





RECEIVED

AUG 18 1914

PERIODICALS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARY

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C^{ie}

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

35^e ANNÉE

TOME 75. — AVRIL-MAI-JUIN 1898



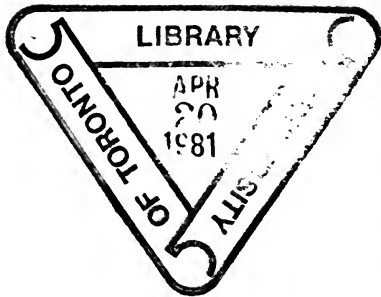
PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés



HP
20
EP
6.75

LES ÉLECTIONS

Quelques semaines seulement nous séparent des élections générales pour la Chambre des députés. Dans quelle mesure la France va-t-elle réellement renouveler, c'est-à-dire modifier le personnel de ses mandataires, qui, sous le changement des noms, n'a guère varié dans le fond depuis vingt ans ? Il serait peut-être téméraire de le prédire. Ce qui n'est pas douteux, c'est que la lutte sera vive entre les frères ennemis qui ont fait si longtemps ensemble la *concentration* républicaine ; entre les *modérés* actuellement au pouvoir, d'une part, et les *radicaux* et les *socialistes* confédérés, de l'autre. Les succès que les dernières élections municipales ont donnés aux partis extrêmes, surtout dans les grandes villes, leur permettent l'espoir, sinon d'enlever, au moins d'entamer fortement la position dominante des modérés.

Dans ces circonstances, un rôle important revient aux électeurs catholiques. S'ils n'ont pas encore à compter sur un renforcement considérable de leurs représentants propres, du moins ils seront à même, sur bien des points, de faire pencher la balance où ils voudront, dans la compétition entre leurs anciens adversaires ; de faire triompher, par l'appoint de leurs suffrages, ceux qu'ils savent plus disposés à leur rendre leurs droits, ou d'écarter les plus acharnés, les plus dangereux de leurs ennemis. A deux conditions, pourtant : d'abord, qu'ils comprennent bien le but auquel ils doivent viser ; puis, qu'après l'avoir reconnu, ils le poursuivent avec ensemble.

Il faut avouer que ces conditions, malheureusement, sont encore loin d'être réalisées dans la masse des catholiques. Nous voudrions aider à ce résultat nécessaire, en exposant simplement, à la lumière des principes de la morale et du droit naturel, le devoir des catholiques dans les prochaines élections.

Ce n'est pas de la politique que nous faisons, c'est de la morale, — de la morale qui touche à la politique, si l'on veut, mais à celle dont il n'est permis à aucun Français patriote, surtout s'il est catholique, de se désintéresser.

Nous examinerons deux questions : Faut-il voter ? Pour qui faut-il voter ?

I

Il suffit de savoir ce qui est en jeu dans les élections, pour comprendre qu'elles ne peuvent laisser indifférent aucun ami de la patrie, ni surtout aucun catholique. Ce qui est en jeu, c'est la destinée même de la France, sa vie et sa prospérité morale, politique, sociale, économique ; car tout cela sera, pendant quatre ans, confié à la sagesse ou livré à l'incapacité, à l'arbitraire des hommes dont les noms vont sortir victorieux des urnes.

Que l'on pense au mal fait par les législatures antérieures ou au bien qu'elles n'ont point fait et que devrait faire une représentation préoccupée de servir le pays ; que l'on considère nos relations extérieures, si délicates au milieu des menaces de conflagration qui couvent sur tant de points, ou notre situation intérieure, si grosse elle aussi de périls, si chargée de problèmes difficiles à résoudre : la responsabilité de ceux qui gouverneront la France dans l'avenir prochain apparaît immense ; mais non moindre est la responsabilité des électeurs qui distribueront un pareil mandat.

Et il ne faut pas croire que cette responsabilité pèsera uniquement sur ceux qui voteront et non sur ceux qui s'abstiendront. L'abstention, qui fait échouer les bons candidats en leur refusant les voix dont ils ont besoin, et qui permet le triomphe des mauvais, quand il y a chance de l'empêcher, équivaut à l'insouciance à l'égard des plus grands intérêts de la patrie, des intérêts de tous et de chacun. Comment donc ne serait-elle pas coupable ?

La faute des catholiques en particulier serait inexcusable, s'ils ne profitaient de l'occasion que leur offrent les élections, dans des circonstances plus favorables qu'elles ne l'ont été il y a longtemps, de revendiquer leurs droits méconnus depuis vingt ans, d'essayer de faire rendre à la religion son

influence légitime dans les institutions d'où elle a été bannie, au grand détriment de toute la société.

Ces principes sont évidents, ce nous semble. Néanmoins, il ne sera pas inutile d'examiner les raisons dont l'abstention a pu quelquefois se colorer, et que peut-être quelques-uns invoqueront encore aujourd'hui.

Répondons d'abord aux scrupules qui pourraient hanter certains esprits sur la légitimité même de la participation aux élections politiques. Cette participation ne serait-elle point par elle-même une acceptation de la constitution et de la forme du gouvernement ? Si oui, ceux donc qui ne sauraient reconnaître la république comme gouvernement légitime en France pourraient, devraient peut-être en conscience s'abstenir de voter.

Nous n'admettons pas qu'on puisse actuellement refuser de reconnaître la république comme gouvernement *de fait*, ou, en d'autres termes, comme le gouvernement *établi*, à qui tout Français doit *obéir* en ce qui ne blesse pas la loi de Dieu. Mais il n'est nullement besoin de poser ici cette question. La participation aux élections législatives, en France, n'implique aucun jugement concernant la légitimité du régime actuel.

La meilleure preuve, c'est que les « prétendants », qui regardent la république comme ayant usurpé leurs droits, invitent eux-mêmes leurs fidèles à voter. Peu importe que ce soit avec l'espoir de voir tôt ou tard sortir des urnes une majorité favorable à leur cause. Aucun républicain ne songe à incriminer cette tactique, ni à taxer de déloyauté les monarchistes qui ne voudraient se servir du bulletin de vote que pour ce but. C'est que notre constitution républicaine, fondée sur le vœu de la majorité de la nation, reste essentiellement soumise aux mouvements de cette majorité ; et il est loisible à chacun de se servir des moyens que la constitution fournit, pour l'amender elle-même, au besoin la remplacer par une autre toute différente.

Pour le dire en passant, on serait mal venu à objecter la conduite que tiennent les catholiques d'Italie, et qui leur est tracée par le Saint-Siège. « Ni électeurs, ni élus », tel est leur

mot d'ordre dans les votations politiques. Mais, d'abord, la volonté bien connue du Pape, qui, d'ailleurs, peut commander en cette matière aux Italiens non seulement comme Pasteur suprême, mais encore comme souverain temporel, rend leur situation toute différente de la nôtre. De plus, il s'agit en Italie de protester contre l'usurpation d'un pouvoir étranger, qui n'a jamais été et ne pourra jamais être justement reconnu un seul moment comme légitime, même *de fait*, du moins dans les États pontificaux.

L'abstention ne se justifierait pas davantage par les reproches qu'on est en droit de faire au mode d'élection imposé par la constitution. Assurément, le suffrage universel, tel qu'il fonctionne pour l'élection de nos législateurs, est loin d'offrir toutes les garanties d'intelligence et d'honnêteté qu'on voudrait trouver dans un instrument chargé de fabriquer la représentation de la France. Aussi les hommes sensés de tous les partis en réclament-ils depuis longtemps la réforme : chose d'ailleurs bien ardue, vu les obstacles qu'opposent non seulement la routine, les préjugés révolutionnaires d'égalité, mais encore le défaut d'entente chez les meilleurs esprits sur le système à substituer au suffrage actuel. En tout cas, cette réforme, comme tant d'autres qui sont à faire dans notre pays, nous ne pouvons l'attendre que d'une représentation nationale mieux composée que celle dont nous jouissons depuis vingt ans ; — et cette représentation meilleure, nous ne pouvons l'obtenir qu'à l'aide du suffrage universel, organisé comme il l'est aujourd'hui. Il faut bien le prendre tel qu'il est et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous devrions parler autrement, supposé que le suffrage universel fût mauvais en lui-même ou, comme disent les philosophes, *intrinsèquement* ; mais c'est ce qu'il n'est point, malgré tous ses défauts ; il ne devient mauvais que par la faute des hommes ; de lui-même, c'est une arme qui peut servir indifféremment pour le bien et pour le mal, suivant la main qui la manie.

L'on pourra insister en disant que, de sa nature, le suffrage universel est beaucoup plus apte à faire le mal que le bien ;

qu'il se laisse trop facilement frelater, exploiter, qu'il est trop influencé par le charlatanisme, les promesses trompeuses, les mensonges audacieux, pour discerner les vrais serviteurs de la patrie d'avec les ambitieux qui ne poursuivent que leurs visées égoïstes ou perverses. Tout cela serait vrai, qu'il n'y aurait pas là une excuse valable à l'abstention. S'il s'agit de parer à un danger extrême pour nous ou les êtres qui nous sont chers, nous ne négligeons aucun moyen, n'offrit-il que la chance la plus légère. Eh bien ! il s'agit du salut de la France, que les prochaines élections mettent en question : ce serait manquer à tous nos devoirs envers elle que de fuir la lutte du scrutin, si faible que puisse être notre confiance dans le résultat.

Au reste, ne dépend-il pas de notre activité de multiplier les chances favorables ? Il ne faut pas croire que l'obligation que nous essayons de faire comprendre se réduise à déposer un bulletin dans l'urne électorale. Les raisons qui doivent conduire tous les citoyens au scrutin, le jour du vote, leur commandent également de travailler de toutes leurs forces à préparer un vote tel que l'intérêt de la France le demande. Chacun est tenu d'examiner sérieusement ce qu'il peut faire dans le rayon de son influence légitime : éclairer les ignorants ou les trompés sur leur devoir électoral ; aider de son zèle ou de sa bourse les comités sérieux qui s'occupent de recruter et de soutenir les bons candidats, de renseigner et de stimuler les électeurs, etc., cela peut être un devoir aussi strict que celui de voter. Si tous les catholiques agissaient dans ce sens suivant leurs moyens et leurs ressources, en considérant les élections comme l'œuvre la plus importante, ils auraient certainement quelque motif d'espérer du suffrage universel le remède aux maux qu'ils déplorent.

Concluons : il n'y a pas de raison, ni au point de vue de la morale, ni au point de vue de l'honneur, qui puisse empêcher ou dispenser un Français, en particulier un catholique, de prendre la part la plus active possible aux élections prochaines. Cela supposé, c'est pour tous (sauf naturellement le

cas d'impossibilité ou d'une difficulté qui suffirait à dispenser d'une obligation de même degré) un devoir rigoureux d'entrer dans cette lutte, et l'abstention, en général, serait une faute grave ; ce serait une véritable désertion en face de l'ennemi.

II

Voici maintenant des questions plus délicates. Pour qui faut-il voter ? Et d'abord quelles qualités sont désirables ou nécessaires dans un candidat, pour que les catholiques français puissent lui donner leurs voix ?

En résumé, il devrait avoir l'intelligence suffisante pour comprendre les vrais intérêts du pays, la capacité pour les servir, la ferme volonté de le faire, et le dévouement à cette tâche. Si ces conditions se rencontraient bien clairement réunies dans un candidat et qu'elles ne le fussent que dans un seul, c'est pour celui-ci seulement que les catholiques et tous les électeurs sensés pourraient voter.

Mais cette description est trop générale ; il faut la préciser, marquer les points qui, dans les circonstances présentes, sont absolument requis, ainsi que ceux auxquels, dans l'impossibilité de tout avoir, on pourrait plutôt renoncer.

A cet effet, deux choses doivent être considérées avant tout :

1° Parmi les besoins auxquels devront pourvoir les futurs mandataires de la France, quels sont les plus pressants ? — Les meilleurs candidats, en principe, seront ceux que l'on saura les plus capables de concourir à ce but.

2° Les aspirations dominantes des électeurs. — S'il existe, en effet, certaines tendances générales dans la majorité ou dans de grandes masses du corps électoral, il faut bien que les candidats et ceux qui les appuient en tiennent grand compte, pour s'y conformer, si c'est possible et permis, et ne pas les heurter dans une lutte sans issue.

D'abord, quels sont les besoins de la France les plus pressants à l'heure actuelle ? La réponse ne saurait être douteuse pour un catholique ; mais nous osons ajouter que tout homme vraiment ami de la France, du moins tout homme qui voit au delà des intérêts purement matériels et immédiats de

notre pays, doit avouer que ce dont la France a le plus besoin actuellement, c'est la paix et la liberté religieuses.

Il y a vingt ans que, sous prétexte d'armer la république contre le cléricisme, une majorité de sectaires a voté une série de lois d'exception, destinées à paralyser et, s'il était possible, à tuer toute libre expansion de la vie catholique en France. Ces lois, qu'il est inutile d'énumérer ici, subsistent toujours ; si l'application de quelques-unes a été adoucie dans les derniers temps, d'autres, et non les moins funestes, comme la loi scolaire, la laïcisation des établissements publics, continuent à être rigoureusement exécutées ; et si les radicaux socialistes réussissaient à supplanter les « modérés » aux prochaines élections, il faudrait s'attendre à voir bientôt renaître le régime des pires violences.

Serait-il permis aux catholiques de laisser venir cette éventualité sans mettre tout en œuvre pour l'empêcher ? Ils ont été trop patients déjà dans le passé. Aujourd'hui ce ne serait plus de la patience, ce serait de la lâcheté que de ne pas faire tous les efforts pour briser enfin ces chaînes de la franc-maçonnerie, qu'ils portent depuis tant d'années.

Voilà donc le premier but à viser dans les élections. Notre devoir sur cela est d'autant mieux tracé qu'il ne s'agit pas seulement de nos libertés les plus sacrées, les plus nécessaires, mais qu'il y va du salut de la France. Un catholique, qui n'a pas oublié sa foi, ne peut ignorer que l'athéisme officiel doit conduire la France à sa ruine. Et quand on ne l'apprendrait pas de la foi, il suffirait, pour s'en convaincre, de considérer les résultats déjà produits par cette législation, qui a banni la religion des écoles, supprimé le nom et l'idée de Dieu dans tous les actes de la vie publique, dissous le lien matrimonial, entravé de toute manière l'action du prêtre, condamné à la mort à plus ou moins bref délai les congrégations les plus dévouées au bien de l'humanité, enfin pros crit les manifestations élevées de la religion, en laissant le champ libre à la propagande de l'immoralité, du matérialisme et des théories subversives.

Nous ne faisons que répéter ici les graves enseignements que S. S. Léon XIII adressait aux catholiques français, dans sa mémorable lettre du 16 février 1892. Après avoir rappelé

les atteintes portées à la religion par la législation, depuis plusieurs années, le Souverain Pontife concluait : « Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation, qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands. — Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. »

Il est clair que, parmi ces *moyens honnêtes et légaux* que nous devons employer, le premier rang est aux élections, qui seules peuvent changer radicalement les tendances des pouvoirs législatifs. Aussi, nous ne voyons pas comment on reste fidèle à cette direction pontificale, qui certes est toujours en vigueur, en soutenant que les catholiques ne doivent pas se présenter aux élections *comme catholiques*, qu'ils ne doivent pas mettre en première ligne les revendications religieuses, mais se borner à demander la liberté pour tous. Ils ne gagneraient rien, d'ailleurs, à déguiser ainsi leur drapeau.

Notre conclusion sera donc : En règle ordinaire, un candidat n'est acceptable pour les catholiques, que s'il est décidé avant tout à procurer de toutes ses forces la réforme des lois d'exception contre l'Église.

Je ne veux pas dire que nos candidats doivent être tous nécessairement des catholiques croyants et pratiquants, bien que cela soit très souhaitable. Il faudra prendre garde de nous laisser duper par des candidats du genre des prétendus libéraux, des soi-disant modérés, que leur libéralisme et leur modération tout en paroles n'ont pas empêchés, dans les Chambres précédentes, de voter et de maintenir les mesures de persécution. Mais assurément nous donnerions volontiers nos voix à des libéraux tels qu'était à la fin Jules Simon, sincères et éprouvés, bien que fort loin par ailleurs de notre idéal.

Nous verrons plus loin sous quelles conditions il serait permis de s'écarter de la règle que nous venons de poser.

Pour en venir maintenant aux aspirations du corps électoral, sans entrer dans des considérations conjecturales ou qui n'auraient qu'une vérité restreinte, locale, deux ou trois faits généraux paraissent assez sensibles.

Constatons d'abord un courant favorable à la cause catholique. Incontestablement le désir de la pacification religieuse a fait des progrès, depuis quelque temps, dans une grande partie du pays naguère indifférente ou même antipathique à la religion. Des hommes considérés dans le monde de la politique ou de la science, des publicistes accoutumés à exprimer ou même à former pour une bonne part l'opinion publique, sont arrivés à reconnaître et à dire tout haut que la guerre contre le cléricalisme avait dépassé le but, à déplorer la division qu'elle a mise entre les citoyens d'une même patrie, enfin à confesser qu'en rendant plus difficile l'action de la religion et des œuvres religieuses, on avait privé la société moderne d'un de ses plus puissants soutiens. Malgré tout ce que ces déclarations ont encore d'incomplet, et en dépit des restrictions fâcheuses dont elles sont souvent accompagnées, — par exemple, quand, après avoir blâmé plus ou moins la campagne anticléricale, on déclare *intangibles* les lois qui en sont issues, — il est impossible que beaucoup d'électeurs, jusque-là hostiles aux revendications catholiques, n'en aient été heureusement impressionnés.

La sagesse la plus élémentaire nous commande d'encourager de notre mieux ce mouvement, de chercher à gagner le plus possible de ces hommes qui inclinent à rendre à la religion une partie au moins de l'influence qu'elle doit avoir pour le bien du pays. A cet effet il importe de présenter nos revendications sous une forme qui, sauvegardant tous nos droits, puisse être accueillie et appuyée par quiconque admet les principes essentiels de l'honnêteté et du droit naturel.

Ce problème est bien résolu dans le pacte de la *Fédération électorale*, acclamé dans les derniers congrès catholiques. Le programme de nos demandes y est réduit à la « réforme, en ce qu'elles ont de contraire au droit commun et à la liberté, des lois dirigées contre les catholiques ».

Quelques catholiques ont trouvé que c'était demander trop

peu. Certes, nous aurions le *droit* de demander davantage. Le catholicisme, non seulement parce qu'il est l'unique religion vraie, mais encore parce qu'il a fait la grandeur de la France, devrait être traité autrement que sur le pied de la simple liberté, c'est-à-dire de l'égalité avec le protestantisme, le judaïsme, la franc-maçonnerie. Mais pratiquement il n'a pas même cela ; et quoique la majorité des Français tiennent encore à se dire catholiques, un trop grand nombre se contentent du nom et ne se préoccupent pas de donner à leur religion la place qui lui appartient dans leur vie privée et leur vie publique.

Donc, si nous ne voulons réclamer en pure perte, nous sommes bien forcés de borner nos réclamations à l'indispensable, à ce qu'on ne peut nous refuser sans porter atteinte à la liberté légitime, à la justice, à l'égalité des tous les citoyens¹.

Au reste, la preuve que nous ne demandons pas peu de chose, en demandant le droit commun et la liberté, c'est la manière dont ce programme a été accueilli, non seulement par la presse sectaire, mais même par les organes soi-disant modérés. On a fait sonner bien haut l'*intangibilité* des lois dont la réforme est réclamée, avouant ainsi que ces fameuses lois ne respectent ni le droit commun ni la liberté. On les a proclamées la base nécessaire et immuable de la république. Il est permis néanmoins d'espérer que tous les électeurs républicains ne sont pas de cet avis.

En tout cas, il dépend des catholiques de faire, surtout par leur participation active aux prochaines élections, que les idées de justice, de liberté, d'égalité arrivent, sinon à triompher dès maintenant, du moins à conquérir une influence plus réelle dans ces assemblées légiférantes qu'elles devraient toujours inspirer.

Parmi les obstacles à écarter pour cela, il en est un qui, bien qu'il ait peut-être sa source dans un faux préjugé, a aujourd'hui une importance spéciale. On devine que je veux

1. Une objection plus sérieuse a été faite contre le pacte de la *Fédération*, en ce que la demande du *droit commun* paraît impliquer le retrait du *Concordat*. Il va sans dire que telle ne peut être l'intention des rédacteurs

parler de l'attitude des catholiques à l'égard de la forme actuelle du gouvernement.

Qu'on ait eu raison ou non, à certains moments, de reprocher aux catholiques l'hostilité contre la république (s'il s'agit des catholiques en général, nous croyons qu'on n'a jamais eu de raisons positives pour cela, et en tout cas, comme il est dit dans la formule du pacte de *Fédération*, cette prétendue hostilité n'a été que le *prétexte* de la guerre religieuse), ce reproche a été répété trop souvent et sous toutes les formes par ceux que les masses sont habituées à croire, pour n'avoir pas laissé de profondes impressions dans beaucoup d'esprits. Il importe que les candidats catholiques — je dirai la même chose pour les électeurs catholiques eux-mêmes — ne donnent pas de prise à cette accusation.

On peut, si l'on veut, mettre en doute que la majorité des Français soit attachée par le fond du cœur à la forme républicaine; les plus ardents républicains avouent parfois d'eux-mêmes qu'il suffirait de tel ou tel événement pour que les foules, qui crient aujourd'hui : « Vive la république ! » criassent avec autant d'entrain : « Vive le roi ! », ou : « Vive l'empereur ! », ou : « Vive le dictateur ! » Il n'en est pas moins certain que, pour le moment, la France n'est nullement désireuse de changer la forme de son gouvernement. Malgré tout ce qu'on peut dire, avec raison ou autrement, contre la sincérité des votes populaires depuis vingt ans, c'est un fait que la grande majorité du pays a accepté la république et est hostile à toute idée de la renverser. Que ce sentiment ait sa source dans une préférence raisonnée, motivée par les avantages du régime, ou qu'il soit produit par l'inertie, résultat de l'habitude, par la crainte instinctive des révolutions, par la défiance et les préventions, justifiées ou non, à l'égard des autres régimes ou de leurs représentants, ce sentiment existe, et il faut qu'il soit vraiment bien enraciné, pour n'avoir pas cédé devant les abus de toute sorte qui ont été abrités sous le nom de la république.

On peut regretter le fait, mais non le nier. Cela étant, les

de la formule. Ils ne demandent pas le droit commun d'une manière absolue, mais pour des domaines non touchés par le Concordat : par exemple, pour l'enseignement public, d'où les catholiques sont exclus, s'ils sont religieux.

candidats catholiques peuvent bien se proposer aux électeurs pour réformer la république, — pour la supprimer, non : il n'en faudrait pas davantage pour leur fermer le chemin de prime abord, quelques circonscriptions peut-être exceptées. Dans ces conditions, la ligne de conduite est imposée. Il faut que la France vive; il faut que la vie religieuse, sans laquelle elle mourra, lui soit rendue, et elle ne peut attendre un sauveur problématique qui, en même temps qu'il détruirait la république, mettrait chez elle toutes choses en l'état où elles doivent être. C'est nous, électeurs, et les députés que nous nommerons, qui devons être ses sauveurs — après Dieu, cela s'entend, mais Dieu n'aide d'ordinaire que ceux qui se remuent. — Or, nous n'obtiendrons rien, si nous avons contre nous le sentiment que j'ai dit.

La conclusion est qu'il faut, en vue de l'intérêt supérieur de la France, se mettre franchement d'accord avec ce sentiment. Pour cela, il n'est pas nécessaire de se proclamer démocrate, ni même républicain; encore moins de déclarer que la république est le meilleur des gouvernements, et la troisième république française la meilleure des républiques; mais il faut dire très nettement qu'on reconnaît le gouvernement actuel de la France comme le gouvernement *établi*, à qui respect et obéissance sont dus, et que, pour soutenir les revendications catholiques, on ne quittera pas le terrain de la constitution républicaine.

C'est à quoi se réduisent, suivant les explications données par leur auteur même, ces directions pontificales, qui n'ont jamais pu être critiquées que par ceux qui les ont mal comprises. Et ainsi l'obéissance que nous devons au Pasteur suprême, dans cette grande question de morale nationale, où certes il lui appartenait bien de nous diriger, s'accorde pleinement avec notre devoir envers la patrie et avec la sagesse politique. Avec la clairvoyance que lui donnent à la fois son amour pour la France et la lumière qu'il reçoit d'en haut, Léon XIII a montré aux catholiques la seule voie pratique où, sans rien sacrifier des principes du droit et de l'honneur, ils puissent efficacement travailler au relèvement religieux et au progrès véritable de leur pays.

Est-il besoin d'ajouter que par là, pas plus qu'il n'a entendu

approuver ce qui s'est fait pour établir le régime actuel, Léon XIII ne lui donne pas davantage une consécration perpétuelle? Déjà en 1892, après avoir affirmé l'obligation pour les catholiques français de se soumettre au gouvernement de la république, à cause de la nécessité du bien social », il ne manquait pas d'ajouter : « Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera, tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière. »

III

Il nous reste à appliquer les principes qui précèdent aux différents cas particuliers qui se présenteront dans les élections prochaines.

1° Voici le cas le plus simple, qui n'offrira aucune difficulté : un candidat catholique ou acceptant le programme minimum des catholiques, républicain de la veille ou ayant accepté la république, et en face de lui un candidat anticatholique. — Il est évident que les catholiques ne peuvent voter que pour le premier.

2° Second cas : d'un côté, un catholique acceptant la république ou un républicain acceptant sans équivoque le programme catholique; de l'autre, un catholique se déclarant ouvertement l'adversaire de la république. — D'après ce que nous avons dit de la nécessité de reconnaître la république comme gouvernement établi, et de l'importance qu'il y a pour les catholiques à ne pas laisser de doute sur leur sincérité à cet égard, nous devons conclure que c'est le premier de ces deux candidats qui doit être soutenu par les catholiques.

3° En face d'un ou de plusieurs candidats antireligieux, il n'y a qu'un candidat catholique, mais n'acceptant pas la forme actuelle du gouvernement. — Des publicistes catholiques ont émis l'opinion que, dans cette hypothèse, les catholiques fidèles aux directions pontificales devaient s'abstenir, même si par là l'élection d'un candidat antireligieux était assurée; cette conduite leur paraît nécessaire pour ne pas donner lieu de suspecter la sincérité de l'adhésion des catholiques au régime politique actuel. Avec l'*Ami du Clergé*, dont la fidé-

lité aux directions pontificales et l'autorité théologique ne sont pas douteuses, nous pensons que cette solution est erronée.

La raison apportée pour la justifier ne vaut pas dans ces circonstances; car personne n'a le droit de dire que nous manquons à la loyauté envers la république, quand nous votons pour un candidat antirépublicain uniquement afin d'écarter un candidat antireligieux. Cette manière d'agir prouvera seulement que nous mettons les droits de Dieu et de la religion au-dessus de tout: et ceci est le devoir strict de tout catholique.

De plus, si le candidat « réfractaire » n'est pas le candidat satisfaisant pour les catholiques, parce ce qu'il est en désaccord avec le Souverain Pontife, le candidat antireligieux est encore bien plus en opposition avec le Pape: en votant donc pour le premier, afin d'empêcher le second d'être élu, on suit la direction pontificale le mieux qu'on peut dans les circonstances.

4° La réponse est la même dans ce cas analogue: trois ou plusieurs candidats, dont un catholique acceptant la république, un autre ne l'acceptant pas, mais favorable aux revendications catholiques, un troisième hostile à ces revendications. — D'après ce que nous avons dit du second cas, les catholiques voteront pour le candidat qui accepte la république, au premier tour de scrutin. S'il y a ballottage, ils doivent, au second tour, voter pour celui des deux candidats catholiques qui a eu le plus de voix au premier tour, même si c'est le candidat qui repousse la république. La raison ressort de ce que nous venons de dire du cas précédent. Pour les mêmes motifs, le candidat resté en minorité au premier tour devra se retirer devant son concurrent catholique plus favorisé.

5° Dernier cas: il n'y a en présence que des candidats républicains et antireligieux (je veux dire n'acceptant pas même le programme minimum contenu dans le pacte de la *Fédération*). — Il va sans dire qu'aucun de ces candidats ne saurait être appuyé sans réserve par les catholiques. Toutefois, il pourra être permis de voter pour l'un d'eux, afin d'empêcher un plus grand mal, en faisant passer le candidat le

moins mauvais au lieu du pire. Avant tout donc, il faudra examiner si l'intervention des catholiques est capable de mettre en échec le pire : s'il n'y a pas de chances sérieuses pour cela, il n'y a qu'à s'abstenir. Si l'on prévoit avec certitude que le premier tour de scrutin ne donnera pas de résultat définitif, alors même que les catholiques y interviendraient, ils doivent s'abstenir au premier tour : autrement, ils pourront voter pour le candidat le moins mauvais, si leur intervention peut assurer son succès.

Une observation est à faire sur ce que nous appelons le candidat le « moins mauvais ». Si les candidats en question ont à peu près la même teinte politique, le « moins mauvais » sera simplement celui qui est le moins opposé aux demandes des catholiques et le moins capable de leur nuire. Supposons au contraire que, parmi ces candidats, il y ait à la fois un opportuniste ou modéré et un radical ou un socialiste, le cas est un peu différent. Les catholiques ne pourront pas, en général, voter pour un socialiste ou un radical, en vue d'exclure un opportuniste plus hostile à leurs revendications. Ce serait, en effet, une sorte de scandale que de les voir donner leurs suffrages à un adversaire des principes essentiels de l'ordre social. De plus, en concourant à l'élection d'un radical ou d'un socialiste, ils risquent de favoriser le triomphe ou du moins le renforcement de son parti dans le Parlement, ce qui serait finalement le plus grand mal.

Nous n'allons pas plus loin dans l'étude des mille incidents divers que peut amener la bataille électorale. Nous croyons que les principes exposés suffisent à résoudre tous les cas, suivant les exigences de la morale et du droit.

Nous avons insisté beaucoup dans ces pages sur la nécessité d'affirmer, dans les élections prochaines, nos droits de catholiques et d'exiger de nos candidats avant tout qu'ils soutiennent les revendications religieuses. Des hommes bien intentionnés, d'accord avec nous sur le fond, n'approuveront peut-être pas cette manière de formuler nos programmes électoraux ; ils aiment mieux y mettre le moins possible le mot « catholique » et parler davantage de liberté, de justice

pour tous, d'égalité et de fraternité démocratiques, etc. Nous ne blâmons pas l'emploi de ces formules, que la nôtre n'exclut pas ; mais, nous le répétons, nous ne voyons pas l'avantage de dissimuler notre drapeau de catholiques. On allègue que les catholiques en France ne sont qu'une minorité, et qu'ainsi en faisant appel surtout aux catholiques, nous n'avons pas chance d'être jamais autre chose qu'une minorité. Peut-être ; mais, du moins, à défaut de la chance, certainement encore bien éloignée, de devenir la majorité, nous en aurons une bien plus sûre de constituer une minorité qui compte et avec laquelle les gouvernements, quels qu'ils soient, seront obligés de compter. Pour être cela, en effet, une minorité doit être compacte, résolue, plutôt que nombreuse ; savoir bien ce qu'elle veut, et viser constamment et avec ensemble à son but.

* Or, nous catholiques français, même ayant accepté loyalement les institutions actuelles, nous demeurons profondément divisés sur la manière d'entendre et de trancher les questions sociales, politiques, économiques : il me serait trop facile, si on le niait, de le prouver par des noms et des faits. Il n'y a qu'un terrain sur lequel nous soyons vraiment et foncièrement d'accord, le terrain de la liberté de l'Église : tous les catholiques veulent l'indépendance pour le Souverain Pontife ; pour les évêques et les prêtres le libre exercice de toutes les fonctions de leur charge, suivant les canons et le concordat loyalement interprété ; le maintien de la propriété ecclésiastique sans ingérence de l'État ; la faculté pour les associations approuvées par l'Église de vivre et de jouir de tous les droits accordés aux autres citoyens, etc. C'est donc sur ce terrain seul que nous pouvons constituer une *union* ou, si l'on aime mieux, une *fédération* cordiale et solide. C'est d'ailleurs sur ce terrain que le Souverain Pontife nous invite constamment à nous unir.

Au surplus, ce programme, est-il besoin de le dire ? n'est nullement exclusif des intérêts autres que les intérêts religieux proprement dits. Ainsi rien n'empêche, il est très désirable, au contraire, que les catholiques, dans le choix de leurs candidats, n'envisagent pas seulement leur valeur, si je puis m'exprimer ainsi, au point de vue religieux ; qu'ils

leur demandent également la capacité pour soutenir les intérêts particuliers des différents groupes de la société, des ouvriers, des agriculteurs, et même, s'il y a lieu, les intérêts purement locaux, — mais tout cela en seconde ligne.

Quant au succès qu'on peut attendre avec un tel programme, après avoir fait ce que nous devons, laissons à Dieu d'y pourvoir ; c'est la petite troupe d'hommes triés de Gédéon — une minorité — qui a vaincu les ennemis d'Israël.

JOSEPH BRUCKER, S. J.

LA CHINE ET L'EUROPE

A PROPOS D'UN ARTICLE DE LA *REVUE DES DEUX MONDES*

(Deuxième article¹)

Nankin, 15 décembre 1897.

§ V (*suite*).

L'incident anglais, auquel j'entreprends de consacrer quelques alinéas pour relever d'autres méprises, est loin de présenter la même netteté que celui de la démonstration navale des trois croiseurs français. Outre qu'il est extrêmement compliqué de particularités ayant un plus vaste théâtre que Nankin, j'ignore si ceux qui les connaissent à fond ont jugé à propos d'en instruire le public.

Le 10 novembre 1894, en pleine guerre japonaise, des on-dit affirmèrent, à Chang-hai et sur le littoral, que l'Angleterre adressait un ultimatum au gouvernement chinois. A quel propos ? il serait malaisé de le préciser. Je mentionne ce bruit pour mémoire.

Plus tard, le monde civilisé apprit avec horreur le sauvage massacre d'une dizaine de personnes, femmes et enfants pour la plupart, en villégiature estivale auprès de Fou-tcheou, (1^{er} août 1895). Cela constitue l'affaire de Wha-sang ou de Kou-tien, noms de cette localité. Les victimes étaient anglaises et appartenaient à des sociétés évangéliques. L'Angleterre s'honora en réclamant une répression énergique ; malgré les résistances prolongées de fonctionnaires chinois, on fit tomber deux douzaines de têtes coupables².

J'ai dit plus haut que la fin de la guerre sino-japonaise avait été signalée par les émeutes et incendies du Se-tch'ouan, contre les missionnaires. Parmi eux l'on comptait, outre des

1. V. *Études*, t. LXXIV, p. 721.

2. L'article de fond du *North China Daily News* du 23 nov. 1895, intitulé : *The reparation for Whasang*, résume les sinistres épisodes du multiple assassinat.

sujets américains et beaucoup de nos compatriotes, une forte proportion de sujets anglais, ministres protestants. Le gouvernement britannique, avait donc à exiger aussi des réparations légitimes. On ne peut l'accuser de s'être désintéressé de cette affaire.

J'omets les péripéties assez mystérieuses des négociations entamées à cet effet; elles donnèrent lieu à des polémiques fort vives dans la presse d'Extrême-Orient, et le temps n'est point venu de se faire sur ces matières une conviction inébranlable.

Lieou Ping-tchang, vice-roi du Se-tch'oan lors des émeutes, fut dégradé (provisoirement? pour la forme? je ne sais). Il avait antérieurement encouru la disgrâce de l'Empereur par d'excessives malversations; la Cour avait envoyé de hauts fonctionnaires présider à une sévère enquête. La France, qui réclamait la destitution de l'illustre coupable, s'attribua assez justement le mérite de l'avoir obtenue. L'Angleterre prétendit ensuite que la Chine céda à ses injonctions et menaces. D'autre part, le gouvernement chinois se félicitait en dessous d'avoir fait d'une pierre trois coups: il laissait jour, successivement ou simultanément, Paris et Londres de leur triomphe problématique; il avait en outre puni un concussionnaire effronté, sans l'obliger, bien entendu, à rendre gorge.

Kou-tcheng, le Se-tch'oan, d'autres convoitises secrètes, il m'est impossible de faire la part de ces trois facteurs dans les opérations navales des Anglais (septembre-octobre 1895), à la hauteur de Nankin, qui m'occupe seul ici.

On nomma aussi cette action la démonstration navale du Yang-tsé. En fait, dès la seconde moitié de septembre, le bas du grand fleuve se garnissait peu à peu de navires anglais, une dizaine peut-être, échelonnés de I-tchang à Ou-song, sur une longueur de plus de mille kilomètres¹. L'*Æolus*, la *Caroline* et le *Spartan* observaient spécialement Nankin. Au

1. *Æolus*, 3 600 tonneaux, croiseur de 2^e classe.

Caroline, 1 440 tx, croiseur de 3^e classe.

Spartan, 3 600 tx, croiseur de 2^e classe.

Rainbow, 750 tx, canonnière de 1^{re} classe.

Plover, 755 tx, canonnière de 1^{re} classe.

Alacrity, 1 700 tx, aviso.

début d'octobre, le *Rainbow* et le *Plover* occupaient une position plus qu'insolite, loin du mouillage habituel, à l'extrémité aval de l'île que forme le canal de Chang-ho, par le travers de la ville. Les officiers, depuis une quinzaine, ne communiquaient point avec la terre. Il se tramait sourdement quelque chose de grave; pourtant, dans les murs de l'immense cité, vaste comme Paris, on ne soupçonnait même pas que l'on pût être à la veille d'un bombardement.

Enfin, le vendredi 4 octobre (1895), arriva l'amiral Buller sur l'avis *Alacrity*, si mes souvenirs ne me trompent. L'amiral anglais, usant du privilège reconnu aux amiraux, demandait une visite au vice-roi Tchang Tche-tong. Ce dernier répondit assez cavalièrement, par télégraphe, dans la soirée, qu'il était malade. Dès le lendemain matin, toute l'escadre anglaise montait inopinément vers Ou-hou, à vingt lieues plus haut, où « l'amiral allait chasser », disait-on... *nascitur ridiculus mus*. Dès le lendemain matin aussi du 4 octobre, le vice-roi Tchang Tche-tong sortait au son du tam-tam; avec un bruyant cortège, il allait attendre toute une demi-journée, au débarcadère du canal, hors les murs, un mandarin (*hio-tai* ou examinateur) descendant de Pékin¹.

On s'expliqua mal ce soudain assagissement de l'audace anglaise. La presse accusa l'amiral de compromettre témérai-

1. Le vice-roi Tchang Tche-tong passe pour progressiste et se montre tel; le premier il a conseillé au Trône de relier par voie ferrée Canton et Hankeou à Pékin. (Voir son mémoire dans le *Choix de documents officiels* du P. S. Couvreur, p. 343.) On lui doit l'énorme cité industrielle de Han-yang, près Ou-tchang-fou, qui fabrique par jour 2 000 tonnes de rails d'acier: c'est Tchang Tche-tong « nouvelle manière ». Je renvoie les curieux de l'ancienne au *Celestial Empire*, n° du 17 juin 1881. Ce journal de Chang-hai traduit un piquant mémoire du vice-roi en question, secrètement adressé à Li Hong-tchang, son rival, qu'il accuse de tendances avancées. On y lit: « Nos exercices militaires ne sont que des jeux de cirque; le tir à l'arc de nos cavaliers une comédie... Les barbares d'occident ont infesté notre pays; ils nous ont volé nos frontières, ont immolé et massacré notre peuple, et ils regrettent de ne l'avoir pas totalement exterminé... Mais ne fixez aucune date pour la guerre; laissez-les nous molester, ne les froissez pas; il ne faut pas nous les aliéner. Pourtant, adoptez des mesures décisives, faites choix de soldats instruits et bien formés, concentrez-les sur des points importants et tenez-les tout prêts. Ainsi nous parviendrons à l'expulsion des étrangers. » Ce vice-roi lettré (*Han-lin*, ou académicien), s'est signalé à Canton par ses persécutions contre les missionnaires, lors de l'expédition de l'amiral Courbet.

rement la dignité du gouvernement britannique; d'autres lui reprochèrent d'avoir ruiné, comme à plaisir, le nécessaire prestige de tous les Européens en Chine. Plusieurs émirent l'opinion que des ordres télégraphiques étaient arrivés de Londres, où l'on s'effraya de la gravité des conséquences. Vu la distribution des navires, rien de plus facile que de bombarder à l'improviste, le 5 octobre 1895, cinq ou six villes du bas Yang-tsé; mais après? et que disait, ou allait dire l'Europe? N'était-ce point ouvrir la question du partage de la Chine? Bref, on recula avec plus de prudence que de crânerie, au moment de s'engager trop avant. La Chine, prétendaient les journaux anglais, la Chine, cédant à la menace d'un ultimatum, accordait les satisfactions demandées.

Le jour même du départ de l'amiral Buller, un télégramme de source anglaise partait de Nankin pour le *North-China-Daily News*, qui, sous ce titre : *Un manque de politesse*, l'imprimait ainsi : « Le vice-roi Tchang Tche-tong a décliné, sous prétexte de maladie, de recevoir la visite de l'amiral Buller, et les navires anglais ont quitté leur mouillage. »

Le même numéro du journal précité (7 octobre 1895), organe semi-officiel du consulat anglais, expliquait que, dans le plan conjectural de l'amirauté, « Nankin et Ou-tchang-fou (Hankeou) devaient être pris et occupés par les forces navales, si le gouvernement de Pékin avait persisté à différer le châtement adéquat de l'ex-vice-roi du Se-tch'oan, Lieou Ping-tchang ». — Alors, la *Gazette impériale* insérait le décret destituant ce dernier.

Même en ne m'attachant qu'à ce qui regarde Nankin, il m'a fallu donner au narré de cet incident plus d'étendue que je n'aurais voulu. Cet exposé n'est guère conforme aux assertions de la *Revue des Deux Mondes*, d'après laquelle l'amiral Fremantle vint, un mois après la montée de l'*Isly* à Nankin, s'y présenter à son tour, sans être reçu du vice-roi, qui venait d'accueillir le commandant du croiseur français (p. 358).

Fremantle et Buller, l'*Alger* et l'*Isly*, 1875 et 1876, Lieou Koen-i et Tchang Tche-tong sont confondus tour à tour.

Par raison chronologique, je réserve ici trois pages à ce que j'appellerai l'*incident allemand*, incident composé de deux phases distinctes. Ces menus faits fourniront les éléments sur lesquels les chroniqueurs échafauderont l'histoire future.

Lieou Koen-i, la paix conclue avec le Japon, était rentré, le 27 février 1896, dans sa bonne ville de Nankin; le 22 mars suivant, il s'installa dans son Yamen réparé. Tchang Tche-tong avait regagné, le 29 février, sa vice-royauté de Ou-tchang-fou. Ce mouvement mandarinal entraîna des conséquences plus sérieuses qu'inattendues pour le lot des instructeurs allemands, qui, à la suite de pourparlers entre la maison Krupp et l'ambassadeur de Chine à Berlin, avaient accepté de reconstituer un noyau de soldats indigènes au Céleste Empire¹.

Le plan de réorganisation comportait tout d'abord la formation de douze à quinze mille hommes de toutes armes, spécialement recrutés à cet effet. Pour les loger, on construisit à grands frais de misérables baraquements, en ville, au nord-est, près de l'ancienne porte Ting-hoei-men. Ils sont encore inoccupés, et croulent à loisir. L'installation ayant nécessité l'achat de terrains et le déplacement de quelques tombes, cette expropriation quasi forcée ne s'était opérée, par les mandarins, qu'avec la maladresse et les abus de pouvoir habituels. Les paysans, dépossédés sans indemnité suffisante, firent retomber sur les instructeurs allemands leur excusable colère; elle s'égara, par suite de perfides propos, sur les auteurs, présumés responsables, de ces exactions.

Un matin, le major baron Von Reitzenstein et deux de ses aides de camp furent, dans une promenade à cheval en ces parages, accueillis à coups de bambous et de pierres (17 mars 1896). Un peu de sang coula du front du major. D'où

1. Originellement ils avaient été enrôlés (une douzaine d'officiers, plus une vingtaine de sous-officiers) pour instruire les troupes du Tche-li. En arrivant à Hong-kong, le peloton d'instructeurs apprit le départ de Von Hannecken, remercié ou démissionnaire. Tchang Tche-tong, en quête de professionnels européens, fit faire des offres aux nouveaux venus, subitement disponibles; et de Chang-hai ils se rabattirent sur Nankin.

grand émoi ; d'autant plus qu'un autre officier et sa femme avaient été assaillis également à la même heure, à moins d'un kilomètre de là.

Naturellement, les officiers, fonctionnaires au service de la Chine, exigèrent une réparation convenable, laquelle se fit trop attendre. La légation de Pékin fut saisie de l'affaire. L'*Arcona*, d'abord, puis le croiseur *Prinzess Wilhelm* parurent dans les eaux de Hia-Koan, à portée menaçante des murs de Nankin. Une certaine effervescence régna en ville ; on savait les instructeurs allemands engagés par Tchang Tche-tong peu en faveur auprès de Lieou Koen-i, qui les avait trouvés et non appelés. Alors un accident malheureux vint aggraver la situation.

Les instructeurs étrangers n'avaient reçu que la mission de constituer une ou deux brigades « à la prussienne », avec des attributions restreintes et mal définies ; le reste des troupes échappait à leur action et contrôle. Il en résultait un dualisme fâcheux dans le haut et bas commandement militaire, avec le groupement de deux partis rivaux et des tiraillements, parmi les officiers et soldats indigènes¹.

Une échauffourée était à craindre. Elle se produisit le 1^{er} juin 1896. Sans provocation, le sous-officier Krause fut attaqué furieusement, devant ses recrues sans armes, par les soldats d'un camp chinois, originaires, comme Lieou Koen-i, du Hou-nan, et commandés par un parent de ce vice-roi. L'agression était préméditée. L'inexpérience des assaillants, le sang-froid courageux de la victime, sa vigoureuse constitution, l'habileté du médecin, firent que le sous-officier en fut quitte pour de graves blessures. Un mois après, il dut rentrer en Allemagne, légèrement estropié et réformé.

D'interminables négociations suivirent, Lieou Koen-i et son entourage refusant réparations et dommages-intérêts. Les instructeurs, malgré la défense de ce personnage qui

1. La nouvelle organisation à l'européenne n'apportait aux officiers indigènes qu'un surcroît de fatigues, avec une réduction notable dans leurs profits irréguliers sur la paie, le nombre et l'entretien de leurs hommes. Par contre, les troupes sous les ordres des instructeurs étrangers, touchaient exactement leur solde, jouissaient d'un ordinaire plus confortable, en dédommagement de leurs travaux, et de leur sujétion à une discipline plus exigeante, quoique moins arbitraire.

leur interdisait le port d'armes, ne sortirent plus que sabre et revolver au côté. Le conflit devint des plus aigus. La *Prinzess Wilhelm* et la canonnière *Illis*¹ stationnèrent longtemps à courte portée de canon des forts de Hia-Koan, au nord de Nankin. La fermeté tudesque, marine et diplomatique, mit un mois à briser presque toutes les résistances.

Une juste indemnité fut payée au blessé ; les instructeurs, dont le contrat tenait malgré tout, quittèrent Nankin à l'automne suivant, et consentirent à s'installer, avec troupes, armes et bagages, près des forts de Ou-song, à l'embouchure du Yang-tsé, à vingt kilomètres au nord de Chang-hai.

Ils y sont encore et forment, non sans succès, quelques milliers d'hommes à la tactique européenne². Le gouvernement chinois vient de leur distribuer des médailles d'honneur pour avoir réprimé une sédition de troupes indigènes, non placées sous leurs ordres (mai 1897). Hâtons-nous de dire qu'en outre, le 8 juin 1896, le vice-roi Lieou Koen-i accepta la visite officielle du major Von Reitzenstein, du commandant Von Holtzendorff (*Prinzess Wilhelm*), du commandant de l'*Illis* et du secrétaire de légation Von der Goltz, escortés de seize matelots en armes. Quelques minutes après, le vice-roi rendait cette visite, non point à bord, mais, comme il avait été réglé, au You-fou-yamen, un vaste tribunal chinois, mis, dès leur arrivée, à la disposition des officiers instructeurs. Une dizaine de coupables avaient été châtiés ; le drapeau allemand avait flotté plusieurs heures (8 juin), au mât de pavillon d'un des forts casematés de Hia-Koan. L'incident était honorablement clos³.

1. Cette canonnière se perdit, corps et biens, avec son équipage de 430 hommes, dans un typhon au sud de la Corée, vers la fin de juillet 1896. *Arcona*, 2 370 tonneaux, 2 400 chevaux-vapeur, 14 canons. — *Prinzess Wilhelm*, 4 400 tx, 8 000 chev., 12 canons.

2. Trois de ces instructeurs furent ultérieurement mis à la tête de l'École militaire (120 élèves, futurs officiers), que Lieou Koen-i, ouvrit dans Nankin le 28 nov. 1896. Le même nombre a rejoint, à Hankeou, Tchang Tche-tong, qui leur a confié un emploi analogue dans sa capitale.

3. Une correspondance de Nankin (*North China Daily News*, 10 juin 1896) relate quelques phases de l'incident, mais embrasse trop servilement la version mandarinale. La revue orientaliste, le *Toung-pao* (Paris-Leide) d'octobre (même année) inséra de brèves informations, presque exactes, sur ce conflit local (p. 441 et 447.)

L'année 1896 ne devait point finir sans amener une autre intervention des marines étrangères, dans la partie nankinoise du Yang-tse Kiang. J'entends parler du deuxième incident français, c'est-à-dire du voyage du croiseur *l'Alger* et de M. le comte de Bezaure, consul général de France à Chang-hai.

La raison principale qui motiva cette seconde mission extraordinaire, moins mouvementée, était le refus, assez calculé, des hautes autorités de la vice-royauté du Kiang-nan, de régler à l'amiable des difficultés, toujours pendantes et toujours les mêmes : dénis de justice, promesses antérieures mal tenues, reliquat d'affaires accumulées, incessamment accrues et aggravées. On pensa judicieusement, dans les sphères diplomatiques et navales, que cette intervention pacifique mais armée aurait enfin raison de ces lenteurs, à l'indiscutable avantage des relations entre les deux pays. Les missionnaires catholiques, comme les païens et les chrétiens chinois, au bénéfice desquels ont été échangés les traités, n'avaient qu'à se féliciter de cette décision aussi ferme que modérée.

Bien entendu, avant tout départ de Chang-hai, on avait prudemment pressenti les intentions du vice-roi, qui s'était engagé à accueillir et à rendre la visite consulaire.

Le 10 décembre 1896, *l'Alger*, comme l'année précédente, laissa de nouveau tomber ses ancres sous les forts de Nankin. Le lendemain (le temps pressait), M. le comte de Bezaure, et son secrétaire M. Broulland, le commandant Boutet et deux officiers de son bord, s'acheminaient vers le yamen du vice-roi Lieou Koen-i, avec un détachement de seize marins formant escorte. L'entrevue se passa à souhait, et l'on échangea les meilleurs compliments, sans négliger toutefois le but spécial de la mission.

Le jour suivant (12 décembre 1896), vers trois heures de l'après-midi, le vice-roi, au milieu d'un imposant cortège, se fit conduire en voiture à deux chevaux, par la nouvelle route carrossable¹, au débarcadère mandarinal de Hia-Koan. Là,

1. La route en question, longue de 10 kilomètres et bordée de saules, traverse Nankin de part en part, du nord au sud-est. La moitié septen-

il monta sur un steamer, puis sur une jonque, qui l'amena à la coupée de l'*Alger*, au bruit de l'artillerie des forts et des jonques de guerre. Affable et digne, de belle prestance et de noble tenue, il rendait courtoisement au consul général sa visite de la veille. Au départ, le beau croiseur le salue de dix-neuf coups de canon ; les forts de la rive, avec les canonnières indigènes, gaiement pavoisées et en ordre de bataille, renvoient le salut, à peu près sans compter. Toute l'affaire se dénoue en fête nautique des plus pittoresques.

Le soir, la *Comète*, canonnière française bien connue dans le fleuve, mouilla à quelques encâblures de l'*Alger*, qui, le surlendemain (14 décembre 1896), redescendit vers Chang-hai, tandis qu'elle remontait vers Ngan-king; elle y allait régler une affaire épineuse, concernant les missions catholiques de la province du Ngan-hoei, dont cette ville est la capitale. L'inflexible sagesse du commandant Simon la termina au gré de ses désirs et des nôtres. Il n'entre point dans notre cadre d'en détailler ici les péripéties.

Ainsi avait heureusement pris fin la seconde démonstration française, grâce au savoir-faire, plein de délicate énergie, du comte de Bezaure et du ferme commandant Boutet. L'excellent effet dure encore : la Chine avait besoin de réapprendre, par cette leçon de choses, que la France veille au respect de tous les articles de ses traités.

Qualifierai-je d'incident le voyage à Nankin du *Grafton* anglais au printemps de cette année 1897 ? La presse britannique a, du reste, fait un si discret silence sur cette mesquine affaire, qu'elle demeura à peu près ignorée. On contesta jusqu'à la matérialité du fait. Quelques détails concis et positifs fixeront les souvenirs.

Donc, le 18 avril de la présente année, propre jour de Pâques, le *Grafton*¹ se trouvait au mouillage, souvent

trionale est due à Tchang Tche-tong, la seconde à Lieou Koen-i. Le coupé dont je parle fut inauguré par le premier de ces deux vice-rois ; on peut le définir : un palanquin capitonné, sur ressorts, en vert, orné de glaces, ouvrant par devant, surmonté d'un « bouton » honorifique et porté sur quatre roues caoutchoutées.

1. *Grafton*, croiseur de 1^{re} classe, 7 350 tonneaux, 10 000 chevaux-vapeur, 12 canons.

nommé, de Hia-koan. Le contre-amiral Oxley était à bord ; il demanda, paraît-il, une entrevue à Lieou Koen-i, qui aurait décliné la visite, ou n'aurait point promis de la rendre. Une autre version soutient que la visite aurait été sollicitée de Tchen-kiang (port ouvert, à 18 lieues en aval de Nankin), et que le vice-roi aurait répondu « qu'il se reposait ». Excuse en partie valable, puisque Lieou Koen-i avait demandé et obtenu de la cour un congé, ou mieux un mois de repos, pour raison de santé¹.

Je relate ces on-dit, parce que l'on nia alors que le contre-amiral eût été plus ou moins poliment éconduit, les uns assurant (à tort, croyons-nous) qu'il avait été reçu par le vice-roi, les autres qu'il n'avait point manifesté l'intention de le voir. Il serait monté à Nankin uniquement en excursionniste, sans formuler de demande.

En fait, le lendemain de Pâques, au plus tard le surlendemain, le *Grafton* redescendait le Yang-tsé, pour arriver à Ou-song le mardi soir².

Plusieurs — qu'en savent-ils ? — interprétèrent l'expédition en ce sens que l'Angleterre tentait alors d'exercer une pression dans la Chine centrale, afin d'obtenir, ou d'arracher, la concession, si convoitée, du chemin de fer Hankeou-Pékin, que l'on se dispute encore, si j'en crois la rumeur de ces jours-ci.

§ VI

Le paragraphe sixième nous procure une agréable excursion au pays d'Utopie. Ou mieux, il développe cette thèse, piquante assurément, non moins risquée, qu'à bref délai « les Japonais joueront en Chine le rôle des Anglais dans l'Inde ; répandus dans tout le pays, ils seront partout maîtres et directeurs ; avec la main-d'œuvre chinoise, ils exploiteront les capitaux chinois, ils feront du pays tout entier un centre de production intense... Les Célestes se laisseront conduire par leur frères jaunes », etc. (p. 361).

1. A rapprocher de la magnifique réception (avec banquet et adresse laudative), accordée le 6 avril 1891, à Nankin, par le vice-roi d'alors Tseng Kouo-tsiuen, à l'amiral Valois, commandant l'escadre allemande. — Cf. *North China Daily News*, 14 avril 1891.

2. Cf. *North-China Daily News* du mercredi.

Prémises caduques et conclusions prématurées, telle est la caractéristique de ce paragraphe qui ferait tressaillir d'aise le Dai Nippon. Nous n'assisterons point à ce spectacle, en dépit de l'affirmation que « cette mise en valeur de la Chine par les Japonais sera un fait accompli à l'heure où, dans cinq ans, les wagons russes pénétreront jusqu'à Hankow ». (*Ibid.*)

Le sol et le génie chinois renferment de merveilleuses ressources latentes, qu'une sage administration, européenne ou indigène, saura tôt ou tard exhumer, puis utiliser. A cette tâche le Japon, évincé du continent, nous semble radicalement impuissant. Pour l'instant, il a assez à faire pour se gouverner lui-même, pacifier, coloniser, puis garder Formose, ne point se laisser totalement supplanter en Corée, maintenir des rapports circonspects avec telle puissance étrangère, surtout se défendre contre la formidable expansion de la Russie.

Les Japonais, assure M. Pinon, se sont répandus dans toute la Chine, « partout compris et partout bien reçus, à cause de l'analogie de civilisation et de l'identité d'écriture ».

Voilà ce que j'appelle des prémises risquées. « Bien reçus » est presque une antiphrase. Comme nombre, les Japonais sont quantité négligeable, comparés à l'énorme agglomération chinoise¹. Quelques rares ports de la côte mis à part, on ne les trouve encore qu'à l'état très sporadique sur le continent. Bien que de même origine, leur civilisation est fort distincte de celle des Chinois ; les idées courantes sur la propreté suffiraient à placer ces deux peuples à des antipodes ethnographiques. Rien n'autorise à parler de leur « identité d'écriture » (p. 360). L'écriture n'est point la langue. Puis, autant vaudrait dire qu'Espagnols et Anglais se comprennent, parce qu'ils emploient tous des caractères latins. La conviction populaire en Chine s'imagine que les Européens parlent tous le même idiome, une sorte de *sabir*

1. En Chine, le Japon, plus méprisé que haï, est surtout ignoré par la majorité des indigènes. Ils ne savent trop où il est, ils hésitent à le localiser. C'est pour eux une sorte d'Atlantide, ou d'*ultima Thule*. L'on m'a souvent demandé si c'était plus loin que l'Angleterre?... Du même côté ?

étranger, avec des variantes telles qu'en comportent les innombrables dialectes des dix-huit provinces.

Jusqu'ici, les Japonais installent fort péniblement les *concessions* que le traité de Shimonoséki leur accorde à Sou-tcheou, à Cha-se, à Hang-tcheou, à Tchong-king; même à Chang-hai, à quatre ou cinq journées de chez eux, leurs progrès commerciaux sont plutôt lents. On ne leur laisse point le champ libre, et les compétiteurs abondent.

En outre, l'infériorité relative des salaires, le bas prix de la main-d'œuvre, n'est point chose incontestée ni surtout définitive dans toute la Chine. N'a-t-on pas pu lire récemment cette information surprenante qu'à Chang-hai, telle Chinoise, travaillant dans une filature ou dans une magnanerie, touchait un salaire journalier supérieur à ce que gagne en Europe une ouvrière piémontaise, une employée de la Suisse allemande?

Au reste, M. Pinon sera bien aise d'apprendre que deux steamers japonais viennent de quitter Osaka pour inaugurer, en 1898, un service sur le Yang-tsé (marchandises et voyageurs), en concurrence avec les Compagnies Jardine, Butterfield, *China Merchants*, et quelques autres. La place sera prise pour le service français, si souvent projeté, dit-on. Cette dernière entreprise n'agrèerait point aux Japonais, desquels la *Revue des Deux Mondes* augure trop avantageusement.

Comme il ne s'agit, après tout, que de divergences d'appréciations, ou de prévisions relatives à un insondable et chanceux avenir, je n'estime point qu'il y ait lieu d'insister davantage. Des hypothèses vacillantes ne permettent point d'asseoir de jugements irréformables.

§ VII

Le dernier paragraphe de l'article est tout à la conciliation. Ces phrases textuelles le résumeraient assez fidèlement : « Plus l'activité des Japonais fera produire au sol et à l'industrie chinoise, plus sera grande la prospérité du Transsibérien... La prospérité de l'un ne sera pas la ruine des autres; ils pourront coexister sans s'entre-détruire; ils se feront concurrence, mais rien n'indique qu'ils doivent se faire la guerre » (p. 362).

L'auteur poursuit : « L'intérêt bien entendu des Russes est donc de ne point écouter les suggestions de la jalousie, mais de chercher avec les Japonais un *modus vivendi* équitable : il y a place en Chine pour eux et pour leurs rivaux... L'événement a déjà montré dans la question de Corée la possibilité d'un accord... » (P. 363.) Il nous semble au contraire que les plus récentes informations attestent les progrès de la russification en Corée. Si l'on parle de *condominium* coréen, le mot rappelle ce qu'il advint du *condominium* anglo-français en Égypte.

Nous aimons à voir M. Pinon mettre en lumière le rôle pacifique tenu par la France dans la crise aiguë de 1895 au Japon. Plusieurs nations « étaient disposées aux moyens violents... C'est peut-être à la France seule que la Russie et le Japon doivent d'avoir évité les solutions violentes¹ ».

La *Revue des Deux Mondes* conseille à nos représentants diplomatiques et militaires de continuer ce noble rôle : « Aucune puissance n'est mieux que la France placée pour prévenir un conflit futur. Or, — suprême argument en ces matières, — elle y a intérêt. » Par contre, l'intérêt britannique est de susciter des querelles, des malentendus, des jalousies, un antagonisme stérile en soi, ruineux pour les parties, profitable à la seule Angleterre. « La France semble réservée en cette circonstance à la tâche généreuse de médiatrice. »

Puisse-t-elle le comprendre et se faire écouter !

1. P. 365. — Voir également p. 347 et 350, sur le rôle sagement conciliateur de l'amiral de Beaumont.

LOUIS GAILLARD, S. J.

(A suivre.)

LES

ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ

On connaît ce personnage de Molière très déconcerté et très marri d'avoir perdu son *moi*. Quelques-uns auront peut-être l'impression de Sosie, à la lecture de certains ouvrages¹ où il n'est question que d'altération, de dédoublement, de scission de la personnalité, de double existence et de double conscience. Ce moi qui s'en va ainsi en morceaux, au choc de la maladie ou sous la suggestion hypnotique, est donc bien fragile. Son unité ne serait pas cette unité substantielle, telle que l'admettait la psychologie traditionnelle, unité fondée sur l'unité même de l'âme, indivisible comme elle, infrangible comme elle, aussi stricte que l'exige la simplicité de la substance spirituelle. Faudra-t-il se contenter d'une simple unité de cohésion, de coalition, comme on a dit, de coordination ? L'organisme jouit de cette dernière unité, parce que ses différentes parties tendent à réaliser une fin, à produire une activité dans un sens déterminé. Le moi devra-t-il s'en tenir là ? On le prétend.

« L'unité du moi, dit M. Ribot, au sens psychologique, c'est donc la cohésion, pendant un temps donné, d'un certain nombre d'états de conscience. » Et M. Alfred Binet déclare qu'il faut dire adieu à l'unité indivisible du moi. Le moi « n'est point une unité simple ; car, s'il en était ainsi, on ne comprendrait pas comment, dans des conditions données, certains malades, exagérant un phénomène qui appartient

1. Voir en particulier : Th. Ribot, *les Maladies de la Personnalité* ; idem, *les Maladies de la Mémoire*. — Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*. — A. Binet, *les Altérations de la Personnalité*. — Gilles de la Tourette, *Traité de l'hystérie. Hystérie paroxystique*. Paris, 1895. — Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique* ; idem, *État mental des hystériques : les Stigmates mentaux*, Paris, 1892 ; *les Accidents mentaux*, 1894 ; idem, *Névroses et idées fixes*. Paris, 1898, chap. x.

sans doute à la vie normale, peuvent manifester plusieurs personnalités distinctes ; ce qui se divise doit être formé de plusieurs parties ; si une personnalité peut devenir double ou triple, c'est la preuve qu'elle est un composé, un groupement, une résultante de plusieurs éléments. L'unité de notre personnalité adulte et normale existe bien, et personne ne songerait à mettre sa réalité en doute ; mais les faits pathologiques sont là qui prouvent que cette unité doit être cherchée dans la coordination des éléments qui la composent »¹.

La question est grave : elle a plus qu'un intérêt spéculatif. Si le moi, et par suite l'âme, n'est pas chose simple, un des fondements de notre croyance à l'immortalité disparaît. Bien plus, cette croyance s'écroule tout entière en même temps que s'évanouit le sentiment de notre responsabilité. Quelle responsabilité morale, en effet, peut conserver un être qui n'obéit pas à un principe intérieur unique ? car c'est ce principe intérieur que l'on conteste ; et ainsi la coordination qu'on laisse au composé humain ne peut être qu'une coordination toute de fait, procédant non du dedans, mais du dehors. Or, qui répondra d'une action dont chaque élément est dépourvu de moralité, dont la moralité n'existe que par l'ensemble et le tout, si ce tout n'a pas son principe substantiel et réel ? Ainsi, du même coup, périclitent l'immortalité, la responsabilité, la moralité du moi humain.

Faut-il se résigner à ce suicide ?

I

Les faits qu'on oppose à la doctrine de la personnalité unique et toujours identique à elle-même sont nombreux et de différentes sortes. On peut les ramener à deux groupes :

1. Disons que M. Pierre Janet s'abstient de pareilles conclusions. « Plusieurs personnes, dit-il, s'indignent contre cette notion de la désagrégation psychologique ; elles y voient une atteinte à l'unité de notre personnalité, une division de notre âme. C'est là une interprétation singulière de nos études. Dans ces recherches, il ne s'agit aucunement de l'âme humaine, du principe métaphysique de notre être. Il s'agit uniquement des faits que présente réellement notre pensée et de la façon dont ils se groupent en apparence. » *Névroses et idées fixes*, p. 395. — Cette protestation atteint non seulement le public, mais les collègues de M. P. Janet, moins réservés que lui. Nous le citerons toutefois fréquemment parce qu'on a invoqué ses observations en faveur de la thèse qu'il déclare écarter, et aussi parce qu'il y aura parfois intérêt à discuter son interprétation.

les uns établiraient dans un sujet l'existence de plusieurs *personnalités successives*, les autres l'existence de plusieurs *personnalités simultanées*.

Commençons par les premiers.

Tout d'abord viennent les cas attribués à ce qu'on appelle le *somnambulisme naturel*. Il s'agit, comme s'exprime M. Binet, de malades « qui présentent, outre leur vie normale et régulière, une autre existence psychologique, ou condition seconde, dont ils ne gardent point de souvenir au retour de l'état normal. Le caractère propre de cette condition seconde, c'est qu'elle constitue une existence psychologique complète : le sujet vit de la vie commune, il a l'esprit ouvert à toutes les idées et à toutes les perceptions ; il ne délire pas. Une personne non prévenue ne saurait reconnaître que le sujet est en état de *somnambulisme*. »¹

Déjà, à la fin du siècle dernier, Erasme Darwin raconte avoir traité une personne « affectée d'une rêverie qui revenait d'un jour à l'autre et durait presque toute la journée. Comme elle conservait pendant ses accès des idées de la même espèce que celles qu'elle avait eues le jour précédent, et qu'elle ne se rappelait plus l'instant suivant quand il y avait absence d'accès, ses parents s'imaginaient qu'elle avait deux âmes ».

L'observation la plus complète en ce genre a été recueillie par le D^r Azam, de Bordeaux. Tous les livres et publications qui s'occupent d'hypnotisme ou de magnétisme en ont parlé. Si connu que soit le fait, force nous est à nous-même d'y revenir. C'est ce qu'on peut appeler un cas-type. Notons une fois pour toutes que nous prenons les récits des auteurs tels qu'ils les livrent au public, sans nous porter garant de l'exactitude de telle ou telle circonstance : il y a tant de causes d'erreur en ces observations souvent délicates. Notons seulement, outre la simulation au moins dans certains détails, la tendance du sujet à se conformer à la pensée de l'expérimentateur et la tendance de l'expérimentateur à traduire, selon sa pensée, ce qu'il observe dans son sujet².

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 4.

2. M. l'abbé Piat a bien exposé ces causes dans *la Personne humaine*. Paris, Alcan, 1897, p. 82-88.

Mais enfin nous présumons, sauf remarque contraire, que les observations ont été bien faites et bien décrites.

Félida X... est née en 1843 à Bordeaux. Très intelligente et assez instruite pour son état social, écrivait, en 1858, le D^r Azam, elle s'occupe d'ouvrages de couture. Son caractère est triste, même morose. Elle parle peu, et sa conversation est sérieuse. Sa volonté est très arrêtée et son ardeur au travail très grande. Or, « presque chaque jour, sans cause connue ou sous l'empire d'une émotion, elle est prise de ce qu'elle appelle sa *crise*; en fait, elle entre dans son deuxième état... Félida est assise, un ouvrage de couture à la main; tout d'un coup, sans que rien puisse le faire prévoir et après une douleur aux tempes plus violente que d'habitude, sa tête tombe sur sa poitrine, ses mains demeurent inactives et descendent inertes le long du corps, elle dort ou paraît dormir, mais d'un sommeil spécial, car aucun bruit, aucune excitation, pincement ou piqûre, ne saurait l'éveiller; de plus, cette sorte de sommeil est absolument subite. Il dure deux ou trois minutes; autrefois il était beaucoup plus long.

« Après ce temps, Félida s'éveille, mais elle n'est plus dans l'état intellectuel où elle était quand elle s'est endormie. Tout paraît différent. Elle lève la tête, et, ouvrant les yeux, salue en souriant les personnes qui l'entourent, comme si elles venaient d'arriver; sa physionomie, triste et silencieuse auparavant, s'éclaire et respire la gaité; elle continue, en fredonnant, l'ouvrage d'aiguille que, dans l'état précédent, elle avait commencé; elle se lève, sa marche est agile et elle se plaint à peine des mille douleurs qui, quelques minutes auparavant, la faisaient souffrir... Sa vivacité touche à la turbulence; son imagination est plus exaltée; pour le moindre motif, elle s'émotionne en tristesse ou en joie; d'indifférente à tout ce qu'elle était, elle est devenue sensible à l'excès.

« Dans cet état, elle se souvient parfaitement de tout ce qui s'est passé pendant les autres états semblables qui ont précédé et aussi pendant sa vie normale... Elle a toujours soutenu que l'état, quel qu'il soit, dans lequel elle est au moment où on lui parle, est l'état normal qu'elle nomme sa *raison*, par opposition à l'autre qu'elle appelle sa *crise*.

« Après un temps qui, en 1858, durait trois ou quatre

heures, presque chaque jour, tout à coup la gaieté de Félicité disparaît, sa tête se fléchit sur sa poitrine et elle retombe dans l'état de torpeur que nous avons décrit. Trois ou quatre minutes s'écoulent, et elle ouvre les yeux, pour rentrer dans son existence ordinaire... Elle a oublié tout ce qui s'est passé pendant la période seconde... Elle s'occupait d'un travail de couture; elle ne le connaît pas, et il lui faut un effort d'esprit pour le comprendre.

« ... Depuis, Félicité s'est mariée. Ses enfants ont fait leur première communion pendant qu'elle était en condition seconde; elle l'ignore durant les périodes d'état normal. »

En 1875, la période de transition entre les deux états, après avoir diminué peu à peu, est tellement courte que Félicité peut la dissimuler, en quelque lieu qu'elle se trouve. Dès qu'elle sent venir la crise, « elle porte la main à la tête, se plaint d'un éblouissement, et, après une durée de temps insaisissable, elle passe dans l'autre état... Son entourage ne perçoit que les variations de caractère, qui sont très accusées ».

Peu à peu, la durée des périodes de condition seconde s'est accrue aux dépens de la vie normale. Vers 1865, la vie de Félicité est partagée en deux parties à peu près égales. En 1892, elle est sous l'influence de l'état second presque sans interruption.

Un autre cas également célèbre, qui présente beaucoup d'analogie avec celui de Félicité X..., est le cas de Louis V..., observé par MM. Bourru et Burot¹.

Louis V... est un vagabond. A neuf ans, il est condamné pour vol à la détention dans une maison de correction jusqu'à l'âge de dix-huit ans. On l'envoie à la colonie des Douaires, puis on le dirige sur la colonie agricole de Saint-Urbain, où il reste jusqu'en 1880. Occupé aux travaux des champs, il reçoit en même temps l'instruction primaire dont il profite très bien, car il est docile et intelligent. Un jour, pendant qu'il est occupé dans une vigne à ramasser des sarments, une vipère s'enroule autour de son bras gauche sans le

1. *Changements de Personnalité*, p. 19.

mordre. Il en ressentit une frayeur extrême, et, le soir, rentré à la colonie, il perdit connaissance et eut des crises d'hystérie comme il en avait éprouvé jadis dans son enfance. Les attaques se renouvelèrent ; il survint enfin une paralysie des membres inférieurs, l'intelligence restant intacte.

En mars 1880, il fut transféré à l'asile de Bonneval. Là, on constate que le malade a la physionomie ouverte et sympathique ; que son caractère est doux, qu'il se montre reconnaissant des soins qu'on a pour lui. Il raconte l'histoire de sa vie avec les détails les plus circonstanciés, même ses vols qu'il déplore, dont il est honteux, dont il rejette la faute sur son abandon, sur ses camarades, qui l'entraînaient au mal.

Un jour, il est pris d'une crise qui dure cinquante heures. Au sortir de la crise, il n'est plus paralysé. Il demande à aller avec ses camarades aux travaux de culture. On s'aperçoit vite qu'il se croit encore à Saint-Urbain. Il n'a aucun souvenir de sa crise et ne reconnaît personne, pas plus le médecin et les infirmiers que ses camarades. Il n'admet pas qu'il a été paralysé et dit qu'on se moque de lui... Il sait que, *l'autre jour*, il a eu peur d'un serpent, mais, à partir de ce moment, il y a une lacune. Il ne se rappelle plus rien. Il n'a pas même le sentiment du temps écoulé.

Après un mois d'expériences, d'observations, d'épreuves de toutes sortes, on reste convaincu que V... ne simule pas, mais qu'il y a une perte véritable de mémoire. Le caractère s'est aussi modifié. Ce n'est plus le même sujet : il est devenu querelleur, gourmand, il répond impoliment. Un jour, il s'évade, emportant des effets et soixante francs à un infirmier. On réussit, non sans peine, à l'arrêter. Après diverses pérégrinations, il est envoyé à Bicêtre. Il s'évade de nouveau : c'est en 1885. Il reste plusieurs semaines à Paris, près d'un ancien compagnon d'asile dont il a fait la rencontre. Il s'engage dans l'infanterie de marine et arrive à Rochefort. Vol, jugement en conseil de guerre suivi d'une ordonnance de non-lieu.

Ainsi, ce sont toujours les mêmes alternatives : perte de mémoire et changement de caractère, le tout accompagné de troubles dans la sensibilité et le mouvement. Seulement, les

états n'ont pas, chez Louis V..., la même fixité que chez Félicia : « on en a compté jusqu'à six qui ont chacun leur mémoire propre ».

Chez quelques sujets, la crise de *somnambulisme* se produit sous forme *déambulatoire*, dont Louis V... présentait déjà quelques symptômes. Nous nous rapprochons du *somnambulisme* pris dans son sens vulgaire.

Émile X..., âgé de trente-trois ans, avocat au barreau de Paris, est presque instantanément hypnotisable. Un jour, raconte M. Proust ¹, « au palais, pendant qu'il plaide, le président le regarde fixement. Il s'arrête court, s'endort, et ne peut reprendre sa plaidoirie que lorsqu'un de ses collègues, qui connaît son infirmité, l'a éveillé.

« Mais ce n'est pas tout. A certains moments, Émile X... perd complètement la mémoire. Alors tous ses souvenirs, les plus récents comme les plus anciens, sont abolis. Il a complètement oublié son existence passée. Il s'est oublié lui-même... Pendant toute la durée de cette sorte d'état de condition seconde, une nouvelle vie, une nouvelle mémoire, un nouveau moi commencent pour lui. » Revenu à sa condition première, il ignore ce qu'il a fait pendant le temps qui vient de s'écouler.

« Ainsi, le 23 septembre 1888, il a une altercation avec son beau-père. Il est vivement impressionné par cette altercation dont il a gardé le souvenir très présent. Mais il ignore ce qu'il a fait depuis cette date du 23 septembre jusqu'au milieu d'octobre suivant. A cette dernière époque, c'est-à-dire trois semaines après sa dispute avec son parent, on le retrouve à Villars-Saint-Marcelin (Haute-Marne). Comment a-t-il vécu ? où est-il allé ? Il l'ignore. Ce qu'il en sait, il l'a appris depuis par des rapports venus de divers côtés. On lui a dit qu'il s'était rendu chez le curé de Villars-Saint-Marcelin, « qui l'avait trouvé bizarre », qu'il était allé faire visite à un de ses oncles, évêque *in partibus* dans la Haute-Marne, et que là, il aurait brisé différents objets, déchiré des livres et même des manuscrits de son oncle. Il a su, depuis, qu'il avait contracté cinq cents francs de dettes pendant ses pérégrini-

1. *Tribune médicale*, 27 mars 1890.

nations, qu'il avait été traduit devant le tribunal de Vassy pour acte de filouterie et condamné par défaut.

« Ainsi, Émile X..., dans son état normal, ignore ce qu'il a fait pendant les périodes d'automatisme ambulateur; mais il suffit, en le plongeant dans le sommeil hypnotique, de le replacer en condition seconde pour qu'aussitôt il se rappelle les moindres détails de ses pérégrinations. Éveillé, il ne sait ce qu'il a fait du 23 septembre au 15 octobre; endormi, il révèle les incidents de son voyage. S'il a dépensé cinq cents francs, c'est qu'il a joué. Il dit les sommes perdues, et à quel jeu. Il donne le nom de son partenaire. Il raconte tout ce qu'il a fait et dit chez le curé son ami, et chez l'évêque son oncle. »

Ainsi le *somnambulisme provoqué* fait repasser le sujet par les phases qu'il avait parcourues en *somnambulisme naturel*. Voici encore un cas où les deux *somnambulismes* interviennent.

« Nous allons à la campagne, M. Ch. Richet et moi, raconte M. Pierre Janet¹, dans une petite maison aux environs de Paris, où nous trouvons Mlle Eugénie, très occupée aux humbles fonctions du ménage. Elle est partie toute la journée donner des consultations dans un cabinet en renom, assistée d'un docteur qui signe ses ordonnances. Elle vient à peine de rentrer; elle est très fatiguée, mais ne se souvient pas de ce qu'elle a pu faire pendant la journée; elle a complètement perdu la mémoire de tout ce qui s'est passé depuis ce matin; mais cela ne l'inquiète guère, car elle est pressée de préparer la soupe pour ses vieux parents. Nous obtenons qu'elle consente à se laisser endormir encore un instant. Aussitôt dans l'état *somnambulique*, tout se transforme. La tête redressée, la parole cassante, elle a tout à fait (?) le langage de l'emploi: « Figurez-vous, mon cher monsieur, trente consultations aujourd'hui... Et des cas très intéressants... Tous ces médecins sont des ânes. »

II

Voilà les faits. Là-dessus, on signifie son congé à l'ancienne psychologie. Nous avons déjà entendu M. Ribot et

1. *État mental des hystériques. Les accidents mentaux*, p. 221.

M. Binet. La plupart des docteurs en magnétisme ou en hypnotisme ne tiennent pas un autre langage¹. On doit, disent-ils, renoncer à l'unité comme à la persistance du moi. Au moi toujours identique à lui-même, il faut substituer des groupements d'états de conscience. De ce tout essentiellement séparable, les parties se désunissent sous l'influence de causes diverses, et l'on a des dédoublements successifs, ou même, comme dit M. Binet, des morcellements et des émiettements du moi ; au lieu d'une existence et d'une conscience unique, des séries de consciences et d'existences fragmentaires.

Les faits justifient-ils ces conclusions ?

La psychologie traditionnelle établissait l'unité et la persistance du moi sur l'unité et la persistance de l'âme, sujet permanent des accidents transitoires, fond immuable des phénomènes changeants. L'âme a directement conscience, non de son fond même, mais des modifications dont ce fond est le théâtre et le sujet. Le sentiment même de l'existence physique, qu'il soit la perception vague et sourde de l'exercice du sens musculaire ou la perception du fonctionnement de nos organes, ne va qu'à la conscience des modifications vitales. Mais en même temps, j'ai conscience que ces modifications m'appartiennent, que si variées, si multiples, si fugitives qu'elles soient, elles sont de *moi* et à *moi*, et que ce *moi* demeure sous les modifications qui passent, car c'est toujours au même sujet que je rapporte celles du présent comme celles du passé.

Mais ce n'est pas à dire que la conscience atteigne d'une manière distincte tous les phénomènes qui se succèdent dans le moi. La conscience n'est pas toujours en activité, ou du moins son activité n'est pas toujours universelle. Si, avec quelques philosophes, on appelle *conscience métaphysique* la substance même de l'âme douée de conscience, et *conscience empirique* l'opération de cette substance, il faut dire que la première seule est stable, mais que la seconde est chose intermittente et particulière. Ce n'est pas tout : si les phénomènes dont l'être humain est sans cesse le sujet ne viennent pas tous au seuil de la conscience, ceux qui y sont

1. Par exemple, le Dr Azam, *Hypnotisme et double conscience*, p. 234.

venus une fois n'y restent pas en permanence. La mémoire, cette conscience du passé, a ses lacunes, ses éclipses temporelles, ses pertes irrémédiables.

Dans les divers cas cités plus haut que voyons-nous ? Des lambeaux entiers de vie, voire même des parties considérables, glissent hors de la conscience, à de certains moments, et laissent des vides béants dans la chaîne des souvenirs. La conscience s'efforce de rattacher comme elle peut l'anneau de l'acte présent à celui qui précède toute la série échappée. Puis soudain cette série reparaît et la conscience y fixe un nouveau chaînon, en attendant qu'il se brise à son tour. Ce sont là des intermittences dans l'exercice de la conscience et de la mémoire ; ces accidents ont lieu à la surface de l'être ; on n'en peut conclure que le fond du sujet soit altéré ou que ce fond fasse défaut. Félida X... et Louis V... mènent, si l'on veut, une existence en partie double : en eux se déroulent comme deux séries, deux systèmes d'actes conscients qui se succèdent sans se raccorder. S'ensuit-il qu'il se soit formé en eux deux consciences, ou qu'on ne puisse plus admettre la persistance d'une conscience métaphysique, une et identique à elle-même ? Pour le prétendre, il faut n'accorder à la conscience d'autre réalité que ses opérations mêmes ; il faut ne voir dans la personnalité que la suite même des actes dont elle est le principe, et l'on se trouve ramené à la doctrine inintelligible qui admet des phénomènes et une série de phénomènes sans sujet qui les supporte.

Au reste, l'isolement des séries d'états conscients est moins absolu qu'il paraît au premier abord. « C'est un fait souvent constaté, avoue M. Pierre Janet ¹, que quelques somnambules conservent, après leur sommeil, une certaine quantité de souvenirs de la série somnambulique. » Un fait bien plus général et pas assez remarqué, c'est que le sommeil particulier des somnambules n'abolit qu'une partie des souvenirs de l'état de veille : la plupart des connaissances acquises persistent durant toute la vie du sujet. Quand Félida revient à son état premier, « il lui faut, dit-on, un effort pour com-

1. *L'Automatisme psychologique*, p. 79.

prendre » le travail de couture auquel elle se livrait, mais elle n'a pas désappris la couture ; on ne fait pas remarquer qu'elle soit moins habile dans un état que dans l'autre. Elle ne se souvient pas de la première communion de ses enfants qui a eu lieu tandis qu'elle était en crise, mais, dans l'un et l'autre état, il semble bien qu'elle les considère comme ses enfants et les mêmes enfants.

La scission entre les deux états est donc loin d'être complète. Toute une masse de connaissances acquises, d'habitudes contractées passent d'un état à un autre ; le sujet les transporte partout avec lui. Le sujet oublie certaines actions passées ; il ne s'oublie pas lui-même. Cela est évident pour Louis V... et la somnambule-médecin autant que pour Félida. Faudra-t-il faire une exception pour Émile X... dont M. Proust dit précisément qu' « il a complètement oublié son existence passée, qu'il s'est oublié lui-même » ? Ceci est une interprétation de M. Proust ; il nous serait beaucoup plus avantageux pour juger de l'état de notre vagabond de le voir à l'œuvre. Or, dans ce qu'on nous en dit, nous ne relèverons qu'un détail, où il apparaît que l'avocat en rupture de barreau n'avait pas laissé tout son moi à Paris. Le curé de Villars-Saint-Marcelin l'a trouvé « bizarre ». Tout d'abord, être *bizarre* n'indique pas un changement si radical. Puis, pourquoi se rend-il chez le curé de Villars-Saint-Marcelin ? c'était un de ses amis d'autrefois. Pourquoi fait-il ensuite visite à l'évêque ? c'est son oncle. Voilà quelqu'un qui, pour s'être oublié lui-même, n'a pas oublié les autres. Gageons qu'il se reconnaît encore comme le neveu de cet excellent oncle.

M. Binet a donc raison de dire — déclaration ou aveu — la séparation totale des états de conscience est un idéal. Il en est de cet idéal comme de tout autre : on y tend sans jamais y parvenir.

III

Autre particularité à relever. Dans l'état second, Félida a présents à l'esprit non seulement les faits auxquels elle a pris part dans les diverses périodes semblables, mais encore ceux de l'état premier. De même chez Louis V..., il y a certaines périodes où tous ses souvenirs reparaissent, par

exemple, quand il raconte ses vols anciens. A la fin de la relation de MM. Bourru et Burot, on le voit à Paris renouer connaissance avec ses compagnons d'autrefois, puis s'engager dans l'infanterie de marine : démarches qui supposent la mémoire du passé. C'est d'ailleurs une remarque faite par presque tous les auteurs que dans l'état second ou somnambulique tous les souvenirs revivent. Les deux systèmes de souvenirs ne sont donc pas absolument fermés; il y a communication de l'un à l'autre, quoique la communication ne soit pas de tous points réciproque. « De ces deux états, dit M. Paul Janet¹, il y en a au moins un où l'une des personnes a conscience de l'autre, par conséquent où elle est reliée à l'autre par l'identité personnelle. Mais si le somnambule est la même personne que l'homme éveillé, ne faut-il pas admettre réciproquement que l'homme éveillé est la même personne que le somnambule, quand même il ne s'en souvient pas? » Il n'y a pas deux personnes successives, dont l'une s'évanouit ou se volatilise pour faire place à une autre, puisque nous retrouvons, à de certains moments, avec toute sa mémoire, la personne qui semblait disparue.

Pas plus que deux personnes, il n'y a lieu d'admettre deux consciences ou deux facultés conscientes distinctes. Les éclipses que présente la conscience des somnambules s'expliquent avec une seule conscience dont le champ tantôt s'étend, tantôt se rétrécit, soit dans le présent, soit dans le passé. Puisque, à certains moments, une conscience est complète, l'existence de plusieurs consciences successives serait même inexplicable. La conscience seconde venant à connaître les faits de la conscience première, on aurait une conscience prenant connaissance de faits qui ne lui appartiennent pas, de faits qui lui sont étrangers : énigme inintelligible.

Les auteurs mêmes qui admettent ce dualisme reconnaissent qu'il a une tendance à disparaître. Le plus souvent, il se forme peu à peu entre les deux états une fusion; le sujet finit par aboutir à un état mixte où il reste. Telle Mary Reynolds, un sujet célèbre, dont nous aurons l'occasion de parler. D'autres fois, comme chez Férida, la période de som-

1. *Principes de métaphysique et de psychologie*, t. II, p. 568.

nambulisme est devenue une seconde existence plus complète que la période de veille et s'est substituée à celle-ci. M. Pierre Janet parle d'une personne qu'il a maintenue cinq ans « dans un état que l'on peut appeler un somnambulisme. C'est dans cet état qu'elle s'est fait une carrière et qu'elle a passé des examens assez difficiles. Ses juges ne se doutaient pas qu'ils examinaient une somnambule. Ce mot est-il encore juste, ajoute-t-il, quand on parle d'un cas semblable ? Il le devient de moins en moins. En effet, ce mot désigne un état distinct de la veille et opposé à la veille. Or, ici, l'état primitif ou état dit de veille n'existe plus guère¹ ». La question se pose avec d'autant plus de raison que le somnambulisme, soit artificiel, soit spontané, n'atteint, nous l'avons vu, qu'une partie de l'individu, que son action se borne à modifier l'exercice de certaines facultés, parfois d'une façon heureuse, et que, par suite de cet effet curatif, l'individu qui se rapproche le plus du type sain et normal, c'est précisément l'individu en état dit somnambulique.

Le *moi* trahit sa persistance dans les formules mêmes où il semble la nier. On sait que parfois des personnes atteintes de somnambulisme déclarent qu'elles se sentent drôles, bizarres. D'autres vont plus loin et disent : « Je ne suis plus la même ; je suis changée, ce n'est plus moi. » N..., un sujet de M. Pierre Janet, qui se trouvait d'abord changée, prétendit bientôt qu'elle était autre. « Qui êtes-vous alors ? lui demande-t-il. — Je ne sais pas... je crois que je suis la malade. — De quel nom faut-il l'appeler ? — Nichette. » C'est le petit nom par lequel on désignait cette personne dans sa première enfance. Léonie, raconte encore M. Pierre Janet, en somnambulisme, refuse son nom ordinaire : « Cette brave femme n'est pas moi, dit-elle ; elle est trop bête². »

Comment a-t-on pu apporter de tels faits en témoignage d'un changement véritable de personnalité ? Comment ne pas voir que, s'il avait perdu toute notion du *moi*, le sujet ne pourrait connaître qu'il n'est plus soi ? Ces somnambules me semblent même de bien fins analystes ; ils comparent entre

1. *État mental des hystériques. Accidents mentaux*, p. 211-212.

2. *L'Automatisme psychologique*, p. 131-132.

eux leurs différents états ; ils font de l'introspection tout comme les psychologues de l'ancienne école, douce ironie, sans doute, à l'adresse de leurs docteurs, partisans exclusifs de l'école expérimentale.

Quelques-unes mêlent à leur psychologie une petite teinte de littérature. « Quand elle était endormie, dit M. Pitres, Marguerite X... ne parlait d'elle qu'à la troisième personne. « Marguerite est souffrante aujourd'hui, disait-elle ; elle n'est « pas contente ; elle a été contrariée ; il faut la laisser tran-
« quille. — Mais qui êtes-vous donc, lui demandais-je un
« jour, pour parler au nom de Marguerite ? — Je suis son
« amie. — Et comment vous appelez-vous, s'il vous plaît ? —
« Je ne sais pas, mais j'aime beaucoup Marguerite, et quand
« on lui fait de la peine, cela m'attriste. » C'est ravissant ; ces somnambules ont vraiment toutes les ingéniosités ; on se croirait à l'hôtel de Rambouillet, non à la Salpêtrière. Seulement, ne trouvez-vous pas que c'est vraiment trop joli ? Il y a ici quelqu'un qui fait du style. Cependant, malgré tout ce qu'il y a d'apprêté dans ce témoignage, on doit se demander : Comment Marguerite X... connaît-elle si bien son Sosie ? Pour en parler si pertinemment, elle ne doit guère s'en distinguer beaucoup.

Les enfants disent eux-mêmes : « Jacques hier pas sage. — Et quel est ce mauvais Jacques ? — Celui qui a battu Toto. Mais aujourd'hui plus mauvais Jacques. » — Est-ce que les enfants se dédoubleraient ?

IV

On invoque encore d'autres observations faites dans l'état de somnambulisme provoqué. On insiste sur la facilité avec laquelle la personne hypnotisée revêt successivement les personnalités fictives qu'on lui suggère.

Écoutons M. Ch. Richet racontant quelques-unes de ces expériences¹ :

« Endormies et soumises à certaines influences, A... et B... oublient qui elles sont... Elles ont perdu la notion de leur ancienne existence. Elles vivent, parlent, pensent absolument comme le type qu'on leur a présenté. »

1. *L'Homme et l'Intelligence*, p. 236-240.

Pour que cette transformation de la personnalité s'opère, il suffit d'un mot prononcé avec une certaine autorité. « Je dis à A... : « Vous voilà une vieille femme ». — Elle se voit changée en vieille femme, et sa physionomie, sa démarche, ses sentiments sont ceux d'une vieille femme. « Je dis à B... : « Vous voilà une petite fille. ». — Et elle prend aussitôt le langage, les jeux, les goûts d'une petite fille.

« Voici quelques-unes des *objectivations* de M... :

« *En général.* « Passez-moi ma longue-vue. C'est bien! c'est bien! Où est le commandant du 1^{er} zouaves? Il y a là des kroumirs! Je les vois qui montent le ravin... Commandant, prenez une compagnie et chargez-moi ces gens-là! Qu'on prenne aussi une batterie de campagne... »

« *En religieuse.* Elle se met aussitôt à genoux, et commence à réciter ses prières en faisant force signes de croix, puis elle se relève : « Allons à l'hôpital. Il y a un blessé dans cette salle. Eh bien, mon ami, n'est-ce pas que cela va mieux, ce matin? Voyons, laissez-moi défaire votre bandage... »

Autre *objectivation* de B... *en général.* Elle fait : « Hum! hum! » à plusieurs reprises, prend un air dur et parle d'un ton saccadé... « Allons boire! — Garçon, une absinthe! Qu'est-ce que ce godelureau? Allons, laissez-moi passer. »

Il suffit, on le sait, de mettre certains sujets dans la posture qui accompagne d'ordinaire une action, pour qu'ils la réalisent aussitôt. On joint les mains à Léonie; elle se recueille, se met à genoux, prie, et bientôt son visage prend un air extatique; ou bien on lui met les mains dans le geste de la terreur, toute sa physionomie reflète l'effroi.

Tout étranges que soient ces faits, ils trouvent leur explication dans l'extraordinaire impressionnabilité des somnambules. La suspension de leurs facultés laisse dans leur intérieur comme un vide. Toute image, toute idée que l'hypnotiseur y jette l'envahit à l'instant; elle s'empare de ces facultés qu'elle trouve en suspens, en particulier des facultés semi-organiques, l'imagination et la mémoire, et comme celles-ci ne sont plus soumises à l'empire modérateur de la raison et de la volonté, elles épuisent toute leur activité, elles s'exaltent. Telle une détonation qui retentit à l'entrée

d'une grotte souterraine se grossit de tous les échos qu'elle éveille, puis éclate comme un tonnerre dont le formidable roulement se prolonge sans fin. Le somnambule sous l'influence de la suggestion est, au pied de la lettre, un *emballé*.

Mais dans cette exaltation somnambulique rien n'indique la création d'une personnalité nouvelle. Il y a un personnage qui se joue au dehors si l'on veut, non une personnalité seconde qui surgit des profondeurs de l'être. Ce personnage, il est facile de le voir, est composé de souvenirs : souvenirs de la vie même du sujet, souvenirs de faits observés ou entendus, souvenirs de lectures faites. Ces souvenirs s'appellent les uns les autres, s'associent comme dans les rêves. S'ils ont un peu plus d'unité, c'est que la suggestion leur a donné une impulsion en un sens, plus forte que celle qui produit le rêve ; c'est peut-être aussi que la raison, trop peu libre pour les arrêter, a cependant encore assez d'influence pour en régulariser quelque peu le cours.

On a dit que les conceptions délirantes du malade portent le cachet de sa personnalité saine. Il en est de même des fictions hypnotiques. M. Pierre Janet, observateur exact et réfléchi, en fait lui-même la remarque¹. On a beau joindre les mains à Lucie, l'extase ne vient pas, elle ne se met même pas à genoux : elle a été chanteuse dans un café-concert. La suggestion réussit sur Léonie qui a des habitudes de piété. De même si, par un sentiment que nous voulons croire purement scientifique, on leur fait jouer le prêtre, l'une représente un personnage vénérable, l'autre un bouffon rabelaisien. M. Ch. Richet, en citant les propos égrillardes tenus par une somnambule qui s'*objective* en actrice, fait observer avec quelque insistance que « c'est une femme, très respectable mère de famille et très religieuse de sentiments, qui parle ». Mais on peut être très honnête femme et savoir que toutes les actrices ne sont pas des parangons de vertu ; plus même on sera honnête femme, plus on sera portée à se les représenter et, dans le somnambulisme, à les mimer sous des traits peu flatteurs.

Bref, sous ces fictions créées dans l'hypnose, c'est la per-

1. *L'Automatisme psychologique*, p 50-51.

sonnalité normale qui se prolonge et persiste, c'est elle qui fournit les matériaux de ces créations fantaisistes, c'est elle qui se trahit par ces extravagances mêmes.

Le cas, aujourd'hui bien connu, du sergent de Bazeilles ne diffère guère des précédents ; seulement, l'hallucination est provoquée par le toucher au lieu de l'être par la parole. M. Binet¹ en emprunte le récit à M. Mesnet.

« F..., âgé de vingt-sept ans, sergent à l'armée d'Afrique, reçut, dans les batailles livrées sous Sedan, une balle qui lui fractura le pariétal gauche. La balle, tirée obliquement, fit une plaie de huit à dix centimètres de longueur, parallèle à la suture temporale et située à deux centimètres environ au-dessous de cette suture.

« ... Depuis quatre années, la vie de F... présente deux phases essentiellement distinctes : l'une normale, l'autre pathologique... La séparation entre les deux phases, santé et maladie, est absolue. »

Dans son état normal, F... vit comme tout le monde. Dans ses moments de crise, il semble agir comme un automate. C'est à un de ces moments que se rapporte une scène dont M. Mesnet fut témoin.

« F... se promenait, dit-il, dans le jardin, sous un massif d'arbres ; on lui remet à la main la canne qu'il avait laissé tomber quelques minutes avant. Il la palpe, promène à plusieurs reprises la main sur la poignée coudée de sa canne, devient attentif, semble prêter l'oreille, et, tout à coup, appelle : « Henri ? » Puis : « Les voilà ! ils sont au moins « une vingtaine ! A nous deux, nous en viendrons à bout. » Et alors, portant la main derrière son dos comme pour prendre une cartouche, il fait le mouvement de charger son arme, se couche dans l'herbe à plat ventre, la tête cachée par un arbre, dans la position d'un tirailleur, et suit, l'arme épaulée, tous les mouvements de l'ennemi qu'il croit voir à courte distance. »

M. Mesnet finit son récit par cette réflexion : « Cette scène... a été pour chacun de nous l'expression la plus com-

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 37-44.

plète d'une hallucination provoquée par une illusion du tact, qui, donnant à une canne les attributs d'un fusil, a réveillé chez cet homme les souvenirs de sa dernière campagne, et reproduit la lutte dans laquelle il a été si grièvement blessé. »

La réflexion est juste : il n'y a ici, en somme, qu'un réveil puissant de souvenirs. Mais alors il ne faut pas dire qu'il y a « séparation absolue » entre l'état de santé et l'état de maladie : ces souvenirs, mis en scène pendant la crise, appartiennent à l'état de santé. Et la personnalité, quoi que veuille M. Binet, n'est pas altérée dans son fond ; elle persiste en tout état avec les souvenirs dont elle est le support.

« La suggestion de changement de personnalité, dit M. Binet¹, peut être faite dans des conditions un peu différentes. Au lieu d'imposer au sujet une personnalité de fantaisie (ou la reproduction d'un acte isolé), on évoque dans son esprit le souvenir d'une époque antérieure de son existence et on le force à revivre cette époque. »

L'exemple suivant est emprunté à MM. Bourru et Burot :

« Jeanne R..., âgée de vingt-quatre ans, est une jeune fille très nerveuse et profondément anémique... Elle est facilement hypnotisable ; elle dort d'un sommeil profond et, à son réveil, elle a de l'amnésie.

« On lui dit de se réveiller à l'âge de six ans. Elle se trouve chez ses parents ; on est au moment de la veillée, on pèle des châtaignes. Elle a envie de dormir et demande à se coucher ; elle appelle son frère André pour qu'il l'aide à finir sa besogne ; mais André s'amuse à faire des petites maisons avec des châtaignes, au lieu de travailler : « Il est bien « fainéant, il s'amuse à en peler dix, et moi il faut que je pèle « le reste. »

« Dans cet état, elle parle le patois limousin, ne sait pas lire, connaît à peine l'A B C.

« Après lui avoir mis la main sur le front, on lui dit que dans deux minutes elle se retrouvera à l'âge de dix ans. Sa physionomie est toute différente ; son attitude n'est plus la même. Elle se trouve aux *Fraiss*, au château de la famille des

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 236.

Moustiers, près duquel elle habitait. Elle voit des tableaux et elle les admire. Elle demande où sont les Sœurs qui l'ont accompagnée, elle va voir si elles viennent sur la route... Elle commence à écrire depuis six mois ; elle se rappelle une dictée qu'elle a donnée *mercredi* et elle écrit une page entière très couramment et par cœur ; c'est la dictée qu'elle a faite à l'âge de dix ans... »

Marguerite, raconte de son côté M. Pierre Janet¹, est une jeune fille de vingt-trois ans qui est à la Salpêtrière depuis plus d'un an et qui, par conséquent, nous connaît tous très bien. Elle a eu une série d'accidents hystériques qui l'ont rendue fort malade. Un jour, il lui dit simplement, en insistant un peu sur ce simple mot : « Bonjour, Margot. » — « Elle a une petite secousse et elle change de visage. Comme elle me regarde d'un air étonné, je lui demande ce qu'elle a et ce qui l'inquiète : « Mais je ne vous connais pas, monsieur. — Comment ? tu viens de me voir ce matin. — Mais non, ce matin j'étais en classe et j'ai fait mes devoirs. » Surpris de ces réponses, je l'examine plus attentivement et je m'aperçois qu'elle a complètement oublié la Salpêtrière, sa propre maladie, tout ce qu'elle a fait dans ces dernières années et que, au contraire, elle se souvient de son enfance avec une précision étonnante. Bien plus, je constate qu'elle n'a plus aucun stigmate hystérique. Que s'est-il donc passé ? Il suffit de lui demander son âge : « J'ai huit ans », nous dit-elle. Tout s'explique : le mot « Margot » est le nom qu'on lui donnait à la pension quand elle avait l'âge de huit ans, et ce mot prononcé par nous a réveillé dans son esprit tout le système énorme de souvenirs, d'images et même de sensations auquel il était lié. »

Que conclure de ces faits ? Sans doute, si l'on fait consister la personnalité précisément dans ce système de souvenirs et d'images, on y verra la disparition de la personnalité actuelle et le retour de la personnalité ancienne. M. Binet tient la chose pour établie. « Notre personnalité, dit-il², se modifie avec le temps ; la personnalité n'est pas une entité fixe,

1. *État mental des hystériques. Accidents mentaux*, p. 15-16.

2. Ouvrage cité, p. 236.

permanente et immuable ; c'est une synthèse de phénomènes, qui varie avec ses éléments composants, et qui est sans cesse en voie de transformation. Dans le cours d'une existence même normale, un grand nombre de personnalités distinctes se succèdent ; c'est par artifice que nous les réunissons en une seule, car, à vingt ans de distance, nous n'avons plus la même manière de sentir et de juger. »

Mais il y a toujours lieu de se demander si les modifications et les transformations de l'activité du moi entraînent nécessairement pareilles modifications et transformations dans le fond même du sujet agissant. Or, la persistance même des souvenirs qui se réveillent si nets et si précis et à si long intervalle de l'impression première prouve que quelque chose reste. Qu'on voie dans ces souvenirs les impressions mêmes d'autrefois mais affaiblies, ou l'image et l'écho de ces impressions, peu importe : Comment expliquer leur reviviscence si la personnalité n'est qu'un système de phénomènes qui se succèdent et s'écoulent ? Ces impressions n'étaient pas constamment présentes et cependant elles n'étaient pas totalement abolies, puisqu'elles reparaissent. Où résidaient-elles ? L'organisme seul est une base insuffisante à cette persistance, car l'organisme, considéré comme un composé de molécules ou une colonie de cellules, est chose qui se renouvelle et se transforme sans cesse. Il faut arriver à un fond plus intime, à ce sujet permanent admis par la psychologie traditionnelle, l'âme humaine, en qui le *moi* trouve son unité et sa stabilité, et qui donne, en qualité de principe vital ou de force vitale, à l'organisme même l'unité et la stabilité relatives qui lui appartiennent.

Il y a dans cette résurrection d'une « tranche de vie » passée une particularité qu'on ne trouve pas, du moins au même degré, dans les autres espèces de suggestion : le sujet semble avoir perdu les habitudes acquises depuis l'époque ancienne qui est vécue à nouveau. Jeanne, réveillée à six ans, ne sait pas lire ; elle connaît à peine l'A B C ; réveillée à dix ans, elle en est à apprendre l'orthographe. Certains sujets ont eu besoin de toute une rééducation au sortir d'une crise de somnambulisme naturel.

« Mary Reynolds, une Américaine observée par Weir Mitchell, semblait dans son enfance avoir une bonne santé physique et morale ; elle était intelligente, calme, plutôt un peu réservée et triste. Vers l'âge de dix-huit ans, elle sent quelques syncopes, quelques attaques hystériques. A la suite d'une attaque exceptionnellement violente, elle resta insensible, aveugle et sourde. Après cinq à six semaines, les sens revinrent graduellement ; mais à ce moment, elle entra dans un profond sommeil qui dura une vingtaine d'heures. Quand elle se réveilla, elle avait perdu absolument tous les souvenirs ; elle était comme un être entrant pour la première fois dans ce monde. Tout ce qu'elle avait conservé du passé, c'était la faculté de prononcer un petit nombre de mots instinctivement, sans leur accorder de sens. Il fallut tout lui apprendre ; en un mot, c'était une enfant, qui venait de naître, mais avec les facultés de l'âge adulte ¹. »

Dans les habitudes acquises dont il est ici question, on peut distinguer, au moins par la pensée, deux éléments : d'une part, une facilité contractée par le composé humain à répéter des actes souvent posés ; d'autre part, les images de ces actes conservées dans la mémoire. Or, la facilité contractée subsiste, les images elles-mêmes ne sont pas effacées ; il n'y a de malade que la faculté de les rendre présentes. Ce qui le prouve, c'est que de l'aveu de tous les observateurs, la rééducation de ces sortes de sujets est infiniment plus facile que la première éducation. Le plus souvent, il suffit de les mettre sur la voie de telle série de souvenirs : ils continuent d'eux-mêmes. Jeanne, au sortir de son sommeil provoqué, se retrouve à vingt-quatre ans avec toutes ses habitudes et ses connaissances acquises. Mary Reynolds, après sa crise, dit Weir Mitchell, était une enfant « avec les facultés de l'âge adulte » : ce qui marque précisément la persistance des habitudes mentales. Bien mieux, au bout de dix semaines, elle eut une seconde période de sommeil et se réveilla telle qu'elle était avant ses derniers accidents. Donc, en ces différents cas, il n'y a qu'une simple amnésie, une perte de mémoire.

1. Cité par Pierre Janet. *Stigmates mentaux*, p. 90-91.

V

Mais, dira-t-on, dans nombre de cas, le somnambulisme amène plus qu'une simple amnésie : il y a en outre changement de caractère. La plupart des exemples rapportés jusqu'ici en témoignent. Félida est triste, taciturne en état premier; elle se montre gaie, expansive dans l'état second. Louis V... est docile, régulier, sobre, travailleur dans un état; il devient insoumis, paresseux, gourmand, emporté, voleur dans un autre. Émile X..., l'avocat au barreau de Paris, somnambule, se laisse aller à voler, comme F..., l'ancien sergent de Bazeilles, à cacher tout ce qui lui tombe sous la main. On pourrait allonger sans fin la suite de ces changements dans la manière d'agir. De tout cela, on conclut de nouveau à une véritable altération de la personnalité.

C'est aller bien vite. Qui ne sait par expérience combien nos dispositions mentales sont étroitement liées à l'état de nos organes? Qui ne sait avec quelle mobilité, sous l'influence de variations organiques, nous passons de la tristesse à la joie, de l'indifférence à la sensibilité, de la paresse à l'action, de l'égoïsme à la générosité? Chez tous ces sujets, si disposés au somnambulisme, le système nerveux est faible, le tempérament très impressionnable. Par suite, tout ébranlement physiologique a son contre-coup psychique porté à l'excès. La dépression organique deviendra passivité mentale, aboulie, affaissement de la volonté; l'excitation du système nerveux, à son tour, se traduira par la colère, l'emportement, la violence. La raison et la volonté perdant leur empire, des passions, peut-être endormies ou assujetties par de longs efforts, se réveillent et s'exaltent. Les idées fixes, les manies se développent. Certaines jouissances prennent soudain une force de séduction comme irrésistible. Le vertige s'empare de ces cerveaux désemparés et les pousse à toutes les violences ou à toutes les folies.

Parfois l'effet du somnambulisme sera plus atténué et paraîtra même salutaire. Il corrigera l'apathie de Félida ou l'indocilité de Louis V... Il donnera à l'intelligence une sorte de vivacité, en excitant la mémoire et l'imagination, quoique l'hystérie bien caractérisée se traduise tôt ou tard par l'affai-

blissement de la raison : l'hystérique devient incapable d'acquérir aucune connaissance nouvelle ; son intelligence est comme nouée.

Toutes ces modifications d'ordre mental n'ont rien qui étonne dans la doctrine de l'union de l'âme et du corps selon l'idée péripatéticienne. Puisque le corps et l'âme forment « un tout naturel » et un composé substantiel, il n'est pas étrange que les modifications de l'un aient leur retentissement sur l'état de l'autre. Mais encore une fois, l'activité seule des facultés est altérée ; ces facultés avec leur sujet subsistent, puisqu'il arrive qu'on les voit fonctionner de nouveau d'une manière normale. Pour vouloir pousser l'altération jusqu'à la personnalité même, il faut confondre la personnalité avec les actes qui en procèdent : la personnalité est le sujet dernier de nos actes.

De toute cette critique de la personnalité entreprise par les phénoménistes, une doctrine sort compromise, et c'est une doctrine phénoméniste. A la fin du siècle dernier, pour remplacer la notion d'âme et de substance, on imagina le système de l'association des idées. Le succès du système fut immense. Entre les mains des positivistes, l'association des idées (entendez modifications du cerveau) devint l'explication universelle des mystères de l'esprit : le raisonnement, simple association d'idées ; les notions universelles, résidu de l'association des idées ; les facultés, groupe homogène d'idées associées ; l'esprit, ensemble de ces groupes d'idées associées. Ayant décrété la suppression de la substance vivante et pensante, il fallait aux positivistes quelque moyen d'expliquer l'unité quelconque du *moi* et de ses opérations : les idées en s'appelant, en se retenant, en s'accrochant, en s'associant suivant leur contiguïté, leur ressemblance ou leur différence, fournissaient ce lien nécessaire.

Or, voici qu'il devient évident que les lois de l'association des idées ne sauraient suffire à tout expliquer. M. Binet lui-même¹ est amené à en faire la constatation. « Ces lois sont incapables de nous faire comprendre pourquoi et comment des

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 243.

souvenirs conservés ne revivent pas à l'appel des impressions nouvelles qui leur sont associées. Tel événement d'enfance, qui ne se représente plus à notre esprit, mais qu'une suggestion rétroactive peut y ramener, n'a certainement pas manqué d'occasions, dans le cours de la vie normale, pour remonter à la surface de la conscience; un grand nombre d'événements similaires ont dû se produire depuis; si donc il n'a pas obéi à cet appel de la similitude, c'est que le jeu des associations d'idées n'était point suffisant pour le provoquer. » Pour rappeler un exemple déjà cité, Jeanne, depuis l'âge de dix ans, a eu bien des fois l'idée de *dictée*, et cependant il lui faut une suggestion spéciale pour se rappeler que tel *mercredi* elle remettait une dictée aux Sœurs de l'école. Félicita a un chien qu'elle aime beaucoup quand elle est en état second; en état premier, elle ne le connaît plus: d'après les lois de l'association des idées, l'image du chien devrait toujours évoquer à sa suite la même série d'idées et de sentiments. Ainsi ce jeu des associations « ne suffit pas, conclut M. Binet, à expliquer le développement de notre vie mentale; il y a sans doute autre chose que ces liens légers pour attacher les idées ».

Mais si le jeu des associations d'idées ne suffit pas à rendre compte du fonctionnement de la mémoire, où cependant, de l'aveu de tous, ce rôle est le plus considérable, s'il faut à ce fonctionnement régulier d'autres conditions tirées en particulier de l'état du sujet, comment désormais prétendre expliquer par les seules lois de l'association les autres opérations mentales? comment prétendre substituer ces lois à la notion de faculté, d'âme, de substance, de moi?

D'autre part, l'unité, la persistance, l'identité du moi, reçoivent une nouvelle confirmation de toutes ces observations et expériences. L'être humain, dont l'activité semble atteinte de désagrégation, frappée d'anarchie, tend invinciblement à reconstituer son unité d'opération. On en a fait la remarque: des sujets autrefois observés présentent, au bout de quinze ou trente ans, les mêmes symptômes, la même allure, le même caractère général, se servent des mêmes formules et des mêmes attitudes. Mais surtout la reviviscence des souvenirs, même les plus lointains par où se rejoignent les diverses parties de

leur vie, la tendance de ce qu'on a nommé leurs états à s'englober l'un l'autre et finalement à se fondre ensemble, prouvent que la séparation n'était qu'à la surface, n'atteignait que les opérations. Bien plus, tous ces faits déposent en faveur de la permanence d'un sujet qui reste identique à lui-même sous la mobilité des phénomènes, qui demeure stable sous le flot changeant des modifications.

De ce côté, on peut se rassurer : il n'y a pas en chacun de nous une *série de moi*.

Mais voici autre chose : quelques-uns prétendent avoir découvert dans le *moi* de chacun plusieurs *moi simultanés* faisant plus ou moins bon ménage ensemble. Que penser de cette nouvelle prétention ?

LUCIEN ROURE, S. J.

(*A suivre.*)

PÉNÉTRATION RUSSE EN ASIE

ASIE CENTRALE

(Deuxième article¹)

I

Merv prise, les Tekkès et les Saryks soumis, les khans de Khiva et de Boukhara devenus vassaux de l'ancien vassal du khan de la Horde d'or, la conquête du Turkestan était achevée. Un nouvel empire grand comme trois ou quatre fois l'Allemagne était réuni aux Russies d'Europe et d'Asie. Et cet empire, personne en dehors des chefs indigènes et des nomades de la steppe ne l'avait disputé sérieusement aux héritiers de Pierre le Grand. La Perse, heureuse d'être délivrée des ruineuses et sanglantes incursions turkmènes, leur avait aplani le chemin de la conquête de son éternel ennemi, le Touran. L'Angleterre elle-même avait assisté, sans oser intervenir par les armes, aux échauffourées de 1884 entre Afghans et Russes ; elle n'avait opposé à la marche des soldats du tsar que des négociations de chancellerie.

Ce vaste domaine, il s'agissait maintenant de l'exploiter. Mais à vrai dire le travail de l'exploitation avait marché du même pas que le travail de la conquête, au moyen de ce que l'on a justement appelé la « civilisation par le rail ». Le Transcaspien, dont les Russes, sous l'infatigable direction d'un officier d'initiative, le général Annenkof, prolongeaient les rails à mesure qu'avançaient les soldats, n'était pas seulement pour eux un moyen de pénétrer au cœur de solitudes réputées inaccessibles, de supprimer le désert comme ils avaient supprimé le Caucase. Instrument de victoire, c'était aussi un instrument de colonisation, de culture matérielle et morale.

1. V. *Études*, t. LXXIV, p. 5, 215, 502.

Après avoir accompagné les troupes expéditionnaires à travers les dunes de la Caspienne, puis le long de l'Atrek et de la frontière septentrionale de la Perse ; après avoir franchi avec elles le Tedjen, l'Hériroud, le Murghab ; après avoir atteint Merv, la voie ferrée, qui jusque-là s'était dirigée d'ouest en est, avec légère inflexion au sud, avait tourné au nord, s'éloignant de l'Afghanistan. Un jour viendra-t-il où un embranchement se détachant de quelque point de la ligne entre la Caspienne et Merv, de Douchak par exemple, la station la plus méridionale, poussant dans le sud, par Saraks, Hérat, conduira dans l'Inde les voyageurs venus de l'Occident ? Il n'est pas encore permis de le prévoir : l'empire anglo-indien continue de penser que l'isolement est nécessaire à sa sécurité.

En attendant, il s'agissait pour les Russes de pénétrer, dans le nord, au centre de leurs nouvelles possessions. On taxait Annenkof de folie pure lorsque, pour gagner l'Oxus, il engagea sa locomotive, à 800 kilomètres de sa base d'approvisionnement, dans la mer de sables qui s'étend entre la région des plateaux et le fleuve, et où elle devait apporter l'eau, le bois, le fer, tout ce qui était nécessaire pour avancer et vivre au jour le jour. Il réussit cependant à force d'héroïque persévérance ; il parvint jusqu'à la rive gauche du fleuve ; des bords de la Caspienne, il avait mis bout à bout 1 000 kilomètres de rail.

Là, nouvelle difficulté : la traversée de l'Oxus, large de deux ou trois kilomètres, au fond constamment instable par suite des affouillements que produit la violence du courant.

Le gouvernement avait alloué un crédit de 300 000 roubles pour l'installation d'un bac à vapeur. Cette solution ne satisfaisait point Annenkof ; il osa risquer l'expérience d'un pont en bois : une forêt de sapins de Russie, enfoncés dans le lit d'argile du fleuve, et portant un tablier de planches sur leurs têtes entre-croisées. Le résultat lui donna pleinement raison.

Le 26 mai 1888, le train d'inauguration, paré des couleurs russes, couvert de fleurs et de banderoles, s'élançait sur la frêle charpente, atteignait la rive opposée, traversait les stations pavoisées, franchissait, au milieu d'une double haie de cavaliers indigènes accourus au spectacle, les 100 kilomètres

qui séparent Boukhara de l'Oxus, s'arrêtait un instant dans la ville sainte, reprenait sa course, attirant sur son passage, au matin du 27, des spectateurs de plus en plus nombreux qui se pressaient aux abords de la voie. « On approche; encore quelques tours de roue, et la locomotive débouche sur une place où les troupes forment le carré, devant les bâtiments en construction de la gare; sur une estrade en face, les toilettes claires des dames européennes se mêlent aux brocarts fulgurants des ambassadeurs de Boukhara; au centre du carré militaire, les prêtres attendent au pied d'un autel, en vêtements sacerdotaux. Le canon tonne, l'hymne national : *Dieu sauve le tsar!* éclate sur le front des troupes, les chants du *Te Deum* s'élèvent; la machine stoppe, elle est à Samarkande¹. »

Elle est plus loin maintenant; après l'Oxus, elle a franchi l'Yaxarte, et se trouve sur la rive droite de ce dernier fleuve, à Tachkent. Elle ira plus loin encore.

Tachkent est depuis longtemps désigné comme le centre d'un gigantesque réseau envoyant ses ramifications à travers l'Asie centrale, dans le nord et dans l'est : dans le nord, où le Transcaspien continuera à dérouler son immense ligne circulaire à travers les steppes des Khirgizes et viendra rejoindre quelque part, près de Omsk ou de Tobolsk, le Transsibérien; dans l'est, où se développera la grande ligne du Céleste Empire, descendant le fertile et populeux bassin d'alluvions qu'arrosent le fleuve Jaune et le fleuve Bleu.

Ce sont là les rêves de l'avenir : tenons-nous-en à ce qui existe. Le chemin de fer construit avec tant de rapidité et de succès par le général Annenkof s'est doublé d'une seconde voie, quelques années à peine après son inauguration, tellement le trafic a dépassé les prévisions. C'est dire que l'Asie centrale ne faillira pas aux espérances qu'elle a fait naître. Les splendides oasis, telles que celles de Khiva ou de Boukhara, sont sans doute une exception, et il faudra longtemps encore pour arracher au désert les espaces qu'il a envahis. Mais déjà en mettant un terme aux guerres incessantes de

1. Vicomte E.-M. de Vogüé, *Lettres d'Asie*.

tribus à tribus, à l'esclavage, à la traite, moins bruyante mais aussi cruelle et stérilisante que celle d'Afrique, les Russes ont supprimé les causes les plus actives de dépopulation et d'appauvrissement; ils ont balayé une des plus atroces barbaries qui ait jamais existé sur le globe. Les khans, successeurs de Gengis et de Timour, ne les égalaient pas en puissance, ils ne leur étaient peut-être pas inférieurs en férocité; ils faisaient ce qu'ils pouvaient pour les imiter : ils ne bâtissaient pas des pyramides de crânes, ou des tours vivantes de deux ou trois mille prisonniers, placés les uns sur les autres, cimentés avec des pierres et de la chaux; mais, le soir des razzias heureuses, ils se faisaient présenter un plat rempli d'yeux arrachés aux captifs par le pouce du bourreau.

Aujourd'hui, non seulement la paix intérieure, la sécurité sont garanties par la présence des soldats du tsar; mais, de plus, les grandes œuvres dont le gouvernement de Pétersbourg s'est fait l'initiateur, les débouchés qu'il a ouverts aux produits locaux, les centres d'agriculture ou d'industrie qu'il a créés, les capitaux qu'il introduit, soit qu'il les tire de ses caisses, soit qu'il les emprunte à l'Occident, transforment graduellement le pays, lui rendent une partie de son ancienne prospérité. « Déjà, en beaucoup d'endroits, on voit le riz et le coton alterner avec les luzernes et les trèfles; la vigne s'enrouler au tronc des peupliers et des saules¹. » Le coton apporté d'Asie, ouvré à Moscou, reviendra en Asie habiller ceux qui le cultivent; et, un jour, les vins de Tachkent et de Samarkande, mieux fabriqués, feront concurrence aux nôtres sur les tables de Pétersbourg².

Une civilisation plus haute, celle que représente le missionnaire catholique, pourra-t-elle pénétrer de nouveau dans ces contrées qu'elle visita jadis? Les gouverneurs moscovites ne pourraient, sans déchoir, se montrer moins tolérants que ne le furent au treizième siècle les khans mangou ou koublaï.

1. Boulangier. *Voyage à Merv.*

2. Vicomte de Vogüé, *Lettres d'Asie.*

II

Cependant toutes les difficultés n'étaient pas aplanies entre les Russes et les Anglais au sujet de la délimitation des sphères respectives d'influence. A l'ouest, aux confins de la Perse et de Khiva, la ligne où devait s'arrêter le Turkestan afghan était fixée. Mais à l'autre extrémité de la frontière russo-afghane, sur le haut Oxus et le Pamir, de nouvelles contestations allaient éclater. On continuait d'admettre, en vertu du traité de 1873, que les Russes ne dépasseraient pas l'Amou-Daria. Mais, parmi les nombreux cours d'eau qui forment les origines du fleuve, quel était le principal et celui, par conséquent, qui devait servir à constituer la démarcation? Était-ce la branche qui contourne le plateau du Pamir par le nord? Était-ce la branche qui le borde au sud? Dans le premier cas, l'influence anglaise, sous le couvert des Afghans, allait s'étendre sur tout le plateau, jusqu'à son talus septentrional; dans le second cas, les Russes avaient le droit de s'avancer jusqu'à sa limite inférieure: c'était la question même de la possession du Pamir qui se trouvait en jeu. Déjà, toutes les cartes anglaises de l'Asie centrale portaient jusqu'à l'extrême-nord la frontière de l'Afghanistan; et l'émir Abd-ur-Rhman, malgré la haine intime qu'il nourrissait contre les conquérants anglo-saxons, ses maîtres déguisés, devenant pour la circonstance leur agent et leur prête-nom, travaillait à faire de cette prétention une réalité. De 1880 à 1890, il remontait lentement les hautes vallées de l'Oxus et de ses affluents, et finissait par s'établir sur le toit du monde.

Les Russes, habitués à considérer le Pamir comme une dépendance de leur province du Ferghanâ (autrefois le Khanat de Khokand), et qui plus d'une fois déjà y avaient conduit leurs troupes, ne pouvaient en laisser les Afghans paisibles possesseurs. Au milieu de l'année 1891, une démonstration militaire était décidée par le gouvernement de Saint-Petersbourg. Une colonne de 500 hommes, choisis avec soin dans l'élite des corps d'occupation du Turkestan, et commandés par le colonel Yonoff, eut tôt fait de balayer

du Pamir tous les avant-postes afghans. Deux nouvelles campagnes s'exécutaient en 1892 et en 1893. Les reconnaissances russes s'avançaient jusqu'à l'arête de l'Hindou-Kouch. Une fois cet obstacle franchi, la frontière de l'Inde était ouverte, la barrière contre les invasions possibles entamée. C'est alors que l'Angleterre jugea qu'il était temps pour elle de se mettre en mouvement, sans plus s'abriter derrière ses protégés les Afghans.

Le nord de l'Hindoustan, jusqu'au large fossé de l'Indus, est couvert d'un vaste réseau enchevêtré de montagnes presque infranchissables, les plus hautes du globe, prolongements ou contreforts de l'Hindou-Kouch et du Karakorum, et de vallées profondes, d'où les eaux, par d'étroits et capricieux défilés, s'écoulaient vers le Sindh. Pendant longtemps, les premières pentes de ces montagnes, celles qui en forment les chaînons les plus méridionaux, avaient été considérées comme servant de limite septentrionale à l'Inde, à l'Inde habitable et exploitable. Les divers empires indiens tant anciens que modernes, plus soucieux des revenus que peuvent donner les peuples que de la concordance des frontières politiques avec les frontières hydrographiques, ignorants des combinaisons internationales auxquelles le maintien de l'équilibre européen donne lieu de nos jours, avaient borné leur autorité aux parties riches et accessibles de l'Hindoustan, laissant volontairement en dehors de leurs visées les contrées pauvres et improductives de la région montagneuse. L'Angleterre elle-même, jusqu'à ces dernières années, n'avait pas cru qu'il fût nécessaire, pour la sauvegarde de son empire asiatique, d'occuper le chaos de chaînes abruptes qui en forme le boulevard septentrional; pas plus que l'Italie n'estime avoir besoin, pour sa sécurité, de s'annexer les cantons helvétiques allemands ou les vallées tyroliennes. La marche des Russes vers le sud inspira d'autres pensées aux Anglo-Indiens, et provoqua chez eux en sens inverse un vaste mouvement d'expansion dans le nord et dans l'ouest. Il ne leur fut pas difficile de s'entendre, pour cela, avec leurs vassaux les Afghans.

Par la convention anglo-afghane de 1893, les Anglais se

donnaient comme frontière — au nord, l'arête de l'Hindou-Kouch, dans sa section orientale, à partir du 68° degré de longitude est jusqu'au nœud central du Pamir; frontière qui, du nœud central jusqu'au Thibet, se continue par le Karakorum; — à l'ouest, une ligne partant de l'Hindou-Kouch au 68° degré de longitude, se dirigeant vers la rivière de Caboul, pour la franchir entre Djellalabad et Peschawer, de manière à laisser en dehors des possessions anglaises Djellalabad et Caboul; puis allant reprendre, pour ne pas s'en séparer jusqu'à l'Océan, le faite des monts Soleyman, autrement dit la crête du bassin de l'Indus.

De la sorte, l'Angleterre incorporait à son domaine de l'Inde toute une Suisse asiatique, grande comme la France, comprenant les différents cours d'eau qui, soit directement, soit par l'intermédiaire de la rivière de Caboul, aboutissent à l'Indus, le long de la convexité de la courbe que ce fleuve décrit dans le nord-ouest de la péninsule: rivière de Guilguit, venant du nord et se jetant directement dans le Sindh; Panjkota avec son affluent de gauche le Swat, et le Yarkhoun, ceux-ci tributaires immédiats du Caboul-Daria: plus bas, le Kouram. Kofivistan, Tchitral, Swat, Kandjout, Yassine: tels étaient les principaux districts annexés.

Ce nouveau territoire, il fallait en conquérir la plus grande partie; les Afghans n'avaient fait que l'effleurer; ce fut l'objet des expéditions anglaises durant les années 1894-1895; conquête laborieuse soit à cause de l'humeur indomptable des montagnards, soit à cause des difficultés du terrain dans cette région tourmentée. Là, commença à se distinguer le colonel, maintenant général, Lockhart.

Ce territoire, après l'avoir conquis, il fallait, il faut encore le garder contre les révoltes incessantes des tribus. Ouaziris, Afridis, habitants du Tchitral, toutes ces peuplades qui s'échelonnent au nord et au sud de la rivière de Caboul sont loin d'avoir renoncé à leur indépendance; et l'on sait la résistance acharnée, victorieuse, qu'en ce moment même elles opposent aux armes anglaises.

Sans aucun doute la constance britannique triomphera de la révolte; et, du côté de l'ouest comme du côté du nord, les

Anglo-Indiens sauront réaliser tous les avantages stipulés en leur faveur par le traité de 1893.

Du côté du nord, en effet, c'est chose accomplie ; conformément à la convention anglo-afghane, les Anglais ont couronné les crêtes de l'Hindou-Kouch et du Karakorum ; poussant toujours en avant tant qu'une vallée nouvelle s'ouvrait derrière celle qu'ils venaient d'occuper, ils se sont donné là une frontière inexpugnable, telle qu'aucun des grands empires de la péninsule n'en a possédée ; formée d'une double et triple rangée de montagnes inaccessibles, dont ils gardent tous les passages, dont ils peuvent fortifier à leur aise tous les cols.

Ce n'était pas encore assez à leur gré. A peine avaient-ils atteint la ligne de faite qu'ils manifestèrent l'intention de la dépasser, de descendre le revers septentrional de la grande chaîne, de déborder sur le Pamir : là, ils se seraient établis comme dans une sorte de camp retranché, d'où ils auraient menacé constamment : d'un côté, le bassin de l'Oxus, c'est-à-dire le Turkestan russe ; de l'autre côté, le bassin du Lob-Nor, c'est-à-dire le territoire chinois. Prétention inadmissible, qui eût donné à l'Angleterre la part du lion, et dont la Russie ne pouvait se faire docilement la dupe.

Hâtons-nous de le dire. En 1895 le conflit fut beaucoup moins aigu qu'il ne l'avait été dix ans auparavant sur le moyen Oxus ; il n'y eut pas, comme alors, imminence de guerre. L'application du système de l'État-tampon sauva la situation. D'après la convention anglo-russe de mars et avril 1895, les Anglo-Indiens s'arrêtent à la ligne de faite de l'Hindou-Kouch ; les Russes de leur côté s'arrêtent à la rive droite du Pendja, branche méridionale de l'Oxus, laissant en dehors de leur domaine, sur le plateau du Pamir, le lac Victoria (Sari-kol) et la source principale du fleuve. Le territoire entre la crête de l'Hindou-Kouch et la ligne de démarcation basée sur le lac Victoria, est attribué à l'Afghanistan ; mais il est neutralisé ; aucun fort ne peut s'y construire. Une commission mixte technique se rendit sur place pour jalonner les deux frontières. Séparés par les Afghans, les avant-postes extrêmes des Russes et des Anglais ne sont qu'à une quarantaine de kilomètres les uns des autres.

La convention de 1895 n'a pas échappé à la critique. On a dit, non sans apparence de raison, que l'État-tampon était formé aux dépens de la Russie, avec des territoires russes; que le résultat du traité était au fond de livrer à l'Angleterre, sous le couvert de l'Afghanistan, précisément ce que la Russie entendait lui refuser. Du moins l'interposition de l'Afghanistan offre-t-elle l'avantage de réserver l'avenir et de pouvoir donner ouverture à de nouvelles combinaisons. Qu'arrivera-t-il, prochainement peut-être, de cet état intermédiaire qui se rétrécit ou se dilate au gré de ses puissants voisins? L'Afghanistan, dont la protection anglaise a fait une sorte d'état unitaire, n'est guère, en somme, avec sa population de races diverses et ses clans hostiles les uns aux autres, qu'une expression géographique; et ses frontières, de tout temps mobiles, auront peine à demeurer longtemps arrêtées.

L'Angleterre, qui s'est déjà fait céder par son protégé les provinces montagneuses situées au sud de l'Hindou-Kouch, ne s'arrêtera pas à mi-chemin; maîtresse de la vallée de l'Indus, elle voudra en avoir tout le bassin, en particulier la rivière de Caboul avec ses affluents et dépendances; elle voudra effacer cette pointe de Djellalabad qui s'enfonce comme un coin dans le flanc de son empire indien. Djellalabad, Gandamak, Caboul; en d'autres termes le quart oriental de l'Afghanistan s'ajoutera dans l'ouest à ses possessions pour leur donner ce que Disraëli appelait les *frontières scientifiques* de l'Inde.

L'occasion s'offrira ainsi à la Russie de revenir sur l'accord de 1895 et de revendiquer, avec les sources de l'Oxus, l'intégralité du plateau pamirien; l'occasion même de revenir sur l'accord de 1885 et de revendiquer le Turkestan afghan, avec ces rivières mortes qui aujourd'hui se perdent dans les sables, mais autrefois ont été des affluents de gauche de l'Amou-Daria. Hérat, Balk, les oasis d'Andkoï et d'Akteha, rivales de celle de Merv et situées dans le sud des mêmes déserts, arrondiraient son domaine de l'Asie centrale.

Le bassin de l'Indus à l'Angleterre, le bassin de l'Oxus à la Russie: telle serait la loi du partage. Anglais et Russes se rapprocheraient, confindraient sur une longue étendue de frontière. Mais depuis quelque temps, les hommes les plus

sensés du monde diplomatique et militaire, à Calcutta de même qu'à Londres, commencent à comprendre l'inanité, pour ne pas dire les périls de l'ancienne politique de zone neutre et d'État-tampon. Ils commencent à sentir que l'Afghanistan, allié toujours turbulent et incertain, est bien moins nécessaire à la défense de l'Inde que la protection britannique à la domination de l'émir de Caboul.

III

A l'est du Pamir, dans le compartiment chinois, entre les possessions anglaises et russes d'une part, la Chine proprement dite et la Mongolie de l'autre, s'étend une vaste région, égale en superficie à celle de l'Empire indien; ou encore, à l'Europe entière moins la Russie et la péninsule scandinave : c'est le Turkestan oriental au nord, le Thibet au sud.

Or là, tout comme à l'ouest du Pamir, nous retrouvons les prétentions rivales de la Russie et de l'Angleterre. On peut dire que le Thibet est le pendant de l'Afghanistan, le Turkestan oriental le pendant de la Perse : le premier est visé par l'Angleterre, le second par la Russie. Le jour où l'Angleterre ne serait plus capable de défendre le Turkestan oriental contre la conquête russe, il lui paraîtrait nécessaire d'imposer son protectorat au Thibet. Que les Cosaques entrent à Kachgar, les Cipayes entreraient à Lassa. Les deux éventualités dépendent l'une de l'autre.

Toutefois elles ne sont pas encore près de passer dans le domaine des faits accomplis; de ce côté, la pénétration européenne est beaucoup moins avancée que dans les districts iraniens de l'Asie. Ici, en effet, un nouveau facteur intervient, la Chine, qui fait du problème une *règle de trois*. Les titres de propriété de la Chine sur ces contrées remontent à une très haute antiquité. Plus d'une fois on l'a vue, au cours des siècles, dans ses alternatives de grandeur et de décadence, étendre sa domination sur toute l'Asie centrale. Mais ce n'est guère que depuis 1759 que les soldats jaunes occupent d'une manière à peu près permanente la plaine immense qui, s'adossant aux chaînes dont le Pamir, est le nœud, forme, sous le nom de Tartarie occidentale, comme l'avant-poste de l'empire du milieu au cœur du continent

asiatique. La consigne des gouverneurs envoyés de Pékin était d'en interdire rigoureusement l'accès aux barbares d'Occident. Adolphe Schlagentweit, le premier Européen qui de nos jours essaya d'entrer à Kachgar, y périt assassiné.

Ce fut la révolution musulmane de 1862 qui ouvrit le pays aux intrigues et aux armes de l'Europe. L'auteur de cette révolution était le fameux Mohammed-Yacoub, natif du Khokand, d'origine obscure, mais brave et habile, et qui, après avoir renversé à Kachgar la domination chinoise, y avait fondé un État indépendant, dont il s'était déclaré le souverain. Reconnu émir par le sultan de Constantinople, sollicité à la fois par la Russie et l'Angleterre, il penchait du côté de cette dernière. Pour contre-balancer la prépondérance anglaise, les Russes résolurent de frapper un grand coup. En 1870, ils passent la frontière et occupent militairement la province chinoise de Kouldja, d'où la rébellion mahométane avait chassé les troupes du Céleste Empire. Puis, en 1877, à la mort de Yacoub-khan, événement qui devait entraîner la chute de l'empire éphémère fondé par l'aventurier, ils s'établissent en Kachgarie.

De la sorte, lorsque les Chinois se mirent enfin en marche pour reconquérir leurs lointaines provinces d'occident, dans l'une et dans l'autre, ils se trouvèrent en présence des Russes.

Pendant quelque temps, les rapports furent très tendus entre les deux cours. On entra cependant en négociation, et un premier traité, qui mettait fin à la situation militaire des Russes en Kachgarie en échange d'avantages commerciaux, et qui partageait le Kouldja entre les deux puissances, fut signé à Saint-Pétersbourg en 1879. Mais la cour de Pékin refusa de le reconnaître, et son plénipotentiaire faillit payer de sa tête les concessions qu'on lui reprochait. En juillet 1880, arriva à Saint-Pétersbourg un nouveau négociateur, le célèbre marquis de Tseng; le traité du 24 février 1881, qui ne laissait aux Russes qu'un petit district sur la rivière Ili, fut ratifié par les deux gouvernements.

Depuis lors, les Russes ne paraissent pas s'être préoccupés beaucoup de regagner le terrain perdu. Ils auraient pu mettre à profit l'incertitude du tracé de la frontière chinoise

sur le versant oriental du Pamir, et reculer de plus en plus à leur avantage une limite qui n'est pas encore fixée. Ils auraient pu tirer parti de la dernière crise qui a éclaté en Extrême-Orient; et, au moment où l'on annonçait de toutes parts l'ouverture de la succession du Fils du Ciel, prendre des gages en Tartarie comme au golfe de Petchéli. Ils ne l'ont pas fait.

Allongée indéfiniment sur cette frontière septentrionale de la Chine, qui s'étend durant des milliers de kilomètres, de l'embouchure de l'Amour au massif du Pamir, on ne voit pas que la Russie essaie de la forcer. Établie à Kouldja, au milieu des Tien-Chan, déjà en territoire chinois, elle ne songe pas à faire de ce poste avancé le point de départ de nouvelles conquêtes. Un seul phénomène, phénomène tout pacifique, a été observé, et s'observe encore à la limite des deux peuples : une sorte de chassé-croisé de travailleurs, jardiniers, laboureurs, s'effectuant d'un territoire à l'autre, en vue de mettre en valeur les steppes sibériennes et chinoises, parcourues jadis et trop souvent dévastées par les nomades mongols ou mandchoux, pacifiées aujourd'hui par les progrès de la colonisation russe.

Les émigrants chinois qui, du centre de l'Empire, où la terre leur manque, se sont portés vers la périphérie, vers les provinces septentrionales, au nombre, dit-on, de 13 à 14 millions, ne sont pas tous restés sur le sol natal; beaucoup ont poussé en Sibérie, se sont avancés jusque dans les hautes vallées de l'Altai. De leur côté, de nombreux russes sibériens ont franchi la frontière pour s'établir dans les régions fertiles du Céleste Empire. Un voyageur en a rencontré jusque sur les rives du Lob-nor, dans le Kan-sou, à 1 300 kilomètres de leur pays. C'est ainsi que Russes et Chinois semblent mettre en commun leurs efforts pour faire fructifier l'ancien domaine des barbares asiatiques, sans que la Russie ait eu à se plaindre, jusqu'à présent du moins, de l'invasion ouvrière chinoise dont il a fallu ailleurs, aux États-Unis, en Australie, combattre par des lois draconiennes, la redoutable concurrence¹.

1. Voir *le Péril jaune*, par L. Vignon.

Reconnaissons-le. En résistant à l'appât d'annexions territoriales pratiquées aux dépens de la Chine, la Russie n'a pas seulement consulté le respect des traités ou du droit des gens ; elle a pris conseil aussi de ses véritables intérêts : en cette circonstance, justice était sagesse. Certains esprits mettent en doute l'utilité pratique des acquisitions lointaines, convoitées aujourd'hui par tant de puissances. Au degré de développement en superficie où il est parvenu, l'empire russe doit avant tous les autres se poser cette question. Si, en hommes, la Russie a des réserves qui paraissent proportionnées à son immense domaine ; si, à chaque recensement, elle constate l'augmentation numérique de ses prolifiques paysans, elle doit s'avouer qu'elle est aussi pauvre d'argent que riche de soldats et de colons. En ce point, l'infériorité du grand empire du Nord vis-à-vis des états de l'Occident, vis-à-vis de la jeune Amérique, est incontestable.

Ce n'est pas de nouveaux territoires, de provinces nouvelles, qu'il a besoin, mais de nouvelles ressources monétaires, de nouveaux capitaux. Le Turkestan, qui lui a coûté beaucoup à soumettre, lui coûte beaucoup encore à administrer, malgré les résultats inespérés donnés par le Transcaspien. Il faut en dire autant, à plus forte raison, de la Sibérie. D'ici à longtemps, tout accroissement de son patrimoine asiatique sera pour la Russie une charge sans compensation ; au lieu de l'enrichir, les conquêtes à présent l'appauvriraient. Stuart Mill disait que, pour un pays vieux et riche, il n'y a pas de meilleur placement que la fondation de colonies. Ce n'est manifestement pas le cas de la Russie. Son trésor est déjà insuffisant à mettre pleinement en valeur les vastes possessions qu'elle s'est données ; les étendre davantage, ce serait se réduire à l'impossibilité matérielle de les exploiter ; et c'est un autre but qu'un agrandissement territorial que la Russie doit désormais assigner à sa diplomatie comme à ses armes.

IV

Ce but c'est la mer, la mer libre.

La Russie, étendant de proche en proche ses conquêtes à travers l'Asie, par une marche qui depuis plusieurs siècles ne s'est pas arrêtée, a achevé la conquête de la Sibérie et du

Turkestan ; elle a couvert l'immense secteur touranien, la plus considérable des quatre grandes divisions géographiques qui se partagent le Vieux-Monde. Elle déborde sur les compartiments iranien et chinois. Elle possède en Asie une surface grande comme deux fois l'Europe entière. Pour que ce territoire, dont la Russie européenne ne représente que la cinquième partie, puisse être utilisé, pour que cette domination soit viable, pour que ce domaine constitue autre chose qu'une simple expression géographique appliquée à la partie supérieure de l'Asie, comme l'était, par exemple, l'ancienne Scythie, il lui faut de larges débouchés, des sorties, non pas seulement terrestres mais maritimes. C'est ce qui lui manque. On a dit que le point faible de ce grand corps, c'étaient les poumons ; il a de la peine à respirer ; il n'a pas assez d'ouvertures sur le dehors.

Le territoire de la Russie, y compris la Russie d'Europe, forme comme un immense triangle ayant pour base l'océan Glacial, et s'appuyant d'une part à l'océan Pacifique, d'autre part à la Baltique et à la mer Noire. Mais ces mers et ces océans sont séparés les uns des autres par de grandes distances ou par les glaces du pôle. A l'intérieur, le vaste triangle n'a pas ce que possède l'Europe, ce qui en fait la force et le nerf, cette multitude de voies de pénétration fluviales, rapprochées à leurs sources, et dont les embouchures communiquent entre elles ; il est privé de cette rencontre des eaux qui fait circuler l'activité et la vie d'un bassin à l'autre. Essentiellement continental, d'un parcours et d'une administration difficiles, le triangle russe est en même temps dépourvu de moyens de relations commodes avec le reste du monde.

Les mers polaires, le long desquelles s'étend sa base sont habituellement impraticables ; et, comme voies de dégagement, on ne saurait faire entrer en ligne de compte les petits havres de l'océan Arctique, presque constamment bloqués par les icebergs. La Baltique est une mer fermée, dont l'accès et la sortie par le Sund ou les Belt, ne sont pas au pouvoir de la Russie. Il en est de même de la mer Noire, avec ses détroits, surveillés par les canons des Turcs ou ceux de la

flotte anglaise, qui peut si aisément prendre position à proximité des Dardanelles ou du Bosphore. A l'autre extrémité de l'empire, sur la mer du Japon, Vladivostock, point d'arrivée — provisoire — du Transsibérien, a réalisé un grand progrès. Les anciens ports de la mer d'Okhotsk ou de la mer de Behring étaient trop souvent inabordables; on peut dire qu'ils n'existaient pas en comparaison de celui-ci. Mais la ville au nom orgueilleux — Vladivostock veut dire *dominatrice de l'Orient* — est bien loin; son port, à elle aussi, n'est pas toujours libre; dans ces parages, quoique le degré de latitude n'en soit pas très élevé, l'hiver étend encore chaque année une couche de glaces sur les eaux et enchaîne les mouvements d'une flotte.

L'escadre russe du Pacifique était contrainte de chercher à l'étranger un hivernage. Elle l'avait trouvé, l'an dernier, à Nagasaki, c'est-à-dire dans un port japonais, loin de sa base d'opération (qui est toujours Vladivostock), avec l'inconvénient majeur de n'avoir à sa disposition qu'un câble sous-marin appartenant au Nippon et contrôlé par le gouvernement du mikado.

Situation intolérable, qui devait tôt ou tard prendre fin. On sait comment l'offensive allemande sur Kiào-Tchéou a été pour la Russie l'occasion de conduire ses vaisseaux à Port-Arthur. Du reste, n'y avait-il pas sur ce point accord conclu entre Pékin et Pétersbourg? A cette heure, les deux grandes puissances, Allemagne et Russie se font presque vis-à-vis avec leurs flottes mouillées l'une et l'autre dans des ports chinois, toutes deux près de l'entrée de ce golfe de Petchéli, qui est comme le portail du Céleste Empire.

Pour les Allemands, c'est un essai hardi de colonisation asiatique. Pour les Russes, c'est la suite normale, logique de leurs entreprises séculaires en Asie, le complément indispensable du grand ouvrage dont ils poursuivent l'exécution, le Transsibérien; la condition de viabilité de leur empire d'Extrême-Orient. Pour les uns et pour les autres, c'est un succès manifeste contre l'hégémonie maritime anglaise; il serait prématuré d'y voir l'ouverture d'une immense succession ou bien d'un redoutable et universel conflit.

Sous les noms adoucis que la diplomatie sait inventer : droit d'ancre, droit d'hivernage, Port-Arthur deviendra, selon toute probabilité, le grand établissement des Russes sur l'océan Pacifique. Quand posséderont-ils le pareil au bord de l'océan Indien ? Manifestement, ils ne peuvent être descendus si loin dans le sud, à travers les déserts de l'ancien continent, qu'avec l'espérance d'y trouver une porte de sortie sur la mer des Indes. En quel point du littoral s'ouvrir une issue ? Ici les sables et les montagnes leur opposent moins de difficultés que les incurables défiances de l'Angleterre. Dans une phrase peu flatteuse, mais énergique et assez claire, un des diplomates anglais le plus en vue, qui fut vice-roi des Indes avant d'être ambassadeur en Occident et qui, à ce titre, connaît aussi bien les questions asiatiques que celles d'Europe, a comparé la domination russe en Asie à un abcès qui ronge le vieux continent : « Il faut à tout prix, disait-il, l'empêcher de percer au dehors. »

Passer par l'Inde, les Russes d'ici à longtemps ne sauraient y penser. En vain les Anglais ont-ils poussé, par Kettah et le col de Bolan, un chemin de fer de pénétration qui, de la vallée de l'Indus, parvient aux portes de Candahar, ils auront beau y paraître les premiers intéressés, ils feront probablement à la jonction des voies ferrées de la Russie asiatique et de l'Inde la même opposition qu'au percement de l'isthme de Suez, ou au creusement du tunnel sous-marin. Dans l'Inde, comme dans leur île, il est à craindre que le dernier mot de leur politique ne soit, pour de longues années encore, l'isolement, et que ce peuple, si jaloux de se répandre chez les autres, ne cherche, du côté de la terre, à entourer sa grande possession, d'une sorte de muraille de Chine.

Passer par l'Afghanistan ?... Mais à supposer que le partage des vallées et des montagnes de l'Afghanistan *continental* s'opère à l'amiable entre les deux puissants compétiteurs ; voici que déjà, par provision et pour en fermer d'avance l'accès à la Russie, l'Angleterre a mis la main sur l'Afghanistan *maritime*, sur les plages arides du Bélouchistan ; le khan de Kélat était accusé d'intrigues avec la Russie, elle l'a déposé et remplacé comme elle l'eut fait d'un rajah de

l'Inde; et par l'annexion pure et simple du Mékran, elle s'est assurée de toute la zone littorale qui va de l'Inde à la Perse.

Désormais lorsque le grand empire du Nord voudra atteindre les mers du Sud, il devra chercher le débouché dont il a besoin, plus à l'Ouest, au midi du Caucase et de la Caspienne, sur le golfe Persique. S'il ne peut attendre que l'alliance de la Turquie ou la dissolution de l'empire ottoman lui permette d'y accéder par la vallée de l'Euphrate ou du Tigre, il essaiera d'y parvenir par la Perse. Il n'aurait pour cela qu'à s'entendre avec le gouvernement docile de Téhéran, qui ne s'opposerait pas à la construction sur son territoire d'une ligne internationale. Les plateaux de l'Iran ne résisteraient pas plus que les Alpes à l'art des ingénieurs, et, si coûteuse qu'elle fût, une semblable entreprise serait encore moins dispendieuse que la conquête de l'Afghanistan et des rives de l'Indus.

Mais, nouvel inconvénient : par cette voie la Russie n'atteindrait l'Océan que dans un bassin fermé, et sur des plages que l'Angleterre s'efforcerait encore de placer ou de retenir sous son ascendant. Pour barrer le passage à leurs rivaux, les Anglais, déjà maîtres du Mékran, voudraient s'étendre jusqu'au détroit d'Ormuz et se donner la faculté de le bloquer, comme le Sund et le Bosphore; qui sait même, accaparer les côtes du golfe Persique, comme ils ont fait de la mer d'Oman. Cela est certain, dans quelque direction qu'il essaie de percer jusqu'à l'Océan, l'empire boréal s'y heurtera à la prépondérance anglaise. De la Corée aux Dardanelles, en Asie comme en Europe, sur l'Océan Indien, plus encore que sur la Méditerranée, la Russie, dans tous les ports qu'elle peut rêver de s'ouvrir, retrouvera en face d'elle le pavillon anglais et les stations anglaises.

Qui l'emportera ? Il est à croire que, d'une manière ou d'une autre, la Russie, poussée par les nécessités mêmes de sa situation, finira par arriver au bord de la seconde Méditerranée qui s'appelle la mer des Indes, et s'unira à la France pour y tenir tête à la prépondérance anglaise.

DE L'ÉMIGRATION

(Troisième article ¹)

XI

DU PARTAGE DES BIENS ET DES LOIS SUCCESSORALES

Nos émigrants seraient également plus nombreux, — parce que nous aurions plus d'enfants à envoyer au dehors ou qu'un plus grand nombre de nos jeunes gens seraient disposés à partir, — si l'on changeait dans notre législation deux points importants qui sont un des plus sérieux obstacles à notre expansion au dehors, c'est-à-dire nos lois de succession et notre loi de recrutement.

Je consultais un jour, avant d'entreprendre ce travail, un des hommes les mieux au courant de la situation sociale et économique de notre pays. « La grande raison qui fait que nous n'émignons point, me dit-il, ce sont nos lois de succession. »

Nos lois de succession, en effet, en décrétant le partage égal de tous les biens des parents entre chacun de leurs enfants, sont d'abord la ruine de nos grands établissements industriels, commerciaux et maritimes. Ce sujet est remarquablement traité dans une pétition adressée au Sénat par M. Larsonnier, membre de la Chambre de commerce de Paris, et 131 de ses collègues :

Tandis que l'Angleterre, sous l'empire de la liberté testamentaire, voit grandir et se perpétuer chez elle des établissements industriels et commerciaux qui accumulent les capitaux, la clientèle, les leçons de la pratique et les meilleurs instruments de travail ; tandis que les fils des manufacturiers ou des commerçants les plus considérables continuent dans la métropole et jusqu'aux extrémités du monde l'œuvre de leurs ancêtres, chez nous rarement l'œuvre du père est continuée par les fils. Le capital qu'il a amassé, l'expérience qu'il a acquise, l'instrument de travail qu'il a créé, tout se trouve disséminé, affaibli, compromis ou perdu. C'est une force vive dont notre Code civil semble avoir pris

1. V. *Études*, t. LXXIV, p. 385 et 649.

pour mission de briser les organes, et qui demandera, pour se reconstituer au même degré de puissance, le temps d'une génération nouvelle...

L'Angleterre est couverte de manufactures et de maisons de commerce ayant grandi sous l'égide du chef de famille assisté de ses enfants; la mer est sillonnée de navires marchands, commandés par des fils de négociants; le monde entier voit des comptoirs anglais dirigés par ceux qui n'ont pas trouvé leur part d'action dans la métropole...

Que d'édifices industriels ou commerciaux s'amoindrissent (chez nous) ou s'écroulent avec la génération qui les a fondés? Combien de pères doivent renoncer au concours de leurs enfants, tandis que ceux-ci attendent, dans une oisiveté coupable, le moment de jouir sans travail du bien acquis par leurs parents! Nous pourrions citer par centaines les exemples de ces décadences déplorables, favorisées par la loi dont les pétitionnaires signalent les dangers.

Comment songer à des entreprises de longue haleine? Qu'est-ce que notre marine marchande auprès de celle des États-Unis? Qui songe à aller porter ou entretenir la vie dans nos colonies? Quels sont nos comptoirs dans les contrées où des millions de consommateurs se disputent les produits anglais? L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis, restent ou tendent à devenir les maîtres des marchés étrangers. Il faut à la France d'immenses efforts pour assurer sa part de prospérité future; rien n'est plus propre à les paralyser que l'éparpillement indéfini de ses forces productrices sous l'action dissolvante de notre loi de succession¹.

Or, nous l'avons vu plus haut, rien n'est plus propre à promouvoir la colonisation et l'émigration que la prospérité de notre commerce extérieur et de notre marine marchande.

Mais ce n'est pas tout, et il n'y a pas de moyen plus rapide pour affaiblir, pour amoindrir, pour désagréger les forces vives d'une nation que le partage forcé des biens.

En 1815, lors du congrès de Vienne, quand l'intervention de l'empereur de Russie eut conservé à la France ses frontières naturelles: «Après tout, aurait dit lord Castlereagh, les Français sont suffisamment affaiblis par leur régime de succession.»

«Il est ordonné à un *çoudra* (nom des vaincus), porte la loi de Manou, d'épouser une fille de sa classe et non une autre:

1. Cf. *Les Lois de succession appréciées dans leurs effets économiques par les Chambres de commerce de France*, par le comte de Butenval, p. 10-14.

tous les enfants qui naîtront d'elle devront avoir des PARTS ÉGALES, quand même il y aurait des centaines de fils. » C'était pour les brahmanes un moyen infaillible de ruiner l'influence de leurs ennemis.

Par le même principe, quand le Parlement anglais, en 1703, voulut détruire, en Irlande, l'influence des catholiques, il décréta que *toute propriété, dont un papiste était ou serait en possession, serait attribuée en héritage à tous les fils de ce papiste par portions ÉGALES et ne passerait pas à l'aîné de ses fils...*; — tandis que, si le fils aîné de ce papiste était protestant, la propriété lui serait transmise conformément à la loi commune du royaume, c'est-à-dire dans son intégrité. (Statut VI^e de la deuxième année du règne de la reine Anne¹.)

Napoléon I^{er} songea, lors de la confection du Code civil, en 1803, à adoucir les prescriptions de la loi des successions. Il en fut empêché par la méfiance qu'il gardait contre les anciennes familles et par le désir de les amoindrir. « Si ces familles étaient sincèrement attachées au gouvernement, déclara à ce propos un conseiller d'État, il serait sans doute utile de *leur donner les moyens de se conserver*²... »

C'est qu'en effet ces lois affaiblissent et énervent l'autorité, soit du père, soit de la mère, qui n'ont plus le moyen de se faire obéir de leurs enfants par la crainte de leurs dispositions testamentaires.

Les enfants, à leur tour, sûrs d'avoir un jour, quelle que soit leur conduite, la fortune de leurs parents, négligent le travail, s'abandonnent à une vie d'oisiveté et de plaisirs, dévorent souvent par anticipation leur patrimoine, tâchent plus tard de faire un mariage d'argent et meurent sans avoir rendu aucun service à leur pays. Si, au contraire, ils avaient été tenus en haleine par la crainte d'être, au moins partiellement, déshérités, ils auraient travaillé et se seraient rendus aptes à faire quelque chose; ils auraient visé à se créer une situation indépendante, peut-être ils seraient allés aux colonies. Ce sont bien, en effet, les cadets des familles nombreuses d'Angleterre qui ont fait sa fortune coloniale, en plantant ses possessions d'outre-mer.

1. Comte de Butenval, *op. cit.*, p. 41 et 42.

2. Procès-verbaux du Conseil d'État, an XI.

« Les enfants qui se soumettaient autrefois à de pénibles efforts, quand leur bien-être dépendait du labeur et de la vertu, dit très bien le comte de Butenval, tombent dans l'oisiveté et dans le vice, dès qu'ils sont assurés de jouir, malgré l'indignité de leur vie, de la richesse créée par leurs auteurs¹. »

La loi du partage des biens avait été faite contre les grandes familles. Elle nuisit surtout, par une conséquence facile à prévoir, aux petites et aux moyennes familles.

« Les grandes propriétés, remarque encore le comte de Butenval, se sont défendues et maintenues par des moyens qui étaient inaccessibles aux petites et même aux moyennes. Ce sont celles-là que le partage forcé a désorganisées, désagrégées, détruites, le plus promptement, le plus directement, le plus irrévocablement. La moyenne et la petite bourgeoisie d'autrefois ont seules été sérieusement atteintes ; et dans ces classes, pour un grand nombre de ceux qui n'ont pas pu se vouer à l'industrie ou au commerce, — *ou obtenir une place dans l'administration* — le rang social des aïeux a été perdu². »

D'ordinaire, en effet, le partage des biens se fait au moyen des liquidations forcées. Or, « au-dessous d'un certain niveau de fortune, remarque M. Claudio Jannet, toute liquidation forcée aboutit fatalement à la destruction des établissements domestiques ».

Dans son beau livre sur *l'Organisation de la famille*, M. Leplay cite l'exemple d'un journalier nivernais, laissant en 1839 un petit héritage de 900 francs, dont il resta aux quatre héritiers mineurs la somme de 30 fr. 27, quoique les officiers ministériels eussent d'eux-mêmes diminué les frais en réduisant le nombre des formalités.

Le rapport du garde des sceaux de 1852 porte que 1 980 ventes inférieures à 500 francs chacune, ayant produit une somme de 558 092 francs, avaient occasionné 628 906 francs de frais, soit 70 814 francs ou 12 pour 100 en sus de la valeur des biens vendus.

« Il résulte des statistiques, conclut le comte de Butenval, que, lorsque le prix d'adjudication est inférieur à 500 francs,

1. *Op. cit.*, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 44.

les frais s'élèvent à 125 pour 100 de ce prix ; lorsque le montant de l'adjudication est supérieur à 500 francs et n'excède pas 1 000 francs, la proportion des frais relativement au prix est de 50 pour 100 ; au-dessus de 1 000 francs et jusqu'à 2 000 francs, elle est encore de 25 pour 100. La situation que révèlent ces statistiques, ajoute l'exposé des motifs, appelle un remède immédiat¹. »

C'est dans ce but que, le 14 janvier 1878, M. Dufaure déposa un projet de loi que malheureusement des préoccupations politiques empêchèrent de discuter.

Or, croyez-vous que ce soit ces pauvres gens, réduits à la mendicité et au vagabondage, qui puissent alimenter une saine émigration ? Croyez-vous qu'une nation ainsi affaiblie et désorganisée puisse posséder une grande force d'expansion au dehors ? Et le gouvernement allemand ne nous a-t-il pas donné une leçon, quand, prenant possession de l'Alsace-Lorraine, il a modifié sur ce point notre loi de succession ?

Enfin, résultat encore plus navrant, sur lequel nous nous étendrons davantage dans notre seconde partie, mais que nous devons au moins indiquer ici, le partage des biens a amené la réduction du nombre des enfants, et, par le fait, en même temps qu'il détruisait la sainteté du mariage, considérablement affaibli notre force numérique².

Si Napoléon avait donné suite à sa première idée d'atténuer cette loi des successions, « la stérilité systématique des mariages, remarque le comte de Butenval, ne fût point entrée dans les mœurs de ces classes qui forment la majorité du pays ; et notre population valide aurait vraisemblablement compté, en 1870, quatre millions d'individus de plus ».

De son côté, M. Paul Leroy-Beaulieu ne craint pas d'écrire :

« On a voulu empêcher le bourgeois comme le paysan de faire ce que l'on appelait jadis un *ainé*, c'est-à-dire d'avantager un des enfants ; on n'y a réussi qu'en partie. On peut toujours faire un *ainé*, en *supprimant les cadets* ; c'est à ce beau résultat que s'ingénient une foule de familles françaises. Si des lois ont pour effet de pousser la plus grande partie des

1. *Op. cit.*, p. 46. En note.

2. *Ibid.*, p. 38.

populations à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais conspirent contre la grandeur nationale¹. »

Le résultat est clair. On n'émigre pas parce qu'il n'y a pas d'enfants pour émigrer.

Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que, ici, contrairement à ce que nous avons remarqué en parlant des autres causes qui s'opposent à l'émigration aux colonies, il n'y a point de réaction marquée.

Bien plus, tant que nos Chambres se composeront en majorité d'hommes de loi, élevés dans le culte du Code civil, on ne peut espérer aucun changement à cette funeste législation.

En 1871, MM. Baragnon, Lucien Brun et Mortimer-Ternaux, ayant proposé une très légère atténuation en faveur de l'autorité paternelle, leur proposition ne réunit que 41 voix contre 197. Mais ce qui est plus significatif encore que le nombre des voix, ce sont les paroles suivantes de M. Baragnon : « Qu'on cesse donc de nous jeter à la tête cette accusation incessante de vouloir détruire le Code civil, quand nous nous bornons à en demander, je ne dis pas même une modeste réforme, mais une sage interprétation. » (*Vive approbation à droite.*)

C'est donc, ici encore, une loi intangible.

Et cependant, il faut le redire toujours, cette loi, que n'avait demandée aucun des cahiers de 1789, à laquelle personne n'avait auparavant songé, fut votée, non par la Constituante de 1789, ni par l'Assemblée législative, mais en 1793, dans une séance extrêmement orageuse de la Convention, où l'on avait parlé de guerre et de trahison, sur la proposition d'un inconnu, sans discussion et sans examen, dans le but unique d'empêcher de déshériter les rares fils, transfuges des grandes familles, qui passaient à la Révolution.

Il faut le redire également, cette loi n'existe nulle part, absolue et presque sans tempérament, comme chez nous ;

1. *Économiste français*, mars 1880.

et peut-être pourrait-on établir cette règle, que la prospérité d'un peuple, que sa force d'expansion au dehors sont en proportion directe de la liberté de tester. En Angleterre, aux États-Unis, au Canada, cette liberté est absolue et pour tous les biens ; dans la plus grande partie des États d'Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Italie, le père peut disposer au moins de la moitié de son bien ; en Russie, les biens patrimoniaux sont seuls soumis au partage forcé, les biens *acquis* restant complètement à la libre disposition des parents.

Tout cela, il faut le redire et faire connaître également les améliorations législatives introduites ces dernières années pour la conservation de la petite propriété, en Belgique, dans plusieurs États d'Allemagne, aux États-Unis, etc. Et peut-être il arrivera que des tempéraments au moins seront apportés à cette loi funeste, que la quotité disponible sera augmentée et atteindra, dans tous les cas, la moitié de la fortune des parents ; que l'usage de cette quotité disponible, limité pratiquement à quelques provinces du centre et du midi de la France, surtout aux pays Basques, — le pays de France où l'on émigre le plus, — se généralisera ; que des mesures législatives seront prises pour la transmission moins onéreuse et pour la conservation de la petite propriété rurale ; qu'une jurisprudence récente de la Cour de cassation s'établira définitivement, qui ne comptera pas dans la quotité disponible les assurances prises sur la tête des enfants, etc., etc., en attendant qu'un Parlement, où seront plus complètement représentés tous les intérêts divers de la patrie, ose enfin nous donner sur les successions, non pas la liberté absolue de tester, que personne ne réclame, mais une législation plus rationnelle, plus conforme au droit naturel, et qui, se tenant à égale distance des excès contraires, sauvegardera les véritables intérêts des enfants, des parents, de la famille et de la patrie.

XII

LA LOI SUR LE RECRUTEMENT

Une autre loi est également à refaire, de l'avis de tous les gens sérieux : la loi de 1889 sur le recrutement. Faite à la

hâte et sans études suffisantes, elle est loin en effet d'avoir produit tous les résultats qu'on en attendait, tandis que, d'un autre côté, elle pèse lourdement sur le pays, et de différentes manières compromet notre avenir.

Nous n'avons ici à la considérer que sous le point de vue qui nous occupe, celui de l'émigration. Mais, à ce point de vue, il faut, de toute nécessité, la modifier. Car elle paralyse complètement cette émigration.

Ce n'est pas du reste d'aujourd'hui que le recrutement de l'armée s'oppose au bon recrutement des colons.

« Sa Majesté (Louis XIV), porte une ordonnance citée par M. Pauliat dans son livre de *la Politique coloniale sous l'ancien régime*, aurait été informée que la levée de ces engagés est devenue très difficile et peu possible par les recrues qui se font pour les armées, et que, quelques soins que les négociants se donnent, ils ne pourront remplir les conditions de leurs passeports, si on ne veut bien entrer dans quelque tempérament qui les mette en état d'y suppléer, au moins pendant la conjecture de la guerre... »

Mais la loi de 1889 a notablement accentué le mal.

Nos statistiques d'émigration passent subitement de 7 000 émigrants pour 1886, de 4 000 à 6 000 pour les années précédentes, de 11 000 en 1887, à 23 000 en 1888, à 31 000 en 1889, à 20 000 en 1890, pour retomber ensuite à 6 000 et à 5 000 les années suivantes.

Se tromperait-on beaucoup en attribuant la cause de cet écart extraordinaire à l'article 50 de la loi de 1889, que l'on voyait venir ou dont on subissait les premiers résultats ?

Mais ce qu'il y a de pire, c'est que, à l'exception de quelques établissements en Tunisie, presque aucun de ces émigrants n'allait dans nos colonies, presque tous allaient dans les pays étrangers.

Et il devait en être ainsi.

Tandis que, en effet, d'après les articles 80 et 82 de la loi du 15 juillet 1889, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion sont placées sous le même régime que la métropole ; qu'en Algérie et dans les autres colonies ou pays de protectorat pourvus de garnison, les jeunes gens doivent

faire une année de service ; et qu'enfin, ils ne sont dispensés de tout service effectif que dans les rares contrées où il n'y a point de garnison, sur l'avis conforme du Gouverneur ou du Résident et sous la condition expresse de ne pas rester en France ; pour les pays étrangers hors d'Europe, aux termes de l'article 50 de la même loi, les jeunes gens qui, *avant l'âge de dix-neuf ans révolus*, y ont fixé leur résidence, peuvent être, sur l'avis du consul de France, et, en fait, sont toujours dispensés du service militaire, pendant toute la durée de leur séjour, à condition qu'ils y résident jusqu'à trente ans. En outre, ils peuvent, pendant la durée de leur établissement à l'étranger, venir séjourner en France, si la durée de *ces séjours n'excède pas trois mois*.

Franchement, quelle autre mesure aurait-on prise, si l'on avait voulu, de parti pris, éloigner nos émigrants de nos colonies et les pousser à l'étranger ?

Il ne faudrait rien faire pour entraver l'établissement des jeunes Français dans les pays étrangers ; car, et notre commerce, et notre influence, ne peuvent qu'y gagner. Mais, vu la faiblesse numérique de notre émigration, vu la nécessité urgente de peupler nos colonies, il est du devoir du gouvernement de laisser libres les départs pour les pays étrangers et de favoriser de tout son pouvoir les départs pour nos possessions d'outre-mer.

C'est exactement le contraire qu'il a fait.

Voici un jeune homme de dix-neuf ou vingt ans qui, témoin des efforts faits par la France pour se constituer un empire colonial, et encouragé par tout ce qu'il a entendu dire sur l'avenir réservé à ceux qui vont s'y établir, est décidé à aller y créer une exploitation agricole ; il a les connaissances voulues pour cela, il a l'argent nécessaire ; il se sent également la force et l'énergie suffisantes pour réussir ; il a choisi la Nouvelle-Calédonie, par exemple, et il est sur le point de partir.

Auparavant, il passe au bureau de recrutement.

« Quelles seront mes obligations vis-à-vis de la loi militaire, demande-t-il, si je vais en Nouvelle-Calédonie ? »

On lui répond qu'il devra y faire une année de service.

« Et si je reste ici pour faire auparavant cette année de

service, pourrai-je partir immédiatement après, libéré de toute obligation militaire ? »

On lui répond que, dans ce cas, il devra faire auparavant trois années de service.

La pensée lui vient alors de demander quelle sera sa situation s'il va dans la République Argentine.

« Dans ce cas, répond-on, vous serez libéré de toute obligation militaire. »

Neuf fois sur dix, et je reste en deçà de la vérité, il va dans la République Argentine, d'où il reviendra peut-être, après fortune faite, mais où il pourra rester aussi et s'établir, se faisant naturaliser sujet américain et cessant d'être Français.

C'est qu'en effet, pour s'établir aux colonies et y prospérer, il faut beaucoup de temps, au moins de six à huit années : a-t-on, dans ces conditions, le temps de perdre trois années à la caserne ? Il faut, de plus, pour un tel effort, avoir l'audace de la jeunesse : quand on s'est usé trois ans au service et plus ou moins atrophie au contact des grandes villes, peut-être qu'on ne l'aura plus au même degré, et qu'on sera effrayé au contraire par la perspective de cette vie au grand air et dans la solitude. Enfin, une exploitation agricole aux colonies ne supporte pas d'interruption et nécessite pendant plusieurs années la présence continuelle de son propriétaire : celui-ci ne peut, par suite, l'abandonner et aller faire son service, sous peine de perdre le fruit de ses travaux antérieurs.

La question se ramène donc à celle-ci : la mise en valeur de notre empire colonial vaut-elle une exception en faveur de ceux qui veulent s'y consacrer ? Et par cette mise en œuvre de nos colonies, ne rendront-ils pas plus service à la mère patrie qu'en passant trois années à la caserne ?

La réponse n'est point douteuse. Elle sera affirmative pour tous ceux qui se sont occupés de colonisation. Il y a là pour nos colonies une question de vie et de mort, et pour la cause de l'émigration une question d'existence ou de non-existence.

Aussi ne peut-on qu'applaudir aux efforts de l'*Union coloniale française*, qui, il y a déjà deux ans, prenait l'initiative

d'une pétition signée par 76 chambres de commerce et soumise à la commission de l'armée¹. Favorablement accueillie par cette commission, que personne, je l'espère, n'accusera d'oublier les intérêts de la défense nationale, elle n'est pas encore venue en discussion.

Quand y viendra-t-elle ? Nul ne le sait, car elle se heurte à des *préjugés*, de tous les arguments le plus difficile à vaincre.

En tout cas, une modification à la loi de 1889 est indispensable pour l'avenir de l'émigration.

Telles sont les principales causes pour lesquelles nous n'émigrons pas. Nous ne les avons ni dissimulées, ni diminuées. Après les avoir successivement passées en revue et pesé leur valeur respective, nous sommes arrivés à cette conclusion que, avec la bonne volonté des pouvoirs publics, l'assistance des diverses sociétés de colonisation ou d'émigration et le concours de l'initiative privée, elles ne prévaudront point contre le mouvement d'expansion coloniale qui s'est emparé de nous ; car ce mouvement s'appuie sur deux causes irrésistibles : la nécessité où nous sommes de chercher au dehors ce que nous n'avons plus chez nous, et l'utilité incontestable qu'amènera, et pour la France, et pour les particuliers, une saine émigration aux colonies. C'est cette nécessité et cette utilité qu'il nous reste à étudier.

1. La pétition demandait en somme qu'on étendit à *nos nouvelles colonies* la dispense que la loi de 1889 accorde aux jeunes Français qui prennent l'engagement de s'établir pendant dix ans *en pays étrangers hors d'Europe*, c'est-à-dire la cessation d'une inexplicable anomalie. Sur 176 Chambres de commerce de France, 70 ont répondu affirmativement et 5 négativement. Les autres n'ont pas répondu. Dans les colonies, sur 12, 6 ont adhéré et une seule a refusé.

BOURDALOUE INCONNU

(Suite et fin¹)

IV. — JUGEMENT DES CONTEMPORAINS ORAISON FUNÈBRE DU GRAND CONDÉ

XII

Notre étude roulant uniquement sur le dix-septième siècle, nous n'avons pas à nous occuper ici de la critique du dix-neuvième, en général peu favorable à l'*Eloge funèbre* de Henri de Bourbon. Encore que Villemain y ait vu des « beautés nombreuses et d'un ordre supérieur² », d'autres juges ont pensé que « Bourdaloue n'était pas fait pour l'oraison funèbre, qui demande la richesse et la fécondité de l'imagination³ ». Sainte-Beuve a essayé de concilier les opinions extrêmes en posant cette distinction judicieuse que « Bourdaloue a été un bon orateur et n'est qu'un bon écrivain ».

Mais tout le monde au dix-septième siècle cria-t-il à l'éloquence? — Oui, sans exception.

Mme de Sévigné donne la note :

« Auriez-vous jamais cru aussi, écrit-elle à son cousin Bussy-Rabutin, le 15 décembre, que le P. Bourdaloue, pour exécuter la dernière volonté du président Perrault, eût fait, depuis six jours aux Jésuites *la plus belle oraison funèbre qu'il est possible d'imaginer. Jamais une action n'a été admirée avec plus de raison que celle-là*. Il a pris le prince dans

1. Voir *Études*, t. LXXIV, p. 167, 361, 749.

2. Villemain, *Essai sur l'Oraison funèbre*, en tête des *Oraisons funèbres* de Bossuet. Paris, 1833, in-8.

3. Folléoley, III, 174. — Un critique tout récent, M. Paul Stapfer, en veut beaucoup à M. Vinet d'être tombé « dans cette lourde erreur du goût classique, de préférer Bourdaloue à Bossuet, au moins dans le sermon ». Mais ce reproche du doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux se lit dans un volume dont le titre seul est le plus étrange des parallèles, ou plutôt des contrastes : *la Grande Prédication chrétienne en France*. BOSSUET. ADOLPHE MONOD, par Paul Stapfer. Paris, 1898, in-8, p. 39. Voici un nouveau rival de Bossuet, venu un peu tard, au dix-neuvième siècle, mais qui n'en était pas plus connu.

ses points de vue avantageux ; et comme son retour à la religion a fait un grand effet pour les Catholiques, cet endroit, manié par le P. Bourdaloue, a composé *le plus beau et le plus chrétien panégyrique qui ait jamais été prononcé*. Je vous l'enverrai si on l'imprime¹. »

Et Bussy répond de confiance, en vieux courtisan désœuvré qui s'ennuie fort à Chaséu :

« Je comprends bien que l'oraison funebre de feu Monsieur le Prince a été un chef-d'œuvre entre les mains du P. Bourdaloue. Envoyez-la-moi, je vous en supplie². »

L'opinion de Condé nous est déjà en partie connue par ce que le prédicateur en témoigna plus tard³. Bourdaloue nous a dit qu'il fut *ému* : ceci est le critérium du cœur. Mais quelle fut l'appréciation de son esprit ? Nous pensons l'avoir rencontrée dans la relation du *Cérémonial I^{er}*. Le rédacteur, qui écrit visiblement sous son inspiration, s'exprime ainsi : « Et le R. P. Bourdaloue de la Compagnie de Jésus y a fait l'oraison funebre *d'une manière si noble, si éloquente et si solide qu'il est assés difficile de le surpasser et peut-estre mesme de l'imiter*⁴. »

Comme voilà bien un jugement porté par quelqu'un du grand siècle ! On estimait surtout la noblesse et la solidité d'une œuvre. Et combien les temps ont changé depuis⁵ !

1. Sévigné à Bussy. Paris, 15 décembre 1683. VII, 251.

2. Bussy à Sévigné. Chaséu, 19 décembre 1683. VII, 253, et *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, édit. Lalanne, t. V, p. 386.

3. *Oraison funebre de Louis de Bourbon*, p. 58.

4. *Cérémonial I^{er}*, fol. 60.

5. Les deux derniers critiques qui viennent de s'occuper de Bourdaloue cherchent à expliquer, chacun à sa manière, l'énigme de son succès au xvii^e siècle dans le sermon. M. Stapfer l'attribue à deux causes : « Premièrement, au prix excessif que les contemporains de Bossuet, éblouis de ses éclairs, choqués de ses inégalités sublimes, attachaient aux qualités secondaires de l'harmonie soutenue et de la proportion ; ensuite à l'intérêt piquant que leur malignité trouvait dans certains portraits particuliers dont ils reconnaissaient avec délices les originaux. » (P. 40.) M. Dejob résout autrement le problème. Selon lui, Bourdaloue plut si fort à ses contemporains : 1^o Parce que ceux-ci savaient *s'ennuyer* au sermon ; 2^o parce que « la dialectique gravement subtile du prédicateur plaisait à un siècle qui aimait ce qui applique » ; 3^o parce que grâce au grand détail où il entra, il semblait penser successivement à chacun de ses auditeurs ; 4^o parce que le style ne se jugeant bien qu'à la lecture, « son style terne ne rebutait pas » à l'audition. (P. 370.)

Un auditeur qui ne pouvait pas être impartial, c'était le P. Menestrier. Bourdaloue avait pris pour texte une des devises de son appareil funèbre. Aussi proclame-t-il sans ambages le discours tout uniment *admirable*¹.

Les *Lettres annuelles* abondent dans le même sens. Rédigées à Paris par le *scriptor historix domus* de la *Maison professe*, elles sont d'un auditeur et d'un témoin de l'impression produite. Or, le P. Louis Bourdaloue, qui est à ses yeux de beaucoup le premier des orateurs sacrés de la capitale, a remporté, selon lui, un tel succès, qu'on ne saurait imaginer une plus universelle admiration².

Rome fit écho à Paris.

Le P. Charles de Noyelle, général de la Compagnie de Jésus, ne connut le discours que par le texte imprimé. Les communications d'alors n'étaient pas rapides. Sa réponse à l'hommage date d'un an après. Le 9 décembre 1684, il remercie le P. Bourdaloue de lui avoir permis de juger de son talent oratoire non plus seulement d'après son immense renommée, mais d'après ses œuvres mêmes, — l'*Eloge funebre* fut, en effet, le premier discours publié du grand prédicateur; — et, jouant sur les mots, Noyelle rend grâce à Dieu d'avoir rendu celui-ci puissant en paroles et en œuvres. Il qualifie le Panégyrique de *très éloquent* et proteste de la mémoire éternellement reconnaissante que l'Ordre gardera à feu M. le Prince en retour de ses bienfaits³.

Le ton des journaux est inégal. La *Gazette* avait parlé de l'« Oraison funebre prononcée *avec beaucoup d'éloquence*

1. « Le neuvieme (emblème) estoit la *Memoire* qui escrivoit dans un livre, en ayant un tas devant elle avec ces mots, dont le R. P. Bourdaloue fit le texte de l'*admirable Discours* qu'il prononça en cette ceremonie : *In memoria æterna erit justus.* » Menestrier, *Decorations funebres*, p. 45. Bourdaloue avait choisi en effet pour texte cette première partie du verset 7^e du psaume 111.

2. « Itaque (laudatio funebris) haberi cœpit hoc anno, coram serenissimis Condææ familiæ principibus ab oratorum sacrorum in his regionibus facile principe, P. Ludovico Bourdaloue, *tanto omnium audientium plausu ut nihil supra.* » *Litteræ annux* 1683.

3. « R^m V^m gratias habemus plurimas, quod ad nos miserit *eloquentissimam orationem panegyricam* in laudem Serenissimi principis, ejus in nos amorem memoria fovebimus sempiterna. » Noyelle à Bourdaloue. Rome, 9 déc. 1684. Minute.

par le Père Bourdaloue Iésuite¹ ». Le *Mercuré galant*, tout entier à la décoration, rapporte sèchement que « le P. Bourdalouë fit l'Oraison Funebre² ».

Cette admiration se soutint jusqu'à la fin de sa carrière, qui ne se termina qu'avec sa vie (1704).

Au lendemain de la mort du prédicateur, le rédacteur du *Mercuré* écrit encore : « Il a paru quelques recueils des sermons de ce pere, mais fort imparfaits et fort mutilés : on espere que ses amis, n'estant plus retenus par la modestie qui l'avoit empesché iusqu'à present de les faire imprimer luy-mesme, en donneront une edition exacte. On y verra surtout de tres beaux panegyriques et de tres belles oraisons funebres : c'est dans les discours de ce genre qu'il faut proprement chercher les chefs d'œuvre de ce pere³. »

Mais, dès le premier quart du dix-huitième siècle, l'éditeur de Bourdaloue, le P. Bretonneau, sentit quelle distance sépare ce maître du sermon du maître de l'oraison funèbre, Bossuet. Il se contente de féliciter Bourdaloue de n'avoir pas été un mauvais imitateur du « celebre orateur », d'être resté lui-même, et de n'avoir pas quitté, dans ces discours d'apparât, « son style ordinaire ». « Il y est grand, dit-il, mais d'une grandeur aisée qui lui était propre, et où il ne paraissait rien d'affecté. » Son mérite lui paraît d'avoir fait, malgré la difficulté de la matière, « deux portraits des plus accomplis » et de les avoir faits « sans s'eloigner de sa maniere de precher et sans emprunter des secours étrangers⁴ ». Somme toute, Bretonneau semble plaider les circonstances atténuantes d'une infériorité déjà manifeste.

Mais ce que l'on n'a peut-être pas assez remarqué, c'est que Bourdaloue, le premier, eût souscrit et avait souscrit d'avance à ce jugement. Il n'a été et n'a jamais voulu être qu'un *sermonnaire*. L'éloquence d'apparât ne le tentait point

1. *Gazette*, 1683, p. 708. De Paris, le 18 décembre.

2. *Mercuré galant*, janvier 1684, p. 78.

3. *Ibid.*, mai 1704, p. 208. Mgr Blampignon ayant rencontré une copie manuscrite de cet article du *Mercuré* et de quelques autres, dans le Ln²⁷ 2727 de la Bibliothèque nationale, a cru les découvrir (*Etude sur Bourdaloue*, p. 2, n. 1). C'est une méprise échappée au docte écrivain.

4. Bretonneau, dans l'Avertissement des *Panegyriques*. Paris, 1723, in-12, t. I, p. VIII-IX.

personnellement et lui paraissait même un genre peu chrétien. Il ne prononça en tout que trois éloges funèbres : l'un, qui tient en moins de trois pages des plus petites éditions ; c'est l'éloge familial du premier président de Lamoignon¹ ; les deux autres, qui ont les justes dimensions d'une oraison funèbre classique. Envers Lamoignon, Bourdaloue payait un tribut d'amitié et il s'excusa sur sa douleur profonde d'être si bref : « Mon regret particulier (car combien en particulier me doit être, non-seulement venerable, mais précieuse et chère sa mémoire ?), ma douleur très-vive et très-sincère m'empêche de vous en dire davantage et de m'expliquer autrement que par mon silence. » Avec les Condé, Bourdaloue s'acquittait de la dette de gratitude de son Ordre : « L'Auteur, dit Bretonneau, parlant au nom de sa Compagnie, y a d'autant plus éloquemment exprimé les sentimens très-respectueux et très-sincères de notre vénération et de notre reconnoissance envers la Maison de Condé. »

Sans ce motif auquel se mêlait sans doute, en 1683, le désir de faire faire à M. le Prince un pas décisif dans la voie qui le ramènerait à la pratique religieuse, il est plus que probable qu'il se fût refusé à aborder ce genre oratoire. Encore essaiera-t-il de tourner l'histoire de son héros en morale :

Ce sera à vous, Chrestiens, déclare-t-il dès l'exorde, dans ce genre de discours *qui m'est nouveau*, de me supporter ; et à moy, d'y trouver de quoy vous instruire et de quoy édifier vos ames.

Et il choisit, dans la vie de Henri II de Bourbon-Condé, ce qui lui a semblé le plus digne d'être proposé dans le « lieu saint » où on l'écoute entre deux parties des « sacrez mysteres ». Ce n'est pas encore assez, et dans l'invocation il insiste sur ce caractère de piété qu'il veut donner à son discours :

Inspirez-moy mon Dieu, les graces et les lumieres dont j'ay besoin pour traiter ce sujet chrestienement et dans *la profession que je fais d'abord d'y renoncer à toutes les pensées profanes et à tout ce qui est*

1. L'exorde du premier sermon pour le mercredi des Cendres, sur la *Pensée de la mort*, contient un court éloge de Mgr Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, mort le jour de la Circoncision. Et pas une édition daignant nous informer que ce sermon ouvrit le carême de Bourdaloue, à Notre-Dame de Paris, en 1671 !

humain, donnez-moy ces paroles persuasives de votre divine sagesse, avec lesquelles je puisse aussi-bien que vostre Apostre, me promettre de *soustenir encore icy le ministere de Prédicateur Evangelique*¹.

Ainsi, pas plus devant cet auditoire qui, au dire de la *Gazette*, compte outre les princes « plusieurs personnes de grande qualité », que dans les chapelles des Tuileries ou de Saint-Germain, il n'est désireux de faire valoir et admirer ses facultés oratoires. Il reste un moraliste chrétien en chaire.

A peine son sujet l'entraîne-t-il hors du terrain religieux qu'il se sent pris comme d'un remords, et le voici s'excusant à nouveau. Parler d'armes et d'exploits guerriers lui est insupportable :

Pour vous avouer *ingenuement* ma pensée, je ne me resoudrois jamais à faire valoir dans cette chaire, et dans le lieu saint où je parle, des exploits de guerre où Dieu ni la Religion n'auroient nulle part. *Ma langue consacrée à louer Jésus-Christ et ses saints, n'est point encore accoutumée à ces éloges profanes* ; et les faits les plus héroïques d'un Prince qui n'auroit combattu que pour la gloire du monde, *quoy que je les admirasse d'ailleurs* m'enbarasseroient *icy*².

Dans son *Oraison funèbre* du grand Condé (26 avril 1687), Bourdaloue ira plus loin encore dans la voie de la modestie, et, faisant allusion au discours de Bossuet qui précéda le sien de quelques semaines (10 mars), il proclamera lui-même la supériorité de son rival. Ce n'est pas un artifice de langage qu'il faudra voir dans cette déclaration, elle sera toute sincère.

Mais avant d'arriver à ce discours, nous aurions à nous demander quelles relations existèrent entre Bourdaloue et Condé durant les trois dernières années (10 déc. 1683 — 11 nov. 1686) que vécut encore le Prince, si nous n'avions démontré déjà que les archives de Chantilly nous autorisent à affirmer la cessation de leurs rapports directs. Bourdaloue n'écrivait pas, et Condé ne résidait pas à Paris.

1. *Éloge*, p. 5.

2. *Ibid.*, p. 32. — M. Dejob n'accepte pas cette raison de Bourdaloue : « Trop religieux pour se laisser prévenir par l'opinion de la foule que la valeur militaire transporte, il ne voit pas les choses d'assez haut pour découvrir par où cette opinion s'accorde avec le plan de la Providence. » (P. 361.)

Cependant en 1684, l'année qui suivit l'Éloge funèbre de Henri II de Bourbon, M. le Prince, en dehors même des soins si minutieux que nous l'avons vu donner à faire éditer et traduire ce discours, eut encore occasion d'entendre parler de l'orateur. Le service anniversaire se célébrait pour la seconde fois, et il eut lieu le 2 septembre. Bourdaloue ne monta plus en chaire, mais il fit humblement l'office de diacre à la grand'messe. Son dévouement à honorer les Condé lui coûta plus de temps peut-être qu'il n'avait pensé. L'orateur commença son discours à dix heures sonnantes; or à midi précis seulement il entamait son dernier point.

Cela prouvait du moins qu'en 1683 Bourdaloue n'avait pas épuisé la matière! Et l'on en écrivit à Chantilly : lettre de Soru¹ et lettre du P. Pinette. Pinette était le nouveau préposé de la Maison professe, charge dans laquelle il venait de succéder au P. de Verthamon². Très dévoué à la maison de Condé, comme tout le groupe de ses confrères berrichons et bourbonnais³, il avait essayé de donner à ce deuxième anniversaire la même pompe que son prédécesseur au premier.

1. Soru à Condé. Paris, 5 sept. 1684. *P. C.* — Sur Soru, commissionnaire de Condé en librairie, voir *Aumale*, VII, 699.

2. Sur le P. Jean Pinette (1609-1690). Voir *Trois Éductions princières*, p. 233, n. 4, 243, n. 5, et 258.

3. Né à Bourges, comme les PP. Étienne de Champs et Bourdaloue, recteur et préfet des études au collège de Clermont, au temps du duc de Bourbon, il avait reçu, lors de sa nomination au gouvernement de la Maison professe, les félicitations du prince de Condé et lui avait répondu en ces termes : « Monseigneur, je ne puis assés remercier Votre Altesse Sérénissime des extremes bontés de vouloir bien penser à une personne si inutile, et de prendre quelque part à l'honneur que m'a fait la Compagnie.... Tout ce que je pourray, je le veux et le fairay avec toute l'attention que peut attendre Votre Altesse Sérénissime d'une personne qui a été élevée dès ses premières années dans le profond respect de toute l'illustre Maison des princes de Condé, et qui s'estimera tres heureux de consacrer sa vie a son tres humble service. C'est le sentiment de nostre Compagnie, de cette Maison qui luy est si obligée, qui conserve si chèrement le pretieux deposit du cœur de Monseigneur vostre Père, etc. » Pinette à Condé, 18 mars 1684. *P. C.*, t. XCV, fol. 133. — Les principaux représentants du groupe bourbonnais étaient les PP. Talon et Bergier. Il est à remarquer que Dijon, ressortissant à la province de Champagne, n'a point fourni de jésuites attachés jusqu'à la fin de leur carrière aux princes de Condé, comme ceux de Bourges, Moulins et Issoudun, qui, appartenant à la province de France, retrouvaient plus tard les Princes à Paris.

Mais l'attrait d'apercevoir Bourdaloue en dalmatique à l'autel était moindre, paraît-il, que celui de le contempler dans sa chaire en surplis. Et puis M. le Prince n'était plus là sur l'estrade, ni M. de Meaux à la tribune ! Ce pauvre P. Pinette dut envoyer à Chantilly un compte rendu, où perce quelque déception :

Paris.

Monseigneur,

Comme j'avois donné avis à Votre Altesse Serenissime que nous nous disposions à la cérémonie de l'Anniversaire de feu Monseigneur le Prince, il est de mon devoir de luy dire comment nous nous en sommes acquittés. Samedy dernier, second jour de ce mois, suivant l'aggrement et la permission de V. A. Ser., nous avons fait le service *que nous avons peu*. L'oraison funebre a esté prononcée avec beaucoup d'éloquence, mais ancor avec plus de recognoissance et avec des temoignages publicques des obligations infinies que nous avons à toute vostre illustre maison. *Nous eussions bien désiré que la Compagnie eust répondu à la grandeur du sujet, aux invitations publicques et particulieres par escrit et de vive voix et c'est nostre seul déplaisir*. Nous faisons néanmoins tousjours de nostre mieux et ne manquerons à rien de ce qui sera nécessaire pour remplir tous nos devoirs et temoigner constamment et haultement nos respects, nos obeissances et nos tres humbles recoignoissances à V. A. S.

Sont les sentimens et seront les soings de celuy qui est, etc.

J. PINETTE¹.

Les choses n'avaient donc pas été aussi bien en 1684 que l'année précédente. La faute en était, partie sans doute, à cette date malheureuse du 2 septembre, — les vacances venaient de s'ouvrir à Louis-le-Grand², et nulle part on ne se dérangeait de la campagne pour rentrer à Paris ; mais l'intention du fondateur devait être et continua à être respectée sur ce point. Partie aussi, à l'orateur, connu d'avance pour sa prolixité. Quel était son nom ? Admiron la discrétion des correspondants. Mais l'année suivante, 2 septembre 1685³, nous connaissons celui qui assumait à son tour la lourde succession de Bourdaloue. Le P. Charles de La Rue jouissait alors d'une grande réputation à la cour et à

1. Pinette à Condé. Paris, 30 sept. 1685. *P. C.*, t. XCVII, fol. 97.

2. Talon au même. Paris, 4 sept. 1684. *P. C.*, t. XCVI, fol. 213.

3. Et non 1683, comme on le lit, par erreur typographique, dans *Sommervogel*, à l'art. *La Rue*, t. VII, col. 298, n. 25. Voir *Bibl. nat.*, X 19004.

la ville ; trente ans encore il la gardera. Il fera un jour l'oraison funèbre de Bossuet¹ et sera regardé par l'opinion comme l'héritier et l'égal de Bourdaloue². Cependant son discours de 1685 ne paraît pas avoir été jugé à la hauteur de celui du maître en 1683. La preuve en est, outre le silence des correspondants de Chantilly, ce fait significatif qu'il ne fut pas envoyé à l'impression. Le P. Bretonneau, qui le publia pour la première fois en 1740, a beau nous dire que si cette pièce ne fut pas plus tôt imprimée, « ce n'est pas qu'elle ne méritast bien de l'estre, comme il est aisé de le juger par la lecture³ » ; nous avons recouru à l'expérience et nous pensons qu'il y a là autant de sécheresse que dans Bourdaloue, avec en moins certains passages brillants ou heureusement inspirés. A plus forte raison ne jugeons-nous point dignes d'être mis en ligne de comparaison l'abbé Mongin, un académicien⁴, — ni l'abbé Charaud, prédicateur de Louis XV⁵, ni même le génovéfain Bernard⁶.

Ce digne chanoine fut le premier à ouvrir une nouvelle série d'orateurs. L'arrêt du 22 février 1764 avait expulsé de France les Jésuites, constitués depuis plus d'un siècle les gardiens des cœurs de la maison de Condé, et depuis 1683 les panégyristes de leur gloire. Le Parlement qui ne procédait pas encore en matière de suppressions aussi radicalement que fera bientôt la Révolution, veilla avec soin, de con-

1. *Oraison funèbre de Messire Jacques-Benigne Bossuet*, par le P. Delarue, Paris, 1704, in-4.

2. *Mercur*, art. cit. (mai 1704) et *Stances* (juin) où on lit en propres termes :

La Rue est un Bourdaloue.

3. *Oraison funèbre de Henry de Bourbon*, en tête du recueil des *Oraisons funèbres* du P. de La Rue. Paris, 1740, in-12.

4. *Oraison funèbre de Très haut et Très puissant prince Henri de Bourbon*, etc., prononcée le 2 de septembre 1717, dans l'Eglise de la Maison professe des RR. PP. Jésuites, par Messire Edme Mongin, abbé de Saint-Martin d'Autun, l'un des quarante de l'Académie française et cy-devant precepteur de Leurs AA. SS. Monseigneur le duc et Monseigneur le comte. Paris, 1717.

5. *Oraison funèbre de.... Henry de Bourbon*, etc., prononcée le 3 septembre 1725, dans l'Eglise de la Maison professe des RR. PP. Jésuites, par M. l'abbé Charaud, prédicateur du roy. Paris, 1725.

6. *Oraison funèbre..... de Henri de Bourbon*, etc., prononcée dans l'Eglise de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, le 4 septembre 1764, par le P. Bernard, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur de Nanterre. Paris, 1764.

cert avec le prince actuel de Condé, nous dit le P. Bernard, à ce que même « pendant la vacance de l'église de Saint-Louis, cette pieuse cérémonie ne souffrit aucune interruption¹ ». Mais le bon chanoine y mit quelque mauvaise humeur, et après avoir rappelé que « le célèbre P. Bourdaloue est le premier qui ait prononcé cette oraison funèbre », il paraît souhaiter qu'on rédige une sorte de manuel dispensant désormais les orateurs de toute recherche². Nous voici loin de Bourdaloue sollicitant et recevant des documents de M. le Prince !

XIII

Du vivant de Condé, le service anniversaire de son père ne put avoir lieu que quatre fois. Le grand homme s'éteignit vers la fin de 1686 réconcilié depuis longtemps avec le roi et depuis près de deux ans avec Dieu.

Un nouveau devoir s'imposait à Bourdaloue. Louis de Bourbon avait en mourant exprimé au P. Bergier qu'« il serait bien aise qu'on portât son cœur dans l'église de Saint-Louis à Paris, pour l'y mettre avec celui de Monsieur son père ; qu'il croyait ne pouvoir mieux marquer à la Compagnie son estime et son affection qu'en lui laissant son cœur³ ».

1. *Or. fun.*, préface.

2. « Une chose nous étonne ; c'est que depuis le tems qu'on prononce le Panégyrique annuel de Henri de Condé, il n'ait pas encore pris envie à quelque Ecrivain judicieux de recueillir en un Corps d'Histoire le détail de la vie et des actions de ce grand Prince. Un travail de cette espece, aussi utile qu'intéressant, ne pourroit qu'être bien reçu de la Maison de Condé, et seroit d'un grand secours pour les Orateurs, chargés, dans la suite, de ce Panégyrique. Il leur épargneroit la peine de feuilleter d'immenses volumes de Mémoires, et d'aller chercher, avec une fatigue rebutante, dans un chaos de faits étrangers, ce qui regarde personnellement leur Héros. » Préface. — Il a fallu attendre jusqu'au duc d'Aumale !

3. *La Mort de Louis de Bourbon*, par le P. Bergier (1689). Éd. Carayon, p. 189. — Le P. Bergier qui, dans cette touchante relation, a rendu un hommage si sincère à la mémoire du prince dont il était depuis tant d'années l'hôte et le confident, ne fut pas oublié dans ses dispositions testamentaires : « Je suis persuadé, dit Condé, que mon fils aura toujours de la consideration et de l'amitié pour le pere Bergier, comme il en a toujours eu, et ie l'en prie ; et pour marques de celles que j'ay aussy toujours eu pour ledit pere, ie luy donne et legue la somme de mil livres de pension, sa vie durant. Et ie souhaite que l'on prie de ma part les peres jesuites de luy laisser pendant sa vie l'appartement que nous avons fait accommoder pour

Les jésuites de la Maison professe ne pouvaient manquer d'en témoigner à la maison de Condé une éclatante reconnaissance. Celui qui portera la parole en leur nom était tout désigné par son talent et ses succès. Bourdaloue ne dut pas se faire prier beaucoup par le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, devenu prince de Condé, ou comme on continua de dire avec l'agrément de Louis XIV, « Monsieur le Prince » tout court, pour accepter de prononcer l'oraison funèbre du héros. Mais pas plus que pour le père, il ne se pressa. Il laissa passer la pompe funèbre de Valery (23 déc. 1686)¹, le service de Notre-Dame avec sa curieuse décoration du *Camp de la Douleur* dessinée par le P. Menestrier², qui fut jugé d'une « magnificence extraordinaire » et avec l'incomparable discours de Bossuet (10 mars 1687); la solennité du collège Louis-le-Grand rehaussée par le panégyrique latin du P. de La Baune (15 avril)³.

Le cœur de Condé avait été déposé à la Maison professe, le mardi 24 décembre 1686, par Mgr Roquette. Une relation inédite, conservée à Chantilly, décrit minutieusement toutes les cérémonies accomplies au départ de Fontainebleau, au relai d'Essonne, à l'arrivée dans Paris. Nous aurions voulu y rencontrer un nom : celui de Bourdaloue. Mais le grand prédicateur donnait précisément l'Avent de la Cour à Fontainebleau⁴. S'il y avait gagné d'être probablement témoin des événements qui s'étaient déroulés autour du lit de mort et de parade de Condé, il ne dut point faire partie des « six

Monsieur le duc de Bourbon dans leur College. » Il fut aussi chargé avec Gourville et le P. de Champs des legs de charité laissés par Condé. *Testament de Mgr le Prince Louis, deuxième du nom* (Arch. nat., K 543, n. 4). — Bergier resta fidèle aux Condé, et mourut à Chantilly le 2 oct. 1688, chez le prince Henri-Jules, son ancien élève. Cf. *Trois Éductions princières*, p. 153, n. 2.

1. Voir dans la *Gazette* de 1687, p. 25, la *Pompe synebre de Lovis de Bovrbon, Prince de Condé, faite à Fontainebleau, à Valery et en cette ville*. On y lit que le corps du prince ayant été embaumé, son cœur fut mis, à Fontainebleau, le 12 décembre 1686, « dans un cœur de vermeil doré », portant des inscriptions gravées. Au retour de Valery, le 24 décembre, l'évêque d'Autun, Roquette, « alla lever le cœur qu'il avait déposé à la Paroisse » et le rapporta à Paris, suivi du convoi funèbre.

2. *Gazette* 1687, p. 158 sqq. — *Sommervogel*, V, 929, n. 104.

3. *Gazette* du 19 avril. — *Sommervogel*, I, 1057, n. 12.

4. Laurus, I, xxxiv.

vingts Jésuites, tous le cierge en main », qui, le Père Pallu¹, provincial de France, à leur tête, reçurent en cette veille de Noël, « sur les sept heures du soir », Mgr Roquette et son cortège.

Après les deux discours, celui du prélat et la réponse du religieux, « on marcha à la chapelle du cœur de Henry de Bourbon. L'éuesque d'Autun deposa celui du Prince sur une representation en forme de cœur, couverte d'un poesle de velour noir, aux armes du Prince en broderie d'or, élevée sur une estrade de trois degrez, chargée de chandeliers d'argent, sous un lit à pentes de velour noir frangées d'argent ».

Puis quelques jours après, il y eut déjà comme un prélude et une esquisse d'oraison funèbre. Le P. de Villiers ayant fait son sermon « sur la morale chretienne et sur l'obligation de vivre en chrétien », avait conclu son discours par un éloge du Prince défunt².

Quatre mois après seulement, le 26 avril 1687, avait lieu la dernière cérémonie, dite de l'*Inhumation du cœur*³, et Bourdaloue montait en chaire, pour prononcer l'oraison funèbre de très haut et très puissant prince Louis de Bourbon,

1. Dépôt du cœur à la Maison professe (24 décembre 1686). Dans le recueil inédit intitulé : *Pompes funebres de Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang*, 1686. Archives de Chantilly. Ms., fol. 9, sqq.

2. Extrait anonyme intitulé : *Le Sujet du sermon fait à Saint-Louis quelques jours après que le cœur de S. A. S. Mgr le prince Louis II du nom, prince de Condé, y fut apporté*. Premiers mots : « C'est apres tout, où il faut reuenir... » Archives de Chantilly, recueil des *Papiers de Luillier, ms.* Une des copies porte des corrections de la main du prince Henri-Jules. L'exemplaire original en présente qui semblent de la main du prédicateur lequel n'est autre que le P. Pierre de Villiers. Cf. *Sommervogel*, VIII, 787, n. 7.

3. Il importe de fixer ce titre de cérémonie. Un collectionneur moderne a mis au bas d'une photographie de la gravure de Berin ou Berain, représentant la *Décoration funebre de la Chapelle de Condé pour l'inhumation du cœur de Son Altesse Sérénissime* (Musée Carnavalet, topographie de Paris, 14, Grandes pièces), une légende rapportant décoration et *inhumation* au Dépôt du cœur fait le 24 décembre 1686. C'est une grave erreur démentie : 1° Par une seconde relation inédite des archives de Chantilly que nous allons analyser, et dans laquelle on lit : « ... la Maison professe où le cœur de ce prince estoit en *depost* jusqu'au jour de son *inhumation*, mais ce service fut différé jusqu'au 26 avril. » *Pompes funebres*, fol. 19 ; 2° par le titre de la *Source royale du sang*, ouvrage du P. Menestrier contenant la description de l'*Appareil funèbre pour l'inhumation du cœur*. Or, cette description ne convient qu'à la cérémonie du 26 avril 1687.

prince de Condé. Le chef-d'œuvre de M. de Meaux chantait encore dans toutes les mémoires et sa peinture des derniers moments du prince n'avait pu s'effacer sitôt des esprits. « Il ne m'appartenoit pas, Chrétiens, dit simplement et modestement Bourdaloue, de vous faire goûter ni sentir l'onction d'une mort si précieuse. Ce don estoit réservé à *une bouche plus sacrée et plus éloquente que la mienne*. L'illustre et le savant Prélat¹ qui vous a parlé avant moi a déjà épuisé cette matière ; et, après ce que vous avez ouï, c'est à moi de me taire icy, en me réduisant à cette seule parole de mon texte : *Nequaquam, ut mori solent ignavi, mortuus est*². »

Le grand prédicateur s'inclinait devant le grand orateur. Nous n'analyserons ni l'un ni l'autre, Mme de Sévigné devant nous épargner bientôt ce souci³. Mais nous allons essayer, comme nous l'avons annoncé, de faire voir aux lecteurs Bourdaloue dans sa chaire de Saint-Louis.

Existait-il quelque gravure le représentant là, en pleine action oratoire, nous nous le demandions encore lorsqu'en 1896 parut le grand ouvrage illustré, souvenir intellectuel du XIV^e centenaire du baptême de Clovis : *la France chrétienne dans l'histoire*. Au chapitre intitulé *la Chaire chrétienne au XVII^e siècle* et signé de M. A. Rébelliau, une gravure nous frappa. Mais le vague de la légende ne fit qu'exciter notre curiosité : « Intérieur d'une église au moment où un prêtre prononce l'oraison funèbre du prince de Condé⁴. »

Quelle était cette église ?

Quel était ce prêtre ?

1. L'édition originale porte en marge : « *Monseigneur l'Evêque de Meaux.* » Croirait-on que Bretonneau (*Panegyriques*, 1723, in-12) n'a pas même reproduit cette note, qui par suite a disparu dans les rééditions suivantes, même dans celle des *Oeuvres complètes*, 1825, t. XI, p. 511 ? C'est Bretonneau également qui a le premier substitué « l'illustre et savant Prélat » au texte primitif : « l'illustre et le savant Prélat ». Passe pour la suppression d'un article ; mais rayer le nom de Bossuet !

2. *Oraison funèbre de tres-haut et tres-puissant prince Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang*. Prononcée à Paris le 26^e jour d'Avril 1687, en l'Église de la Maison Professe des Peres de la Compagnie de Iesvs. Par le Pere Bourdaloué, de la même Compagnie. Paris, Michallet, 1687, in-4, p. 76.

3. Sévigné, VIII, 45. — Voir aussi Villemain, *Essai sur l'oraison funèbre*.

4. *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, Didot, 1896. In-4, p. 437.

L'église, je l'avais vue trop souvent pour ne pas la reconnaître. C'était le Saint-Paul-Saint-Louis d'aujourd'hui, près le lycée Charlemagne, l'ancien Saint-Louis de la Maison professe, rue Saint-Antoine. Et, le document en main, je voulus revoir le monument. Comme sa physionomie n'a point changé dans les grandes lignes, l'identité sautait aux yeux. Ne serait-ce que le grand dôme à pans, s'élevant à l'intersection des bras de la croix, il suffirait à la démonstration. Paris en comptait peu à cette époque. Deux étaient plus anciens : les Petits-Augustins et les Carmes déchaussés ; un contemporain : la Visitation Sainte-Marie au faubourg Saint-Antoine ; deux plus récents : la Sorbonne et le Val-de-Grâce, tous existant encore sauf le premier, il est facile de constater *de visu* qu'ils ne répondent en rien au dessin. Le voilà bien, le dôme construit par le F. Martellange¹ et le P. François Derand, soutenu par des trompes ornées des quatre évangélistes en demi-bosse. Les deux évangélistes que nous apercevons, immédiatement reconnaissables à leurs attributs traditionnels, sont saint Luc, à droite, accompagné du bœuf symbolique ; et saint Mathieu, à gauche, caractérisé par l'homme aux ailes d'ange.

« Cette sorte d'ouvrage, écrivait Claude Malingre, en 1640, dans ses *Antiquitez de Paris*, ne donne pas moins de contentement à ceux qui le regardent, que d'admiration à ceux qui considerant les choses de plus prez, s'estonnent comme vn si lourd fardeau peut subsister, n'ayant autre soustien immediat que les reins d'une uoute ordinaire, sans qu'il se trouve à plomb rien de solide au dessous pour le soutenir². »

Trois ans après Malingre, un des architectes lui-même le P. François Derand, publiait toute une série de superbes gravures, dédiées à l'un des bienfaiteurs de l'église Saint-Louis, le surintendant des bâtiments Sublet de Noyers. Le rapprochement de ces magnifiques estampes, conservées dans tous les grands dépôts, avec notre gravure, ne laisse aucun doute possible sur l'identité absolue de l'église³.

1. Sur la part incertaine de Martellange, voir les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, 1872-1873, p. 305.

2. Claude Malingre, *les Antiquitez de Paris*, 1640. In-fol., p. 661-663.

3. Voir au musée Carnavalet, Estampes, la série des Grandes pièces sur Saint-Louis, Topographie de Paris, 14, notamment celle-ci, qui représente le

Voilà bien encore le chœur terminé en hémicycle et éclairé de six fenêtres ; il est entièrement découvert et permet aux fidèles de suivre de loin toutes les cérémonies, disposition rare alors, de plus en plus adoptée depuis.

Si la nef avec ses quatre travées n'était pas très considérable, le nombre des places était augmenté par les galeries voûtées établies au-dessus des bas côtés, et par d'autres tribunes en saillie disposées sur la grande corniche. Une balustrade de fer, conservée intacte jusqu'à nos jours, courait tout autour de l'édifice et servait d'appui aux nombreux auditeurs qui s'y penchaient ; de ce paradis, ils plongeaient sur le prédicateur et sur l'assistance du parterre. Cette commode disposition se prolongeait dans les bras du transept et autour du chœur. Entre ces deux étages de tribunes l'entablement repose sur une file d'arcades à pieds-droits ornés de pilastres corinthiens. Ainsi « le dedans de l'église, comme l'écrivait encore Malingre dans ses *Antiquitez*, ne cédant en rien à la beauté et majesté du portail, continue *en son porteur* l'ordre corinthien qui regne au dehors ». Il règne du moins extérieurement dans les deux étages inférieurs, car le troisième est composite.

Les sculptures répandues à profusion ont subi en notre siècle quelques modifications, mais qui ne changent rien à l'ensemble de l'ornementation¹. Les fleurs de lys mutilées ou

maître-autel : *Symmi altaris in Lydoicæa divi Lydovici Basilica apud patres professos soc. Iesv, Lvtetiæ Parisiorum extantis vestigium rectaque delineatio*. Le tableau du centre, caché ici par un voile noir à croix blanche, représente une Présentation de l'Enfant Jésus au temple. Cinq autres pièces, dessinées également par le P. Derand et gravées par Moreau, à la même date de 1643, forment une monographie complète du monument : tabernacle (donné par Sublet de Noyers) ; orgue et entrée ; coupe longitudinale ; vue extérieure ; côté de droite ; façade. — Voir, au même musée, les Petites pièces, 33.

1. On peut suivre la série de ces transformations dans les ouvrages suivants que nous avons consultés : Legrand et Landon, *Description de Paris et de ses édifices*. Paris, 1808, 2 vol. in-8, t. I, p. 83 sqq. — B. de Roquefort, *Dictionnaire historique des monuments de Paris*. Paris, 1826, in-8, p. 410. L'église s'appelle alors : *Saint-Louis et Saint-Paul*, double vocable qu'il eût été préférable de lui conserver dans cet ordre. — Quatremère de Quincy, *Dictionnaire historique d'architecture*, 2 vol. in-4, Paris, 1832, t. I, p. 516, article *Derrand*. — [Denis de Harsy], *Notice historique sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis*. Paris, 1842, in-8. — Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*. Paris, Didot, 4 vol. in-8, t. IV. — Gourdon, *les Églises de Paris*. Paris, 1854, in-8, p. 161, sqq. — E. de Ménéval, *les*

arrachées en 1831 par les pillards de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois, ont été remplacées en 1840 par des têtes de chérubin alternant dans la frise avec des chiffres. La balustrade qui sépare le chœur de la nef a été avancée, puisqu'au lendemain de la Révolution, d'après les gravures qui représentent l'église à cette époque, elle formait une ligne droite reliant les deux piliers du dôme contigus au chœur. Mais, en la rapprochant de la nef, on est simplement revenu à l'état primitif du dix-septième siècle, ce que semblent ignorer de Hansy et Gourdon, preuve que ni l'un ni l'autre n'a connu notre gravure.

Le changement accessoire qui frappe le plus, en comparant l'état d'alors et l'état présent, est celui du maître-autel. Ce rétable à deux étages avec colonnes et frontons, cet amortissement à volutes qui porte un crucifix atteignant la nervure médiane de la voûte du chœur, avaient été trop chargés d'œuvres d'art pour échapper aux convoitises révolutionnaires. Les colonnes étaient de marbre avec chapiteaux en bronze doré ; en bronze aussi le crucifix qui avait à ses pieds la statue de « la Predestination, écrivant les noms des Elûs dans le Livre de vie ¹ ». Du seul crucifix des Anglais offrirent soixante mille écus. Leur offre fut refusée et l'on ne sait où allèrent ces trésors artistiques. La toile du rétable supérieur, représentant l'apothéose de saint Louis, peinte par Simon Vouet, après avoir été remisee un peu avant 1790 dans une salle du *Dépôt général des cartes de la marine*, au rez-de-chaussée de la Maison professe devenue la demeure des Génovéfains, a fini par échouer au musée de Rouen².

Où sont allés le tabernacle d'argent et ses ornements de vermeil ; où, les candélabres et les girandoles, les vases et les lampes, les reliquaires de métal précieux qui au milieu des solennités répondaient par leurs feux au scintillement des innombrables flambeaux piqués en rampes sur toutes les

Jésuites, l'Église Saint-Paul-Saint-Louis et le Lycée Charlemagne. Paris, 1872, in-8, p. 146. — H. Chérot, s. j., *le P. Le Moyne*. Paris, 1887, in-8, p. 25-30. — Collection de gravures du musée Carnavalet, (estampes nombreuses pour le XIX^e siècle).

1. Le P. Menestrier, *la Source royale du sang*, p. 16.

2. Ménorval, *les Jésuites, l'Église Saint-Paul-Saint-Louis*, p. 78 et 383. — H. Wallon, *Saint-Louis*. Tours, 1878, fig. xvii.

arêtes du sanctuaire, ainsi que les représente notre gravure ? L'ancien régime, précurseur de la Révolution, avait déjà fait main basse sur beaucoup de ces richesses. Mais, après que les derniers Vandales eurent passé, et lorsqu'en 1802 l'église fut rouverte comme paroisse, « il n'existait plus d'autel¹ ». Celui qui l'a définitivement remplacé, construit avec les blocs de marbre blanc non utilisés au tombeau des Invalides, ne manque pas de valeur au moins vénale, mais ne donne en rien l'idée de celui d'autrefois².

Le monument du cœur des Condé est aujourd'hui au château de Chantilly, sous la garde de l'Institut, légataire du duc d'Aumale, et nous espérons qu'il ne subira, non plus que ses précieuses reliques, de nouvelles vicissitudes.

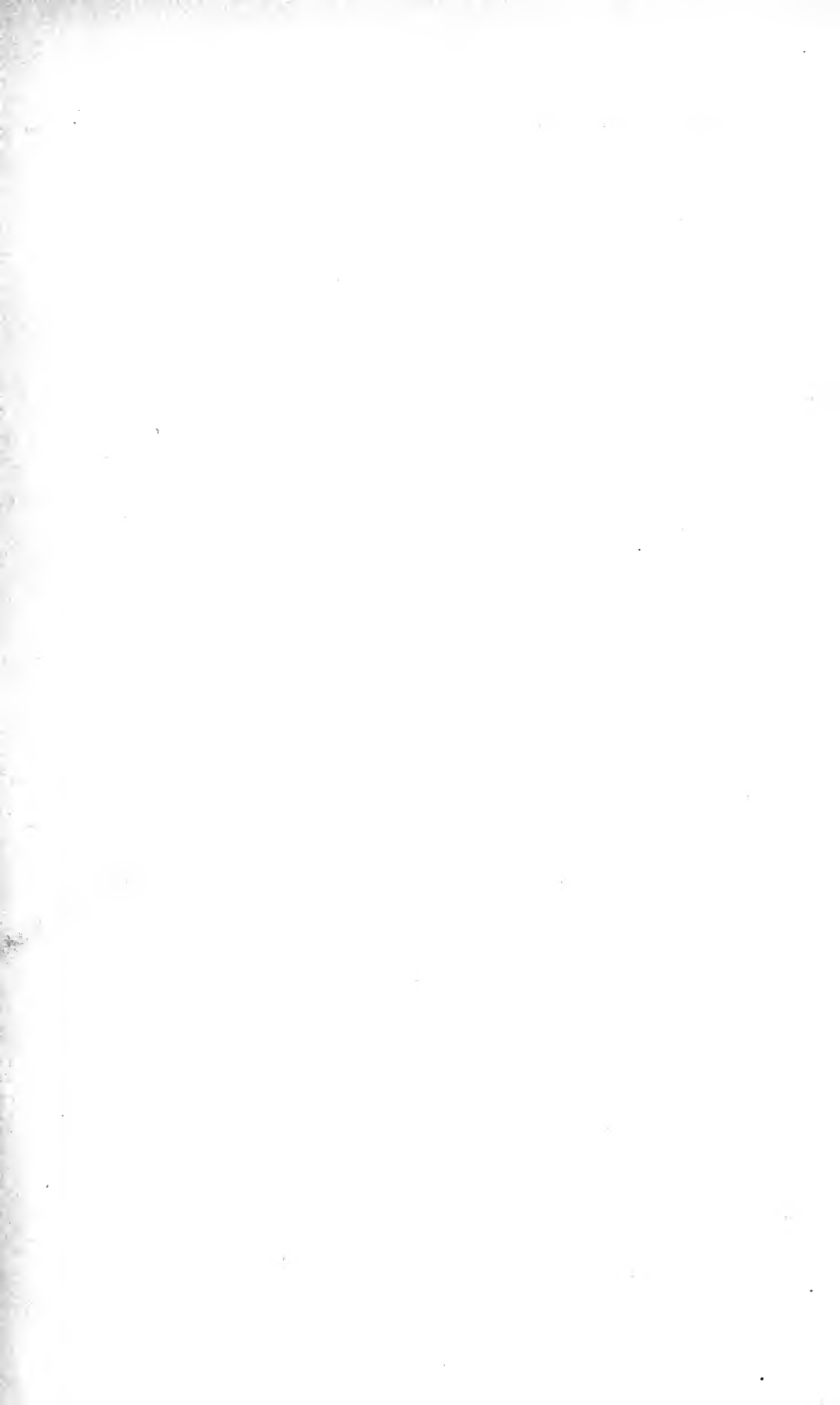
Ceux qui ont vu des dessins de l'état ancien seront heureux d'en apercevoir sur notre gravure, dans le bras gauche du transept, l'extrémité antérieure droite. Ce détail presque invisible, pour quiconque ne sait pas, est à lui seul une preuve irréfragable de la certitude de notre identification. Comme eût dit notre bon La Fontaine, c'est le *bout de l'oreille* du monument qui passe. Il suffit de rapprocher notre gravure, œuvre de J. Berain, de la gravure de Sébastien Le Clerc, en tête de l'*Éloge de Henri II de Bourbon*, par Bourdaloue, ou encore de la gravure un peu plus considérable de dimensions, due à Chossar³ et reconnaissable aux deux confessionnaux des angles ; mais surtout il n'y a qu'à la compléter par la seconde gravure de Berain, pour ce service du 26 avril 1687, celle qui représente la chapelle Saint-Ignace ou chapelle de Condé vue de face, avec cette légende : *Decoration funebre de la Chapelle de Condé dans l'Église de la Maison professe des Jésuites de Paris, pour l'inhumation du cœur de S. A. S. Mgr Louis de Bourbon, prince de Condé, premier Prince du sang.* (J. Berin ju. et delin. Dolivar sculp⁴.)

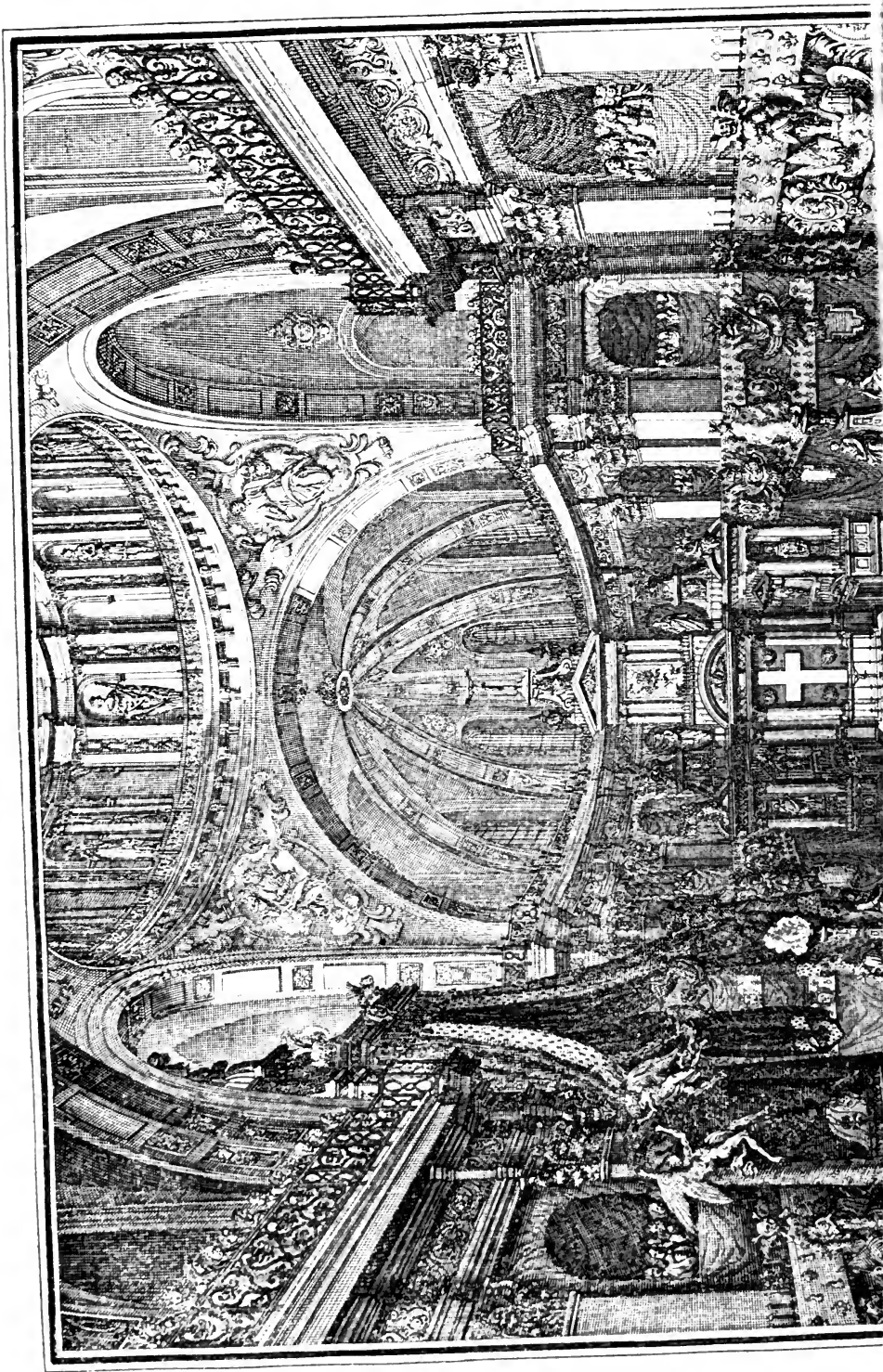
1. *De Hansy*, p. 21. — D'ailleurs les premiers « iconoclastes du XVIII^e siècle » n'avaient pas été les révolutionnaires. Déjà les Génovéfains avaient fait « refaire un maître-autel ». Roquefort, p. 411, et *ouvrages cités, passim*.

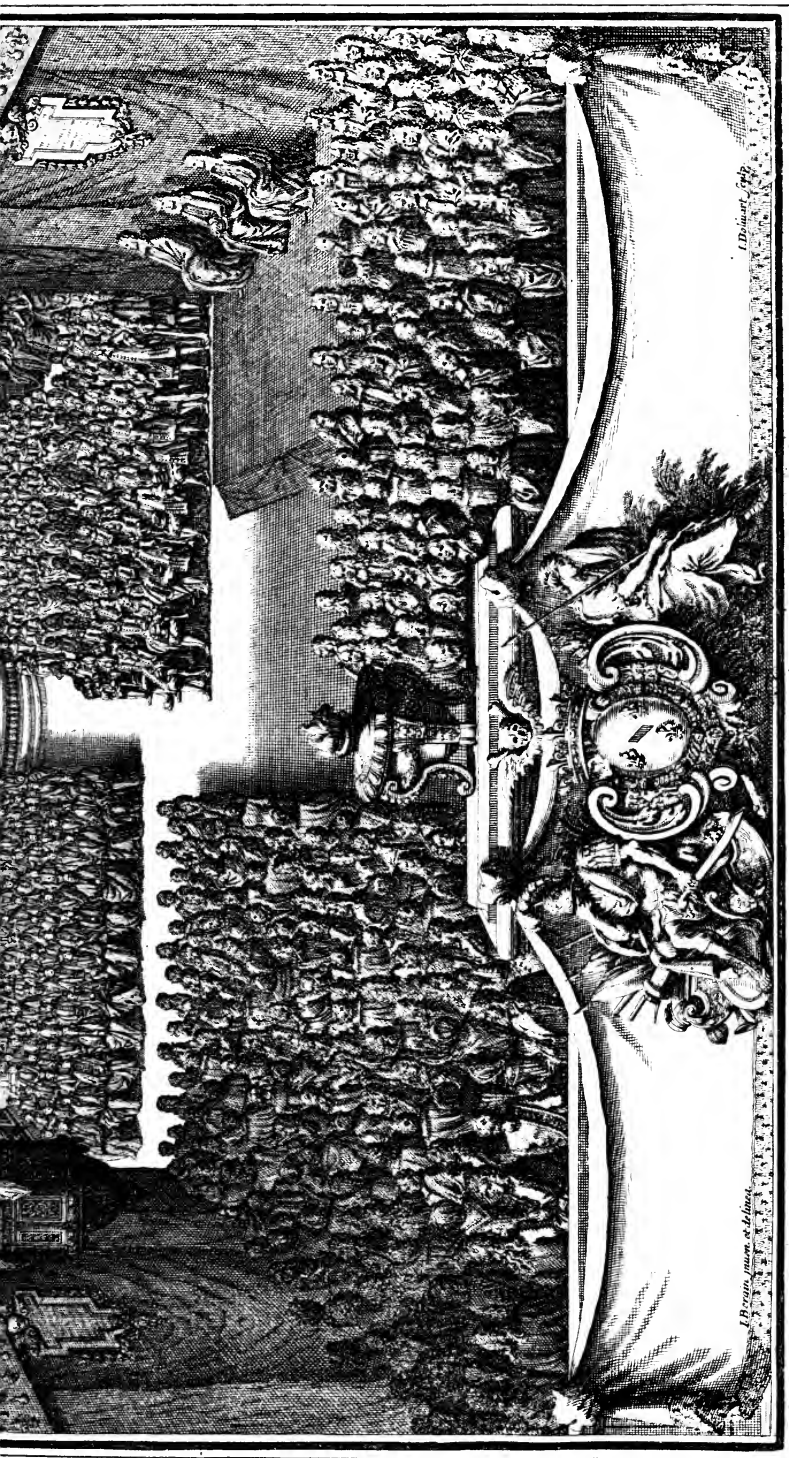
2. *De Hansy*, p. 22. — Ménorval, p. 149.

3. Carnavalet, collections citées.

4. Carnavalet, gravure originale, et photographie avec fausse légende.







Héliog. Dujardin

*BOURDAI. OUE prononce l'oraison funèbre du Grand CONDÉ
en l'église Saint-Louis de la rue Saint-Antoine le 26 Avril 1687*

(Bibl. Nat., Collection MENVY, 5506.)

On distingue aussitôt dans la nôtre *une* des quatre statues en bronze de Sarazin et quelques-uns de ses admirables bas-reliefs.

La preuve étant faite pour l'église, il est aisé de reconnaître le prédicateur.

Il suffit de lire les journaux de l'époque pour constater qu'une seule oraison funèbre du grand Condé, ayant été prononcée à l'église Saint-Louis, ce ne peut être que celle de Bourdaloue. Voici en partie la relation de la cérémonie dans la *Gazette*. On y retrouve les principaux détails de la décoration figurée dans la gravure : les deux litres ou bandes de velours noir piquées de fleurs de lys et de larmes, les trophées aux casques empanachés de lambrequins et surmontés d'une tête de mort, les tentures qui descendent des premières tribunes jusqu'au pavé et l'immense baldaquin qui tombe des voûtes de la chapelle Saint-Ignace, dans le transept gauche, au-dessus du monument du cœur de Condé, suspension soutenue à mi-hauteur par ces allégories ailées, ange sonnante de la trompette et squelettes qui se livrent, au-dessus de la chaire de l'orateur, à de vraies danses macabres.

Le 26 (avril), on fit dans l'Eglise de la Maison professe des Jésuites de la rue S. Antoine, un service solennel pour le prince de Condé. Elle estoit tendue de noir depuis l'appuy des premières arcades jusqu'en bas, avec deux lèz de velours chargez d'Escussons aux armes du défunt, et ornez de trophées. A la Chapelle où est le Cœur sous un dais de velours noir à frange d'argent, il y avoit un grand pavillon suspendu depuis les voûtes jusqu'en bas, dont les pentes estoient soutenues et relevées par plusieurs squelettes et d'autres figures. Le grand Autel estoit extraordinairement éclairé ; et il y avoit des illuminations par toute l'Eglise. L'Evesque d'Autun, qui avoit toujours esté attaché par vn respect particulier, à la personne du Prince défunt, célébra pontificalement la Messe chantée par vne excellente musique : et à la fin, il fit les aspersions et les encensements ordinaires. Le Père Bourdaloué prononça l'oraison funèbre, avec son éloquence accoutumée¹.

Le *Mercur*e n'est pas moins explicite.

Dans son numéro d'avril, il décrit le service funèbre du collège Louis-le-Grand (15 avril), où le P. de la Baune, par

1. *Gazette*, 3 may 1687, p. 256. — Nous citerons bientôt une Relation inédite encore plus précise.

son discours latin, avait forcé les auditeurs émus « de se récrier en bien des endroits », puis il remet « au mois prochain » de « parler du service qui a été fait pour feu Monsieur le Prince, aux Iesuites de la rüe S. Antoine, où le Pere Bourdalouë a fait l'Oraison Funebre ¹ ».

Mais alors Donneau de Vizé y revient et s'y arrête longuement. D'abord, il regrette qu'elle ne soit pas encore imprimée et s'excuse, auprès des lecteurs, d'avoir la mémoire trop chargée pour remplir l'idée qu'ils doivent avoir « d'un ouvrage qui a fait l'admiration de tous ceux qui en ont pu juger par eux-mêmes ». Cependant, tout en protestant que son résumé « ne scauroit approcher des moindres beautez de cet excellent Panegyrique », il en fait une analyse aussi exacte qu'étendue. Ou bien le manuscrit lui fut communiqué, ou bien il recourut aux notes d'un de ces tachygraphes qui écrivaient au pied des chaires. On y retrouve, en effet, beaucoup d'expressions littérales et une suite fort exacte des pensées principales du discours. Les divisions du « grand orateur » y sont retracées très nettement, ce qui prouverait, contrairement aux *Dialogues sur l'éloquence* (II, § 3), que les divisions soulagent la mémoire, non seulement de celui qui parle, mais encore de ceux qui écoutent et surtout de ceux qui écrivent. L'Oraison funèbre imprimée porte au titre les mentions de date et de lieu. C'est une nouvelle confirmation de la présence de Bourdaloue dans notre chaire.

Comme contre-épreuve, nous pourrions enfin ajouter qu'il n'y eut pas d'oraison funèbre au deuxième service ; le service solennel de bout de l'an célébré, en cette même année 1687, le 18 décembre, à Saint-Louis de la rue Saint-Antoine. La *Gazette*, en le relatant, parle seulement du « grand nombre de personnes de la première qualité² », qui y assistèrent. Condé, différent en cela de son père Henri II qui en eut chaque année une durant un siècle et plus, eut à Saint-Louis son oraison funèbre unique : celle de Bourdaloue, le 26 avril 1687.

Le catalogue de la collection Hennin n'est donc pas seulement vague et mal renseigné (*une église... un prêtre*). Il tombe dans une erreur formelle en assignant la date du

1. *Mercur galant*, avril 1687, p. 280.

2. *Gazette*, 20 décembre 1687, p. 680.

10 mars à une oraison funèbre qui fut prononcée le 26 avril. Celle du 10 mars appartient à Bossuet; celle du 26 avril, à Bourdaloue; celle-là fut prononcée à Notre-Dame; celle-ci à Saint-Louis. Une gravure du temps nous montre l'évêque de Meaux dans la chaire de la métropole¹; il ne serait pas sans intérêt de la comparer au jésuite de la Maison professe. Le prélat, barrette en tête, avec le camail coupé en sautoir par le large cordon de la croix pectorale est serré dans son rochet; il se présente de face et gesticule avec animation des deux bras. Son visage, avec la fine moustache et la mouche, est nettement dessiné comme ses gestes. Quelque chose de vif et d'animé respire dans tout l'ensemble.

Bourdaloue au contraire paraît plus calme. Ses mouvements semblent plus amples et sont arrondis par un surplis aux plis très bouffants, aux manches larges et longues. La main droite s'appuie au rebord de la chaire; la main gauche est levée au-dessus de l'épaule et se tourne légèrement de côté et en arrière vers le monument du cœur de Condé. Tête couverte de la barrette, comme celle de Bossuet. Cette tête est haute et droite; toute l'attitude est ferme et plutôt raide. Le regard — car Bourdaloue ne paraît pas précisément ici parler, les yeux fermés — se porte à distance sur l'estrade des trois princes établie en face de la chaire.

Les traits de la physionomie ne sont pas d'ailleurs assez finis pour constituer une preuve formelle en faveur des yeux ouverts, et nous ne prétendons pas détruire une légende, qui, comme toutes les légendes, semble être impérissable. « On nous prouve par des anecdotes, écrivait récemment M. Dejob que Bourdaloue ne fermait pas toujours les yeux en parlant; mais c'est déjà trop qu'il les fermât d'habitude². » Seulement, quelle preuve en a-t-on de cette prétendue habitude? A coup sûr, ce n'est pas le portrait du prédicateur gravé par Simonneau d'après Jouvenet, que les éditeurs ont bien fait de reproduire (p. 368), puisqu'il fut mis par Bretonneau en tête du premier volume des *Sermons*³; mais qu'il eût fallu accompagner de l'explication suivante de la préface :

1. Bibl. nat., collection Hennin, t. V.

2. *L'Oraison funèbre au XVII^e siècle*, p. 361.

3. *Sermons du Perc Bourdalouë, pour l'Avent*, Paris, Rigaud, 1707, in-8.

Comme on n'a tiré le P. Bourdaloue qu'après sa mort, on a été obligé de luy laisser les yeux fermés dans le portrait qui est à la teste de ce volume, et l'on n'a pas cru pouvoir mieux le mettre, que dans la posture d'un homme qui medite¹.

A qui fera-t-on croire que le P. Bretonneau se fût excusé ainsi, trois ans après le décès de Bourdaloue, et pour des lecteurs l'ayant tous connu, si l'habitude du défunt n'avait pas été de prêcher les yeux parfaitement ouverts ?

Voilà vingt ans que le P. Lauras, dans cette *Revue*² et dans son *Bourdaloue*³, a étudié la question à la lumière non des anecdotes, mais de la critique, et ses conclusions ont été en partie acceptées par M. l'abbé Follioley dont le chapitre d'histoire littéraire après le *lundi* de Sainte-Beuve reste la meilleure étude sur le grand prédicateur⁴. Mais la bibliographie de Bourdaloue dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* s'arrête à 1875⁵ !

Quoi qu'il en soit, le Bourdaloue présenté sur notre gravure semblera quelque peu différent de celui que M. Silvestre de Sacy, éditeur de ses *Pensées* (1869), aimait à se figurer : « Il me semble le voir, *assis dans sa chaire, les yeux fermés*, tête à tête, en quelque sorte, avec son vaste auditoire et dialoguant à la manière de Socrate... »

O puissance de l'imagination !

XIV

Mais il est temps d'arriver au détail du service funèbre. Nos sources, toutes de première main et émanées de témoins, sont, pour la cérémonie : la Relation inédite des Archives de Condé; pour la décoration : la description du P. Menestrier et les gravures de Berain; pour le discours : les lettres de Mme de Sévigné à Bussy.

« Il estoit de l'ordre, écrit le teneur du registre de M. le Prince, qu'incontinent apres le service solennel fait à Notre-

1. *Sermons*, préface.

2. *Études*, mai 1876, *De l'action oratoire du P. Bourdaloue*, par le P. Mathieu Lauras.

3. Lauras, *Bourdaloue*, I, 206.

4. Follioley, *Histoire de la littérature française au xvii^e siècle*, 5^e éd., t. III, p. 297.

5. *Hist.*, V, 393.

Dame, on en fit un aux Jésuites de la Maison professe ¹. » *Incontinent* signifie six ou sept semaines après. Mais au dix-septième siècle, on se pressait assez peu.

Le vendredi soir, 25 avril 1687, M. le Prince, qui était maintenant Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, envoyait des gentilshommes de sa maison inviter pour le lendemain « ses proches parents et les dames ses parentes ».

Les dames étaient priées de venir en *mante*, c'est-à-dire avec ce grand voile noir traînant jusqu'à terre qu'elles portaient alors en signe de deuil. Les hommes devaient se présenter en manteau long. Ce manteau, dans la gravure de Berain, couvre les trois princes de haut en bas. Comme ils sont assis, l'on ne peut apercevoir la traîne qu'il était de mode de porter fort longue. A Notre-Dame, la queue de leur robe mesurait cinq aunes, près de six mètres.

Les mêmes gentilshommes convièrent les évêques. Au contraire, pour le service officiel de Notre-Dame, archevêques et évêques avaient été invités par les agents du clergé ².

Le samedi, 26, au matin, huit suisses de l'hôtel de Condé furent postés à la porte de la Maison professe par laquelle le public devait entrer; c'est aujourd'hui la ruelle du lycée Charlemagne. Toutes les portes de l'église furent fermées, à l'exception de la porte latérale (murée en 1842) qui ouvrait de ce côté. Deux gentilshommes du prince défunt y faisaient le service d'ordre et indiquaient les places. A droite, côté de l'épître ³, se rangèrent les « gens de robe », c'est-à-dire les conseillers d'État et les membres des cours souveraines (Parlement, Chambre des comptes, Cour des aides), ainsi qu'on peut les voir dans la gravure, au premier plan, avant l'estrade des trois princes. Les « gens de la cour » allèrent se

1. *Service funèbre fait à la Maison professe des Jésuites*, dans le Ms. intitulé : *Pompes funèbres du grand Condé*, fol. 19, *sqq.* — Une copie de cette même relation se trouve, aux mêmes archives de Chantilly, dans le magnifique Ms. in-fol., qui a pour titre sur sa reliure ancienne en veau fauve et aux armes : *Mémoires historiques de la vie de S. A. S. Mgr Louis, 2^e Prince de Condé*, fol. 348, *sqq.*

2. *Gazette*, 1687, p. 158.

3. Nous supposons toujours pour l'orientation, contrairement à divers auteurs, un observateur qui de la nef regarde le maître-autel.

placer en face d'eux, du côté gauche de l'église (évangile), au pied de la chaire de Bourdaloue. Les seigneurs parents du défunt et le service d'honneur du prince Henri-Jules, qui se compose de quatre gentilshommes seuls debout, firent pendant aux gens de robe du même côté qu'eux de la nef, au-dessus de l'estrade. Plus haut encore, nous apercevons « sur des bancs couverts de drap noir » les dames parentes, tournant le dos à l'autel et regardant le prédicateur.

Un peu en retrait sur la droite, se détachent les quatre princesses du sang formant une ligne qui relie les deux pilastres du dôme, c'est-à-dire à l'entrée du bras droit du transept ou chapelle Saint-François-Xavier. Elles ont, vis-à-vis d'elles, le monument du cœur de Condé. Assises sur des bancs drapés de noir, elles ne semblent pas élevées, comme les trois princes, sur une estrade de quatre pouces.

Répondant de l'autre côté de la nef (évangile) aux seigneurs et aux dames de la parenté, se distingue le groupe très compact des religieux de la Compagnie de Jésus, fermant presque les abords de la chapelle Saint-Ignace ou de Condé. Tous, barrette en tête, et se drapant dans ce grand manteau jeté sur les épaules, qui, pour eux, n'était pas un vêtement de deuil, mais le costume traditionnel importé d'Espagne au seizième siècle. Il appartient d'autant plus à l'histoire que, de nos jours, il tend rapidement à disparaître. Si la gravure était d'une exactitude mathématique, on ne compterait pas moins de deux cent cinquante Jésuites, car ils n'étaient pas venus en moindre nombre de leurs trois maisons de Paris.

Enfin, dans le sanctuaire, derrière la balustrade fermée, apparaissent les rangées garnies des prélats venus en grand nombre, des agents et des membres du clergé; les premiers se distinguent à leurs mitres, les seconds à leurs bonnets carrés. Mais, hélas, la contestation soulevée en 1683 (10 décembre), au service anniversaire de Henri II, avait été tranchée contre les prélats. Point de fauteuils, mais « des sieges ployans », et à leurs pieds des « quarrceaux » ou sortes de tapis. Les seuls fauteuils du chœur étaient réservés aux trois princes du grand deuil « avec un drap de pied de drap noir, frangé de laine noire ». Ainsi le voulaient

les rubriques de Saintot, maître des cérémonies non de l'Église, mais de la cour. Or, Saintot venait encore de diriger avec Blainville, le grand maître des cérémonies, les pompes funèbres de Fontainebleau, Valery et Notre-Dame.

Mais, en vue d'expliquer la disposition des places sur la gravure de Berain, nous avons devancé l'ordre de la cérémonie.

Il n'est encore que dix heures du matin. Les évêques arrivent en camail et en rochet, précédés de leurs agents en bonnet carré et manteau long.

Les princesses viennent après eux : trois, d'après la *Gazette* et la Relation inédite ; quatre, d'après la gravure qui a pu représenter une absente. Les trois présentes sont la nouvelle princesse de Condé, naguère duchesse d'Enghien, sa fille Mademoiselle de Bourbon, et sa cousine la princesse de Conti¹. L'absente est la duchesse de Bourbon².

Il n'y a qu'une princesse qui manque au tableau et à laquelle personne ne songe, sinon l'historien d'aujourd'hui. La veuve du grand Condé était loin, bien loin, dans sa prison de Châteauroux où elle ne mourra qu'en 1694. L'infortunée Claire-Clémence de Maillé-Brézé, l'héroïne de la Fronde à Bordeaux, y était internée par son mari depuis 1671. « J'en veux, je l'avoue, à Bossuet, a écrit Charles Asselineau, de n'avoir pas, dans son panégyrique du héros, trouvé un mot d'éloge, de consolation, un mot de pitié même pour l'ombre malheureuse qu'il traîna derrière lui « triste et souvent brisée³ ». Ce mot, le trouve-t-on davantage dans Bourdaloue ?

Dans ces scènes pompeuses du grand siècle, n'oublions jamais de regarder les ombres.

Les princesses, « accompagnées de duchesses et autres dames leurs parentes », occupèrent tout de suite leurs places du transept ; elles en avant, leurs dames par derrière.

Les derniers à entrer furent les princes, que l'on alla

1. Veuve depuis 1685.

2. Louise-Françoise de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes*, fille légitimée de Louis XIV ; elle avait épousé le duc de Bourbon le 24 juillet 1685. Morte en mars 1710. Son cœur fut placé dans le monument des Condé.

3. *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694)*, par Charles Asselineau. Paris, 1872, p. 71.

quérir : Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, son fils le duc de Bourbon, devenu M. le Duc, et le prince de Conti, François-Louis, naguère prince de La Roche-sur-Yon. Ils saluèrent le maître-autel, le cœur de Louis XIII à gauche, et, du même côté, le monument des cœurs des Condé. Ils prirent place ensuite dans le sanctuaire, non pas vers le coin de l'épître, mais « presque au milieu et vis-à-vis du maître-autel », afin de pouvoir ensuite sortir plus facilement par la porte du milieu de la balustrade.

Alors arriva le défilé des deux cent cinquante religieux de la Compagnie, tous cierge en main, précédant le célébrant, Mgr Roquette. L'évêque d'Autun était assisté d'un prêtre, d'un diacre et d'un sous-diacre de l'Ordre et d'autres officiants.

Salutations aux mêmes que précédemment, plus au clergé, aux princes et aux évêques.

Messe en musique.

A l'offertoire, les trois princes sortent du chœur et, par l'allée réservée au milieu de la nef, ils vont occuper sur l'estrade leur place d'honneur, vis-à-vis la chaire de Bourdaloue.

Le prédicateur dit au prince Henri-Jules, comme jadis à son père feu M. le Prince : « Monseigneur ».

Mais, ici, laissons la parole à une des assistantes. Nous voudrions bien la découvrir, parmi tout ce grand monde qu'elle est destinée à éclipser dans l'histoire, l'orateur excepté. En habituée fidèle de l'église Saint-Louis, elle a dû se caser facilement, peut-être dans quelque tribune.

Dès hier, la marquise de Sévigné ne songe qu'à la cérémonie. « Je commence ma lettre aujourd'hui, a-t-elle écrit à son cousin Bussy, et je ne l'achèverai qu'après avoir entendu demain l'oraison funèbre de Monsieur le Prince par le P. Bourdaloue.¹ » Puis, elle a posé la plume. Mais, ce matin, elle a quitté à temps son charmant hôtel, aujourd'hui le musée Carnavalet; elle a descendu en hâte la petite rue Culture-Sainte-Catherine, aujourd'hui rue Sévigné; elle a été « en Bourdaloue », suivant son expression familière, et,

1. *Sévigné*. VIII, 45.

à peine de retour, elle a repris sa lettre inachevée, qu'à la suite de mainte petite nouvelle elle termine ainsi :

Je suis charmée et transportée de l'oraison funèbre de Monsieur le Prince, faite par le P. Bourdaloue. Il se surpassa lui-même : c'est beaucoup dire. Son texte fut : *Que le Roi l'avoit pleuré, et dit à son peuple : « Nous avons perdu un prince qui était le soutien d'Israël. »* C'est dans la *Sagesse*.

Il étoit question de son cœur (car c'est son cœur qui est enterré aux Jésuites). Il en parla donc, et avec une grâce et une éloquence qui entraîne, ou qui enlève comme vous voudrez. Il fit voir que son cœur étoit solide, droit et chrétien.

Solide, parce que dans le haut de la plus glorieuse vie qui fut jamais, il avoit été au-dessus des louanges ; et là il repassa en abrégé toutes ses victoires, et nous fit voir comme un prodige qu'un héros en cet état fut entièrement au-dessus de la vanité et de l'amour de soi-même. Cela fut traité divinement.

Un cœur droit : et sur cela, il se jeta sans balancer tout au travers de ses égarements, et de la guerre qu'il a faite contre le Roi. Cet endroit qui fait trembler, que tout le monde évite, qui fait qu'on tire les rideaux, qu'on passe des éponges, il s'y jeta, lui, à corps perdu, et fit voir, par cinq ou six réflexions, dont l'une étoit le refus de la souveraineté de Cambrai, et l'offre qu'il avoit faite de renoncer à tous ses intérêts, plutôt que d'empêcher la paix, et quelques autres encore, que son cœur dans ces dérèglements étoit droit, et qu'il étoit emporté par le malheur de sa destinée, et par des raisons qui l'avoient comme entraîné à une guerre et à une séparation qu'il détestoit intérieurement, et qu'il avoit réparées de tout son pouvoir après son retour, soit par ses services, comme Tollus, Senef, etc., soit par les infinies tendresses, et par les désirs continuels de plaire au Roi et de réparer le passé. On ne sauroit vous dire avec combien d'esprit tout cet endroit fut conduit, et quel éclat il donna à son héros par cette peine intérieure qu'il nous peignit si bien et si vraisemblablement.

Un cœur chrétien, parce que Monsieur le Prince a dit, dans ses derniers temps que, malgré l'horreur de sa vie à l'égard de Dieu, il n'avoit jamais senti la foi éteinte dans son cœur, qu'il en avoit toujours conservé les principes ; et cela supposé, parce que le prince disoit vrai, il rapporte à Dieu ses vertus même morales, et ses perfections héroïques, qu'il avoit consommées par la sainteté de sa mort. Il parla de son retour à Dieu depuis deux ans, qu'il fit voir noble, grand et sincère ; et il nous peignit sa mort avec des couleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire, qui paroissoit pendu et suspendu à tout ce qu'il disoit, d'une telle sorte que l'on ne respiroit pas. De vous dire de quels traits tout cela étoit orné, il est impossible, et je gâte même cette pièce par la grossièreté dont je la croque. C'est comme

si un barbouilleur vouloit toucher à un tableau de Raphaël. Enfin, mes chers enfants, voilà qui vous doit toujours donner une assez grande curiosité pour voir cette pièce imprimée.

Du Bourdaloue gâté par Mme de Sévigné, c'est un régal si exquis qu'on nous aurait reproché d'en laisser perdre une miette.

Mais ce jugement a d'autant plus de valeur qu'il n'est pas une simple affaire d'émotion. Maintenant qu'elle a retrouvé sa respiration, la marquise raisonne et disserte. L'oraison funèbre de Condé par M. de Meaux, qui est déjà imprimée, lui fournit un terme de comparaison :

Celle-ci est fort belle et de la main de maître. Le parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne est un peu violent ; mais il s'en excuse en niant que ce soit un parallèle, et en disant que c'est un grand spectacle qu'il présente de deux grands hommes que Dieu a donnés au Roi, et tire de là une occasion fort naturelle de louer Sa Majesté, qui sait se passer de ces deux grands capitaines, tant est fort son génie, tant ses destinées sont glorieuses. Je gâte encore cet endroit ; mais il est beau.

A notre tour, nous ne gâterons pas la prose légère et vive de la spirituelle épistolière par des considérations qui sembleraient pédantes, sur le style et l'éloquence de Bourdaloue.

Les compliments ne méritent pas d'être relevés ; adressés la plupart aux mêmes personnages¹, ils ne font guère que répéter sous une autre forme ceux de 1683. Celle qui était naguère la duchesse d'Enghien, la belle-fille de Condé, y est dépeinte comme une « Princesse selon son cœur, dont la douceur le charmoit, en même temps que son attachement à tous ses devoirs le persuadoit² ». Mais « les nobles et genereux sentiments » de son petit-fils, alors le duc de Bourbon, sont moins justifiés. Que ne s'était-il laissé davantage « former et cultiver » par le héros son aïeul !

L'oraison funèbre terminée, les trois princes retournèrent à leurs places du sanctuaire et la messe continua.

1. Plus l'évêque d'Autun, Mgr Roquette. Bretonneau a laissé tomber cette indication, comme les autres. Combien moins encore a-t-il dû se gêner avec les manuscrits !

2. *Oraison funèbre*, p. 78.

De l'élévation à la communion, douze pages en manteau long et flambeau en main demeurèrent à genoux, au bas de l'autel.

Après la messe, le prélat célébrant se rendit dans la chapelle où reposait le cœur de Condé. Les cérémonies funèbres accomplies, la longue procession des officiants et des religieux repassa par le chœur, saluant l'autel et les princes.

Ceux-ci se retirèrent ensuite en saluant les prélats.

Quant au public, nous aimons à nous le représenter lent à sortir et parcourant l'église en tous sens pour examiner la décoration. Il dut s'arrêter de préférence devant les longues inscriptions latines et françaises, qui racontaient sur les cartouches surmontés de trophées toute l'histoire de l'église de Saint-Louis et celle de la maison de Bourbon-Condé.

Les gens de robe comprenaient d'emblée le texte et les allusions. Mais les gens de cour, leur petit livret de la *Source glorieuse du sang* à la main, ne dédaignaient pas de lire la traduction dont le P. Menestrier avait prudemment accompagné ses sentences bibliques¹. Et tous durent lui rendre un hommage unanime pour le choix des pensées et le goût du style. Sauf une énigme alambiquée et de genre précieux, le reste était à l'histoire ou à la religion. Le jésuite décorateur se souvenait sans doute des désagréments que lui avait occasionnés son *Camp de la douleur* à Notre-Dame pour le service du 10 mars, avec ses inscriptions toutes profanes et tirées presque exclusivement de Virgile². Ici il avait pris le ton grave et chrétien qui convenait. Au-dessous des médailles des princes, reliées par des festons de lauriers et de cyprès, les tablettes noires bordées d'enroulements de palmes en forme de cœur ne portaient que des inscriptions extraites des livres saints et exprimant le caractère du personnage. Un simple et clair alexandrin traduisait le

1. *La Source glorieuse du sang de l'auguste maison de Bourbon dans le cœur de saint Louis Roy de France sviet de l'appareil fvnebre pour l'inhumation du cœur de tres-haut et magnanisque prince Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang*, par le P. Menestrier. Paris, Michallet, 1687, in-4, p. 5.

2. *Lettre sur l'usage d'exposer les devises dans les églises*. Paris, 1687, in-8. Voir le *Catalogue* de Menestrier, par J. Renard et le P. Sommervogel. Lyon, 1883, p. 82, n° 101.

sens parfois subtil et détourné du latin. Nous ne citerons qu'un exemple :

La dernière de ces médailles imitées des *stemma* antiques, était celle du grand Condé et avait pour devise : *Et ego dispono vobis, sicut disposuit Pater* (Luc, xxii, 29)¹.

*Le vous donne mon cœur, comme il donna le sien*².

Allusion à Henri de Bourbon, son père dont il avait suivi l'exemple, en disposant comme lui de son cœur en faveur des Pères de la Compagnie.

Mais la partie la plus intéressante à notre point de vue était celle qui semblait calquée sur le discours de Bourdaloue et imitée de son plan. L'orateur avait montré dans le prince un cœur solide, un cœur droit, un cœur chrétien.

Le décorateur mit en relief la grandeur de ce même cœur et son activité, sa magnanimité et sa résolution, sa préparation à la mort et sa victoire de soi-même, sa religion et sa piété, son espérance et sa confiance. Ainsi, les monuments figurés semblaient faire écho aux paroles tombées de la chaire.

On sait combien était prononcé au dix-septième siècle le goût des gens du monde et des gens d'église pour cette « philosophie des images », comme disait pompeusement le P. Menestrier. Notre époque en sourirait. Cependant, ceci a-t-il tellement dépassé cela ? J'assistais l'an dernier, à la Madeleine, au service solennel du duc d'Aumale (17 mai 1896). L'administration des pompes funèbres n'avait rien épargné. Les grandes torchères argentées garnies de cierges, les globes lumineux, les candélabres et les lampadaires, mettaient des constellations et des scintillements sur tous les fonds de velours noir brodé d'argent. Mais ni les faisceaux de drapeaux tricolores, ni les étoiles de général et les palmes académiques semées partout, n'enlevaient à l'ensemble de la décoration son caractère banal. Pas une inscription ! Rien qui parlât directement à l'esprit. On ne respira un peu l'air du grand siècle que le 10 juin au service funèbre célébré à Saint-Germain-des-Prés par les soins de l'Institut.

1. Le texte évangélique porte : « *Sicut disposuit mihi Pater meus regnum.* »

2. *La Source glorieuse*, p. 13.

L'oraison funèbre, prononcée par le cardinal Perraud, devant les princes de la maison de France et les princes de la littérature et de la science, fit vibrer les noms de Condé et d'Aumale. On se rappelait Bossuet et Bourdaloue.

Retournons à 1687.

Le prince Henri-Jules avait été particulièrement charmé de la décoration du P. Menestrier et il lui en témoigna sa gratitude. Ce fut lui aussi qui fit les frais d'impression de l'*Oraison funèbre* de Bourdaloue, ornée des vignettes de Sevin gravées par Vermeulen. Elle parut chez Estienne Michallet¹, avec privilège du 14 août 1687².

Un exemplaire s'en alla de Paris aux Rochers, et, trois ans après, Mme de Sévigné écrivait à sa fille :

Nous relisons des *rogatons* que nous trouvons sous notre main, par exemple, toutes les belles oraisons funèbres de M. de Meaux, de M. l'abbé Fléchier, de M. Mascarou, *du Bourdaloue* ; nous repleurons M. de Turenne, Mme de Montausier, *M. le Prince*, feue Mme la Reine d'Angleterre ; nous admirons ce portrait de Cromwell. *Ce sont des chefs-d'œuvre d'éloquence qui charment l'esprit. Il ne faut point dire : Oh ! cela est vieux ; non, ce n'est point vieux, cela est divin .*

Mais, depuis deux cents ans, cela a tout de même un peu vieilli. Et c'est pourquoi, nous avons essayé de le rajeunir.

Notre unique but aura été amplement atteint, si en remettant dans leur cadre ces tableaux passés de la vie religieuse et littéraire au dix-septième siècle, nous avons éveillé chez quelqu'un le désir de rendre la lumière et la couleur à la galerie entière de Bourdaloue, ce grand faiseur de portraits.

1. « Au sieur Michallet, imprimeur du Roy, la somme de 850 livres pour les Oraisons funebres du P. Bourdalouë qu'il a fournies. » Archives de Chantilly. *Comptes*, 1687, n. 260.

2. Le Cabinet des livres de Chantilly en possède un exemplaire en maroquin noir, avec larmes dorées au dos, et, sur la garde, un envoi « au P. Bours » (*sic*, pour *Bouhours*), de la main de Maret, secrétaire du prince Henri-Jules.

ÉVOLUTION ET NATURALISME

Dans le numéro du 15 février de la *Revue des Deux Mondes*, M. Brunetière a publié un article intitulé : *la Doctrine évolutive et l'Histoire de la Littérature*. En matière littéraire, l'autorité de M. Brunetière ne peut guère grandir. Dans le domaine moral, religieux et social, sa pensée, servie par une indépendance de jugement et de caractère qui lui a fait encore plus d'honneur et d'amis que d'adversaires, se dégage visiblement de plus en plus des préjugés et des erreurs du vieux rationalisme et semble bien *évoluer*, c'est le cas de le dire, vers la pleine lumière. Aussi, est-il superflu d'avertir que c'est en dehors de tout esprit de polémique, avec le plus absolu respect et uniquement par amour des textes et des faits, disons mieux, par amour de la vérité, que nous soumettons à M. Brunetière lui-même les brèves réflexions qu'on va lire et qui nous sont suggérées par les premières pages de son article du 15 février.

Désireux d'asseoir ses théories littéraires sur une base qu'il juge scientifique, l'éminent critique s'efforce de montrer que la « doctrine de l'évolution n'est pas incompatible avec l'intégrité de la foi chrétienne » ; et il s'en prend vivement aux « quelques théologiens » qui penseraient le contraire :

Ils sont moins nombreux aujourd'hui qu'autrefois, écrit-il, mais il y en a toujours : j'en connais, et une preuve certaine qu'il y en a, c'est qu'on a précisément organisé pour eux et contre nous l'enseignement catholique des jeunes filles à l'Institut catholique de Paris. « Combien de mères, — pouvait-on lire il n'y a pas dix-huit mois, dans une circulaire que j'ai là sous les yeux, et dont l'auteur était Mgr d'Hulst, — combien de mères conduisent leurs filles à ces cours de la Sorbonne et du collège de France où il est rare sans doute qu'elles entendent une parole de nature à blesser ou à inquiéter leur foi... mais où les théories naturalistes de l'évolution imprègnent l'histoire, la philosophie, la littérature et l'art au point de n'y plus laisser de place pour Dieu ni pour son Christ ! Pourquoi vont-elles boire à ces sources malsaines ou douteuses ? » Je n'ai point qualité ni titre pour défendre ici les cours de la

Sorbonne ou du collège de France ; et, d'ailleurs, je trouve tout naturel que, si les guides autorisés des consciences catholiques, ou protestantes, n'approuvent pas l'enseignement qui s'y donne, ils le disent, comme aussi qu'à cet enseignement ils essaient d'en substituer un autre. C'est leur droit, et même leur devoir. Mais d'avancer, après cela, que les « théories naturalistes de l'évolution » ne laissent de place, dans l'histoire de la littérature et de l'art, ni pour Dieu ni pour son Christ, c'est confondre, à mon humble avis, des choses qui veulent être scrupuleusement distinguées, séparées, divisées ; — c'est décider bien imprudemment une question que peut-être n'a-t-on pas examinée d'assez près ; — et enfin, de son autorité personnelle et privée, c'est décréter, entre les choses de la foi et la doctrine évolutive, une incompatibilité qu'on pourrait être, au besoin, assez embarrassé de prouver.

Tel est aussi l'avis d'un savant religieux, le P. Zahm, qui, dans le temps même que Mgr d'Hulst condamnait avec cette assurance la doctrine de l'évolution, composait, lui, tout un livre, un gros livre, et un fort bon livre : *Evolution and dogma*, pour établir démonstrativement qu'à tout le moins la doctrine évolutive ne saurait être rendue responsable des exagérations de ceux qu'on en pourrait appeler les « radicaux ». A ce prêtre hardi, mais non pas téméraire ¹, etc... »

Ainsi voilà l'opposition nettement établie entre Mgr d'Hulst et le P. Zahm : deux noms, au reste, d'inégale autorité. Mgr d'Hulst rejette la doctrine évolutive tout court, comme incompatible avec le dogme ; le P. Zahm admet la doctrine évolutive tout court, comme compatible avec le dogme. Ces affirmations étonneront les lecteurs qui sont au courant de ces questions, au moins autant que ceux qui n'y sont pas. C'est en faveur de ces derniers et aussi parce que Mgr d'Hulst n'est plus là pour répondre en ce qui le concerne, que nous croyons utile de débrouiller en quelques mots les confusions contenues dans la page qu'on vient de lire.

La circulaire qui organisait l'enseignement supérieur des jeunes filles à l'Institut catholique (œuvre qui a été la dernière pensée de Mgr d'Hulst, et dont le brillant et solide succès serait à l'heure actuelle une de ses meilleures joies) renferme un mot que M. Brunetière a cité, et qu'il n'a pas peut-être « examiné d'assez près », puisque, quelques lignes plus bas, il le reprend pour son compte sans sourciller. Mgr d'Hulst signale comme l'un des dangers de l'enseignement public officiel, les « théories *naturalistes*

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1898, p. 875.

de l'évolution ». C'est qu'en effet il y a un évolutionnisme naturaliste, c'est-à-dire athée, et il y a un évolutionnisme théiste et spiritualiste. Les confondre, c'est, pour employer l'heureuse abondance d'expressions de M. Brunetière, « confondre des choses qui veulent être scrupuleusement distinguées, séparées, divisées ». L'évolutionnisme naturaliste est une erreur qui n'est admise ni par Mgr d'Hulst, ni par le P. Zahm, ni par aucun chrétien, ni par aucun philosophe digne de ce nom. L'évolutionnisme théiste est une hypothèse discutée et discutable. Et, chose étrange, il se trouve que Mgr d'Hulst est précisément, dans ces derniers temps, l'un des philosophes catholiques qui se sont montrés les plus bienveillants à cette hypothèse et qui ont le plus nettement, et de plus haut, établi le départ entre ce qui, en cette matière, est sûrement incompatible avec le dogme et ce qui ne paraît pas l'être évidemment. Quiconque a eu l'honneur d'approcher Mgr d'Hulst sait quelle était sur ce point sa largeur d'idées.

Je n'ai pas besoin de vous dire, déclare-t-il dans l'une de ses premières conférences à Notre-Dame (*la Morale et la sanction*), que nous prenons pour point de départ l'existence du Dieu créateur. Il est bien entendu que c'est là le grand, j'allais dire l'unique débat entre nous et la libre-pensée moderne. Sur tout le reste nous pourrions nous entendre. Le spiritualisme chrétien se prête mieux que tout autre à une conception scientifique de l'univers. Nous accorderons à la science tout ce qu'elle nous demandera au nom de l'expérience et d'une observation sincère ; nous ne contesterons pas les conditions physiologiques de la pensée ; si nous contestons l'évolution, du moins quant à l'extension universelle qu'on veut donner à la théorie, ce sera sous forme de réserve prudente, au nom de l'expérience qui jusqu'ici est muette, ce ne sera pas au nom du dogme, pourvu qu'on nous donne Dieu. Oui, avec Dieu à l'origine de l'être, Dieu au terme du progrès, Dieu sur les flancs de la colonne pour en diriger et en soutenir le mouvement, *l'évolution est admissible*. Si des philosophes de grande valeur élèvent contre sa possibilité des objections empruntées à la métaphysique, d'autres, non moins fidèles aux principes spiritualistes, se refusent à reconnaître l'absurdité de l'hypothèse. Pour eux, comme pour le plus grand nombre, ce n'est plus qu'une question de fait ¹.

Et la longue note qui commente ce passage accentue la pensée du prélat sur la fixité de l'espèce, en demandant au moins « qu'on

1. Mgr d'Hulst. *Conférences de Notre-Dame*, 1891, p. 187. Paris, Pousielgue.

donne au mot espèce un sens large et toujours susceptible d'être amendé¹ ». Dans bien d'autres endroits de ses ouvrages, Mgr d'Hulst manifeste formellement pour l'hypothèse de l'évolutionnisme théiste une bienveillance que plusieurs trouveront et trouveront encore peut-être excessive, et qui, en tout cas, lui donnerait le droit de s'étonner fort qu'on le représentât sur ce point comme un théologien attardé dans la réaction, et qu'on lui reprochât de n'avoir pas « examiné la question d'assez près ».

Faut-il ajouter que le P. Zahm, que les lecteurs de M. Brunetière pourraient prendre pour un tenant de l'évolution tout court, de l'évolution en bloc, voire même, puisque le mot y est en toutes lettres, des doctrines *naturalistes* de l'évolution, en est l'adversaire ? Une grande partie de son ouvrage est consacrée précisément à combattre l'évolution naturaliste et à la distinguer de l'évolution théiste. C'est son point de départ.

Notre ennemi principal, dans le monde des intelligences, est aujourd'hui, sous les dehors variés de l'agnosticisme, du positivisme et de l'empirisme, la grande erreur du naturalisme, « le seul système, dit avec raison M. Balfour, qui en réalité finalement profite des défaites subies par la théologie, ou qui soit en mesure de couvrir de ses flots les espaces que la religion délaisse en son reflux² ». C'est le *naturalisme*, qui en s'alliant à l'évolution... a rassemblé une armée si formidable de partisans, que les amis de la Religion et de la Bible seraient tentés de désespérer³...

Et dans son second volume, distinguant les différentes classes d'évolutionnistes, le P. Zahm ajoute : « Leurs doctrines sont nettement séparées et caractérisent trois écoles de la pensée contemporaine respectivement connues sous les titres correspondants de monisme, agnosticisme et théisme⁴. » Et les chapitres qui suivent démontrent que l'évolution moniste et agnostique est « incompatible avec le dogme chrétien » comme avec la saine raison, tandis que l'évolutionnisme théiste n'est pas, au dire du P. Zahm, incompatible avec le dogme. Encore doit-il admettre au moins, pour rester dans la foi catholique, que chaque

1. Mgr d'Hulst. *Conférences de Notre-Dame*, 1891, p. 407.

2. *Les Fondements de la Croissance*, p. 6.

3. Zahm, *l'Évolution et le Dogme*. Introduction, p. 13. Paris, Lethielleux, 2 vol. in-12, 1897.

4. Zahm, *l'Évolution et le Dogme*, t. II, p. 39.

âme humaine est « créée immédiatement et directement par Dieu lui-même¹ ».

On voit donc, et ce sont les seuls points que je voulais indiquer : premièrement, qu'il y a une doctrine évolutive (et c'est celle que, dans le monde de la science, on désigne trop souvent par le nom de doctrine évolutive tout court) qui est absolument « incompatible avec le dogme chrétien » ; en second lieu, que là-dessus Mgr d'Hulst et le P. Zahm et tous les savants catholiques pensent exactement de la même façon ; enfin que, sur le terrain librement débattu entre catholiques, sur la question de savoir si, au nom du dogme, ou de la métaphysique, ou de l'expérience scientifique, on doit admettre ou rejeter l'hypothèse de l'évolutionnisme théiste, il se trouve que Mgr d'Hulst et le P. Zahm, qu'on opposait l'un à l'autre, sont précisément du même avis.

Dans cette circulaire sur l'enseignement supérieur des jeunes filles, que M. Brunetière semble décidément avoir lue un peu vite, Mgr d'Hulst écrivait que trop souvent, dans les cours du collège de France ou de la Sorbonne, « les théories naturalistes de l'évolution imprègnent l'histoire, la philosophie, la littérature et l'art, au point de n'y plus laisser de place pour Dieu ni pour son Christ ». M. Brunetière, citant cette phrase dans son argumentation, la transcrit ainsi : « Les théories naturalistes de l'évolution ne laissent de place dans l'histoire de la littérature et de l'art ni pour Dieu ni pour son Christ². » Ce n'est plus du tout la même chose ! Tout préoccupé d'histoire littéraire, et d'introduire dans cette histoire sa théorie de l'évolution des genres, M. Brunetière paraît avoir cru que Mgr d'Hulst voulait attenter à cette chère idée.

Le prélat n'en avait cure. Il constate simplement l'invasion trop réelle dans l'histoire, dans la littérature, dans l'art, de ce naturalisme matérialiste que M. Brunetière lui-même (et ce n'est pas là un des côtés les moins curieux de la question) a si vaillamment et si efficacement combattu. Où, par exemple, « les théories naturalistes de l'évolution » s'affirment-elles et s'expriment-elles mieux que dans les œuvres de l'immonde écrivain,

1. Zahm, *l'Évolution et le Dogme*, t. II, p. 216.

2. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1898, p. 875.

désormais enseveli sous sa propre honte, mais que, dès le début, on peut le dire, la haute et mordante critique de M. Brunetière avait définitivement exécuté ? M. Zola lui-même n'a-t-il pas présenté au public la thèse de l'hérédité évolutionniste, exposée dans l'un de ses plus indigestes romans, *le Docteur Pascal*, comme le résumé de sa doctrine ?

M. Brunetière est l'ennemi du naturalisme en littérature, et il a raison : il est le partisan, je n'ose dire l'inventeur, de l'évolution en littérature, et il peut avoir raison encore. Mais il est à remarquer que toutes les formes du naturalisme se tiennent, tandis que toutes les formes de l'évolution ne se tiennent pas. L'évolution logique des idées, qui se réalise par voie de progrès ou de recul intellectuel, n'a rien à voir, absolument rien, avec l'évolution réelle des espèces vivantes, laquelle se ferait par voie de genèse physiologique. Au fond, M. Brunetière sait mieux que nous que sa théorie de l'évolution en littérature n'a pas besoin du transformisme réel pour vivre. Elle n'a besoin que des métaphores, souvent justes et brillantes, parfois un peu forcées, qu'elle emprunte à l'hypothèse transformiste¹. C'est bien différent. En tout ce qu'elle a de vrai et de durable, elle tient toute seule et d'un bloc : *mole sua stat*. Elle n'a donc que faire des états douteux dont son auteur veut l'appuyer. Les genres littéraires ne sont pas des espèces animales, et le passage de la tragédie classique au drame romantique se peut expliquer sans qu'il soit nécessaire d'admettre, à l'encontre de la saine philosophie et de la vraie science biologique, que le vivant peut sortir du non vivant. Toutes les vues ingénieuses et profondes que M. Brunetière prodigue dans son histoire de l'évolution des genres littéraires demeurent intactes, quand même il ne serait pas démontré que le *Solen*, qui est un mollusque très inférieur, représente, par la structure de son œil, le type ancestral du *Loligo*, qui est un céphalopode. Il en va en théologie comme en littérature. Saint Vincent de Lérins et le cardinal Franzelin ne seraient pas peu surpris de se voir invoqués par M. Brunetière, à propos de leurs idées sur l'évolution des dogmes, en compagne

1. « Soit, par exemple, ... la poésie lyrique, entre laquelle et la haute éloquence... j'ai signalé... non seulement des analogies, des ressemblances, mais des échanges, une indétermination d'espèce, et si je l'ose dire, de véritables croisements. » *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1898, p. 894.

de Lamarck et de Darwin. Et le dogme du péché originel, nous pouvons l'affirmer à M. Brunetière, n'est, au regard de la théologie, intéressé en quoi que ce soit à la question de l'origine simienne du corps de l'homme.

Redisons-le : l'évolution des idées religieuses, philosophiques ou littéraires, est l'œuvre de l'intelligence et, comme telle, elle échappe aux lois, quelles qu'elles soient, qui régissent la genèse des espèces. Elle y échappe précisément parce que l'intelligence est une faculté, la plus haute, de l'âme humaine, et que l'âme humaine, créée immédiatement de Dieu dans le premier homme et dans chacun de ses descendants, est soustraite par nature aux conditions de la génération des corps. Et, comme la pensée divine est infiniment supérieure à toute intelligence créée, il y a, dans le plan de l'idée créatrice bien mieux encore que dans notre faible esprit, une harmonie, un dessein, une évolution dont nous voyons la trace évidente dans les êtres, mais sans qu'il nous soit aucunement permis d'en conclure que cette évolution s'est réalisée entre les espèces par voie de génération. C'est ce passage illogique de l'idée à l'être qui est le vice originel du transformisme, et qui le maintient à l'état d'une hypothèse gratuite que l'expérience seule pourrait fortifier.

Mais, si l'évolution logique des idées n'a qu'un rapport métaphorique avec la théorie de l'évolution génésique des espèces, le naturalisme littéraire, celui surtout que M. Brunetière combat, tient au contraire de très près au naturalisme philosophique, et, par conséquent, aux « théories *naturalistes* de l'évolution », à ces doctrines négatives, matérialistes et athées, contre lesquelles M. Brunetière réagit avec tant de courage et d'auto-rité.

Est-il besoin de rappeler les nobles paroles qu'il prononçait naguère à Besançon, presque à l'heure même où paraissait dans la *Revue des Deux Mondes* l'article que nous analysons ici ? M. Brunetière y proclamait qu'il ne saurait y avoir de religion sans dogme et sans surnaturel, ni parmi nous de vertus sans christianisme, ni de France sans catholicisme. Et il bousculait rudement les « quelques vieux hommes, tout gonflés d'orgueil rationaliste », qui sont aujourd'hui parmi nous « les représentants

d'un autre âge » et qui se vantaient « d'avoir anéanti, supprimé, ridiculisé le mystère¹ ».

Mais, ces hommes, qui sont-ils, sinon précisément, pour la plupart, les tenants de l'évolution naturaliste, et au nom de quelle doctrine croyaient-ils avoir définitivement supprimé le christianisme, si ce n'est au nom des « théories naturalistes de l'évolution », théories dont Mgr d'Hulst, entre bien d'autres, mais d'une façon très éclatante et très éclairée, a démêlé les éléments complexes, démontré les erreurs, signalé les dangers, tout en accueillant avec une faveur marquée la part d'hypothèses plausibles qu'il y croyait jointe ? Et nous voilà revenus au point de départ de cette note, dont nous prions M. Brunetière et les lecteurs de vouloir bien excuser l'étendue. Ce que Mgr d'Hulst réprouvait dans l'évolution naturaliste, ce n'est pas l'évolution, c'est le naturalisme, et, sur ce terrain, l'éminent prélat que nous pleurons encore pourrait, nous en avons la confiance, saluer en M. Brunetière, non pas un adversaire, mais un allié.

1. On peut voir le texte entier de cette déclaration, faite le 13 février 1898, dans les *Questions actuelles* du 12 mars.

REVUE DES LIVRES

- PHILOSOPHIE. — I. **Le Développement mental chez l'enfant et dans la race**, par James Mark BALDWIN, professeur de psychologie à l'Université de Princeton, traduit de l'anglais par M. NOURY, et précédé d'une préface de M. Léon MARILLIER. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. xiv-464. Prix : 7 fr. 50.
- II. **L'Opposition universelle. Essai d'une théorie des contraintes**, par G. TARDE. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. viii-451. Prix : 7 fr. 50.
- III. **Matière et Mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit**, par Henri BERGSON, professeur de philosophie au lycée Henri IV. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. iii-279. Prix : 5 francs.
- IV. **De l'Erreur**, par Victor BROCHARD, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 2^e édit. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 283. Prix : 5 francs.

I. — M. Léon Marillier, maître de conférences à l'école des Hautes Études, a écrit une Préface pour le livre de M. Baldwin. A l'entendre, ce livre ouvrirait de nouveaux horizons à la pédagogie théorique, à l'étude du développement mental de l'enfant et de la race. Selon nous, il vaut surtout par quelques observations de détail, par le soin avec lequel on a repris et corrigé certaines expériences de Preyer et de Perez. En particulier, les premières manifestations de la volonté par les mouvements des mains ont été étudiées d'une manière fort ingénieuse.

A ce propos, se posait une question : Comment devient-on droitier ? Diverses réponses ont été données, toutes peu satisfaisantes. Reprenant à son tour le problème, M. Baldwin a observé qu'il n'y a aucune préférence notable d'une main sur l'autre, tant que la distance de l'objet ne force pas l'enfant à un effort musculaire. S'il y a lieu à effort pour atteindre l'objet,

l'enfant se servira avec une préférence marquée de la main droite. Or, l'on sait que le système musculaire de droite est sous l'influence de l'hémisphère cérébral gauche et que les muscles du côté gauche obéissent à l'hémisphère droit ; d'autre part, l'hémisphère gauche est plus fort que le droit, précroissance que quelques-uns attribuent à une meilleure irrigation sanguine. On peut donc admettre, conclut M. Baldwin, que la dextralité chez l'enfant est due à cette différence des hémisphères cérébraux. Il fait encore observer que la fonction motrice de la parole est sous la dépendance de ce même hémisphère gauche. La parole et la dextralité seraient ainsi deux espèces de motilité qui devraient être rapportées à la même cause. — Cette théorie l'emporte certainement sur celles qui ont été présentées jusqu'ici. Mais, en admettant la justesse des expériences de M. Baldwin, il resterait à étudier si la main droite possède naturellement non seulement une innervation plus forte, mais une perfection musculaire plus grande d'où viendrait son habileté.

Signalons encore quelques bonnes observations sur la timidité chez l'enfant, cette forme de l'instinct de conservation, de la prudence défensive à l'égard des étrangers et des inconnus.

Mais ce livre apporte-t-il quelques contributions nouvelles à l'évolutionnisme, comme le titre pourrait le faire entendre ? D'après une théorie évolutionniste, l'enfant reproduirait, dans son développement avant et après sa naissance, les diverses phases qu'a parcourues la race humaine depuis son premier état monocellulaire jusqu'à l'état de civilisation. Ainsi le développement mental de l'individu, ou *ontogénèse*, serait le reflet de l'évolution de la race, ou *phylogénèse*. Mais M. Baldwin note lui-même plusieurs exceptions à ce parallélisme. L'animal remplit avec de simples ganglions des fonctions qui, chez l'enfant, demandent l'aide du cerveau. L'enfant ne passe pas non plus, comme l'exigerait strictement la doctrine, « par une période instinctive qui lui donnerait le sens admirable des brutes pour sa propre conduite ». — Ce sont là des dérogations qui font grand tort à une loi trop gratuite, et qu'on ne corrige pas suffisamment en inventant une autre loi aussi gratuite : loi de simplification et d'abréviation.

Quant à l'évolution considérée en elle-même, deux grands principes la dominent, dit M. Baldwin : premièrement, l'organisme tend à refaire ce qu'il a déjà fait ; c'est la *loi d'habitude*,

loi qui ne s'applique qu'aux mouvements favorables de la vie. Deuxièmement, l'organisme tend à des mouvements nouveaux et de plus en plus spécifiés : c'est la *loi d'accommodation*. — Mais cette double loi rend compte de la vie, bien plus que de l'évolution. On peut voir dans la seconde la *loi de différenciation* mise en relief par Milne-Edwards, dans l'une et l'autre l'*idée directrice* de Claude Bernard. Pour établir l'évolution, il faudrait prouver que l'être vivant peut s'adapter lui-même à une fonction caractéristique d'une race supérieure et fixer cette adaptation chez ses descendants. Or, cela, M. Baldwin ne le prouve pas; peut-être même n'a-t-il pas cherché à le prouver. Mais alors sa théorie du développement de l'enfant et de la race n'a peut-être pas la portée que lui attribue M. Marillier. En tout cas, elle ne semble pas appelée à influencer profondément sur la science de l'éducation.

II. — C'est un vaste sujet, plus vaste encore que l'évolution, qu'a embrassé M. Tarde; et, disons-le tout de suite, il s'y est quelque peu perdu. D'un simple regard sur l'univers, dit-il, nous croyons voir que tout s'y oppose : antipodes, équilibre des forces qui se neutralisent, réaction partout égale et contraire à l'action, symétrie universelle des êtres vivants, antithèse psychologique du plaisir et de la douleur, du oui et du non, de l'amour et de la haine, etc., etc.

La vérité est que, parmi les êtres, toute dissemblance ne va pas nécessairement jusqu'à l'opposition symétrique au moins réalisée. Dans l'ordre logique seul, toute chose a, de nécessité, son contraire. C'est dans le sens de dissemblable qu'Aristote semble entendre ce que M. Tarde traduit chez lui par contraire. Pour Aristote, le rôle des contraires se montre surtout dans la transformation des choses; il ne prétend pas que les êtres sont comme opposés deux à deux en ce monde, mais que les contraires interviennent à la manière de principes dans toute production comme dans toute destruction. Cette théorie, que d'ailleurs M. Tarde indique, est déjà assez vaste. On a voulu l'élargir encore; mais, croyons-nous, aux dépens de la vérité.

Aussi toute la métaphysique de M. Tarde sent trop le système. On voit trop que, de son aveu, il s'est promené par le monde, « avec une jumelle spéciale en mains ». Si un des termes de l'opposition fait défaut, il l'inventera. « Pourquoi l'ascension de la

vie, se demande-t-il, a-t-elle le privilège du bonheur, de la fécondité, de la grandeur, et sa descente est-elle accompagnée d'un sentiment d'inanité et de tristesse? Pourquoi est-il plus facile ici, plus agréable et plus doux, de monter que de descendre?... Je ne me charge pas de l'expliquer. Peut-être y a-t-il d'autres univers qui, faisant compensation au nôtre, présentent interverti le rapport des deux parties initiale et finale de l'existence. Là il serait dur de croître et délicieux de décliner... Si étrange que puisse paraître cette hypothèse, conclut-il, je ne vois rien, en vérité, qui défende de l'accueillir. » — Sans doute, si on veut faire de la poésie, mais la métaphysique ne relève pas de l'imagination.

M. Tarde retrouve pied sur le terrain social : là est son vrai domaine, qu'il s'y tienne. Ainsi il montre avec beaucoup de force, à l'encontre de Spencer et aussi un peu de sa propre thèse, que l'histoire n'est pas réversible : l'humanité ne reparcourt pas les chemins qu'elle a une première fois suivis. A noter encore, son étude sur la guerre.

III. — Bien ingénieux et bien subtil, de son côté, est M. Bergson, mais avec un tour d'esprit plus étrange et plus déconcertant.

Placé au milieu des choses, dit-il, notre corps en subit de multiples influences, et réagit à son tour sur elles. De ces actions et réactions la conscience ne retient qu'une partie, celles qui peuvent être utiles au corps. Elle se les représente en laissant filtrer jusqu'à elle « l'action virtuelle des choses sur notre corps et de notre corps sur les choses » : c'est la *perception*. Dans cette représentation, le cerveau n'intervient ni directement ni indirectement. Le cerveau est uniquement principe de mouvement. Tandis que par la moelle épinière les ébranlements reçus se transforment en mouvements réflexes, par le cerveau, sorte de bureau téléphonique, ils sont mis en rapport avec des mécanismes moteurs plus ou moins librement choisis.

Mais la perception ne nous met en rapport qu'avec un moment de la durée. La *mémoire* intervient, dont la fonction première est d'évoquer toutes les perceptions passées analogues à une perception présente, de nous rappeler ce qui a précédé et ce qui a suivi, de nous suggérer ainsi la décision la plus utile. Mais ce n'est pas tout. En nous faisant saisir dans une intuition unique des moments multiples de la durée, elle nous dégage du rythme de la

nécessité. Plus elle pourra contracter de ces moments en un seul, plus solide est la prise qu'elle nous donnera sur la matière ; « de sorte que la mémoire d'un être vivant paraît bien mesurer avant tout la puissance de son action sur les choses ». Dans la mémoire, ajoute M. Bergson, le rôle du cerveau n'est nullement de conserver les images, d'emprisonner les souvenirs dans ses cellules ; ici encore il a une fonction purement motrice : son rôle est de rappeler, d'amener au présent les perceptions passées.

La mémoire, conclut M. Bergson, est proprement la faculté spirituelle de l'homme, et c'est elle encore qui éclaire le mieux le problème de l'union de l'âme au corps. En effet, la perception pure ou instantanée, qui est encore « quelque chose de la matière », n'est qu'un idéal. « Toute perception occupe une certaine épaisseur de durée, prolonge le passé dans le présent, et participe par là de la mémoire. » Ainsi la perception sous sa forme concrète réunit à la fois l'esprit et la matière.

Était-il nécessaire de révolutionner de la sorte la philosophie pour se garder de l'idéalisme et du matérialisme, contre lesquels M. Bergson a d'ailleurs d'excellentes observations ? N'y a-t-il pas en dehors de ce dualisme, plus ou moins cartésien, dont on a aperçu les difficultés insolubles, un dualisme péripatéticien, ou mieux une doctrine de l'union substantielle de l'âme et du corps qui méritait d'être étudiée ? Et cette doctrine ne jette-t-elle pas quelque lumière sur le rôle de l'esprit et de la matière dans le composé humain ?

Aussi du livre subtil de M. Bergson il n'y a peut-être à garder que quelques pages sur le fonctionnement de la mémoire (par exemple p. 167) et quelques points d'interrogation sur les causes de ses maladies.

IV. — Signalons en passant une deuxième édition de la thèse brillante de M. Victor Brochard sur *l'Erreur*. La thèse est écrite en français, ce qui n'est pas à dédaigner de nos jours. Nous regrettons que l'auteur ait cru devoir partir de l'idéalisme subjectif ; nous persistons à croire que si l'on ne part de l'affirmation de la vérité objective, on se condamne à s'enfermer en soi sans pouvoir en sortir.

Règlement de vie sacerdotale, par P. GONTIER, P. S. S. Angers, Germain et G. Grassin, 1896. In-16, pp. 214, 2^e édition. Prix : 1 franc.

La première édition de cet ouvrage a reçu grand accueil dans le clergé. Elle le méritait; la deuxième le mérite mieux encore, parce qu'elle a été augmentée et améliorée d'après les observations autorisées de plusieurs supérieurs de Grands séminaires. L'auteur, directeur du Grand séminaire d'Angers, a lui-même acquis, dans le délicat ministère de l'éducation des futurs prêtres, une indiscutable compétence pour tracer un règlement sacerdotal.

L'ouvrage embrasse toute la vie du prêtre, *sa vie personnelle et sa vie de relation*. C'est la division même de ce substantiel opuscule; elle permet à M. Gontier de suivre le prêtre dans le détail de ses journées et de ses devoirs. Il le fait dans un style agréable et avec cette mesure parfaite de doctrine, où l'on reconnaît un professeur de théologie morale expérimenté. Nous avons constaté avec plaisir que l'auteur recommande au clergé non seulement l'apostolat de la prière, mais encore l'apostolat de l'action. Nous vivons à une époque agitée: ce n'est pas le moment pour le prêtre de se confiner tranquillement dans l'église et dans la sacristie.

La modicité du prix de vente met l'ouvrage à la portée de toutes les bourses; sa valeur intrinsèque le rend digne de figurer dans toutes les bibliothèques du clergé.

GASTON SORTAIS, S. J.

Lettres de Mgr de Ségur à ses fils spirituels, publiées par le marquis DE SÉGUR. Paris, Retaux, 1897. In-18 jésus, pp. VII-348.

La main affectueuse qui a écrit les touchants *Récits d'un frère* a plusieurs fois déjà édité ces lettres « intimes, écrites ou dictées au courant de la plume ou du cœur », que Mgr de Ségur faisait jaillir de son âme d'apôtre avec une libérale abondance. Le présent recueil est une édition vraiment nouvelle. Ce premier volume « se compose de lettres familières, gaies et de belle humeur jusque dans leurs conseils les plus sérieux où l'on sent revivre la sainte joie du pieux prélat aveugle, adressées à des enfants, des jeunes gens de patronages, des collégiens, des séminaristes, des novices, des religieux, des hommes du monde, tous ses fils spirituels, y compris son frère qui eut le bonheur de lui ouvrir souvent son âme. Cette direction, suave et forte à la

fois, est, on le sait, si bien comprise et goûtée, surtout de nos jeunes gens, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent ! « Quel défaut naturel as-tu tâché de réprimer ? quelles vont être tes deux ou trois résolutions dominantes ?... Cette lutte est la plus difficile de toutes, et elle est fondamentale. » Et, pour y encourager son correspondant de quinze ou seize ans, l'aimable directeur ne craint pas de lui recommander « de prendre une petite discipline, la veille au soir de toutes ses communions, puis le vendredi... ; tous les jours, pendant l'Avent et le Carême ; enfin toutes les fois qu'il se sentira tourmenté plus que d'habitude par les passions physiques ». Tel de ces chers pénitents du collège Stanislas reçoit de sages conseils pour se tenir en garde contre les scrupules. A tel autre, dont la vocation est l'objet de sa patiente et paternelle sollicitude, il trace le portrait du directeur : « C'est l'homme que l'on juge devant Dieu être le plus capable de nous guider dans les grandes lignes de la sanctification de notre âme ; c'est le prêtre vers lequel Notre-Seigneur nous attire par le mouvement de sa grâce... N'est pas Directeur qui veut. » Mgr de Ségur était l'apôtre de la Communion fréquente, il en connaissait l'utilité pour les jeunes gens ; aussi ne cesse-t-il de les y exhorter, mais avec un discernement qui sait proportionner aux besoins des âmes la céleste nourriture.

Souhaitons que « l'autre moitié de la famille chrétienne — les sœurs et les mères — ait bientôt sa table servie à part », et que le second volume suive de près le premier.

PAUL POYDENOT, S. J.

L'Église et la paroisse de Saint-Clément (en Lorraine). *Peintures du XV^e siècle découvertes en 1896 dans cette église*, par l'abbé J. LAVAL, curé de Saint-Clément. Nancy, Crépin-Leblond, 1897, illustré, pp. 97.

Saint-Clément est une petite paroisse du diocèse de Toul, dont l'église remonte au douzième siècle : la tour semble être de cette époque, le chœur est de la fin du quinzième, la nef du commencement du seizième. Elle fut augmentée, en 1733, de deux travées qui furent construites exactement dans le même style original que les anciennes. Le fait est digne d'être noté : combien d'an-

tiques églises furent gâtées en ce temps-là par des architectes moins bien inspirés que l'humble et habile constructeur de Saint-Clément !

En 1896, on découvrit dans le chœur, sous plusieurs couches de badigeon, des peintures du quinzième siècle, comprenant trente-quatre figures. Elles sont intéressantes par le style, par les costumes, par l'idée qui a présidé à la composition. « L'époque de René II (1473-1508), dit M. Léon Germain, fut une ère de renaissance pendant laquelle on construisit, on augmenta et on décora un nombre surprenant d'églises. Mais les peintures de cette période sont devenues très rares. Celles de Saint-Clément, retrouvées presque intactes, offrent donc un intérêt considérable et exceptionnel. »

Ces peintures couvrent tout le chœur : sur la voûte, divisée par des nervures en quatre parties, se voient la *Nativité*, le *Jugement dernier*, et les *Symboles des quatre Évangélistes*. Les murs latéraux portent, l'un, le *Martyre de saint Sébastien* et la *Légende de saint Christophe* ; l'autre, le *Dit des trois morts et des trois vifs* ; sujet rendu célèbre par la peinture d'Orcagna au Campo Santo de Pise. Le mur du fond est occupé par l'*Annonciation*. Cette dernière fresque présente une curieuse particularité : du Père Éternel, qui plane dans les hauteurs, un rayon de lumière se dirige vers la sainte Vierge, et dans ce rayon, derrière la colombe traditionnelle, apparaît l'Enfant Jésus qui descend du ciel portant une croix sur l'épaule. L'artiste a voulu indiquer que le Rédempteur fut conçu dans le sein de Marie par l'opération du Saint-Esprit ; il ne songeait assurément pas à insinuer l'hérésie valentinienne, dont le souvenir a fait interdire par Benoît XIV cette manière de représenter le mystère. — Un autre détail, curieux au point de vue du symbolisme, se fait remarquer dans le *Jugement dernier* : sous les pieds du Juge est le globe du monde, surmonté de la croix ; on y voit, au-dessous de l'équateur, arrêtée près d'un rocher, l'arche de Noé, image de l'Église, hors de laquelle il n'y a point de salut.

L'auteur joint à la description de chaque peinture une brève étude dogmatique du mystère qu'elle représente, et il indique discrètement les leçons surnaturelles qui s'en dégagent. Certains artistes regretteront peut-être que le sermon se mêle ici à l'archéologie. Mais non. Ces pages ont un parfum spécial, et elles le

doivent à la pensée apostolique qui les inspire ; elles font aimer ce prêtre justement fier de son église, qui la montre avec bonheur à ses paroissiens, qui s'attache à la leur faire comprendre et admirer, et qui se préoccupe surtout d'en faire pour eux la porte du ciel. C'est à ses paroissiens en effet que M. l'abbé Laval destine tout d'abord cette brochure. La faïencerie, qui occupe bon nombre d'habitants de Saint-Clément, a développé chez eux les goûts artistiques. Le Conseil municipal a voté un crédit pour la restauration des peintures et l'ornementation du chœur. M. Gaston Save a exécuté ce travail de restauration, et l'a complété en peignant à neuf tout le mur qui sépare le chœur de la nef ; l'ensemble, à en juger par la photographie, s'harmonise fort bien avec le style de l'église. Et pour achever la décoration de la nef, M. Laval y a fait placer récemment un Chemin de croix, peint sur faïence de Saint-Clément. Heureuse paroisse, où le zèle de la maison de Dieu entretient le culte des beaux-arts !

La pensée apostolique ne fait pas oublier à l'auteur le soin de l'exactitude ; certains points difficiles, comme l'origine des symboles des quatre Évangélistes, dans ses relations avec la vision d'Ézéchiël et avec l'Apocalypse, sont expliqués avec une précision d'autant plus remarquable qu'elle ne gêne point par la simplicité toute populaire de l'exposition. C'est un grand mérite ; car cette exactitude, qui s'impose aujourd'hui comme un devoir, n'est guère dans les habitudes de la prédication. M. Laval, à propos de saint Christophe, a raison de faire très large la part de la légende. Il n'en est que plus étonnant de le voir raconter la passion de saint Sébastien, sans les graves correctifs qu'exige ce récit composite, rempli d'anachronismes. Mieux vaudrait s'en rapporter aux ouvrages de M. Paul Allard, et ne point citer les *Petits Bollandistes* qui sont loin d'être une autorité, et n'ont rien de commun, comme on sait, avec les Bollandistes. — A propos de la *Nativité*, les nombreux détails concernant le bœuf et l'ânesse ne devraient point être introduits par cette formule vague, dont on a tant abusé : « C'est une tradition constante. » Tout repose sur une accommodation de deux textes de l'Écriture, dont le sens est tout autre. La formule de saint Ignace est plus juste : *Ut pie meditari licet.*

La monographie se termine par un historique de la paroisse, et par de courtes notices sur les curés qui se sont succédé à

Saint-Clément depuis Pierre de Blarru († 1510). Ce Pierre de Blarru est l'auteur d'une *Nancéide* qui a eu l'honneur d'être prise comme sujet de thèse par M. A. Collignon. La plus intéressante notice est celle de Laurent Chatrian (1732-1814), prêtre saint et zélé, qui fut élu député à l'Assemblée constituante, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et dut s'exiler pendant la Révolution. Chatrian était un chroniqueur infatigable; il a laissé de nombreux travaux manuscrits, dont son digne successeur déclare avoir beaucoup profité.

On ne peut lire cette étude, très simplement écrite, où l'amour du bon vieux temps s'unit au vif sentiment des nécessités présentes¹, sans féliciter la paroisse de Saint-Clément d'avoir un chef chez qui les goûts de l'artiste servent si bien le cœur du prêtre.

PAUL AURCEL, S. J.

Sainte Scholastique, *patronne de la Ville du Mans*, par Dom HEURTEBIZE et Robert TRIGER. 1 volume in-4 de pp. XII-520, illustré de 30 phototypies et de 80 gravures dans le texte. Broché : 20 fr. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre; Paris, Victor Retaux.

Sous ce titre, Dom Heurtebize, bénédictin de l'Abbaye de Solesmes, et M. Robert Triger, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, viennent d'offrir à la sœur de Saint-Benoît un éclatant hommage.

Réunissant les documents authentiques et peu connus jusqu'ici que contiennent les archives nationales et locales, les deux historiens de cette grande sainte ont fait revivre pour les habitants du Mans les touchants souvenirs de la foi de leurs aïeux envers la patronne de la Cité, les protections efficaces dans les sièges et les incendies, les miracles qui, pendant onze siècles, montrent la bienveillance spéciale de « Madame sainte Scholastique » pour la ville qui garde et honore ses reliques.

Il ne suffisait pas au pieux bénédictin et à l'historien du Maine d'écrire une page d'histoire locale; sainte Scholastique n'avait pas encore reçu de l'érudition contemporaine le livre qui lui

1. C'est ainsi qu'à propos d'une école de Sœurs, fondée en 1815, on apprend que, laïcisée en 1894, elle était presque aussitôt remplacée par une école libre.

convenait, ils ont voulu le lui offrir. Ils y ont réussi. Tout ce que l'histoire, la liturgie, l'art, pouvaient apporter à l'honneur de la sainte a été curieusement recherché. Les épisodes inédits de l'histoire nationale, les gravures anciennes et les estampes, les tableaux de maîtres des plus célèbres collections françaises et étrangères passent sous les yeux du lecteur, avec une abondance qui étonne. L'œuvre historique et l'œuvre artistique le saisissent : il n'est point nécessaire que la pluie du ciel le vienne retenir comme saint Benoît : sainte Scholastique a obtenu cette puissance pour ses deux panégyristes. Il fait plaisir de voir sainte Scholastique couvrir de sa protection et arracher à la mort le célèbre sculpteur Houdon, dénoncé pour avoir osé terminer la statue de marbre de la sainte, et se jouer de la Convention en la faisant installer aux Tuileries sous le nom de : « La Philosophie méditant sur la Révolution. »

On s'attarde sans regrets à considérer dans la collection des chefs-d'œuvre réunis la sainte reproduite d'après la fresque du Pérugin ou, au milieu des saintes de Solesmes, dans la délicate aquarelle du monastère de Sainte-Cécile, œuvre des religieuses bénédictines et jusque-là ensevelie dans les cartons.

JOSEPH GRIFFATON, S. J.

Champollion inconnu. *Lettres inédites*, publiées par L. DE LA BRIÈRE. 1 vol. in-12 carré de pp. 204. Paris, Plon et Nourrit, 1897.

Tout le monde sait que Champollion *le Jeune* a découvert la « clef des hiéroglyphes », et lu les secrets des Pharaons. Mais, sauf les articles de dictionnaires, qui donnent les dates de sa naissance et de sa mort (23 déc. 1791-4 mars 1832) et les listes de ses ouvrages, on ignore presque tout de sa vie. M. Léon de la Brière a eu l'heureuse fortune de trouver une liasse de ses lettres et manuscrits, dans des archives de famille, et il les publie, en les encadrant de notes, sous ces quatre chefs : 1° *Champollion enfant* ; 2° *Étudiant* ; 3° *Poète* ; 4° *à Rome*. De là, ce livre curieux pour les lettrés et les archéologues.

Champollion, Jean-François, fut un enfant très précoce. Vers l'âge de neuf ans (je ne sais pourquoi M. de la Brière le fait naître en 1790 et non en 1791), son précepteur, un ancien moine,

voyait déjà en lui « un genre de génie » ; bien que ce futur déchiffreur de l'antiquité égyptienne n'ait jamais pu se loger dans la tête les quatre règles de l'arithmétique (p. 12). Malgré cette lacune, ses lettres, datées du lycée de Grenoble, sont d'un enfant extrêmement pratique ; telle de ses épîtres enfantines énumère avec force détails les trous de son habit, les pièces de différentes nuances de ses culottes et les boutons absents (p. 15).

En revanche, il était fort bon latiniste à quinze ans ; et il étudiait avec acharnement l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, puis l'arabe et le grec ; se délassant à faire un herbier et à piquer des insectes dans des boîtes d'entomologiste. Y a-t-il aujourd'hui beaucoup de parents qui reçoivent de leur fils collégien des billets ou télégrammes dans le goût de celui-ci, adressé par le petit Champollion à son frère : « Je n'ai pas de boucles pour les culottes. Envoie-moi *Ludolphi Ethiopica grammatica...* » ? (P. 36.) Un autre jour, il réclame, en guise et place d'un sac de dragées, « une Bible ou un livre hébreu sans points voyelles ». On conserve encore la Bible hébraïque, annotée en hébreu, par le lycéen de quinze ans.

En 1807, vers l'âge de seize ans, Champollion vint à Paris. Ses lettres, où il raconte ses travaux et ses luttes avec la pauvreté, où il établit sou par sou le budget d'un étudiant de cette époque, sont instructives et désolées. Mais déjà, il conversait avec ses « chers Aménophis, Sethosis, Ramsès, Thoutmosis » et autres connaissances du temps de Moïse ; et il se moquait fort agréablement des chercheurs anglais qui perdaient leur latin, et autre chose, à lire les obélisques. A trente-deux ans, il avait trouvé son alphabet et lisait couramment les histoires de ses vieux amis qui dorment sous des bandelettes de trois à quatre mille ans. — Champollion avait de l'esprit ; et c'est avec une désinvolture toute parisienne qu'il plaisante sur ses découvertes aux bords du Nil, où il voyage entouré « d'une caravane de vingt-huit bouches, sans compter celle du canon » ; sur les « carcasses » quarante fois séculaires des « belles momies de marquises égyptiennes » ; sur les fêtes qu'il donne, dans un tombeau, à ses compagnons, auxquels il sert « un morceau de jeune crocodile à la sauce piquante ».

Entre temps, le jeune Champollion versifiait ; non point dans l'idiôme de Ramsès II ou de Thoutmosis, mais dans la langue pâle

et légère du dix-huitième siècle. Ce n'est point par là qu'il brille le plus. — Vers la fin de son *Champollion inconnu*, M. de la Brière prend à tâche de nous montrer dans l'égyptologue un apologiste de la foi chrétienne ; apologiste un peu malgré lui, car Champollion n'était pas dévot : encore qu'il fit, dit-il, de grands signes de croix, quand il avait mis la main sur un beau *papyrus* ; mais enfin, il vengea la chronologie de la Bible, à l'aide des fameux Zodiaques de Denderah et d'Esneh, qu'il prouva être bonnement des « contemporains des Césars » (p. 175-177). Et, après d'autres trouvailles en faveur des Livres saints, le brave savant écrit, avec une pointe d'orgueil fort bien placé : « Je suis considéré comme un Père de l'Église, un vrai *Père de la foi*, défenseur de la religion et des bonnes doctrines. » (P. 179.)

Dans son voyage à Rome, où il est accueilli en triomphe par le cardinal Mezzofanti, par le futur cardinal Maï, et par le pape Léon XII, on le voit fréquenter les églises, faire maigre un jour d'abstinence, acheter des chapelets et *prier*. Certes, c'est là un *Champollion inconnu* et qu'on aime à connaître. M. de la Brière a bien mérité de son illustre parent et du public auquel il offre ses découvertes qui en valent bien d'autres.

VICTOR DELAPORTE, S. J.

La Société provençale à la fin du moyen âge, d'après des documents inédits, par Charles DE RIBBE. Paris, Perrin, 1898. Pp. XII-572.

Ne vous est-il jamais venu une velléité de scepticisme en entendant célébrer l'esprit religieux du bon vieux temps ? En dehors de quelques belles explosions de foi, la vie était-elle alors beaucoup plus chrétienne qu'aujourd'hui ? La vie de sainte Elisabeth, une cathédrale gothique, une fresque d'Angelico, voilà sans doute d'irrécusables témoins d'états d'âme que nous ne rencontrons pas souvent autour de nous. Mais cette foi, cette ferveur, étaient-elles fréquentes et presque communes au temps de nos dévots aïeux ? On l'a répété souvent, mais sans preuves. La grande histoire a eu jusqu'ici autre chose à faire que de se pencher sur l'âme des ancêtres et de lui demander si vraiment elle avait vécu, elle, de cette foi que nous ne connaissons plus. Il me semble que le beau livre de M. de Ribbe répond à cette question capitale. *La Société pro-*

vençale à la fin du moyen âge; on aurait pu tout aussi bien intituler ce livre: *De l'esprit religieux, de la vie de foi dans l'âme provençale au moyen âge*. C'eût été promettre beaucoup, mais l'auteur n'aurait pas menti à ses promesses.

Qu'on ne s'attende pas à des théories, à des regrets, à des chimères. Il n'y a que des faits dans ce livre, de menus faits d'une authenticité indiscutable, des détails concrets, précis; mais, faits et détails, mis en œuvre par une main d'historien et de poète qui a le don de ressusciter le passé.

Le document capital est le *Livre de raison*, de Jaume Deydier, « juriste et agriculteur » provençal. Autour de chaque précieuse feuille de cet admirable journal, M. de Ribbe a réuni mille renseignements cueillis pendant sa longue vie de travail dans les livres de raison, les papiers de famille et les actes notariés.

Et voici que, grâce à notre guide, nous pouvons entrer dans la vie intime d'une famille et d'une commune provençales. *Coutumes religieuses et patriarcales des testaments*. — *Les contrats de mariage et les dots des femmes*. — *L'esprit de famille, les fêtes domestiques et les rapports sociaux*. — *Les pèlerinages au xv^e siècle*. — *Les justices villageoises et les tribunaux d'arbitrage*. — *Une bastide provençale du quinzième siècle*. — *Dans quel esprit de paix et dans quelles conditions économiques se constituèrent, en Provence, les libertés communales des campagnes*. Ces titres de quelques chapitres donnent une idée de ce qu'on trouvera dans le livre. La Famille, la Propriété, la Commune, je ne sais rien de plus attachant que cette trilogie écrite avec tant d'amour, au soir d'une noble et féconde vie qui rappelle, à tant d'égards, la vie même des héros de ce livre. Ces quelques mots ne sont pas une analyse de l'ouvrage et nous comptons bien revenir plus longuement à cette œuvre originale et puissante d'un des premiers et meilleurs disciples de M. le Play.

HENRI BREMOND, S. J.

- I. **Lettres d'une Grand'mère.** LA COMTESSE DE SÉGUR à son petit-fils Jacques de Pitray. In-12, pp. 142.
- II. **Amitiés d'Enfants,** par la COMTESSE L. DE COURVILLE. In-12, pp. 108. Paris, H. Oudin.

III. **Marmiton**, par la COMTESSE L. DE COURVILLE. In-12, pp. 108. Paris, H. Oudin.

IV. **Limace et Brouillonne**, par la VICOMTESSE DE PITRAY, née de Ségur. In-12, pp. 112. Paris, H. Oudin. Chaque volume relié en percaline, avec gaufrage artistique : 2 fr. 50.

I. — Ces lettres, attrayantes en elles-mêmes, deviennent encore plus intéressantes, si l'on songe que les dernières furent écrites en janvier 1874, un mois seulement avant la mort de l'auteur. Deux ans plus tard s'éteignait, à l'âge de dix-huit ans, Jacques de Pitray, son correspondant, auquel il semble que le temps seul a manqué, pour réaliser les belles espérances de sa grand'mère.

Dans la courte notice sur sa mère, la vicomtesse de Pitray observe que « la comtesse de Ségur est un des classiques de la littérature enfantine ». Les lettres à son petit-fils sont bien faites pour confirmer ce jugement. Le tour en est vif et naturel. Les plus menus incidents de la vie journalière y sont contés avec verve, et présentés dans un relief qui fixe l'attention et se grave dans la mémoire. Elles sont écrites avec esprit; don plus enviable encore, on y sent passer un chaud courant d'affection délicate et vraiment maternelle. La bonne grand'mère ne pense, ne vit, que pour son cher petit Jacques. Hâtons-nous de le dire : si elle s'ingénie à lui préparer des jours heureux, elle n'oublie pas que, pour être sereins et durables, ils doivent être éclairés par la foi, vivifiés par l'espérance.

II. — En tête de l'ouvrage précédent se trouve le nom de Madame de Courville, l'éditeur ayant voulu attester, par cette dédicace, sa ressemblance littéraire avec la comtesse de Ségur. Dans les deux livres qui suivent, comme dans d'autres de la même plume, (voir *Études*, 5 octobre 1897) se révèle, en effet, le même don de parler à l'imagination, à l'esprit et au cœur des enfants.

En vacances, au Pouliguen, avec ses frères, cousins et cousines, la petite Thérèse de Belval remarque un enfant que sa bonne voiture sur la plage. Il est infirme, orphelin presque abandonné; c'est assez pour que le cœur de la petite fille soit vivement touché. Elle témoigne discrètement et par degrés toute sa délicate sympathie au pauvre enfant, et fait pénétrer un rayon de bonheur dans son âme, jusque-là fermée et endolorie. A la joie de hâter sa guérison, se joint bientôt pour elle la consolation de lui faire aimer, dans le Dieu qu'il ignorait, un Père infiniment bon. Rien de forcé ni d'artificiel dans ce dévouement; c'est le triomphe de la bonté qu'*entretient et épure* un profond amour de Dieu.

III. — C'est encore en Bretagne, non loin de Sainte-Anne d'Auray, que se déroule la touchante petite histoire du marmiton. — Pour

venir en aide à ses pauvres parents, Yves entre comme garçon de service chez un pâtissier. Habile, intelligent, cœur d'or, il conquiert vite toutes les sympathies; sauf pourtant celles de son camarade Jules. Jaloux et méchant, ce dernier lui joue ainsi qu'à son maître les tours les plus vilains. Trompé par de faux indices, le patron accuse Yves de ces méfaits et le chasse impitoyablement. Heureusement, le coupable est bientôt découvert. Yves, rentré en grâce, voit tous ses vœux réalisés. Les petits lecteurs, que nous souhaitons nombreux, retiendront, — nous en avons l'espoir, — cette belle maxime, qui a soutenu l'enfant calomnié: « le seul malheur est de faire le mal, on est heureux quand on est innocent ».

De jolies illustrations, de la main de l'auteur, résument les scènes les plus attendrissantes ou les plus pittoresques de ces attachants récits.

IV. — Représentez-vous deux petites villageoises bretonnes : l'une qui est lente, paresseuse, incapable, semble-t-il, du plus léger effort ; l'autre impétueuse, irréfléchie, maladroite. Comment la première devient-elle alerte, laborieuse, dévouée jusqu'au sacrifice ? Comment la seconde parvient-elle à se maîtriser, à se montrer industrielle et patiente ? C'est grâce d'abord aux douces exhortations et aux touchants exemples d'une noble petite demoiselle qui visite souvent leur chaumière ; c'est grâce aussi à de douloureuses mais salutaires épreuves par lesquelles passent Perrine et Marianik, et dont le récit bien mené touche jusqu'aux larmes.

Ce livre est illustré en noir et en couleur. Comme le *Marmiton*, *Limace* et *Brouillonne* résout dans sa modeste sphère, et sans prétention aucune, la question sociale, en nous représentant des petites châtelaines simples, affables, dévouées aux pauvres ; et des petits paysans ou paysannes, se montrant dignes de cet intérêt par leur progrès dans le bien et les témoignages émus de leur reconnaissance.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

Memento des classiques français et de la littérature française
à l'usage de la classe de troisième, par l'abbé J.-B. DOMECCQ.
1 vol. in-12, première partie, pp. 275 ; deuxième partie,
pp. 172. Lille, Desclée, rue du Metz, 41.

Si l'espérance n'est pas absolument chimérique de voir un jour la jeunesse des collèges s'intéresser à une page de nos grands maîtres autant qu'à un roman de Jules Verne, si ce n'est pas un désir téméraire et vain, le *Memento* en obtiendra peut-être la réalisation. Dans la 1^{re} partie, nous trouvons avec d'excellentes notices biographiques et littéraires, empruntées aux meilleurs critiques, des morceaux choisis de tous les auteurs français du

programme de troisième. La 2^e partie contient l'histoire de la poésie française depuis ses origines jusqu'à nos jours : ici encore, pour l'instruction et l'agrément des jeunes lecteurs, pour ne point surcharger leurs intelligences de formules sans vie, l'auteur du *Memento* donne des extraits annotés avec beaucoup de soins et de goût littéraire.

On voit le plan de M. l'abbé Domecq. Ce qu'il a fait pour la troisième, il le fera pour la seconde et la rhétorique. Inutile donc de mettre entre les mains des aspirants au baccalauréat, Bossuet, La Bruyère, Pascal, d'autres livres encore, destinés à passer, sans avoir été lus, chez le bouquiniste, dans la boîte au grand rabais. On nous offrira, en trois volumes, avec l'histoire complète de la littérature française, les plus belles pages de nos classiques, illustrées de commentaires très intéressants. Excellente idée à laquelle il faut applaudir sans réserve.

LOUIS CHERVOILLOT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

1898. Mars 15. — **L'Allemagne** rappelle l'*Oldenburg*, son croiseur dans les eaux de la Grèce, et son contingent de l'armée internationale d'occupation. Cela, paraît-il, ne signifie pas une sortie de concert européen, mais l'abandon aux nations, qui ont des intérêts méditerranéens, du soin de régler ce qui touche à cette mer.

17. — **La France**, avec moins de bruit et de promptitude que d'autres nations, a demandé à la Chine sa part d'avantages, dont le détail n'est pas encore livré au public.

20. — **Dans le Tarn**, M. Savary, radical, est élu sénateur en remplacement de M. Pajot, décédé.

21. — **Les élections**, en France, sont fixées au 8 mai.

24. — **Le Souverain Pontife** tient consistoire public et consistoire secret. Dans le premier, il impose le chapeau aux cardinaux Joseph-Marie Martin de Herrera y de la Iglesia, archevêque de Compostelle ; Pierre-Hercule Coullié, archevêque de Lyon ; Joseph-Guillaume Labouré, archevêque de Rennes ; Guillaume-Marie-Romain Sourrieu, archevêque de Rouen, créés et publiés dans le consistoire du 19 avril 1897. Dans le second, ont été préconisés évêques : de Saint-Claude, M. l'abbé Maillot, vicaire général de Dijon ; d'Évreux, M. l'abbé Meunier, vicaire général d'Avignon ; du Mans, M. l'abbé de Bonfils, curé de Saint-Roch, à Paris ; de Vannes, M. l'abbé Latieule, curé de Saint-Amans, à Rodez ; de Troyes, M. l'abbé de Pélacot, vicaire général du Puy ; de Soissons, M. l'abbé Deramecourt, vicaire général d'Arras.

— **A l'Académie française**, réception de M. Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères.

25. — **Conflit hispano-américain**. Les termes du rapport de la commission des États-Unis ne sont pas encore officiellement promulgués. Il semble, cependant, qu'ayant conclu que l'explosion du *Maine* était due à une cause extérieure, une note réclamant des réparations a été adressée à l'Espagne. — D'autre part, le rapport des autorités cubaines concluant à une explosion due aux matières inflammables emmagasinées à bord du cuirassé, l'Espagne aurait répondu par une note ferme, où elle refuse les réparations, ou plutôt oppose demande à demande,

l'appui prêté par les États-Unis aux insurgés cubains justifiant bien ses réclamations. — Ajoutons que, le gouvernement de Washington ayant demandé la destruction de l'épave du *Maine*, l'opinion en Europe accorde plus de créance au rapport espagnol qu'au rapport américain.

Le 25 mars 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

L'ASSOCIATION LIBRE DANS L'AGRICULTURE

« C'est la démocratie rurale qui tient aujourd'hui la tête du mouvement social. » Ainsi débutait un remarquable rapport présenté au troisième congrès national des Syndicats agricoles qui s'est tenu à Orléans, au mois de mai dernier. Et, à l'appui de son affirmation, l'auteur résumait à grands traits l'œuvre considérable déjà accomplie sur tous les points du pays par les libres associations des agriculteurs ; il montrait le bel ordre et la ferme cohésion de cette armée pacifique et indiquait le programme qu'elle s'est tracé et qu'elle réalise avec la patiente mais active lenteur que l'on met à faire les choses durables. Pendant qu'ailleurs les divisions politiques, les antagonismes de classes, la passion irréligieuse, la propagande d'immoralité semblent se coaliser pour saper les bases de l'ordre social, pour désagrégier et détruire, la nouvelle organisation des classes rurales apparaît au contraire comme un élément de concorde et de paix. Les hommes des champs, groupés et unis, sont entrés en ligne, et dès maintenant ils constituent une réserve solide, qui ira grossissant et se fortifiant, et sera peut-être quelque jour la suprême ressource d'un pays livré à toutes les aventures. A ce point de vue, les syndicats agricoles méritent l'attention et la sympathie de tous ceux que préoccupe l'intérêt de la société et de la France.

I

Les syndicats agricoles sont une institution toute récente ; elle est sortie d'une loi de la troisième République, mais ce n'est pas une raison pour mettre cet heureux résultat à l'actif de nos législateurs. Ils n'y avaient pas songé, et, sans aucune arrière-pensée de satire, on peut dire que, s'ils ont fait le bien, c'est sans le vouloir.

On sait comment la Révolution procéda aux réformes né-

cessaires. La maison avait besoin de réparations ; on la jeta par terre. C'est surtout vis-à-vis des associations que la méthode fut appliquée dans toute sa naïveté sauvage. Des abus s'étaient glissés à la longue dans le régime des corporations. Pour y porter remède, on détruisit les corporations elles-mêmes. La loi des 2-27 juin 1791 débutait ainsi : « L'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens de même état et profession étant une des bases de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit. » D'autres mesures législatives vinrent successivement préciser l'interdiction, si bien qu'il ne fut plus possible de s'entendre avec ses voisins pour n'importe quoi sans avoir affaire aux gendarmes. N'oublions pas le fameux article 291 du Code pénal, toujours en vigueur, et en vertu duquel les citoyens français ne peuvent se réunir régulièrement au nombre de plus de vingt, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation. Depuis la Révolution, l'idéal social emprunté à Jean-Jacques comprend deux termes : des individus isolés, sans lien les uns avec les autres ; puis l'État, pesant de toute sa masse sur cette poussière humaine, la gouvernant, la pétrissant, pour mieux dire, selon qu'il lui plaît ; car son omnipotence est sans contrepoids.

Mais la réaction ne pouvait manquer de se produire contre un régime qui viole si brutalement le droit naturel. Il y a des libertés que l'on prend quand la loi ne les donne pas. C'est ce que firent les ouvriers anglais qui, eux aussi, eurent à conquérir le droit d'association méconnu par les institutions d'un pays où l'on prétend que la liberté a pris naissance. Il faut voir dans l'histoire des *Trade-Unions*, aujourd'hui si nombreuses et si puissantes, quelles entraves elles rencontrèrent à leurs débuts et au prix de quelles luttes elle se firent leur place au soleil.

Chez nous aussi l'association et la coalition étaient entrées dans les mœurs avant d'entrer dans la loi. Des syndicats existaient de fait, et il fallait les tolérer, malgré leur naissance irrégulière et leur état civil plus ou moins incorrect. Mais il ne s'agissait que d'associations d'ouvriers industriels. Ceux-là, plus avancés, plus remuants, plus entre les mains

des meneurs, sont dès longtemps une puissance qui compte dans la politique. C'est d'eux seulement que l'on s'occupait ; c'est en leur faveur que s'élaborait depuis quatre ans une loi de liberté. On voulait les flatter, en leur donnant une arme qui les rendrait forts contre celui qu'ils se sont accoutumés à regarder comme l'ennemi, le patron. L'article 3 délimitait le champ d'action des syndicats professionnels : « Ils ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux. » Lors de la dernière discussion, un sénateur, M. Oudet, proposa d'ajouter « et agricoles ». Il n'y avait pas de raison pour refuser aux cultivateurs ce que l'on accordait aux ouvriers de l'industrie. C'est l'adjonction de ce qualificatif qui a déterminé l'entrée des ruraux dans la voie féconde de l'association. Ceux pour qui la loi a été faite ne semblent pas jusqu'ici en avoir retiré beaucoup d'avantages. Les syndicats ouvriers se sont fait une assez mauvaise réputation. Ce nom n'éveille guère, en effet, que des idées et des souvenirs néfastes. Le syndicat a été trop souvent aux mains des intrigants et des politiciens un instrument de lutte, de désordre et plus encore peut-être d'oppression contre les ouvriers eux-mêmes. Pour le plus grand nombre de ces associations on peut se demander quels en ont été les résultats utiles. Du reste, en dépit du bruit et de l'agitation dont ils ont rempli le pays, les syndicats industriels n'ont recruté qu'un chiffre relativement faible d'adhérents. Les ouvriers paisibles et laborieux ne sont pas ceux qui s'y engagent le plus volontiers. On ne peut évaluer au-dessus de 400 000 le nombre des ouvriers syndiqués.

Tout autre a été la fortune des syndicats agricoles. Ceux-là ne font guère de bruit, mais ils font de la besogne, et de la meilleure. Les gens qui n'ont été admis à bénéficier de la loi de 1884 que par surcroît et comme à la dérochée sont précisément ceux qui en ont recueilli à peu près tout le profit. Dès le début, il s'est trouvé dans les campagnes des hommes d'intelligence et de cœur, qui ont compris quel avantage on pouvait tirer de l'association pour améliorer la situation de l'agriculture et des agriculteurs. Là, le groupement s'est effectué sans aucune arrière-pensée de politique ni de luttes de classes, mais uniquement en vue de s'aider les uns les

autres. Le succès a couronné les premiers efforts, et il a peu à peu triomphé de ces puissances auxquelles les populations de nos campagnes sont malheureusement trop asservies : l'inertie, la défiance et la routine. Le mouvement s'est propagé avec plus de rapidité qu'on n'eût osé le croire. Au bout de cinq ans, on mentionnait à l'*Annuaire* la création de près d'un millier de syndicats agricoles, comprenant environ 400 000 membres. Lors du congrès national d'Orléans, au mois de mai dernier, M. le comte de Rocquigny estimait à 2 000 au moins le nombre des syndicats formés depuis l'origine et à 1 700 ceux qui fonctionnent régulièrement ; ils représenteraient un total d'environ 680 000 cultivateurs syndiqués. Sans doute ce chiffre est encore faible en face des quatre à cinq millions d'hommes qui, à des titres divers, appartiennent à la profession agricole ; mais il faut compter avec tant de préjugés, et cent ans d'individualisme forcé ont tellement déshabitué nos populations rurales de l'association sous une forme quelconque qu'il y a lieu de se féliciter d'un tel résultat obtenu en moins de quinze ans.

II

Le syndicat agricole est un organisme souple qui se modifie selon les circonstances et les besoins. La loi du 21 mars 1884 s'inspire d'un esprit vraiment large et libéral au meilleur sens du mot. Point de formule absolue, point de cadre rigide, point de moule obligatoire. Les gens de la profession s'entendent entre eux au mieux de leurs intérêts ; ils rédigent tels statuts qu'il leur plaît ; on ne leur demande que de les faire connaître en les déposant à la mairie, avec le nom des directeurs ; l'association syndicale se trouve constituée par le fait même. Elle jouit de la personnalité civile, peut ester en justice, posséder des biens meubles et, en fait d'immeubles, ceux qui sont nécessaires à ses services. Un reste de terreur superstitieuse pour la mainmorte, qui hante toujours nos législateurs et hommes d'État, ne permet pas encore de constituer un domaine corporatif en biens fonds. Les fantômes s'évanouiront peut-être avec le temps.

Une fois constituée, l'association syndicale peut, conformément à ses statuts, s'occuper de tous « les intérêts éco-

nomiques, industriels, commerciaux et agricoles » de ses membres ; il est en outre expressément stipulé qu'ils peuvent organiser entre eux des sociétés de secours mutuels. Le champ est vaste, et la jurisprudence fixée dès la mise en vigueur de la loi veut que les difficultés d'interprétation soient tranchées dans le sens de la liberté.

De même qu'il n'y a aucun objet limitativement défini, il n'y a pas non plus de circonscription uniforme. Les syndicats peuvent embrasser une commune, un canton, un arrondissement, voire même un département et plus encore. De fait, ils se sont constitués avec les extensions comme avec les programmes les plus divers. Il y en a qui comprennent cent ou cent cinquante adhérents, d'autres comptent les leurs par milliers ; ici plusieurs se sont fondus en un seul ; ailleurs au contraire, dans le Doubs, par exemple, le syndicat départemental s'est fractionné en une soixantaine de syndicats communaux. En outre, les syndicats ont la faculté de s'associer entre eux ; ils forment actuellement neuf grandes *Unions régionales* qui embrassent soixante-six départements. La plus importante, et celle dont l'organisation est la plus complète, l'Union du Sud-Est, dont le siège est à Lyon, comprend 162 syndicats, avec un total de plus de 50 000 adhérents. Enfin, au sommet de la hiérarchie, l'*Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France*, créée en 1886 et qui compte ses adhérents par centaines de mille, est destinée à fédérer toutes les forces agricoles du pays.

Les syndicats agricoles sont appelés à rendre aux populations des campagnes des services nombreux et divers. Les uns sont d'ordre purement matériel et naturellement on a commencé par là. Les premiers syndicats se donnèrent pour objectif spécial l'achat des engrais chimiques. On sait le rôle qu'ils jouent aujourd'hui dans l'agriculture. Grâce à l'étude scientifique du sol et de ses produits, on peut déterminer d'une manière pour ainsi dire mathématique la nature et la dose des principes fertilisants qu'il faut introduire dans un champ pour en retirer la récolte que l'on a en vue. Malheureusement, ces précieux engrais devinrent de bonne heure un objet de spéculations et de fraudes. Le petit cultivateur, qui

n'était point en mesure de contrôler la marchandise, était souvent trompé sur sa valeur, tout en la payant fort cher. Les syndicats y ont mis bon ordre. En faisant eux-mêmes les achats pour le compte de leurs adhérents, ils ont obtenu une baisse énorme sur les prix, et en même temps une analyse sévère des substances rendait la falsification désormais impossible. Toute l'agriculture a profité de ce double résultat, et depuis quinze ans l'emploi des engrais chimiques est allé grandissant dans des proportions extraordinaires.

La méthode qui avait réussi pour l'achat des engrais fut naturellement appliquée à d'autres objets : semences, plants, fourrages, animaux, outils, etc. Tant que ces objets sont utiles à l'agriculture, le syndicat ne sort pas de la limite de sa compétence en facilitant l'acquisition à ses membres. Au reste, pour se prémunir contre les chicanes que pourraient lui susciter ces sortes d'affaires, il a toujours la ressource de s'annexer une société coopérative de consommation. On a largement usé dans une multitude d'endroits de ce moyen légal de s'affranchir des intermédiaires. On accuse même les syndicats et les coopératives d'outrepasser leurs droits et de se transformer en véritables agences commerciales au détriment du commerce patenté.

Une des mentions que l'on voit revenir le plus fréquemment à l'*Annuaire*, dans le long défilé des syndicats avec leurs œuvres respectives, c'est l'acquisition de machines agricoles. Ces machines, dont le prix est hors de proportion avec les ressources d'une exploitation ordinaire, sont louées à un taux aussi bas que possible aux syndiqués; et ainsi la petite et la moyenne culture bénéficient des avantages de la grande.

L'agriculture est, comme la vie de l'homme, un combat. Ses ennemis sont innombrables, et jamais on ne peut se flatter d'en avoir fini avec eux; il faut donc que l'homme des champs soit toujours sur le pied de guerre, toujours du moins sur la défensive. Mais c'est à ce point de vue surtout que l'association est pour l'agriculture une question de vie ou de mort. Pour un grand nombre de syndicats, la lutte est une des principales raisons d'être, et grâce au syndicat beaucoup de victoires sont remportées là où le cultivateur isolé eût

infailliblement été vaincu. L'ennemi est souvent un insecte : il s'appelle l'anthonome, le criquet, l'altise, le hanneton ou le ver blanc, et ce n'est là que le commencement de la litanie. Le gouvernement a dû parfois mobiliser ensemble l'élément civil et l'élément militaire pour arrêter ces hordes dévastatrices. Nos syndicats sont de petites armées permanentes qui préviennent l'invasion en exterminant les premières bandes qui paraissent. On pourrait citer tels cantons des environs de Paris qui ont préservé la région d'un véritable ravage, en récoltant en quelques semaines cent mille, cent vingt-deux mille et jusqu'à cent quarante-huit mille kilogrammes de hannetons.

D'autres ont réussi à protéger leurs vignes, même contre la gelée ; l'association fait de ces miracles. On sait qu'un nuage de fumée suffit à défendre les jeunes bourgeons contre les refroidissements si terribles des nuits printanières. C'est ce procédé qui est mis en pratique par les syndicats des pays viticoles, particulièrement dans les départements de l'Est plus menacés que d'autres. On dispose de distance en distance, sous le vent, un certain nombre de foyers entretenus par des huiles lourdes ; on les allume le moment venu, et grâce à l'ensemble de la manœuvre, tout un territoire se trouve protégé à très peu de frais.

III.

L'agriculture, chacun le sait, traverse une période de crise ; il serait plus exact de dire qu'elle est entrée dans une situation nouvelle, mais définitive, beaucoup moins favorable que la précédente. Ce malaise a pour cause la mévente des produits agricoles, dont le prix a baissé depuis quinze à vingt ans dans une proportion qui va de 30 à 50 pour 100. La France, bien loin d'être seule à souffrir de cet état de choses, en est moins atteinte que la plupart des nations de l'Europe.

Ce n'est pas le lieu ici d'expliquer l'origine de cette dépréciation universelle des produits de la terre. Mais on peut dire, sans naïveté, que pour alléger les souffrances des agriculteurs, il faut qu'ils avisent à diminuer leur prix de revient et à augmenter leur prix de vente ; par suite, l'écart

qui représente leur bénéfice net sera lui-même augmenté. Tout ce qui diminue leurs charges et accroît leurs rendements se traduit par une diminution du prix de revient. Une culture plus perfectionnée, les engrais moins chers et meilleurs, l'emploi des machines, les objets nécessaires à plus bas prix, et d'une manière générale le coût de la vie moins élevé, tels sont les moyens d'obtenir ce premier résultat. Le syndicat, complété par la société coopérative de consommation, est un instrument puissant pour toutes ces réformes et tous ces progrès.

Reste la vente des produits. Ce n'est pas précisément sur des relèvements de prix qu'il faut compter pour accroître les bénéfices de l'agriculture; il importe bien davantage d'assurer la vente elle-même et de supprimer les intermédiaires. De ce dernier point surtout dépend la solution normale et durable du problème. Entre le producteur et le consommateur s'interpose le commerçant, rouage utile et souvent nécessaire, mais dans bien des cas aussi superflu et pernicieux. On traite en économie politique du *parasitisme* des intermédiaires. Dans le discours qu'il prononça, le 20 novembre dernier, en réponse à la fameuse interpellation de M. Jaurès sur les souffrances de l'agriculture, le président du Conseil, M. Méline, n'hésite pas à déclarer que le premier remède à appliquer par les agriculteurs eux-mêmes consiste à s'affranchir vis-à-vis des intermédiaires, dont le nombre et le rôle grandissent de façon démesurée. De 1886 à 1891, le nombre des commerçants de l'alimentation aurait passé de 239 000 à 263 000; ce serait en l'espace de cinq ans une augmentation de 24 000; et, en l'absence de statistiques plus récentes, on peut affirmer, ajoutait l'orateur, que le mouvement s'est accentué depuis lors.

Si l'on prend la peine d'examiner par combien de mains le produit de la ferme passe avant d'arriver sur la table du consommateur, on s'expliquera pourquoi nous payons fort cher ce que le cultivateur vend à des prix infimes. Un exemple: Paris absorbe de cinq à six cent mille litres de lait par jour; on le paie jusqu'à 80 centimes le litre et même au delà, jamais au-dessous de 30 à 35 centimes. Deux établissements, la *Laiterie des Fermiers réunis* et la *Laiterie centrale et Arnoult*

livrent chacune de cent vingt mille à cent cinquante mille litres par jour à la consommation. Cette énorme production est fournie par les cultivateurs dans un rayon de près de cent cinquante kilomètres autour de Paris. Ils touchent 12 centimes par litre, en moyenne.

D'après ces données, un petit calcul permettrait d'établir les résultats suivants : Les Parisiens paieraient environ chaque année 70 millions pour le lait qu'ils consomment en nature. Là-dessus, 24 millions seulement iraient à l'agriculture. Le reste, 36 millions, diminué des frais de transport et d'octroi, représenterait la part des intermédiaires.

Ainsi pour toutes les autres denrées. Nous voyons que le prix de la viande, du vin, des légumes descend à un point où il n'est plus rémunérateur ; paysans, vigneron, maraîchers gémissent. Et nous continuons, nous, à payer nos fournisseurs tout aussi cher. D'où vient cela ? Le commerce est le maître de la situation ; il lève le tribut des deux côtés à la fois. Et indépendamment du haut commerce, renforcé de la spéculation, qui fixe les prix d'une manière plus ou moins arbitraire, il faut encore faire entrer en ligne de compte la nuée des détaillants, qui tous grèvent la marchandise du prix de leurs services.

Tel est l'abus qui pèse sur la distribution des produits agricoles, et qui fait que la vie est très chère alors même que les aliments surabondent. Il y a d'autres causes sans doute à ce fâcheux phénomène. Mais il paraît évident que celle dont nous parlons est la plus considérable.

Le fisc, dit-on, prend l'argent où il y en a. Que les agriculteurs fassent comme le fisc. Il dépend d'eux de faire entrer dans leur bourse une bonne part du tribut qu'ils paient actuellement au commerce. Réduit en formule économique, le problème à résoudre est celui-ci : Supprimer l'intermédiaire en mettant directement en rapport le producteur et le consommateur. Il y aura profit pour l'un et pour l'autre ; car le premier pourra vendre plus cher, alors même que le second achèterait meilleur marché. C'est le problème que l'industrie semble bien avoir déjà résolu pour son compte. Nos exportations à l'étranger ont été en 1897 notablement supérieures à celles des années précédentes ; néanmoins le commerce se

plaint et accuse des chiffres d'affaires inférieurs. L'explication de ces faits en apparence contradictoires est facile à trouver ; les fabricants ont appris à se passer d'intermédiaires ; ils traitent directement avec le client étranger.

L'agriculture, elle aussi, est montée dans le train, et c'est encore à l'association syndicale qu'elle sera redevable d'une transformation aussi féconde de ses habitudes. Le petit cultivateur surtout est à la merci du marchand. Obligé par besoin d'argent de vendre sa récolte au moment où le produit abonde sur le marché, il subit les prix qu'on lui impose. C'est la coopération, sous ses formes diverses, qui l'affranchit dans la mesure du possible. Les tentatives et les succès le démontrent déjà avec la clarté de l'évidence.

Rien d'intéressant comme l'histoire de ces organisations bien modestes parfois, mais qui ont pour résultat de ramener l'aisance dans tout un village. Un spécimen, pour ainsi dire classique en la matière, est la coopérative annexée au syndicat agricole de Roquevaire en Provence. Le territoire de cette commune est couvert d'abricotiers qui donnent d'excellents fruits et, certaines années, en telle abondance qu'on ne trouvait plus à les vendre, sinon à des prix qui ne payaient pas le travail de la cueillette. Les habitants s'étant déjà syndiqués ont imaginé d'organiser eux-mêmes la fabrique de conserves d'abricots. Pendant plusieurs semaines, l'usine donne du travail à presque toute la population, et distribue pour plus de 10 000 francs de salaires. On y apporte jusqu'à 25 000 kilogrammes d'abricots par jour, et, en 1895, le syndicat a livré au commerce près de 400 000 kilogrammes de conserves.

C'est encore le même syndicat qui a sauvé de la ruine une autre production des terres pauvres de Provence dont un certain nombre de communes tirent un revenu fort honnête. Nous voulons parler des câpres, ces jolies petites boules vertes tachetées de blanc, qui font si bon effet dans certaines sauces. La câpre est un bouton de fleur, cueilli un peu avant le moment où il allait s'épanouir. Encore un petit métier qui ne payait plus et qui allait disparaître, parce que les commerçants qui avaient monopolisé la préparation et le marché des câpres n'offraient plus que des prix dérisoires. Le syndicat de

Roquevaire s'arrangea pour se passer d'eux. Aujourd'hui, sa marque est connue et appréciée ; il expédie par tous pays quelque cent mille kilogrammes de câpres par année, et tout le produit de cette vente reste aux braves cultivateurs qui ont appris à faire eux-mêmes leurs affaires.

Remarquons qu'il y a ici l'application d'un principe nouveau d'exploitation agricole. Le produit de la terre n'est point vendu à l'état de nature ; il est manipulé et transformé. Cette opération, qui constitue une industrie, introduit par là même une catégorie spéciale d'intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur. Si l'agriculture pouvait elle-même fabriquer ses produits, ce serait d'ordinaire doubler ses bénéfices. De là cette sage règle d'économie rurale : annexer une industrie à l'exploitation agricole, meunerie, distillerie, féculerie, raffinerie, beurrerie. Mais évidemment cela suppose une production considérable ; autrement les frais d'outillage et de main-d'œuvre dépasseraient la plus-value du produit transformé. Aussi seule la grande culture peut aspirer au bénéfice de cette combinaison. Mais c'est ici encore que l'association manifeste sa puissance bienfaisante. Ce qui serait impossible aux petits et moyens agriculteurs isolés, leur devient aisé du moment qu'ils s'unissent. On l'a vu par les simples exemples cités plus haut. L'*Annuaire* des syndicats agricoles et les ouvrages spéciaux en fournissent d'autres en tout genre.

Il est bien vrai que le problème se complique en même temps que l'industrie est plus délicate et plus difficile. D'autre part les associations de cultivateurs ont affaire à forte partie ; les industriels et commerçants ne se laissent pas débusquer de leurs positions sans se défendre. Mais, alors même que la réussite n'est pas complète, la tentative ne laisse pas d'avoir quelques heureux effets.

Voici, par exemple, la fabrication des essences concentrée entre les mains de quelques puissants industriels de Grasse. La matière première leur est fournie principalement par les cultivateurs du Var et des Alpes-Maritimes. Rien de charmant comme un train chargé de fleurs d'oranger ; malheureusement, quand cette jolie marchandise est payée cinq sous

le kilo, les fermiers de la côte d'azur ont besoin de remplir beaucoup de corbeilles pour faire un peu d'argent. Quelques syndicats agricoles de la région ont essayé une distillerie coopérative qui n'a pas eu grand succès ; toutefois, la crainte de voir entamer leur monopole a déterminé les fabricants à accorder des prix un peu plus avantageux.

Il y a du moins une grande industrie, essentiellement agricole, celle-là, qui s'ouvre d'elle-même à l'activité des syndicats, c'est la laiterie. Le lait est une des principales productions de l'agriculture française ; on l'estime à quatre-vingts millions d'hectolitres par année, représentant une valeur qui dépasse le milliard ; c'est sensiblement autant que le produit de nos vignobles à l'heure présente. Cette valeur du laitage pourrait être augmentée encore notablement par un traitement plus perfectionné. Pour la fabrication du beurre en particulier, de très grands progrès ont été accomplis par l'emploi d'appareils mécaniques et une manipulation plus soignée.

Nous sommes obligés de reconnaître que d'autres nous ont précédés dans cette voie ; c'est le Danemarck et la Suède qui tiennent aujourd'hui le premier rang. Leurs procédés et leurs machines sont à notre disposition ; mais encore y a-t-il une éducation à faire et des habitudes à changer. C'est le rôle dévolu aux associations syndicales. Pour qu'une laiterie industrielle, pourvue de tout l'outillage moderne, puisse fonctionner avec profit, il faut qu'elle ait à traiter un minimum de deux mille litres de lait par jour. C'est dire qu'elle exige le concours d'un certain nombre d'exploitants qui s'engagent à fournir régulièrement le lait de leurs étables. Les laiteries coopératives se sont fondées depuis une douzaine d'années, surtout dans les provinces de l'ouest ; on en compte actuellement plusieurs centaines, et partout elles ont été pour les populations agricoles d'un précieux secours. Il faut signaler tout spécialement ce que l'on appelle le groupe des Charentes et du Poitou, qui fournit depuis quelques années à Paris plus du quart de sa consommation de beurre, soit cinq à six millions de kilogrammes.

Pour la fabrication des fromages, il existe dans nos pro-

vinces de l'est, surtout en Franche-Comté et en Savoie, des associations coopératives d'un type spécial et fort ancien, connues sous le nom de *fruitières*. On en compte plus de deux mille.

L'association syndicale ne se borne pas à procurer une fabrication meilleure, et par suite la qualité supérieure des produits, elle les garantit encore des altérations et sauvegarde tout à la fois leur réputation et leur valeur marchande. Le sujet qui nous occupe montre mieux qu'aucun autre quels mauvais services les intermédiaires rendent parfois à l'agriculture et combien il lui importe de s'en affranchir. Le beurre de Normandie a joui longtemps d'une renommée européenne ; il faisait prime sur les marchés étrangers, et l'Angleterre en particulier lui assurait un écoulement n'importe à quel prix. Les commerçants ont trouvé leur compte à sophistiquer la précieuse denrée ; ils l'ont additionnée de margarine dans des proportions plus ou moins fortes. Qu'est-il arrivé ? Les fameux beurres d'Isigny ont été dépréciés, au point que l'on voit maintenant à Londres des magasins de comestibles qui se font une réclame de ne pas vendre du beurre normand : *No Normandy butter sold here*.

Les exportations de beurre français, qui atteignaient en 1889 le chiffre respectable de 103 millions de francs, sont tombées d'année en année à 54 millions en 1895. Soit une perte d'une cinquantaine de millions de francs. Elles se sont heureusement relevées un peu dans les deux derniers exercices, mais pour rester loin encore des chiffres d'autrefois.

Peut-être quelques gros marchands ont-ils fait fortune à ce trafic malhonnête ; mais ce sont les cultivateurs qui payent. Il faut croire que la leçon leur servira ; ils ont obtenu déjà non sans peine, il y a quelques mois, une loi réglementant la fabrication et la vente de la margarine ; mais ils ont mieux à faire encore ; c'est d'organiser partout la coopérative de vente comme complément de la coopérative de production et de consommation. Les produits garantis par la marque de l'association seront à l'abri des fraudes, et les profits du marchand retomberont dans leur escarcelle.

Se substituer le plus possible aux intermédiaires, industriels ou commerçants, c'est-à-dire amener soi-même les pro-

duits du sol au point voulu et les vendre soi-même au consommateur, voilà les deux moyens très efficaces que l'association syndicale met à la disposition des agriculteurs pour obtenir des prix plus avantageux. Un très grand nombre de syndicats s'y sont essayés avec des succès divers. L'*Union du Sud-Est* a établi à Lyon ses offices de vente sur un assez grand pied; tous les syndicats affiliés peuvent y écouler leurs produits de toute nature, y compris les animaux de boucherie. Dans plusieurs villes, on a organisé des halles aux vins, où producteurs et consommateurs se seraient rencontrés et auraient traité directement. L'idée semblait heureuse, car il n'y a peut-être pas de produit agricole sur lequel l'intervention du commerce soit plus onéreuse à l'une et l'autre partie.

Mais on doit reconnaître que les tentatives en ce genre ont plutôt échoué; l'acheteur ne vient pas. On ne change pas facilement de vieilles habitudes; puis, il faut reconnaître que le commerce est un art compliqué, difficile, qui demande une formation spéciale. Un agriculteur, dit-on, doit être doublé d'un commerçant. Les associations d'agriculteurs n'échapperont pas à cette loi, et elles aussi auront à faire leur éducation. Il y aura au début des tâtonnements et des échecs; mais l'expérience des uns profitera à tous et, là comme en toute chose, l'avenir prouvera que l'union fait la force.

IV

Nous n'avons encore envisagé l'association entre agriculteurs qu'au point de vue du profit pécuniaire qu'elle peut leur procurer. Il ne s'agit en tout cela que de les mettre en état de gagner un peu plus d'argent. Mais alors même qu'elle n'aurait pas d'autre résultat, il ne faudrait pas lui marchandier sa sympathie. N'oublions pas en effet que l'émigration des populations rurales vers les villes est un fléau, qui en tire après soi beaucoup d'autres, et qu'il faut enrayer à tout prix. Il y va du salut du pays et de la race. Mais pour retenir aux champs ceux qui y sont nés, pour faire contrepois aux attractions néfastes de la ville, il faut tout d'abord que la terre nourrisse ceux qui l'arrosent de leurs sueurs; il faut que la vie ne soit pas trop dure aux travailleurs des champs. Le jour

où ils y trouveront un peu de bien-être et de sécurité pour le lendemain, ils seront moins tentés de les abandonner. Tout ce qui tend à améliorer la condition des classes agricoles est donc un bienfait au point de vue social, patriotique, et ne craignons pas d'ajouter, au point de vue chrétien.

Le syndicat agricole contribue puissamment à ce résultat, non seulement par les services d'ordre technique qu'il rend aux cultivateurs, mais parce qu'il facilite singulièrement toutes les institutions de prévoyance et d'assistance mutuelle. Une fois associés pour l'achat et pour la vente, on étend à d'autres objets le bénéfice de l'association. La plupart des syndicats agricoles ont fondé des caisses de secours au profit de leurs membres. Au reste, les manières de se venir en aide les uns aux autres varient à l'infini, comme les besoins et les misères de la nature humaine. Chaque syndicat choisit celles qui sont à sa convenance. Il y en a qui stipulent que le travail des associés malades sera fait par les autres; ou bien encore l'association se charge des orphelins ou des vieillards. Plusieurs pourvoient à l'assistance médicale; un bon nombre de syndicats ont organisé, soit directement, soit par l'entremise d'une compagnie, l'assurance des récoltes ou du bétail.

Enfin la grosse et capitale question du crédit agricole est à l'ordre du jour des syndicats. Mieux que cela, elle est résolue en bien des endroits déjà. Les caisses Raiffeisen depuis longtemps prospères en Allemagne, en Autriche et en Italie ont commencé à s'introduire chez nous, grâce aux associations professionnelles; on en compte plus de six cents à l'heure présente. D'autres types de crédit mutuel ont été imaginés; notre législation, élargie fort à propos en cette matière, permet de choisir entre des combinaisons diverses, celles qui s'adaptent le mieux aux circonstances de lieux et de personnes.

Il n'est pas permis d'oublier ici M. Louis Durand, avocat à Lyon, l'apôtre et le promoteur d'un système de crédit agricole fondé sur la mutualité, qui porte son nom et qui fonctionne déjà dans plus de soixante syndicats. On cite également comme modèle les statuts de la Caisse de Crédit mutuel de l'arrondissement de Poligny, œuvre de M. Milcent.

Il s'en faut que nous ayons épuisé tous les articles du programme des syndicats agricoles ; l'enseignement technique par l'école, les cours, les journaux ; l'arbitrage, la création du patrimoine corporatif, la consultation juridique, et, au besoin, l'intervention auprès des tribunaux et des pouvoirs publics, y figurent encore avec beaucoup d'autres.

Après moins de quinze ans d'existence, c'est-à-dire alors qu'elle n'a pas franchi la période toujours difficile des essais, l'institution a déjà réalisé la meilleure partie de cet immense programme. Le reste viendra peu à peu, lentement peut-être, mais sûrement. C'est bien l'histoire de la petite graine évangélique, tombée au hasard, qui germe sans bruit, mais avec vigueur et sans plus s'arrêter, et devient un grand arbre qui abrite une multitude d'être vivants.

Dès maintenant, l'association professionnelle agricole constitue un organisme puissant, une force agissante avec laquelle il faut compter. Grâce à elle, les classes agricoles ont pu défendre leurs intérêts toujours plus ou moins sacrifiés à d'autres jusqu'ici. La Chambre qui s'en va comptait plus de trois cents députés qui avaient dû signer les engagements réclamés par l'agriculture. C'est ainsi qu'elle a obtenu les tarifs douaniers qui lui permettent de vivre, le dégrèvement de l'impôt foncier, la modification du régime des octrois, la loi du cadenas, etc. D'autres réformes sont à l'étude, en particulier le projet de loi sur le *homestead*, qui rétablira le bien de famille, si important pour la stabilité des populations rurales ; puis un autre projet de loi, qui attend depuis plusieurs années, pour l'établissement des Chambres d'agriculture. En attendant le caractère officiel, les syndicats et les unions de syndicats constituent la représentation effective de l'agriculture nationale. Quand ils s'assemblent dans un congrès national comme celui de Lyon en 1894 ou celui d'Orléans au mois de mai dernier, où leurs délégués apportent les vœux de plusieurs centaines de mille agriculteurs, chefs de famille, il n'est plus possible au pouvoir de ne pas les prendre en très sérieuse considération.

Aussi les intérêts agricoles tiennent-ils une place de plus en plus grande dans les sollicitudes d'une foule de gens qui touchent aux affaires publiques et qui jadis dédaignaient fort

les ruraux et les choses rurales. On sait quels flots d'éloquence ont coulé récemment du haut de la tribune au sujet de l'agriculture. Socialistes, conservateurs, hommes politiques de toutes provenances et de toutes nuances font assaut de sympathies envers les travailleurs de la terre. La plus belle de ces pièces oratoires, qui a eu les honneurs de l'affichage, est l'œuvre d'un normalien, fin lettré, diseur impeccable, mais que ses antécédents ne paraissaient pas désigner pour défenseur de ce « cher paysan de France » auquel il adressait en finissant sa harangue un si joli compliment :

« Éternel créateur de richesse, de puissance et de liberté, éternel sauveur de la patrie dans la paix et dans la guerre, toi qui as tant de fois réparé les revers de nos armes et les fautes de nos gouvernements, ta claire et fine raison sauvera d'un matérialisme barbare l'âme idéaliste de la France¹. »

Ce retour de faveur du côté de l'agriculture est un résultat considérable, on peut dire une véritable victoire. Le mot n'étonnera pas ceux qui savent quels adversaires se dressaient sur son chemin, au nombre desquels il faut compter les docteurs de l'économie politique classique, encore tout imbus des théories anglaises du libre-échange, très inféodés à l'industrialisme et qui ne veulent pas comprendre que la France n'est pas l'Angleterre et que ce qui profite à celle-ci serait mortel à celle-là. Malheureusement, ces maîtres sont écoutés et forment l'opinion ; il ne fallait rien moins que la puissance de l'association professionnelle pour neutraliser leur influence dangereuse. Ce ne sera pas le moindre bienfait de l'institution des syndicats agricoles.

Une autre partie de leur rôle, d'une portée incalculable, ce sera de contenir le socialisme. Triomphante déjà dans les grandes villes, surtout dans les grands centres industriels, la propagande socialiste a cru le moment venu d'aborder les masses rurales. Au congrès de Marseille, en 1892, fut arrêté le programme du nouvel apostolat. Grâce au morcellement du sol qui fait que la terre de France est aux mains de plu-

1. Discours de M. Paul Deschanel, député, du 10 juillet 1897, en réponse à celui de M. Jaurès qui avait duré *trois séances* !

sieurs millions de propriétaires, le socialisme a dû modifier assez notablement son évangile pour le faire accepter dans les campagnes. Si peu que l'on possède, on tient à ce que l'on a. Néanmoins les souffrances trop réelles du petit cultivateur offrent à la prédication socialiste un thème facile à exploiter ; la cupidité, l'envie et l'ignorance, qui ne sont pas moindres aux champs qu'à la ville, à la ferme qu'à l'usine, sont pour les prédicateurs des auxiliaires puissants. Le socialisme ne désespérerait pas de faire la conquête des campagnes ; elle est très avancée en certaines régions de l'Allemagne, et à peu près achevée en Hongrie. Chez nous, il se heurte à la résistance du syndicat. Le paysan, qui se laisserait peut-être éblouir, isolé, devient absolument réfractaire dans l'association professionnelle. Les institutions qu'elle fait naître, la sécurité qu'elle procure, l'esprit d'ordre, d'épargne, de solidarité et de paix qu'elle suscite, ce sont autant d'obstacles aux doctrines du collectivisme. L'association libre apparaît comme l'antidote unique, mais infailible de l'association forcée.

Les doctrinaires du socialisme ne dissimulent pas leur antipathie pour l'idée coopérative. Ils s'en étaient épris d'abord. Le congrès ouvrier de Paris en 1876 adoptait la déclaration suivante : « La question de l'affranchissement du travailleur trouvera sa solution dans le principe de l'association coopérative. » Mais, ajoute M. de Rocquigny, le vent a tourné et la coopération a été répudiée par les chefs socialistes dès le premier congrès de Marseille, en 1879, parce qu'elle retarde leur triomphe « par les services mêmes qu'elle rend aux classes laborieuses ». Depuis lors, cette tactique n'a plus varié. Le socialisme ne veut pas qu'on améliore la situation des travailleurs ; car, une fois satisfaits de leur sort, ils ne se prêteraient plus au bouleversement de la société.

A ce point de vue, les syndicats agricoles devaient lui être particulièrement suspects ; il s'est très bien rendu compte en effet que l'action économique et sociale de ces institutions est éminemment propre à paralyser la sienne.

Mais cette aversion même indique aux hommes d'ordre où doivent aller leurs sympathies. Ils commencent à le comprendre. Il en est beaucoup qui, après avoir regardé le mou-

vement syndical des campagnes avec indifférence, quelques-uns même avec défiance, en deviennent les partisans déterminés. On sait le bel exemple donné cette année même par M. le comte de Chambrun. Très dévoué à tout ce qui intéresse le progrès social, cet homme généreux a fait de grandes libéralités pour des fondations qui n'ont pas toujours produit tout le bien qu'il en espérait. L'existence des syndicats agricoles ne pouvait manquer d'appeler son attention. Au mois de février 1897, il réunissait dans sa royale villa de Nice un petit congrès d'hommes de science et d'action, ouvriers de la première heure de l'institution syndicale dans les campagnes. Pendant toute une semaine, la question fut traitée devant lui, les résultats exposés, les projets étudiés et discutés. La conclusion de la conférence fut un concours ouvert entre tous les syndicats agricoles de France, avec 25 000 francs de prix offerts par le comte de Chambrun. Ces prix ont été distribués sur la fin de l'année.

Tous ceux qui veulent s'employer au relèvement de la société et de la patrie française ne sont pas en mesure de faire les mêmes largesses que l'honorable Mécène des syndicats agricoles. Mais beaucoup peuvent leur donner de leur dévouement, de leur savoir, de leur expérience des affaires. Pour qu'un syndicat agricole se fonde et vive, il faut d'abord un homme intelligent, actif et qui paie de sa personne. Il y en a qui végètent et qui meurent, parce que cet homme leur manque. Voilà un rôle tout indiqué pour une multitude de propriétaires riches, qui ont des loisirs et qui oublient trop que la fortune impose un devoir social. L'occasion est bonne pour reprendre sa place dans la classe dirigeante, qui dirige en effet.

Puis il semble que, dans bien des cas, cet homme, à défaut d'autres, pourrait être le curé. Trop souvent, hélas ! dans nos campagnes, l'indifférence de ses ouailles lui fait, à lui aussi, beaucoup et trop de loisirs. Assurément, il vaudrait mieux qu'il restât à l'église et enseignât de l'autel et de la chaire. Mais le prêtre se doit à son peuple, et, quand son peuple ne vient pas le chercher à l'église, c'est à lui d'aller chercher son peuple là où il est. Beaucoup de curés de cam-

pagne se sont résolument engagés dans la voie que nous indiquons ici ; ils ont réuni leurs paysans, ils leur ont fait connaître les avantages de l'association, ils leur ont dit ce qui se faisait ailleurs ; en un mot, ils ont fondé le syndicat. Rien ne serait plus aisé que de dresser ici une liste de noms qui pourrait être longue. Ces prêtres n'ont pas eu à se repentir d'avoir recouru à cette méthode d'apostolat dont les traités de pastorale n'ont guère parlé jusqu'ici, mais qui finira peut-être par y prendre place. Il ne sera pas difficile au prêtre de donner à l'association dont il aura été le promoteur une allure chrétienne. La croix et la charrue s'entendent bien ensemble. *Cruce et aratro* est la devise d'un grand nombre de syndicats agricoles, qui ont leurs patrons, leurs bannières et leurs fêtes religieuses.

Allons au peuple, puisqu'il ne vient pas à nous. Il y a peut-être des endroits où il ne nous convient pas d'aller ; mais, quand il va à travers les champs, sous le soleil du bon Dieu, chercher ses brebis, le bon pasteur risque tout au plus de se fatiguer un peu, et il y a bien de la chance qu'elles ne le fuiront pas et qu'il finira par les ramener au bercail.

JOSEPH BURNICHON, S. J.

L'IDÉE DE LA TRAHISON EN FRANCE

AU XI^e SIÈCLE

I

Dans la langue de France, au temps de la chevalerie et des croisades, traître se disait *félon*, et trahison *félonie*.

Quelle est l'origine de « félon » ? *Grammatici certant*. Peut-être les mieux inspirés parmi les savants sont-ils ceux qui rattachent ce mot au verbe latin *fallere* : faillir, tromper, tomber ; et, de fait, suivant l'opinion des Francs chevaleresques, le traître était tout ensemble un homme lâche, non-féal, déchu ; triple flétrissure, tache de triple honte, sur laquelle toutes les eaux du ciel ou de l'océan pouvaient rouler, sans en effacer la souillure.

Ce terme, sous sa forme latine *felo*, se rencontre pour la première fois, dans un Capitulaire de Charles le Chauve, au neuvième siècle ; sous sa forme française *fel*, *felum*, *felon*, il figure en maint endroit dans la *Chanson de Roland*, écrite à la fin du onzième siècle, entre les deux dates de la conquête d'Angleterre par Guillaume de Normandie, 1066, et de la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, 1096. C'est à la veille de la première croisade et des *Gesta Dei per Francos*, qu'un trouvère normand, l'Homère de la France, composait, non loin de Saint-Michel-du-Péril, sous les auspices de l'archange vainqueur du grand *félon* de Dieu, le premier grand poème du « peuple au cœur franc ». Et notre véritable épopée nationale, notre *Iliade*, le premier monument de notre littérature, est un long cri de douleur et de colère contre la *félonie*, contre les traîtres, ces gens sans foi et sans cœur, tels que le sont tous les ennemis du Christ Jésus — comme le dit le grand empereur Charles à ses barons féaux et preux :

Barons Français, vous êtes de bons guerriers...

Voici les païens : ils sont félons et couards¹.

(*Chanson de Roland*, vers 3337-8.)

1. Nous suivons le texte critique de M. Léon Gautier. Édition classique ; 11^e édition.

Le premier poème français a eu pour objet la glorification de la France chrétienne et, par suite, le châtement exemplaire du traître Guene de Mayence, dit Ganelon,

Ganelon le Judas, le traître, le félon¹.

Ganelon a-t-il existé? Des historiens nomment un Guenelon (Wenilo) qui, pour avoir abandonné la cause de Charles le Chauve, fut, en 859, excommunié par le concile de Savonnières. Peut-être les poètes ont-ils bonnement entassé leurs légendes vengeresses autour de ce nom d'un malheureux archevêque infidèle à son roi. Mais ce personnage, qui du reste eut le courage de se repentir, n'a aucune parenté avec le guerrier allemand que nos trouvères accusent d'avoir trahi Roland, les douze pairs, Charlemagne et « douce France ». Celui-là, ils semblent l'avoir créé de toutes pièces, pour en faire le type éternellement hideux de la trahison.

Les Grecs ont chanté la gloire de leur pays en contant la colère d'Achille et la chute de Troie; les Romains ont exalté la puissance de Rome, en poétisant les aventures d'Énée. Dès que les Francs ont su bégayer leur langue, ils lui ont appris à maudire la félonie. Dans l'*Illiade*, l'*Énéide*, la *Chanson de Roland*, les héros foisonnent — les peuples n'aiment pas à avoir pour ancêtres des gens de rien; — les beaux coups d'épée étincellent et retentissent au loin; les victoires et prouesses prennent des ailes et planent dans le ciel au-dessus des vaillants qui vont mourir. Mais, en plus de tout cela, de notre épopée à nous, une grande leçon se dégage : honte et malheur aux traîtres. Si Ganelon n'a jamais vécu, nos vieux poètes ont dû l'inventer, pour donner corps à cette vérité admise de tous, en ces temps-là; que, pour un chevalier, l'impardonnable défaillance, c'est la trahison; comme pour un chrétien, le plus abominable crime, c'est l'apostasie. Renier Jésus-Christ, trahir son prince et seigneur, vendre son pays, autant de forfaitures et de *failures*, qui n'ont point d'excuse en ce monde ni de rémission en l'autre. C'est la leçon de tous nos poèmes chevaleresques.

1. M. H. de Bornier, *la Fille de Roland*, acte I, sc. II.

Le devoir et l'honneur du chevalier chrétien, droiturier, féal, c'est de combattre et de mourir comme, dans *Auberi le Bourgoing*, l'admirable prince et martyr Orry, s'écriant, au milieu d'atroces tortures : « A Dieu ne plaise que je trahisse mon roi et mon Dieu ! » Par contre, le traître infâme et désespéré, Thibaut, dans la Geste de *Gaydon*, abandonné des hommes et de Dieu, disait en mourant : « Ma place est en enfer avec Ganelon. »

La pire injure, c'était d'être appelé Ganelon ; jusqu'au dix-septième siècle où, dans la noble langue de son temps, la marquise de Sévigné qualifiait encore un acte perfide et lâche de *ganelonnerie*. Haïr Ganelon, c'était admirer Charlemagne l'incorruptible justicier ; c'était aimer d'autant Roland qui est, dans notre poésie chevaleresque, comme le dit M. Léon Gautier, « le résumé vivant de la patrie..., la France faite homme¹ ».

Au onzième siècle déjà, à l'heure où la chevalerie affirmait son existence, sa puissance, sa foi ; où « la coutume étoit telle en France que les Chevaliers oyant la Messe, tenoient leur espée nue en pal, tandis qu'on lisoit l'Évangile² » ; à la veille du jour où cette épée chrétienne allait flamboyer sur le monde et sur les remparts de Jérusalem ; sous les rois Henri I^{er}, ou Philippe I^{er}, ce roi de France, fils d'une princesse russe, on aimait la France. — Des ignorants et, ce qui est plus déplorable, des savants de mauvaise foi, ont eu l'audace de dire ou d'écrire que l'idée de *patrie* date, chez nous, de la prise de la Bastille ; et que le patriotisme est éclos à l'ombre de la guillotine. Cela se lit, en termes plus adoucis mais tout aussi odieusement faux, dans les histoires que l'Université de l'État met aux mains de l'enfance. Comme si Jeanne d'Arc avait attendu 89 pour aimer le « saint royaume », malgré la grande pitié où il était tombé ; comme si l'histoire vraie de tous nos héros n'était une affirmation, écrite avec leur sang, qu'ils aimaient d'un amour efficace, cette terre que l'infortunée Marie Stuart nommait le « plaisant païs » ; que Charles d'Orléans, père de Louis XII, pri-

1. *La Chevalerie*, p. 61.

2. Cf. *Ibid.*, p. 30.

sonnier « à Dovre sur la mer », regardait avec des yeux pleins de larmes,

Et començoit de cuer à souspirer ;

et de laquelle Roland, mourant à Roncevaux et remettant son âme aux anges de Paradis, disait une dernière fois, si l'on en croit le poète du onzième siècle :

Tere de France, mult estes dulz païs !

Non, ce n'est pas la Révolution qui a créé l'idée de patrie ; elle n'a fait que la dénaturer et la fausser, comme elle a dénaturé et détruit les idées saines de liberté, de fraternité, de progrès et presque toutes les autres. Loin de créer, ou même de raviver l'idée féconde et forte de patrie, la Révolution, qui a donné droit de cité aux Juifs, a desserré les liens de foi et d'honneur qui nous tenaient unis, les traditions qui faisaient de la France un peuple, une famille ; et elle a suscité, par contre deux types trop nouveaux, trop communs, et déplorables : 1° Les *sans-patrie*, non plus seulement à l'état isolé, le « déraciné » individuel qui ne tient plus à rien qu'à soi et à ses vices ; mais existant sur le sol de la patrie par bandes, par groupes, osant s'afficher comme tels ; 2° le *chauvin*, fanatique et fanfaron, gonflé de phrases creuses, grisé de ces refrains pleins de sang, de boue ou de bruit, qu'on braille très fort après avoir trop bu. Tout cela est faux ; et le patriotisme sérieux n'a pas grand'chose à espérer des Joseph Prud'homme de cabaret qui veulent qu' « un sang impur abreuve leurs sillons ».

L'amour sincère du pays peut se chanter, mais il n'a point de ces éclats qui font frémir les gens sobres, ou qui leur font hausser les épaules. Combien je préfère ce vieux couplet que je traduis de Jean Bodel, un trouvère qui prit part aux croisades :

La couronne de France doit être partout la première ;
Tous les autres rois doivent lui être soumis.
Le premier roi de France, Dieu, par son ordre,
Le fit couronner dignement de la main de ses anges chantant ;
Puis il lui commanda d'être sur terre son *sergent*,
Pour tenir droite justice et faire régner la loi.

Telle était l'idée que l'on se faisait de la patrie française,

quelques années avant saint Louis; ce bon roi chevalier qui portait gravés sur son anneau royal, comme au cœur, les trois amours pour lesquels tout chevalier était prêt à mourir : son Dieu, sa France, sa Dame. Saint Louis observait de la sorte le quatrième commandement de la chevalerie : *Tu aimeras le pays où tu es né*¹.

II

Ce commandement et ce devoir ne sont nulle part rappelés avec plus d'instance que dans la *Chanson de Roland*. Dans ce plus ancien de nos poèmes nationaux, on ne parle de la France qu'avec une respectueuse passion. Là, dit Onésime Reclus, « la patrie est toujours *douce France*, le plus gai pays, et *Terre Major*, le plus grand royaume² ». — « Jamais, écrit Léon Gautier, on n'a plus aimé la France, que ne l'aimèrent l'auteur de notre *Roland* et les poètes ses contemporains... On ne sait ce qui domine le plus dans la *Chanson de Roland* : l'amour de l'Église, ou celui de douce France. » — Quant aux guerriers, qui frappent de grands coups d'estoc pour sa délivrance ou son triomphe, le « seul mot de *France* brûle leurs poitrines, et produit dans leur sang des bouillonnements que plusieurs ne s'imaginent pas avoir été possibles avant la fin du dernier siècle. Ah! comme ils se trompent, et comme la France était aimée, dès la fin du onzième siècle³ ! »

On ne savait rien de plus beau, après le ciel; sur terre, on ne voyait rien de plus grand. — « Il y a huit siècles, disait en 1870 M. Gaston Paris, la patrie française était fondée : le sentiment national existait dans ce qu'il y a de plus intime, de plus noble et de plus tendre. C'est dans la *Chanson de Roland* qu'apparaît cette divine expression de « douce France », dans laquelle s'est exprimé avec tant de grâce et de profondeur l'amour que cette terre aimable entre toutes inspirait déjà à ses enfants... L'amour du sol, l'honneur na-

1. Voir dans Léon Gautier les dix commandements de la Chevalerie, *lib. cit.*

2. Onés. Reclus, *France*, p. 1-3.

3. Léon Gautier, *les Épopées*, t. I, p. 159, 160.

tional, voilà deux des sentiments qui concourent à la formation de la nationalité française d'alors¹. »

Et M. Gaston Paris, poursuivant l'analyse de la *Chanson de Roland*, établit que ce qui fait le patriotisme, l'union des cœurs, la solidarité, le dévouement, l'obéissance aux lois, l'attachement aux chefs respectés, tout cela vivait dans la France chevaleresque, serrée autour d'un homme consacré par l'onction de l'Église, et « symbole vivant de la nation ». — Cet homme, ce prince idéal, qui symbolisait la patrie, et que, dès le premier vers de la Geste, le vieux poète français définit en ces dix syllabes,

Carles, li Reis, notre Emperere magnes,

obéi, aimé, quasi adoré, de ses barons et de son grand peuple armé, image de Dieu ici-bas, inspirait toute confiance à ses vassaux et féaux sujets ; mais il inspirait, disent les trouvères, terreur et tremblement à trois sortes de gens : 1° aux payens, ennemis de l'Église de Dieu ; 2° aux félons, ennemis de douce France ; 3° aux Juifs, ennemis nés de Jésus-Christ et des pays chrétiens où les introduit l'intérêt ou le hasard. Oui, dans les siècles de chevalerie, le Roi et Empereur couronné de la croix, épouvantait de son seul regard, les Juifs maudits qui tremblaient de tous leurs membres, dit un trouvère, rien qu'à voir de loin sa barbe blanche. A titre de curiosité, et d'actualité, citons seulement cinq vers, un peu rajeunis, d'un poème héroïque de ces temps-là :

Charle eut le regard fier, il eut le chef levé ;
Un Juif alors entra, voulut le regarder ;
Quand il aperçut Charle, il se prit à trembler,
Tant eut fier le visage : il n'osa regarder ;
Peu s'en faut qu'il ne choie ; fuyant s'en est tourné².

L'Espagne, dans ses *Romances*, attribue semblable puissance à la barbe du Cid³, qui est le Roland de par delà les

1. *La Poésie du moyen âge*, 2^e édit., p. 107-110.

2. *Comment Charles de France va à Jérusalem* ; cf. Demogeot, *Littér.*, p. 75.

3.

... El Judío que esto vidó
Muy gran pavor ha cobrado ;
Tendido cayó de espaldas,
Amortecido de espanto ..

(*Romancero del Cid*, IV^e parte, lxxviii.)

Pyrénées. En ces siècles de foi agissante, on ne pouvait imaginer qu'un juif osât lever les yeux sur un héros chrétien, un Charlemagne, roi de *Terre Major*; le héros eût foudroyé, d'un éclair de son œil, ou d'un flamboiement de son épée — qu'elle s'appelât Joyeuse, Durandal, ou Tizona — cet audacieux, cet éternel exilé, errant et « sans-patrie ».

L'idée de patrie n'entraîne que dans les âmes baptisées, serrées autour d'un roi très chrétien, ou d'un chevalier toujours prêt, selon le mot de saint Bernard, « à défendre l'Église et à pourfendre les félons¹ », quels qu'ils fussent. Les savants qui ont su lire nos chroniques et nos *Gestes*, y ont lu cette vérité, écrite sur les champs de bataille à coups d'estoc, ou chantée sur la viole des Jongleurs, à l'ombre des murs crénelés des castels. Par malheur, certains lettrés, qui voient si juste lorsqu'ils se cantonnent dans les limites de l'histoire, ou des légendes nationales rimées, choppent lamentablement dès là qu'ils s'avisent de raisonner d'après eux-mêmes, ou qu'ils prétendent éclairer les peuples sur leurs destinées. Ainsi, M. Gaston Paris, après avoir prouvé que jamais on n'a mieux entendu l'idée de patrie, en France, qu'au onzième siècle, et que cette admirable union des volontés chrétiennes et des forces vitales n'existe plus chez nous, court et glisse à cette conclusion :

Il faut qu'une éducation mieux comprise redonne aux âmes cette unité que le moyen âge leur assurait dans l'Église, et qui ne peut aujourd'hui se reconstituer que dans la science²...

La science, ciment national ! quelle plaisanterie ! et comme ces conseils, touchant l'éducation mieux comprise, viennent bien à propos, au moment où l'on voit, chez nous, des maîtres de la science et de l'éducation officielle prendre parti pour la trahison et pour ces Juifs, que terrifiaient d'un regard nos preux du moyen âge. Oh ! que la science est donc une heureuse panacée ; et que M. Jourdain, qui ne savait rien, avait donc raison de crier très haut : « Quelle belle chose que de savoir quelque chose ! » Les preux du moyen âge, qui aimaient

1. « Tueri Ecclesiam, perfidiam impugnare... » (S. Bern., *ad Milites Templi.*)

2. *La Poésie du moyen âge*, etc., p. 118.

douce France, et qui vengeaient la chrétienté contre toute *ganelonnerie*, n'étaient point des savants : ils n'avaient point pâli sur les livres ; pas plus, du reste, que les généraux de Napoléon, dont la science n'avait rien de très reluisant.

Quant aux damoiseaux du onzième siècle, qui écoutaient, l'oreille tendue, les longues *laissez* de la *Chanson de Roland*, ils ignoraient totalement l'algèbre et ils ne savaient guère d'allemand. Et l'on se rappelle que, bien longtemps avant le poème de Théroulde, quand Rollon vint prêter serment à Charles le Simple, en allemand, les seigneurs de France, jeunes et vieux, qui entendirent ces syllabes rauques et étrangères, éclatèrent de rire. Mais les jouvenceaux, qui allaient devenir bacheliers, — *bachelier* signifiait alors un tout jeune chevalier¹, — savaient, après avoir ouï la *Chanson de Roland*, le soir, « à la fin des longs repas » du manoir², maintes choses utiles à former leur courage ; ils savaient que Dieu, juge et vengeur de toute action perfide, est infiniment fidèle, ou, comme disait Roland pendant sa glorieuse agonie, un « vrai Père qui oncques ne mentit³ » ; leçon répétée cent fois dans nos vieux poèmes. Ils savaient qu'il faut guerroyer hardiment contre les payens et fils de Mahom, « cette chienaille⁴ » ; que, si l'on meurt en pourfendant les ennemis de Dieu, on est martyr : comme l'archevêque Turpin le criait aux barons mourant à Roncevaux :

Se vos murez, esterez saint martir !

que le pays de France est, de tous les royaumes, le plus digne de « fiance », honneur et amour ; que le crime le plus noir est, après celui de Judas, la forfaiture de Ganelon, qui vendit Roland, et qui mit la France en deuil, en un deuil comparable à celui de l'univers pendant la divine agonie de

1. « Les *Bacheliers*, si nombreux dans tous nos vieux poèmes, ne sont autre chose que de jeunes chevaliers sans fief et sans fortune. » (Léon Gautier, *la Chevalerie*, p. 21.)

2. *Ibid.*, p. 210, *la Jeunesse*...

3. Vers 2384. L'épithète ordinaire de Dieu, chez les trouvères, est celle-ci : « Par Dieu, qui ne mentit. » (Léon Gautier, *la Chevalerie*, p. 81.)

4. Le mot est de Joinville.

Jésus-Christ. Car, outre les tempêtes, le tonnerre, la grêle et le vent, il y eut :

... Un tremblement de terre,
 Depuis Saint Michel du Péril jusqu'aux saints de Cologne,
 Depuis Besançon jusqu'au port de Wissant.
 Pas une maison dont les murs ne crèvent !
 A midi, il y a grandes ténèbres ;
 Il ne fait clair que si le ciel se fend...
 C'est le grand deuil pour la mort de Roland.

(V. 1423, etc.)

Et, à ces récits émouvants, le petit *bachelier* sentait son cœur battre plus fort sous son « bliaut » ; il sentait son épée, au pommeau garni de reliques, frémir entre ses doigts ; il chérissait un peu plus son pays ; il haïssait d'une haine plus vigoureuse les mécréants qui

Point ne croient en Dieu, le fils de Sainte Marie ;

(V. 1634.)

il estimait à plus haut prix la vraie richesse du chevalier, qui est courage et « léauté » ; il craignait de mentir, de trahir, de mériter l'outrage suprême de couardise et félonie. Et c'était déjà un homme : un bachelier de plus, au onzième siècle, c'était un homme de plus.

III

Mais quelle joie fière et profonde c'était pour le jeune preux d'ouïr la suite de la *Geste* qui raconte le jugement et le châtement du traître ; car la *Chanson de Roland*, c'est « Roland trahi et vengé¹ ». Comment Ganelon s'était laissé choir en cette vilénie, et comment il en fut puni de male mort : deux questions du plus haut intérêt pour les barons de France qui allaient se croiser, suivre outre-mer Godefroy de Bouillon, Robert de Normandie, Hugues de Vermandois, Raymond de Toulouse, la fleur de chevalerie française qu'appelait, à la conquête du Saint-Tombeau, la voix du pape français Urbain II et du vaillant évêque Adhémar de Monteil. Graves leçons même pour nous, qui vivons au pays des croisés, mais qui sommes si loin des croisades.

Ganelon, tel que l'ont inventé les trouvères, fut et devait

1. P. Caruel, *Études sur les auteurs français*, t. II, p. 22.

être un *félon* de choix. On aurait à peine fait attention à un traître de peu, à un vilain, homme de roture ou d'obscur métier. La trahison n'eût point soulevé les colères d'un peuple entier, si elle eût été l'œuvre d'un *maudit* voué à toutes les œuvres basses et honteuses; d'un de ces Juifs, par exemple, qui ne comptaient point, que l'on tolérait dans la chrétienté, mais qui étaient, par race et par habitudes, des *horzins*, des gens du dehors, et non point des fils de la grande famille.

« Ganelon, dit M. Gaston Paris, c'est le traître; mais non pas le traître-né, le traître formule de nos derniers romans, le traître forcé et à perpétuité; non, c'est l'homme tombé, qui a été d'abord courageux et loyal et que les passions ont un jour terrassé¹. » Plus il tombe de haut, plus sa chute est lourde et plus elle frappe les imaginations chevaleresques. Ganelon était un chevalier de Charlemagne, et, comme nous dirions, un officier de son état-major. Il était de ceux qui approchaient de plus près l'Empereur-roi; tout ainsi que l'ange déchu, qui fit la première grande félonie, était de la plus haute noblesse du ciel; et tout ainsi que Judas, le félon de l'Évangile, fut « un des douze ».

Bien plus, Ganelon, beau-père de Roland, était beau-frère de Charlemagne; comme eux, c'était un baron de noble taille et de superbe prestance :

Il a les yeux vairs et très fier le visage;
Son corps est tout gracieux, larges sont ses côtés;
Ses pairs ne le peuvent quitter des yeux, tant il est beau.

(V. 304-306.)

Seul, Roland a osé rire de lui, en le désignant pour la fonction très périlleuse d'ambassadeur auprès du roi sarrasin Marsile. Il se vengera. La trahison, sous ce rire du paladin, germe dans cette âme hautaine et rancunière. Toutefois il ne s'en ira chez le payen, qu'en brillant *arroi* : car, il aime à paraître. Il se revêt de ses meilleures armes, il chausse ses éperons d'or, il prend sa bonne épée Murgleis, il monte sur son vigoureux destrier Tachebrun; et le voilà qui part, au

1. *Histoire poétique de Charlemagne*. Cf. Léon Gautier, *Chanson de Roland*. Introduction, x.

milieu des regrets et des larmes ; car il a des amis. Pourtant, ajoute le poète, « s'il a belle mine, il a regard de traître » :

Cors ad bien fait e reguart de felun...

Devant Marsile, il fait encore fière contenance, sous son éclatant manteau de zibeline et avec son épée Murgleis au poing. Mais on dirait que le trouvère du onzième siècle connaît déjà l'officier *poseur*. Ganelon sait qu'il est bel homme ; il aime les atours comme une femme ; il est vaniteux et coquet autant que vindicatif. Il se laisse éblouir. Ganelon se jette sur les peaux de martre « valant en or plus de 500 livres », que le roi sarrasin lui offre ; sur les bracelets que lui tend la reine Bramimonde ; sur tous les hochets qu'on fait miroiter à ses yeux de bellâtre. Ah ! il ne va pas se vendre pour rien ; au fond de toute grande trahison, coule un fleuve d'argent où se noie la conscience, où s'engloutit l'honneur. Ganelon devient riche tout d'un coup ; il a reçu, sans compter les promesses pour l'avenir,

Or et argent, étoffes et vêtements de soie,
Chevaux et mulets, chameaux et lions !...

(V. 846-848.)

Le voilà pris ; ce n'est plus un chevalier, ce n'est plus un chrétien, ce n'est plus un baron de France ; le cœur lui manque, il se parjure ;

Sur les reliques de son épée Murgleis,
Il jure la trahison ; sa forfaiture est accomplie.

(V. 608-9.)

Il livrera Roland et toute l'arrière-garde ; il le promet, en baisant le roi païen sur la joue et sur la bouche. Il s'est vendu, il est flétri : et là-bas, là-bas, Charlemagne en est averti par un songe, où il voit le félon qui lui arrache sa lance en bois de frêne et qui la brise avec tant de rage, que « les éclats en volent vers le ciel ».

Tandis que Charlemagne rentre en France, Roland, par les conseils astucieux de Ganelon, est désigné pour conduire l'arrière-garde à travers les défilés de Roncevaux. C'est à la mort qu'il est voué, lui, les douze pairs et les vingt mille vaillants,

Vingt mille bacheliers, tous Français de France ;
 Ganelon, le sait bien, le félon, le parjure.
 Mais il a reçu de l'or pour ne rien dire et il ne dit rien.

(LXXI.)

Charles, malgré lui, pleure de ses yeux, tire sa barbe che-
 nue, obsédé qu'il est par cette troublante pensée :

Par Ganelon sera détruite France !...
 Charles le Grand ne peut s'empêcher de pleurer ;
 Cent mille Français sont pris pour lui de grand pitié,
 Et d'une peur étrange pour Roland :
 C'est Ganelon, c'est ce félon qui l'a trahi.

(V. 835-845)

Le trouvère répète à satiété ce refrain de la trahison. Le trouvère n'est pas un psychologue moderne ; il ne fouille point les replis tortueux de l'âme félonne, mais il y fait lire, comme à livre ouvert, tout ce qui s'y passe. Il ne raisonne point ; il voit, il montre. Et l'on découvre, avec lui, les sentiments divers qui ont préparé, amené, achevé la défaillance : orgueil froissé, rancune, démangeaison de paraître, ambition et soif de l'or ; le fier baron s'est fait tour à tour « felun, traïtur, suduiant », c'est-à-dire perfide, traître et mercenaire — trois crimes qui ont une étroite parenté. — Si le trouvère n'est pas psychologue à la façon de nos romanciers, il connaît bien le cœur humain, et il s'y prend en maître pour faire haïr et craindre ce suprême déshonneur. Au surplus, nos contemporains seraient peut-être assez étonnés d'apprendre que ce primitif avait comme une vague intuition de ce que nos *intellectuels* appelleraient l'atavisme. Le mot n'existait point au onzième siècle ; mais le trouvère et Charlemagne ont quelque peine à croire qu'on puisse trahir son roi et son peuple, à moins d'avoir du sang de traître dans les veines. Charlemagne, pour expliquer ce forfait abominable, cherche dans ses souvenirs et il y trouve ceci, qui est de l'atavisme à haute dose :

Il est écrit, dans une vieille Geste,
 Que les ancêtres de Ganelon furent des félons ;
 Les félonies, chez eux, étaient une habitude.

(CLXIV.)

Et dans cette vieille *Geste* on lisait, toujours d'après Charlemagne et le trouvère, que les ancêtres de Ganelon avaient

assassiné, à Rome, au Capitole, « le vieux César ». Leur arrière-petit-fils devait trahir le grand Empereur qui tenait en ses mains, mieux que le vieux César, le globe, symbole de sa puissance souveraine.

IV

Laissons l'explication, peu convaincante, de la vieille *Geste*, au vieux conteur, et revenons à la trahison. Jamais on n'en vit de plus effrayante : c'est une embuscade où doit périr, « dans la douleur et dans la honte », toute l'élite de la chrétienté et de notre nation ; à telles enseignes que les fils de Mahomet chantent ainsi leur hideuse victoire :

Ils sont condamnés à mort et perdus, les Douze Pairs ;
 Français mourront, France en sera déserte ;
 De bons vassaux, Charles n'en aura plus...
 Français mourront et France sera honnie,
 Quant au vieux Charle à la barbe fleurie,
 Sa douleur et sa colère n'auront plus de fin.
 Avant un an, nous aurons mis la main sur la France,
 Et nous coucherons à Saint-Denis.

(V. 935-973.)

Coucher à Saint-Denis, coucher à Versailles ou à Paris ! n'est-ce pas le comble des vœux de l'ennemi de la France, d'où qu'il vienne, d'outre-monts, d'outre-mer, d'outre-Rhin ! En vérité, il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; et, selon le mot profond d'Aristote, les poètes voient plus clair parfois aux choses de l'histoire que les historiens.

Tout le monde a lu la *Mort de Roland*, ces « laisses » frémissantes de courage, d'indignation, d'enthousiasme, de douleur et de foi. Roland est mort, au milieu des douze Pairs et de toute son armée très féale ; car pas un n'a failli : ils ont combattu au cri français de *Montjoie!* Ils ont étendu cent mille païens « sur l'herbe drue » ; ils ont rendu leur âme à Dieu, en songeant aux deux royaumes de France la bien-aimée et du benoît Paradis, où ils vont reposer « parmi les saintes fleurs » de l'éternité, où il n'y a point de place pour les lâches :

Mais li cuard jamais n'i serunt mis.

(cxxx.)

Or, avant de mourir, avant de sonner une dernière fois

de son oliphant et de briser Durandal, Roland répète à ses compagnons d'armes, afin que pas un ne l'oublie à cette heure solennelle :

C'est Ganelon qui nous a trahis :
Il en a reçu bons deniers en argent et en or.

(V. 1147-8.)

Et Ganelon, que fait-il pendant ce jour de deuil et de sang ? Il continue à jouer son rôle et à trahir. Lorsque Charles, le duc Naime et les autres Français entendent l'appel lointain de l'oliphant, et que l'Empereur s'écrie : « J'entends le cor de Roland ! » Ganelon ment de toutes ses forces, traite Charlemagne d'enfant et de radoteur, et va jusqu'à insulter de ses plaisanteries Roland qui meurt :

Pour un lièvre, Roland corne toute la journée.

(V. 1780.)

C'est le comble. Ah ! le traître vient de rire, pendant que le preux chevalier appelait la France au secours. Donc, c'est bien lui le coupable : les traîtres sont toujours des malavisés qui se font prendre dans leurs filets de haine. Charlemagne l'a deviné : Ganelon est appréhendé ; le supplice commence. Et il commence par un affront pire que la mort. Ganelon a ri du premier baron de France : les derniers des vilains, les valets de cuisine vont rire de lui. C'est tout ensemble la torture de l'âme et la prison préventive. Nos rudes aïeux ne mettaient point de gants de velours à la justice ; et ils étaient persuadés qu'un traître mérite toutes les ignominies, avant toutes les douleurs du corps. Chez les peuples civilisés, n'avons-nous pas aussi, pour les officiers coupables de trahison, avant la déportation ou la fusillade, le supplice de la dégradation : épaulettes arrachées, épée brisée, en face du régiment qui contemple cette honte écrasante !

La dégradation du traître Ganelon eut lieu sur deux théâtres, dont le premier eut pour acteurs les marmitons et rinceurs d'écuelles. Il faut lire tout entière cette scène, dont l'horreur grotesque devait faire frissonner les auditeurs jusqu'aux moelles :

Cependant l'Empereur a fait saisir le comte Ganelon
Et l'a livré aux gens de sa cuisine.

Charles appelle leur chef, nommé Begon :
 « Garde-moi bien cet homme, dit-il, comme un traître
 « Qui a vendu toute ma Maison. »
 Begon alors prend Ganelon et met après lui cent compagnons
 De sa cuisine, des meilleurs et des pires,
 Qui vous lui épilent la barbe et les moustaches.
 Puis chacun lui donne quatre coups de son poing ;
 Ensuite ils vous le battent à verges et à bâtons ;
 Et vous lui mettent une grosse chaîne au cou,
 Et l'enchaînent enfin comme on ferait un ours.

(V. 1816-1827.)

Les valets du maître-queux Begon n'y vont pas de main morte ; et plusieurs de nos contemporains, grands partisans de la *forme*, estimeraient cette procédure trop expéditive et ces façons d'agir arriérées, barbares, inhumaines. Nos aïeux estimaient, eux, qu'à l'égard d'un ennemi de la patrie, on peut se passer de la *forme* ; que tout est permis, sauf le dernier supplice que, seuls, les chefs (nous dirions le Conseil de guerre) ont droit de prononcer. Et puis, si l'on va au fond des choses, il nous semble, à nous, que la nature humaine et populaire n'a pas trop changé depuis huit cents ans. Même à la fin du dix-neuvième siècle, où nous avons des codes si gros, une justice si bien faite, une magistrature si épurée, qu'on laisse faire le peuple (même celui qui lit les journaux) à ses instincts, en face d'un traître ou des complices de ce traître : je ne sais ce qui en adviendra, ou plutôt je le sais trop. J'entends les cris, je vois les bras levés, les poings crispés, les cannes qui tournoient en l'air. Et si l'on se trouve non loin d'un fleuve, par exemple de celui qui lave Paris, fleuve si bien enchâssé dans ses quais de granit, si bien illuminé d'étoiles de gaz, arrosant des palais décorés de trois mots qui sont, paraît-il, des phares : *Liberté...* et le reste ; alors, je crois bien que le bon peuple se livrera tout juste aux mêmes exercices que les cuisiniers de Charlemagne ; peut-être même iront-ils plus outre, sans aucun souci de la *forme*, du code, des juges et de la police.

Mais pour Ganelon, ce ne fut qu'un prélude. Charlemagne, pendant sa chevauchée devers Roncevaux, songeait à Ganelon, traître, fils de traître. Aussi, après sa victoire sur les Sarrazins, son premier soin est de punir de façon exemplaire le scélérat qui a vendu Roland, les douze pairs et ce que

nous nommerions la « vieille garde ». Le grand Empereur revient à Aix, « la meilleure ville de France » ; la belle Aude, fiancée de Roland, meurt de douleur à ses pieds. Vite, que l'on commence le procès de Ganelon. Le misérable est là,

Tout chargé de chaînes; devant le palais ;
Des sergents vous l'attachent à un poteau,
Vous lui lient les mains avec des courroies en peau de cerf.
Et vous le battent à coups de bâton et de jongs de bœufs.
Certes, il n'a pas mérité meilleur salaire.

(V. 3735-3740.)

Mais enfin, diront nos gens de loi, quand donc jugera-t-on le prévenu ? Patience ; le moment est arrivé ; on a choisi un grand jour, « une grand'fête, celle du baron saint Sylvestre ». Charles a réuni autour de lui tous ses grands vassaux, dans la chapelle du château d'Aix ; il ordonne qu'on y amène celui qui, « pour de l'argent, a trahi les douze pairs », et qu'on le juge « selon le droit » ; car enfin Charlemagne tient à la forme. Le traître paraît ; le voilà debout ; il a près de lui sa *défense* : ce sont trente de ses parents, en tête desquels un fier guerrier, Pinabel de Sorence. Les traîtres de notre fin de siècle trouvent bien aussi au moins trente défenseurs, ou de leur race, ou payés de leurs deniers.

En notre fin de siècle, à l'heure de la justice, nous avons vu l'opinion inquiète, quelques honnêtes gens indécis ou troublés.

Hé bien, cela se vit à la cour de Charlemagne, si l'on en croit le poète. Charlemagne pleura ; il eut peur, un instant, que Ganelon fût acquitté. Les Auvergnats de son conseil — je soupçonne le trouvère normand d'avoir eu une dent contre les fils de Vercingétorix — les Auvergnats, dis-je, penchèrent d'abord pour l'indulgence. Alors, un brave, Thierry d'Anjou, fut saisi d'indignation ; en phrases vives et brèves, style de soldat, il fit le procès de Ganelon ; et après deux minutes de discours, il déposa ses conclusions par devant l'Empereur-roi :

Ganelon est un félon, Ganelon a trahi votre neveu...
Je le condamne à mort ; qu'on le pend ;
Et puis qu'on jette son corps aux chiens :
C'est le châtiment des traîtres.

(V. 3829-3833.)

Cet avocat qui parle si bien est un chevalier ; il manie l'épée comme la parole. On agissait en ces temps-là un peu plus qu'on ne parlait : c'était, à un noble point de vue, un progrès, dont notre époque pourrait profiter, si elle savait regarder en arrière. Thierry, pour souligner ses conclusions, défie en champ clos tout ami du traître qui oserait les démentir. Pinabel, cousin de Ganelon, a ce fâcheux courage : il se porte garant de l'innocence de l'accusé, et avec lui les trente parents qui sont là, *au banc de la défense*. On va vite en besogne : voilà les deux champions en face l'un de l'autre, mais « bien confessés, absous, bénis, ayant ouï la messe et communié, ayant même distribué moult grandes aumônes aux moutiers » ; car il ne s'agit point d'un duel comme l'entendent et pratiquent les bretteurs d'aujourd'hui, duel maudit de l'Église et contre lequel protestent les lois, le bon sens, la vraie bravoure. C'est le Jugement de Dieu, et cela se passe devant cent mille hommes d'armes, sous les yeux de Charlemagne qui prie et dit à Dieu : « O Dieu, montrez-nous où est le droit ! »

Évidemment, ce combat de l'*Ordalie* était une erreur, une superstition ; mais au onzième siècle, ce n'était pas une faute comme l'est à présent le duel ; c'était une sorte d'acte de foi poussée au delà des limites et jusqu'aux excès. Aussi, la *Chanson de Roland* conte-t-elle, sans aucune hésitation, que « Dieu fit un miracle » et se déclara contre le félon, à l'instant où Thierry, champion de la justice, fendit en deux morceaux, « jusqu'au nasal », le heaume de Pinabel, et la tête par-dessus le marché. Donc, l'avocat de Roland a déconfit l'avocat de Ganelon, par son éloquence et par sa bonne lame ; tout le monde, même les Auvergnats, est convaincu du crime ; et personne ne réclame l'appel ou la revision de la chose jugée. Du reste, Charlemagne ne fait languir ni la justice, ni les coupables ; je dis les coupables, car les *garants* du traître, ceux qui ont osé le défendre contre le droit et l'opinion publique, ne resteront pas impunis. De son grand geste royal, l'Empereur désigne un arbre à son viguier Bas-brun : « Là-bas, à cet arbre, pends-les, tous les trente ! » Et c'est tôt fait :

Il y en a bientôt trente qui sont pendus ;
Ainsi se perd le traître ; ainsi perd-il les autres.

(V. 3958-9.)

Point de miséricorde pour les complices, tenants et otages. Si le code de Charlemagne était encore en vigueur chez nous, les traîtres ne trouveraient guère de gens à acheter ; et pas un naïf disposé à les défendre, si l'on voyait, près du Palais de Justice, pendre trente cordes aux branches vigoureuses d'un platane.

Voilà donc le traître seul et abandonné à son triste sort. Quand la justice s'exerce au nom d'un pouvoir fort, qui ne capitule point, ne faiblit point, ne biaise point, l'opinion applaudit aux actes du pouvoir fort ; la conscience publique est rassurée ; le peuple respire à l'aise. Il en était ainsi déjà au onzième siècle. Dès que Charlemagne eut levé la main et prononcé, tous, dit la *Chanson*, Bava-rois, Allemands, Poitevins, Bretons, Normands, Français, tous, sont d'avis que

Ganelon meure d'un terrible et extraordinaire supplice.

(V. 3963.)

On ne pense ni à la prison, ni à l'amende, ni à l'exil dans une ile du Diable quelconque : un scélérat qui a exposé son pays à périr ne peut plus vivre ; la pendaison même est chose trop douce. On va l'écarteler à quatre chevaux indomptés :

Donc, on fait avancer quatre destriers ;
Puis on lie les pieds et les mains du traître :
Rapides et sauvages sont les chevaux.

(V. 3964-3967.)

Et en quatre vers, rapides comme les coursiers sauvages conduits par « quatre sergents », le poète, qui a, lui aussi, hâte d'en finir, trace un tableau simple, saisissant, épouvantable, de la « grande perdition » de Ganelon :

Tous ses nerfs sont effroyablement étendus ;
Tous ses membres s'arrachent de son corps ;
Le sang clair ruisselle sur l'herbe verte.
Ganelon meurt en félon et en lâche.

(V. 3970-3974.)

Puis le conteur court à cette sentence, claire, vibrante, tranchante comme une lame d'acier au poing d'un chevalier de France : « Il n'est pas juste qu'un traître se vante de sa

trahison ! » — Roland, Charles, les douze pairs, la France sont vengés. Le poète achève son œuvre en deux petites *laisses* d'une douzaine de vers chacune : d'abord, sur l'ordre de Charlemagne, on baptise la pauvre reine prisonnière Bramimonde. Puis l'empereur triomphant et justicier reçoit la visite de l'archange saint Gabriel, qui vient « de la part de Dieu » et lui crie : « Charles, les chrétiens t'appellent, là-bas, là-bas, à leur secours ; lève-toi et va ! »

Et voilà, formulé et condensé en un dernier trait, le rôle de la France chevaleresque et très chrétienne : « Dieu t'a vengée ; va et venge les droits de Dieu ! » Et ce n'était pas une formule en l'air, imaginée seulement par des trouvères chrétiens : cela s'écrivait, nous l'avons déjà répété, à la date précise où la croisade allait entraîner vers l'orient l'élite de la chevalerie française. C'est ainsi que, voilà huit cents ans, on comprenait les choses, les droits, les devoirs, les grands crimes et leur punition, dans notre pays.

Et il fait bon, aux heures de deuil, de trahison, de désarroi, d'oubli de nos traditions nationales et d'abandon de nos chrétiennes *emprises*, il fait bon relire notre-vieille *Iliade* française, écrite à l'aurore des croisades contre les félons et autres « payens » ennemis de la patrie.

Après quoi, on se redit pour s'encourager, en songeant aux Gestes de Dieu par les héros de « douce France », la sublime parole du chevalier mourant aux flancs des Pyrénées :

Tere de France, mult estes dulz païs !

VICTOR DELAPORTE, S. J.

« ENQUÊTE

SUR LES RESPONSABILITÉS DE LA PRESSE »

(Troisième article¹)

III

Je viens de relire les réponses à la troisième et dernière question, la question décisive : A la *crise de la presse*, dont nous sommes tous plus ou moins *responsables*, quelles *réformes* devons-nous opposer ?

Assurément, à parcourir ces pages, le sentiment qu'on éprouve tout d'abord est celui du bien-être moral et de la confiance. Voyez, dans les « conclusions² » de M. Henry Bérenger, le résumé des *réformes* qui ont été proposées, et telle sera, si je ne me trompe, votre impression : que de choses, direz-vous, savantes, sages, loyales ! mais il ne reste plus, ce semble, qu'à mettre la main à l'œuvre ; et qui donc s'y refusera, puisqu'il y va, nous dit-on, du salut même de la race ?

Pourquoi faut-il que cette première appréciation résiste mal à une lecture plus attentive et plus réfléchie ?

Même alors, je veux le redire encore une fois, la sympathie demeure entière pour la sincérité courageuse des aveux, la droiture des intentions ; on ne rend pas une moindre justice à la hauteur de vues, à la compétence incontestable, au sens pratique de la réalité concrète, qui souvent se sont manifestés au cours de l'*Enquête* ; et l'on ne cesse pas d'espérer que tous ces éléments favorables, toutes ces chances de succès sortiront leur effet... plus tard...

Plus tard, quand, d'un commun accord, en tête du programme de réformes, on écrira ces simples mots : *Redevenons chrétiens*.

1. Voir *Études*, t. LXXIV, p. 634 et 807.

2. *Revue bleue*, 22 janvier 1898.

Cette heure, l'heure du salut, quand sonnera-t-elle?...

Certain folliculaire assez impertinent qualifia, il y a peu de temps, M. Alfred Fouillée de « pessimiste chagrin¹ ». Ce fut à tort, mais je crois bien que le signataire du présent travail, avec ses réserves, ses doutes, ses défiances de l'avenir, s'expose fort à voir son nom obscur associé à celui du célèbre philosophe. A dire vrai, toutefois, est-ce sa faute si la confiance, j'entends la confiance digne de ce nom, la foi forte et joyeuse en l'avenir, est à peu près absente de cette *Enquête* dont il voudrait être le rapporteur exact et impartial ; si même le défaut de confiance en paraît être l'un des traits caractéristiques ?

Les témoins entendus dans ce procès, ou, pour reproduire les termes dont on s'est servi, les « médecins consultés sont en général pessimistes ». Et, un peu plus loin, on est *effrayé* du « lyrisme sombre et découragé avec lequel on parle de la « faillite de la presse² ».

Qui donc s'exprime ainsi ? C'est un grave écrivain, c'est M. Jean Cruppi. Et son aveu a d'autant plus de valeur que, pour sa part, il essaie de réagir contre ce défaut de confiance qu'il signale.

Pensez-vous qu'il l'exagère ? Eh bien ! lisez ces conclusions prises par M. Maurice Talmeyr, après des considérants d'ailleurs remarquables sur la « crise » et les « responsabilités³ ».

« Le remède à la situation ? Je vous avoue n'en pas voir.

« La presse est-elle *réformable* ? Non, et nous n'avons qu'à laisser couler l'encre, comme nous laissons couler l'eau et passer la foule⁴... »

M. Charles Canivet⁵ et M. Jules Claretie, pour ne citer que ces deux noms, attendent la *réforme* de la presse, avant tout, de la presse elle-même ; mais à cette condition essentielle qu'on ne touchera pas à la liberté de la presse ! Leur confiance vaut ce que vaut le remède qu'ils proposent.

1. *Revue bleue*, 8 janvier 1898.

2. *Ibid.*, 25 décembre 1897.

3. Voir *Études*, 5 et 20 mars 1898.

4. *Revue bleue*, 4 décembre 1897.

5. *Ibid.*, 11 décembre 1897.

« Le jour (de cette réforme), écrit le premier, viendra-t-il jamais ?... On ne l'entrevoit pas aisément... Nous sommes en proie à un mal incontestable, mais qui se guérira de lui-même, *s'il guérit jamais*. »

Et M. J. Claretie : « Sans entrer dans le fond même du débat, — je n'en ai ni le temps aujourd'hui ni la volonté, — je crois pouvoir vous répondre avec Camille Desmoulins, qui précisément écrivit le *Vieux Cordelier* après le *Discours de la Lanterne*, que la presse ressemble à cette lance d'Achille qui guérissait les blessures qu'elle avait faites. »

Et c'est tout. Voilà un « acte d'espérance » tout à fait laïque, et appuyé sur des motifs qui emportent l'assentiment : l'autorité de Camille Desmoulins et la toute-puissante vertu de la « pique d'Achille », comme disait ce vieux poète.

Ici, quelque lecteur soupçonneux demandera peut-être si la lettre qu'on vient de citer a été écrite sérieusement. Lui laissant à lui-même le soin de résoudre ce problème délicat, nous aimons mieux alléguer, pour finir, un témoignage qui sera, espérons-le, à l'abri des malicieuses objections.

Il s'agit de M. Edmond Franck¹, « journaliste de carrière, appartenant, depuis plus de vingt-cinq ans, à la presse française ». Après des considérations sobres, élevées, bien documentées sur la « crise » et les « responsabilités », l'« ancien secrétaire de la rédaction du *Journal des Débats* » propose une *réforme*, une seule, dont nous parlerons plus loin : la séparation absolue, dans le journal, de « la rédaction proprement dite et de la publicité ».

« C'est, je crois, ajoute-t-il, au point où nous en sommes, la seule expérience pratique à tenter. »

Très bien. Mais quelles en sont les chances de succès ? Voilà ce que l'on désirerait surtout savoir.

« Certes, la tentative serait hardie, presque révolutionnaire ; il y faudrait du courage, du temps, et aussi beaucoup d'argent à sacrifier au début, comme on en sacrifie pour une œuvre philanthropique.

« Mais *si*, grâce à l'option d'une partie du public, l'entre-

1. *Revue bleue*, 1^{er} janvier 1898.

prise réussissait, *peut-être* provoquerait-elle une émulation féconde. »

Que serait-ce, si nous voulions citer ici M. Jean Jaurès et d'autres qui, avec lui, moins franchement que lui, non seulement élèvent des doutes sur l'efficacité des *réformes* proposées, mais tiennent toute réforme pour radicalement impuissante, hors et avant la révolution sociale !

Mais il n'est, je le disais tout à l'heure, que temps de clore la liste, déjà trop longue peut-être, des découragés, des hésitants, de ceux qui, à des degrés divers, ont, suivant un vieux mot, de réussir *doutance*.

En voilà bien assez, n'est-ce pas, pour justifier nos propres défiances ?

Sans doute, je ne prétends pas que tous les témoins aient marqué clairement, comme ce haut seigneur littéraire que je n'oserais nommer une seconde fois, le doute, la méfiance et surtout le désir extrême de laisser à d'autres l'honneur des solutions critiques. Mais au moins n'en est-il pas, à ma souvenance, un seul qui ait proposé ses *réformes* avec cette fermeté, cette autorité, indices d'une pensée et d'une volonté sûres d'elles-mêmes. Les affirmations atténuées, je le sais bien, plaisent davantage ; est-ce délicatesse excessive de goût, est-ce appréhension de la vérité complète, ou conscience de ne la pas posséder ?

IV

Qu'il soit permis de le dire : ne devrait-on pas s'étonner, si l'on voyait notre élite intellectuelle témoigner d'une confiance sérieuse en des *réformes*, auxquelles il ne manque, à parler franc, que ces deux éléments : une base et un principe. Une base suffisant à assurer leur stabilité ; un principe qui leur confère, aux yeux de tous, un caractère de légitimité et de haute convenance morale, sinon d'obligation absolue.

Commençons par la première de ces deux critiques.

Nous l'avons indiqué déjà : le plan de réformes est des plus amples ; dans cette mise en demeure générale d'avoir à se réformer, on n'a oublié personne, non pas même les êtres

abstrait ; on veut réformer la loi, la magistrature, le jury, le gouvernement, les journaux, les lecteurs. Autant de *responsabilités*, autant de *réformes*. Rien de mieux. Mais il est une réforme plus intime, plus profonde, plus générale, sans laquelle les autres ne se feront pas ou seront de peu d'utilité ou de durée. Rendre à nos générations troublées, désorientées, hésitantes, avec les convictions fermes, les *habitudes* de lutte morale, d'effort moral : voilà la réforme qu'il fallait mettre à la base de tout le reste. Encore une fois, je ne dis pas qu'on ait mal fait de demander à la loi plus de sévérité ; à la magistrature, au jury, à l'administration, plus de fermeté ; aux actionnaires des journaux, moins d'avidité pour les gains de toute provenance ; aux rédacteurs, plus de dignité professionnelle ; au public, plus de vertu. Je dis seulement que toutes ces améliorations supposent l'exercice moral de la volonté libre, et qu'il fallait, en conséquence, se préoccuper avant tout de former, de fortifier, de tremper les volontés pour la lutte qu'on leur demandait. Il fallait, pour citer les termes un peu obscurs, mais expressifs, de M. G. Clémenceau¹, se proposer avant tout comme but « cette œuvre à longue échéance : la réforme de la mentalité ».

Œuvre à longue échéance, c'est fort bien dit. Aussi ne prétendons-nous pas qu'il eût fallu différer toutes les autres réformes jusqu'à l'accomplissement de celle-là. Non, assurément. On a bien fait de s'occuper immédiatement des premières ; mais nous avons le droit de regretter qu'on se soit réduit, pour la seconde, à des souhaits platoniques, ou à des conseils trop généraux pour être pratiques.

Il faut, à tout prix, écrit M. Anatole Leroy-Beaulieu², « restaurer dans l'âme française le sentiment du respect envers soi-même et envers autrui, le goût viril de la liberté, l'amour de la vérité et la passion de la justice, et, par-dessus tout, la notion du devoir ». On ne saurait mieux dire. Ce serait

1. *Revue bleue*, 11 décembre 1897.

2. Personne, peut-être, n'a exposé la *crise de la presse* avec autant d'exactitude et de mesure tout ensemble que l'a fait M. A. Leroy-Beaulieu. On peut voir dans les *Études* (5 mars 1898) de larges extraits de sa remarquable lettre à la *Revue bleue*. Le contraste entre l'exposé auquel il vient d'être fait allusion et les conclusions pratiques qui vont être citées n'en sera que plus concluant.

bien là, en effet, la réforme essentielle, la réforme *base* nécessaire de toutes les autres.

Nous nous permettrons seulement de demander — et c'est ici, véritablement, le point critique de la question — quel *moyen pratique* est suggéré pour la réalisation de cette « œuvre difficile entre toutes », de cette « tâche si malaisée ». Ce sont les propres termes de M. A. Leroy-Beaulieu.

Quel moyen ? Écoutez bien ; l'*Enquête* n'aura rien de meilleur à vous offrir. Il faut former une « ligue » des journalistes de bonne volonté et des lecteurs vertueux. — Vraiment ? Eh ! oui. Est-ce tout ? Il n'y a pas autre chose. La lettre s'achève avec cette conclusion.

Sur quoi M. Edmond Franck s'écrie, avec plus de dureté que d'injustice, il en faut bien convenir : « Pure utopie de théoriciens ! Est-ce qu'un pareil concert de millions d'individus est possible... ? »

Oui, ce concert est possible ; oui, cette ligue est tout autre chose qu'une utopie ; oui, la réforme générale de la moralité est réalisable ; on peut « restaurer dans l'âme française..., l'amour de la vérité, la passion de la justice..., la notion du devoir » ; mais à une condition dont on n'a cure, par un *moyen* qu'on ignore, qu'on oublie ou qu'on dédaigne.

De grâce, laissons aux « théoriciens » l'étude abstraite de la possibilité pure ! Considérons les faits tels qu'ils s'offrent à nos regards. Voyons les volontés affaiblies, les intelligences incertaines, le doute, le scepticisme régnant en maître dans la Morale et le Droit naturel comme dans les autres parties de la philosophie ; et nous aurons vite fait de conclure que le christianisme seul est capable, pratiquement, d'opérer la réforme essentielle sur laquelle doivent s'appuyer toutes les autres ; seul capable, *pratiquement*, de nous rendre, avec des *convictions* morales claires et fermes, des *habitudes* énergiques de fidélité au devoir.

Or, ce moyen unique, encore une fois, l'*Enquête* l'ignore, si elle ne le dédaigne pas. Dès lors, la réforme générale de la moralité devient irréalisable. Et, s'il en est ainsi, toutes les autres réformes demeurent sans base. C'était notre première critique ; elle est justifiée.

Ici, nous nous trouvons d'accord avec M. A. Fouillée, dont il faut citer les paroles mêmes¹. Elles débutent par un noble et loyal hommage à la puissance moralisatrice du christianisme.

— Quelque opinion que l'on ait sur les dogmes religieux, encore faut-il reconnaître cette vérité élémentaire de sociologie que les religions sont un frein moral de premier ordre, et, plus encore, un ressort moral. Le christianisme, en particulier, a été défini un système complet de répression pour toutes les tendances mauvaises. Le christianisme a ce particulier mérite, par où il s'oppose aux religions antiques, de prévenir la mauvaise détermination de la volonté en la combattant dans son premier germe, le « désir » et même l'idée, d'où l'expression : « Pécher en pensée », expression qui, dit M. Garofalo, ne peut faire sourire qu'une psychologie superficielle.

Il faut bien convenir que la foi à une morale impérative, qui ne se discute pas, étant établie et sanctionnée par le principe même de l'univers, est une digue puissante contre les passions criminelles ou vicieuses, contre l'intérêt tyrannique du moment actuel; elle est, sous une forme plus ou moins symbolique, l'introduction dans le moi égoïste d'un je ne sais quoi d'universel et d'éternel.

Ce n'est pas un mince mérite, à qui n'est pas avec nous, de rendre à notre religion cette franche justice. D'autres, nous le savons, n'ont point eu cette pénétration ou ce courage. M. A. Fouillée et M. G. Tarde², eux seuls, ont signalé « cette vérité élémentaire de sociologie ».

Pourquoi le célèbre philosophe ne s'en est-il pas tenu là ? Pourquoi a-t-il distingué entre le savant, le « penseur qui ne se fait l'esclave d'aucun dogme », et le peuple, qui ne peut séparer impunément le christianisme et la morale ?

Ce n'est pas, je l'avoue, sans un sentiment de tristesse que je transcris, pour la part de vérité qu'elles contiennent, les antinomies étranges qu'on va lire.

L'humble *croquant*, qui mêle même des *fables* à son sentiment de la vie universelle, c'est-à-dire, au fond, de la société universelle, est moins éloigné du vrai, et surtout du bien, que le matérialiste orgueilleux et égoïste qui ne croit qu'à l'heure présente. *Soyons donc, nous philo-*

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1897. *Les jeunes criminels, l'École et la Presse*.

2. *Revue pédagogique*, mars 1897. *La jeunesse criminelle ; Lettre à M. F. Buisson*.

sophes, nous apôtres de la tolérance, *tolérants pour les religions*. Celui même qui a essayé de décrire ce qu'il appelait l' « irrégion de l'avenir » n'a-t-il pas dit : « Quand vous vous indignez contre quelque vieux *préjugé absurde*, songez qu'il est le compagnon de route de l'humanité depuis dix mille ans peut-être, qu'on s'est appuyé sur lui dans les mauvais chemins, qu'il a été l'occasion de bien des joies, qu'il a vécu pour ainsi dire de la vie humaine ; n'y a-t-il pas pour nous quelque chose de fraternel dans toute pensée de l'homme ? »

Ce qui suit est encore plus significatif :

Est-ce à dire qu'on doive le moins du monde remettre « les lumières » sous le boisseau ? Nullement ; mais si, *sans se faire l'esclave d'aucun dogme, chaque penseur doit librement chercher la vérité et librement l'exprimer* avec une sincérité absolue, au moins est-il sage que, pendant ce temps-là, les politiciens ne transforment pas le progrès pacifique des idées en une lutte de partis, et ne déclarent pas une guerre acharnée à *des convictions qui demeurent un des principaux soutiens de la morale publique*. Descartes, voulant douter de tout et reconstruire l'édifice entier de la science (quelle entreprise !), avait eu soin de se faire d'abord une « morale de provision », qu'il comparait à un abri provisoire ; pensez-vous qu'un abri de ce genre soit inutile à un peuple ? *Avez-vous la prétention, par un nouveau credo, de remplacer du jour au lendemain les anciennes croyances ?...*

En deux mots : le maintien de la moralité, dans le « peuple », demeure pratiquement lié, pour longtemps, au maintien de la religion ; on ne peut avoir la « prétention de remplacer du jour au lendemain les anciennes croyances ». D'autre part, la religion, comme telle, la religion chrétienne, comme les autres, n'est qu'un informe mélange de vérités et de *fables*, de *préjugés absurdes* ; les hommes de science ne l'ignorent pas, et même ils doivent le dire « librement, avec une sincérité absolue ».

Donc, pour sauver la morale, vous voulez maintenir le christianisme, et vous proclamez tout en même temps la fausseté intrinsèque du christianisme ! Vous dites au *peuple* : « Reste chrétien, il le faut ; d'ailleurs, tu dois le savoir et te tenir pour bien averti : Être chrétien, c'est adhérer à des « mythes » surannés, jugés et condamnés par la science. »

Les abstraites et sèches analyses des vieux docteurs scolastiques avaient cela d'excellent, tout au moins, que le procédé d'exposition et de discussion mettait en pleine évidence, les « affronts à la logique ». Chez nos contemporains, ils

passent, à peine aperçus, au courant de la phrase abondante, facile, éloquente.

Il n'importe. Tenons-nous à ce que nous avons dit. Il ne s'agit pas de traiter à fond la thèse de la *morale confessionnelle*. Il suffit donc que nous prenions acte des éléments de vérité qu'on nous accorde et des conséquences qui, d'elles-mêmes, s'en dégagent.

Le christianisme est un frein moral de premier ordre, un ressort moral. Les convictions chrétiennes demeurent un des principaux soutiens de la moralité publique. Le credo moral chrétien ne peut être remplacé de longtemps.

Donc, dirons-nous encore une fois, toute *réforme* morale générale d'où le christianisme serait exclu est par avance vouée à l'impuissance. Et tout programme de *réformes* qui s'adresse à l'ensemble de la nation doit s'ouvrir par ce premier article : Gardons *au peuple* sa vieille religion.

Si, maintenant, vous demandiez à M. A. Fouillée, pour quelle raison la « science » ne peut, de longtemps, présenter au peuple un équivalent du *credo* moral chrétien, en vérité, vous adresseriez à l'illustre philosophe une question fort indiscreète.

Le *credo* de la science? Mais elle n'en a pas. En morale, comme en métaphysique (personne ne l'ignore), la pensée savante contemporaine doute, hésite, oscille entre l'évolutionnisme, contraint par ses principes propres et par ses affinités internes avec le positivisme, à nier l'activité libre et responsable, le droit, le devoir, la vertu¹, et le kantisme,

1. « Voilà le côté vraiment nouveau, vraiment périlleux de l'heure présente, — écrit M. G. Tarde, — c'est que, pour la première fois, une grande (?) et populaire philosophie, en cela différente de toutes celles qui ont régné jusqu'ici, conduit logiquement, inévitablement, à des maximes en contradiction absolue avec les préceptes séculaires. De la concurrence vitale mal comprise et jugée à tort suffisante et nécessaire pour expliquer les harmonies vivantes, on a déduit la nécessité universelle de la lutte et de la guerre pour le plus grand bien de l'univers; et quelle morale voulez-vous construire là-dessus?... Bonté, modestie, respect, dévouement; de quel droit louer ces vertus du passé, si elles sont réputées une cause d'abâtardissement des peuples et des races?... »

M. Tarde considère ici l'évolutionnisme dans sa forme la plus radicale et la plus vulgarisée.

qui essaie de sauver des débris de ces vérités essentielles, grâce à une flagrante contradiction entre sa morale et sa métaphysique.

Sans *convictions*, dit parfaitement M. Fouillée, pas de moralité. La « science » ne peut donner de *convictions*, parce qu'elle n'en a pas.

La « science » donner « au peuple » des *convictions* morales, quand, tout au contraire, ses objections, ses hésitations, vulgarisées par l'école, par la presse, par les conférences publiques, compromettent de plus en plus, jusque dans les plus simples intelligences, ce minimum de vérités morales qu'enseignent la conscience et le vulgaire bon sens !

De sorte qu'en définitive, ni la *science*, ni à plus forte raison l'art, école du vice, et la littérature, imprégnée de sensualisme et de scepticisme pratique, ni même la conscience individuelle, obscurcie par les sophismes *idéaux* et les sophismes *passionnels*, ne nous rendront ces fermes *convictions* morales, sans lesquelles ne vont pas les fortes vertus et les vigoureuses résistances.

Or, je demande ce qui reste après tout cela, si ce n'est pas la religion.

J'ai parlé surtout des *convictions*. Mais les convictions elles-mêmes ne suffisent pas. Il y faut ajouter ces habitudes énergiques de fidélité au devoir connu, qui s'appellent les *vertus morales*. Et je demande encore s'il est, à l'heure présente, une école de vertu morale capable de remplacer le catéchisme, la chaire, l'éducation du foyer chrétien. Mais lisez donc ce que disent ces témoins très compétents et très peu suspects, M. A. Fouillée et M. G. Tarde, des résultats moraux obtenus par « l'école laïque » !

Nous, catholiques, nous avons à notre disposition le plus puissant moyen, le moyen nécessaire de relèvement moral pour notre patrie. Donc, par nos paroles, nos actions, nos votes, toute l'influence privée ou publique dont nous pouvons disposer, servons les intérêts du catholicisme ; aidons, propageons les œuvres catholiques, œuvres d'assistance, d'éducation, d'instruction, œuvres des bons livres, de la *bonne*

*presse*¹; ce sera servir d'autant les intérêts de la France. Serrés nous-mêmes autour de notre drapeau, tendons la main à tous les hommes de bonne volonté, pour former avec eux cette ligue du salut moral et social, dont parlait tout à l'heure M. Anatole Leroy-Beaulieu.

Ce doit être là, pour nous, la première conclusion pratique de l'*Enquête sur les responsabilités de la presse*.

V

Il reste à justifier, aussi brièvement que possible, notre seconde et dernière critique. Au plan de *réformes*, tel qu'il ressort de l'*Enquête*, il manque, disions-nous, non seulement une *base* suffisant à assurer sa stabilité, mais encore un *principe* qui l'autorise.

Et, en effet, bien que, peut-être, une telle attitude n'eût pas été exempte d'inconséquence, on aurait pu, tout en mettant en oubli la réforme principale, fondamentale, invoquer du moins, à l'appui des réformes de détail que l'on projetait, les principes les plus évidents du Droit et de la Morale. Inconséquence; expédient? soit. Ni dans les constitutions politiques, ni même, hélas! dans la conduite particulière, les exemples ne font défaut de semblables expédients et de pareilles inconséquences. Toujours est-il que les « correspondants » de la *Revue bleue* se sont fort heureusement gardés de ce reproche, si c'en est un. Bien loin de « faire appel aux principes », ce qui est tout à fait suranné, ils ont, tous, inscrit en tête de leur plan de réformes, comme une première clause intangible, comme un postulat nécessaire..., la *liberté de la presse*. Jadis, dans les vieilles écoles, on disait : La liberté absolue de penser et d'écrire est un sophisme, et un sophisme dangereux.

Cette mode antique avait du bon; et je croirais même volontiers que, toutes réflexions achevées, les écrivains dont il s'agit en ont ainsi jugé.

Liberté absolue de la presse, impunité totale de la presse,

1. Qu'il me soit permis de le dire, au moins une fois, n'est-ce pas, au front de beaucoup de catholiques français, comme un stigmate honteux, que leur injustifiable faiblesse envers les feuilles mondaines, *pornographiques, antireligieuses*, et leur indifférence à l'égard de la presse catholique?

disait Émile de Girardin. C'était monstrueux, mais absolument logique.

On dit aujourd'hui : liberté absolue de la presse — mais responsabilité intégrale de la presse. Les journaux peuvent tout dire ; — mais, s'ils parlent trop, il faut les frapper de peines sévères, d'*amendes terribles*, « capables de les ruiner d'un seul coup ».

C'est beaucoup plus honnête... et beaucoup moins logique. Une telle liberté n'en est plus une ; la chose est trop claire, et notre seconde critique se trouvant de la sorte fort bien justifiée par ceux mêmes auxquels nous l'avons adressée, nous pouvons, sans plus attendre, formuler notre seconde conclusion pratique.

La voici, dans toute son horreur : restreindre, suivant nos moyens et possibilités, la liberté excessive, disons mieux : la *licence* de la presse française, notamment en aidant de notre mieux à la réalisation des mesures restrictives suivantes :

Réformes de la législation : Assurer la régularité et la promptitude des poursuites.

Supprimer l'institution de la « gérance fictive ». « Finissons-en avec ce système immoral et commode. Plus de procureur à la prison ! L'écrivain, le directeur de l'entreprise, le propriétaire, voilà les responsabilités réelles que le juge doit trouver en face de lui.

« Insistons en ce qui concerne les propriétaires des journaux... Il faut qu'ils soient absolument responsables des condamnations pécuniaires prononcées contre l'auteur de l'article ou le directeur du journal.

« Pour leur inspirer cette crainte salutaire, il faut que les tribunaux substituent aux inefficaces peines corporelles qu'ils appliquent de loin en loin de *lourdes peines pécuniaires*, des *amendes importantes*, de *douloureux dommages-intérêts*... »

Modifier la composition du jury, si on veut lui laisser la connaissance des délits de presse¹.

1. *Revue bleue*, 25 décembre 1897. *Lettre de M. Jean Cruppi*. Voir avis conforme de M. R. Poincaré, *ibid.*, 11 décembre 1897.

Garanties à exiger des fondateurs ou directeurs de journaux. et des rédacteurs : « Des garanties légales d'honorabilité, de capacité, de savoir, devraient être exigées du directeur du journal, comme elles le sont du notaire, de l'avoué ou du pharmacien. Cette première mesure suffirait à purifier la direction des journaux d'une bande de forbans ou de barnums qui la déshonorent en battant monnaie avec l'honneur du pays.

« Des garanties professionnelles, assurées par des concours et des scrutins sérieux, devraient être exigées du chroniqueur et du reporter, comme elles le sont de l'avocat, du médecin, du professeur.

« Il faudrait enfin que les associations de journalistes, au lieu d'être de simples groupements d'ordre matériel, devinssent une juridiction hautement morale, respectée, sur tous les membres de la presse : une manière de « conseil de l'Ordre » du journalisme, réglant les rapports entre le bailleur de fonds, le directeur et les rédacteurs du journal. Alors seulement, dans cette discipline acceptée, la liberté des consciences pourrait se maintenir¹. »

Enfin, une réforme que plusieurs ont prise au sérieux, sans en ignorer d'ailleurs le caractère visiblement *utilitaire*. On a proposé de diviser « nettement, ostensiblement », le journal en deux parties : l'une consacrée aux annonces, à la *publicité*; l'autre à la rédaction.

« Cela est la publicité; c'est le mur de Girardin, y affiche qui veut. Je ne garantis rien. Ce sont les intéressés qui parlent.

« Ceci est la rédaction. J'en prends l'entière responsabilité; je puis me tromper, mais c'est toujours de bonne foi. Jamais, sous aucune forme ni sous aucun prétexte, je ne suis payé pour mentir...

« Alors, ce que vous prêchez là, c'est la réhabilitation de la presse par l'annonce ?

« Parfaitement, et la proposition n'a de paradoxal que l'apparence. Les journaux auront beaucoup d'annonces, quand on saura qu'à aucun prix ils ne vendent leur publicité sous

1. *Revue bleue*, 22 janvier 1898, *Conclusions*, par M. H. Bérenger.

une autre forme, et quand ils auront beaucoup d'annonces, ils seront assez riches pour que leur indépendance soit assurée¹. »

Concluons : l'*Enquête sur la Presse* abonde en renseignements utiles, en idées heureuses, en témoignages indubitables de zèle pour la chose publique.

Les diverses réformes indiquées par les « correspondants » nous ont semblé d'une réelle valeur pratique, et volontiers nous les recommandons.

Mais en vain avons-nous cherché des doctrines, des principes, des convictions fermes et une autorité qui s'impose. Surtout, et c'est là notre dernier mot, on a oublié la réforme à laquelle le succès de toutes les autres demeure, à notre sens, absolument subordonné : la restauration morale de l'esprit public par la religion de Jésus-Christ.

1. *Revue bleue*, 18 décembre 1897, *Lettre de M. Lucien Marc*, directeur de l'*Illustration*.

LA CHINE ET L'EUROPE

A PROPOS D'UN ARTICLE DE LA *REVUE DES DEUX MONDES*

(Troisième article¹)

CONCLUSION

Quoi qu'il en paraisse en Europe, un nouveau monde, sur ces rives lointaines de l'Extrême-Orient, se substitue à l'ancien. Sans fin l'on peut opposer ou superposer les théories : elles se trouvent toujours dérangées et contredites par les hasards du kaléidoscope chinois. Impossible de noter à temps les changements à vue de cette scène mouvante. Et si nul ne peut se flatter de savoir au juste ce qui se passe dans les coulisses ou les dessous impénétrables de ce théâtre mystérieux, qui s'aventurerait à décrire en prophète le jeu des éventualités possibles, les surprises de l'avenir, même celles d'un futur très prochain ?

Le plus sage, le moins aventureux, est encore, pour le spectateur, d'énoncer ce qu'il a naturellement sous les yeux. Essayons.

En fait d'institutions à l'européenne, Nankin possédait déjà un arsenal, une fonderie, un poste de torpilleurs, une école navale, des forts et batteries. Il s'y ajoutait naguère² une académie militaire, ouverte le 28 novembre 1896. Une école de langues pour 120 élèves (apprenant anglais, français, allemand ou japonais) fonctionne depuis trois mois. En outre, on achève la construction d'une *monnaie* qui accentuera encore le désordre régnant quant au poids, à la valeur, à l'aspect et au change, dans la circulation des pièces d'argent de fabrication indigène. Chaque vice-roi ne veut-il pas battre

1. V. *Études*, t. LXXIV, p. 721 ; t. 75, p. 22.

2. *Ibid.*, 5 avril 1898, p. 28.

monnaie à son gré, chez lui, sur ses plans, et à son profit particulier¹ ?

Çà et là on a tenté d'exploiter un peu de cuivre et l'antracite qui affleure aux flancs des collines nankinoises. Toutefois, le principal effort s'était porté, sans résultat autre qu'un gaspillage de temps et d'argent, sur l'établissement d'un tronçon de chemin de fer (82 kilomètres) vers Tchen-Kiang, à relier avec Sou-Tcheou et Chang-hai. Seule cette dernière ville est rattachée, par Ou-song, au Yang-tsé.

Deux ingénieurs belges furent demandés, par le vice-roi Tchang Tche-tong, à la société Cockerill, de Liège. Arrivés à Nankin, 11 novembre 1895, ils firent le relevé consciencieux de cette voie ferrée par la sous-préfecture de Kiu-yong, parcours imposé en haut lieu. Le 16 avril 1896, le vice-roi Lieou Koen-i de retour, auquel on soumit un aperçu de l'étude préliminaire achevée, déclara que des considérations d'ordre économique lui interdisaient de donner suite, pour l'instant, à ce projet. Et les ingénieurs, brusquement remerciés (6 mai) rentrèrent en Belgique. Depuis on a, paraît-il, fait des ouvertures à un géomètre allemand, patronnant un tracé plus direct, sinon moins coûteux. Comme tant d'autres projets chinois, celui-ci échoua. Pourtant, bientôt peut-être, la locomotive sillonnera ces parages.

Entre temps, Nankin sommeille, ou piétine sur place, dans le vieux cercle des pratiques d'un autre âge. A peine vient-on d'y clore la double série des examens triennaux.

En septembre dernier, du 3 au 12, période des *examens civils*, 24 498 bacheliers sont entrés en loges, pour le concours de la licence. La population urbaine s'augmenta soudain de 80 000 personnes. Manière de procéder, programmes, compositions, tout fut conforme à la coutume traditionnelle ; aucune trace d'amélioration, sauf, j'en parle *de visu*, l'emploi

1. Il n'est point encore question d'unité monétaire au Céleste Empire. — Je devrais mentionner aussi l'installation à Nankin (1896) de la Poste impériale chinoise, administrée par la Douane européenne. Les rouages de cette institution ne fonctionnent point encore à la satisfaction générale ; il eût fallu créer d'abord des voies de communication rapide. On a dit, en outre, que sir Robert Hart avait prématurément ouvert ces bureaux, par peur de voir la Chine accepter les propositions de certaines puissances, offrant d'organiser ce service postal.

d'une pompe européenne, qui envoyait l'eau du canal voisin aux lettrés emmurés dans leurs 25 000 cellules. Le 17 octobre, à minuit et demi, on proclama les cent quarante-cinq noms des concurrents heureux dans les provinces du Kiang-sou et du Ngan-hoei. Les candidats à la licence que le Céleste Empire a ainsi rassemblés, à frais énormes, l'automne dernier, se chiffrent par centaines de mille. Et quel mince profit, pour un tel gaspillage d'argent, d'énergie et de temps !

Au début de novembre, ce fut le tour des candidats à la *licence militaire*. Plusieurs milliers de bacheliers se présentèrent aux épreuves des examens. Ces sortes de jeux olympiques (annexe des examens civils) sont pour la population nankinoise l'occasion d'une série de fêtes foraines, d'un festival d'automne, d'une foire ininterrompue, le signal du spectacle gratuit d'un cirque en plein air. Toute la ville afflue pendant deux semaines au champ de manœuvres pour voir les candidats envoyer, à cheval, six flèches sur trois paillassons enroulés et, à pied, six autres dans une natte dressée à quarante-cinq mètres ; puis, après avoir, à cheval, culbuté d'une flèche un gros ballon en équilibre sur un tertre, tendre un arc fort raide, soulever une grosse pierre, agiter une lourde hallebarde en fer. Exercices puérils et solennels, acrobatisme prétentieux et vulgaire, prouesses d'hippodrome, tours de force ou d'adresse comiques et pompeux, devant les hauts mandarins de la province, députés *ad hoc* par décret d'empereur¹.

La liste de quatre-vingt-dix-neuf noms (un dixième de Tartares) a paru le 22 novembre. Le premier lauréat de ce palmarès est un jeune homme de seize ans, de la région de Nankin, le pays de Chang-hai se distinguant cette année par un échec presque complet. La moyenne d'âge des reçus est d'environ vingt-trois ans. Ajoutons que ces promotions d'athlètes sont étrangères au recrutement des officiers de l'armée ; elles ne confèrent au-

1. Les numéros 5 et 9 des *Variétés sinologiques* de Zi-ka-wei ont traité à la *Pratique* de ces *Examens civils et militaires en Chine*. Le P. Étienne Zi, S. J., y a accumulé tout un répertoire d'informations techniques, d'une extrême richesse.

cun grade. De ces examens, les candidats heureux sortent licenciés civils ou militaires; c'est-à-dire qu'ils entrent dans une sorte de caste nobiliaire, et que leur nouveau titre rend moins ardu pour eux l'accès des charges mandarinales et lucratives, et leur vaut un certain prestige aux yeux de leurs compatriotes, souvent aussi, hélas! une très glissante aptitude à les molester d'exactions impunies et effrontées.

Pendant ce temps, un Chinois, discipliné et éduqué par la pédagogie occidentale, assure, en anglais, dans l'*Asiatic Quarterly Review*: « On commence à reconnaître que la Chine est le pivot réel du monde. » Il suggère qu'on devrait investir l'Angleterre de la mission de réformer sa patrie, de la perfectionner dans le sens de la civilisation contemporaine. Pour y mieux réussir, il propose de transférer le siège du gouvernement de Pékin à Nankin, « la capitale naturelle et *par excellence* de la Chine ». A Tchang Tche-tong, le progressiste, incomberait le soin d'opérer le transfert, de réadapter encore la vieille cité nankinoise à ses nouvelles fonctions, traditionnelles du reste. Le Japon n'a-t-il point heureusement transporté sa capitale de Kiôtô à Yeddo¹ ?

Autre signe d'infatuation. La gent mandarinale et lettrée du pays est convaincue et proclame que la Russie, éblouie par la supériorité chinoise mieux connue, embrasse le confucianisme, bâtit des temples au saint, à l'unique philosophe Kong-fou-tse, adopte le costume chinois, y compris la tresse de cheveux et se recrute des professeurs de langues au Céleste Empire. Quelle revanche sur le Japon et les barbares d'Occident !

J'avoue que je redoute de voir les bonzes apprendre et me redire, en style narquois, que Paris se fait bouddhiste, qu'un service bouddhiste a eu lieu récemment au musée Guimet, conduit par l'illustre anglo-hindou Dharmapala, en présence de nos « sommités » politiques, scientifiques ou littéraires. Les 25 000 mahométans nankinois pourront me

1. Aujourd'hui Tokio. — Cf. *North China Daily News*, 13 nov. 1897 : *Suggested reforms for China* by Taw sein ko M. R. A. S., in the *Asiatic Quarterly Review*.

rappeler aussi que nous élevons des mosquées, qu'un lettré français, leur coreligionnaire fervent, est parvenu à la députation, et, grand mandarin, siège au Palais-Bourbon.

Qui épie les rares indices de relèvement, de restauration politique et sociale, ne rencontre guère, à part des motifs très clairsemés d'un meilleur espoir, que des symptômes attristants de décadence irrémédiable, presque fatale, aussi bien chez les étrangers en rapport avec la Chine, que chez elle, dans son gouvernement, ses fonctionnaires, son peuple, la race et la nation tout entière.

Et d'abord, quelles sont, en résumé, l'attitude, la position, les visées des puissances étrangères en contact, trop étroit à son gré, avec le Céleste Empire ?

Nous avons déjà longuement parlé des empiétements de la Russie. Elle étreint le nord ; la Mandchourie, la Corée, voire le Tche-li, seront provinces russes, quand elle le jugera utile pour elle et sans inconvénients pour ses relations diplomatiques. Fruits mûrs, qu'une légère secousse détachera de la branche. « La Mandchourie ? ce n'est point pays chinois ! » m'objectait ici même un aide de camp du gouverneur de Khabarowska.

L'Angleterre, qui courtise le Japon, opère activement et pratiquement en Birmanie, au Tibet, au Si-kiang ; convoite la Chine centrale, la vallée du Yang-tse, au moins l'embouchure du grand fleuve. Elle déclare sans ambages — et ce n'est pas une erreur — que, pour elle, « le bassin du Yangtse Kiang vaut plus à lui seul que toute l'Afrique ». Son commerce, sa langue, l'administration des douanes et de la poste, le chiffre de ses nationaux, la force de sa marine, sa pénétration partout simultanée en Chine, l'esprit de suite dans une politique de résultats peu scrupuleuse, lui constitue des atouts sérieux pour cette partie qui se jouera bientôt, cartes sur table.

L'Allemagne vient de faire saluer son pavillon de vingt et un coups de canon à Ou-tchang-fou (Hankeou). Les officiers du

Cormoran, un croiseur qui, remontant le fleuve le 25 octobre, avait jeté la terreur dans Ngan-king, reçurent des pierres en débarquant. Prompte satisfaction fut accordée par Tchang Tche-tong.

On l'a vu, la marine allemande, occupée à l'hydrographie côtière, cherchait et faillit obtenir un dépôt de charbon, en face de Formose. Il manque à l'Allemagne une station navale en ces mers; l'occasion de se la procurer s'est présentée à temps et à souhait : « Frappez : j'ai trois enfants à nourrir ! » Des bandits ont assassiné deux missionnaires catholiques allemands, le 1^{er} novembre, aux environs de Yen-tcheou, au Chan-tong, à quelques kilomètres de la patrie de Confucius. De Berlin est venu l'ordre, vite obéi, d'occuper, en représailles, la baie de Kiao-tcheou, dans le sud de la presqu'île chantonnaise. L'Angleterre elle-même applaudit à cet acte de vigueur qu'elle envie. L'avenir en dira les conséquences définitives. Dès à présent, on peut y voir une étape mémorable dans le partage éventuel de la Chine¹.

Bien entendu, nous faisons la distinction entre la légitimité de l'acte et la pureté des motifs qui déterminent à agir. D'autre part, les agressions sauvages et répétées de bandes de brigands, contre nos missionnaires, périodiquement pillés, incendiés, battus et blessés, ces dernières années, à une soixantaine de lieues d'ici, faisaient prévoir ce trop logique dénouement. L'apathie, la négligence, la semi-conivence de certains fonctionnaires, sont soudain punies d'un providentiel châtement. Le gouverneur du Chan-tong, Li Ping-heng, était notoirement hostile aux étrangers. La France, pensera la Chine, s'est montrée moins âpre aux représailles, lors des massacres de Tientsin (1870), des émeutes de 1891, des affaires du Se-tch'oan, lors de la mort du P. Mazel, des Missions étrangères, tué aussi par des brigands, mais dans le sud. Le *North China Daily news* observait mélancoliquement ces jours-ci : « Comme le vice-roi de Fou-tcheou doit remercier sa bonne étoile de ce qu'il n'y

1. P. 351, M. Pinon énumérait les avantages obtenus par les Russes, grâce à l'acquisition de la magnifique baie de Kiao-tcheou, que leur concède virtuellement la convention Cassini. Aujourd'hui (15 déc. 1897), on ne saurait encore décider si cette baie sera chinoise, russe ou allemande.

avait point d'Allemands parmi les victimes massacrées à Kou-tcheng¹ ! »

Le Japon suit la marche progressive et difficile que l'on sait. Il est tout fier de posséder depuis quelques semaines son *Fuji* et son *Yashima*, les plus puissants cuirassés (12 000 tonneaux) de toutes les escadres sans exception, dans l'Extrême-Orient. Il est vrai que le 13 novembre on a vu apparaître, pour la première fois depuis la guerre, une canonnière chinoise, le *Fei-Yng*, dans un port japonais, à Nagasaki².

L'Amérique semble ne viser qu'à des spéculations commerciales, industrielles et financières sur le continent chinois. Mais elle a jeté son dévolu sur Hawaï, avec intention, sans doute. Au reste, son armée de prédicants lui assure en ces régions une influence qu'elle est loin de dédaigner.

La Belgique, dont l'effacement militaire endort les défiances chinoises, travaille à l'envahissement du Céleste Empire par les initiatives de sa vaillante industrie, et mainte opération de banque assez habilement masquée. A elle peut-être une part considérable dans l'établissement du réseau ferré chinois et des installations analogues ou connexes³.

La France, paralysée par vingt préoccupations continentales et coloniales, énervée par des tracasseries sectaires, ou distraite par les débats byzantins de ses politiciens, lutte sans avantage marqué ni défini, au milieu de ces égoïstes convoitises. Toutefois, nous n'avons garde de méconnaître l'activité généreuse, la politique éclairée, l'attitude patriotique, de notre diplomatie et de notre marine. Même pour qui

1. *North China Daily News*, 2 déc. 1897. — Sur l'affaire de Kou-tcheng, ou Wha-sang, voir *Études*, 5 avril 1898, p. 22.

2. Le *Tsukushi*, croiseur japonais, remonta le bas Yangtsé et vint passer deux jours à Nankin, au début d'octobre.

3. Le plus prudent scepticisme est provisoirement commandé en ces questions : tour à tour, télégrammes et journaux annoncent et démentent que ces combinaisons de syndicats échouent ou réussissent. Rien de moins sûr ni de plus affirmé.

n'estime qu'une politique de résultats, la France fait plus, obtient plus, prépare plus que toute autre nation, grâce aux labeurs de l'apostolat catholique qu'elle exerce ou protège. Par son action désintéressée, mais réelle, suivant sa vocation historique et ses aptitudes natives, elle seule vraiment peut se vanter, sans remords ni honte, de civiliser la Chine. Il n'y a point contradiction pourtant à lui conseiller le souci légitime d'intérêts temporels plus immédiats.

Après cette revue sommaire de l'étranger, nous sommes ramenés à l'examen des symptômes, internes et locaux, de relèvement pour la Chine.

Hélas ! les pronostics décourageants se présentent tout d'abord, et ils abondent.

La consommation et la production indigènes de l'opium suivent une progression alarmante. Les statistiques anglaises qui la constatent en pallient vainement les funestes effets. Nous nous sommes assez expliqué jadis¹ sur la prétendue innocuité, physique et morale, de ce chancre malfaisant, qui gangrène l'organisme chinois. Copions quelques chiffres : En 1894, dans la seule province du Chen-si, une des plus exigües de l'Empire, la taxe locale (*likin*) sur l'opium indigène a fourni 15 766 taëls, et l'impôt sur les terres affectées à la culture du pavot, 94 465 ; soit un total de 113 231 taëls, près de 500 000 francs, sans compter l'opium étranger².

Le consul anglais de Ou-hou (port ouvert depuis 1877, à vingt lieues d'ici, en amont) estime qu'il s'est consommé, dans la seule année 1896, et parmi une agglomération de 100 000 habitants, pour environ 1 500 000 taëls d'opium. Ce chiffre monstrueux d'environ 4 millions de francs trouverait des incrédules, si des évaluations soigneuses n'en démontraient la navrante authenticité³.

Je ne puis fixer le montant de la consommation locale de

1. V. *Études*, 15 juillet 1895.

2. *King-pao*, ou « Gazette de Pékin », 28 juillet 1895, statistique officielle.

3. Cf. *North China Daily News*, 26 août 1897 : *Consular Report of the trade of Wuhu for 1896*, par M. Fraser. La valeur globale du trafic international de ce port s'élevait, en 1885, à 7 millions de dollars ; elle a plus que doublé en 1896. Si l'importation d'opium étranger a décréu de 55 774

Nankin. Elle croît chaque jour ; depuis deux ans, l'on rencontre des champs de pavots en pleine ville ; j'ai vu, entre les mains de soldats chinois, des seringues à inoculations hypodermiques de morphine. Notez que ces grossiers instruments sont de facture indigène. Ces pratiques, à peine dissimulées, révèlent l'étendue du mal¹.

D'autre part, la Chine s'endette ; morcelée par avance, rognée déjà sur tous les confins de sa périphérie terrestre et maritime, elle hypothèque, pour de ruineuses échéances, et son territoire, et les meilleures sources de ses revenus. Rien ne peut la réveiller de la somnolente apathie, de l'ignare infatuation, où se dorlote l'insouciance populaire et mandarinale². Au reste, les intérêts du peuple semblent diamétralement opposés à ceux des hauts fonctionnaires ; antinomie qui explique l'étroit conservatisme de ces derniers. La religion, si l'on peut, sans le profaner, employer ici ce nom, a dégénéré soit en superstitions rationalistes, soit en un dégradant fétichisme, le tout également immoral. La passion du lucre, l'absence de patriotisme, les soucis égoïstes, l'orgueil racial, la fureur des jouissances matérielles, la corruption des fonctionnaires de tout rang, ont grandi dans des proportions qui inquiètent même les indigènes, du moins ceux de la classe honnête, encore nombreuse, malgré tout, en ce vaste pays³.

livres anglaises, par contre, celle de l'opium chinois a augmenté de 17 042 livres. Phénomène économique digne de pitié : le commerce général progresse à pas de géant, et la pauvreté s'accroît en Chine non moins rapidement.

1. Il est intéressant de signaler les efforts tentés par les Japonais pour restreindre la consommation de l'opium dans l'île de Formose. Ils redoutent de voir leurs troupes y contracter cette contagieuse habitude et l'acclimater ensuite dans leur propre pays. A Formose, la tribu des Hakkas qui s'abstient d'opium, est la plus vigoureuse au point de vue physique. La Chine, du reste, a vécu des siècles prospères sans connaître cette drogue.

2. Il est à noter pourtant que le *Berliner Tageblatt* a publié la traduction d'un Mémoire de Li Hong-tchang, sur des réformes navales et militaires à effectuer. Il propose, entre autres projets, celui de fortifier les baies de Kiao-tcheou, de Nan-koan et Mirsbay. On connaît la première ; la seconde est au nord et auprès du cap Fou-kien, entre Wen-tcheou et Fou-tcheou. La troisième, Mirsbay, avoisinant Hong-kong, fournira l'*hinterland* éventuel de cette colonie anglaise sur le continent.

3. Nos sociétés d'Europe souffrent des mêmes maux, de pires peut-être ;

De temps à autre, des révélations inattendues trahissent, par soubresauts, une désaffection contagieuse à l'endroit de la dynastie régnante, une sourde agitation qui mine l'aire des dix-huit provinces. Des prophéties indigènes, très colportées, annoncent le prochain effondrement du trône tartare-mandchou¹. L'évidence de criants et intolérables abus, la misère générale dans de riches contrées, la pénurie et la cherté des vivres, les récents désastres militaires, si humiliants, les empiétements sans trêve de l'Europe, font la part belle aux sociétés secrètes, travaillant le sous-sol de l'agglomération chinoise.

Les indigènes élevés ou fixés à l'Étranger, en Amérique, à Singapore, aux îles Hawaï, au Japon, sont les agents militants et provocateurs de cette croisade dangereuse, aux couleurs patriotiques. Une jeune Chine se constitue; elle recrute comme factieux, dupes et meneurs, des milliers d'adhérents que l'on verra surgir inopinément aux heures néfastes. Les mécontents réclament au moins des places pour leurs ambitieuses capacités.

Réforme, émancipation, rébellion, séparatisme, particularisme, révolte, sont des termes métaphoriques et mitoyens qui côtoient les mêmes abîmes. Sans compter qu'une occupation étrangère, qui guette les premiers symptômes d'anarchie, couperait court, çà et là, aux visées politiques compro-

du moins le christianisme, ou des mœurs restées en partie chrétiennes, y forment un salutaire contrepoids, absent ici.

1. Dans le *King-pao* du 3 septembre dernier, un décret impérial rappelle que, d'après le *Tchoen-tsieou* de Confucius, une éclipse de soleil, coïncidant avec le premier jour de l'an, présage des calamités, et que, pour les détourner de son empire, le souverain doit s'humilier devant le ciel. Ainsi ont fait K'ang-hi et Kien-long en pareille occurrence. — « Or, la vingt-quatrième année de notre règne (22 janvier 1898), il se produira une éclipse semblable, m'a annoncé le Tribunal d'Astronomie. A cette nouvelle, rentrant en moi-même, j'ai recherché par quels péchés j'avais pu attirer un tel malheur sur mon peuple. En conséquence, on réduira la splendeur des cérémonies habituelles, et, quand l'éclipse commencera, la Cour, assemblée dans le palais intérieur, s'y prosternera devant un autel élevé en l'honneur du ciel et fléchira sa colère. Ainsi je montrerai mon désir de le fléchir moi-même. Mais comme l'Impératrice douairière est âgée, l'on ne retranchera rien de la pompe habituelle des félicitations qu'on lui adresse en ce jour. » — Cette dernière réserve vise surtout, à vrai dire, la somme des dons, en argent et en nature, obligés en la circonstance.

mettant les relations internationales. Les puissances ont désormais trop d'intérêts matériels engagés sur le territoire chinois, pour qu'elles se cantonnent, le cas échéant, dans une attitude passive de non-intervention. Elles ne toléreront point une seconde édition de l'insurrection T'ai-p'ing d'il y a quarante ans. Seule, à peu près, l'Angleterre préconise, en Chine, l'idée du respect de l'intégrité territoriale, au besoin sous son protectorat; en effet, à la curée, elle n'obtiendrait plus qu'un morceau, si grand fût-il, de l'énorme dépouille; des lambeaux importants en seraient arrachés par des compétiteurs aussi affamés; en plusieurs provinces, elle se heurterait à des droits prohibitifs, pour son trafic régnant encore partout en maître.

Aujourd'hui, dans certains quartiers plus ou moins ténébreux, le cri du ralliement clandestin semble être : « A bas la dynastie actuelle ! La Chine aux Chinois ! Vive l'affranchissement, la réforme sociale, le système représentatif à l'américaine ! Vive la fédération des futurs États-Unis de Chine ! »

Pour qui sait lire, la brochure anglaise où le cantonais Suen Yat-sen raconte, avec sa délivrance, son illégale séquestration à Londres, par et à l'ambassade chinoise, jette, et par ce qu'elle exprime, et par ce qu'elle tait, un jour trop clair sur les agissements du parti progressiste qui inquiète à juste titre les mandarins¹.

Incontestablement, la Chine marche; — dans la bonne direction?... Je ne sais. C'est le navire de haut bord, reposant encore sur sa cale quelques secondes avant le lancement. Le colosse semble figé au sol; les premières phases du glissement sont insensibles. Bientôt le mouvement initial s'ac-

1. *Sun Yatsen kidnapped in London*. Bristol, Arrowsmith', 1897. — Cette aventure, où sir Halliday Macartney, le premier organisateur de l'arsenal de Nankin, joua un rôle très chinois en pleine ville de Londres, est suffisamment exposée dans la brochure, qui glisse prudemment sur la tentative avortée des rebelles, à Canton, il y a deux ans. Elle avoue que, si les soldats de l'armée sont partout, la tête est à Chang-hai.

En outre, cette singulière équipée devrait enseigner une extrême prudence à plus d'un ministre protestant au sujet de ces revendications politiques de Chinois progressistes. Dans sa brochure, Suen Yat-sen, protestant, s'inspire trop de ses professeurs et maîtres. L'on n'a pas oublié le rôle équivoque de certains prédicants au début et au cours de la rébellion T'ai-p'ing. (Cf. *Études*, 15 mai 1895, p. 102.)

centue, se précipite, et le noble vaisseau entre dans les flots, chemin mouvant vers toutes les plages. Ainsi l'énorme jonque chinoise, transformée en une structure meilleure, attend pavoisée son lancement, pour promener son dragon jaune à travers le monde moderne.

On le pressent ; les symptômes précédents, fâcheux en somme, compènèrent, à certains égards, ceux d'une nature plus consolante, tout aussi réels.

En tête de ces heureux prodromes de changement, de relèvement possible, j'inscrirais la diffusion rapide et soudaine du journalisme chinois. Longtemps, on ne connut au Céleste Empire que le *King-pao*, la Gazette de Pékin, sorte de journal officiel, maigre recueil d'*Acta publica*, vieux d'une dizaine de siècles¹. Puis, récemment, dans les *ports ouverts* de la côte, apparurent timidement quelques feuilles locales, avidement lues par le public indigène. La plus répandue naguère, le *Chen-pao*, de Chang-hai, atteignit bientôt un tirage normal et quotidien de 15 000 exemplaires. Plusieurs revues confessionnelles, protestantes surtout, cherchèrent aussi des lecteurs, et parfois en trouvèrent quelques centaines. Toutefois, le mouvement que nous envisageons, la création d'une presse chinoise, ne date que de deux années. C'est un des résultats les plus saillants de la guerre japonaise. Un peu partout dans l'intérieur on voit naître un organe local, progressiste, avancé, au titre ambitieux et euphonique. Même à Tchong-king, au fond du Se-tch'oan, le mois dernier voyait surgir des journalistes, certainement fin-de-siècle.

Chang-hai est le siège d'une association de patriotes, de partisans d'une rénovation totale, société qui se fonda, il y a un an, pour éditer une revue spéciale, intitulée le *Che-ou-pao*. L'équivalent, non la traduction, du titre serait : le journal de la réforme, du progrès. Ce journal s'intitule parfois, *lui-même* bien entendu, le *Chinese Times*. La rédaction, pour mieux afficher son programme libéral, s'est attachée un

1. Voir la notice du P. S. Couvreur, S. J., dans son *Choix de documents*, p. 998.

service de traducteurs attirés, dont la tâche est de fournir à la revue la moelle des articles en langues étrangères, susceptibles d'intéresser les Chinois, en les éclairant. Une ferme raison critique, un choix judicieux, est loin de toujours présider, soit à la confection des articles originaux, soit au labeur plus aisé des traducteurs. Mais l'effort symptomatique est à signaler. Le succès a si bien répondu à cet essai, que des annexes, des succursales, pour ainsi dire, s'inspirant du même esprit, d'une méthode identique, ont été installées en diverses grandes villes.

Autre signe du temps. Ce *Che-ou-pao*, dont la vogue est en majeure partie due à ses critiques, à peine voilées, du gouvernement central, des fonctionnaires et du monde officiel, trouve un chaud accueil auprès des hauts mandarins, fort empressés à le répandre, à s'y abonner, à y souscrire largement, à lui recruter des lecteurs. Au *Che-ou-pao* aussi, on ne distingue que confusément la nuance essentielle entre changement et progrès, entre révolution et réforme. « La maison est vieille : jetons-la par terre sans plus tarder ! Cette colonne est vermoulue : faisons-la sauter d'un coup de masse ! — Et où logera-t-on, ce soir ?... Et, si l'on n'était rien, la chute du toit ne va-t-elle point nous écraser ?... » Nul ne se tracasse de ces vétilles ; il apparaît si urgent de démolir ! c'est jeu si facile que de réédifier !

Parallèlement à la lecture des journaux, se développe insensiblement la vogue des adaptations chinoises d'ouvrages élémentaires, sur les sciences et inventions européennes. Par malheur, l'insuffisance, l'absence de tout enseignement scientifique, même primaire, rendent ce zèle louable nécessairement improductif. Aussi, la curiosité se porte plus vivement sur les traductions d'ouvrages historiques, traitant de matières contemporaines. Le plus lu, sans contredit, le plus réédité et contrefait, est le *Récit de la guerre sino-japonaise*, rédigé en chinois par le D^r Allen¹. Le premier brouhaha

1. Traduction du titre anglais de cet ouvrage chinois, dans le catalogue de l'imprimeur (Chang-hai) : *Histoire de la guerre entre la Chine et le Japon. Ses origines et sa fin, ou Révélations et leçons.*

Premier supplément : *Histoire télégraphique de la guerre*, comprenant les

passé, Port-Arthur et Wei-hai-wei aux mains des Japonais, la flotte détruite, l'indemnité de guerre fixée, une large portion du public chinois soupçonna que le gouvernement de Pékin n'avait point communiqué toute la vérité, rien que la vérité; que certaines victoires, officiellement enregistrées, n'étaient guère décisives, puisqu'on agissait en vaincus. Il a transpiré que les Européens, mêlés du reste aux négociations de la paix, à la rétrocession du Liao-tong, étaient mieux renseignés, savaient mieux à quoi s'en tenir; bref, on se précipita si avidement sur cette *Histoire de la guerre*, que le D^r Allen eut à la compléter, à l'augmenter d'appendices, grossis principalement des télégrammes privés et pièces secrètes, que fournirent confidentiellement des mandarins. Au demeurant, c'est une lecture qui, grâce à la modération comme à l'indépendance du compilateur, ne peut être malsaine pour les cerveaux chinois. *Nosce teipsum!*¹

Presque sur le même rang que cet ouvrage, plaçons l'*Histoire du dix-neuvième siècle*, de l'écossais Mackensie². Heureusement, dans l'adaptation chinoise de cet utile *compendium*, on a atténué le détestable chapitre anglais, où l'auteur a odieusement travesti le concile du Vatican, la définition de l'infailibilité pontificale, l'invasion de Rome par les Piémontais. Qu'est-ce qu'un historien qui se montre, dans tout un chapitre, si peu au fait des événements, si dépourvu de sens

télégrammes expédiés et reçus par Li Hong-tchang, les divers traités, etc. 4 vol.

Second supplément : *Importance des réformes dans l'éducation*; — 2 vol. Soit 14 volumes, par le R. D^r Y. J. Allen.

Sous presse, du même auteur : *Li Hong-tchang en Europe et en Amérique*.

1. Le R. Gilbert Reid s'est donné la mission spéciale « d'éclairer les hautes classes de la Chine ». Il travaille à fonder un *Institut international* à Pékin, qui comprendrait une bibliothèque publique, un musée, des collections, des salles de conférence et un *auditorium* pour 2000 personnes. L'entrepreneur Américain a fait, pendant dix ans, partie d'une société presbytérienne, avec laquelle il a rompu, pour mieux se livrer à son œuvre, « plus éducatrice que religieuse ». Ce projet implique, on le craint, trop de *humbug* spéculatif, trop d'inconscient charlatanisme.

2. Mackensie's *History of christian civilization in the 19th century* (8 vol.), translated by R. T. Richard.

La *Presbyterian Mission Press*, qui imprime ces ouvrages à Chang-hai, édite aussi : *Les Persécutions à Madagascar*, par Mrs A. Foster.

critique, si grossièrement partial, si ignorant de l'histoire qu'il prétend raconter, de la terminologie qu'il emploie ? Quel crédit, quelle garantie offre-t-il ailleurs, en d'autres matières, d'autres questions échappant au contrôle personnel du lecteur ? Les préventions ignorantes des Chinois rendent cent fois plus pernicieux le virus de ces mensonges historiques.

Naturellement, j'ai à signaler aussi la diffusion continue de la langue anglaise, en passe d'envahir l'Extrême-Orient, l'Asie du sud et de l'est, le monde colonial presque tout entier. Les grandes cités chinoises réclament des écoles d'anglais ; c'est la langue du trafic, de la civilisation occidentale, de l'industrie, de la science, du progrès¹ ; celle des douanes, des postes et télégraphes, de la marine militaire et commerciale, des chemins de fer et des finances ; celle dont la connaissance ouvrira l'accès aux places lucratives, dans le nouvel ordre social et politique qui se prépare². Par contre-coup, cette ardeur studieuse vaut un essor inespéré à l'influence des missions protestantes d'Angleterre et d'Amérique. Chang-hai projette de bâtir une université provinciale qui serait confiée à des méthodistes américains par le vice-roi Lieou Koen-i. L'expansion de notre langue et de l'allemand ne marchera qu'à la suite de la diffusion de l'anglais, en possession d'une avance qui le classera à jamais hors concours³.

1. C'est presque la langue de la diplomatie : le texte de la convention entre la Chine et le Japon pour la rétrocession du Liao tong (Pékin, 8 nov. 1895) est rédigé en chinois, en japonais et en anglais, cette dernière langue faisant foi.

2. J'ai dit plus haut qu'à Nankin l'anglais domine comme partout. L'enseignement étranger s'y donne en cette langue à l'*École navale* (120 élèves). L'Université, les écoles et deux ou trois hôpitaux des missionnaires protestants d'Amérique lui assurent une irrésistible prépondérance. L'allemand ne figure qu'à l'*Académie militaire* (120 élèves). Une section de 30 élèves étudie respectivement l'anglais, l'allemand, le français, le russe, le japonais, à la nouvelle *École des langues* (120 élèves aussi). Depuis longtemps, la poudrière et l'arsenal sont exclusivement entre des mains indigènes.

3. Ne point s'illusionner pourtant sur la valeur d'une langue comme instrument d'unification : on peut appeler les objets par les mêmes noms et demeurer diamétralement opposés de sentiments. Les Anglais le constataient naguère à Hong-kong ; l'enseignement de leur idiome y est en progrès

Les piastres, ou dollars chinois, et leurs coupures divisionnaires frappées dans les provinces, montrent sur leur envers une légende en anglais, autour du hideux dragon national. Les timbres de la nouvelle poste impériale sont également mi-partie en anglais, comme les en-têtes des télégrammes et les tickets des steamers chinois. La cartographie chinoise s'anglicise aux dépens de la clarté.

En outre, on propose avec plus d'insistance de populariser les divers systèmes de romanisation, non des caractères ou du style chinois, mais de la langue mandarine parlée¹.

Le nombre des concessions étrangères s'accroît; le territoire des plus anciennes s'agrandit; les Chinois, encore plus que les étrangers, y affluent, et les usines les encomrent, en les hérissant de hautes cheminées. Après Tientsin, Chang-hai entre en pourparlers avec Pékin pour obtenir l'extension de son *settlement* anglo-américain trop étroit, qui déborde dans la campagne². En vingt ans, le commerce y est monté de 88 millions de taëls à 188 millions; le tonnage du port (entrées et sorties) de 2 millions et demi à 8 millions. Quand vous lirez ces lignes, les locomotives rouleront de Ou-song à Chang-hai. Détail statistique peu connu: ces deux dernières années, il s'est fabriqué à Chang-hai une centaine de pianos.

Les deux civilisations se heurtent sur les rives de la mer Jaune. Si quelques fonctionnaires rétrogrades et réfractaires tentent de résister au courant, — comme le gouverneur du

constant et les indigènes ne restent pas moins irréconciliables qu'il y a cinquante ans. La communauté de religion, qui fait aimer et haïr les mêmes choses, opère plus efficacement cette communauté de sentiments, ce rayonnement d'influence. Des Chinois *païens* sont presque nécessairement anti-européens.

1. Là, les missionnaires catholiques ont préparé d'utiles matériaux d'étude, et la langue française n'a rien à envier aux divers systèmes de romanisation anglaise. Naguère, nous émettions le vœu que la France profitât de ces essais de transformation, pour faire bénéficier la Chine (déjà familiarisée avec la numération décimale), des avantages du système métrique. (Cf. *L'Écho de Chine*, 11 août 1897.)

2. La *concession* française de Chang-hai, qui occupe moitié moins de surface que le *settlement* anglais, se propose de négocier aussi une extension de territoire. Aucun article de traité ne limite l'étendue des *concessions* en Chine; on en fixe les bornes de gré à gré, à l'amiable, au fur et à mesure des besoins commerciaux ou autres.

Chan-tong, qui ne veut même pas savoir l'heure « à l'euro-péenne », — l'honorable tao-t'ai de Chang-hai, Ts'ai-Kiun, ultra-progressiste en ses manières, offrait bal et réception à la colonie étrangère, dans le style occidental, le 4 novembre dernier, anniversaire de la naissance de l'Impératrice douairière.

J'ai fait place à ces indices moins sombres, mais sans aucune illusion pour de longues années encore, la Chine est bien chinoise, bien païenne surtout. Laissons pressentir et pronostiquer. Expansion coloniale, rayonnement, influence, patriotisme, rivalités et compétitions, intérêts politiques et commerciaux ; ingénieuses métaphores déguisant la bassesse des passions humaines ; tout, nos fautes aussi bien que nos mérites, tout sert à Dieu pour préparer l'avènement de son règne : le soin de sa propre gloire, avec le salut possible et facile pour les âmes « de bonne volonté ». Telle est la Providence.

Beaucoup estiment que l'influence chrétienne, puis l'église catholique, son épanouissement, ne s'établiront, en Chine, qu'à la suite d'une franche évolution vers le progrès matériel à l'occidentale, sur les ruines d'institutions arriérées, décrépites, qui n'ont plus de but, inféodées à un paganisme impuissant qui se débat dans son dernier effort. Sera-ce au préjudice de l'autonomie chinoise ? de l'indépendance politique du Céleste Empire ? Tout m'interdit d'ébaucher même une réponse.

Sauf le passage équivoque sur la neutralité affectée de la Russie dans les questions d'apostolat en Chine¹, M. René Pinon a écarté le côté religieux, au cours de son intéressant article. C'est un tort, en l'espèce. Oubli ou dédain, cette lacune infirme plusieurs des remarques ou hypothèses de la *Revue des Deux Mondes* ; par endroits, elle énerve les plus pressants enseignements du disert écrivain.

Un récent premier-Chang-hai du *North China Daily News* (8 novembre 1897), sur « l'avenir de la démocratie chinoise », s'est garé de cet écueil. Parmi les trois facteurs qui agiront,

1. Voir *Études*, t. 74, p. 731.

croit-il, sur les destinées de l'empire chinois, ce journal protestant, fort peu bigot, signale (outre les relations avec l'étranger et le stimulant du savoir occidental), la *diffusion du christianisme*.

Il termine ainsi : « Cette religion est une graine qui germe dans les fissures d'une antique tour de pagode. Microscopique est la graine, et minuscule la crevasse ; mais la tour est vieille et ruineuse : c'est une lutte entre la vie et la mort. Si la démocratie chinoise arrive jamais à prendre conscience d'elle-même, le levain du christianisme aura une part très large dans ce résultat. »

Puisse le Céleste Empire comprendre que le ferment du catholicisme, périodiquement introduit dans sa masse, est un principe de rajeunissement, un gage de vie, de grandeur, de progrès, d'affranchissement ! Accueillie à temps, la religion catholique l'aurait sauvé de sa décadence vieillotte, physique et morale. On n'imaginerait point de *péril jaune* ; surtout il n'y aurait point lieu de poser aujourd'hui l'impertinente question : *Qui exploitera la Chine ?*

LOUIS GAILLARD, S. J.

Nankin, 15 décembre 1897.

ENCORE UN MOT

SUR L'AUTORITÉ DE LA VULGATE

Depuis trois siècles on est divisé, même entre catholiques, sur la valeur et l'autorité de notre version latine des Écritures. Ce long débat n'a pas été stérile. Avec le temps la question s'est précisée; et, à l'heure qu'il est, le champ de la controverse se trouve tellement restreint qu'il est permis d'espérer que sous peu l'entente sera complète. En attendant, je demande aux théologiens et aux exégètes la permission de leur soumettre quelques considérations sur le point encore en litige : *l'authenticité de la Vulgate aux endroits dits dogmatiques.*

I

Il est bien évident que les Pères du concile de Trente ont entendu définir, dans leur quatrième session, le canon des Écritures. Après avoir dressé la liste des livres qui le composent, ils disent anathème à quiconque ne les tiendra pas pour sacrés et canoniques « tant dans leur entier que dans toutes leurs parties, tels que l'Église a coutume de les lire et qu'ils se trouvent dans l'ancienne édition Vulgate latine ». C'est l'objet du premier décret.

Prétendre que le concile a proposé les livres canoniques, d'après une version dont il ne garantit en aucune façon la conformité avec les textes originaux, c'est méconnaître le sens naturel des mots et prêter à l'assemblée une singulière inconséquence.

Que le second décret de cette même session — celui qui fait à la Vulgate une situation privilégiée entre toutes les versions latines — soit purement disciplinaire; qu'il se borne à déclarer cette version *officielle*; je n'ai pas à y contredire. Mais il n'en reste pas moins inadmissible que l'Église enseignante ait rendu obligatoire pour tous les actes publics

une version qui ne serait pas fidèle, au moins dans une mesure convenable et suffisante. Toute la question se ramène donc à préciser les limites de cette conformité avec les originaux hébreux ou grecs.

On s'accorde généralement à penser qu'aux termes du décret conciliaire, il faut tenir pour inspirés de Dieu tous les livres qui se trouvent dans la Vulgate et tels qu'ils s'y lisent, au moins dans leur substance : *Ad summam rei quod attinet*, dit Léon XIII dans sa récente encyclique sur les études bibliques. Il y a, au contraire, diversité de sentiments quand il s'agit, non plus de l'ensemble d'un livre ni de ses parties notables, mais de passages d'une moindre importance dont la présence, l'absence ou l'altération laissent à l'écrit sa physionomie générale, ne détruisent pas son identité.

Et ici on distingue d'ordinaire entre interpolation, résection ou erreur de traduction. Cette distinction ne semble dans le cas présent ni nécessaire, ni utile. Qu'une version soit fautive par le fait de n'importe lequel de ces trois accidents, sa condition vis-à-vis du texte primitif reste invariablement celle de traduction infidèle. Dans la mesure où elle ajoute, retranche et altère, elle n'est plus *authentique*. C'est bien là le sens de ce mot quand il s'agit d'une version, et nous le lui garderons constamment au cours de cette étude.

Les meilleurs théologiens ne font pas difficulté de convenir que des passages appartenant bien au texte original peuvent manquer dans la Vulgate ou s'y trouver rendus d'une façon obscure, inintelligible même : ce qui équivaut à une déperdition. Mais est-il également possible que, par endroits, la Vulgate ait été interpolée, par exemple, que des gloses soient passées dans le texte ? Surtout, est-il admissible qu'elle ne rende pas toujours la pensée de l'original, qu'il s'y trouve des contresens ?

On n'hésite pas à répondre affirmativement, quand il est question de passages dont le contenu ne présente rien de doctrinal, c'est-à-dire n'ayant pas trait à la foi et à la morale. D'ailleurs, l'expérience a démontré que ce n'est pas là une simple hypothèse ; en réalité, des défauts de ce genre

ont été constatées. — S'agit-il au contraire des textes doctrinaux, de ceux qu'on est convenu d'appeler *dogmatiques*, les avis se partagent.

Assez communément on enseigne que, dans les passages de cette nature, la Vulgate ne présente et même ne saurait présenter ni interpolations, ni contresens. Les tenants actuels de cette opinion se réclament surtout du cardinal Franzelin. D'autres, s'inspirant des principes exposés il y a trente ans par un barnabite romain, le P. Vercellone, estiment que, même dans ce cas, notre version latine peut se trouver en défaut. Ils ajoutent que, de fait, il en est ainsi en plus d'un endroit. L'authenticité d'un passage contesté ne pourrait donc pas se résoudre, au point de vue théologique, par un appel à la Vulgate ; il faudrait encore que la tradition catholique témoignât en sa faveur ¹.

Ces deux opinions diffèrent, nous semble-t-il, beaucoup moins qu'on ne le croit d'ordinaire ; peut-être même qu'elles sont conciliables. Pour s'en convaincre, il suffit de dissiper l'équivoque créée de bonne heure autour de la formule, qui est comme le pivot de toute la question. Que faut-il entendre par *texte dogmatique* ?

Puisque, dans le cas présent, un texte est dit dogmatique par opposition à celui qui ne l'est pas, cette dénomination convient rigoureusement aux passages de la Vulgate, où se rencontre l'énoncé d'une doctrine, spéculative ou pratique, ayant une réelle connexion avec le salut de nos âmes. C'est là une acception exacte, mais un peu vague, et, de ce chef, laissant place à l'indécision. Le moyen de reconnaître toujours avec certitude si tel ou tel texte contient un enseignement doctrinal ? Aussi bien, pour préciser davantage, on a, par une sorte d'antonomase, réservé cette appellation aux seuls textes dont l'Église se sert pour établir et défendre le dogme. Et il n'est pas question ici d'un usage quelconque, mais de celui qui se produit dans des conditions telles qu'il

1. Card. Franzelin, *De Traditione et Scriptura, de div. script.* Th. XVIII et XIX. — P. Vercellone, *Sulla autenticità delle singole parti della Bibbia Volgata.* Roma 1866.

constitue une exégèse *traditionnelle* proprement dite dont l'interprète catholique ne saurait s'écarter.

Les écrivains qui ont pris part à cette controverse sont-ils toujours partis d'une même définition? N'ont-ils pas parlé de textes dogmatiques en des sens différents?

Il est aisé de s'apercevoir qu'il y a quelque embarras dans la terminologie du cardinal Franzelin. Veut-il établir une distinction entre les endroits dogmatiques qu'il appelle *revelata* ou *inspirata propter se* et ceux qui ne le sont pas, il recourt au critérium suprême de la Tradition et de la pratique ecclésiastique. C'est le texte dogmatique au second sens du mot. Voici ses paroles : « Sæpe ad sensum textuum prout sunt in Vulgata eruendum, ut intelligatur ad quam classem pertinent, opus erit subsidiis hermeneuticis externis et internis, ubi *ante omnia* respiciendum ad iudicium Ecclesiæ et ad consensum Patrum, si *exstat*. » Et pourtant, au cours de sa démonstration, il semble entendre constamment, par texte dogmatique, celui qui nous apparaît comme tel, par son contenu, et en nous tenant simplement aux termes de la Vulgate. Ce serait alors le texte dogmatique au premier sens du mot. Puis, quand vient le moment de répondre aux difficultés, le cardinal ramène la distinction posée au début même de sa thèse; et, en réalité, il ne défend alors l'authenticité que des seuls textes qui sont dogmatiques, au second sens du mot¹.

Quand il s'agit d'interpréter la pensée d'un théologien de la valeur du cardinal Franzelin, il ne convient pas de lui attribuer facilement une inconséquence. Il est plus équitable de penser que, embarrassé dans une terminologie dont il n'était pas l'auteur, il n'a pas donné à sa pensée toute la précision désirable. N'est-ce pas ce qui était déjà arrivé, dans une autre question, à Bellarmin, à Suarez et à tant d'autres, qu'on a longtemps représentés comme des partisans de l'inspiration verbale, parce qu'ils ont employé les termes reçus de leur temps, bien qu'il soit certain par leurs explications qu'ils bornaient l'inspiration à la pensée. Peut-être aussi que le

1. L'authenticité que le R. P. Cornély revendique pour la Vulgate au nom du concile de Trente, ne s'étend pas plus loin. Cf. *Introd. génér.* I, p. 458.

savant et pieux théologien a été alarmé de la tendance de quelques exégètes à faire trop bon marché de l'enseignement traditionnel. C'est ce qui l'aura conduit à prendre dans cette délicate question une attitude qu'il regardait comme la plus sûre.

Quoi qu'il en soit, vouloir déterminer l'authenticité d'un passage par la seule lecture de la version latine, fût-ce dans son exemplaire officiel, c'est oublier que la Vulgate, dont parle constamment le concile, est celle qui se trouve confirmée par le témoignage non équivoque de l'Église catholique : *Prout in ecclesia catholica legi consueverunt*, ou encore : *Quæ longo tot sæculorum usu in ipsa ecclesia probata est*.

Au moment où les Pères de Trente formulaient ainsi leur pensée, ils n'ignoraient pas que plusieurs passages de la Vulgate, strictement dogmatiques, présentaient des variantes autorisées par de bons manuscrits. Ils n'ont pas entendu trancher la controverse engagée à leur sujet dans l'École, parce que, dans l'espèce, le témoignage de la tradition ecclésiastique n'était pas péremptoire. Ne serait-ce pas exorbitant de prétendre qu'ils ont entendu définir l'authenticité des autres passages, indépendamment de l'appui qu'ils trouvent dans la tradition !

L'acte conciliaire ne tombe en réalité sur aucun exemplaire déterminé. La version qu'il déclare authentique est celle qui s'appelle Vulgate, parce que, depuis dix siècles, les églises d'Occident la reçoivent communément. Mais, comme il existe plusieurs recensions de cette version Vulgate, le concile se borne à fournir un principe général qui permettra dans les cas particuliers de reconnaître si un texte doit être tenu pour authentique : c'est l'usage dogmatique que l'Église catholique en a fait constamment. L'édition de la Vulgate absolument authentique, au sens du concile, serait celle où on ne retiendrait que les variantes et toutes les variantes, qui ont pour elles le témoignage irréfragable de la tradition.

Cette édition idéale, les Papes entreprirent, immédiatement après le concile, de la réaliser. Pendant un demi-siècle, des savants et des théologiens ont poursuivi ce travail de discernement. Il nous a valu la Bible Sixto-Clémentine ac-

tuelle, que Clément VIII a promulguée dans l'Église catholique par un simple bref, où il n'est question que de la conduite à tenir pour la reproduction typographique de cet exemplaire *ne varietur*. De l'avis de tous, le correctoire romain a un mérite exceptionnel; mais il ne faut pas lui prêter une perfection que ses auteurs lui refusent eux-mêmes dans leur préface. Cette édition officielle, qui représente une recension définitivement arrêtée quarante-six ans après le concile, n'a pas et ne saurait avoir la prétention de revendiquer pour elle, à l'exclusion de toute rivale, l'autorité que le concile donne à la Vulgate en général.

Disons, en passant, qu'il y aurait de la puérité à s'imaginer que les changements apportés par les correcteurs romains n'ont pas atteint les endroits doctrinaux, ou encore qu'ils se réduisent à des points et à des virgules, à la substitution insignifiante de quelques synonymes. L'étude comparée du texte, aussi bien que l'histoire du correctoire lui-même, fait voir qu'on s'est attaché avant tout, comme il convenait, aux textes dogmatiques, pour les maintenir tels quels, les améliorer au besoin, ou même les laisser complètement de côté. C'est ainsi, par exemple, qu'on a conservé la leçon *Ipsa conteret caput tuum*, et qu'on a complètement omis le verset *Dominus regnavit a ligno*, lu par Tertullien, Ambroise, Augustin, Léon le Grand, et que portent des psautiers fort anciens.

Cette distinction entre la version Vulgate, l'édition Vulgate et l'exemplaire officiel de cette édition, n'est pas nouvelle. Dans une dissertation dont l'objet est d'établir que la leçon *Ipsa conteret caput tuum* ne rend pas le texte original, le P. Patrizi écrivait, il y a près de cinquante ans : « Lex tridentina neque de *hoc exemplari vaticano* lata fuit aut esse potuit, id quod apparet; neque de *Versione vulgata* simpliciter lata fuit, sed de *Editione vulgata*. Quare, cum dubium est utram duarum vocum hæc editio habeat, integrum cuique est utramlibet alteri præferre. Jamvero in *Gen.* III, 15 exemplar quidem Vaticanum habet pronomen *ipsa*, in *Vulgata* versione utrum sit *ipsa*, an *ipsum* vel *ipse*, incertum; ast in *Vulgata* certe editione utrumque est. »

II

Mais, dira-t-on peut-être, l'exemplaire officiel de la Vulgate ne s'éloigne pas essentiellement du texte original aux endroits dogmatiques; les différences ne sont que *modales* : elles atteignent la forme, mais laissent le fond intact. C'est de fait par cette distinction que le cardinal Franzelin tranche le nœud gordien. Mais il a néanmoins fort bien senti que c'était là le côté le plus vulnérable de son opinion. Comment ne pas s'apercevoir qu'en plus d'un cas le mode s'étend si loin qu'il est malaisé de ne pas le confondre avec la substance elle-même !

Cette théorie des différences modales peut et doit trouver une application toutes les fois que la Vulgate rend en substance le texte original : ce qui suffit à sauvegarder la fidélité d'une traduction; mais il faut convenir qu'il y a des passages irréductibles par cette voie. Quelques exemples vont suffire à faire toucher du doigt les difficultés inextricables dans lesquelles se jette l'exégète quand, bon gré mal gré, il veut rendre compte de tout par cette distinction. Comme il faut se borner, je ne citerai ici qu'un petit nombre de textes plus importants et dont la défectuosité est peut-être moins connue.

Le point de départ des variantes est une double, et quelquefois une triple lecture d'un seul et même texte, que l'accident soit dû à une distraction de copiste ou à une interprétation diverse des mêmes caractères. Il ne faut pas oublier qu'avant le sixième siècle de notre ère les voyelles brèves ne s'écrivaient pas en hébreu.

Au livre des Proverbes (VIII, 35), nous lisons dans la Vulgate : *Qui me invenerit inveniet vitam et hauriet salutem a Domino*. L'antique version latine, celle d'avant saint Jérôme, donnait à ce verset une allure bien différente : *Exitus mei, exitus vitæ et præparatur voluntas a Domino*. C'est sous cette forme que les Pères des six premiers siècles, saint Augustin en particulier, l'ont employé contre les Pélagiens, pour établir la nécessité de la grâce prévenante. C'est même en ce sens que le second concile d'Orange le cite dans son quatrième canon.

Comment se fait-il que saint Jérôme et les Septante, — dont l'*italique* n'était qu'un décalque latin, — tout en partant d'un même texte, aient abouti à des traductions si différentes ? Le groupe trilittère hébreu *MŠA* a été lu par les Septante *moša* « exitus » : un substantif dérivé du verbe *iaša* « exiit » ; tandis que saint Jérôme y a vu le participe actif *mošé*, du verbe *maša* « invenit ». Tout le reste de la phrase a été lu et interprété conséquemment à cette première divergence.

Les anciens manuscrits sont exécutés de telle façon qu'entre les différentes lettres il y a uniformément la même distance, sans séparation aucune des mots ; et, à plus forte raison, sans ponctuation. C'est ce qu'on a appelé l'*écriture continue*. De là, la possibilité de diviser les mots et de couper la phrase de diverses manières. C'est ainsi qu'un passage d'Isaïe (XVI, 1) a été coupé, lu et traduit de trois façons différentes :

1° La Vulgate avec la massore hébraïque : « Envoyez [le tribut en] *agneaux* [au] souverain du pays, de Pétra dans le désert à la montagne de la fille de Sion. »

2° Les Septante : « J'enverrai comme des *serpents* par le pays ; la montagne de la fille de Sion n'est-elle pas un rocher désert ! »

3° La *Peschitta* syriaque : « J'enverrai sur le reste de la terre *le fils* du souverain du pays, de Pétra dans le désert à la montagne de la fille de Sion. »

J'ajoute que le traducteur arabe, qui d'ailleurs suit les Septante, a coupé d'une quatrième manière, en rattachant le premier membre de la phrase au chapitre qui précède, tandis qu'il ouvre le chapitre seizième par le second membre.

Ceux qui lisent le texte hébreu se rendront facilement compte de l'accident qui a causé cette variété de traduction. Les trente consonnes du texte ont été groupées et vocalisées différemment. Vulgate et massore : *kar mošél érés* ; Septante : *kerémés laarés* ; le syriaque, par une confusion du *kaph* avec le *béth*, a lu : *bar mošél*. Les autres méprises dépendent de celle-là.

Sans tenir compte du contexte, ni du sentiment commun à son époque, saint Jérôme a cru voir dans ce passage une prophétie messianique. Sa traduction est si claire dans ce

sens que la liturgie du temps de l'Avent se l'est appropriée. C'est même des livres liturgiques que le mot *Domine*, qu'on ne trouve ni dans le texte ni dans la traduction hiéronymienne, a passé dans la Vulgate dont elle précise singulièrement la signification. Telle est l'origine du verset : *Emitte agnum, Domine, dominatorem terræ, de petra deserti ad montem filiæ Sion.*

Récemment on a attiré l'attention des exégètes et des théologiens sur le texte bien connu de Jérémie (XXXI, 22) : *Femina circumdabit virum.* C'est là une expression bien obscure ; mais elle devient énigmatique quand on la rapproche du texte et des autres versions. Quoi qu'il en soit de son véritable sens, il semble bien qu'il faille renoncer à en tirer un argument en faveur de l'incarnation¹.

A s'en tenir à la Vulgate, nous aurions un argument péremptoire de la divinité de Jésus-Christ dans l'Apocalypse (V, 12) : *Dignus est Agnus accipere divinitatem.* Mais le mot du texte rendu ici par *divinitatem* est bien certainement *πλότον* ; les manuscrits, d'accord avec la tradition constante et uniforme des Pères grecs, ne laissent aucun doute à cet égard. On a donc dans la version latine, ou un commentaire substitué à la lettre, ou — ce qui est plus vraisemblable pour ne pas dire certain — une méprise de copiste dans la transcription du manuscrit dont la leçon a prévalu. Le texte primitif *divitiam* aura été pris pour l'abréviation de *divinitatem*. Le fait est que les plus anciens auteurs latins, qui citent ce passage, ont lu *divitiam* ou *divitias*. Ce sont Tichonius, saint Fulgence, Primasius et Cassiodore². Le silence des autres devient un argument en faveur de cette dernière leçon. Si, au quatrième siècle, la version latine eût porté *divinitatem*, les Pères occidentaux n'eussent pas manqué d'alléguer un texte si clair contre les Ariens. C'est avec le huitième siècle, et peut-être grâce à la recension d'Alcuin, que les commentateurs latins de l'Apocalypse commencent à connaître la leçon actuelle³. Cependant, à cette même époque, Beatus de Libana, en Espagne, retient en-

1. *Revue biblique*, 1^{er} juillet 1897 ; article du P. A. Condamin, S. J.

2. Migne, P. L. XXXV, 2424 ; LXV, 816 ; LXVIII, 833 ; LXX, 1409.

3. *Ibid.*, P. L. XVII, 810 ; C. 1123.

core *divitias*, qu'il trouvait dans sa bible latine dite visigothique¹.

On pourrait apporter d'autres passages, tirés particulièrement du livre des Psaumes ; mais nous en resterons là. Ce n'est pas le moment de faire une critique détaillée et complète de la Vulgate ; il convenait seulement d'appuyer de quelques exemples nos considérations générales.

Pour rendre compte de ces faits, faudra-t-il admettre que Dieu, en inspirant l'écrivain sacré, lui a fait à dessein employer des mots susceptibles d'être lus et groupés de façon à présenter plusieurs sens, dont Il se porterait également garant ? C'est la théorie démodée, et à juste titre, de la pluralité des sens littéraux, que nous n'avons pas à réfuter ici. La vraie raison de ces accidents, est que Dieu n'a pas voulu protéger par une providence spéciale l'intégrité *absolue* de l'Écriture. Ici, comme en tout le reste, nous n'avons pas à lui demander compte de sa conduite ; nous surtout, catholiques, qui faisons profession de croire que l'Écriture ne se suffit pas ; que le dépôt des livres saints a été confié à un magistère vivant : celui de l'Église.

Saint Jérôme, de tous les Pères le plus entendu dans la partie, attire souvent notre attention sur l'état imparfait où se trouvaient déjà de son temps les textes et les versions bibliques. Il a même donné à sa pensée une pointe de paradoxe : « Si enim latinis exemplaribus fides est adhibenda, respondeant quibus ? *Tot enim sunt exemplaria pæne quot codices !* » Saint Augustin lui-même reconnaissait la possibilité de ces confusions. On connaît la célèbre disjonction à trois membres qu'il a formulée pour le cas où le texte biblique présente une difficulté considérable. *Dicam vel mendosum esse codicem, vel interpretem non esse assecutum quod interpretatur, vel me non intelligere.* Ces sages paroles viennent de recevoir l'approbation la plus haute par la place que leur a donnée Léon XIII dans son encyclique *Providentissimus Deus*.

Et ici il est à propos de faire une observation importante.

1. S. Beati liebanensis in *Apocalypsim comm.*, p. 242 et 291 (édit. de Madrid, 1770).

C'est en vain qu'on chercherait chez les Pères et les Docteurs une interprétation constante et uniforme de ces passages qui ne se trouvent pas suffisamment bien rendus dans la Vulgate. Partant de textes différents, leur exégèse devait tout naturellement aboutir à la diversité.

III

Ces imperfections, quelles qu'elles soient, n'empêchent pas que notre Vulgate ne reste de l'avis de tous les juges compétents, catholiques ou non, la meilleure des anciennes versions latines et la principale inspiratrice des études bibliques modernes. D'ailleurs, il ne faut s'exagérer ni le nombre ni la portée des passages où elle se trouve en défaut. Elle contient d'un bout à l'autre et sans altération la *substance* de la parole de Dieu écrite. C'est là que depuis plus de mille ans l'Église latine, c'est-à-dire la meilleure portion de l'Église catholique, puise à pleines mains les grandes preuves scripturaires de son dogme. Ces textes classiques, que nos critiques modernes viennent de reprendre un à un pour en sonder la valeur, sont sortis victorieux de l'épreuve.

La Vulgate ne présente pas une seule proposition qui n'ait un sens orthodoxe; et, à ce titre, sa lecture est de tout point inoffensive. Même aux endroits où elle s'éloigne de l'original, on rencontre toujours l'expression d'une vérité catholique. Si on tire une preuve théologique de ces passages non authentiques, — au sens que nous avons dit, — cet argument ne sera pas, à coup sûr, rigoureusement *scripturaire*; mais il reposera du moins sur un monument de la tradition chrétienne dix fois séculaire. A ce point de vue, il est tout à fait exact de dire que la valeur doctrinale de la Vulgate est absolue.

Que les Pères de Trente aient entendu dans ce sens, et pas autrement, l'approbation solennelle donnée à la Vulgate; nous en sommes certains par le témoignage même des théologiens pontificaux qui assistaient au concile. Nous n'en citerons que deux, choisis parmi les plus illustres : Salmeron et Vega.

Le premier consacre à cette question quelques-unes des meilleures pages de ses *Prolégomènes*. Il y dit entre autres choses : « Là où les leçons hébraïque ou grecque diffèrent de celle de la Vulgate, sans lui être contraires, pourvu que nous ne rejetions pas ni ne méprisions l'interprétation latine, qu'au contraire nous la défendions et l'expliquions de notre mieux, *autant que faire se peut*, il nous est permis, sans que l'autorité du concile de Trente ait à en souffrir, de produire la leçon différente, tant du texte hébreu que du texte grec, de l'examiner et de l'expliquer comme étant le véritable texte de la Bible, de contribuer par là non seulement à l'édification des bonnes mœurs, mais encore de prouver et d'établir les dogmes de la foi ; bref, d'en tirer un argument efficace comme on fait d'un texte inspiré par le Saint-Esprit... Là où toute conciliation serait impossible, il faudrait plutôt s'arrêter à la leçon qui répond mieux à ce qui précède et à ce qui suit, qui s'accorde davantage avec les écrits apostoliques et évangéliques, qui a pour elle des textes plus anciens et plus sûrs, enfin qui a été connue et approuvée des Pères, qu'elle soit hébraïque, grecque ou latine. Il est vrai que, d'après saint Jérôme et saint Augustin, quand il s'agit d'un écrit traduit en langue étrangère, c'est par l'examen des textes primitifs qu'on tranche les doutes que la version a fait naître ; mais ceci se doit entendre des originaux sûrs et inaltérés. Si, au contraire, on venait à démontrer que les versions sont plus fidèles, il faudrait abandonner les sources elles-mêmes pour s'en tenir à ces versions, parce qu'elles ont été mieux préservées que les textes primitifs¹. »

André Vega a écrit de son côté en des termes non moins significatifs : « Le synode n'a pas approuvé les fautes que signalent dans la Vulgate ceux qui sont suffisamment versés dans la connaissance des langues et des saintes Écritures ; il a seulement approuvé l'édition Vulgate corrigée et exempte des fautes qui s'y sont glissées par la négligence des copistes ou des typographes. On n'a jamais prétendu qu'il faille l'adorer comme si elle était tombée du ciel. Le concile savait que son auteur, quelque habile qu'il ait pu être, n'était

1. Salmeronis *Commentarii in Evangelia*, Prolegomena, I, p. 24-26.

pas prophète ; que jusqu'ici nous n'avons pas mérité d'avoir quelqu'un, capable de faire passer avec un égal bonheur toutes les saintes Lettres de leur langue originale dans une langue étrangère... Aussi a-t-il voulu la déclarer authentique à l'unique fin de certifier à tous que cette version n'est déparée par aucune erreur telle qu'on en puisse conclure quelque dogme erroné en matière de foi et de mœurs. C'est pour cela que le concile a ajouté : *Ne quis illam quovis prætextu rejicere audeat*¹. »

Le dernier trait est à retenir, à cause de la portée excessive que beaucoup ont voulu donner à ces termes, empruntés au concile lui-même. Ils atteignent celui qui pratiquement ne tiendrait pas la Vulgate pour le texte officiel, qui, refuserait d'y reconnaître l'expression substantielle des Écritures, affectant de la représenter, avec les protestants, comme un travestissement de la parole divine. Mais, sans manquer aux égards que nous lui devons, on peut, on doit réduire son autorité aux limites mêmes de son authenticité, — celle que le concile a reconnue et sanctionnée, ni plus ni moins.

Un peu plus bas, Vega continue en s'adressant à Calvin : « Et, pour que tu ne conserves aucun doute à ce sujet, je puis te citer le témoignage du révérendissime cardinal de Sainte-Croix, qui a si bien mérité de la piété et des lettres. C'est lui qui présida cette session, comme toutes les autres. Or, avant de sanctionner ce décret, et, à ce que je crois, plus d'une fois par la suite, il m'a attesté que les Pères n'ont pas voulu décréter autre chose. »

C'est de la sorte que les contemporains du concile ont envisagé la situation faite à la Vulgate. Ils se sont préoccupés surtout de définir son rôle au point de vue théologique ; peut-être même qu'ils ont trop négligé le côté exégétique de la question. Et, cependant, c'est celui-ci qu'il importe aujourd'hui de préciser. Nous l'avons déjà dit, il est possible que, par un raisonnement intermédiaire, le théologien arrive à conclure l'immaculée conception du texte *Ipsa conteret caput tuum*, — la génération éternelle du Verbe en partant du

1. And. Vega. *De justificatione*, lib. XV, cap. IX.

verset *Ex utero ante luciferum genui te*, — le péché originel, de la seule incise *In quo omnes peccaverunt*, quel que soit d'ailleurs en ces endroits le degré de conformité de la Vulgate avec les textes originaux. Bien plus, si quelqu'un voulait voir la nécessité de la grâce prévenante aussi bien dans la traduction actuelle : *Hauriet salutem a Domino*, que dans l'ancienne : *Præparatur voluntas a Domino*, l'exégète n'aurait pas à y contredire, sa tâche est autre, plus délicate et plus ardue.

A lui d'établir, là où il en est besoin, si la Vulgate rend exactement, au moins dans sa substance, le texte original authentique. Cela fait, il doit exposer d'après les règles de l'herméneutique catholique, le sens immédiat de la parole divine, *telle qu'elle a été écrite sous l'inspiration*. Il ne peut pas se contenter, lui, d'un sens qui serait équivalent au point de vue des conclusions à tirer.

Cette méthode exégétique vient d'être admirablement décrite par Léon XIII dans sa récente encyclique : « C'est après avoir recherché, si besoin est, avec le plus grand soin, la vraie leçon, qu'il y a lieu de scruter et d'exposer le vrai sens... Ensuite, on sera en mesure d'employer la sainte Écriture avec toute sûreté dans les questions théologiques. — *Post expensam, ubi opus est, omni industria lectionem, tunc locus erit scrutandæ et proponendæ sententiæ... Ex hoc tutus erit gradus ad usum divinæ Scripturæ in re theologica.* »

Disons en finissant qu'une exégèse, à la fois critique et traditionnelle, a toujours été celle de nos meilleurs commentateurs, même après le concile de Trente. Des théories exagérées sur la valeur et l'autorité de la Vulgate, ont bien pu devenir prépondérantes au dix-septième siècle; mais pratiquement, une fois descendus de la sphère des abstractions sur le terrain des faits, les exégètes d'alors, même les moins aventureux, comme le P. Cornelius a Lapide, gardaient plus ou moins vis-à-vis de notre version latine l'attitude du juste milieu.

Ce que le besoin du vrai a de tout temps rendu nécessaire, sachons le proclamer légitime et en parfait accord avec les principes.

LA RÉCEPTION DE M. GABRIEL HANOTAUX

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le jeudi 24 mars 1898, la maison de Richelieu recevait un nouvel hôte. L'historien actuel du cardinal, M. Gabriel Hanotau prenait séance au fauteuil de Challemel-Lacour, décédé le lundi 26 octobre 1896. De son trop fameux prédécesseur, M. Hanotau parla longuement et avec raison. On s'est plaint beaucoup, récemment, des discours des récipiendaires. M. Coppée, se faisant l'écho de ces doléances, s'est fâché contre ceux qui expédient « leur mort » en quelques phrases, pour passer à des considérations étrangères. Le chef-d'œuvre de ce genre irrévérencieux envers le regretté prédécesseur avait été la harangue de Pierre Loti, — le directeur de maintenant, — prononçant ou plutôt exécutant l'éloge d'Octave Feuillet (7 avril 1892). Quand on écrit soi-même, avait-il déclaré, on n'a pas le temps de lire les autres, et il s'était mis à raconter ses propres voyages autour du monde. M. Hanotau aurait pu charmer aussi son auditoire avec des récits maritimes ; mais c'est au reporter du *Figaro* qu'il a confié ces petites histoires de mer et seulement le soir de sa réception. On n'est pas plus discret dans la diplomatie. Mais alors il a lâché tous les secrets d'État.

J'ai commencé mon discours à bord du *Pothuau*, le 17 août 1897, en vue de Copenhague. J'en ai fixé le plan le 28 août, au retour du voyage de Pétersbourg, auquel vous avez assisté, pendant les neuf journées tranquilles que m'assurait ce retour avec les longs après-midi du bord et le calme infiniment reposant de la mer sans limites.

Le plan n'a été modifié sur aucun point. Quant à la phrase du début, elle n'a presque pas été transformée ¹.

Telle fut sa déclaration à M. Gaston Calmette, qui, avec la conscience d'un scoliaste, nous détaille ensuite les variantes de cette première phrase, tant il est vrai que ce qui coûte toujours le plus dans un discours, c'est le commencement.

1. *Figaro*, 25 mars 1898

L'exorde revêtait ici en effet une particulière importance. Le grand parrain de M. Hanotaux n'était ni M. José-Maria de Hérédia, l'auteur des *Trophées*, ni M. Albert Sorel, l'historien de l'*Europe et la Révolution française*. Ceux-ci n'encadraient le récipiendaire que pour la forme ; mais c'était en réalité le cardinal de Richelieu, le premier fondateur de l'institution. Il convenait donc, puisque l'ombre du redoutable protecteur planait encore sur la Compagnie, de revenir à la tradition de 1660. Cette tradition, qui s'imposa durant un siècle, voulait que chaque nouvel académicien, mêlât aux louanges de son cher devancier, l'éloge du cardinal, ceux du chancelier Séguier, du roi régnant et de l'Académie elle-même. A la longue, on s'en était lassé et l'ennui né de l'uniformité avait condamné le genre. A M. Hanotaux il était réservé de le remettre pour un jour en honneur.

Messieurs,

Permettez-moi d'évoquer ici, dès mes premières paroles, la mémoire du cardinal de Richelieu. Il m'a suffi, pour obtenir vos suffrages, d'avoir écrit les premières pages d'un livre qui lui est consacré. Votre indulgence n'a pas voulu attendre que l'œuvre fût achevée et, puisqu'elle a consenti à ne tenir compte que de mes intentions, elle m'encourage à inscrire, dans l'hommage que vous doit ma reconnaissance, le nom de votre illustre fondateur.

L'autorité dont l'Académie française n'a cessé de jouir depuis sa création est comme un éloge permanent du cardinal de Richelieu. Aujourd'hui que plusieurs siècles se sont écoulés, nous pouvons, mieux peut-être que les contemporains, nous rendre compte de la grandeur de la conception qui présida à votre établissement. L'homme d'État vous institua gardiens et défenseurs de la langue française. Il voulut aussi, selon l'expression d'un auteur du temps, faire de vous « les arbitres du goût littéraire, les directeurs d'un riche et pompeux prytanée de belles-lettres ».

Rien n'y manque, que le chancelier Séguier et le roi. Mais non, le souverain n'était pas si loin. Si Louis XIV se trouvait absent du discours, le chef du pouvoir exécutif, par une faveur insigne, était venu l'entendre. M. Félix Faure, président de la République française, siégeait à l'hémicycle. Le chef de l'État s'était rendu là, entre le grand-duc Mikhaïlowitch et le prince Ourousoff, sans doute pour témoigner une fois de plus de l'alliance franco-russe, mais surtout « comme un simple citoyen désireux d'applaudir un ami ». Or, cette présence du chef de l'État à l'Académie

française est un phénomène des plus rares. M. Félix Faure avait bien pénétré dans le sanctuaire des lettres en octobre 1896 ; mais c'était pour accompagner l'empereur et l'impératrice de Russie, lors de leur inoubliable visite. M. Thiers n'avait paru à l'Académie, comme président de la République, que le jour où elle reçut le duc d'Aumale (3 avril 1873) dont il était l'un des parrains. Napoléon III n'y mit jamais les pieds. L'impératrice Eugénie voulut voir la réception d'Octave Feuillet et s'amusa beaucoup, paraît-il, non de la séance, mais des affreux escaliers noirs qui conduisent aux tribunes. A propos de ces spirales si incommodes, serait-il permis de formuler un vœu, que l'on entend sur toutes les bouches, à chaque nouvelle ascension ; ce serait que l'Institut aménageât les abords de la Coupole d'une manière plus digne, et de lui-même, et de ses invités. Nombre de ceux-ci n'entendent guère et ne voient rien. Paris, qui a démoli en trente ans les Tuileries, le Conseil d'État et la Cour des Comptes, le palais de l'Industrie et ceux de la dernière Exposition, professe un étrange respect pour cette vieille construction où la catastrophe du Bazar de la Charité se renouvellera à la première imprudence. A la réception de M. Vandal (23 décembre 1897), l'on eut toutes les peines du monde à faire sortir une dame qui se pâmait. Sans aller jusqu'aux dimensions de la Bourse du travail, il y aurait là un amphithéâtre à élever. Les souverains craindraient peut-être moins de s'y rendre. Et de Louis XIV à M. Félix Faure, en passant par Bonaparte, qui fut membre de l'Institut, on compterait un plus grand nombre de ces visites sensationnelles. Sous l'ancien régime, le Louvre devait être plus confortable.

Mais bénissons plutôt notre sort présent, puisque l'aimable secrétaire de l'Institut, M. Pingard, nous a permis de prendre place parmi les privilégiés, et, bien que l'on s'étouffe un peu moins que le 10 mars, pour la réception de M. de Mun, laissons-nous aller au plaisir d'entendre M. Hanotaux célébrer à l'occasion de Richelieu d'abord, puis de Challemel-Lacour, l'alliance très française de la politique et des belles-lettres.

Quelques-uns ont trouvé toute naturelle cette transition entre Armand-Jean du Plessis de Richelieu et Paul-Armand Challemel-Lacour (le grand et le petit Armand) ; au dix-septième siècle on eût dit que la *chute* en est heureuse.

L'idée elle-même de l'union entre le pouvoir et les écrivains

sent le siècle de Louis XIV plus que le nôtre. Est-il bien exact que ce rapprochement entre les gouvernants et ceux qui s'attribuent les royautés dites littéraires soit traditionnel chez nous ? L'Académie s'est-elle toujours plu à appeler dans son sein les hommes politiques qui lui paraissaient avoir des titres à son admiration ou à son indulgence ?

L'alliance des lettres et du gouvernement est un souvenir historique plutôt qu'une réalité contemporaine. La France a aimé dans François I^{er} et Louis le Grand les protecteurs couronnés des arts et de la littérature ; elle a honoré dans le duc d'Aumale le dernier prince du sang de Henri IV qui maniât la plume comme l'épée. Mais nos politiciens actuels brillent par de tout autres mérites aux yeux de la démocratie. Le peuple est aujourd'hui le seul souverain, et le peuple est forcément illettré. Les parlementaires qui détiennent l'autorité ne cultivent l'atticisme ni dans leurs proclamations aux électeurs, ni dans leurs gestes à la tribune.

Ceci soit dit sans enlever un seul rayon à la gloire de M. Hanotaux. Parmi les immortels, il aura bien retrouvé quelques épaves de la politique ou quelques illustrations de quelques-uns de nos innombrables ministères. Si Jules Simon a disparu, M. Émile Ollivier est encore là pleurant sur le deuxième Empire, et M. le duc de Broglie sur le vingt-quatre mai, et M. de Freycinet sur la république de 1880, au nom de laquelle il expulsait par décrets les religieux de leur domicile. Ces ombres attristées siègent en ces Champs-Élysées. Elles y sont venues la plupart au lendemain de leur mort civile et comme pour savourer dès ici-bas l'avant-goût de l'éternel repos. Elles ont même sagement agi en cela et ont eu la délicate attention de ne point mettre dans le plateau de la balance au jour de leur élection, le maroquin ministériel. M. Hanotaux a pensé au contraire que la roue de la fortune est changeante et il s'est présenté, lui ministre des Affaires étrangères. Seulement, les académiciens n'aiment pas avoir l'air d'obéir à une pression. Ils ne possèdent plus parmi eux le bel-esprit qui, interviewé la veille de l'élection du successeur d'Émile Augier (11 décembre 1890), répondait à qui lui demandait s'il voterait pour le ministre de la guerre, président du Conseil, par cette phrase de laquais : « Certainement, à moins que M. le président de la République ne se présente. » Nous ne

sommes plus au beau jour où M. de Freycinet (18 déc. 1891) entendait M. Gréard, directeur de l'Académie lors de sa réception, le féliciter de la remarquable élégance de son mémoire sur l'*Emploi des eaux d'égout en agriculture* (1869), et surtout d'avoir lu, durant ses loisirs d'ingénieur, le *Dictionnaire de l'Académie française*. Ce dernier trait parut invraisemblable à tous les académiciens présents, lesquels consacrent *entièrement* leur séance hebdomadaire du jeudi au travail de revision du susdit dictionnaire, ce qui les dispense de l'avoir jamais lu. C'est le cas de répéter le mot de M. Pierre Loti : « Nous autres qui écrivons, est-ce que nous avons le temps de lire? »

Que doit-ce être en vérité quand on lutte pour défendre les chinoiseries de l'orthographe?

Donc les membres de l'Académie française ne firent pas assaut d'obséquiosité en ce 1^{er} avril 1897, où tant de bulletins blancs tombèrent dans l'urne des scrutins. Il est vrai que les exemples des aînés sont là pour fortifier les jeunes. Est-ce que M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Brisson, s'était découragé parce que le 1^{er} mai 1890, l'Académie française ne lui avait donné que huit voix, au *septième* scrutin, et seulement treize au premier scrutin du 11 décembre suivant? Est-ce que par hasard M. Challemel-Lacour, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Jules Ferry, avait cédé à l'abattement, quant le 2 février 1893, au cinquième tour, il n'obtenait que dix voix sur trente et un votants, ce qui faisait renvoyer l'élection à la date ultérieure du 25 mars où il en obtenait enfin dix-sept au troisième tour? Ces choses-là ne regardent que les rédacteurs des procès-verbaux. Quant aux heureux élus, s'ils entrent par la petite porte sous la coupole, celle-ci leur paraît d'autant plus haute.

M. Hanotaux ne s'est point troublé pour un discours de plus ou de moins à lire.

« Je n'ai eu aucune émotion, déclarait-il à son confident du *Figaro*. Des amis, en me rappelant l'opinion de M. Thiers; m'avaient dit que le pupitre devant lequel le récipiendaire se tient debout est plus effrayant que la tribune d'une assemblée. Tel n'est pas mon avis. *J'ai d'ailleurs l'habitude de lire*, puisque j'ai, depuis longtemps, la sage précaution (précaution indispensable

pour les choses de la politique extérieure) de lire devant le Parlement tous mes discours ; cette habitude m'a, hier encore, beaucoup servi ; sans compter que je n'avais aucune interruption à redouter de l'Académie... ce qui me changeait ! »

Quelques applaudissements de plus n'eussent sans doute pas davantage gêné l'orateur ; mais rarement cette marque d'intérêt fut moins prodiguée par l'assistance. Le premier passage applaudi fut une citation, comme il arrivait régulièrement pour les rapports du légendaire secrétaire perpétuel Camille Doucet. La voix du lecteur était pourtant nette et distincte, détachant bien les mots et parfois soulignant les idées, mais c'est une voix de professeur qui expose ou disserte ; ni accent, ni chaleur, ni rien qui vibre et fasse vibrer. Le Figariste trouva le ministre au soir de cette journée « aussi calme et aussi bienveillant que de coutume ». Mieux eût valu plus de fatigue après plus d'action oratoire.

Le sujet était ingrat. M. Challemel-Lacour fut une figure énigmatique et morose, restée indéchiffrable à ses amis comme à ses ennemis. Encore y avait-il moyen de présenter cette vénérable barbe, M. Hanotaux dira plus respectueusement ce « personnage vraiment curulaire », et M. de Vogüé plus ironiquement « ce dignitaire de la démocratie qui eût fait un Grand Chambellan si décoratif », dans un jour plus favorable et sous un meilleur aspect. Sans être exempt de toute rhétorique, la simple introduction mise par M. Joseph Reinach, en tête des *Œuvres oratoires* de Challemel-Lacour, fait pardonner bien des choses à ce philosophe pessimiste égaré dans la politique et l'administration. Mais M. Hanotaux semble avoir pris à tâche d'exalter les côtés vilains ou médiocres de son héros.

Du premier coup il le montre à l'œuvre dans la mêlée de 1848. Le jeune Challemel-Lacour était alors à Normale, plongé dans la philosophie. Ses camarades de promotion (1849) furent Beulé, J.-J. Weiss, About, Taine, Ordinaire, Prévost-Paradol. Il fut l'orateur de cette pléiade de lettrés. On l'entendait pérorer dans les banquets populaires et parmi ses camarades, accusant le code civil d'être un « monument d'iniquité », la science « de se taire ou de mentir », et suppliant les bons Français de marcher au secours de leurs « frères opprimés d'Italie et d'Allemagne ». Quelle candeur !

La naïveté du jeune Kantiste tourna vite en amertume. Protes-

tation contre le coup d'État ; emprisonnement ; exil. Il se mit à visiter l'Allemagne et s'éprit des idéologues d'Outre-Rhin. Cela fait sourire de pitié M. Reinach. M. Hanotaux a pris la chose au sérieux. Partage-t-il la sympathie du normalien errant pour les gros livres des penseurs germaniques ; il ne nous a épargné ni leurs noms ni les titres de leurs lourds et indigestes ouvrages :

Lorsque Kant fait *la critique de la raison pure*, lorsqu'il ruine et sacage tout l'édifice de la métaphysique et de la théologie classiques, lorsqu'il enferme l'infini dans les catégories de la pensée, capable sinon de le concevoir, du moins de le nommer ; lorsque, après avoir tout détruit, il reconstruit tout à coup sur les bases de la *raison pratique* et qu'il donne à l'humanité, au monde, à Dieu même, pour principe unique la morale, le devoir, que fait-il autre chose que d'arracher à l'âme allemande son secret, que d'achever ce que Luther avait ébauché, que de proclamer, une fois de plus, la doctrine qui supprime la hiérarchie et les intermédiaires, pour ramener tout à la conscience individuelle ; que représente-t-il sinon l'orgueil de la vie, la foi dans les œuvres¹, le triomphe de la volonté, l'autorité de la personne humaine plantée seule en face de l'univers qui ne saurait l'écraser sans périr avec elle ?

Cette doctrine aboutit, dans l'œuvre du philosophe de Königsberg, au rêve de l'abbé de Saint-Pierre, à la paix idéale et à la République universelle. On dirait que le maître a hésité devant les conséquences dernières de son système ou, si l'on veut, que son âme trop humaine n'a pas voulu les apercevoir toutes. Mais ses successeurs ont été plus hardis. Soit qu'avec Hegel ils disciplinent ces vitalités orgueilleuses et les enrégimentent au service de l'État ; soit qu'avec Max Stirner ils concluent par le culte du *moi* ; soit qu'avec Feuerbach, ils aboutissent à la fameuse formule : « Que la volonté de l'homme soit faite » ; toujours ils restent dans la logique du père de l'École, dans la ligne de la doctrine éminemment luthérienne et continentale, si âpre dans son contraste avec la vieille légende dont la Méditerranée avait bercé l'enfance des races nées sur ses bords ensoleillés.

Il est au moins bizarre que tous les éloges de M. Hanotaux aient été à l'Allemagne et aux Allemands : Wagner, Guillaume de Humboldt, Voltaire et Frédéric (ces deux Prussiens), Stein, Scharnhorst et Schopenhauer. Il a peine à se détacher de ce dernier. Les propos de table de l'apôtre du pessimisme lui semblent assaisonnés de l'esprit le plus fin, et tout au plus il consent à sacrifier les exagérations de l'adepte du Kantisme.

1. L'on avait cru jusqu'ici que le système de Luther exalte « la foi sans les œuvres ».

Mais il était également dans la logique d'un tel et si puissant effort, que la doctrine fût poussée invinciblement vers celles de ses conséquences qui la détruisent elle-même. Et ce résultat, en effet, fut atteint dès le premier quart du siècle. Un philosophe, dont le nom ne sera cependant sur les lèvres des hommes que trente ans plus tard, Schopenhauer, devient l'ironique destructeur du système qu'il embrasse et qu'il achève. Oui, le monde s'absorbe dans l'homme ; oui, le monde, oui, l'homme ne sont que volonté. Mais cette volonté, à quoi sert-elle ? d'où vient-elle ? où va-t-elle ? personne ne le sait, ne le saura jamais. L'arc est tendu ; la flèche part. Elle fuit dans le vide. La loi du monde, l'aboutissant de la morale, la vraie sagesse, c'est le *Nirvana* : « La vie, dit le philosophe, c'est un effort constant ; cet effort qui constitue le centre, l'essence de chaque chose, prend le nom de volonté. Mais la volonté est sans cesse aux prises avec les obstacles que la réalité lui oppose, et alors c'est la souffrance. Toute vie est, par essence, douleur. Plus l'être s'élève, plus il souffre. Pour la plupart, la vie n'est qu'un combat pour l'existence avec la certitude d'être enfin vaincus. La vie est une chasse incessante où, tantôt chasseurs, tantôt chassés, les êtres se disputent les lambeaux d'une sinistre curée ; une sorte d'histoire naturelle de la douleur qui se résume ainsi : vouloir sans motifs, toujours souffrir, toujours lutter, puis mourir, et ainsi dans les siècles des siècles, jusqu'à ce que notre planète éclate en petits morceaux. » Et encore, pour conclure, car il faut une conclusion : Ce monde si réel, avec tous ses soleils et toutes ses voies lactées, c'est le néant.

Ce mot de néant appliqué à l'univers a le don de faire bondir sur son fauteuil (par métaphore) un membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et très versé, dit-on, dans la mécanique.

Même enthousiasme de M. Hanotaux, et ici sans restriction aucune pour M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône après le 4 septembre. La vérité est que cet administrateur improvisé n'avait su ni contenir ou réprimer l'émeute, ni faire respecter les propriétés privées. Le long et retentissant procès des Frères de Calluire devait prouver que tout n'avait pas été pour le mieux sous la meilleure des dictatures. M. Challemel-Lacour fut condamné à indemniser les Frères, et le gouvernement, toujours grand et généreux, lui donna comme compensation l'ambassade de France à Berne. Il y avait un magistrat courageux ayant honoré sa toge par son indépendance. Le regretté M^e Boissard, alors procureur général, était pressenti par ses amis, le dernier jour des débats, s'il parlerait en faveur de la partie lésée : « Si je

parle, avait-il répondu, demain je ne serai plus procureur. » Il parla et fut disgracié. Voilà du courage civique. D'après M. Hanotiaux, cette vertu aurait été l'apanage du préfet incapable et violent :

Préfet du Rhône au 4 Septembre, il accepte sans hésiter une mission qui semble désespérée. Il se jette dans la tourmente des passions révolutionnaires déchaînées. Sans secours, sans appui, sans moyens d'action, il impose à tous par la vigueur, par l'énergie, par la persévérance. Parmi tant de traverses, il poursuit, sans relâche, l'objet principal de sa délégation et se consacre, avant tout, à l'organisation de la résistance dans l'est. Alors que les dissensions locales aggravent les malheurs publics, lui parle, agit, au nom du pouvoir central, au nom de la France, au nom de la patrie qui a besoin de toutes ses ressources et de tous ses enfants ; et quand, dans un jour affreux, la foule affolée se précipite vers lui, l'enveloppe, le menace, il fait ferme, reste debout, domine et contient enfin, par son sang-froid, l'émeute qui se sent impuissante, sinon à l'atteindre du moins à l'ébranler.

Accordons qu'il n'a jamais écrit le « Fusillez-moi ces gens-là », puisque la pièce n'a pas pu être produite, mais les discours de M. Challemel-Lacour sur les marchés de Lyon (30 janvier, 1^{er} et 17 février 1873) n'en sont pas pour cela les magnifiques plaidoyers comparés par M. Hanotiaux à « une chaude et large coulée de conviction brûlante, de passion longtemps contenue qui s'épanche soudain ». C'est la froide défense d'un homme embarrassé et qui se jette sur les circonstances atténuantes. Challemel était alors et resta longtemps encore un Jacobin. M. Hanotiaux va nous avouer que ce protestataire contre le coup d'État, maintenant qu'il siège à la barre des assemblées, n'eut rien d'un libéral.

Les hautes questions d'instruction publique le passionnent. Il sait bien que l'avenir est là. Il défend les études classiques. *Il défend désespérément l'indivisibilité du haut enseignement dans un pays que tous les périls environnent, et qui ne doit son existence qu'à sa sorte et invincible unité.* Sa vigilance est toujours attentive, dès qu'il s'agit de rappeler les principes traditionnels, qu'il considère comme la leçon de l'expérience et de l'histoire. *Il est au premier rang des défenseurs des droits de l'État.*

Ah, qu'en termes galants... ! Traduisez clairement ces formules équivoques. Elles signifient que M. Challemel-Lacour fut un ennemi décidé de la liberté d'enseignement. Pourquoi s'être

plaint alors que l'Empire ait interdit son cours public sur les Beaux-Arts (1859) ?

Le 3 décembre 1874, on discutait à l'Assemblée nationale la proposition de loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur. M. Laboulaye, un libéral sincère qui six ans plus tard défendra encore la cause de la liberté des pères de famille, répondit à Paul Bert qui la combattait. Challemel au contraire trouva que Paul Bert lui-même faisait trop de concessions et il prit à partie dans deux discours (4 et 5 décembre 1874) d'une cynique intolérance Mgr Dupanloup. Il ne croit pas à la liberté d'enseignement supérieur et il n'en veut pas. Pourquoi ? Pour une seule raison : « La seule association qui puisse en profiter, c'est aussi la seule association qui existe, libre, riche, autorisée, puissante, toujours conquérante, jamais rassasiée, c'est l'Église catholique¹. » En d'autres termes, c'est une liberté qui profitera à nos seuls adversaires ; donc, je la repousse. Il repoussa également et fit échouer pour sa part au Sénat, le 18 juillet 1876, la proposition relative à la libre collation des grades. Cette aversion de sectaire pour la liberté des autres, M. Challemel-Lacour la professait même à l'égard des Facultés de l'État qui aspiraient à se constituer en Universités provinciales. Son discours du 10 mars 1892 arrêta au Sénat le projet qui a passé depuis². Ce jour-là M. Bourgeois défendait la thèse libérale. Tous deux sans doute eussent été unis, pour refuser aux catholiques, si ceux-ci l'avaient réclamé suivant leur droit, ce même titre d'Université en faveur des Facultés fondées par eux.

De quel côté se fût rangé M. Hanotaux ? Son discours n'est que médiocrement rassurant. Dans un de ses principaux ouvrages : *Henri Martin, sa vie, ses œuvres* (2^e éd., 1887, in-12), il semble bien que les idées absolutistes du trop célèbre historien soient un peu les siennes. On y lit :

L'État a le devoir de veiller à l'instruction des citoyens. Seul, il peut prendre ce soin, puisque toute intervention autre que celle de l'État est *hors l'État*, par conséquent *contre l'État* (p. 116).

Et encore, après une tirade contre l'ultramontanisme :

Il a fallu un aussi étonnant bouleversement de tout ordre politique

1. *Oeuvres oratoires*, p. 121.

2. *Ibid.*, p. 490.

que celui qui fut produit par l'effondrement de l'empire romain, pour que l'État se dessaisît un seul instant du soin de l'éducation populaire. Il a fallu que le monde s'accommodât d'une doctrine aussi contraire à la raison humaine que l'est la doctrine chrétienne, pour qu'on en vînt à considérer l'instruction comme un mal ; à la supprimer, à l'étouffer comme une mauvaise herbe, à la rogner, à la tailler selon la méthode de la *Ratio studiorum*.

Ici encore, gardons-nous d'attribuer à M. Hanotaux les idées de M. Henri Martin, son cousin et son idéal modèle. Je voudrais croire qu'il les a exposées sans complaisance et qu'ailleurs il les a désavouées.

Et puis, l'exercice et le goût du pouvoir modifient tant les principes ! Challemel-Lacour en est, après Jules Simon, un exemple topique. Cet homme qui, répondant un jour de 1873 à un interrupteur de la droite aristocratique, s'était vanté de n'être pas, lui, de ces familles où, à quelque poste qu'on se trouve porté, on n'est jamais improvisé, toujours prêt à être préfet, ambassadeur ou homme d'État, était devenu de préfet ambassadeur à Berne et à Londres ; d'ambassadeur, ministre des Affaires étrangères, sénateur, président du Sénat, académicien (25 janvier 1894). Le philosophe pessimiste et découragé d'autrefois en était arrivé au dégoût de l'action et presque au mépris des grandeurs.

Quand vous le reçûtes parmi vous, M. Challemel-Lacour s'était déjà comme dépris de la vie active. Il n'en connaissait plus que les honneurs, après n'en avoir ressenti longtemps que les amertumes. Vous l'avez vu, droit et fier, correct et net, la taille bien prise, la figure régulière, la barbe d'une blancheur de neige. Mais l'œil bleu vivait toujours. Il dardait les flèches d'un regard perçant et prompt ; et, sur les lèvres mi-closes, courait un sourire dont l'ironie muette contenait, non sans effort, les traits toujours prêts d'une parole toujours redoutable. Challemel-Lacour avait une élégance naturelle et une naturelle autorité. C'est ainsi qu'il cachait, aux regards superficiels ou indifférents, l'ardeur des passions qui l'avaient longtemps agité. Il laissait le repos monter vers lui. Mais la vie ne l'intéressait plus guère depuis qu'elle n'était plus la lutte. Et c'est pourquoi, sur sa belle et énigmatique figure, peu de gens pouvaient discerner les traits réels d'une personnalité qui se contenait et qui s'appliquait au calme et à l'indifférence.

Lui qui avait été conquis par Schopenhauer tonnait contre les convives qui parlent « d'avancement, de chevaux et de femmes » et proclamant que l'amour est l'ennemi, la fin du monde le seul bien désirable, ne dédaignait pas, en son hôtel du Petit-Luxem-

bourg, les charmes de la bonne société. Sur le tard, il s'était réconcilié avec les hommes et même avec les dames.

A cette époque de sa vie, il se plaisait dans le monde, dans la société des femmes. Il avait, pour leur parler, des façons charmantes et fines où se reflétait quelque chose de ce dix-huitième siècle qui lui était si cher. Leur présence l'animait; il devenait tout autre. On eût dit qu'une fleur d'aménité perçait tout à coup les neiges de son visage. Répondait-il seulement au délicat appel que la grâce féminine adresse à ce qu'il y a de meilleur et de plus raffiné dans l'esprit de l'homme? Non. A certains traits, à certaines nuances de la pensée ou de la parole, à certaines inflexions, on percevait comme l'écho d'un sentiment profond, à peine manifesté, vite réprimé. En ces moments, Challemel-Lacour était exquis.

Entre deux présidences au Sénat ou deux réceptions mondaines, il pontifiait, dans les grandes cérémonies patriotiques, sur les marches du Panthéon. Il y parla, le 22 septembre 1892, pour célébrer le centenaire de la république, et le 1^{er} juillet 1894, aux obsèques du président Carnot. « Deux admirables discours, s'écrie M. Hanotaux, morceaux comparables aux plus beaux modèles que nous ait laissés l'antiquité, dignes des circonstances solennelles dans lesquelles ils se sont produits. Est-il au cours de notre histoire, une circonstance plus noble, une plus juste parole, des accents plus dignes de mémoire? »

Mais certainement, répondrons-nous. Henri IV, assassiné par Ravillac, est aussi intéressant que le président Sadi-Carnot, poignardé par Caserio; Massillon disant : « Dieu seul est grand », en présence des restes du grand roi; Louis XVI pardonnant du haut de l'échafaud, et Napoléon dictant son testament à Sainte-Hélène, sont autrement sublimes que les scènes célébrées par ces bavardages officiels déjà lointains.

Il n'y avait qu'une chose à en retenir : ce sont les conseils de modération que le politique assagi par le bonheur donnait à tous, gouvernants et gouvernés, avec une égale libéralité. M. Hanotaux n'en a point parlé, non plus que de ses réflexions sévères à l'adresse des blasphèmes facétieux de Renan. M. Joseph Reinach, un israélite, n'avait pas craint de mettre en relief cette face de Challemel-Lacour, dernière manière. « Sa haute conscience, a-t-il écrit, tenait qu'il faut parler sérieusement des choses sérieuses : il dit nettement que M. Renan avait eu le tort d'en rire... Il n'appartenait, en effet, ni à M. Renan, ni à personne, de badi-

ner avec le gouffre qui avait rempli Pascal d'angoisse et d'horreur¹. »

M. Hanotaux a réservé son admiration finale pour la mort stoïque de M. Challemel-Lacour. Admis dans l'intimité de ses derniers moments, il nous l'a dépeint expirant, taciturne et farouche, comme « un vieux loup ».

Ses funérailles, d'après sa volonté, furent purement civiles. Dans le peuple, on appelle cela être enfoui « comme un chien ». Les honneurs laïques et militaires, les discours académiques même n'y font rien.

Que la terre soit légère au philosophe stoïcien qui défendit un jour l'Évangile, cette « épopée des simples », contre un blasphémateur raffiné ! Il avait légué sa fortune à l'Assistance publique et ses livres à ses camarades. Cette bonne action — le verre d'eau donné au pauvre — a été justement louée par M. Hanotaux. Nous en rappellerons une autre. On a assuré que, lors de son passage au ministère des Affaires étrangères, M. Challemel-Lacour, jugeant, comme son ami Gambetta, que l'anticléricalisme ne doit point s'exporter, aurait favorisé les missions catholiques. Aucune tradition ne doit être plus chère à son successeur actuel.

M. Hanotaux avait dit.

Le directeur de l'Académie, le vicomte Melchior de Vogüé, assis au bureau entre M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, et M. André Theuriet, chancelier, lui répondit.

Quelques épigrammes, mais point cruelles. De l'esprit et de la poésie, des allusions politiques, l'apologie du coup d'État de 1851 et le procès du parlementarisme où la France s'enfonce. Ce discours, remarquable à plus d'un point de vue, mériterait d'être analysé ; il contient notamment une esquisse intéressante de la vie politique et des œuvres historiques de M. Hanotaux. Mais, applaudi au dedans, il a eu le malheur de déplaire au dehors. Grande fut la colère de M. Léon Bourgeois qui quelques jours après attaquait, dans son discours de Niort, M. de Vogüé pour avoir lu, et M. Félix Faure pour avoir écouté de pareilles horreurs. M. de Vogüé s'est défendu dans le *Figaro*. Le président

1. *Oeuvres oratoires*. Introduction, p. xxx.

est le plus à plaindre, la Constitution ne lui permettant pas de parler.

M. Hanotaux aura désormais à cœur d'achever son *Richelieu*. Nous avons souvent loué cet ouvrage, meilleur que son discours. Mais Richelieu a fait *Mirame* et l'on a pu dire de lui :

Faire une tragédie, en cinq actes, en vers
Est donc plus malaisé que régler l'univers.

HENRI CHÉROT, S. J.

« LA CATHÉDRALE »

*La Cathédrale*¹ est le livre le plus sérieux sorti de la plume de Huysmans ; mais il ne sera ni le plus lu ni le plus goûté du public.

C'est une œuvre à la fois artistique, archéologique et mystique. Les amateurs, les érudits feront leurs délices d'un grand nombre de ces pages, imprégnées d'une puissante originalité, d'une critique outrée presque toujours, mais fort intéressante, et parfois animées d'un souffle religieux, aussi ardent que sincère.

La trame de l'ouvrage, l'intrigue, comme on dit, est à peu près nulle ; rien ne ressemble moins aux piquantes et curieuses péripéties des romans d'Alexandre Dumas père que les procédés de Huysmans ; il n'a rien du dramaturge. Les personnages sont peu nombreux et ne paraissent guère qu'en qualité de figurants, pour exposer les vues et les systèmes de l'auteur. Ils ressemblent assez à des écoliers récitant convenablement leur leçon et disparaissant après avoir rempli leur rôle. Il est vrai que Huysmans n'a pas songé un instant à faire un roman ; il fait de l'art, du mysticisme et de l'archéologie.

Disons pourtant que ses personnages restent constamment d'accord avec eux-mêmes et représentent un type vécu. L'abbé Gévresin est un chanoine de la cathédrale de Chartres ; c'est l'ami et le directeur de Durtal, un homme de cœur et d'excellent conseil. L'abbé Plomb est un vicaire de la ville. Il ne paie pas de mine, est assez embarrassé de sa personne, gauche et timide à l'excès, mais, en fait, plein de science et de bon sens, d'un esprit cultivé et sérieux.

Madame Bavoil est la servante du chanoine. Je ne sais si Durtal a jamais trouvé sur son chemin un type comme celui-là ; c'est un type curieux, dans tous les cas. Mme Bavoil est une femme, une chrétienne accomplie, sachant tout, devinant tout, ayant tout vu

1. Par Huysmans. Paris, V. Stock, 1898.

et tout compris, et parlant de toutes choses sans pruderie ni suffisance. C'est de plus une dévote passionnée des pèlerinages. Elle a parcouru à pied plusieurs provinces de France et même de l'étranger, pour visiter les sanctuaires les plus vénérés de la Vierge. Elle connaît Lourdes, Fourvière, etc. ; elle a franchi les Pyrénées pour visiter la Madone *del Pilar*, à Saragosse. Dans le voyage qu'elle fait à la Salette, en compagnie du chanoine et de Durtal, elle expose ses impressions et ses idées, qui ne seraient pas déplacées chez un philosophe ou un théologien. Elle est attachante, cette femme, par ses qualités d'esprit et de cœur, par son absolu dévouement à son maître.

Il n'en est pas ainsi de Mme Mesurat, la servante de Durtal, qui d'ailleurs paraît rarement et dans des circonstances sans importance. C'est une grosse personne, d'âge absolument canonique, dévouée sans doute, comme toutes les servantes de vieux garçons, mais sans esprit ni originalité, et ne mettant guère en relief que la tyrannie de son dévouement.

Durtal est le héros du livre ; c'est l'amateur passionné du moyen âge, l'adorateur du gothique, le dévot des vieilles statues, des vieux vitraux, des cryptes obscures, et son type, son idéal est la cathédrale de Chartres. Il la compare à toutes les merveilles de la même époque, à Notre-Dame de Paris, à Amiens, Laon, Bourges, etc. Aucune de ces églises ne lui paraît, dans son ensemble, au niveau de sa bien-aimée cathédrale.

Mais, avant de prendre sa palette et son pinceau pour décrire son chef-d'œuvre, Durtal, sans qu'on sache bien pourquoi, se croit obligé de faire une excursion à la Salette et à Lourdes. Je me trompe quand je dis qu'on ne sait pas pourquoi il entreprend ce voyage. On ne tarde pas à comprendre qu'il avait à cœur de dire sa pensée sur l'ouvrage de Lasserre et sur celui de Zola et de donner ses propres impressions sur ces célèbres pèlerinages, sur Lourdes principalement.

Il part donc pour la Salette, en compagnie de l'abbé Gévresin et de Mme Bavoil. Il faut lire cette peinture des sites grandioses et sauvages de la Salette. C'est un coup de pinceau fantastique ou plutôt une sorte de course vertigineuse à travers ces sommets sombres et nuageux. Le peintre pousse les descriptions à outrance ; il ne laisse inexplorée aucune des anfractuosités de la montagne, aucun des rochers qui hérissent le paysage. Il emporte le voya-

geur tout haletant à travers cette nature tourmentée, d'une tristesse navrante et d'une incomparable grandeur.

De la Salette à Lourdes, il y a de l'espace ; mais cet espace est vite franchi. Lourdes était d'ailleurs le principal objectif : Lasserre et Zola ont écrit sur Lourdes, et Huysmans tenait à dire son opinion sur ces ouvrages.

Mais, d'abord, il se demande pourquoi la Salette est aujourd'hui délaissée et Lourdes plus en vogue que jamais. Ici, l'auteur se laisse aller à son penchant favori, un naturalisme outré mêlant le terre à terre des résultats matériels aux intérêts de la religion et de la piété. La sainte Vierge, en bonne commerçante, aurait fini par découvrir que la Salette est un point bien élevé, d'un abord difficile, et elle a sacrifié la Salette pour Lourdes, où l'on arrive de plain-pied, où le pays est ravissant, où les foules et les processions se déroulent aisément à flots pressés. Le calcul a réussi, et la sainte Vierge a gagné cent pour cent à cette opération.

Mais l'auteur n'a pas affaire qu'à la sainte Vierge ; il avait à cœur de s'expliquer sur ses historiens Lasserre et Zola.

Il exécute le premier sans l'ombre de ménagements. Il lui nie toute espèce de talent, il le fustige, il le noie, et ne comprend pas qu'on ait pu le prendre une minute au sérieux.

Ce jugement est sévère, injuste ; mais ne demandez pas de demi-mesures à Durtal ; quand un auteur n'a pas su lui plaire, il le traite de Turc à More, et ne lui trouve aucun mérite dans aucun genre. Qu'on se rappelle sa phrase cruelle sur le P. Monsabré et Mgr d'Hulst qu'il traite d'*illustres mazeïtes*, sans plus de façon. A ses yeux, Overbeck, Ingres, Flandrin « furent de blêmes haridelles attelées à des sujets de commande pieux ».

Zola, pour lui, est un grand écrivain, une puissance ; il était digne de parler de Lourdes, et il l'a fait avec un immense talent. Mais, et ici Durtal se souvient qu'il est catholique, Zola n'a su voir que l'écorce, la surface ; il n'a pas pénétré le mystère caché sous ces grâces obtenues, ces guérisons opérées. S'il loue l'écrivain, il fait ses réserves sur le critique et le penseur. Malgré tout, dans ces lignes, perce l'évidente partialité de l'auteur en faveur de Zola, dont il s'exagère étrangement le mérite et le talent. Il ne peut oublier, il est vrai, qu'il est de son école, qu'il est, sinon son élève, du moins son disciple, et qu'il y a dans sa *Cathédrale*,

comme dans ses autres ouvrages, des pages entières qui porteraient aussi bien la signature de Zola que la sienne. Quoi qu'il en soit, Huysmans ne laisse pas même soupçonner ici la vraie physiologie de ce triste roman de *Lourdes*, qui a contristé tous les cœurs catholiques.

Mais voici Durtal chez lui, dans son Eldorado, dans son Paradis terrestre. Pour lui, comme il le dit quelque part, la cathédrale de Chartres résume le ciel et la terre, elle est le trait d'union entre les deux ; elle chante, en strophes de pierre, le plus merveilleux des cantiques à la gloire de Dieu et au génie humain. Installé à son ombre, il vit de sa vie ; il la visite à tous les instants du jour, à l'aube, dans la pleine lumière du soleil, surtout dans le crépuscule du soir. Il y entre comme dans le Saint des Saints, avec une émotion faite de crainte et d'amour, avec une foi presque superstitieuse. Mais c'est l'obscurité de la crypte qui l'attire surtout : il y reste des heures dans la contemplation, dans le rêve et parfois une sorte d'extase.

Mais cela ne l'empêche pas de se retrouver lui-même. Malgré ces heures douces et recueillies, il sent souvent renaître en lui cette incurable mélancolie qui le suit partout ; ces poussées du doute, dont il a tant souffert, viennent encore l'assaillir comme un cauchemar. Heureusement, il s'ouvre volontiers, il se confesse facilement à ses amis, et ceux-ci le ramènent vite dans le droit chemin. Lui-même, d'ailleurs, a de merveilleuses ressources pour répondre à ses doutes et réfuter ses propres objections. Mme Bavoil, sa mère spirituelle, a souvent le vrai mot de la situation, et c'est presque toujours elle qui clôt le débat ; mieux que personne, en effet, elle a compris cette nature d'artiste, de malade et de penseur.

Durtal revient à sa cathédrale ; il en fouille tous les détails ; son histoire, avec toutes les légendes qui s'y rattachent, les architectes qui dépensèrent là leur talent ou leur génie, les sculpteurs, les peintres, les verriers, rien n'échappe à ses curieuses investigations. Il étudie pierre par pierre l'édifice tout entier. Il s'arrête à chaque statue qui le décore et consacre à chacune des pages du plus saisissant intérêt. Il en vient au bestiaire, et fait tout un traité de la faune religieuse et liturgique. Il examine à la loupe les plantes sculptées, les fleurs, étudie les couleurs et les odeurs de celles-ci, rappelant le symbolisme de chacune ; en un

mot, c'est tout un travail d'archéologie sacrée, éblouissant de variété et d'érudition, mais dont les hommes compétents seuls peuvent juger le mérite et déterminer la valeur. L'auteur profite de l'occasion pour faire une excursion dans les principaux musées religieux de l'Europe. Il cherche les points de comparaison entre les chefs-d'œuvre qu'il y trouve et les merveilles de sa bien-aimée cathédrale. Qu'il n'y ait point, par-ci par-là, des longueurs, des hors-d'œuvre, dans ces descriptions, et surtout des jugements d'une excessive sévérité sur certaines compositions classées jusqu'ici parmi les plus belles conceptions de l'art religieux, nous n'oserions l'affirmer¹.

Mais il est un artiste contemporain qui n'aura point à se louer du jugement porté par Huysmans sur son œuvre artistique. Je veux parler de Tissot et de sa *Vie de Jésus-Christ*, qui fit tant de bruit et provoqua naguère un tel concert d'admiration. Tissot est traité sans miséricorde, comme un simple barbouilleur.

L'opinion publique, quoique un peu revenue de son premier engouement, après la vulgarisation de l'œuvre de Tissot, sera loin, croyons-nous, de ratifier le jugement de Durtal sur la valeur artistique de cet important travail.

Mais ce ne sont pas seulement les statues, les sculptures, la faune et la flore de la cathédrale qui font l'objet de cette étude, dont personne, au moins, ne contestera l'ampleur et la piquante originalité ; à leur tour, les saints, les écrivains mystiques viennent compléter cette curieuse galerie. Il faut avouer que la connaissance de ces ouvrages a dû exiger un prodigieux travail de la part de Durtal. Il les connaît tous, il en esquisse la physionomie, il les compare les uns aux autres et leur assigne une place suivant leur mérite, ou du moins la valeur qu'ils ont à ses yeux. Il en est plusieurs, dont l'histoire parle à peine, et auxquels il prodigue les plus grands éloges, tout étonné qu'ils ne jouissent pas d'une réputation universelle, en rapport avec leurs mérites et leurs vertus. Parmi ces austères et saintes figures, il signale Jeanne de Matel, et regrette vivement que la vénérable servante de Dieu ne

1. L'exactitude de Huysmans, au point de vue architectural et archéologique, a été reconnue, dans son ensemble, par des juges très compétents. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, par exemple, lui rend cette justice, tout en faisant remarquer que l'auteur a souvent copié l'abbé Bulteau ; mais cette savante Revue regarde ses théories sur le symbolisme comme très souvent contestables.

soit pas suffisamment connue et appréciée des hagiographes et des auteurs ascétiques. Pour lui, c'est un des types, pour ne pas dire le type le plus achevé des mystiques de notre pays.

Il y a de tout, dans la cathédrale, et il est même arrivé à l'auteur d'y trouver ce qui n'y est pas.

Persuadé que le système d'éducation pratiqué de nos jours par les catholiques est lamentable, que ceux-ci, par une pruderie ridicule, font des enfants et des jeunes gens de stupides dévots, des arriérés, en leur mettant ces bourrelets grotesques qui doivent les soustraire au choc des réalités de la vie, Durtal cherche dans les sculptures et les ornements des cathédrales la justification de ses plaintes et de ses anathèmes.

Après avoir cité quelques passages d'un petit volume contenant le recueil des oraisons de Gaston Phœbus, comte de Foix, où se trouve bon nombre de comparaisons matérielles, d'expressions réalistes. « Grand Dieu ! s'écrie-t-il, si on se permettait maintenant d'user de telles comparaisons, quelles clabauderies ce serait dans le clan des épiciers du temple, dans le bataillon sacré des dévotes. » (P. 303.) « Et sa surprise ne cessait point de cette haine instinctive de l'art, de cette appréhension des idées, de cette terreur des termes, si particulière aux catholiques. Pourquoi ? Car enfin, il n'y avait pas de raisons pour que les croyants fussent plus bêtes que les autres : ce devrait même être le contraire. » (P. 304.)

« Cet état d'infériorité, à quoi tenait-il ? Et Durtal se répondait : Au système d'éducation, aux cours de timidité intellectuelle, aux leçons de peur, qu'on leur donne dans une cave, loin de la vie ambiante et loin du jour, etc. (P. 304.) Tout cela pour éviter les tentations du fruit défendu, dont on évoquait l'image, sous le prétexte d'en inspirer la crainte, etc.

« Il eût fallu admettre qu'on devait exhiber les vices et les décrire, pour en susciter le dégoût et en suggérer l'horreur. »

« Car enfin, ce fut la grande théorie du moyen âge, la méthode de la théologie sculpturale, la dogmatique littéraire des moines de ce temps ; et c'est là la raison d'être de ces statues, de ces groupes qui alarment encore la scandaleuse pudeur de nos mômiers. Elles abondent, ces scènes inconvenantes, ces images

choisies des stupres, à Saint-Benoît-sur-Loire, à la cathédrale de Reims, au Mans, dans la crypte de Bourges, partout où se dressent des églises; et celles où nous n'en voyons pas sont celles qui n'en ont plus, car le bégueulisme, qui sévit plus spécialement dans les époques impures, les a brisées à coups de pierres, détruites au nom d'une morale opposée à celle qu'enseignaient les saints au moyen âge. » (P. 307.)

On retrouve ici l'imagination fantaisiste, l'esprit paradoxal de Durtal. Il paraît convaincu que l'Église, en subsistant les inventions dévergondées de certains artistes du moyen âge, les a inspirées et a voulu faire de ces lubriques exhibitions un procédé d'éducation pour les fidèles. Où sont les preuves? En général, on cherche à expliquer comment ces excès ont pu se produire; on cherche les circonstances atténuantes; personne ne s'est avisé de voir là une morale en action à l'usage des chrétiens.

La vérité est que beaucoup de ces artistes étaient d'une absolue indépendance dans leur art, échappant bien souvent au contrôle de ceux-là même qui faisaient les frais de leur travail, et proclamant l'incompétence de quiconque n'était pas du métier. Les artistes modernes sont-ils moins indépendants? Ajoutons qu'ordinairement ces hommes faisaient partie d'une corporation, bien plus intransigeante encore que les individus, ayant ses idées, ses traditions, et ne reconnaissant d'autre autorité que la sienne. En outre, dans ces siècles de foi, trop souvent les mœurs, les usages, le langage furent d'une grossièreté dont on se fait à peine l'idée aujourd'hui. Les *Fabliaux*, si populaires au moyen âge, et qui ont certainement inspiré plus d'une fois les sculpteurs des cathédrales, en rendent un témoignage évident. Qu'on lise l'histoire de ce temps-là, l'histoire de l'Église comme les autres, et l'on verra si tout était parfait au moyen âge, et s'il ne nous a laissé que des chefs-d'œuvre d'architecture et des exemples de vertus.

Si l'Église avait voulu faire de ces hardiesses un enseignement pour les fidèles, comment se fait-il que ceux-ci n'y aient jamais rien compris et ne se soient jamais occupés de ces détails? Seuls les artistes, les érudits, les Durtal de tous les temps, les examinent, les étudient et les commentent. Aucune des générations qui se sont succédé, depuis la construction de ces monuments, ne s'est avisée de chercher là une page d'enseignement religieux ou un commentaire du Catéchisme.

Ce qui est certain, c'est que Dieu donna des vêtements à nos premiers parents, après la chute originelle ; c'est que, dans tous les siècles chrétiens, la pudeur a été considérée comme une vertu ; c'est que, de tout temps, les Docteurs de l'Église ont enseigné que les tentations de la chair doivent être combattues par la fuite des occasions : *Qui aime le danger y périra.*

Toute cette théorie de Durtal est donc purement fantaisiste et paradoxale, et il faut avoir son imagination malade pour faire de ces vermes des grains de beauté, ou des pierres précieuses. Mais, comme l'auteur expose ses idées avec un talent incontestable et une verve sans pareille, l'étrangeté même de ces inventions contribue à la vogue de ses livres. Reste à savoir si cette vogue aura un lendemain et deviendra un succès durable.

Mais tout Durtal n'est pas là. A côté de ces théories étranges, *la Cathédrale* renferme des pages exquises, d'un vrai lyrisme, d'une psychologie originale, souvent profonde, d'une touchante piété.

Qu'on lise ce tableau des luttes de l'âme angoissée par les incertitudes du moment et les terreurs de l'avenir :

« Finalement, quand il était obsédé par ces alternatives d'appétences et de craintes, il allait se réfugier auprès de Notre-Dame-de-sous-terre... Arrivé dans la crypte même, à côté de l'autel, il retrouvait l'incertaine et la pacifiante odeur de ces voûtes fumées par les cires, avançait dans ce doux et tiède parfum d'oliban et de cave. Il faisait moins clair encore que le matin, car les lampes n'étaient pas allumées et, seules, les veilleuses brûlant comme au travers de peaux amincies d'orange, éclairaient de lueurs de vermeil qui se dédore, la suie des murs.

« Mais ce qui était vraiment exquis, c'était de se rencontrer seul avec la Vierge qui vous regardait de sa noire figure sortant de la nuit, lorsque les mèches des veilleuses crépitaient, dardant des jets de flammes brèves. A genoux devant Elle, Durtal se déterminait à lui parler, à lui dire : J'ai peur de l'avenir et de son ciel chargé et j'ai peur de moi-même, car je me dissous dans l'ennui et je m'enlise. Vous m'avez toujours mené par la main jusqu'ici, ne m'abandonnez pas, achevez votre œuvre. Je sais bien que c'est folie de se préoccuper ainsi du futur car votre Fils l'a déclaré : A chaque jour suffit sa peine, mais cela dépend des tempéraments ; ce qui est facile aux uns est si difficile pour les autres ;

j'ai l'esprit remuant, toujours inquiet, toujours aux écoutes, et, quoi que je fasse, il bat la campagne à tâtons et il s'égaré ! Ramez-le, tenez-le près de vous en laissez, bonne Mère, et accordez-moi, après tant de fatigues, un gîte.

« Ah ! ne plus être ainsi divisé, demeurer impartible ! Avoir l'âme assez anéantie pour ne plus ressentir que les douleurs, ne plus éprouver que les joies de la liturgie ! Ne plus être requis chaque jour que par Jésus et par Vous, ne plus suivre que votre propre existence se déroulant dans le cycle annuel des offices ! Se réjouir avec la Nativité, rire à Pâques-fleuries, pleurer pendant la Semaine sainte, être indifférent au reste, pouvoir ne plus se compter, se désintéresser complètement de sa personne, quel rêve ! Ce qu'il serait simple alors de se réfugier dans un cloître. Mais est-ce possible, quand on n'est pas un saint ? Et pourtant, ce que les autres soins sont inutiles, car ce qui n'a pas trait au ciel, sur la terre, est vain. Oui, mais quand il s'agit de mettre ces pensées en pratique, elle se cabre, ma rosse d'âme, et j'ai beau la tirer, elle rue et n'avance pas !

« Si c'était encore, ainsi qu'autrefois où je vous sentais près de moi, où lorsque je vous interrogeais, vous répondiez, si c'était de même qu'à la Trappe où j'ai tant souffert pourtant ! mais non, maintenant, je ne vous entends plus, vous ne m'écoutez pas.

« Durtal se tut, puis : j'ai tort de vous parler de la sorte, dit-il ; vous ne nous pressez dans vos bras, que lorsque nous sommes incapables de marcher ; vous soignez, vous caressez la pauvre âme qui naît dans une conversion ; puis quand elle peut se tenir sur ses jambes, vous la déposez à terre, et la laissez essayer par elle-même ses propres forces. C'est utile et c'est juste, mais n'empêche que le souvenir de ces célestes allégeances, de ces premières liesses perdues, désespère !

« Ah ! sainte Vierge, sainte Vierge, prenez pitié des âmes rachitiques qui se traînent si péniblement quand elles ne sont plus sous votre lisière ; prenez pitié des âmes endolories pour lesquelles tout effort est une souffrance, des âmes que rien ne dégrève, et que tout afflige ! Prenez pitié des âmes sans feu ni lieu, des âmes voyageuses inaptées à se grouper et à se fixer, prenez pitié des âmes veules et recrues, prenez pitié de toutes ces âmes qui sont la mienne, prenez pitié de moi ! » (P. 348 et suiv.) Nous

pourrions citer beaucoup d'autres morceaux du même genre et d'une incontestable valeur.

La Cathédrale n'est point analysable ; le livre manque d'unité, quoiqu'il y ait un but d'ensemble. C'est une sorte de mosaïque ; ou plutôt c'est un manteau aux couleurs variées, fait de pièces et de morceaux. Mais presque tous les morceaux ont de la richesse et de l'éclat. L'abbé Gévresin, l'abbé Plomb, Mme Bavoil, Durtal lui-même en ont cousu, tant bien que mal, les diverses pièces ; Mme Mesurat a tout au plus enfilé l'aiguille.

Si l'on veut apprécier ce livre, il faut le lire résolument du commencement à la fin. Il y a des longueurs ; il ne faut pas craindre de les affronter. Bossuet disait de Suarez : « Il est long, mais il paie bien. » Sans comparaison, je dirai que si Durtal est long, il n'est pas mauvais payeur. Après l'avoir lu avec un véritable intérêt, dans ses envolées psychologiques, morales, ascétiques, tout en protestant contre ses exagérations d'images, de style et même de doctrine, on s'arrête, on se recueille et le résultat n'est pas douteux ; il reste au fond de l'âme un sentiment profond de la grandeur de l'art religieux, de la liturgie catholique, des relations de l'homme avec Dieu, de ce mysticisme, dont l'auteur parle sans cesse, sans le définir, et qui n'est autre chose que les rapports intimes et souvent merveilleux de l'âme humaine avec le Créateur.

On demandera peut-être qui peut lire *la Cathédrale*. Disons d'abord que l'auteur s'est gardé, cette fois, de certains excès d'expressions, de scènes et d'images qui, à bien des yeux, déshonorent ses premiers livres, et en rendent la lecture impossible aux femmes honnêtes et aux jeunes filles. Dans *la Cathédrale*, pour cueillir une fleur, on n'a pas à traverser un ruisseau de boue, comme cela arrive parfois dans les précédents ouvrages de l'auteur. Toutefois, nous sommes convaincu que les femmes, les jeunes filles, et même beaucoup de jeunes gens, reculeront devant cette lecture ; ils ne sont pas de force à affronter ces cinquante pages bien trop sérieuses pour eux ; ils trouveront ce livre ennuyeux. Au contraire, les esprits réfléchis, les érudits, les moralistes, s'applaudiront de l'avoir lu, et y trouveront bon nombre de perles à cueillir.

Toutefois nous engageons les admirateurs de Huysmans à ne pas s'exagérer la portée de son rôle. Les points qu'il traite n'ont

pas une importance capitale dans la démonstration évangélique. Ce n'est qu'un accessoire, un chemin par lequel on peut monter plus haut. Le nombre de ceux qui partiront de là pour arriver à la vérité intégrale et à la pratique ne peut être considérable. Toutefois, n'y en eût-il qu'un seul, il faudrait le constater avec joie et encourager le procédé.

Mais, de grâce, pourquoi Huysmans ne parle-t-il pas français ! Il le pourrait si bien ! La préoccupation de tout dire d'une façon originale, pittoresque, le fait passer sur des énormités. A peine si l'on trouverait une page qui ne sacrifie à ce genre, et qui ne sente le décadent. Il dit un *évêque* pour un évêque ; une *génitrice*, pour une mère ; *trucider* pour tuer ; *volucre* pour oiseau, etc., etc. C'est beau de savoir le latin ; mais quand on écrit en français, il faut écrire français. Huysmans évidemment se fait un jeu de ces fantaisies littéraires ; il n'a pas l'intention de réformer l'Académie, ni sans doute d'y entrer ; il n'en prendrait pas d'ailleurs le meilleur chemin ; mais on ne voit pas bien ce qu'il peut gagner, pour la réputation et l'avenir de ses ouvrages, à se mettre de gaieté de cœur en si complet désaccord avec elle.

JEAN NOURY, S. J.

NOUVELLE NOTE

SUR LES SAINTS DIZOLE ET RECESSE¹

En publiant notre première note, nous avions l'espoir d'attirer l'attention des érudits que la question aurait le don d'intéresser, et de bénéficier de leur savoir au profit de la sainte cause de nos deux martyrs oubliés. Notre attente n'a pas été longue. De nouveaux documents ont presque aussitôt surgi, qui viennent corroborer les précédents en y ajoutant quelque peu de lumière.

On s'est étonné à juste titre que le souvenir de ces deux saints ait pu disparaître aussi complètement de la mémoire du peuple durant plusieurs générations successives. De leur culte autrefois si florissant, il ne reste plus rien ; pas la moindre trace dans les traditions populaires. C'est un fait d'autant plus étonnant qu'il s'est passé au milieu de religieuses populations où, en particulier, le culte des saints patrons est fort en honneur et à l'égard de saints qui ont bien mérité de la reconnaissance publique par les prodiges sans nombre qu'ils ont opérés en faveur des malades.

Tout d'abord, il convient de signaler la belle monographie historique et descriptive qui vient de paraître de l'ancienne église des Jésuites wallons de Saint-Omer, chapelle actuelle du lycée². Cet ouvrage, remarquable non seulement par l'érudition qu'il renferme, mais encore par des planches parfaitement exécutées, traite à plusieurs reprises de la dévotion des saints martyrs Dizole et Recesse, qui fut si longtemps en faveur et l'un des grands attrait de l'église du collège. Il touche notamment aux fêtes de translation relatées par l'histoire locale, aux magnifiques reliquaires perdus sans retour pendant la tourmente révolutionnaire, enfin aux représentations artistiques des deux saints dans l'admirable frise qui court autour de l'église, la partie la plus richement décorée et la plus curieuse du monument. C'est principalement

1. V. *Études*, t. LXXIII, p. 533.

2. *La Chapelle du Lycée, ancienne église des Jésuites à Saint-Omer*, par M. l'abbé Lesenne, ouvrage illustré.

aux bustes des saints et aux inscriptions qui les accompagnent que nous devons nous arrêter un instant, parce qu'ils confirment les documents écrits en ce qui regarde le nom et la profession des martyrs.

Les deux bustes sont assez semblables. Les soldats martyrs se reconnaissent non seulement à leurs noms très bien conservés, mais aussi à leur air martial et à leurs costumes, quoique ceux-ci ne soient pas de l'époque romaine. Barbe courte, chevelure longue à touffes bouclées et ondoyantes, les deux héros se tiennent debout, la tête haute, portant la cuirasse et le casque avec panache. Dans les mêmes métopes que les deux figures se lisent les noms *S. DI — SOLUS* et *S. RE — CESSUS*, sous forme de légendes binaires. A droite de saint Dizole est représentée une sorte d'écu en cartouche, sous lequel, d'après l'auteur de la monographie, se croisent une épée nue et une palme. Il semble, en examinant la reproduction phototypique, que les deux objets qui se croisent derrière l'écu soient plutôt des épées, l'une nue, l'autre flamboyante. Outre qu'on ne peut reconnaître une tige de palmier dans l'un des objets, mais bien une torche ardente, il est malaisé de se figurer une palme adaptée à une poignée d'épée. Cette représentation symbolique du martyr est encadrée par l'inscription : *PVGNA — FORTIS*. Entre saint Dizole et saint Recesse, on remarque le serpent d'airain avec l'inscription : *IN HOC — VINCES*. Enfin, à gauche de saint Recesse se voient deux branches de laurier passées symétriquement dans une couronne d'immortelles, au milieu de laquelle se dresse un cierge allumé, symbole de l'immortalité, avec la légende : *IN Æ — TERNUM*. Le tout est encadré par l'inscription : *MERCES — MAGNA*, binaire comme toutes les autres. Ces trois emblèmes avec leurs inscriptions répondent fort bien aux trois phases successives du martyr : le combat, la victoire et la récompense éternelle. C'est donc à dessein qu'on les a placés près des deux saints martyrs.

Un autre document artistique nous a été envoyé par un Père Bollandiste¹. C'est la description d'un vieux tableau à l'huile sur bois appendu au *Museum Bollandianum* et perdu de vue depuis longtemps. Il représente un autel entouré de draperies rouges et orné d'un antependium de même couleur. Sur la table

1. Communication du R. P. van den Gheyn, S. J.

d'autel, au milieu, est déposée une châsse d'or ; à gauche et à droite, se tiennent debout sur la même table les saints martyrs Dizole et Recesse, revêtus du costume des soldats romains. Celui qui est du côté de l'Épître tient de la main gauche un long bâton surmonté d'un cœur, au-dessus duquel se dresse un aigle ; celui qui est du côté de l'Évangile lève un glaive de la main droite. Les deux figures portent l'auréole des saints. On voit aussi sur la table d'autel, devant la châsse, un bâton avec deux serpents entrelacés, qui soutient une petite tente en draperie rouge s'étalant derrière la châsse. Au-dessus de l'autel est suspendu un tableau, où l'on voit dans la partie supérieure le Père Éternel et au milieu le monogramme *I.H.S.* Aux quatre angles du tableau sont des têtes d'anges. Devant l'autel, sur le dernier degré, deux anges, le genou ployé, présentent chacun des deux mains une cassolette, où brûlent des charbons ardents sur lesquels se consume un cœur qui lance des flammes. A droite et à gauche, des personnages sont agenouillés : du côté de l'Épître trois hommes et deux femmes, et du côté de l'Évangile six hommes et deux femmes. La femme la plus rapprochée de l'autel, vers l'Épître, tient en main une pelure verte ; celle qui est le plus près, vers l'Évangile, offre un bouquet de fleurs. Auprès de ces deux femmes, à droite et à gauche, sont agenouillées deux petites filles.

Sous le tableau se lisent les vers grecs suivants, disposés sur deux colonnes :

Ἰδοῦ ἰδοῦ θεέντα Τὰ Δισόλου τε καὶ τοῦ Βωμοῦ ὑπερ Ῥεκέσσου Ὅστεῖα των Μακαίρων.	Ἰκτῆρ παρὼν ὁ δῆμος Προσεύχεται καπιρὸς Οἱ ἄγγελοι Μάκαρσι Τῶν καρδίας φέρουσιν.
--	---

En dessous de cette inscription, on lit en grandes capitales et en rouge le nom suivant :

MATTHÆUS . MARMIN .

Rhetor . 1618 .

Le tableau vient du séminaire de Tournai, qui occupe les locaux de l'ancien collège des Jésuites et appartenait sans doute antérieurement au collège wallon de Saint-Omer¹.

1. Le tableau mesure, sans le cadre, 625 millimètres de hauteur et 475 de largeur.

Le troisième document qui nous est parvenu est tiré des anciennes archives de la Compagnie de Jésus¹. Il consiste dans un ouvrage manuscrit d'une centaine de pages, relatant en deux parties distinctes l'histoire de la translation des corps saints et le récit d'un assez grand nombre de miracles. Cet écrit semble avoir été composé vers 1620, d'après l'avis de notre honorable correspondant. Cette indication s'accorde avec une autre semblable du *Diarium*, que nous avons signalée dans notre première note, et où il est dit, à la même date, qu'un opuscule sur les deux saints martyrs avait été publié avec l'approbation de l'évêque. Nous sommes donc, selon toute probabilité, en présence du manuscrit que l'auteur de l'opuscule a fait imprimer et de l'histoire de la translation augmentée du récit des miracles, que le P. van Crombeck annonçait dans son *Diarium*².

La première partie du manuscrit contient, en vingt-sept chapitres, un récit des fêtes de translation beaucoup plus complet que les relations mentionnées dans notre précédente note. Nous sommes ici à la source des renseignements où Heindricq et les *Annales Bertiniennes* sont allés puiser. Par le premier chapitre, nous constatons l'authenticité des noms trouvés avec les corps dans la catacombe de Sainte-Priscille³. Ce point important est donc désormais hors de conteste. Par le deuxième chapitre, nous apprenons que le diplôme d'authenticité des reliques fut apporté de Rome et enfermé dans la lipsanothèque avec le diplôme d'approbation délivré par Mgr Blasæus après la reconnaissance officielle⁴. Les cinq chapitres suivants s'étendent sur la partie des fêtes de translation qui eut lieu à Aire-sur-la-Lys; les vingt autres développent la suite de ces fêtes à Saint-Omer et l'installation définitive des reliques dans l'église des Jésuites wallons. L'auteur y a joint un discours, celui peut-être qui fut prononcé en l'honneur des saints martyrs pendant les solennités. Ce n'est point un panégyrique proprement dit; il est très exactement intitulé : *Exhortatio ad Audomarenses*, une exhortation au détachement

1. Communication du R. P. van Meurs, S. J.

2. *Diarium Collegii Audomar.* 12 maii 1618.

3. « *A. R. P. N...*, 26 nov. 1615, *dedit haec lipsana suis insignita nominibus : nam ex inscriptione qua' eo loci reperta fuit, ubi diu delituerant, alteri Disolo, alteri Recesso nomen esse comperimus.* » 1 parte, cap. 1.

4. « *Diploma Episcopi Blasæi Audomarensis cum Romano diplomate in lipsanotheca inclusum fuit.* » 1 parte, cap. 11.

des vanités de la terre, pour aspirer, à l'exemple des martyrs, aux biens éternels, sans se laisser vaincre par les épreuves de la vie. On y chercherait en vain une notion quelconque sur l'invention des corps saints à Rome, ou la donnée la plus succincte sur la vie et la mort des deux martyrs soldats.

La seconde partie du manuscrit comprend vingt-trois chapitres, dont vingt-deux relatent autant de faveurs miraculeuses, et un, le quinzième, en énumère quinze. Presque toujours les miraculés sont nommés. Le plus illustre paraît être le seigneur de Récourt, gouverneur d'Aire, qui fut guéri de la goutte. A signaler, comme faits plus remarquables que les autres, les guérisons de Jossérie Tavernier, délivrée subitement, pendant la fête de translation, de fièvres et d'une infirmité d'estomac; du P. Martin Couvreur, Jésuite, qui était en proie à une longue et dangereuse fièvre; de deux personnes souffrant de la pierre; de Jean Doncre, paralysé de tous ses membres; de Jeanne Macre, rendue à la santé pendant la translation, après une longue maladie; d'Antoine de Govi, de Jeanne de Poieque, d'Antonie Maton, de Martine de la Bouc, d'André Louvay, de Madeleine de Brand. Toutes ces faveurs furent obtenues dans l'espace de deux à trois ans. Il n'en est pas moins vrai, d'après l'auteur de l'opuscule, qu'il y en eut un grand nombre d'autres¹. Dieu continua par la suite à honorer les deux saints martyrs par des prodiges; nous en avons mentionné quelques-uns dans notre première note.

Il nous reste à signaler l'existence d'une relique récemment découverte, qui malheureusement n'est pas authentiquée, mais qui semble avoir des titres sérieux à l'authenticité. Elle est composée de treize fragments d'os fixés dans un beau reliquaire d'argent assez richement ciselé, au revers duquel on lit, gravés en creux dans le métal, l'inscription SS. DISOLI ET RECESSI MM.²

1. L'auteur conclut ainsi en parlant des miracles : *Hæc sunt pauca ex multis.*

2. Cette relique appartient à M. Lesur-Bernard de Lille, elle lui vient de la succession de Mme Lesur, sa mère, morte l'année dernière à Saint-Omer. Le reliquaire, de forme ovale, mesure 42 millimètres de longueur sur 35 de largeur et 10 d'épaisseur; la relique elle-même, groupée en losange, mesure 19 millimètres de long sur 13 de large et 1 à 3 d'épaisseur, selon la valeur des parcelles.

REVUE DES LIVRES

Doctrinam de idæis divi Thomæ divique Bonaventuræ conciliatricem a Juvenali Annaniensi sec. xvii philosopho propositam disputabat Marius COUAILHAC. Paris, Lecoffre, 1897, in-8, pp. 117.

Un personnage, dont la vie reste enveloppée de quelque obscurité, Juvéna! d'Anagni, franciscain, tenta, au dix-septième siècle, de concilier la doctrine de saint Thomas, sur la formation et le rôle des idées transcendantes, avec celle de saint Bonaventure. Il faut dire que, pour faciliter la conciliation, il tirait un peu à lui chacun des deux grands docteurs.

Saint Thomas souffrit le plus de cette accommodation : il devenait quelque peu ontologiste. Cela n'était pas d'ailleurs pour déplaire au moderne rééditeur du moine franciscain, M. l'abbé Fabre d'Envieu.

Le R. P. Couailhac, dans sa thèse latine pour le grade de docteur ès lettres, examine cette tentative de rapprochement. Il le fait avec clarté et méthode. Peut-être est-il trop disposé à accorder que saint Thomas a admis la connaissance de Dieu dès l'éveil de la raison et qu'il a fait de cette connaissance le premier moteur de toutes les facultés.

LUCIEN ROURE, S. J.

- I. — **Annuaire pour l'an 1898**, publié par le Bureau des longitudes, avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. vi-806, avec deux cartes magnétiques. Prix : 1 fr. 50.
- II. — **Annuaire de l'observatoire municipal de Montsouris pour l'année 1898** (Analyse et travaux de 1896). Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. xii-636. Prix : 2 francs.
- III. — **Les Huiles minérales, pétrole, schiste, lignite**, par F. MIRON. *Encyclopédie scientifique des aide-mémoire*. Paris, Gauthier-Villars et Masson. Petit in-8, pp. 198. Prix : 2 fr. 50.

IV. — Constantes physico-chimiques, par D. SIDERSKI. *Encyclopédie scientifique des aide-mémoire*. Paris, Gauthier-Villars et Masson. Petit in-8, pp. 207. Prix : 2 fr. 50.

V. — La Photographie de l'amateur débutant, par A. BUGUET. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1897. In-18, pp. 11-71. Prix : 1 fr. 25.

VI. — Ce qu'on peut voir avec un petit microscope, par H. COUPIN, avec dix planches renfermant 263 figures dessinées, d'après nature, par l'auteur. Paris, Charles Mendel, 1897. In-18, pp. VII-113. Prix : 2 francs.

I. — Ce petit volume renferme, ainsi qu'on le sait, les renseignements scientifiques les plus précieux concernant l'astronomie, la géographie et la statistique, les poids et mesures, les monnaies, etc., et des tables contenant de nombreuses données physiques et chimiques.

On trouve, à la suite, conformément à l'usage, diverses notices du plus vif intérêt. La première est intitulée : *Sur quelques progrès accomplis avec l'aide de la photographie dans l'étude de la surface lunaire*, par MM. Lœwy et Puiseux. L'une des conclusions principales est que l'air, l'eau, la glace ne paraissent pas exister en quantité appréciable à la surface de la lune ; de plus, le relief du sol ne manifeste aucune trace des érosions produites sur nos montagnes par l'action des eaux ; il semble donc qu'il n'y ait jamais eu, sur la lune, de circulation d'eau importante. Il est d'ailleurs difficile de ne pas admettre l'existence d'une certaine atmosphère dans les temps anciens ; les phénomènes volcaniques, dont on voit les traces indéniables dans presque toutes les régions de la lune, attestent l'action des gaz, mais ou bien ces gaz ont échappé, par la suite, à la sphère d'attraction de la lune, ou bien ils ont été absorbés par les matériaux du sol lunaire, ou enfin ils restent encore à l'état libre à la surface de la lune, mais dans une proportion extrêmement faible. Il semble enfin qu'à aucune époque, des êtres organisés n'ont pu subsister sur notre satellite.

Le début de la notice de M. H. Poincaré, *Sur la stabilité du système solaire*, ne manquera pas d'intriguer le lecteur :

« Les personnes qui s'intéressent aux progrès de la mécanique

céleste, mais qui ne peuvent les suivre que de loin, doivent éprouver quelque étonnement en voyant combien de fois on a démontré la stabilité du système solaire.

« Lagrange l'a établie d'abord, Poisson l'a démontrée de nouveau, d'autres démonstrations sont venues depuis, d'autres viendront encore. Les démonstrations anciennes étaient-elles insuffisantes, ou sont-ce les nouvelles qui sont superflues ?

« L'étonnement de ces personnes redoublerait sans doute, si on leur disait qu'un jour peut-être un mathématicien fera voir, par un raisonnement rigoureux, que le système planétaire est instable.

« Cela pourra arriver cependant ; il n'y aura là rien de contradictoire, et cependant les démonstrations anciennes conserveront leur valeur. »

La savante et intéressante notice qui suit se charge de résoudre ces antinomies dignes du Sphinx.

Dans sa *Notice sur l'œuvre scientifique de M. H. Fizeau*, M. A. Cornu retrace la vie de l'un des plus grands physiciens des temps modernes. Viennent ensuite quelques indications *Sur les travaux exécutés en 1897 à l'observatoire du mont Blanc*, par M. J. Janssen et les *Discours prononcés par MM. Janssen et Léwy au cinquantième académique de M. Faye, le 25 janvier 1897*.

II. — L'annuaire de l'Observatoire de Montsouris comprend trois parties : la première contient la météorologie parisienne. M. Jaubert, chef du service, y a ajouté cette année une note sur les trombes ayant sévi sur Paris et ses environs, aux diverses époques de l'histoire. La plus anciennement signalée paraît remonter à 1309 ; mais la première vraiment authentique est de 1687. Treize ont exercé leurs ravages pendant le dix-neuvième siècle et, sur ce nombre, deux en 1896 et deux en 1897.

Le service chimique, dirigé par M. Albert-Lévy, a pour objet l'analyse des eaux et de l'air. Notons simplement un résultat qui a sa valeur : l'eau de la Seine s'améliore d'une façon très nette depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que les eaux d'égout y sont versées en moins grande abondance. Les travaux d'irrigation pratiqués avec ces eaux à Gennevilliers, Créteil, Achères, sont donc des plus importants au point de vue sanitaire.

Le Dr P. Miquel, chef du service micrographique, étudie l'air et les eaux parisiennes en y recherchant le nombre de bactéries

et moisissures. Nous retrouvons ici un témoignage confirmant le précédent ; le nombre de bactéries est en décroissance universelle dans l'eau de la Seine, bien qu'il atteigne encore près de trois millions par centimètre cube en un des points le plus contaminés (Épinay-sur-Seine, rive droite). On sait d'ailleurs que les eaux potables de la Vanne, de la Dhuis, de l'Avre, en contiennent respectivement par centimètre cube 1 120, 4 030, 1 825, et c'est à des nombres analogues que l'on arrive, en moyenne, en purifiant l'eau de la Seine, par le procédé Anderson.

Nous trouvons, dans cette même partie de l'annuaire, un mémoire fort intéressant sur le diagnostic bactériologique de la diphtérie. Le laboratoire de la préfecture de la Seine met à la disposition des médecins un assez grand nombre de nécessaires contenant les instruments indispensables, pour prélever les sécrétions pathogènes et des tubes de sérums coagulés pour ensemencher les matières suspectes, de façon à déceler la présence du bacille de Lœffler. La terrible maladie causait à Paris, de 1886 à 1892, une mortalité annuelle de 1 746 personnes ; or, ce chiffre tombait à 517 en 1895 et 1896, et les premiers mois de 1897 permettaient de prévoir la réduction de ce chiffre à 300 au plus. On voit les services immenses rendus par la sérothérapie et par tous les moyens employés pour venir au secours des malades atteints de la diphtérie.

III. — M. F. Miron a résumé dans ce volume l'ensemble de nos connaissances actuelles sur les huiles minérales : historique, étude des gisements, des produits de la distillation des matières premières au point de vue de leur composition chimique et de leurs propriétés physiques ; il indique les procédés d'exploitation des divers gisements et de raffinage des huiles. Le pétrole est de beaucoup le plus important dans cette industrie ; viennent ensuite l'huile de schiste, exploitée surtout en France et en Écosse, et l'huile de lignite employée particulièrement en Allemagne. Un chapitre spécial est consacré aux essais que doivent subir celles de ces matières qui sont destinées à l'éclairage ou au graissage.

Ce résumé est très précis, méthodique et s'adresse généralement à tous ceux qui s'intéressent à cette branche de l'industrie.

IV. — L'auteur ayant déjà publié, dans la présente collection, un volume, *Polarisation et Saccharimétrie*, fort bien accueilli du public, s'est proposé de traiter de la même façon les diverses constantes physico-chimiques, dont la connaissance et la mesure interviennent

le plus souvent dans les essais techniques : densités, constantes des changements d'état, viscosité, capillarité, indices de réfraction, chaleurs spécifiques, pouvoirs éclairants. Pour chacune de ces constantes, l'auteur décrit les procédés de mesure les plus importants et les fait suivre de tableaux résumant les observations faites par divers savants sur les substances les plus variées. Ce manuel a sa place indiquée dans tous les laboratoires.

V. — La photographie est actuellement à la portée de tous ; mais souvent le commençant voudrait un guide au milieu des inévitables difficultés du début. M. A. Buguet s'est proposé de diriger les premiers pas du jeune photographe et de lui éviter les fausses manœuvres qu'entraîne ordinairement l'inexpérience. Il n'est donc point ici question des derniers progrès réalisés dans l'art de la photographie, mais de simples conseils sur l'organisation du laboratoire, le matériel et les opérations photographiques.

VI. — C'est aussi aux commençants que s'adresse M. Coupin. Un petit microscope est un appareil accessible à bien des bourses, et quelles merveilles il permet de voir ! Indiquer au jeune amateur les précautions essentielles pour le maniement d'un microscope, résumer ce qu'il y a de plus simple sur la préparation et l'observation, c'est la première chose que fait l'auteur. Il repasse ensuite les objets les plus faciles à se procurer et dont l'examen présente le plus d'intérêt, moisissures, diatomées, foraminifères, infusoires, etc. Dix planches, d'une exécution très simple, mais suffisantes pour aider l'observateur novice, terminent l'ouvrage. Ainsi que le déclare l'auteur, cet ouvrage n'a aucune prétention scientifique, c'est plutôt un manuel de vulgarisation pratique et, à ce titre, il peut rendre des services aux débutants.

JOSEPH DE JOANNIS, S. J.

Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France, par le lieutenant-colonel Titeux. Petit in-folio, pp. 104-836, Paris, Firmin-Didot. Prix : 60 francs.

Il ne suffit pas d'aimer son pays, d'avoir le culte de l'armée, pour écrire des pages utiles sur son avenir militaire. Sans une connaissance, patiemment acquise, des qualités et des défauts de sa nation, on ne saurait avoir le courage de juger ses institutions avec sang-froid, d'apprécier, sans parti pris comme sans faiblesse, l'une des plus importantes : le recrutement du commandement dans l'armée. Il est, de plus, nécessaire pour l'écrivain de se tenir également en garde contre le dénigrement systématique, auquel nos malheurs de 1870 entraînent d'excellents esprits, et contre l'admiration aveugle des institutions militaires de nos vainqueurs.

Le lieutenant-colonel Eugène Titeux¹, à tous ces titres, était désigné pour tenter, avec succès, cette difficile entreprise. Vingt années de labeur passionné ont été consacrées par lui à son œuvre, afin d'en assurer la perfection. *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France* nous apporte le résultat de travaux consciencieux et savants. C'est plus qu'une histoire de la formation des jeunes officiers des armées françaises depuis Henri IV jusqu'à nos jours, c'est surtout une recherche des progrès à réaliser dans notre éducation militaire pour la mettre à la hauteur des difficultés du temps actuel. Les conclusions du livre ressortent encore de la comparaison raisonnée établie entre notre organisation et celle de l'Allemagne.

En tête de ce magnifique volume, imprimé avec un grand luxe par la maison Didot, sur une belle page blanche, se lisent ces mots :

SALUS PATRIÆ
SUPREMA LEX

Noble devise dans laquelle le soldat trouve l'excuse des audaces de l'écrivain.

A la suite d'une lettre du général du Barail, dont l'autorité incontestable appuie les conclusions de notre auteur, vient une Préface importante, dans laquelle celui-ci résume ses idées, ses recherches, fait connaître les sources où il a puisé, et ses conclusions. Nous n'avons pu nous défendre d'une impression pénible, il faut l'avouer, en constatant que le colonel Titeux se met presque absolument sous le patronage du général Trochu : *Je puis affirmer que les théories que j'é mets dans ce livre sur les établissements d'éducation militaire et sur le recrutement du commandement dans l'armée sont, le plus souvent, inspirées du général Trochu et ne s'écartent pas sensiblement des idées qu'il a défendues et professées toute sa vie.* (P. VII.) Sans doute, dans les lignes suivantes, on sépare l'homme politique et ses défaillances de l'homme de guerre, pour écarter le premier et exalter le second ; il n'en reste pas moins que l'autorité du réformateur a subi, dans notre pays, une cruelle atteinte, à la suite de la défense de Paris, en 1871. On peut ranger le gouverneur militaire dans la catégorie des écrivains au style impeccable, en même temps que dans celle

1. Major de la promotion de l'Hindoustan (1857-59).

des généraux incapables de transporter dans la réalité leurs magnifiques programmes.

Plus loin, l'autorité du général Lewal sera aussi invoquée. N'est-il pas regrettable que l'insuccès du ministre fanfaron compromette la valeur de l'écrivain et la sûreté de ses théories? Nous devons l'ajouter, cependant, pour être juste, le colonel Titeux leur emprunte plutôt la solidité de leur argumentation que l'autorité de leur nom.

Le monument élevé à l'École spéciale militaire, dans cet in-folio de 836 pages, a été dessiné avec l'amour d'un fils de famille pour ses ancêtres et son foyer; le dévouement passionné d'un soldat pour son drapeau, l'exactitude scrupuleuse d'un archiviste implacable, déterminé à sauver de l'oubli les moindres feuilles volantes de son trésor. Toute l'histoire des écoles militaires, depuis les premiers essais de formation sous le bon roi Henri jusqu'à l'administration de Saint-Cyr par le général de Monard, est racontée en détail. Règlements, costumes, ordres du jour, rien n'y manque.

Nous voyons défiler devant nous, comme à la parade, les élèves du collège de la Flèche, les cadets des régiments, la compagnie de la garde du Dauphin, les cheveu-légers de la garde. De ravissantes aquarelles, petits chefs-d'œuvre de l'auteur, complètent l'illusion et nous font assister à une revue de la jeunesse française à tous les âges. L'Académie royale, fondée en 1636 par le cardinal de Richelieu, fut cependant la première école vraiment militaire qui ait existé en France. Nous suivons avec un intérêt très vif, mais qui ne va pas sans quelque tristesse, les trop nombreuses vicissitudes de cette institution. Les suppressions, les restaurations se succèdent; les noms et les palais changent avec les ministres et les gouvernements!

On traverse ainsi les règnes de Louis XIV, de Louis XV, et, le 1^{er} février 1776, une déclaration du roi supprime l'École militaire; crée onze écoles royales militaires: Sorèze, Pont-Levoy, Brienne, etc., où des religieux sont chargés de préparer la jeune noblesse française au métier des armes sous le nom d'élèves du roi. Que nous sommes loin, officiellement du moins, de ce temps-là!

La Révolution arrive, et, dans la tourmente, tout est encore une fois renversé! En juin 1794, Barrère demande, au nom du comité de Salut public, la création d'une école de Mars. Son or-

ganisation présente tous les caractères de l'incohérence et du fanatisme illuminé des improvisateurs de cette époque.

Le 1^{er} mai 1802, le premier consul, se souvenant de Brienne et de l'École militaire, organise l'*École spéciale militaire*. Le général Bellavène l'établit dans les bâtiments de la cour du *Cheval blanc*, à Fontainebleau. Le 24 mars 1808, on publie un nouveau décret de l'empereur, et la Flèche se rouvre pour recevoir l'École secondaire ; Saint-Cyr accueille les élèves de l'*École spéciale militaire*.

Impossible de suivre le colonel Titeux dans ces récits émus, où il fait revivre après tant d'autres la grande figure de Mme de Maintenon. Il cherche, avec un religieux respect, la trace de ses pas, dans ces jardins et ces appartements déserts. Là, tout lui parle d'elle. Comme le palais de Versailles paraît attendre toujours le prochain retour du grand roi, Saint-Cyr semble une demeure abandonnée par cette reine sans couronne, dont il fut le séjour et tout le royaume, mais qu'elle n'a pas quittée pour toujours. Ce sentiment doit servir d'excuse aux longs détails auxquels se complait notre auteur, quand il parle de la fondatrice des Dames de Saint-Louis. Le charme du style et des souvenirs qu'il évoque fait oublier que notre guide est un soldat écrivant l'histoire d'une école militaire.

Tous les lecteurs, et ils seront nombreux, surtout dans l'armée, s'arrêteront avec émotion sur les pages suivantes, animées tour à tour par les visites royales ou présidentielles, les incidents de la vie intime à Saint-Cyr, émaillées par le langage traditionnel du premier bataillon de France. Ils entendront l'écho lointain des chansons, les cris de joie du *Triomphe*, les lamentations arrachées aux nouveaux par les brimades, heureusement passées à l'état de légende ; puis, les clameurs enthousiastes que provoquent les événements politiques ou les murmures menaçants, précurseurs de la révolte, dans les mauvais jours. C'est l'histoire de la France en raccourci.

Baucoup d'autres ont raconté ces faits, bien peu nous en ont donné une plus vivante impression. Mais la partie bien personnelle, et la plus importante de l'ouvrage, est celle où l'auteur discute les programmes de l'École, sa direction, ses tendances, ses travaux. Pour lui, les études de Saint-Cyr ne sont pas *sérieuses*. Il n'admet pas l'utilité de cours professés devant cent à cent cin-

quante auditeurs entassés dans un même amphithéâtre. Dans ces conditions, l'enseignement, ainsi que l'application, sont nécessairement superficiels ; le contrôle d'un examen, subi à la hâte, ne peut compenser cet immense inconvénient. Il se plaint que l'École soit la continuation du lycée, que la mémoire soit développée aux dépens de l'intelligence, la routine maintenue et l'esprit d'initiative et de responsabilité personnelle étouffé ! Le colonel incline vers le fractionnement de l'École militaire, sa multiplication sur divers points du territoire, avec des programmes et des règlements identiques. Il loue ou il critique les réformes introduites par les divers généraux appelés au commandement de l'École, en réservant la plus belle part de ses éloges au général Henrion¹.

Puis, dans sa conclusion, élevant encore le débat, il attaque le recrutement actuel du haut commandement de l'armée ; il compare, non sans quelque amertume, notre esprit de routine incorrigible, la part faite chez nous, de plus en plus, à la faveur, avec les progrès incessants et l'organisation puissante de nos éternels ennemis ! Conclusions douloureuses, mais dignes d'attirer, enfin, l'attention du pouvoir. Celui-ci recule toujours devant la loi toujours annoncée sur l'avancement dans l'armée. Cette hésitation n'est-elle pas un aveu de la nécessité des réformes, mais aussi de l'impuissance que l'on constate d'y pouvoir réussir ! Faudra-t-il de nouveaux désastres pour nous donner la force d'écouter les conseils de la sagesse ? Mais alors, ne serait-il pas trop tard ?

Le livre du colonel Titeux est donc, en même temps qu'une œuvre complète et savante, un acte de courage inspiré par le plus pur amour de la France et de l'armée.

ALFRED D'ADHÉMAR, S. J.

Histoire contemporaine. *La Chute de l'Empire. — Le Gouvernement de la Défense nationale. — L'Assemblée nationale*, par M. Samuel DENIS. T. I^{er}. Paris, Plon, 1897. In-8, pp. 11-516.

M. Samuel Denis a entrepris de raconter les événements, —

1. Nous sommes surpris de ne pas rencontrer sous la plume si attentive du colonel Titeux quelques observations sur les examens d'entrée à Saint-Cyr, sur la composition du jury d'examens recruté presque uniquement dans l'Université et non dans l'armée elle-même ; enfin, sur la rédaction des programmes d'admission.

douloureux pour la plupart en eux-mêmes ou dans leur conclusion, — qui se sont écoulés entre le 15 juillet 1870 et les derniers mois de l'année 1875. Ce serait donner une suite à l'œuvre magistrale de M. de La Gorce et nous conduire à travers ce terrain de transition mouvant, mal défini et fort tourmenté, qui va de l'Empire à la République des républicains.

Tâche lourde où l'impartialité, « le premier devoir de l'historien », rencontre plus d'un écueil. L'auteur a voulu remplir ce devoir. Dans l'ensemble, certainement, il a réussi. Si quelques détails doivent recevoir, de documents encore inconnus, une lumière nouvelle, une rectification peut-être, il passe, d'un bout à l'autre du volume que nous avons sous les yeux (15 juin-31 octobre 1870), un souffle de loyauté et de justice indéniable.

Ah ! c'est un spectacle bien triste que celui qui nous est offert. Dans les opérations militaires, du moins, quelque désolante qu'ait été souvent l'impéritie des chefs, une consolation nous reste : l'héroïsme de nos soldats. Mais la Sodome politique et parlementaire n'a pas eu ses dix justes authentiques. Voici, en effet, ce qu'on nous fait passer en revue.

C'est l'Empire qui « commet le crime inexpiable de déclarer la guerre sans l'avoir préparée » (p. 3) ; c'est le ministre au « cœur léger » qui, « par une coupable altération de la vérité » (p. 35), arrache au Corps législatif la déclaration de guerre ; c'est l'impératrice dont on nous dit les « insultantes défiances » envers le général Trochu, c'est le général Cousin-Montauban, duc de Palikao, « dont l'obstination prenait les proportions d'une maladie incurable » qui déchirent les conférences de Châlons et de Courcelles, et qui « aiment mieux sacrifier la vaillante et malheureuse armée de Mac-Mahon que d'exposer l'empereur aux périls du retour à Paris » (p. 100) ; c'est le gouvernement du 4 Septembre, « né de l'émeute, condamné à l'impuissance en face de l'émeute, par son origine même » ; c'est Trochu, qui, « spécialement chargé de la défense de la capitale, n'avait pas la foi, et considérait le siège de Paris comme une héroïque folie » (p. 222), que nous voyons trop souvent « faire l'expérience de la force morale sur un groupe de manifestants, » quand il eût été plus sûr et plus moral d'essayer l'effet des baïonnettes ; c'est Thiers, « le malin vieillard, qui se réservait (au 4 septembre) pour des temps meilleurs, et ravi de voir ses collègues de la Chambre se compromettre

dans une aventure où leur popularité était destinée à sombrer, ne voulut point compromettre la sienne dont il espérait bien tirer parti... plus tard » (p. 186). Quant à Gambetta, M. Samuel Denis reprend à son compte, et les justifie, hélas ! les expressions vengeresses de « fou furieux » et de « dictature de l'incapacité » dues à M. Thiers et à M. Lanfrey.

Après ces citations, inutile de faire remarquer le style simple, sobre, élégant, plein de verve et d'indignation généreuse, parfois de fine ironie, exclusif seulement « du dénigrement systématique et de l'enthousiasme de commande ». (Préface.)

Faut-il maintenant formuler quelques réserves ? Parfois, il y a comme un flottement dans les appréciations de l'auteur. C'est ainsi qu'on peut s'étonner de « l'abnégation patriotique des députés de la Gauche », surtout si on la met en regard de la « haute condamnation » que leur inflige la note de la page 181. Et l'on se demande si l'or de cette « indomptable et persévérante énergie » avec laquelle, « ne demandant rien pour eux-mêmes, ils suppliaient chaque jour leurs collègues de la majorité de prendre le pouvoir » (p. 112), est bien exempt d'impuretés ?

D'un autre côté, il nous eût paru équitable d'accorder au maréchal Bazaine le bénéfice des observations bienveillantes et louangeuses que formule le recours en grâce signé par les juges de Trianon. Nous croyons de plus que, dans une question aussi grave, l'histoire ne doit enregistrer que des arguments positifs, sans s'arrêter aux soupçons et aux conjectures.

M. Samuel Denis nous pardonnera ces remarques, qui ne touchent pas au fond de son œuvre. Il nous a donné un beau livre et un bon livre.

FRÉDÉRIC COURTOIS, S. J.

- I. **Impressions d'Allemagne**, par Henri RAMIN. Paris, Didot, 1898. In-12, pp. 361. Prix : 3 fr. 50.
- II. **Palerme et la Civilisation en Sicile**, par Georges ARCOLEO. Préface du vicomte Combes de Lestrade. Paris, Guillaumin, 1898. In-8, pp. xli-93. Prix : 2 fr. 50.
- III. **La Question Trinacrienne**, par Emmanuel MARTIN. Montpellier, Firmin et Montane, 1897, pp. 52.
- IV. **Les Civilisations tunisiennes**, par Paul LAPIE, agrégé de philosophie. Paris, Alcan, 1898. In-12, pp. 304. Prix : 3 fr. 50.

V. L'Héritage de Béhanzin, par Paul MIMANDE. Paris, Perrin, 1898. In-18, pp. 291. Prix : 3 fr. 50.

I. — Ces *Impressions* rapportées d'Allemagne ne sont pas très fraîches ; mais le livre n'en est pas moins actuel et utile. Nos voisins de l'est ont beau multiplier, se développer et grandir, leur portrait d'hier est encore leur portrait d'aujourd'hui.

M. Ramin a pris la peine de classer ses notes ; c'est le moyen de laisser à ceux qui les lisent une *impression* quelque peu nette et durable. La famille, le militarisme, la vie universitaire, les brasseries, le commerce et l'industrie, tels sont ses principaux champs d'observation. Les traits caractéristiques des mœurs et coutumes du peuple allemand, ses défauts, ses travers et plus encore ses qualités sont mis en relief avec un grand souci de l'exactitude qui s'allie chez le narrateur à une sympathie marquée. M. Ramin pense que nous aurions beaucoup à prendre et à apprendre chez les Allemands ; et il n'a pas tort. Il ne faudrait pas cependant pour rendre justice à l'étranger être injuste envers son propre pays. C'est l'écueil que nous ne savons pas toujours éviter ; plusieurs passages de ce livre en sont une preuve.

Nous y avons aussi relevé un certain nombre d'appréciations que nous ne nous chargeons pas de mettre d'accord. Exemples : « La femme allemande reçoit une instruction assez complète, et à classe égale, le niveau des connaissances est certainement supérieur à celui que nous constatons en France. » Revenez deux pages en arrière ; vous y apprenez que « l'horizon de la femme allemande se borne aux limites de la *Wirtschaft*, c'est-à-dire de son appartement et de son intérieur. L'étude du *Kochbuch* (livre de cuisine) tient plus de place dans la vie des jeunes filles que celle des auteurs ». Ça et là, on nous affirme que les Allemands sont très accueillants pour nous. Mais, au cours du livre et dans l'introduction même, nous voyons que « dès l'école, le petit Germain apprend à haïr l'ennemi héréditaire (*Erbfeind*) ».

L'Allemand a plus qu'homme du monde l'amour de la famille ; il ne comprend guère de plaisir que celui qu'il trouve chez lui entre sa femme et ses enfants. Mais, au chapitre des brasseries, nous voyons que c'est là qu'il passe ses heures de loisir et d'autres encore entre sa pipe et ses bocks. L'Allemand est profondément religieux, à la page 334 : « Peu d'Allemands sont indifférents,

encore moins libres-penseurs. » Mais, à la page suivante : « Parmi les gens qui ont fait leurs études, l'Allemagne compte plus d'athées que le reste du monde entier. » Et c'est un Allemand qui rend ce témoignage à son pays, dans une page pleine d'une patriotique fierté.

Il faudrait dire encore qu'il n'est pas démontré que la France ait perdu la fine fleur de sa population par l'émigration des protestants lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Mais, sous le bénéfice de ces réserves et d'autres qu'on pourrait y ajouter, nous pensons que nos jeunes gens liront les *Impressions d'Allemagne* avec profit et non sans agrément.

II. — Pour nous servir d'une expression imagée et tout à fait riante, la Sicile a, depuis quelques années, fait couler des flots d'encre. Les assassinats, les diligences arrêtées, les voyageurs détroussés, les insurrections, l'état de siège en permanence, et comme fond de tableau les éruptions de l'Étna, ont attiré l'attention du monde sur la patrie de Théocrite et de M. Crispi. En Italie, on en est quelque peu las. Un grand journal de Rome disait, à propos du livre de M. Arcoleo, qu' « il offre cette louable singularité d'une étude sur la Sicile que n'affligent pas des lamentations sur le brigandage, la crise des soufres et autres problèmes qui, de graves qu'ils étaient, sont devenus ennuyeux avec tous les bavardages qu'ils ont suscités et l'impuissance de tant de médecins à guérir des maux séculaires ». M. Arcoleo se contente d'esquisser à grands traits l'histoire de son île natale; l'ethnologie, l'art, les mœurs politiques et sociales forment les principaux linéaments de son croquis. M. Arcoleo est sous-secrétaire d'État du gouvernement italien; sa conférence sur la Sicile — car ce n'est pas autre chose qu'une conférence — a été, paraît-il, un petit événement littéraire de l'autre côté des Alpes. Tournée en français, l'œuvre ne vaut plus que par les choses qu'elle renferme, et à ce point de vue elle ne paraît pas être de premier ordre.

Le tiers du volume est rempli par une préface de M. Combes de Lestrade, l'homme de France qui connaît le mieux la question sicilienne. Il s'attache à préciser quelques points caractéristiques de la situation présente, noyés dans les chaudes couleurs du tableau du conférencier italien. En somme, d'après l'éminent sociologue, la crise terrible qui s'éternise en ce beau pays vient de

ce que la politique y a importé des institutions en désaccord avec ses mœurs, ses habitudes et son tempérament social.

III. — Quelques lettres écrites de Sicile et une conférence faite à Palerme dans un cercle d'économie sociale, c'est de quoi se compose la substantielle brochure sur la *Question Trinacrienne*. Il n'eût pas fallu y ajouter beaucoup pour en faire un juste volume qui eût été meilleur que bien d'autres. La crise, sous son double aspect agricole et industriel, est exposée sommairement et avec clarté¹.

Dans sa conférence, l'auteur prend à partie le régime féodal de la propriété et de l'exploitation du sol et lui impute la grosse part du malaise dont souffre le pays. Comme remède, il n'hésite pas à indiquer le morcellement des *latifundia*, accompli au besoin par l'expropriation légale, parfaitement juste dans son principe, et appliquée par les papes eux-mêmes dans les États de l'Église. On aurait pu ajouter qu'à l'heure présente l'Angleterre elle-même ne paraît pas très éloignée de recourir à ce remède héroïque.

IV. — *Étude de psychologie sociale*. Il y avait là-bas, à Tunis, quand nous y sommes arrivés, deux sociétés en présence, la musulmane et l'israélite; il y en a une troisième aujourd'hui, la société européenne. Ces sociétés sont juxtaposées, mais absolument distinctes et leur rapprochement, loin de les fondre, accuse davantage leurs contrastes. D'autres ont décrit ces caractères et ces contrastes; mais la philosophie est la science des choses par leurs causes dernières, et M. Lapie est philosophe. Sans s'arrêter donc à ce qui paraît aux yeux, il cherche le principe intime qui régit ces sociétés, qui produit leurs institutions, leurs mœurs, leur développement, et, par suite, explique leurs divergences.

Jusqu'ici on avait cherché cette explication dans la race et plus encore dans la religion, du moins quand il s'agit de la société

1. Quelques chiffres suffisent à résumer la situation de la façon la plus éloquente. Les salaires des ouvriers agricoles sont de 0 fr. 50 à 0 fr. 60; les impôts prélèvent en bien des cas de 40 à 60 pour cent du revenu. Quant à la misérable population employée à l'extraction du soufre, l'unique industrie de l'île, si les informations sont exactes, « dans un espace de quatre ans, sur 3 872 ouvriers des mines, 202 seulement ont été déclarés propres au service militaire ».

musulmane et de la société juive. Et certes on avait de bonnes raisons pour cela. Sous tous les climats et quelles que soient leurs origines ethniques et les influences de milieu, juifs et musulmans sont reconnaissables à une empreinte identique et que rien n'efface. Il y a une âme juive et une âme musulmane. M. Lapie n'en disconvient pas ; mais il ne veut pas qu'elle soit le produit de la religion. Il paraît qu'il y a une âme arabe et une âme israélite antérieure à la religion et à la race elle-même ; par cette âme, il faut entendre « des combinaisons originales de croyances et de coutumes, des groupes de tendances communes à la plupart des Arabes ou des Israélites ». Sans doute, « les habitudes mentales qui composent les âmes » sont à leur tour « modifiées par des influences ethniques et religieuses. Mais ces influences ne sont que des causes secondaires, car la race et la religion dérivent d'une tendance primordiale de l'esprit ». (P. 22.)

Ainsi, c'est l'âme qui détermine la race et la religion, et cette âme est un composé d'habitudes mentales. Resterait à dire d'où proviennent ces habitudes mentales, ces combinaisons de croyances et de coutumes, ces groupes de tendances communes, qui ne procèdent ni de la religion, ni de la race.

Quant à l'âme européenne, nous apprenons à la dernière page qu'elle a été formée par « la science pure et les lettres antiques ». Le Christianisme n'y est pour rien, ou du moins son influence est quantité négligeable.

L'âme arabe se résume dans l'imprévoyance ; l'âme israélite, au contraire, est faite de prévoyance. La première, hypnotisée dans la considération du passé, n'a nul souci de l'avenir ; la seconde est tout entière braquée sur l'avenir, sans nul souci du passé. Une fois qu'il tient en main ces deux âmes, le savant psychologue va de l'avant avec assurance ; tout s'explique, tout se débrouille, tout s'éclaire, les institutions, les mœurs, l'état social, économique et politique, la religion, l'art, toutes les qualités, tous les défauts, toutes les antipathies et tous les contrastes. Puis, dans un paragraphe supplémentaire, on étudie l'influence des idées européennes sur l'âme musulmane et l'âme juive.

Toute cette psychologie est fort mélangée ; les vues raisonnables et justes n'y manquent pas ; les autres non plus. Le chapitre sur la religion est profondément attristant. Du haut de la philosophie universitaire, M. Lapie regarde avec un égal dédain

les différentes superstitions auxquelles sont asservis les peuples attardés. Christianisme, judaïsme et islamisme, les trois cultes pratiqués à Tunis, les *trois dieux* qui se disputent la clientèle des adorateurs, sont examinés et jugés comme des échantillons de marchandises exotiques. Tout cela est bien superficiel et fort peu philosophique.

Pour conclure, M. Lapie pense qu'il faut installer Descartes à la place d'Aristote qui jusqu'ici est resté l'oracle de la science musulmane. Le jour où les jeunes Arabes tunisiens goûteront les beautés du *Discours de la méthode*, la civilisation aura fait un grand pas.

On ne s'attendait guère

A voir Descartes en cette affaire. ●

V. — Le titre ferait croire à un roman, mais le personnage ne fut que trop réel, et l'imagination la plus inventive ne trouverait rien qui dépassât les faits, trop réels aussi, dont ce nom évoque le souvenir. Son *héritage*, c'est le Dahomey, un des coins du monde où la bête humaine a le mieux donné la mesure de ses appétits. Aujourd'hui chacun, blanc ou nègre, peut y vivre en paix à l'ombre du drapeau de la France, laquelle malheureusement est une protection insuffisante contre un soleil de feu.

M. Paul Mimande est allé visiter la nouvelle colonie; il raconte un peu l'histoire d'hier et davantage celle d'aujourd'hui. Il y met de l'entrain, de la verve et de l'esprit; on dirait volontiers qu'il en met trop. Le sel est bon, mais il ne faut pas en fourrer partout. Il y a aussi quelques détails un peu bien... salés. On ne pouvait guère les éviter. Néanmoins on ne devra pas laisser l'*héritage* du nègre Béhanzin tomber aux mains des jeunes filles qui sont encore un peu blanches.

JOSEPH BURNICHON, S. J.

Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire (1800-1814), par Charles-Marc DES GRANGES, D^r ès lettres, professeur au collège Stanislas. — 1 vol. In-8, pp. VIII-516, Hachette, éditeur, 1897.

M. des Granges nous dit souvent que, dans les principes de Geoffroy, la critique devait être sévère pour empêcher le charlatanisme littéraire et pour sauver la société de grands maux, en ne

craignant pas de dire la vérité (II P., ch. iv). En m'inspirant de ces principes de Geoffroy, c'est-à-dire en me montrant ici critique tout pur, sans penchant vers l'éloge ou même vers l'indulgence, j'ose dire que l'étude de M. des Granges sur *Geoffroy et la critique dramatique* est tout à la fois l'œuvre d'un maître en recherches et analyses littéraires, et d'un penseur remarquable par l'originalité et la profondeur philosophique de ses jugements, et qu'il faut l'encourager à en produire encore de pareilles. J'ajoute que les jugements de l'auteur sont d'autant plus justes que le sens chrétien les anime et l'ont mis *au point* en dehors duquel on ne saurait bien apprécier les œuvres du théâtre.

Geoffroy est un des fondateurs de la critique contemporaine; il fut longtemps l'arbitre des réputations dramatiques, et les chefs de théâtre recoururent à sa protection. Il produisit des articles littéraires ou polémiques, puis des feuilletons presque quotidiens pendant plus de vingt-huit ans, et, malgré ces œuvres considérables, dont la portée fut grande, Geoffroy était presque complètement tombé dans l'oubli ou trop exclusivement jugé sur les accusations et les vilénies de ses adversaires. M. des Granges a entrepris, non seulement de dépecer, pendant des années, mais d'analyser tous les volumes de l'*Année littéraire* dans laquelle Geoffroy entra, dès la mort de Fréron, en 1776, pour y rester en travailleur infatigable jusqu'en 1790, et tous les feuilletons littéraires du *Journal des Débats* qui, de 1800 à 1814, année de sa mort, furent, sans interruption, rédigés par Geoffroy. J'omets d'autres travaux sur les littératures classiques, rédigés durant l'exil, de 1792 à 1800, à la campagne, dans l'Aisne.

Qu'était-ce donc que ce Geoffroy qui écrivit tant? Comment devint-il feuilletonniste? Comment appréciait-il son métier? Quelle fut son influence sur la littérature contemporaine? et, même dans la littérature qui vint après lui, ne peut-on pas retrouver des traces de sa critique saine et courageuse?

Il faut lire la belle étude de M. des Granges pour avoir la réponse très nette et très savante à toutes ces questions.

L'ouvrage se divise en trois parties, subdivisées en livres et chapitres.

Les principaux chapitres sont consacrés à la biographie de Geoffroy, et à l'état de la critique dramatique avant et pendant la

Révolution. Il est intéressant et très instructif, pour qui veut bien s'expliquer les idées de Geoffroy et surprendre le secret de sa formation de penseur et d'écrivain, de savoir tout d'abord qu'il fut quatre ans Jésuite, de 1758 à 1762, époque de la suppression des Jésuites en France, qu'il fit sa philosophie à Louis-le-Grand, scolastique de la Compagnie de Jésus, et ensuite, qu'il fut, de 1766 à 1790, docteur agrégé de l'Université, et enseigna avec grande distinction, notamment au collège des Quatre-Nations, à Paris¹. L'habitude de la scolastique, l'estime et le goût qui lui en restèrent, rendirent son argumentation plus pressante, ses idées plus précises et plus vraies que celles de ses fades adversaires du seizième siècle, et lui firent comprendre avant tout autre que la critique dramatique elle-même doit être philosophique et morale; la science, l'autorité et même la sévérité du professeur ont aussi laissé une empreinte profonde dans les œuvres du critique de théâtre, et, pour en donner une preuve, il suffira de dire que la connaissance personnelle approfondie, qu'il eut des grands auteurs dramatiques de l'antiquité, et de la convenance parfaite entre leurs œuvres et les mœurs de leur temps, lui permit de fonder leur supériorité impérissable sur ce qu'il appelait le « relatif », principe essentiel et nouvellement découvert par lui de la valeur de toute pièce dramatique, et sur lequel il s'appuya pour faire admirer de nouveau Sophocle et Euripide à une génération qui les avait oubliés (p. 14 et suiv.).

C'est en 1800 seulement qu'il entre au *Journal des Débats*, pour y faire le *feuilleton*, et « sa biographie désormais est dans l'histoire du feuilleton, et sa figure de critique se dessine surtout dans les incessantes polémiques qu'il eut à soutenir contre des ennemis impitoyables ». Le peuple, alors affamé de déclamation et de parade, eût volontiers applaudi Geoffroy, professeur renommé et auquel on offrait en 1802 l'enseignement et les conférences publiques de La Harpe. Il s'y refusa, et jugea que le feuilleton était pour lui une tribune plus indépendante, et surtout était un genre à inaugurer, appelé à une grande et salutaire influence pour qui saurait s'en servir.

Avant la Révolution, à peine si le *Mercur*e avait osé interpréter quelques pièces nouvelles, et comparé le théâtre de Paris avec

1. Ce collège, qui occupait les bâtiments de l'Institut actuel, faisait partie du Collège Mazarin.

celui de l'Europe (p. 92). Pendant la Révolution, le *Spectateur* analyse quelques pièces avec vivacité, avec quelque justesse, et l'on sent, à le lire, les changements que la Révolution faisait subir au goût public, les contrastes entre les horreurs de la rue et les sottes sensibleries des théâtres.

Geoffroy, dans l'*Année littéraire*, de 1776 à 1790, avait souvent marqué d'un seul mot pourquoi toutes les pièces de Voltaire et consorts de ce temps étaient pauvres et insipides (cf. P. II, L. II, chap. III et IV en entier). Mais le *feuilleton* proprement dit, ne commença qu'avec le *Journal des Débats*, en 1800, et Geoffroy eut le mérite de découvrir le genre qui lui convenait à cette époque; son succès fut immédiat.

Pourquoi? M. des Granges a très bien étudié cette question, et le livre I^{er} de la deuxième partie, où il est traité des *conditions, principes et forme du feuilleton*, est, à mon sens, le plus original de l'auteur, le plus suggestif pour le lecteur. — Geoffroy, nous dit-il, a le premier possédé ce flair de race qui sent d'instinct le besoin et les désirs du lecteur. Au dix-huitième siècle, les souvenirs, les traditions, la finesse héréditaire, se faisaient eux-mêmes une *opinion*, au sortir du théâtre, dans des causeries enjouées ou contradictoires. En 1800, plus rien de tout cela dans les mœurs; on ne sait plus parler que de politique ou d'affaires. Geoffroy alors se présente, et à ce public peu lettré, au sortir du théâtre, il apportera toutes les données de l'érudition historique et comparative sur la pièce qu'il vient d'entendre jouer, *Brutus* de Voltaire, *Bajazet* de Racine, *Philinte* de Molière; et même, il fournira des jugements tout faits, les défauts et les beautés de la pièce, les anecdotes relatives à l'auteur et, quelquefois, si besoin est, la chronique satirique des coulisses et du foyer.

Répétons-le, le succès de Geoffroy fut extraordinaire. Et cependant, la critique, qui ne suppose pas *a priori*, loin de là, une espèce de blâme dédaigneux, devait être, pour lui, plutôt *sévère* que banale. Il se considérait gravement comme chargé « d'observer la marche de l'esprit humain dans un genre qui influe tant sur la civilisation » (cf. p. 143 et p. 452); et, en somme, « la formule » de ses devoirs de critique, — ce mot très bien choisi est de M. des Granges, — consiste surtout pour lui à *observer*, dans les œuvres dramatiques, *l'influence des mœurs sur les idées et sur le style, à connaître à fond les mœurs, à savoir tout comparer; et*

c'est en cela que consiste la philosophie de la littérature (p. 144 et ailleurs).

Le livre III, *Geoffroy et le Théâtre*, nous montre longuement la critique faite, par Geoffroy, de tous les auteurs du *Répertoire*, autrement dit, des grands classiques, puis des contemporains, puis de la comédie, depuis le dix-septième siècle jusqu'au commencement de ce siècle.

Je conseille vivement à tous les professeurs de belles-lettres, à tous ceux qui ont à écrire sur Corneille, Racine, qui est, à juste titre, l'objet des prédilections de Geoffroy, parce qu'il est l'écrivain le plus opposé aux défauts en vogue au dix-huitième siècle, de lire et de peser les longs extraits de Geoffroy, et aussi les judicieuses remarques de l'auteur qui en forment le cadre. Cette troisième partie, surtout dans les derniers chapitres, contient de longues énumérations et porte sur un autre ordre d'idées et de spectacles qui nous intéressent peu. M. des Granges, avec raison, a voulu n'en rien omettre pour être complet.

On sent qu'il parle de Geoffroy, comme d'un puissant esprit, d'un écrivain de race, qu'il s'est attaché à lui en l'étudiant. Nous l'en félicitons, car il a fait connaître et il a su venger un homme que seuls les tenants de Voltaire et les amis du mauvais goût voulaient faire oublier.

JOSEPH LE GÉNISSEL, S. J.

- I. — **Marie Trifaël**, par Henri DORIS. Paris, Plon, pp. 284.
- II. — **Rolande et Andrée**, par Ernest DAUDET. Paris, Plon, pp. 283. Prix : 3 fr. 50.
- III. — **Pauline Fossin**, par E. DAUDET. Paris, Plon, pp. 280. Prix : 3 fr. 50.
- IV. — **Herbe Folle**, par Clary d'ÉNILEC. Paris, Plon, Prix : 3 fr. 50.
- V. — **Le Mariage de Léonie**. Paris, Collin, pp. 276. Prix : 3 fr. 50.
- VI. — **Pages choisies de Tolstoï** (R. CANDIANI). Paris, Arm. Colin, pp. 314. Prix : 3 fr. 50.

I. — Tel André Theuriet à ses débuts, M. H. Doris se délasse de ses labours administratifs en nous donnant un poétique conte

de Bretagne, et le charme qui s'en dégage nous prouve que la fraîcheur d'âme de son auteur n'a rien perdu au contact des dossiers poudreux et des cartonniers verts de l'Administration.

Écrit dans une langue claire et simple, en parfaite harmonie avec son sujet, le récit des fiançailles du jeune de Kermor avec l'humble Marie Trifaël, fille d'un loup de mer breton, encadre, en de jolies « marines » très fines de ton, les chastes amours de deux cœurs naïfs et purs. Il semble que les vers de Brizeux, le barde d'Arvor, chantent entre les lignes de cette fraîche idylle éclosée comme un agreste et poétique bouquet de bruyères bretonnes au milieu des trop nombreuses « fleurs du mal » de la littérature contemporaine.

Tristes pourtant sont les dernières pages du récit qui se termine par la mort des deux fiancés, l'un glorieusement tué au Tonkin, l'autre traitreusement englouti par la grande mer qui a emporté ses amours. Mais en ce mélancolique pays de légendes, un tel dénouement ne messied pas.

II. — Roman quelque peu renouvelé de Feuillet avec dénouement à la manière noire, l'adultère et le coup de pistolet classiques terminant l'action.

Un joli type : Rolande, jeune fille de race au cœur sain et à l'intelligence droite, aussi éloignée de la névrosée mondaine que de la « petite oie blanche » de province ; type moins rare que ne semblent le croire nos romanciers « bien parisiens ».

Andrée, l'étrangère, grand premier rôle du drame, noble, belle, ambitieuse et ruinée — selon la formule — pénètre dans le *home* familial comme institutrice de Rolande dont elle épouse et trompe le père. Femme et mère coupable, elle paie sa faute de sa vie et disparaît laissant derrière elle deux existences brisées.

La moralité est tout entière dans l'opposition des deux personnages principaux : l'étrangère égoïste et perverse s'introduisant dans la famille pour y semer le trouble et le déshonneur, tandis que la pure et loyale Rolande, sacrifiant sa jeunesse au bonheur des siens, ramène doucement le calme autour d'elle et fleurit de sa rayonnante tendresse les ruines du foyer dévasté.

Le livre, écrit en bon style, sous la forme un peu surannée d'extraits empruntés aux « cahiers » de Rolande et d'Andrée, se

lit facilement. Quelques jolis tableaux de la vie de château en Bretagne encadrent parfois la suave figure de Rolande, qui a inspiré à M. Daudet des pages pleines de grâce et de fraîcheur.

III. — Il serait difficile de qualifier décemment les personnages qui évoluent dans le vilain monde où nous transporte le début du livre. Bientôt, heureusement, le cadre du roman s'élargit, nous montrant en présence le dévouement de Pauline Fossin, pauvre et honnête fille d'un père taré qu'elle dispute à la honte et l'amour de Daubrun, l'un des maîtres du barreau, finissant, après nombre de péripéties, par mettre son cœur, son talent et sa fortune aux pieds de l'héroïne. Cette fois, le roman se termine par le coup de théâtre cher à nos pères et « les flambeaux de l'hymen » en illuminent le dénouement.

Étude consciencieuse de l'amour dans deux âmes; de ci, de là, un joli coin de paysage, d'un charme reposant. Le lecteur regrettera de n'en pas trouver davantage, car la trame quelque peu serrée de cette étude du cœur humain semble parfois « manquer d'air ».

L'écrivain, moral par ses conclusions, ne recule pas devant des situations hardies ou des descriptions trop vives et ses romans — bien que relativement honnêtes — ne sont pas encore de ceux que l'on peut laisser traîner impunément sur la table de famille.

IV. — Sous ce pseudonyme-anagramme, qui cache évidemment une plume féminine, vient d'éclorre un gracieux volume d'un tour délicat et d'une espièglerie charmante.

L'« Herbe Folle » est une jeune pensionnaire échappée du couvent et se retrouvant dans le milieu un peu « bien austère » de la famille, entre un père archéologue et une sœur « femme de ménage » d'une perfection désespérante : un papillon chez les hiboux !

La moindre espièglerie de la « sauvageonne » est taxée de grave incartade, et, faute de confident, un journal fidèlement tenu, enregistre les déceptions de la pauvre petite qu'un fond de gaîté irrésistible — et aussi une pointe de coquetterie — préservent des *blue devils*.

Le thème n'est pas neuf et le cadre est banal : le bon curé et sa digne sœur, les voisins de campagne, les innocentes « aventures » de la jeune fille et le jeune prince Charmant qui vient dénouer l'historiette par le mariage attendu. Une note plus sérieuse à la fin : l'Herbe Folle s'apercevant du profond dévouement caché sous l'austérité de sa « bête noire » de sœur, qui sacrifie son fiancé au bonheur de la fillette.

De cet « air connu » *l'authoress* a su tirer un gracieux badinage, saupoudré de quelques idées sérieuses, qui fait songer à la jolie *Neuvaine de Colette* dont on se rappelle la brillante fortune.

V. — Encore un roman « pour les jeunes filles » qui, comme le précédent, n'appartient pas — chose rare — à la littérature fade et douceâtre, caractéristique de tant de volumes scrupuleusement moraux autant qu'ennuyeux.

De l'observation, une peinture vraie et bien touchée des mœurs de province, l'absence de situations dramatiques usées et de phrases de feuilleton ; les sentiments « moyens », il est vrai, mais « normaux » de la vie « à mi-côte » ; en un mot, un peu l'histoire de tout le monde.

Milieu moins mondain que celui d'Herbe Folle, mêmes comparses. le curé et sa sœur, la société de province, petite noblesse et bourgeoisie, et le brave garçon qui vient en *Deus ex machina* enlever la jeune et sauvage héroïne au célibat menaçant.

C'est le roman vécu de bien des coins de province : plus de réalité que d'imagination et cela n'est pas un mal dans un livre pour les jeunes filles parfois emportées « dans le bleu » par la folle du logis.

VI. — Cette courte anthologie que nous présente, en une excellente étude sur Tolstoï, M. R. Candiani, se compose d'extraits judicieusement choisis et assez considérables pour nous faire apprécier sous ses meilleurs aspects l'immense talent du Maître.

M. Candiani ne nous montre en Tolstoï que le génie littéraire, sans nous initier autrement que par le lucide exposé de sa préface à l'évolution du littérateur vers le communisme philosophique et la théorie bouddhique de la vie végétative. Aussi bien, les innombrables dissertations philosophiques et sociologiques du Prophète de Toula, intentionnellement dépouillées de toute préoccupation d'art, n'ajoutent-elles rien à sa gloire de grand écrivain.

Les deux œuvres maîtresses de Tolstoï : « La Guerre et la Paix » et « Anna Karenine », qui occupent plus de la moitié du volume et auxquelles s'ajoutent quelques autres extraits moins importants, nous font parcourir le cycle entier de son œuvre littéraire. Qu'il étudie le grand seigneur raffiné, dans l'atmosphère surchauffée de la haute vie, ou l'obscur moujik en son isba mal équarrie, bercée par le large souffle des forêts, Tolstoï, merveilleux psychologue, nous fait pénétrer l'« âme russe » et, par elle, l'âme humaine, jusqu'en ses plus intimes replis.

De superbes et brutales peintures de la guerre nous montrent dans l'écrivain le puissant « réaliste » qu'il ne cesse d'être en toutes ses œuvres, mais non au sens attribué en France à ce mot qui désigne pour nous jusqu'aux monstruosité de l'école naturaliste. Car, nous dit le « précurseur » de la littérature russe en France : « Tolstoï, et c'est là son honneur, n'est jamais obscène, ni malsain. » (E.-M. de Vogüé.)

Guidés par M. Candiani, nous connaissons Tolstoï, tant par l'érudite préface de son éditeur, que par les plus belles pages de son œuvre, sans courir le risque de nous égarer parmi les nombreux écrits didactiques et pédagogiques du philosophe désormais dédaigneux de toute gloire littéraire et absorbé dans la noble et décevante recherche du bonheur social.

ÉDOUARD GALLOO.

La Vérité sur les massacres d'Arménie. Documents nouveaux ou peu connus, par UN PHILARMÈNE. Paris, Stock. In-8, pp. 128. Prix : 2 francs.

On sait qu'au lieu des réformes et de la protection que par les traités de San Stefano et de Berlin (1878), le gouvernement turc promettait aux Arméniens, il a laissé massacrer plus de 100 000 de ces malheureux, tandis que 80 000 autres mouraient de faim et de misère, pour ne rien dire de ceux qu'on a poussés par la violence à l'apostasie, sans parler des milliers de femmes, qui ont été outragées et traînées dans les harems.

Ces crimes sont restés impunis ; raison de plus de n'en rien taire. Aussi le livre que nous signalons conserve-t-il sa lugubre actualité ; on y raconte, sur la foi de témoins bien informés, les massacres de Sassoun, de Trébizonde, d'Erzéroun, de Sivas, de Van, de Constantinople, etc. On trouvera dans ce recueil le rapport du colonel de Vialar, plusieurs extraits de journaux, de revues et de conférences, avec d'importants documents officiels. Il est nécessaire que l'histoire enregistre ces horribles forfaits, puisque l'exécration des honnêtes gens est la seule justice possible, après celle que se réserve Dieu.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

Croquis de Grèce et de Turquie (1896-1897). Texte et dessins d'Henry AVELOT. Tours, Alfred Mame. 1 vol. in-8, pp. 205.

Les *Croquis de Grèce et de Turquie* sont de très intéressants récits de voyage, écrits au jour le jour, sans prétention aucune et sans déclamation. Il eût été facile à l'auteur de reprendre, en y mêlant sa petite note personnelle, des hymnes que nous connaissons tous, pour les avoir lus partout, en l'honneur du Parthénon, de Périclès, des trois cents Spartiates, de la civilisation

grecque, de la vaillante nation des Hellènes; il eût été facile encore de redire les véhémentes invectives qui, pendant ces dernières années, avec trop de raison sans doute, ont flétri l'incurie, la bassesse, l'hypocrisie, la féroce cruauté du gouvernement de la Sublime-Porte. M. Henri Avelot, dans une suite de notes très variées et très simples, a préféré nous donner la physionomie vraie des hommes et des choses. Il nous parle avec une bonne grâce parfaite, avec beaucoup d'esprit et parfois d'émotion grave et triste, de l'Athènes moderne, de la famille royale, des météores et des caloyers de Saint-Varlaam, de la guerre gréco-turque, de l'enthousiasme « des jeunes et des toujours jeunes », des îles de l'archipel, du sultan Abdul-Hamid II, des épouvantables massacres qui ensanglantèrent l'Arménie parce que, suivant le mot d'ordre des musulmans : « Le maître avait permis de tuer les chrétiens. »

Voici, dans ce beau livre que l'on peut mettre entre toutes les mains, de délicieux croquis faits par l'auteur lui-même et pleins de verve originale.

LOUIS CHERVOILLOT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 27. — Dans la Saône-et-Loire, M. Lucien Guillemaut, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Voisins-Lavernière, décédé.

— Dans la Seine-et-Oise, M. Bonnefille, républicain de gouvernement, est élu sénateur, en remplacement de M. Hamel, décédé.

— En Espagne, élections générales, qui donnent une énorme majorité au gouvernement.

28. — En Chine, la Russie obtient la cession à bail, pour vingt-cinq ans, de Port-Arthur et de Ta-lien-Wan, et la faculté de rejoindre par voie ferrée Port-Arthur à Bédouné, à travers la Mandchourie.

— A Washington, le président Mac-Kinley communique au Congrès, en l'accompagnant d'un *Message*, le rapport de la commission américaine sur l'explosion du *Maine*.

Le rapport conclut à l'action d'une torpille extérieure, sans cependant vouloir désigner aucune responsabilité.

29. — A Berlin, le Reichstag vote en dernière lecture le sexennat maritime. L'Allemagne va prendre rang parmi les grandes puissances maritimes. — On a quelque inquiétude au sujet de la solidité du *Centre catholique*. La majorité, sous la conduite de M. Lieber, a voté les crédits ; mais le groupe bavarois ne l'a pas suivie.

31. — A Madrid, le président du conseil, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Colonies ont une conférence avec l'ambassadeur des États-Unis, M. Woodford. Ils lui remettent la réponse de l'Espagne aux deux propositions suivantes : « 1° L'Espagne proclamerait immédiatement un armistice jusqu'en octobre, et, dans cet intervalle, les États-Unis emploieraient leurs bons offices auprès des insurgés pour rendre permanente cette paix provisoire.

2° L'Espagne emploierait tous ses efforts à secourir les habitants de l'île réduits à la misère, et les États-Unis lui prêteraient leur concours dans cette œuvre. »

Pratiquement, satisfaction a été donnée au second point par le décret affectant une somme de trois millions en soulagement des internés (*reconcentrados*), et par l'ordonnance du maréchal Blanco leur permettant de quitter les lignes espagnoles.

En outre, l'Espagne accepterait le concours des États-Unis pour aider les Cubains malheureux dans des conditions qui n'auraient rien d'offensant pour sa suzeraineté.

On ne traiterait de la paix qu'avec la coopération du parlement de

l'île, et la suspension des hostilités serait accordée, si les insurgés la demandaient au gouverneur général, qui en réglerait les conditions.

— A l'Académie française, réception de M. Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, en remplacement de M. Challemlacour.

Avril 1^{er}. — A Paris, la Chambre vote à mains levées la loi autorisant le gouvernement français à garantir l'emprunt grec, de concert avec la Russie et l'Angleterre.

2. — A Paris, la cour de cassation se prononce sur le pourvoi Zola-Perrenx. Sept moyens de cassation avaient été invoqués : le dernier disait en substance :

Qu'un seul fait avait été retenu contre Zola : l'outrage aux magistrats du conseil de guerre, accusés par lui d'avoir absous *par ordre*. Or, la loi de 1881 sur la presse dispose formellement que : « Dans le cas d'injure ou de diffamation envers les cours et tribunaux, la poursuite n'aura lieu que sur une délibération prise par eux en assemblée générale et requérant poursuite. »

Donc le général Billot, ministre de la Guerre, n'avait nullement qualité pour porter plainte aux lieu et place du conseil de guerre; donc la plainte était nulle, et le procès qui a suivi est nul également.

La chambre criminelle de la Cour, présidée par M. Lœw, sur rapport de M. le conseiller Chambareaud et réquisitoire du procureur général Manau, adopte cette exception :

Casse et annule l'arrêt de la cour d'assises de la Seine du 23 février dernier, énoncé d'autre part, ainsi que la procédure à partir du plus ancien acte nul, ensemble les débats, sans qu'il soit nécessaire de statuer sur les autres moyens du pourvoi ;

Déclare qu'il n'y a lieu à aucun renvoi devant aucune cour d'assises.

Aussitôt cet arrêt connu, MM. Marcel Habert et Albert Chiché, députés, demandent à interpeller le gouvernement, qui accepte la discussion immédiate. Nous ne voulons citer qu'un passage de la réponse de M. Jules Méline, président du conseil.

... Nous avons devancé les juges militaires attaqués, sans calculer les conséquences ; en le faisant, j'ajoute maintenant que nous avons la conviction, je pourrais presque dire encore, si j'en avais le droit, que nous avons la conviction que notre procédure était conforme à la loi... Le gouvernement l'a cru en lisant l'article capital sur lequel repose toute cette procédure, l'article 47 de la loi de 1881, sur lequel je n'insiste pas autrement — je me borne à le lire — et qui dit que « si le corps diffamé n'a pas d'assemblée générale, c'est sur la plainte du chef de corps ou du ministre duquel ce corps relève, que la poursuite doit avoir lieu... »

Il nous a paru que ce texte s'appliquait aux conseils de guerre, parce que, si les conseils de guerre sont une institution permanente, chaque conseil de guerre est temporaire ; il se réunit pour une affaire déterminée, sur la convocation spéciale de l'autorité militaire, et sa composition change pour chaque affaire, à raison du grade de l'accusé...

L'arrêt décide que c'est au conseil de guerre lui-même à porter plainte et à reprendre la poursuite, s'il le juge à propos.

La prescription n'est point acquise... M. le ministre de la Guerre réunira donc le conseil de guerre et le fera juge de la question de savoir ce qu'il veut faire.

4. — **Le Souverain Pontife** intervient officieusement auprès de l'Espagne, et fait agir Mgr Ireland auprès du Président des États-Unis, pour retarder les hostilités et arriver à une formule d'armistice, à Cuba, satisfaisante pour l'honneur des Espagnols. — En même temps, Il presse les nations européennes d'intervenir.

— **En Chine**, l'Angleterre obtient la cession à bail du port de Wei-Hai-Wei, que le Japon doit évacuer le 1^{er} mai, après le paiement intégral de l'indemnité de guerre accordée par le traité de Simonoséki.

5. — **En Chine**, la France a obtenu les satisfactions demandées : non-aliénation de tout ou partie du Kouang-Tong, du Kouang-si et du Yun-Nan ; construction d'un chemin de fer, sortant du Tonkin, avec Yun-Nan-fou comme tête de ligne ; cession à bail d'un dépôt de charbon, probablement Kouang-Tcheou-ouan ; nomination d'un Français à la direction des postes impériales.

7. — **A Washington**, pour appuyer l'action du Pape, et sur l'initiative de l'empereur d'Autriche, les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, remettent au président Mac-Kinley la note collective suivante :

Les représentants soussignés ont été dûment autorisés à adresser, au nom de leurs gouvernements respectifs, un pressant appel aux sentiments d'humanité et de modération du président et du peuple américains dans leur différend avec l'Espagne.

Ils espèrent vivement que de nouvelles négociations conduiront à un accord qui, tout en assurant le maintien de la paix, donnera toutes les garanties nécessaires pour le rétablissement de l'ordre à Cuba.

Les puissances ne doutent pas un instant que le caractère absolument désintéressé et tout humanitaire de leurs représentations sera entièrement reconnu et apprécié par la nation américaine.

Le président Mac-Kinley a répondu :

Le gouvernement des États-Unis reconnaît les sentiments de bonne volonté qui ont inspiré la communication amicale des six puissances et qui sont traduits dans la note que présentent Vos Excellences.

Il partage l'espoir qui y est exprimé que la solution de la situation actuelle à Cuba soit le maintien de la paix entre les États-Unis et l'Espagne, obtenu à l'aide des garanties nécessaires pour le rétablissement de l'ordre à Cuba et la suppression de l'état chronique de troubles dans ce pays, qui cause tant de tort aux intérêts américains et menace la tranquillité de la nation américaine par la nature et les conséquences d'une lutte entretenue à nos portes et qui révolte, en outre, les sentiments d'humanité de notre nation.

Le gouvernement des États-Unis apprécie le caractère humanitaire et désintéressé de la communication qui est faite aujourd'hui au nom des six puis-

sances signataires, et, pour sa part, il est convaincu que ces puissances apprécieront également les efforts désintéressés et sincères des États-Unis pour remplir un devoir d'humanité en mettant un terme à une situation dont la prolongation indéfinie est devenue intolérable.

Il a de plus retardé l'envoi au parlement du message considéré comme terme de toutes les négociations.

8. — **A Paris**, réunion du conseil de guerre qui a jugé le commandant Esterhazy.

Deux questions sont posées :

1° Le conseil de guerre porte-t-il plainte en vertu de l'article 47 de la loi du 29 juillet 1881, à l'effet de traduire devant la justice compétente MM. E. Zola, publiciste, et Perrenx, gérant du journal *l'Aurore*, qui l'ont diffamé en une lettre ouverte adressée au Président de la République et publiée par le journal *l'Aurore*, dans son numéro du 13 janvier 1898 ?

2° Le conseil porte-t-il plainte devant le grand chancelier de la Légion d'honneur, conformément à l'article 4 du décret du 14 avril 1874, contre le sieur Zola, officier de la Légion d'honneur, pour avoir manqué à l'honneur en diffamant, dans les conditions ci-dessus indiquées, les juges du premier conseil de guerre, tous membres de la Légion d'honneur ?

Voici les décisions prises à l'unanimité :

1° Le conseil de guerre se déclare compétent relativement à la décision qu'il est appelé à prendre ;

2° Le conseil de guerre décide qu'il va poursuivre MM. Zola et Perrenx devant la juridiction compétente. De plus, un certain nombre de membres du conseil décident qu'ils se portent partie civile ;

3° Le conseil de guerre émet le vœu que le ministre de la Guerre adresse une plainte au grand chancelier, en vue de faire rayer M. Zola des cadres de la Légion d'honneur.

9. — **L'Espagne** a « cédé à la prière du Souverain Pontife et des grandes puissances, en leur accordant ce qu'elle voulait refuser aux États-Unis », l'armistice.

Le 10 avril 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

COMMENT ÉCRIRE

LA VIE DE LA SAINTE VIERGE¹

Dans la biographie de tout personnage remarquable par ses qualités personnelles et par son influence, nous cherchons trois choses : un récit des événements, une peinture de l'âme, une appréciation de l'action exercée et de l'œuvre accomplie. Ces trois mêmes choses, nous les demandons aux historiens de la plus sainte et de la plus grande des femmes. Un ouvrage complet sur la Sainte Vierge, et enfermé dans le cadre historique, devrait nous faire connaître sa vie extérieure, sa vie intérieure et son rôle.

I

Sur l'histoire extérieure de Notre-Dame — est-il besoin de le répéter ? — nulles recherches ne satisferont jamais notre pieuse curiosité. Parfois, des enfants ont entrevu leur mère assez pour l'aimer, trop peu pour la bien connaître. Ils gardent toujours présent le souvenir des quelques circonstances où ils l'ont aperçue près d'eux, belle et souriante ; ils la cherchent encore dans les lieux qu'elle habitait ; ils interrogent avidement, mais ne trouvent plus autour d'eux personne pour leur répondre. Le peu qu'ils savent leur fait souhaiter d'apprendre davantage ; et ils n'arrivent ni à fixer les traits, ni à suivre l'histoire de celle qui, disparue, tient encore tant de place dans leur âme. Ainsi, le chrétien cherche

1. Si jamais l'auteur de cet article venait à composer un ouvrage d'ensemble, où ce que nous savons de la Sainte Vierge fût exposé en suivant l'ordre historique de sa vie, les pensées indiquées aujourd'hui, mais précisées et complétées, en feraient à peu près l'Introduction. Ces pages ne contiendront aucune mention explicite des très nombreux et très estimables travaux publiés dans notre siècle sur le même sujet. Il a paru plus intéressant d'exposer quelques vues personnelles, que de discuter en quoi elles ressemblent à celles des autres, ou en diffèrent.

La mère absente dont il a comme entrevu l'idéale figure, ou parfois deviné le cœur.

Après Jésus-Christ Notre-Seigneur, personne n'a fait autant qu'elle pour chacune des âmes et pour le genre humain tout entier. Et pourtant, la vie de la mère et de l'associée du Rédempteur reste enveloppée d'obscurité et de silence. Trop humble et trop pure pour paraître aux regards humains, elle a traversé la terre dans l'ombre et comme voilée ; quelques rares points lumineux, espacés sur sa route, font reconnaître son passage et ses bienfaits.

Ces quelques rayons nous viennent avant tout, et presque exclusivement, de l'Écriture sainte. Ce que nous révèle sur Marie la parole inspirée, c'est à peu près tout ce que nous savons d'elle avec une pleine certitude.

Là, son histoire, si elle est à notre gré trop résumée, est écrite du moins en traits divins, et comme l'Esprit-Saint sait écrire ; là, nous trouvons Marie telle que le Créateur l'a vue, non seulement dans le temps, mais dans sa prescience éternelle ; les plus anciens documents parlent d'elle de longs siècles avant sa naissance. Annonçant au monde le Messie, tantôt Dieu le montre seul, tantôt avec sa mère. Dans la prophétie la plus ancienne de toutes, un groupe rédempteur est présenté dans le lointain, pour relever l'espérance du groupe vaincu par le serpent¹. Puis, des milliers d'années plus tard, et des siècles encore avant le salut, la même vision consolante est montrée à Isaïe, à Michée, bien probablement aussi à Jérémie².

Voilà quatre passages de l'Ancien Testament où, suivant l'interprétation commune, l'Esprit-Saint a formellement et distinctement parlé de la mère du Rédempteur. A elle encore s'applique, à des titres tout particuliers, le chant où Dieu même célèbre en général ses amours pour l'humanité, son union avec notre nature par l'Incarnation, et ses inf-

1. *Gen.*, III, 15.

2. *Is.* VII, 14 (dans *Is.* XI, 1, *virga* désigne-t-il littéralement le Messie ou sa mère ?) ; *Mich.*, V, 3 ; *Jerem.*, XXXI, 22. Contre l'application littérale de ce dernier passage à l'Incarnation, cf. article du P. A. Condamin, *Revue biblique*, juillet 1897 ; pour cette application littérale, cf. le commentaire du P. Knabenbauer.

fables rapports avec les âmes saintes¹. Peut-être encore Marie est-elle comprise ailleurs dans l'ampleur de la parole divine. La Sagesse vivant au sein du Père, éternel objet de ses délices, s'abaissant aussi vers le monde, et désireuse d'habiter parmi les fils des hommes, c'est bien certainement le Verbe, et le Verbe incarné. Est-ce en même temps cette autre image créée de la Sagesse divine, la femme bénie par laquelle le Verbe est venu jusqu'à nous, par laquelle il se donne encore et communique aux âmes ses trésors²? Ce sens des Livres sapientiaux, fréquemment insinué dans les offices de l'Église, est-il simplement une excellente accommodation, ou bien est-il un des sens inspirés de l'Écriture, un de ceux que Dieu a voulu révéler au monde?

De même, lorsque nous comparons Marie aux femmes saintes ou victorieuses de l'Ancien Testament, comme Jahel, Judith ou Esther, et lorsque dans divers objets, comme dans le buisson ardent, l'arche d'alliance, la nuée d'Élie, nous voyons des symboles de sa virginité féconde, de sa fonction de médiatrice et de consolatrice des hommes, est-ce seulement notre propre esprit qui remarque ces ressemblances ou ces analogies? ou bien l'Esprit de Dieu « qui se sert non seulement des mots, mais aussi des choses pour signifier³ », a-t-il voulu lui-même signifier Marie par ces personnages et par ces objets? Questions d'exégèse extrêmement délicates, auxquelles pourtant il faudrait répondre non par des considérations vagues, mais par une doctrine précise et sûre; non par quelques emprunts aux ascètes, mais par l'exposé de l'enseignement patristique et traditionnel.

Au reste, qu'elles se prêtent à l'accommodation ou qu'elles aient un sens spirituel proprement dit, les figures bibliques se rapportent au rôle de Marie, plutôt qu'à sa vie extérieure. C'est son rôle encore que découvre l'une des dernières visions du Nouveau Testament, celle de la femme revêtue du soleil⁴. Sur la vie extérieure même, les Actes et les Épîtres

1. *Cant.*, per totum.

2. Livres sapientiaux, *passim*, très spécialement *Prov.*, VIII et *Eccli.*, XXIV. Cf. le missel et le bréviaire, aux fêtes de Notre-Dame.

3. Saint Thomas, 1^a p., q. I, art. 10.

4. *Apoc.*, XII. — Cf. *Études*, 5 mai 1897.

donnent trois indications seulement¹ ; tous les faits connus sont fournis par les Évangiles.

Les quatre historiens sacrés nous font, par la généalogie de Joseph, connaître quelque chose de la famille de Marie ; ils mettent surtout en évidence sa divine et virginale maternité ; ils racontent plusieurs traits de l'enfance de Jésus ; ils montrent, à divers moments, la mère cherchant ou accompagnant son Fils au temps de la prédication évangélique ; une dernière fois, ils la font voir debout près de lui sur le Calvaire.

Ces pages sont dans les mains de tous. Belles et consolantes, elles ont été lues et méditées avec amour par toutes les générations chrétiennes ; profondes et parfois obscures, elles sont, grâce à Dieu, depuis longtemps assez expliquées. Encore l'exégèse contemporaine sait-elle les rajeunir, comme elle rajeunit tout le reste : dans les textes eux-mêmes, elle pénètre plus intimement ; puis elle les éclaire, comme de l'extérieur, par la science du temps, du pays et des institutions. Rendre aux faits évangéliques leur couleur locale, n'est-ce pas, à le bien entendre, les replacer en pleine lumière et sous leur vrai jour ?

II

Mais comment connaître la vie de Notre-Dame avant l'Annonciation, entre les quelques mystères de l'Évangile auxquels elle est mêlée, après l'Ascension et la Pentecôte ? Il faut, tout le monde en est d'accord, combler les lacunes de l'Écriture à l'aide de « la tradition ». Toute la difficulté est de bien saisir la valeur du mot, et de bien user de la chose.

L'Immaculée Conception est peut-être insinuée, plutôt que strictement prouvée, par l'Écriture ; mais on a reconnu la foi de l'Église dans les monuments de la « tradition ». — Sur les circonstances de la naissance de Marie, l'Évangile se tait ; mais, allez à Lorette : vous lirez, gravé sur le marbre, parmi les grands souvenirs de la sainte maison : « C'est ici que la Très Sainte Vierge Marie a vu le jour². » Clément VIII, qui fit

1. *Act.*, 1, 14 ; *Rom.*, 1, 3 ; *Gal.*, iv, 4.

2. A. Grillot, *la Sainte Maison de Lorette*, éd. 1873, p. 43.

mettre cette inscription, suivait la « tradition » de Nazareth. Passez de là à Jérusalem, et visitez la basilique de Sainte-Anne. « Elle a été bâtie sur l'emplacement d'une ancienne maison pratiquée dans le roc, ayant appartenu à saint Joachim et à sainte Anne. Ce serait dans cette pauvre demeure que, d'après une *tradition* dont on peut suivre la trace jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, serait née la Reine des anges et des hommes...; du moins, cette *tradition* est universellement et unanimement répandue dans toute l'Église orientale, et celle de Jérusalem, en particulier, revendique comme un des honneurs les plus grands de cette ville, et en même temps des plus justifiés par d'innombrables témoignages, celui d'avoir été le berceau de la Sainte Vierge¹. » — Pour expliquer comment la Providence choisit et désigna Joseph pour être le virginal époux de Marie, qui n'a entendu conter l'histoire de la branche d'amandier, miraculeusement couverte de blanches fleurs? Encore une « tradition », citée en général avec doute, mais commode pour remplir une place vide dans la suite des faits. — La « tradition » de Jérusalem place dans cette ville les derniers jours, la mort et l'Assomption de Notre-Dame, et montre son tombeau sur la pente occidentale du mont des Oliviers. Mais Éphèse a aussi sa « tradition » relative aux mêmes événements; et depuis six ou sept ans on en parle plus que jamais. — Quant au fait même de l'Assomption corporelle, quels qu'en aient été le temps et le lieu, plusieurs projets en demandaient la définition au concile du Vatican. Et la chose semble en effet tellement certaine qu'il suffirait du vote par acclamation d'une assemblée conciliaire, pour la faire passer du rang de « tradition » incontestée à celui de dogme défini.

On n'aurait pas de peine à multiplier les exemples. Ceux-là suffisent pour faire voir combien de sens profondément divers s'attachent à ce mot « tradition ». La persuasion générale de l'absolue et constante sainteté de Marie depuis sa première origine, ou de sa glorieuse Assomption, apporte jusqu'à nous la révélation divine ou du moins l'indéniable

1. Victor Guérin, *la Terre Sainte*, éd. 1884, t. I, p. 117.

témoignage de l'antiquité chrétienne. L'opinion répandue à Jérusalem, à Nazareth ou à Éphèse, nous transmet les titres, ou les prétentions, de ces villes, à avoir été le théâtre de grands mystères ; et, là où les prétentions sont opposées, l'un des deux partis est certainement dans l'erreur. Pour l'histoire de la baguette d'amandier, c'est une légende tirée des évangiles apocryphes¹. Ainsi, documents de foi, traditions historiques, traditions locales, légendes, assertions contradictoires, tout est confondu sous le vague d'un même mot.

III

Dans sa plus rigoureuse acception, ce mot a un sens bien nettement défini. Une tradition est une vérité révélée de Dieu, non contenue dans l'Écriture sainte, mais fidèlement conservée et transmise par l'enseignement des pasteurs et la croyance commune des fidèles. Qu'on trouve, dans tous les siècles, une même doctrine, affirmée au début d'une façon peu distincte peut-être, mais du moins jamais ou rarement contredite, contenue comme en germe dans des affirmations générales, et devenant de plus en plus claire et explicite ; qu'on rencontre cette doctrine, non dans une région particulière, mais en Orient, en Occident, dans les plus anciennes Églises, et dans les plus orthodoxes ; qu'elle soit communément enseignée par les Pères et reçue par les peuples, non comme une simple opinion, mais comme un point intéressant la foi : cette unanimité sera la marque d'une tradition proprement dite. Car à cette persuasion générale et constante, en matière dogmatique, il faut une cause proportionnée. On n'en peut assigner d'autre que la cause première qui a donné naissance à la foi de l'Église, et la conserve pure de tout alliage : Dieu même, révélateur à l'origine, et, dans la suite des temps, invisible protecteur de la vérité confiée au monde.

Depuis quatre siècles bientôt, on affirmait dans le symbole que Jésus-Christ est né « de la Vierge Marie » ; les blasphèmes de quelques sectes méprisables avaient été vite

1. Protévangile de Jacques, VIII, IX ; Évangile du pseudo-Matthieu, VIII ; Évangile de la Nativité de Marie, VII, VIII (éd. Tischendorf). Ce récit est évidemment légendaire, du moins pour les détails.

oubliés ; et ce mot « la Vierge Marie » était demeuré dans la langue chrétienne, pour y rester toujours. Voici que Jovinien, puis Helvidius et Bonose, veulent limiter la virginité de Marie au temps de sa divine maternité. Aussitôt, un frémissement d'horreur parcourt le monde ; les fidèles s'indignent, les docteurs s'émeuvent et protestent, tous affirment que, si le mot « toujours Vierge » n'est pas dans l'Écriture, il en est l'interprétation légitime et le nécessaire complément. C'est ici la tradition qui parle. Dieu a, dès l'origine, présenté aux apôtres et aux disciples sa mère comme le type même de la virginité : ainsi l'a-t-on compris toujours ; qui veut l'entendre autrement révolte le sens chrétien, toujours fidèle aux leçons divines.

Non seulement la virginité, mais l'innocence et l'absolue exemption de toute ombre de mal, fait partie de l'idée même de Marie. Les premiers témoins de la foi l'ont vue ainsi ; ils ont transmis aux générations suivantes l'image sans tache de ce qu'ils avaient contemplé. Dans cette pureté totale est comprise la sainteté originelle ; qu'on le remarque dès l'origine plus ou moins distinctement, il n'importe ; on le verra peu à peu en méditant sur tout ce que contient la notion d'une sainteté parfaite ; on s'en apercevra surtout le jour où quelqu'un croira reconnaître sur les traits vénérés la souillure du péché d'Adam ; pasteurs et fidèles protesteront contre ceux qui défigurent le portrait séculaire ; ils ont pour eux l'antiquité et le véritable esprit chrétien ; la tradition vivra toujours, s'enracinera chaque jour davantage, et finira par triompher.

La croyance à l'Assomption corporelle de Marie semble n'avoir pas moins de force. L'accord de tous sur ce point, et l'importance qu'on y attache, témoignent de la foi même de l'Église.

Mais les cas où un fait de la vie de Notre-Dame est ainsi venu jusqu'à nous par voie de tradition proprement dite, de tradition dogmatique au sens strict, sont extrêmement rares, et peut-être n'en trouverait-on guère d'autres exemples, après ceux qui viennent d'être cités.

IV

Toutes les autres sources d'informations seront évidemment d'une autorité inférieure à l'Écriture et à la tradition dogmatique¹.

Il en est une pourtant qui pourrait nous révéler des faits, et nous les faire connaître avec certitude : ce serait le document historique proprement dit, revêtu de toutes les garanties qui obligent de croire au document lui-même, et souvent établissent une vérité sur la foi d'un unique document. Tel serait un monument épigraphique du premier siècle, ou l'assertion formelle d'un écrivain contemporain des apôtres, ou même l'assertion d'un écrivain postérieur, si elle était évidemment empruntée à un auteur de la première génération chrétienne. Ainsi, dans l'histoire profane, le monument d'Ancyre nous renseigne sur Auguste, Tacite nous donne la certitude sur beaucoup de points du règne de Néron, et même, grâce aux devanciers utilisés par lui, sur beaucoup de points du règne de Tibère ou de Claude.

Avons-nous sur la vie de la Sainte Vierge de ces témoignages historiques formels, forçant par eux-mêmes l'adhésion ? Bien peu, si même il y en a. En général, les documents qui la concernent n'ont pas assez de garanties pour être acceptés un par un ; s'ils valent, c'est en se groupant pour former un faisceau. Et ces documents, contestables ou recevables à divers degrés, et le faisceau qu'ils forment quelquefois, c'est toujours la « tradition », avec tous les sens qui restent au mot, la tradition strictement dogmatique étant seule mise à part.

Puisqu'on ne peut changer ce mot, n'aiderait-on pas du moins à la recherche sincère de la vérité en distinguant par une nuance d'expression des choses extrêmement différentes, en appelant par exemple « la tradition » historique celle-là seulement qui donne une vraie certitude, et en disant « une tradition », lorsqu'il s'agit d'une source ancienne de renseignements, pouvant fonder une probabilité plus ou moins grande ?

1. Cf. sur ce qui suit le P. Ch. de Smedt, S. J., *Principes de la critique historique*.

A parler ainsi, on définirait « la tradition » : La persuasion commune qu'un événement a eu lieu, persuasion constatée trop tard pour être d'elle-même un témoignage historique direct, constatée cependant dans des circonstances telles qu'elle n'est explicable que par l'existence même de l'événement dont elle témoigne.

Telle serait la tradition propre à fonder la certitude historique. De la tradition dogmatique, propre à fonder la certitude de foi, elle diffère par l'objet même : ici, un simple fait de l'histoire humaine ; là, un fait historique ou une vérité que Dieu a fait connaître, et qu'il a mis dans le dépôt de la révélation. La fidèle transmission des vérités purement historiques à travers les âges est garantie par les lois ordinaires de la véracité humaine ; la transmission des vérités dogmatiques est assurée par ces mêmes lois, et de plus par l'assistance spéciale de Dieu : là même où le jeu ordinaire des forces intellectuelles et morales permettrait à l'erreur de se mêler à la vérité, Dieu veille pour garder pure la croyance de son Église. Enfin la tradition historique ne se distingue pas du document écrit au même sens que la tradition dogmatique. Dans l'ordre du dogme, il n'y a d'*Écriture* que les livres divinement inspirés. La *Doctrine des douze apôtres*, rédigée peut-être avant que la mort de Jean eût fermé l'ère de la révélation, est, pour l'histoire du premier siècle, un document écrit contemporain des événements ; dans la sphère du dogme, elle ne compte pas comme *Écriture*, mais seulement comme témoin de la tradition.

Malgré ces différences, on peut dire en général que la tradition historique et la tradition dogmatique établissent leurs preuves par un procédé semblable : celui de la prescription.

Prescription, évidemment, ne peut avoir le même sens en histoire et en législation. Suivant le droit, on peut acquérir, par pure prescription, une propriété qu'on n'avait pas à l'origine ; le seul fait de la possession paisible et de bonne foi, prolongée durant un temps notable, suffit à transférer le domaine : possession vaut titre, c'est-à-dire que, d'elle-même, la possession est quelquefois un titre de propriété. On ne peut rien supposer de pareil en histoire. Un fait, s'il n'a pas eu lieu, ne peut devenir vrai pour la seule raison qu'on l'a

cru tel pendant des siècles, et de la meilleure foi du monde. Mais, d'autre part, on n'a pu le croire vrai, pendant des siècles et partout, s'il n'a pas réellement eu lieu : et telle est la vraie forme du raisonnement historique. La tradition, si elle est munie de toutes les conditions voulues, jouit du droit de prescription. Elle ne vaut pas titre, car elle ne peut créer d'elle-même une vérité historique ; mais elle suppose titre, car elle ne peut avoir sa raison d'être que dans l'existence même de l'événement. On remonte de l'effet, qui est la croyance générale existant à une certaine époque, à la cause, qui est l'événement même, objet de cette croyance.

Un tel raisonnement, dans des circonstances données, sera pleinement suffisant pour nous faire croire sans hésitation, ni doute. Il est, d'ailleurs, absolument nécessaire. Car, entre la tradition reconnue et l'événement qu'elle rapporte, il y a un vide ; et ce vide sera comblé alors seulement qu'on pourra légitimement remonter de l'effet à la cause. Ceux-là peut-être n'y font pas assez attention qui acceptent facilement toute tradition, même découlant d'une source unique, pour peu que cette source ait une ancienneté relative. Il s'agit d'événements du premier siècle. Nous rencontrons, à leur sujet, une croyance dont la chaîne remonte en ligne droite à travers tout le moyen âge jusqu'au cinquième siècle par exemple, ou même jusqu'au quatrième. Comment douter, disent ces esprits faciles à donner leur adhésion, comment douter quand on a cru durant quinze cents ans ; quand, suivant du regard cette croyance, nous la voyons aller rejoindre les temps mêmes des origines chrétiennes ? — Eh ! bien, c'est là qu'est le danger d'erreur. A regarder ainsi dans le lointain de l'histoire, nous éprouvons une illusion de la vue ; des points fort distants l'un de l'autre nous paraissent se toucher, parce que l'espace qui les sépare entre eux n'est rien, comparé à l'espace qui les sépare de nous. Du sommet d'une haute tour, jetez une corde, et regardez en perspective verticale : le bout paraît toucher le sol sur lequel il se projette ; il en est encore loin pourtant, et ceux qui marchent à terre peuvent passer dessous sans l'effleurer. Ainsi, dans la perspective du passé, le cinquième siècle ou le quatrième semblent confiner aux temps apostoliques. Et pourtant, que de

génération ont passé entre deux ! Mesurez l'espace absolu d'un point à l'autre : juste autant que de nous à la Ligue, ou même aux temps de Louis XI et de Charles VIII.

Moins que cela, et beaucoup moins, suffit pour permettre à l'erreur de s'introduire ; et donc, pour prouver que, de fait, l'erreur ne s'est pas introduite, il faut, de toute nécessité, un raisonnement.

Ce raisonnement n'aboutira guère à dissiper les doutes là où une tradition se présente, transmise par une seule ligne de témoignages. Tout repose alors sur le premier de la série, sur un écrivain, sur une ville qui atteste un événement, ancien déjà de trois ou quatre siècles, et prétend l'avoir appris des précédentes générations. Est-ce bien la vérité qui s'est ainsi fidèlement transmise ? N'y aurait-il pas eu, au cours des âges, quelque méprise involontaire ? peut-être même quelque mensonge ? Chacune de ces trois causes pourrait être proportionnée à la persuasion d'un homme ou d'un pays. Il y a lieu de craindre, autant que de se confier.

Voilà pourquoi on peut soupçonner l'erreur dans les traditions locales. Non certes que l'effet, qui est la tradition, ait pu exister sans raison aucune. Le bon sens populaire se plaît à redire : « Il faut bien qu'il y ait eu quelque chose. » Eh ! sans doute ; mais ce qu'il y a eu peut être assez différent du fait tel que le rapporte la tradition. Sur un voyage de la Sainte Vierge à Éphèse, ou même sur sa mort en Asie mineure, il existe une tradition éphésienne. On en suit la trace depuis le septième siècle, paraît-il, peut-être même depuis le cinquième. Soit ; mais, s'il n'y a pas d'autres preuves, l'attestation des Éphésiens est suspecte ; car la venue certaine de saint Jean en leur ville a pu faire croire que Marie l'y avait accompagné ; ou bien une interprétation arbitraire a pu se greffer sur un texte obscur du concile de 431¹. L'autre tradition, qui place à Jérusalem la mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, est constatée avec évidence dès le milieu du cinquième siècle. Soit, disent à leur tour les partisans d'Éphèse ; mais, au milieu du cinquième siècle, Jérusalem avait pour évêque Juvénal, homme intrigant et faussaire sans pudeur : de ses

1. *Études*, 5 août 1897, p. 293.

mensonges est sortie toute la prétendue tradition, et vous ne trouverez pas un témoin plus ancien que lui, ou indépendant de lui. Si cela était démontré, il faudrait renoncer aux prétentions de Jérusalem. Dès lors, que reste-t-il à faire aux défenseurs du tombeau de Gethsémani? Évidemment, ils doivent chercher à prouver que leur opinion repose sur plusieurs témoignages indépendants les uns des autres, et indépendants du fameux Juvénal; que les ouvrages apocryphes sur le trépas de Marie sont antérieurs au cinquième siècle; que tout l'Orient chrétien a placé à Jérusalem le lieu de l'Assomption, sans recevoir cette croyance de l'évêque suspect.

Prouveront-ils tout cela? Ce n'est pas la question; il s'agit seulement de donner un exemple de la méthode. La tradition donnera une grande probabilité ou même une certitude, si elle vient jusqu'à nous par plusieurs lignes bien distinctes; si elle est attestée par plusieurs auteurs qui ne se sont point copiés; communément admise dans différents pays, qui ne l'ont point reçue l'un de l'autre. Car alors, selon toute apparence, à chaque groupe de témoins la vérité est venue sans déviation de ceux qui la connurent certainement à l'origine. Pour chaque groupe pris séparément, on pourrait bien supposer une cause particulière d'erreur; mais plusieurs causes particulières auraient amené plusieurs erreurs, et non l'accord dans une même opinion. *Non erratur in unum*, remarquait déjà Tertullien. Quant à soupçonner une erreur unique, mais fort ancienne, substituée presque dès le début à la vérité, et se répandant à sa place par divers canaux, c'est ce qu'il n'y a pas lieu de faire communément. Il faudrait du moins avoir quelques indices, qui permissent d'accepter cette crainte. Et parfois même, à calculer le temps nécessaire à une croyance pour se propager jusqu'aux divers points où on la rencontre, il faudra bien reculer son point de départ jusqu'à l'événement même qu'elle nous fait connaître. Dans ce cas, les témoignages se présentent à nous comme un faisceau de rayons divergents; à mesurer leur intensité et leur écartement, nous savons au juste la nature et la place de la source lumineuse d'où ils émanent.

Mais combien ces calculs sont difficiles et délicats! Pour y

réussir de son mieux, l'historien de la Sainte Vierge ne doit négliger aucun secours. Il lui faudra interroger le plus possible de témoins, juger de la valeur de chacun d'eux, comparer leurs assertions, en vérifier surtout l'indépendance réciproque. Il devra lire les textes anciens, historiques ou théologiques ; ne pas négliger même les légendes où se cache parfois une part de vérité ; interroger curieusement les traditions locales ; se rendre attentif aux antiques liturgies ; explorer les monuments et déchiffrer les inscriptions ; chercher aux murs des catacombes les plus anciennes représentations de la Vierge mère ; recueillir toutes les parcelles de vérité, prêter l'oreille à tous les bruits et à tous les échos.

Et, l'enquête faite, si l'accord de témoins séparés par le temps et l'espace paraît être explicable seulement par l'existence du fait attesté, il faudra reconnaître, au sens proprement historique, « la tradition ». Cela n'arrivera, hélas ! que trop rarement. Le plus souvent, sur les faits de la vie de Notre-Dame, nous n'aurons que « des traditions » ; traditions parfois trop faiblement appuyées pour fonder même une vraisemblance ; d'autres fois, acceptables avec réserve ; souvent contradictoires, et se partageant de telle sorte les témoignages qu'on n'arrive pas à distinguer celle qui provient d'une méprise d'avec celle qui remonte aux événements eux-mêmes. Il faudra donc parfois ne rien choisir, souvent choisir avec un doute prudent, toujours donner à chaque opinion sa note exacte de vraisemblance ou de probabilité.

Au reste, parmi le grand nombre des documents à explorer, les textes écrits occupent évidemment la place la plus large, comme la plus importante. Ils sont contenus surtout dans ces ouvrages dogmatiques et historiques qui composent la patrologie, ou dans les apocryphes et autres recueils de légendes.

V

Toute pleine du Christ, la patrologie grecque et latine est pleine aussi de la mère de Jésus. Mais, parmi tant d'homélies, de commentaires ou de traités, il y a des catégories à faire. Chacune de ces catégories aura son utilité. Il faut d'abord déterminer celle qui peut servir à faire connaître la vie extérieure de la Sainte Vierge.

Séparons donc, pour un instant, la partie historique de la partie théologique. Voilà, du premier coup, les neuf dixièmes des documents exclus de la présente recherche.

Ensuite, parmi les renseignements historiques épars dans quelques centaines de volumes, considérons seulement ceux qui ne sont pas un simple écho d'un document plus ancien, mais qui ont ou peuvent sembler avoir une valeur originale. Par exemple, sur les généalogies de Marie et de Joseph, inutile de signaler une homélie de saint André de Crète : l'auteur reproduit les données de Jules Africain¹. Sur la Présentation de Marie au Temple, il n'y a pas lieu de renvoyer à saint Grégoire de Nysse : l'authenticité de l'homélie est douteuse, et de plus l'auteur déclare prendre son récit dans les Évangiles apocryphes². Éliminer ainsi tout ce qui dépend d'une source plus ancienne connue de nous, c'est supprimer encore les neuf dixièmes du dixième précédemment gardé.

Le centième que nous retenons en ce moment représente, dans la patrologie, les renseignements originaux sur la vie extérieure de Notre-Dame. De ces renseignements, beaucoup sont contestables, beaucoup sont faux. Dans l'ensemble, cependant, ils valent la peine d'être examinés et discutés. Ils viennent parfois de fort bonnes sources ; ils viennent, en tous cas, d'hommes sincères. Car, à la différence des faiseurs de légendes dont il sera question plus loin, les Pères cherchaient et voulaient nous transmettre l'exacte vérité.

Au reste, les documents patristiques originaux se réduisent à peu de chose. La liste qui suit n'est qu'un essai ; elle est, sans nul doute, incomplète et inexacte ; mais, rectifiée de tous points, elle ne serait pas beaucoup plus longue.

De saint Ignace d'Antioche, on peut indiquer quelques lignes seulement. Le plus long passage où il parle de Marie est celui-ci : « Notre Dieu, Jésus le Christ, a été porté dans le sein de Marie, suivant la dispensation de Dieu, né de la race de David, par le Saint-Esprit ; il est né et a été baptisé, afin de sanctifier l'eau par sa passion. Et le prince de ce

1. *Homilia III in Nativitatem B. Mariæ* ; Migne, P. G., t. XCVII, col. 849 et suiv. — *Julii Africani epistola ad Aristidem*, P. G., t. X, col. 55 et suiv.

2. *Homilia in diem natalem Christi*, P. G., XLVI, 1137.

monde ne connut ni la virginité de sa mère, ni celui qu'elle enfantait, ni la mort du Seigneur¹. » Courtes paroles, mais qui appellent la méditation du théologien, et de l'historien même. Quand naquit celui qui les écrivait, Marie n'avait peut-être pas encore quitté la terre.

Saint Justin apporte des renseignements peu nombreux, dignes d'attention pourtant, sur le lieu de la naissance du Christ à Bethléhem et sur le métier qu'exerçait la Sainte Famille à Nazareth². Hégésippe, postérieur d'une trentaine d'années au grand apologiste, a plus d'importance pour l'histoire de la Sainte Vierge. Encore nous reste-t-il peu de fragments de ses *Hypomnemata*. Dans ces débris sont racontées la mort de saint Jacques le Mineur, celle de Siméon, son frère, et la persécution qu'essuyèrent, au temps de Domitien, les survivants de la famille de Jésus³. C'est dans la Palestine même, son pays d'origine, qu'Hégésippe paraît avoir puisé ses renseignements. Si l'on ne peut admettre chaque détail de ses récits, du moins est-on forcé d'en tenir grand compte. Les généalogies qu'il dresse, l'âge qu'il attribue à quelques-uns des proches parents du Seigneur, sont des éléments essentiels dans les problèmes relatifs aux familles de Marie et de Joseph.

Témoin du dogme plus que des faits, saint Irénée apporte pourtant, lui aussi, ses affirmations historiques sur les origines humaines de Jésus⁴. Son contemporain, Clément d'Alexandrie, et, vers le même temps, Apollonius, adversaire des montanistes, nous ont légué tous les deux une curieuse tradition. Elle viendrait de saint Pierre. Le Christ aurait dit à ses apôtres : « Si quelqu'un d'Israël veut faire pénitence, et croire en Dieu en invoquant mon nom, ses péchés seront remis. Répandez-vous donc dans le monde seulement au bout de douze ans, afin que personne ne dise : nous n'avons pas entendu la parole⁵. » Ce récit, où Marie n'est pas nommée, est en réalité fort important pour son histoire. Car, si

1. *Ephes.*, XVIII-XIX; cf. *Ephes.*, VII; *Trall.*, IX; *Smyrn.*, I; — dans Funk, *Patres apostolici*, t. I, p. 178, 186, 208, 234.

2. *Dial. cum Tryphone*, LXXVIII; P. G., VI, 657; *ibid.*, LXXXVIII, col. 688.

3. P. G., V, 1308-1320.

4. *Contra hæreses*, III, XVI et XXII; P. G., VII, 921 et 955.

5. Clem. Alex., *Stromata*, VI, v; P. G., IX, 264. Peut-être Clément

le fait est vrai, si les apôtres sont demeurés douze ans en Judée avant de se disperser par le monde, l'opinion que la Sainte Vierge mourut à Jérusalem gagne en probabilité. Les disciples se seraient trouvés réunis autour d'elle, non par miracle, mais tout naturellement; ils se seraient séparés seulement après l'avoir vue monter au ciel.

De tous les écrivains de la fin du deuxième siècle et du commencement du troisième, le plus important serait sans doute saint Hippolyte, si nous possédions son œuvre complète. L'édition nouvelle, et tant de travaux français et allemands relatifs à cet écrivain, permettraient, d'ici à quelques années, de mieux apprécier les ressources qu'il peut offrir¹. Tertullien rappelle par allusion les paroles méprisantes dont usaient les Juifs envers les parents du Sauveur. Il dit de Marie, non de Joseph, qu'elle fut inscrite à Bethléhem sur les listes du recensement². Origène réfute les calomnies de Celse, puisées à des sources juives, parle de la famille de Jésus et discute à ce sujet les données des apocryphes³.

Le plus intéressant document de la même époque, et le plus souvent reproduit, c'est la généalogie conservée par Jules Africain d'origine, établi à Emmaüs-Nicopolis. Dans une lettre à un certain Aristide, l'Africain dit avoir rencontré en Palestine des descendants de la famille de David. Ceux-ci lui racontèrent comment leurs livres généalogiques avaient pu échapper à la destruction, et les lui communiquèrent. Dans ce récit et dans ces papiers de famille, on ne peut avoir une absolue confiance. Pourtant, le système de Jules Africain est bien d'accord dans l'ensemble, avec l'explication la plus communément admise dans l'antiquité et de nos jours : les deux listes évangéliques énumèrent les ancêtres, non de Marie, mais de Joseph; des mariages léviraux en résolvent les apparentes contradictions⁴.

Au quatrième siècle commence une ère entièrement nouvelle. Il prend son récit dans l'apocryphe ancien intitulé : *Ἡέτρον κήρυγμα*. — Apollonius, cité par Eusèbe, *H. E.*, V, 18; P. G., XX, 480.

1. Fragments dans P. G., X. Le tome I de la nouvelle édition a paru en 1897 dans les *Griechische christliche Schriftsteller* de l'Académie de Berlin.

2. *De spectaculis*, xxx, P. L., I, 662; *adversus Judeos*, ix, II, 624.

3. Voir en particulier : *Contra Celsum*, I, 32 et II, 32, P. G., XI, 720 et 852; *In Matthæum*, xxi, 55, t. XIII, 876.

4. *Africani epistola ad Aristidem*, P. G., X, 52.

velle. Avec la paix de l'Église et la grande époque patristique, vient tout un apport de documents de haute valeur. Ils sont, c'est vrai, plus éloignés des événements : mais le milieu très favorable aux recherches archéologiques où ils se produisent leur donne une réelle importance. Sur les lettres grecques profanes, n'acceptons-nous pas souvent avec confiance les indications, très postérieures aux faits, fournies par la critique alexandrine ? C'est au temps des Ptolémées qu'on recueillit et classa les antiquités grecques. Quelque chose de semblable se produisit pour les antiquités chrétiennes, après la conversion de Constantin.

C'est Eusèbe, tout d'abord, qui rassemble et met en œuvre les matériaux légués par les trois premiers siècles, pour en composer son *Histoire ecclésiastique*¹.

Mais on ne se contente pas de chercher l'histoire évangélique dans les livres, et de l'écrire à nouveau. On voudrait la faire sortir du sol même sanctifié par les pas de Jésus et de sa mère. Sur les ordres de Constantin et d'Hélène, on purifie les lieux saints profanés au temps des persécutions ; on recherche les endroits où se sont accomplis les mystères du salut, on y bâtit des églises². Et bientôt, les visiteurs y accourent, depuis la fameuse Silvia, jusqu'aux saintes femmes amenées de Rome par saint Jérôme. Aussi, pour nous, rien de plus important que de suivre, dans les écrits d'alors, les découvertes des travailleurs et les récits des pèlerins. Là, tout est instructif : les lieux et les sanctuaires qu'on vient vénérer et ceux qu'on passe sous silence. C'est à cette époque de restaurations et de pieux voyages que la tradition locale, si elle veut s'imposer à nous, doit aller chercher ses meilleurs titres.

Au reste, n'espérons pas trop, même de ce brillant quatrième siècle. A consulter les Pères les mieux renseignés

1. Voir, pour le sujet présent : *Hist. eccles.*, I, VII, P. G., XX, 89. Eusèbe y cite Jules Africain, et c'est précisément par cette citation que la lettre à Aristide nous a été conservée. Eusèbe avait utilisé le même document dans son ouvrage, aujourd'hui perdu, sur les *Contradictions évangéliques*.

2. Voir en particulier Eusèbe, *de Vita Constantini*, III, xxv-lv, P. G., XX, 1085-1120 ; saint Épiphane, *Hæres.*, xxx, 4, 11 et suiv., P. G., XLI, 409, 424.

d'alors, on a parfois d'étranges déceptions. Saint Cyrille vécut et enseigna à Jérusalem, comme diacre, prêtre, évêque. Lui et ses auditeurs étaient familiers sans doute avec les traditions de la ville sainte. Combien peu nous en retrouvons sous le texte des fameuses catéchèses ! Le Temple ruiné, le Calvaire et la montagne des Oliviers sont plusieurs fois désignés ; mais ils étaient assez connus par ailleurs. Cyrille ajoute un peu plus au texte sacré en précisant l'endroit où les disciples, groupés autour de Marie, reçurent l'Esprit-Saint : la Pentecôte, dit-il, eut lieu « ici, à Jérusalem, dans l'église d'en haut des saints apôtres¹ ». Et dans l'œuvre du saint évêque, il n'y a pas, semble-t-il, d'autre renseignement historique sur la Vierge, gloire de Jérusalem.

Saint Épiphane parle davantage² ; mais on ne peut le croire toujours sur parole. Il puise sans doute à de fort bonnes sources, car il est Palestinien par la naissance et par un long séjour, et, même depuis son épiscopat en Chypre, il reste mêlé aux affaires de Jérusalem ; mais il prend aussi dans des recueils peu sûrs, les apocryphes par exemple. Il aime à donner des chiffres et des dates ; mais sans prendre assez de peine pour les vérifier : « sa négligence en matière de chronologie n'est ignorée de personne », remarquait déjà Bossuet³. Parfois il étonne par ses affirmations, d'autres fois par ses doutes ou ses ignorances. Saint Joseph avait au moins quatre-vingts ans quand il épousa Marie ; Épiphane a lu cela dans les apocryphes, et le répète sans hésitation⁴. Mais comment mourut Notre-Dame, et même est-il bien certain qu'elle soit morte ? Il n'ose rien assurer. Il a là-dessus sa pensée intime, une solution merveilleuse, et n'ose pas l'énoncer ; il insinue sans doute l'Assomption, mais n'en parle qu'à mots couverts⁵. Sur un certain nombre de questions, il nous montre ce qu'étaient vers la fin du quatrième

1. *Catech.*, xvi, 4 ; P. G., XXXIII, 924. — Noter encore une allusion aux pèlerinages, *Catech.*, xvii, 16 ; *ibid.*, 988.

2. *Adversus hæreses*, xx, xxix, xxx, li, lxxviii, lxxix ; P. G., xli, 273, 388, 405, 888, xlii, 699, 740 ; *Liber de mensuris et ponderibus*, xlii, 237 (noter au chap. xiv, col. 264, un témoignage sur le cénacle, qui complète celui de saint Cyrille).

3. *Préface sur l'Apocalypse*, 26.

4. *Hæres.*, lxxviii, t. xlii, 709.

5. *Ibid.*, 716.

siècle les vues d'un esprit personnel, trop personnel parfois, très érudit et très pieux : là est la valeur originale de son témoignage.

Aux recherches historiques, saint Augustin préférerait d'ordinaire les grands aperçus de philosophie ou de dogme. Pourtant, à l'occasion de réflexions mystiques sur les nombres, il nous apprend que l'Annonciation eut lieu le 25 mars : « ... C'est la tradition des anciens ; l'Église l'a reçue et son autorité la garde : nous croyons que le Christ fut conçu le 8 des calendes d'avril, et qu'il souffrit au même jour¹. » Peut-être ce texte est-il le plus ancien témoin de la tradition au sujet de cette date². Saint Jérôme touche à beaucoup de questions concernant la vie de Notre-Dame³. Il eut à s'en occuper comme historien, comme exégète, comme pèlerin de Terre Sainte. Il est surtout personnel dans ses recherches de philologie hébraïque, et dans ses récits de voyage. Là même où il étudie les opinions émises déjà par ses prédécesseurs, il y a toujours profit à voir ces opinions exposées et discutées par l'un des esprits les plus sagement critiques de l'antiquité. Jérôme résume l'érudition des premiers siècles chrétiens.

Après lui, il faut arrêter la liste des Pères, de qui nous pouvons attendre des renseignements originaux. Au delà, peut-être trouverait-on encore quelques noms et quelques textes isolés. Mais, en général, les écrivains ecclésiastiques postérieurs vaudront comme interprètes des traditions anciennes, plutôt que comme sources de documents nouveaux.

1. *De Trinitate*, IV, v, 9 ; P. L., XLII, 894.

2. A moins qu'on ne trouve des documents liturgiques antérieurs. Le martyrologe dit hiéronymien donne les mêmes indications au 25 mars (P. L., XXX, 449).

3. *Epist.* XLVI, Paulæ et Eustochii ad Marcellam ; P. L., XXII, 483 ; *Epist.* CVIII, ad Eustochium (souvent intitulée *Vie de sainte Paule*), *ibid.*, 878 ; *de situ et nominibus locorum hebraicorum*, XXIII, 859 ; commentaires, spécialement sur saint Matthieu, XXVI, 15 ; etc.

RENÉ-MARIE DE LA BROISE, S. J.

(A suivre.)

LES ÉGLISES D'ORIENT ET L'UNION

ÉTAT ACTUEL

Rattacher toutes les églises chrétiennes au centre, fixé depuis dix-neuf siècles par Notre-Seigneur, c'est la tâche grandiose que poursuit Léon XIII, avec un zèle que rien ne lasse. De toutes les églises séparées, celles d'Orient sont les plus anciennes. Entre autres caractères, elles ont sur les sociétés protestantes l'avantage de garder encore, à peu près intégralement, l'héritage dogmatique et disciplinaire reçu de la primitive Église. Pour être d'accord avec nous, elles n'ont pas à mutiler leur symbole de foi. On leur demande seulement de reconnaître, en sus des dogmes qu'elles professent expressément, un petit nombre de vérités qui s'y trouvent implicitement contenues. Branches détachées de l'Arbre planté par le Christ, avant sa complète croissance et son entier épanouissement, elles ne reçoivent plus dans la même mesure la sève qui leur venait de ses profondes racines; elles végètent, presque au ras du sol, portant des fruits maigres et peu nombreux. Pourtant, leur vie, si alanguie soit-elle, n'est pas éteinte. Il serait même facile de lui faire recouvrer sa vigueur première, mais à la condition d'insérer les branches dispersées au tronc d'où elles ont été détachées, et qui continue encore de pousser plus haut et plus loin sa puissante ramure.

Ces chrétientés ont rompu avec l'Église catholique romaine entre le cinquième et le dixième siècle. On les nomme *orientales*, bien qu'elles embrassent, avec l'Orient proprement dit, la Russie, la péninsule balkanique et une partie de l'Autriche-Hongrie. L'appellation d'*orientales* ne convient donc aux églises établies dans ces derniers pays qu'en raison de leur origine. Ce nom rappelle que les errements qui les distinguent de l'Église romaine ont eu pour patrie et pour foyer l'Orient, et qu'elles ont été entraînées dans le cata-

clysme qui a détaché de Rome Antioche, Alexandrie et Constantinople.

Nous nous bornerons, pour le moment, à ébaucher les traits les plus saillants de leur physionomie. Un peu plus tard, nous pourrons examiner les divers griefs que formulent aujourd'hui, contre l'Église romaine, les représentants des principales églises d'Orient.

I

L'église dont la séparation date de plus loin est celle des *Nestoriens*. Le patriarche de Constantinople, Nestorius, fut condamné au concile d'Éphèse (431), parce qu'il distinguait deux personnes en Jésus-Christ, n'admettait entre elles qu'un lien moral, comme celui qui unit deux amis, et refusait, pour cette raison, d'appeler Marie Mère de Dieu. Les Grecs obéirent aux décrets d'Éphèse. Beaucoup de Syriens, au contraire, surtout du côté de la Babylonie et de la Perse, suivirent le parti de Nestorius, moins par goût pour ses erreurs que par esprit d'indépendance, par opposition de race et de nationalité contre l'Hellénisme et l'Empire. Du sixième au douzième siècle, la secte nestorienne fut assez prospère : elle se répandit en Arabie, en Perse, dans l'Inde, sur les côtes de la mer Rouge, dans l'île de Socotora, et jusque dans la Chine. Sa décadence, à partir du treizième siècle, s'explique par les persécutions des Musulmans et l'ignorance de son clergé. Celui-ci, par suite de son manque d'instruction et de sa pauvreté, est aujourd'hui sous l'influence des ministres protestants.

A l'heure qu'il est, l'Église nestorienne compte environ 200 000 membres, presque tous dans la Turquie d'Asie et la Perse. La plupart sont groupés dans les montagnes du Kurdistan, où leurs ancêtres cherchèrent un refuge contre les vexations des Turcs ottomans. Là, ils se trouvent encore à la merci d'une peuplade féroce, des Kurdes, qui vers 1843 et 1846, en égorgea plus de 15 000, — exploit que leurs fils viennent de renouveler contre les Arméniens. Les Nestoriens suivent trois liturgies : celle des saints Apôtres, qui est la principale et qu'ils attribuent à saint Thaddée et à saint Maris ; celle de Théodore de Mopsueste et celle de Nesto-

rius. Ils font usage, dans leurs offices religieux, de la langue syro-chaldaïque (Syriaque). Aussi les nomme-t-on Syro-Chaldéens ou Syriens orientaux, bien qu'ils n'habitent plus guère la Chaldée ou Babylonie, qui fut leur principal berceau.

L'église des *Eutychiens* ou *Monophysites* naquit vingt ans après celle des Nestoriens. Réagissant à l'excès contre Nestorius, Eutychès, archimandrite ou supérieur d'un monastère de Constantinople, en arrive à voir dans Jésus-Christ une seule nature. Celui-là ne reconnaissait dans le Christ qu'un homme, devenu le temple de Dieu ; celui-ci ne découvrait qu'un Dieu, chez qui la nature humaine était comme fondue et transformée.

Les Eutychiens sont aussi appelés *Monophysites*, ou *partisans d'une seule nature*. Le nom de *Jacobites* fut donné, vers le milieu du sixième siècle, aux monophysites de Syrie, de Mésopotamie et d'Asie mineure, en mémoire de Jacob Baradaï, leur fameux apôtre et organisateur. Plus tard, on désigna ainsi tous les Monophysites. Les causes de ce schisme ne furent pas exclusivement religieuses. D'abord, les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem voyaient d'un œil jaloux le siège de Constantinople, d'inférieur qu'il était, s'élever peu à peu au-dessus du leur. Et puis, nous répéterons, à propos de ces divers groupes d'hérétiques, ce que nous avons déjà dit des Nestoriens rebelles aux décrets du concile d'Éphèse : en refusant de se soumettre aux décisions du concile de Chalcédoine, ils obéirent moins à des considérations d'ordre dogmatique et religieux qu'à l'esprit exclusif de race et à l'instinct, qui les poussait à garder ou à conquérir leur propre nationalité, au milieu des nations diverses dans lesquelles ils étaient englobés. Les mêmes raisons contribuent, aujourd'hui encore, à maintenir dans l'erreur les quatre peuples gagnés au *Monophysisme*. N'ayant pas le loisir de décrire leur histoire, ni les erreurs qu'à l'exemple des Nestoriens ils ont ajoutées à leur hérésie fondamentale, nous ne dirons qu'un mot de chacun d'eux¹.

1. *Églises séparées*, par l'abbé L. Duchesne. Paris, A. Fontemoing, 1896.

1. — Les *Syriens purs*, non-unis, habitent la Turquie d'Asie, surtout la Syrie, la Palestine, l'île de Chypre, l'Asie mineure et la Mésopotamie. En tenant compte des 160 000 monophysites du Malabar, transfuges du Nestorianisme, leur nombre s'élève à près de 600 000. A leur tête est un patriarche résidant à Zag-Faran, près de Mardin. Il a sous sa juridiction un *maphrian* ou primat, qui habite au couvent de Saint-Mathieu, près de Mossoul.

2. — Beaucoup d'Égyptiens furent entraînés dans le schisme d'Eutychès par le patriarche d'Alexandrie, Dioscore. Ils prirent le nom de *Coptes*, c'est-à-dire de chrétiens primitifs d'Égypte, et donnèrent aux orthodoxes, protégés par les empereurs Marcien, Justinien et Justin II, le nom de *Melchites*, qui signifie royalistes ou partisans de la cour¹. Dès le temps de leur séparation, par haine de Byzance, ils remplacèrent, dans leur liturgie, la langue grecque par la langue copte. Quel est le nombre des Coptes non-unis? Les statistiques diffèrent énormément. Au dire des uns, ils sont 100 000, 800 000 au dire des autres. Le chiffre de 250 000, croyons-nous, serait plus près de la vérité. Tous obéissent à un patriarche qui porte le titre de patriarche d'Alexandrie, bien qu'il réside au Caire.

3. — De l'Église copte d'Alexandrie dépend celle d'*Abyssinie*, qui est aussi monophysite. C'est le patriarche copte d'Alexandrie qui nomme son *Abouna* ou métropolitain, toujours choisi depuis le quatorzième siècle parmi les Coptes. Le lien entre les deux Églises fut formé vers le milieu du quatrième siècle par saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui sacra saint Frumence, l'apôtre de l'Éthiopie. Les successeurs de saint Athanase ayant embrassé l'hérésie d'Eutychès, la firent aisément pénétrer dans l'Église éthiopienne. Voilà pourquoi les Abyssins restent encore séparés de l'Église catholique. L'Église monophysite d'Abyssinie comprend à peu près 3 400 000 adhérents; sa langue liturgique est l'ancien éthiopien littéraire : le ghez.

1. *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, par Mgr Macaire. Paris, 1894.

4. — Les *Arméniens* ou *Grégoriens*, du nom de Grégoire l'Illuminateur qui les évangélisa au commencement du quatrième siècle, forment la quatrième grande famille monophysite. En 527, leur patriarche, dans le synode tenu à Ferjin, anathématisa les Pères de Chalcédoine, comme partisans de Nestorius. Au reste, l'Arménie était déjà préparée au schisme par l'adoption, en 482, de l'*Hénoticon* de Zénon. Elle s'isola, dès cette époque, de l'Église catholique. D'un côté, les rapports contradictoires qu'ils recevaient sur le concile de Chalcédoine, le pernicieux exemple des empereurs Zénon et Anastase, suspects de monophysisme, de l'autre la haine des rois Sassanides qui favorisaient en Perse le Nestorianisme, achevèrent de fixer les Arméniens dans l'erreur d'Eutychès. Ce peuple fait usage de la langue arménienne dans sa liturgie, qui se rapproche beaucoup de celle des Grecs ; cette ressemblance s'explique, si on se rappelle que leur apôtre, saint Grégoire l'Illuminateur, fut élevé et reçut la prêtrise et l'épiscopat à Césarée, où vécut saint Basile ; si on songe que saint Chrysostome, pour lequel les Arméniens ont également une grande vénération, fut exilé chez eux à Cucuse, et mourut à Comane dans le royaume du Pont. Il y a aujourd'hui environ 3 000 000 d'Arméniens. Ils habitent surtout la Perse, la Turquie et les régions voisines du Caucase. Leur plus haut chef spirituel, le *Catholicos*, réside au monastère d'Etchmiadzin, au nord du mont Ararat, dans la province d'Erivan. Comme celle-ci a été enlevée à la Perse, en 1828, par le tsar Nicolas I^{er}, on s'étonne encore moins que le sultan reconnaisse, pour chef temporel des Arméniens de ses États, non le *Catholicos*, mais le patriarche arménien de Constantinople¹.

II

Les peuples, dont nous venons d'esquisser l'origine religieuse et la situation actuelle, ne reviennent que lentement, un à un ou par petits groupes, vers l'Église romaine. Une

1. Voir la série d'articles parus dans *l'Orient chrétien*, du 15 juin 1897 à la fin de mars 1898 : *la Nation arménienne, son passé, son présent, son avenir politique et religieux*. — Le *Museon* (juin-août 1897) : *l'Église arménienne, son histoire, ses croyances*.

seule tribu orientale, de rite syriaque, celle des Maronites, au nombre de 300 000, concentrée surtout dans le Liban et l'anti-Liban, est tout entière catholique.

En devenant catholiques, les orientaux gardent habituellement leur rite, leur liturgie, leur discipline ; ils continuent de célébrer le divin office dans la même langue qu'auparavant. Ainsi, le prêtre qui aura abjuré avec son troupeau baptisera toujours par triple immersion, il fera usage de pain levé pour le saint sacrifice, il distribuera la communion sous les deux espèces, il communiera et confirmera les petits enfants. Habituellement, le séminariste conservera la liberté de se marier, mais une fois seulement et avant d'entrer dans les ordres sacrés. S'il se marie, l'accès à l'épiscopat lui sera pourtant interdit, comme dans les autres communautés séparées, où les évêques sont, d'ordinaire, choisis parmi les religieux.

Bien qu'un clergé marié ait moins de prestige et de zèle sacerdotal qu'un clergé astreint au célibat, il n'en est pas moins vrai que le prêtre uniote est très supérieur au prêtre schismatique. Tel est bien le cas pour les Syro-Chaldéens-unis, ou Nestoriens convertis.

On évalue à 50 000 les Syro-Chaldéens-unis, en dehors des 225 000 catholiques de rite Syro-Malabar, qui sont, d'ailleurs, soumis à une juridiction spéciale. En pleine renaissance, au siècle dernier, leur Église a subi, depuis, des épreuves de toute sorte. Elle s'est, de nouveau, réorganisée, et sa situation actuelle nous laisse espérer des jours plus prospères¹. Le

1. Voir *la Chaldée chrétienne*, par le baron A. d'Avril, 2^e éd. Paris, Challengel, 1892. — Assemani, *Biblioth. orient.*, III. — *Revue de l'Orient chrétien*, numéros du 15 juillet 1895, du 1^{er} août, du 15 août et du 15 novembre. — Pisani, *A travers l'Orient*, chap. II et XII. Paris, Bloud et Barral, 1897. — Silbernagl, *Verfassung und gegenwärtiger Bestand sämtlicher Kirchen des Orients*. Landshut, 1865. — *La Chaldée*, par l'abbé P. Martin, Rome, 1867. — Aucune statistique n'est absolument sûre et précise. Nous continuons de donner comme ci-dessus des chiffres approximatifs. Voici quelques-uns des auteurs consultés : *Almanach de Gotha*, 1898. — *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, 1897. — Werner, *Orbis terrarum catholicus*, Fribourg en Brisgau, Herder, 1890. — Louvet, *les Missions catholiques au XIX^e siècle*. Paris, Desclée, 1894. — R. P. Michel, des Pères blancs, *l'Orient et Rome*. Paris, Vic et Amat, 1894. — Pisani, *ouv. cit.* — P. Fournier, *Constitution de Léon XIII sur les Églises unies*, dans la *Revue générale du droit*

24 avril 1895, le patriarche des Chaldéens-unis, Mgr Georges Ebed-Jesus V Khayyath, faisait, au nom de Léon XIII, un pressant appel au *Catholicos* ou chef suprême des Nestoriens. Il lui envoyait la lettre apostolique *Orientalium dignitas Ecclesiarum* traduite en syriaque, avec une savante étude où il prouvait que les plus fameux auteurs de l'Église chaldéenne ont enseigné une doctrine entièrement conforme à celle de l'Église romaine. Par malheur, le *Catholicos* des Nestoriens, Mar Siméon (pron. Chimoun) n'a eu ni l'esprit assez pénétrant, ni le cœur assez grand pour comprendre un tel langage. Il a écrit, sous la dictée d'un ministre anglican, M. Brown, une pitoyable réplique, dans laquelle, lui, le pauvre captif de l'or anglo-américain, il reproche à ses adversaires, en termes fort peu polis, d'avoir quitté la religion orthodoxe pour s'attacher « aux biens de ce monde ». Quant à réfuter les arguments du patriarche chaldéen de Babylone, il ne le tente même pas.

Ce ne sont pas de tels pasteurs qui retiendront des âmes vraiment éprises de la vérité religieuse. Une partie du troupeau du *Catholicos*, un évêque en tête, a désapprouvé sa condescendance pour les protestants, et sa réponse discourtoise à Mgr Khayyath¹. Celui-ci vient, d'ailleurs, d'obtenir un nouveau succès. Il y a quelques semaines, la tribu de Gelon, dans le Kurdistan, a demandé d'abjurer à la suite de son chef, Benjamin Warda.

Chez les quatre petites nations encore presque entièrement monophysites, les catholiques-unis sont, proportion gardée, moins nombreux que chez les Chaldéens.

L'Église syro-catholique fut réorganisée à la fin du siècle dernier. La persécution, l'exil de ses chefs n'arrêtèrent pas ses progrès. Il y a cent ans, elle comptait 20 000 membres. Ce nombre a doublé aujourd'hui et continue de progresser. L'une des conversions les plus consolantes de ces dernières années est celle de l'archevêque jacobite de Diarbékir. C'est

international public, janvier 1895. — L. Wetzer und Weltes *Kirchenlexikon*, 2^e éd. — *Missiones catholicæ*, cura S. Congregationis de Propag. fide descriptæ. Rome, 1895.

1. *Revue de l'Orient chrétien*, 15 juillet, 1^{er}-15 août, 15 novembre 1895.

au sud-est de cette dernière ville, à Mardin, que réside le patriarche des Syriens-unis, avec le titre de patriarche d'Antioche.

Les Arméniens-unis, à la tête desquels se trouve un patriarche résidant à Constantinople, ne sont pas plus de 120 000. Nous avons pourtant l'espoir que la terrible épreuve, par laquelle vient de passer leur nation, la rapprochera de l'Église romaine, et lui fera comprendre la nécessité de l'union de tous les chrétiens pour tenir en échec le fanatisme musulman. Ce peuple si opprimé, et, maintenant encore, à la merci de ses bourreaux, est, d'ailleurs, trop intelligent pour ne pas remarquer que les Arméniens-unis ont été moins maltraités que leurs frères séparés. Pourquoi? Parce que, mieux conseillés et plus foncièrement religieux, ils se sont toujours montrés plus modérés dans leurs revendications; ils n'ont pas ajouté foi aux promesses des faux amis du dehors, habiles à fomenter l'agitation, mais impuissants soit à la faire aboutir, soit à en réparer les effroyables conséquences.

Moins riches, moins industriels et moins instruits que les Arméniens, mais aussi moins exposés à se laisser prendre au mirage d'indépendance nationale, que leur mettent sous les yeux les agents du protestantisme, et, au fond, plus soucieux de la vérité religieuse, les Coptes sont peut-être de tous les dissidents les plus proches du catholicisme. L'ignorance du clergé et des fidèles est un réel obstacle à leur conversion; espérons qu'il sera bientôt levé. Au séminaire copte du Caire, confié à la Compagnie de Jésus, se forment des prêtres avec lesquels les prêtres schismatiques pourront difficilement rivaliser par la tenue, le zèle et l'instruction. En même temps, la restauration du patriarcat d'Alexandrie, pour les Coptes, avec la fondation des deux évêchés suffragants de Minieh et de Thèbes, en élargissant les cadres de la hiérarchie, accroît le prestige de l'Église copte-unie et stimule l'ardeur des missionnaires. En trois ans, le jeune et intrépide patriarche, Mgr Macaire, a vu son troupeau se grossir de 10 000 convertis, ce qui porte leur nombre total à environ

35 000. C'est peu ; mais qu'on se rappelle qu'ils étaient, il y a un demi-siècle, moins de 3 000. Ce ne sont d'ailleurs que les débuts d'un mouvement qui s'organise et s'étend¹. Puisque l'Église copte a entraîné dans le schisme celle d'Abyssinie, pourquoi son retour à l'unité ne la ramènerait-elle pas à sa suite ? La perspective, si elle reste lointaine, ne laisse pas d'être encourageante pour les missionnaires d'Abyssinie et leurs 25 000 fidèles.

III

Les groupes religieux orientaux de beaucoup les plus importants, sont ceux qui ont gardé, en Orient, le nom d'*Orthodoxes*. Ce titre, cependant, ne leur convient pas absolument, mais seulement si on les compare aux Monophysites, aux Nestoriens et aux Protestants dont ils rejettent la plupart des erreurs.

Avant le neuvième siècle, le siège de Constantinople s'était séparé bien des fois de la pierre fondamentale sur laquelle le Christ a bâti son église. L'union avait été rétablie ; mais la soudure, en quelques parties, était demeurée imparfaite. La double rupture de Photius, peu après le milieu du neuvième siècle, contribua plus que les précédentes à amener entre l'Occident et l'Orient une scission qui dure encore. Deux siècles plus tard, il a suffi à Michel Cérulaire de copier son prédécesseur, de rappeler ses griefs contre l'Église romaine, pour consommer le schisme depuis longtemps imminent. On a donc raison d'appeler *Photiens* les « Orthodoxes » de Constantinople. En exaspérant certaines susceptibilités, en opposant l'un à l'autre des usages où l'unité de foi ne pouvait être en cause, en outrant enfin des divergences dogmatiques, nées plutôt de manières différentes de s'exprimer que d'une réelle opposition doctrinale, le génie subtil et peu scrupuleux de Photius sut donner à un différend d'ordre politique et disciplinaire, toute l'apparence d'un fondement théologique et religieux. Aujourd'hui encore, beaucoup de Grecs orthodoxes vraiment cultivés — quand ils consentent à ou-

1. *Résurrection de l'Église d'Alexandrie ou l'Œuvre de Léon XIII en Orient*, par le R. P. Athanase Sabâ-el-Laïl, vicaire général de l'évêché de Thèbes. In-8 de 40 pp. Bruxelles, Poll'eunis, 1897.

blier les conflits irritants de nation et de race, rendus plus aigus par le souvenir des croisades — en reviennent toujours à jeter à la traverse de toute proposition d'union, ces deux principaux chefs d'accusation, formulés par Photius en 867 : l'Église latine a corrompu la doctrine orthodoxe en proclamant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, et que la juridiction du pape s'étend sur l'Occident et l'Orient. — C'est l'exemple et l'influence de Byzance qui ont entraîné dans le schisme les divers peuples de religion orthodoxe.

Les Orthodoxes suivent les liturgies attribuées à saint Basile et à saint Chrysostome. D'après la langue qu'ils emploient dans le service divin, ils se divisent en quatre groupes.

1. — Les *Grecs purs*, dont la langue liturgique est le grec. Ils forment trois Églises distinctes. La plus importante, celle de *Constantinople*, compte environ deux millions d'adhérents, concentrés principalement à Constantinople, à Smyrne, en Crète et dans les villes commerçantes du littoral asiatique ; ils reconnaissent seuls, aujourd'hui, la juridiction du successeur de Photius et de Michel Cérulaire ; — l'*Église de Chypre*, avec ses quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix mille âmes, est régie par un métropolitain ; — l'*Église helène* avec ses 2 000 000 de Grecs non-unis, obéit au synode d'Athènes, présidé par un métropolitain.

2. — Le deuxième groupe est formé par 500 000 *Gréco-Melchites*, qui, répartis entre les trois patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, font usage, dans leur liturgie empruntée à Byzance, de la langue grecque et de la langue arabe.

3. — Le troisième groupe est composé de *Gréco-Roumains*, c'est-à-dire d'orthodoxes, dont la liturgie, jadis importée de Constantinople, est traduite en langue roumaine. Ceux du royaume de Roumanie, au nombre d'environ 5 000 000, relèvent d'un Saint-Synode présidé par le métropolitain résidant à Bucharest. Les Roumains orthodoxes de l'empire d'Au-

triche-Hongrie, qui sont près de 2 000 000, ont deux autres hiérarchies indépendantes, dont les centres sont Hermannstadt dans la Transylvanie et Czernowitz, dans la Boukovine.

4. — Le quatrième groupe comprend les *Gréco-Slaves*, c'est-à-dire les Slaves qui font usage de la liturgie grecque ou byzantine, traduite en vieux slavon. C'est d'abord l'*Église russe* orthodoxe avec ses 80 000 000 d'adhérents, qui relèvent du Saint-Synode de Pétersbourg; — c'est ensuite l'*Église serbe*, qui obéit au synode de Belgrade, et compte à peu près 1 700 000 âmes. Les Serbes compris dans l'empire d'Autriche-Hongrie sont sous la juridiction du patriarcat de Karlowitz, dans la Syrmie, sauf un petit nombre, qui dépend du métropolitain roumain de Czernowitz, en Boukovine. — Les 200 000 Orthodoxes du *Montenegro* sont soumis au métropolitain de Cettigné. Vient enfin l'*Église de Bulgarie*, comptant à peu près 5 000 000 de membres. Ceux de Bulgarie, un peu moins de 3 000 000, sont placés sous l'autorité du synode et du métropolitain de Belgrade.

Si à tous ces groupes on ajoute les 2 000 000 de Gréco-Slaves orthodoxes répandus surtout dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Galicie, on arrive à un total d'environ 106 000 000 d'orientaux séparés. C'est presque la moitié du nombre des catholiques dans l'univers entier.

IV

Comme chez les Chaldéens, les Syriens, les Coptes, les Abyssiniens et les Arméniens, il y a chez les Grecs, les Gréco-Melchites, les Gréco-Roumains et les Gréco-Slaves, un certain nombre de membres qui, redevenus catholiques, continuent de suivre leur liturgie et leur discipline spéciale. Il en est très peu de rite grec pur, c'est-à-dire célébrant exclusivement en grec l'ancien office de Byzance. Les catholiques gréco-melchites, dont la langue liturgique est le grec et l'arabe, sont au moins 130 000 placés sous la juridiction d'un patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, qui réside à Damas. Au cours de ce siècle, leur nombre a septuplé, grâce en partie au zèle des missionnaires occidentaux et à l'établissement de nombreuses écoles, que le manque

de ressources seul empêche de multiplier en proportion des besoins, en Syrie et en Égypte¹.

Très restreint est le nombre des catholiques de rite gréco-slave, dans les Balkans, en Serbie, en Bulgarie, au Monténégro. Tout aussi rares sont les uniates roumains, sauf dans la Transylvanie, où ils forment, sous le gouvernement de l'Autriche-Hongrie, quatre diocèses comprenant 1 300 000 fidèles.

Quant au peuple bulgare, un mouvement presque général semblait, il y a trente-huit ans, devoir l'entraîner vers l'Église romaine. Malheureusement, il s'inspirait de ses intérêts politiques beaucoup plus que de ses intérêts religieux. Il cherchait à secouer le joug du patriarche et des évêques de Constantinople. Ce que la politique inspirait, la politique l'empêcha. Grâce aux manœuvres de la Russie, à l'inintelligence de la Turquie, et à l'insouciance des représentants de la France, le mouvement vers l'union tourna court². Les Bulgares, s'arrêtant à égale distance de Rome et de Constantinople, se déclarèrent indépendants de leur ancien patriarche, et bravèrent ses anathèmes. De 60 000 le nombre des uniates bulgares était tombé à 5 000. A la fin de 1892, ils étaient à peu près 33 000, presque tous compris dans la Macédoine et la Thrace, encore soumises à la Turquie. En 1895, nouveau recul : les missions catholiques n'en comptaient plus que 15 000, dont un très petit nombre hors de la Thrace et de la Macédoine.

Le plus fort contingent de catholiques uniates est formé par les Ruthènes qui ont gardé le rite gréco-slave. 150 000, semble-t-il, vivent encore dans l'empire russe, bien que les recensements officiels n'en fassent pas mention. Environ 3 500 000 Ruthènes se trouvent sous la domination de l'Autriche, concentrés surtout dans la Galicie et la partie nord-est de la Hongrie.

En définitive, le nombre total des catholiques de rite

1. Lettre du R. P. Roulleau, supérieur de la Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie, *Revue de l'Orient chrétien*, 15 décembre 1897 et 1^{er} janvier 1898.

2. Voir *la Bulgarie chrétienne*, par le baron d'Avril, dans le supplément trimestriel de la *Revue de l'Orient chrétien*, livraisons de 1897. A consulter aussi les études parues l'année précédente sur *la Serbie chrétienne*.

oriental ne dépasse pas 6 000 000. Dans l'Orient proprement dit, c'est-à-dire la Turquie, l'Égypte et la Perse, ils sont à peine 600 000.

Heureusement, surtout dans l'Europe orientale, à côté des catholiques mixtes, se trouvent en plus grand nombre des catholiques de rite latin. Si la Turquie d'Asie n'en compte pas plus de 40 000, la Pologne latine en renferme au moins 4 500 000 ; la Russie d'Europe, 2 980 000, la Russie d'Asie 50 000. Fait caractéristique, qui montre une particulière inclination du peuple roumain vers notre Église : des 639 000 catholiques latins que comptent les Balkans et l'archipel, 114 000 sont Roumains. Nous rangeons parmi les catholiques de rite latin, ceux qui, comme les 26 000 Monténégrins soumis à l'autorité de l'archevêque d'Antivari, ont obtenu le privilège de célébrer l'office romain en slavon.

V

Quand toutes ces communautés qui comptent tant d'âmes sincères se réconcilieront-elles enfin avec l'Église romaine ? Il n'est pas de vrai chrétien qui ne souhaite ardemment cette union. Quelques-uns espèrent avec le grand évêque croate, Mgr Strossmayer, que leur rêve d'aujourd'hui se réalisera bientôt¹. Nous avons aussi la confiance que toutes les brebis du Christ finiront par se réunir sous la houlette de Pierre ; mais ce résultat nous paraît encore bien éloigné. Quoi qu'il en soit, quand l'union aboutira, le nom de Léon XIII sera inscrit sur la liste des papes qui en auront préparé le triomphe. S'il n'a pas la joie de voir le retour des Orientaux à l'unité, comme Grégoire X au concile de Lyon (1275) et Eugène IV au concile de Florence (1439), sa tentative aura peut-être des résultats plus durables.

Ce fut la peur du musulman, bien plus que le souci de la vérité religieuse, qui rapprocha l'Orient chrétien de l'Occident. Aujourd'hui, les peuples chrétiens se voient menacés du dehors et du dedans. C'est la barbarie, l'islamisme, qui s'en prend aux chrétientés englobées dans son empire, tandis que le matérialisme s'attaque aux principes qui font la force

1. Mandement de Carême 1891.

et la sûreté des États. Plus que jamais, par conséquent, l'union est nécessaire pour maintenir en Europe la civilisation chrétienne, et en faire jouir cette Asie, qui s'éveille si vivement, après un long sommeil, à une vie intellectuelle, confinée, malheureusement, dans le seul progrès matériel.

Les obstacles à l'union ne paraissent insurmontables que parce qu'on ne prend pas la peine de les considérer de sang-froid, et de s'essayer loyalement à les écarter. Dans leur retour à l'unité, il n'y a, pour les communautés orientales, absolument rien dont elles puissent être humiliées. On comprend que les Anglicans hésitent à se rallier en bloc à l'Église romaine. En acceptant les conditions qui leur sont faites, ils conviendraient que leurs ministres, dépourvus de tout caractère sacerdotal, n'offrent qu'un simulacre de sacrifice et n'administrent que des ombres de sacrements.

Jamais, au contraire, la validité des ordinations transmises dans les chrétientés dissidentes ou orthodoxes d'Orient n'a été contestée. Avec les pouvoirs conférés en vertu de l'ordination, les papes respectent les rites, la langue liturgique, la discipline et les usages religieux, qui s'appuient sur une constante et vieille tradition. Pour ne parler que du Souverain Pontife actuel, nul n'aura de doute sur ses intentions, s'il a lu ses lettres aux Orientaux, entre autres l'encyclique *Orientalium dignitas* du 30 novembre 1894.

Il est un de ceux qui, avec Benoît XIV, ont le mieux compris la situation des Églises orientales, leurs aspirations et leurs exigences. Il sait qu'elles sont formées de peuples et de races, pour qui la religion et la nationalité sont étroitement unies, inséparables. Il sait aussi que les chrétiens de ces régions sont surtout attachés à la liturgie, aux rites, aux vieux usages disciplinaires, qui depuis longtemps ont donné à chaque famille religieuse sa distinction propre, sa physiologie à part. C'est la barrière physique et morale, qui les a défendus mieux qu'un rempart de fleuves, de montagnes, mieux que le glaive, contre les innombrables envahisseurs de leur sol, qui leur a conservé, en un mot, à défaut de l'indépendance, le nom de la race et de la nationalité dont ils sont fiers.

VI

Si l'esprit large et conciliant de Léon XIII a si bien compris les désirs de nos frères séparés, en ce qu'ils peuvent avoir de légitime, on avait le droit d'espérer que ses concessions exciteraient, en Orient, sinon un mouvement général d'union, au moins une tentative de rapprochement. Il faut bien le dire, l'attente des optimistes a été déçue. Heureusement, aussi, celle des pessimistes ne s'est pas mieux réalisée. L'encyclique *Præclara* adressée aux Orientaux séparés de Rome ne les a sans doute pas ramenés en masse à l'unité; elle n'a pourtant pas excité, chez eux, un écho moins sympathique et moins large — que la lettre *Amantissimæ voluntatis*, chez les Anglais. D'assez nombreux journaux, soit orthodoxes, soit indépendants, ont rendu hommage à la noble tentative de Léon XIII, en Turquie, en Grèce, et en Russie. « Le succès, écrivait la *Turquie de Constantinople*, a été plus grand que les plus ardents amis du pape n'eussent osé l'espérer. »

Il est vrai que cet aveu visait particulièrement une manifestation en l'honneur de Léon XIII, dont nous parlerons plus loin. Toutefois, outre que des incidents analogues se sont aussi présentés ailleurs, on a convenu, dans tous les milieux où n'aveugle pas la haine de Rome, que les vues du pape étaient élevées, larges, désintéressées. Quelques organes — par exemple, l'*Orient* orthodoxe de Paris — ont même avoué franchement que l'union des Églises orientales avec Rome est nécessaire, pour leur infuser une vie nouvelle, dont elles ont grand besoin, pour les rendre plus indépendantes du pouvoir civil, et promouvoir par contre-coup la cause de l'Hellénisme ¹.

Nous n'examinerons pas si le dernier avantage, mis en avant par M. Nicolaïdès pour amener les Grecs à se réconcilier avec les Latins, est au-dessus de tout conteste. A notre avis, il serait dangereux d'établir une paix religieuse sur de telles bases. Nous sommes bien persuadé que les chrétientés

1. Le texte est reproduit dans la *Revue de l'Orient catholique*, 15 janvier 1894, p. 26.

dissidentes ne perdront rien, au point de vue civil, politique et national, à reconnaître la suprématie du Pape. Il semble même que la réunion, sous un chef commun, soit faite pour apaiser bien des conflits, pour écarter toutes les barrières *injustes* qui gênent l'expansion d'un peuple, pour faire prévaloir, en un mot, le droit sur la force. Mais, veut-on autre chose, demande-t-on à l'union un appui pour satisfaire des ambitions rivales d'un titre douteux, pour reconquérir des influences perdues; pour ressusciter, par exemple, au profit des Hellènes, sinon l'empire de Constantin, au moins un royaume englobant la Crète, l'Épire, la Macédoine et la Roumélie orientale; ou encore pour reconstituer au profit des Bulgares l'ancien royaume de Siméon, et lui donner Salonique comme porte principale sur la mer¹ ?

Il est clair que l'union des Églises ne peut se faire sous de telles conditions. Les prétentions qu'elles supposent devraient auparavant être justifiées. D'ailleurs, elles ont un vice irrémédiable, elles s'entre-détruisent. Ce serait compromettre la cause religieuse et l'avilir que de la solidariser avec ces visées politiques. Nous trouvons donc peu sage de montrer les avantages vrais ou prétendus, que l'union peut procurer à la cause de l'Hellénisme, du Roumanisme ou du Slavisme. On a tort, selon nous, de dire aux Hellènes, aux Bulgares, aux Serbes, aux Monténégrins, aux Roumains, aux Arméniens : Entrez dans l'Église catholique, tout en conservant votre rite, et vous verrez surgir autour de vous une ferme barrière contre le despotisme des Turcs et les envahissements de la Russie. Parler ainsi, c'est mettre au premier plan les intérêts politiques; c'est user aussi d'une arme à deux tranchants, que la Russie, intéressée au silence de la Pologne, peut retourner contre nous. La vérité, c'est que le catholicisme, en pénétrant dans un pays, ne lèse aucun intérêt, n'affaiblit aucun patriotisme; il désarme, au contraire,

1. *La Macédoine*, par Bérard. Paris, Calmann-Lévy, 1897. — *La Grèce byzantine et moderne*, par D. Bikelas. Dernier chapitre : Rôle et aspirations de la Grèce dans la question d'Orient. Sur cette question de l'Hellénisme, on trouvera dans l'article de M. Isambert, *le Conflit gréco-turc* (*Annales de l'École libre des sciences politiques*, 15 mars 1898), l'indication de quelques études contemporaines.

les haines et les rivalités des peuples divers, réunis dans un même empire, sans faire disparaître ce qui est leur marque distinctive, caractéristique.

Il serait enfin aussi injuste que maladroit d'exciter les défiances de la Russie. Par le traité de Berlin, elle s'est posée en protectrice de toutes les Églises orthodoxes et des communautés dissidentes d'Orient. Aimée ou non, son influence sur celles-ci est considérable. Il est même assez vraisemblable que nulle d'entre elles, n'osera prendre l'initiative d'un accord avec Rome, sans le bon plaisir du tsar. Qu'on se rappelle comment le mouvement bulgare vers l'Église catholique, en 1860, a été arrêté et détourné ensuite de sa première direction. L'histoire du prince Boris, de plus fraîche date, est non moins significative. On sait sous quelles influences le fils de Ferdinand de Saxe-Cobourg, après avoir reçu le baptême dans l'Église catholique, a été confirmé par des ministres orthodoxes. De ces faits, dont il serait trop aisé d'allonger la liste, il résulte que le retour en masse d'une nation orientale, si l'on excepte les Coptes, les Chaldéens, les Syriens et peut-être les Arméniens, ne peut guère avoir lieu, si la Russie ne s'y prête et ne le seconde.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

GOETHE

SA VIE — SON ŒUVRE

« Le temps des idoles est passé », dit quelque part J.-J. Weiss dans ses études sur Gœthe. On pourrait discuter cette affirmation ; et, s'il fallait prouver qu'il y a toujours au cœur de l'humanité un instinct vivace qui la porte à se faire des dieux d'or, d'argent ou de chair, s'il fallait montrer que le culte idolâtrique et païen des grands hommes se propage rapidement et s'épanouit chez un peuple qui perd le sens chrétien, c'est Gœthe précisément qu'il faudrait nommer.

En 1787, Schiller, dans une lettre à son ami Kœrner, constate que certaines gens professent à l'égard de l'auteur de *Gœtz* et de *Werther* « une sorte d'adoration », *eine Art von Anbetung*. Le 22 mars 1832, la mort, en terminant la glorieuse carrière du patriarche de Weimar, consacrait définitivement son nom et sa mémoire, et, dans toute la signification antique du mot, donnait le signal d'une véritable apothéose.

Qui pourrait dire tout ce qui s'est fait dans les pays de langue allemande à la gloire immortelle de Jean-Wolfgang Gœthe ? Chaque année voit s'accroître le nombre déjà prodigieux des brochures, des essais biographiques, des recueils périodiques, des critiques littéraires, des livres qui forment ce qu'on appelle en Allemagne *die Gœthe-Literatur*. On vénère à Weimar sa tabatière et ses collections de cailloux. Une riche et puissante compagnie, fondée sous le vocable de *Gœthe-Gesellschaft*, a fait l'acquisition de la maison natale de Jean-Wolfgang, et Scherr salue pieusement dans cette demeure sacrée « un nouveau Bethléhem ». D'après David Strauss, « l'Évangile du Christ a fait son temps et les œuvres de Gœthe le remplaceront ». Eichendorf estime que l'auteur de *Werther* et de *Faust* « dépasse les sommets où l'humanité

peut atteindre par ses seules forces ». Rahel Levin s'écrie : « Il peut tout dire, c'est un dieu ; *er kann alles sagen, er ist ein Gott!* »

Nos Français « nés malins » sont généralement plus retenus et plus modérés dans l'expression de leur enthousiasme. Ainsi, pour M. Blaze de Bury, Gœthe n'est pas tout à fait un dieu, mais peu s'en faut : « A moins, dit-il, d'avoir le cœur rongé par le ver de la critique, lorsque de pareils hommes ont reçu la consécration de la mort, on se demande s'ils ont bien pu vivre parmi nous, et si ceux que la nature a doués ainsi de toutes les forces essentielles à la création, n'appartiennent pas plutôt à cette race de mortels sublimes que les anciens célèbrent sous le nom épique de demi-dieux. »

Inutile d'accumuler ici les témoignages : nous aurons encore l'occasion de faire parler, avec leur franchise habituelle, les adorateurs de Gœthe. Les citations que nous avons faites suffisent ; elles montrent la singulière estime où l'on tient l'auteur de *Werther* et de *Faust*.

C'est donc avec un religieux respect que nous abordons cette étude, nous souvenant que le divin Platon a formulé quelque part une sage et profonde maxime : c'est à savoir « qu'il ne faut rien dire des dieux qui ne soit beau ».

Mais quoi ! si les faits parlent eux-mêmes, et si de l'examen attentif de la vie et des œuvres de ce génie extraordinaire, il conste que le grand Gœthe ne fut qu'un homme ? Oserons-nous accepter cette conclusion ?

Il faudra nous y résigner. Ainsi a fait M. Édouard Rod¹. Il déclare que « de nouvelles lectures et de nouvelles réflexions » ont modifié son impression première : « Après avoir perdu, dit-il, devant les œuvres du grand homme et devant la vie dont elles sont le reflet, ma liberté d'esprit, je l'ai retrouvée. »

Félicitons l'auteur de *l'Essai sur Gœthe* : rien n'est plus nécessaire, en effet, dans l'étude d'un grand écrivain, tous les bons juges l'affirment, qu'une parfaite « liberté d'esprit » ; et c'est sans doute, sans parler d'autres rares qualités, le

1. *Essai sur Gœthe*, par Édouard Rod. Paris, Perrin, in-18. 1898.

principal mérite d'un ouvrage allemand en trois volumes, dont la librairie Herder, à Fribourg en Brisgau, prépare maintenant la troisième édition : *Goethe, sa vie et ses ouvrages*¹. Dans ce livre très remarquable, le P. Baumgartner apporte des conclusions solidement établies que les adorateurs de Goethe contesteront peut-être, mais dont on ne pourra démontrer la fausseté.

Pourquoi M. Rod qui invoque parfois, à l'appui de ses affirmations, le témoignage du jésuite allemand, l'accuse-t-il quelque part d'avoir écrit « un réquisitoire » ? Non, c'est une œuvre d'exacte et sereine justice, fondée sur des documents authentiques, faite sans colère et sans partialité, *sine ira et studio*, à la façon des grands historiens.

Dans l'étude qui va suivre, je ne puis faire mieux que de prendre le R. P. Baumgartner pour guide principal et de mettre à profit, dans l'intérêt de nos lecteurs, sa vaste et solide érudition.

I

En 1810, Goethe, comme un voyageur arrivé sur une haute cime, ramena son regard en arrière sur les chemins qu'il avait suivis et les jours qu'il avait vécus. Quel beau spectacle ! Voilà que le fils du conseiller de Francfort, l'étudiant de Strasbourg, l'avocat de Wetzlar, est devenu le grand romancier, le grand poète de son temps, l'ami intime et le premier ministre de Charles-Auguste, duc de Weimar. Ne faut-il pas expliquer à la postérité la formation progressive de ce génie supérieur ; et à quelles influences il a vaillamment résisté pour maintenir intègre et toute-puissante son originalité native ; quelle a été, dans ses fictions immortelles, la part de la fantaisie, la part de la vérité ; comment s'est élevé ce prodigieux édifice de gloire, et, pour emprunter à Goethe son propre langage, « la pyramide de son existence » ?

Voilà de graves questions et bien importantes pour les générations à venir. Le grand homme y a répondu dans *Vérité et Poésie, mémoires de ma vie* ; dans les *Conversations avec Eckermann* ; dans ses romans comme *Werther* ou *Wilhelm*

1. *Goethe sein Leben und seine Werke*, von Alexander Baumgartner. — Fribourg en Brisgau, Herder (3 vol., 2^e édit.).

Meister ; dans ses œuvres dramatiques, dans *Faust* ou dans *Tasso*, prétendant se peindre lui-même sous le nom de divers personnages. A ce propos, H. Grimm, l'un des admirateurs de Gœthe, remercie « la Nature » : c'est elle qui a sans doute inspiré au grand poète allemand le dessein de se raconter lui-même sous tant de formes littéraires diverses et avec une si luxuriante abondance de détails.

Mais qui ne connaît la puissance de la poésie ? Poète veut dire créateur ; et l'homme qui a reçu le don divin, s'il peut nous charmer par la séduction de ses récits et nous transporter dans les beaux royaumes de la féerie et de l'idéal, nous donnera-t-il toujours une image vraie de la réalité ? L'illusion charmante que l'artiste éprouve en face des objets les plus vulgaires ne diminuera-t-elle pas grandement la sincérité, j'allais dire, puisque nous sommes en Allemagne « l'objectivité » des contemplations où il s'étudie lui-même et de ses confidences ? Cette question : « Que pensez-vous de vous-même ? » on peut être sûr généralement, quand on l'adresse aux grands hommes de notre époque, qu'elle ne restera pas sans réponse. Mais généralement aussi la réponse est suspecte ; on veut en contrôler l'exactitude et l'on fait parfois de singulières découvertes. Ainsi M. E. Biré nous a démontré, avec documents à l'appui, que « Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie » nous apparaît plus grand qu'il ne le fut en réalité, plus noble aussi, plus précoce, plus magnanime, plus courageux, et que, chose curieuse, toutes les erreurs du « témoin » tournent finalement à la gloire du héros.

De même, en comparant *Vérité et Poésie* avec la correspondance de Gœthe et avec les récits des contemporains, comme l'a fait M. de Lœper dans une série d'annotations très intéressantes, on arrive à cette conclusion manifeste que si le grand homme a dissimulé ou mutilé la *vérité*, ce n'est pas uniquement au profit de la *poésie* : c'est encore, suivant la remarque très juste de M. É. Rod, dans l'intérêt « de sa vanité, de son ambition, de sa jalousie littéraire ».

Il ne s'est pas contenté de projeter largement sur ses années écoulées la lumière capricieuse et décevante d'un grand feu de Bengale poétique. Le P. Baumgartner a re-

levé les erreurs commises par l'auteur de *Wahrheit und Dichtung* : elles sont considérables.

Demanderons-nous des renseignements plus exacts aux *Conversations avec Eckermann* ? Non. Là encore, dans l'éclat de sa glorieuse et saine vieillesse, Gœthe est à ses propres yeux « l'homme idéal » : le patriarche adopte visiblement sur lui-même et sur son œuvre cette opinion qui a cours parmi les plus modérés d'entre ses admirateurs. Il dira par exemple de *Wilhelm Meister* : « Cet ouvrage dépasse toute mesure ; moi-même je n'en ai pas la clé. » Ce qu'il nous montre principalement dans ces propos du soir de la vie, ce qu'il met en relief, avec une grande modération apparente dans le ton, sans aucune emphase, avec la pleine tranquillité d'un homme qui développe des idées incontestables, c'est la supériorité intellectuelle et morale de Gœthe.

Nous demanderons donc ce qu'il faut penser du grand poète allemand à sa correspondance privée, à ses contemporains, à des témoins désintéressés.

Je me garderai bien d'ailleurs de reprocher trop vivement à cet homme illustre d'avoir pensé beaucoup de bien de lui-même et d'en avoir dit sans doute davantage encore : il a voulu, j'imagine, mettre en pratique la maxime de je ne sais quel moraliste français : « Ne dites jamais de mal de vous-même, vos amis s'en chargent. »

II

Quand, après avoir étudié dans ses détails cette longue carrière qui va du 28 août 1749 au 22 mars 1832, on l'embrasse d'un seul regard et dans son ensemble, on en trouve difficilement la pensée unique, dominante et directrice.

Contemplez la vie de Bossuet, la vie de Molière ; ces grands hommes n'ont dans leur âme qu'une préoccupation souveraine : l'évêque, par la parole et par la plume, sert l'Église de Dieu, livre pour elle de beaux combats, remporte de signalées victoires ; l'auteur dramatique, le comédien, vit pour le théâtre et meurt au théâtre.

Un seul mot résume les quatre-vingt-deux années de la vie de Gœthe : c'est le mot allemand *Wirrwarr*. Entendez : une prodigieuse confusion, le désordre, le chaos, une activité

sans règle et sans frein ; les plus nobles et les plus importantes occupations et les distractions les plus futiles ; j'allais dire, si le respect dû à un personnage olympien nous permettait d'employer cette expression familière, un immense pot-pourri.

Quand, en 1775, à l'âge de vingt-six ans, le fils du conseiller impérial de Francfort arrive à la cour de Weimar, il a appris déjà les langues anciennes, le français, l'anglais, l'italien ; il a étudié le droit, la philosophie, la théologie, la médecine, l'architecture gothique ; il a été avocat, et il plaide bien, « à la française » ; l'économie politique, l'art militaire, la peinture, la sculpture, la gravure principalement, tout l'a intéressé. Il a trouvé assez de loisir encore pour se livrer avec un diabolique entrain à toutes les distractions de la vie d'étudiant. Le jour et la nuit, qu'il s'agisse de jouer une bonne farce allemande aux camarades ; qu'on invite le joyeux compagnon ! — *der fröhliche Kumpan!* — à une partie de danse, de chasse ou de pêche ; qu'il faille faire de longues courses à cheval, Gœthe est toujours là. On l'a vu, quand l'ouragan courbait la cime des forêts d'Alsace, parcourir les sentiers de la montagne, en récitant des pages d'Homère ou d'Ossian, ou, pendant l'hiver, se plonger dans les eaux glacées de la rivière. Il est l'auteur d'un drame, *Gœtz von Berlichingen*, que toute l'Allemagne applaudit ; il a écrit un roman, *Werther*, célèbre dans toute l'Europe, et tout le monde sait qu'il l'a écrit, suivant son expression, « avec le sang de son cœur » ; il est le chef incontesté des poètes de la période orageuse « d'assaut et de poussée », *Sturm und Drangperiode*.

À la cour de Weimar, la folle vie continue. Le jeune précepteur du jeune duc entraîne son élève dans le tourbillon des aventures, des escapades, des danses de campagne, des promenades au clair de la lune, des excursions lointaines où l'on couche sur la paille ; tous les deux, ils courent aux incendies, et y travaillent, disent les contemporains, comme des pompiers de profession. Dans cette joyeuse compagnie, on joue des opérettes, on chante des refrains aimables et, suivant la tradition des étudiants, on use d'un vocabulaire spécial : tout est infini, *unendlich*, l'amour, le cœur, les désirs ; cha-

cun porte son nom de camaraderie : on appelle Goëthe « le loup », le duc répond à l'appellation plus noble de « lion ». Ces premières années de Weimar sont la *période de génie*; — mais, prenez ce mot dans le sens qu'on lui donne à la cour de Charles-Auguste : *Le génie*, en ce temps-là, dit Goëthe lui-même, c'était l'« extravagance en paroles et en actes... Quand quelqu'un se mettait à courir à pied à travers le monde sans savoir où ni pourquoi, c'était un voyage de génie ».

Les occupations plus graves ne manquent point cependant; mais l'activité de Goëthe suffit à tout : elle est « infinie ». A des époques diverses, jusqu'à la fin de sa vie, il est tour à tour ou tout à la fois directeur des mines d'argent d'Ilmenau; ministre de la guerre; ministre des finances; ministre des Beaux-Arts; architecte chargé de la construction du château ducal; bibliothécaire en chef. Il entre d'ailleurs dans tous les détails, et, par exemple, pour la bibliothèque de Charles-Auguste, il s'occupe de la clé, du pourboire à donner aux employés subalternes, du papier qu'il faut employer pour les catalogues. Dans ses moments de loisir, il dessine le parc de Weimar avec ses quatre ponts sur l'Ilm, ses bosquets, son belvédère, sa maison romaine. Oublierions-nous l'amateur de collections? Gravures à l'eau-forte, gravures sur bois, gravures sur cuivre, bronzes, médailles, monnaies, marbres, figures d'ivoire ou de cire, vases antiques, sans parler d'un riche cabinet d'histoire naturelle, il a patiemment, pendant sa longue carrière, accumulé tous ces trésors, dont l'énumération sommaire a demandé à Schuchardt trois gros volumes. Il possède aussi de précieux autographes, et le duc Charles-Auguste lui accorde amicalement la permission de prendre quatre cents signatures dans l'original des lettres conservées aux archives de l'État.

En ce temps de *philatélie*, le grand homme, s'il vivait encore, serait, j'imagine, le président de la Société internationale des collectionneurs de timbres-poste.

Même variété dans ses travaux intellectuels : il s'occupe tour à tour de météorologie, de botanique, de minéralogie, d'archéologie, de philologie, d'esthétique; en géologie, en optique, en ostéologie, il combat les idées de

Humboldt, de Newton et de l'académie des sciences de Paris.

Cependant, jusqu'au dernier moment, les œuvres littéraires se succèdent, attestant l'inépuisable fécondité du maître; les romans : *les Années de Voyage*, *les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, *les Affinités électives*; les drames : *Iphigénie*, *Tasso*, *Faust*; et, pour ne parler que des ouvrages les plus remarquables, les poésies lyriques, les *Épigrammes*, les *Élégies romaines* et son chef-d'œuvre peut-être, *Hermann et Dorothee*, poème rustique.

Il me souvient d'avoir, en Allemagne, entendu souvent répéter ces vers drolatiques sur un poète du seizième siècle :

Hans Sachs war ein Schuhmacher und Poet dazu.

« Hans Sachs fut cordonnier... et poète par-dessus le marché. » Si l'on voulait appliquer la formule à Gœthe, on voit que l'énumération serait longue : Gœthe fut ministre de la guerre, architecte, avocat... et poète par-dessus le marché, *und Poet dazu!*

L'ensemble de cette vie vous paraît-il « harmonieux »? C'est l'impression qu'éprouve M. Blaze de Bury, — le critique qui fait de l'auteur de *Faust* « un demi-dieu », rien que cela. L'impression est même très forte, si nous croyons ce qu'il nous en dit : « Dès que l'œil de l'intelligence se repose sur Gœthe, le sentiment de l'harmonie vous pénètre jusque dans la moelle des os. »

J'estimerais pour ma part, et le lecteur partagera peut-être mon avis, que l'existence du grand homme présente plutôt l'aspect d'une multiplicité quelque peu incohérente.

III

Ce caractère, on le retrouve, à certains égards, dans la vie sentimentale de Gœthe. J'aborde un sujet délicat; mais est-il possible, dans une étude sur ce grand homme, de négliger totalement ce point capital? Le P. Baumgartner, dans le cours de ses trois volumes, y revient souvent, et c'est une nécessité absolue :

C'est une tristesse pour moi, dit le savant écrivain, qu'on ne puisse écrire la vie de Gœthe sans toucher à ces questions... C'est la faute de

ceux qui, par un faux sentiment d'amour-propre national, font de Goethe le plus grand poète des temps modernes et « l'homme idéal », veulent connaître tous les secrets de sa vie privée et inventent une nouvelle morale pour entourer d'une auréole de gloire ses fautes et ses faiblesses, ses impures amours et son mépris éhonté des lois qui règlent les mœurs¹...

Si l'on veut mettre de l'unité dans l'existence du grand homme, c'est là, c'est dans ses aventures passionnelles qu'il faut chercher les vrais points de repère. Qui pourrait, sans que la mémoire lui fit défaut, réciter la liste entière des femmes que l'amour du poète a rendues immortelles comme lui, posséderait dans ses périodes principales toute la biographie de Goethe.

Voici donc, à Francfort, une fille du peuple nommée Gretchen; à Leipzig, Frédérika Oeser, l'actrice Corona Schröter et la fille du marchand de vins Schœnkopf; en Alsace, Frédérika Brion, la fille du pasteur protestant de Sessenheim..... Mais il suffit : la liste serait trop longue et peut-être, si nous voulions la continuer, le lecteur fatigué passerait outre.

C'est sans doute pour soulager la mémoire des jeunes gens, c'est pour immortaliser le souvenir de ces aventures touchantes que les bons Allemands, dans le musée de Goethe, ont réuni les portraits de toutes ces femmes : noble hommage rendu à un grand homme, bel exemple à donner à la jeunesse, image frappante et symbolique de la fidélité allemande, *deutsche Treue!*

Nous n'aborderons pas ici la discussion des graves problèmes qui se rattachent à l'histoire de ces volages amours; sur tous ces sujets importants les volumes se sont accumulés et la prodigieuse érudition allemande, si fertile en miracles de patience investigatrice, ici, on peut le dire, s'est surpassée elle-même.

Nous ne pouvons cependant passer totalement sous silence l'histoire de Charlotte Buff : ce nom est trop connu dans la littérature allemande.

A Wetzlar, où son père l'avait envoyé pour se perfectionner dans la pratique du droit, le jeune Goethe, âgé de

1. T. I, p. 377 et 381.

vingt-trois ans, fit le 9 juin 1772, dans un bal de campagne, la connaissance d'une jeune fille qui l'intéressa vivement. C'était la propre fiancée de son ami Kestner, et Gœthe l'ignorait. Mis au courant de la situation, il continua ses fréquentes visites à la maison de Charlotte, à « la maison allemande ». Pleurs, désespoir, lamentations, toute la gamme de l'amour malheureux. Enfin, le 10 septembre au soir, il écrit à son rival, qui était resté son ami, quelques mots d'adieu :

Il sera parti, Kestner, il sera parti quand vous lirez ce billet... Donnez à Lotte le billet ci-inclus... Maintenant je suis seul et demain je pars. *Nun bin ich allein und morgen geh'ich!*

Et il part en effet.

Nouveau *fait divers* d'une importance capitale dans l'histoire qui nous occupe : le 29 octobre, un jeune secrétaire d'ambassade, nommé Jérusalem, éconduit par une certaine dame Herdt, se brûle la cervelle d'un coup de pistolet. Gœthe revient à Wetzlar, visite en *reporter* moderne « le théâtre du crime » et prend des notes.

Voilà toute l'intrigue et les personnages de *Werther*. Kestner, qui se plaint comiquement dans une lettre de cette époque de l'inconvénient « d'avoir un auteur pour ami », s'appelle Albert ; Charlotte a gardé son nom. Et Gœthe ?

O mensonges de la littérature intime et personnelle ! Cette histoire d'amour qui fit couler tant de larmes sur les souffrances du jeune écrivain ; ce récit traduit, imité, parodié dans toutes les langues de l'Europe et qui fut, pendant la campagne d'Égypte, le livre de chevet de Napoléon I^{er} ; ce roman dont Gœthe disait qu'il l'avait écrit avec « le sang de son cœur », ce roman n'a pas été vraiment et sincèrement vécu.

Gœthe n'est point le Werther dont le romancier nous raconte le suicide en se servant des propres expressions de la lettre où Kestner raconte à son ami le suicide de Jérusalem : l'étudiant amoureux de Wetzlar devait mourir plein de jours, après une saine et vigoureuse vieillesse, après avoir raconté l'idylle de Wetzlar dans ses *Mémoires* d'un ton très calme qui étonne le lecteur de *Werther*, en beau style, avec de belles métaphores : « Les amours de la jeunesse ressem-

blent à la bombe lancée de nuit qui monte en décrivant un cercle lumineux, se perd un instant dans les étoiles et porte enfin la mort aux lieux où elle tombe. »

Gœthe n'est pas davantage le Werther marqué au front par la passion fatale et voué aux désespoirs sans fin. Suivons-le au lendemain du jour où il a écrit ses billets à Kestner et à Charlotte. Le voilà descendant à pied ou en bateau la pittoresque vallée de la Lahn. A Ehrenbreitstein, dans une famille amie, accueilli avec la plus charmante hospitalité, il cause littérature, il fait des excursions, il dessine, il fait des vers, il tombe amoureux d'une jeune fille de seize ans, Maximilienne de la Roche.

A Francfort, mêmes distractions joyeuses. Sept semaines après la mort de Jérusalem, il patine sur le Mein, laissant flotter au vent la pelisse rouge dont il s'est revêtu « semblable à un fils des dieux », dit sa mère, qui, de la rive, assiste à ce beau spectacle. Lui-même écrit à un ami :

Nous avons une glace superbe pour patiner en l'honneur du soleil. Ma sœur vous salue, mes dieux vous saluent, nommément Mercure le dieu qui se réjouit des courriers rapides et qui attacha hier à mes pieds ses belles et divines semelles d'or.

Il pense d'ailleurs toujours à Mme Charlotte Kestner, et un beau jour, moins d'un an après avoir quitté Wetzlar avec les lamentations que l'on sait, il écrit à Kestner et à sa femme : « Adieu, je vous enverrai dans quelque temps un ami qui me ressemble beaucoup ; j'espère que vous lui ferez bon accueil. » L'ami, c'était *Werther*.

Il est donc bien difficile de croire à la réalité des souffrances du jeune Gœthe quand il écrivait les *Souffrances du jeune Werther*.

Ce rôle d'homme malheureux et fatal, il le joue d'ailleurs admirablement et, pendant les années qui suivent la publication de son roman (1774), il entretient une correspondance volumineuse et pleine de soupirs et de larmes avec les âmes pitoyables et bonnes qui ont entrepris la noble tâche de ramener à l'amour de la vie ce grand désespéré, l'auteur de *Werther*. Parmi ces lettres, quelques-unes sont signées d'un nom illustre, Augusta von Stolberg, que nous retrouverons dans une circonstance plus grave.

Le suicide pour des peines de cœur, le joyeux ami du jeune duc de Weimar le laissait à d'autres. Quatre ans après l'apparition des *Souffrances*, le 17 janvier 1778, on retrouva dans les eaux de l'Ilm, à quelques pas de la maison de campagne de Gœthe, le cadavre de Mlle von Lassberg; elle portait sur elle le roman à la mode, *Die Leiden des jungen Werthers*. L'auteur du livre, s'il faut en croire M. É. Rod, se montra « fort ému » de ce tragique événement. L'émotion, si elle fut forte, dura peu. Le 30 janvier et le 10 février, Gœthe, avec quelques scrupules, disent ses biographes, faisait représenter sous ce titre : *la Fiancée raccommodée* une comédie qu'on appela plus tard : *le Triomphe de la sensibilité*, où l'on tourne en ridicule les excès de la vie sentimentale, les peines d'amour, la maladie de Werther, *die Wertherei*. Idée ingénieuse et pleine d'à-propos : Mlle de Lassberg avait été abandonnée par son fiancé, un comte de Wrangel.

A l'âge de cinquante-huit ans, nouveau roman vécu par Gœthe. L'illustre vieillard, marié depuis quelques mois avec Christiane Vulpius et qui entretient avec Bettina Brentane une correspondance sentimentale, éprouve à la même époque une véhémence passion pour Minna Herzlieb : occasion et sujet d'un nouveau livre, *les Affinités électives*, roman de l'amour malheureux comme *Werther* et *Wilhelm Meister*. L'un des personnages, Otilie, y fait cette remarque suggestive : « On reproche à un homme âgé d'être encore amoureux; cependant c'est le seul moyen de rajeunir. » C'est à peu près l'opinion de l'auteur des *Causeries du lundi* parlant de Gœthe et de Bettina : « Le privilège des dieux est, comme on sait, une éternelle jeunesse », dit Sainte-Beuve qui, lui aussi, « comme on sait », connut pour son propre usage « les privilèges des dieux ». Les anciens disaient : *Turpe senilis amor*.

Il est impossible de se méprendre sur la nature vraie et le caractère moral de ces amours qui remplissent la vie de Gœthe, et c'est se moquer que de parler ici, comme Düntzer, de « mysticisme » et d'appeler l'amant de Gretchen, de Fré-

dérika Brion, etc., etc., etc., « le Prêtre des plus profonds secrets du cœur humain ». N'insistons pas. Qui voudrait soutenir sérieusement que l'auteur des *Poésies lyriques* et des *Élégies romaines* est « un mystique », et que sa correspondance et son journal intime (*das Tagebuch*) sont, à tous égards, parfaitement édifiants ?

Chose digne de remarque et qui fait bien connaître « l'homme ». Pendant les trois premières années de son séjour à Weimar, faisant sa principale occupation de se divertir et d'adresser à Mme Charlotte von Stein, la femme du grand écuyer de Charles Auguste,

Des petits vers bien doux, tendres et langoureux,

« l'homme sensible » que fut Gœthe, le plus grand épistolier du temps après Voltaire peut-être, ne trouva pas assez de loisirs pour écrire une lettre à son vieux père. En 1779, au cours d'un voyage avec le duc, il s'arrête à Francfort le 19 septembre. Le 20, il écrit à Mme de Stein : « J'ai trouvé mon père bien changé ; il est plus silencieux et sa mémoire baisse ; ma mère a encore son ancienne force et son affection. Adieu, très bonne. Aujourd'hui j'attends un billet de vous. Bientôt nous partirons et nous nous éloignerons encore de vous, mais pas avec le cœur. » C'est tout ce que cet excellent fils avait à dire sur son père à Mme de Stein !

Au musée de Gœthe, dans la galerie de tableaux dont nous avons parlé déjà, à la place d'honneur, on voit le portrait de Christiane Vulpius. C'était une pauvre fleuriste, sans littérature, habile aux travaux de l'aiguille, sachant bien faire la cuisine. Gœthe la rencontra au parc de Weimar en 1788, lui confia le gouvernement de sa maison, en eut plusieurs enfants et ne l'épousa légitimement qu'en 1806. Le bonheur n'était pas au foyer domestique, ni l'honneur, ni la bonne renommée. « Gœthe lui-même, écrivait Kærner à Schiller, Gœthe ne peut estimer cette créature, il ne peut obtenir que les autres la respectent, et cependant cela lui fait de la peine quand on la méprise. » Seul, de tous les fils

de Christiane, Jules-Auguste-*Werther* survécut. Remarquez le choix de ce dernier prénom : Homais, en pareille circonstance, n'eût rien imaginé de plus grotesque. Le jeune *Werther* Gœthe noyait dans le vin les chagrins et les peines que l'autre *Werther*, le vrai, celui du roman, noya dans son propre sang. Un jour, à l'âge de onze ans, il aurait bu dix-sept verres de champagne, au dire de Mme de Stein ; mais, suivant la spirituelle remarque du P. Baumgartner, comme Mme de Stein avait été abandonnée par Gœthe et que Christiane Vulpius avait pris sa place, il y a sans doute ici exagération et comméragé : c'est une petite vengeance de l'« éternel Féminin ».

Ces détails quoique forcément incomplets sur la vie intime du grand homme, je prie encore qu'on me pardonne de leur avoir donné une place dans cette étude. Outre qu'ils forment, comme je l'ai dit, un trait distinctif et principal de la physionomie du poète allemand et que tous ses biographes en ont longuement parlé, ils nous aideront peut-être à comprendre les opinions philosophiques et religieuses du grand homme, et pourquoi, jusqu'à sa mort, il resta, suivant son expression favorite, un « vieux païen ».

IV

A Francfort, dans une ville où les catholiques ne pouvaient exercer à cette époque aucun emploi public, au sein d'une famille toute protestante, Jean-Wolfgang fut élevé dans les pratiques du culte officiel. Il nous a raconté comment il reçut la cène pour la première fois, dans une page des mémoires, *Aus meinem Leben*, qu'il faut citer ici :

On chargea de mon instruction religieuse un vieil ecclésiastique, bon et faible, qui depuis nombre d'années était le *confesseur* de la maison. Le catéchisme, une paraphrase du catéchisme et l'*ordre du salut*, je pouvais réciter tout cela parfaitement ; aucun des textes bibliques qui ont une grande force démonstrative ne me manquait ; mais de tout cela, je ne recueillis aucun fruit. On m'assura que le bon vieillard, dans l'épreuve principale qu'il nous faisait subir, suivait une vieille formule ; je perdis alors toute espèce de goût pour la chose... Mais dans cette importante occasion, je sentis ma bonne volonté et mes aspi-

rations paralysées davantage encore par la routine sèche et sans âme quand il fallut s'approcher du confessionnal. J'avais conscience d'avoir commis plus d'une peccadille ; mais cependant aucune faute grave. On nous avait dit que nous valions mieux que les catholiques précisément parce que, au confessionnal, nous n'avions pas à faire une accusation particulière, et que, même si nous l'avions voulu, cela n'eût pas été convenable. Ceci ne m'allait pas du tout, car j'avais les plus étranges scrupules religieux et je les aurais volontiers éclaircis en cette circonstance. Comme cela n'était pas permis, je composai une formule qui, en exprimant bien mon état d'âme, devait faire comprendre en général à un homme intelligent ce qu'il m'était défendu d'avouer en détail.

Cependant il ne lut en confession qu'une formule générale, reçut l'absolution protestante, reçut la cène le lendemain avec ses parents et se conduisit, pendant quelques jours, « comme il convenait après une si sainte action ». Mais les scrupules revinrent ; il craignit d'avoir fait un sacrilège, et, pour mettre un terme à ses inquiétudes, il résolut de renoncer, dès qu'il serait son maître, à toute pratique religieuse.

Les études et les lectures qu'il fit à cette époque n'étaient pas pour raffermir en son âme sa foi chancelante. Croirait-on que cet adolescent de quinze ans se mit alors à parcourir, sans prendre un guide sûr, cet effroyable Pandémonium où se heurtent dans la nuit les opinions les plus contradictoires sur Dieu, sur l'âme, sur la destinée, et qu'on appelle l'histoire de la philosophie ? Croirait-on que cet adolescent de quinze ans « se plongeait » — c'est son expression — dans la lecture du *Dictionnaire* de Bayle dont l'un de nos plus récents historiens de la littérature française, M. Lanson, a pu dire que « c'est le magasin d'où sortit toute l'érudition philosophique, historique, philologique, théologique dont les philosophes s'armèrent contre l'Église et la religion » ?

Ajoutez que le jeune étudiant de Leipzig, comme il le raconte lui-même, préfère à l'étude de la philosophie classique le plaisir de manger d'excellents « beignets », — *Kræpfel* — ; que, tombé gravement malade à l'âge de dix-neuf ans par suite d'un *surmenage* dont il ne faut point approfondir les

causes, il écoute patiemment pour se distraire les exhortations d'une illuminée piétiste, Mlle de Klettenberg, qui se faisait peindre habillée en nonne catholique ; qu'à Strasbourg, il étudie assidûment l'*Éthique* de Spinoza et se nourrit de la moelle de ces lions qu'on appelle les philosophes du dix-huitième siècle : vous comprendrez comment, dans la fleur de sa vingtième année, avec une parfaite tranquillité d'âme, sans éprouver aucune des angoisses intellectuelles qui travaillèrent les plus grands penseurs de l'humanité, Gœthe, à cette époque déjà, était « le vieux païen » qu'il fut toute sa vie.

Il y a, je le sais, dans son œuvre immense, de belles pages où semble passer un souffle chrétien. On trouve dans *Vérité et Poésie* des considérations admirables sur les sept sacrements de l'Église romaine qui, dans leur cycle harmonieux et symbolique embrassent la vie humaine tout entière. On pourrait citer dans le même sens d'autres passages encore : il a parlé convenablement, tout en faisant ses réserves de libre penseur, de saint Philippe de Néri, de l'art catholique en Italie, de l'image miraculeuse d'Einsiedeln.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : la seule religion de Gœthe, c'est le culte païen de la forme, c'est l'adoration du beau, et il vénère également, comme il le dit lui-même dans une page blasphématoire, « Jésus-Christ et le soleil ». Pour lui, le monde est un vaste musée : le poète, fils des dieux, y contempera tour à tour les chefs-d'œuvre de la nature et les chefs-d'œuvre de l'art, et, dans l'étude des religions, des philosophies, des systèmes les plus divers, il cueillera la fleur immortelle de poésie.

D'ailleurs, tout ce qui nous rappelle le néant de notre vie et le peu que nous sommes, il faut en écarter l'importune image. Gœthe fuit les enterrements, se retire à la campagne pendant les obsèques du grand-duc son maître et son ami, ne veut pas qu'en sa présence on parle de la mort.

Ce n'est pas un chrétien, non pas même un disciple de Platon qui, le 25 février 1824, a tenu sur l'immortalité de l'âme, les propos qu'on va lire. Gœthe disait à Eckermann :

Je serai très satisfait si, après cette vie, je suis encore favorisé d'une autre, mais je demande seulement à ne rencontrer là-haut aucun de ceux qui ont eu la foi à la vie future, car je serais alors bien malheureux ! Ces âmes pieuses viendraient toutes m'entourer, en me disant : Eh bien ! n'avions-nous pas raison ? N'est-ce pas arrivé ?... S'occuper des idées sur l'immortalité, cela convient aux classes élégantes et surtout aux femmes qui n'ont rien à faire. Mais un homme d'un esprit solide, qui pense à être déjà ici-bas quelque chose de sérieux et qui par conséquent a chaque jour à travailler, à lutter, à agir, cet homme laisse tranquille le monde futur et s'occupe à être actif et utile dans celui-ci.

On voit la pensée du grand homme : ce qu'il y a de sérieux dans la vie, c'est d'avoir une activité « infinie ». Quand on a été, sans parler du reste, ministre de la Guerre, directeur de la Bibliothèque ducale et directeur du théâtre ; quand on a fait de précieuses découvertes en ostéologie, en optique, en botanique ; quand on a écrit *Werther*, *les Affinités électives* et *Faust*, et qu'après cent aventures diverses on peut, d'une voix encore ferme, chanter *la Trilogie de la passion* en l'honneur et pour l'amour d'une jeune fille de quinze ans, Ulrique von Lewetzow : on n'a pas autre chose à demander aux dieux et la vie vaut la peine d'être vécue !

Et cependant, dans toute la vigueur de sa maturité et dans le plein épanouissement de son génie, Goëthe a visité Rome. Ce grand païen, soucieux uniquement, suivant le conseil des anciens, de cueillir la joie du jour qui passe, — *carpe diem*, — ce grand païen a visité la cité des Césars. Au milieu des tombeaux, dans cette poussière des siècles, il n'a pas compris la leçon que nous donnent à nous, chétifs, ces belles ruines d'une civilisation morte ; en face de ces souvenirs et de ces restes du passé, il n'a pas compris le néant de notre pauvre existence, la puérité de tous nos rêves d'ambition, de fortune, de gloire et d'amour. Ce grand païen a vu la cité des Papes ; les rayons de la lumière qui a dissipé la nuit antique ne l'ont point éclairé ; il n'a point compris le mystère de cette Église qui sort des catacombes, vivante et immortelle, et qui, sur les débris du vieux monde, établit le royaume de Dieu, le royaume de la paix promise à tous les hommes de bonne volonté. Il est resté païen.

Dans le petit appartement qu'il occupe à Rome chez son ami le peintre Tischbein, il a donné la place d'honneur à un buste de Jupiter olympien. Il adresse à ce dieu protecteur ses prières du matin, comme il le raconte lui-même, — *seine Morgenandacht*. Il relit les classiques; il s'intéresse spécialement à Tibulle, à Catulle, à Properce, et il met en pratique les leçons que lui donnent « ces grands amants de l'antique nature » et des plaisirs faciles. Düntzer, l'infatigable Düntzer, a fait de curieuses recherches sur la Romaine qui, après Gretchen, Frédérika Brion, Charlotte Buff et les autres, captivant le cœur de l'auteur de *Werther*, détourna parfois son esprit de l'étude attentive des monuments de l'antiquité. Goethe lui-même n'a point voulu que ces souvenirs fussent perdus pour la postérité, et, dans les *Élégies romaines*, il a chanté ses joies impures avec une liberté que n'a point connue l'auteur des *Chansons des rues et des bois*. Il passe d'ailleurs une bonne partie de son temps à limer ses dernières œuvres poétiques, à les recopier, à s'occuper de bagatelles. Le 13 septembre, au soir, il écrit : « Pendant toute la journée, j'ai eu la plume à la main. Il faut que je transcrive mon *Iphigénie*. » Si l'on ajoute ses courses dans les musées et de longues conversations avec les artistes, que reste-t-il pour les idées vraiment dignes d'occuper un homme qui pense ?

Dans la Ville éternelle, au milieu des monuments de l'antique Italie, dans cette lumière du pays qu'il a chanté, « où le citronnier fleurit, où dans un ciel bleu passent les douces brises »,

Wo die Citronen blüh'n,
Ein sanfter Wind vom blauen Himmel weht,

croiriez-vous que le grand poète s'intéresse à la façon dont les gens du peuple égorgent un porc ? Tant de frivolité, une si grande légèreté d'esprit étonnent le lecteur et l'attristent. Écoutez à ce propos l'appréciation de Niebuhr, le célèbre historien allemand :

Considérer une nation tout entière, un peuple tout entier comme un objet de jouissance personnelle; ne voir dans le monde et dans la nature que l'immense décor d'une vie misérable; contempler avec un air de condescendance toute grandeur intellectuelle et humaine et

tout ce qui parle au cœur, quand on le rencontre ; dans le cas contraire, se divertir au côté comique des choses : tout cela, à vrai dire, me paraît monstrueux.

Quelques années auparavant, à Rome, Winckelmann, le rénovateur des études sur l'art, s'était converti à la religion catholique ; Lessing, le célèbre critique, s'estimait heureux d'obtenir une audience du souverain Pontife. Voici comment Gœthe parle du Pape, après l'avoir vu dans une cérémonie publique :

Hier, fête de tous les saints. Le Pape en célèbre la solennité dans sa chapelle domestique au Quirinal. Libre entrée pour tout le monde. La cérémonie était déjà commencée ; le Pape et les cardinaux déjà dans l'église... J'éprouvais un grand désir de voir le chef de l'Église ouvrir sa bouche d'or, et, nous parlant avec enthousiasme de l'ineffable félicité des âmes bienheureuses, nous jeter tous dans l'enthousiasme. Mais quand je le vis se promener çà et là, devant l'autel, en se tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, en faisant des gestes et en murmurant comme un prêtre ordinaire, je sentis en moi s'agiter le péché originel protestant et je ne pus prendre aucun plaisir à ce spectacle de la messe que je connaissais bien... Je tirai mes camarades par la manche, et nous allâmes nous promener librement dans les salles des fresques.

Voilà parfois le ton de la relation que le pèlerin de Rome écrivit vingt ans plus tard, le *Voyage en Italie*, récit où ne manquent ni l'esprit ni les observations fines, ni les narrations alertes, œuvre d'un écrivain qui avait longtemps pratiqué Voltaire, mais sans profondeur aucune, sans aucune de ces belles considérations sur l'art, sur l'antiquité, sur l'histoire, qui révèlent le grand penseur.

C'est toujours l'idée païenne, c'est toujours la même note fondamentale que nous retrouvons dans les œuvres de Gœthe. Il adore également tous les dieux de l'Olympe, — et toutes les déesses. Il ne refusera même pas ses hommages à l'art chrétien quand, en 1817, un jeune artiste, plein d'enthousiasme, Sulpice Boisserée, essaiera d'intéresser le grand public allemand à l'architecture, à la statuaire, à la peinture du moyen âge, et demandera au patriarche de Weimar l'appui de son nom et de son incontestable autorité. Mais il ne déserte point la cause du paganisme, et, après

avoir accordé à ces nobles tentatives des éloges où l'on sent percer la vieille ironie voltairienne, il ajoute : « Les anciens eux-mêmes reconnaissent que la statue de Jupiter Olympien rendait à la religion les plus grands services, et que, en la contemplant, on se sentait porté à la dévotion, non point, il est vrai, à la dévotion telle que nous la connaissons. »

En 1792, le catholicisme apparut à Gœthe sous les traits les plus aimables dans la personne de la princesse Galitzin, noble dame dont le salon à Münster était le rendez-vous des hommes les plus remarquables et qui s'était convertie en 1786 ; esprit orné de toutes les grâces de la culture française ; intelligence ouverte à toutes les grandes idées et qu'intéressaient vivement l'art, la poésie, la philosophie de Platon ; âme douce et patiente, jouissant en paix de la vérité totale qu'elle avait conquise et soucieuse uniquement de faire connaître aux pauvres âmes errantes le don de Dieu. L'auteur de *Vérité et Poésie* nous a conservé le souvenir de cette entrevue dans une page touchante que le lecteur nous saura gré, je l'espère, de traduire ici :

Ainsi nous primes congé l'un de l'autre avec les plus cordiales salutations, sans cependant nous séparer aussitôt. La princesse m'annonça qu'elle voulait m'accompagner jusqu'à la prochaine station et monta avec moi dans la voiture. Les points les plus importants de la vie et de la doctrine revinrent encore dans notre conversation ; doucement et tranquillement, je répétais mon vieux *credo*, elle répéta le sien. Ensuite nous nous séparâmes ; elle m'exprima, en me quittant, le désir de me revoir, sinon ici-bas, du moins là-haut.

Cette formule d'adieu des catholiques qui nous aiment et qui nous veulent du bien m'était connue et elle ne me déplaisait pas ; aux villes d'eaux ou ailleurs, partout où l'on se rencontre pour quelques jours seulement, elle m'avait été adressée par des ecclésiastiques qui étaient disposés le mieux du monde à mon égard ; et je ne vois pas pourquoi je m'irriterais contre quelqu'un qui désire m'attirer avec lui dans la société dont il est membre, l'unique société au monde, d'après lui, où l'on puisse vivre en paix, et, avec l'assurance d'une éternelle félicité, mourir en paix.

L'impression très favorable que la catholique princesse avait faite sur l'esprit du grand homme fut passagère ; il resta païen, et il l'était encore et la mort approchait quand il

reçut, au mois d'octobre 1822, un dernier et solennel aversissement dans la lettre dont on va lire les principaux passages :

Reconnaissez-vous, si je me nommais, les traits du passé, la voix qui autrefois vous fut chère? Oui, c'est moi, — Augusta, — la sœur des frères Stolberg, si aimés, si tendrement pleurés, si regrettés. Ah! s'ils pouvaient, du séjour de leur bonheur, vous supplier avec moi et vous dire : « Cher Gœthe, cherchez Celui qui volontiers se laisse trouver, croyez à Celui auquel nous avons cru pendant toute notre vie. » Vous étiez autrefois très bon pour la petite Stolberg, et moi aussi cordialement bonne pour vous ; cela ne peut point périr, cela doit durer pour l'éternité ; notre amitié, la fleur de notre jeunesse, doit porter des fruits pour l'éternité... Autrefois, vous me conjuriez « de vous sauver » ; ... maintenant, en toute simplicité, je vous en conjure, sauvez-vous vous-même. N'est-ce pas, la prière que vous m'avez faite autrefois me donne le droit de vous dire cela ? — ... Oh ! je vous en conjure, débarrassez-vous de tout ce que le monde a de petit, de vain, de terrestre et de mauvais... Tournez vos regards, tournez votre cœur vers l'éternité !...

Le 17 avril 1823, Gœthe répondit à l'amie des anciens jours :

C'a été pour moi une joie profonde de recevoir quelques lignes de cordial souvenir de l'amie que mes yeux n'ont jamais vue et que mon cœur connaît bien ; et cependant j'hésite, ne sachant que répondre... Pendant toute ma vie, j'ai loyalement agi avec moi-même et avec les autres, et, dans toutes les affaires de cette vie, porté toujours mes regards vers tout ce qu'il y a de plus élevé ; vous et les vôtres, vous avez fait de même. Continuons à faire ainsi, tant qu'il fera jour pour nous... Et ne nous inquiétons pas de l'avenir. Il y a beaucoup de provinces dans le royaume de notre Père, et puisqu'il nous donne ici un si précieux séjour, soyez sûre que là-bas encore il prendra soin de nous...

A cette époque, pour ce vieillard de soixante-treize ans, « tout ce qu'il y avait de plus élevé dans la vie », le but où tendaient tous ses efforts, c'était de plaire à Mlle de Lewetzow, une jeune fille de seize ans ; il goûtait dans cet amour « la paix de Dieu... Là son cœur reposait et rien ne pouvait troubler la joie, la joie profonde d'être à elle tout entier ».

L'homme qui, dans la plénitude de sa liberté, écartait avec soin toutes les pensées graves et qu'on ne vit jamais mar-

cher dans les chemins qui conduisent à la vérité, trouvait-il encore dans la franc-maçonnerie « tout ce qu'il y a de plus élevé »? On pourrait le croire.

Le 17 janvier 1780, il adressait au Vénérable de la Loge « Anne-Amélie », fondée à Weimar en 1763, une supplique où il sollicitait la faveur d'être admis au nombre des frères maçons. Le 23 juin, il fut solennellement reçu.

Le 31 mars 1781, il demande à monter en grade, et il écrit à M. de Fritsch :

Oserais-je, en vue d'une prochaine réunion de la Loge, recommander à Votre Excellence mes petites affaires personnelles. Quoique je me soumette parfaitement à toutes les règles maçonniques que je ne connais pas, je désirerais cependant, si cela n'était pas contraire aux règlements, faire quelques pas en avant pour m'approcher davantage de ce qu'il y a d'essentiel. Je le désire autant dans mon intérêt que dans l'intérêt des Frères, qui souvent sont gênés d'être obligés de me traiter comme un profane. Si cela pouvait être utile, à l'occasion, de me faire avancer jusqu'au grade de Maître, j'en serais infiniment reconnaissant. Les efforts que j'ai faits pour acquérir les connaissances utiles dans l'ordre font peut-être que je ne suis pas complètement indigne d'un tel grade.

En abandonnant tout cela à la bienveillante initiative et à l'examen attentif de Votre Excellence, j'ose me dire, avec un immuable respect, De Votre Excellence, le serviteur parfaitement obéissant. (*Ganz gehorsamster.*)

GËTHE.

Le 31 mars 1781.

Remarquez, je vous prie, que nous sommes dans le pays du libre examen; que, pendant trois siècles, les Allemands ont combattu contre la tyrannie de l'Église romaine le bon « combat de la liberté et de la civilisation »; et voici que « l'homme idéal » *se soumet à toutes les lois maçonniques qu'il ne connaît pas*. Non, en vérité, jamais jeune homme qui frappe à la porte d'un noviciat catholique ne s'est entendu poser de pareilles conditions.

Le 2 mars 1782 vit l'accomplissement de ces pieux désirs : Gœthe fut proclamé « Maître ».

Le grand homme demeura fidèle à ses serments, et il ne fit rien, il n'écrivit rien dont un fils de la Veuve eût pu rougir. On retrouve dans ses œuvres, dans *Wilhelm Meister* principalement et dans *les Affinités électives*, les idées maçon-

niques ; il chanta les joies et les deuils des frères dans une série de poésies que l'on trouvera dans ses Œuvres complètes sous la rubrique « Loge ». Les maçons reconnaissants célébrèrent son jubilé, et, le 9 novembre 1832, le chancelier Müller, faisant l'oraison funèbre du « Maître », remercie « l'éternel Architecte des mondes » d'avoir donné à la terre l'homme idéal.

Si la gloire de Goëthe a dominé son siècle et si l'on a fait de lui un dieu, — ou un demi-dieu, — pensez-vous que l'influence de la franc-maçonnerie soit étrangère à cette apothéose ?

V

Faut-il, à la fin de cette première étude, marquer le trait principal et dominant de ce caractère et de toute cette longue existence ? Il n'aura sans doute pas échappé au lecteur : c'est l'égoïsme.

Lorsque le grand homme écrit ses Mémoires ou qu'il converse avec Eckermann, c'est pour affirmer son incontestable supériorité. Son activité « infinie » a pour but de faire éclater à tous les yeux la prodigieuse universalité de ses talents et de ses aptitudes. Le peu que nous avons raconté de ses amours étranges suffit à montrer qu'il y cherche la satisfaction d'un caprice tout personnel et passager, ou, comme il semble parfois, dans l'aventure de Wetzlar, par exemple, la matière d'un roman. La sympathique attention qu'il accorde à toutes les manifestations, pour diverses qu'elles soient, de la pensée humaine, ne révèle pas seulement en lui le sceptique, « l'hypsistarien », comme il aimait à s'appeler lui-même par allusion à une secte qui, vers la fin de l'empire romain, s'efforçait de fondre en une seule doctrine des éléments disparates empruntés au christianisme, au judaïsme et au paganisme ; dans ces voyages à travers les idées, soyez assuré qu'il saura prendre, au point de vue poétique, son bien partout où il le trouvera. Sans se laisser séduire par quelques belles pages, dans les attaques sournoises ordinairement, déclarées parfois et manifestement injurieuses qu'il dirige contre le catholicisme, il faut reconnaître la main de l'homme qui vécut comme l'on sait, l'esprit de l'écrivain qui, à l'âge de

vingt-cinq ans, écrivait un drame, *Stella*, pour soutenir la thèse de la polygamie, en un mot les préoccupations d'un païen qui défend, contre les sévérités inexorables de la règle chrétienne, sa large et voluptueuse conception de la vie et l'absolue liberté de ses fantaisies passionnelles.

Il serait intéressant de suivre, dans la vie de Gœthe, les formes diverses, qu'a prises suivant les circonstances, avec une souplesse rare, cet égoïsme imperturbable et souverain.

Il aimait à dire : « Ce qui ne me plaît pas, j'en détourne mes regards. » Devise que l'on ferait bien, au milieu des vulgarités de l'existence, de méditer parfois. Le moyen, je vous prie, de sauvegarder autrement l'indépendance de sa vie intellectuelle, et de tenir son âme et ses pensées au-dessus des préoccupations mesquines et des luttes sans grandeur où la plupart des hommes dépensent le meilleur d'eux-mêmes et de leurs forces vives ? Mais si l'on veut dire qu'il est permis, quelles que soient les circonstances et la gravité des devoirs qu'elles nous imposent, d'écarter de soi tout ce qui pourrait troubler une sérénité « olympienne », la maxime de Gœthe n'est pas, si l'on me permet de citer ici Bossuet, « la maxime qui fait les grands hommes ». Grand homme, non, Gœthe ne le fut point pendant ces années que l'Allemagne appelle encore les années de grande détresse, *Die Noth-Jahre* ? De 1806 à 1815, le poète « national » oublia qu'il était Allemand. Au fait, tout n'était-il pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possible quand le grand Empereur s'entretenait sur *Werther* avec le grand Gœthe, attachait sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur et disait de lui : « Voilà un homme ! »

Il était bien naturel qu'un rhumatisme retint Gœthe à la maison, le jour où fut chanté à Weimar, en 1814, le *Te Deum* en l'honneur de la victoire des alliés. Mais Gœthe n'était pas un Caton et il ne pouvait combattre longtemps encore la cause que les dieux immortels avaient fait triompher, — *Victrix causa diis placuit*, — et dans sa grande âme « infinie » il retrouvait assez de patriotisme pour chanter la délivrance de la patrie allemande dans un drame lyrique représenté à Berlin, le 30 mars 1815, premier anniversaire de la bataille de Paris : *Des Epimenides Erwachen*.

Le poète qui avait passé tranquillement les années de grande détresse, comme il dit lui-même « dans sa coquille d'escargot », pouvait chanter : la coalition « contre l'aigle expirant » était définitivement victorieuse.

Égoïsme encore dans son amitié avec Schiller. L'auteur de *Guillaume Tell* était pauvre et il mourut pauvre : Gœthe ne s'en inquiéta point. Schiller tomba malade ; un Danois lui envoya trois mille thalers, et Gœthe quelques bouteilles de malaga. Schiller mourut : Gœthe laissa à d'autres le soin de lui faire des obsèques convenables et de secourir sa veuve et ses enfants.

Mais il faut faire court. Raconter tous les traits d'égoïsme que l'on rencontre dans la biographie de l'homme qui rendait grâce aux dieux comme d'un bienfait insigne « de n'avoir jamais eu mal à la tête ni aux dents », cela serait trop long.

Or, Gœthe, sur la fin de sa vie, disait : « Qui est encore chrétien de nos jours comme le Christ veut qu'on le soit ? *Moi seul peut-être.* » Ce « peut-être » marque-t-il dans l'homme un certain fonds persistant d'humilité ? En tout cas, si le Crucifié nous invite à « nous renoncer nous-mêmes » et à combattre notre moi, il est nécessaire de conclure que le patriarche de Weimar fut loin d'être chrétien « comme le Christ veut qu'on le soit ».

« J'ai été un homme, c'est-à-dire un lutteur », disait encore Gœthe.

Tout dépend des choses pour lesquelles on lutte. Combattre pour les autels, pour les foyers, pour toutes les choses qui sont le fondement des sociétés humaines et qui donnent à notre vie son vrai prix et son vrai sens, voilà la destinée de l'homme, et, ici-bas, son plus grand honneur. Est-ce l'image que nous présente la vie de Gœthe ? Reconnaissons d'ailleurs que sur la scène de ce monde, où il a joué un rôle si long et si varié, il fut un grand acteur, et qu'il a obtenu les applaudissements de la foule : *Jam plaudite.*

Mais Pascal a dit : « Le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit la comédie en tout le reste. On jette enfin de la terre sur la tête et en voilà pour jamais. »

MANUSCRITS DE BOSSUET

AUX ARCHIVES COMMUNALES DE LILLE

PANÉGYRIQUE DE SAINT ANDRÉ

QUATORZE LETTRES

I. — LE PANÉGYRIQUE

Parmi les autographes de Bossuet dont il sera ici question, la place d'honneur revient de droit au *Panégyrique de saint André, apôtre*. Bossuet le prêcha à Paris, le vendredi 30 novembre 1668, dans la chapelle des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. On sait que Turenne y assista, avec un petit nombre de parents et d'amis. L'à-propos de sa présence rendait particulièrement touchante la thèse générale de l'appel divin qu'avait choisie l'orateur, et qui fit donner à ce panégyrique le nom de *Sermon de la vocation*. Ce n'était point là une coïncidence fortuite, et nul n'ignore la part prise par Bossuet dans la conversion de Turenne. Ledieu nous dit même¹ que Bossuet se proposait de « confirmer le vicomte... dans sa réunion à l'Église, faite le 28 d'octobre précédent ». Plus d'un trait, en effet, témoigne de cette préoccupation. Elle semble avoir porté bonheur à Bossuet et l'auditoire fut plus que jamais ravi de l'éloquence du prédicateur. « L'effet fut tel, dit Ledieu, que M. de Turenne suivit cet abbé dans son Avent de Saint-Thomas du Louvre. »

Le *Panégyrique de saint André*, ce « Sermon d'une exquise beauté », comme parlait la *Relation* des Carmélites, avait eu, malgré l'enthousiasme qu'il provoqua, la même fortune que tant d'autres compositions oratoires de Bossuet, ignorées, sinon dédaignées par les premiers éditeurs. Il serait inutile et prétentieux, après les travaux des Gandar et des Lebarq, après les savantes introductions de MM. Gazier, Rébelliau

1. *Mémoires* de Ledieu, t. I, p. 85-86. Cf. p. 108.

et des autres auteurs d'éditions critiques, d'essayer l'histoire, même la plus sommaire, des *Sermons* de Bossuet.

Nous restreindrons la question à la pure monographie du panégyrique dont l'original revient au jour.

Énumérer les diverses éditions qui l'ont publié jusqu'ici, constater l'insuffisance d'un texte établi jadis en dehors du respect scrupuleux avec lequel on entend aujourd'hui livrer au public les œuvres des grands écrivains ; ressaisir la trace un instant perdue d'un de ces autographes « que, suivant le mot de M. Brunetière, on dit avoir vus passer de loin en loin dans les ventes¹ », et dont l'apparition, fugitive comme un météore, n'avait servi qu'à éveiller chez les érudits de stériles regrets ; c'est sans doute assez pour mettre en lumière la valeur du manuscrit retrouvé ; c'est, je crois, donner au texte authentique du panégyrique de saint André, qui sera publié intégralement ici, une suffisante et naturelle introduction.

Cette reproduction fidèle du manuscrit, où l'esquisse même écrite par Bossuet apparaîtra telle qu'elle est, « sans glose » et sans aucun arrangement arbitraire, permettra de noter au passage les divergences des éditions antérieures, d'en relever les inexactitudes les plus saillantes et de faire ressortir par là les résultats auxquels conduit la lecture directe de la minute originale.

I

L'édition *princeps* des *Sermons* de Bossuet est due, on le sait, au bénédictin Dom Deforis. C'est en 1788², c'est-à-dire

1. F. Brunetière, *Sermons choisis*, introduction, p. 8. Cette préface a aussi paru dans la *Revue politique et littéraire* (16 juillet 1881, p. 69 et suiv.). Elle était un manifeste assez provocateur sur le peu de secours qu'offriraient pour la correction du texte les manuscrits des sermons de Bossuet. On peut donner acte à M. Brunetière des difficultés qu'il signale dans la besogne délicate d'éditer Bossuet d'après ses brouillons autographes ; mais il faut avouer que le côté paradoxal de sa thèse a été nettement réfuté par un disciple et imitateur de Gandar, M. Gazier, dans l'introduction à son *Choix de Sermons*. M. Brunetière s'est d'ailleurs donné à lui-même un heureux et loyal démenti, quand il a publié les sermons *Sur l'honneur du monde* et *Sur la mort*, révisés d'après les manuscrits autographes (Delagrave, 1883).

2. Les trois premiers volumes des *Sermons* (t. IV, V et VI de la collection imprimée à Paris, chez Boudet) parurent en 1772. En 1778, furent pu-

cent vingt ans après avoir été prononcé, que fut imprimé le panégyrique qui nous occupe.

Ni les éditeurs de Versailles, malgré leur promesse d'« offrir Bossuet, tout Bossuet, rien que Bossuet¹ », ni Lachat, qui cependant connaissait l'altération du texte², n'ont donné autre chose que le panégyrique tel qu'il avait été imprimé en 1788.

Lebarq lui-même, qui avait essayé de profiter, après plusieurs autres³, des trop rares renseignements dont on disposait, obligé de s'avouer l'état incertain de son texte, ajoutait loyalement : « Ces corrections ne suffisent pas à éliminer du discours ce qu'il contient de suspect. Mais on sent le péril qu'il y aurait à opérer des suppressions par conjecture. »

Sans le manuscrit, en effet, il était impossible de procéder autrement qu'au hasard, et, de toute nécessité, il fallait garder en somme la rédaction de Deforis⁴, sauf à savoir qu'on était en présence de remaniements assez considérables. Or, on le savait, non seulement par la thèse de l'abbé Vaillant⁵, qui, dès 1851, avait dénoncé les infidélités des premiers éditeurs, mais encore par une étude parue précisément à propos du panégyrique de saint André, dans les premiers mois de l'année 1856. Il s'agit de l'article publié dans le *Constitu-*

bliés les deux suivants, tomes VII et VIII (celui-ci contient les *Oraisons funèbres*). Dix ans plus tard, Deforis forma de quinze panégyriques et d'autres sermons retrouvés à Metz le dernier volume des œuvres oratoires, c'est-à-dire la seconde partie du tome VII. C'est là (p. 353-370) que se trouve le *Panégyrique de saint André*.

1. Préface de l'édition de Versailles (Lebel, 1815-1819, 43 vol. in-8, t. I, p. xx). Le panégyrique est au tome XVI de cette édition, page 527.

2. Lachat qui, pour le panégyrique, réédite dom Deforis (t. XII, p. 1-19, Vivès, 1863), avait cité l'année précédente (t. VIII, p. xxvii) un travail paru en 1856, où étaient dénoncées des divergences flagrantes entre l'édition Deforis et le manuscrit. Il en sera question tout à l'heure.

3. Voir dans sa magistrale édition des *Œuvres oratoires de Bossuet* (t. V, p. 340), l'introduction où il signale les efforts de ses prédécesseurs, notamment des anonymes de Bar-le-Duc (Guérin, 1870) et de l'abbé Guillaume (Lyon, Briday, 1877).

4. M. Gazier, dans son excellente édition critique (p. 431-450), reproduit le texte de Lachat.

5. *Études sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits*. Paris, Plon, 1851.

tionnel¹, par M. Vallery-Radot, de la Bibliothèque du Louvre, et reproduit dans l'*Univers* du 8 mars. Ce travail était fort intéressant, et comme étude littéraire (à ce seul titre, il vaudrait encore d'être lu), et surtout à cause des renseignements qu'il donnait sur le manuscrit même du panégyrique.

« On vient de vendre à la salle Silvestre, écrivait le critique, un manuscrit de Bossuet que je n'ai pu acheter, mais que j'ai eu le privilège d'examiner avant l'adjudication. »

C'étaient les résultats de cette lecture, nécessairement un peu hâtive, qui se trouvaient consignés dans l'article du journal. Ce réquisitoire alarmant sur les inexactitudes des éditions ne pouvait que raviver le regret de ne point voir publier le précieux autographe, mais l'existence du manuscrit y était du moins révélée aux chercheurs.

La vente eut lieu et l'autographe du panégyrique passa sans doute dans la collection privée de M. Félix Solar, rédacteur du journal *la Presse*. Il n'y demeura pas longtemps, puisque, d'après le *Catalogue de la Bibliothèque*² de cet amateur, dès 1860, il était de nouveau mis en vente. Que devint-il alors? Par qui fut-il acheté? M. Lachat déclare l'avoir perdu de vue³. Lebarq, qui a tiré tout ce qu'il a pu des renseignements fournis par M. Vallery-Radot, avoue les mêmes regrets : « Nous n'avons pu, dit-il, retrouver le manuscrit *qui doit exister encore*⁴. »

Lebarq avait raison d'exprimer cette confiance, le manuscrit existe : il est aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville de

1. M. Lachat (t. VIII, p. xxvii) attribue cet article au *Journal des Débats*; il écrit aussi partout Vallery-Radot, bien qu'il ait eu certainement sous les yeux l'article dont il fait d'assez larges extraits. — Lebarq a emprunté tout ce qu'il a pu à Vallery-Radot dont il indique les citations d'après l'ouvrage intitulé : Vallery-Radot, *Souvenirs littéraires*, publiés par René Vallery-Radot. Paris, G. Chamérot, 1877.

2. Cf. *Catalogue de la Bibliothèque de M. Félix Solar* (Paris, 1860, in-8) : Vente du 19 novembre, etc., n° 3179. Le manuscrit y est décrit tel qu'il est encore : in-4, couvert en maroquin rouge, avec les armes de Bossuet.

3. Lachat (t. XII, p. 2, note) disait : « Le manuscrit, qui a été pendant quelque temps à la disposition de M. Vallery-Radot, appartenait à M. Solar, rédacteur du journal *la Presse*, associé de M. Mirès dans la banque de la Caisse des chemins de fer. Il fut vendu avec la bibliothèque de cet amateur, et, de ce moment, nous n'avons pu en retrouver les traces. »

4. Lebarq, V, p. 340, n. 1.

Lille, et c'est là que j'ai eu le plaisir de le rencontrer, il y a quelques jours. Je me garderai, du reste, de prétendre que la trouvaille ait été difficile et le manuscrit inabordable : ce serait méconnaître d'abord la parfaite courtoisie que j'ai rencontrée aux archives communales de Lille et à laquelle je suis heureux de rendre hommage ; ce serait oublier aussi que la mention expresse de cet autographe et des autres pièces qui l'accompagnent se lit en toutes lettres dans le catalogue¹, publié en 1897, par M. H. Rigaux, alors archiviste.

Voici la description très exacte qui est faite de notre recueil d'autographes, sous la cote 394, à la page 269 de ce catalogue.

394. *Recueil de pièces autographes de Bossuet.* — Ce recueil comprend quatorze lettres et le panégyrique de saint André apôtre, dans l'ordre suivant.

Première lettre. Meaux, le 14 novembre 1700, à M. de Saint-André, curé de Varedde, au sujet des papiers de l'abbé de Rancé.

Minute du panégyrique de saint André, apôtre, paginé 1-18. Suivent les matériaux qui ont servi à la composition de ce panégyrique, paginé 1-3².

Deuxième lettre. Meaux, 13 mai 1691. — Troisième. Versailles, 26 août 1691. — Quatrième. Versailles, 17 janvier 1692. — Cinquième. Meaux, 23 mai 1692. — Sixième. Meaux, 17 mai 1692. — Septième. Meaux, 31 mai 1692. — Huitième. Germigny, 8 juillet 1692. — Neuvième. Meaux, 6 juin 1692. — Dixième. Meaux, 18 avril 1692. — Onzième. Germigny, 25 septembre 1692. — Douzième. Germigny, 30 septembre 1692. — Treizième. Sans indication de lieu, 16 août [1692] — Quatorzième. Meaux, 26 décembre 1691.

Les lettres 2 à 14 sont adressées « à Mme d'Albert religieuse de Jouare » et concernent spécialement les affaires de cette communauté.

La première lettre, du 14 novembre 1700, est précédée d'une notice de trois pages, XIX^e siècle, qui la concerne et qui fait mention d'une autre lettre que l'on ne trouve pas dans ce recueil. Le panégyrique est aussi précédé d'une notice de deux pages.

Au commencement du recueil un imprimé incomplet : « Oraison

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : Départements, t. XXVI. Lille, Dunkerque, etc. Paris, Plon, 1897.

2. Note légèrement inexacte. La première feuille est seule paginée, si toutefois c'est le chiffre 1 qu'il faut lire à la droite du titre : *Saint André* ; la seconde et la troisième page ne portent aucun chiffre. La quatrième est une page blanche sur laquelle avait été commencée primitivement une lettre, car on y lit ces mots qui, la page étant renversée, servaient d'en-tête : « A Paris, samedy au soir. — On ne sait rien moins que ce qu[e?]. »

funèbre de Messire Jacques-Bénigne Bossuet¹», suivie d'une notice de deux pages sur les portraits de Bossuet, peints ou gravés par divers artistes.

Au feuillet de garde v° on lit : n° 3179, vente Solar, d'avril 1861, 514 fr. 50², XVII^e siècle. Papier 250 sur 190 millimètres. Rel. maroquin rouge à filets d'or. Armes de Bossuet sur les plats.

*Don de M. Dubrunfaut*³.

Le manuscrit du panégyrique, tel que le décrit le catalogue Solar, est à n'en pas douter celui qu'avait vu, en 1856, le bibliothécaire du Louvre, et qu'il décrivait ainsi dans son article du *Constitutionnel* :

Il se compose de neuf feuillets, petit in-4°, formant dix-huit pages très pleines⁴. On reconnaît tout de suite l'écriture de Bossuet. Le nombre des corrections et la manière dont elles sont faites, des phrases condamnées avant d'être finies, d'autres terminées, mais barrées pour être reproduites plus loin, des mots écrits à moitié, puis immédiatement rayés et remplacés, d'autres jetés sans liaison et comme des pierres d'attente, démontrent jusqu'à l'évidence que l'on est en présence d'une minute primitive.

C'est bien cela en effet, et Vallery-Radot a raison aussi d'insister ensuite sur l'impression de laborieux et vigoureux effort que fait éprouver la vue du manuscrit.

Ces dix-huit pages sont d'autant plus « pleines » qu'elles contiennent en maint endroit des indications rapides, des

1. C'est le début de l'oraison funèbre du P. de la Rue, S. J.

2. Les enchères ne durent monter qu'à 490 francs, car la mention du feuillet de garde est ainsi conçue :

Vente Solar, av[ril] 1861 :	
8 m[ai], adjudé. fr. 490 »	
5 0/0	24 50
	514 50

Tout ceci est écrit au crayon.

Un peu plus bas, on lit pareillement quelques indications que je n'ai pu traduire :

11 m a

5 a s don (ce mot est effacé) à Mme Albert de Luynes.

† L a de Ledieu.

3. M. Dubrunfaut, bien connu des amateurs, avait donc été probablement l'acquéreur du manuscrit à la vente Solar. — Auguste-Pierre Dubrunfaut, célèbre chimiste, né à Lille, le 1^{er} septembre 1797, mort à Paris, le 9 octobre 1881, avait réuni une importante collection d'autographes.

4. La pagination est de Bossuet lui-même. Les neuf feuilles du panégyrique et une dixième feuille double, que M. Vallery-Radot n'a peut-être pas eue sous les yeux, sont de 23 × 17 c. Le format des lettres est de 19 × 13.

phrases inachevées, de ces pierres d'attente, qui suffisaient à Bossuet pour fixer sa pensée.

La marge qui occupe la moitié de la page n'est pas seule à contenir ces simples mots de rappel¹, tracés à la hâte. La suite du développement en présente aussi, à plusieurs reprises, et c'est surtout dans ces passages que Deforis a été amené à se donner carrière. On en jugera mieux, du reste, d'après le texte exact de la minute originale.

II

Il est temps, en effet, de mettre aux mains du lecteur la rédaction authentique. On la trouvera ici reproduite *in extenso* suivant la disposition même des dix-huit feuillets du manuscrit, et sans aucune fusion de la marge et du texte, du moins aux pages où aucune indication ne fait connaître les endroits précis où Bossuet se proposait d'insérer les additions marginales.

Deux séries de notes accompagneront chacune des pages du manuscrit. Les premières, marquées par des lettres, signaleront au fur et à mesure tout ce qui concerne la constitution même du texte : variantes, surcharges, ratures, etc.

Les autres, auxquelles renverront des chiffres, sont destinées surtout à noter au passage les principales différences relevées entre la rédaction originale strictement conforme au manuscrit et les éditions publiées jusqu'à ce jour.

1. Ce fait serait à lui seul une preuve chronologique.

On lit dans Lebarq, à propos du manuscrit du sermon immédiatement antérieur en date à ce panégyrique (t. V, p. 324) : « La marge, qui tend toujours à s'élargir, est encore ici des deux cinquièmes. Désormais, elle tiendra la moitié de la page. » Et plus loin, p. 361, sur le sermon du 2 décembre 1668, dont l'autographe est à la Bibliothèque Nationale : « In-4, moitié de marge. » — Parmi les fac-similés de Bossuet déjà publiés, celui qui donnerait du manuscrit de Lille l'idée la moins inexacte, c'est le folio 181, à la planche VII, insérée p. 324-325 de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, etc., publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. V, 39^e fasc.

1^[er] P[OINT]¹.

1

Jésus va commencer ses conquêtes. Il a déjà prêché son (*a*) Évangile ; déjà les troupes (*b*) se pressent pour écouter sa parole. Personne ne s'est encore attaché à lui, et parmi tant d'écoutants, il n'a pas encore gagné un seul disciple. Aussi ne reçoit-il pas indifféremment tous ceux qui se présentent (*c*) pour le suivre (*d*). Il y en a qu'il rebute², il y en a qu'il éprouve, il y en a qu'il diffère. Il a ses temps destinés [,] il a ses personnes choisies. Il jette ses filets, il étend ses rets sur cette (*e*) mer du siècle, mer immense, mer profonde[,] mer orageuse et éternellement agitée. Il veut prendre des hommes dans le monde (*f*) ; mais quoique cette eau soit trouble[,] il n'y pêche pas à l'aveugle.

Il sait ceux qui sont à lui [;] (*g*) il regarde, il considère, il choisit. C'est aujourd'hui le choix d'importance ; car il va prendre ceux par qui il a résolu de prendre les autres ; enfin il va choisir ses apôtres.

Les hommes jettent leurs filets de tous côtés, ils amassent toutes sortes de poissons bons et mauvais dans les filets de l'Église[,] selon la parole de l'Évangile (*Matth.* XIII). Jésus choisit. Mais puisqu'il a le choix des personnes, peut-être commencera-t-il ses conquêtes par quelque prince de la synagogue[,] par quelque prêtre, par quelque pontifice (*h*) ou par quelque

OBSERVATIONS SUR L'AUTOGRAPHE. — *a.* *Son* est en surcharge ; la première rédaction porte : l'Évangile.

b. Prem. réd. : *le* pressent, *le* a été barré.

c. D'abord : Tous ceux qui se présentent à lui pour le suivre : à *lui* est barré.

d. Après : pour le suivre, venait cette phrase supprimée : il en renvoie. Il veut choisir ses temps.

Les mots : *il en renvoie* et *veut choisir* sont rayés, d'où résulte le texte actuel : il a ses temps destinés, etc.

e. *Vaste* est barré avant *mer du siècle*. Cf. Lebarq, p. 342, n. 2.

f. Première rédaction : Il veut prendre des hommes ; mais il les choisit et il veut prendre aujourd'hui ceux par qui il a résolu de prendre les autres. — *Dans le monde* a été ajouté en surcharge : un essai tenté après *il les choisit* portait : il ne pêche pas à [l'aveugle], puis tout ce développement est supprimé, renvoyé à plus tard et remplacé par : *mais quoique cette eau*, etc.

g. Il sait ceux qui sont à lui ; *et si tous sont appelés, il y en a...* Ces derniers mots ont été enlevés ; la conjonction *et* est restée par mégarde, mais n'appartient pas au texte ; il faut écrire : il regarde, non : et il regarde. Valéry-Radot l'avait déjà noté. Cf. Lebarq, p. 342, n. 4.

h. Le texte donne clairement : *Pontifice*, mais au-dessous un trait transversal d'une encre plus récente, de Bossuet probablement, semble condamner ce mot vieilli.

célèbre (*i*) docteur de la loi pour donner réputation à sa mission et à sa conduite. Nullement. Écoutez[,] mes frères, Jésus marchait le long de la mer de Galilée et il vit Simon et André (*j*) son frère, deux pêcheurs [,] et il leur dit : Venez après moi et je vous ferai devenir (*k*) pêcheurs d'hommes³.

i. Célèbre est écrit au-dessus du mot *maître* qui a précédé *docteur de la loi* sous la plume de Bossuet.

j. Vallery-Radot (article cité) a noté à bon droit que Bossuet avait écrit André et Simon et rectifié l'ordre par des chiffres.

Il faut ajouter que : *son frère*, en surcharge, doit être ainsi accolé à André ; il faut lire : Simon et André son frère, deux pêcheurs.

k. Des pêcheurs d'hommes : *des* est supprimé.

Ici les mots : *il vient étendre ses filets sur le siècle comme sur une mer*, etc. supprimés par Bossuet, indiquent à quel moment lui est venu le développement marginal : *il jette ses filets*, etc., qu'il a alors inséré avant le passage : *mais puisqu'il a le choix*.

OBSERVATIONS SUR LE TEXTE DES ÉDITIONS. — 1. M. Lebarq se demande (p. 341, n. 2) comment il y a un texte : *Deforis* aura cru devoir le placer en tête du sermon. Le manuscrit ne porte aucun texte. Mais il est clair que Bossuet parlait sur ce passage de saint Mathieu qu'il traduit lui-même au début du 1^{er} Point : *Venez après moi*, etc... (*Matth.*, iv, 19.)

Le bénédictin l'a peut-être aussi trouvé dans les documents amassés par Bossuet en tête du très court sommaire édité ci-dessous, p. 381.

2. M. Vallery-Radot a mal lu : *il en choisit*. (Cf. Lebarq, p. 342, n. 1 et n. d.)

3. On voit par le texte et par les notes *f* et *k* que Lebarq est trompé (n. 5 de la p. 342) par M. Vallery-Radot.

Le passage : *c'est aujourd'hui le choix d'importance*, n'est point une « nouvelle addition ». Sans aucun arrêt ni alinéa, c'est la suite du développement : *il regarde, il considère, il choisit. C'est aujourd'hui*, etc.

2

Voilà ceux (*a*) etc. accomplir les prophéties, dispenser la grâce, annoncer la nouvelle alliance, faire triompher la croix.

Est-ce qu'il ne veut point des grands de la terre, ni des riches, ni des nobles, ni des puissants ; ni même des doctes et¹ des orateurs et des philosophes ? Il n'est pas ainsi². Voyez les âges suivants, les grands viendront en foule se joindre à l'humble troupeau du sauveur Jésus. Les empereurs et les rois (*b*) abaisseront

AUTOGAPHE. — *a.* Voilà ceux, etc. Bossuet, dans ce canevas, aura fréquemment de ces indications. *Deforis* a complété les phrases.

b. Bossuet avait écrit d'abord : *baisseront leur tête superbe* so[us].

leur tête superbe pour porter le joug (*c*). On verra les faisceaux romains abattus devant la croix de Jésus. Les Juifs feront la loi aux Romains : ils recevront dans leurs états des lois étrangères qui y seront plus fortes que les leurs propres. Ils verront sans jalousie un empire s'élever au milieu de leur empire, des lois au-dessus des leurs (*d*), un empire s'élever audessus du leur, non pour le détruire, mais au contraire pour l'affermir. Les orateurs viendront et on leur verra préférer la simplicité de l'Évangile et ce langage mystique (*e*) à cette (*f*) magnificence de leurs discours vainement pompeux. Ces esprits polis de Rome et d'Athènes (*g*) viendront apprendre à parler dans les écrits des barbares. Les philosophes se rendront aussi et après s'être longtemps débattus et tourmentés (*h*) ils donneront enfin dans les filets de nos célestes pêcheurs [,] où étant pris heureusement [,] ils quitteront les rets de leurs vaines et dangereuses subtilités où ils tâchaient de prendre les âmes ignorantes

c. Après : *le joug*, une première rédaction commençait : *les orateurs*.... phrase qui est renvoyée à plus tard, après le développement sur les Juifs, ajouté en marge. Les mots : *sans jalousie*, sont en surcharge. Un *lapsus* a fait écrire la seconde fois : *une empire*.

d. *Des lois au-dessus des leurs*. Le mot *mais* effacé commençait sans doute une nouvelle phrase, à laquelle Bossuet renonce pour reprendre : *un empire*, etc.... Il n'y a pas ici deux rédactions entassées comme le conjecturait Lebarq, mais une seule phrase un peu embarrassée.

e. *Et ce langage mystique* est ajouté en marge.

f. *Premier texte* : Cette *pompeuse magnificence*. L'épithète a été enlevée, mais la phrase arrondie.

g. *Première rédaction supprimée* : Des Juifs, des inconnus, des bar[bares]. Cette phrase rappelait, comme celle qui l'a remplacée, le fameux *Panégyrique de saint Paul*. M. Gazier (*Choix*, p. 433) indique à bon droit ce rapprochement.

h. *Et tourmentés* a été ajouté en surcharge.

ÉDITIONS. — 1. Des doctes *et* des orateurs; *et* est supprimé à tort dans les éditions.

2. *Il n'est pas ainsi*. Les éditeurs, pour rajeunir l'expression, ont mis : Il n'en est pas ainsi.

3

Differantur isti superbi, multum tument, aliqua soliditate sanandi sunt. Aug. ser [mo], 59 d[e] v[er]bis d[om]ini.

et curieuses. Ils apprendront non à raisonner mais à croire, et à trouver la lumière dans une intelligence captivee.

(a) Les grands veulent que leur puissance donne le branle aux affaires; lessages que leurs raisonnements gagnent les esprits.

(c) les premiers partout mais les derniers dans l'Église.

(d) les autres se réjouissent d'avoir attiré à leur parti les grands et les doctes, Jésus d'y

avoir attiré les petits et les simples. *Confiteor tibi Pater.* Afin que le faste des hommes soit humilié et que toute lan-

Jésus ne rebute donc point les grands ni les puissants ni les sages. Il ne les rejette pas, mais il les diffère¹. Dieu veut déraciner leur orgueil, Dieu veut guérir leur enflure. Ils viendront en leur temps quand tout sera accompli, quand l'Église sera établie. Quand l'univers aura vu (b) et qu'il sera bien constant que l'ouvrage aura été achevé sans eux [,] quand ils auront appris à ne plus partager la gloire de Dieu (e), à descendre de cette hauteur, à quitter dans l'Église, au pied de la croix, cette primauté qu'ils affectent. Quand ils se réputeront les derniers de tous, ceux que leur propre grandeur éloigne le plus du ciel, ceux que leurs périls et leurs tenta-

AUTOGRAPHE. — a. *Les grands veulent*, primitivement : *ils veulent*.

Cette addition en marge est de la main de Bossuet. L'encre semble un peu différer. Ces deux phrases ont dû être ajoutées, au moins quand l'auteur relut son canevas; aucun renvoi (et ce sera désormais la règle) n'indique où il faut encadrer les additions marginales.

b. *Texte primitif*: Quand le monde aura vu que l'ouvrage, etc.; et qu'il sera bien constant est en surcharge, clairement voulu par Bossuet.

c. Un renvoi au crayon, paraissant se rapporter aux mots : *les premiers partout* (écrits en marge), 'a eu son répondant d'abord avant, puis après la phrase du texte : Quand ils se réputeront les derniers de tous.

Cette indication est probablement de Deforis.

d. La note marginale : *les autres se réjouissent, etc.*, transportée par Deforis beaucoup trop loin, je crois, devait probablement précéder l'apostrophe : *en attendant, venez...*, car les derniers mots de la marge (p. 3) se rattachent à la phrase : *ceux que leur propre grandeur, etc.*

Le maniement de ces additions et leur insertion dans le texte est œuvre délicate; mieux vaut éditer la rédaction de Bossuet, telle qu'elle est, que prétendre l'achever.

e. A ne plus partager la gloire de Dieu et à quitter : ces derniers mots, barrés d'abord, sont repris après le premier membre : à descendre de cette hauteur, à quitter, etc.

gue confesse que vraiment c'est Dieu seul qui a fait l'ouvrage.

Exultavit... C'est quelque chose de grand que ce qui donne tant de joie au seigneur Jésus [.]

O grands, ô doctes, êtes-vous (*g*) ceux qu'elle estime les plus heureux, dont elle estime l'état le meilleur ?

Non, ceux pour qui elle tremble, ceux

tions approchent le plus près (*f*) de l'abîme.

Hauteur. Précipice. Égarément.

En attendant [,] venez [,] ô pêcheurs [,] venez [,] saint couple de frères [,] André et Simon. Vous n'êtes rien, vous n'avez rien. Il n'y a rien en vous qui mérite d'être recherché.

Il y a (*h*) seulement une vaste capacité à remplir. Vous êtes vides

Nihil est quod in (i) te expetatur sed est quod in te impleatur.

[Aug] Ser [m] 59 d[e]
[verbis] d[omini]

f. Première rédaction abandonnée : le plus près du pré[cipice].

Bossuet écrit : le plus près de l'abîme, puis il ajoute en interligne : hauteur. précipice. égarement.

g. Êtes-vous ; primitivement : *vous êtes ceux...*, *vous êtes* est rayé. *O grands, ô doctes*, est en surcharge.

h. D'abord : *il n'y a* (négation effacée).

i. Les tâtonnements ici (*in* est barré, remplacé par *de*, puis replacé) semblent indiquer que Bossuet écrit de mémoire.

ÉDITIONS. — 1. *Il les diffère*. Malgré le texte cité en marge, il n'y a pas lieu de mettre ces trois mots entre guillemets comme dans Lebarq (p. 343). Notez dans le contexte de Lebarq (l. c.) les abondants développements de Deforis.

4

de tout, et vous êtes principalement vides de vous-mêmes : venez recevoir, venez vous remplir à cette source infinie. *Tam largo fonti vasta inanitas (a) admovenda est.* (Ibid. [b]).

AUTOGRAPHE. — *a. Vasta inanitas admovenda*. La mémoire a dû trahir ici Bossuet qui, dans ses notes préparatoires (Cf. p. 383), avait bien écrit : *vas inane admovendum est*.

b. Ibid., c'est-à-dire S. Aug., *Serm. 59, de verbis Domini*.

Videte vocationem vestram fratres [...] ut sublimitas sit virtutis Dei (c).

C'est une démonstration de la vérité de l'Évangile.

En effet, considérez [,] je vous prie [,] l'entreprise de ces pécheurs (d). Jamais prince, jamais empire, jamais république n'a conçu un dessein si haut. — Sans aucune apparence de secours humain (e). — Ils se sont mis dans l'esprit de changer par tout l'univers les religions établies [,] et les fausses et la véritable, et parmi les Gentils et parmi les Juifs. — Ils partagent le monde entre eux pour le conquérir (f). — Ils veulent établir un nouveau culte, un nouveau sacrifice, une loi nouvelle parce que [,] disent-ils [,] un homme qu'on a crucifié en Jérusalem l'a enseigné de la sorte. Cet homme est ressuscité, il est monté aux cieux où il est le Tout-Puissant. Nulle grâce que par ses mains, nul accès à Dieu qu'en son nom, en sa croix est établie la gloire de

c. Le texte de saint Paul (II *Cor.*, iv, 7) paraît être l'unique « germe » de développement de ce passage de Deforis : *Rien sans doute n'était plus propre, etc.* (p. 345 de Lebarq). — Du contexte de saint Paul (*habemus thesaurum istum in vasis fictilibus*), auquel Bossuet ne songeait pas, l'éditeur a passé aux vases d'argile des soldats de Gédéon...

Pas un mot du manuscrit ne justifie ce hors-d'œuvre parasite.

d. *Rédaction primitive* : Car considérez, je vous prie, l'entreprise de ces pécheurs. *Qui se mit...*, phrase laissée et remplacée par cette tournure plus vive : Jamais prince, etc.

e. Les deux phrases : *sans aucune apparence de secours humain* et *ils partagent le monde...*, sont, dans le manuscrit, deux additions marginales *distinctes* dont, par malheur, aucun renvoi n'indique la place. Mais Deforis me semble avoir eu tort de les fusionner en une seule phrase indépendante.

D'après la disposition matérielle du manuscrit, il paraît certain que Bossuet les rattachait à deux endroits séparés.

5

Dieu ; en sa mort le salut et la vie des hommes¹. Mais voyons par quels artifices ils² concilieront les esprits. Venez [,] disent-ils [,] servir Jésus-Christ. Quiconque se donne à lui sera heureux quand il sera mort. En attendant, il faudra souffrir les dernières extrémités. Voilà leur doctrine et voilà leurs preuves, voilà leur fin, voilà leurs moyens. Dans une si étrange entreprise, je ne dis pas avoir réussi comme ils ont fait (a), mais avoir osé espérer [,] c'est une marque invincible de la vérité. Il n'y a que la vérité ou

la vraisemblance qui puisse faire espérer les hommes. Qu'un homme soit avisé [,] qu'il soit téméraire, s'il espère, il n'y a point de milieu, ou la vérité le presse [,] ou la vraisemblance le flatte, ou la force de celle-là le convainc, ou l'apparence de celle-ci le déçoit³. Ici, tout ce qui se voit étonne, tout ce qui se prévoit est contraire, tout ce qui est humain est impossible (*b*). Donc où il n'y a nulle vraisemblance, il faut conclure nécessairement que c'est la seule

b. Tout ce qui est humain est impossible a été ajouté en interligne par Bossuet.

ÉDITIONS. — 1. *Lebarq* (p. 347). Il n'y a point dans le manuscrit d'alinéa à la phrase : *mais voyons...*, ni plus bas à la phrase : *dans une si étrange...*

2. *Manuscrit* : par quels artifices ils concilieront les esprits.

Le pronom *se* a peut-être été suppléé avec raison par Deforis.

3. À la place de *déçoit*, les éditions ont écrit *trompe*.

6

C'est une création l'Église
tirée du néant.

Abraham et Sara stériles.

il attend la vieillesse (*b*) dé-
crépite, stérile par nature,
épuisée par l'âge.

Alors il envoie son ange.
Dans un certain temps Sara
concevra. Sara se prend à rire.
Il veut faire voir que cette
race promise est son propre
ouvrage. — Ainsi l'Église. Il
laisse tout tomber, tout (*g*)

vérité qui soutient l'ouvrage.
Que le monde se moque tant
qu'il voudra [,] si faut-il¹ que la
[plus] (*a*) forte persuasion qui
ait jamais paru (*c*) sur la
terre [,] et dans la chose la
plus incroyable et parmi les

AUTOGRAPHE. — *a*. Le texte porte, mais par suite d'un *lapsus* que Deforis corrigera : *la forte persuasion*.

b. Première rédaction : Il attend la vieillesse décrépite; en surcharge sont ajoutés les mots : stérile par nature, attei[n]te, épuisée par l'âge.

c. Var. : été.

g. Bossuet avait écrit d'abord : Il laisse tout tomber, oui, tout, jusqu'à l'espérance. Il sent que la suppression de l'exclamation *oui*, loin d'affaiblir, fortifiera sa phrase, et il barre le mot *oui*. — Mais notez que la répétition du mot *tout* est supprimée à tort dans les éditions.

jusqu'à l'espérance. *Sperabamus.*

Quand Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir [,] et puis il agit (*h*).

Sperabamus. C'en est fait [;] notre espérance est tombée et ensevelie avec lui dans le tombeau.

Après la mort de J.-C., ils retournent à la pêche. Jamais durant sa vie. Ils espèrent toujours. *Sperabamus.*

C'est Pierre qui en fait la proposition [;] *vado piscari.* (*Jo [an] XXI.*) *Venimus et nos tecum.* Retournons aux poissons, laissons les hommes. Voilà le fondement qui abandonne l'édifice, le capitaine qui quitte l'armée. Pierre, le

épreuves les plus difficiles et dans les hommes les plus incrédules et les plus timides [,] dont le plus hardi a renié lâchement son maître [,] ait une cause apparente. La feinte ne va pas si loin, la surprise ne dure pas si longtemps, la folie n'est pas si réglée. Car (*d*) enfin poussons à bout le raisonnement des incrédules et des libertins². Qu'est-ce qu'ils (*e*) veulent penser de nos saints pêcheurs [?] Quoi [?] qu'ils avaient inventé une belle (*f*) fable, qu'ils se plaisaient d'annoncer au monde [?] Mais ils l'auraient faite plus vraisemblable. Que c'étaient des insensés et des imbeciles, qui ne s'entendaient pas eux-mêmes [?] Mais leur vie, mais leurs écrits, mais leurs lois et la sainte discipline qu'ils ont établie et enfin l'événement même prouvent le contraire.

d. Car enfin, etc. Pas d'*alinéa* dans ce passage.

e. Première rédaction : Qu'est-ce que le m[onde], remplacée par *qu'est-ce qu'ils...*

f. Le mot *belle* est surajouté en marge.

h. Je puis renvoyer ici à M. Vallery-Radot qui étudiait finement la rédaction de cette phrase (Lebarq, p. 346, note).

Première rédaction : Quand Dieu veut faire voir sa puissance (*il atten[d]*, ce mot est effacé), il réduit tout à l'impuissance et puis il agit.

Et au désespoir est ajouté en surcharge ; *sa puissance* est remplacé par les mots : *qu'un ouvrage est tout de sa main.*

chef des apôtres, va reprendre son premier métier, et les filets et le bateau qu'il avait quitté. Évangile [,] que deviendrez-vous ? Pêche spirituelle, vous ne serez plus. Jésus vient : *Pasce oves meas.*

ÉDITIONS. — 1. *Si faut-il a été rajeuni en encore faut-il* par les éditeurs.

2. M. Gazier, sur ce passage, fait à bon droit remarquer qu'avec Turenne assistait aussi à ce panégyrique Condé, qui alors était de ces *libertins* au sens du dix-septième siècle.

7

C'est une chose inouïe ou que la finesse invente si mal ou que la folie exécute si heureusement. Ni le projet ne sent point des hommes rusés ni le succès des hommes dépourvus de sens (*a*). Ce ne sont pas ici des hommes prévenus qui meurent pour des sentiments qu'ils ont sucés avec le lait ; ce ne sont pas des spéculatifs et des curieux qui ayant rêvé dans leur cabinet sur des choses imperceptibles¹, sur des mystères éloignés des sens, font leurs idoles de leurs opinions et les défendent (*b*) jusques à mourir. Ceux-ci ne nous disent pas [:] nous avons pensé, nous avons médité, nous avons conclu. Leurs pensées pourraient être fausses, leurs méditations mal fondées, leurs conséquences (*c*) mal prises et défectueuses (*d*). Ils nous disent : nous avons vu, nous avons ouï, nous avons touché de nos mains, et souvent et longtemps et plusieurs ensemble [,] ce Jésus-Christ ressuscité des morts. S'ils disent la vérité, que reste-t-il à répondre ? S'ils inventent que prétendent-ils ? Quel avantage, quelle récompense,

AUTOGRAPHE. — *a*. Avant la phrase : *Ce ne sont point ici des hommes spéculatifs*, un développement abandonné commençait ainsi : *D'ailleurs que pr[étendent-ils]*, probablement déjà celui que Bossuet donnera au bas de cette même page.

b. Les défendent *opiniât[rement]*, mot remplacé par : jusques à mourir. — En face de cet endroit est en marge une sorte de renvoi d'écriture récente, peut-être des éditeurs de 1788 et dont le sens m'échappe.

c. *Var.* : conclusions.

d. *Var.* : faibles et défectueuses. Le mot *faibles*, souligné par Bossuet, est probablement condamné.

ÉDITIONS. — 1. *Imperceptibles*, au sens du dix-septième siècle, ne veut pas

dire menu, infiniment petit, mais, comme le dit fort bien M. Gazier : qui échappe aux prises des sens et ne peut être perçu par eux.

Les mots qui suivent : *éloignés des sens*, en sont le meilleur commentaire.

8

quel prix de tous leurs travaux [?] S'ils attendaient quelque chose c'était ou dans cette vie ou après leur mort. D'espérer pendant cette vie, ni la haine ni la puissance ni le nombre de leurs ennemis, ni leur propre faiblesse ne le souffre pas. Les voilà donc réduits aux siècles futurs. Et alors, ou ils attendent de Dieu la félicité de leurs âmes, ou ils attendent des hommes la gloire et l'immortalité de leur nom. S'ils attendent la félicité que promet (a) le Dieu véritable, il est clair qu'ils ne pensent pas à tromper le monde, et si le monde veut s'imaginer que le désir de se signaler dans l'histoire ait été flatter ces esprits grossiers jusque dans leurs bateaux de pêcheurs, je dirai seulement ce mot[:] si un Pierre[,] si un André[,] si un Jean, parmi tant (b) d'opprobres et tant de persécutions[,] ont pu prévoir de si loin la gloire du christianisme et celle que nous leur donnons,

AUTOGRAPHE. — a. *Première rédaction biffée* : que leur a promis le Dieu.

b. *Mots barrés* : au milieu de tant d'infamie, et remplacés par : parmi tant d'opprobres...

9

je ne veux rien de plus fort pour convaincre tous les esprits raisonnables que c'étaient des hommes divins auxquels et l'esprit de Dieu, et la force toujours (a) invincible de la vérité, faisaient voir dans l'extrémité de l'oppression la victoire très assurée de la bonne cause (b).

Voilà ce que fait voir la vocation des pêcheurs [;] elle fait voir

AUTOGRAPHE. — a. *Var.* : confiance inébranlable, remplacée probablement par : et la force toujours invincible.

b. La rédaction primitive portait, après un essai commençant par : les pêcheurs] : *la vocation des pêcheurs*.

Elle fait voir que l'Église... Elle était mis en surcharge.

Bossuet a ajouté en marge : Voilà ce que fait voir... la vocation des pêcheurs, etc.

Le verbe *montre* (Cf. Lebarq, p. 349) n'est pas dans le manuscrit. Deforis aura voulu varier l'expression.

Il avait, dans le reste de cette page, de quoi s'exercer à finir les phrases.

que l'Église est un édifice tiré du néant, une création, l'œuvre d'une main toute-puissante. Voyez la structure. Rien de plus grand. Le fondement [,] c'est le néant même. *ea quæ non sunt* (c).

Si le néant y paraît, création[...] quelque partie brute pour montrer ce que l'art a opéré (d).

Si c'est Dieu (e) bâtissons dessus [,] ne craignons pas. Laissons-nous prendre et tant de fois pris par les vanités [,] laissons-nous prendre une fois à ces pêcheurs d'hommes et aux filets de l'Évangile.

c. *Ea quæ non sunt* est en surcharge. C'est amené ici et donné comme traduction et *confirmatur* du mot néant. Le manuscrit de Bossuet n'a pas le mot *vocat* et il n'y avait pas lieu de compléter le texte scripturaire.

d. A la suite de la phrase : *Si le néant y paraît, création*, Bossuet avait écrit, mais a rayé la première ligne ci-dessous :

Après avoir poli un diamant y laisser

quelque partie brute pour montrer ce que l'art a opéré.

e. Le premier jet continuait tout de suite : *si c'est Dieu, laissons-nous donc prendre...*

10

Apostolica instrumenta piscandi retia sunt quæ non captos perimunt sed reservant et de profundo ad lumen extrahunt (et) fluctuantes de infernis ad superna perducunt. Amb [ros.] lib 4 in Luc[am] c 5. qui ne tue [nt] point ce qu'ils prennent (e) mais qui [le] conserve [nt].

Ces montagnes d'eau qui s'aplanissent tout à coup [.]

Ondes impétueuses qui se

Laissons-nous tirer de cette mer dont la face est toujours changeante (a) qui cède à tout vent, et qui est toujours agitée de quelque tempête. Écoutez ce grand bruit du monde, ce tumulte (b), ce trouble éternel. Voyez ce mouvement, cette agitation, ces flots vainement émus (c) qui crèvent tout à coup et (d) ne laissent que de l'écume. Ces ondes qui se roulent les unes contre les autres s'entrechoquent avec grand éclat mutuelle -

AUTOGRAPHE. — a. *Première rédaction effacée* : dont la face est toujours changeante, qui est agitée.

b. *Première rédaction effacée* : ce tumulte, ce mouvement éternel.

c. *Var.* : enflés.

d. *Rédaction effacée* : et enfin ne laissent.

e. *Var.* : leur proie.

roulent (*i*) les unes contre les autres, qui s'entre-choquent avec violence et s'effacent mutuellement.

Ubi se invicem homines quasi pisces devorant : Aug. *de div[ersis] ser[monibus] s[erm.]* 5.

La parole qui vous a prise [*s*]
Quid prodest homini, etc.
Puisqu'il m'a pris, qu'il me possède.

ment (*f*). Image du monde et des passions. Les agitations de l'âme humaine (*g*). Ces grands poissons, ces monstres marins, qui fendent les eaux avec grand tumulte, et il ne reste à la fin aucun vestige de leur passage. Ainsi passent dans le monde ces grandes puissances, grand bruit, grande ostentation (*h*), ont-ils passé, il n'y paraît plus, tout est effacé et il n'en reste aucune apparence.

Il vaut mieux être enfermé dans ces rets qui nous conduiront au rivage que de nager et se perdre dans une eau si vaste.

Image de liberté.

La parole est le rets. Saintes filles vous y êtes prises. On travaille vainement si Jésus-Christ ne parle *In verbo tuo laxabo rete*.

C'est ce qui donne efficace.

f. Var. : probablement condamnée : ces flots qui se poussent et s'effacent les uns les autres.

g. En surcharge : les agitations de l'âme humaine.

h. Grand bruit, grande ostentation, et puis. Mais ces deux mots sont bifés : aussi la phrase est autrement vive.

i. Rédaction supprimée : Qui se roulent violemment. L'adverbe est transporté plus bas et la forme plus légère du substantif, préférée.

2 [SECOND] P[OINT].

11

La foule des peuples et des nations converties.

La gloire à Dieu *in verbo tuo laxabo rete* (*b*).

Quos in verbo capit verbo

S. André, un des plus illustres (*a*) et à qui Dieu a donné le plus grand succès dans cette pêche mystérieuse. C'est lui qui a pris son frère Simon, le prince

AUTOGRAPHE. — *a. Les additions de De foris sont fréquentes ici : le sens critique de M. Lebarq (Cf. p. 351, n. 1) l'en a justement averti.*

b. Luc. v., 5.

reddit (e). Amb[ros.] hic lib 4
in Luc. Non Petrianos sed
Christianos (f). Numquid Paulus
crucifixus est pro vobis (g).

Biblioth [eca] Phot [ii] cod
[ex] 269.

Dans cette pêche, toute
l'histoire de l'Église.

rumpebatur autem rete eorum
Luc V.

Ils s'égarent dans des ques-
tions infinies, ils se perdent
dans l'abîme (h) des opinions
humaines.

Toutes les hérésies pour
mettre la raison un peu plus
au large.

Pris dans la parole, forcent
un passage, ils se font des
ouvertures et sortent par de
mauvaises interprétations vio-
lentes. Ils ne veulent rien qui
captive. Dans les mystères il
faut souvent dire qu'on n'en-
tend pas [,] renoncer à la raison
et aux sens [.]

de tous les pêcheurs spirituels.
Veni et vide (c). C'est ce qui donne
lieu à Hésychius, prêtre de Jérusa-
lem, de lui donner cet éloge [:]
André [,] le premier né des apô-
tres, la colonne premièrement
établie, pierre devant Pierre,
fondement du fondement même,
qui a appelé avant qu'on l'appel-
lât, qui a amené des disciples à
Jésus devant que d'y avoir été
amené lui-même.

L'Épire, l'Achaïe, la Thrace,
la Scythie. Peuples barbares et
presque sauvages, libres par leur
indocile fierté (d) *omnes illæ fe-
rocia liberæ gentes*.

Laxate retia.

La foule des peuples et des
nations converties.

Il y entre des esprits inquiets
et impatientes.

Ils ne peuvent se donner de
bornes ni renfermer leur esprit
dans l'obéissance [:] la curiosité
les agite (i) [,] l'inquiétude les
pousse [,] l'orgueil les emporte [,]
ils rompent les (j) rets [,] ils
échappent [,] ils fônt

c. *Matth.*, xiv, 26.

d. *Var.* : leur humeur rustique et farouche.

e. Les mots *negat suam*, barrés du reste, font partie du texte de saint Am-
broise (Cf. p. 381). *Negat suam prædam*. Détachés ainsi et précédés des
mots : la gloire à Dieu, ils sembleraient signifier : *negat suam (gloriam)*.

f. *Non Petrianos*. La traduction qu'on trouve dans Lebarq, p. 351, est de
Deforis.

g. I *Cor.*, i, 13.

h. *Var.* : la mer.

i. *Texte primitif* : les emporte, mot enlevé pour être employé plus bas.

j. *Var.* : le rets.

L'esprit libre et curieux ne peut se résoudre. Il veut tout entendre, l'Eucharistie, les paroles de l'Évangile. C'est un filet où l'esprit est arrêté [:] on force un passage [,] on se fait une ouverture par quelque interprétation violente.

des schismes et des hérésies. Voyons se perdre dans des questions infinies et se perdre dans cet abîme ouvert les sacramentaires.

12

Impleverunt ambas naviculas ita ut pæne mergerentur.
Luc. V, [7.]

Sed mihi cumulus iste suspectus est ne plenitudine sui naves pæne mergantur... Ecce alia sollicitudo Petri cui jam sua præda suspecta est. Am-
[bros.] hic

lib. 4 in Luc.

Nescio quomodo pugnante contra temetipsam tua felicitate, quantum tibi auctum est populorum, tantum pæne vitiorum; quantum tibi copiæ accessit, tantum disciplinæ recessit. [...]
fidei filii fides immutata est. [...] *factaque es [,] Ecclesia [,] profectu tuæ fecunditatis infirmior et [...]* *quasi viribus minus valida [.]* (b) Dé-

Demeurons dans l'Église heureusement captives (a). Il y en demeure des mauvais, mais il n'en sort aucun des bons.

Autre inconvénient. La multitude est si grande que la nacelle surchargée est prête à couler à fond.

Signe de l'Église.

L'Église s'est accrue et la discipline s'est relâchée, le nombre des fidèles s'est augmenté et l'ardeur de la foi s'est ralentie.

L'Église n'est faite que pour les saints. Aussi les enfants de Dieu y sont appelés et y accourent de toutes parts. Tous ceux qui sont du nombre y sont entrés — mais combien est-il entré par dessus le nombre (*Multiplicati super numerum*). Combien parmi nous qui néanmoins ne sont pas des nôtres. Les enfants d'ini-

AUTOGRAPHE. — a. Il semble bien que le manuscrit ne porte que *heureusement captives* et non *captivés* : c'était aux Carmélites que Bossuet songeait sans doute, comme il avait dit plus haut : « Mes filles, vous y êtes prises. »

b. Salviani *Adversus Avaritiam*, lib. I. Migne, t. LIII, col. 175.

cline par son progrès *Annuntiavi et locutus sum* Ps. XXXIX *multiplicati sunt super numerum Annuntiavi, retiamisi*. S. Aug.

Osée 4.

il n'y a plus de corrections (*c*),
il n'y a plus de censure.

c. Notons le pluriel du manuscrit : Il n'y a plus de *corrections*, il n'y a plus de censure.

quité qui l'accablent. La foule des méchants qui l'opprime. Les vices ont pénétré jusque dans le cœur de l'Église et ceux qui ne devaient pas même y être nommés y paraissent maintenant la tête levée. *Maledictum et mendacium et adulterium inundaverunt* Les scandales se sont élevés et l'iniquité étant entrée comme un torrent [,] elle a renversé la discipline. On ne peut plus [,] dit S.

13

dans quelque coin écarté, dans quelque vallée déserte. Soupiraient en secret. Gémissement de la pénitence².

Vix (d) ibi apparent grana frumentum propter multitudinem palearum Aug. *Serm. de duab[us] piscat [ionibus], [sermo] 5. de div[ersis]*.

Le scandale. La piété n'est qu'un nom [,] la vertu chrétienne n'est qu'une feinte.

Estote tales et invenietis tales.

Bernard (*a*) [,] noter les méchants tant le nombre en est immense [,] on ne peut plus les éviter tant leurs emplois sont nécessaires [,] on ne peut plus les réprimer ni corriger tant leur crédit (*b*) est redoutable (1).

Dans cette foule, les bons sont cachés. Combien de saints pénitents [:] les uns paraissent, les autres sont cachés, selon qu'il plaît au Père Céleste ou de les sanctifier par l'obscurité ou de les produire pour (*c*) le bon exemple.

AUTOGRAPHE. — *a*. In *Cantic*. Serm. xxxiii, n° 16.

b. *Var.* : autorité.

c. *Ancienne rédaction* : par.

d. *Vix*, tel que l'avait écrit Bossuet, étant fort difficile à déchiffrer, une main plus récente, sans doute celle de l'éditeur bénédictin, a récrit ce mot plus lisiblement au-dessus.

3 [TROISIÈME] P [OINT].

Elle nous donne le volontaire (*f*), le même droit subsiste, et la même obligation d'obéir ponctuellement et dans l'instant même, non pour affaiblir son empire (*g*), mais pour rendre notre sujétion plus honorable (*h*).

Qui peut retarder un jour, peut passer toute la vie.

Nos passions et nos affaires ne nous demandent jamais qu'un délai.

L'Église parle à ses enfants. Promptitude³. Dieu parle et tout se fait. La liberté ne nous est pas donnée pour hésiter ni pour disputer contre lui.

Ceux qui sont accoutumés au commandement⁴. Dieu a cela par nature que rien ne lui résiste [.] Quand on hésite ou qu'on diffère (*e*) [,] il se tient pour méprisé et refusé tout à fait.

Quand la vocation est claire et certaine, qui est capable d'hésiter un moment, est capable de manquer tout à fait.

Ce lui est une insupportable lenteur que d'aller seulement dire adieu aux siens, que d'aller rendre

e. Ou qu'on diffère, *on croit*. Ces deux mots sont effacés.

f. Après : volontaire, le mot *mais* est effacé.

g. *Var.* : pour affaiblir *le* ou *son* droit : nombreuses hésitations et ratures.

h. *Var.* : pour honorer notre sujétion.

ÉDITIONS. — 1. M. Gazier, p. 444, n. 4, à propos de cette phrase des éditions : « Tant leur crédit et leur autorité est redoutable », donne de cet emploi du singulier une raison ingénieuse, appuyée sur un rapprochement excellent ; mais l'explication est peut-être plus simple, à en juger par le manuscrit. La première rédaction était ainsi conçue : *On ne peut plus les corriger tant leur autorité est redoutable*.

Bossuet a ajouté, en surcharge, sur le mot corriger : *réprimer ni* — réprimer ni corriger — et au-dessus du mot autorité : *crédit*. Bien qu'il n'ait pas rayé *autorité*, comme ici aucune conjonction n'indique qu'il voulût garder les deux mots, il fallait choisir et laisser en variante, au second plan, celui qui a été surmonté d'un nouveau mot : il est évident que le singulier du verbe et du substantif s'explique alors sans figure.

2. Ces indications dont *De foris* a voulu faire des phrases complètes et qu'il a ainsi jointes entre elles à sa manière, justifient l'étonnement que Lebarq exprime p. 353, n. 1. De toutes ces bribes rapportées, de ces traductions des citations écrites en marge, l'éditeur réussit à faire, comme il est dit dans son texte, une *étrange confusion*.

3. Le début du troisième point, corrigé d'après M. Vallery-Radot, l'a été encore trop peu. (Cf. Lebarq, p. 354, note 1.) Il y est resté beaucoup de

Deforis. En un point pourtant, j'estime que le critique de Deforis a tort contre lui, et qu'il faut bien lire avec les éditions : « Dieu parle et tout se fait (sans y rien ajouter, bien entendu).

On doit, je crois, lire *se fait* : et parce que l'autographe le permet tout au moins, et parce que le *dixit et facta sunt* me semble visé, et parce que l'obéissance prompte de la nature inanimée est appelée ici par la pensée et offerte en modèle aux êtres libres. En matière de lecture, du reste, il est malaisé d'avoir raison contre Dom Deforis ou Dom Coniac (si celui-ci a déchiffré pour le compte de son confrère). Le mérite des bénédictins est en effet d'avoir généralement bien lu, quoiqu'ils aient trop souvent le tort de délayer les résultats de leur lecture. Bien des mots fussent restés indéchiffrables sans leur secours.

M. Lebarq a bien fait aussi de reculer devant « l'épuration en l'absence d'un document explicite ». Plût à Dieu qu'il pût vivre encore pour la faire aujourd'hui sur le manuscrit qu'il avait en vain cherché !

4. La remarque de M. Gazier est fort juste. Le mot de Bossuet : *ceux qui sont accoutumés au commandement*, visait en effet Turenne (on peut ajouter aussi Condé) : il est dans le texte de l'orateur plus d'un passage où son *illustre auditeur* nous apparaît présent à sa pensée. Ainsi encore *plus haut*, p. 11 du manuscrit, l'allusion aux *sacramentaires* que Deforis avait écartée.

14

Puisqu'il faudra nécessairement couper quelque part, coupez dès l'abord, tranchez au commencement, afin d'être plus tôt¹ à celui à qui vous voulez être pour toujours.

En dit-il avec moins de force [:] *reliquimus omnia*.

Des filets, voilà le présent qu'ils suspendent à ses autels, voilà les armes, voilà le trophée qu'ils érigent à sa victoire.

Tantum valet quantum ha-

à son propre père les honneurs de la sépulture (saint Chrysostome) (*a*). Il faudra voir le testament, l'exécuter, le contester[:]
d'une affaire il en naît une autre et un moment de remise attire (*b*) quelquefois la vie tout entière. C'est pourquoi il faut tout quitter.

Ils n'ont quitté qu'un art méprisable. Qu'il y a plaisir de servir celui qui fait justice au cœur et qui pèse l'affection (*c*), qui veut à la vérité nous faire acheter un royaume, mais aussi qui a la bonté de se contenter de ce que nous avons entre nos mains.

AUTOGRAPHE. — *a*. In *Matth.* Hom. xxvii, al. xxviii, 4 (Migne, t. LVII, p. 347).

b. Ancienne rédaction remplacée par *attire* : embarrasse.

c. Et qui pèse l'affection, est une heureuse surcharge.

*bes. Quid vilius cum emitur
quid carius cum possidetur!*
S. Greg [or. *hic, h[omilia]* 5
in Ev [angelia.]

Rien qui soit à plus vil prix
quand on l'achète, rien qui
soit plus précieux quand on le
possède.

Ce n'est pas assez de quitter [,]
le suivre. La Croix².

O Croix aimable [,] ô croix si
ardemment désirée et enfin trou-
vée si heureusement!

*Ut per te me recipiat qui per te
moriens me redemit.*

ÉDITIONS. — 1. La conjecture de M. Gazier (p. 446, note 3) ne se trouve pas confirmée par le manuscrit : celui-ci porte *plus tôt*, et ce n'est pas une anomalie orthographique. En effet, la pensée appelle ici non le sens de *potius*, mais celui de *citius* : coupez dès maintenant les attaches afin d'être au plus vite (le plus tôt possible) à celui à qui vous voulez être...

2. Après les mots : *le suivre. La croix*. Bossuet a supprimé absolument et barré de deux traits bien nets, mais pour les reprendre du reste un peu plus loin, les idées qu'il avait d'abord jetées ici : « Quand tout est heureux se contrarier soi-même. Il faut craindre ce qui nous attire [,] pardonner à ce qui nous irrite [,] résister souvent à ce qui nous avance et nous opposer nous-mêmes aux accroissements de notre fortune. » Deforis n'a pas respecté cette suppression, et de plus, pour éviter l'apparence d'une redite, il a eu soin de ne pas employer, pour exprimer ces idées, les expressions dont Bossuet devait user plus loin. La page 356 de Lebarq, jusqu'à *ô croix...*, est donc un développement qui est personnel au bénédictin. — Avouons, malgré la mauvaise humeur qu'inspire cette infidélité de l'éditeur allant ici directement contre l'intention connue de Bossuet, que, cette fois au moins, Deforis s'en est heureusement tiré. S'il n'a pas pris à Bossuet quelque part ailleurs cette demi-page (Lebarq eût reconnu et dénoncé le rapprochement), Bossuet, au moins, l'a bien inspiré : la page est d'une bonne venue, encore qu'un peu délayée.

15

Quand est-ce que l'Église a vu des chrétiens dignes de ce nom¹? C'est lorsqu'elle était persécutée, lorsqu'elle lisait à tous les poteaux (*a*) des sentences épouvantables contre ses enfants, et qu'elle les voyait dans¹ tous les gibets et dans toutes les places publiques, immolés pour la gloire de l'Évangile. Durant ce temps [,] mes sœurs [,] il y avait des chrétiens sur la terre. Il y avait de ces hommes forts, qui, nourris dans les proscriptions et dans les alarmes continuelles, s'étaient fait une glorieuse habitude de souffrir pour l'amour de Dieu. Ils croyaient que c'était trop de délicatesse à des disciples de la Croix que de re-

AUTOGRAPHE. — *a. Rédaction antérieure effacée* : à tous les poteaux et dans toutes les places publiques.

chercher le plaisir et en ce monde et en l'autre. Comme la terre leur était un exil, ils [n'](*b*) estimaient rien de meilleur pour eux que d'en sortir au plus tôt. Alors la piété était sincère parce qu'elle n'était pas encore devenue un art ; elle n'avait pas encore appris le secret de s'accommoder (*c*) au monde, ni de servir au négoce des ténèbres.

b. La première rédaction, abandonnée quoique non rayée, donnait : ils estimaient que le meilleur pour eux était d'en sortir.

Bossuet ajoutant en interligne *rien de* (meilleur) *que* a omis de mettre, avant ils estimaient, *n'* que les éditeurs ont à bon droit suppléé.

c. *Rédaction condamnée* : s'accommoder avec le monde.

ÉDITIONS. — 1. A propos de ce passage : *Quand est-ce que l'Église*, etc., Lebarq (p. 356) dit avec raison : reproduction presque littérale d'un passage du Panégyrique de saint Victor (t. II de Lebarq, p. 340-341).

Les trois pages qui contiennent cette réminiscence sont venues en effet comme d'un jet sous la plume de l'écrivain. C'était une veine retrouvée : aussi y voit-on à peine quelques ratures.

2. Dehors a corrigé : à tous les gibets. C'est à tort, le manuscrit porte *dans tous les gibets*. Lebarq (t. II, p. 341), qui a maintenu *dans*, travaillait alors aussi sans manuscrit.

16

Simple et innocente qu'elle était, elle ne regardait que le ciel, auquel elle prouvait sa fidélité par une longue patience. Tels étaient les chrétiens de ces premiers temps ; les voilà dans leur pureté, tels que les engendrait le sang des martyrs, tels que les formaient les persécutions. Maintenant (*a*) une longue paix a corrompu ces courages mâles, et on les a vus ramollis depuis qu'ils n'ont plus été exercés. Le monde est entré dans l'Église. On a voulu joindre Jésus-Christ avec Bélial ; et de cet indigne mélange quelle race enfin nous est née ? Une race mêlée et corrompue, des demi-chrétiens, des chrétiens mondains et séculiers, une piété

AUTOGRAPHE. — *a.* *Rédaction antérieure supprimée* : Maintenant la paix est venue et la discipline s'est relâchée et le nombre des fidèles s'est augmenté *le monde...* Ces lignes raturées ici étaient dans la mémoire de l'orateur (Cf. le Panégyrique de saint Victor qui les contient, Lebarq, t. II, p. 342). Mais comme il avait déjà traité plus haut cette idée, il tourne court et passe aux phrases qui suivaient. Peut-être le texte de Salvien, écrit en effet à une seconde reprise, en marge de la page 12 du manuscrit et absent des matériaux préliminaires, vient-il du souvenir ou de la lecture de ce Panégyrique de saint Victor où Bossuet l'avait déjà cité.

Il n'y a pas d'alinéa dans l'autographe à *Maintenant une longue paix...*

bâtarde et falsifiée qui est toute dans les discours et dans un extérieur contrefait. O piété à la mode, que je me ris de tes vanteries et des discours étudiés que tu débités à ton aise

17

pendant que le monde te rit. Viens, que je te mette à l'épreuve. Voici une tempête qui s'élève, voici une perte de biens, un (*a*) insulte, une disgrâce, une maladie. Quoi ! tu te laisses aller au murmure, ô vertu (*b*) contrefaite et déconcertée. Tu ne peux plus te soutenir, piété sans force et sans fondement. Va, tu n'étais qu'un vain fantôme (*c*) de la piété chrétienne. Tu n'étais qu'un faux or qui brille au soleil, mais qui ne dure pas dans le feu, mais qui s'évanouit dans le creuset. La piété chrétienne n'est pas faite de la sorte. Le feu (*d*) l'épure et affermit. Ah ! (*e*) s'il est ainsi, chr[étiens] si les souffrances sont nécessaires pour soutenir l'esprit du christianisme, Seigneur, rendez-nous les tyrans, rendez-nous les Domitiens (*f*) et les Nérons. Mais (*g*) modérons notre zèle et ne faisons point de vœux indiscrets. N'envions pas à nos Princes le bonheur d'être chrétiens et ne demandons

AUTOGRAPHE. — *a*. Le manuscrit porte *un* insulte. Au xvii^e siècle, le genre de ce mot, primitivement masculin, n'était pas fixé. Cf. Littré.

b. *Vertu contrefaite et déconcertée* : Les mots soulignés sont en surcharge et *vertu* a remplacé *piété* qui, bien que non rayé, est retiré par Bossuet qui se sert de ce mot au second membre de cette apostrophe.

c. *Var.* : simulacre. Ce mot a été surmonté du mot fantôme et sans être rayé est ainsi remplacé.

d. *Mots rayés* : la cuit pour ainsi dire.

e. Bossuet écrit : *ha, s'il est ainsi, chr[étiens]*, ce dernier mot ajouté après coup en interligne.

f. Bossuet, en 1668, écrit encore : les *Domitians*.

M. Lebarq, t. II, p. 342, note avec raison sur cette phrase qu'au temps de Bossuet, les noms propres mis au pluriel en prenaient toujours le signe.

g. Point d'alinéa dans le manuscrit à : *Mais, modérons*.

18

pas des persécutions que notre lâcheté ne pourrait souffrir. Sans ramener les roues et les chevaux sur lesquels on étendait nos ancêtres, la matière ne manquera

pas à la patience. La nature (*a*) a assez d'infirmités, les affaires assez d'épines, les hommes assez d'injustices, leur jugement assez de bizarreries (*b*), leurs humeurs assez d'importunes inégalités ; le monde assez d'embarras, ses faveurs assez d'inconstances, ses rebuts assez d'amertumes¹, ses engagements les plus doux assez de captivités².

Sans cesse combattre son cœur. Oh qu'il est difficile pendant que tout le monde vous accorde tout de se refuser quelque chose.

(S. Jean Chrysostome) (*d*) c'est une plus forte résolution de ne pas se laisser corrompre par les grandeurs qu'on possède.

Qui ayant en sa possession une personne très accomplie

Que (*c*) si tout est prospère, si tout nous rit, c'est à nous à nous rendre nous-mêmes nos persécuteurs. — Vie chrétienne. Se contrarier soi-même, craindre ce qui nous attire, pardonner ce qui nous irrite, rejeter souvent ce qui nous avance et nous opposer nous-même aux accroissements de notre fortune. Martyrs de nous-même où le persécuteur et le patient sont éga-

AUTOGRAPHE. — *a*. En face des mots : *La nature a assez d'infirmités* est en marge un signe composé de trois tirets d'écriture assez récente dont la signification n'apparaît pas.

b. Les mots *leur jugement, assez de bizarreries* sont en surcharge et Bossuet écrit *leur jugement* au singulier.

c. Cet alinéa (mal placé dans Lebarq, p. 358) commençait sans doute, dans la pensée de l'auteur, la conclusion finale. Bossuet avait d'abord commencé de l'écrire, à la ligne et en vedette, mais assez près du paragraphe précédent. Il a raturé pour reprendre plus bas et mieux séparer les deux développements.

On va retrouver ici les idées auxquelles il avait provisoirement renoncé à la p. 14.

d. Après les mots : *se refuser quelque chose.* (Saint Jean Chrysostome) un développement commençait : *Il est plus [difficile, etc.] ?*

Il est remplacé par les indications à peine construites : *C'est une plus forte...* Le passage de saint Jean Chrysostome auquel il est fait allusion est de l'homélie XL (al. XLI), in Matth., n° IV. (Migne, t. LVII, col. 444.)

qu'il aimait [,] aimée [,] vivait avec elle comme avec sa sœur. lement agréable [s] ³ où Dieu d'une même main (e) anime (f)

C'est une aussi forte résolution ⁴.

Il est [,] dit-il [,] aussi difficile de ne pas laisser rompre son cœur par les grands qu'on possède.

celui qui souffre et couronne celui qui persécute.

Saintes filles, etc ⁵.

e. Les mots *d'une même main*, effacés dans le manuscrit 12822 de la Bibliothèque nationale collationné par Lebarq et M. Gazier, sont maintenus ici dans l'autographe.

f. *Var.* : soutient.

ÉDITIONS. — 1. *Ses rebuts assez d'amertumes*, omis, sans doute par un lapsus de Deforis.

2. Un bon rapprochement est indiqué par M. Gazier (p. 449, note 4) qui renvoie au sermon sur les *Souffrances* (10 avril 1661, Carême des Carmélites ; p. 208 du *Choix* ; dans Lebarq, t. III, p. 699).

3. Bossuet a écrit *Martyrs de nous-même, Agréable*, au singulier : les éditeurs ont corrigé l'un et l'autre. — M. Gazier (p. 447, note 1) renvoie avec raison au premier point du sermon sur *l'Enfant prodigue*, (31 mars 1666, p. 380 du *Choix de Discours*, et dans Lebarq, t. V, p. 66).

4. Lebarq, (p. 358, note 2) fait remarquer que Deforis met un point d'interrogation après la phrase *qui ayant...*, sans doute pour insinuer qu'il ne la comprend pas. Dans l'état où la donne le manuscrit, elle est en effet peu claire. On voit seulement l'application que Bossuet entend faire au danger des louanges, de la comparaison empruntée à saint Jean Chrysostome. Ce n'est pas la première fois que ce passage apparaît dans Bossuet et Lebarq renvoie avec raison au sermon sur *l'Ambition* (27 mars 1661 ; t. III, p. 652).

Il est intéressant de comparer ce canevas avec le nôtre, car là encore il n'y a que des indications.

C'est également devant les Carmélites (ce dont M. Gazier semble un peu surpris) que Bossuet développe cette image qui effarouche aujourd'hui des habitudes plus prudes, et peut-être moins réservées cependant qu'au temps de Bossuet.

5. Les remarques de Lebarq (p. 359, note 2) et des autres éditeurs, par exemple M. Gazier (p. 449, note 4), sur la péroraison depuis les mots *Saintes filles* jusqu'à la fin, visent un texte qui est tout entier de Deforis et sans autre « germe dans la minute » que les trois mots de Bossuet *Saintes filles, etc.*, par lesquels se termine le manuscrit.

Outre le manuscrit du panégyrique qui a provoqué jadis l'article de M. Valléry-Radot, il faut ajouter ici (et c'est proprement la part de *l'inédit*) la feuille double qui peut-être en-

veloppait les neuf feuillets séparés et sur laquelle Bossuet avait jeté les matériaux de son discours.

Elle est intéressante et éclaire le sermon lui-même dont elle contient du reste un plan nettement dessiné. Écrite plus hâtivement peut-être que le reste, elle est par ailleurs assez difficile à lire à cause des fréquentes abréviations que Bossuet prodiguait dans ses textes latins, et aussi de quelques inexactitudes dans les citations des Pères que Bossuet transcrivait peut-être de mémoire. Un bon nombre de mots sont difficiles à déchiffrer, surtout quand Bossuet s'écarte du texte des éditions : il faut alors parfois restituer sa leçon par conjecture.

(MATÉRIAUX.)

1

SAINT ANDRÉ

Ex bibliot[heca] Photii, Hesych[ii] Pr[esbyteri] Hier[osolymitani] [Ex] Enc[omio] in B[eatum] Thomam, Cod. 269.

Sacra illa tuba Andreas¹ [...] primogenitus apostolici chori, columna Ecclesiæ primo stabilita, ante Petrum petra, fundamenti fundamentum, initii primitiæ, vocans antequam vocaretur, adducens antequam adduceretur, nos ad conventum hunc incitavit.

Evangelium cui nondum credebat prædicavit, et fratri priusquam disceret vitam revelavit.

Amb[rosii] lib [ri] 4 in Luc [am] c [aput] IV. V².

1. Le texte d'Hesychius (édition André Schott, S. J., Augustæ Vindelicorum MDCVI, p. 511) porte : Sacra illa tuba Andreas, primus apostolorum fœtus, prima Ecclesiæ columna ante Petrum etc... Bossuet qui avait écrit d'abord *primus apostolorum fœtus, prima Ecclesiæ*... a barré ces mots. Après *primogenitus*, de nouveau il écrivait : *Apostolorum, prima Ecclesiæ*. Ces mots sont encore rayés. Il semble, et cette remarque vaut pour tous les autres textes, que Bossuet collectionnait ces renseignements sans le secours des livres. Les hésitations de sa plume paraîtraient marquer l'effort de quelqu'un qui reconstitue de mémoire un texte connu. Cependant les sources exactes toujours indiquées et ici le chiffre même de l'extrait fait par Photius montrent qu'il avait sous les yeux au moins des références précises.

2. Un trait horizontal vigoureusement tracé, à gauche de la page, sépare ici le premier texte du second.

Entre les divers passages extraits d'un même Père, Bossuet, au lieu de points de suspension, et pour montrer qu'il laisse de côté tout un développement, met ordinairement un tiret vertical.

Non turbatur navicula³ quæ Petrum habet. [...] Quomodo turbati poterat cui præerat is⁴ in quo Ecclesiæ firmamentum est. [...]

Etsi aliis imperatur ut laxent retia⁵ [...] soli tamen Petro dicitur : Duc in altum, hoc est, in profundum disputationum [...] In hoc altum disputationis Ecclesia a Petro ducitur.

Quæ sunt autem apostolorum quæ laxari jubentur retia nisi verborum complexionones, et quasi quidam orationis sinus, et disputationum recessus qui eos quos ceperint non amittant. Et bene apostolica instrumenta piscandi retia sunt quæ non captos perimunt sed reservant, et de profundo ad lumen extrahunt⁶ et fluctuantes de infernis⁷ ad superna perducunt⁸. Est et aliud apostolicum piscandi genus quo genere solum Petrum piscari Dominus jubet dicens : Mitte hamum. [...]

... Impleverunt ambas naviculas ita ut pæne mergerentur.

Hi igitur de Synagoga ad navem Petri⁹; hoc est ad Ecclesiam pervenerunt. Sed mihi cumulus iste suspectus est, ne plenitudine sui naves pæne mergantur. Oportet enim et hæreses esse, ut probentur boni...

Ecce alia sollicitudo Petri, cui jam sua¹⁰ præda suspecta est. Sed novit perfectus quemadmodum possit servare reconditos¹¹ qui scit quemadmodum possit capere dispersos. Quos in verbo capit, verbo reddit¹²; negat suam prædam, negat suum munus.

3. Le texte de saint Ambroise (Migne, t. XV, col. 1633 et suiv.) porte : Non turbatur ista quæ Petrum habet. Les légères différences que je relève ici tiennent soit à l'édition qu'avait sous les yeux Bossuet, soit à quelque lapsus de mémoire.

4. Dans Bossuet, *is qui* (effacé).

5. Bossuet : *retia sua*.

6. Migne lit : *trahunt*; *et* n'est pas dans son texte.

7. Migne donne : *Infirmis* et non *infernis*. — Chose curieuse chaque fois que Bossuet écrit ce texte, il l'intervertit; sa mémoire lui fournit tout d'abord *et fluctuantes de supernis...*, qu'il est obligé de rayer : c'est ce qu'il a fait ici et plus tard dans le corps du sermon. (Cf. p. 10 en marge.)

8. Migne : *traducunt*.

9. Bossuet : *ad Petrum*, rayé et remplacé par *Navem Petri*.

10. Cui *jam sua* : ces deux mots ne sont pas dans Migne.

11. Migne donne : Sed novit perfectus quemadmodum servare possit reconditos qui scit quemadmodum capere possit dispersos... C'est une simple transposition de mots.

12. *Reddit* au lieu du *credit* de Migne : variante de l'édition de Rome que Bossuet lisait dans son texte. Cf. Migne, l. 1, col. 1635, note a.

[2]

Regnum cœlorum ¹ tantum valet quantum habes ². [...] Sancti negociatores nostri perpetuam angelorum vitam datis retibus et navi consecuti ³ [?] sunt. [...] Quid vilius cum emitur, quid carius cum possidetur ⁴.

Despiciamus quæ terrena sunt [,] relictis temporalibus merce-mur æterna. Si autem necdum possumus relinquere propria, saltem non concupiscamus aliena [Sⁱⁱ] Greg [orii] in Ev [angelia] hom [ilia]. 5 [a]

Venite ⁵ post me et faciam vos fieri piscatores hominum *Matth.* IV Duc in altum et laxate retia *Luc* V.

La hauteur impénétrable des conseils divins ⁶ dans le choix que J.-C. fait de ses apôtres ⁷. Le grand succès qu'il promet à leur prédication.

- *Piscatores hominum* ⁸ leur obéissance ponctuelle et leur promptitude ⁹ à suivre la vocation céleste.

Le mystère ¹⁰ de la pêche spirituelle [S.] *Jean* XXI, *S. Matth.* IV [S.] *Luc* V.

S. Aug. *Ser* [monis] 59 de *Verb* [is] Dom [ini] c. X.

1. Sancti Gregorii. Lib. 1, homiliarum in Evangelia, homilia Va. (Migne, t. LXXVI, col. 1093 et suivantes.)

2. Bossuet : Après *Quantum habes* : An Petro et Andr. mots barrés.

3. Migne : mercati sunt.

4. Ici la mention Greg[orii] in ho[miliis] Ev[angelicis] hom[ilia] 6 [a] a été barrée.

5. *Venite...* Avant ce mot est un tiret horizontal à gauche de la page (Cf. p. 19, note 2).

6. Première rédaction : *des conseils de Dieu. — de Dieu*, est barré et *divins* écrit en surcharge.

7. La phrase : *la grande et admirable fonction à laquelle il les appellè*, qui venait d'abord après les mots : *choix que Jésus-Christ fait de ses apôtres* semble remplacée, sans avoir été rayée, par les mots écrits en surcharge : *le grand succès qu'il promet à leur prédication*.

8. Après *Piscatores hominum*, Bossuet avait écrit : leur promptitude à le suivre. Ces mots, sans être barrés, sont corrigés par la surcharge : leur obéissance ponctuelle et leur promptitude etc., un certain nombre d'hésitations avant ce dernier mot attestent que Bossuet avait cherché d'abord un synonyme ; la solution a été d'enlever plus haut *promptitude* et de le remplacer par *obéissance ponctuelle*.

9. Première rédaction : *à le suivre* : *le* a été rayé.

10. Avant ce mot, nouveau tiret horizontal. Le sermon 59 de verbis

Donner nous-même l'aumône à notre âme ou au moins ne repousser pas la main qui veut nous donner [c.] IX *de div[ersis] ser* 63. c. 3. Ille qui discipulos suos fecit piscatores hominum intra retia sua omne genus autoritatis inclusit. Si multitudini credendum est quid copiosius Ecclesia toto orbe diffusa [?] Si divitibus... attendant quot divites cepit... si nobilibus, etc — si regibus... si eloquentioribus, doctioribus¹¹ prudentioribus [,] intueantur quanti oratores [,] quanti periti, quanti philosophi hujus mundi ab illis piscatoribus irretiti sint ut ad salutem de profundo attraherentur [;] cogitantes eum qui magnum malum animæ humanæ id est superbiam suæ humilitatis exemplo sanare descendens infirma

Domini est dans Migne (t. XXXVIII col. 350, et suivante); c'est le sermon 87^e de la disposition actuelle.

11. Ce texte est abrégé par Bossuet. Cf. Migne, t. XXXVIII, sermon 51^e, c. III, col. 335.

Deforis, t. VII *bis*, p. 353, fait précéder le texte de l'analyse suivante (après le titre, *Panegyrique de saint André prêché aux Carmélites du Faubourg Saint-Jacques*): « Conduite étonnante de Jésus-Christ dans la formation de son Église; combien inconcevable et divine l'entreprise des apôtres. Triste état de la religion parmi nous; misérables dispositions des chrétiens de nos temps. » N'y aurait-il pas là un écho très affaibli et très déformé du sommaire rédigé par Bossuet?

3

mundi elegit ut confunderet fortia. *Ser [monis] 59 de ver [bis] Domin [i]*, c. 10¹. Noluit eligere senatores sed piscatores magna artificis misericordia²: sciebat enim quia si eligeret senatorem³ [...] dignitas mea electa est. [...] potestas mea electa est. [...] eloquentia mea electa est. [...] sapientia mea electa

1. Alias, sermo 87 (Migne, t. XXXVIII, col. 537).

2. Migne: noluit prius eligere senatores sed piscatores. Magna artificis misericordia. Sciebat enim etc. — Dans le manuscrit les mots: *Magna artificis misericordia*, barrés ensuite, avaient été écrits d'abord avant: *noluit eligere...*

3. Comme pour le texte précédent (Cf. ci-dessus, note 11), Bossuet abrège et n'écrit que quelques mots essentiels.

Voici le texte entier, Migne, l. c. « Sciebat enim quia si eligeret senatorem, diceret senator: Dignitas mea electa est. Si prius eligeret divitem, diceret dives: opulentia mea electa est. Si prius eligeret imperatorem diceret imperator: potestas mea electa est. Si prius eligeret oratorem, diceret orator: eloquentia mea electa est. Si eligeret philosophum, diceret philosophus:

est. [...] Differantur isti superbi [,] multum tument. [...] Utrumque grande est sed non utrumque sanum⁴. Differantur ergo [...] isti superbi [,] aliqua soliditate⁵ sanandi sunt. Da mihi [...] prius istum piscatorem. Veni tu pauper sequere me [;] nihil habes [,] nihil nosti [,] sequere me [...] non est quod in te expavescat⁶ [an expetatur?] sed [...] est quod in te impleatur. Tam largo fonti vas inane admovendum est; dimisit retia piscator, accepit gratiam peccator et factus est divinus orator. [...] *Infirma mundi* etc. [...] leguntur modo verba piscatorum et colla subduntur oratorum, Tollantur [...] de medio inanes venti, tollatur de medio fumus qui crescendo evanescit.

C[aput] 8-9 Qui desperando, qui sperando pereunt⁷.

De div[ersis] ser[monibus] 4 et 5⁸ *de duab[us] piscat[ionibus]*
Luc V, Jo XXI.

An non est mare hoc sæculum ubi se invicem homines quasi pisces devorant? an parvæ procellæ et fluctus ventorum perturbant hoc mare? an parva pericula sunt navigantium? serm. 5 c 2⁹
Retia in dexteram, retia in (utramque) partem. *Rumperentur retia. Non est scissum rete.*

sapientia mea electa est. Interim, inquit, differantur superbi isti, multum tument. Distat autem inter magnitudinem et tumorem : utrumque grande est : sed non utrumque sanum est. Differantur ergo, inquit, isti superbi, aliqua soliditate sanandi sunt. Da mihi, inquit, prius istum piscatorem... »

4. Bossuet avait écrit d'abord : *Sanandum est*, qu'il a barré et corrigé en *sanum*.

5. Toutes les éditions que j'ai pu voir portent, comme le texte de Bossuet, *soliditate* : ne serait-ce pas *stoliditate* qu'il faudrait lire ? La pensée semble appeler ce mot. Il s'agit d'écarter d'abord les savants, gonflés de leur science, pour les humilier au préalable par l'enseignement des ignorants. La folie selon le monde est le genre de guérison réclamé par la vaine enflure. *Videant periti*. Je livre cette conjecture aux éditeurs ou traducteurs de saint Augustin, s'il en est encore.

6. Après *expavescat* Bossuet a ajouté entre crochets et avec un point d'interrogation comme je l'ai reproduit : *An expetatur*. Ne serait-ce pas une variante que lui fournissait ou son livre ou sa mémoire, et sa question écrite n'était-elle pas un *memento* en vue de vérifier ?

7. Cette phrase résume les chapitres viii^e et ix^e, de ce même sermon (Migne, l., c., col. 535-536).

8. Al. *Serm.* 251 et 252 (Migne, t. XXXVIII, col. 1167 et 1171).

9. Migne, l., c., col. 1173 : *fluctus ventorum* perturbas. Depuis *Retia in dexteram*, etc..., c'est une série de mots pris *passim* dans les deux sermons surtout au serm. 4, chapitre I et II, col. 1168.

Mixtura bonorum et malorum... pressura turbarum... separationes hæreticorum.

Multitudo incerta. Certus numerus. Piscibus centum quinquaginta tribus. Est numerus, sunt super numerum; *multiplicati sunt super numerum*. *Annuntiavi et locutus sum retia nisi* [;] *multiplicati sunt super numerum* Ps. xxxix. Tanta multitudine impletæ sunt naviculæ ut pæne mergerentur. Vix ibi apparent grana frumenti propter multitudinem pælearum. Non exeunt nisi mali. Remanent boni et mali :

Impatientes pisces nolentes venire ad cibum Domini ubi possunt impingunt se et rumpunt et exeunt¹⁰.

Sagena missa in mare que congregat ex omni genere piscium, bonos in vasa, malos foras *Matth.* XIII.

10. Saint Augustin, l. c., serm. 5, chap iv, Migne, col. 1174, passim.

Quelques légères modifications... tanta multitudo collecta est in Ecclesiam ut ibi appareant grana frumenti in tam multo numero pælearum...

III

Avec ces pièces sous les yeux, il est aisé de se rendre compte de la valeur des éditions anciennes. Bien qu'on les puisse distribuer en deux classes, suivant qu'elles ont essayé ou non de bénéficier de l'article de M. Vallery-Radot, elles n'en dérivent pas moins toutes en majeure partie du texte de Dom Deforis.

Le coupable, c'est donc cet éditeur, et aussi son temps qui ne lui permettait pas de mieux faire¹.

Il n'y a rien ou presque rien à retirer de ce que disait en ce sens l'article écrit en 1856. Il est certain que Deforis a notablement allongé, bouleversé aussi en plusieurs endroits l'esquisse du panégyrique. Sans reprendre en détail la suite du sermon (c'est un travail que chacun peut faire à loisir et qui, tout minutieux qu'il est, n'est pas sans fruit ni sans charme), il est facile de juger à première vue de la conduite suivie par le bénédictin chaque fois qu'il s'est trouvé en face

1. Personne ne songe plus à s'associer aux reproches passionnés et souvent injustes dont Lachat accablait Deforis, et l'on reconnaît au bénédictin le mérite d'avoir très correctement lu et déchiffré les endroits les plus confus. Il est malaisé de prendre Deforis en flagrant délit d'erreur de lecture.

d'une indication, d'une simple note de rappel, d'un fragment de texte. Ces jalons, à l'usage de Bossuet, il les a pris pour guide et il a voulu les faire servir à une construction régulière. Il a complété ces indications, à peine esquissées; il a composé et rétabli les phrases inachevées; il a traduit et paraphrasé les textes de l'Écriture ou des Pères; il a surtout fondu en une rédaction unique les marges avec le texte, et parfois avec peu de bonheur. D'ailleurs, la double série des notes ajoutées, en manière de commentaire perpétuel, au texte édité ci-dessus, suffit à signaler les infidélités plus ou moins excusables de Dom Deforis et de ceux qui ont été contraints de s'en rapporter à son travail. On a pu trouver là bien des détails d'importance minime, mais qui intéressent en somme la constitution du texte de Bossuet. Aucun du reste n'est pour amoindrir le mérite des éditeurs qui se sont servis de l'article publié en 1856 : plusieurs, au contraire, témoignent de la sagacité critique, qui avec si peu d'éléments, devinait les infidélités du texte avant d'avoir pu le contrôler sur les manuscrits. Il n'en reste pas moins que sans l'étude directe de l'autographe, le talent des éditeurs servirait de peu. On ne peut donc blâmer un éditeur — ceci s'applique surtout à l'édition critique de M. Gazier — de ne pas consentir à modifier le texte reçu d'un écrivain avant qu'une étude du manuscrit original ait pu être entreprise à loisir. La prudence en cela ne peut être excessive.

L'auteur de la *notice manuscrite*, qui précède, dans notre recueil d'autographes, le panégyrique de saint André, écrivait modestement :

J'ai comparé le manuscrit avec le discours tel qu'il est imprimé dans les Œuvres de l'évêque de Meaux, édition de 1836, Lefèvre-Didot, t. V, p. 157. Rien d'essentiel n'est changé (c'est être indulgent, on le voit, ou entendre le mot *essentiel* dans un sens des plus stricts). Néanmoins, il a fallu suppléer non seulement des fragments de phrases et des transitions régulières, mais même des paragraphes entiers, dont on trouve seulement le sommaire ou plutôt une fugitive indication dans les notes marginales de l'auteur.....

L'arrangement a été fait certes avec beaucoup de soin, un respect religieux pour les pensées de l'auteur, mais on doit préférer encore voir le premier jet simple et pur de l'inspiration du grand évêque.

Qui ne souscrirait à cette légitime préférence !

Qu'on me permette donc aussi de conclure comme autrefois M. Vallery-Radot : « Je finis, écrivait-il, sans avoir dit tout ce que j'aurais voulu dire. Je finis par un vœu... »

Ce vœu, en 1856, était celui de voir un éditeur entreprendre la publication des Sermons de Bossuet d'après les manuscrits. Le souhait est désormais superflu, grâce à Dieu, et l'abbé Lebarq y a bien dépensé sa trop courte vie. Il reste au moins à exprimer le désir que, pour les *Sermons* dont les autographes manquent encore, pour la *Correspondance* de Bossuet, — et l'on verra bientôt qu'il reste assez à faire sur ce point, — en un mot, pour l'ensemble des Œuvres de Bossuet, que Lebarq rêvait d'éditer tout entières, les manuscrits qui n'ont pas été rencontrés encore soient trouvés au plus tôt, et que nous puissions lire enfin tout Bossuet dans Bossuet lui-même.

EUGÈNE GRISELLE, S. J.

(A suivre.)

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS D'HISTOIRE

I. — REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1^{er} avril 1898. — Le premier article de cette livraison est dû à la plume infatigable de M. l'abbé Vacandard. Continuant ses recherches sur l'époque mérovingienne, après la *Scola palatina* et *Saint Ouen*, il aborde aujourd'hui un sujet plus général : les **Élections épiscopales sous les Mérovingiens**. Ce sujet fort important a déjà été traité en Allemagne par le D^r Hauck (*Die Bischofswahlen unter den Merovingern*, 1883) et en France par Fustel de Coulanges dans sa *Monarchie franque* (1888). Mais Fustel a eu le tort grave de ne pas assez distinguer entre le fait et le droit, et de plus il a confondu les époques. Il en est résulté qu'il accorde à la royauté une part trop considérable et regarde ses abus de pouvoir comme l'exercice d'un droit légitime. M. l'abbé Vacandard pense que cet historien a embrouillé la question encore plus qu'il n'a remué de textes. Hauck, que d'ailleurs il n'a pas mis à profit, avait fait preuve de plus de sagacité ; aussi, dans le présent travail, son autorité est souvent invoquée.

Aucune trace d'intervention impériale dans les nominations épiscopales en Gaule. Seuls, les principaux sièges de l'empire ne sont pas pourvus sans l'agrément du souverain, Rome notamment. Le peuple prend une part active aux élections, parfois même tumultueuse et mal réglée (p. 330). Le métropolitain ou l'un des évêques comprovinciaux envoyait un visiteur chargé de surveiller les opérations électorales. Ce visiteur signait le procès-verbal de l'élection, appelé *decretum* ou *consensus* (p. 378). Fustel a erré sur la *pagina decretalis* (p. 329).

Tel était le régime en vigueur avant l'entrée en scène des Francs au cinquième siècle. Clovis était un trop habile politique pour tenter un changement dans les institutions régnantes. Son intervention fut aussi discrète et modérée que celle de ses suc-

cesseurs devait être audacieuse et violente. Dès cinq ans après la mort de Clovis, Thierry I^{er} intervient directement dans les élections. La cité, peuple et clergé, va continuer à user du droit d'élection et gardera conscience que l'initiative de la nomination épiscopale lui revient, quitte à faire ratifier son droit par l'autorité royale (*præceptio regia*). Mais on voit le souverain nommer lui-même, agréer ou rejeter l'élection comme bon lui semble (p. 340).

En présence de ces faits, l'attitude de l'Église est celle-ci : non seulement elle ne reproche pas aux rois leur intervention, mais elle y voit une preuve de leur piété (p. 345). Seulement, elle y met des limites. Elle déplore l'abus de la simonie et celui de l'élevation des laïques à l'épiscopat. Les décisions conciliaires vont à maintenir ou à remettre en vigueur le droit électoral du peuple et du clergé, et, après un demi-siècle (511-561), les droits de chacun sont clairement définis. La royauté a beau protester et lutter ; son opposition aboutit à l'édit de Clotaire, véritable concordat qui consacre les droits de la communauté chrétienne (614).

De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789. Tel est le titre de l'article presque actuel, au moins par ses conclusions, où M. l'abbé Froger fait, pièces en mains, l'histoire de cette institution dans le diocèse du Mans. A quelle époque ce corps constitué, reconnu par l'État, jouissant de la personnalité civile et apte à posséder, a-t-il été fondé et organisé ? Dans le Maine, la fabrique s'organisa entre 1314 et 1367. Jusqu'en 1314, point de trace de redevances exigées d'elle ; en 1367, elle est taxée et paie indemnité. D'ailleurs, ses origines remontaient plus haut, mais sont difficiles à démêler faute de documents.

Au quinzième siècle, le patrimoine des fabriques est peu considérable ; aux seizième et dix-septième, leur dotation prend figure. Mais leur plus grande richesse relative fut au seizième, quand leurs biens s'étaient accrus, sans que le pouvoir de l'argent eût sensiblement diminué.

M. l'abbé Froger divise son sujet et l'analyse avec beaucoup de méthode. Son article est une petite encyclopédie sur la question. Successivement, il examine : 1^o par qui les fabriques étaient administrées ; 2^o de quelles ressources elles disposaient ; 3^o leurs dépenses ; 4^o leurs rapports avec les autorités religieuses.

Les administrateurs furent le plus souvent, au quinzième siècle, deux *procureurs* ou *forgeurs*; dès le début du seizième siècle, il n'y en a plus qu'un dans la plupart des agglomérations rurales. Il est élu par les plus forts contribuables réunis dans l'*auditoire*, sous un porche ou au cimetière. Chaque année, cette élection, où il y a beaucoup d'abstentions, a lieu le 24 décembre. La durée des pouvoirs de l'élu est généralement d'un an. Ses fonctions sont gratuites, sauf quelques indemnités. Sa charge est multiple, car sa compétence s'étend à tous les intérêts, matériels aussi bien que religieux, de la paroisse. Il est l'homme d'affaires de ses électeurs, leur porte-parole et leur représentant devant le pouvoir civil. Il choisit le franc-archer, offre des épices aux autorités et aux fournisseurs, sert d'otage, etc. Seulement, il doit fournir ses comptes à l'officialité. Qu'est-ce qui le soutenait? L'esprit chrétien. Saint Vincent de Paul trouva pourtant en Touraine des abus à corriger.

Les revenus des fabriques consistaient: 1° en rentes perpétuelles *non muables*, qui diminuèrent par la suite de valeur; 2° en revenus variables, qui, au contraire, en augmentèrent, tels que les fermages, qui s'élevèrent, et les redevances en nature, qui acquirent de la plus-value; 3° au milieu du dix-septième siècle, on établit la redevance des bancs; 4° le droit sur les inhumations faites à l'intérieur des églises rapportait encore une jolie recette; 5° enfin, il y avait nombre de redevances spéciales, quêtes, part de la dime du curé, affermage des offrandes, sans parler des ressources extraordinaires auxquelles on ne faisait guère appel que pour les frais de construction.

Les charges n'étaient pas moindres. Le fabricant devait pourvoir, et à l'exercice du culte public, et aux intérêts matériels de la communauté. Il lui faut veiller à l'entretien de l'édifice sacré, au besoin à son agrandissement, et incessamment à sa décoration suivant le goût changeant de l'époque. Longtemps les vases sacrés avaient été d'étain; aux seizième et dix-septième siècles, on voit se multiplier les calices et les ostensoirs d'argent. Que de choses il faut renouveler: ce sont les tentures funèbres, et les livres, et les registres de baptême, et le linge d'église, et les ornements! De nos jours, tout cela s'achète tout fait dans les grands magasins. Mais alors on fabrique sur place; on choisit soi-même le dessin qu'on livre au metteur en œuvre. Au clerc qui restaure

les livres, on fournit le parchemin, les couleurs et le cuir ; au brodeur, l'étoffe des vêtements liturgiques ; aux ouvrières, la toile des aubes et surplis ; aux lavandières, les ingrédients du blanchissage. C'est tout un petit monde qui s'agite autour de l'église, ou même dans l'église, sous la direction de ce gros personnage qu'est le procureur de la fabrique. Et toutes ces bonnes gens travaillent la plupart *gratis pro Deo*. Ce n'est que dans la seconde moitié du seizième siècle que l'on commence à rétribuer les sacristains, clercs ou laïques. Point de traitement pour les bedeaux, suisses, enfants de chœur et sonneurs. Enfin, la fabrique possède et entretient le cimetière. Mais, avec le dix-septième siècle, elle cesse d'avoir à sa charge les secours aux lépreux, aux enfants abandonnés, aux indigents. L'armement et l'entretien du franc-archer lui avaient causé des tracas ; plus tard, ce fut celui des pionniers. Quand les temps devenaient malheureux, elle avait en outre à supporter des contributions de guerre.

Un triple contrôle ecclésiastique veillait sur cette administration très complexe : l'évêque, l'archidiaque et le doyen. M. l'abbé Froger nous les montre en tournée de visite, reçus de presbytère en presbytère, distribuant les *injonctions* et les amendes, s'opposant aux aliénations, tranchant les contestations. Au seizième siècle, les cures étaient tombées en commende. Réaction au dix-septième, et, dès lors, le curé tend à prendre une part prépondérante dans la paroisse au détriment du fabricien laïque. Bientôt aussi, par une conséquence fâcheuse, le peuple, qui n'avait plus part à l'administration des choses de l'église, déserta la maison de Dieu.

Dans un article très renseigné et composé de première main avec les documents du Dépôt de la guerre, M. Arthur de Ganniers étudie ou plutôt ressuscite un personnage totalement oublié : le **Maréchal de Luckner**. Bien qu'il s'attache surtout à son rôle militaire durant la première campagne de Belgique en 1792, il ne laisse pas de nous en donner une biographie presque complète.

Luckner, mort sur l'échafaud le 4 janvier 1794, a-t-il droit à la pitié de l'histoire ? On en doute, malgré les conclusions de l'auteur, après avoir lu sa curieuse étude. Cet aventurier, né à Cham, en Bavière, le 12 janvier 1722, était fils d'un brasseur de bière

qui l'avait envoyé étudier chez les Jésuites de Passau. Rebelle à toute discipline, surnommé *Libertinus* ou « qui n'en fait qu'à sa tête », l'écolier se sauva du collège, s'engagea, à peine âgé de quinze ans et conquît ses premiers grades dans la guerre contre les Turcs. Un mariage riche le rendit grand seigneur dans le Holstein. Lors de la guerre de Sept ans, il leva un régiment de hus-sards francs au service du Hanovre et se rendit célèbre par des coups d'audace fort préjudiciables à nos troupes.

Brouillé après la paix avec le roi Georges II, il offrit ses services à la France, et prit rang dans notre armée, le 20 juin 1763, avec le grade de lieutenant-général, aux appointements de 36 000 livres (p. 451). Sans jamais avoir passé plus de trois jours en France, il nous avait à ce compte coûté déjà près d'un million en 1789. Le plus étrange est que les plus fortes têtes du temps s'abusaient sur sa valeur, Mme Roland exceptée. Mais Dumoriez, Mirabeau, Mathieu Dumas, les politiciens de l'Assemblée constituante et de la Législative croyaient aveuglément en ce chef de partisans, qui n'avait jamais fait ses preuves que contre nous.

Rusé autant qu'incapable, une fois qu'il eut été porté au maréchalat et chargé d'opérer contre les Autrichiens à la tête de l'armée du Nord, il essaya de gagner du temps; mais il finit par perdre sa renommée et bientôt la vie. Un dernier trait d'avarice avait provoqué sa dénonciation par un jacobin. Personne ne le regretta. Aussi lâche en politique qu'à la guerre, il avait essayé de pactiser à la fois avec la Révolution et avec le roi.

Sous le titre de **Siège de Montargis en 1427**, M. C. Millon de Montherlant raconte l'échec des Anglais devant les murs de l'héroïque place. L'intérêt de cette courageuse défense et de l'échec infligé aux assiégeants par le secours de Dunois est d'avoir précédé d'à peine deux ans leur défaite autour d'Orléans. « Ce beau fait d'armes, a écrit le marquis de Beaucourt, fut comme un rayon de soleil apparaissant dans un ciel sombre. » Charles VII combla la ville de privilèges qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. M. de Montherlant en retrace les vicissitudes jusqu'à cette journée néfaste où des Français démolirent le monument commémoratif de la victoire appelé « la Croix aux Anglais » et brûlèrent l'étendard pris à Warwick (22 mars 1792). Dès cette époque, il y avait des

« sans patrie ». Ces vandales eurent même le courage d'en écrire à Fox, au parlement d'Angleterre.

M. R. Lavergne consacre un autre mélange au rôle joué par les **Émigrés au siège de Maestricht en 1793**. Deux mille gentilshommes et cinq cents prêtres se trouvaient réfugiés autour de cette place, que le général Miranda, aux ordres de Dumouriez, allait investir. Le commandant de la ville assiégée était le prince Frédéric de Hesse-Philppstadt, qui se défiait des émigrés, mais accepta quand même leurs services contre les Français et n'eut qu'à s'en louer. C'est le journal de siège de l'un de ces émigrés (le comte de Lardenoy?) que M. Lavergne met au jour. Il publie également une lettre du comte de Provence félicitant ses « braves compagnons d'armes » d'avoir fait un si noble usage de leurs armes en défendant les foyers qui leur servaient d'asile.

Le P. Forbes, qui prépare une seconde édition de sa *Vie de l'illustre martyr écossais Jean Ogilvie, S. J.*, annonce une *petite trouvaille historique*, qui est la **Généalogie**, inconnue jusqu'ici. Le jésuite martyrisé le 10 mars 1615 était proche parent et allié de la plus haute noblesse d'Écosse. Son père s'appelait Walter Ogilvie de Drunmakeith, et sa mère — probablement une catholique — se nommait Mary Douglas de Lochleven.

II. — REVUE HISTORIQUE, mars-avril 1898. — M. A. de Boislisle termine son étude, commencée dans la livraison précédente (janvier-février) sur les **Aventures du marquis de Langalerie**. La race des *condottieri* ne fut pas le privilège de l'Italie du quinzième siècle, ni de la France du dix-huitième. Avant de faire un pont d'or au maréchal de Saxe ou au maréchal de Lukner, ces Allemands insatiables, nous avons subi la plaie de ces princes étrangers issus de maisons souveraines : Lorraine, Savoie, Bouillon, que Saint-Simon traite de « sangsues, espions suborneurs et corrupteurs, pestes et gangrènes mortifères ». Le prince Eugène fut le plus illustre. Mais autour de lui figurèrent, dans les armées coalisées contre Louis XIV, un Lorraine-Elbeuf, un comte de Soissons, un Vaudémont, un Commercy, un prince d'Auvergne, un Montlaur, tous déserteurs et transfuges, comblés d'abord des bienfaits du roi de France. Certaine noblesse n'avait pas besoin

de prétexter la révocation de l'édit de Nantes pour passer à l'ennemi à la suite des Schonberg et des Ruvigny.

Deux officiers généraux se sont distingués, à la fin du règne de Louis XIV, par l'éclat de leur désertion : le marquis de Langalerie et le chevalier de Bonneval. Au dix-huitième siècle, ils ont inspiré des romans plus ou moins historiques. De nos jours, on a tiré au clair la légende de Bonneval. Celle de Langalerie, en dépit du Moreri, de Charles de Weber, de Henry-B. de Montégut, du D^r Marcus Landau, de Vienne, du colonel Hermann de Rotenham, enfin de M. David Kaufmann (*Études juives*, 1894), est restée fort embrouillée. M. de Boislisle utilise pour la première fois les sources françaises, avec l'espoir que chaque pays de l'Europe va en faire autant pour son propre compte. C'est donner beaucoup d'importance à un triste personnage; mais, derrière lui, il y a son époque, et, comme on a ressassé les hauts faits, il est temps d'en venir aux scandales. Il paraît que « le brillant lieutenant-général de notre armée d'Italie, une fois sorti du bon chemin, et devenu chevalier errant et chevalier d'industrie, a traversé pendant dix ans tous les États de l'Europe centrale, côtoyé les plus hauts personnages, frappé aux portes les plus diverses, demandé asile à toutes les religions, cherché des ressources dans toutes les spéculations, dans les entreprises les plus chimériques, avant d'aboutir à une fin misérable » (p. 13). Mais le plus triste est de penser qu'en cela il n'aurait été qu'un « précurseur » du dix-huitième siècle. La conclusion de M. de Boislisle est que cet étrange dévoyé fournira vraiment, dès qu'il sera mieux connu, un beau sujet de roman historique, comme on vient d'en écrire sur un prédécesseur, l'abbé de Watteville. On s'est mis à exploiter aussi de la même sorte *les Mille et une nuits d'une ambassadrice*. Du charmant volume de M. de Maulde sur Marie Petit, M. Léo Claretie a tiré un roman pour la *Revue de Paris*. Courtiliz de Sandras et Alexandre Dumas y mettaient moins de patience; ils n'attendaient pas que leurs personnages eussent été passés au laminoir de la critique, pour les étoffer en héros de cape et d'épée. Au besoin, ils les faisaient jaillir de leur cerveau.

Très confuse, la généalogie de ce marquis de Langalerie. « Le plus simple gentilhomme... tout au plus gentilhomme », dit dédaigneusement à son habitude le duc et pair Saint-Simon, car on pense bien que c'est dans les fameux *Mémoires* que M. de Bois-

lisle a rencontré le personnage dont il a voulu vérifier les titres à son tour et retracer l'odyssée. On y démêle qu'il fut apparenté aux Salignac-Fénelon et allié de Mme de Maintenon, qui le patronna. Il était né de Henri-François de Langalerie et d'Anne-Marie Decouleurs de Rouvellié (p. 17). Il fut baptisé à Lyon, le 24 septembre 1661, sous le nom de Philippe. A quinze ans, en 1676, il débute comme cornette dans le régiment de son père, le héros du passage du Rhin. Lui-même fit diverses campagnes sur le Rhin et devint jeune colonel. Agé alors de vingt-six ans, « beau, grand, fait à peindre et assuré d'un bel avenir » (p. 18), il épousait une veuve de quarante-six ans. Déjà ses finances étaient obérées. M. de Boislisle donne des détails très précis sur les excès de luxe, de faste et de dépense folle auxquels s'abandonnaient les officiers en campagne et même en temps de paix. « Luxe du train, luxe des équipages, luxe de la table et de la chère » (p. 5), sans compter la frénésie du jeu. On se rattrapait en imposant des contributions énormes aux pays conquis; ce fut le cas de Bonneval et un peu celui de Langalerie. Chez ce dernier, l'amour-propre froissé se joignit aux embarras de la gêne. Il eut beau se distinguer au combat de Luzzara, par un pur hasard qui lui fit s'attribuer la victoire, puis intéresser en sa faveur le P. de La Chaise (p. 28); après une série de lettres ou de factums insolents à l'adresse du ministre Chamillard, il passa au service des Allemands et reçut d'eux un brevet de général-major.

Louis XIV confisqua ses biens. Langalerie n'en avait cure. Il se conduisait bravement contre nous à Calcinato et contribuait vaillamment à nous écraser devant Turin. D'ailleurs, prêt à se battre en duel quand on maltraitait trop Louis XIV dans les propos de table. Sur ces entrefaites, il perdit sa femme et épousa en 1709 une protestante. Peu après, il abjura et quitta le service du roi de Pologne auquel il avait passé. L'abjuration eut lieu solennellement en 1711. Dès lors, son rôle est celui d'un fou, mais d'un fou dangereux. M. de Boislisle croit absolument à la sincérité de son illuminisme (p. 273). On en peut très bien douter, à le voir tendre la main chez les réformés de Hambourg et de Brème, se faire accueillir à la cour de Cassel, et préparer une expédition de dix mille hommes contre les États de l'Église. Était-il hanté par les souvenirs d'un transfuge encore plus fameux : le connétable de Bourbon ? Il rêvait aussi de réta-

blir le royaume de Jérusalem et de fondre en une seule religion christianisme et judaïsme. La série de ses aventures avec un fripon nommé Linange est très divertissante. Ils organisèrent une « Théocratie universelle », et se partagèrent les rôles : à Langalerie les armées de terre ; à Linange les forces navales. Toute cette histoire où il est question de l'Antéchrist et de Madagascar, est d'un haut comique. Un Turc, Osman-pacha, entra bientôt dans leurs intrigues. Madagascar devait être un de leurs établissements après que le Grand Seigneur se fût rendu maître de Rome. Tous ces projets se lisent encore aujourd'hui aux archives de Vienne. Condamné comme fou à la détention perpétuelle (1716), Langalerie se laissa mourir de faim. Linange finit ses jours à la forteresse de Spielberg. Bonneval obtint sa grâce du régent. Langalerie avait eu tort de désespérer. Et mieux vaut croire en définitive qu'il ne savait plus ce qu'il faisait.

III. — REVUE DE L'ART ANCIEN ET MODERNE, 10 avril 1898. — A raison de l'ouverture du musée Condé au public, le dimanche 17 avril 1898, la *Revue de l'art ancien et moderne* a consacré un numéro entier au **Château de Chantilly**. Le texte, dû à des écrivains spécialistes, se compose d'une série de notices qui forment la meilleure monographie de cette habitation princière.

La première notice, *les Propriétaires*, est signée de M. A. Mézières, l'un des trois conservateurs élus pour trois ans par l'Institut (7 juillet 1897), avec M. Léopold Delisle et M. Gruyer. L'auteur esquisse d'une plume légère la physionomie de chaque génération, il faudrait dire de chaque dynastie, et de chaque personnage marquant. Les premiers possesseurs en date du castel de Chantilly sont les Bouteiller de Senlis. Ils gardent le domaine durant trois siècles, du milieu du onzième au milieu du quatorzième. Le fils d'un simple bourgeois de Lagny, Pierre d'Orgemont, élevé par ses mérites aux plus hauts emplois, leur succède. Vers la fin du quinzième siècle Chantilly passe enfin de la maison obscure d'Orgemont dans celle du premier baron chrétien de France. Anne de Montmorency va transformer la vieille demeure féodale en une demeure artistique. Au pied du château-fort il élève un châtelet d'une élégance exquise. L'élève de Bayard, le compagnon d'armes de François I^{er} à Marignan et à Pavie, reçoit dans

ce mignon palais, vrai bijou de la Renaissance, Benvenuto Cellini, André del Sarte, Léonard de Vinci.

Pour l'historien épris des grands personnages, il n'y a eu que trois hôtes de Chantilly : le connétable Anne de Montmorency, Condé et le duc d'Aumale. La statue équestre du connétable se dresse au sommet de la rampe, en face du château rebâti par l'héritier des Condé, reliant le premier au dernier anneau de la chaîne. Là-bas, au fond des bois et des charmilles, le regard plonge sur le pavillon de Silvie qui rappelle la fin d'une autre grande race. Le dernier des Montmorency, dont la tête tomba sous la hache de Richelieu, recevait là le poète Théophile. Montmorency, Condé, Aumale, quel triumvirat de noms glorieux et impérissables !

Mais je déborde sur la notice suivante écrite par le seul érudit qui soit maître du sujet. M. Gustave Macon, si longtemps archiviste et collaborateur du duc d'Aumale, a résumé en quelques pages d'une irréprochable exactitude tout ce que des années de recherches lui ont appris sur *le Château et le parc*. A les lire, on éprouve un double plaisir : celui de ne voir présentés que des faits soumis à l'épreuve d'une rigoureuse critique, et le charme de contempler une série de tableaux qui semblent éclairés comme par reflet du jour plus éclatant des grandes scènes de notre histoire. Nous allons les examiner en détail.

Pourquoi ne sait-on rien du Chantilly antérieur au quatorzième siècle ? Parce que les Jacques ont passé là. Nous sommes ici dans l'Oise, et le Beauvaisis fut le berceau de la terrible insurrection. Or, Jacques Bonhomme, opérant déjà comme plus tard en 1789, a pillé le castel avec son charrier en 1358. Et, comme au lendemain de toute révolution, voici que la propriété perd sa stabilité. En trente ans, Chantilly est cédé, donné, repris, jusqu'à ce que Guy de Laval le vende, en 1386, à Pierre d'Orgemont, le chancelier de Charles V. L'année même, commença une reconstruction complète dont le savant archiviste nous fait suivre les phases successives avec les pièces de comptabilité.

Mais nous voici en pleine guerre de Cent ans. La veuve de Pierre II d'Orgemont († 1417) a épousé un Armagnac, c'est-à-dire un partisan du gentil dauphin Charles, cet enfant de France que vient de sauver Tanneguy Duchâtel. La forteresse de Chantilly résiste aux garnisons voisines de Senlis et de Creil, qui sont aux

Bourguignons. En 1421, au lendemain du traité de Troyes (1420) qui a livré la France aux Anglais, la châtelaine est devenue veuve une seconde fois, et, menacée d'un siège, elle remet le château aux Anglo-Bourguignons.

Combien les temps sont changés à la fin du quinzième siècle ! Charles VIII, qui va chercher en Italie la Renaissance encore ignorée du Nord de l'Europe, vient de monter sur le trône (1483). L'année suivante, Chantilly tombe par héritage entre les mains de Guillaume de Montmorency, le père du futur connétable Anne. Il obtient une bulle de Léon X et fait rebâtir la chapelle. Son fils achève la transformation. Comme les demeures des princes d'Italie, Chantilly sera à la fois forteresse et palais. Pour la défense on conserve les grosses tours et le mur d'enceinte. Mais à l'intérieur on crée des corps de logis et des galeries ; les beaux meubles s'y entassent avec les tapisseries, les tableaux de maîtres, les armures. Au dehors, les larges douves pleines d'eau continuent de protéger les abords, mais parterres et jardins sont dessinés ; le parc s'étend et s'embellit. De 1524 à 1530 s'élèvent à l'ouest du château les bâtiments de Bucan. De cette construction, avec son jeu de paume et sa galerie des cerfs, les démolisseurs de 1785 et ceux de la Révolution n'ont rien laissé subsister. Les fresques attribuées à Nicolo dell'Abbate représentaient l'histoire de Psyché. Les « figures de cerfs au naturel, portant tous au col l'écusson de MM. de Montmorency » et des maisons alliées à la leur, avaient été peintes en 1528 par Martin de Meilles. Il en reste une espèce de grotte et la fontaine des Cerfs.

Anne combat auprès de François I^{er} ou négocie la délivrance des enfants de France faits prisonniers avec le roi. Le vieux père du connétable, Guillaume de Montmorency surveille les travaux, et lui-même est secondé par le célèbre bibliophile Jean Grolier dont plus d'un volume rappelle aujourd'hui le souvenir dans le cabinet des livres. Au printemps de 1531 tout est terminé, et le comte de Laval peut écrire : « C'est le plus beau lieu que je vis de dix ans. » L'architecte avait été Pierre Chambiges. Quant à Jean Bullant, auquel la tradition attribue le châtelet construit vraisemblablement entre 1560 et 1565, M. Macon déclare n'avoir trouvé aucune pièce qui contredise cette attribution, mais aucune non plus qui la confirme. Jean Bullant est qualifié dans les documents « maçon d'Ecouen », et le « maçon de Chantilly », à la même

époque, est un certain Pierre des Isles. Ils furent d'ailleurs en relations et le second dépendait du premier ; mais il est impossible de faire la part de chacun (p. 306).

La terrasse dite du Connétable date de 1538, l'année où Anne de Montmorency fut promu à cette dignité (p. 307).

Le fils du connétable Anne, lui-même connétable, y plaça sa propre statue, exécutée par Pierre Biard en 1607. Faite de « morceaux de cuivre de platinerie », comme certaines statues de l'ancien Hôtel de ville de Paris, elle a disparu depuis.

Les embellissements ajoutés par Condé au parc de Chantilly sont plus connus. Le duc d'Aumale les a décrits en quelques pages. M. Macon, qui avait rassemblé les matériaux pour l'éminent historien, a bien fait de revenir sur un sujet si intéressant. En ce temps-là la petite ville de Chantilly n'existait pas et encore moins le viaduc du chemin de fer. Toute cette vallée coupée de canaux, que l'on aperçoit sur la droite à travers les glaces d'un wagon filant de Paris vers Amiens, fut ajoutée par Condé au parc des Montmorency trop borné pour le siècle qui allait voir Versailles donner le ton aux châteaux princiers. C'est le lieu dit la Canardière. Le Nôtre dessina les grandes lignes de ces transformations et détourna les eaux de la Nonette plus facilement que Louis XIV ne fit monter celles de la Seine par l'aqueduc de Marly. A Chantilly, on dut pourtant recourir aussi, en vue de la cascade, à une machine élévatrice encore debout. Le Nôtre s'était mis à l'œuvre dès 1663, assisté de Desgots, Gitard, la Quintinie et de Manse. Dès 1672 les travaux émergeaient la cour. Desgots dessinait le labyrinthe au parc de Silvie ; Gitard construisait le Grand Degré, avec ses grottes et ses statues de pierre, œuvre de Le Nôtre et du sculpteur Jean Hardy.

En 1684, Condé chargeait Mansart de transformer l'intérieur du Châtelet. De cette époque date l'appartement du grand Condé, qui fut depuis celui du général Henri d'Orléans. Les étrangers qui le visitent sont parfois déçus. Ils rêvent quelque chose de grandiose sinon d'énorme. Versailles leur a faussé l'optique. C'est oublier que le grand Condé garda toujours des goûts aussi simples que distingués. Après sa mort (1686), Mansart allait tout gâter. L'immense caserne qu'il éleva, avec les encouragements du prince Henri-Jules, sur les fondations du grand château si pittoresques des Montmorency, ayant été rasée par la Révolution fran-

çaise, inutile d'en parler. On sait que le dernier Condé dédaigna de la rebâtir et que le duc d'Aumale ne la regretta jamais. Le style lourd et banal de cette immense bâtisse ne rappelle que trop la décadence de l'architecture à la fin du règne de Louis XIV.

Le dix-huitième siècle ne fit pas mieux. Le duc de Bourbon, arrière-petit-fils de Condé et ministre de Louis XV, éleva les écuries si monumentales mais si exagérées qui servent de décor au champ de courses, face aux tribunes. Il donna des fêtes splendides au roi qui allait le disgracier, comme Louis XIV résolut la perte de Fouquet à Vaux. La disgrâce ne fut ni la Bastille, ni Pignerol, mais l'exil à Chantilly même. (« Combien j'envie cet exil-là ! » dira un jour le duc d'Aumale à Twickenham ou à Bruxelles.) La mièvrerie de ce siècle mesquin a inspiré les délicieuses arabesques peintes sur les panneaux du salon des singeries. Ici, des singes ; là, des chevaux ; l'influence d'une époque matérialiste se fait sentir partout. On élève un jeu de paume (1756-1757) ; on orne l'île d'Amour avec ses statues païennes de Vénus. On refait la salle de spectacle, sur les dessins de Bellisard, l'architecte du Palais-Bourbon à Paris. Restout et Sauvagne la décorent ; le prince de Condé, Louis-Joseph, son fils et sa fille, la future fondatrice des Bénédictines du Temple, sont les acteurs.

Dans le parc on élève un Hameau où l'on se déguise en bergers et bergères. « Les jours, écrit M. Macon, où on n'allait pas courre le daim ou le cerf, on dînait au Hameau ou à Silvie ; la compagnie montait ensuite dans une grande chaloupe remplie de musiciens. Au son des instruments on parcourait la Manche, le Grand Canal. Puis la chaloupe déposait ses passagers, soit près de la Ménagerie, soit près du Temple de Vénus où l'on faisait collation. Après une promenade en voiture à travers le parc, les grandes écuries, la pelouse, on rentrait au château ; après le souper, comédie, parfois feu d'artifice de Ruggieri. » Louis XV visitait souvent ce palais enchanté, et la Du Barry voulut s'y voir (août 1769). Ainsi se préparait la Révolution française. En 1814 un vieillard rentrait dans cette demeure dévastée ; il ne retrouvait debout que le petit château ; et, comme il était le dernier de son illustre nom, il se contentait de pleurer sur ces ruines. Il était réservé au duc d'Aumale de les relever (1876-1882).

Mais les trésors accumulés pendant trois siècles avaient été

dispersés. Le moulage de Henri IV, les reliques d'Écouen (verrières, autel, boiseries), le monument des cœurs des Condé provenant de l'église Saint-Louis des Jésuites à Paris, c'était tout ce qui restait. Le duc d'Aumale fit du château vide un musée comble.

Ces merveilles sont décrites en ce même numéro de la *Revue de l'Art; la Galerie de peinture*, par M. Benjamin-Constant, l'auteur du dernier et mélancolique portrait du duc d'Aumale; *les Dessins*, par M. Bouchot, le savant conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale; *le Cabinet des Livres*, par M. Léopold Delisle, le meilleur juge et l'admirateur le plus compétent de ces riches dépôts de manuscrits et d'imprimés (1 400 mss. et 12 500 vol. dont 300 sur vélin); *les Collections diverses*, par M. Germain Bapst. La livraison est close par une dernière étude de M. G. Macon sur *la Donation de Chantilly et l'ensemble des collections*. Il nous apprend qu'outre le cabinet des livres, une bibliothèque de livres modernes renferme 15 000 volumes. Les archives de Montmorency et des Condé, divisées en Correspondances historiques et en Trésor des chartes, Cabinet des registres et Cabinet des plans offriront longtemps un champ fertile en découvertes aux curieux de l'histoire des trois derniers siècles. Les seules correspondances avec les recueils d'autographes forment 600 volumes in-folio magnifiquement reliés aux armes du musée Condé. Quatre cents « crayons », cent quatre-vingts portraits, quatre cent quatre-vingts aquarelles, trois mille gravures dont beaucoup de premier choix, ne sont qu'une partie de ces incomparables trésors.

Les amateurs sauront gré à M. Macon de leur en avoir donné cet aperçu sommaire mais déjà précieux. Une Bibliographie aussi complète que consciencieuse des ouvrages relatifs à Chantilly termine cette série de notices. Enfin des illustrations artistiques, reproductions de gravures ou dessins originaux, font passer sous les yeux, jamais lassés de ces splendeurs, le connétable de Montmorency en 1515, le buste de Condé en terre cuite par Coysevox, la collation de Chantilly en 1688 d'après Lepautre, le duc d'Aumale enfant, colonel, en 1850, avant sa mort, etc. Des en-têtes, des culs-de-lampe, des lettres ornées, achèvent de donner à ce recueil un aspect digne du domaine royal légué à l'Institut et à la France.

IV. — REVUE DES DEUX MONDES, 1^{er} et 15 février 1898. — *La Dernière des Condé* dont M. Pierre de Ségur nous retrace en deux parties l'existence moitié romanesque, moitié consacrée à Dieu, était cette Louise-Adélaïde de Condé, née à Chantilly le 5 octobre 1757¹ et connue par ses fondations religieuses encore plus que par son amitié pour le marquis de La Gervaisais. Son père, Louis-Joseph de Condé, fils du ministre de la Régence, était un assez triste personnage. Sa mère, Charlotte de Rohan-Soubise, paraît avoir été une femme de vertu, bonne mère de famille, et point du tout faite pour encourager un héros aux grandes aventures. Louise eut pour marraine Madame Louise de France, et pour parrain le Dauphin. Son frère était Louis-Henri-Joseph de Bourbon, le dernier prince de Condé, celui qui se tua en 1830. Corrompu comme tous les grands seigneurs de cette déplorable époque, Louis-Henri-Joseph professa cependant toujours pour sa sœur un culte respectueux.

Le 5 mars 1760, la petite Louise perdait sa mère. Elle fut élevée par une tante, Mme de Vermandois, abbesse de Beaumont-lès-Tours, puis à l'abbaye de Panthémont, rue de Grenelle, à Paris. Sur ces deux maisons d'éducation religieuse, M. Pierre de Ségur nous donne de charmants détails. Très jolies aussi ces descriptions de villégiature au château de Vanves, et ces idylles qui devançaient Trianon : Mlle de Condé en bergère recevant Mesdames de France dans le Temple de l'Amitié.

A seize ans, elle manqua le mariage du comte d'Artois. Première déception. A vingt-cinq elle quitte Panthémont, et son père fait construire pour elle le bel hôtel de la rue Monsieur, aujourd'hui hôtel de Chambrun. On sait le reste : sa jambe cassée ; sa saison d'eaux à Bourbon-l'Archambault, sa rencontre avec La Gervaisais et l'idéale amitié qui unit ces deux âmes mystiques. M. Pierre de Ségur renouvelle cette histoire souvent racontée, par la grâce sobre et distinguée de ses tableaux. Mlle de Condé rompit généreusement du jour où elle craignit non pour sa vertu

1. Dom Rabory, dans sa *Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé, fondatrice du monastère du Temple*, 1888, in-8, la fait naître à Paris, dans le vieil Hôtel de Condé, situé sur l'emplacement de l'Odéon. Le P. V. Delaporte (*Études*, octobre 1888), dans l'article intitulé *la Princesse Louise de Condé*, a suivi Dom Rabory, contrairement à Créteineau-Joly et à M. Pierre de Ségur.

mais pour sa réputation. La Gervaisais se maria, émigra, écrivit quelque deux cents brochures et mourut en 1838.

La seconde partie de ce travail est consacrée à l'existence si mouvementée de la princesse depuis sa nomination d'abbesse de Remiremont jusqu'à sa mort au monastère des Bénédictines du Temple à Paris (10 mars 1824). Après le roman intime c'est le roman d'aventures. Quelle différence entre la pompe de l'entrée solennelle en cette abbaye de chanoinesses nobles de Remiremont qui était un petit royaume (1^{er} août 1787) et le départ de Chantilly quelques jours après la prise de la Bastille. La plupart des détails relatifs à ce triste voyage sont empruntés par M. Pierre de Ségur aux Mémoires inédits du comte d'Espinchal, compagnon du prince de Condé pendant l'émigration, dont M. Frédéric Masson a donné des fragments dans la *Revue de Paris*. Pour la période précédente, il paraît avoir mis à profit quelques lettres du maréchal de Ségur.

Les pérégrinations de la princesse à travers les Flandres, la Suisse et l'Allemagne sont décrites plus rapidement. L'auteur ne s'arrête pas davantage dans les divers couvents où Louise de Condé essaya de la vie religieuse, n'ayant jamais plus couru le monde, suivant le mot spirituel de son père, que depuis qu'elle l'avait quitté. Mais ici on peut recourir à Dom Rabory. Après avoir été capucine à Turin, trappistine en Valais, visitandine à Vienne, elle se fit bénédictine à Varsovie, et y prononça ses vœux le 21 septembre 1802.

Bien que rentrée à demi dans le monde pour retrouver son père en Angleterre, elle resta jusqu'à la fin de sa vie fidèle à ses engagements. Elle revint en France avec la Restauration, repartit pour l'Angleterre aux Cent-Jours; enfin elle eut le bonheur de faire des ruines du Temple une maison de prières expiatoires. Son corps repose aujourd'hui, rue Monsieur, dans la chapelle des Bénédictines, à côté de l'Hôtel témoin du roman de sa jeunesse mondaine.

HENRI CHÉROT, S. J.

« L'ESPAGNE, CUBA ET LES ÉTATS-UNIS¹ »

Le livre de M. Charles Benoist ne trompe pas, à la lecture, l'espérance qu'éveille son titre si actuel.

Sans doute, il ne faut pas s'attendre à y trouver tous les renseignements, tous les documents qui seraient nécessaires pour la compréhension complète des questions touchées. La question cubaine n'occupe d'ailleurs que les deux premiers chapitres, environ la moitié du volume. Mais les études qui suivent, sur la révolte des Philippines et sur la vie et l'œuvre de Canovas del Castillo, se rattachent étroitement au premier sujet et contribuent à l'éclairer, en achevant le tableau raccourci de la situation politique de l'Espagne actuelle. On peut ne pas admettre toutes les appréciations de M. Benoist, et surtout ne pas s'associer à toute son admiration pour l'homme d'État, éminent certes, mais si critiqué de droite et de gauche, qui a tenu le premier rôle dans la péninsule durant les vingt dernières années : on ne lui sera pas moins reconnaissant, pour cela, des informations qu'il est allé recueillir directement aux sources et chez les témoins les plus divers, et dont il nous offre dans son livre le résumé aussi impartial que lumineux.

Ajoutons que les articles de la *Revue des Deux Mondes*, qui ont formé ce volume, et le volume lui-même ont paru alors que l'auteur, pas plus que personne, ne prévoyait l'imminence de l'intervention violente des États-Unis ; cette circonstance ne fait qu'ajouter à l'intérêt de son exposé.

M. Benoist caractérise d'une manière saisissante l'intérêt passionné que tous les Espagnols sans exception prennent à la question cubaine. « Conservateurs, libéraux ou carlistes, les partis, les ministères, les dynasties et jusqu'aux formes de gouvernement, c'est ce qui passe ; mais il faut que l'Espagne demeure : et Cuba, c'est de la chair de chair espagnole ; c'est de l'histoire, de la

1. Par M. Charles Benoist. In-16, pp. 269. Paris, Perrin, 1898.

gloire et de la grandeur d'Espagne; c'est le dernier témoin de l'Espagne dans le Nouveau-Monde, tiré par elle de l'inconnu des eaux. » (P. 3.) « L'Espagne aime Cuba, ou elle s'aime en Cuba, elle, ses victoires, ses conquêtes et sa splendeur anciennes. » (P. 7.)

A cette raison de sentiment, ou, si l'on veut, d'orgueil national, s'ajoutent des considérations, d'un ordre plus matériel, très sérieuses.

D'abord, au point de vue politique, l'Espagne a déjà trop perdu pour se résigner à perdre encore; son rôle, qui fut si grand dans le monde, est trop diminué aujourd'hui, pour qu'elle consente à le laisser effacer davantage.

Puis, toutes les raisons qui font que les nations européennes tiennent à leurs colonies et visent même à les agrandir, militent pour que l'Espagne garde au moins les débris qui lui restent de son immense empire colonial d'autrefois.

Mais l'attachement de Cuba pour l'Espagne est loin d'égaliser celui de l'Espagne pour Cuba. Toutefois, ceux qui partent de là pour conseiller, sinon faire un devoir à nos voisins de renoncer à la perle des Antilles, ne réfléchissent peut-être pas que plusieurs autres nations sont dans un cas analogue. L'Inde, par exemple, est-elle affectonnée à l'Angleterre? Et, sans sortir de l'Europe, n'y a-t-il pas ici ou là des populations bien autrement intéressantes que les révoltés de Cuba, et que le destin enchaîne à des maîtres antipathiques?

Assurément, les relations de l'Espagne avec ses possessions d'Amérique sont depuis longtemps fort difficiles. Quelles sont les causes de cette guerre, qui, tantôt ouverte, tantôt sourde et latente, bat en brèche sans interruption la souveraineté espagnole à Cuba, surtout depuis une quarantaine d'années?

C'est vite fait de jeter toute la responsabilité sur l'Espagne elle-même. M. Ch. Benoist résume consciencieusement les griefs que font valoir les Cubains et les avocats un peu suspects qu'ils ont aux États-Unis. Mais il les fait suivre des réponses au moins fort plausibles qu'y opposent, non seulement le gouvernement espagnol, mais encore des témoins entièrement désintéressés.

Par exemple, un des grands reproches, c'est que l'administration de Cuba serait toute entre les mains des fonctionnaires envoyés de la métropole, et que l'Espagne refuserait aux Cubains

tout pouvoir effectif dans leur propre pays. Or, du côté espagnol, on réplique par la liste des Cubains pourvus de hauts emplois dans l'armée, l'enseignement, la magistrature, le clergé, les diverses administrations, tant dans la péninsule que dans les possessions d'outre-mer.

Pour donner quelques chiffres, en juillet 1896, les Cubains ne formaient pas moins de 80 pour 100 des employés de l'administration dans leur île. — A l'Université de la Havane, le recteur, le vice-recteur et les doyens des cinq facultés sont des Cubains; et Cubains aussi sont soixante professeurs sur quatre-vingts. — De plus, Cuba est, comme toute autre province de l'Espagne, représentée aux Cortès; elle y envoie treize sénateurs et trente députés; en un mot, elle est aussi bien traitée qu'aucune province de la péninsule. Elle vient d'obtenir encore plus : un décret royal lui octroie une large autonomie, qui enlève en droit toute raison d'être aux menées séparatistes.

Que l'administration espagnole, spécialement en ce qui touche Cuba, ait de graves défauts, on ne le nie pas, même en Espagne, en soutenant toutefois que ces défauts sont beaucoup exagérés à l'étranger. Mais il faut aussi reconnaître que la tâche de gouverner ce pays est rendue bien épineuse par les Cubains eux-mêmes — et par d'autres.

Est-il exact que l'Espagnol soit, de sa nature, ingouvernable, comme le dit M. Charles Benoist? Il ne nous semble pas, du moins s'il s'agit des vrais Espagnols, fidèles à leur vieille foi et aux traditions nationales, et non de ceux qu'ont déformés la franc-maçonnerie et la libre pensée. Mais le mot est peut-être plus juste, appliqué aux Espagnols des colonies.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le nom de race ingouvernable caractérise parfaitement la population de sang mêlé qui forme la majorité des habitants de Cuba. D'après le dernier recensement officiel (1887), l'île renferme environ 1 600 000 âmes; sur ce nombre on compte 500 000 à 600 000 noirs; les blancs venus d'Espagne ou de l'étranger seraient environ 100 000; le reste est composé de mulâtres, chez qui du sang espagnol est mélangé de sang noir ou mixte dans les proportions les plus diverses. L'histoire des républiques de l'Amérique centrale et méridionale, où les éléments dominants de la population se sont formés de manière analogue, montre le mieux ce qu'est en général le tempé-

rament issu de ces croisements entre les races supérieures et inférieures : trop souvent union des vices de la civilisation et de la barbarie, mais surtout horreur de la règle et de la subordination. Il fut un temps où ces caractères désordonnés étaient contenus et disciplinés jusqu'à un certain point par la religion ; malheureusement, cette force bienfaisante a été en grande partie remplacée par celle des sociétés secrètes, vers la fin de l'ancien régime, et surtout après l'émanicipation de l'Amérique continentale espagnole. La franc-maçonnerie, si pernicieuse en Europe, l'a été et l'est encore à un degré bien plus grand parmi ces populations, qu'elle prive de l'unique modérateur capable de mettre un peu d'ordre et de mesure dans leurs ardentes passions.

C'est dans les loges maçonniques, le fait est notoire, qu'ont été préparées toutes les insurrections qui ont agité Cuba dans notre siècle ; et la facilité funeste avec laquelle ces associations, plus ou moins secrètes, mais toujours révolutionnaires, recrutent leurs adeptes parmi les Cubains, est et sera pour longtemps le grand obstacle à une véritable pacification de l'île.

M. Ch. Benoist met nettement en relief ce fait, d'ailleurs incontesté, et il montre aussi bien que les insurrections des Philippines n'ont pas une autre cause.

Les chefs des insurgés actuels de Cuba, comme ceux des Tagals révoltés de Luçon, ont pour but dernier l'indépendance complète ; ils l'ont déclaré, aucune concession de l'Espagne ne les satisfera, sinon qu'elle se retire elle-même du pays. Leur rêve est une république à la manière d'Haïti ou de Saint-Domingue — étranges modèles en vérité ! On comprendrait que l'Espagne, même si elle faisait bon marché de ses droits, ne voulût point laisser se produire ce résultat, qui serait la ruine morale et matérielle de ces belles contrées.

Malheureusement pour l'Espagne, elle n'a pas à faire qu'avec ses sujets révoltés à Cuba. Ce qui compromet sa souveraineté dans l'île beaucoup plus que des insurrections, dont ses braves soldats finiraient bien par avoir raison, c'est que Cuba est trop près des États-Unis et que pour ceux-ci la tentation est trop forte d'aider les causes qui tendent à détacher Cuba de l'Espagne. M. Charles Benoist le dit :

On sait que les Américains du Nord sont, comme par un don exprès,

des géographes et des physiciens avisés : ils calculent longtemps à l'avance la chute des corps et la chute des étoiles, et ils tendent, pour les recevoir, d'un bras infatigable, le pavillon américain. Ce n'est pas hier, c'est en 1823, que M. Adams, alors secrétaire d'État, écrivait : « Il y a des lois de gravitation politique autant que de gravitation physique ; et, si une pomme détachée par la tempête de l'arbre qui l'a produite ne peut que tomber à terre en vertu de la loi de gravité, ainsi Cuba, séparée par la force de sa propre connexion avec l'Espagne et incapable de se maintenir à elle seule, ne peut que graviter vers l'Union nord-américaine, laquelle, suivant la même loi de la nature, ne peut la rejeter de son sein. » Mais, personne n'étant maître de l'heure, s'il est des gens qui l'attendent avec une patience plus ou moins commandée, il en est aussi qui veulent l'avancer ; s'il en est qui se contentent de ne pas quitter des yeux la pomme et de ne point souffrir qu'un passant la cueille, il en est de plus pressés, qui ne craignent pas de secouer le pommier. Il ne manque point, aux États-Unis, de gens pressés ; et, comme il y en a beaucoup dans le peuple, il s'en trouve quelques-uns jusque dans les Chambres.

Inutile de faire observer comment ces dernières paroles sont confirmées, au-delà même de ce que prévoyait l'auteur, par des événements tout récents. M. Benoist pensait que du moins le gouvernement, aux États-Unis, ne s'écarterait pas, dans la question de Cuba, d'une politique « correcte, réservée, légale », et qu'il résisterait à la poussée populaire, allant vers une politique « compromettante, envahissante, illégale, à la Cecil Rhodes ou à la Jameson ». En cela, il s'est trompé.

Du reste, il fait l'historique très intéressant de la marche parallèle de ces deux politiques aux États-Unis. Du côté du gouvernement, dès 1823, démarches diplomatiques pour amener l'Espagne à céder la perle des Antilles contre paiement d'une bonne somme d'argent. Le marché est toujours repoussé par la fierté castillane, mais les *business-men* d'au delà de l'Atlantique y reviennent sans se lasser, haussant leurs prix avec le temps, profitant habilement des moments de gêne financière où leurs offres seront le plus tentantes. Efforts inutiles ! Mais, d'autre part, la politique non officielle ne chômait pas. Les loges maçonniques travaillaient en toute liberté, dans les principales villes d'Amérique, à préparer les conspirations, les insurrections contre la domination espagnole à Cuba ; des citoyens de l'Union américaine s'enrôlaient parmi les insurgés ; d'autres leur fournissaient les armes et l'argent. En un mot, « depuis un demi-siècle, l'île a

bien des fois essayé de renverser la domination espagnole, et, pas une fois, le concours, l'assistance effective, la sympathie se traduisant en actes, sinon des États-Unis, au moins de certaines classes de citoyens américains, ne lui ont été refusées ». (P. 89-90.)

« Le gouvernement fédéral, ajoute M. Benoist, n'y peut rien : ou, ce qu'il y pouvait, il n'a pas négligé de le faire¹. » Les Espagnols ne sont pas tout à fait de cet avis ; en tout cas, ils ont raison de dire que si, depuis trois ans, l'insurrection déjoue leurs plus énergiques efforts et rend inutiles les plus lourds sacrifices que s'impose la métropole, c'est grâce aux subventions qu'elle ne cesse de recevoir des États-Unis. Si donc ceux-ci ne voulaient servir que la cause de l'humanité², en intervenant dans le duel de l'Espagne avec Cuba révolutionnaire, ils n'avaient pas besoin de mobiliser leurs armées de terre et de mer : ils n'avaient qu'à rendre plus effective la neutralité que la justice et le droit des gens leur imposaient en regard de cette lutte ; privée des secours qui lui arrivent constamment du continent américain, l'insurrection s'éteindrait d'elle-même. Mais cela ne ferait sans doute pas le compte des spéculateurs américains, auxquels les chefs des révolutionnaires cubains (c'est un de leurs amis qui nous l'apprend³) ont hypothéqué dans l'île d'immenses terrains, à livrer après le triomphe de l'insurrection.

1. Si M. Charles Benoist avait pu lire, avant la publication de ses études, l'article publié par M. Hannis Taylor, en novembre dernier, dans la *North American Review*, sur la question cubaine, il aurait eu moins d'éloges pour la discrétion de cet ancien ambassadeur des États-Unis à Madrid. Du reste, cet article ne fait pas plus d'honneur à la perspicacité qu'à la courtoisie du diplomate. Comme « remède simple » à la situation de Cuba, il préconisait déjà le vote par le Congrès de Washington d'une résolution analogue à celle qui vient d'être votée en effet, et il prédisait que l'Espagne n'oserait ni ne pourrait passer outre.

2. On a fort à propos fait souvenir ces champions de l'humanité de leur cruauté à l'égard de leurs Indiens.

3. F. Tarrida del Marmol, *les Inquisiteurs d'Espagne* (Paris, Stock, 1897), p. 227.

REVUE DES LIVRES

Le Chemin de la Perfection, ou le curé d'Ars conduisant le chrétien au ciel, par DOM Germain MAILLET-GUY. Paris, Delhomme et Briguet, 1897. In-24, pp. VIII-768. Prix : 2 fr. 50.

C'est la vie chrétienne tout entière qui est passée en revue dans les 800 pages de ce petit volume : sanctification de la journée, de la semaine, de différentes époques de l'année, des derniers temps de la vie par la préparation à la mort, sans oublier le choix d'un état. Ces conseils, marqués au coin de la sagesse et de la simplicité des saints, que M. Vianney donnait à ses paroissiens, sont utiles à tous, mais s'adressent, je crois, plus particulièrement aux habitants de nos campagnes, souvent trop délaissés, plus aptes cependant qu'on ne le pense à se laisser conduire dans le *Chemin de la Perfection*. Quel guide plus sûr, plus compétent, plus pratique, pouvait-on leur offrir que le saint curé d'Ars ? « Ce livre est tout entier de lui », déclare modestement le pieux éditeur, à qui revient pourtant la mise en œuvre et le plan de l'ouvrage. On lui saura gré d'avoir mis les instructions du vénérable serviteur de Dieu à la portée d'un plus grand nombre d'âmes : le prix, le format, l'adaptation en font un petit livre vraiment populaire.

Paul POYDENOT, S. J.

Compendium logicæ et metaphysicæ ad usum adolescentium, qui in seminariis et collegiis instituuntur, auct. MICHAËLE DE MARIA, S. J., in Pontif. Univ. Gregoriana collegii Romani professore philosophiæ et generali studiorum præfecto. Romæ, Forzani, 1897. Un grand in-8, pp. VIII-624. Prix : 7 fr. 50.

Nous arrivons bien tard pour faire connaître un ouvrage que le nom de son auteur suffit d'ailleurs pleinement à recommander. Il y a quelques années, le R. P. de Maria nous avait donné en trois forts volumes une véritable Somme de la Philosophie de Saint-Thomas — pleine des trésors de l'érudition, riche des meilleures doctrines de l'École. Il a valu à son auteur les éloges les plus

flatteurs du Souverain Pontife¹, toujours préoccupé du progrès des études, et de la diffusion d'un enseignement où il voit le salut de la Société chrétienne.

Condenser en un seul volume la substance principale de cette abondante doctrine; réduire en un format minimum les plus profondes et les plus subtiles expositions, n'était pas chose facile. La patience et le talent de l'illustre professeur et préfet des études au Collège Romain en sont venus à bout : six cents pages nous donnent une Logique et une Métaphysique qui conservent pourtant toute l'ampleur doctrinale.

Signalons surtout le caractère savant et approfondi de la partie Logique. Nous sommes bien loin des manuels. Des références nombreuses sont empruntées à des sources de première valeur : Opuscules et traités, trop rarement consultés dans le monde néo-scolastique — indispensables pourtant à l'intelligence de certaines questions maîtresses.

Se contenter de la *Somme théologique* est un procédé trop répandu : encore faut-il se féliciter quand la jeunesse est assez studieuse pour exercer son initiative sur cet ouvrage classique. On n'ose guère la pousser dans d'autres directions. Et pourtant, de l'aveu de tous les connaisseurs, la *Somme* est insuffisante pour plus d'une difficulté, pour la recherche de la pensée dernière du saint Docteur, en plus d'un problème. Notamment, les *Analytiques*, et les *Analytiques postérieures* livrent bien des secrets à qui se les est rendus familiers. Récemment encore, nous tenions cet aveu d'un laïque éminent, publiciste bien connu.

On pourra s'en convaincre particulièrement à la lecture du chapitre qui concerne l'*Induction*. C'est une question actuelle que celle des rapports entre l'induction et le syllogisme. Nous avons été heureux de la trouver si lucidement exposée (p. 86-91), — simplifiée et affranchie de toutes les complications que nous avait léguées l'École de Bacon. Encore une fois le mouvement des idées le plus récent réhabilite Aristote et le réconcilie avec la vraie science. L'auteur explique fort clairement le principe d'*analogie* sur lequel s'appuie l'induction; c'est au fond à quoi se ramène le principe du déterminisme moderne, sagement entendu.

1. « Rerum ordinem et coherentiam, perspicentiam veri, refellendi nervos, concludendi evidentiam... » (Bref du 14 janv. 1893.)

Dans un ordre d'idées très voisin, qu'on lise encore la proposition relative aux axiomes expérimentaux : on y reconnaîtra les plus solides fondements d'une Logique tout objective, tout opposée aux dangereuses théories du scepticisme et du matérialisme ¹.

En Ontologie, nous ne pouvons qu'indiquer rapidement les remarquables chapitres relatifs à l'Être commun ou transcendantal (p. 193), à l'Analogie de l'Être (p. 206), à la Puissance et à l'Acte (p. 229), etc... Nous avons bien là toute l'indispensable quintessence de la véritable philosophie scolastique.

La Cosmologie et l'Anthropologie entrent dans le détail de toutes les questions, où les sciences naturelles ont prétendu contredire la métaphysique chrétienne. On sait que sur nul point la banqueroute n'a été plus complète et la réduction de soi-disant certitudes au rang d'hypothèses est un fait désormais incontestable, en Thermodynamique, en Chimie et en Sciences naturelles.

La Théodicée comprend deux parties d'une clarté parfaite : La première étudie les preuves de l'existence de Dieu, la nature divine et ses attributs dans l'ordre absolu (immutabilité, éternité, science). La seconde a pour objets les attributs relatifs (activité créatrice et providence).

Souhaitons que ce beau livre trouve en France des lecteurs nombreux et qu'il contribue à développer, jusque dans l'étude des questions les plus ardues, le goût et l'intelligence véritable de la philosophie de saint Thomas.

André DE LA BARRE, S. J.

Les Églises paroissiales de Paris, Monographies illustrées.

Texte par M. l'abbé BOUILLET. Photographie et gravure de Ch.-G., PETIT. Fascicules 1 à 3. *Notre-Dame de Paris : L'Extérieur ; l'Intérieur ; le Trésor.* Librairie de la France illustrée. Le numéro : 1 franc.

On a raconté que certains de nos députés, lors d'une récente cérémonie religieuse, auraient découvert que Notre-Dame de

1. « Mens nostra axiomatibus experimentalibus certo et indubitanter assentitur ob motivum omnino cogens in ipsis rebus inventum et clare visum, nimirum determinatur ad unum a sufficienti singularium observatione, adjecto principio causalitatis. » (P. 161.)

Paris « était tout de même un beau monument ». C'est un peu l'avis général : mais beaucoup d'admirateurs ne pourraient analyser et raisonner leur admiration, et sont ainsi privés de la joie d'admirer plus et mieux. Pour cela, il faudrait un guide, homme de goût, et instruit, et discret. Il nous épargnerait les exclamations banales, le jargon technique, l'affectation pédante, et saurait pourtant nous décrire le monument dans ses grandes lignes, attirer notre attention sur un gracieux détail, attacher à l'endroit voulu un souvenir historique, reconstituer un chef-d'œuvre détruit par la Révolution, nous indiquer les bons points de vue, enfin nous faire aimer le monument grandiose dont vous le sentez épris.

Ce guide est trouvé. M. l'abbé Bouillet a eu l'heureuse idée de nous offrir les monographies des églises de Paris et l'a déjà heureusement exécutée pour Notre-Dame. Les trois numéros qui lui sont consacrés (extérieur, intérieur, trésor), nous semblent fort bons. Texte sobre et clair¹, photographies nombreuses et réussies. Elles ont été choisies de manière à ne pas faire double emploi avec celles qui se trouvent partout : on aimerait cependant, pour l'intérieur, à voir un des côtés du transept avec sa rose, et pour l'extérieur, l'étage inférieur de cette admirable abside : à peine si on l'entrevoit sous les arbres (n° 1, p. 7); et pourtant, on a bien fait de prendre les vues à la saison des feuilles : architecture et feuillage vont si bien ensemble dans le grand soleil. Deux ou trois vues de l'intérieur sont moins nettes; mais il est difficile de photographier sans lumière !

Bref, avec ces trois numéros, on peut visiter à fond Notre-Dame sans quitter le coin de son feu; mais cela vous donne envie de le quitter et de courir au Parvis. De là, nous suivrons avec plaisir notre aimable guide aux autres paroisses..., et encore à la Sainte-Chapelle, où, nous l'espérons bien, il ne refusera pas de nous conduire.

Paul CHESNAY, S. J.

I. L'Église orthodoxe gréco-russe, par J.-B. RÔHM, chanoine de Passau. *Controverse d'un théologien catholique romain avec un théologien orthodoxe schismatique*, traduit par

1. Nous signalerons un *lapsus* : le gros bourdon ne pèse pas 16 000 livres, mais 13 000 kilogrammes.

E. Ommer. Bruxelles, Société belge de librairie, 1897. In-12, pp. x-198.

II. **L'Anglo-Catholicisme**, par le P. RAGEY, mariste, précédé d'une préface par S. Em. le cardinal VAUGHAN, archevêque de Westminster. Paris, Lecoffre, 1897. In-12, pp. XLIX-252.

I. — Le présent ouvrage est une réponse aux livres publiés par un théologien orthodoxe russe, le docteur Maltzew sur la religion grecque comparée au catholicisme et au protestantisme. L'écrivain schismatique a recueilli les applaudissements de ses coreligionnaires et reçu du tsar Nicolas II l'ordre de Wladimir, distinction qui apporte avec elle la noblesse héréditaire.

La chanoine Rôhm était de force à réfuter un tel adversaire. Ses savants ouvrages sur le protestantisme l'avaient préparé à ce nouveau rôle. On s'aperçoit qu'il connaît à fond l'histoire et les doctrines des églises séparées. Son livre, divisé en vingt-quatre chapitres, traite d'abord des doctrines communes à l'Église catholique et à l'Église grecque. Après de solides considérations sur les conciles généraux, le pouvoir et la primauté du Pape qu'il établit par des arguments dont quelques-uns sont tirés de l'arsenal de son adversaire, le docteur Rôhm remonte à l'origine du schisme et discute les griefs des orthodoxes contre l'Église catholique : *Usage du pain azyme, forme de la consécration, communion sous les deux espèces, culte des saints, procession du Saint-Esprit du Père et du Fils*. Ces divers points sont discutés avec autant de science que de modération. L'auteur préfère d'ordinaire aux considérations qui seraient plus personnelles des témoignages dont l'autorité est indéniable dans l'une et l'autre Église.

Il se borne, cependant, à suivre son adversaire sur les divers points où porte l'attaque. Son livre est plutôt une suite d'aperçus sérieux et d'arguments *ad hominem* qu'un traité méthodique et complet. Le mérite n'en est pas moins réel. Si l'art de composer, de grouper et de développer, dans un enchaînement parfait, des preuves, d'ailleurs excellentes, est quelque peu absent, en revanche, celles-ci ne perdent presque rien de leur poids ni de leur force. Elles tombent droit sur l'échafaudage du théologien russe, comme des pierres massives que lance une main robuste, que dirige un œil sûr.

II. — Il y a quelques années, un membre distingué de la haute chambre d'Angleterre, lord Halifax, rencontra dans l'île de Madère un prêtre zélé, M. l'abbé Portal. Il lui peignit en traits séduisants l'évolution croissante de l'Église anglicane vers l'Église romaine. Il lui apprit en même temps qu'il était le président d'une société comptant plusieurs milliers de membres, tous désireux de s'unir aux catholiques du continent, et fort peinés d'être tenus par eux pour des hérétiques protestants. Le noble Lord pressa son interlocuteur, devenu bientôt son ami, de collaborer à la réunion qu'il projetait. A l'entendre, les difficultés n'étaient pas insurmontables. Il s'agissait non d'une fusion, encore moins d'une abdication de l'Église anglicane, mais d'une sorte de confédération entre les Églises romaine, grecque et anglicane, sur lesquelles le Pape exercerait une primauté d'honneur. Il espérait voir modifier quelques décrets du concile du Vatican, atténuer certaines déclarations du concile de Trente, ne doutant pas, d'autre part, que les anglicans ne consentissent à reviser les 39 articles de leur religion, pour les mettre en accord avec le formulaire de foi des catholiques romains.

Le chef de la *Church-Union* souhaitait d'abord que Rome fit un premier pas vers les représentants officiels de son Église, qu'elle reconnût en eux des prêtres et des évêques sinon légitimes, au moins validement ordonnés, à l'égal du clergé schismatique d'Orient. M. Portal, sans partager toutes les illusions de son noble ami, fut ébloui par les plus beaux côtés de son projet. Quelques mois après son entrevue, dans un article de la *Science catholique*, il posait nettement la question de la validité des ordinations anglicanes. A son avis, ces ordinations étaient nulles, mais *uniquement* parce que le consécrateur omettait de faire toucher à l'ordinand les instruments caractéristiques du pouvoir transmis. L'argument était peu solide ; persuadés qu'on ne pouvait rien opposer de plus sérieux aux revendications des ritualistes, quelques écrivains, plus versés dans l'histoire que dans la théologie, conclurent à la validité absolue des Ordres reçus dans l'Église anglicane.

Le Pape, témoin du désir d'union qui travaillait quelques-uns des plus illustres membres de l'Église anglicane, en prit occasion d'adresser au peuple anglais l'encyclique *Amantissimæ*; avec un accent vraiment paternel il l'invitait à se soumettre au

chef de l'Église, dont la juridiction et l'autorité réelles pouvaient d'autant moins être méconnues, qu'elles étaient d'origine divine, et un principe nécessaire d'unité, d'ordre et de stabilité. Entre temps, la controverse sur les ordinations anglicanes se continuait. De tous côtés on souhaitait que Rome en fût saisie. Le Pape, voulant montrer qu'il désirait, dans l'intérêt de la vérité, voir se répandre sur cette question toute la lumière possible, chargea une commission de théologiens de faire une enquête approfondie sur les raisons soit favorables, soit contraires à la valeur de ces ordinations¹.

Lord Halifax, M. Gladstone, l'Archevêque d'York, les docteurs Puller et Lacey, et d'autres représentants de l'anglo-catholicisme ne négligèrent aucune démarche, d'aucuns disent aucune ruse de guerre, pour amener la décision qu'ils souhaitaient. Grande fut leur déception, quand, au lieu de l'approbation espérée, ils apprirent qu'au jugement de l'Église catholique, leurs chefs hiérarchiques n'étaient ni prêtres ni évêques. C'était l'évanouissement du rêve, d'ailleurs irréalisable, de lord Halifax : Plus d'union fondée sur des compromis....

Pendant que la « large » et surtout la « basse » Église anglicane se réjouissent de l'échec de lord Halifax, pendant que ses amis un peu dépités cherchent à orienter la fraction ritualiste qu'ils dirigent, les catholiques serrent leur rang, travaillent avec plus de discipline au même but, la conversion de l'Angleterre. Dans cette vue, sur l'ordre de Léon XIII, vient d'être fondée l'*Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion*.

Ces faits, que pour plus de clarté nous venons de rappeler, sont tous plus ou moins nettement indiqués dans le livre du P. Ragey. Il parle de la question anglo-romaine avec une compétence hors de conteste.

Tout en lui donnant les éloges qu'il mérite, nous lui ferons pourtant observer qu'il a présenté d'une manière un peu exagérée deux faits, d'importance, il est vrai, bien secondaire. D'abord, nous venons de le dire, il n'est pas tout à fait exact que M. Portal ait conclu à la validité absolue des ordres anglicans. Nous croyons aussi qu'il est excessif d'approuver des déclarations

1. On nous permettra de faire observer que les *Études* (15 mars, 15 avril 1895, 13 juin 1896) défendirent la thèse, qui fut sanctionnée un peu plus tard par l'autorité infaillible du Souverain Pontife.

comme celle-ci : « L'Église anglicane se développe avec une rapidité dont on ne trouve pas d'exemple dans l'histoire ecclésiastique... si on excepte les temps apostoliques et ceux qui les suivirent immédiatement. » Si nous sommes bien renseigné, les méthodistes propagent plus vite leur doctrine que les anglicans, sans que leur succès tienne du merveilleux et rivalise avec les prodiges accomplis jadis aux Indes. (Voir l'article sur les méthodistes, publié dans la *Contemporary Review*, en décembre 1897.)

D'ailleurs, S. Ém. le cardinal Vaughan, dans l'instructive et intéressante préface qu'il a écrite pour le P. Ragey, réduit à de plus étroites proportions le rôle et l'influence de l'Église anglicane. Selon lui, les anglicans de tout le Royaume-Uni ne dépassent pas 15 millions, et, dans tous les pays de langue anglaise, ne vont pas au delà de 20 millions. L'autorité de l'Église anglicane lui vient surtout de son union avec l'État et de son gros budget, d'ailleurs très inégalement réparti entre le haut et le bas clergé. Les obstacles à la conversion de ses adhérents, d'après le Cardinal, sont assez grands, non insurmontables : C'est l'esprit d'indépendance, ce sont les préjugés séculaires entretenus par 40 000 ou 50 000 clergymen, unis seulement contre la suprématie de l'Église romaine ; c'est encore la bonne foi des âmes les plus honnêtes, dont la conscience d'abord inquiète se calme, en remarquant dans la secte ritualiste tous les dehors de la religion que souhaite leur piété... Ils y trouvent la confession, l'eucharistie, le culte de la Vierge, jusqu'aux ordres religieux (bénédictins, franciscains, Petites-Sœurs des pauvres, etc.), leur esprit s'arrête là, à mi-chemin, sans avoir la force de conclure et de monter jusqu'au sommet où il serait illuminé de la pleine vérité. Néanmoins, nous croyons avec le P. Ragey et le cardinal Vaughan que les raisons d'espérer l'emportent sur les raisons de craindre. Actuellement, on compte 6 000 ou 7 000 conversions par an dans toute l'Angleterre. La plupart des convertis viennent de l'avant-garde anglicane, formée par les ritualistes. Ceux-ci s'acheminent vers nous, mais lentement, séparément, par de longs détours, que les prières des nombreux agrégés à l'*Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion*, espérons-le, abrègeront de plus en plus.

François TOURNEBIZE, S. J.

I. — **Les saints. Saint Vincent de Paul, 1576-1660**, par Emmanuel de BROGLIE. Paris, Lecoffre, 1897. In-12, pp. 234. Prix : 2 francs.

I. — « La meilleure manière de raconter la vie de celui qui fut, à la lettre, un vrai serviteur de Dieu et des pauvres, est à notre sens l'exposition simple, sobre, même parfois sèche, des faits qui la composent. » Des faits, oui; mais non pourtant une *sèche* nomenclature, sans ordre et sans réflexions utiles ou appropriations actuelles : telle n'est pas en effet cette biographie. Si saint Vincent de Paul était moins connu, il faudrait le suivre d'étape en étape et montrer la main de la Providence qui le mène dans ses démarches et dans la réalisation progressive de ses projets; si ce récit était moins rapide, il serait utile de le résumer pour les esprits pressés; mais qui ne voudra suivre lui-même un guide comme le prince de Broglie? Qui ne saura trouver le temps de lire ces douze chapitres alertes, écrits avec ce style ample et simple à la fois qui est une qualité de race?

Je signalerai seulement un point de vue que fait très bien ressortir l'auteur. Vincent de Paul fut un initiateur, un précurseur de nos modernes économistes ou philanthropes, animé par l'esprit surnaturel : c'est à lui qu'il faut faire remonter, sinon toujours pour leur création, du moins pour le développement fécond, l'hospitalité de nuit, l'assistance par le travail, les fondations pour les missions de campagnes, l'établissement des séminaires, la presse périodique, enfin tant d'autres œuvres sociales, et en particulier les retraites d'hommes « qui contribuèrent sans bruit, mais peut-être plus efficacement que bien d'autres pratiques plus éclatantes, à donner au caractère chrétien de cet âge, cette solidité, cette force grave qui font notre admiration et un peu notre envie »; les retraites, institution que notre fin de siècle ressuscite et voit pleinement refleurir. Paul POYDENOT, S. J.

Le Mont Saint-Michel au Pêril de la mer; impressions descriptives, esquisse historique et visite archéologique, par Ernest GOETHALS. Ouvrage orné d'un plan et de douze grandes phototypies. Savaète, 1897, Paris. Un volume in-8°, pp. xxii-385. Prix : 3 fr. 50.

« S'il est un sujet qui a, dans les temps anciens, non moins qu'à l'époque moderne, exercé la plume et les pinceaux de l'his-

torien, de l'archéologue, du poète et des artistes, c'est, entre tous, le Mont des Marches Normandes. » (P. XXI.) — Il vient d'exercer, une fois de plus, la plume d'un touriste, habile photographe, et voici un volume tout neuf inspiré par le Mont de l'Archange.

Le livre de M. Goethals se grossit des détails entassés ou éparpillés dans les monographies et dans les *Guides*, grâce à Dom Huynes, grâce surtout aux *Merveilles du Mont Saint-Michel*, le très curieux ouvrage de Paul Féval, qui connaissait, une par une, toutes les pierres du rocher et de la forteresse-abbaye.

Il y ajoute quelques impressions personnelles, dont la première, et l'une des plus heureuses, est la noble colère de M. Goethals contre cette digue utilitaire et hideuse, qui aboutit à la *Porte du Roi* ; qui coupe la grève, brise la « venue de la mer », ruine l'effet pittoresque du vénérable îlot et le transforme en je ne sais quelle masse énorme de pierres posée au bout d'un pont sans arches. Seulement, une coquille d'impression (p. 9) vieillit cette digue « grise et plate » de cent ans ; au lieu que ce chef-d'œuvre de commodité et de laideur compte à peine deux lustres.

Le reste du volume raconte les phénomènes des *tangues* et des *lises*, bien connus depuis la *Fée des Grèves*, décrit les incomparables travaux de géants qui s'échelonnent de la base du Mont jusqu'au ciel, retrace les sièges soutenus et les gloires de ce coin de terre de France resté vierge du pied envahisseur des ennemis.

Une douzaine de phototypies reproduisent les *Merveilles* les plus fameuses : le *Cloître*, le *Réfectoire*, la *Salle des Chevaliers*,... la rue-escalier où s'étagent les hôtels de la dynastie Poulard. — Somme toute, ce livre écrit *con amore*, dans une langue un peu tourmentée, est agréable à lire sur place, ou à feuilleter, après un pèlerinage au sanctuaire national du Patron de la France chevaleresque, *Monseigneur Saint-Michel au péril de la Mer*.

VICTOR DELAPORTE, S. J.

Terres mortes. Thébaïde, Judée, par André CHEVRILLON.
Paris, Hachette. Un vol. in-12, pp. 335. Prix : 3 fr. 50.

Quel ami des livres ne reconnaîtrait ses aspirations intimes et sa façon de comprendre les joies de l'étude solitaire dans ce vœu

formulé un jour par Sainte-Beuve : « Il y eut des moments où je mettais tout mon avenir d'ambition et de bonheur à lire couramment Ésope, seul, par un temps gris » ?

Par un temps gris, ce n'est pas Ésope dont je conseillerais la lecture ; c'est *Terres mortes*. Essayez plutôt. Vous jouirez d'un éclatant contraste : « Le clair cristal du ciel, le tout-puissant soleil, la sérénité bleue, les pointes de lumière rosée, les blanches coulées de clarté liquide, le grand décor rose, les palmes, les hautes palmes fraîches et lustrées de reflets d'or », toutes ces splendeurs éblouiront vos yeux ; la page terne s'illuminera de reflets glorieux, et, dans votre chambre solitaire, refoulant les brouillards du Nord, resplendira l'azur profond des pays d'Orient.

Ce livre n'est pas fait uniquement de paysages et de descriptions. En Thébaïde, l'auteur, assis à l'ombre des hypogées et contemplant les syringes et les grands pylones de Luxor ou l'obélisque de Karnak, a médité sur les générations qui passent et sur la vanité des labeurs humains. En Judée, dans la cité sainte, visitant les lieux consacrés, il a senti passer dans son âme les grandes pensées chrétiennes et le frisson de l'émotion religieuse. Mais qu'est-ce donc qui l'a empêché de s'y abandonner pleinement ? Il l'insinue dans les pages où, énumérant les différentes sectes que l'on rencontre à Jérusalem, il ne voit dans cette aspiration universelle de l'humanité vers le « Dieu inconnu » qu'une respectable et mystérieuse illusion, « l'une des suggestions héréditaires ». On comprend que ces récits de voyages, écrits pour la *Revue des Deux Mondes* pouvaient y paraître sans l'avertissement aux lecteurs qui, dans la même Revue, quelques années auparavant, accompagnait la belle préface de *Jésus-Christ*, par le R. P. Didon : *Terres mortes* ne sera pas mis à l'index de la libre-pensée. Que M. Chevrillon sache bien cependant qu'il n'a rien dit de nouveau contre la vérité de notre sainte religion ; qu'il sache que des intelligences très grandes ont connu ces objections très vieilles, les ont dédaignées totalement, et « ont passé plus outre », comme dit Bossuet.

Malgré les efforts visibles de l'auteur, malgré la perfection plastique de certains détails, quel que soit le charme des allitérations qui nous peignent « les vastes plages pâles », le lecteur lettré n'estimera pas qu'il y ait dans ce livre une complète originalité

de style : cela donne l'idée de choses déjà lues ; ce sont des variations très habiles sur des airs connus ; cela rappelle vaguement Fromentin ou Loti, *Un été au Sahara* ou bien *Au Maroc, le Désert et Jérusalem*. Reconnaissez-vous cette phrase : « L'âme insaisissable de la lune erre par la vaste salle, y met ses prestiges, sa musique silencieuse » ? Vous avez deviné juste : c'est, à peu de chose près, du Chateaubriand ; mais l'auteur d'*Atala* n'a peut-être pas si bien dit.

Louis CHERVOILLOT, S. J.

La question homérique. — *Variétés littéraires*, par Georges BERTRIN, agrégé des Lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Poussielgue, 1897. In-12.

On peut s'étonner, dit dans sa préface M. l'abbé Bertrin parlant de la question homérique, qu'il y ait si « peu d'ouvrages où l'opinion traditionnelle soit présentée d'une manière satisfaisante, à la fois avec étendue et avec précision ». C'était là une lacune ; M. Bertrin a entrepris de la combler et nous croyons qu'il y a réussi.

Après un exposé historique très bref, peut-être même trop bref, il étudie l'odyssée et signale les différences qui la séparent de l'*Iliade* ; puis, passant à ce dernier poème, qui le préoccupe surtout, il expose les preuves qui en établissent l'unité. Cet exposé est peut-être la partie la plus neuve de l'ouvrage. Jusqu'ici ceux qui voulaient défendre cette thèse n'apportaient guère que deux arguments : celui de la prescription que leur donnait une tradition de vingt-cinq siècles, et celui de l'unité du plan ; ces deux arguments sans doute ont une grande valeur, et M. Bertrin s'est bien gardé de les négliger. Il a même su leur donner, par la précision de sa discussion vive et pressante, une force que ne leur prêtaient pas toujours jusqu'ici des affirmations dogmatiques, mais peu précises et peu prouvées.

De plus, il y a joint quelques arguments excellents qui lui appartiennent en propre. Comment s'expliquer, par exemple, si l'on suit le système de M. Croiset, que des poètes ignorés aient été capables d'écrire les exploits de Diomède, ou l'entrevue de Priam et d'Achille¹ et que cet admirable talent poétique n'ait pas

1. M. Bertrin eût pu cependant remarquer ici que, même parmi ceux qu'il appelle les Wolfiens, plusieurs bons esprits restituèrent à Homère ce xxiv^e chant : ainsi le P. Sortais dans son *Ilios et Iliade*. (Paris, Bouillon, 1892.)

laissé d'autre trace ? qu'ils n'aient pas voulu ou qu'ils n'aient pas pu sortir de ce cadre que leur imposait un illustre devancier ; ce serait là, à coup sûr, un étrange désintéressement ou une impuissance inexplicable. Et puis, d'où viendrait alors que tous aient eu non seulement même conception des dieux, mais mêmes connaissances géographiques ; que tous nous révèlent le même état des mœurs ; que tous aussi aient conçu de la même façon, non seulement les personnages principaux, comme Achille et Hector, pour lesquels une tradition impérieuse pouvait s'imposer, mais même les caractères secondaires comme Ajax ou Ménélas ?

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Bertrin réfute les arguments anti-unitaires ; pour qui lit avec quelque peu d'attention cette discussion serrée, il est bien difficile de ne pas s'y rendre ; le quatrième paragraphe surtout, *la méthode des Wolfens*, est excellent et ses conclusions dépassent de beaucoup la question homérique. Il y a vraiment plaisir à voir attaquer avec tant de vigueur et de finesse cette méthode de critique intrinsèque, toute d'hypothèse et d'impression, dont les témérités, plus excusables dans l'histoire littéraire, se sont donné si librement carrière dans l'exégèse biblique et l'histoire ecclésiastique ¹.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de présenter quelques critiques de détail. Dans l'exposé historique de la question, il n'est pas fait mention du système de Fick ² ; c'est là une omission qu'on peut regretter, mais que d'ailleurs le plan de l'auteur peut excuser suffisamment ; mais, un peu plus tard (p. 125), M. Bertrin soutient qu'il n'y a aucune différence de langue entre les diverses parties du poème ; cette affirmation est précisément la contradictoire de la thèse de Fick. Il est vrai que l'opinion du savant philologue allemand est attaquable et a été souvent attaquée ; cependant elle est assez sérieuse et assez autorisée pour mériter au moins une réfutation.

On pourrait encore signaler quelques détails inexacts ou quelques assertions sans preuve. Ainsi, parlant (p. 127), des ἀπαξ εἰρημμένα d'Homère, « il y a, dit M. Bertrin, dans l'*Iliade*, des termes exceptionnels, employés une seule fois. *Évidemment ils étaient*

1. M. B... eût pu citer à ce sujet une excellente page de M. A. Croiset sur les dangers de cette méthode subjective appliquée aux dialogues de Platon. (*Littérature grecque*, IV, p. 268.)

2. *Die Homerische Ilias*, Göttingen, 1885, in-8.

particuliers à Homère ». Comment le savons-nous puisque Homère est pour nous le seul témoin de cette époque ?

Ailleurs (p. 134), après avoir victorieusement réfuté l'argument que Wolf tirait jadis de l'absence de l'écriture, M. Bertrin fait remarquer que, même si les héros de l'*Illiade* semblent ignorer l'écriture, on n'en peut tirer aucune conclusion pour le temps d'Homère : « Homère a pu user lui-même de l'art d'écrire, sans que, trois siècles avant lui, ses héros l'aient connu et pratiqué, et son génie a dû lui défendre de prêter à ces personnages des usages récents, auxquels ils étaient manifestement étrangers. » Une telle assertion étonne, et suppose chez le vieil aède une recherche de couleur locale et d'archaïsme bien invraisemblable à son époque¹.

Toutefois, ces légères taches n'enlèvent rien à cet ouvrage, ni de sa force probante, ni de son agrément. Il reste un des meilleurs plaidoyers écrits en faveur de la thèse traditionnelle, et il contribuera, nous l'espérons, à enrayer le mouvement de scepticisme où la critique aujourd'hui entraîne tant d'esprits.

Jules L., S. J.

I. — Table analytique des œuvres oratoires de Bossuet, par l'abbé J. LEBARQ. Lille et Paris, Desclée, 1897. In-8, pp. 231.

II. — Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet, avec l'indication des traductions qui en ont été faites, et des écrits auxquels ils ont donné lieu à l'époque de leur publication, par H.-M. BOURSEAUD, prêtre, licencié en théologie. Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, Picard, 1898. In-8, pp. xxxvii-232. Prix : 10 francs.

I. — « M. l'abbé Lebarq estimait avec raison que son édition des *Œuvres oratoires de Bossuet* ne serait pas complète sans une

1. On pourrait trouver aussi à critiquer dans ce que M. Bertrin dit (p. 56) de la condition des femmes dans l'*Odyssee*. Pénélope est-elle vraiment reine à Ithaque, elle qui n'est pas maîtresse dans son palais ? (*Od.*, I, 356; XXI, 350.) D'ailleurs, dans tout ce chapitre consacré à l'*Odyssee*, certains pourront penser que M. Bertrin, en voulant mettre en relief les différences de langue ou de style qui distinguent les deux poèmes, a donné une place un peu large à cette critique intrinsèque, dont il fait plus tard si bien ressortir les défauts et les dangers ; il est vrai, comme il le fait remarquer lui-même (p. 99, n. 1), que ses conclusions sont très réservées et très prudentes.

bonne table générale. Il ne voulut laisser à personne le soin de la dresser, et il lui a été donné d'en terminer le manuscrit. » Remercions M. l'abbé Lelièvre et M. l'abbé Tougard, deux amis du regretté éditeur, d'avoir achevé de disposer ce précieux manuscrit pour l'impression, et d'avoir corrigé les épreuves.

On pourrait, il est vrai, souhaiter encore une table des textes de l'Écriture cités par Bossuet; et même, ajouterait M. l'abbé Delmont, une table des emprunts patristiques. M. Lebarq n'a pu les faire, mais du moins la table analytique qu'il a dressée et qu'on nous donne aujourd'hui est excellente. On y trouve, par ordre alphabétique, tous les noms propres mentionnés dans les sermons, panégyriques ou oraisons funèbres, et toutes les matières traitées par Bossuet. En parcourant des articles comme : *Dieu* (10 colonnes), *Jésus-Christ* (9 colonnes) *Marie*, *Église*, *justice*, *loi*, on peut aisément retrouver toute la doctrine du grand orateur sur les points les plus importants de la théologie et de la philosophie chrétienne. Cette table est donc le couronnement de l'œuvre que M. Lebarq, dans sa « calme opiniâtreté au travail », a pu achever avant de mourir.

II. — Les *Études* ont déjà signalé cette bibliographie de Bossuet (5 octobre 1897); mais l'auteur mérite bien qu'on y revienne, puisqu'il a mis ses soins à perfectionner cette nouvelle édition.

Parmi les parties remaniées est celle qui a pour titre : *Écrits de Bossuet, étudiant à Navarre*. Les règlements de l'Université de Paris sont d'une interprétation difficile, et l'on pourrait facilement s'égarer dans le dédale d'épreuves, de thèses et d'examens qui aboutissent au doctorat en théologie. M. l'abbé Bourseaud a eu le louable courage d'étudier à nouveau ces délicates questions, afin de nous en parler ici le plus exactement possible.

Arrivé au terme de sa formation théologique, Bossuet prêta, à l'archevêché de Paris, le serment exigé des nouveaux docteurs. Il improvisa alors la phrase fameuse : *O summa paterno in sinu concepta Veritas*, par laquelle il dévouait sa vie à la Vérité, au Verbe de Dieu manifesté à la terre dans l'Écriture inspirée. La scène se passa-t-elle le 9 avril, ou le 16 mai 1652? Dans l'édition précédente, M. Bourseaud disait le 9 avril, d'après Floquet; dans celle-ci, il opte pour le 16 mai, d'après Ledieu. Le diction-

naire de Moréri (art. BOSSUET) est aussi pour le 16 mai, et Bausset, qui met le 18, a voulu évidemment dire le 16. Néanmoins, la date donnée par Floquet conserve une grande probabilité ; car elle est prise du Catalogue des docteurs en théologie, imprimé en 1702, document officiel et contemporain de Bossuet. Faudrait-il distinguer entre deux actes intégrant la promotion au doctorat, dont l'un aurait eu lieu le 9 avril, l'autre le 16 mai ? En attendant une solution définitive, la position prise par M. Bourseaud est sage : donner dans le texte l'une des dates, et indiquer l'autre en note, afin de marquer que le doute subsiste encore.

Cette édition ajoute à la précédente des indications nouvelles sur les collections où sont conservés des manuscrits de Bossuet ; sur les ouvrages approuvés par lui, comme docteur de Sorbonne ; sur les écrits publiés contre son *Apocalypse* ; sur quelques-uns de ses fragments ou des apocryphes publiés sous son nom ; enfin, sur de récentes publications relatives au grand écrivain.

De bonnes informations nous permettent d'espérer d'autres recherches bibliographiques, dans lesquelles M. Bourseaud s'occuperait plus spécialement de la chronologie des écrits de Bossuet, et des collections de ses œuvres complètes. Pour le passé et pour l'avenir, ses patients et utiles travaux méritent de la reconnaissance et des encouragements.

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

I. L'art dit Grégorien, d'après la notation neumatique. Étude préliminaire, par Georges HOUDARD. Paris, Fischbacher, 1897. In-8, pp. 40.

II. Le Rythme du chant dit Grégorien, d'après la notation neumatique, par Georges HOUDARD. Paris, Fischbacher, 1898. In-4, pp. 263. Prix : 25 francs.

I. — M. Houdard a fait une longue étude des manuscrits neumatiques ; il a analysé, comparé, classé ces signes anciens ; il croit avoir découvert tous les secrets qu'ils renferment et retrouvé en eux toutes les indications que doit donner une bonne notation musicale.

Cette écriture, oubliée depuis si longtemps, serait très simple

et très complète. L'auteur y retrouve les *nuances*, indiquées par l'*apostropha*, qui marquerait les *piano*, et la *virga à tête*, qui signifierait les *forte*. La combinaison de ces deux signes servirait à noter les *crescendo* et *decrescendo*. Le *rythme* serait indiqué dans les neumes et constitué d'après ce principe : « Chaque groupe neumatique égale un temps rythmique. » Ces temps rythmiques, tous de même durée dans un même morceau, ne sont pas réunis en nombre fixe pour former des mesures semblables à nos mesures modernes. Une règle esthétique a présidé pourtant à leur combinaison. Les neumes indiqueraient même *la note* chantée ; mais l'auteur, qui donne quelques remarques sur ce point, convient qu'il n'a pas encore réussi à élucider toute cette partie du problème.

Nous n'avons pas à discuter ces doctrines, que M. Houdard se propose d'exposer plus amplement dans des ouvrages subséquents. La publication présente, comme il le dit lui-même, n'est qu'un préliminaire destiné à piquer la curiosité et à montrer que la question a été étudiée sérieusement. M. Houdard a obtenu ce double résultat, et, si l'exposé intégral de sa thèse n'arrivait pas à nous convaincre entièrement, son travail aurait toujours aidé à une connaissance plus approfondie de la notation neumatique.

II. — M. Houdard, dans ce second ouvrage, veut nous « révéler la constitution technique matérielle de la mélodie grégorienne ». Pour cela, il étudie les livres neumatiques de saint Gall, édités par la paléographie. Relevant tous les différents signes employés par les copistes, il les classe dans un tableau synoptique, les rangeant par familles, qui dérivent toutes de deux signes-types, et par modifications du signe primitif, qui indiqueraient les variations de nuance et de rythme dont le neume est susceptible. Reprenant un à un tous ces signes, il essaye de nous les traduire à sa manière, ce qui ne va pas sans contredire en plusieurs points l'interprétation commune. Nous citerons entre autres les explications du *trigon*, de l'*ancus*, de l'*oriscus*.

Dans une seconde partie, il propose sa théorie des temps rythmiques, d'après laquelle chaque neume aurait la même durée, qu'il diviserait en autant de parties égales qu'il y a de notes à chanter. Après avoir ainsi donné son système, il réfute les mensuralistes qui ne veulent pas se contenter comme lui du temps

rythmique, mais qui réunissent leurs temps par groupes réguliers de deux ou trois.

Enfin, dans une quatrième partie, bien qu'il ait annoncé (p. 5) qu'il faisait abstraction « de toute considération esthétique », M. Houdard examine les formes différentes des mélodies primitives au point de vue *composition*, et il pense montrer clairement la constitution de la phrase grégorienne, « en ce qui concerne l'art idéal en lui-même, pris dans son ensemble et non plus dans ses détails ».

Si nous relevons cette contradiction entre le programme de l'auteur et la manière dont il le remplit, ce n'est point pour lui en faire un reproche : loin de là. M. Houdard est artiste : l'artiste se montre dans tout le cours du livre, et ce sont les remarques de l'artiste qui lui donnent son cachet et sa valeur.

Nous serions plus sévère pour le savant : il a tort de rejeter l'aide de l'histoire et de la tradition, son tableau des neumes n'a qu'un ordre factice et son temps rythmique est appuyé par des preuves plus nombreuses que convaincantes.

Engène SOULLIER, S. J.

ÉVÈNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — A Washington, le président Mac Kinley adresse un *Message* à la Chambre et au Sénat, pour les inviter à délibérer sur l'issue à donner à la situation vis-à-vis de l'Espagne. Ce document, plutôt agressif et injurieux, ménage, cependant, une porte du côté de la paix, et signale, dans un paragraphe additionnel, la concession de l'armistice, accordé par l'Espagne. En revanche, silence complet sur la démarche des six grandes puissances.

12. — Nous donnons ici la traduction intégrale d'une note parue aujourd'hui dans l'*Osservatore romano*.

Comme on le sait, voyant un imminent péril de guerre entre l'Espagne et les États-Unis, le Saint-Père n'a pas hésité à interposer, avec la plus grande sollicitude, toute l'efficacité de son action afin de le conjurer, et d'écarter les obstacles qui s'opposaient à un si noble but. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de faire connaître le résultat de cette intervention pontificale, par la publication des importantes nouvelles suivantes.

Aussitôt prise par le gouvernement espagnol, le 9 courant, la résolution définitive d'accorder l'armistice, S. Exc. le Ministre des Affaires étrangères de Madrid se hâta d'en communiquer l'heureuse nouvelle à Sa Sainteté, par le télégramme suivant, adressé à S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège :

« Madrid, 9 avril 1898.

« Votre Excellence voudra bien annoncer sans retard au cardinal Rampolla, pour qu'il en donne avis au Saint-Père, que le gouvernement espagnol, en présence des vives, nobles et réitérées instances de Sa Sainteté, a décidé d'ordonner au général en chef de Cuba d'accorder immédiatement une suspension d'hostilités pour le temps que, dans sa prudence, il estimera convenable pour préparer et faciliter la paix désirée.

« Tandis que j'ai plaisir à satisfaire ainsi les désirs du vénéré Pontife, il m'est agréable aussi de faire savoir à V. Exc. que les ambassadeurs à Madrid des six grandes puissances, dans la visite collective qu'ils m'ont faite ce matin, se sont trouvés d'accord dans leurs aspirations avec celles de Sa Sainteté, à laquelle, dans cette occasion, nous rappelons notre précédent télégramme, dans la confiance qu'Elle veillera soigneusement aussi bien à obtenir satisfaction à notre juste demande de réciprocité, qu'à maintenir en sa place le prestige de notre catholique nation. »

À la suite de cette communication, le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, envoyait hier ce télégramme au nonce apostolique à Madrid :

« Je charge Votre Seigneurie Illme et Rdme de témoigner chaudement au gouvernement la satisfaction éprouvée par le Saint-Père, en apprenant la décision prise d'accorder à Cuba la suspension immédiate des hostilités ; décision qu'en communauté de vues avec les grandes puissances, Il estime

très opportune pour éloigner le fléau de la guerre et faciliter la pacification de l'île. En rendant pour cela, au nom de Sa Sainteté, de spéciales actions de grâces, que V. S. donne l'assurance qu'Elle ne laissera pas d'employer opportunément son influence, afin que les légitimes vœux du gouvernement soient satisfaits, et que soit maintenu en sa place le prestige de la noble et catholique nation espagnole.

« M. Card. RAMPOLLA. »

Aussitôt que S. M. l'empereur d'Autriche, le 10 avril, eut reçu la nouvelle de la suspension d'armes, il se fit une joie de télégraphier, en ces termes, ses vives félicitations au Saint-Père :

« C'est avec une profonde satisfaction que j'ai appris par mon ambassadeur auprès de Votre Sainteté la nouvelle de la concession de l'armistice de la part du gouvernement espagnol. Que Votre Sainteté me permette de la féliciter chaleureusement de l'heureux effet de son intervention qui, avec l'aide du Tout-Puissant, contribuera, j'ose l'espérer, à sauvegarder les intérêts de l'humanité et de la paix.

« FRANÇOIS-JOSEPH. »

— **A Cuba**, le maréchal Blanco proclame l'armistice. Son ordonnance débute ainsi :

Le gouvernement de Sa Majesté, accédant aux désirs plusieurs fois exprimés par Léon XIII et par les ambassadeurs des six grandes puissances d'Europe, a décidé, pour préparer et faciliter la paix dans l'île, de suspendre les hostilités...

13. — **La Porte**, poussée, semble-t-il, par l'Allemagne, avait demandé d'accréditer un ambassadeur au Vatican. Le Souverain Pontife a répondu qu'en dehors même d'autres considérations, les droits de la France au protectorat des chrétiens en Orient s'opposaient à l'exécution de ce projet.

— **A Madrid**, le conseil des Ministres fait publier une note dont voici la déclaration essentielle :

Le conseil estime que ce qu'il connaît du *Message* présidentiel (américain) suffit pour affirmer, en face des doctrines du message, celle que la souveraineté et les droits de la nation espagnole sont incompatibles avec des ingérences étrangères dans les résolutions concernant ses affaires intérieures...

— **Le Président de la République Française**, qui se trouve à Nice pour quelques jours, a échangé des visites avec le roi des Belges et la reine d'Angleterre.

14. — **A Washington**, la Chambre des représentants adopte comme conclusion de la discussion sur le *Message*, une résolution qui « autorise et invite le président à faire cesser les hostilités à Cuba et à lui assurer un gouvernement stable ; et pour cela, à employer les forces de terre et de mer des États-Unis ».

16. — **A Washington**, le Sénat vote ses conclusions qui diffèrent de celles de la Chambre, par la reconnaissance du prétendu gouvernement républicain de Cuba. La Chambre repousse la motion ainsi rédigée. Une commission interparlementaire est appelée à résoudre le conflit.

17. — **A Washington**, le Sénat et la Chambre se mettent d'accord sur le texte suivant :

Attendu que l'état de choses détestable qui existe depuis plus de trois ans dans l'île de Cuba, si proche de nos côtes, révolte la conscience du peuple des États-Unis et n'est qu'une honte pour la civilisation chrétienne :

Attendu que cet état de choses, qui a abouti à la destruction d'un navire de guerre des États-Unis et à la mort de deux cent soixante-six de ses officiers ou de ses marins, alors que ce navire était en visite amicale dans le port de la Havane, ne peut pas être supporté plus longtemps, ainsi que l'a montré le Président des États-Unis dans son message du 11 avril 1898, message qui appelle une action du Congrès.

Il a donc été arrêté :

1° Que la population de l'île de Cuba est et doit être de plein droit libre et indépendante ;

2° Que c'est le devoir des États-Unis de demander, et que le gouvernement des États-Unis demande par la présente résolution, que le gouvernement de l'Espagne abandonne immédiatement son autorité et son gouvernement dans l'île de Cuba et retire ses forces de terre et de mer de Cuba et des eaux de Cuba ;

3° Que le Président des États-Unis reçoive, et il reçoit par cette déclaration, l'ordre et les pouvoirs d'employer toutes les forces de terre et de mer des États-Unis et d'appeler au service des États-Unis la milice des divers États, dans la proportion où ce sera nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

4° Les États-Unis répudient, par la présente, toute intention d'exercer une souveraineté, une juridiction ou un contrôle quelconque sur ladite île, excepté pour en amener la pacification et affirmer la détermination des États-Unis de laisser le gouvernement et le contrôle de l'île à son peuple quand cette pacification sera accomplie.

20. — A onze heures du matin, le **Président Mac-Kinley** signe les résolutions du Congrès, et adresse un ultimatum à l'Espagne. **M. Polo de Bernabé**, ambassadeur espagnol à Washington, demande aussitôt ses passeports.

— **A Madrid**, ouverture solennelle des Cortès. La reine-régente lit elle-même le discours suivant, dont le ton simple, noble et franc, contraste avec celui des documents américains :

Messieurs les Sénateurs et Députés,

Les graves préoccupations qui attristaient mon esprit la dernière fois que je vous adressai la parole ont augmenté et avivé l'inquiétude publique, donnant le pressentiment de nouvelles et plus grandes complications motivées par la tournure prise par les événements de Cuba. Ces complications ont été suscitées par une partie du peuple des États-Unis, lequel, en voyant approcher la mise en vigueur de l'autonomie solennellement offerte dans mon précédent message, pressent qu'une libre manifestation du peuple cubain, par la voix de ses Chambres, va détruire pour toujours les desseins que trament contre la souveraineté de l'Espagne ceux qui, avec les ressources et les espérances envoyées de côtes voisines, ont entretenu le feu de l'insurrection dans cette île malheureuse et blessée.

Si le gouvernement des États-Unis cédait à cet aveugle courant, les menaces et les insultes — que jusqu'à présent nous avons pu accueillir avec indifférence, car elles n'étaient pas l'expression des sentiments de la vraie nation américaine — se transformeraient en provocation intolérable, qui

obligerait mon gouvernement, pour défendre la dignité nationale, à rompre les relations avec le gouvernement de Washington.

Dans cette crise suprême, la voix sacrée de celui qui représente sur terre la justice divine a fait entendre des conseils de paix et de prudence que mon gouvernement n'a eu aucune difficulté à suivre, fort qu'il est de son droit et tranquille dans l'accomplissement strict de ses devoirs.

Si l'Espagne doit de la gratitude au Saint-Père pour son intervention en faveur de la paix dans ces moments critiques, l'Espagne reste aussi l'obligée des grandes puissances européennes qui, par leur attitude amicale et leurs conseils désintéressés, ont fortifié notre conviction que la cause de l'Espagne mérite d'universelles sympathies, et sa conduite, une approbation unanime.

Il est possible, cependant, que l'attentat se réalise et que ni la sainteté de notre droit, ni la modération de notre conduite, ni l'expresse volonté du peuple cubain, librement manifestée, ne servent à contenir les passions et les haines déchaînées contre la patrie espagnole.

En prévision de ce moment critique où la raison et la justice n'auront pour unique abri que le courage des Espagnols et la traditionnelle énergie de notre peuple, j'ai avancé la réunion des Cortès, et la suprême décision du Parlement sanctionnera sans doute l'inébranlable résolution de mon gouvernement de défendre nos droits, quels que soient les sacrifices qui nous incombent pour l'accomplissement de cette tâche.

En m'identifiant ainsi avec la nation, non seulement j'accomplis les devoirs que j'ai juré de remplir en acceptant la régence, mais je cherche aussi à fortifier mon cœur de mère, avec la confiance que le peuple espagnol, en se groupant autour du trône de mon fils, le soutiendra avec une force que rien ne saurait abattre jusqu'au moment où il lui sera donné de défendre en personne l'honneur de la nation et l'intégrité du territoire.

Aux graves affaires qui sollicitent votre attention vers les mers occidentales vient s'ajouter la situation de nos possessions lointaines en Orient ; les Philippines, dont la loyauté mise à l'épreuve par une grave insurrection heureusement réprimée, se ressentent encore de cette agitation profonde. Pour calmer celle-ci et pour remédier à la cause du malaise, le gouvernement vous soumettra d'importantes résolutions.

Messieurs les Sénateurs et Députés,

Si l'avenir se présente sous de sombres couleurs, si les difficultés nous entourent, elles ne seront pas au-dessus des forces et de l'énergie du pays qui finira par en triompher. Avec une armée de terre et de mer dont les glorieuses traditions rendent encore le courage plus hardi, avec la nation unie en masse devant l'agression étrangère, avec la foi en Dieu qui a toujours guidé nos ancêtres dans les grandes crises de l'histoire, nous traverserons aussi, avec non moins d'honneur qu'autrefois, la crise nouvelle qu'on cherche à soulever contre nous par des provocations sans raison et sans justice.

21. — A Madrid, avant que M. Woodford, ambassadeur des États-Unis, ait notifié l'ultimatum, reçu hier au soir, le gouvernement espagnol lui a signifié qu'il ne le recevrait pas, et que les relations diplomatiques étaient rompues.

23. — La flotte américaine, partie de Key-West, est arrivée devant

la Havane, pour établir le blocus décrété par le président Mac Kinley. Ce blocus embrassera « le littoral septentrional de Cuba, y compris les ports de ce littoral entre Cardenas et Bahiahonda, et le port de Cienfuegos sur le littoral méridional ».

24. — L'Espagne et les États-Unis n'ayant pas adhéré aux conventions internationales qui, en 1856, ont supprimé le droit de course et réglé la question des neutres en cas de guerre maritime, les nations européennes s'étaient montrées inquiètes, et *la charitable* Angleterre tâchait d'intimider l'Espagne pour la faire renoncer aux droits, auxquels les États-Unis avaient affirmé renoncer. Le gouvernement espagnol publie aujourd'hui, sur ces matières, le décret suivant :

Article 1^{er}. — L'état de guerre existant entre l'Espagne et les États-Unis amène la caducité des traités de paix et d'amitié du 27 octobre 1795, du protocole du 12 janvier 1877, et de tous les autres accords, traités ou conventions jusqu'à présent en vigueur entre les deux pays.

Art. 2. — A partir de la publication du présent décret, cinq jours seront accordés à tous les navires des États-Unis mouillés dans nos ports pour qu'ils puissent librement sortir.

Art. 3. — Malgré que l'Espagne n'ait pas adhéré à la convention signée à Paris en 1856, le gouvernement, respectueux des principes du droit des gens, propose d'observer et ordonne qu'on observe les règles suivantes du droit maritime :

Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, sauf la contrebande de guerre.

La marchandise neutre, sauf la contrebande de guerre, n'est pas confisquable sous pavillon ennemi.

Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire être maintenus par des forces suffisantes pour empêcher réellement l'accès du littoral ennemi.

Art. 4. — Le gouvernement espagnol, maintenant son droit de concéder des patentes de course qu'il s'est réservé dans la note adressée par lui à la France le 16 mai 1857, organisera pour le moment avec des navires de la marine marchande des croiseurs auxiliaires de la marine militaire, qui coopéreront avec celle-ci aux nécessités de la campagne et seront placés sous la juridiction de la marine de guerre.

Art. 5. — Afin de capturer les navires ennemis et de confisquer la marchandise ennemie sous son propre pavillon, et la contrebande de guerre sous quelque pavillon que ce soit, la marine royale, les croiseurs auxiliaires et plus tard les corsaires exerceront le droit de visite en pleine mer et dans les eaux soumises à la juridiction ennemie, selon le droit international et les instructions qui seront publiées.

Art. 6. — Sont compris sous la dénomination de contrebande de guerre : les canons, mitrailleuses, obus, fusils de toutes sortes, armes blanches et à feu, balles, bombes, grenades fulminantes, capsules, mèches, poudre, soufre, dynamite, les explosifs de toute espèce, ainsi que les uniformes, courroies, bâts, équipements d'artillerie et de cavalerie, machines pour navires et en général tous les objets servant à la guerre.

Art. 7. — Seront considérés et jugés comme pirates, avec toute la rigueur des lois, les capitaines, patrons, officiers, ainsi que les deux tiers des équi-

pages des navires qui, n'étant pas américains, exerceront des actes de guerre contre l'Espagne, même s'ils ont des patentes délivrées par le gouvernement des États-Unis.

25. — **A Washington**, sur la demande du président Mac Kinley, le Congrès vote une déclaration de guerre régulière qui contient, cependant, cette anomalie de fixer l'ouverture des hostilités *au 21 avril*.

Le 25 avril 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE AU COLLÈGE

LA QUESTION DE LA VOCATION

L'instruction religieuse donnée, dans nos maisons d'enseignement secondaire libre, à des enfants dont les uns seront notre clergé, dont les autres formeront la partie catholique des classes influentes du pays, a particulièrement attiré, dans ces derniers temps, l'attention de ceux que préoccupent, et l'intérêt de l'éducation, et tous les graves intérêts étroitement liés à celui-là.

Des enquêtes ont été ouvertes, des accusations formulées, des lacunes signalées à tort ou à raison. Surtout, des efforts ont été faits et se font tous les jours, en vue de donner à l'instruction religieuse de nos enfants — à la partie intellectuelle, si importante, si fondamentale, de leur formation chrétienne — plus d'étendue et de solidité. *L'Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, en ses congrès annuels — inappréciable instrument, et de défense des intérêts de l'enseignement secondaire libre, et de diffusion des saines idées pédagogiques dans le clergé enseignant — étudie cette question, travaille à cette œuvre de l'amélioration de l'instruction religieuse dans les collèges et les petits séminaires¹.

A cette œuvre nous voudrions apporter notre modeste contribution, en signalant une question qui a le droit d'occuper, dans les programmes de notre enseignement religieux, une place plus large que celle qui nous paraît lui être faite actuellement. Notre intention est de montrer que les maîtres chargés, dans nos collèges catholiques, des catéchismes et cours d'instruction religieuse, doivent y traiter de la vocation, du choix d'un état de vie, et tout particu-

1. Compte rendu de la vingtième assemblée générale, août 1897 : première commission : rapport de M. l'abbé Durand.

lièrement de la vocation sacerdotale et de la vocation religieuse.

I

Ils doivent enseigner tout d'abord les principes fondamentaux qui régissent la question de la vocation, et qui nous semblent pouvoir se résumer dans les propositions suivantes :

Il y a une vocation, c'est-à-dire : Dieu destine, *appelle* chaque homme à tel ou à tel état de vie.

Chacun est obligé de suivre sa vocation, d'embrasser l'état auquel il a été appelé par Dieu, et non un autre.

Pour se mettre à même de suivre sa vocation, il faut l'étudier : tout homme doit, avant de s'engager dans un état quelconque, prendre l'avis et les ordres de Dieu, et nul n'a le droit de décider, seul, et sans l'assentiment divin, de l'emploi de sa vie.

Les moyens de connaître les desseins de Dieu sur nous sont : l'examen de nos aptitudes et de nos inclinations, la prière, la direction d'un confesseur éclairé et de personnes sages.

S'il est défendu de s'ingérer de soi-même dans n'importe quel état, il n'est pas mauvais, il est même bon, louable, de désirer entre tous les états le meilleur au point de vue surnaturel, celui qui nous mettra à même de procurer plus sûrement notre salut, notre perfection, le bien de nos semblables et la gloire de Dieu.

Quand arrive pour un jeune homme le moment de fixer son choix, ses parents doivent être consultés, et peuvent donner leur avis, mais non imposer leur volonté : l'homme a le *droit* de choisir, à la rigueur même, contre le gré de son père et de sa mère, l'état de vie que de sérieuses raisons lui permettent de croire celui qui lui convient; et il en a le *devoir*, dans le cas où la décision de ses parents serait en contradiction formelle avec celle de Dieu, clairement manifestée.

Bien avant l'heure où leur fils aura à disposer de l'emploi de sa vie, dès l'éveil de sa raison et de sa conscience, il est désirable que des parents chrétiens s'attachent, discrètement

et doucement, à élever les aspirations de l'enfant vers les états que la foi leur fait voir comme les plus parfaits.

Entre les différentes vocations, il en est deux qui, se rapportant plus immédiatement au service de Dieu et aux intérêts spirituels de l'humanité, ont un titre particulier à être mentionnées dans le programme d'un cours de catéchisme : la vocation au sacerdoce, la vocation à l'état religieux. Voici les principes que, relativement à chacune de ces deux vocations, un cours d'instruction religieuse nous paraît devoir enseigner :

Vocation au sacerdoce : Si l'appel divin est nécessaire pour l'adoption légitime de tout état de vie, il l'est plus particulièrement quand il s'agit d'embrasser l'état sacerdotal.

Les marques de vocation, dans le candidat qui est sur le point d'entrer dans les ordres, surtout dans les ordres sacrés, sont : une inclination, soit de goût, soit tout au moins de raison, inspirée principalement par des motifs surnaturels, la sainteté de la vie, une science suffisante, le choix des supérieurs ecclésiastiques. Dans un enfant, c'est, en premier lieu cette inclination déjà mentionnée et décrite; en second lieu, l'aptitude à acquérir la science et la sainteté qui lui seront demandées le jour où il se présentera pour recevoir les saints ordres.

S'il est interdit de s'ingérer dans le sacerdoce sans vocation, il n'est pas bon de se soustraire au sacerdoce et de s'engager irrévocablement dans l'état laïque sans avoir cherché à connaître les intentions de Dieu sur nous.

La vocation au sacerdoce étant une grande gloire, un grand bonheur, une grande faveur, il est licite et même louable de la désirer et de la demander à Dieu.

Vocation à l'état religieux, et, en général, à l'observation des conseils évangéliques : Au-dessus de la simple vie chrétienne, il y a la vie parfaite, constituée par l'observation, non seulement des commandements de Dieu et de l'Église, mais encore des conseils évangéliques.

Entre ces conseils, il en est trois principaux, qui ont trait à la pauvreté volontaire, à la chasteté virginale, à l'obéissance en tout ce qui n'est pas péché. — Même dans le monde, et sans

s'y être engagé par vœu, on peut tendre à la perfection chrétienne par l'observation des conseils. — Mais il est meilleur, plus sûr et plus méritoire, en s'y engageant par vœu, d'en faire son état, et cet état s'appelle l'état religieux.

Il n'est pas permis d'entrer dans l'état religieux sans une vocation spéciale. — Par ailleurs, il est au moins imprudent, dangereux pour le salut éternel, de s'engager irrévocablement par le mariage dans la vie séculière avant de s'être assuré qu'on n'était pas appelé à la vie parfaite, et il l'est davantage encore quand on a eu conscience de cet appel¹.

Les marques de vocation à l'état religieux sont : l'aptitude à en remplir les obligations, et une inclination surnaturelle, laquelle est facilement compatible avec des répugnances naturelles.

Des parents ne peuvent ni écarter leurs enfants de la vie religieuse, ni les y pousser indiscrètement ; mais ils peuvent, et même, dans une certaine mesure, ils doivent leur inspirer le désir d'y être appelés.

II

Ces principes, à les considérer en eux-mêmes tout d'abord, et avant de passer à la démonstration de la thèse dont ils font l'objet, ont-ils rien d'attaquable ? Ils sont empruntés à la loi naturelle, à l'Évangile, à la théologie morale : le public ecclésiastique, à qui nous nous adressons particulièrement, est trop familiarisé avec ces matières pour que nous ayons besoin de le lui démontrer.

Nous ferons, néanmoins, une ou deux observations :

En ce qui concerne le désir du sacerdoce, désir que nous avons présenté comme licite, comme louable même, et que nous engageons à exciter chez les enfants, peut-être objectera-t-on le *Nec quisquam sumit sibi honorem* (Hebr., v, 4). Nous répondrions que saint Paul a dit : *sumit* et non : *desiderat* ; il nous a défendu de nous introduire dans le sanctuaire de notre seul gré, sans y avoir été appelé par Dieu, non de désirer, de solliciter l'honneur de l'élection divine. — Ailleurs, dans un texte célèbre : *Si quis episcopatum desi-*

1. Saint Ligori, *Theolog. Mor.*, l. IV, § 78.

derat, bonum opus desiderat (I Tim., III, 1), traitant de celui qui va jusqu'à désirer non seulement la prêtrise, mais le degré suprême du sacerdoce, le pontificat, on ne voit pas qu'il réprouve positivement ces aspirations : il insiste seulement sur l'excellence de la dignité qui en est l'objet, et conclut qu'elles devront être accompagnées de vertus éminentes. Il y a plus : dans les commentaires qu'ils nous ont laissés de cette parole sacrée, plusieurs Pères et Docteurs de l'Église, et, après eux, résumant leurs interprétations, Cornelius a Lapide, ont enseigné que ce sentiment, licite en soi, pouvait dans certaines circonstances devenir louable : « Du temps de saint Paul, l'épiscopat pouvait être considéré moins comme un honneur que comme une charge très lourde, très laborieuse, et une préparation immédiate au martyre ; il était donc louable de désirer l'épiscopat, à ce moment où par là on était assuré d'arriver aux plus cruels supplices¹. » Or, nous appliquons ce texte au désir, non plus, si l'on veut, de l'épiscopat, mais de la simple prêtrise ; nous l'adaptions, toute proportion gardée, aux circonstances actuelles, et nous disons : En ce temps où le sacerdoce offre si peu d'avantages humains, où la vie du prêtre est toute de pauvreté, d'humiliations, de labeur, de souffrance, les aspirations au sacerdoce ne doivent-elles pas être non seulement permises, mais conseillées et suggérées ?

Sans doute, les anciens *catéchismes*, — et, puisqu'il s'agit ici de l'enseignement à donner dans les cours d'instruction religieuse, l'observation est particulièrement à sa place, — les anciens *catéchismes* ne font pas entendre cette note, n'ont pas un mot qui vise à provoquer le désir du sacerdoce, insistent plutôt sur ce qu'il y a de criminel et d'imprudent à s'ingérer de soi-même dans les fonctions sacrées². C'est qu'ainsi l'exigeaient les besoins particuliers de l'époque où ils furent élaborés : la foi, plus répandue, et, chez les croyants d'alors, l'esprit de foi plus vif que chez ceux d'aujourd'hui, faisaient mieux comprendre aux enfants et aux

1. Édit. Vivès, XIX, 208.

2. Catéchismes de Paris (1738), de Toulouse (1686), de Comminges (1718), de Soissons (1718), d'Agen (1696), de Lectoure (1758), etc., etc.

parents la grandeur surnaturelle du sacerdoce ; par ailleurs, les avantages temporels qu'il assurait, tout autrement considérables que ceux qu'il offre de nos jours, alléchaient la cupidité, la vanité, l'ambition ; de là, dans toutes les classes de la société, un tel empressement à se jeter dans les fonctions ecclésiastiques, que l'enseignement religieux de ces siècles n'eut pas à activer le mouvement, mais bien plutôt à le modérer. Voilà pourquoi, de ces deux vérités en lesquelles se résume la doctrine relative à ce point : « Le désir du sacerdoce est légitime en soi, — mais il doit être subordonné à la vocation divine », l'enseignement catéchétique des époques dont nous parlons ne mit en lumière que la seconde. Mais il n'en faut pas conclure que la première ne soit pas une vérité. Nous irons plus loin : des deux vérités que nous venons d'énoncer, c'est celle-là qui répond le plus aux besoins actuels, comme l'autre satisfaisait à ceux d'un autre temps. Actuellement, en effet, s'il est une carrière encombrée, ce n'est pas la carrière ecclésiastique : la jeunesse contemporaine n'est poussée de ce côté, ni par l'esprit surnaturel, trop affaibli, ni par des ambitions inférieures que la situation temporelle faite au clergé de nos jours ne saurait provoquer. Ce qui est à craindre, ce n'est pas un empressement excessif, c'est l'éloignement systématique. Donc, ce qu'il faut prêcher, c'est moins le devoir de ne pas se ruer vers le sacerdoce, que celui de le désirer, en subordonnant ces saintes prétentions à la volonté de Dieu, et de s'offrir même à l'appel divin.

Cette considération s'applique particulièrement aux élèves des collèges catholiques : pour diverses raisons, dont la principale est que la plupart ont lieu de compter, s'ils restent dans le monde, sur une position supérieure, humainement parlant, à celle que pourrait leur assurer l'Église, eux surtout sont tentés de dédaigner et de fuir le sacerdoce, à eux surtout il est besoin d'en inspirer l'estime, le goût, l'ambition.

Notre seconde observation portera sur les principes relatifs aux conseils évangéliques et à la vie religieuse. Elle aura pour but, non certes d'apprendre à personne, mais uniquement de rappeler des points de doctrine qu'on semble parfois oublier.

En premier lieu, les conseils évangéliques émanent directement de Notre-Seigneur, d'où il résulte que, taire l'existence des conseils et se borner à prêcher les préceptes, ce serait mutiler l'enseignement de Notre-Seigneur, supprimer une partie de la révélation, — et une partie dont l'importance exceptionnelle ne saurait échapper à des esprits familiarisés avec la science des choses de Dieu et de l'âme.

En second lieu, la supériorité de la voie des conseils sur la voie des seuls préceptes est de foi, et de foi divine, ayant aussi été révélée par Jésus-Christ lui-même : *Si vis salvus fieri, serva mandata... si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, etc...*

En troisième lieu, la supériorité de l'observation des conseils telle qu'elle se pratique dans l'état religieux, relativement à celle que comporte l'état séculier, est reconnue par la tradition, par la théologie, par le sentiment commun de l'Église¹.

III

Cette doctrine sur la vocation en général, sur la vocation au sacerdoce, sur la vocation à la pratique des conseils et à l'état religieux, une fois justifiée et établie, nous abordons la question qui fait l'objet précis de ce travail, et nous disons : En premier lieu, cette doctrine, il faut que nous l'enseignions à nos élèves. En second lieu, il faut la leur enseigner, non pas seulement dans la direction particulière, ni dans les exhortations aux congrégations, dans les sermons des dimanches et jours de fête, mais aussi, mais surtout dans les catéchismes, dans les cours d'instruction religieuse.

Double solution qui semble tellement évidente et naturelle, qu'on se demandera pourquoi nous l'énonçons, comment il se fait surtout que nous jugions nécessaire de la justifier, et si enfin le besoin se faisait sentir de consacrer à une question aussi simple un travail spécial. Nous estimons qu'on ne se le demandera plus, lorsque, dans une autre partie de cette étude, nous aurons exprimé, en la motivant, la crainte que l'enseignement catéchétique donné dans nos maisons d'éducation ne présente, en ce point, d'assez larges lacunes.

1. Cardinal Bourret, *Des principales raisons d'être des Ordres religieux dans l'Église et dans la Société*.

Cela dit, nous formulons à nouveau notre thèse, et nous la soutenons, point par point.

En premier lieu, cette doctrine relative à la vocation, il faut l'enseigner à nos élèves.

Nous sommes, en effet, chargés de leur faire connaître, sinon tous les devoirs que leur imposent la loi naturelle et la loi chrétienne, du moins les principaux.

Or, dans ce nombre doivent figurer ceux qui ont été énumérés au début de ce travail, et qui se résument en celui-ci : Bien choisir un état de vie. Bien choisir un état de vie, — que par ce mot on veuille désigner soit l'état de mariage ou de célibat, soit telle ou telle fonction religieuse ou sociale, et, souvent, alors même qu'il s'agirait uniquement d'opter entre deux carrières profanes, — c'est un des principaux devoirs de l'homme et du chrétien envers Dieu, et c'est encore un de ses principaux devoirs envers lui-même, et enfin un de ses principaux devoirs envers le prochain.

Cette triple affirmation se base sur la considération suivante :

Notre état, s'il n'est pas toute notre vie, en est une très grande partie : il absorbe la somme la plus considérable de notre activité intérieure et extérieure, c'est surtout lui qui détermine la direction de nos sentiments, de nos opérations, de nos préoccupations, de nos habitudes, l'emploi de nos facultés, de notre temps, le choix de nos relations, lui qui façonne notre personnalité, presque tout notre être moral ; c'est de là que nous viennent, le plus ordinairement, tantôt les joies et tantôt les peines, le bien-être ou la pauvreté, les succès ou les échecs, le bonheur ou le malheur. Et, à cause du lien très étroit de dépendance qui existe entre notre vie présente et notre destinée ultérieure, l'influence de notre état sur l'orientation de notre existence actuelle, que dans bien des cas il contribue grandement à tourner dans le sens du bien ou du mal, donc aussi du mérite ou du démérite, s'étend facilement jusque sur notre éternité. Concluons à l'importance habituellement capitale, pour la direction de notre vie, de l'acte par lequel nous choisissons notre état.

Et de cette conclusion se déduisent immédiatement celles que nous avons annoncées :

Bien choisir un état de vie, c'est-à-dire procéder dans cette élection religieusement, en l'accomplissant sous la direction et selon les ordres de Dieu, c'est un des principaux devoirs envers Dieu. Nous devons, en effet, à notre Créateur, à notre Maître, de faire sa volonté en tout, de conformer à son bon plaisir toute notre vie, tous nos actes, — et, naturellement, plus est grande l'importance d'un de ces actes, son influence sur le reste de notre vie, plus aussi devient impérieuse l'obligation de le subordonner à l'autorité divine.

En second lieu, bien choisir un état de vie, c'est-à-dire procéder dans ce choix sérieusement, en nous entourant de toutes les lumières que peuvent nous fournir de longues et mûres réflexions, les conseils de personnes sages, c'est un de nos principaux devoirs envers nous-mêmes. S'il est vrai que chacun de nous se doive de conduire sa vie sagement, de manière à n'en manquer ni le but immédiat, le bonheur en ce monde dans la mesure où il est possible et légitime, ni surtout le but ultérieur et définitif, c'est-à-dire le salut éternel; s'il est vrai que nous y soyons tenus dans toutes les circonstances que nous traversons, cette obligation ne devient-elle pas particulièrement étroite dans une occasion aussi décisive que celle-là ?

Enfin, bien choisir un état de vie, c'est un de nos principaux devoirs envers le prochain. Nous ne sommes pas des isolés, nous vivons au milieu et tout près de nos semblables, si près que notre vie se mêle, s'enchevêtre à la leur, et de là résulte nécessairement une action exercée par chaque vie humaine sur quelques-unes au moins de celles qui l'entourent : il faut étendre au commun des hommes ce qu'on a dit autrefois des *Grands* : Nul ne peut se perdre ni se sauver tout seul, être heureux ou malheureux que d'autres ne le soient avec lui et par lui. Cette loi régit la plupart de nos actes, et il en est bien peu dont le retentissement ne se fasse sentir autour de nous, en impressions caressantes ou dures, heureuses ou désastreuses; mais plus ils ont d'importance, à les prendre en eux-mêmes et dans leurs effets sur notre propre vie, plus aussi, d'ordinaire, est puissant le mouvement qu'ils propagent dans notre sphère d'influence. Aussi est-il impossible qu'une détermination dont la portée s'étend

à une si grande partie de notre existence, n'ait pas des conséquences graves pour les existences plus ou moins nombreuses sur lesquelles la nôtre prolonge son rayonnement. Donc, le devoir de bien choisir notre état, en même temps qu'il est un de nos principaux devoirs envers Dieu et envers nous-mêmes, est ou du moins peut être, dans bien des cas, un des plus graves que la justice et la charité nous imposent à l'égard du prochain.

Ajoutez ceci : le choix de notre état a sur l'existence d'autrui non seulement une action indirecte, contre-coup de celle qu'il exerce sur notre existence individuelle, mais encore une action directe, parce qu'à peu près tous les états que nous sommes susceptibles d'embrasser — mariage, paternité, et professions diverses — ont un rapport immédiat aux intérêts de nos semblables : ces intérêts, nous les servirons ou les desservirons, selon que notre fonction sera bien ou mal remplie, et elle le sera bien ou mal, selon que nous l'aurons choisie conforme ou non à nos aptitudes, à nos goûts, à notre vocation.

IV

Nous avons dit : Bien choisir notre état de vie est un de nos principaux devoirs, quels que soient, ou à peu près, les états qui feront l'objet de notre délibération, et, souvent, alors même qu'il ne s'agirait de choisir qu'entre deux carrières profanes.

Mais cette proposition qui, si on la présente dans sa teneur universelle, doit être formulée avec quelques réserves, n'en comporte plus aucune dans le cas particulier d'un choix à faire entre l'état laïque et l'état sacerdotal, entre l'état séculier et l'état religieux. Alors le devoir est absolu, — et, en outre, incomparablement plus grave que dans n'importe quelle autre hypothèse.

Le sacerdoce est d'institution divine. L'état religieux a été également institué par Dieu, tout au moins dans ce sens que Dieu a lui-même formulé les conseils évangéliques dont l'observation en constitue l'élément essentiel. Alors que Dieu, du moins sous la loi nouvelle, n'a jamais daigné prendre une part directe à l'établissement d'aucune des fonctions ou des

magistratures profanes, sans excepter les plus élevées, non pas même les royautes ni les empires, il a, par un acte exprès et un décret spécial, établi le sacerdoce, et posé les bases de l'état religieux. C'est dire, déjà, de quel prix sont à ses yeux ces deux états de vie, quelle importance il doit attacher, et à ce qu'on n'y pénètre pas contre son gré, et à ce qu'on ne refuse pas d'y entrer quand on a été désigné par Lui pour s'y employer à la réalisation des grands desseins qu'il eut en les instituant, — c'est dire que prendre un parti quelconque relativement à l'une ou à l'autre de ces deux professions sans y avoir réfléchi sérieusement, sans avoir consulté Dieu, sans tenir compte de ses volontés, de sa direction, de ses désirs, entrer soit dans le sacerdoce, soit dans la vie religieuse, sans son appel, ou bien s'en éloigner systématiquement, et sans même daigner nous demander si Dieu ne voudrait pas nous y appeler, ce serait manquer non seulement à un de nos devoirs, mais à un de nos principaux devoirs, envers la Majesté divine.

Cette conclusion emprunte une nouvelle force à la considération qui va suivre : Il y a pour Dieu un intérêt, nous osons le dire, personnel, et un intérêt considérable, à ce que le cloître et surtout le sanctuaire ne soient pas désertés, et, d'un autre côté, à ce qu'il n'y pénètre que des candidats de son choix : calculez, si vous le pouvez, ce qu'ajoutent à la gloire de Dieu un prêtre de plus, un religieux de plus, l'un et l'autre pleins de l'esprit de leur état, et de combien la diminueraient un prêtre, un religieux, que l'absence de vocation ferait tomber dans des manquements graves et peut-être dans l'apostasie.

Bien choisir son état de vie, quand les états mis en question sont le sacerdoce et la vie religieuse, c'est encore un de nos principaux devoirs envers nous-mêmes : il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer de quel honneur et de quels avantages se priverait celui qui, appelé à l'une ou à l'autre de ces deux professions, ou à toutes deux ensemble, n'accepterait pas le bénéfice de l'élection divine ; à quel danger de damnation s'exposerait celui qui refuserait de suivre une vocation, sûrement manifestée, à la vie parfaite, et, par ailleurs, à quelle vie malheureuse, peut-être à quelle éter-

nité plus malheureuse encore, se condamnerait celui qui, sans la vocation, sans la grâce d'état qu'elle apporte avec elle, contracterait des engagements si difficiles à tenir même avec ce secours.

Construisez enfin un raisonnement analogue sur les données suivantes : Tout le bien que peuvent faire aux âmes et à la société un prêtre, un religieux, à les supposer élus par Dieu et fidèles à leur vocation, et tout le dommage qu'ils peuvent leur causer dans le cas contraire, et vous n'aurez pas de peine à déduire que les devoirs relatifs à la vocation sacerdotale et à la vocation religieuse peuvent figurer parmi nos principaux devoirs envers le prochain.

V

Nous allons conclure que, la doctrine relative à la vocation ayant traité aux principaux devoirs de l'homme et du chrétien, il est nécessaire de l'enseigner à nos élèves.

Mais, ici, une difficulté se présente, que nous avons quelquefois entendu formuler : Y a-t-il lieu de parler de semblables questions à des enfants ? N'a-t-on pas déjà assez de peine à leur mettre dans la tête leurs obligations d'aujourd'hui, ce qu'ils doivent et peuvent pratiquer dans le moment, et pourquoi les jeter prématurément dans ces préoccupations d'avenir ?

Spécieuse au premier abord, avec ses allures sensées et pratiques, cette objection suppose une conception fautive de la nature et du rôle de l'éducation. L'éducation est une préparation à la vie ; elle ne doit pas seulement enseigner et faire accomplir à l'enfant ses devoirs d'enfant ; elle doit, en outre et surtout, le mettre à même d'observer plus tard ses devoirs d'homme, et cela, non seulement en lui donnant peu à peu la trempe d'âme dont il aura besoin pour les remplir, mais même en les lui faisant connaître longtemps à l'avance, — dans la mesure que comportent, et la capacité de son esprit, et le respect dû à une innocence que défloreraient de trop hâtives révélations. Sinon, pourquoi, dans tous nos catéchismes diocésains, au chapitre du mariage, cette mention des devoirs des époux ? Pourquoi, dans quelques-uns, durant ces dernières années, cette introduction, que pas un

homme sérieux ne blâmera, d'un article sur les droits et les devoirs électoraux du citoyen?

D'ailleurs, — et ce sera notre principale réponse, — les devoirs relatifs à l'étude de la vocation sont précisément de ceux qui s'imposent dès la jeunesse ; c'est donc dès ce moment qu'ils doivent être connus : il n'est guère temps d'apprendre à régler l'emploi de sa vie, alors qu'on en a déjà décidé.

Nous avons dit : dès la jeunesse ; nous disons plus : dès l'enfance. Sauf à proportionner la forme de cet enseignement à leur capacité de compréhension, c'est de bonne heure que nous devons enseigner à nos élèves d'après quelles règles et dans quel sens un homme, un chrétien, doit orienter son avenir. Pourquoi? Parce qu'aussi bien, nécessairement et en toute hypothèse, que nous y mettions la main ou non, mieux encore : que l'enfant lui-même s'en occupe ou n'y pense pas, de bonne heure ce travail d'orientation se fera. Si l'enfant n'apprend pas de nous à aiguiller son existence d'après les règles de la raison et de la foi, elle ne tardera pas à prendre d'elle-même, peu à peu, sous l'impulsion du caprice, des passions naissantes, de l'égoïsme, de l'orgueil, de la paresse, de la sensualité, une direction quelconque, qui ne sera pas la bonne, et qui très souvent sera définitive. Si, dès avant l'adolescence, nous ne tentons pas d'exciter en lui, tour à tour, non seulement le goût des carrières profanes, mais celui d'une vie supérieure, sauf pour lui à suivre plus tard celui de ces différents attraits qui lui semblera être une indication des volontés de Dieu, qu'arrivera-t-il? Ses aspirations, dès leur premier élan, n'auront d'autre guide que la nature, la famille, l'entourage, le monde, qui, moins négligents que nous, se hâtent toujours de s'emparer d'une jeune âme, et qui, moins scrupuleux que nous, les tourneront exclusivement d'un côté, — nous savons lequel, pour la plupart des cas. Donc, que le jeune âge de nos élèves ne soit pas pour nous une raison de trop tarder à leur donner, sur ces graves sujets, un enseignement aussi complet et aussi sérieux que possible.

Parmi les principes où nous avons tâché de faire entrer la substance de cet enseignement, il s'en trouve que certains

jugeront peut-être particulièrement inutile d'exposer à des enfants : ceux qui ont trait aux droits et aux devoirs des pères et des mères relativement à la vocation de leurs fils. Mais, tout d'abord, entre les droits et les devoirs de l'enfant et ceux de ses parents existe une corrélation si étroite, qu'il est impossible de faire connaître suffisamment ceux de l'une des deux parties sans expliquer aussi ceux de l'autre. Et puis, nous l'avons reconnu tout à l'heure, la jeunesse doit apprendre à notre école non seulement ses obligations actuelles, mais aussi ses obligations futures, celles du temps où les fils seront devenus des pères à leur tour; aussi n'est-il pas un des *catéchismes*, mis entre les mains des plus petits écoliers, qui ne mentionne quelques-uns des devoirs de la paternité, l'instruction, la correction, le bon exemple : dans cette énumération, il ne s'agit que de faire entrer un article de plus.

Ces objections résolues, peut-être accordera-t-on que la doctrine relative à la vocation doit être enseignée aux élèves des collèges catholiques.

Aux élèves des collèges, avons-nous dit : sans doute tout enfant chrétien devrait en être instruit. Néanmoins, on comprend que le curé de village ou le vicaire de faubourg, ayant souvent affaire à de pauvres petits qui ne font guère que glisser entre leurs mains au moment de la première communion, dont le cerveau rudimentaire s'assujettit difficilement au moindre effort de compréhension, de réflexion et de mémoire, se contentent d'un programme d'instruction religieuse extrêmement réduit, et choisissent même dans le nécessaire, pour ne garder que le plus strict indispensable. Mais, quand il s'agit de nos élèves, les huit ou dix ans qu'ils passent auprès de nous, et le développement intellectuel que leur donnent les études classiques, enlèvent tout prétexte à ne pas étendre beaucoup plus loin le cercle de leurs connaissances religieuses et morales, à les laisser sortir du collège sans les avoir approvisionnés, à tout le moins, des notions les plus nécessaires pour la direction de leur vie.

VI

Ayant montré que la doctrine relative à la vocation doit

être enseignée aux élèves de nos collèges catholiques, nous avons à faire voir encore, pour établir la seconde partie de notre thèse, que cette doctrine, c'est dans nos cours d'instruction religieuse, dans nos catéchismes, qu'elle doit leur être enseignée, plus encore que dans la direction particulière, dans les sermons et les exhortations.

Ceci paraît évident. *Enseigner*, qu'il s'agisse de l'enseignement du dogme ou de celui de la morale, c'est proprement le rôle du catéchisme, du cours d'instruction religieuse.

Celui de la direction particulière ne consiste pas à enseigner la loi de Dieu, mais à guider chaque âme dans l'application qu'elle en doit faire à ses besoins individuels.

Quant aux exhortations adressées tantôt par le professeur à ses élèves, le samedi soir, tantôt par les directeurs de congrégations à leurs congréganistes, quant aux sermons prêchés par le préfet de religion devant tout le collège réuni, les dimanches et les jours de fête, sans doute, ainsi que nous l'avons dit dans une autre publication¹, les questions de vocation peuvent et doivent y trouver place. Mais prenons garde : qu'il s'agisse de cette matière ou de n'importe quel autre point de religion ou de morale, le rôle principal du sermon, de l'exhortation, est d'exhorter, d'exciter la volonté, d'échauffer le cœur, non d'instruire l'intelligence. Encore que les prédications s'appellent aussi des instructions, néanmoins le titre de cours d'*instruction* religieuse est plutôt réservé aux catéchismes. Il faudra donc parler à nos enfants, dans les exhortations et les sermons, de leurs devoirs en matière de vocation, pour les stimuler à s'en acquitter, mais il faudra leur en parler dans les catéchismes, pour les leur enseigner.

A cette argumentation, basée sur ce que le rôle du catéchisme est proprement d'enseigner, peut-être opposera-t-on une difficulté tirée de ce que son objet, sa matière, est la morale et non l'ascèse ; or, ajoutera-t-on, les questions relatives à la vocation appartiennent plutôt à l'ascèse qu'à la morale, et donc, de ce chef, relèvent de la direction, de l'exhor-

1. *Des vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*, p. 64 et suiv.

tation spirituelle, plutôt que du catéchisme. Dans le catéchisme, contentons-nous d'exposer, pour la masse de notre jeune auditoire, les lois de la simple vie chrétienne, obligatoires pour tous ; que s'il est, parmi nos enfants, des âmes d'élite, faites pour une perfection plus haute, et qui aient droit à un enseignement plus élevé, nous le leur donnerons ailleurs.

Nous répondons : Tout d'abord, personne n'ignore que l'ascèse est une section de la morale. De plus, comme les limites sont difficiles à tracer entre le domaine de la stricte obligation et celui de la perfection, comme d'ailleurs il est bon que toute âme chrétienne soit invitée à s'avancer dans le bien aussi loin et aussi haut que possible, il convient que l'ascèse ne soit pas complètement exclue des catéchismes, et voici ce que nous lisons dans un dictionnaire de théologie qui fait autorité : « Le catéchisme doit... présenter la foi catholique dans son ensemble, dans ses principes, dans sa liaison et ses conséquences pratiques, *avec les principales règles de l'ascétisme*¹. » Ajoutons que les catéchismes dont il est ici question s'adressent non à des adultes, déjà à peu près fixés à tel degré de vertu, dans tel genre de vie, mais à des enfants, qui n'ont pas encore trouvé leur voie, de qui nous ne savons pas encore s'ils sont appelés à la vie commune ou à la vie parfaite, et qu'il faut préparer à réaliser tous les desseins, encore inconnus, que Dieu peut avoir sur chacun d'eux.

Et enfin, si, dans la doctrine de la vocation, telle que nous avons essayé de la résumer, il se trouve quelques points qui sont affaire de perfection, il y en a aussi quelques-uns dont le caractère strictement obligatoire est indéniable, par exemple : ne pas choisir sciemment un genre de vie autre que celui auquel Dieu nous destinait, parce que ce serait exposer gravement notre salut, ou encore, pour les parents, ne pas s'opposer à la vocation, sûrement connue, de leurs enfants.

Avant de terminer cette partie de notre travail, un mot des

1. Wetzer et Welte, traduit par Goschler, art. *Catéchisme*.

avantages que présentera l'enseignement de la doctrine de la vocation, donné aux enfants dans les catéchismes, sur celui qu'ils recevront dans les sermons et les exhortations.

Il sera plus attentivement suivi, plus facilement compris, plus fidèlement retenu. C'est un fait d'expérience que les enfants écoutent, saisissent et se rappellent incomparablement mieux un catéchisme qu'un sermon, grâce précisément à cette forme catéchétique, si bien faite pour remédier à leurs faiblesses intellectuelles, — grâce à cette division en nombreuses questions de détail, qui leur coupe la doctrine en menus morceaux, à ces demandes réitérées d'instant en instant, qui stimulent leur appétit, à ces explications qui leur délaient la nourriture, à ces répétitions fréquentes dont l'insistance finit par la faire entrer presque forcément dans leur esprit et dans leur mémoire ; ajoutez enfin la nécessité d'étudier la leçon, de rédiger le cours et d'en rendre compte à la classe suivante. Évidemment, c'est surtout à la condition de l'apprendre d'après cette méthode, que nos enfants posséderont la doctrine de la vocation.

Cet enseignement sera plus didactique, donc aussi plus précis, plus exact, plus sûr. La toilette littéraire et oratoire a l'avantage de parer la doctrine, mais l'inconvénient de la voiler, de ne pas la laisser voir absolument telle qu'elle est. C'est l'écueil où tombent quelquefois les prédicateurs, jamais les catéchistes.

Il sera aussi plus calme et plus prudent : emportée par le souffle de l'éloquence, la parole est exposée à dépasser les limites de la vérité, à se jeter dans des exagérations, particulièrement fâcheuses en un pareil sujet : sujet grave, puisque l'avenir de nos enfants y est intéressé, sujet scabreux, parce que les accusations de captation sont toujours à craindre.

Il sera plus fructueux en vocations sérieuses : ce simple exposé de la doctrine, s'adressant à la raison et à la foi des enfants, non à leur imagination ni à leurs nerfs, leur donnera de ces idées non seulement élevées et belles, mais justes et vraies, qui, en matière de vocation comme en toute autre, sont l'unique point de départ des aspirations légitimes et des résolutions durables.

(*A suivre.*)

JOSEPH DELBREL, S. J.

L'HÉLIOGÈNE

I. — L'ACÉTYLÈNE AU LABORATOIRE

L'industrie de l'acétylène a pour base, nous l'avons vu, la réaction du carbure de calcium sur l'eau².

La combinaison donne naissance, pour 1 kilogramme de carbure de calcium traité par 562 grammes d'eau, à 1156 grammes de chaux hydratée et à 406 grammes d'acétylène.

Le poids de ce gaz représente un volume d'environ 340 litres.

Nous avons déjà fait observer combien la chaux foisonne et arrive à occuper un volume beaucoup plus considérable que le carbure qui l'a produite.

La facilité avec laquelle s'opère cette réaction a fait surgir en moins de deux ans un nombre fabuleux d'appareils producteurs d'acétylène. Qu'on ne nous demande donc pas de rappeler ici la nomenclature détaillée de tous ces systèmes. Il serait fastidieux rien que d'en dresser la liste. Nous avons par ailleurs essayé nous-même d'appliquer les différents principes sur lesquels se sont basés tous les inventeurs. Mettre le lecteur au courant de nos propres essais, ce sera par le fait même lui donner une idée générale des travaux accomplis jusqu'à ce jour dans cet ordre de choses. S'il veut pousser plus loin son étude et connaître par le menu le plus grand nombre des systèmes, il devra consulter des ouvrages spéciaux. La critique même des principes appliqués dans les appareils le plus en usage ne rentre pas dans le cadre de cette revue ; nous la réservons à une autre publication³.

Le premier dispositif qui s'offre à l'esprit, lorsque dans un

1. V. *Études*, t. LXXII, p. 743 ; t. LXXIII, p. 70 et 379.

2. $C^2 Ca + H^2 O = C^2 H^2 + Ca O$, ou pratiquement :
 $C^2 Ca + 2 H^2 O = Ca (OH)^2 + C^2 H^2$. — V. *Études*, 20 sept. 1897, p. 759.

3. V. notre brochure *l'Éclairage à l'acétylène*, où nous reproduisons, avec des compléments, nos trois articles publiés dans les *Études* de 1897.

laboratoire on veut produire de l'acétylène, au moyen du carbure de calcium, est le suivant :

Dans un vase de verre, rempli d'eau, on immerge une cloche, munie à sa partie supérieure d'un robinet, et supportant vers sa portion médiane interne un panier grillagé qui renferme du carbure de calcium en fragments.

Dès que l'on ouvre le robinet, l'air contenu dans la cloche s'échappe à l'extérieur et le carbure ne tarde pas à se trouver en contact avec l'eau. L'acétylène se dégage immédiatement. Il faut toutefois se garder de l'enflammer aussitôt, en présentant une flamme à l'extrémité du robinet. En effet, l'air non encore complètement évacué formerait à coup sûr avec l'hydrocarbure un mélange détonant : une explosion deviendrait inévitable. Mais lorsque l'acétylène est devenu à peu près pur et que par ailleurs l'ouverture du robinet ou du brûleur qu'on y adapte n'est pas trop grande, on obtient à l'allumage une belle flamme d'une éblouissante blancheur.

A mesure que se consomme le gaz produit, le carbure se rapproche du niveau de l'eau. A peine y a-t-il contact que le dégagement d'acétylène reprend avec une intensité nouvelle jusqu'à complet épuisement du carbure.

On peut également employer, comme dans la production de l'hydrogène au moyen du zinc et de l'acide sulfurique étendu d'eau, deux flacons reliés par un fort tube de caoutchouc. L'un des flacons renferme le carbure de calcium, l'autre est rempli d'eau. Toutes les fois que le niveau de l'eau atteint le carbure, il se dégage de l'acétylène.

Il est aisé de modifier ce dernier dispositif de manière à le rendre pratique. Il suffit pour cela d'employer deux vases concentriques d'inégale grandeur et fixés l'un dans l'autre de façon que le vase intérieur renversé et formant cloche ne monte pas sous la pression du gaz. On remplit d'eau l'intervalle qui sépare les deux récipients, de carbure le récipient intérieur, et l'on peut ainsi à peu de frais construire une lampe portative de petites dimensions ou un générateur de capacité plus considérable.

C'est avec une lampe basée sur ce principe que nous avons éclairé le vestibule du collège du Caousou, à Toulouse, dès les premiers mois de 1896.

II. — LES APPAREILS INDUSTRIELS

1. **Écueils à éviter dans la production industrielle de l'acétylène.** — Mais ces appareils et tous autres semblables, rap-pelant de près ou de loin le briquet à hydrogène, sont tout au plus utiles pour les expériences : ils ne peuvent être em-ployés pour un éclairage régulier, à moins qu'ils ne commu-niquent avec un gazomètre susceptible d'emmagasiner le gaz qui se produit après l'extinction. Voici pourquoi.

Si, dans un générateur d'acétylène, une masse quelconque de carbure de calcium se trouve en contact avec une nappe d'eau ou seulement avec la vapeur qui se dégage d'une nappe sous-jacente, il deviendra impossible d'arrêter la production du gaz, par suite de l'action du liquide ou de la vapeur sur le carbure.

Et même l'eau encore renfermée dans les pores du carbure qu'elle vient d'humecter dégagera longtemps du gaz. De plus, la chaux formée pendant la réaction reste ordinairement adhérente au carbure non attaqué, cette chaux s'hydrate et forme en quelque sorte réservoir d'eau, toutes les fois que ce liquide est porté au contact du carbure. La chaux hydratée poursuivra donc longtemps encore l'action que l'éloignement progressif de l'eau semblerait devoir arrêter.

On comprend aisément que la *surproduction* soit dans un grand nombre de systèmes un écueil inévitable pour le fonc-tionnement régulier des appareils. Elle occasionne des déper-ditions souvent notables de gaz ou même des explosions si le gaz surproduit ne peut s'échapper au dehors et vient à aug-menter considérablement la pression¹.

Il est beaucoup plus facile d'obvier à un autre inconvénient que plusieurs auteurs signalent comme devant être écarté à tout prix : l'échauffement des gazogènes. Éviter toute éléva-tion de température n'est pas chose facile, on le comprend aisément. Toute combinaison s'accomplit avec dégagement de chaleur. Il n'est pas possible de supprimer *en totalité* ce calorique : on peut toutefois le réduire dans de notables pro-portions sans mettre obstacle à la combinaison elle-même.

1. Ces explosions ne sont à redouter que si l'opération se fait en vase clos et à une pression voisine de deux atmosphères.

Ainsi le carbure de calcium, jeté en petite quantité dans une grande masse d'eau, donnera de l'acétylène, bien que la chaleur dégagée dans la combinaison ne soit que peu perceptible. Mais, l'expérience nous l'apprend, la production se fera en moindre abondance que si l'eau tombait sur le carbure.

Il est bon néanmoins d'éviter une trop considérable élévation de température. L'échauffement résultant de la formation de l'acétylène par la chute de l'eau sur le carbure de calcium atteint normalement, nous l'avons déjà vu, de 92° à 95° c. M. de Perrodil demande qu'on refroidisse les gazogènes de façon à ne jamais dépasser 50° à 60° c. environ. Cette observation est fort judicieuse. Sa mise en pratique permettra, sinon d'éliminer complètement, du moins d'enrayer à coup sûr la formation de polymères qui chargent le gaz d'impuretés, encrassent les becs et diminuent souvent le rendement lumineux.

2. Conditions à réaliser dans la construction d'un bon appareil. — Ces deux écueils, nous voulons dire la surproduction et l'échauffement, une fois évités, tout appareil à acétylène n'est pas encore, par cela seul, propre à la fabrication de ce gaz. Les appareils défectueux abondent. Il importe de ne pas s'en contenter et d'en chercher dont le fonctionnement soit à toute épreuve. D'une part, en effet, l'acétylène destiné aux usages domestiques aussi bien qu'aux grands éclairages doit pouvoir être manié, si je puis m'exprimer ainsi, sans plus de danger que l'huile ou le pétrole ; d'autre part, la production en est si facile que bientôt peut-être peu de maisons aisées, du moins dans les campagnes, seront dépourvues de leurs générateurs de gaz. Il est donc utile de connaître les qualités requises pour un bon appareil.

Et, tout d'abord, quel métal employer dans la construction de nos gazomètres ou gazogènes, régulateurs, épurateurs et autres organes essentiels ? Il sera bon d'écarter le cuivre rouge, même étamé. L'étamage peut disparaître un jour ou l'autre et permettre ainsi la formation d'acétylure de cuivre susceptible, sinon de causer des accidents graves, du moins d'occasionner des désagréments ou des frayeurs qu'il est toujours mieux de prévenir.

Nous en dirons autant du cuivre jaune et du bronze : nous l'avons en effet constaté nous-même, malgré les assertions réitérées de bien des auteurs, et le bronze et le laiton peuvent, en certains cas, produire de l'acétylure de cuivre. Or, il faut bien le remarquer, si l'acétylure de cuivre n'est pas à redouter autant qu'on l'avait craint dans le principe, il ronge et picote l'alliage, détruit le cuivre et ne respecte que l'étain ou le zinc ; il peut donc déterminer des fuites. Nous n'en parlons qu'après avoir vu le fait se produire à deux reprises. Un bon étamage suffit cependant à préserver le laiton mieux que le cuivre rouge. Le cuivre jaune, en effet, dans lequel le zinc est intimement lié au cuivre, ne serait-il point étamé à sa surface, ne sera jamais attaqué que sur des points minimes, jamais par plaques entières, à plus forte raison résistera-t-il davantage s'il est recouvert d'une forte couche d'étain.

Le zinc paraît plus propre que le cuivre à entrer dans la construction des appareils. Néanmoins, il s'oxyde à la longue sous l'influence des parasites de l'acétylène. Le plancher et les parois des cuves ne tardent pas à se couvrir de taches blanches et souvent de boursouffures dues à l'attaque du métal. Il faudra donc n'employer que du zinc très épais et recouvert d'une couche de peinture, à moins qu'il ne s'agisse d'appareils peu importants.

Quant au fer-blanc, nous estimons qu'on ne devrait jamais en autoriser l'usage, tant son oxydation est rapide.

Il faut généralement recourir à la bonne tôle galvanisée ou plombée. Toutefois, la tôle galvanisée est souvent réfractaire à la soudure, du moins ne se soude que difficilement : par suite, les cahots d'un voyage peuvent parfois suffire à déterminer dans les appareils des fuites considérables.

La tôle plombée se prête au contraire à merveille à cette opération ; de plus, elle offre, si elle est rivée, une sérieuse résistance à des pressions très fortes. C'est elle que nous devons employer de préférence. Faisons cependant une remarque à ce sujet. Quand un appareil construit en tôle plombée vient d'être essayé et vidé, il faut se garder de l'abandonner pendant quelques jours sans l'avoir auparavant égoutté avec soin. En effet, si la tôle demeure humide, la rouille l'envahit à ce point qu'en une ou deux semaines, l'ap-

pareil peut se transformer en une véritable passoire. Cet inconvénient disparaît quand le gaz ou l'eau chargée d'acétylène ont pendant un certain temps séjourné dans les cuves.

En second lieu, il est bon de n'accepter qu'avec circonspection les appareils trop simples, parce qu'ils ne possèdent pas les organes indispensables à un fonctionnement régulier et automatique.

La production sera régulière lorsqu'elle ne procédera point par à-coups, qu'elle se fera sous une pression toujours uniforme, sans extinction ni ralentissement possible dans la marche.

Elle sera automatique si le générateur fonctionne, non d'après la quantité de carbure qu'il renferme, mais d'après le volume de gaz qu'on lui demande. Il ne convient pas, en effet, que le consommateur soit chaque jour tenu de peser son carbure ni d'épuiser complètement celui qu'il a mis dans ses gazogènes. Ceux-ci doivent être conçus de telle sorte qu'une fois chargés, ils permettent d'allumer et d'éteindre à tout moment sans qu'on ait à se préoccuper de ce qu'ils contiennent encore. Ils doivent par suite cesser de fonctionner à l'extinction des becs, demeurer en charge sans déperdition sensible pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, si la production demandée devient insignifiante ou nulle, enfin se remettre en marche sans irrégularité lorsqu'on procède de nouveau à l'allumage d'un nombre considérable de becs.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'appareil ne doit exiger aucune surveillance pendant son fonctionnement ? Il n'en est pas des maisons particulières comme des usines. On n'a pas toujours à sa disposition un ingénieur ou un mécanicien.

Comme conséquence de cette dernière observation, nous ne devons accorder qu'une confiance limitée aux gazomètres actionnés par des cordes, des chaînes, des poulies. Tout cela va fort bien, quand c'est neuf. Mais une heure vient où la corde casse, la chaîne se rouille ou se rompt, et l'appareil ne marche plus. D'autre part, les poulies s'oxydent et se grippent très vite : on oublie de les graisser et la pression devient irrégulière.

Il est même à désirer que la *production* du gaz ne soit pas subordonnée au jeu d'un robinet ou d'une soupape com-

mandés par le gazomètre lui-même. Ce dispositif est défectueux. En voici la raison. L'acétylène entraîne en effet avec lui dans sa formation un grand nombre de parasites : ammoniacque, goudrons, corps gras, phosphore, sulfure, arséniure ou siliciure d'hydrogène, etc... Plusieurs de ces produits attaquent ou le plus souvent encrassent le robinet, la soupape, qui bientôt ne fonctionnent plus.

Que l'appareil soit donc dépourvu de ces organes délicats, susceptibles de s'user ou de se détraquer en peu de temps. Plus ses parties essentielles seront fixes, plus il s'approchera de la perfection.

Avons-nous besoin de faire observer que nous faisons seulement allusion aux organes d'où dépend intimement la chute de l'eau sur le carbure ou du carbure dans l'eau, et l'emmagasinement de l'acétylène dans le gazomètre. Nous ne prétendons pas en effet qu'il faille exclure tous robinets, soupapes ou poulies, pièces parfois indispensables ; mais il est à désirer que le bon fonctionnement de l'appareil soit indépendant du mauvais état dans lequel ils pourront un jour ou l'autre se trouver.

3. Classification des appareils. — Il nous reste à passer rapidement en revue les divers types d'appareils qui servent à la production industrielle de l'acétylène. Toutefois, cette étude portera plutôt sur les principes appliqués par les constructeurs, qu'elle ne sera l'énumération des innombrables systèmes dont le brevet a été publié depuis l'année 1894.

Ces appareils peuvent être rangés tout d'abord en deux grandes catégories suivant qu'ils sont dépourvus ou doués d'automatisme.

Les premiers emmagasinent l'acétylène à l'avance et permettent ainsi de brûler un gaz froid, dépouillé de vapeur d'eau ; mais ils ont l'inconvénient d'exiger un espace considérable pour des installations de peu d'importance, de ne pas proportionner le débit aux besoins du consommateur et de demander des chargements fréquents si l'on veut s'en tenir à des gazomètres peu volumineux.

Mais il y a plus, le gaz acétylène préparé trop longtemps à

l'avance, est comme le gaz de houille sujet à des condensations et perd beaucoup de son volume et de ses qualités premières.

Les appareils automatiques offrent sur les précédents de précieux avantages. Ils occupent un espace très limité, car ils ne produisent de gaz qu'au fur et à mesure des exigences de la consommation. Le débit en peut cependant être assez considérable pour ne pas exiger de recharger l'appareil, durant des semaines et parfois des mois entiers.

L'une et l'autre catégorie peut elle-même se diviser en deux grandes classes, suivant que l'on amène l'eau au contact du carbure de calcium, ou que l'on fait tomber l'un sur l'autre soit le carbure dans l'eau, soit l'eau sur le carbure. De là est venue la dénomination d'*appareils à contact* et *appareils à chute*.

Les *appareils à chute* comprennent à la fois ceux dans lesquels le carbure de calcium préalablement pulvérisé, granulé ou seulement concassé, est précipité dans une masse d'eau, et ceux dans lesquels l'eau tombe goutte à goutte, par mince filet ou par quantité plus considérable, sur une masse de carbure.

A ce dernier système, ainsi qu'aux appareils dits *à contact*, on a reproché l'échauffement pendant la production du gaz. On est allé jusqu'à prétendre qu'ils pouvaient provoquer l'inflammation et même, dans certains cas, la dissociation de l'acétylène contenu dans les générateurs.

Cette critique est déraisonnable. L'inflammation de l'acétylène ne peut avoir lieu que si le carbure est porté au rouge, c'est-à-dire à la température de 600° c. environ. Sa dissociation n'est à craindre qu'au delà de 780° c. Or, il est inouï que dans un appareil à basse pression la chaleur s'élève au-dessus de 100° c.

Il en serait tout autrement, nous l'avons dit, si l'opération se faisait en vase clos, à des pressions très élevées, ou enfin si elle s'effectuait en présence d'une quantité considérable d'oxygène. Dans tels appareils on a vu le panier à carbure brusquement retiré de l'eau, rougir et s'enflammer spontanément au contact de l'air.

Il est aisé du reste d'obvier à l'échauffement par l'emploi de réfrigérants ou de dispositifs spéciaux.

Une objection plus sérieuse que l'on fait aux appareils à contact, c'est le danger toujours permanent d'une surproduction abondante, exigeant soit l'emploi de tubes abducteurs par lesquels le gaz s'échappe et se perd dans l'atmosphère, soit l'usage de gazomètres trop volumineux.

On reproche aux appareils à chute de carbure dans l'eau la complexité de leurs organes, l'énorme espace occupé par les générateurs et distributeurs, toutes les fois qu'il s'agit d'une installation un peu considérable, la notable déperdition d'acétylène, soit à la suite de la pulvérisation ou du concassage du carbure en menus fragments, soit en conséquence de l'absorption par un excès d'eau d'un fort volume de gaz. Mais tous ces défauts sont relativement de peu d'importance à côté de celui-ci ; je veux dire l'impossibilité absolue où se trouve le consommateur de noyer son gazogène et d'éviter ainsi tout danger, même éloigné, d'une explosion due à un mélange d'air et d'acétylène, mélange qu'une imprudence peut un jour ou l'autre enflammer par mégarde.

Aussi, après bien des essais, les appareils à chute d'eau sur le carbure nous ont-ils paru bien supérieurs aux autres, malgré les critiques souvent intéressées dont ils ont été l'objet. C'est dans cette voie que nous avons cherché un système pratique et d'un fonctionnement sûr. Nous croyons avoir réalisé, par la construction des appareils héliogènes, sinon la perfection du genre, du moins de sérieux progrès dans ce nouveau mode d'éclairage.

Avant d'entreprendre la description de ces appareils, disons un mot du gazomètre en général.

Parmi les principaux organes des appareils à acétylène, l'un des plus importants est le gazomètre.

On peut réduire à deux types tous les gazomètres en usage.

1° Gazomètre à cloche ; c'est le modèle bien connu employé dans les usines à gaz. On l'a appliqué de bonne heure aux appareils à acétylène ;

2° Gazomètre à déplacement d'eau, dont l'inappréciable avantage est de ne posséder aucun organe mobile, toujours

sujet à dérangement, car l'eau seule s'y meut, et qui permet de régler la pression aussi bien et mieux que dans le gazomètre à cloche, au moyen d'un régulateur supplémentaire.

Sans nous attarder à l'examen détaillé de divers systèmes d'appareils, nous nous contenterons de décrire ici l'appareil *héliogène*.

III. — APPAREILS HÉLIOGÈNE

Série industrielle : *Types A, B, C, D.* — Les appareils *Héliogène*, dont la planche I représente en coupe schématique un des modèles industriels, diffèrent essentiellement de tous les appareils producteurs d'acétylène décrits dans la plupart des traités existants.

Ils sont caractérisés par l'absence de tout mécanisme.

Description. — Ils se composent de quatre organes distincts :

Un gazomètre A ;

Un ou plusieurs générateurs G ;

Un épurateur, laveur et sécheur B ;

Un régulateur automatique de pression C.

Le rôle du régulateur et de l'épurateur est étranger à la production du gaz. Nous nous attacherons tout particulièrement à l'appareil producteur proprement dit.

Le gazomètre appartient au type dit à *déplacement d'eau*. Au lieu d'être constitué par une cloche s'élevant ou s'abaissant dans sa cuve, selon qu'elle se remplit ou se vide, il est formé par deux réservoirs *m*, *m'*, séparés par un diaphragme et communiquant entre eux par un tube plongeur P.

L'eau se trouve dans le compartiment inférieur *m*, et l'acétylène arrive par le tube O. Le gaz s'emmagasine sous le plancher formant séparation entre les deux compartiments et refoule l'eau par le tube plongeur P dans l'étage supérieur *m'*.

Comme on le voit, c'est donc ici l'eau et non une cloche qui se déplace proportionnellement à la quantité de gaz emprisonné.

L'eau destinée à la production du gaz est contenue dans un récipient *e* placé sur le gazomètre, en guise de couvercle.

Ce récipient *e* est muni d'un robinet à flotteur, qui, branché sur une prise d'eau en charge, assure l'alimentation automatique du gazogène. On n'a dès lors pas à s'occuper de la question d'eau, ce qui offre à la fois une sécurité plus complète dans la marche de l'appareil et une réelle simplification dans les manipulations.

Mise en marche et fonctionnement. — L'eau du récipient *e* descend dans la bouteille de purge *P'* par le tube *g* concentrique au tube-enveloppe *f*, remonte entre les deux tubes et, arrivé à la hauteur du robinet *r'*, s'écoule dans le collecteur *c*, puis de là dans le générateur *G*.

Le gaz se dégage immédiatement, remonte par la voie suivie par l'eau pour descendre jusque dans le collecteur *c*, et se rend dans le compartiment *m* du gazomètre, en passant par le robinet *r*, la partie supérieure du siphon *f* et le tube *O*.

A mesure que le volume du gaz augmente dans la cuve, l'eau est refoulée du compartiment inférieur *m* dans le compartiment supérieur *m'*. Il arrive un moment où la colonne d'eau *H*, dans le gazomètre, devient égale à une deuxième colonne d'eau *H'* représentée par la différence entre le niveau du liquide dans le récipient *e* et la hauteur du robinet *r'*, dans le distributeur. Dès lors, l'appareil est en équilibre.

S'il se produit un excès de gaz, la colonne *H* augmente; mais *H'* augmentant dans le même rapport, puisque la pression du gaz est la même dans toutes les parties de l'appareil où il est répandu, l'eau est refoulée dans le siphon *f*, en contre-bas de l'orifice du robinet *r'*, et, par suite, ne peut plus s'écouler dans le générateur *G*. La production en est donc arrêtée.

Si, au contraire, nous empruntons du gaz au gazomètre, la colonne *H* diminue, et *H'* diminuant aussi, l'eau remonte dans le siphon *f* et s'écoule à nouveau dans le générateur : de là nouvelle production de gaz.

L'ensemble du gazomètre et du distributeur constitue donc une véritable *balance hydrostatique* dont le gazomètre règle les mouvements.

Tel est le principe sur lequel reposent les appareils *Héliogène*.

Il y a dans cette absence de tout mécanisme une incomparable sécurité de bon fonctionnement. Il est en effet matériellement impossible, quelles que soient les circonstances données, que l'eau puisse couler dans le générateur, dès que les colonnes H, H' sont égales. L'appareil pourra donc rester en charge et ne pas servir durant des mois entiers, sans qu'une production sensible de gaz ait eu lieu. Par ailleurs, l'immobilité absolue des organes en écarte la possibilité même de tout dérangement autre que ceux provenant d'une très longue usure. N'y a-t-il pas là de quoi rassurer les plus timorés ?

Toutefois, il y a plus encore. Le collecteur *c*, comme on peut le voir d'après la planche I, est surmonté d'un tube *s*, qui va plonger jusqu'à la partie inférieure interne du gazomètre. Ce tube, que nous appelons *tube de sûreté*, a pour objet de faire au générateur fermeture hydraulique. Dans le cas où, par inadvertance, on aurait, après avoir rechargé et remis en place le gazogène, omis de rouvrir les robinets *r*, *r'* du distributeur ; si, d'autre part, on avait oublié d'égoutter les différentes pièces du générateur, le simple contact du carbure donnerait lieu à un dégagement d'acétylène. Si la quantité d'eau demeurée dans le gazogène était considérable, la production deviendrait abondante et engendrerait une forte pression. Mais la fermeture hydraulique a ici l'avantage de ne jamais permettre, même dans nos plus grands appareils, à cette pression, d'atteindre un maximum de un dixième d'atmosphère ; car alors l'eau contenue dans le tube S livrerait passage au gaz et le conduirait en *m*.

En outre, le générateur renferme une série de larges godets à bords très peu élevés et à fond plat, emmanchés sur un axe central et superposés, dans lesquels se met le carbure de calcium. Ces godets sont eux-mêmes divisés en plusieurs compartiments à action successive, de telle sorte qu'il n'y aura jamais qu'une petite quantité de carbure mise en œuvre à la fois.

La capacité de chacun de ces compartiments est calculée de façon que la totalité du gaz susceptible d'être produit ne remplisse jamais que la moitié du gazomètre.

Enfin, pour éviter le reproche que l'on a fait aux appareils

basés sur le principe de la chute de l'eau sur le carbure, c'est-à-dire l'échauffement considérable des générateurs, nous avons, du moins dans les grands modèles où cet échauffement serait plus sensible, disposé les godets de telle manière que l'eau froide venue du réservoir supérieur les enveloppe complètement avant d'attaquer le carbure qu'ils renferment.

En effet, l'eau descendue par le collecteur *c* tombe dans le tube *V* et de là se répand au fond du gazogène. Elle monte progressivement en baignant les godets et s'y déverse enfin par une échancrure pratiquée sur leur paroi. Du premier compartiment elle passe dans le deuxième et ainsi des autres; mais elle laisse entièrement noyés ceux qu'elle vient de quitter. Comme la hauteur des godets est infime et que les fragments de carbure nagent dans l'eau, il n'y a jamais d'enrobement à craindre.

Rien, comme on le voit, n'est laissé à l'imprévu.

Malgré cela, comme dernière précaution, dans le cas, chimérique du reste, où une surproduction aurait lieu, le gazomètre est muni d'une tubulure non représentée sur la planche I, qui serait mise à découvert avant l'orifice du tube plongeur *P* et conduirait l'excès du gaz à l'extérieur du local.

Nous ne parlons pas des dangers d'explosion, car du fait de l'appareil ils sont inadmissibles. L'explosion viendrait en effet, ou d'un surcroît de pression, et nous avons vu que jamais cette pression ne dépassera dans le gazogène un dixième d'atmosphère, il en est de même du gazomètre, car le gaz se répandrait à l'extérieur du local par le tube de dégagement avant d'atteindre même cette pression; ou de l'inflammation d'un mélange d'air et d'acétylène. Or ce mélange ne pourra être fait que sciemment; car, à mesure que l'acétylène est consommé, l'eau reprend sa place dans le gazomètre et empêche l'air d'y pénétrer. Il faudrait, pour y introduire de l'oxygène, le comprimer à une pression égale ou supérieure à celle de l'acétylène lui-même.

Au sortir du gazomètre, le gaz passe dans un *épurationneur* qui le débarrasse de son ammoniac, de ses corps gras et de son humidité.

De là il se rend dans un régulateur automatique de pression.

Tous les appareils industriels et la plupart des types de la série domestique sont munis de deux générateurs à action successive automatique.

Ainsi il n'y a jamais d'interruption dans le fonctionnement. On peut même, sans inconvénient d'aucune sorte, recharger l'appareil pendant l'éclairage.

Les grands appareils du Caousou, à Toulouse, qui débitent une moyenne de 50 à 70 mètres cubes par jour, restent en charge sans interruption pendant trois mois consécutifs. C'est seulement pendant les vacances données aux élèves au premier de l'an, à Pâques et au mois d'août qu'on vide les gazomètres pour en renouveler l'eau. Le distributeur est, dans ces appareils, construit de façon que, le premier générateur épuisé, le second se mette de lui-même en fonction.

2. **Série domestique : Types E, F.** — En vue de diminuer l'encombrement que l'on pourrait reprocher, dans une installation particulière, aux appareils industriels, des types spéciaux, basés du reste sur le même principe, mais soumis à des modifications importantes ont été créés pour leur être substitués.

Les types E et F comprennent deux organes, au lieu de quatre :

Un gazomètre générateur A.

Un épurateur régulateur B.

La planche II représente ces appareils en élévation et en coupe.

Les modifications apportées au précédent modèle sont les suivantes :

Les gazogènes extérieurs sont remplacés par des tiroirs logés dans le socle même du gazomètre. L'un de ces tiroirs *a'* se voit en pointillé en T dans la vue en coupe (il est représenté en pointillé, car il se trouve en arrière du plan de coupe).

Ces tiroirs sont divisés en plusieurs compartiments placés sur un plan horizontal, mais n'entrant en fonction que successivement.

De plus, les tubes de sûreté *s*, *s'* sont adaptés aux tubes de prise de gaz dans les tiroirs.

Enfin le régulateur est placé au-dessus de l'épurateur et fait corps avec lui.

Le type F n'a qu'un seul tiroir : on peut aussi le recharger pendant la marche, après l'avoir isolé du gazomètre, mais il ne faut pas attendre que le gaz soit entièrement épuisé.

Types G et H. — Les types G et H ont été construits de façon à pouvoir être facilement transportés d'un lieu à un autre et réunis à une canalisation fixe ou volante, voire même par un simple tube en caoutchouc.

A cet effet, le réservoir supérieur destiné à mettre l'appareil en communication constante avec une prise d'eau de la ville ou un récipient placé dans un endroit fixe n'a pu être conservé (pl. II).

L'eau du compartiment *m* s'écoule par l'orifice *o* pratiqué au robinet R, dans le tube G et arrive au tiroir au-dessus du compartiment *c* où elle tombe sur le carbure. Le gaz, se produisant aussitôt, remonte par le tube *g*, passe dans le tube-enveloppe *e*, et vient s'emmagasiner dans le compartiment *m*. Dès que le liquide est descendu au-dessous du niveau du robinet R, la production de gaz ne tarde pas à être suspendue. Elle reprend quand l'eau recommence à tomber dans le tiroir.

Dans ces deux derniers types, l'épurateur est placé au centre même de l'appareil au-dessus d'une grille qui lui sert de fond.

Un tube en verre établi sur la paroi extérieure du gazomètre permet de constater tous les jours la quantité d'eau absorbée par la production du gaz, et par suite de la remplacer par un volume égal.

Les appareils dont nous venons d'esquisser à grands traits la description fonctionnent depuis bientôt deux ans dans de grandes installations, sans que jamais l'on ait eu à se plaindre d'irrégularités dans la production du gaz.

Inauguré pour la première fois au collège du Caousou, à Toulouse, l'usage s'en est étendu rapidement à plusieurs établissements d'une égale importance tels que le collège de

Tivoli, à Bordeaux; du Sacré-Cœur, à Montpellier; les petits séminaires de Saint-Pé, de Valence d'Albi; le pensionnat des frères de la Roche-sur-Yon; les écoles communales de Bordeaux, etc...

Bon nombre d'églises, d'usines, d'ateliers d'imprimerie, de magasins, d'hôtels, de châteaux et de maisons particulières, se sont empressés de suivre cet exemple.

Tout nous invite à espérer que le mouvement donné ne cessera de s'accroître et portera l'acétylène au premier rang parmi les modes d'éclairage le plus répandus.

ÉDOUARD CAPELLE, S. J.

CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE

ÉTUDE D'HISTOIRE DOGMATIQUE ET LITURGIQUE

Deux circonstances ont donné lieu, en ces dernières années, à diverses publications concernant la consécration eucharistique et l'*épiclèse*, et dignes de fixer l'attention des théologiens et de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la liturgie.

En réponse à la *Lettre apostolique* de Notre T. S. P. le Pape Léon XIII, du mois de juin 1894, *aux princes et aux peuples de l'univers*, parut, l'année suivante, à Constantinople, une *Lettre encyclique patriarcale et synodale*, dans laquelle les points de divergence entre l'Église romaine et l'Église grecque séparée étaient énumérés¹.

Voici un de ces points : « X. L'Église des sept conciles œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, admettait que les saintes offrandes se sanctifient après la prière d'invocation du Saint-Esprit, par la bénédiction du prêtre², comme l'attestent les anciens rituels de Rome et des Gaules. Mais en cela aussi l'Église papale a innové par la suite, ayant admis arbitrairement que la sanctification des saintes offrandes a lieu au moment où sont énoncées ces paroles dominicales : « Prenez, mangez, ceci est mon corps » ; et : « Buvez-en tous ; car ceci est mon sang³. »

La prière d'*invocation du Saint-Esprit* dont il est ici question porte habituellement le nom d'*épiclèse* (ἐπίκλησις) ; dans les liturgies orientales, elle ne vient qu'après le récit de la Cène et les paroles du Sauveur : « Ceci est mon corps », etc.

1. *Lettre encyclique patriarcale et synodale* adressée à nos frères en Jésus-Christ les très vénérables et très aimés de Dieu métropolitains et évêques, ainsi qu'à leur sacré et vénéré clergé et à tout le pieux peuple orthodoxe du très saint siège apostolique et patriarcal de Constantinople... 1895. Imprimerie patriarcale. (Publié en grec et en français.)

2. S. Basil. *De Spiritu Sancto*, cap. xxvii.

3. Mathieu, xxvi, 26-28.

En voici un exemple emprunté à la *Messe de saint Jean Chrysostome* : « Seigneur..., envoie ton Esprit-Saint sur nous et sur ces offrandes... Fais de ce pain le précieux corps de ton Christ... et de ce qui est dans le calice, le précieux sang de ton Christ... en les transformant par ton Esprit-Saint (μεταβαλὼν τῷ Πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ)... afin qu'ils donnent à ceux qui les recevront la sagesse, la rémission des péchés, la communication du Saint-Esprit, la plénitude du royaume des Cieux, la confiance en toi...¹ »

Sous sa forme actuelle le canon de la liturgie romaine ne présente pas, après la récitation des paroles dites sacramentelles, de semblable invocation du Saint-Esprit, au moins d'une manière explicite et déterminée. Aussi, comme l'a remarqué justement le R. P. Brandi, dans la *Civiltà Cattolica*², l'attaque contenue dans le numéro X de la *Lettre encyclique patriarcale* est très grave : si elle était fondée, il faudrait dire que, depuis le neuvième siècle, l'Église de Rome n'aurait plus ni sacrifice de la Messe ni sacrement de l'Eucharistie.

Un autre assaut a été donné à la liturgie romaine dans un ouvrage sur le *Moment de la consécration à la sainte Cène*³, par un théologien allemand, vieux-catholique, le Dr Watterich. Nous exposerons sa thèse plus loin.

I

Pour commencer par la théorie du patriarche grec, rappelons d'abord brièvement en quoi consiste l'*épiclese*, qui reviendra constamment dans ces pages.

En soi *épiclese* signifie *invocation*, mais d'une façon plus spéciale on désigne sous ce nom une prière liturgique déterminée, ayant la forme d'invocation au Saint-Esprit. Dans l'*ἀναφορά* grecque, en effet, c'est-à-dire dans l'ensemble de la partie consécatoire de la Messe, on trouve, après ce qui se

1. *Goar. Euchologion, sive Rituale Græcorum*, p. 62.

2. *Civiltà Cattolica : Dell'unione delle Chiese*, 23 décembre 1895, p. 22.

3. *Der Konsekrationsmoment im heiligen Abendmahl und seine Geschichte*, von Johannes Watterich, o. ö. Professor der Geschichte A. D., Dr. Phil. et Theol. Heidelberg, 1896.

rapporte à l'action de grâces et à la louange, d'abord le récit évangélique de l'institution eucharistique, puis l'*anamnesis* (*Unde et memores*), l'offrande (*Supra quæ propitio ac sereno cultu*), et l'*épiclèse*. Nous avons déjà donné un exemple de celle-ci tiré de la *Messe de saint Jean Chrysostome*. En voici un autre, extrait de la liturgie des *Constitutions apostoliques* : « Nous vous supplions de regarder favorablement ces dons en l'honneur de Jésus-Christ, et d'envoyer sur ce sacrifice votre Saint-Esprit, le témoin des souffrances du Seigneur Jésus, afin qu'il fasse (ὅπως ἀποφύγη) de ce pain le corps de votre Christ, et de ce calice le sang de votre Christ¹. »

La controverse au sujet de l'*épiclèse* ainsi entendue et de son rapport à la consécration eucharistique a son histoire. Au concile de Florence, on s'en occupa, et, du côté des Grecs, l'archevêque de Kiew, Isidore, exposa nettement l'opinion émise déjà un siècle plus tôt, vers l'an 1350, par Nicolas Cabasilas, archevêque de Thessalonique². Ce qui opère le mystère, la cause efficiente des dons divins, c'est la parole du Seigneur ; mais, pour que cette parole répétée par le prêtre ait son efficacité, il faut que la vertu du Saint-Esprit intervienne, et c'est pour cela qu'on l'invoque. Il en est des paroles du Seigneur comme de la semence ; elle est nécessaire pour la production du fruit, et pourtant, la semence jetée, il faut encore autre chose. De même, pour produire réellement le fruit sacré, il faut ajouter aux paroles du Seigneur les prières qui suivent³.

L'archevêque de Nicée, Bessarion, donna une tout autre explication des *épiclèses* orientales, comme nous le verrons en son temps. Mais, après la rupture de l'union, Marc d'Éphèse reprit la thèse de Nicolas Cabasilas et d'Isidore de

1. *Constitutiones apostol.* lib. VIII, c. XII. Migne, Patr. gr., t. I, col. 1104. Quelques-uns traduisent ὅπως ἀποφύγη, afin qu'il fuisse voir, reconnaître dans ce pain le corps de votre Christ... Cf. Probst, *Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform*, p. 24, 144-146 ; *Die Abendländische Messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert*, p. 252-253, etc...

2. Ἐπισημεία τῆς Θείας Λειτουργίας, ou *Sacræ liturgiæ interpretatio*, cap. xxvii-xxx. Migne, Patr. lat., CL, p. 425-438.

3. Réunion du 20 juin 1439, devant Eugène IV. — Harduin, *Collect. concil.*, t. IX, col. 977-978 ; Héfélé, *Histoire des Conciles*, trad. franç. Delarc, t. XI, p. 455.

Kiew, et la défendit publiquement dans un opuscule, qui porte ce titre parlant : *Que non seulement la récitation des paroles du Seigneur, mais la prière qui suit et la bénédiction du prêtre, sanctifient les dons divins, par la vertu du Saint-Esprit*¹.

La même doctrine se retrouve, en 1600, dans le livre de Gabriel de Philadelphie *sur les Sacrements*.

Plus tard, et de nos jours surtout, les Grecs séparés semblent de plus en plus laisser dans l'ombre les paroles de l'institution, pour mettre en relief, comme forme de la consécration, l'épiclese ou la bénédiction du prêtre qui la suit. C'est ce qui ressort, en particulier, du passage cité de la *Lettre encyclique patriarcale et synodale*².

En Occident, l'épiclese, considérée comme forme de consécration totale ou partielle, a rencontré quelques rares champions. Ainsi, au seizième siècle, Ambroise Catharin et le Général des Frères Mineurs, Christophe de Cheffontaines (Penfentenion), ont regardé les paroles de l'institution comme purement déclaratives et placé la consécration dans l'épiclese. Celle-ci, d'après eux, se trouverait dans la liturgie romaine, au passage *Quam oblationem* qui précède le *Qui pridie quam pateretur*; chez les Grecs, elle resterait dans la prière qui suit le récit de l'institution.

Au dix-huitième siècle, la question fit du bruit. Renaudot³, Dom Toutlée⁴ et surtout le P. Le Brun⁵ de l'Oratoire, soutinrent que la forme de la consécration consiste tout à la fois dans les paroles de l'institution et dans l'épiclese. Ce fut l'occasion d'une série d'opuscules où le cardinal Orsi, les PP. Bougeant, Hongnant et Benedetti, Breyer et autres

1. Migne, t. CLX, c. 1079-1090.

2. Il y a des exceptions; le R. P. Brandi en signale dans son étude. *Civiltà*, 23 dic. 1895, p. 26.

3. Commentaire sur la liturgie copte de S. Basile, au t. I, de la *Collectio Liturgiarum Orientalium*. Parisiis, 1716.

4. *S. Cyrilli Hieros. Opera quæ exstant omnia*. Venetiis, 1763. *Prolegomena*.

5. Le Brun. Explication des cérémonies de la messe. 1708. — De nos jours, Schell a distingué entre le rit romain et le rit grec, assignant comme forme de consécration, dans le premier, les paroles sacramentelles, et, dans le second, l'épiclese. *Kathol. Dogmatik*. Paderborn, 1893, III, 539.

défendirent la doctrine commune des théologiens romains¹. Ces études renferment une riche moisson de témoignages traditionnels qu'il serait trop long de rapporter ici. Il suffira de glaner quelques épis dans ce vaste champ. C'est ce qu'a fait un prêtre grec catholique, M... M..., dans sa *Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople sur les divergences qui divisent les deux Églises*. (Chap. iv. *De la forme du sacrement de l'Eucharistie, ou des paroles de la Transsubstantiation*²).

L'Église occidentale nous offre, du troisième au septième siècle, une chaîne continue de témoignages formels.

Dans son traité contre Marcion, Tertullien dit en parlant du Sauveur : « Ayant pris du pain et l'ayant distribué à ses disciples, il en fit son corps *en disant* : *Ceci est mon corps*³. »

Saint Ambroise, au quatrième siècle, n'est pas plus expressif, mais il développe la pensée. Traitant de l'auguste mystère de l'Eucharistie, il se trouve en face de l'objection : Est-ce possible ? Pour répondre, il prend d'abord un point d'appui dans les exemples de changements merveilleux racontés dans la sainte Écriture, comme le changement de la verge de Moïse en serpent ; puis, remarquant qu'il a suffi pour cela d'une bénédiction *humaine*, il conclut : « Que dire alors de la *divine* consécration, dans laquelle opèrent *les paroles mêmes*

1. On trouvera la bibliographie de cette question dans le *Kirchenlexikon* de Fribourg, 2^e édit., t. IV, art. *Epiklese*, et dans l'*Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie*, par l'abbé Jules Corblet, t. I, p. 273-275. Parmi les études récentes il faut noter les ouvrages de L.-A. Hoppe, de C. Henke et de G. Th. Franz. Le premier a pour titre : *Die Epiklesis der griechischen und orientalischen Liturgien und der römischen Konsekrationscanon*. Schaffhausen, 1864. Le second : *Die Katholische Lehre über die Konsekrationsworte der heil. Eucharistie, gerechtfertigt durch die Zeugnisse der Kirchenväter und der Liturgien*. Trèves, 1850. Le troisième, comprenant deux parties, a pour titre général : *Die eucharistische Wandlung und die Epiklese der griechischen und orientalischen Liturgien*. Würzburg, 1877 et 1880.

2. Cette *Réponse* imprimée à Constantinople, d'abord en grec, 1895, puis en français, 1896, a paru aussi en articles dans la *Revue de l'Orient chrétien*.

3. *Contra Marcionem*, lib. IV, c. xl : *Acceptum panem et distributum discipulis, corpus illud suum fecit Hoc est corpus meum* dicendo. Migne, t. II, p. 460.

de notre Seigneur et Sauveur ? Car ce sacrement que vous recevez, c'est *par la parole du Christ* qu'il est produit... Le Seigneur Jésus le proclame lui-même : *Ceci est mon corps*. Avant la bénédiction des paroles célestes, c'est une autre nature ; après la consécration, c'est le corps même du Christ. Et vous dites *Amen*, ce qui veut dire *c'est vrai*¹. »

Le célèbre passage du traité *sur les Sacrements*, qu'il soit de saint Ambroise lui-même ou d'un auteur du sixième siècle, n'est qu'un brillant développement de la même doctrine : « Comment ce qui est pain peut-il devenir le corps du Christ ? Par la consécration. Mais la consécration elle-même, par *quelles paroles*, et par *les paroles de qui* se fait-elle ? Par *les paroles du Seigneur Jésus*. Tout ce qui précède, en effet, est dit par le prêtre, qui offre des louanges à Dieu et prie pour le peuple, les rois et les autres fidèles. Mais, quand vient le moment de consacrer l'auguste sacrement, le prêtre ne se sert plus de ses propres paroles, mais *des paroles mêmes du Christ*². »

Au cinquième siècle, saint Augustin nous montre le pain et le calice devenant chose sacrée pour les fidèles en vertu d'une *consécration*, qu'il appelle ailleurs une *prière mystique* et qui n'est pas autre chose pour lui que la *parole du Seigneur* ; car voici comme il parle dans l'un de ses sermons : « Ce pain que vous voyez sur l'autel, consacré par la *parole de Dieu*, c'est le corps du Christ. Ce calice, ou plutôt ce que contient le calice, consacré par la *parole de Dieu*, c'est le sang du Christ³. »

Saint Césaire d'Arles continue la tradition au siècle suivant. « Le prêtre invisible change les créatures visibles en la substance de son corps et de son sang par la secrète puissance de *sa parole*, en disant : Prenez et mangez, *ceci est mon corps*..... Avant la consécration des dons par l'invocation du saint nom, c'est la substance du pain et du vin qui est sur

1. *De Mysteriis*, eap. ix, n. 52 et 54. Migne, t. XVI, p. 406-407.

2. *De Sacramentis*, lib. IV, c. iv. Migne, t. XVI, p. 440.

3. *Contra Faustum*, lib. XX, c. xiii : *Certa consecratione mysticus fit nobis* ; — *De Trinit.*, lib. III, c. iv, n. 10 : *Mystica prece consecratum* ; — *Sermo 227*, ad Infantes : *Panis ille quem videtis in altari, sanctificatus per verbum Dei, corpus est Christi*. Migne, t. XLII, p. 379 et 874, t. XXXVIII, p. 1099.

l'autel ; mais *après les paroles du Christ*, c'est le corps et le sang du Christ. Et qu'y a-t-il d'étonnant en ce qu'ayant créé les choses par sa parole, il puisse les changer *par sa parole*¹ ? »

Au septième siècle, saint Isidore de Séville distingue dans le sacrement de l'Eucharistie ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas. « A la substance du sacrement, dit-il, appartiennent les *paroles de Dieu* dites par le prêtre dans son ministère sacré : *Ceci est mon corps*, puis le pain fait de froment et le vin mêlé d'eau suivant la coutume... Tout le reste n'appartient au sacrement qu'à titre de convenance... » Et plus loin : « Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ apprit à ses disciples à célébrer le mystère de son corps..., il prit du pain et le leur donna, en disant : *Ceci est mon corps* ; faites ceci en mémoire de moi². »

Arrêtons-nous ici pour l'Église occidentale ; ces témoignages suffisent amplement. Aussi bien, c'est surtout la voix de l'antique Église d'Orient qu'il importe d'entendre, et la chose est facile. Après saint Justin, que nous entendrons plus tard, les témoins se succèdent, aussi formels qu'en Occident.

C'est, vers la fin du second siècle, saint Irénée dont les paroles, dites en passant, n'en sont pas moins expressives : « Quand le vin mêlé d'eau et le pain reçoivent la *parole de Dieu* et deviennent l'Eucharistie... De même que le fruit de la vigne... et le grain de froment... recevant la *parole de Dieu* deviennent l'Eucharistie, c'est-à-dire le corps et le sang du Christ. » Qu'est cette *parole de Dieu* dans la pensée du grand évêque ? Celle dont il avait parlé quelques chapitres auparavant : « Jésus prit le pain... et rendit grâces, en disant : *Ceci est mon corps*. Et *pareillement* du calice il dit qu'il était son sang³. »

C'est, bientôt après, Clément d'Alexandrie, qui écrit :

1. Homil. V, de Paschate. Migne, t. LXVII, p. 1053 et 1056.

2. Epist. VII : Redempto archidiacono, n^{os} 2 et 4. Migne, t. LXXXIII, p. 905-906.

3. *Contra hæreses*, lib. V, c. II, n^o 3, et lib. IV, c. XVII, n^o 5. Migne, t. VII, col. 1125-1127, et 1023.

« Jésus bénit (consacra) le vin, *en disant* : Prenez, buvez ; *ceci est mon sang*¹. »

Comme chez les Latins la pensée se développe avec le temps ; les grands docteurs du quatrième siècle exposent avec plus d'ampleur. Tel, saint Grégoire de Nysse : « Le corps a été élevé à une dignité divine par l'inhabitation de Dieu le Verbe (τῇ ἐνοικήσει τοῦ Θεοῦ Λόγου). Nous pouvons donc croire avec raison que maintenant encore le pain *sanctifié par la parole* ou le *Verbe de Dieu* (τῷ λόγῳ τοῦ Θεοῦ ἁγιαζόμενον) est changé au corps de Dieu le Verbe... non que par le fait de la manducation il se change au corps du Verbe, mais parce qu'aussitôt il est changé par le Verbe en son corps, suivant ce qui a été dit par le Verbe : *Ceci est mon corps*². »

Semblable doctrine dans saint Jean Chrysostome, mais plus explicite encore et plus riche en développements. « J'ai quelque chose de singulier à dire, s'écrie tout à coup le grand orateur dans une homélie sur la seconde épître à Timothée ; mais ne vous étonnez pas, ne vous troublez pas. Qu'est-ce donc ? Eh bien ! l'offrande (eucharistique) est la même, quel que soit celui qui la fait, que ce soit Paul ou que ce soit Pierre ; la même est celle que le Christ fit pour les disciples, et celle que les prêtres font maintenant ; celle-ci n'est en rien inférieure à celle-là, car ce ne sont pas les hommes qui sanctifient la seconde, mais celui qui a sanctifié la première. *Comme les paroles prononcées par Dieu sont les mêmes que le prêtre dit encore aujourd'hui*, ainsi l'offrande est la même³. » Voilà donc l'unité du sacrifice eucharistique, offert par le Christ et par les prêtres, établie sur ce que ceux-ci, en consacrant, se servent des mêmes paroles que le Christ.

Écoutons encore ce passage, répété dans les deux homélies sur la trahison de Judas : « Le Christ est présent ici ; celui

1. Pædagog., lib. I, c. II : Καὶ εὐλόγησέν γε τὸν οἶνον, εἰπὼν... Migne, t. VIII, p. 428.

2. Oratio catechet., cap. xxxvii. Migne, t. XLV, col. 96-97.

3. Homil. II in epist. II ad Timoth., n° 4. Migne, t. LXII, col. 612. — Cf. sur la doctrine de saint Jean Chrysostome, par rapport à l'Eucharistie et à la Transsubstantiation, un article de la *Theologische Quartalschrift*, 2^e livr. de 1897 : *Die Lehre des hl. Chrysostomus über die reale Gegenwart Christi in der Eucharistie und die Transsubstantiation*, von Präfect Sorg in Rottenburg. Les pages 284-297 se rapportent plus directement à la question présente.

qui prépara la première Cène, apprête maintenant encore cette table eucharistique. Car ce n'est pas l'homme qui change les oblations au corps et au sang du Christ, c'est le Christ lui-même crucifié pour nous. Le prêtre est là comme un figurant qui prononce les paroles, mais la grâce et la vertu sont celles de Dieu. *Ceci est mon corps*, dit le prêtre. *Cette parole transforme les oblations*¹. »

L'Église syrienne, s'il était nécessaire, nous donnerait aussi ses témoins²; mais dès maintenant il est légitime de conclure que l'Église romaine n'a ni faussé, ni oublié la grande tradition patristique. Les témoignages cités ont d'autant plus de valeur qu'ils datent d'une époque antérieure à la séparation de l'Église grecque. Le cardinal Hergenröther a même remarqué dans son savant ouvrage sur Photius³ que ni celui-ci, au neuvième siècle, ni le patriarche Michel Cérulaire, au onzième, n'ont invoqué sur ce point de grief contre les Latins. Les voix discordantes ne s'élèvent vraiment que plus tard, au quatorzième siècle avec Nicolas Cabasilas, au treizième peut-être avec Théodore d'Andida⁴.

La *Lettre encyclique patriarcale et synodale* ne fait appel qu'à une autorité patristique, saint Basile, dans le chapitre xxvii de son traité *De Spiritu Sancto*⁵.

Le grand Docteur parle en cet endroit des dogmes et des enseignements conservés dans l'Église, les uns par l'organe de la sainte Écriture, les autres par l'organe de la tradition apostolique. Parmi plusieurs applications de ce principe, voici ce qu'il dit de la sainte Eucharistie : « *Les paroles de l'invocation* (τῆς ἐπικλησεως) dans la production⁶ du pain eucha-

1. Homil. I, de *Proditione Judæ*, n° 6; hom. II, n° 6. Migne, t. XLIX, col. 380 et 389.

2. *Civiltà*, art. cité, p. 24. Cf. dissertation du P. Jean Benedetti, dans le *Thesaurus* de Zaccaria, t. X, p. 525-554.

3. *Photius, Patriarch von Constantinopel. Sein Leben, seine Schriften*, etc. Ratisbonne, 1869, t. III, p. 604, 769-770.

4. Προθεωρία κεραιαϊώδης, n° 27. Migne, Patr. gr., t. CXL, col. 452-453. Les termes dont se sert l'évêque d'Andida sont trop généraux pour qu'on en puisse tirer quelque chose de certain.

5. Migne, t. XXXII, p. 187.

6. *Ἐπὶ τῇ ἀναδείξει τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας*. — Avec Érasme quelques-uns traduisent : *quum ostenditur panis eucharisticus*, c'est-à-dire, quand le pain

ristique et de la coupe de bénédiction, qui donc des saints auteurs nous les a laissées par écrit ? Car nous ne nous contentons pas de ce que rapporte l'Apôtre ou l'Évangile, mais nous disons *avant ou après* d'autres choses qui sont d'une grande importance pour le mystère et que nous avons reçues par la tradition orale. »

Est-il nécessaire de voir une contradiction entre ce texte et la doctrine des Irénée, des Grégoire et des Chrysostome ? Nullement. Qu'affirme l'évêque de Césarée ? Que les *paroles d'invocation*, que diverses prières dites *avant ou après* ce que contient le récit de l'institution, ont une grande importance pour le mystère (ὡς μεγάλην ἔχοντα πρὸς τὸ μυστήριον τὴν ἰσχὺν). Ceci est vrai en dehors de toute controverse ; mais dit-il que ces paroles ou prières, précédant ou suivant le récit évangélique, appartiennent à la *substance* même de la consécration ?... Nous sommes donc en présence d'un texte général, ne parlant pas précisément de la forme essentielle de la consécration ; on ne peut scientifiquement lui faire dire plus qu'il ne dit.

Ceci toutefois nous amène à signaler une importante considération, développée dans la *Zeitschrift* d'Innsbruck ¹.

A partir de saint Irénée, parallèlement à la série de textes qui mettent dans les paroles du Christ la vertu transformatrice du pain et du vin, et parfois chez un seul et même Père, apparaît une autre série dans laquelle l'acte liturgique du prêtre qui consacre ou l'ensemble des prières de la consécration nous est présenté comme une ἐπίκλησις, une invocation de l'invisible puissance de Dieu ou du Saint-Esprit en vue de la conversion des éléments eucharistiques. Quelques exemples suffiront.

Nous avons vu, chez saint Irénée, le pain « recevant la *parole de Dieu* » et devenant ainsi l'Eucharistie ; ailleurs il

eucharistique est *montré, démontré* aux fidèles, quand le Saint-Esprit invoqué leur *fait reconnaître* dans le pain et le vin eucharistique le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Cf. Probst. *Liturgie des 4 Jahrhunderts...*, p. 144-146. Cette interprétation a rencontré peu de faveur parmi les érudits.

1. *Zeitschrift für Katholische Theologie* : 1896, p. 743-751 : Zur Erklärung der eucharistischen Epiklese ; 1897, p. 51-106 : Die eucharistische Consecrationsform, art. du P. Emil Lingens, S. J.

nous le montre « recevant l'invocation ou l'épiclèse divine ¹ ».

Dans le passage cité de saint Grégoire de Nysse, le pain apparaît sanctifié par la parole ou le Verbe de Dieu (τῷ λόγῳ τοῦ Θεοῦ ἀγιαζόμενον); puis, à quelques lignes de distance, par le Verbe Dieu *et par la prière* (διὰ Λόγου Θεοῦ καὶ ἐντεύξεως).

Si dans la première homélie sur la trahison de Judas le prêtre est présenté par saint Jean Chrysostome comme un figurant « qui prononce les paroles, τὰ ῥήματα φηγγόμενος », dans la seconde c'est un figurant « qui adresse une supplication, καὶ δέησιν προσφέρει ».

Plus tard, au huitième siècle, l'admirateur et disciple du grand archevêque de Constantinople, le dernier des Docteurs orientaux, saint Jean Damascène accentue la pensée dans un passage célèbre de son ouvrage sur la *Foi orthodoxe*. Traitant du mystère de l'Eucharistie, il rapporte d'abord purement et simplement le récit évangélique de l'institution, puis il continue : « Si donc la parole de Dieu est vivante et efficace, et si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu ; s'il a dit : *Que la lumière soit*, et la lumière fut ; *Que le firmament soit*, et le firmament fut.... ; si enfin il a suffi à Dieu le Verbe de vouloir devenir homme pour l'être et pour se former une chair du sang très pur de la sainte et toujours Vierge Marie, il ne pourrait pas faire du pain son propre corps, du vin et de l'eau son propre sang ? Il a dit au commencement : *Que la terre produise l'herbe*, et depuis lors elle ne cesse, quand la pluie tombe, de produire sa floraison, au souffle fécondant du commandement divin. De même Dieu a dit : *Ceci est mon corps*, et : *Ceci est mon sang*; puis : *Faites ceci en mémoire de moi*; et par la vertu de son commandement tout-puissant, cela se produit... *l'invocation faisant descendre sur cette germination nouvelle la pluie, qui est la vertu fécondante du Saint-Esprit*. Καὶ γίνεται δετὸς τῆ καννῆ ταύτῃ γεωργία διὰ τῆς ἐπικλήσεως, ἡ τοῦ ἁγίου Πνεύματος ἐπισκιάζουσα δύναμις ². »

Ainsi s'unissent dans la pensée des Pères orientaux les paroles du Christ et l'invocation du Saint-Esprit. Quant aux Latins, s'ils n'ont pas le mot grec d'épiclèse, on trouve des

1. *Contra hæres.*, lib. IV, c. XVIII, n° 5 : « ... ἄρτος προλαμβάνόμενος τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, οὐκέτι κοινὸς ἄρτος ἐστίν, ἀλλ' εὐχαριστία. » Migne, t. VII, col. 1028-1029.

2. *De fide orthodoxa*, lib. IV, c. XIII, Migne, t. XCIV, col. 1140-1141.

termes équivalents, comme ceux d'*invocation* et de *prière mystique* dans les témoignages cités de saint Augustin et de saint Césaire.

Dès lors une question se pose, délicate, mais de grande conséquence : dans cette *ἐκκλησιᾷ τοῦ Θεοῦ*, dans cette *invocation* de l'invisible puissance de Dieu ou du Saint-Esprit, dans cette *prière mystique* qui, chez les Pères, est associée à l'idée de la consécration eucharistique, faut-il voir cette prière liturgique distincte des *paroles du Seigneur* qui porte maintenant le nom propre et spécifique d'*épiclèse* ? Qu'on dise *oui*, et l'on se trouve presque infailliblement entraîné dans la voie où s'est engagé Nicolas Cabasilas. Qu'on dise *non*, et l'on reste naturellement dans la voie où s'est maintenue l'Église occidentale. C'est le *non* qui doit être accentué.

Assurément saint Basile a parlé de l'*épiclèse*, en entendant par ce terme autre chose que les paroles scripturaires de l'institution ; quelques Pères encore comprennent ou paraissent comprendre autre chose que ces mêmes paroles sous le nom *générique* de prières mystiques ou consécatoires ; mais, ou ils ne traitent pas alors, ou du moins ils ne prétendent pas faire la détermination précise de ce qui constitue la substance, la forme essentielle de la conversion eucharistique. Il en est de ces textes comme de ces liturgies où sous le titre général de *consécration* on trouve beaucoup plus que les paroles sacramentelles et que l'*épiclèse* elle-même.

Tout autres sont les témoignages où la prière mystique, l'*invocation*, la *bénédition*, l'*épiclèse* enfin, apparaissent comme liées à l'acte consécrateur du prêtre ; ils se rattachent à deux idées fondamentales. La première, c'est que les paroles *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, sont un acte liturgique du prêtre agissant au nom du Christ ; à ce titre déjà elles méritent le nom de prière, et de prière mystique. Saint Justin avait dit : *δι' εὐχῆς λόγῳ*, par la parole de prière ou par la prière du Verbe ; cette conception est restée chez les Pères qui l'ont suivi en Occident comme en Orient. L'autre idée, c'est que la conversion eucharistique, œuvre de grâce et de sanctification comme l'Incarnation du Verbe, se fait par la coopération de la troisième personne de la très sainte Trinité qui est, par caractère propre, amour et sainteté, et que

pour cela même elle lui est spécialement attribuée ; il y a donc dans l'acte consécateur du prêtre, comme dans celui de Jésus-Christ à la Cène, une invocation tacite, mais effective et réelle du Saint-Esprit, consécateur invisible et sanctificateur.

Dans la liturgie même, l'ensemble des actes ou gestes du prêtre qui accompagnent les paroles sacramentelles et se retrouvent partout, le regard levé vers le ciel, l'action de grâces et la bénédiction, donnent suffisamment à ces paroles le sens d'une prière mystique et d'une invocation effective, quoique tacite. La conséquence, c'est que ces termes : *paroles* ou *prières* soit *du Verbe*, soit *de la consécration, bénédiction, appel, invocation* ou *descente* du Saint-Esprit sont, dans le cas, synonymes chez les anciens Pères.

Cette manière de voir n'est pas arbitraire. Elle repose d'abord, d'une façon générale, sur l'usage habituel aux mêmes Pères de désigner aussi les formes ou paroles consécratoires des autres sacrements sous les termes de prière, de bénédiction, d'invocation, d'ἐπίκλησις. Les exemples sont nombreux, surtout pour le baptême¹.

A cette première considération s'ajoute, comme raison particulière et intrinsèque, la conciliation des deux séries d'expressions alléguées. Si les mêmes Pères, souvent dans un seul passage, à quelques lignes de distance, emploient l'un pour l'autre, remplacent l'un par l'autre, les termes de *parole du Seigneur* et de *prière mystique*, de *parole du Verbe* et d'*invocation du Saint-Esprit*, n'est-ce pas qu'en fait, pour eux, ils sont synonymes ?

Et ce qui fortifie encore cette interprétation, c'est qu'à sa lumière les textes des Pères s'éclairent certainement beaucoup. Parmi ceux qui ont été cités, prenons pour exemple celui de saint Jean Damascène qui, à première vue, semble créer une vraie difficulté : « Dieu a dit : *Ceci est mon corps*, et : *Ceci est mon sang*, puis : *Faites ceci en mémoire de moi* ; et par la vertu de son commandement tout-puissant, cela se produit, ... l'*invocation* faisant descendre sur cette germination nouvelle la pluie, qui est la vertu fécondante du Saint-

1. Lingen, *Die eucharistische Consecrationsform*, p. 83 et suiv.

Esprit. » Cette idée de l'*invocation* ou de l'*épiclese* intervenant ainsi formellement à propos de la consécration, comment le saint Docteur la développe-t-il et sur quoi l'appuie-t-il ? Il suffit de poursuivre : « Car, de même que tout ce que Dieu a fait, il l'a fait par l'action du Saint-Esprit; de même, c'est encore l'action du Saint-Esprit qui opère cette œuvre surnaturelle; accessible à la foi seule. « Comment cela se fera-t-il « pour moi ? demande la sainte Vierge, car je ne connais « point d'homme. » Et l'archange Gabriel lui répond : « L'Esprit-Saint viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous « couvrira de son ombre. » — Vous me demandez à votre tour : Comment le pain devient-il le corps du Christ ? comment le vin et l'eau deviennent-ils le sang du Christ ? Je vous réponds, moi aussi : L'Esprit-Saint survient, et accomplit ce qui surpasse toute pensée. »

Qu'y a-t-il autre chose, dans ce beau développement, que le recours à la puissance invisible du Saint-Esprit pour expliquer ce qui était en question, comment la parole du Christ répétée par le prêtre peut opérer la merveilleuse transformation du pain et du vin ? Le prodige s'accomplit par l'intervention du Saint-Esprit; sa vertu divine est la rosée qui féconde les paroles de l'homme, mais ces paroles elles-mêmes, en tant que dites par le prêtre sur le commandement du Verbe incarné, sont un appel effectif, une invocation tacite, mais réelle, de l'invisible puissance de l'Esprit consécrateur et sanctificateur. Saint Jean Damascène ainsi compris n'est qu'un écho parfait de l'antique tradition patristique.

Mais on voit par le fait même quel procédé peu scientifique et peu propre à éclaircir la question ce serait de commencer l'étude des anciens textes avec l'idée préconçue, que par épiclese, il faut entendre partout et toujours cette prière liturgique spéciale dont ce terme est devenu plus tard comme le nom propre et spécifique. Une remarque semblable a été faite judicieusement au sujet de la thèse du P. Le Brun : « Le tort capital du célèbre Oratorien est d'avoir voulu appliquer exclusivement à l'invocation au Saint-Esprit ces termes si fréquemment employés : la *bénédiction*, l'*oraison*, la *prière*, les *paroles de la prière*, l'*invocation*, l'*action de grâces*, la

sanctification, etc. Il est certain que ces expressions, qui ont pris naissance aux époques où régnait la loi de l'arcane, s'appliquent tantôt aux paroles de l'institution, tantôt à l'ensemble de la liturgie. Les textes où il est dit que la consécration se fait par l'opération du Saint-Esprit ne sont point une allusion à la prière du prêtre invoquant le Saint-Esprit... Ces passages prouvent simplement que la plupart des anciens Pères ont cru que c'est l'Esprit-Saint qui opère immédiatement et physiquement la transsubstantiation¹. »

Au reste, la communauté de croyance dogmatique entre l'Orient et l'Occident s'affirma solennellement au concile de Florence. Dans la séance générale du 5 juillet 1438, l'archevêque de Nicée, Bessarion, parlant en son nom et au nom des autres Pères représentant l'Église orientale, protesta de leur croyance en la vertu transformatrice des paroles du Seigneur : « Car tous les saints Docteurs de l'Église, et, particulièrement le bienheureux Jean Chrysostome, qui nous est très connu, ont dit que c'est par les *paroles du Seigneur* que se fait le changement et la transsubstantiation du pain et du vin au vrai corps et au vrai sang du Christ; et que ces divines paroles du Sauveur ont *toute la vertu* d'opérer cette transsubstantiation : en conséquence, nous suivons ce saint Docteur et sa doctrine². »

Grâce à cette déclaration et pour ne pas infliger à l'Église grecque le déshonneur de faire supposer qu'elle avait tenu jusqu'à ce moment une croyance contraire, on n'inséra pas dans le décret d'union un point relatif à la consécration qu'on avait projeté d'y mettre, à savoir qu'elle s'opère *exclusivement* par les paroles de l'institution, et non par les prières ultérieures.

Reste la question de l'épiclese *liturgique*. Car il est incontestable que les missels orientaux dans leur forme actuelle, datant de temps immémorial, contiennent une épiclese au

1. Corblet. *Histoire du sacrement de l'Eucharistie*, t. I, p. 274.

2. Le texte entier de cette déclaration se trouve parmi les œuvres de Bessarion. Migne, Patr. gr., t. CLXI, p. 489-494; il a été rappelé par la *Civiltà*, art. cité, p. 25-26. Cf. Héfélé, t. XI, p. 457-458.

sens propre et spécifique du mot, et que cette invocation, prise à la lettre, s'adresse au Saint-Esprit, pour qu'il opère la conversion des éléments au corps et au sang de Jésus-Christ, alors même que les paroles de l'institution ont déjà été prononcées. Qu'on se rappelle les exemples empruntés à la *Messe de saint Jean Chrysostome*, et aux *Constitutions apostoliques*¹. Cette épiclese formelle existait-elle dans la forme première de ces liturgies, et dans quelle mesure? ce sont là des points qui ne semblent pas acquis à la science, car on ne peut guère nier qu'à certaines époques, au moins vers les quatrième ou cinquième siècles, diverses additions n'aient été faites au noyau primitif.

Par contre, dans sa forme actuelle, qui date au plus tard du pape saint Grégoire le Grand, le canon de l'Église romaine ne contient pas, explicitement du moins, l'épiclese consistant dans l'invocation du Saint-Esprit, qui se trouve chez les Grecs après les paroles de l'institution. Quelques-uns reconnaissent seulement une épiclese implicite ou les vestiges d'une ancienne épiclese dans la prière *Supplices te rogamus*; d'autres en voient une ou plusieurs, avant la consécration, dans l'invocation *Veni, Sanctificator omnipotens*, et dans la prière *Hanc igitur oblationem* avec la suite qui précède immédiatement le récit de l'institution.

Primitivement, la liturgie occidentale contenait-elle l'épiclese, et sous quelle forme? autres points qui restent à élucider. Questions *de fait* qui ne pourront se résoudre scientifiquement que par l'étude intégrale et la reconstitution des textes anciens².

Dans l'état actuel des documents, on peut distinguer trois cas. Le premier est celui où l'épiclese, unique ou multiple, se trouve *avant* la consécration. Ainsi en est-il, d'après un grand nombre d'auteurs, pour le canon romain actuel. Ainsi en est-il certainement pour la principale des liturgies

1. On peut voir d'autres exemples dans l'ouvrage cité de M. l'abbé Corblet, p. 270-272.

2. Il est juste de signaler au passage les importants services rendus à la science liturgique par le Dr Ferdinand Probst, dans la série d'ouvrages qui comprennent, outre les deux déjà cités : *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderte*, 1870, et *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, 1892.

nestoriennes, dite *Liturgie des saints Apôtres*¹. Alors, toute difficulté disparaît, puisqu'il n'y a pas invocation du Saint-Esprit pour la conversion eucharistique, après le moment de la consécration.

A ce cas, toutefois, se rattache une opinion intéressante, exprimée par Mgr de Waal dans le *Katholik* et digne d'être signalée². L'éminent Recteur du Collège ecclésiastique des Allemands à Rome conclut à l'existence de l'épiclèse dans la liturgie occidentale, mais sous une forme bien différente de ce qu'on entend d'ordinaire. Elle aurait consisté primitivement et consisterait encore aujourd'hui dans l'extension des mains (*χειροτονία*) qui se fait au moment de la consécration³.

Dans le sacrement de Confirmation et d'Ordre, les prêtres assistants étendent les mains et prennent part à la prière d'invocation au Saint-Esprit que l'évêque récite; il en était de même autrefois des prêtres qui célébraient avec l'évêque⁴. Leur *χειροτονία* était une épiclèse muette, et maintenant il en est encore ainsi. Il est même vraisemblable qu'à l'extension des mains se joignait une prière propre d'invocation au Saint-Esprit. Au moment où, dans l'ancienne Église, l'évêque prononçait les paroles de la consécration, la *couronne des prêtres* implorait la *sanctification de l'oblation* par le Saint-Esprit.

Cette considération a son intérêt historique. Vraie de tout point, elle mettrait encore plus en évidence le rôle attribué primitivement à la *coopération du Saint-Esprit* dans la conversion eucharistique; Mgr de Waal rappelle à ce sujet plusieurs textes fort explicites de Pères occidentaux. Elle pourrait même contribuer à mieux expliquer pourquoi et dans quel sens ces Pères ont pu désigner la consécration par l'invocation du Saint-Esprit aussi bien que par les paroles sacra-

1. Renaudot, *Liturgiarum Orientalium Collectio*, édit. de Francfort, t. II, p. 586-587, avec la note 14, p. 599-600.

2. *Der Katholik*, mai 1896. A de Waal : *Archäologische Erörterungen zu einigen Stücken im Canon der heiligen Messe*. IV. Die Epiclesis.

3. Rubrique du Canon actuel : *Teneus manus expansas super oblata, dicit* : Hanc igitur oblationem servitutis nostræ...

4. Mgr. de Waal confirme ses vues par la disposition du *presbyterium* dans certaines églises anciennes de Rome.

mentelles, puisque dans cette supposition les deux ne feraient qu'un seul et même tout moral.

Mais cette conjecture ne résout pas toute la difficulté tirée des liturgies, soit orientales, soit même occidentales. L'invocation du Saint-Esprit ainsi comprise rentrerait dans le cas des épicleses qui précèdent ou du moins accompagnent les paroles de l'institution. Or, l'épiclèse grecque qu'on objecte vient après. Il semble aussi qu'en Occident, il y ait eu plus que l'extension des mains dont il s'agit dans l'hypothèse de Mgr de Waal. Au D^r Watterich accumulant les documents pour prouver que les anciennes liturgies contenaient l'épiclèse, le D^r Funk a répondu que la thèse n'était pas si nouvelle, que des érudits catholiques l'avaient déjà soutenue ou la concédaient pleinement¹.

Pour ne prendre qu'un exemple, il suffit d'ouvrir le *Missale mixtum* (mozarabe) et de parcourir ses oraisons *Post pridie*; bien qu'elles ne s'adressent pas toujours au Saint-Esprit, on y trouvera cependant de véritables épicleses².

Il y a donc lieu d'aller plus loin et de tenir compte des invocations qui viennent après les paroles de l'institution. Parmi elles, il en est, et ceci sera le second cas, où l'idée d'une transformation actuelle des éléments au corps et au sang du Sauveur n'est nullement ou n'est pas nettement exprimée.

Telle serait, par exemple, dans l'opinion de ceux qui voient là une épiclese, cette prière du canon romain actuel : « Supplices te rogamus, omnipotens Deus : jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ, ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus, *omni benedictione cælesti et gratia repleamur.* »

Tels sont, en général, les *Post pridie* du *Missale mixtum*, comme celui-ci : « ... Majestatem tuam supplices rogamus ac petimus. Ut in his sacrificiis *benedictionum tuarum pleni-*

1. *Theologische Quartalschrift*, 1897, p. 485. — Cf. Funk, *Histoire de l'Église*, trad. Hemmer, t. I, p. 283. — Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 173.

2. *Missale mixtum*, édit. Lesley, S. J. (Migne, t. LXXXV.)

tudo descendat : et infundas in eis *imbrem spiritus tui sancti* de celis. *Ut fiat hoc sacrificium secundum ordinem Melchisedech* : fiat hoc sacrificium secundum ordinem Patriarcharum et Prophetarum tuorum.... Hanc itaque hostiam, tu piissime Pater, de tuo claritatis respectu *sanctifica : ut summentibus eam : et hic delictorum veniam : et eternam in celis conferas vitam*¹. »

Il serait facile de multiplier les exemples ; mais ceux qui viennent d'être cités suffiront pour convaincre que ce nouveau groupe d'épiclèses ne fait aucune difficulté dans la question du moment précis et de la forme essentielle de la consécration. Elles ne supposent nullement que le pain et le vin soient encore présents, mais elles se rattachent à une grande idée, développée d'une façon instructive et intéressante par le R. P. Dom Mocquereau, dans une étude sur l'Antiphonaire ambrosien². C'est l'idée de la *confirmation* du mystère eucharistique par le Saint-Esprit.

Il y a vraiment une opération distincte et particulière attribuée au Saint-Esprit dans cette partie du canon. Le propre de la consécration, c'est d'avoir posé le mystère, l'élément divin du sacrifice, le principe de sanctification. Il reste à dispenser ce mystère suivant toutes les applications de culte et de sanctification, auxquelles la messe doit pourvoir. La sanctification des membres fidèles du Christ et leur incorporation au mystère par la communion n'épuisent pas cette application ; il y a encore à réaliser extérieurement l'offrande de la victime, à consommer le sacrifice. Cette partie du canon serait donc, on le voit, la part d'opération appropriée au Saint-Esprit, l'œuvre sanctificatrice, de même que la partie s'étendant du *Sanctus* à l'épiclèse était celle du Fils accomplissant l'œuvre rédemptrice, comme l'*εὐχαριστία* jusqu'au *Sanctus* (l'anaphore de la cène juive) était le sacrifice de louange de l'ancienne loi à Dieu le Père, la reconnaissance de l'œuvre créatrice et conservatrice.

Mais l'Eucharistie est à la fois *sacrement* et *sacrifice*. Au premier titre, elle procure la sanctification des fidèles, leur incorporation mystique à Jésus-Christ par la communion. Au second titre, elle a pour but non seulement la glorification de Dieu par l'adoration et l'action de grâces, mais

1. *Missale mixtum* : In quinto Dominico Quadragesimæ. Migne, p. 376.

2. *Paléographie musicale*, par les Bénédictins de Solesmes, avril-juillet 1897, p. 82-95.

encore la sanctification de l'Église et de ses membres par la propitiation et l'impétration. L'œuvre complète du Saint-Esprit comprend donc, et la *confirmation du sacrement*, et la *confirmation du sacrifice*, et voilà pourquoi ces deux aspects de sa coopération et de sa vertu sanctificatrice apparaissent dans les épiclèses des diverses liturgies. C'est tantôt l'un, et tantôt l'autre qui se trouve au premier plan ; mais parfois les deux sont également accentués : on n'a qu'à relire l'exemple emprunté au *Missale mixtum* pour s'en convaincre.

Si l'on voulait avec certains réunir dans l'unité morale d'une même épiclèse les trois paragraphes du canon romain : *Unde et memores, Supra quæ, Supplices*, on y retrouverait facilement, mais sans rapport explicite au Saint-Esprit, cette idée de la double confirmation du mystère eucharistique. D'abord, *confirmation du sacrifice* : par l'appel du regard divin et la demande d'acceptation ; par la commémoration des interventions mystérieuses dans les holocaustes de l'Ancien Testament, analogues à l'intervention qu'on sollicite ; enfin par les paroles suppliant Dieu de faire porter l'offrande en présence de Sa Majesté Souveraine : « *Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris, et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justii Abel, etc., etc... Supplices te rogamus... jube hæc perferri in conspectu divinæ majestatis tuæ...* » Puis, *confirmation du sacrement* : « *Ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus, omni benedictione cælesti et gratia repleamur...* »

Il y a donc dans cette idée de la confirmation du mystère eucharistique par le Saint-Esprit tout ce qui est nécessaire pour comprendre et justifier le second groupe des épiclèses, celles qui viennent après les paroles de l'institution, mais sans paraître nier que le changement ait déjà été accompli par les paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*.

Reste un dernier cas, de beaucoup le plus délicat, celui où l'invocation au Saint-Esprit, venant après le récit de l'institution, paraît vraiment supposer, dans son sens direct et naturel, que la transformation eucharistique n'est pas encore

faite. Nous nous retrouvons ainsi en présence des épicleses contenues généralement dans les liturgies orientales. On cite même quelques exemples en Occident, comme celui-ci, pour l'ancienne liturgie milanaise : « Hæc facimus, hæc celebramus, tua, Domine, præcepta servantes... Tuum vero est, omnipotens Pater, *mittere nunc nobis unigenitum filium tuum*, quem non quærentibus sponte misisti... Ut cujus passione redemptionem humani generis tribuisti, ejus *nunc corpus tribuas ad salutem* ¹. »

En concluons-nous que, pour ces liturgies, le moment précis et la forme essentielle de la consécration se trouvent proprement dans l'épiclese, ou totalement, comme le veulent beaucoup de Grecs modernes, ou partiellement du moins, en ce sens que la vertu transformatrice viendrait des paroles du Sauveur, mais n'aurait son effet qu'après l'invocation au Saint-Esprit, suivant l'opinion de Nicolas Cabasilas ?

Alors, c'est l'opposition formelle entre la liturgie et les témoignages si explicites des anciens Pères. Et pourtant, parmi ces Pères, il en est dont ces liturgies se réclament, comme saint Jean Chrysostome et saint Ambroise. Il en est qui connaissaient parfaitement telle ou telle liturgie et n'y ont pas vu le sens qu'on prétend lui donner. Saint Isidore de Séville connaissait les *Post pridie* mozarabiques ; dans la nomenclature qu'il fait des oraisons appartenant à l'ensemble moral de la consécration, ils rentrent dans la rubrique de *conformatio* ou *confirmatio* sacramenti ². Il connaissait apparemment celui-ci, en soi équivoque : « Quæsumus famulantes : ut oblationem hanc *spiritus tui permixtione sanctifices : et corporis ac sanguinis Domini nostri Jesu Christi plena transformatione conformes* ³. » Ce qui ne l'empêche pas, nous

1. Muratori : *Liturgia Romana vetus*. Dissert., cap. x, p. 131-134. Canon antiquus missæ Ambrosianæ in Cœna Domini.

2. *De Ecclesiasticis Officiis*, lib. I, cap. xv : « Ordo missæ, et orationum, quibus oblata Deo sacrificia consecrantur... Sexta exhinc succedit *conformatio* sacramenti ; ut oblatio, quæ Deo offertur, sanctificata per *spiritum* sanctum, Christi corpori ac sanguini *conformetur*. » (Migne, t. LXXXIII, p. 752-753.) — Mais il y a une autre leçon que défend vivement Lesley et qui modifie beaucoup la question : « ... *confirmatio* sacramenti ; ut oblatio, quæ Domino offertur sanctificata per spiritum sanctum, corporis Christi et sanguinis *confirmetur*. » (Migne, t. LXXXV, p. 250-251.)

3. *Missale mixtum*. In secundo Dominico post octavas Epiphaniæ. Migne,

l'avons vu, de restreindre la *substance* du sacrement aux éléments eucharistiques, pain et vin, et aux paroles divines : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. — Au reste, il ne faut pas oublier cette rubrique qui, dans la première messe du *Missale mixtum* suit immédiatement les paroles de l'institution : *Hic elevatur corpus... Hic elevatur calix*¹.

Dans le *Missale gothicum*, on trouve l'équivalent de ces *Post pridie* mozarabiques ; mais l'invocation au Saint-Esprit est si peu essentielle qu'il y a des formules où elle ne figure même pas par allusion. Dira-t-on que ces messes manquaient de vraie consécration ? Le titre de ces oraisons est pourtant significatif : *Post mysterium*. Il se trouve à la première page de ce Missel².

Une observation remarquable de Mgr de Waal, relative à l'ancienne liturgie romaine, s'ajoute à tout ceci. C'est au sujet des mots *Mysterium fidei* qui manquent dans toutes les liturgies grecques et plusieurs autres encore, mais qui dans le canon romain se trouvent compris dans la forme même de la consécration du vin : « *Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti : mysterium fidei* : qui pro vobis », etc. Primitivement dans l'office pontifical, un *velum* séparait l'autel des simples fidèles pendant la consécration et jusqu'à la communion. Mais quand l'évêque avait prononcé sur le calice les paroles du Seigneur, le diacre assistant s'écriait dans le silence sacré de l'assemblée, pour l'inviter à l'adoration : *Mysterium fidei* ! Les prêtres commençant à dire des messes sans diacre ont naturellement prononcé eux-mêmes ces paroles, et elles sont entrées comme parenthèse dans le texte de la consécration³. Cette supposition fort vraisemblable serait une confirmation pratique de la doctrine primitive de l'Église romaine sur le moment précis et la forme de la consécration eucharistique.

p. 250-251. — Mais là encore Lesley oppose cette lecture comme étant celle des manuscrits : « *Et corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi plenam transformationem confirmes.* »

1. Migne, p. 116-117 et 551-552, avec la note de Lesley.

2. *Missale gothicum*, dans la *Liturgia romana vetus* de Muratori, Venetiis, 1748, p. 518, et dans Migne, *Patr. lat.*, t. LXXII, p. 224. — Cf. *Paléographie*, p. 84.

3. *Katholik*, art. cit., III. *Die Worte Mysterium fidei*, p. 392-395.

Si nous passons maintenant d'Occident en Orient, les conclusions doivent-elles changer ? Non, répond l'auteur de l'étude sur l'Antiphonaire ambrosien, et la page qu'il a sur ce point n'est qu'un écho des raisons, invoquées par Bessarion dans son opuscule : *De sacramento Eucharistiæ, et quibus verbis Christi corpus conficiatur*¹.

L'épiclèse grecque n'échappe pas à cette présupposition nécessaire de la réalisation antérieure du mystère. Ceci est frappant dans certaines anaphores orientales où, pour mieux accentuer la solennité de ce mystère, le peuple est appelé à interrompre, pour ainsi dire, à chaque moment, le récit de l'institution par une confession de foi, signifiant que les paroles auxquelles on acquiesce sont efficaces en même temps que prononcées. Dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze², c'est : *Amen, ita est in rei veritate, ita quoque est in rei veritate*, etc. Dans la liturgie de saint Jacques : *Credimus et confitemur*, etc. Or, toutes ces protestations n'empêchent pas que dans les mêmes liturgies le prêtre ne prononce une formule d'épiclèse, telle en vérité qu'on dirait la plupart du temps que rien n'était encore fait, que tout reste à faire. Pourtant il y a dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze, à cet endroit, une expression qui nous révèle bien que telle n'est pas non plus l'interprétation qu'il faut donner au texte. Voici le début de son épiclèse : *Tu, Domine, VOCE TUA SOLA commuta hæc quæ sunt proposita. VOCE TUA*, mais cette voix vient de se faire entendre, ces paroles viennent d'être articulées. Dès lors, qu'est-ce à dire ? Il est clair ici que la valeur théologique de cette expression doit être prise dans un sens rétrograde et concomitant avec les paroles de l'institution³.

De tout cet ensemble de témoignages ne résulte-t-il pas que, pour les liturgies comme pour les Pères de l'Église, le vrai moment et la vraie forme de la consécration résident dans les paroles sacramentelles du Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* ? La question sérieuse ne serait donc pas : L'épiclèse est-elle la forme proprement dite de la consécration ? mais bien plutôt, comme le remarque justement Dom Mocquereau : Quelle idée pouvait encore s'attacher après la transsubstantiation aux termes si expressifs que contiennent les anciennes liturgies ?

1. Migne, t. CLXI, p. 493-526.

2. Renaudot. *Liturg. orient. coll.*, I, 31.

3. *Paléographie*, p. 85. — On trouvera encore quelques autres détails dans la *Réponse à la Lettre patriarcale*, p. 44-45.

Le mieux paraît être de s'en tenir aux deux réponses données par Bessarion au concile de Florence, et depuis lors souvent reprises et développées.

La première insiste sur l'idée de bénédiction ou de consécration du corps et du sang du Sauveur par le Saint-Esprit, mais dans un sens relatif, c'est-à-dire en vue de la sanctification des fidèles. « Par l'invocation et la bénédiction, le prêtre prie le Très-Haut, non pas de changer simplement et physiquement le pain et le vin au corps et au sang du Seigneur, puisque le changement substantiel est déjà opéré par la vertu des paroles du Seigneur; mais de les changer *pour ceux qui communient*, en faisant que les dons consacrés produisent dans l'âme du communiant les effets salutaires qu'éprouvent ceux qui s'approchent de la sainte Table avec une conscience pure¹. »

Cette idée de bénédiction ou de consécration relative rentre parfaitement dans ce rôle propre au Saint-Esprit dont il a été parlé, à savoir de *confirmer* l'Eucharistie considérée comme *sacrement*. On peut la compléter, surtout en vue des anciennes liturgies occidentales, par l'idée de la *confirmation du sacrifice*.

La seconde réponse va peut-être plus loin, en ce sens qu'elle atteint directement les expressions les plus fortes des épiclèses orientales. Il semble que l'Église antique, préoccupée comme ses Docteurs de la coopération du Saint-Esprit, non seulement dans la consommation de l'Eucharistie sacrement et sacrifice, mais dans la transsubstantiation elle-même, ait voulu mettre en relief toute la force et l'étendue de cette coopération par une invocation propre. Cette invocation existe, à la vérité, dans l'acte consécrateur, mais virtuellement et tacitement; l'Église a tenu à l'exprimer d'une façon explicite, et comme la chose ne pouvait se faire en même temps qu'étaient prononcées les paroles sacramentelles, l'unique moyen était de le faire avant ou après.

« L'Église parle à l'Éternel pour qui le passé et l'avenir sont également présents; mais elle est elle-même soumise aux conditions du temps; elle ne peut pas tout dire à la fois,

1. Réponse à la Lettre patriarcale, p. 47.

et pour montrer les divers côtés du mystère de l'Eucharistie, elle doit les développer successivement. L'invocation au Saint-Esprit, contenue dans l'épiclesis, se rapporte au moment de la consécration, quoique le prêtre n'en fasse mention que plus tard. Elle ne pouvait trouver place au moment de la consécration ; dès lors, il importe peu qu'elle soit placée avant ou après. » Ainsi conclut en substance le D^r J.-E. Franz¹. Et il ajoute avec raison que cette explication est parfaitement conforme aux habitudes liturgiques de l'Église, qui, dans plusieurs circonstances, parle au présent de ce qui est passé. « Ainsi, le Pontifical romain met dans la bouche de l'évêque, après qu'il a administré le sacrement de Confirmation, une invocation par laquelle il supplie le Saint-Esprit de descendre sur ceux qu'il vient de confirmer. Cette prière se rapporte au sacrement déjà conféré². Le jugement particulier suit immédiatement la mort, et le sort du trépassé est aussitôt fixé pour l'éternité. Cependant, le jour des obsèques, l'Église prie pour que cette âme ne tombe pas entre les mains de l'ennemi, et qu'elle n'encoure pas les peines de l'enfer. Ici encore la prière, faite au présent, a en vue le passé. »

Telles sont les explications les plus naturelles des épicleses liturgiques³. Si la lumière ne paraît pas encore pleine et entière, la seule conclusion à tirer, c'est qu'il faut continuer à travailler sur les textes anciens pour arriver, si l'on peut, à dégager les additions postérieures du noyau primitif des différentes liturgies. Mais l'ensemble des données qui ont été signalées, au cours de cette revue, peuvent certainement contribuer pour quelque chose au progrès réel d'une question non moins intéressante qu'importante pour l'histoire dogmatique et liturgique du sacrifice de la Messe.

Dès maintenant il est permis de conclure ceci : C'est à tort

1. *Die Eucharistische Wandlung*, résumé d'après le *Polybiblion*, avril 1880, p. 311. — Voir encore les beaux développements de Bossuet dans son *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe*, n. 45.

2. Même remarque pourrait se faire au sujet du sacrement de l'Ordre.

3. On trouvera quelques vues spéciales dans le *Kirchenlexikon*, art. cit., t. IV, p. 695-696.

qu'on accuse l'Église occidentale de s'être trompée en voyant dans les paroles mêmes du Sauveur : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le moment précis et la forme essentielle de la consécration eucharistique. En cela, comme en d'autres points de divergence, l'Église romaine s'est montrée la gardienne tenace du dépôt divin ; elle peut redire avec saint Paul, *I Cor.*, xi, 23-25 : *Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis...* C'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai enseigné, à savoir que le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré, prit du pain, et, rendant grâces, le rompit, et dit : « Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. » Il prit de même la coupe, après qu'il eut soupé, et dit : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci, toutes les fois que vous la boirez, en mémoire de moi. »

XAVIER-MARIE LE BACHELET, S. J.

(*A suivre.*)

LES

ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ

(Deuxième article¹)

VI

Aucun fait, nous croyons l'avoir suffisamment prouvé, ne révèle dans l'homme l'existence de *personnalités successives*. Mais voici qu'on nous présente toute une série nouvelle d'observations qui n'iraient pas à moins qu'à établir la coexistence en nous de plusieurs *personnalités simultanées*. Toutes ces personnalités, évidemment, ne paraîtraient pas en même temps au premier plan de la scène; mais tandis que l'une tiendrait le rôle principal, d'autres joueraient leur rôle secondaire, et de cet ensemble sortirait la pièce totale.

Il y a plus de vingt ans, Taine voyait déjà dans les faits de spiritisme — M. Binet en fait la remarque¹ — un exemple de ce dédoublement simultané du moi. « Les manifestations *spirites*, écrivait-il, nous mettent sur la voie des découvertes, en nous montrant la coexistence au même instant, dans le même individu, de deux pensées, de deux volontés, de deux actions distinctes, l'une dont il a conscience, l'autre dont il n'a pas conscience et qu'il attribue à des êtres invisibles... J'ai vu une personne qui, en causant, en chantant, écrit, sans regarder son papier, des phrases suivies et même des pages entières, sans avoir conscience de ce qu'elle écrit. A mes yeux, sa sincérité est parfaite : or elle déclare qu'au bout de sa page elle n'a aucune idée de ce qu'elle a tracé sur le papier; quand elle le lit, elle en est étonnée, parfois alarmée... Certainement, ajoutait-il, on constate ici un *dédou-blement* du moi, la *présence simultanée* de deux séries d'idées parallèles et indépendantes, de deux centres d'action, ou si l'on veut, de deux personnes morales juxtaposées dans le

1. V. *Études*, 5 avril 1898.

2. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 82.

même cerveau, chacune à son œuvre et chacune à une œuvre différente, l'une sur la scène et l'autre dans la coulisse, la seconde aussi complète que la première, puisque, seule et hors des regards de l'autre, elle construit des idées suivies et aligne des phrases liées auxquelles l'autre n'a point de part¹. »

Si nous faisons cette citation, ce n'est pas que nous prétendions assimiler toutes les manifestations spirites aux faits dont nous aurons à parler, — ce n'est pas le lieu d'examiner cette question; — mais c'est que Taine semble avoir été un initiateur en cette doctrine du dédoublement simultané.

Depuis, nombre d'observations ont été faites sur les mouvements intelligents qu'on peut provoquer dans *un membre anesthésique* à l'insu du sujet : mouvements qu'on interprète dans le sens d'un dédoublement.

On choisit, dit M. Binet, un malade dont le bras soit complètement et parfaitement insensible, présentant une anesthésie à la fois superficielle et profonde, avec perte du sens musculaire. De cette façon, il n'y aura pas à se garder des notions qui pourraient être fournies au sujet par un reste de sensibilité. Il n'est pas nécessaire d'endormir le sujet. On le prend dans son état normal, pendant la veille, sans lui faire subir aucune préparation. Le seul dispositif des expériences consiste à cacher au malade la vue de son bras anesthésique, en le ramenant derrière son dos ou mieux en faisant usage d'un écran.

Commençons par les *mouvements de répétition*. « Le bras insensible du sujet lui étant caché par un écran, on fait exécuter à ce bras avec lenteur ou rapidement un mouvement régulier, comme un mouvement de va-et-vient vers la bouche, ou bien on fait tourner l'avant-bras autour du coude, ou on anime un doigt de mouvements alternatifs de flexion et d'extension. Si on abandonne brusquement le membre au milieu de sa course, on le voit continuer le mouvement pendant un certain temps qui varie avec les sujets. »

On peut encore placer un crayon dans la main insensible.

1. *De l'Intelligence*, t. I. Préface, p. 16 et 17.

Puis tenant la main du sujet, l'expérimentateur lui imprime un mouvement graphique. La main résiste un peu à certaines impulsions, surtout s'il est nécessaire de changer de direction. « Mais quand il s'agit d'un trait à continuer, c'est-à-dire d'une direction donnée à poursuivre, la main devance en quelque sorte le mouvement, *comme si elle le devinait*. Bref, le mouvement qu'on réussit à lui communiquer ne peut pas s'appeler un mouvement passif, car *la malade y collabore*. S'il fallait user d'une comparaison, nous dirions que l'expérimentateur dirige la main du malade comme un cavalier dirige un cheval intelligent. »

Il est possible de faire produire au sujet une opération mentale plus complexe, mais toujours à son insu. L'expérimentateur fait écrire à la main insensible qu'il guide un mot connu, dont il altère volontairement l'orthographe. « Au moment où la main insensible arrive à la lettre inexacte, elle s'arrête, semble hésiter, puis tantôt elle passe outre, reproduisant l'erreur, tantôt au contraire, elle le corrige et rétablit le mot avec son orthographe exacte. »

Procédé plus détourné : tandis que le sujet tient un crayon dans sa main insensible, on trace avec une pointe mousse sur le dos de la main des chiffres, des caractères d'alphabet ; le crayon les reproduit. Il y a ici plus qu'une répétition de mouvements : « c'est une traduction. Les sensations cutanées sont traduites en leurs équivalents graphiques. »

Dans ces différents faits, l'imitation domine, quoique mêlée de mouvements que M. Binet appelle spontanés et volontaires. D'autres présentent le caractère plus spécial de l'*adaptation*.

« Soulevons, dit M. Binet, le bras insensible du sujet, toujours pris à l'état de veille, et avec le dispositif de l'écran... Si on veut qu'il retombe, il faut l'abandonner brusquement ; si on veut qu'il ne retombe pas, il faut le maintenir en position pendant une seconde ou le serrer un peu. Le membre anesthésique paraît comprendre à merveille le désir de l'expérimentateur ; il le comprend si bien que lorsqu'on n'est pas averti, on ne sait comment il se fait que le membre reste levé quand on désire qu'il reste levé, et retombe quand on désire qu'il retombe. »

Exemple frappant, ajoute M. Binet, de « l'intelligence qui peut résider dans les mouvements subconscients de l'hystérique ».

M. Binet imagine une autre expérience. Il met dans la main insensible du sujet et cachée au sujet une boîte d'allumettes. Les résultats ont varié suivant les malades. L'une n'ouvre pas la boîte, et même elle la serre de toutes ses forces, en la confondant sans doute avec le dynamomètre qu'on lui avait fait tenir quelque temps auparavant. Une autre malade palpe la boîte, parvient à l'ouvrir après beaucoup d'hésitations, tâte les allumettes avant d'en prendre une, et, quand elle en a pris une, ne cherche pas à l'allumer, mais la tient immobile entre ses mains à la façon d'un crayon. « Nous enflammons nous-même l'allumette. Le pouce et l'index ne paraissent pas s'apercevoir de la flamme qui approche et qui vient s'éteindre à leur contact en brûlant et en fondant le bout des ongles. Chez une troisième malade, la reconnaissance de l'objet a été plus complète; au bout d'un instant de contact, la main entoure la boîte, la palpe, paraît la reconnaître, pousse en dehors le tiroir qui contient des allumettes, en prend une, la frotte contre les parois de la boîte, l'allume, et la tient allumée, en l'inclinant un peu; à mesure que la flamme s'avance, les doigts reculent, comme s'ils fuyaient devant la chaleur, et quand la flamme approche à l'extrémité de l'allumette, les doigts se desserrent et l'allumette tombe. Évidemment, tout a été perçu, et la main [quoique insensible] a même exprimé par son geste la crainte d'être brûlée¹. »

Quelle interprétation donner à tous ces faits ?

VII

Voyons d'abord celle que propose M. Binet. On a souvent appliqué, remarque-t-il, aux mouvements et aux actes qui se produisent dans les conditions précédentes le nom d'*inconscients*. Mais cela veut simplement dire que ces mouvements ne sont pas connus du sujet, qu'ils restent ignorés pour lui. En réalité, ils sont inconscients pour le sujet nor-

1. M. Binet, *Les Altérations de la Personnalité*, p. 86 à 106.

mal, mais « non en eux-mêmes et pour eux-mêmes » : « ils appartiennent à *une seconde conscience*¹ ». Ces actes ne sont pas de purs réflexes : on y voit intervenir l'intelligence, le raisonnement. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'on a caché à la malade les épreuves auxquelles on soumet son membre insensible et les réactions qui se produisent dans ce membre. Il en résulte que la malade « reste *étrangère* à l'expérience, et, de fait, elle peut s'occuper de tout autre chose. Elle n'a pas la sensation consciente de ce qui se passe dans ses membres, à moins qu'il ne se produise, au cours des recherches, un retour de sensibilité dont il faut toujours se méfier. » Il y a donc « perception bien réelle, quoique ignorée du sujet : *une perception inconsciente* ». Les actes produits « révèlent l'existence d'*une intelligence qui est autre que celle du moi* du sujet, et qui agit sans son concours et même à son insu ; intelligence secondaire, accessoire, parasite... C'est là une conclusion nécessaire ; elle s'impose² ».

Il faut donc se défaire de « la croyance un peu naïve que la conscience qui nous est personnelle, et au centre de laquelle nous nous trouvons, est la seule qui existe en nous, et qu'en dehors d'elle rien n'a conscience de rien ». Ce que nous appelons le seuil de la conscience, « c'est simplement le seuil d'*une* conscience. Au-dessous, il y en a d'autres ; et probablement la conscience se perd et se dégrade par transitions insensibles, absolument comme tous les phénomènes physiques que nous connaissons³ ».

Bref, la perte des sensations de mouvements « n'a lieu que pour la personnalité principale. A côté et en dehors de ce moi, il y a une autre conscience capable de recueillir et de coordonner les sensations qui sont en apparence perdues⁴ ».

M. Pierre Janet, de son côté, a étudié ces faits qu'il désigne, à la suite de quelques auteurs, sous le nom de *catalepsies partielles*. Voici une de ses expériences. « Je mets, dit-il, dans la

1. M. Binet, *ouvrage cité*, p. 88.

2. *Ibid.*, p. 116-117.

3. *Ibid.*, p. 125.

4. *Ibid.*, p. 146.

main gauche de Léonie (le côté gauche est complètement anesthésique), une paire de ciseaux, et je cache cette main par un écran. Léonie, que j'interroge, ne peut absolument pas me dire ce qu'elle a dans la main gauche ; et cependant les doigts de la main gauche sont entrés d'eux-mêmes dans les anneaux des ciseaux qu'ils ouvrent et ferment alternativement. Je mets de même un lorgnon dans la main gauche ; cette main ouvre le lorgnon et se soulève pour le porter jusqu'au nez ; mais, à mi-chemin, il entre dans le champ visuel de Léonie qui le voit alors et reste stupéfaite. « Tiens, dit-elle, c'est un lorgnon que j'avais dans la main gauche. » Ces phénomènes, continue M. Pierre Janet, présentent évidemment quelque chose de contradictoire : la main, avions-nous dit, est anesthésique et ne sent rien, et, d'autre part, elle sent des ciseaux, un lorgnon, afin d'adapter ses mouvements à la nature de l'objet ; il n'y a pas là seulement acte inconscient, il y a aussi *sensation inconsciente*¹. »

Mais, pour M. Pierre Janet aussi, la sensation n'est en réalité inconsciente qu'au regard du sujet normal. L'anesthésie ou la catalepsie partielle met en lumière l'existence d'une nouvelle conscience. Dans les actes et mouvements précédemment décrits, « la *sensation* n'est pas supprimée et ne peut l'être, elle est simplement *déplacée*, elle est enlevée à la conscience normale, mais peut être retrouvée comme faisant partie d'un autre groupe de phénomènes, d'une *sorte d'autre conscience*² ». C'est dans un sens et non dans un autre qu'on peut appeler ces sensations *subconscientes*.

Ainsi, conclut M. Janet, se constitue « une nouvelle existence psychologique, non plus alternante avec l'existence normale du sujet, mais absolument simultanée... On s'est accoutumé à admettre sans trop de difficulté les variations successives de la personnalité... Il faudra reculer plus encore la nature véritable de la personne métaphysique et considérer l'idée même de l'unité personnelle comme une apparence qui peut subir des modifications. Les systèmes philo-

. 1. *L'Automatisme psychologique*, p. 233.

2. *Ibid.*, p. 282-283. De là le titre du livre ; il y a dans l'acte *automatisme* au regard de la conscience personnelle, caractère *psychologique* au regard de l'acte en lui-même.

sophiques réussiront certainement à s'accommoder de ces faits nouveaux, car ils cherchent à exprimer la réalité des choses, et une expression de la vérité ne peut être en opposition avec une autre¹ ».

Ces dernières paroles sont sages. Mais les conclusions de M. Pierre Janet et de M. Binet sont-elles commandées par les faits qu'ils étudient ? Buffon attribuait jadis aux molécules organiques coordonnées des sortes de sensations étrangères au moi. Pflüger, Lewes et d'autres font des centres nerveux le siège de sensations isolées. Sans aller jusqu'à ce morcellement, faut-il admettre, à côté de la conscience dite personnelle, des consciences secondaires et accessoires ?

VIII

Tout d'abord, il se trouve dans l'expression *sensation inconsciente* une contradiction qui devrait la faire éviter. Un état physiologique qui n'affecte pas la conscience personnelle doit-il s'appeler sensation ou simplement mouvement, modification organique ? Si aucun plaisir, aucune douleur, aucune affection ne correspond dans le sujet à cette modification, il n'y a pas de phénomène psychique ; il n'y a qu'un phénomène d'activité vitale. Un plaisir que je ne sens pas, une douleur qui ne se manifeste pas à moi ne sauraient s'appeler douleur ni plaisir. Un phénomène qui ne m'affecte pas n'est pas un phénomène *affectif*². Il ne devrait pas plus être question de sensations non senties que de mouvement immobile ou de lumière obscure.

Mais, disent MM. Binet et Pierre Janet, la sensation n'est inconsciente qu'au regard de la conscience principale ; elle est recueillie par une conscience secondaire. — Certes, s'il est une hypothèse étrange, c'est celle de l'existence en nous d'une conscience, voire même d'une collection de consciences dont nous n'avons pas conscience. Hypothèse absolument déconcertante de la part de savants qui ne reconnaissent que la seule expérience. Cette chose qu'ils admettent,

1. *L'Automatisme psychologique*, p. 323.

2. Voir la *Philosophie de l'Inconscient*, par Th. Desdouts, p. 85.

à l'encontre de leurs principes, sans l'avoir jamais expérimentée, est précisément une chose dont la nature propre est de tomber sous l'expérience. Pour revenir aux qualités occultes, on ne pouvait plus mal choisir. Le moyen âge a pu abuser des qualités occultes : il n'a jamais osé aller jusqu'aux *consciences occultes*. Aurait-on cru que des esprits qui, à l'exemple de M. Binet, traitent de naïve la croyance au moi, à l'âme, à ses facultés, s'en accommoderaient si facilement ?

Au moins, les faits allégués justifieraient-ils cette explication ? Les difficultés proposées ne souffrent-elles que cette solution désespérée ? A notre avis, cette solution ne s'impose nullement.

Prenons d'abord les mouvements de simple répétition dont il a été parlé. On imprime au bras, complètement anesthésique par hypothèse, un mouvement de va-et-vient : le bras le continue de lui-même. Est-il nécessaire de faire ici appel à une sensation, bien plus à un acte intelligent de la part du sujet ? Admettons que le mouvement n'est pas un pur réflexe, qu'il dépasse les centres nerveux de la moelle épinière. La modification de l'appareil périphérique ou du système musculaire en relation avec des terminaisons nerveuses se transmet le long du filet nerveux jusqu'au cerveau, où il produit une impression. Pour cela, nul besoin de sensation. L'impression cérébrale, à son tour, n'étant contrariée par aucune force antagoniste, revient par les nerfs moteurs jusqu'au point de départ pour déterminer dans l'appareil extérieur ou le système musculaire le mouvement même qui lui a donné naissance. C'est la doctrine de l'*idée-force* ou mieux de l'*impression-force*, qui, renfermée dans ces limites, est chose admise par tout physiologiste. Cette double transmission, sous forme de circuit, peut être accompagnée de conscience, mais la conscience n'y est nullement nécessaire. On pourra appeler l'impression cérébrale une image matérielle, une représentation matérielle, représentation qui n'appartient pas à l'ordre, toujours conscient, de la connaissance.

Les exemples qui paraissent les plus caractéristiques à MM. Binet et P. Janet montrent précisément que ces mouvements s'accomplissent d'une manière mécanique, auto-

matique, fatale. Chez certains anesthésiques, « la répétition a lieu plus de cent fois, sans interruption. Le nombre cent n'est pas une métaphore, dit M. Binet ; les mouvements ont été comptés ». Le mouvement de main qui trace des boucles, des hachures sur le papier, se continue chez certains, « très longtemps, presque indéfiniment ». Comment croire que c'est une conscience intelligente, comme le veut M. Binet, qui se livre à de pareilles fantaisies ? Parfois même le mouvement « s'exécute malgré la volonté contraire du sujet, fort étonné de cette insubordination inattendue d'un de ses membres ».

Mais la main anesthésique hésite devant un mot à orthographe vicieuse qu'on veut lui faire écrire ou même le corriger. Vous voyez bien, dira-t-on, qu'elle obéit à une force intelligente. — Ce n'est pas le respect de l'orthographe ou de la grammaire qui la fait hésiter ; c'est la violence qu'on veut faire à une habitude prise. Notre main éprouve le même embarras, le même trouble lorsqu'elle arrive en écrivant devant un mot où il a pris fantaisie à l'Académie de retrancher récemment par exemple soit un *h*, soit un trait d'union, ou bien lorsqu'il s'agit de changer le millésime au commencement d'une année nouvelle : la main est entraînée par l'habitude à suivre l'ancienne manière. Cette habitude consiste soit dans une certaine disposition de l'organe soit dans des images cérébrales, soit plutôt dans l'un et l'autre élément ; elle ne relève pas de l'intelligence.

Les images cérébrales expliquent aussi comment le sujet reproduit par l'écriture le caractère qu'on a tracé avec une pointe moussée sur le dos de sa main anesthésiée. Sans doute, il n'y a pas ici un mouvement musculaire qui éveille ou produit en réponse l'image d'un mouvement musculaire, puisque la main reste immobile. Sans doute encore, la main n'éprouve aucune sensation du tracé des caractères ; elle est anesthésique par hypothèse. Mais ce tracé détermine dans les papilles du derme et les corpuscules tactiles une modification qui est transmise à un centre cérébral et y imprime l'image de la modification périphérique. Cette image, étant celle d'un caractère graphique, se réalise en mouvement graphique soit directement soit par l'intermédiaire d'une

image de *mouvement* graphique qu'elle éveille en vertu des lois de l'association.

M. Binet fait remarquer que « les sensations [ou mieux les modifications] cutanées sont *traduites* en leurs équivalents graphiques ». Cette traduction n'a rien d'intelligent, pas plus qu'il n'y a d'intelligence dans le mouvement commencé des organes de la parole qu'il arrive d'éprouver quand on lit des yeux des caractères d'écriture.

En tout ceci, nul signe d'une conscience secondaire, cachée quelque part, qui devinerait l'intention de l'expérimentateur et y répondrait avec intelligence. « On a fait écrire à la main, dit M. Binet, le mot : « tousez » ; le sujet ne tousse pas, mais sa main écrit plusieurs fois de suite le mot « tousez ». Pose-t-on une question, toujours par le moyen indiqué, la main n'y répond pas, mais répète la question. « Comment vous portez-vous ? » La main écrit : « Comment vous portez-vous ? » Rien n'a été compris, semble-t-il, ajoute M. Binet, par le personnage inconscient, qui est encore trop rudimentaire pour juger, raisonner, et qui ne sait faire qu'une chose : imiter¹. » Mais on ne voit pas qu'il ait réussi à pousser ce personnage inconscient au delà de la simple imitation, ni lui, ni M. Pierre Janet, ni aucun entraîneur de clinique. La chose méritait cependant qu'on l'essayât, et apparemment on l'a tentée. Si l'entreprise n'a pas eu de succès, ne serait-ce pas que ce petit lutin est un mythe ?

Le sujet devine-t-il davantage l'intention de l'expérimentateur qui soulève son bras anesthésique ? Nous avons dit la pensée de M. Binet. Le cas n'intrigue pas moins M. Pierre Janet. « Quand je soulève en l'air, dit-il, le bras anesthésique de Lucie ou de Marguerite, sans qu'elles le puissent regarder, et quand je vois ce bras conserver exactement l'attitude complexe que je lui ai donnée, je ne puis m'empêcher de croire qu'il y a eu en elles à leur insu une sensation très précise de la position donnée au bras et que cette sensation *kinesthésique* est seule capable de coordonner exacte-

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 97.

ment toutes les contractions musculaires nécessaires pour maintenir l'attitude. Très souvent cet état cataleptique des membres anesthésiques ne se produit que dans des conditions très déterminées. Chez Léonie..., quand une personne étrangère soulevait de la même façon la main insensible, le bras retombait flasque. Si je le prenais au contraire, sans que le sujet pût s'apercevoir par la vue que c'était moi et non un autre, le bras restait en l'air. C'est une électivité dans les mouvements¹... Ces actes sont des actions d'une conscience, les conséquences d'une sensation..., d'une préférence » ; mais cette conscience n'est pas celle du moi, ce qui n'empêche pas que le phénomène ne puisse être « conscient en lui-même et pour son propre compte² ».

Cette divination intelligente du membre anesthésique est-elle bien vraisemblable ? Selon M. Binet, « si on veut que le bras retombe, il faut l'abandonner brusquement ; si on veut qu'il ne retombe pas, il faut le maintenir en position pendant une seconde ou le serrer un peu ». Cela signifie qu'il faut laisser à la modification organique, correspondant à la position horizontale du bras, le temps d'envoyer au centre cérébral une image assez caractérisée pour se traduire en un effort efficace. Si le bras est lâché trop vite et trop brusquement, ou l'image de la modification organique manque, ou l'influx nerveux qu'il détermine est trop faible pour vaincre l'action de la pesanteur. M. Pierre Janet réussit à faire tenir horizontal le bras de Léonie : c'est qu'il le soulève de *façon* précisément à le maintenir dans la position cherchée. Si les personnes étrangères usaient exactement de *la même façon* pour soulever son bras, ce bras ne retomberait pas.

L'expérience faite avec la boîte d'allumettes montre simplement le conflit ou l'accord de l'image cérébrale actuelle avec une habitude ancienne ou une série d'images antérieures. Chez l'une des malades, la boîte qu'on lui met dans la main détermine une image qui va rencontrer la série de celles qu'a laissées dans son cerveau la pression d'un dynamomètre, et provoque en retour un mouvement de pression. Phénomène analogue chez la malade qui prend la boîte pour un

1. *Les Stigmates mentaux*, p. 44.

2. *Ibid.*, p. 194-195.

crayon. Une troisième malade palpe la boîte, pousse en dehors le tiroir qui contient des allumettes, en prend une, la frotte contre la paroi de la boîte, l'allume, etc. Chez elle, pas de série d'images antagonistes, ou série faible; au contraire, les images qui ont rapport au maniement de la boîte d'allumettes sont fortement accentuées; la modification organique actuelle en réveille toute la suite avec les mouvements que ces images commandent.

On dira peut-être : Pour qu'il y ait activité cérébrale, il est nécessaire qu'il y ait exercice de la sensibilité et de la perception. On ne peut assurer que l'excitation périphérique est portée par une fibre nerveuse jusqu'aux centres psychosensitifs du cerveau que si cette excitation est sentie. Or, précisément l'explication donnée nie à tous ces faits le caractère de sensation proprement dite; elle y voit une simple modification organique. Il n'y a donc pas lieu de parler de production ou d'évocation d'images cérébrales.

Il n'est pas exact de dire que ce n'est qu'autant qu'elle est sensible ou perçue que la modification périphérique est transmise jusqu'au cerveau. Que l'anesthésie tiende à l'état de l'appareil périphérique ou des centres cérébraux, il est certain que la modification organique est portée, dans l'état d'anesthésie, jusqu'à certains centres du cerveau, si elle n'éveille pas tous ceux qu'elle excitait à l'état normal. La coordination, la reproduction de mouvements commandés par des images certainement cérébrales, qui se montrent dans les actions des anesthésiques, empêchent d'y voir des actes purement réflexes qui ne mettraient en jeu que les centres de la moelle épinière et les ganglions du grand sympathique. D'autre part, il est par trop étrange d'admettre une conscience dont le moi n'a pas conscience, une sensibilité que le moi ne sent pas.

M. Binet note, au sujet de l'écriture des hystériques anesthésiques, une observation qui devrait lui faire écarter l'explication par la dualité de conscience. Après avoir déclaré que « tous ceux qui ont de l'insensibilité profonde dans le bras et la main s'accordent à dire qu'ils ne se sentent pas écrire », il ajoute : « Chez la plupart des malades, l'écriture

inconsciente de la main insensible est guidée par un état de conscience visuel ; les sujets, interrogés avec précision, affirment presque tous qu'*ils se voient écrivant* ; cela veut dire qu'ils se représentent dans leur esprit l'image de leur main qui écrit, ou l'image de la lettre qu'ils écrivent ; c'est ce modèle que copie le mouvement graphique inconscient¹. » Puisque la conscience normale saisit l'écriture sous forme d'images cérébrales visuelles imprimées dans le cerveau, pourquoi imaginer que les images motrices ou les mouvements graphiques qui lui échappent sont perçues par une autre conscience ? Ce serait un luxe bien étrange de consciences qui se partageraient entre elles les différents éléments d'un acte. La pensée de M. Binet et de M. Janet, nous l'avons vu plus haut, c'est que l'acte dit inconscient du membre anesthésique est conscient pour lui-même. Il faudrait donc supposer, dans le cas observé, que les différents éléments de l'acte sont conscients chacun pour son compte ; hypothèse de tous points invraisemblable : de l'aveu de tous les physiologistes, la conscience n'accompagne que les faits vitaux suffisamment systématisés. Et comment se fera la coordination quand ils arriveront à la conscience normale ?

IX

Nous avons étudié jusqu'ici spécialement les mouvements exécutés par des membres anesthésiques. On a voulu tirer des *suggestions posthypnotiques* un autre argument contre l'unité de la personnalité humaine : voyons quelle est leur portée.

M. Charles Richet a décrit un certain nombre de ces faits. « A... est endormie. Je lui dis : « Quand vous serez réveillée, vous prendrez ce livre qui est sur la table, vous lirez le titre, et vous le remettrez dans ma bibliothèque. » Je la réveille. Elle se frotte les yeux, regarde autour d'elle d'un air étonné ; met son chapeau pour sortir ; puis, avant de sortir, jette un coup d'œil sur la table : elle voit le livre en question, le prend, lit le titre. « Tiens, me dit-elle, vous lisez Montaigne. Je vais le remettre à sa place. » Et elle le range dans la biblio-

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 149.

thèque. Je lui demande pourquoi elle a fait cela. Elle ne se souvient aucunement de l'ordre que je lui ai donné ; aussi ma question paraît l'étonner beaucoup. « Est-ce que je ne pouvais regarder ce livre ? » me dit-elle.

« B... étant endormie, je lui dis : « Quand vous serez réveillée, vous enlèverez l'abat-jour de la lampe. » Je la réveille, puis, après quelques minutes de conversation : « On ne voit pas clair ici, dit-elle », et elle enlève l'abat-jour.

« Une autre fois, je dis à B... endormie : « Quand vous serez réveillée, vous mettrez beaucoup de sucre dans votre thé. » Je la réveille, on sert le thé, et elle bourre de sucre sa tasse. « Que faites-vous donc ? lui dit-on. — Je mets du sucre. — Mais vous en mettez trop. — Ma foi ! tant pis ! » et elle continue le même manège. Puis, trouvant sa boisson détestable : « Que voulez-vous, c'est une bêtise ! Est-ce que vous n'avez jamais fait de bêtise¹ ? »

M. Binet, de son côté, résume ainsi les expériences de Gurney, psychologue anglais.

« On a dit un nom, cité un chiffre, raconté un fait, récité une poésie devant une personne qui est en somnambulisme artificiel ; et on ne lui a donné aucune suggestion particulière, relativement aux paroles qu'on a prononcées. On réveille la personne ; elle ne se souvient de rien, comme c'est la règle. Ce n'est pas un oubli de complaisance, c'est un oubli sincère, et si profond que, malgré la promesse d'un *souverain*, — moyen employé par Gurney comme critérium de sincérité, — le sujet ne peut retrouver un mot de ce qu'on a dit devant lui quelques instants auparavant. Alors, on prend sa main, on place un crayon entre ses doigts, ou bien, ce qui revient au même, on lui fait poser la main à plat sur une planchette spéciale, munie d'un crayon, et on lui cache sa main et l'instrument au moyen d'un écran interposé. En moins d'une minute, la main s'agite, elle écrit, et ce qu'elle écrit, ce sont précisément les mots qu'on vient de prononcer devant le sujet en somnambulisme, et que son moi normal de l'état de veille ne connaît pas.

1. *L'Homme et l'Intelligence*, p. 251-252.

« La main du sujet écrit, et lui-même ne sait pas ce que sa main écrit. Alors même que sa main et son bras ne sont pas insensibles, le sujet ne perçoit rien... En revanche, il éprouve une sensation subjective assez bizarre : il lui semble, dit-il, que c'est l'instrument, la planchette qui est animée d'un mouvement spontané et entraîne sa main ; le mouvement est parfois accompagné de sensations tactiles douloureuses qui rendent l'expérience fort peu attrayante¹. »

Notons, en passant, que toutes ces expériences d'écriture inconsciente qu'on a multipliées, un peu dans l'intention de reproduire scientifiquement les phénomènes spirites, en laissent de côté un élément considérable. Le crayon des somnambules reproduit simplement les paroles prononcées devant elles. Le crayon dirigé par les *médiums* — comme il est attesté par nombre de relations — va parfois jusqu'à répondre aux questions posées et manifeste des choses inconnues aux assistants.

Quoi qu'il en soit, M. Binet conclut sans hésiter que le sujet de ces phénomènes « est dans un état de dédoublement. En lui sont deux personnes : l'une qui est la personne normale, qui cause avec les assistants, et l'autre qui écrit (ou agit) ; la première ne s'occupe pas de ce que fait la seconde... Un ensemble de phénomènes psychologiques, bien coordonnés entre eux et se suffisant, font bande à part et vivent en dehors de la conscience normale... Il y a coexistence, en un même moment, les deux consciences vivant côte à côte ».

Y a-t-il ici deux consciences vivant côte à côte ? Est-ce que la vie somnambulique persiste au sein de la vie normale rétablie ? Le fait paraît susceptible d'une explication plus simple. Le sujet a reçu une suggestion dans son sommeil. Au réveil, il en a perdu le souvenir, c'est-à-dire il n'en a pas la conscience présente, mais il en porte l'impression ou l'image en quelques replis de son cerveau. La vue de l'objet qui a fourni matière à la suggestion ranime et réveille celle-ci. La vue du *Montaigne* évoque à l'esprit du sujet le commandement qui lui a été fait de prendre le livre qui est sur la table, d'en lire

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 76-77.

le titre et de le replacer dans la bibliothèque. Ce commandement avait pris possession des facultés du sujet endormi ; il n'attendait que l'impulsion donnée par la vision de l'objet pour entrer en exécution ; l'impulsion est communiquée : le commandement se réalise. Le sujet est comme un mécanisme monté qui attend la détente ; la détente se produit : le mécanisme entre en mouvement. Ainsi encore, quand un enfant a oublié sa leçon, il suffit parfois de lui en indiquer le premier mot pour qu'il la récite tout entière. L'image auditive du mot, lancée dans son cerveau, déclenche tout le système.

Inutile donc d'imaginer ici deux consciences agissant côte à côte. Bien plus, supposition inintelligible. Ou la conscience somnambulique qui persiste dans le sujet éveillé a conscience de ce que perçoit la conscience normale, ou elle n'en a pas conscience. Si elle en a conscience, on a deux consciences qui perçoivent à la fois un même objet, sans se confondre par l'identité : hypothèse absurde, et dans la doctrine substantialiste du moi sujet incommunicable, et dans la doctrine phénoméniste de la perception qui se perçoit elle-même. Si elle n'en a pas conscience, elle reste étrangère à ce qui se passe à côté d'elle : par suite, elle n'en peut recevoir aucune détermination.

Quant aux expériences de Gurney, ce qu'on peut dire, d'après l'exposé trop imparfait qu'en donne M. Binet, c'est que le fait de mettre entre les doigts du sujet un crayon ou de poser sa main sur la planchette est une suggestion à écrire. Son état, comme il paraît par la description qui en est faite, est un état mixte entre le somnambulisme profond et la veille, état qui se prête ainsi tout ensemble à recevoir une suggestion et à l'exécuter. D'autre part, que formulera par écrit le sujet, sinon les impressions auxquelles son état de somnambulisme artificiel a donné tant d'acuité ?

LUCIEN ROURE, S. J.

(A suivre.)

COMMENT ÉCRIRE

LA VIE DE LA SAINTE VIERGE

(Deuxième article¹)

VI

La première question posée dans le précédent article était : Où trouver les documents primitifs concernant la vie de la Sainte Vierge ? La dernière section de cet article contenait un essai de statistique des renseignements fournis par les Pères des quatre premiers siècles.

La pauvreté de cette liste est faite pour surprendre ; et, plus encore, la rareté des indications sûres qu'elle nous fournit. Après avoir glané si longtemps et sur un si vaste espace, on demeure avec une bien maigre gerbe dans la main. C'est qu'aussi les conditions de la recherche étaient sévères : aller seulement aux pièces authentiques, et y prendre seulement les documents originaux. Sur le domaine des apocryphes, la moisson va être autrement abondante : mais trouvera-t-on là des épis pleins ?

Ce mot « documents apocryphes » ou « légendaires » peut signifier bien des choses, et d'abord les écrits patrologiques souvent cités avec une fausse désignation de l'auteur.

C'est parfois une simple phrase, mais une phrase importante, insérée après coup au milieu d'un texte authentique. Par exemple, on regarde en général comme interpolées les deux lignes de la chronique d'Eusèbe, à l'an du Christ 48, relatives à l'Assomption².

Souvent, c'est un ouvrage entier, rapporté à tort à tel ou tel écrivain. A saint Méliton on a faussement attribué le livre du *Trépas de Marie*³ ; à saint Épiphane, diverses homélies

1. V. *Études*, 5 mai 1898, p. 289.

2. Chronique traduite par saint Jérôme, P. L., XXVII, 581.

3. Voir plus bas.

sur les fêtes de Notre-Seigneur et de Notre-Dame¹ ; à saint Augustin aussi, plusieurs sermons d'auteurs plus récents, mêlés jadis à ses sermons authentiques² ; à saint Jérôme, deux lettres sur l'Assomption, et parfois même une Vie de la Sainte Vierge³. On peut discuter encore sur l'authenticité de quelques discours sur les fêtes, rangés parmi les œuvres de saint Grégoire le Thaumaturge⁴ et de saint Grégoire de Nysse⁵.

Pour Denys, il n'y a pas seulement supposition d'ouvrages, mais, semble-t-il, supposition du personnage lui-même⁶.

Voilà quelques exemples, non certes une liste complète, des documents douteux ou certainement apocryphes de la patrologie. L'erreur, c'est de citer à faux et d'attribuer à un Père ce qu'il n'a jamais écrit. Que cette erreur ait été trop fréquente, et que la piété retarde parfois sur la saine critique, on doit le regretter. Mais condamner l'abus n'est pas s'interdire tout usage de ces textes. Le même homme est « un vrai tragédien et un faux Hector », aimaient à répéter les vieux philosophes. Ainsi le faux Denys ou le faux Jérôme sont vraiment des écrivains ecclésiastiques ; ils n'ont pas l'autorité du personnage dont ils portent le nom ; ils sont d'une époque plus récente : ils reflètent du moins les idées de l'époque à laquelle ils appartiennent véritablement.

1. Les sept homélies contenues P. G., XLIII, 428-508. — Cf. Bardenhewer, *Patrologie*, p. 297 ; Fessler-Jungmann, *Institut. Patrol.*, t. I, p. 618.

2. P. L., XXXIX, appendices.

3. La première de ces deux lettres, *ad Paulam et Eustochium*, a été souvent citée ; P. L., XXX, 122 et 143. La *Vie de la Sainte Vierge* est l'évangile du pseudo-Matthieu (voir plus bas) traduit par un pseudo-Jérôme ; il y en a deux rédactions dans Tischendorf (*Évang. apocr.*), une seule dans Migne, XXX, 297. — Cf. Fessler-Jungmann, t. II, p. 187.

4. Les quatre homélies éditées P. G., X, 1145, et d'autres, plus récemment retrouvées, qui occupent une grande partie du t. IV des *Analecta sacra*, de Pitra. Cf. *Prolegom.*, de Pitra, *ibid.*, p. xviii, et Fessler-Jungmann, I, 347.

5. L'homélie douteuse *in diem natalem Christi*, P. G., XLVI, 1127, et l'autre, plus douteuse encore, *de occursu Domini*, *ibid.*, 1152. — Cf. Fessler-Jungmann, I, 588.

6. On a souvent cité, sur la Sainte Vierge, le passage des *Noms divins*, III, 2, P. G., III, 681 : il est fort douteux qu'il s'agisse d'elle. Récemment, on a retrouvé, dans une version arménienne, une lettre de Denys à Tite sur l'Assomption ; traduite en allemand par M. Vetter, *Tübing. theol. Quartalschrift*, 1887, p. 133.

Des sources d'un caractère tout différent, légendaires plutôt qu'apocryphes, seraient à chercher dans les littératures arabe et juive. Les quelques passages du Coran relatifs à la mère de Jésus ne peuvent rien nous apprendre ; ils montrent seulement, chez le Prophète, la croyance aux faits évangéliques, volontairement ou non mêlés de fables¹. Pas d'histoire non plus dans les livres judaïques postérieurs au christianisme. Les calomnies du *Thôldôth Yêshûa'* ont fait honte aux fils des inventeurs, et depuis longtemps on n'en parle plus. On peut, en écrivant la Vie de la Sainte Vierge comme en écrivant celle de Notre-Seigneur, utiliser, pour la connaissance des usages anciens, la part de vérité contenue, avec tant d'autres choses, dans les Talmuds.

Les apocryphes proprement dits, vraiment importants pour la présente étude, c'est la collection dite des apocryphes du Nouveau Testament. La plupart de ces livres ont été composés par des faussaires, souvent par des hérétiques, pour être mêlés avec les Livres saints ; quelques-uns ont pu, en effet, être confondus avec les Écritures canoniques ; tous ressemblent, par les sujets traités, aux écrits historiques ou prophétiques du Nouveau Testament. Aussi les désigne-t-on par des noms semblables : il y a les *Évangiles* apocryphes, les *Actes* apocryphes, les *Apocalypses* apocryphes².

Ces livres sont nombreux, et chacun d'eux se dédouble ou plutôt se multiplie, suivant des rédactions très variées. Car il ne faut point chercher ici l'immutabilité de notre Écriture sainte. Ce caractère de fixité d'une part, d'extrême variabilité de l'autre, suffirait seul à distinguer les livres canoniques d'avec les apocryphes. La parole de Dieu a été respectée et gardée par l'Église. Les inventions humaines ont été sans cesse remaniées ou modifiées, suivant la fantaisie des auteurs ou les besoins de la propagande hérétique. D'où la difficulté

1. Surtout *sourate* III et *sour.* XIX.

2. Cf. L'abbé J. Variot, *les Évangiles apocryphes* (1878) ; le P. Cornély, *Introductio generalis*, t. I, p. 249 ; M. l'abbé Batiffol, articles *Actes apocryphes*, *Apocalypses apocryphes*, *Livres apocryphes*, dans le *Dictionnaire de la Bible* ; id., *Littérature grecque chrétienne*, p. 35, 79, etc. — Parmi les critiques protestants, Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, t. I, p. 4, 116, 252, etc. ; *Chronologie*, p. 541, 589, etc.

d'assigner une date précise à chaque ouvrage et à chaque chapitre. Un certain nombre de ces livres, et en particulier des livres relatifs à Marie et à l'enfance de Jésus, sont d'une haute ancienneté ; plusieurs existaient dès la première moitié du second siècle ; mais la composition primitive s'est peu à peu développée, et la rédaction dernière est le plus souvent du quatrième siècle, ou même du cinquième.

Les découvertes contemporaines ont particulièrement profité à cette partie de l'antique littérature chrétienne. Chaque année presque amène des trouvailles d'apocryphes. Couvents orientaux, tombeaux égyptiens, papyrus, palimpsestes, révèlent des livres encore inconnus, plus souvent des rédactions et des variantes nouvelles, des versions et des remaniements en copte, en éthiopien, en arménien. Le vieux *Corpus apocryphorum* de Tischendorf est depuis longtemps débordé. Les suppléments se publient en monographies, ou dans les revues savantes, ou s'accumulent peu à peu dans les *Texte und Untersuchungen* de MM. O. von Gebhardt et Harnack, dans les *Texts and studies* de M. Armitage Robinson.

De tous ces textes, l'un des plus anciens, et aussi des plus importants pour l'histoire de Notre-Dame, est l'*Évangile de Jacques*. On le nomme souvent *Protévangile*, car il part de la naissance de Marie, et s'arrête là même où commencent les Évangiles véritables, à la persécution d'Hérode contre Jésus et contre Zacharie, père du précurseur.

L'*Évangile du pseudo-Matthieu*, *Liber de ortu beatæ Mariæ et infantia Salvatoris*, commence au même point, et finit à l'adolescence de Jésus¹.

L'*Évangile de Thomas* et l'*Évangile arabe de l'Enfance* contiennent, sur les premières années du Christ, ces légendes dont quelques-unes sont encore souvent citées.

Dans l'*Histoire de Joseph le charpentier*, Jésus lui-même raconte aux disciples la vie, la mort et la sépulture de son père adoptif. Joseph serait mort âgé de cent onze ans, le 26 du mois d'abib. Cette fiction peut remonter au commencement du quatrième siècle².

1. La seconde rédaction, plus courte (celle qui est dans Migne, aux *spuria* de saint Jérôme), se termine à la naissance de Jésus.

2. Harnack, *Geschichte der altchr. Liter.*, I, 20.

C'est assez de nommer, sans insister, les *Questions de Marie* — il y avait les *grandes* et les *petites Questions* — conservées pour une large part dans la *Pistis Sophia* des gnostiques : un paragraphe de saint Épiphane suffit pour en inspirer l'horreur¹.

Une des recensions des *Actes de Pilate* ou *Évangile de Nicodème* raconte comment Marie rencontra Jésus chargé de sa croix, l'accompagna au calvaire et assista à son ensevelissement². Enfin, l'on a découvert, dans ces dernières années, des *Prières de la Vierge sur le Golgotha*³, et, pièce beaucoup plus importante, un *Évangile selon Marie, apocryphe de Jean*, duquel saint Irénée citait déjà des fragments à la fin du second siècle⁴.

Les *Actes* apocryphes ou *Voyages* des apôtres sont attribués en grande partie à un faussaire du second siècle, Leucius Charinus, « disciple du diable⁵ ». Parmi ces productions, très imparfaitement conservées, il y avait notamment des *Actes* (Πράξεις) ou *Voyages* (Περίοδοι) de Jean, où il pourrait être question de la Sainte Vierge. Bien entendu, il y eut, après Leucius, des variantes, des corrections, des additions, des remaniements : c'est ainsi que paraît avoir été composée, en particulier, l'histoire de saint Jean mise sous le nom de Prochore, l'un des sept premiers diacres. Celle-ci n'est peut-être que du sixième siècle⁶. Malheureusement, les textes de ces actes johanniques, du moins les textes connus jusqu'à ce jour, ne disent rien ou presque rien de Marie. Leucius aurait parlé de sa mort, si l'on peut s'en rapporter à un témoignage

1. Harnack, I, 166, 171 ; Batiffol, *Littér. grecque chrét.*, 79 ; Épiphane, *Hæres.* xxvi, 8, P. G., XLI, 344. Les gnostiques avaient aussi une γέννα Μαρίας, perdue.

2. La rédaction grecque cotée par Tischendorf *Evangelium Nicodemii* pars I B, sive *Acta Pilati* B, chap. x et xi.

3. *Les Apocryphes éthiopiens traduits*, par M. R. Basset. V. (Paris, 1895.)

4. Trouvé dans un papyrus copte ; on en prépare l'édition. Harnack, *Chronologie*, supplément, p. 712.

5. Catalogue gélasien des apocryphes.

6. Voir *Acta Joannis* publiés, en mettant à profit les papiers laissés par Tischendorf, par M. Théodore Zahn ; Erlangen, 1880. Cette publication donne, en grec, les Πράξεις... Ἰωάννου de Prochorus et les fragments de Leucius sur les *Voyages* (Περίοδοι) de Jean. Voir aussi Lipsius, *Apostelgeschichten* (Leipzig, 1883-90), t. I, p. 113, 355 suiv. M. Max Bonnet prépare une édition critique des *Actes de Jean*.

peu clair du moine Épiphané¹. Le faux Prochore commence son récit au premier départ de saint Jean pour Éphèse. D'après ce début, qui offre d'ailleurs de grandes variantes dans les divers manuscrits, ce départ de saint Jean, comme la dispersion des apôtres, paraît avoir eu lieu seulement après la mort de Marie elle-même.

L'*Apocalypse de la Vierge*, révélations faites à Marie par saint Michel sur l'état des âmes dans l'autre monde, ne mérite aucune attention. Ce n'est plus une œuvre de l'antiquité, mais déjà une fiction du moyen âge grec². Mais on range d'ordinaire parmi les *Apocalypses* apocryphes deux ouvrages de bien plus grande valeur, le *De dormitione Mariæ*³ et le *De transitu Mariæ*⁴, contenant le récit de la mort et de l'Assomption de Notre-Dame. Le premier aurait été composé par l'apôtre saint Jean, le second par saint Méliton de Sardes. Ce sont, au vrai, des ouvrages du cinquième siècle, ou du quatrième⁵, dérivant sans doute d'un fond plus ancien.

Ils ferment le cycle des apocryphes relatifs à la Sainte Vierge. En les joignant aux pseudo-évangiles, on trouve une légende à peu près complète. Un ou deux points restent obscurs : l'époque de la vie publique du Christ, et les dernières années, entre la Pentecôte et l'Assomption. Sur tout le reste, l'enfance de Marie, son mariage, la naissance de Jésus, la fuite en Égypte, la sainte enfance, la mort de saint Joseph, la passion du Christ, la fin de Marie elle-même, il y a surabondance de détails : détails bizarres parfois, contradictoires entre eux, mais toujours précis, donnés par les auteurs sans hésitation, et présentés souvent comme des révélations divines.

Elle est bien étrange, toute cette littérature faite de fiction

1. Zahn, *Acta Joannis*, p. 215 ; Lipsius, *Apostelgeschichten*, I, 448. Le moine Épiphané est l'auteur d'une *Vie de la Sainte Vierge* ; il semble avoir vécu au douzième siècle (P. G., CXX).

2. Tischendorf, *Apocalypses apocryphæ*, introd., p. xxvii-xxx. Cette apocalypse est publiée *in extenso* pour la première fois par M. Montague Rhodes James dans *Texts and Studies*, vol. II, n° 3, p. 115-126 ; cet éditeur lui donne pour date le neuvième siècle ou environ.

3. Texte grec dans Tischendorf, *op. cit.*, p. 95.

4. Deux recensions latines, *ibid.*, p. 113 et 124.

5. Du quatrième siècle, dit Harnack, *Gesch. der altchr. Liter.*, I, 252.

naïve et de coupable imposture. Elle appartient à trop de pays, à trop d'époques, à trop d'auteurs, pour pouvoir être appréciée en bloc. Pourtant les caractères les plus généraux de ces compositions répondent aux traits communs de leur origine : on reconnaît là l'imagination et le sentiment populaires, la bonne foi de gens simples, ou la mauvaise foi d'hérétiques peu subtils, la manière d'écrivains issus des couches inférieures de la société ou de la religion. Il y a des pages charmantes de piété et même de délicatesse ; le Christ et la Vierge parlent parfois d'une manière très digne, dans le récit de la mort de Marie en particulier. Il y a des descriptions d'une poésie étrange, mais vraiment belle dans sa naïveté ; — comme cette nuit de Noël à Bethlehem, où saint Joseph voit l'air qui frémit, le pôle du ciel immobile, les oiseaux arrêtés dans leur vol, une barque avec des rameurs qui ne peuvent ramer, « et tous les visages regardaient en haut¹ ». Il y a aussi des traits d'une grossièreté extrême. Il y a enfin trop souvent une doctrine peu orthodoxe, insinuée ou enseignée ouvertement.

La fiction en matière sacrée, et l'hérésie proapagée par ces légendes, attirèrent l'attention de l'Église catholique. Évêques et docteurs protestèrent ; Rome même condamna. Le « décret gélasien² », pièce commencée avant le pape saint Gélase et achevée après lui, est un véritable *Index* des apocryphes. Ils y sont énumérés et sévèrement proscrits.

Toutefois, ils ne tombèrent pas entièrement sous les anathèmes. On put ignorer les condamnations ; ou rencontrer des rédactions dont le titre ne figurait point dans l'*Index* ; ou épargner un texte expurgé, parfois même catholique de tous points. Il y a des chapitres si agréables et si pieux ! Et aussi, là où l'histoire se tait, la curiosité humaine a si grand besoin d'une légende ! Il se fit une sélection parmi les ouvrages, les recensions, et les récits. On retint seulement la partie la plus délicate et la plus orthodoxe. Dès le cinquième siècle, et plus encore dans les siècles suivants, les Pères grecs cherchèrent là plus d'un développement pour leurs

1. *Évangile de Jacques*, XVIII.

2. P. L., LIX, 162.

homélies. Le moyen âge occidental aimait trop les belles narrations pour négliger celles-là ; le fonds des apocryphes devait naturellement passer dans la *Légende dorée*, la *Vie des trois Marie* et les *Mystères*. Un certain nombre de ces légendes sont demeurées, comme par infiltration, dans la croyance populaire. Nous en répétons encore, tantôt avec un reste de respect, tantôt avec la pleine conscience de raconter une agréable fiction.

Et, après tout, si l'on a cru jadis trop facilement, et si, par endroits, il est trop resté des apocryphes, il ne serait pas moins injuste de n'en rien croire et de n'en rien conserver. Ces vieux récits contiennent une part de vérité, difficile souvent à distinguer du faux, réelle pourtant et parfaitement solide. Un faiseur de romans historiques n'invente, ni les noms de ses héros, ni les traits principaux de leur caractère et de leur vie, ni les lieux où ils ont vécu et accompli leurs plus mémorables actions. Au second siècle, quand se formaient les apocryphes primitifs, on était trop près des événements pour fausser du tout au tout l'histoire de Notre-Dame. Là surtout où toutes les rédactions s'accordent, pourquoi ne pas reconnaître une donnée authentique ? Ainsi, quand les apocryphes seraient seuls à témoigner du nom de Joachim et d'Anne, de l'éducation de Marie au Temple, ou même du lieu de sa mort et de sa sépulture, pourquoi leur refuser confiance ? D'autre part, comme on ne peut en aucune façon les suivre pour les circonstances du récit, une question délicate restera toujours : Où s'arrête la substance du fait, connue par tradition ; où commence la fantaisie ? Dans la fixation de cette limite, une part reste forcément à l'appréciation de l'historien.

Pourtant, cette part d'arbitraire est moindre déjà qu'il y a trente ans, et nous pouvons espérer de la voir diminuer encore. Ce sera l'un des fruits des trouvailles contemporaines. En rassemblant les textes, en groupant les moindres fragments, en collationnant les plus légères variantes, la critique tend à un but parfaitement déterminé : retrouver, pour chaque ouvrage, le texte primitif, l'auteur, la date, le pays. Ce terme de ses rêves, elle ne l'atteindra peut-être jamais : du moins, plus elle en approchera, plus elle

offrira de ressources à l'histoire. Supposons, pour un instant, le travail accompli : on connaît entièrement le texte et l'histoire de quatre apocryphes : trois sont du second siècle, un du commencement du troisième ; deux des auteurs sont judaïsants, un gnostique grec, un catholique ; l'un écrivait en Palestine, un autre en Syrie, le troisième en Asie Mineure, le quatrième en Égypte. On possède les quatre rédactions primitives ; elles ne dépendent pas l'une de l'autre : et les voilà parfaitement d'accord sur un même fait. Qui ne reconnaît l'application même des principes sur la manière de vérifier une tradition ? Compter que la science nous donnera souvent ce degré de clarté, ce serait trop espérer d'elle. Si elle arrivait parfois à nous le fournir, elle augmenterait le nombre de nos certitudes historiques : et c'est le but même de ses efforts.

VII

C'est se donner bien du mal, dira quelqu'un et pour arriver à peu de chose. La science rassemble, compare, interprète textes sacrés, textes patristiques, textes hérétiques même : elle en tire seulement des hypothèses ou des probabilités ; et, pendant ce temps, de pauvres femmes reçoivent du ciel la pleine vérité. Les scènes évangéliques, que la critique essaie péniblement de reconstituer, combien de saints et de saintes les ont vues, dans leurs contemplations, s'accomplir comme sous leurs yeux ! N'avons-nous pas leurs écrits ? Et, dès lors, pourquoi travailler à faire la lumière, quand le soleil brille ? Pour composer la vie de Notre-Dame, il suffit de mettre en ordre et de transcrire les récits des voyants.

L'idée est excellente, et beaucoup l'ont eue déjà. Un seul obstacle arrête tout le monde ; mais, par malheur, c'est un obstacle insurmontable. La concordance des quatre Évangiles offre des difficultés ; celle des deux livres des *Macchabées* en présente de plus grandes ; toutes deux sont possibles pourtant : celle des révélations privées ne l'est pas.

Cette remarque est vraie surtout de deux recueils de révélations, les plus complets de tous, dont on entend souvent parler : la *Cité mystique* de Marie d'Agréda, et les vies de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, d'après Catherine

Emmerich. Ces deux voyantes ont chacune leurs croyants. Leurs révélations n'ont reçu aucune espèce d'approbation qui empêche de les discuter en toute liberté, et avec une soumission assurée d'avance à tous les jugements que l'Église pourrait rendre à leur sujet.

Voici d'abord le sommaire des dernières années de Marie, d'après Catherine Emmerich. Après l'Ascension, Notre-Dame vécut trois ans à Jérusalem, puis trois ans à Béthanie. La persécution sévissant, Jean l'emmena en Asie Mineure, et lui trouva une retraite dans les environs d'Éphèse, à trois ou quatre lieues de la ville. Il y avait là une communauté chrétienne ; c'étaient des fugitifs de Palestine, vivant pauvrement dans des retraites montagneuses. Marie fit en ce lieu un séjour de neuf ans, interrompu seulement par deux voyages à Jérusalem. Durant une de ses visites dans la ville sainte, elle fut atteinte d'une grave maladie. On la crut mourante, et on prépara son tombeau dans la vallée de Josaphat. « Mais, quand le tombeau fut achevé, elle guérit, et se trouva assez forte pour revenir... On honora toujours le tombeau préparé pour elle sur la montagne des Oliviers ; on y bâtit une église plus tard, et Jean Damascène (c'est le nom que j'ai entendu en esprit, mais je ne sais qui est ce personnage) écrivit, d'après des traditions orales, qu'elle était morte et qu'elle avait été ensevelie à Jérusalem¹. »

D'après la voyante de Dülmen, Marie revint donc mourir sur la montagne, près d'Éphèse. Lorsque sa fin fut proche, les apôtres, miraculeusement avertis, se réunirent près d'elle. « Jacques le Majeur était venu d'Espagne à Jérusalem avec plusieurs disciples. Il s'arrêta quelque temps à Saron, près de Joppé, et ce fut là qu'il fut appelé à se rendre à Éphèse. Après la mort de Marie, il revint à Jérusalem avec ses compagnons et il souffrit le martyre². » Cependant « Paul ne fut pas appelé. Ceux-là seulement furent convoqués qui étaient alliés à la sainte Famille, ou qui avaient été en rapport avec

1. *Vie de la Sainte Vierge*, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, rédigée par Clément Brentano, traduite de l'allemand par l'abbé de Cazalès, édit. 1862, p. 380.

2. *Ibid.*, p. 392. Même affirmation, p. 389 et 396. Sur la suppression de ce qui concerne saint Jacques, dans une réédition de Catherine Emmerich, voir une note de M. Nirschl, *Das Grab der heiligen Jungfrau Maria*, p. 35.

elle¹. » Entourée de tous ceux-là, Marie expira, âgée de soixante-quatre ans environ², treize ans et deux mois après l'Ascension³. C'était en l'année 48. Saint André et saint Matthias disposèrent un tombeau dans la montagne même, à une demi-lieue de l'habitation de Marie⁴. C'est de là qu'elle ressuscita et fut élevée au ciel.

Marie d'Agréda raconte comme il suit les faits de la même période, — impossible de dire les mêmes faits.

Notre-Seigneur, montant au ciel, y emmena sa mère, et elle y demeura trois jours, présente à la fois au ciel et dans le cénacle au milieu des apôtres⁵. Dieu voulut ensuite qu'elle restât sur la terre seulement, pour consoler et aider l'Église naissante. Elle demeura donc à Jérusalem, faisant toutefois de là deux visites miraculeuses à saint Jacques le Majeur, l'une à Grenade, l'autre à Saragosse⁶. L'an 40 de l'Incarnation, elle partit avec saint Jean pour Éphèse. Accueillie avec vénération par des réfugiés de Palestine, elle prit logement dans la ville, chez de pieuses femmes assez pauvres, dans une demeure bien retirée⁷. Là, elle reçut la visite de Jacques, revenant d'Espagne, et l'encouragea à souffrir pour Jésus-Christ⁸. Bientôt après, portée par les anges sur un trône brillant, tandis qu'un autre ange tenait sa place à Éphèse, elle vint secrètement à Jérusalem, assista au martyre de l'apôtre, reçut son âme et la porta au ciel. « Saint Jacques mourut l'an du Seigneur 41, le 25 mars⁹. » Redescendue à Éphèse, la Sainte Vierge détruisit, par le ministère d'un ange, le fameux temple de Diane. S'il y avait encore là un temple un peu plus tard, quand vint saint Paul, c'est, remarque la voyante, qu'on l'avait rebâti dans l'intervalle¹⁰. Notre-Dame passa deux ans et demi dans la ville d'Éphèse. Rappelée par

1. *Vie de la Sainte Vierge*, ouv. cité, p. 393.

2. Indications de la p. 372.

3. *Ibid.*, p. 395. A la p. 387, il y a quatorze ans et deux mois.

4. *Ibid.*, p. 401.

5. *Mystica ciudad de Dios*, édit. de Madrid, in-4 (t. II, 1744, t. I et III, 1765), t. II, n. 1512, p. 930.

6. *Ibid.*, t. III, n. 322, p. 209, et n. 347, p. 224.

7. *Ibid.*, n. 373, p. 240.

8. *Ibid.*, n. 383, p. 245.

9. *Ibid.*, n. 399-401, p. 253-255.

10. *Ibid.*, n. 445-446, p. 278. Cf. Act. XIX.

une lettre de saint Pierre, elle rentra à Jérusalem le 6 juillet de l'an 42, âgée de cinquante-six ans et dix mois ¹.

Elle y vécut une douzaine d'années encore. Peu avant sa mort, les apôtres encore vivants se rassemblèrent autour d'elle. Saint Pierre consola d'abord Notre-Dame. « Puis il céda la place à saint Paul, à qui la Reine fit le même accueil respectueux, lui témoignant également toute sa joie de le voir ²... Le glorieux passage de la grande Reine du monde arriva un vendredi, à trois heures du soir, à la même heure que celui de son Fils très saint, le treize du mois d'août; elle avait soixante-dix ans, moins les vingt-six jours qui vont du 13 août au 8 septembre... Depuis la mort du Christ, notre Sauveur, la divine mère survécut en ce monde vingt et un ans, quatre mois et dix-neuf jours; depuis sa virginale maternité, il y avait cinquante-cinq ans ³. » La Providence avait mystérieusement préparé pour Marie un sépulcre neuf dans la vallée de Josaphat. On y déposa son corps, que Dieu ressuscita le troisième jour ⁴.

Tels sont, fort abrégés, les récits des deux fameuses inspirées. Que ces narrations soient toutes les deux entièrement fausses, c'est une hypothèse fort soutenable. Toutefois, l'exposé qui précède ne prouve pas nécessairement cela. Il prouve seulement à l'évidence que Marie d'Agréda et Catherine Emmerich ne sont pas dans le vrai toutes les deux; et, pour tout lecteur attentif, il prouve encore que les données de l'une surtout, ni même de l'autre, ne peuvent être acceptées sans réserve.

Donc, à combiner les deux versions, à prendre certains traits à l'une, et certains traits à l'autre, il y aurait une certaine naïveté. Qui voudrait utiliser de pareils documents aurait trois questions à résoudre. Il faudrait examiner d'abord laquelle des deux voyantes est le plus évidemment dans l'erreur, afin de l'écartier résolument et définitivement. Ensuite, resterait à voir si la seconde offre elle-même assez de garanties, pour qu'on puisse lui accorder une certaine

1. *Mystica ciudad de Dios*, n. 551, p. 334.

2. *Ibid.*, n. 732-733, p. 433.

3. *Ibid.*, n. 742, p. 438.

4. *Ibid.*, n. 748, p. 442; n. 752 et suiv., p. 444 et suiv.

confiance. Troisièmement enfin, si l'on pensait pouvoir accepter, en partie au moins, l'une des deux, distinguer chez elle la part du vrai et celle du faux. On voit si les révélations privées, ces deux-là du moins, simplifient le travail du biographe.

Il est vrai qu'il y en a d'autres, et de beaucoup plus autorisées dans l'Église. Mais aussi, les contemplatives les plus autorisées donnent beaucoup moins de ces détails précis, où se compromet l'exactitude historique du narrateur. Sainte Gertrude, sainte Mechtilde, sainte Thérèse, nous disent quelque chose de leurs communications célestes : mais ce sont d'ordinaire des lumières sur les vérités de la foi, de pieuses et souvent d'admirables réflexions sur les mystères, des sentiments de dévotion éprouvés pendant le chant de l'office : tout cela, en général, ne précise ni le temps, ni le lieu, ni les circonstances des faits contemplés. On rencontre un peu plus fréquentes les indications positives dans sainte Brigitte, on en trouve quelques-unes dans sainte Angèle de Foligno ou dans les révélations de sainte Élisabeth¹. Et ces saintes canonisées s'accorderaient plus aisément que l'abbesse d'Agréda et la religieuse de Dülmen. Même entre elles pourtant, il ne faudrait pas espérer une complète unanimité.

Car les âmes, même les plus réellement favorisées de grâces extraordinaires, ne sont point par là garanties contre l'erreur. Ce n'est pas que Dieu les trompe jamais : mais il ne dissipe pas toujours les idées inexactes qu'elles pouvaient avoir avant les faveurs célestes, ou celles qu'elles peuvent se former après. L'explication demanderait une étude à part, et qui serait intéressante. Le fait est parfaitement connu des mystiques, des théologiens, et des tribunaux ecclésiastiques qui approuvent la doctrine des saints sans juger de leurs assertions historiques.

Que Dieu puisse montrer à de pauvres ignorantes ce que les savants cherchent en vain, c'est indiscutable, et les savants doivent s'en humilier. Que Dieu veuille, par l'inter-

1. Citées, dès le treizième siècle, dans les *Méditations de la vie du Christ*, nr. Cf. une note de Montalembert, *Vie de sainte Élisabeth*, édit. 1880, t. II, p. 41.

médiaire des saints, faire connaître au monde, non pas une ou quelques vérités, mais tout le détail des faits qu'il n'a pas voulu manifester dans l'Évangile, cela n'est pas impossible, mais cela surprendrait; et voilà pourquoi on se tient tout d'abord en garde contre les révélations trop complètes. Que certaines âmes aient, en effet, vu toutes ces choses et les aient écrites de manière à nous renseigner pleinement, cela ne semble pas être. Les révélations privées peuvent être utilisées discrètement; elles fourniront parfois d'excellentes indications ou d'excellentes confirmations pour les recherches ou les découvertes de l'histoire; là où toutes sont d'accord, on sera en droit de reconnaître la vérité; mais aucune d'elles ne s'impose, et toutes ont besoin d'être contrôlées à l'aide des autres documents.

VIII

Tous les travaux critiques énumérés jusqu'ici tendent à un seul but: connaître le plus exactement possible la vie extérieure de Notre-Dame. Cette partie de la tâche du biographe demande en effet de longues recherches, mais elle n'est ni la principale, ni la plus intéressante. Que nous importent les plus minutieux renseignements sur le pays, l'âge, les actions d'un personnage, s'ils ne nous disent rien de son âme? Nous cherchons l'âme avant tout, chez la Sainte Vierge plus que chez les autres saints. Les difficultés ici ne sont pas les mêmes que pour la vie extérieure; peut-être ne sont-elles pas moindres, tant la vie intime de Marie dépasse la faiblesse de nos idées, l'imperfection de nos connaissances, la vulgarité de nos sentiments.

Dès le premier instant, elle fut comme d'un ordre à part, au milieu de l'humanité déchue. Nous naissons détournés de Dieu; elle, dès son premier instant, était prévenue des dons de la grâce. Le baptême, tout en lavant la tache d'origine, laisse subsister le désaccord entre les deux parties de notre être; la première sanctification de Marie fondait en elle l'ordre parfait et la pleine soumission du corps à l'esprit. L'homme n'est jamais si bien établi dans la possession de la grâce qu'il ne puisse la perdre par une faute grave, les plus justes ne sont pas exempts de fautes légères; l'harmonie des facultés

et les secours spéciaux de Dieu laissaient à Marie la pleine liberté de bien faire et la mettaient dans l'impossibilité morale de pécher.

La grâce reçue par elle dès sa Conception Immaculée dépassait celle des hommes ou des anges les plus parfaits ; le Créateur avait comme dilaté son âme pour y mettre plus abondamment les vertus, les dons de l'Esprit-Saint, tout le brillant cortège de la présence divine. Cette première sainteté pouvait s'accroître et s'accrut en effet dans une proportion qui déconcerte nos mesures et nos évaluations.

A la grâce était jointe la science, qui aidait la grâce à produire les actes les plus parfaits de la glorification divine, et qui convenait au rôle de Marie en ce monde. Indépendamment de toute étude, elle possédait donc, très probablement du moins, une science très étendue et très profonde, communiquée à son intelligence par l'Esprit-Saint : directement et surtout, science des choses de Dieu ; secondairement, science des choses naturelles, en tant qu'elles se rapportent à Dieu. « Plus probablement, dit Suarez, la Sainte Vierge posséda une connaissance surnaturelle, infuse par elle-même... qui proposait à son esprit les objets de la foi par un mode de penser supérieur, pareil à celui des anges et indépendant des représentations sensibles... Vraisemblablement encore, elle eut infuse, non seulement la simple foi, mais encore la sagesse théologique, pour connaître plus distinctement les mystères de la foi, avec les vérités et les conclusions qu'ils renferment... Vraisemblablement enfin, elle reçut la connaissance, infuse par accident, des choses naturelles et morales, dans la mesure nécessaire ou utile pour comprendre parfaitement l'Écriture sainte, pour posséder entièrement la doctrine théologique, pour pénétrer, expliquer et persuader aux autres les mystères de la foi, enfin pour jouir d'une prudence consommée dans l'action¹. »

Cette âme si parfaite, et enrichie de tels instruments pour agir, comment agissait-elle en effet ? Comment communiquait-elle avec Dieu par la prière et par l'amour ? Outre cette

1. Suarez, *In 3^{am} partem*, t. II, disp. xix, sect. III, 3, 5 ; sect. v, 3 ; édit. Vivès, t. XIX, p. 302, 303, 306.

abondance de grâces et de dons, versée en elle dès le commencement, recevait-elle chaque jour de nouvelles et merveilleuses faveurs? Était-elle, comme nous disons, menée par des voies extraordinaires? Conversait-elle chaque jour avec les anges, comme quelques-uns l'ont imaginé¹? Dieu intervenait-il pour la combler de délices dans ses prières? Ou la laissait-il, avec une grâce puissante, mais insensible, user de ses facultés et des dons surnaturels qui les perfectionnaient?

C'est le secret de Marie, et, pour le pénétrer, toutes nos ressources sont insuffisantes, même la comparaison avec les plus grands saints. Car son état d'âme était incomparablement plus parfait que les leurs. Nous serions, par exemple, mal fondés à dire qu'elle éprouvait ces alternatives de sécheresse et de consolations, de paix et de tempêtes, de lumières et d'obscurités, de dégoût du monde, d'ardents désirs de Dieu, par lesquelles passent d'ordinaire les grands contemplatifs. Ces luttes et ces vicissitudes leur sont nécessaires pour se dégager des dernières attaches terrestres; il y a pour eux une rude et nécessaire préparation au règne total de Dieu dans l'âme; le terme de leur long chemin, c'est justement cette parfaite union de la volonté avec Dieu, dans laquelle Marie avait été tout d'abord et irrévocablement fixée. Sa vie intime était plus parfaite, en étant moins tourmentée; elle dépassait toutes les victoires, tous les sacrifices, tous les actes héroïques des saints, par le très simple don de toute elle-même à Dieu.

Et, si nous comprenons si imparfaitement son état d'âme ordinaire et ses relations de chaque jour avec le ciel, quelle difficulté plus grande à dire ce qui se passa en elle aux grandes heures de sa vie, à celles-là mêmes vers lesquelles notre pensée nous ramène le plus souvent! Nous disons qu'elle éprouva, près de la crèche, une grande joie. C'est vrai, et une joie plus grande que celle de toute autre mère. Mais était-ce une de ces joies auxquelles on se laisse aller, qui remplissent tout le cœur et le ferment à tout autre sentiment? Et si, comme il est extrêmement vraisemblable, le bonheur de la maternité divine fut toujours, et depuis la ren-

1. Évangile du pseudo-Matthieu, vi.

contre de Siméon surtout, mêlé d'angoisse et de douleur, comment ces sentiments existaient-ils ensemble dans le même cœur ? Ce cœur était sans doute vaste, fort et délicat plus que les nôtres ; la grâce même augmentait en lui le pouvoir de jouir et de souffrir, et même d'éprouver à la fois des émotions qui paraissent s'exclure.

Aussi, dans les douloureuses scènes de la Passion, l'âme de la Sainte Vierge ne fut jamais, comme l'aurait été celle d'une autre mère, bouleversée par le chagrin et uniquement occupée de sa douleur. C'était chez elle, proportion gardée, quelque chose de semblable à ce qui se passait chez Notre-Seigneur. Chez lui, les joies permanentes de la vision divine n'empêchèrent pas les plus amères souffrances, et les plus amères souffrances n'interrompirent pas les joies de la vision divine. De même, chez la Sainte Vierge, il y avait, au-dessus de toutes les douleurs, comme au-dessus de toutes les joies, l'indissoluble union à la volonté divine, le paisible amour de Dieu, qui dominait et absorbait tous les autres sentiments.

Il faudrait encore, et nous n'y arriverons jamais, comprendre comment ses pensées s'élargissaient et comment ses affections s'étendaient presque jusqu'à l'infini, par la conscience qu'elle avait d'être unie à l'œuvre du Christ et de coopérer avec lui au salut de l'humanité ; et cela, surtout aux heures solennelles où elle portait en elle tout le genre humain et exerçait envers lui sa maternité : au moment de l'Incarnation, par exemple, où elle concevait pour ainsi dire en elle toutes les âmes moralement unies au Verbe incarné ; ou sur le Calvaire, quand s'achevait l'œuvre commencée trente-trois ans auparavant à Nazareth.

Saint Ignace de Loyola aimait à dire que la masse des hommes n'a aucune idée de ce qui se passe dans l'âme des saints. Selon lui, les faveurs surnaturelles racontées dans leurs vies représentent une faible partie seulement de celles qu'ils ont reçues ; la grâce a fait en eux des choses bien plus belles et bien plus grandes que tout ce qu'ont jamais rapporté leurs biographes. Cette déclaration d'un témoin autorisé achève d'abord de prouver combien nous ignorons la « spiritualité » de la Sainte Vierge. Elle nous montre de plus les saints

instruits de beaucoup de secrets qui dépassent le vulgaire. Ils ont donc pénétré bien plus avant que nous dans l'intime de Marie ; si quelqu'un a pu comprendre en partie sa vie intérieure, c'est eux.

Pour parler sans trop d'inexactitude, c'est donc eux qu'il faudra prendre ici pour guides et pour maîtres. Il y aura bien quelques difficultés encore pour choisir et pour ordonner ce qu'ils ont dit. Car, dans l'incomparable sainteté de Notre-Dame, tous n'ont pas vu le même aspect. Tous ont vu du moins un aspect vrai. Leur expérience personnelle, sans leur permettre de s'élever jusqu'aux sommets réservés à Marie, les dirigeait du moins vers eux et leur permettait de nous en montrer la route. Quand, à l'expérience des choses de Dieu, ils joignaient la science théologique, ils ont écrit des pages qui ne seront jamais dépassées. Les plus beaux chapitres de la psychologie de la Vierge sont peut-être ceux de saint François de Sales : « De l'incomparable amour de la Mère de Dieu Notre-Dame », et « que la très sacrée Vierge, Mère de Dieu, mourut d'amour pour son Fils¹ ».

Avec les œuvres des saints, il faut prendre pour règle l'Église elle-même. Les modernes ont écrit parfois, au sujet de la Sainte Vierge, des études d'âme complexes, savantes, et, à tout prendre, d'une haute valeur. Pourtant, aucune de ces pages exquises ne nous touchera jamais autant que ces hymnes, ces répons, ces antiennes sans art, choisis par l'Église pour exprimer les peines ou les joies de Marie : « Vous êtes bienheureuse, Vierge Marie, qui avez porté le Seigneur, créateur du monde... Réjouissez-vous, Vierge glorieuse... Elle possède les joies de la mère, avec l'honneur de la virginité... » Ou, dans un autre temps : « O combien triste et affligée fut la Mère bénie du Fils unique ! Elle était dans le chagrin et la douleur, pieuse mère, en voyant les peines de son glorieux Fils... » Et, peu après : « Reine du Ciel, réjouissez-vous, car celui dont vous avez mérité d'être mère est ressuscité comme il l'avait dit ! » Là, tout est vrai, simple, profond ; la gravité des paroles, celle même du chant, expriment des sentiments qui pénètrent, sans troubler ; des joies

1. *Amour de Dieu*, III, VIII ; VII, XIII et XIV.

ou des douleurs qui envahissent une âme de mère, sans la distraire de son union avec Dieu.

L'Évangile, enfin, a été le grand inspirateur des saints et de l'Église. L'*Ecce ancilla*, le *Magnificat*, les faits de la vie du Christ conservés et médités dans le cœur, le glaive traversant l'âme, la charité expansive de la Visitation, la charité discrète de Cana, la présence au Calvaire, la prière au cénaire : autant de traits profonds et lumineux, pour nous révéler quelque chose de cette vie intime. Au-dessus d'elle-même, Marie ne cessait de voir Dieu ; elle était comme perdue en lui, tout occupée de le servir et de le glorifier. Elle l'aimait en son Fils, ne se lassant pas de contempler les mystères de la Rédemption et de s'unir aux desseins et aux souffrances du Sauveur. En elle-même, elle gardait l'humilité profonde, la resplendissante pureté, l'ordre des facultés et des affections, l'inaltérable paix. Sortant de son repos, elle se portait, empressée, vers les hommes, pour répandre sur eux les trésors d'une charité puisée au cœur du Christ. Cette parfaite charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu et la maternelle bonté pour les hommes, voilà, dans l'Évangile comme dans la tradition, le trait distinctif de la « clémente, pieuse, douce Vierge Marie ».

IX

Le rôle de la Sainte Vierge s'exprime d'un mot, de ce mot répété chaque jour par tant de millions de bouches chrétiennes : elle est la Mère de Dieu. La Providence a voulu que ce mot eût en elle toute la plénitude de sens qu'il pouvait recevoir. Il eût pu en être autrement ; l'action de Marie eût pu être beaucoup moindre ; il a plu à Dieu de l'associer intimement au Sauveur ; après le Christ, dont la médiation est seule suffisante et seule nécessaire, elle a une part dans l'œuvre du salut, part nécessairement secondaire et inférieure, aussi grande toutefois qu'elle pouvait être communiquée à une simple créature.

Elle a été Mère de Dieu sciemment et volontairement ; le sort du monde a été un instant remis entre ses mains ; par sa libre acceptation, elle a moralement coopéré à son salut. Aussi, de même que toute l'histoire de l'humanité s'oriente

vers le Christ, comme vers le point d'où elle dépend tout entière, de même aussi, vers sa mère, « comme vers le centre, comme vers l'arche de Dieu, comme vers la cause d'un nouvel ordre de choses, comme vers la grande affaire de tous les siècles, regardent ceux qui habitent le Ciel et ceux qui habitent l'Enfer, ceux qui nous ont précédés, nous qui vivons, ceux qui doivent nous suivre, les fils de nos fils et ceux qui naîtront d'eux¹ ».

Mère du Rédempteur, elle est mère des rachetés, moralement unis avec lui et incorporés en lui. Chacun des justes, frère du Dieu-Homme, se trouve fils de Marie, en même temps que fils du Père. Ainsi, mère de tous les vivants, elle est la nouvelle Ève, réparant la faute de la première, et supérieure à elle comme l'ordre de la grâce est supérieur à l'ordre de la nature. Associée à l'auteur de la grâce, elle exerce au-dessous de lui, mais enfin avec lui, son influence sur tout cet ordre surnaturel. Elle s'est tenue près du Christ quand il acquérait pour nous toutes les grâces, elle se tient près de lui encore quand il les répand. Continuant au Ciel une médiation commencée sur la terre, elle intercède sans cesse pour nous et présente à Dieu, pour l'humanité et pour chacun des hommes, les prières et les mérites de l'unique Rédempteur.

Pleinement mère du Dieu incarné, et par suite mère des hommes, coopératrice du Christ dans un rang inférieur et après lui médiatrice de la grâce, voilà résumé en quelques termes théologiques tout le rôle de Marie.

Et, par bonheur, ce rôle est parfaitement connu. En raison de son importance même, il a été étudié depuis l'origine. Il tient à l'essence du christianisme; et l'on n'a pu, sans le mettre en lumière, éclairer le dogme et dissiper les hérésies. Dès le milieu du cinquième siècle, la doctrine christologique, nettement établie après un siècle et demi de luttes, se résumait dans ce mot : « Mère de Dieu. » Venus après les Pères, les docteurs scolastiques ont développé leurs principes et achevé la théologie de Notre-Dame. Cette théologie, depuis longtemps, et dans notre siècle, des maîtres l'ont ex-

1. Saint Bernard, serm. 2 *in Pentecost.*, P. L., CLXXXIII, 328.

posée aux fidèles, et peut-être travaillent encore à l'exposer. Ici, l'historien de la Vierge pourrait de tous côtés recevoir à pleines mains et sans efforts la doctrine nécessaire pour mettre dans tout son jour l'œuvre accomplie par la Reine des élus.

X

Des trois objets d'étude indiqués dès le début, le rôle de Marie est donc de beaucoup le moins obscur — sauf l'obscurité nécessaire des mystères de la foi — et le plus aisé à résumer.

Pour les deux autres, on a pu se plaindre de trouver énumérées ici beaucoup de questions — il eût été facile d'en poser plus encore — et fort peu de réponses indiquées. Et, de fait, sur beaucoup de points, il est impossible de donner une solution pleinement satisfaisante. Toutefois, dans la mise en œuvre des documents, l'historien devrait prendre parti, choisir avec doute, mais enfin choisir. Il a, pour l'aider dans ce travail, l'interprétation des documents déjà faite en partie par les traditions liturgiques de l'Église, en partie par des hommes comme Suarez, Benoît XIV, les Bollandistes. Voilà des guides desquels il sera prudent de ne pas s'écarter beaucoup, sans de très graves raisons. Quelques progrès, même sur ces maîtres, sont cependant possibles, grâce à la connaissance, devenue plus exacte et plus étendue, de l'antiquité chrétienne et des documents originaux. A l'aide de ces documents, il faudrait composer un dessin historique, sujet à correction pour quelques traits, mais du moins provisoirement arrêté et présentant aux yeux une image nette.

Il faudrait ensuite colorer et animer l'œuvre, en faisant sentir l'âme sous les lignes du tableau. Pour cela, le mieux serait de se pénétrer de l'esprit même de l'Église et de l'esprit des saints. On pourrait même, dans bien des cas, laisser simplement faire les saints et les laisser parler. Sans tout comprendre, ils ont compris plus que d'autres, et ils ont dit mieux que personne ce qu'on peut savoir ici-bas des vertus et de la sainteté de Marie.

Enfin, ces trois choses, vie extérieure, vie intime et action exercée, devraient se mêler et se fondre dans l'exposition,

comme elles se sont en réalité mêlées et pénétrées. Dehors modestes, humbles, sans éclat aux yeux des hommes, âme d'une insondable sainteté, rôle décisif dans l'histoire du monde, comment séparer ces trois choses, dont chacune est belle, dont la réunion est admirable? Cette réunion fait partie de la vérité historique et du plan de la Providence. Dieu même a voulu que Marie, ignorée du monde, travaillât obscurément et silencieusement à son grand ouvrage. Pour donner de la Sainte Vierge une image fidèle et vivante, ne faut-il pas la peindre avec ce mélange de simplicité et de grandeur où s'est complu le regard divin?

RENÉ-MARIE DE LA BROISE, S. J.

UNE NOUVELLE CONCORDANCE
DES
SAINTES ÉCRITURES ¹

1

Étant donné un mot qui fait partie d'un texte biblique, trouver le livre, le chapitre, l'endroit précis de ce texte, tel fut le problème que se proposèrent de résoudre les premiers auteurs de Concordances². A cet effet, ils distribuèrent tous les mots de la Bible par ordre alphabétique, comme dans un vocabulaire, et, sous chaque mot, ils rangèrent les indications de livres, chapitres, sections³, d'après l'ordre observé dans la Vulgate.

A l'œuvre primitive le temps apporta des modifications, des perfectionnements qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous nous contenterons de dire qu'aux premières Concordances présentant indications et textes dans des articles rangés par ordre alphabétique, vinrent plus tard s'ajouter des Concordances groupant ensemble les passages de la sainte Écriture qui renferment une même idée. Si chaque mot n'avait qu'une acception et si à chaque idée ne répondait qu'une expression, ce second travail eût été inutile ; mais il n'en va pas ainsi et, dès lors, on comprend qu'à côté des *Concordantiæ verbales* — ou Concordances lexicologiques — il y eût place pour les *Concordantiæ reales* — Concordances idéologiques ou par ordre de matières.

1. *Cursus Scripturæ Sacræ, Auctoribus R. Cornely, etc. Concordantiarum universæ Scripturæ Sacræ Thesaurus, Auctoribus PP. Peultier, Etienne, Gantois allisque e Soc. Jesu presbyteris.* Gr. in-4, pp. xv-1238. Paris, Lethielleux. Prix : 25 francs.

2. C'est à Hugues de Saint-Cher, l'un des plus illustres fils de saint Dominique, au treizième siècle, et cardinal de la Sainte Église, que revient l'honneur d'avoir publié le premier ouvrage de ce genre. (Pour plus amples détails, voir Fillion, *Essais d'Exégèse*, XII ; Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, article *Concordances*.)

3. Hugues de Saint-Cher avait partagé chaque chapitre en sections, désignées par les sept premières lettres de l'alphabet. La division en versets ne fut introduite que trois siècles plus tard.

Inutile d'insister sur l'utilité des Concordances : le public auquel est destiné ce genre d'ouvrage s'en montre suffisamment persuadé, comme le prouve le grand nombre de Concordances éditées depuis Hugues de Saint-Cher.

Cependant, en ceci comme en toute invention, les âges suivants voulurent faire mieux que leurs devanciers. La première Concordance, saluée à son apparition comme une œuvre admirable, se vit préférer une seconde Concordance : celle-ci, en face de chaque indication, rapportait intégralement le texte correspondant, tandis que celle-là, dans chaque article, ne présentait que l'indication des passages où se rencontre le mot en œuvre. Une troisième survint, qui supplanta presque partout les deux autres : elle ajoutait, comme la seconde, les textes aux indications ; mais, ne donnant que des textes assez courts, elle était moins volumineuse.

La perfection du genre ne serait-elle pas une Concordance : 1° où seraient groupés indications et textes d'après le plan le plus commode pour les recherches ; 2° dont les textes clairs et intelligibles présenteraient bien le sens qu'ils ont dans le contexte, et cela sous un volume aussi maniable que possible ? Telle fut la pensée des auteurs du *Thesaurus Concordantiarum*.

Peut-être ne sera-t-il pas désagréable au lecteur de connaître d'abord la genèse de l'ouvrage ; ensuite, nous exposerons le plan d'après lequel il a été exécuté.

II

Il y a quelque soixante ans, le P. de Raze¹, voulant se rendre utile surtout aux prédicateurs, résolut de composer une petite Concordance où seraient réunis les textes qui paraîtraient convenir et suffire à cette fin. Mettant à profit les travaux des siècles passés, il se traça un plan ingénieux, qui lui permit de donner dans un tome unique de petit format un nombre considérable de textes, et de textes assez intelligibles ordinairement pour que le chercheur n'ait pas à recourir à la Bible. Combien d'années furent employées à réaliser ce plan, nous l'ignorons ; nous savons toutefois que l'ouvrage était sur le métier depuis assez longtemps en 1846, et que la première édition parut en 1851. Dans ce *Manuale*

1. Le P. Henri Roux de Raze était né en 1790 ; il entra déjà diacre dans la Compagnie de Jésus, en 1814, trois mois après que Pie VII eut rétabli dans le monde entier l'ordre de Saint-Ignace ; il est mort en 1863.

Concordantiarum, petit volume qui n'alourdit guère son bagage, le prédicateur, le missionnaire possède un choix des textes les plus utiles dans le ministère évangélique.

Le succès répondit à l'attente de l'auteur : nombre de prêtres, d'évêques même lui adressèrent leurs félicitations, en l'assurant qu'ils préféreraient pour leur usage le manuel si méthodique et si commode aux volumineuses Concordances. Une preuve moins sujette à caution est fournie par le fait des dix éditions publiées dans l'espace de vingt ans.

Aux éloges toutefois se mêlèrent des critiques; rien de plus naturel : on ne peut satisfaire tous les goûts. Mais la principale critique consista dans le regret que l'auteur n'eût pas appliqué sa méthode à une Concordance complète. Ce fut pour le P. de Raze non un blâme, mais un encouragement à donner à son œuvre tout le développement qu'elle comportait, le travail déjà fait pouvant n'être considéré désormais que comme une ébauche, un essai de la méthode qui avait présidé à sa composition. Cependant les rééditions successives du *Manuale* réclamaient les soins de l'auteur; puis, le poids des années se faisait sentir et, malgré son opiniâtre persévérance, ce bon ouvrier du Père de famille était loin d'avoir avancé beaucoup la tâche immense qu'il s'était imposée, lorsque sonna pour lui l'heure de la récompense. Le projet de la grande Concordance en resta là pendant bien des années. Mais les décrets du 29 mars 1880, en dispersant les religieux de la Compagnie de Jésus, en arrachèrent un grand nombre à leurs travaux accoutumés et imposèrent à plus d'un des loisirs forcés : ce fut le moment de reprendre la pensée du P. de Raze, de continuer et de compléter son œuvre. Ce n'est cependant qu'après encore plus de quinze ans que le *Thesaurus* a pu paraître; ceux-là ne s'en étonneront pas, qui se rendront compte des difficultés inhérentes à pareille œuvre, auxquelles s'ajoutait l'état de dispersion des collaborateurs, et souvent le devoir pressant de remplir d'autres ministères de leur vocation.

Tout en se proposant d'exécuter la Concordance complète d'après la méthode suivie par le P. de Raze dans son *Manuale*, les héritiers de son projet ne prétendirent point s'interdire les perfectionnements dont il leur paraîtrait susceptible. Quiconque prendra la peine de comparer en détail les deux ouvrages reconnaîtra facilement ce qu'ils ont fait dans ce sens. Nous devons ap-

peler l'attention, en particulier, sur les tableaux synoptiques formant la première partie du *Thesaurus*, et qui sont l'œuvre du R. P. Peultier.

III

La nouvelle Concordance commence en effet par une suite de cent onze tableaux, dans chacun desquels les textes sont groupés sous une idée : par exemple, tableau de la *longévité des premiers patriarches* ; tableaux *généalogiques* ; série des *grands prêtres juifs* ; tableaux des *pérégrinations d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, — du peuple de Dieu dans le désert*, etc. ; tableaux des *sacrifices* ; des *fêtes de l'ancienne loi* ; *voyages de saint Paul*, etc. Disposition entièrement neuve, extrêmement ingénieuse, qui facilite grandement l'étude de parties importantes des saints Livres, en même temps qu'elle rend toute la Concordance à la fois plus utile et plus maniable.

L'idée de ces tableaux est du P. de Raze, mais il ne l'a point exécutée. Elle lui était venue tandis qu'il cherchait le moyen de rendre son manuel complet, sans trop en augmenter le volume ni le prix. Ce problème est maintenant résolu, et voici comment.

Il y a dans les Livres saints des milliers de mots dont on cherche dans les concordances l'indication biblique, non pas précisément pour le texte même ou le verset auxquels ils appartiennent, mais pour retrouver par eux dans la Bible tout un ensemble : une nomenclature, une généalogie, un dénombrement, une description, etc. dont ces mots font partie. Or cet ensemble, qui seul a de l'intérêt pour le chercheur, est précisément ce que présentent les tableaux synoptiques. On a donc cru pouvoir sans inconvénient, et même avec avantage, se dispenser d'écrire sous ces mots, mis en titre dans la Concordance, les textes qui les renferment, quand ces textes eux-mêmes font partie d'un ensemble représenté dans un tableau, pourvu qu'on suppléât à leur absence sous les titres d'articles par un renvoi au tableau, où on retrouvera le mot avec l'indication de l'endroit de la Bible auquel il se rapporte. Ce renvoi se fait au moyen d'un numéro d'ordre placé près du titre.

Un exemple fera comprendre le procédé ainsi que l'avantage dont il est question.

A la première page des tableaux s'en trouve un sous le titre :

Patriarcharum Genealogia ab Adam usque ad Jacob. Cette généalogie y est mise en tableau avec la symétrie qu'elle comporte d'après la Genèse, les Paralipomènes et les Évangiles, et y est exprimée d'après la Genèse par cette formule : *Vixit Adam 130 annis et genuit... Seth*, formule répétée textuellement presque pour chaque génération patriarcale.

Les six mots dont se compose cette formule, placés séparément chacun sous son titre propre dans les concordances ordinaires, y occupent six lignes autant de fois qu'elle est répétée dans le texte sacré. Dans la nouvelle Concordance, ils n'occupent que la place qu'ils ont dans le tableau : aux titres *vivo, Adam, 130, annis, gigno, Seth*, on nous renvoie au tableau, et on se dispense d'écrire sous chacun de ces titres la formule ou la partie de la formule que reproduisent les autres concordances.

On dira peut-être que ce procédé a l'inconvénient d'obliger le chercheur à feuilleter la Concordance deux fois au lieu d'une, pour trouver l'endroit de la Bible auquel se rapportent le tableau et les mots qui en font partie. Mais cet inconvénient, qui, d'ailleurs, n'existera plus dès qu'on sera familiarisé avec les tableaux, semble plus que compensé, non seulement par l'avantage de trouver au tableau, outre l'indication biblique, cela même pourquoi on la cherche, c'est-à-dire la place que le mot cherché occupe dans l'ensemble, mais, de plus, par l'avantage inhérent à chaque tableau, à savoir de présenter cet ensemble même : le lecteur y saisit plus facilement et comme d'un coup d'œil ce qui exigerait une lecture attentive et laborieuse de la Bible.

Cet avantage est assez considérable pour donner à ces tableaux une valeur propre, qui serait appréciée même s'ils étaient publiés à part de la Concordance. Il s'ajoute donc heureusement à l'avantage de diminuer le volume et augmente d'autant la valeur de la Concordance elle-même.

IV

Dans sa seconde partie, le *Thesaurus* se rapproche des anciennes concordances verbales, en ce qu'il présente *chaque mot* de la Vulgate à sa place alphabétique, à la manière des lexiques ou dictionnaires. Mais ce qui le distingue c'est que dans tout article ayant pour titre un mot variable, les textes sont groupés sous chacune des formes grammaticales que revêt le mot dans

la déclinaison ou la conjugaison. Chaque flexion est imprimée en caractères gras qui sollicitent le regard, et cela dans le premier texte où elle se rencontre; dans les textes suivants, elle est remplacée par un trait horizontal.

De là, plus grande facilité et promptitude pour les recherches. En effet, voulez-vous retrouver une phrase dont votre mémoire n'a conservé qu'un mot ou l'autre, par exemple : « Ascendamus ad montem Domini, et docebit nos vias suas »? Vous allez droit à la forme *ascendamus* (ou *montem*, etc.), qui, imprimée en caractères gras, se détache bien de ce qui l'environne; et ce que vous désirez, vous le trouvez dans un groupe de quinze textes, au lieu d'avoir à parcourir des centaines de lignes.

On a même tenu compte souvent des cas composés, surtout dans les articles plus longs. C'est ainsi qu'après la forme simple *mare* accusatif, viennent les cas composés *ad mare, usque ad mare, circa mare, contra mare, in mare*, etc., imprimés eux aussi en caractères gras, et remplacés ensuite par un tiret.

Enfin, certaines locutions occupent pareillement une place à part, soit qu'elles forment des articles distincts, comme *domus David, domus Dei, domus Domini*, etc., *Filii Aaron, Filii Israel, Filii Juda*, etc., etc., soit qu'elles aient été rangées dans le cours d'un article à la manière des flexions : ainsi la locution *judicium facio* se trouve à l'article *judicium* après l'accusatif; *misericordiam facio*, après *misericordiam*, etc. On a donné à ces locutions la place qui a paru préférable pour la commodité des recherches, c'est-à-dire sous le mot le plus important, ou dans l'article le moins long. Ainsi en tête de l'article immense *facio*, on est averti de chercher *judicium facio, misericordiam facio*, etc., aux articles *judicium, misericordia*.

Par là le volume ne perdait rien en richesse de textes, gagnait en clarté, et n'était point grossi inutilement. On a pu, de la sorte, sans aucun détriment, se dispenser de reproduire deux fois des milliers de textes; mais on a pu aussi recueillir des milliers de textes que ne donnent pas — et avec raison, eu égard au plan sur lequel elles ont été composées — d'autres grandes concordances. Par exemple, après *verbum* au nominatif, se fait remarquer la locution : *Factum est verbum Domini*; grâce au tiret qui remplace ces quatre mots dans plus de soixante citations, il a été possible de rapporter assez clairement, même en une ligne, les premiers

mots importants des passages prophétiques, en tête desquels se lit cette phrase. Les articles *Deus, Dominus, dico, ego, sum, etc.*, contiennent nombre de textes omis dans de volumineuses concordances, et renferment ces locutions : *Dominus Deus, dicit Dominus, ego Dominus, a me, absque me, ad me, adversum me, etc.*, qui ont bien leur importance et leur utilité.

V

Après le groupement des textes dans chaque article, dont nous venons de parler, la composition de chacun de ces textes a aussi son importance. Ici également la nouvelle Concordance réalise un vrai progrès. Les auteurs l'ont obtenu en se proposant le triple but : clarté, exactitude et brièveté.

Afin de donner aux textes — surtout à ceux qui ont une importance particulière — un sens assez clair et intelligible, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la Bible, ils ont souvent ajouté un ou plusieurs mots essentiels, généralement sujet ou complément ; mais la différence de caractères et d'autres signes typographiques très simples distinguent ces additions du texte authentique, en indiquant même si elles sont empruntées au contexte voisin.

En cherchant à donner à chaque texte un sens intelligible, les auteurs ont veillé à éviter les contresens qu'on risque de produire, sans le vouloir, en découpant un verset. Ils avaient regretté de rencontrer chez leurs devanciers plus d'un texte tel que les suivants : *Diem natiuitatis tuæ maledicas ; faciamus mala ut veniant bona ; non enim misit Deus Filium suum in mundum*, et d'autres qui, matériellement exacts, présentent un sens diamétralement opposé à celui qu'ils ont dans la Bible.

Mais il fallait prendre garde de ne point allonger démesurément les citations ; c'est pourquoi les mots inutiles ou moins utiles pour l'intelligence du sens ont été souvent omis, et ont cédé la place à ceux qui étaient nécessaires ou plus utiles : chaque omission est indiquée par deux points (. .).

Pour conclure, nous sommes persuadé que nos lecteurs, après s'être tant soit peu familiarisés avec l'usage, d'ailleurs très facile, de cette Concordance, lui reconnaîtront des avantages qu'ils n'auront encore trouvés au même degré dans aucun ouvrage similaire.

STÉPHANE DUPONT, S. J.

REVUE DES LIVRES

- I. S. Bonaventuræ Principia de Concursu Dei Generali ad actiones causarum secundarum collecta et S. Thomæ doctrina confirmata a Fr. Ignatio JEILER, O. M., Ad Claras Aquas (Quaracchi, près Florence), typographia Collegii S. Bonaventuræ, 1897. In-8, pp. ix-91. Prix : 1 fr. 25.**
- II. Theologia Moralis e probatis auctoribus præsertim Capucinis excerpta, auctore P. TIMOTHEO a Podio Luperio. Pars fundamentalis, tomus prior. Le Mans, Œuvre de saint François d'Assise, 1897. In-12. pp. iv-152.**
- III. Pastoral Theology, by W. STANG, vice-rector of the American College, Louvain. Bruxelles, Société belge de Librairie, O. Schepens, 1897. In-8, pp. 304.**
- IV. Commentarius de Judicio Sacramentali, auctore J.-B. PIGHI, Theol. mor. in Semin. Veronensi professore. Ed. 2^a. Vérone, F. Cinquetti, 1897. In-8, pp. 70. Prix : 80 centimes.**
- V. Tractatus de Deo Uno et Trino, auctore Doctore P. EINIG, Theologiæ in Seminario Treverensi professore. Trèves, Imprimerie S. Paulin, 1896. In-8, pp. vii-209. Prix : 3 fr. 50.**

I. — Sous ce titre : *Principes de saint Bonaventure sur le concours général de Dieu dans les actions des causes secondes, recueillis et confirmés par la doctrine de saint Thomas*, le R. P. Ignace Jeiler a fait une sorte de concordance du Docteur séraphique et du Docteur angélique dans un louable désir de conciliation. Il remarque dans la *Préface* (vii-viii) que, au cours de la polémique, les adversaires ne voient souvent que les extrêmes discordants de *prémotion physique* et de *concours simultané*, et laissent trop dans l'ombre d'autres principes plus généraux.

Cette remarque peut avoir sa part de vérité, et l'on saura gré au P. Jeiler, au savant préfet du collège de Saint-Bonaventure,

qui nous donne la nouvelle et si belle édition des œuvres de ce grand Docteur, d'avoir groupé un ensemble de textes qu'il sera toujours très utile d'avoir sous la main dans l'étude de cette grave et difficile question du concours divin.

L'étude se divise en quatre chapitres : 1° Principaux passages de saint Bonaventure ; 2° Motion propre du libre arbitre sous l'influx divin et véritable empire qu'il a sur ses actes ; 3° Manière dont la cause première agit dans et avec le libre arbitre ; 4° Rapport qu'il y a entre l'action et l'effet des deux causes.

Est-ce à dire que la question s'éclaircit beaucoup à la lecture de ces nombreux textes alignés les uns à la suite des autres d'une façon un peu sèche et monotone ? Je n'oserais l'affirmer ; il reste quelque chose d'un peu vague dans la position de la question au point de vue historique, dans les définitions, dans les preuves et les conclusions. En outre, les passages se rapportant à la motion *surnaturelle* de la grâce sont trop constamment mêlés aux autres dans une dissertation qui a pour titre : *De concursu Dei generali*.

Ce qui est clair, c'est que pour saint Bonaventure, comme pour saint Thomas, Dieu *coopère* au libre arbitre, Dieu *meut* le libre arbitre, Dieu est avec la cause seconde *cause immédiate* en toute action ; c'est que l'action est *toute* de Dieu, et *toute* de la cause seconde, et semblables expressions que personne ne niera.

Ce qui est moins clair, c'est qu'on soit fondé à passer de là, comme fait l'auteur (p. 84-85), à l'idée de *prémotion*. Dans tout ce qui est cité de saint Bonaventure, il n'y a rien de plus explicite que le texte rapporté p. 6 : « Deus est *intime agens in omni actione et intimus est ipsi potentia operanti*, ita quod potentia ipsa in nihil exit, quod non sit *ab ipso*... *Excitatio* dicit aliquem effectum gratia, *prævenientem ipsam voluntatem*. Hoc autem requiritur *in bonis meritoriis*; *in aliis vero operibus* indifferentibus vel etiam malis non est nisi *sola cooperatio* divinae virtutis, quæ existens in creatura potentialiter, essentialiter et presentialiter, sicut conservat eam in essendo, sic *adjuvat in operando*, propter quod conceditur ibi esse *cooperatio*, non tamen *præventio*, vel *subsecutio*. » Toute cette doctrine en reste évidemment à l'idée de *coopération intrinsèque* ; ce qui n'est pas précisément la même chose que *prémotion*.

Le célèbre passage du Docteur angélique, *Quæst. disput. de Potentia*, q. 3, a. 7, est reproduit textuellement p. 86-90. Si l'on veut savoir ce que pensent de ce magnifique article (et des endroits parallèles) des théologiens qui sont profondément affectonnés à saint Thomas sans se croire obligés par le fait même à être prédéterministes ni même *prémotionnistes*, on n'a qu'à lire la savante et substantielle note du R. P. Louis de San, dans son remarquable traité *de Deo Uno*, t. I, p. 590-745¹.

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

II. — Brièveté, clarté, ce sont les deux qualités distinctives de l'opuscule du R. P. Timothée. Dans ce traité succinct des actes humains, l'auteur ne cite guère d'autres moralistes que les scotistes ; parmi ces derniers il s'attache de préférence aux Pères capucins.

Heureusement, ce qu'une pareille méthode aurait de trop étroit est bien atténué par le bon sens et la largeur d'esprit dont témoignent certaines conclusions. Les opinions ayant quelque degré de probabilité sont mises, avec leurs arguments, sous les yeux du lecteur. A celui-ci de choisir.

C'est ainsi qu'il procède en traitant cette fameuse question : Existe-t-il des actes indifférents, c'est-à-dire qui ne soient ni bons ni mauvais, même envisagés dans toutes leurs circonstances ? Le Révérend Père observe avec justesse que les deux opinions diffèrent peu l'une de l'autre, sauf par les termes. Il est moins heureux quand il blâme l'observation suivante de Gury et de Ballerini : D'après ceux-ci, la même fin regardée par les scotistes comme indifférente, au point de vue naturel, est appelée honnête par les thomistes ; tel est le cas, par exemple, quand quelqu'un boit ou mange pour réparer ses forces physiques. L'auteur, en critiquant les PP. Gury et Ballerini, semble oublier que, quelques lignes plus haut, il incline, à la suite du P. Brisacier, vers leur solution conciliatrice.

III. — La théologie pastorale est une sorte de directoire général à l'usage des ecclésiastiques chargés de l'administration d'une

1. Ludovici de San, S. J., in Collegio Maximo Lovaniensi S. J. Theologiæ professoris, Academiæ Romanæ S. Thomæ Aq. socii, *Tractatus de Deo Uno*. Tomus prior... Lovanii, Car. Peeters, 1894. Le tome second vient de paraître.

paroisse. Elle est comme la mise en pratique de toutes les sciences sacrées, apprises au temps de leur formation sacerdotale. Le livre que nous apprécions est spécialement destiné aux étudiants de l'université de Louvain, qui doivent exercer le saint ministère en Amérique. Dans une certaine mesure, il tiendra près d'eux, au fond des vastes paroisses où ils vivront isolés, la place d'un recuteur expérimenté.

Le but de l'auteur est de les initier à la pratique des œuvres multiples du missionnaire : prédication, administration des Sacrements, direction des confréries, fondations d'églises, etc. Il leur parle en conseiller sage et éprouvé, qui a longtemps vécu de la vie apostolique qu'il décrit, et qui, sans transiger sur les principes, sait user de condescendance dans les cas où leur intégrale application devient impossible.

Au reste, en homme bien familiarisé avec le caractère américain, il ne veut pas que ses conseils soient des chaînes. Il préfère que chacun garde, en beaucoup d'occasions, sa libre initiative et s'inspire des circonstances. Mais il est bien évident qu'un apôtre agira alors d'autant mieux que les vertus solides, la piété, la chasteté, le zèle, l'amour de Dieu et du prochain auront jeté dans son âme de plus profondes racines. « Détourner du sacerdoce le séminariste qui serait un mauvais prêtre, déclare le docteur Stang, c'est rendre un plus grand service à l'Église d'Amérique que d'en aider dix autres à devenir de bons prêtres. » La charité du Père, il a peine à la reconnaître, dit-il ailleurs, dans celui qui, sans nécessité, à la seule fin de satisfaire sa curiosité, et d'augmenter son bien-être, voyage au loin pendant plusieurs mois de l'année, abandonnant ses paroissiens à des mains mercenaires.

L'auteur examine aussi comment doit se comporter le pasteur avec les diverses catégories de personnes qui forment sa paroisse... bourgeois, ouvriers, jeunes filles, femmes pieuses. Ses avis sur la manière de diriger ces dernières ne manquent pas de justesse. Pourquoi cependant juge-t-il inopportun de leur conseiller, en règle générale, la pratique de l'oraison mentale? Nous regretterions également de ne voir recommander nulle part cet important exercice au prêtre, si l'auteur ne s'était proposé, avant tout, de formuler une règle pour la *vie extérieure* du missionnaire.

IV. — Sous ce titre : « Du jugement sacramentel », sont exposés et discutés quelques importants principes de théologie morale, dont l'application soulève chez les confesseurs — même les plus expérimentés — de douloureuses hésitations.

Comment se comporter à l'égard d'un pénitent, esclave d'habitudes vicieuses, qui, sans tenir parole, a maintes fois promis de s'amender ? Puis-je, en conscience, absoudre l'homme qui deux fois, dix fois, cent fois s'accuse des mêmes faiblesses, en donnant les signes d'un repentir sincère ?

Le D^r Pighi résout ce problème délicat en distinguant un double rôle chez le confesseur, celui de juge et celui de médecin. C'est, dit-il, le devoir du juge, ou tout au moins son droit, de porter la sentence d'après les dispositions que manifeste le pénitent, au moment où il se confesse. S'il paraît contrit, s'il déclare détester ses péchés, s'il témoigne de l'horreur pour la funeste habitude dont il veut se défaire, et promet d'éloigner, autant qu'il dépend de lui, toute occasion prochaine de rechute, pourquoi le prêtre lui refuserait-il l'absolution ? Ces dispositions, sans lesquelles il n'est pas de réconciliation avec Dieu, font-elles défaut, le confesseur aura sans doute le droit de différer l'absolution. Même alors, cependant, mieux vaudra exciter le pécheur à la contrition, et, s'il se peut, le rendre digne de recevoir, avant de s'éloigner, le pardon sacramentel. Si, enfin, le confesseur s'aperçoit que les dispositions du pénitent restent douteuses, et redoute qu'un refus d'absolution n'entraîne quelque sérieux inconvénient, il sera préférable de la donner sur-le-champ, « sous condition », c'est-à-dire dans la mesure où, devant Dieu, il en est digne.

Cette doctrine du distingué professeur de Vérone nous paraît inattaquable. Sans doute, elle ne serait pas du goût de ces jansénistes d'autrefois, qui n'absolvaient un récidiviste que lorsqu'il revenait amendé et prouvait l'excellence de ses dispositions par de longs mois de persévérance. Mais, grâce à Dieu, si le jansénisme inspire encore çà et là quelques sentences sacramentelles, il ne fait plus école. Aussi les théologiens, qui suivront attentivement l'argumentation du D^r Pighi, penseront, avec lui, que si le confesseur, à titre de médecin, est en droit d'ajourner l'absolution du récidiviste, dont les dispositions semblent sincères, c'est une rigueur dont il convient d'user rarement, beau-

coup plus rarement qu'autrefois; car le temps n'est plus, malheureusement, où un refus d'absolution devenait pour le pénitent un puissant aiguillon pour le bien, et lui donnait, à force de remords, la puissance de briser ses chaînes. Une sévérité intempestive risque de ruiner une foi hésitante, au lieu de l'enraciner; elle risque, loin d'extirper un défaut grave, de renverser les dernières barrières qui protègent encore une âme tentée, et de la jeter sans défense à la merci de toutes ses passions.

V. — Voici le second des cinq volumes qui, dans la pensée de l'auteur, formeront bientôt un cours complet de théologie dogmatique. (V. *Partie bibliographique des Études*, novembre 1896.) On y trouve réunies, sous un petit nombre de pages, toutes les vérités importantes que la raison et la foi nous apprennent sur l'existence et la nature de Dieu. Si le D^r Einig s'attarde peu aux questions très subtiles, il en dit pourtant assez pour mettre un étudiant ordinaire au courant de ce qu'il doit savoir.

Comme le P. Pesch, dont le Cours est un peu plus développé, il aime à céder la parole aux docteurs de l'Église et aux plus illustres représentants de la théologie scolastique. De même que son émule, d'ailleurs, il choisit ses textes, les groupe et les dispose de telle manière que l'unité, soit des parties, soit de l'ensemble, n'en souffre pas. A mon avis, il fait aussi preuve de modération et de bon goût, par la manière dont il traite tels sujets controversés, inclinant, d'ordinaire, vers les opinions qui se concilient plus aisément avec la raison, sont mieux agréées des fidèles et risquent moins de choquer les hommes étrangers à notre foi.

Par exemple, il n'admet pas que Dieu voie nos actes libres dans ces décrets éternels, qui, logiquement antérieurs à l'usage de notre liberté, en régleraient tout le jeu. Il ne croit pas que Dieu prédestine les âmes justes à la gloire du ciel, avant même d'avoir fait le compte de leurs mérites. La doctrine qu'il préfère a été, on le sait, louée par saint François de Sales, comme la mieux fondée en raison, la plus glorieuse à la divine miséricorde et la plus consolante pour les hommes. (Lettre du 26 août 1618 à Lessius.)

Tout en cherchant à satisfaire certaines exigences du sentiment et de la raison, il défend fermement, cela va sans dire, les mys-

tères qui sont le couronnement du christianisme. Il ne pense pas, par exemple, à l'encontre de M. l'abbé Duchesne, que « la procession du Saint-Esprit par le Père et le Fils n'intéresse point le sentiment religieux », ni qu'on « doive la laisser dormir ».

François TOURNEBIZE, S. J.

- I. — La Jeunesse chrétienne : ses devoirs**, par M. l'abbé Paul BARBIER. Paris, Poussielgue, 1897. In-16 raisin, pp. xviii-254. Prix : 2 francs.
- II. — Apostolat de la Jeunesse : conférences et instructions**, par C. VERSCHAFFEL, prêtre de l'Oratoire. Paris, Bloud et Barral, 1897. In-12, pp. viii-360.
- III. — Le Prêtre et ses dernières instructions à la Jeunesse chrétienne**, par l'abbé L. MOUSSARD. Paris, Delhomme et Briguet, s. d. 2 vol. in-12, pp. xii-345 et 299. Prix : 5 francs.
- IV. — Chers enfants. Livre de poche des premiers communions**, par J.-S. GIRARD. Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, 1898. In-32, pp. 475. Prix : 1 fr. 25.
- V. — Manuel de piété à l'usage des Enfants de Marie**, par la comtesse Arthur DE LA ROCHEFOUCAULD. Paris, Lamulle et Poisson, 1898. In-18 carré, pp. xvi-604.
- VI. — A la porte du Paradis. Jugements de Mgr saint Pierre sur le cas de quelques appelés se présentant pour être élus**, par André LE PAS. Bruxelles, Schepens, 1897. In-8, pp. 338. Prix : 4 francs.

I. — « Ce petit livre, écrit pour les jeunes gens, au milieu des jeunes gens, par un prêtre qui leur a consacré les meilleures années de sa vie et qui leur doit les plus pures et les plus fortes émotions qu'il ait jamais éprouvées », est offert à ces jeune âmes qui « s'ouvraient sous son regard et lui manifestaient, — avec quelle ravissante confiance ! — leurs faiblesses et leurs besoins, leurs chutes et leurs élans, leurs passions et leurs vertus, en un mot tout ce drame intérieur si vivant, si impressionnant, et parfois si tragique des natures en formation ». Les courts paragraphes s'adressant directement aux lecteurs peuvent fournir de vrais sujets de méditations ; les titres très suggestifs donnés à chacun des six livres et à chacun des petits chapitres de cet ouvrage seraient à eux seuls une mine féconde de réflexions.

Au sujet d'une assertion peut-être trop catégorique, M. l'abbé Bar-

bier me permettra d'en appeler de l'expérience à l'expérience même : « Il suffit, dit-il, de lire tout haut un chapitre de ce sublime ouvrage (*l'Imitation de Jésus-Christ*), devant une assemblée de jeunes gens, pour comprendre aussitôt qu'il n'a pas été écrit pour eux. » Cette affirmation me semble un peu bien générale; l'expérience tentée, ici ou là, a pu, du moins, donner des résultats divers. Au reste, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que ce sublime ouvrage ne s'adresse pas à eux spécialement; mais je ne crois pas qu'en « abaissant ce vol céleste », on parvienne à remplacer ce livre inimitable.

Ce volume est le premier d'une série dont les titres promettent à la jeunesse chrétienne, et à tous ceux qui s'intéressent à elle, de vraies jouissances littéraires, et, ce qui est mieux encore, de salutaires conseils. Je m'en voudrais de n'en pas citer un échantillon. « Les blanches mouettes, oiseaux passagers, sans nids et sans attaches à la terre, sont mal à l'aise sur notre sol. Toujours altérées d'horizons, elles n'aiment que la mer sans limite et livrent leur grande aile aiguë au libre vent du large. Ressemble aux mouettes blanches, ô jeune âme altérée d'infini, à qui rien ici-bas ne saurait suffire. »

De telles pages, qui ont intéressé l'éloquent évêque d'Orléans, ne laisseront pas indifférents ces adolescents dont l'auteur connaît bien, dit avec tant de tact Mgr Touchet, « les tendances, les défauts, les qualités, et surtout ce je ne sais quoi de généreux qui gît au fond de leur âme, toujours excitable, toujours inflammable, à ce point qu'on lui fera rarement appel sans être entendu ».

II. — C'est à la jeunesse aussi que s'adresse le R. P. Verschaffel. S'il publie, comme « une corbeille de miettes, les instructions qui ont rempli une année de prédication au collège de Juilly, le savant oratorien espère sans doute atteindre un plus grand nombre de ces jeunes gens qui lui sont si chers, et dont il connaît si bien les goûts, les préférences, les besoins et les aspirations. Se faisant lui-même « son propre accusateur », l'humble aumônier avoue qu'il a fait bien des emprunts, « soit à des ouvrages imprimés, soit à des discours entendus dans les chaires catholiques », faute bien excusable, s'il prend où il le trouve le bien de son jeune auditoire. Il sait l'intéresser par des paroles ou des souvenirs historiques, l'instruire par de profondes théories, mises pourtant à la portée des intelligences de quinze ans, l'exhorter au bien par des paroles enflammées. Selon la pensée de Joubert, il fait regarder l'idée « jusqu'à ce qu'elle reluise », et insiste sur l'application jusqu'à ce qu'elle fasse germer une résolution énergique. C'est ainsi que l'Église sait, selon le mot de saint Augustin, élever ses fils et traiter chaque âge comme il convient : *Tu pueriliter pueros, fortiter juvenes... exerces ac doces.* — La table des matières détaille très utilement, peut-être à l'excès, les développements donnés à chacune de ces instructions.

III. — Il ne suffirait pas de mettre *au féminin* les conférences de l'aumônier de Juilly pour faire œuvre utile à l'auditoire de l'aumônier du Sacré-Cœur de Besançon; aussi n'est-ce pas du tout ce que fait M. le chanoine Moussard. En deux volumes, il édite quatre séries d'instructions « détachées d'un volumineux recueil »; ce sont, dit-il modestement, celles qui lui ont coûté davantage et qu'il regarde comme moins indignes de paraître en public. Voici d'abord *les vices et les vertus du jeune âge* qui mettent « sous les yeux le bien et le mal; le bien, c'est le bonheur, la paix et la joie; le mal, c'est le malheur, l'amertume et le trouble ». Puis, *les jeunes filles de la Bible*, « autant de leçons vivantes » pour celles de nos jours. *L'Évangile et le monde* offrent « successivement et tour à tour à nos enfants une parole évangélique et une devise mondaine, la première pour la faire aimer, la seconde pour en montrer l'odieux et en inspirer l'horreur ». Enfin, une dernière série, *la Jeunesse à l'école de Jésus-Christ*, leur présente Notre-Seigneur comme modèle, « modèle attrayant et gracieux auquel les grandes âmes s'attachent avec passion; modèle plein de bonté qui, en nous engageant à le suivre, nous tend la main et supporte nos lenteurs ».

Dieu bénira, selon le vœu du vénérable auteur, ce fruit de sa vieillesse; mais souhaitons que ce ne soient pas encore ses *dernières instructions* à la jeunesse avide d'entendre, je n'en doute pas, et de relire les sages conseils de son expérience et les pratiques leçons de sa tendresse pour les jeunes âmes. Car, comme il le dit à la fin d'une de ses instructions : « Je vous prie de vous rappeler que si quelquefois ma bouche est une bouche de causeur, mon cœur sera toujours pour vous un cœur de père, *vox clamat et cor amat.* »

IV. — Après les soldats, les jeunes gens et les hommes, M. J.-S. Girard dote les premiers communians d'un *vade-mecum*. Très utile à ces *Chers enfants*, le petit volume, riche de doctrine et presque trop riche de faits, rendra service aux parents, aux maîtres, aux directeurs, qui veillent sur les jeunes âmes en route vers le Christ Jésus, caché dans le sacrement d'amour.

V. — Si ce beau livre eût pu être offert seulement en cadeau utile et pieux pour le jour de l'an, il serait bien trop tard pour en parler; mais il est de ceux qui méritent mieux qu'une mention sommaire.

Ne vous laissez pas tromper à son titre modeste et ne le prenez pas pour un vulgaire *recueil de prières*. Sans doute, les Enfants de Marie y trouveront quelques formules, et, à ce propos, je me permettrai d'adresser à Mme la comtesse de la Rochefoucauld un remerciement : c'est d'avoir éliminé toutes les prières qui surchargent trop les manuels de ce genre pour faire la part large, presque exclusive, aux prières liturgiques (*Litanies des Saints, Veni Creator, Miserere, Stabat*, etc.), que les jeunes filles vraiment chrétiennes savent goûter. Mais ce qui fait l'originalité de ce charmant volume, ce sont les réflexions person-

nelles de l'auteur, qui a parlé ces « instructions » avant de les écrire ; aussi, ont-elles une saveur d'abandon et de familiarité qui fera les délices d'autres encore que les Enfants de Marie de Pellevoisin. Elles conviennent si bien « à toutes les congrégations, surtout à celles des campagnes et des patronages » ! L'espoir de la noble comtesse ne sera pas trompé : son *manuel* « béni par la douce Reine du ciel apportera lumière et force à ses enfants, leur inspirera un plus grand amour pour elle, et leur montrera la manière de la mieux servir ». Il faut lire et méditer ces instructions toutes pratiques sur la sainteté d'un Enfant de Marie, l'utilité des réunions, les pratiques de piété, le choix d'un état, le mauvais esprit, etc. Les deux derniers tiers du volume sont remplis par les Évangiles des dimanches, et des explications où l'on retrouve la même note simple et sans prétention. Peut-être, trouvera-t-on de moins les psaumes des vêpres (il n'y a que les vêpres de la sainte Vierge) ; car alors ce livre aurait pu remplacer tous les autres. Le format en fait un livre d'église portable et élégant ; l'impression, sans être trop luxueuse pour les jeunes filles de la campagne, est assez soignée pour que cet excellent volume ne soit pas déplacé entre les mains des Enfants de Marie les plus difficiles.

La comtesse de la Rochefoucauld — on le sent — est une de ces femmes généreuses qui vous consacrent leur temps, mes enfants : qui se font jeunes et gaies avec vous, parce que vous l'êtes ; qui ne cherchent d'autre intérêt que le vôtre ; qui ne veulent rien autre chose que vous garder, vous préserver du mal, vous faire comprendre et goûter le bonheur de demeurer vertueuses.

VI. — Le frontispice de cet ouvrage est la traduction parlante de son titre : l'huis ogival à la forte ferrure historiée devant lequel se tient un vénérable personnage chauve et à longue barbe, qui feuillette attentivement un gros registre ouvert devant lui, est certainement la porte du paradis ; et, pour que nul ne se méprenne sur le nom du portier, les deux clés pendues à sa ceinture rappellent bien qu'il n'est autre que Mgr saint Pierre.

Recommandé par le cardinal Dechamps et par son successeur le cardinal Goossens, distribué en prix non seulement dans les institutions diocésaines de Bruxelles, mais encore dans les écoles officielles de Belgique, ce livre a séduit, dit-on, le public depuis bientôt cinq lustres par le double attrait du fond et de la forme, et son curieux mélange d'humour et de sérieux. Ces *Jugements* suivant toutes les règles touchent, en effet, à bien des sujets d'une grande actualité. On peut s'en convaincre pour quelques chapitres en parcourant la table des matières ; j'avoue cependant que, parfois, les titres ne donnent pas une idée exacte de ce que recèlent les pages qui leur correspondent. Une élocution plus littéraire ne serait-elle pas aussi à souhaiter ? C'est avec quelque hésitation que je formule cette réserve, car cette négligence de style est sans doute voulue dans le but d'être plus populaire ; je

crois cependant qu'on serait compris de tous, même en faisant parler saint Pierre avec un peu plus de dignité. Paul POYDENOT, S. J.

La Science et les faits surnaturels contemporains, par le R. P. L. LESCŒUR, prêtre de l'Oratoire. Paris, Roger et Chernoviz, 1897. Brochure in-8°, pp. 115. Prix : 1 franc.

A l'heure où « tant de publications, sous prétexte de révéler les *mystères de l'au-delà*, précipitent une foule d'esprits dans les voies dangereuses du spiritisme, de l'hypnotisme, de l'occultisme sous toutes ses formes » (p. 7), il convient que la science catholique s'affirme, et qu'elle affermissee les âmes dans les routes lumineuses de la foi.

C'est le but que se propose le R. P. Lescœur, dans cette solide brochure, où il démontre que la science, la science vraie et fondée en principes, n'a point fait faillite : que le seul rationalisme, science aveugle menant la raison à la nuit, a subi la plus lamentable banqueroute. Il combat la science incrédule et passablement démodée de Renan ; il expose les faits étranges de l'occultisme, d'après le D^r William Crookes ; il les discute, en s'appuyant sur les travaux de notre regretté collaborateur le R. P. de Bonniot, à l'autorité duquel il rend le plus bienveillant hommage.

Enfin, il établit des limites entre les phénomènes d'ordre naturel, les *merveilles* de l'hystérie par exemple, et les faits d'ordre supérieur, dont les causes sont « intelligentes, libres, supraterrrestres » (p. 105). Il examine en passant les fantaisies du *Périsprit* et du fluide astral ; puis, avec le P. Franco, il cherche ce que peut bien être la « force psychique » du D^r Lombroso et les « forces non définies » de M. de Rochas.

Après avoir signalé les fruits trop évidents du spiritisme, il expose la doctrine catholique sur l'action des démons, sur les miracles vrais et faux, et souhaite, comme nous le faisons avec lui, la foi pleine, ferme, éclairée, le *rationabile obsequium* du croyant, à ceux qui cherchent sincèrement la clé de « l'au-delà ».

VICTOR DELAPORTE, S. J.

I. — **Théorie des équations algébriques**, par J. PETERSEN, professeur à l'Université de Copenhague. Paris, Gauthier-Villars, 1897. In-8, pp. 350.

II. — **Introduction à la géométrie différentielle** suivant la méthode de Grassmann, par C. BURALI-FORTI, professeur à l'Académie militaire de Turin. Paris, Gauthier-Villars, 1897. In-8. Prix : 4 fr. 50.

III. — **Traité d'algèbre élémentaire**, par N. COR et J. RIEMANN. Paris, Nony, 1898. In-8, pp. 460.

IV. — **Compositions d'analyse, cinématique, mécanique et astronomie**, par M. E. VILLIÉ. Paris, Gauthier-Villars. In-8, pp. 299.

I. — Le livre de M. Petersen est instructif. Il donne sous une forme élégante, parfois peut-être trop concise, la plupart des théories relatives à la résolution des équations; y compris les recherches de Galois, dont la portée apparaît davantage de jour en jour. On remarquera l'exposé des conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un problème de géométrie puisse être résolu avec la règle et le compas; puis une méthode nouvelle pour l'étude des formes binaires : l'auteur ramène les substitutions linéaires quelconques à quatre substitutions partielles. Je me réjouis aussi de trouver dans ce volume le beau théorème de Newton, servant à découvrir si facilement des racines imaginaires dans les équations (n° 116). Newton n'en avait laissé que l'énoncé, et, pendant deux siècles, ce fut en vain qu'on essaya de le démontrer. Sylvester y réussit en 1867. J'essayai de vulgariser son travail, en le traduisant au moment de son apparition, et, plus tard, en y ajoutant des développements¹. L'insuccès fut complet. Enfin, voilà qu'après trente ans, ce théorème lumineux apparaît, sinon dans l'enseignement, du moins sur le seuil. Dans cinquante ans peut-être, il entrera dans les programmes. Le progrès arrive à se faire ici-bas, mais lentement.

Si l'on désire des remarques techniques de détail, lire les articles publiés, l'un par M. d'Ocagne, dans la *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles (avril 1897), l'autre par M. Stuyvaert, dans *Mathesis* (novembre 1897).

II. — La géométrie analytique exposée par M. Burali-Forti diffère tellement de nos méthodes françaises que je ne puis,

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* (13 février 1888), et *Journal de Mathématiques spéciales de la même année*.

en quelques lignes, faire connaître ses principes et son vocabulaire. Il suffira de dire qu'elle résume les procédés de Grassmann, lesquels sont la synthèse de deux méthodes qui ont commencé chez nous à faire leur chemin, en dehors toutefois des examens officiels : les *equipollences* de Bellavitis et les *quaternions* de W. Hamilton. Ces auteurs ont inventé des notations et règles qui permettent de tirer la valeur de plus d'une inconnue d'une seule équation : on obtient à la fois la longueur d'un vecteur et les angles qui l'orientent. La méthode de Grassmann conduit souvent avec grande simplicité à des formules qui sont des « invariants », susceptibles d'interprétation géométrique.

III. — Depuis une dizaine d'années, le programme des lycées renfermait une idée assez singulière pour l'algèbre. C'était de débiter par le calcul des nombres négatifs; de le donner dès lors avant celui des polynômes. Pendant longtemps les auteurs ne tinrent aucun compte de cette prescription, ou se contentèrent d'une indication rapide. Mais voilà que plusieurs traités adoptent franchement ce plan nouveau¹. La méthode n'a pas encore trouvé son assiette définitive, car chacun a des manières différentes d'en présenter certains développements. Par exemple, il y a bien des divergences sur la manière de tirer des définitions la simplification des binômes $3-5$ et $-3-5$. Inutile d'entrer ici dans plus de détails; j'ai montré dans une revue plus spéciale² que ce changement de procédé entraîne, sans qu'il y paraisse, une foule d'autres modifications dans les démonstrations classiques subséquentes.

Il serait à désirer que les auteurs qui exposent ainsi des méthodes nouvelles en fissent une étude critique à la fin du volume. Ils nous obligent à chercher longuement par nous-mêmes ce qu'on reproche aux procédés anciens et ce qu'on a cherché dans les autres. Pourquoi nous laisser peiner devant ces énigmes? D'ailleurs, une méthode se répand plus vite quand on saisit bien les raisons qui la justifient.

Le livre de MM. Cor et Riemann s'adresse à des élèves d'élé-

1. Outre celui qui nous occupe, signalons ceux de MM. Grévy (Nony), Neveu (Masson), Bourlet (Colin); en Belgique, celui du P. Lefebvre, S. J. (Namur, Wesmael).

2. *L'Enseignement chrétien* du 1^{er} décembre 1897 (Poussielgue).

mentaires, mais très forts. On les conduit jusqu'à l'étude des fonctions logarithmiques, des dérivées et de certains développements en série. C'est le premier livre « élémentaire » où certains théorèmes sur les fonctions soient donnés avec une rigueur absolue, sans admettre aucun postulat implicite (n^{os} 143, 160, 161).

Le volume renferme des notions étendues de trigonométrie. On y a eu l'heureuse idée de ne plus supposer aux arcs complémentaires une origine et un sens spéciaux, qui créent pour eux une exception (n^o 209). La tangente trigonométrique et la cotangente sont définies tout simplement comme des quotients (n^o 211).

Augustin POULAIN, S. J.

IV. — Ce troisième livre, que nous offre l'éminent professeur de la Faculté catholique de Lille, sera accueilli avec faveur, croyons-nous, par tous ceux qui se préparent aux certificats d'analyse, de cinématique, de mécanique et d'astronomie. Ils y trouveront, avec les compositions données à la Sorbonne depuis 1890, un choix judicieux de problèmes types proposés dans quelques Facultés de province; et les solutions développées, simples et méthodiques, leur permettront de résoudre les problèmes du même genre.

Pour répondre à l'importance donnée à la cinématique par la création d'un certificat spécial, l'auteur a consacré une partie de son livre à cette branche si intéressante et si féconde des mathématiques.

Enfin, un détail pratique : une excellente table, comblant une lacune des deux premiers volumes, permet de trouver immédiatement les questions proposées à la Sorbonne à chacune des sessions depuis 1869.

René ARNAUDIE, S. J.

Études de science musicale. 1^{re} Étude : *De l'échelle musicale.*

2^e Étude, 1^{er} Traité : *De l'harmonique grégorienne*, par le R. P. A. DECHEVRENS, S. J. Chez l'auteur, rue Lhomond, 26. Paris, 1898. In-4, pp. II-491. Prix : 12 fr. 50.

Ce premier volume de *Science musicale* et ce premier Traité de *Musique grégorienne* rendront certainement plus vif chez tous les lecteurs le désir de posséder bientôt les deux autres volumes annoncés par l'auteur sur la *Rythmique grégorienne*, question im-

portante autant que difficile, et sur laquelle nous souhaitons que le Révérend Père fasse la lumière, comme il la fait sur la théorie fondamentale de notre chant sacré.

Le R. P. A. Dechevrens excelle à déduire une théorie d'un principe nettement posé.

Ainsi, de ce simple fait bien connu que la vibration d'une note fait entendre simultanément et en premier lieu son *octave* et sa *quinte*, l'auteur en conclut clairement, et la détermination de l'*intervalle-limite*, qui est l'octave, et la formation naturelle des *sept notes* de la gamme, même des dièzes et des bémols, par la génération successive des quintes : *fa, do, sol, ré, la, mi, si*, etc.

C'est la *première Étude*, étude fondamentale, très brève d'ailleurs, et qu'on pourrait appeler *Étude préliminaire*.

De ce fait encore, l'auteur déduit, avec la même clarté de logique, la constitution normale des *genres* et des *modes* musicaux ; leur ossature régulière par quarte et par quinte ; l'exclusion des modes de *si* et de *fa*, du moins comme modes parfaits distincts des modes de *mi* et de *do*, auxquels ils doivent être ramenés ; le rôle de la *dominante*, comme note de mouvement dans tous les modes, et celui de la *tonique* comme note de repos ; le caractère précis des *modulations* tonales et modales ; enfin la notion exacte des modes *authentiques* et de leurs relatifs *plagaux* — le tout avec nombreux exemples à l'appui.

Toutes ces déductions sont conduites avec une netteté de vue et une clarté d'expression qui satisferont pleinement le lecteur, croyons-nous. Les érudits y trouveront la réponse à plusieurs questions que des théories moins précises laissaient obscures, et les artistes verront jaillir plus d'une source nouvelle d'expression dont ils pourraient enrichir grandement la musique moderne.

On ne lira pas non plus sans intérêt les belles mélodies tirées des chants de l'Église copte ou de l'Église grecque ; et leur air de famille avec les mélodies grégoriennes fera aisément conclure avec l'auteur que tous ces chants antiques, de même allure et de même modalité, doivent avoir une origine commune, savoir : la musique sacrée des Hébreux.

A ce premier Traité d'harmonique grégorienne l'auteur joint trois *Appendices* destinés à compléter et à éclairer la théorie générale des modes par l'étude historique des divers systèmes

parallèles au milieu desquels a vécu et s'est développée notre musique d'église.

Le *premier Appendice* est consacré à la musique *grecque antique* : système de Pythagore, le plus rationnel et le plus normal de tous ; puis, systèmes de décadence modale et de progrès tonal, soit d'Aristoxène et de ses disciples, soit de Ptolémée.

Le *deuxième Appendice* étudie la musique ecclésiastique des Grecs modernes : leurs genres, leurs modes, leur rythme, leur notation, et met en évidence certaines déféctuosités de leur système modal.

Enfin le *troisième Appendice* prend à partie, courtoisement mais savamment, l'opinion récente de M. Gévaert (*De la Mélodie antique dans les chants de l'Église latine*) relativement à l'influence des modes gréco-romains dits *citharodiques* sur une partie de nos chants sacrés.

Le R. P. Dechevrens conteste d'abord avec justesse le présumé de M. Gévaert, savoir : la constitution de ces cinq modes tels que les expose l'illustre auteur, en réfutant les autorités alléguées ; puis discutant, par hypothèse, la conclusion de son adversaire, le savant dialecticien n'a pas de peine à montrer que tous les chants grégoriens, sans exception, y compris ceux du Graduel, sont bien conçus et écrits dans le même système modal que l'Antiphonaire, système qui n'est autre que la grande théorie des six modes antiques qui a fait l'objet principal de la deuxième Étude.

Aussi, est-ce à bon droit, nous semble-t-il, que l'auteur maintient son affirmation première sur la musique grégorienne, savoir : que les mélodies de l'Église latine ne sont ni des compositions grecques, ni des compositions romaines, mais l'héritage sacré légué à l'Église catholique par la nation sainte, à qui Dieu lui-même avait voulu servir de maître dans l'art de la mélodie, tout comme dans la science des mœurs et de la religion.

Alexandre FLEURY, S. J.

I. — **La Vénérable Louise de Marillac, mademoiselle Le Gras, fondatrice des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul**, par Mgr BAUNARD, recteur de l'Université catholique de Lille. Paris, Poussielgue, 1898. In-8, pp. 628, avec portrait. Prix : 5 francs.

II. — Autour de l'histoire. Scènes et récits, par LE MÊME. In-8, pp. 377. Prix : 3 fr. 50.

I. — L'infatigable historien du cardinal Pie et du cardinal Lavigerie vient de doter l'hagiographie française d'un volume aussi neuf par sa trame de documents serrés que par sa façon vivante et littéraire qui rivalise avec la solidité du fond. Une main pieuse, une main toute religieuse, avait préparé le cadre et réuni les matériaux. Une fille de Saint-Vincent de Paul, la sœur Geoffre, avait usé ses yeux et sa vie à rédiger le dossier des pièces, en vue de l'introduction de la cause de Louise de Marillac. Elle était morte à la peine en 1893 (p. xix) sans avoir eu la consolation de voir, le 10 juin 1895, Léon XIII apposer sa signature à l'acte qui faisait de la fondatrice des Sœurs de Saint-Vincent de Paul une vénérable (p. 620). Son bonheur n'eût pas été moindre sans doute de lire le volume si intéressant consacré par Mgr Baunard à la mémoire désormais doublement illustre de cette noble femme, coopératrice du plus populaire de nos saints.

Nous ne résumerons pas cet important ouvrage. Il renferme trop de choses, et nous craindrions de les gâter en les effleurant. C'est une véritable œuvre historique composée en grande partie d'après la correspondance de M. Vincent, comme on l'appelait alors, et de sa fille spirituelle. Ces collections de documents originaux n'avaient encore été ni déchiffrées, ni utilisées par aucun des biographes antérieurs, même par la comtesse de Richemont dans son *Histoire de Mlle Legras*. Encore moins pouvait-on demander semblable recours aux sources à ces vieux auteurs démodés Gobillon et Collet.

Une liste critique de ces sources imprimées ou manuscrites ouvre le volume et témoigne du souci de la vérité qui a guidé Mgr Baunard dans les moindres détails. Les purs lettrés ou les amateurs de récits simplement édifiants en seront peut-être parfois déroutés. Mais on n'a plus le droit d'écrire autrement à la gloire d'un personnage historique. Et les vrais érudits goûteront plus ces extraits perpétuels de lettres signées du chancelier de Marillac, de Mgr Camus, l'évêque de Belley dont Mgr Baunard trace un si joli portrait (p. 22), de Mme de Gondi, de la duchesse de Liancourt, la future janséniste, de Mme de Lamoignon et d'autres vertueuses dames de cette époque, que notre meilleure

prose contemporaine. Ces illustres et charitables personnes écrivaient uniformément mal ; mais parfois la pensée enlève le style, et nous leur pardonnons la platitude des termes pour l'élévation des sentiments. M. Fiat, supérieur de la Mission, a loué Mgr Baunard de sa méthode. A cette approbation, émanée du juge le plus compétent, nous joignons notre humble éloge.

Louise de Marillac, et c'est ici l'originalité du livre, ne nous apparaît plus désormais seulement comme la collaboratrice, la compagne intellectuelle de saint Vincent de Paul, mais comme son *inspiratrice*. Le bon saint menait beaucoup de choses de front : missions dans les campagnes, réforme du clergé, bureaux de charité dans les paroisses urbaines ou rurales, fondation d'hôpitaux, visites aux malades, assistance des mendiants et des pauvres de toute sorte ; il est assez naturel que l'œil compatissant d'une femme ait découvert pour lui certaines misères, telles que le triste sort des enfants trouvés.

Le milieu historique est soigneusement et abondamment restitué. Pas de parti pris de panégyrique. Mgr Baunard ne dissimule ni l'état inférieur du paysan d'alors, ni la situation pénible des malades dans nombre d'hôpitaux. Notre siècle a inventé l'hygiène, remède aux maux du corps, mais aussi la laïcisation qui remonte peu le moral des hospitalisés et encore moins les finances de l'Assistance publique. Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac — espérons qu'on ne séparera plus désormais ces deux noms — avaient trouvé le secret de soulager à la fois le corps et l'âme, mais en subordonnant les soins matériels aux soins spirituels, ce qu'il ne faut pas oublier quand on apprécie leur œuvre. Autrement on en ferait des philanthropes. Or ce sont des saints, ce qui est tout différent. Le saint aime l'homme pour Dieu et non l'homme pour l'homme. Mgr Baunard a donc bien fait de ne pas forcer la note humanitaire, à la manière de certains écrivains modernes qui travestissent les héros ou les héroïnes de la charité aux âges chrétiens en précurseurs de nos économistes. Ce système qui, grâce à Dieu, n'est pas le sien, fausse l'histoire dans un vain but d'apologétique.

Combien je préfère à ces considérations tout humaines ces considérations chrétiennes ! Voici en quels termes Mgr Baunard nous montre l'action de la Providence sur Louise de Marillac : « Le Seigneur l'avait faite noble et de haute lignée pour qu'elle pût

être un exemple et un entraînement à la société des grandes dames de ce siècle ; mais il l'avait de bonne heure inclinée vers les malheureux et les malades qui devaient être un jour la principale clientèle de sa charité. Il l'avait voulue instruite, plus instruite même que le commun des femmes de son rang, afin qu'elle pût un jour diriger dans la lumière et commander dans l'autorité. Il l'avait faite souffreteuse, languissante, débile, pour qu'elle sût compatir aux langueurs humaines. Il l'avait faite épouse et mère, elle la future mère de tant d'enfants adoptifs. Enfin maintenant il la fait veuve, afin d'apprendre aux veuves, par un exemple mémorable, qu'après la perte de l'époux mortel, il leur reste encore dans Jésus-Christ un époux, et, dans les pauvres ses enfants, une immense famille à soulager et à aimer. » (P. 37.)

Une seule lacune : la généalogie des Marillac demanderait un bon tableau où le lecteur pût se reporter facilement et fréquemment. Il ferait pendant à la curieuse héliogravure qui nous donne une idée sévère de Louise de Marillac, cette « fille de mort » comme elle s'appela un jour.

II. — Tout autre est le charmant recueil intitulé : *Autour de l'Histoire*. L'air solennel et raide des choses et des gens du grand siècle s'est évanoui. Le gai soleil qui éclairait le monde antique, la divine lumière qui resplendit sur Bethléem avec les anges de la crèche ou l'étoile des mages, jettent sur ces scènes et récits un charme exquis de fraîcheur et de jeunesse. L'auteur était jeune et même poète, lorsqu'il composa ces nouvelles chrétiennes, aussi parfaites en leur genre que les plus belles pages de Mgr Gerbet, de Louis Veuillot, de M. de Champagny, de M. de La Gournerie, sur la Rome des Césars, ou la Rome chrétienne. Quelques-unes de ces légendes, *Labeur et bonheur*, *les Trois Pièces d'or des rois mages* sont de vraies perles.

• Nous recommandons cet ouvrage aux professeurs de littérature et aux jeunes gens de nos collèges catholiques. L'orateur qui leur a dédié *Dieu dans l'école* vient de leur faire le cadeau d'un père à ses enfants, d'un ami de Virgile et d'Horace aux jeunes admirateurs de la belle antiquité, oserai-je dire à des condisciples ? A le lire, ils goûteront mieux leurs livres de classe et l'Évangile.

Henri CHÉROT, S. J.

L'Église de Paris pendant la Révolution française, 1789-1801, par l'abbé DELARC. Paris, Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer, 1895-1897. 3 vol. in-8°, pp. 502, 495 et 596.

Nous avons déjà fait de cet ouvrage une mention élogieuse (*Études*, 20 février 1897); il y faut revenir, puisqu'il est heureusement terminé, pour y jeter un coup d'œil d'ensemble. Le premier volume rapporte les débuts de la Révolution jusqu'à la fin de la Constituante; le second commence à la Législative et va jusqu'à l'institution du tribunal révolutionnaire, sous la Convention; le troisième et dernier comprend la Terreur, le Directoire et le Consulat. C'est une période de huit années, en un seul volume; tandis que quatre ans avaient suffi pour fournir les deux premiers. Il est donc évident au premier abord que l'ouvrage pourrait être conçu avec des proportions plus régulières. En réalité, ce n'est pas un livre composé; ce n'est qu'un recueil, mais un recueil très riche en documents. Les lois, les interrogatoires, les discours sont souvent cités *in-extenso*. Mais la composition est très lâche, les documents n'étant reliés que par un fil et parfois simplement juxtaposés. On s'aperçoit que le livre n'est qu'une série de morceaux, plus ou moins considérables selon que les documents abondent plus ou moins. On pourrait le désirer plus serré, plus systématique, exposant à l'aide de faits topiques, succinctement racontés, l'état ancien de l'Église de Paris avant 1789, les transformations opérées dans le personnel et les institutions par la persécution révolutionnaire, l'état nouveau, assez précaire, auquel tant de commotions ont abouti. Mais l'auteur ne visait pas à composer une histoire philosophique, il voulait seulement recueillir des matériaux épars et les coordonner selon l'ordre des temps, avec le souci d'être le plus complet possible. Son but est atteint. L'exécution consciencieuse de ce plan n'a pas empêché de laisser quelques négligences: la mention des sources est rarement, mais parfois omise; certains noms sont défigurés, comme Rayer, évêque de l'Aisne, pour Royer, évêque de l'Ain (III, 404); Fauché pour Fouché; Salomon pour Salamon. Il y a encore des fautes d'impression concernant les dates: 1795 pour 1793 (p. 327); d'autres qui altèrent la pensée

(p. 363); mais ce sont là vétillies faciles à corriger par le lecteur le moins attentif.

Si ces misères sans doute inévitables avaient besoin d'être rachetées, elles le seraient amplement par la fécondité des aperçus que l'on peut tirer d'un ouvrage aussi richement documenté. M. Edmond Biré (*Univers* du 16 novembre 1897), avec la sûreté de sa critique impeccable, y a puisé le sujet d'une causerie attachante sur la Messe à Paris pendant la Terreur. Il y aurait lieu de continuer ces études anecdotiques, par exemple, sur les prêtres qui exerçaient en secret le saint ministère à Paris, avec non moins de zèle que leurs confrères du fond de la Bretagne. La matière de ces études ne manque pas dans nos trois volumes, et M. Biré en a profité, je crois, dans son *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, pour nous faire connaître ceux qu'il a si bien nommés « les aumôniers de la guillotine ». En passant, extrayons seulement du recueil de M. Delarc quelques renseignements rapides à ce sujet.

Une note émanée, en 1848, de Mgr de Bruillart, évêque de Grenoble, précise ainsi la question : « Le nombre des prêtres qui, pendant la Terreur, exerçaient secrètement à Paris le saint ministère, n'était pas très considérable. Cependant, sur la rive gauche de la Seine, il y en avait assez pour que les fidèles qui avaient bonne volonté trouvassent du secours... Ils avaient des noms de guerre qu'ils ont même conservés après le rétablissement du culte, parce qu'ils n'étaient pas connus autrement : Charles, Philibert, Renaud, Malmaison, Kérabnaut, etc. Tous ces noms ont survécu à la Révolution. Des prêtres montaient leur garde, disaient la sainte Messe, confessaient dans différents quartiers et reparaissaient dans les corps de garde deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. Ils tâchaient d'être en activité pendant la nuit, pour que leurs pénitentes, à la prudence desquelles ils ne se fiaient pas, ne sussent pas dans quels quartiers ils demeuraient. Très peu confessaient chez eux. » (III, 95-99.) Tout ce petit mémoire est à lire ; il est signé : « Ex-abbé Philibert, prêtre », avec cette suscription : *Et hæc omnia vidi et audivi*.

Voici une autre note citée par le P. Terrien, dans la Vie du P. de Clorivière, l'un de ces confesseurs de la foi. Elle n'est pas signée, mais l'auteur croit qu'elle est d'un neveu du P. de Clorivière, Joseph de Limoëlan, qui l'aurait écrite à propos des

courses apostoliques de son saint oncle : « Quelque limité que fût le nombre des personnes auxquelles on se communiquait dans ce temps, il était encore grand en soi et relativement aux conséquences qui pouvaient en résulter ; mais il est admirable et c'est un trait qui doit laver l'universalité de notre nation des crimes d'alors que, malgré l'astuce, la rage et les perquisitions des impies, ils ne découvrirent pas la dixième ni la vingtième partie des prêtres qui étaient cachés dans Paris, preuve que la masse de la population ne participait pas aux horreurs qui se commettaient, surtout quand le nombre de ces prêtres cachés était tel qu'il n'y avait peut-être pas de citoyens si abandonnés qu'ils ne pussent encore, s'ils avaient voulu, obtenir accès près d'un de ces prêtres pour se confesser en danger de mort. Les prisons mêmes et les hôpitaux en recélaient sous divers déguisements. » (P. 103.)

L'abbé Carrichon, à qui nous devons le touchant récit de la mort des dames de Noailles qu'il accompagna jusqu'à la guillotine, était un de ces prêtres dévoués. M. Brun, de l'Oratoire, qu'il rencontra sur le passage de la funèbre charretée, en était un autre. C'était aussi une figure légendaire que cet abbé de Kéravenan (ne serait-ce pas le Kérabnaut de Mgr de Bruillart ? cf. p. 96 et 159), qui devint plus tard curé de Saint-Germain-des-Prés. Quand il passait dans les rues, le peuple, d'après la tradition, disait : « Il a confessé Danton. » Le nom de l'abbé Émery est plus connu ; il avait subi une réclusion de quinze mois dont son zèle sut faire un véritable apostolat. Il eut l'honneur de réconcilier avec l'Église l'évêque intrus Gobel, avant sa mort sur l'échafaud.

Il est curieux de voir que les prêtres assermentés n'échappèrent pas plus à la guillotine que ceux qui avaient refusé le serment ; seulement, parmi les premiers, tous ne se conduisirent pas avec la même dignité et le même repentir que Gobel. Le peuple ne leur témoignait aucune estime ; il avait été choqué des mariages trop nombreux dont ils lui avaient donné le triste spectacle. « Le peuple, dit l'abbé Frasey, ne le leur a jamais pardonné. » Eux-mêmes ne se sentaient réhabilités qu'en rétractant leur serment, et Gobel, en faisant sa confession à l'abbé Lothringer, son ancien grand vicaire, renonçait à ses erreurs afin de mourir en paix.

Enfin, le 9 thermidor permit à l'Église de Paris de respirer. Après la mort de Robespierre, la guillotine ne fonctionna plus que par suite de l'impulsion acquise, les prêtres réfractaires ne furent plus traqués, les jureurs se réconcilièrent en grand nombre, le peuple espéra voir renaître l'ancienne religion, les conventionnels eux-mêmes réclamèrent avec Lanjuinais la liberté des cultes et l'égalité dans l'application des décrets qui avaient restitué provisoirement l'usage de leurs temples aux départements de l'Ouest (p. 324). A ce souffle qui passe, les âmes chrétiennes semblent revivre un instant, pendant le printemps de 1795. Les passions s'apaisent dès que l'on croit avoir retrouvé la liberté religieuse et, même en Vendée, le sentiment royaliste se calme subitement. « Le peuple possède ses prêtres, il n'est plus excité et soutenu par la persécution. L'habitant de la Vendée, écrit au Directoire l'administration des Deux-Sèvres, indifférent au sort des émigrés, tient en fanatique à son culte. » (P. 309.) La loi sur la liberté des cultes du 3 ventôse an III fut accueillie, dit M. Aulard, par une explosion d'enthousiasme, et le spectacle de cette renaissance religieuse frappa les « philosophes » de la Convention d'inquiétude. La religion catholique fut encore longtemps tenue en suspicion, le Directoire renouvela les mesures rigoureuses contre le clergé fidèle ; mais la persécution ne fut plus guère possible à Paris. Il n'y eut qu'un petit nombre de prêtres déportés, parmi lesquels l'abbé de Mallaret et Mgr de Maillé. « C'est l'Église de Paris qui jouit d'une plus grande liberté ou est celle dont la liberté est le moins enchainée, disent les *Annales catholiques* pendant la quinzaine de Pâques 1797, parce que le sanctuaire des lois est placé au milieu d'elle ; c'est elle aussi qui donne le plus d'essor aux sentiments religieux dont elle est animée. » (P. 370.) Au contraire, dans les départements de l'Ouest, la persécution sévit plus que jamais. Ce fut sous le Directoire, après le 18 fructidor, que les prêtres y eurent le plus à souffrir. On les traquait à travers champs et on les tuait à coups de fusil. « Les colonnes mobiles envoyées pour combattre les Chouans affectaient de confondre avec eux les prêtres insermentés et, sous ce prétexte, les fusillaient impitoyablement. » (P. 364.) L'année 1799 fut à cet égard peut-être la plus terrible, et l'on comprend, après avoir lu l'histoire de certaines paroisses bretonnes, le sentiment de délivrance qui accueillit le Consulat.

Si l'abbé Delarc appuie peu sur le Directoire, c'est que l'Église de Paris en souffrit moins que les autres. Elle avait été assez éprouvée au moment de la Terreur. Son histoire pendant les dernières années de la Révolution n'en est pas moins instructive. Elle pourrait fournir matière à une étude intéressante sur la portée des divers serments imposés au clergé de France et, dans cette question du serment, l'histoire religieuse de la Révolution tiendrait presque en entier. Car il est curieux que chaque gouvernement nouveau inventa une nouvelle formule, que tous portèrent cette plaie au flanc et que la Révolution finit par en mourir, vaincue par la foi persévérante de ses victimes et ensevelie dans le triomphe final de l'idée religieuse.

Cet ouvrage offrirait beaucoup d'autres sujets de réflexion. L'auteur n'y a point prétendu, il s'est contenté d'enregistrer les faits. Si son livre n'est pas une histoire composée, il est une mine abondante. On le voit assez par la table des matières qui n'a pas moins de cent cinquante-quatre pages, à deux colonnes serrées et en petits caractères. Encore pourrait-on y ajouter peut-être quelques détails oubliés. Une telle table, si nécessaire pour résumer ces sortes de répertoires historiques, sera très précieuse pour les travailleurs, et elle est la meilleure preuve du soin avec lequel les documents ont été réunis. On ne pourra plus, sans la consulter, parler avec quelque compétence de la Révolution à Paris.

A. BOUÉ.

Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution, publiée par M. l'abbé Justin GARY, aumônier de N.-D. du Calvaire, directeur de la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*. Cahors, Delsaud, 1897.

Comme la plupart des anciens diocèses de France, le diocèse de Cahors a eu l'honneur et le bonheur de posséder, à l'époque si troublée de la Révolution, un nombre considérable de prêtres d'élite, que leur foi, leur piété, leur zèle avaient préparés d'avance aux rudes épreuves de la persécution.

Les grands exemples laissés par tant de saints prêtres méritaient de n'être point perdus pour la postérité ; aussi faut-il louer M. l'abbé Gary d'avoir recueilli pieusement quelques notes de ses devanciers, de les avoir complétées par ses recherches person-

nelles, d'avoir fait appel à la plume distinguée de plusieurs de ses confrères, et de nous avoir donné une série d'attrayantes biographies, qui, pour être d'un intérêt plutôt local, ne laissent pas de jeter quelque lumière sur des faits importants de l'époque révolutionnaire ou sur des questions longtemps obscurcies par le préjugé ou la mauvaise foi.

C'est ainsi que les détracteurs de l'œuvre scolaire de l'ancien régime apprendront que la seule petite ville de Saint-Céré comptait, vers le milieu du dix-huitième siècle, cinq écoles fréquentées par plus de six cents élèves ; que les garçons de tout âge et de tout rang étudiaient, soit le français seul, soit jusqu'à la rhétorique inclusivement, le français avec le latin, au collège de la ville, tenu par un régent, tantôt laïque, tantôt ecclésiastique, moyennant une annuité de cinquante livres payée par la ville, et une cotisation des élèves riches, qui s'élevait, pour les cours français, à une demi-livre ; pour les autres, à une livre par mois.

Entre toutes les notices recueillies par M. Gary, nous aimons à signaler celle que M. J. C. Viguié a consacrée à l'abbé Ayroles, prêtre que sa haute vertu, ses talents, son noble caractère, firent élire député du clergé aux États Généraux, et qui se montra digne du choix de ses compatriotes.

Adversaire résolu du vote par tête, l'abbé Ayrolles fut du nombre des cent quinze prêtres qui votèrent, le 19 juin, contre la réunion aux communes. Cette ferme attitude lui concilia le respect de ses collègues et l'estime de ses adversaires eux-mêmes.

Le 5 octobre, lorsque les femmes amenées de Paris par Maillard eurent envahi la salle de l'Assemblée, les députés de la Constituante, saisis de peur ou de dégoût, leur abandonnèrent la place. Trois seulement eurent le courage de rester à leur banc et bravèrent, jusqu'à dix heures du soir, les insultes de l'ignoble multitude : l'abbé Ayroles était l'un de ces trois hommes héroïques.

Dans la discussion célèbre sur la liberté de penser et d'écrire, Mirabeau ayant parlé dans le sens d'une liberté absolue, l'abbé Ayroles n'hésita pas à succéder au grand orateur, et il fit si bonne justice des sophismes du tribun, que celui-ci, au lieu de répondre à son contradicteur, essaya de le ridiculiser en l'appelant « la sainte relique du Quercy ».

On lira également avec intérêt une courte mais curieuse bio-

graphic de M. Jacques Perboyre, lazariste, oncle du bienheureux récemment élevé sur les autels.

Les notices qui composent le volume sont en général écrites d'un style simple et correct qui n'exclut pas l'élégance. Une expression nous a choqué. Il s'agit (p. 28) d'un prêtre atteint, à Sinnamari, d'une maladie infectieuse et purulente. L'auteur de la notice fait cette réflexion bizarre : « Les vers eux-mêmes voulurent avoir part à la destruction de cet ecclésiastique¹. »

Adrien HOUARD, S. J.

I. — Recueil méthodique de compositions françaises, par G. ARNAUD. Marseille, Laffitte, 1896.

II. — Classiques latins comparés, par L. GUILLAUME. Morceaux choisis à l'usage des classes de troisième et de seconde.

DU MÊME AUTEUR : *Livre du Maître*. Desclée, de Brouwer, 1897.

III. — Saint Grégoire de Nazianze (éloge funèbre de saint Basile) et **Isocrate** (Panégyrique d'Evagoras), par E.-J. HERPIN et E.-J. COUROTTE. Collection des classiques grecs comparés, publiée sous la direction de M. l'abbé GUILLAUME. Desclée, de Brouwer, 1897.

I. — Ce gros volume s'adresse aux élèves des classes supérieures, aux candidats à Saint-Cyr, Navale, Polytechnique, et même aux jeunes filles qui aspirent au brevet ou au diplôme de fin d'études. Jamais, peut-être, un livre de ce genre ne s'était vu destiner à des fins si diverses ; ici, tout le monde trouve son compte ; chacun a son chapitre spécial, ses devoirs à soi. Il serait curieux de connaître le chiffre total des textes proposés dans ces 575 pages.

Certains sujets y sont même traités ; tels sont les dix premiers. Assurément, M. Arnaud ne prétend pas donner des *corrigés*, ce qui est impossible quand il s'agit de devoirs français ; il se contente de publier comme bons exemples, d'honnêtes copies d'élè-

1. Page 7 : « ... Quoique ce ne fut... » La même faute est répétée cinq fois dans la même page. Page 15 : on se demande pourquoi le même nom propre est écrit ici *Cais* et *Caïr* à la page 19. Page 23 : Fouquier-*Thinville* ; page 26 : la *Guyanne* ; page 228, il faut lire *Laffetay* et non *Laffetoy* ; page 230, *Fauchet* et non *Fouchet* ; page 304, *Charette* et non *Charrette*.

ves, à peine retouchées ; en quoi il agit plus sagement, à mon avis, que les professeurs experts en l'art d'écrire, qui, doctement, élaborent et imposent, comme modèles accomplis, des discours ou dissertations de leur cru.

D'autres devoirs, plus nombreux, sont accompagnés d'un plan, suffisamment développé pour soutenir et guider le travail des élèves. D'autres, enfin, sont proposés sans aucun sommaire.

Les discours occupent dans ce recueil la place principale. M. Arnaud estime, en effet, que « l'exercice de la dissertation est aussi inutile que décevant ;... le discours français d'autrefois, ajoute-t-il, ne présente aucun de ces inconvénients ». Discuter cette opinion, ce serait déjà un beau sujet de dissertation, qui exigerait d'amples développements pédagogiques : ce n'est point mon affaire ici. Mais, *a priori*, je serais tenté de penser avec M. Arnaud que s'il est un travail profitable pour le cœur, l'intelligence et le style, c'est plutôt celui du *discours* ou de la *lettre*, — la composition d'une dissertation réclamant surtout de la logique, et faisant moins appel aux sentiments émus qu'à la froide raison, à l'esprit d'examen.

L'ancienne méthode valait bien, si l'on juge d'après les résultats, celle que préconisent les programmes modernes ; on raisonnait et l'on critiquait moins en classe ; et dans la vie, ensuite, on ne jugeait pas plus mal. En revanche, à la fin des études, on avait le cœur accessible à l'émotion, en face des spectacles généreux et des beautés littéraires ; on n'avait pas besoin, alors, d'apprendre les pourquoi et les comment de l'admiration, de l'humanité et de la charité...

Félicitons donc M. Arnaud de contribuer, pour sa part, à développer chez les jeunes gens, à l'aide de leurs devoirs mêmes, les sentiments autant que l'esprit logique. Mais qu'il nous soit permis aussi de lui demander pourquoi il n'est pas, en quelques passages, conséquent avec ses excellents principes d'éducateur moral. N'y a-t-il pas un danger à proposer aux élèves, des devoirs où « les Naïades entraînent le jeune Hylas

« Dans un lit de juncs frais et de mousses nouvelles » ?

N'oublions pas que ce volume est destiné en partie aux jeunes filles !

Plus loin, M. Arnaud engage les candidats au baccalauréat à

« lire ou à relire » Béranger; n'en *reliront-ils* pas trop? Et cette autre composition, sur « la femme et l'amour, dans les chansons de gestes ». D'après le plan de M. Arnaud lui-même, il faut là une petite étude sur l'adultère au moyen âge, cette époque où « la religion et l'éducation domestique ne suffisaient pas à contenir la pudeur(??) ». Et la conclusion appelle une *qualité de la femme* « sa fidélité dans l'amour adultère ».

Faut-il applaudir encore à ce texte de pédagogie : « L'essentiel, dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil »? Un auteur, qui tient la dissertation pour inutile et décevante, ne ferait-il pas mieux de laisser à Renan, cette dangereuse pensée?

Et que dire enfin de cette composition éminemment suggestive, donnée à la page 573 : *Mémoires d'une robe de bal?*... Je sais bien que c'est un devoir à l'usage des jeunes filles; mais, encore une fois, le livre est destiné aux deux sexes... Et les jeunes filles, ne sont-elles pas souvent, d'elles-mêmes, trop disposées à traiter... ou à rêver, sans qu'on le leur dicte, des *Mémoires* si... mondains?

A un autre point de vue, l'on se demande s'il convient de proposer aux élèves l'éloge de d'Alembert (p. 71); la lettre d'Agrippa d'Aubigné, exhortant Henri IV à demeurer fidèle au protestantisme (p. 299); le testament de Mélanchton (p. 304), voire même un devoir laudatif sur les *Provinciales* (p. 355), ou sur Port-Royal (p. 358). Je ne dis rien des inévitables compositions sur l'*Onuphre* de La Bruyère et sur *Tartufe* (p. 367). Enfin, les maîtres à qui s'adressent les *Études*, ne regretteront-ils pas, dans un livre de classe, des phrases comme celles-ci : « L'Église et Philippe II se servaient de l'enthousiasme populaire, comme d'un instrument de domination » (p. 292); « la science seule, fondée sur la raison, peut accroître les lumières, la vertu et le bonheur de l'humanité » (p. 394); et cette citation de Renan : « Les blasphèmes des grands esprits plaisent plus à Dieu que la prière intéressée du juste » (p. 473)?

Cestaches sont d'autant plus regrettables, qu'autrement le livre de M. Arnaud serait fort utile pour les élèves. Espérons donc que dans une prochaine édition elles auront disparu, et que cet ouvrage, si soigné par ailleurs, pourra être mis entre toutes les mains.

Jusque-là, il ne saurait profiter qu'aux maîtres qui, en l'uti-

lisant avec tact, y trouveront non seulement une mine féconde de sujets intéressants, mais aussi une excellente direction pour l'enseignement du devoir français.

II. — Ces deux volumes compteront parmi les meilleures publications classiques de ces derniers temps; ils sont, chacun en son genre et avec son point de vue spécial, le fruit d'un travail considérable, éclairé par un savoir fort bien au courant, et aussi par une expérience incontestable de l'enseignement.

Dirai-je d'abord le plaisir qu'éprouveront les écoliers, en jetant les yeux sur ces textes imprimés avec tant de netteté et d'élégante simplicité? Or, ni les notes explicatives, ni les brèves notices, qui accompagnent ces morceaux choisis, ne sont indignes d'une publication si soignée. Tout au plus reprochera-t-on un peu de sécheresse aux exposés biographiques, et pensera-t-on que certains extraits méritaient un commentaire plus abondant. On pourra aussi regretter que, dans un choix où figurent tant d'auteurs, de valeur si diverse, Cicéron ne soit pas représenté par des citations plus considérables, empruntées à ces œuvres oratoires où il apparaît si pleinement lui-même, avec sa force ardente et sa courageuse énergie, avec son style majestueux, aux amples périodes, aux mouvements imprévus.

Peut-être encore est-il fâcheux que M. l'abbé Guillaume, se défiant trop sans doute de ses propres idées, ou craignant de les mal exprimer, ait préféré citer, sur chaque auteur, des appréciations d'autrui. Certes, le plus souvent, il choisit avec tact les critiques qu'il consulte. Cependant on s'étonne de rencontrer si fréquemment, dans ce volume, des citations de Paul Albert, homme d'un esprit superficiel, alors même qu'il se dégage de ses préjugés. L'opinion de Cuvier sur Pline l'Ancien n'est-elle pas vieillie? Enfin, est-ce au savant mais sec Teuffel qu'il faut demander un jugement sur le plus poète des poètes romains, sur Virgile?

Quant au choix fait par M. l'abbé Guillaume dans les auteurs latins eux-mêmes, je n'y puis qu'applaudir. Tous les passages cités sont intéressants, beaucoup sont attrayants; et ce n'était pas un mince travail de trouver, en cette immense quantité d'œuvres, des pages à la fois caractéristiques et pas trop longues!

Le choix dont je parle ici est d'autant plus louable, que ces

extraits sont destinés, pour la plupart, à être rapprochés et comparés. C'est ainsi que M. l'abbé Guillaume indique, dans sa table comparative, le parallèle à établir, par exemple, entre l'*Hymne du soir* de saint Ambroise et celui de Prudence; entre le discours de saint Paul à l'Aréopage et le discours que Salluste prête à Adherbal devant le Sénat, etc... Quelquefois, je l'avoue, ces parallèles — ressemblances ou contrastes — paraissent un peu forcés. Ainsi doit-on comparer l'histoire de l'esclave Tyndare, dans Plaute, et le supplice de saint Acace, dans les Actes des Martyrs? L'éloge des Nérons (Horace) et le *Lauda Sion*? Le chant séculaire d'Horace et les vers de Léon XIII sur Clovis et la France chrétienne? Le portrait d'un ami véritable, par Ovide, et l'hymne dans laquelle saint Bernard célèbre Jésus, auteur et source de tout bien?

Au reste, ces parallèles ne sont indiqués que dans le livre du Maître, et chacun, à son gré, pourra les signaler ou non à ses élèves.

Enfin, le volume se termine par un remarquable abrégé de la grammaire latine chez les auteurs chrétiens, d'après les sources les plus sûres et les plus récentes de la philologie moderne, et spécialement d'après le travail bien connu de M. Gœlzer sur la *Latinité de saint Jérôme*.

III. — On connaît le plan général des publications de M. l'abbé Guillaume : rapprocher, comparer, le plus souvent possible, les œuvres des littératures païennes et celles de la littérature chrétienne. Ce parallèle, qui est l'idée dominante des *Morceaux choisis des auteurs latins à l'usage des classes*, se retrouve, sous une forme plus suivie et plus complète, dans ce nouveau volume, qui contient d'abord l'éloge funèbre de saint Basile, par saint Grégoire, puis le panégyrique d'Evagoras, par Isocrate. Je n'insiste pas sur le privilège de cette comparaison à peu près classique depuis des siècles. Je félicite seulement les auteurs d'avoir réuni en un même livre ces deux discours, précédemment édités à part, et d'avoir ainsi rendu plus facile le rapprochement, plus évidentes les analogies.

On pourrait toutefois s'étonner que l'opuscule d'Isocrate soit publié dans ce livre, après celui de saint Grégoire de Nazianze. Pourquoi ne respecter point l'ordre chronologique, surtout quand

l'un des deux écrivains a manifestement puisé des inspirations chez son prédécesseur?

Les deux textes sont édités avec grand soin, et accompagnés de notes historiques, littéraires, grammaticales, dignes de tout éloge. (Cependant le commentaire, abondant pour l'éloge de saint Basile, est un peu trop restreint pour le panégyrique d'Evagoras; est-ce juste?) Des chiffres placés au bas des textes, indiquent, de façon très commode, les nombreux rapprochements qui s'imposent.

Paul M.-T.

Études sur les auteurs français du baccalauréat et Histoire de la littérature française, par le P. CARUEL, de la Compagnie de Jésus. Vingt-quatrième édit. Tours, Cattier. 2 vol. in-12, pp. 796 et 588. Prix : 7 francs.

Voici la vingt-quatrième édition d'un excellent livre classique. Ce rare succès s'explique par de rares qualités, singulièrement estimables dans un ouvrage destiné à l'enseignement secondaire. Il faut louer l'exacte et sévère méthode des *Études sur les auteurs français*; la netteté de l'exposition doctrinale; la clarté de l'analyse des œuvres; la préoccupation d'éviter la surcharge et « l'éru-dition touffue et embarrassante »; le soin constant de joindre aux appréciations littéraires des extraits, choisis avec un goût très sûr, qui les expliquent et en font comprendre la portée exacte et le sens; la sincérité courageuse et loyale qui, tout en rendant pleine et bonne justice à d'incontestables et magnifiques talents, formule les réserves nécessaires et qu'impose à un écrivain catholique le respect de la vérité audacieusement méconnue ou de la morale cyniquement outragée. Tout est dit, très bien dit sur Pascal, sur Molière, sur Voltaire; et, avec une grande fermeté, sans phrases et sans emphase, dans une discussion qui portera la lumière dans tous les esprits de bonne foi, l'auteur des *Études* a su faire nettement le départ entre ce qu'il faut admirer dans l'œuvre de ces grands écrivains et ce que tout honnête homme a le droit d'y blâmer.

Suivant cette excellente méthode, le P. Caruel avait écrit, il y a quelques années, une *Histoire de la littérature française*. Il a eu l'ingénieuse idée de fondre en un seul les deux ouvrages; et voici, en deux volumes, un livre où l'on trouvera la somme de toutes les

connaissances requises pour l'épreuve de la dissertation française et pour l'examen oral de littérature. Très heureuse innovation, très pratique aussi et dont l'importance et l'utilité n'échapperont point aux professeurs et aux élèves.

Le P. Caruel dit très bien à ce propos : « Les auteurs, remis dans leur cadre naturel, n'apparaîtront plus comme des isolés que rien n'a précédés ni suivis, qui n'ont pas trouvé de secours dans leur époque, ni suscité de disciples après eux. » Voilà une observation pleine de justesse ; voilà une façon vraiment neuve et philosophique de comprendre l'enseignement de l'histoire littéraire. Ce bon exemple sera suivi sans doute, et l'auteur du livre que nous présentons au public aura certainement des imitateurs.

Je me permettrai de faire observer au R. P. Caruel qu'il répond bien sérieusement dans sa préface à des objections bien futiles que lui ont faites, dit-il, ses amis. Au reproche de faire trop petite dans ses *Études* littéraires la part des écrivains religieux, sa réponse est topique : « Ce n'est pas nous qui faisons les programmes. »

Les programmes, d'ailleurs, ne l'ont point empêché de signaler les rares et incontestables qualités, le talent très remarquable, l'influence salutaire et puissante des grands catholiques de notre époque et d'en faire un magnifique éloge. Il n'a oublié ni Lacordaire, ni Montalembert, ni Louis Veillot.

De même, le respect que l'on doit professer pour les sages dispositions du plan d'études officiel, le plaisir extrême que l'on goûte à expliquer à des enfants de quinze ans la différence qu'il y a, d'après les *Provinciales*, entre le thomisme, le molinisme et le jansénisme, la joie que l'on éprouve à faire, devant ce jeune auditoire, l'exposition raisonnée des théories du *Contrat social*, tout cela n'a jamais empêché les maîtres de la jeunesse catholique de lire à leurs élèves les plus belles pages, les plus chrétiennes et les plus françaises, de Louis Veillot, de Lacordaire ou de Montalembert.

Louis CHERVOILLOT, S. J.

THÉÂTRE POUR JEUNES GENS ET JEUNES FILLES. — La librairie Haton qui, depuis plusieurs années, a publié un grand nombre de pièces en vue des représentations théâtrales dans les collèges, patronages, etc..., a su composer déjà un répertoire assez varié. Ces comédies, on le comprend, ne peuvent être toutes de même valeur, nous avons eu déjà l'occasion d'en apprécier ici plusieurs ; nous en offrons aujourd'hui à

nos lecteurs un nouveau choix. Les opérettes se recommandent par une musique facile et gaie, d'une exécution peu compliquée. L'exécution matérielle est très soignée, et plaît à l'œil.

PIÈCES : I. — Jacquerie, par Paul CROISSET. Drame en trois actes. Prix : 1 franc ; partition et libretto : 3 francs.

II. — Gare la bombe, par Jean RY. Comédie en trois actes. Prix : 1 franc.

III. — L'Atelier de mademoiselle Sophie. Comédie en trois actes. Prix : 1 franc.

IV. — La Providence veille toujours, par Ariste EXCOFFON. Comédie en deux actes. Prix : 1 franc.

I. — Très coquette et très distinguée la couverture de la partition ; c'est bien la porte d'entrée du vieux manoir féodal. Cette première impression, « moyenâgeuse », aide le lecteur à se mettre dans le cadre historique. Comment les paysans du Beauvoisis sont amenés en 1358 à se soulever contre le sire de Jonquigny ; comment, soutenus par les archers d'Étienne Marcel, ils forcent le château ; comment, avec la mobilité des foules, à la voix du légitime héritier des Jonquigny, caché sous le froc du moine, ils oublient toutes leurs haines contre les seigneurs, voilà tout le sujet du drame.

C'est une ébauche qui, telle quelle, plaira, parce qu'elle est vivante, parce que la musique de Joseph Blanchon est originale et attachante, mais ce n'est qu'une ébauche. Ébauché le caractère du comte de Jonquigny, ébauché et à peine dégrossi Fanfanel le Trouvère. Le style correct en général gagnerait à recevoir quelques coups de lime. Si la pièce était banale, nous n'aurions pas signalé ces lacunes.

II. — Ici, l'on cultive le calembour et le quiproquo. Il y a de la gaieté, c'est incontestable, mais je n'oserais dire qu'elle soit toujours de bon aloi. Ducinge, Bobinard, Bafou, Restony... noms bizarres dont l'auteur est le premier à rire.

Un caleçon empaqueté, déposé sur une fenêtre, a été pris pour une bombe ; la police est avisée de la présence de l'engin suspect ; elle arrive quand il a disparu. Au troisième acte, on le retrouve, et la vérification du contenu met fin aux alarmes et aux enquêtes.

Les Français rient de tout, a-t-on dit ; ceux qui entendront cette pièce riront de la bombe ; mais, nous l'avons dit, le rire sera parfois un peu gros.

III. — Comédie simple, facile, qui peut plaire à un auditoire populaire. « Mademoiselle Sophie accorde sa confiance à une intrigante, Antoinette. Pour démasquer l'hypocrite, Mademoiselle Cécile, une

amie, simule la surdité. Antoinette est confondue, puis renvoyée. » La morale est sauve.

IV. — C'est plutôt tragédie qu'il faudrait dire. Il y a quelque chose de poignant dans cette jeune fille que la calomnie a aigrie. La bonté de Mme d'Aurel et la joie de savoir que son père n'a pas failli à l'honneur ramènent la paix dans son âme. La mise en scène est facile.

OPÉRETTES : I. — **L'Envers de la Lune**, paroles de Jean RY; musique de Blanchon. Prix : 3 francs.

II. — **Le Parapluie de Don Quichotte**, paroles et musique d'Aug. THIBAUT. Prix : 3 fr. 50.

III. — **Le Chat botté**, par LE MÊME. Prix : 3 fr. 50.

IV. — **Carrousel de bébés**, par LE MÊME. Prix : 2 francs.

V. — **Le Petit Jeu des initiales**, par LE MÊME. Prix : 1 fr. 50.

VI. — **La Petite Bûche de Noël**, par LE MÊME. Prix : 1 fr. 50.

VII. — **Les Mousses**. Paroles et musique de P. DENÉCHAU. Prix : 3 francs.

VIII. — **Marins et Zouaves**, par LE MÊME.

IX. — **Blanche de Castille**, par LE MÊME. Prix : 3 francs.

X. — **Petite sœur**, par LE MÊME. Prix : 3 francs.

XI. — **Une fleur de France**, drame lyrique en trois actes. Paroles de CARITAS; musique de Froment. Prix : 3 francs.

XII. — **Les Châtelaines de Saluces**, par Marie J... Drame en quatre actes; musique de l'abbé Thomas.

XIII. — **Le Réveil du Petit Jésus**, saynète enfantine. Paroles de CARITAS; musique de G. Meugé. Prix : 3 francs.

I. — Jacques et Thomas veulent épouser la fille de M. Ringue. Thomas trouve la fille charmante, mais le papa très... ennuyeux. Il a eu le malheur de le dire dans son « Journal ». Jacques met la main sur le journal et le communique à M. Ringue qui lit avec stupéfaction : « 25 mars. J'écoute chaque soir les contes du père Ringue. C'est d'un bête épatant. » La conclusion se devine.

C'est simple comme intrigue, mais à la lecture ça paraît embrouillé. Jacques dit, p. 36 : « Je ne me comprends pas moi-même. Ça ne fait rien. » Il serait bon cependant que le public comprît.

II. — Très amusante, cette opérette. Au jour de la Saint-Jacques, un jeune Espagnol a gagné à une loterie populaire le pseudo-parapluie de don Quichotte. Il le cède à un Anglais excentrique pour 1200 piastres.

tres qui lui serviront à tirer un ami d'un embarras financier. Quiproquos et mésaventures folles viennent égayer la scène. Le libretto que nous avons sous les yeux est pour hommes, et des femmes seules figurent dans la partition. D'où nous concluons que l'auteur a voulu adapter son œuvre aux pensionnats des deux sexes.

III. — Encore qu'on ait vieilli, on ne retrouve pas sans un sourire ces contes qui ont charmé notre enfance ; M. Thibault a su y ajouter les charmes de la musique et de la féerie (d'une féerie facile). Le dialogue est vivement mené. Les colléges et patronages trouveront là le sujet d'une agréable distraction.

IV. — Un petit régiment de bébés qui évolue sur la scène en piaffant et chantant, c'est tout le carrousel. Les figures sont indiquées ; on n'aura donc pas de peine à exécuter cette gracieuse saynète.

V. — C'est la fête du supérieur (ou de la supérieure). Étant données quatre lettres A. A. N. P., constituer une phrase où chaque mot aurait pour initiale une des lettres désignées. Les enfants essaient ; après diverses tentatives infructueuses, l'un d'entre eux réussit. Amour A Notre Père !

VI. — Des enfants se sont « syndiqués » pour construire une crèche. Chacun y a contribué de sa bourse, en laissant encore au fond quelques piécettes pour acheter des dragées ; un pauvre leur tend la main et ils y laissent généreusement tomber leur dernière obole. Mais l'Enfant Jésus ne se laisse pas vaincre en générosité et de la petite bûche de Noël jaillit une pluie de bonbons.

VII. — Les mousses sont anxieux ; partiront-ils ? resteront-ils ? L'expédition d'Alger est décidée ; mais on a besoin d'hommes là-bas, et un mousse, ce n'est guère qu'une moitié d'homme. Leurs vœux sont comblés ; ils seront de la fête.

VIII. — *Marins et Zouaves* sont grands amis, mais se jouent volontiers de ces mille tours qui n'entretiennent pas toujours l'amitié. Les marins ont dérobé la chechia des zouaves, qui allaient partir avec le canot. Quand les matelots surviennent, bataille ! Un spectateur a l'idée de se jeter au milieu des combattants armés du drapeau, sous les plis duquel cesse la guerre.

IX. — Le faux bruit de la mort de Louis VIII jette d'abord l'effroi ; mais bientôt la nouvelle du triomphe du roi ramène la joie dans l'entourage de Blanche de Castille.

X. — « Petite sœur » a trouvé la mort, croit-on, dans le fond d'un torrent, et depuis sept ans Lucie de Préville la pleure ; une troupe de

bohémiennes passe au château. Quelques suivantes de la princesse pour se venger accusent de vol ces pauvres femmes ; en les interrogeant, on reconnaît parmi elles Héléne, la petite sœur disparue. « Fête au Manoir » est la même opérette publiée pour garçons.

XI. — Bertrade, la fiancée du roi de France, est trahie par sa suivante Valtrude qui, au moyen d'un breuvage, plonge la princesse dans un fatal sommeil, l'abandonne dans une forêt et tente de faire passer sa propre fille pour la reine. La ruse réussit d'abord, puis est découverte. Bertrade est reconnue pour reine et obtient le pardon des coupables.

XII. — S'il est un reproche à faire à ce drame, c'est son extrême simplicité ; d'aucuns y verront un mérite.

Benedetta, petite-fille de la duchesse de Toscane, a disparu au milieu des guerres d'Italie et des malheurs de sa famille. Recueillie par de pauvres gens, élevée dans un couvent, elle est reconnue enfin par sa grand'mère, grâce à un médaillon qu'elle portait.

XIII. — Quatre enfants offrent à l'Enfant Jésus, qui une rose, qui du miel, une colombe et un agneau. Mais Jésus ne consent à s'éveiller que sur l'offre de leurs cœurs.

La maison Bricon, dont nous avons naguère loué la collection, édite deux Comédies pour jeunes gens et un Mystère pour jeunes filles.

I. — **Son Excellence**, par LE ROY VILLARS. Comédie-vaudeville en trois actes.

II. — **Son Altesse**, par Antony MARS. Comédie-vaudeville en deux actes.

III. — **Les Sabots du Diable**, par LE ROY VILLARS. Mystère de Noël en un acte.

I. — Lampistral, ministre des Ponts et Clochers historiques, est attendu à Tartaboul-en-Avignon, où conseillers municipaux et aubergistes se préparent à le fêter. Il arrive *incognito*, et son incognito donne lieu aux quiproquos les plus burlesques.

La pièce n'est point traînante, les rôles sont faciles, le comique tombe parfois dans le bouffon ; un auditoire populaire la trouvera réjouissante.

II. — Nous sommes en Russie. Le prince Alexis a été jeté en prison ; mais un soldat, Bischoff, auquel il a jadis sauvé la vie, consent à passer pour Son Altesse jusqu'au moment où une révolution populaire rétablit

le prince sur le trône. Les reparties naïves de Bischoff, les quiproquos nés du déguisement, la surdité du commandant Fédor, animent toute la pièce.

III. — C'est bien un mystère tel que l'entendait le moyen âge, mais moins long, heureusement, que nos mystères classiques. Le diable a, durant toute la nuit de Noël, tout pouvoir pour enlever l'âme de celui que, grâce à un cadeau perfide, il a pu faire tomber dans ses pièges. Il a eu l'art, le malin, de faire accepter à dame Agnelette de mignons sabots; déjà il l'a fait tomber en six péchés; le septième va être commis, quand l'Enfant Jésus, à qui Agnelette avait fait cadeau de ses propres souliers, vient, par reconnaissance, déjouer les ruses du tentateur.

Victor L., S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 26. — **Le Japon** a obtenu de la Chine l'assurance que la province de Fo-Kien, située en face de Formose, ne sera jamais aliénée en faveur d'une puissance étrangère.

27. — **Les Puissances** : En présence du conflit hispano-américain, l'Angleterre a fait une déclaration de neutralité ; l'Italie prépare la sienne ; la Russie déclare que ses relations amicales avec les États-Unis ne lui permettent aucune déclaration, sans qu'elle veuille néanmoins prendre parti actif dans les événements ; l'Allemagne observera pratiquement la neutralité, sans prendre aucun engagement qui, à l'occasion, l'empêcherait de faire auprès des belligérants les démarches qu'elle jugerait utiles. Voici, à titre documentaire, la déclaration de neutralité publiée, aujourd'hui, par le *Journal Officiel de la République française* :

Le gouvernement de la République déclare et notifie à qui de droit qu'il est résolu à observer une stricte neutralité dans la guerre qui vient d'éclater entre l'Espagne et les États-Unis.

Il croit devoir rappeler aux Français résidant en France, dans les colonies et les pays de protectorat ou à l'étranger, qu'ils doivent s'abstenir de tout fait qui, commis en violation des lois françaises ou du droit des gens, pourrait être considéré comme hostile à l'une des parties, ou contraire à une scrupuleuse neutralité. Il leur est interdit notamment de s'enrôler ou de prendre du service, soit dans l'armée de terre, soit à bord des bâtiments de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants, ou de contribuer à l'équipement ou à l'armement d'un navire de guerre.

Le gouvernement déclare en outre qu'il ne sera permis à aucun navire de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants d'entrer et de séjourner avec des prises dans les ports ou rades de la France, de ses colonies et des pays protégés pendant plus de vingt-quatre heures, hors le cas de relâche forcée, ou de nécessité justifiée.

Aucune vente d'objets provenant de prises ne pourra avoir lieu dans lesdits ports ou rades.

Les personnes qui contreviendraient aux défenses susmentionnées ne pourront prétendre à aucune protection du gouvernement ou de ses agents contre les actes ou mesures que, conformément au droit des gens, les belligérants pourraient exercer ou décréter, et seront poursuivies, s'il y a lieu, conformément aux lois de la République.

Ajoutons que, tandis que les gouvernements tâchent de former une galerie impassible, les étudiants italiens, portugais et français envoient de chaleureux télégrammes aux étudiants espagnols, et que les profes-

seurs de droit, directeurs de la *Revue* (française) *générale de droit international public*, rédigent une réfutation fortement documentée des principes émis dans les *Messages* et *Actes* américains.

— **En Bavière.** On se rappelle la protestation du commissaire bavarois, au moment de la discussion du projet de réforme du Code de Justice militaire allemand. Un compromis vient d'intervenir entre l'Empire et la Bavière. La *Cour suprême militaire impériale* sera censée avoir une Chambre siégeant à Munich. Les membres seront nommés par le gouvernement bavarois, et les arrêts rendus au nom du roi.

— **A Cuba,** la flotte américaine opère, sur Matanzas, une tentative de bombardement, qui ne paraît pas avoir eu de résultat sérieux.

28. — D'après le *Tageblatt*, aux fêtes données à Dresde, l'empereur d'Allemagne aurait été froissé par les termes du toast, porté par l'empereur d'Autriche au roi de Saxe.

30. — **Au Kouang-Si,** dans notre sphère d'influence en Chine, massacre de M. Bertholet, des missions étrangères et de deux chrétiens.

Mai 1^{er}. — **Guerre hispano-américaine.** La flotte des États-Unis en station dans le Pacifique, s'était dirigée sur les Philippines. Cette nuit, elle a attaqué la flotte espagnole dans la baie de Manille. Cette dernière, composée de navires ancien modèle, a subi d'énormes avaries et montré un admirable courage. Les Américains ont établi le blocus de Manille.

2. — **Mort de Mgr Flavien-Abel-Antoine Hugonin,** évêque de Bayeux, né à Théodule (Isère), 3 juillet 1823 ; supérieur de l'École des Hautes Etudes ecclésiastiques et doyen de Sainte-Geneviève à Paris ; nommé évêque de Bayeux, 13 juillet 1866 ; préconisé, 22 février 1867 ; sacré, le 1^{er} mai suivant.

3. — **A Madrid,** l'état de siège est proclamé, à cause de manifestations *patriotiques* antigouvernementales. Dans plusieurs provinces, la même mesure est motivée par l'agitation soulevée par la hausse du prix du pain.

5. — **A Sierra Leone,** sur la côte occidentale d'Afrique, violente révolte dont les Anglais ne paraissent pas triompher.

6. — **A Berlin,** clôture du Reichstag, sous la présidence de l'Empereur qui, dans son discours, se félicite de sa politique maritime et extérieure.

7. — **Dans les eaux de Cuba,** le *Lafayette*, paquebot français, est capturé par la flotte américaine. Pour une raison à tirer au clair, l'amiral Sampson n'avait pas reçu les instructions, arrêtées depuis longtemps entre les gouvernements français et américain, et expédiées de Washington le 2 mai, pour le libre passage du *Lafayette*. Après la capture, quelques heures ont suffi pour que le télégraphe transmitt les

réclamations du commandant du paquebot, les représentations de la France et l'ordre de relâcher.

8. — **En France**, élections pour le renouvellement de la Chambre des Députés. 398 résultats définitifs et 179 ballottages.

9. — **A Turin**, le roi d'Italie préside les fêtes commémoratives « de l'inauguration du premier parlement subalpin » en 1848. Pendant ce temps, les émeutes qui se produisent, depuis quelques jours, sur plusieurs points de la péninsule, prennent le caractère le plus alarmant. L'état de siège est proclamé dans les provinces; deux classes sont rappelées sous les drapeaux; et à Milan, dans une véritable bataille on compte, disent les journaux italiens, près de trois cents morts et plus d'un millier de blessés.

Le 10 mai 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

LES RETRAITES SPIRITUELLES

CHEZ LES PROTESTANTS

Dans leurs attaques passionnées contre les dogmes et les pratiques de la foi catholique et ses défenseurs de tout ordre, la plupart des écrivains protestants des siècles antérieurs ont fait paraître une animosité spéciale contre la doctrine, les livres et les membres de la Compagnie de Jésus : tout ce qui touchait de près ou de loin à cette armée ennemie était condamné *a priori*. S'agissait-il en particulier des *Exercices* de saint Ignace de Loyola, toute modération et toute impartialité étaient mises de côté; la colère débordait; d'absurdes et puérides histoires étaient inventées; on exploitait les pires préjugés de l'ignorance et de la haine pour détruire l'efficacité reconnue de cette redoutable machine de guerre de la réaction catholique.

Aujourd'hui, en ce qui regarde ces *Exercices*, il y a dans les pays protestants, surtout en Angleterre, un curieux revirement d'opinion. Il nous a semblé utile de l'étudier dans ses diverses manifestations : appréciations plus calmes des écrivains, établissement de retraites par les ministres anglicans, publication de livres dont les éléments sont puisés dans l'ouvrage du Fondateur de la Compagnie.

Nous ne prétendons pas que ce retour à des idées plus calmes et plus scientifiques soit universel; chez bien des écrivains protestants, le jugement est encore troublé par d'anciennes préventions; il reste une grande confusion dans les idées, et l'on constate parfois de fantastiques erreurs au sujet du livre de saint Ignace; il suffit pour cela d'ouvrir tel dictionnaire ou telle encyclopédie d'outre-Manche. Cependant, on distingue généralement aujourd'hui chez les écrivains anglais, un certain effort d'impartialité qu'on n'apercevait guère, il y a cent ans. Depuis cinquante ans surtout, les

Exercices sont jugés avec plus d'équité, quelquefois même admirés et loués sans restriction. Bien mieux, on voit des ministres protestants, à la lecture du livre du Fondateur des Jésuites, s'enflammer d'un beau zèle, et s'écrier : *Anch' io son' pittore*, et puis se mettre à donner avec ardeur ces bien-faisants Exercices. Ils vont jusqu'à rééditer le livre de saint Ignace et les retraites composées par ses disciples, ou bien essaient des publications analogues. Jadis, ils fuyaient saint Ignace, comme en Orient, on fuit le lion et le lépreux ; aujourd'hui, ils le trouvent homme de génie, et homme de bien ; ils le saluent même du nom de saint en faisant l'éloge de ses méthodes, et en les propageant par la parole et par la presse.

Tâchons de donner en quelques pages une esquisse de ce curieux mouvement ; le lecteur nous excusera d'user souvent de citations ; elles sont nécessaires au but de notre travail.

I

Inutile de rappeler des textes où des auteurs qui n'avaient pas même lu le livre de saint Ignace épanchent à son sujet leur passion anticatholique. Nous passons tout de suite à un jugement qui, malgré de graves méprises, témoigne déjà d'une remarquable impartialité. C'est l'illustre Macaulay qui, dans la *Revue d'Édimbourg*, parle des Exercices en ces termes¹ :

En reprenant sa place dans la société humaine, au sortir d'une solitude hantée par de véritables visions, Ignace y adopta la conduite et y remplit les devoirs que lui imposait sa profession. Ses premiers travaux à cette époque produisirent un livre assez peu connu des littérateurs profanes, mais dont l'Église n'a pas perdu le souvenir. Il y a peu d'années, le successeur actuel de saint Pierre ordonna une nouvelle traduction latine du manuscrit de Loyola, la seule qui existât imprimée se trouvant défigurée par de nombreuses incorrections. Sous cette nouvelle forme, l'ouvrage dont nous parlons a été recommandé à toute la chrétienté par une bulle de Paul III et par une lettre encyclique du Général des Jésuites². Nous n'ajouterons pas à d'aussi augustes témoignages la sanction très peu souhaitée que leur pourraient

1. V. *Revue Britannique*, nov. 1842, p. 29 et suiv.

2. « Le livre a été imprimé en Angleterre en 1827 (*sic*) ; il a pour titre : *Exercitia spiritualia S. P. Ignatii Loyolæ, cum versione litterali et autogra-*

donner quelques hérétiques du Nord ; seulement, nous ferons remarquer que sur ce sujet, Knox lui-même, s'il reprenait possession de sa chaire, serait du même avis que le Saint-Siège. Les *Exercices spirituels* sont, à proprement parler, un manuel de conversion : ils proposent un plan de discipline intérieure, au moyen duquel, en quatre semaines, ni plus ni moins, la métamorphose d'un pécheur en fidèle serviteur du Christ est de point en point réalisée. C'est par la terreur et l'humiliation que ce travail commence. Elles durent huit jours. Après cette première période, une seconde de même durée se consacre à ce que l'écrivain chevaleresque appelle « l'enrôlement dans l'armée croyante ». On passe ce temps à étudier la vie du Chef divin de cette armée et à choisir, avec les précautions les plus scrupuleuses, le mode d'existence, soit mondaine, soit régulière où l'on croit pouvoir suivre avec le moins de périls les traces du Sauveur des hommes. Pour soutenir le soldat de la croix dans la guerre immortelle qu'il va déclarer à l'esprit du mal, il faut arrêter sa pensée, pendant la troisième semaine, sur l'abîme de malheurs où descendit le Fils pour racheter la race d'Adam ; enfin, les huit derniers jours sont consacrés à des méditations plus consolantes, et, tandis que l'âme encore prisonnière, mais dégagée de ses liens, chante avec ferveur son triomphe, ses aspirations l'emportent vers le ciel, où elle contemple au sein des mystères irrévélés, des gloires que l'imagination n'avait pu concevoir encore : alors, et alors seulement, s'achève cette veillée des armes spirituelles par une sorte d'holocauste intérieur, où toutes les joies humaines, tous les intérêts humains disparaissent, consumés par le feu de l'amour céleste, sur l'autel d'un cœur régénéré.

Au premier coup d'œil, un esprit sceptique pourra ranger parmi les visions étranges des académiciens de Laputa cette espèce de procédé mécanique, qui modèle une révolution de la conscience sur le cours d'une révolution lunaire. Mais, prenons-y garde, dans sa grande œuvre, la seule qui soit véritablement digne de survivre au travail des siècles, Ignace ne s'est pas montré un rêveur absurde ; son instinct d'un ordre rare et supérieur lui permettait de revêtir toutes les transformations de la sagesse mondaine et d'en adopter tous les calculs, alors même qu'il se livrait sans réserve à des extases dont le monde n'a pas l'intelligence et avec lesquelles il ne sympathise pas. Sous ce point de vue, son esprit ressemblait au corps de François Xavier, l'un de ses plus grands disciples, qui, lorsqu'il prêchait ou administrait le baptême, s'élevait majestueux vers le ciel, tandis que ses pieds tenaient encore à la terre. Les *Exercices spirituels* eux-mêmes, si éloignés qu'ils semblent des moyens par lesquels se domptent au sein des affaires et des plaisirs terrestres les convictions individuelles, ne pouvaient être

pho hispanico. Præmittuntur R. P. Jonnais (sic), Roothmen (sic), præpositi generalis Societatis Jesu litteræ encyclicæ ad patres et fratres ejusdem Societatis, de spiritualium exercitorum S. P. N. studio et usu. »

conçues que par un homme habitué à contempler le drame des passions et à juger avec un discernement supérieur les acteurs qu'il met en scène. Un autre éloge que nous devons à ce livre, c'est que, presque toujours fidèle à ce qu'on peut appeler l'orthodoxie évangélique, il supporterait en plusieurs de ses parties l'examen d'un synode protestant. Ignace, s'il accordait aux demi-dieux de Rome des hommages que nous devons regarder comme entachés d'idolâtrie, réservait à l'Être auguste, qui seul y a droit, sa suprême adoration. S'il attribuait aux rites expiatoires une confiance mal fondée selon nous, cette confiance il l'accordait aussi aux souffrances plus qu'humaines de cette parcelle divine cachée sous notre périssable et faible organisation. Deux siècles plus tard, un des hommes qui ont le plus librement respiré ici-bas l'atmosphère des régions invisibles, a produit une œuvre qui offre de frappants rapports avec les *Exercices spirituels*¹; c'est qu'il y avait entre Philip Doddridge et Ignace de Loyola ces points de contact qu'on retrouvera toujours — quelque éloignés qu'ils soient sur la circonférence de ce vaste cercle — entre hommes qui ont pour centre commun le grand et réel objet de la religion chrétienne.

Pareils jugements devaient en Angleterre attirer l'attention sur le livre de saint Ignace. Si l'on peut citer encore de tristes exemples de grossières erreurs, on a la consolation de voir se former un chœur d'hommes de bonne foi qui louent les *Exercices* de saint Ignace. Plusieurs même voulaient faire ces *Exercices*, et sentirent leur estime encore s'augmenter. Le futur cardinal Newman a raconté l'impression qu'ils firent sur lui; ce qu'il écrit se passait avant son abjuration :

« Ce que je puis affirmer d'une manière positive, c'est l'effet que produisirent sur moi, peu de temps après (la lecture des sermons de saint Alphonse de Liguori), les *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola. Là, dans ce commerce solennel et mystérieux entre Dieu et l'âme, dans ces longues heures exclusivement consacrées au recueillement, au repentir, aux bonnes résolutions, à l'étude de la vocation,

1. Macaulay fait sans doute allusion ici au principal ouvrage de Philippe Doddridge qui a été traduit en français sous le titre suivant : *les Commentaires et les Progrès de la vraie piété ou Exposition des différents états dans lesquels un Chrétien peut se trouver par rapport au salut, avec des Méditations et des Prières convenables au sujet de chaque chapitre*, par P. Doddridge, docteur en théologie. Traduit de l'anglais par I.-S. Vernede, pasteur de l'Église wallonne de Maestricht. A La Haye, chez Pierre Gosse junior. 1751, in-8.

l'âme était seule avec Dieu seul : aucun intermédiaire ne venait se placer entre la créature et l'objet de sa foi et de son amour ; et tout le livre pouvait se résumer en ce seul mot : « Mon fils, donnez-moi votre cœur¹. »

Nous savons de source certaine que les *Exercices* eurent grande influence sur la conversion de cet illustre protestant : il avait eu jusque-là peine à croire que les vertus pratiquées par les catholiques fussent sérieuses ; les Exercices bien compris lui montrèrent que ce n'étaient pas des apparences de vertus, mais de vraies et solides qualités morales implantées péniblement jour par jour dans les âmes par la coopération humaine donnée à l'action de la grâce divine.

Devenu catholique et enfant de saint Philippe de Néri, Newman disait de son Bienheureux Père dans un panégyrique de ce saint : « Saint Benoît lui avait montré ce qu'il devait être, saint Dominique ce qu'il devait faire ; saint Ignace lui montra comment il devait le faire². »

En 1870, un ministre anglican, M. Orby Shipley, enthousiasmé par le livre de saint Ignace, voulut en faire une édition à l'usage de l'Église anglicane³ ; il respecta le plus possible le texte de saint Ignace, et il s'est borné, dit-il, dans sa préface, « à faire quelques omissions insignifiantes, — pas plus de trois ou quatre, — pour mettre l'ouvrage à l'unisson de la doctrine et de la discipline de l'Église anglicane, puisque c'est aux membres de cette Église que cette traduction est spécialement destinée ». On sent que le correcteur qui donne cette édition expurgée à l'usage des protestants regrette de toucher à un chef-d'œuvre dont il vante la perfection. Mais, enfin, le protestantisme impose quelque intolérance à ses adeptes ; ce qui n'empêche pas les âmes droites de reconnaître parfois la vérité et de la saluer avec une franchise indépendante qu'on ne peut trop louer.

1. *De l'Anglicanisme au Catholicisme*. Tournai, Casterman, 1865, ch. XII, p. 279.

2. « As then he learned from Benedict what to be, and from Dominic what to do, so let me consider that from Ignatius he learned how he was to do it. » *Sermons on Various occasions*, éd. 1858. *The mission of S. Philip*, p. 300-312.

3. *Spiritual Exercises of S. Ignatius of Loyola*, edited by the Reverend Orby Shipley. M. A. Londres. Longmans, 1870. On nous a assuré que depuis cette publication, le Rév. Shipley s'était converti au catholicisme.

Écoutons notre ministre anglican parlant des *Exercices* :

Ce fut une idée puissante et hardie que de prétendre, comme l'auteur l'a fait en ce livre, réduire la contemplation en exercice, et faire servir l'intelligence à réformer l'homme tout entier. Lorsque le Dante descendit dans la vallée où la nature avait rassemblé tous ses effets de lumière et tous ses parfums, à l'entrée de la nuit, un phénomène merveilleux s'offrit à ses regards étonnés. Il fut contraint d'observer, nous dit-il, ces trois flambeaux qui illuminent le pôle tout entier :

A quelle tre facelle
Di che'l polo di qua tutto quanto arde!

« Ces trois flambeaux » étaient les trois vertus théologiques qui, appartenant à la vie contemplative, ne se lèvent que vers le soir, remplaçant les quatre vertus cardinales, les quatre brillantes étoiles, *le quattro chiare stella* visibles le matin et qui appartiennent à la vie active.

Dans ce livre les étoiles du matin dont parle le Dante s'unissent à celles du soir. Les *Exercices* sont par leur nature même des contemplations, et pourtant ils demandent une forte somme d'activité réelle.

Ce livre n'est pas tant un manuel qu'une méthode, et une méthode dont la valeur et l'extraordinaire puissance n'apparaissent pas à première vue. C'est une de ses propriétés merveilleuses d'avoir été si efficace par des moyens si simples. En lisant ces pages on est forcé de se dire : Comment est-il possible que les *Exercices spirituels* aient retiré du péché et fait marcher dans les voies de la sainteté une si grande multitude d'hommes, qu'ils lui aient découvert la science des saints, qu'ils aient développé et perfectionné la vie spirituelle de tant d'âmes ? La réponse est que les *Exercices* ne sont pas des compositions purement théoriques, mais le résultat d'études profondes sur l'âme humaine : ils pénètrent dans cette âme, suivent tous ses mouvements, se mettent en face de ses innombrables difficultés, et sondent jusque dans leurs dernières profondeurs les différentes sources de ses pensées et de ses actions.

La métaphysique des *Exercices*, quoique simple, est des plus élevées. C'est pour cela qu'ils s'adaptent si merveilleusement à tous ; ils peuvent servir à la formation du plus profond théologien comme à l'instruction de l'âme la plus simple dans la connaissance des choses divines. Aucun état d'âme, aucun abîme de péché ou d'épreuve, qui ne soit représenté dans les *Exercices*. Après Dieu, personne n'a mieux compris et plus connu « ce qu'il y avait dans l'homme » que l'auteur de ce manuel de dévotion et de discipline de l'âme. Le commerce si étendu qu'il eut avec ses semblables l'avait mis en contact avec la nature humaine dans son meilleur comme dans son pire état ; aussi ne méprisait-il rien, n'omettait-il rien : les détails aussi bien que le plan d'ensemble reçoivent de lui ordre et direction.

Malgré sa brièveté, l'ouvrage, comme on peut l'éprouver par la pratique, est capable de recevoir une extension qu'à première vue l'on

pouvait croire impossible. Dans une retraite, trois ou quatre semaines y sont employées. Mais en particulier on pourra y trouver des exercices de dévotion pour trois ou quatre ans ou plutôt pour toute sa vie ; car on pourra le parcourir et le reparcourir bien des fois : on y trouvera toujours de nouveaux moyens d'action spirituelle.

Notre citation est déjà bien longue, et cependant nous regrettons de ne pas pouvoir citer encore les pages qui suivent et qui sont tout à l'honneur de saint Ignace. Le ministre anglican répond aux objections, aux difficultés qu'on soulève contre son cher livre du Fondateur de la Compagnie de Jésus : « C'est avec raison, selon lui, que saint Ignace a introduit la méthode dans la spiritualité ; si le Saint-Esprit agit directement sur quelques illustres saints, il n'en faut point conclure que la méthode soit d'ordinaire pernicieuse ; ici l'exception confirme la règle. Qu'on ne reproche pas non plus à saint Ignace de tendre à matérialiser, à mécaniser la religion, l'expérience prouve que c'est l'effet contraire que produisent les Exercices. »

II

De l'admiration et de l'éloge, les protestants anglais passèrent bien vite à la pratique. Plusieurs voulurent suivre les retraites données à des catholiques, et y trouvèrent la lumière qui les guida dans leur retour au bercail de l'Église romaine. Nous en pourrions citer de bien consolants exemples¹.

D'autres n'allèrent pas chercher la lumière et la force à sa source, mais espérèrent l'obtenir de Dieu en imitant les catholiques. Suivons-les avec sympathie dans leurs efforts vers le bien suprême.

Nous ne nous appesantirons guère que sur les tentatives qui se rapprochent des usages catholiques, en laissant de côté les imitations ou plutôt les contrefaçons de retraites que donnèrent quelques ministres méthodistes. Alors que saint Ignace fait appel aux facultés nobles de l'âme par sa méthode essentielle des trois puissances, la mémoire, l'intel-

1. Voir en particulier l'effet produit par les *Exercices* de saint Ignace dans la conversion de William Parker, un des membres les plus distingués de l'Université d'Oxford, p. 636 de *Nos raisons de croire*, par le R. P. Lodié. (Paris, Maison de la Bonne Presse.)

ligence et la volonté s'appuyant sur la foi et sur la grâce, ces pasteurs eurent recours à des excitations artificielles qui auraient plutôt leur place à la Salpêtrière que dans une solitude chrétienne. Citons-en un seul exemple : nous le prenons dans la *Revue britannique* qui le tenait de son correspondant d'Amérique¹.

J'ai assisté dernièrement à un *camp meeting* de nègres qui est assurément l'un des spectacles les plus étonnants qu'il m'ait été donné de voir. Ces *camp meetings* ont lieu à différentes époques de l'année. Ce sont des espèces de « retraites » au milieu des bois, où tous les fidèles accourent pour faire pénitence de leurs fautes et entendre, loin du bruit, la parole sacrée interprétée par des prédicateurs plus ou moins ambulants. La plupart des fidèles dressent leur tente dans l'endroit qui a été choisi pour la réunion et y passent plusieurs jours...

Le *camp meeting* nègre en question se tenait à deux heures de Washington, dans un bois très pittoresque, où l'on avait dressé les tentes dans une belle clairière arrosée par une source d'eau limpide. Les tentes, assez propres, à ce qu'il m'a semblé, étaient dressées sur deux rangs et formaient un vaste rectangle ; le milieu était réservé aux bancs sur lesquels se tenaient les fidèles ; les deux extrémités de ce rectangle étaient fermées, l'une par une estrade couverte d'où les pasteurs méthodistes prononçaient leurs sermons et haranguaient la foule, l'autre par une vaste tente occupée par un restaurant, la nourriture du corps faisant face à la nourriture de l'âme. Au-dessous de l'estrade se trouvait une enceinte réservée appelée le *pen* où les pénitents font publiquement leurs confessions et se livrent à de telles contorsions de désespoir, que les bancs qui les garnissent sont désignés sous le nom de « bancs d'angoisse » (*anxious benches*).

Le pasteur commença d'abord un sermon sur un ton monotone, puis s'anima graduellement. Lorsque les auditeurs furent terrifiés par son éloquence foudroyante, il se retira épuisé lui-même. Un autre ministre le remplaça et engagea les fidèles à faire pénitence ; plusieurs hommes et femmes vinrent alors s'asseoir dans l'enceinte réservée sur les bancs d'angoisse. Des chants commencèrent au milieu de prières et de sanglots jusqu'à ce que les convulsions se déclarèrent. Les pénitents se jettent à genoux, poussent des cris, demandent grâce à Dieu et aux hommes ; et les pasteurs viennent alors leur prodiguer avec calme quelques consolations qui ne paraissent produire aucun effet, car les convul-

1. 1872, t. IV, p. 287.

sions augmentent et croissent jusqu'à ce que les pénitents fatigués tombent dans une véritable prostration : ils sont, paraît-il, alors dans la possession de Dieu.

Détournons nos regards de ces scènes honteuses, et gardons-nous de croire que l'ensemble des protestants les approuvent. Si l'on trouve généralement dans leurs retraites et leurs exercices de piété une part beaucoup trop grande donnée à l'imagination et à l'émotion pieuse, plusieurs veulent s'inspirer des exercices plus solides et plus pratiques que leur offre le catholicisme, et cherchent à greffer sur leur sauvageon des branches détachées du vigoureux arbuste de saint Ignace.

Vers 1855, une société de ministres « la Société de la Sainte-Croix » *Society of the Holy Cross*, dont la devise était : *Cor in Cruce, Crux in corde*, entreprit de donner des retraites, et marqua ainsi la résurrection de cette pratique pour les protestants en Angleterre. Elle commença son entreprise apostolique dans la province de Kent et d'Oxford.

Est-ce à l'un de ces essais de retraite qu'il faut attribuer la tentative que fit en son château de Broadlands, la belle-fille de Lord Palmerston, lady Harriet Cowper ? Nous ne pourrions le dire. Nous voulons cependant reproduire une bonne partie de la pittoresque description que Mme Craven en donna dans son livre : *Réminiscences de Madame Craven*¹.

Nous en venons maintenant à un autre fait, plus significatif encore que la tentative de ressusciter, dans l'anglicanisme, les ordres religieux, un fait qui indique de la part des âmes les plus ferventes, un instinctif quoique inconscient retour vers le foyer de charité et de piété allumé dans le monde par l'Église et que seule elle a su y maintenir inextinguible : nous voulons parler d'une *retraite*, d'une vraie retraite de neuf jours, destinée par ceux qui y prirent part, à se séparer, pour un temps, de toutes les préoccupations du monde, et à remplir leur âme de la seule pensée de Dieu et de tout ce que sa parole nous impose et nous promet.

Pour les catholiques, la chose n'est pas nouvelle, et il en est peu, parmi eux, qui n'aient appris à connaître par expérience ce que l'âme recueille pendant ces jours trop rares où elle se livre ainsi tout entière aux seules pensées dignes de la remplir. Mais cette coutume ancienne

1. Paris, Didier, 1879, 4^e éd., p. 51.

chez nous devient une grande nouveauté lorsqu'il s'agit d'un nombre considérable de protestants de tout âge, de tout sexe et de tout rang. C'est pourquoi ce fait nous semble digne d'être remarqué...

Sans rattacher l'idée de cette retraite à une autre manifestation religieuse infiniment moins solide qui eut lieu vers la même époque, nous indiquerons cependant comme un indice de la disposition régnante le succès presque inexplicable obtenu, dans des exercices analogues, par deux Américains (MM. Sankey et Moody), succès dont presque tous les journaux ont rendu compte. Ces deux personnages, au moyen d'une prédication assez ordinaire, accompagnée d'une musique qui n'était guère plus remarquable, réussirent à rassembler des foules nombreuses et à produire une émotion religieuse qui, nous assure-t-on, ne fut pas tout à fait passagère pour tous.

C'est à une tout autre classe que celle dont se composait la généralité des auditeurs de MM. Moody et Sankey, qu'appartenaient ceux qui voulurent tenter ensemble cette grande expérience spirituelle que l'on nomme une *retraite*. Le premier point à régler dans ce but, ce fut le lieu où l'on se réunirait, car (chose bien extraordinaire) on était au nombre de près de 200 *personnes*, qui, *sans distinction de rang* (autre circonstance notable lorsqu'il s'agit de l'Angleterre), cherchaient à se rassembler pour prier Dieu, et s'exhorter l'une l'autre à l'aimer davantage et à le mieux servir !

Ce fut alors que la nouvelle châtelaine de Broadlands (celle dont les traits me rappelaient naguère ceux d'une madone de Francia) ouvrit toutes grandes les portes de sa demeure, et offrit l'hospitalité à tous ceux qui voudraient s'y réunir dans le but proposé. La maison fut transformée pour les nécessités de la circonstance : on dépouilla les grands salons de tous leurs ornements superflus ; on disposa les chambres de façon à loger de quarante à cinquante personnes — les autres furent reçues dans une habitation voisine ; — de longues tables furent placées dans une salle à manger qui prit l'aspect d'un réfectoire, et il fut décidé d'avance que les repas y seraient de la plus extrême simplicité. Enfin une vaste orangerie fut arrangée de manière à y placer des sièges pour deux cent cinquante personnes. En apprenant tous ces détails, nous ne pouvions, je l'avoue, nous empêcher de songer à la surprise qu'eût éprouvée Lord Palmerston, s'il s'était retrouvé tout d'un coup sous son toit... Mais continuons.

Peu de jours avant celui où s'ouvrit la retraite, cette foule composée de gens du monde, d'ecclésiastiques, de laïques, de femmes appartenant les unes aux classes les plus élevées, les autres aux classes les plus humbles, commença à arriver au lieu du rendez-vous. N'était-ce point là un spectacle extraordinaire, et, quelque erronée que soit à nos yeux la méthode employée pour obtenir le but poursuivi, n'est-il pas vrai que cette foule altérée de foi, de charité, d'union plus intime avec Dieu, semble digne de l'intérêt de tous ceux qui, sur la terre, savent croire, aimer et prier ?

Mais nous n'aurions pas suffisamment indiqué tous les caractères de

cette remarquable manifestation, si nous n'ajoutions pas ici une circonstance qui nous touche particulièrement. En effet, plusieurs de ceux qui allaient y prendre part réclamèrent avant de partir les prières de leurs *amis catholiques* ; quelques personnes même demandèrent des neuvaines à cette intention, et allèrent jusqu'à désirer pour cela le concours d'un ordre religieux. « Ne pourriez-vous pas, écrivait l'une d'elles, obtenir cette neuvaine pour ceux qui vont là, si affamés, si altérés du souffle de l'Esprit-Saint, et qui se sentent environnés de si profondes ténèbres ? Ils y attendront l'eau du ciel, comme la terre desséchée attend l'eau de la nuée ? » Qui pourrait rejeter de telles demandes ? Elles reçurent assurément de favorables réponses, et tous prièrent sans doute avec autant de ferveur qu'un vénérable prêtre, qui, adjuré ainsi par un ami anglican, lui répondait : « Oh ! de grand cœur, car tant de bonne foi et de piété auront leur récompense, et vous reviendrez tous là, où nous serons unis *dans la foi* aussi bien que dans la charité. » La réunion de Broadlands eut donc lieu.

La première circonstance à remarquer, et, disons-le tout de suite, la seule absolument inconcevable pour des catholiques, ce fut la forme dans laquelle y apparut l'autorité. Sans doute, l'intention de tous était de n'en laisser exercer aucune à qui que ce fût. Mais, tant que les âmes seront revêtues de forme humaine, une réunion nombreuse d'hommes et de femmes (et à plus forte raison des uns et des autres) deviendra une cohue, si personne n'y préside et ne donne aux pensées de tous une même direction. Il fallait donc qu'une voix dominât les autres voix, qu'une personnalité se détachât de cette foule pour imposer une sorte d'ordre à ce que nous nommerons, comme eux (puisque'ils nous empruntaient cette expression pour la circonstance), les *exercices* de la retraite.

Ce rôle, ce fut — qui eût pu le deviner ? — à un couple américain (nommé, si je ne me trompe, M. et Mme Pearsall Smith) qu'il fut dévolu. A eux, tantôt au mari, tantôt à la femme, revint le devoir auguste, l'honneur insigne, de prononcer les paroles qui devaient stimuler la dévotion des assistants et leur rappeler pourquoi ils avaient quitté le monde et cherché la solitude. Là, il nous faut faire effort, nous l'avouons, pour ne point nous arrêter au souvenir des voix saintes, austères, autorisées, qui tant de fois nous ont tenu le même langage... Mais je poursuis. Ce premier appel eut lieu, non point dans un oratoire, mais en plein air, là où les arbres ombragent la pelouse de Broadlands, non loin de la rivière. Il fut suivi d'un long silence ; puis une voix s'éleva dans l'assistance et communiqua tout haut l'effet intérieur produit sur celui qui parlait par ce qu'il venait d'entendre. Un autre en fit bientôt autant, et alors « le beau temps » (indispensable, on le voit, pour une retraite de ce genre), « le murmure de la rivière, le parfum des fleurs, le doux bruit du feuillage agité par le vent », secondant ce que l'on venait d'entendre, l'émotion fut vive et générale. On se dispersa, peu après, par groupes, dans le parc, se communiquant les pensées que ce début avait fait naître ; puis on se rassembla dans une tente dressée

dans le jardin pour y prendre le thé. Plus tard, on se réunit dans la grande orangerie, et là se renouvela ce qui s'était passé le matin. M. et Mme Smith parlèrent d'abord ; puis « modestement et simplement », nous dit-on, et nous voulons le croire, trois ou quatre jeunes gens vinrent, les uns après les autres, témoigner de « la grande réalisation sensible qu'ils avaient éprouvée des vérités proposées à leur méditation ».

Enfin, le soir, un ministre anglican fit entendre des paroles, selon notre jugement, plus autorisées que celles des autres, et prononça un sérieux et noble discours sur un texte de saint Paul. Ce discours fut néanmoins suivi, comme les autres, de ces commentaires des assistants si étranges à nos yeux. La sincérité et l'amour de Dieu régnaient toutefois dans cette assemblée, car, à la fin de ce premier jour, il y fut rendu au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ un témoignage remarquable. L'un de ceux qui étaient présents déclara solennellement que « le nom divin de Jésus, prononcé à plusieurs reprises et à haute voix, à l'heure de la tentation, lui avait obtenu la grâce et la force nécessaires pour résister ».

Telle fut à peu près l'ordonnance de la première journée, et ce fut celle de toutes les autres pendant la durée de cette retraite, qui se prolongea au delà du temps projeté. L'assemblée fut nombreuse et recueillie ; le silence, la beauté du lieu, le hasard d'un temps radieux ajoutèrent encore à des impressions qui, pour un certain nombre, ne furent pas stériles. Nous venons d'entendre l'un des assistants rendre témoignage à la puissance du nom divin et sacré du Sauveur. Nous savons, de plus, qu'au sortir de cette retraite, deux femmes courageuses, avides de servir Dieu activement et dégoûtées du monde et de sa futile oisiveté, allèrent s'enfermer dans un refuge consacré aux soins des plus repoussantes infirmités et y portèrent le concours de leur généreux dévouement. D'autres, on nous l'assure, en revinrent animés de sentiments plus doux envers les catholiques : comme si l'Esprit de vérité et d'amour, sincèrement invoqué, avait fait pénétrer dans ces cœurs sincères un besoin plus grand d'union, et peut-être une intelligence plus profonde de la prière adressée à son Père par Celui qui a demandé que *tous nous ne soyons plus qu'un !* Quelques personnes, plus exaltées, donnèrent à leur ferveur une forme moins pratique, et il y en eut aussi malheureusement qui, attirées par la curiosité entre deux fêtes du monde, s'en retournèrent comme elles étaient venues, ne remportant de cette solitude d'un jour que ce qu'elles y avaient apporté : *elles-mêmes*.

Je crois avoir rendu compte, avec la plus complète impartialité, de cette manifestation, et ce n'est pas pour en amoindrir l'importance ou pour diminuer l'édification qui a pu en résulter, que je relèverai maintenant quelques-unes des circonstances qui, aux yeux des catholiques, la rendent étrange et très différente de ce à quoi elle prétendait ressembler.

Nous ne reviendrons pas sur le choix de ceux qui furent principa-

lement investis, pendant cette réunion, du ministère de la parole. Les catholiques ne sont pas seuls, d'ailleurs, à la refuser complètement aux femmes, et l'on est surpris à bon droit de voir de si attentifs lecteurs de l'Écriture sainte appliquer à ce point-là, comme à tant d'autres, leur *Nous avons changé tout cela*.

Mais comment ne pas remarquer combien cet appel à l'émotion, à l'imagination, à toutes les impressions extérieures et sensibles, est surprenant de la part de ceux qui ont tant reproché à l'Église catholique la splendeur de son culte et tous les moyens extérieurs par lesquels elle aide la piété de ses enfants ? Non, certes, que l'aspect de la nature ne doive nous parler de Dieu tout autant et plus que la beauté religieuse de nos temples ; mais cette langue de la nature est vague et ne tient pas à tous les cœurs le même langage.

Pour n'entendre que la voix divine dans les mille voix de l'univers, il est bon d'avoir d'abord un peu trempé son âme et d'avoir appris, au pied des autels, à unir l'idée de la divinité à celle de la beauté naturelle. D'ailleurs, cette sorte de jouissance intérieure, voulue, cherchée dans la dévotion, et acceptée comme un sûr indice de sa réalité, nous frappe par sa contradiction avec le sage enseignement de l'Église, qui ne cesse de nous prémunir contre cette tendance, qui la nomme dangereuse, qui nous avertit de nous défier des impressions dans lesquelles notre imagination peut trop facilement jouer un rôle, et de ne tenir compte que des actes formels de notre volonté, et qui, enfin, nous apprend à estimer moins la joie de la prière que la vigueur des résolutions qu'elle nous inspire.

Cela dit, nous n'en sommes pas moins d'accord avec l'une des personnes qui avaient pris part à cette retraite protestante et qui, après avoir énuméré quelques-uns des signes du temps présent, disait ces paroles plus remplies pour nous de vérité et d'espérance qu'elle ne le croyait peut-être : « De toutes parts se soulève comme une vague immense, un mouvement religieux qui vient apporter à chacun de nous les grâces spirituelles que notre disposition préalable nous rendra dignes d'obtenir. »

Depuis l'époque où lady Cowper organisait ses curieuses et pittoresques retraites, ressemblant plutôt à un meeting pieux, dans une solitude tempérée par de nombreux entretiens, qu'à une véritable retraite où l'on requiert d'ordinaire plus de silence et plus de réflexions personnelles, les protestants, nous le savons, ont perfectionné leurs méthodes. En se servant d'ouvrages catholiques et spécialement des *Exercices* de saint Ignace, ils jugèrent qu'il fallait laisser moins de temps à la fantaisie rêveuse de chacun ; on devint donc plus strict ; on détermina des heures pour la méditation ; on exigea l'observation du silence ; on

demanda même que ce que saint Ignace appelle *additions* ne fût pas négligé.

Le mouvement favorable à l'extension des retraites et à une plus régulière observance de leurs conditions essentielles est principalement dû au zèle d'une congrégation protestante d'hommes appelés prêtres de Saint-Jean l'Évangéliste, dont la maison-mère est à Cowley, Oxford; on les appelle parfois *Cowley-Monks* ou *Cowley-Fathers*¹. Leur fondateur, le R. Father Benson semble avoir pris à tâche de promouvoir par lui-même et par ses disciples les *Exercices* de saint Ignace appliqués sous leurs formes diverses de retraites, de missions, de méditations, etc. Il commença à Cowley à donner ces exercices aux pasteurs anglicans qui désiraient se retremper dans la vie spirituelle. C'était une faveur ambitionnée que d'avoir pour directeur de retraite M. Benson. Les points de méditation qu'il donnait se passaient de main en main, et ses cahiers manuscrits étaient fort appréciés.

Une lettre que je reçus en 1889 d'un Père jésuite qui avait rencontré un des disciples de M. Benson, ancien protestant converti à Calcutta, nous a fourni des détails très intéressants sur ce révérend ministre. Il veut, paraît-il, former des jésuites anglicans au service du protestantisme. La lettre se terminait par ces mots : « Vous rappelez-vous qu'il y a quelques années, des Jésuites anglais demandèrent au R. P. F... de venir leur donner la retraite pour élucider certains points obscurs des *Exercices* qu'ils ne comprenaient point ? On s'informa et l'on apprit que ces Jésuites étaient des protestants qui suivaient nos constitutions. » Quelques-uns des disciples de M. Benson ayant fait, grâce à lui, connaissance avec la doctrine spirituelle catholique, et avec la Compagnie de Jésus, se sont convertis au catholicisme, et même sont devenus Jésuites véritables².

1. Le nom qu'ils se donnent est : *Mission Priests of the Society of S. John the Evangelist*.

2. On nous a cité un fait assez curieux : « Quinze protestants se présentent un jour à un pasteur protestant et le forcent quasi à leur donner la retraite. Le malheureux prend les *Exercices* de saint Ignace, et, après la retraite, huit de ses retraitants se déclarent catholiques. L'un d'eux se fit jésuite. »

Le R. Father Maturin dont la conversion a fait tant de bruit en Angleterre, il y a deux ans, était un membre de la *Société des Pères de Saint-Jean l'Évangéliste de Cowley*.

M. Benson s'est fait l'apôtre des retraites non seulement en Angleterre, mais partout où il a envoyé de ses disciples : en Amérique, aux Indes, et même en Afrique. Dans ce but, il a composé un petit opuscule qui a pour titre : *Des avantages et du but des retraites spirituelles*¹. Bien des fidèles et même des prêtres catholiques s'édifieraient à la lecture de cet opuscule. L'auteur montre d'abord combien la pratique de la retraite est conforme aux enseignements de l'Écriture sainte. Il en adopte le plan suivant qui est bien celui que donne saint Ignace : *Deformata reformare. Reformata conformare. Conformata transformare*. Ordinairement, nos auteurs ascétiques ajoutent deux autres mots qui rappellent la troisième semaine des *Exercices* : *Conformata confirmare*. M. Benson recommande instamment la retraite aux pasteurs et à tous les fidèles, surtout aux hommes d'affaires de Londres : il fournit à ces derniers un règlement en harmonie avec leurs occupations, règlement qui s'inspire de la dix-neuvième annotation de saint Ignace. Il souhaite qu'on fasse la retraite du mois, et termine son opuscule par un directoire sur la manière de bien faire la retraite : avis spirituels, règlements, horaires divers, tout y est. N'est-il pas piquant de voir un protestant imiter ainsi les usages de la plus pure piété catholique, et provoquer ses confrères à les organiser partout au bénéfice des âmes si agitées de notre dix-neuvième siècle ?

Plusieurs membres du clergé anglican ont obéi à l'impulsion qui leur a été donnée par les *Cowley-Fathers*. Nous assistons depuis quelques années au *revival* des retraites et des missions, comme disent les Anglais. Les ministres en célèbrent avec satisfaction la rapide propagation. L'un d'eux, le T. R. Doyen de Chichester, M. Randall se réjouissait naguère du mouvement des retraites ecclésiastiques qui

1. *On the advantage and aim of spiritual retreats*, London, Hayes. Pas de date. Cet opuscule fait partie d'une bibliothèque de tracts, composée par les prêtres de Saint-Jean l'Évangéliste. Semblable opuscule a été composé sur les missions paroissiales : *On Parochial missions*, by the Evangelist Fathers, Cowley ; il est extrait en bonne partie d'ouvrages catholiques.

gagne les comtés de l'Angleterre. Il énumérait avec joie les endroits où ces retraites se sont données avec plus de succès : c'est Ditchingam avec son savant et modeste pasteur, M. William Scudancore ; c'est le collège de Keble, à Oxford ; c'est le collège Saint-Augustin, à Cantorbéry ; c'est une modeste chapelle à Dublin ; c'est la maison des Missions, à Cowley, maison qui mérite le titre glorieux « d'Hôpital des âmes malades » ; ce sont les collèges de Cuddeston et d'Ely, où l'on prépare aux ordres sacrés ; ce sont, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud de l'Angleterre, de modestes paroisses de villages dans les comtés de Monmouth, de Wilt, de Somerset, de Cornwall, de Northumberland : là, disait-il, « des prêtres qui aiment leurs frères les prêtres trouvent moyen de leur préparer un abri pour quelques jours, et de les rassembler, étroitement unis, autour du Prêtre des Prêtres ». Ce magnifique mouvement enthousiasme ce bon clergyman, et nous fait espérer à nous-mêmes que Dieu bénira la bonne volonté de ceux qui cherchent ainsi le royaume de Dieu.

III

Des études sur le livre de saint Ignace et de ses disciples, et du désir de promouvoir pour le bien de tous l'œuvre des retraites sont sortis déjà plusieurs ouvrages composés par des ministres anglicans. Nous dirons ici quelques mots des principaux produits de cette littérature ascétique d'un genre nouveau.

Nous avons déjà cité la réédition des *Exercices* mêmes de saint Ignace par le R. Orby Shipley. On pourrait indiquer aussi des traductions de retraites d'auteurs jésuites, par exemple du P. Bourdaloue et du P. Grou¹, et de divers livres de méditations de même origine. Nous avons rencontré dernièrement une curieuse édition des méditations du P. Avancin : *Vita et Doctrina Jesu Christi... Per N. Avancinum, S. J. Ad usum cleri anglicani accommodavit Presbyter Ignotus*².

1. *Spiritual Exercises : Readings for a retreat of seven Days translated and abridged from the french of Bourdaloue*. Edited by the Rev. Orby Shipley. M. A. London, Joseph Masters, 1868, in-12. — *Meditations of the Love of God*, by Père Grou, translated by C.-A. Jones, in-8. London, Griffith-Farran.

2. *Editio secunda*. London, Longmans, 1884.

Le très modeste *Presbyter Ignotus*, dans le *Correctoris Pro-cœmium*, nous annonce qu'il a entrepris un travail pénible et ingrat pour faire du livre, d'ailleurs très pieux, de l'auteur jésuite, un manuel de méditations dont on pût se servir dans l'Église anglicane : il a fallu procéder à une série de mutilations assez nombreuses : on a omis tout ce qui a trait aux ordres religieux et en particulier à la Compagnie de Jésus ; on a expurgé quelque peu les mystères qui se rapportent à la vie de la sainte Vierge et à l'Enfance de Notre-Seigneur ; il y avait là des choses fabuleuses, qui auraient déplu à ceux qui ne veulent boire qu'aux sources pures de l'Écriture sainte. Puis il y avait dans l'auteur jésuite des phrases qui diminuaient trop l'action de la grâce, et d'autres aussi qui favorisaient trop au contraire la confiance en nos propres forces ; on a également écarté les exhortations qui nous poussaient à recourir à l'intercession de la sainte Vierge et des saints ; on a modifié des paroles trop favorables à la doctrine de la transsubstantiation ; on a retranché le supplément, qui, au dire du doux correcteur, contenait vraiment des inepties. Après toutes ces corrections, le lecteur peut être rassuré ; il a un excellent livre de méditations dont il peut se servir pour procurer la plus grande gloire de Dieu, et pour s'unir de plus en plus à la bienheureuse société de tous les fidèles. *Hoc opere, L. B., ut ad majorem Dei gloriam utaris et sis fidelium omnium beatæ societatis magis magisque inhærens, oremus.*

Les pasteurs anglicans ne se sont pas bornés à éditer ou à traduire des retraites catholiques ; ils en ont composé eux-mêmes plusieurs qui ne sont pas sans valeur.

En 1868, le célèbre D^r Pusey publiait une retraite composée pour les Compagnons de l'amour de Jésus¹. Elle est dédiée à la Fondatrice de la Société de la Sainte-Trinité et de la Compagnie de l'amour de Jésus ; elle roule presque tout entière sur l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur pour les âmes considérées individuellement. On peut regretter que

1. *Eleven Addresses during a retreat of the Companions of Jesus engaged in perpetual intercession for the conversion of sinners*, by the Rev. E. P. Pusey. Parker, Oxford, 1868.

le Dr Pusey ait mis la méditation sur l'horreur du péché presque à la fin de la retraite.

M. Benson a publié toute une série de méditations quotidiennes pour le cours de l'année : *Benedictus Dominus ! A course of meditations*¹. Le livre est dédié aux membres de la Société de la Règle apostolique, et écrit en spécial souvenir de Susanna Battley, fondatrice de cette Société. Dans les remarques de l'introduction, l'auteur donne les principes de saint Ignace sur la méditation, et cite même l'*Anima Christi*, mais ne nomme pas le Fondateur de la Compagnie de Jésus. Dans toutes les méditations, il indique les préludes, les points à considérer, les affections à produire, et une prière à réciter. Nous souhaiterions que parmi les affections on trouvât un peu moins de sentiments vagues, et plus d'indications sur les résolutions à prendre; le *capere fructum* si cher à saint Ignace s'évapore ici; on voudrait aussi un peu plus de méditations sur le fondement et les vérités de la première semaine.

Après M. Benson, le doyen de Chichester, M. Randall mérite une mention honorable; il nous présente deux retraites dans un fort volume in-8²; la première a pour titre : *l'Union avec Dieu (Union with God)*; la seconde : *De la vie à la vie (From life to life)*. Ces deux retraites sont précédées d'une préface intéressante dans laquelle l'auteur avoue avoir fait une simple compilation. Il a puisé dans des notes de retraites qui lui ont été données par divers ministres anglicans : Carter, Liddon, Wilberforce; et il a mis surtout à contribution de nombreux auteurs catholiques romains qu'il cite avec éloge : Mgr Rey, le P. Faber, de l'Oratoire, les PP. Neumayr, Bellecus, Judde, Nepveu, Kroust, Chaignon, de la Compagnie de Jésus. Cette manière d'emprunter aux catholiques la doctrine spirituelle ascétique et mystique est assez générale chez les ministres ritualistes; n'est-ce pas de leur part un aveu de la pauvreté du terroir protestant et de la nécessité où ils sont de recourir à l'Église romaine qui garde les sources de la vie? Il faut savoir gré au R. Randall des

1. London, J. Masters, New Bond street, 8.

2. *Addresses and Meditations for a retreat*, by the very Rev. R.-W. Randall, M. A. Dean of Chichester, second edition. London, Allen, 1892, in-8.

louanges qu'il donne à nos auteurs catholiques ; il recommande cependant à son lecteur protestant d'user vis-à-vis d'eux de sages précautions, et de prendre garde de ne pas admettre quelques erreurs romaines qui, selon lui, sont des excroissances fâcheuses qui ont grandi sur le tronc majestueux de l'antique foi catholique.

Il faut surtout mentionner la retraite du R. Carter, fécond auteur d'ouvrages de piété à l'usage des protestants¹. M. Carter est on ne peut plus favorable aux méthodes de saint Ignace, et il ne s'en cache pas. Son livre est rempli de réminiscences du livre de ce saint. Mais ce qu'il y a d'extrêmement curieux, c'est une introduction historique et pratique de trente-huit pages sur les retraites. C'est la reproduction d'un travail publié dès 1868 dans la Revue *The Church and the World*, « l'Église et le Monde ». Il y a sans doute quelques erreurs et quelques lacunes dans son exposé historique, mais un souffle de vérité anime ces pages loyales. Ici, il faudrait citer longuement. Le R. Carter analyse soigneusement les *Exercices* en se servant surtout de l'introduction de *Manrèse*² ; il proteste contre certains jugements de ses coreligionnaires³, et surtout contre les affirmations erronées de ceux qui voient dans les *Exercices* un lit de Procuste : une de leurs premières règles n'est-elle pas de les adapter à l'âge, aux capacités, aux forces, aux besoins spirituels des retraitants ? Vraiment, quelques catholiques gagneraient beaucoup à lire ces pages pleines de bon sens et d'esprit chrétien.

Il nous faut dire un mot de deux autres livres de retraite : voyons d'abord la retraite composée par l'évêque de Nassau, le T. R. Edward Churton⁴ ; c'est une retraite sacerdotale, ou, pour parler plus exactement, une retraite donnée à des

1. Carter, *Retreats with notes of Addresses*. London, Masters, 1893.

2. Pélagaud, Paris.

3. Par exemple, p. xxvii, en note, il s'étonne de trouver l'appréciation suivante dans le *Dictionary of the Bible* de Smith, aux mots *Urim and Thummim* : « Toutes les tentatives sont faites, depuis les règles de Siméon (le grand-prêtre) jusqu'aux *Exercices* de saint Ignace, pour renverser l'ordre divin, pour rechercher l'extase physique par le sacrifice de l'intelligence et de la conscience : c'est une marche en arrière dans les ténèbres, et non en avant dans la lumière. »

4. *Retreat Addresses by Edward I. Churton. D. D. Bishop of Nassau*. London, J. Masters, 1893, in-12.

ministres réunis à Albany. Le style de ce livre est soigné, nous devons le reconnaître : nous souhaiterions même que l'auteur eût été en général plus simple, et surtout n'eût pas fait un si pompeux étalage de ses connaissances littéraires : il cite Victor Hugo, Mgr Dupanloup, le pieux Jésuite Arvisenet (qui ne fut point Jésuite), Henry Perreyve, plusieurs poètes anglais : Tennyson, George Herbert, etc., et même veut réveiller son auditoire avec quelques vers du bon Homère. Le plan de la retraite est cependant bon : le R. *Bishop* a conscience de cette qualité de son livre : il a pris pour épigraphe les mots de saint Paul : *Sic curro non quasi in incertum ; sic pugno non quasi aerem verberans.* (I Cor., ix, 26.)

Enfin, voici un livre composé avec des notes prises dans une retraite donnée aux membres de la maison dite de Saint-Raphaël à Torquay, par le R. Harry W. Hitchcock. M. A. 1. Dans cette demeure consacrée à un Archange, le prédicateur a voulu donner une retraite tout angélique ; il parle exclusivement du ministère des Anges. La première méditation a pour titre : *l'Ange de la Préparation* ; c'est l'Ange qui apparaît à Zacharie (Saint Luc, 1.) La deuxième nous parle de l'Ange de l'Incarnation ; la troisième, des Anges de la Nativité ; la quatrième, de l'Ange qui avertit saint Joseph de fuir en Égypte ; la cinquième et la sixième, des Anges qui apparurent à Notre-Seigneur dans le désert ; la septième, de l'Ange de l'Agonie ; la huitième et la neuvième, des Anges de la Résurrection ; la dixième, des Anges de l'Ascension.

Nous craindrions de fatiguer nos lecteurs en analysant les divers opuscules composés par des protestants sur la méditation et sur l'examen particulier et général. Nous ne ferons que signaler les principaux.

Voici l'opuscule de M. Benson : *Instructions in the divine art of systematic meditation* ², Instructions sur l'art divin de la méditation méthodique. Cet opuscule, qui n'est pas, que je sache, dans le commerce, m'a été envoyé fort gracieusement par M. Benson lui-même. Ce livret est un commen-

1. *The Angel's Ministry*, by the Rev. Harry W. Hitchcock, M. A. second edition, London, J. Masters, 1895.

2. London, The Church Press Company, 1867. In-16, pp. 50.

taire de vraie valeur sur la méthode de méditation de saint Ignace. En des passages assez nombreux, le T. R. P. Roothaan, auteur du *De Ratione meditandi*, retrouverait ses idées.

Un autre opuscule dû, je crois, à la plume d'un disciple de M. Benson, le R. Hollings, se préoccupe d'aider ceux qui commencent à méditer : *Helps to meditation for beginners*¹. On veut, avec raison, leur bien faire connaître la méthode des trois puissances.

Enfin, un autre de Reynolds Hole insiste formellement sur la prière mentale selon l'esprit des méthodes de saint Ignace¹.

Les petits livres sur l'examen général pour fidèles et pour pasteurs ne manquent pas ; ceux sur l'examen particulier recommandent l'observation des additions telles que les donne saint Ignace, par exemple : on mettra la main sur la poitrine à chaque manquement, on inscrira exactement les fautes sur les petites lignes du cahier d'examen, etc.

En parcourant tous ces livres et opuscules de protestants sérieux, j'ai été bien des fois consolé des souffrances que me faisait éprouver la légèreté de quelques écrivains livres-penseurs qui ont attaqué les *Exercices* de saint Ignace sans les avoir étudiés ; et souvent j'ai songé à prier, comme nous l'a dernièrement recommandé S. S. Léon XIII, pour le retour de nos frères égarés qui montrent de plus en plus leur bonne volonté dans la recherche de la vérité et du bien. Ils semblent comprendre mieux de jour en jour que, pour ouvrir la porte du ciel, il ne faut plus se servir de la fausse clé d'une spiritualité tronquée ; ils veulent revenir à la spiritualité traditionnelle dont ils trouvent une synthèse merveilleuse dans le livre de saint Ignace.

Mais puissent-ils bien saisir le système de ce docteur de la vie spirituelle ! Il veut que le retraitant n'entre pas en deuxième semaine avant de s'être bien pénétré des méditations fondamentales et des grandes vérités de la première

1. *Helps to meditation for beginners*. Edited by the Rev. George Body, Canon of Durham. London, Masters, 1894. — A signaler également : *Aids to mental Prayer*, by Rev. J.-B. Wilkinson. London, Hayes, in-18.

2. *Instruction on the science of Meditation*, with a preface by the very Rev. the Dean of Rochester. London, J. Masters, 1892.

semaine, de même qu'un maître sage veut que son disciple fasse ses classes inférieures avant de passer aux classes supérieures. Il veut surtout qu'on dépende de l'autorité de l'Église : c'est d'elle qu'on reçoit les *Exercices* par l'intermédiaire des directeurs dont elle surveille l'action spirituelle. Si l'on n'est pas docile à son autorité suprême, si l'on n'accepte pas sa direction maternelle, on obtiendra des résultats douteux, incomplets, et parfois même on aboutira à des abîmes. Nous faisons des vœux pour que tous les essais de nos frères séparés les ramènent non seulement près du bercaïl de Jésus-Christ, mais au milieu même de son troupeau, sous la houlette de l'Église véritable. Milton a pris la retraite de Notre-Seigneur au désert pour sujet de son immortel poème : *le Paradis reconquis*. Puissent les retraites spirituelles bien faites amener les protestants de bonne foi à la sainte Église romaine, dans ce Paradis terrestre, vestibule du ciel.

Pour résumer les avis que nous nous permettons de leur donner ici, nous leur rappellerons un fait historique dont ils pourront tirer leur profit spirituel : *Capere fructum*, comme dit saint Ignace.

Le célèbre Scanderbeg était, on le sait, la terreur des musulmans ; son sabre avait exterminé tant d'ennemis du nom chrétien, que bientôt les imaginations orientales attribuèrent à cette arme une vertu extraordinaire ; nombre de légendes en faisaient un instrument d'une puissance merveilleuse. Pendant un armistice, un sultan demanda à Scanderbeg la faveur d'emprunter ce sabre pour quelques jours. Celui-ci le lui envoya sans trop de façons. Le sultan reçoit l'arme merveilleuse avec la plus grande satisfaction, et immédiatement veut en essayer le pouvoir mystérieux. Il le brandit avec force et le fait tomber sur la tête de quelques malheureux captifs. A son grand étonnement, il constate que ce sabre n'est pas meilleur que la fine lame de Damas qu'il possédait déjà, et il renvoie avec dédain l'arme empruntée à Scanderbeg. Celui-ci, en apprenant la déconvenue du sultan, expliqua le mystère par ces paroles : « J'avais oublié de lui envoyer avec mon sabre le bras qui le manie d'ordinaire. »

Nous pouvons dire quelque chose d'analogue aux minis-

tres protestants qui veulent manier l'arme de saint Ignace. Voulez-vous la rendre puissante? Eh bien, venez d'abord vous mettre sous la conduite des guerriers formés dans le camp de l'Église romaine, et suivez la direction de cette reine, Épouse de Jésus-Christ; sinon, l'arme des *Exercices* ne sera pas bénie du ciel, et vos labeurs ne seront pas féconds pour l'éternité. Si, au contraire, vous qui estimez déjà cette arme merveilleuse, venez étudier la théorie spirituelle d'Ignace avec l'esprit de soumission à l'Église véritable, vous deviendrez à la suite du divin Roi Jésus des chevaliers dignes de tout éloge, dont il aimera à bénir les efforts généreux et à récompenser l'héroïque valeur.

HENRI WATRIGANT, S. J.

LES DIAMANTS DU CAP

On sait le développement pris par l'industrie du diamant à la suite de la découverte des mines de l'Afrique australe. La production annuelle, estimée, jusqu'en 1870, pour l'Inde et le Brésil, anciennement les deux seules vraies sources de cette précieuse substance, était environ de 60 000 carats¹ (12^{kg}, 300); or, par suite de l'ouverture des mines africaines, elle atteignait, en 1887, 3 646 899 carats, près de 748 kilogrammes, c'est-à-dire plus de soixante fois le chiffre précédent.

Ces nouveaux gisements ne sont en rien comparables aux autres. Les mines de diamant du Griqualand West, de même que les mines d'or du Transvaal, constituent des types absolument à part. Nous avons eu occasion d'entretenir le lecteur de ces dernières² en prenant comme guide M. de Launay, qui venait de faire en ces régions une exploration scientifique du plus haut intérêt; c'est encore lui qui nous servira de conducteur aux *Diamond fields*³.

I

En 1867, trois voyageurs, deux commerçants et un chasseur d'autruches, de passage sur les bords du Vaal, recevaient l'hospitalité chez un boer, nommé Jacobs, dans la ferme de Kalk, à quelques lieues au nord de la ville de Hope-Town. Le soir venu, tandis qu'on lisait la vieille bible de famille, les voyageurs remarquèrent un caillou brillant qu'un enfant de la maison tenait en sa main. L'un d'entre

1. L'unité de poids employée pour le diamant, le carat, vaut exactement 205 milligrammes. Les fractions se comptent par quarts, huitièmes, seizièmes, etc.

2. *Études*, 15 décembre 1896, p. 577.

3. *Les Diamants du Cap*, par L. de Launay. Paris, Baudry, 1897. Voir aussi un article du même auteur dans la *Revue générale des Sciences*, 15 juillet 1897; puis, *le Diamant*, par E. Boutan. Paris, Dunod, 1886, dans l'*Encyclopédie chimique* de Fremy; *le Diamant*, par Jacobs et Chatrian. Paris, Masson, 1884.

eux, John O'Reilly, se dit que c'était peut-être là une des pierres précieuses dont parlait la sainte Écriture, il la demanda donc à l'enfant qui la lui donna sans difficulté. De retour au Cap, O'Reilly montra cette pierre au D^r Guibon Atherstone, à Grahamstown, qui reconnut sans peine un diamant ; la chose était si nouvelle que sir Philipp Woodhouse, gouverneur du Cap, voulut faire l'acquisition de ce premier diamant sud-africain, pour la somme de 12 500 francs. Cette pierre pesait 21 carats $\frac{3}{16}$ (4^{sr}, 69 environ), et, grâce à M. Henrit, consul français à Cape-Town, elle fut envoyée à Paris pour figurer à l'Exposition universelle de 1867.

O'Reilly retourna plus tard chez le même paysan et y retrouva un second diamant que le gouverneur du Cap acheta de nouveau pour 5 000 francs.

Bientôt le bruit de la découverte se répandit et les chercheurs de diamant se précipitèrent sur les rives du Vaal, où ils se mirent à fouiller les alluvions.

Dès 1868, un nègre trouvait l'*Étoile de l'Afrique du Sud*, du poids de 83^c, 5 (plus de 17 grammes) ; achetée par un boer au prix de cinq cents têtes de bétail, cédée ultérieurement à MM. Hunt et Roskill, joailliers à Londres, pour 11 500 livres sterling, elle fut finalement achetée par la comtesse Dudley.

Comme jadis en Californie, plus tard au Transvaal, actuellement sur les rives du Klondiké, ce fut une vraie course folle aux champs de diamant. Nombreux furent ceux qui périrent de faim, de soif, de misères de toute sorte pendant l'affreuse traversée du Karou, ce vaste désert de 1 000 à 1 200 kilomètres qui sépare le Cap des rives du Vaal et de l'Orange, et à la surface duquel la route se trouvait comme jalonnée par les ossements de ces infortunés. Malgré tant de difficultés, dès 1869, plus de 10 000 blancs travaillaient aux alluvions du Vaal.

Néanmoins, tout cela n'était rien ; la grande trouvaille, on peut le dire, n'était pas faite, elle n'était pas même soupçonnée, les vraies mines de diamant, de diamant en place, étaient encore absolument ignorées.

En décembre 1870, un mineur du Vaal, Robinson, se trouvait de passage chez un nommé Van Wyck, fermier de

Dutoitspan¹, à quarante kilomètres au sud de la région des alluvions exploitées, et l'histoire d'O'Reilly se répétait presque exactement; Robinson vit entre les mains des enfants du fermier un assez grand nombre de petits diamants qu'il distingua du premier coup d'œil, habitué qu'il était à reconnaître les précieuses pierres au milieu des graviers sans valeur. D'où venaient ces diamants? l'enquête ne fut pas longue; les enfants les avaient trouvés dans le pisé avec lequel était bâtie la maison. Il ne fut pas difficile de remonter plus haut; le sable terreux employé à cette rustique construction avait été pris aux flancs d'une sorte de tertre situé non loin de là; et l'examen, sur place, de cette terre justifia pleinement les soupçons de Robinson, c'était un gisement de diamant. Alors se produisit une nouvelle et formidable invasion; mineurs du Vaal plus ou moins malheureux dans leurs recherches, étrangers de toute sorte, se ruèrent sur ce nouveau champ d'exploration. Dès le mois de mars 1871, deux nouvelles mines sèches, *dry diggings*, comme on les appela par opposition aux gisements voisins des rivières, étaient reconnues, l'une sur la ferme de Bultfontein, l'autre sur celle de Vooruitzigt appartenant à un certain De Beer, d'où le nom de la mine, Old De Beers. Enfin en juillet 1871, on trouvait le quatrième gisement, le plus riche de tous, d'abord nommé De Beers New Rush, puis Colesberg Kopje, enfin Kimberley, du nom du ministre anglais des colonies. En quelques semaines quatre ou cinq mille mineurs étaient réunis et fouillaient ces trésors; c'était le beau temps! on cite l'un de ces ouvriers de la première heure qui, en quinze jours, récolta pour 250 000 francs de diamants. Deux ans plus tard, au milieu de ce pays désolé, s'élevait une grande ville de 30 000 habitants, Kimberley.

Ces débuts furent signalés par d'inévitables violences. Les pauvres paysans propriétaires du sol, en particulier, voyaient leurs droits lésés de la façon la plus outrecuidante.

1. On écrit aussi Du Toit's pan. *Pan* signifie bassin, Du Toit est le nom de l'une des familles de huguenots français qui, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, s'expatrièrent et se rendirent à la colonie, alors hollandaise, du Cap.

Ils avaient beau revendiquer la propriété de leur terre, exiger au moins une redevance, ils étaient débordés, submergés par le flot sans cesse grossissant des mineurs qui s'installaient sans façon sur le terrain d'autrui. Le fermier de Dutoitspan commença par traiter avec les mineurs à raison du quart du produit brut, mais bientôt il dut se contenter d'une redevance mensuelle ou *license* de 12 fr. 50 par mineur. Enfin, lassé de tous ces tracassés, il céda sa ferme au prix de 125 000 francs à la *London and South Africa Exploration Co.* Il en fut de même sur Vooruitzigt, où De Beer dut aussi se contenter de la *license* mensuelle de 12 fr. 50, et finalement vendit sa ferme 30 000 francs. Que n'avait-il attendu un peu ! quelques semaines plus tard, on allait y trouver les deux mines principales, De Beers et Kimberley, les deux seules exploitées actuellement !

C'est alors que l'Angleterre comprit qu'un pays aussi riche ne pouvait appartenir qu'à elle. Le 7 novembre 1871, prétextant qu'il était de son devoir de prendre sous sa protection un pays où se trouvaient un si grand nombre de ses nationaux, alléguant des traités d'une authenticité douteuse, prétendant défendre les droits de Nicolas Waterboer, chef du Griqualand, dont l'État d'Orange avait, disait-elle, violé les droits, elle fit amener le drapeau de l'État libre d'Orange et hisser le drapeau anglais par quelques policemen et prit ainsi possession du Griqualand West. On peut s'étonner que deux mines, Jagersfontein et Coffeefontein, existent cependant dans l'État d'Orange ; mais, ainsi que le fait remarquer M. de Launay, en 1871 elles n'étaient point encore connues, aussi « on ne jugea pas nécessaire d'invoquer des titres sur cette portion du pays. Cette fois, la spoliation était si forte, si manifeste, que l'Angleterre elle-même reconnut un peu plus tard avoir pris injustement ce pays ; il est vrai qu'elle ne le rendit pas pour cela ; mais en 1877, elle paya comme indemnité à l'État d'Orange 2 250 000 francs¹ ». C'est presque une amère dérision, quand on songe que les mines de cette région ont déjà fourni pour un milliard huit cents millions de diamants !

1. *Les Mines d'or du Transvaal*, p. 24.

La constitution de ces mines est des plus remarquables. Leur aspect extérieur lui-même était particulier. De loin en loin, on apercevait, sur ces immenses plaines, des sortes de tertres, ovales ou circulaires, de quelques mètres de haut, et d'un diamètre variant de 100 à 600 mètres. M. de Launay les compare pittoresquement à des têtes de boulons sur une plaque de tôle. Ces tertres, désignés dans le pays par le mot de *kopje* (petite tête), sont souvent recouverts d'une croûte de tuf calcaire et de quelques pieds de sable rouge que les vents desséchants transportent et accumulent un peu partout dans l'Afrique australe.

Ce revêtement une fois percé, on se trouve en présence d'une roche très altérée et présentant des teintes variables, grisâtre, jaunâtre, verdâtre; on l'appelle là-bas *yellow ground*, terre jaune. Cette roche en décomposition ne s'étend pas sur de larges espaces; si l'on creuse, on constate qu'elle s'enfonce à pic au milieu des terrains avoisinants dont elle diffère radicalement et qui percés, dirait-on, à l'emporte-pièce, forment comme les parois d'une cheminée. La décomposition s'est propagée, à partir de la surface, jusqu'à une profondeur de 20 ou 25 mètres. Alors la roche prend un nouvel aspect et devient le *rusty ground*, la terre rouillée. Puis l'on arrive aux limites que l'altération, provenant des eaux superficielles, n'a pas encore atteinte: c'est la terre bleue, le *blue ground*. Et cette roche éruptive, bleu verdâtre, est toujours contenue dans les parois de la même cheminée dont la section reste parfois d'une régularité presque absolue au fur et à mesure que l'on descend. C'est en quelque façon la tige du gigantesque boulon dont la tête, faisant saillie au-dessus du sol, était simplement due au foisonnement résultant de la décomposition de cette singulière roche.

C'est dans cette terre, jaune, rouillée, bleue, que se trouve exclusivement le diamant; dans les parois de la cheminée on n'en rencontre pas la moindre trace.

Comment est-il venu là? Comment l'en extrait-on? telles sont les deux questions qui se posent naturellement. Avant de les aborder, il est intéressant de dire quelques mots de la façon dont l'exploitation elle-même est organisée.

II

Lorsque l'on découvrit ces nouveaux gisements en 1870 et 1871, on n'avait aucune idée de leur vraie nature. Cette terre désagrégée, se traitait presque aussi facilement que les alluvions ordinaires, et les mineurs qui s'établirent là adoptèrent le mode de partage usité pour les exploitations d'alluvions diamantifères ; chaque mineur marque sur le sol un *claim* ou concession, c'est-à-dire un carré de 9^m,45 de côté. Dans ce carré, il s'installe, travaille pour son compte et quand il l'a épuisé, il se transporte sur un terrain encore inoccupé. On partagea donc la terre jaune, que l'on prenait pour une sorte d'alluvion, par un réseau de lignes à angle droit formant damier et délimitant des claims.

Or pour épuiser une alluvion on n'a pas besoin de descendre bien profondément ; ici au contraire le terrain diamantifère continuait toujours ! Chaque mineur creusait donc son puits carré et l'approfondissait de plus en plus. Pour compléter le tableau, ajoutez que l'on avait transporté là un usage quelque peu sauvage, mais somme toute explicable lorsqu'il s'agit de terrain d'alluvions sans profondeur, la loi du *jump* (littéralement, du saut), d'après laquelle lorsqu'un mineur reste sept jours sans toucher à son claim, le premier venu a le droit de s'en emparer.

On imagine facilement les conséquences extraordinaires de cette organisation absolument primitive : « On vit alors, dit M. de Launay, l'affleurement de la principale cheminée diamantifère, celle de Kimberley, qui a 150 mètres de largeur sur 300 mètres de longueur, se couvrir de près de 1 600 minuscules exploitations distinctes, consistant chacune en une fouille qui s'enfonçait verticalement dans le sol, avec l'idée d'arriver bien vite au fond de ce qu'on regardait alors comme une simple couche d'alluvions superficielles. Il faut avoir vu des photographies reproduisant ce premier état de choses, pour se faire une idée de l'in vraisemblable chaos que représenta bientôt la mine de Kimberley, de l'aspect ruiniforme que prirent tous ces murs de minerai constamment prêts à s'écrouler, tous ces piliers carrés restés en retard et perchés en l'air, toutes ces fosses plus avancées et plus profondes,

dans lesquelles les eaux de pluie, bien que rares en ce pays, commencèrent vite à s'accumuler.

« Ni une machine, ni un outil un peu perfectionné, ni un bois de charpente, ni même une cuve de métal ; les objets les plus nécessaires à la vie, qu'il fallait apporter à travers des centaines de kilomètres de désert, se vendaient à prix d'or ; l'eau était une marchandise infiniment précieuse.

« Pour extraire les diamants de la roche, on la pulvérisait avec des pilons de bois et l'on se débarrassait des résidus encombrants comme on le pouvait, volontiers chez le voisin ; au bout de peu de temps, les rixes furent continuelles ; l'impossibilité d'accéder aux claims centraux, et d'en sortir le minerai, éclata d'une façon manifeste ; tous ces coureurs d'aventure, indépendants et indociles, durent se résigner à accepter l'autorité d'un conseil minier, *mining board*, constitué par eux, qui fut chargé des mesures d'intérêt général.

« C'est ainsi que l'on expropria provisoirement une rangée de claims sur deux, dans la largeur, pour y établir des routes, où commencèrent à circuler des brouettes, puis des charrettes ; que l'on y installa des appareils d'extraction sommaires, formés de quelque tronc contourné de mimosa placé obliquement et portant une poulie avec un câble, au bout duquel le minerai fut chargé, d'abord dans des sacs de peau de bête, puis dans des vases en bois ou en fer ; que l'on soumit chacun à une taxe pour payer les frais généraux de l'épuisement, du transport des stériles, de la police, etc. ; enfin qu'il s'organisa, par la nécessité même des choses, un rudiment de société régulière¹. »

Bientôt ces routes, réservées entre les concessions, s'ébouèrent à leur tour ; on installa alors sur les bords de cette immense excavation, déjà profonde à Kimberley de 50 à 60 mètres en 1873 et ressemblant à quelque cratère volcanique, une multitude de câbles, 1 600 environ, desservant chacun l'une de ces exploitations minuscules ; de plus, les éboulements compliquaient sans cesse l'état des choses et de la façon la plus lamentable ; aussi, vers 1876, on autorisa enfin

1. *Revue générale des Sciences*, 1897, p. 539.

la formation de sociétés. Plusieurs concessions purent être possédées en commun. Cela ne fit, cependant, que reculer la difficulté. Ces petites compagnies se jalouaient sans cesse et vers 1879, la situation était devenue intolérable.

L'Angleterre qui avait pris possession du pays avait bien, par le fait même, assumé l'obligation de veiller au maintien de l'ordre ; dans quelle mesure s'acquittait-elle de ce devoir ? Voici ce que répondaient, en 1884, MM. Jacobs et Chatrian : « Nous devons ajouter que le pays qui s'intitule colonisateur par excellence a failli quelque peu à sa réputation dans la colonie du Griqualand-West. Pendant les dix-huit mois que nous y avons passés nous avons bien été forcés de constater que les bonnes lois, que l'intégrité, la sagesse de l'administration et le droit sacré et inviolable de l'égalité de tous devant la loi ne sont point encore tout à fait acclimatés dans ces latitudes à l'ombre du drapeau britannique¹. »

De toutes parts on sentait donc qu'il y avait de criants abus à réformer, de graves dangers à conjurer ; et l'« amalgamation », la fusion des sociétés partielles apparaissait comme l'unique moyen de salut. Ce ne fut pourtant qu'en 1889 que ce résultat fut obtenu.

En 1885, on comptait, à Kimberley. .	11	compagnies.
— à De Beers . .	11	—
— à Dutoitspan. .	26	—
— à Bultfontein. .	18	—

Le reste était négligeable, et même parmi ces soixante-six compagnies il en était bien peu de réellement importantes ; on en comptait trois à Kimberley, dont deux françaises, et une à De Beers, la *De Beers Mining Co*, et ce fut cette dernière qui, grâce aux agissements de l'un de ses principaux fondateurs, M. Cecil Rhodes, devint le centre de groupement de toutes les autres. Les opérations commencèrent en 1887 ; au bout de deux ans il ne restait plus à absorber que quelques petites compagnies de peu d'importance.

Impossible de descendre ici dans les détails de cette concentration, mais il peut être intéressant d'en donner une idée générale.

1. *Le Diamant*, p. 174.

« Il serait, on peut le penser, dit M. de Launay, très difficile de raconter et d'expliquer les opérations longues, compliquées, délicates, au moyen desquelles cette fusion, si utile à l'industrie diamantifère, a pu être réalisée et de faire connaître les procédés complexes, par lesquels on a réussi à faire aboutir de semblables négociations : d'autant plus que, par sa nature même, ce travail diplomatique a dû nécessairement demeurer enveloppé d'un mystère propice.

« Les systèmes adoptés ont beaucoup varié suivant les cas ; le plan naturellement indiqué et que l'on a suivi en pratique, était, en effet, le suivant : il s'agissait, tout d'abord, en partant de l'ancienne *De Beers C^o*, de syndiquer avec elle les principales mines de Kimberley ; puis l'accord étant établi, de transformer le groupe en une nouvelle société, la *De Beers Consolidated*, dans le capital de laquelle chaque société antérieure recevait une part proportionnelle à sa valeur...

« Une fois ce premier noyau solidement constitué, ayant ainsi déjà en mains les deux gisements les plus riches, ceux de Kimberley et De Beers, la société a acheté les deux principales compagnies exploitant les autres gisements de Dutoitspan et Bultfontein, la *Griqualand West* et la *Bultfontein Consolidated* et elle l'a fait en leur assurant une rente annuelle équivalente à un intérêt de 4 p. 100 sur le capital de l'un, et 7 1/2 p. 100 sur celui de l'autre ; quant aux autres petites sociétés, on les a absorbées simplement en les payant, soit en argent, soit plutôt en actions de la *De Beers Consolidated*.

« Dans tous les cas, d'ailleurs, on comprend que ces diverses opérations ont dû être précédées par l'achat sous main, sur le marché, d'un nombre d'actions suffisant pour s'assurer une influence décisive dans la société avec laquelle on voulait traiter : achat, qui ne pouvait manquer d'amener sur les cours une hausse, aisément prévue par quelques personnes bien renseignées. Les rapports officiels de la *De Beers* montrent même que, dans certains cas, lorsque ces actions se trouvaient avoir été, antérieurement, concentrées entre les mains des propres gouverneurs à vie de la *De Beers*, MM. Barnato, Beit, Rhodes, etc., comme cela

eut lieu pour la *British United*, une des mines improductives de Dutoitspan, les négociations, dirigées par ces mêmes gouverneurs, avaient parfois pris une forme assez délicate.

« Toutes les difficultés inévitables d'une aussi grave opération ont fait, en résumé, que la société De Beers a payé un prix fort élevé les gisements dont elle avait besoin, et que, si elle en a tiré un profit considérable par les économies réalisées dans l'extraction, ainsi que par la stabilité assurée au marché du diamant, les anciens propriétaires de ces diverses affaires n'ont pas eu, de leur côté, lieu de se plaindre¹. »

Postérieurement à la fusion, en 1890, on découvrit un nouveau et important gisement, Wesselton, qui fut encore acheté par la *De Beers Consolidated Co*, si bien que celle-ci possède aujourd'hui le monopole presque absolu du diamant dans le monde et peut, dans une certaine mesure, déterminer le prix de cette substance.

Il ne reste plus hors de sa puissance que quelques mines, la plupart insignifiantes, mais dont une cependant, Jagersfontein, située dans l'État d'Orange, découverte, ainsi que nous l'avons dit, après le coup de main des Anglais sur le Griqualand, fournit une qualité tout à fait supérieure de diamants.

Quant aux résultats palpables, quelques chiffres suffisent à fixer les idées :

« Dans la dernière année 1895-1896, on a extrait 2 363 000 carats (484^{kg}, 415) de 2 597 000 wagonnets (*ouloads*) de minerai (1 539 000 mètres cubes) et on les a vendus, pour 79 134 500 francs, à un prix moyen de 33 fr. 45 le carat, en réalisant un bénéfice net total de 50 000 000 francs, qui a permis de distribuer 39 489 000 francs de dividende². »

Remarquons ici que si ces diamants bruts valent quatre-vingts millions environ, d'une part, la taille leur fait perdre la moitié de leur substance, mais en même temps, pour avoir leur nouvelle valeur, il faut doubler l'ancienne et y ajouter encore un quart; aussi le stock de diamants taillés mis

1. *Les Diamants du Cap*, p. 30-31.

2. *Ibid.*, p. 50.

annuellement en circulation représente-t-il une somme de deux cents millions de francs.

On se trouve ici en présence d'un paradoxe économique assez étrange :

« Une substance n'ayant aucune application pratique importante et servant uniquement au luxe et à la parure, substance pratiquement inusable, d'une telle valeur qu'on n'en laisse à peu près rien perdre, dont il existe un stock d'environ six milliards de francs¹, et dont néanmoins on trouve à introduire dans la consommation, chaque année, pour deux cents millions de francs². »

Comment peut se maintenir un tel état de choses ? C'est à quoi nous trouvons la réponse dans l'organisation toute spéciale du monopole presque absolu qui existe dans le commerce du diamant brut.

« En fait, toute la production des diamants sud-africains, limitée par contrat à un nombre déterminé de carats, est vendue à un syndicat (*pool*) de cinq gros marchands de diamants, auxquels les bijoutiers du monde entier sont, à leur tour, obligés de s'adresser, et ce rouage nouveau — qui, tout en supprimant pour les mines les chances d'un marchandage, d'une concurrence entre courtiers parfois avantageuse, leur assure un débouché dans des conditions de sécurité tout à fait anormales — vient compléter, de la façon la plus habile, cet organisme si admirablement artificiel qu'est aujourd'hui l'industrie diamantifère. Il n'est peut-être pas une autre substance au monde pour laquelle on ait pu simplifier et régulariser, à ce point, les rapports du producteur et du consommateur et régler aussi exactement le travail de l'un sur les demandes de l'autre. Nous ajouterons, d'ailleurs, que c'est peut-être aussi la seule substance pour laquelle un semblable monopole universel, qui a nécessairement pour conséquence un surenchérissement, soit sans grand inconvénient moral ni social, puisque, le diamant étant uniquement un objet de

1. La totalité des diamants extraits de l'Inde, du Brésil et du Cap jusqu'en 1897 est estimée à 79 millions de carats, c'est-à-dire 16 050 kilogrammes valant, à l'état brut, 2 milliards 726 millions.

2. *Les Diamants du Cap*, p. 7.

luxe, personne n'est forcé d'en acheter au delà de ses moyens, et que le vendeur lui-même est nécessairement arrêté, dans les exagérations de prix auxquelles il pourrait se porter, par le refus du public de payer ce qui n'est pour lui qu'une fantaisie ou un plaisir, au delà d'une certaine limite, dont il est toujours, pour le producteur, délicat de se rapprocher.

« Ce syndicat s'est formé à la suite de fortes oscillations dans les prix, qui avaient été amenées, jusqu'en 1893, par les compétitions de négociants entre eux, et il a eu pour effet d'éliminer à peu près complètement du marché des diamants bruts les autres commerçants. Le *pool* des négociants de diamants comprend actuellement les cinq maisons suivantes : Wernher Beit et C^o, Barnato brothers, Mosenthal sons et C^o, Dun Kehlsbuhler et C^o, Joseph brothers...

« En pratique, ce syndicat fonctionne de la manière suivante : chaque semaine, l'une des cinq maisons intéressées est successivement chargée de prendre livraison de tous les diamants produits par la *De Beers*, qui sont payés, quelles que soient leur valeur et leurs dimensions (le *boort*¹ comme le reste), un prix uniforme par carat. Dans le cas seulement de diamants dépassant 250 000 francs, le syndicat doit partager, avec la Société, le bénéfice. Ces diamants sont payés au comptant et expédiés chaque semaine de Kimberley à Londres, par la poste, dans de simples boîtes en fer-blanc, cachetées et assurées. Avant de les expédier, on les a seulement nettoyés et assortis par lots. C'est ainsi qu'un lot de soixante mille carats pourra comporter jusqu'à quatre cents assortiments, représentant différentes descriptions et différentes grosseurs.

« La production mensuelle étant d'environ 200 000 carats², qui représentent, au cours de 1896, 6 920 000 francs (277 000 l. st.), on voit que le syndicat a toujours en mer, la traversée étant de trois semaines environ, pour cinq millions de diamants. Ces diamants bruts, à leur arrivée à Londres, sont,

1. Diamant de mauvaise qualité, inutilisable pour la bijouterie, mais servant en raison de sa dureté, à la taille des autres diamants.

2. La production de la compagnie De Beers est, *par contrat*, limitée à ce chiffre mensuel.

en grande partie, immédiatement vendus. Les acheteurs, qui représentent les principales maisons d'Amsterdam, Anvers, Paris, etc., viennent, chaque semaine, à l'arrivée de la malle du Cap, faire leurs acquisitions¹. »

Il est très remarquable que la qualité des diamants pour chaque mine et même pour certaines portions d'une mine donnée est caractéristique de son lieu d'origine, « à tel point que, pour un négociant exercé, il est possible de reconnaître la provenance, sinon d'un diamant isolé, du moins d'un lot venant tout entier de la même mine² ». Nous verrons plus loin à quel fait géologique se rattache cette particularité.

J'extraits des renseignements donnés par M. de Launay les chiffres suivants, qui permettent d'établir une comparaison entre les prix auxquels sont revendus les diverses qualités de diamants bruts. Ces prix, variables, sont relatifs au début de 1896.

Diamants pesant :	Première qualité (Crystals ou Glassys)	Cape 1 ^{re} eau	Cape 2 ^{me} eau légèrement jaunâtre	By water jaune très clair	Jaune	Diamants brisés
4 carats	125 ^f	100 ^f	84 ^f »	»	56 à 58 ^f	56 ^f
2 —	94	90	78 »	72 ^f	»	45 à 48
1 —	75	67	62 50	60	»	35 à 37
1/2 —	60	56	52 50	50	»	30

Il existe bien d'autres variétés, les unes estimées, d'autres dépréciées; disons seulement que le *boort*, cité plus haut, vaut environ 5 francs le carat.

1. *Les Diamants du Cap*, p. 51-53. — L'Amérique achète plus de la moitié de la production diamantifère; aussi la guerre hispano-américaine entraîne-t-elle actuellement la fermeture d'un grand nombre de tailleries à Amsterdam et Anvers.

2. *Ibid.*, p. 55.

MANUSCRITS DE BOSSUET

AUX ARCHIVES COMMUNALES DE LILLE¹

PANÉGYRIQUE DE SAINT ANDRÉ

QUATORZE LETTRES

II. — LES LETTRES

Dans son article sur le *Panégyrique de saint André*, M. Vallery-Radot écrivait : « Le manuscrit dont je vais parler n'est point un ouvrage inédit. Je me fais un devoir de le déclarer tout d'abord, au risque d'écarter les trois quarts des lecteurs que l'enseigne avait attirés². »

Il faut faire le même aveu au sujet des quatorze lettres autographes de Bossuet conservées aux archives communales de la ville de Lille. Depuis plus d'un siècle³, elles sont imprimées presque intégralement ; la confrontation de l'original avec le texte donné par les éditeurs n'amène à relever que de légères différences, et les passages supprimés, que les autographes permettent de rétablir, vont peut-être à un total de quarante à cinquante lignes.

Cette maigre poignée d'épis vaut cependant la peine d'être glanée. Il serait d'ailleurs illogique de mépriser, sous prétexte qu'elles ne forment pas un ensemble indépendant, des parcelles qui tout au moins rendent leur intégrité à des lettres connues mais incomplètes en somme. Que deux ou trois billets inédits de Bossuet, longs de douze à quinze lignes, même sur des sujets de mince importance, soient

1. V. *Études*, 5 mai, p. 350.

2. L'enseigne était le titre : *Un manuscrit de Bossuet*.

3. La lettre à M. de Saint-André se lit au tome X de l'édition de Deforis. Les treize autres lettres sont au tome XII. Ces volumes ont paru la même année, à Paris, chez A. Boudet, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXXVIII. In-4.

exhumés de quelque collection publique ou privée, on ne manquera pas — du moins dans le monde restreint de l'érudition — de s'en applaudir aussitôt. Or il n'y aurait là, dans l'hypothèse, que l'équivalent ou à peu près des additions fournies aujourd'hui par les originaux de quelques lettres imparfaitement éditées. Si donc l'intérêt des découvertes n'est pas uniquement dans des dates ou des suscriptions nouvelles, il convient de recueillir les moindres fragments qui concourraient à préparer, même de loin, une édition plus exacte de la *Correspondance* de Bossuet.

Ce n'est point ici le lieu de parler en détail de cette correspondance¹. Quelques renseignements préliminaires suffiront à présenter au lecteur, non le texte complet des quatorze lettres, mais les variantes ou les passages omis par les premiers éditeurs et restitués ici d'après la collation faite sur l'original.

I

Le recueil des autographes de Bossuet, légués par M. Dubrunfaut à la bibliothèque de sa ville natale, renfermait, outre le Panégyrique de saint André, les lettres que M. Rigaux a énumérées, dans son catalogue², suivant l'ordre adopté par le collectionneur. Cette disposition n'est pas rigoureusement chronologique : non seulement la lettre à M. de Saint-André, du 14 novembre 1700, qui est placée la première et précède le panégyrique, est postérieure à toutes les autres, mais pour la série même des treize lettres adressées à Madame d'Albert, du 13 mai 1691 au 30 septembre 1692, se remarquent dans le recueil plusieurs interversions.

Je parlerai en premier lieu, malgré sa date, de la lettre au curé de Varedes, non pour me conformer à la disposition toute matérielle du manuscrit, mais parce que le destinataire, M. de Saint-André, doit être connu dès qu'on s'occupe de la

1. Si l'histoire des *Sermons de Bossuet* n'est plus à faire, on ne peut en dire autant de la *Correspondance*. Peut-être les savants travaux de M. l'abbé Urbain nous promettent-ils pour les Lettres de Bossuet ce que Lebarq nous a donné sur les *OEuvres oratoires* : une bonne étude chronologique suivie d'une édition définitive.

2. V. *Études*, 5 mai, p. 354.

correspondance de Bossuet, et notamment des lettres de direction.

Le collectionneur de ces autographes de Bossuet avait commencé à rédiger de copieuses notices renfermant tous les détails capables d'éclairer et de commenter les pièces rassemblées par ses soins. J'ai déjà cité de lui quelque fragment à propos du panégyrique¹ et je le prendrai pour guide dans l'explication de la lettre du 14 novembre 1700. Par malheur, ses renseignements s'arrêtent avant la série des Lettres à Madame d'Albert.

Comme la lettre à M. de Saint-André est très courte, je la reproduis tout entière.

A Meaux, 14 nov[embre] 1700.

J'accorderai volontiers à M. Lefebvre l'attestation qu'il mérite. Je suis fâché que nous le perdions.

Il est impossible, Monsieur, que je me charge moi-même de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe, mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un et de recevoir les mémoires, mais qui charger? Il y faut penser. J'approuve fort de faire ce qu'il faudra pour empêcher certaine sorte de gens de travailler à la chose, de crainte qu'ils ne la tournent trop à leur avantage.

Dieu bénisse votre voyage et votre retour.

† J. BÉNIGNE, E. de Meaux.

Au dos : A Monsieur, Monsieur le Curé de Varedes.

On peut confronter ce texte, avec celui des éditions². La date diffère. D'abord, — et cette remarque porte aussi sur les autres lettres, — la formule *ce 14 novembre*, qui régnait au temps de Deforis³, ne se trouve dans aucune des lettres de Bossuet que j'ai collationnées. Mais de plus, ici, probablement par suite d'une distraction de Deforis, la date erronée du 26 mars a passé dans toutes les éditions. La confusion s'est faite aisément avec la lettre suivante, écrite en

1. Cf. *Études*, 5 mai, p. 385.

2. Deforis, t. X, p. 363. Lachat, t. XXVII, p. 108.

3. Des trente-neuf Lettres de Voltaire à Mlle Quinault, écrites de 1736 à 1741, dont les autographes sont aussi aux archives communales de Lille (cote 295), presque toutes celles qui sont datées ont le démonstratif *ce* avant le quantième du mois.

effet le 26 mars, et qui s'occupe aussi de Rancé. Mais comme cette seconde lettre est partie de Versailles, on s'est trouvé en face d'une énigme à peu près insoluble :

« Il est difficile de croire, écrivent à ce propos les éditeurs suivants, que cette date soit exacte. Bossuet aurait-il écrit deux fois en un jour, de Meaux et de Versailles à la même personne ? S'il s'agissait d'une affaire pressée on en serait moins étonné¹. »

C'était du reste dans la seconde lettre qu'on soupçonnait à tort une erreur de date². La rectification due à l'autographe résout pleinement la difficulté.

Dans les éditions, la lettre commence aux mots : *Il est impossible, Monsieur*, etc... ; car, ajoute l'annotation du recueil autographe, « on en a retranché le premier paragraphe qui a paru avec raison sans intérêt ».

Sans doute, on peut concéder à notre amateur qu'il importe peu à la postérité que Bossuet ait accordé ou non, à la sollicitation du curé de Varedde, un certificat à ce M. Lefebvre³ dont le nom est d'ailleurs inconnu. Si la phrase de Bossuet n'est pas une simple formule de politesse, ce personnage obscur a eu l'honneur d'être regretté par Bossuet. Avouons que cela ne suffisait point pour mériter d'arrêter l'attention des siècles à venir ; on ne donnerait peut-être point pour cela aujourd'hui aux éditeurs le droit de supprimer ces particularités. Mais Deforis a cru bien faire de ne garder de la lettre que ce qui concernait l'affaire de la *Vie de Rancé*. Ce sujet était en effet intéressant. Plusieurs lettres de Bossuet témoignent de ses préoccupations sur ce point⁴.

La notice anonyme, jointe à notre recueil d'autographes, donne maints détails, assez connus d'ailleurs, sur les rapports de Bossuet avec Rancé, son ancien condisciple et brillant rival en Sorbonne, sur les huit voyages qu'il fit à la

1. Lefèvre et Didot, t. XI, p. 246. Cette édition n'est guère qu'une reproduction de celle de Versailles.

2. Lachat, l. c., p. 199, note a.

3. Il faut peut-être lire : Lefebure. — Les *u* et les *v* ne se distinguant pas dans l'écriture de Bossuet, il est difficile de trancher la question de l'orthographe et même de la prononciation de ce nom.

4. Voir notamment la lettre du 28 janvier 1701 (Lachat, XXVII, 204).

Trappe de 1688 à 1696, sur ses sentiments d'estime et de vénération¹ pour l'austère Réformateur.

Les renseignements fournis par la notice sur le correspondant de Bossuet sont peut-être plus précieux, étant moins faciles à trouver :

M. de Saint-André, curé de Varedes², non seulement était haut placé dans l'estime de Bossuet son évêque, correspondait souvent avec lui, en recevait des missions de confiance, mais il était en pareille situation à l'égard de l'abbé de la Trappe. Il servait souvent d'intermédiaire entre les deux illustrations ecclésiastiques de l'époque. On a gardé des lettres de l'abbé de Rancé à l'abbé de Saint-André qui avait fait plus d'un voyage à la Trappe...

M. de Saint-André assista Bossuet dans les derniers temps de sa vie, lui prodigua les soins les plus assidus, en reçut les témoignages de la plus affectueuse confiance et a laissé une relation de la maladie et de la mort du grand évêque³.

Bossuet avait fait du curé de Varedes son grand vicaire et le tenait en haute estime. C'est lui qu'il charge de recevoir toute sa correspondance avec la sœur Saint-Bénigne (Madame Cornuau).

Vous pouvez, ma fille, écrivait-il à cette religieuse, le 26 février 1703, communiquer à M. de Saint-André celles de mes lettres que vous croi-

1. L'auteur par un singulier scrupule n'ose pas dire « l'amitié de Bossuet pour Rancé » ; car, ajoute-t-il dans une sorte de plaidoyer curieux mais trop long pour être cité, « ce mot ne peut s'employer en parlant de Bossuet » et « ne saurait se concilier avec l'habituelle hauteur de vues, l'austérité de sentiments, l'autorité absolue de paroles qui n'abandonne jamais Bossuet, même dans ses épanchements journaliers ».

Celui qui écrivit cette phrase en était encore, on le voit, à la légende, due peut-être en partie au portrait peint par Rigaud, d'un Bossuet majestueux et toujours armé de la foudre. M. l'abbé Bellon (*Bossuet directeur de conscience* p. 21) proteste à bon droit contre cette erreur. Les lettres de direction, en effet, plus que toutes les autres œuvres, montrent dans Bossuet cette bonté et cette douceur « charmante » comme écrivait Saint-Simon, qui nous expliquent comment le jeu de mots, maintes fois repris par les contemporains sur son prénom de *Bénigne*, n'était pas une pure flatterie.

2. Varedes, village à six kilomètres de Meaux, appartenait alors au doyenné d'Assy (aujourd'hui Acy-en-Multien (Oise), paroisse du diocèse de Beauvais), mais, suivant la répartition des *Conférences ecclésiastiques* établie en 1652 par les soins de Mgr Séguier, était du ressort des conférences de Meaux. Cf. Dom Toussaint du Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux* Paris, Gandouin, 1731. 2 vol. in-4, t. I, 743.

3. La notice renvoie, pour cette relation, au *Journal chrétien*, 1757, t. II, p. 341. Voici ce qu'écrivit Mgr Allou, dans sa *Chronique des évêques de Meaux*

rez utiles à garder pour votre consolation : il m'en rendra compte s'il le faut, et par lui-même, il est très capable du discernement nécessaire¹.

L'homme à qui Bossuet rendait ce beau témoignage avait du reste pour la mémoire de son évêque un zèle et une vénération qui nous ont valu la conservation d'une bonne partie des lettres de direction imprimées dans les Œuvres complètes². Deforis, dans son excellente préface sur les lettres de Bossuet, le place à bon droit, à côté de l'évêque de Troyes, parmi ceux qui ont le mieux mérité en cela de la postérité. Il cite de lui deux lettres à M. de Troyes qui nous montrent sa sollicitude à retrouver et à sauver de la destruction ce qui pouvait avoir été gardé de la correspondance de Bossuet, dans les communautés religieuses. C'est ainsi qu'il fit apposer « le scellé sur tous les effets de Madame de Luynes renfermés dans une même chambre », et mit probablement en sûreté ce jour-là les treize lettres à Madame d'Albert dont il me reste à parler.

II

Madame de Luynes, la sœur aînée de Madame d'Albert, lui survécut trente ans et ne mourut qu'en 1728, abbesse du monastère de Torci. C'est donc peu de jours après sa mort que M. de Saint-André écrivait à l'évêque de Troyes, dans une lettre citée par Deforis, mais sans date : « Je mande à Madame de Sainte-Marguerite, ancienne confidente de Madame de Luynes, qu'elle doit se souvenir que cette chère défunte m'avait dit, toutes les fois que je lui parlais des lettres de M. de Meaux à elle et à Madame d'Albert, qu'elle ne pouvait se résoudre à les donner avant sa mort, mais

(1876), p. 110 : « Le dimanche 12 [avril 1704], vers quatre heures et demie du matin, » Bossuet mourut « entre les bras de M. de Saint-André, son grand vicaire, qui lui ferma les yeux en disant : *Mon Dieu, que de lumières éteintes et quel brillant flambeau de moins dans notre Église!* — André Chaperon de Saint-André, né à Lizy-sur-Ourcq, fut d'abord chanoine d'Arras à quatorze ans. Bossuet le nomma curé de Bannost en 1688, puis de Vareddes en 1698. Archidiaque et chanoine de la cathédrale sous le cardinal de Bissy, il mourut à Meaux le 15 août 1740, à l'âge de quatre-vingt-six ans. »

1. Lachat, t. XXVII, p. 656.

2. T. XII, p. LI, art. VI. *Personnages distingués qui ont travaillé à transmettre ces lettres à la postérité.* — V. p. LII et LIII les lettres de M. de Saint-André.

qu'elle aurait soin de me les faire remettre après que Dieu l'aurait retirée du monde. »

Les lettres de Bossuet à Madame d'Albert n'ont donc pu être éditées avant la mort de sa sœur. L'histoire de cette correspondance est d'ailleurs écrite dans les éditions. Lachat transcrit souvent textuellement et parfois abrégé assez mal, sans d'ailleurs indiquer ses emprunts, la notice écrite par Deforis sur Mesdames de Luynes. On peut renvoyer à l'éditeur bénédictin, malgré la teinte janséniste de son récit, les lecteurs désireux de détails plus complets sur les deux filles du duc de Luynes, Louis-Charles d'Albert, et de Marie-Louise Séguier, marquise d'O¹.

Élevées à Port-Royal², Marie-Louise (Madame de Luynes) et Henriette-Thérèse (Madame d'Albert), entrèrent ensemble à l'abbaye de Jouarre, où elles firent profession en 1664. Elles passèrent toutes deux au monastère de Torci, lorsque, en 1696, Madame de Luynes en fut nommée abbesse. Deux ans après, Madame d'Albert y mourait dans les bras de la sœur Cornuau³, et Bossuet envoyait à Torci son épitaphe.

On n'attend pas ici l'histoire des *affaires de Jouarre*. Bien que nos treize lettres à Madame d'Albert s'occupent presque toutes du grave procès de l'exemption du monastère, alors pendant entre Bossuet et Madame de Jouarre, l'abbesse Henriette de Lorraine⁴, tante de Mesdames de Luynes, je me borne à compléter ici le texte des éditions sans pénétrer dans le commentaire historique⁵.

1. *La Vie inédite de la duchesse de Luynes*, par l'abbé J.-J. Boileau, a été publiée par M. Tamisey de Larroque. Paris, Vic, 1880 (in-8 tiré à deux cents exemplaires).

2. Le P. de la Chaize, écrit Deforis (p. xxxiv), « ne put jamais leur pardonner cette espèce de péché originel ». On explique ainsi comment Louis XIV, malgré l'illustration de leur nom, ne leur donna jamais d'abbaye. Le monastère de Torci auquel fut préposée Madame de Luynes n'était point à la nomination du roi.

3. Le 4 février 1699. V. dans Lachat (t. XXVIII, p. vii) la relation de Madame Cornuau sur cette mort, et p. 299 l'épitaphe composée par Bossuet.

4. Henriette II de Lorraine-Chevreuse, d'abord abbesse de Pont-aux-Dames, nommée à Jouarre par une bulle du 29 mai 1653, abdiqne en 1692 et se retire à Port-Royal où elle meurt le 25 janvier 1694. Dom Brice, *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1716.

5. V. dans l'abbé Réaume (*Histoire de Jacques-Bénigne Bossuet et de ses œuvres*, t. II, chap. xvi, p. 379) le récit de ces démêlés de Bossuet avec les

Je donne pour les treize lettres, suivant leur succession chronologique, bien observée d'ailleurs dans les éditions, la date, les premiers mots et les derniers avec la signature, sans transcrire intégralement le texte quand aucun changement n'y oblige. On trouvera en tête de chacune le numéro d'ordre et la pagination de Deforis (t. XII) et de Lachat (t. XXVIII). De brèves remarques suivront au fur et à mesure, en manière de commentaire, les additions ou modifications du texte.

1

Lettre XXV. — Deforis, p. 27. Lachat, p. 22.

A Meaux, 13 mars 1691.

Quand je reçus la lettre où vous me demandiez...

... Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit avec vous.

† J. BÉNIGNE, E. de Meaux¹.

Qu'on redouble secrètement les prières pour les *affaires de Jouarre*²...

... Encouragez, je vous en conjure, Madame de Lusanci d'avoir un peu de patience³...

... Je sais que le courage ne lui manque pas.

1. La signature est placée ici dans l'original. Le reste est un *post-scriptum*.

2. Ces trois derniers mots ont été rayés et brouillés à dessein. Il semble douteux que ce soit par Bossuet lui-même, bien qu'il soit difficile de constater ici deux encre différentes.

3. Les éditeurs ont rectifié ce qu'ils tenaient pour une incorrection et ont écrit : Encouragez... Madame de Lusanci : exhortez-la à avoir un peu de patience.

2

Lettre XXXIV. — Deforis, p. 32. Lachat, p. 32.

A Versailles, 26 août¹.

Je suis ici de samedi et je ne crois pas en partir devant² lundi³...

... ceux qui sont nés de l'Esprit. *Jean 3. 8*⁴. Tout à vous.

(*Sans signature.*)

abbayes de son diocèse. Comme on l'a maintes fois fait remarquer, l'emphase du style et l'arrogance du ton affaiblissent et compromettent les thèses, d'ordinaire excellentes, que défend cet auteur.

1. Le millésime n'est pas indiqué dans l'original. Une main a écrit à la place de la date : *N. Je crois cette lettre de 1691*. On a ajouté ensuite *mise à la fin*. Puis ces deux notes ont été barrées et la date 1691 ajoutée en haut de la page.

2. Les éditeurs, sans doute pour éviter l'archaïsme, ont imprimé : *avant lundi*.

3. Au second paragraphe, dans la phrase : *Il faudra bien qu'elles répondent*, au lieu de : *répondent*, il y avait d'abord : *Il faudra bien qu'elles signent*.

4. Cette indication du passage de saint Jean manque dans les éditions.

3

Lettre L. — Deforis, p. 63. Lachat, p. 52.

A Meaux, 26 déc[embre] 1691.

Je ne doute point, ma chère et première fille ¹, que vous n'ayez une joie particulière de la grâce que le Roi vient de faire à mon neveu. L'abbaye est considérable, proche de Lyon, de 7 000 livres de rente : de beaux droits, de belles collations, tout ce qu'on peut souhaiter. Vous jugez bien qu'après cela je ne pouvais retarder mon départ ².

Je n'ai reçu votre lettre... etc...

Je prie Dieu, ma chère fille, qu'il soit avec vous.

† J. BÉNIGNE, E. de Meaux.

Au dos : A Madame, Madame d'Albert.

1. Bossuet, qui avait prêché, le 8 mai 1664, le sermon de vêtue de Madame d'Albert, lui rappelait volontiers ce souvenir. Dans sa lettre du 10 juillet 1690 (Lachat, p. 1), il lui disait : « Je me souviendrai toujours, ma fille, que vous êtes la première », c'est-à-dire la première du monastère de Jouarre, « qui ayez reçu de moi la parole de vie qui est le germe immortel de la renaissance des chrétiens. Cette liaison ne finit jamais et ce caractère paternel ne s'efface point. Dieu prévoyait ce qui devait arriver », c'est-à-dire que Bossuet deviendrait le pasteur du diocèse où Jouarre était situé, « quand je vous consacrai par ma parole qui était la sienne et il en jetait dès lors les fondements... » Lebarq, dans son *Histoire critique de la prédication de Bossuet* (2^e édit., p. 208), cite et commente cette lettre, et c'est de lui que sont les parenthèses ci-dessus. — Madame d'Albert s'était remise, plus que sa sœur, avec une confiance entière et un plein abandon, à la direction et à la conduite de Bossuet.

2. Tout ce premier paragraphe, concernant le neveu de Bossuet, a été enlevé par Deforis ou peut-être par le neveu lui-même, qui ne se souciait pas sans doute de mettre le monde entier dans la confiance des démarches faites jadis pour l'avancement de sa fortune. On verra (lettre xci) que Madame d'Albert, dont la famille n'était pas sans influence, s'intéressait efficacement en faveur du neveu de son directeur. Bossuet, qui n'était pas ingrat, n'omettait pas de la remercier. — Le système des premiers éditeurs était de supprimer

toutes les particularités. Les lettres, devenues alors impersonnelles, ne donnent plus guère de renseignements sur le caractère ou la vie intime de l'auteur ou de ses correspondants.

4

Lettre LV. — Deforis, p. 69. Lachat, p. 57.

A Versailles, 17 janv[ier] 1692¹.

Je suis, ma fille, très sensible à vos douleurs et je vous suis très obligé de les offrir à Dieu pour moi : mais² le prie...

Je vous prie d'en faire mes remerciements à Madame de Luynes, par les mains de qui me sont venues toutes ces grâces. Je vous prie aussi de lui donner cette permission³.

Vous avez si bien fait parler saint Ambroise...

Puissiez-vous être pénétrée de cette parole à l'instant que vous la lirez.

† J. B., E. de Meaux.

M[adam]e d'Albert⁴.

1. En haut de la page, à droite, on a écrit : 65 ans. C'était bien en effet l'âge de Bossuet à la date de cette lettre; mais je ne sais de quelle main peut être cette remarque.

2. L'omission de la conjonction *et* et l'addition du pronom *je* sont le fait des éditeurs.

3. Deforis avait éliminé cette phrase.

4. Cette suscription est presque illisible dans le manuscrit.

5

Lettre LXXI. — Deforis, p. 88-92. Lachat, p. 72-75.

A Meaux, 18 avr [il] 1692.

Je vous prie, ma fille, avant toutes choses...

Cette lettre peut être montrée à qui vous voudrez. Tout à vous ma chère fille¹.

(*Sans signature.*)

1. Sur cette lettre, assez longue, qui roule sur les contestations de Bossuet avec Madame de Jouarre, il n'y a rien à signaler dans les éditions, sinon que Deforis a corrigé, à la fin de la lettre, le mot *conjecture* écrit par inadvertance au lieu de *conjoncture*.

6

Lettre LXXVIII. — Deforis, p. 104. Lachat, p. 85.

A Meaux, 17 mai 1692.

Votre lettre du 17 que je viens de recevoir...

Je salue nos chères sœurs et en particulier Madame de Luynes.

Tâchez de faire rendre cette lettre à ma sœur Cornuau le plus tôt qu'il se pourra. Sans la petite femme j'aurais envoyé. Je différerai de quelques jours. Jésus-Christ¹ a bien fait toutes choses, *amen, amen* : il est ainsi. Tout à vous, ma chère fille.

(*Sans signature.*)

1. Les éditeurs ont cru devoir ôter quelques phrases et ont imprimé : *Je salue... Madame de Luynes. — Jésus-Christ a bien fait toutes choses...* Il y a ici une allusion à la nécessité de temporiser et de remettre une affaire, l'envoi d'une lettre apparemment, à cause de la *petite femme*. Qui peut être cette *petite femme* dont la présence a empêché Bossuet d'envoyer son message? S'agit-il d'une messagère trop peu sûre? Serait-ce cette « *femme de la Madelaine* » dont parle la lettre du 31 mai, et à qui Bossuet n'a pu refuser, dit-il, l'entrée au monastère? Le sieur de la Madelaine était l'agent d'affaires de Madame l'abbesse et Bossuet redoutait peut-être de ce côté une sorte d'espionnage. Ce sont là, on le sent, de pures conjectures. Sur le sieur de la Madelaine, voir Lachat, t. XXVIII, p. 56, 59, 68, et surtout p. 74. — La phrase : *Jésus-Christ a bien fait*, etc. (Bossuet avait écrit d'abord : *Dieu a bien fait*) qui dans les éditions ne signifiait plus rien, par suite des suppressions opérées, devient un peu moins obscure quand on rétablit les passages omis.

7

Lettre LXXX. — Deforis, p. 107. Lachat, p. 87.

A Meaux, 23 mai 1692.

Voilà, ma fille, la prière du Jubilé...
Amen, amen, ma chère fille.

(*Sans signature.*)

8

Lettre LXXXIII. — Deforis, p. 109. Lachat, p. 89.

A Meaux, 31 mai 1692.

Vous ferez fort bien, ma fille, de mettre...
Acceptez ce que M. le curé a mis¹ à la place du jeûne...
... Je prie Notre Seigneur qu'il soit avec vous.

‡ J. B., E. de Meaux.

Ne dites rien etc... j'ai souvent peine à me déchiffrer moi-même.

M[adam]e d'Albert².

1. Pourquoi les éditeurs ont-ils cru devoir changer : *mis à la place du jeûne*, en : *substitué à la place du jeûne*?

2. En suscription au bas de la lettre.

Lettre LXXXIV. — Deforis, p. 111. Lachat, p. 90.

6 juin 1692.

J'ai, ma fille, fait réponse par la poste à Madame Desmarais, qui m'avait écrit par la même voie. Une autre fois je ne ferai ni lettre ni réponse de cette sorte et je vous prie de témoigner à Madame Desmarais le déplaisir que j'ai de cet accident ¹.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer la sentence dont vous² parlez. Pour moi, je n'aime point à donner des sentences de ma façon : mais en voici deux bien courtes et que j'aime fort : *Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu*³, et encore : *Espérance contre*⁴ *l'espérance*⁵. Vous pouvez tout promettre et je ne vous en dédirai pas.

Vous recevrez le *mandement*...

Vos lettres me font plaisir, loin de me fatiguer ; donnez-vous une liberté tout [entière]⁶.

Ma sœur Cornuau est aux Ursulines, en grande paix : et⁷ je la mande quelquefois.

Le *mandement* porte expressément que les prières des quarante heures ne se feront qu'après l'octave.

Il y a eu un grand combat naval dont on ne sait aucun détail. On dit seulement que l'avantage nous est demeuré⁸.

Les décisions du Pape ont la souveraine et infaillible autorité, de l'aveu de tout le monde, quand elles sont acceptées de toute l'Église. Il y faut être soumis : je sais que vous l'êtes⁹. Vous avez très bien fait de communier malgré vos peines. Je vous prie de voir cette lettre. Je suis à vous de tout mon cœur.

† J. B., E. de M[eaux].

A M[adam]e de Le...¹⁰.

1. Les éditeurs ont supprimé ce premier paragraphe sur l'accident d'une lettre égarée sans doute par la poste.

2. *Dont vous parlez*, et non : *dont vous me parlez*.

3. *Rom.*, VIII, 28.

4. *Espérance contre l'espérance*, et non : *contre espérance*.

5. *Rom.*, IV, 18.

6. Le mot *entière* a été suppléé par les éditeurs. Bossuet a écrit : « Donnez-vous une liberté toute. » Il fallait probablement écrire si l'on voulait rajeunir l'expression : « Donnez-vous une liberté entière. »

7. « *Et je la mande*. » Les éditeurs ont coupé la phrase : « En grande paix ; je la mande. »

8. Ce combat naval assez important est probablement, à en juger par les dates, celui de la Hogue, 29 mai 1692. En ce cas, le bruit de la victoire devait être démenti bientôt et l'on allait apprendre la perte de quatorze vaisseaux de la flotte française à la Hogue et à Cherbourg.

9. On sent que les âmes étaient troublées par les questions du *formulaire* et des bulles pontificales auxquelles les jansénistes refusaient de se soumettre.

10. Si j'ai maintenu la lettre du 6 juin 1692 dans la série des lettres à Madame d'Albert, c'est faute d'avoir pu déchiffrer suffisamment la suscription que porte l'original. On y lit clairement : *A M[...]e de Le...*, puis deux lettres à peine formées (un *t* peut-être suivi de *i* ou *r*). Nous serions donc apparemment en présence d'une erreur d'attribution due aux premiers éditeurs et qu'il serait intéressant de rectifier. M. Desplanque, bibliothécaire-archiviste, à qui je dois d'avoir été mis sur la voie de ce problème, m'a aidé, avec une grande obligeance, à en chercher la solution, et il est juste que j'en témoigne ici ma reconnaissance. Mais malgré tant d'efforts, en l'absence de listes complètes des religieuses de Jouarre en 1692, l'identification n'a pu être faite. Faut-il croire simplement à une distraction de Bossuet, comme dans cette lettre du 31 octobre 1702, signée : J.-B., E. de Maintenon, dont j'ai parlé ailleurs? On adopterait volontiers cette solution plus simple, tant les caractères intrinsèques de la lettre semblent convenir à Madame d'Albert et étant donné que cette Madame de Le[ti] (?) n'est nommée nulle part ailleurs dans la Correspondance de Bossuet. Mais Madame *Desmarais*, dont parle le début de la lettre supprimé dans les éditions, n'est aucunement citée non plus dans les autres lettres, sans qu'il en puisse rien résulter contre l'authenticité de celle-ci. Qu'y aurait-il d'in vraisemblable du reste à ce que nous ayons entre les mains une épave de toute une correspondance perdue, recueillie à Jouarre ou à Torci et rangée parmi les lettres de Mesdames de Luynes. M. de Saint-André raconte dans une de ses lettres (Deforis, t. XII, p. LIII) comment furent brûlées plus de deux cents lettres de Bossuet adressées à une religieuse de Coulommiers, la sœur Saint-Antoine. — Comme on ne peut lire, dans la suscription présente, ni « Lusanci », ni « Luynes », bien que le ton de la lettre s'accorde bien avec ce que nous savons de ces deux religieuses, il faut renoncer, jusqu'à nouvel ordre, à identifier cette destinataire inconnue. Serait-elle cette Madame de L*** dont parle une lettre du 27 septembre 1693 (Lachat, t. XXVIII, p. 130)? c'est possible; mais le champ des conjectures est vaste et reste libre aux chercheurs.

10

Lettre LXXXVIII. — Deforis, p. 115. Lachat, p. 94.

A Germigny, 8 juil[let] 1692.

Je vous pardonne vos exagérations, qui assurément ne me trompent pas...

A Dieu ne plaise que vous et moi jugions de la vérité que je vous propose par les dispositions où je pourrais être en la proposant. La vérité c'est la vérité et ne dépend point¹ des dispositions de ceux qui l'annoncent.

... Je prie Notre Seigneur Jésus Christ² qu'il soit avec vous, ma fille.

† J. BÉNIGNE, E. de Meaux.

L'amour est fort comme la mort³... Ce que le cœur jaloux pour Dieu de ses moindres mouvements dont il n'en veut⁴ réserver aucun, se fait souffrir à lui-même est inexplicable⁵.

Pour vous, ma fille, assurez vous que Dieu vous regarde dans vos peines.

1. Les éditeurs ont écrit : « La vérité, c'est la vérité et elle ne dépend... »

2. *Éditions* : « Je prie Notre-Seigneur qu'il soit », etc.

3. Ce *post-scriptum*, bien qu'écrit vraiment après coup, d'une encre et d'une plume différentes et à la hâte, devrait rigoureusement être inséré dans le corps même de la lettre. Bossuet a placé un renvoi en face de la phrase : « Laissez-vous aller à l'abandon », qui commence le dernier alinéa de sa lettre et à laquelle il donnait en *confirmatur* ce qu'il a cru devoir ajouter au moment de fermer sa lettre.

4. Les éditeurs ont corrigé : « Dont il *ne* veut réserver. » Bossuet, dans sa précipitation, a écrit : *veux*.

5. Avant l'alinéa, un tiret horizontal très marqué arrête les citations qui, dans la pensée de Bossuet, étaient transportées dans le texte même de la lettre.

11

Lettre LXXXIX. — Deforis, p. 116. Lachat, p. 95.

16 août¹.

Ma plus grande joie, ma fille, est que nos chères sœurs soient contentes et vous avez raison de dire que la vraie reconnaissance qu'on doit, non pas à moi, mais à Dieu pour les instructions qu'on reçoit c'est d'en profiter. Je remercie nos chères filles et en particulier mes sœurs de Rodon et du Mans. Madame votre sœur est toujours comprise partout². Ne faites point ce vœu, etc...

Je pars après midi pour Juilly et demain à Paris s'il plaît à Dieu.

Assurez Madame de Baradat la jeune de la joie que j'ai de ce que vous me dites de sa part³. Notre-Seigneur⁴ avec vous à jamais.

† J.-B., E. de Meaux.

Je ne crois point pouvoir aller cette année à la Trappe. J'y enverrai votre lettre.

Abandonnez-vous⁵... en cette sorte.

1. Il n'y a point autre chose. Deforis ou quelqu'un de ceux qui lui ont remis ces lettres, peut-être M. de Saint-André, a écrit : « N. Je crois cette lettre de 1692. » C'est la même main qui avait écrit sur la lettre du 26 août 1691 : « N. Je crois cette lettre de 1691. »

2. Ce paragraphe est absent des éditions.

3. Madame de Baradat servit plus tard le zèle de M. de Saint-André pour la correspondance de Bossuet. On lit dans une lettre à M. de Troyes (Cf. préface de Deforis, t. XII, p. LIII) : « J'ai écrit hier à Madame de Baradat à Jouarre pour la prier de recueillir toutes les lettres qui pourraient être répandues en différentes mains de la communauté. »

4. Les éditions écrivent : « Notre-Seigneur soit avec vous. »

5. Le *post-scriptum*, à partir des mots *abandonnez-vous*, a été écrit, probablement à la dernière heure, d'une autre plume assez mauvaise qui crachait beaucoup. — Au dos de la lettre, Bossuet a écrit l'adresse : *Pour Madame d'Albert r[eligieu]se de Jouarre*. — Cette lettre, ainsi que la troisième, du 26 décembre 1691, est une des rares de notre série qui portent les traces de cire aux armes de Bossuet et ont dû être expédiées par la poste. On a vu, par les lettres LXXVIII et LXXXIV, que Bossuet, surtout quand il écrivait à Jouarre, préférait des messagers qui remissent directement l'envoi au destinataire.

12

Lettre XCI. — Deforis, p. 118. Lachat, p. 96.

A Germigny, 25 sept[embre] 1692.

De peur d'oublier de vous parler de mon neveu à qui vous faites l'honneur de vous souvenir de lui, je vous dirai, ma fille, qu'il est à Lyon depuis sept à huit mois et que je ne l'attends guère devant la Toussaint. Son abbaye est en ce pays-là¹.

Vous ne me mandez pas, etc...

... Ce mot de saint Augustin décide tout : Qu'est-ce, dit-il, que la béatitude² : *Gaudium de veritate*³. Jésus-Christ veut, etc...

A vous, ma chère fille de bien bon cœur.

† J. B., E. de Meaux.

M[adame] d'Albert⁴.

1. On a vu plus haut (lettre L) l'intérêt que Mesdames de Luynes portaient au neveu de Bossuet.

2. La traduction qu'on lit dans les éditions est de Deforis.

3. Ici, mots rayés : *Je [le répète](?) tant de fois*. Un mot barré et illisible.

4. Suscription presque illisible.

13

Lettre XCII. — Deforis, p. 120. Lachat, p. 98.

A Germigny, 30 sept[embre] 1692.

J'ai reçu vos lettres et suis fâché, ma fille, du mal de bras qui vous a fait tant de peine en les écrivant¹. Je me suis avisé trop tard... que c'est demain Saint Remi. Car si j'y avais pensé plus

tôt je vous aurais demandé une communion à ce jour-là pour le Roi et pour le royaume. C'est le père des Français et de leurs Rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule. Saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine : il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Église. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume ; et pour nos rois et tous les Français, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi et l'Église catholique. Quoique la fête sera² passée quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention...

... J'ai bien envie, il y a longtemps de dire quelque chose sur le pur amour et sur l'oraison ; et j'ai dans l'esprit un sermon que j'ai fait autrefois sur ces paroles de saint Jacques : Approchez de Dieu, et il s'approchera de vous³. Mais je ne me souviens plus de ce que je dis alors, et après⁴ je n'ose entamer une matière dont il faut moins parler par son propre esprit que de toutes les autres de la vie spirituelle⁵.

M. le grand vicaire⁶ et moi avons été de votre avis pour la fête. Du reste je l'exciterai toujours plutôt à vous aller voir que de l'en détourner.

Il faut dire un mot à la secrétaire⁷. Je me réjouis d'aller à Jouarre pour la consoler. Et encore que cette visite doive être principalement pour le spirituel, il ne faudra pas laisser de [parler de] l'autre et d'en dire ce qu'il faudra pour mon instruction. Je la salue de tout cœur et je la prie de faire tous mes compliments à Madame de Sainte Pélagie qui, à ce que j'ai ouï dire, est bien consternée aussi bien qu'elle. Le voyage de Jouarre se déterminera par celui que mon frère doit faire ici.

Je prie Dieu, ma fille, qu'il soit avec vous.

† J. B., E. de Meaux.

Je demande à Madame de Luynes à vous et à Madame de Lusanci une communion en mémoire de saint Remi : dans l'esprit que je vous ai dit, sans en rien dire.

1. Les éditeurs ont omis ce détail comme insignifiant. Il importe en effet très peu à l'histoire, mais on peut en dire ce qu'écrivait Lachat des re-

tranchements faits par Deforis et dont il cite quelques exemples à la page vii de son vingt-huitième volume : « Les éditeurs ont supprimé dans les lettres à Madame Cornuau, les faits particuliers qui révèlent la sollicitude paternelle, le caractère propre, la vie intime de l'auteur. » — Le passage qui vient ensuite sur le rôle de saint Remi a été heureusement gardé par Deforis. Je le cite néanmoins tout au long à cause de son intérêt même, et aussi parce qu'il explique le court *post-scriptum* enlevé par les éditeurs avec toute la dernière partie de la lettre.

2. Les éditeurs ont cru devoir corriger : « Quoique la fête *soit* passée. »

3. Ce sermon, perdu et de date incertaine, n'est connu que par l'allusion faite dans cette lettre. Lebarq (*Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 288) le mentionne dans sa liste des sermons perdus ou improvisés avant l'époque de Meaux.

4. *Après* semble avoir ici le sens de *de plus, d'ailleurs*.

5. Ce paragraphe est aussi dans les éditions, mais il y termine la lettre. Tout le reste a été retranché comme touchant exclusivement les affaires de Jouarre.

6. C'est M. de Saint-André. Bossuet parle souvent de lui dans cette correspondance avec Jouarre.

7. Quelle est cette secrétaire ? Il ne serait pas impossible de le trouver ni de donner tous les détails connus sur chacune des religieuses nommées dans ces lettres. Mais cette annotation historique est le rôle d'un éditeur de la correspondance. Je me borne à faire connaître le texte intégral.

Au risque de tomber dans des vétilles, je fais remarquer que les treize lettres à Madame d'Albert portent toutes, tracés d'une écriture assez grêle, presque toujours à la marge de gauche, des signes dont je n'ai pu découvrir le sens. Il y a sur toutes la lettre grecque φ et de plus sur quelques-unes une sorte de L majuscule écrite au-dessous du φ . Les trois premières, la cinquième et la septième ont seules les deux signes. Ces lettres de convention ont dû servir aux premiers éditeurs et sont probablement de leur main.

III

Si le relevé des divergences et des additions énumérées ci-dessus semblait minutieux à l'excès, il serait aisé d'y trouver une excuse, sinon une justification. A ce système d'attention aux moindres détails, d'aucuns préféreraient peut-être la méthode autrement large, autrement commode aussi, des éditeurs d'antan. Il est certain, pour choisir un exemple en dehors de ce cadre, que le chevalier Perrin en prenait plus à son aise avec le texte de Madame de Sévigné. Mais il ne s'agit pas ici de théories ou de préférences à discuter : un fait s'impose, c'est qu'à l'époque de Deforis, — Silvestre de Sacy l'a finement noté¹, — « le public n'avait pas pour les textes la passion de scoliastes que nous avons aujourd'hui ».

1. *Variétés littéraires*, t. I, p. 307.

Favorable ou non au goût littéraire, cette exigence ne permet plus qu'on se contente de nos jours des éditions publiées autrefois. Aux érudits de préparer celles que réclament à présent les lecteurs. L'écueil, à coup sûr, c'est bien cette *fureur de l'inédit* dont se plaignait déjà Sainte-Beuve et que M. Brunetière dénonçait si vertement en 1883¹. Cette passion, telle que la flétrissait le critique de la *Revue des Deux Mondes*, est condamnable en effet. Elle est funeste, non seulement comme tous les abus et tous les excès, mais avant tout parce qu'elle use et paralyse des forces et des talents que réclament des besognes plus urgentes. Dans ces travaux « qui n'exigent aucune méditation, aucun effort d'esprit, mais seulement la peine d'aller et de ramasser », il peut aussi se glisser, sous des apparences de grand labeur, quelque forme de la paresse; on doit reconnaître, avec M. Brunetière qu'« il n'y a pas de comparaison entre ce que coûterait de temps, de travail, de fatigue même, une lecture approfondie des œuvres de Bossuet et ce qu'en coûte effectivement la collation d'une douzaine de ses sermons choisis ».

Mais parce que Bossuet ne se proposait pas de donner des sermons au public, parce qu'il se fût gardé de nous livrer ses brouillons, faire bon marché « de ce que l'on a débrouillé de « variantes » parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale² », ce serait peut-être infirmer une thèse excellente. Je ne pense pas qu'il faille voir dans ce zèle des amis de Bossuet « une familiarité choquante ». Je ne vois pas qu'il y ait « plus d'indiscrétion que de respect à lui soustraire ainsi ce qu'il prétendait nous cacher³ ».

A ce compte, les premiers éditeurs de la correspondance seraient aussi bien coupables : malgré leurs scrupules et leurs suppressions, ils allaient, eux aussi, contre le dessein de l'auteur : car Bossuet, écrivant une lettre à Madame de Luynes, ne se souciait guère de la postérité et n'avait aucune intention d'éditer cette correspondance intime.

Mais étant donné qu'on a imprimé ces lettres que Bossuet

1. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} octobre 1883, p. 693-705. — *Nouvelles questions de critique*, 1893, p. 27, 53.

2. Brunetière, *Questions de critique*, p. 37.

3. *Ibid.*, p. 41.

ne destinait pas au public, encore faut-il que nous lisions son texte, et non celui que les suppressions arbitraires des premiers éditeurs nous ont fourni. Or il ne semble pas y avoir, pour atteindre ce but, d'autre moyen que d'aller au manuscrit quand il existe encore : c'est uniquement ce que j'ai voulu faire pour le recueil des archives de Lille.

Entraîné par son désir de combattre la recherche excessive de l'*inédit* et pour la décourager peut-être, M. Brunetière insistait sur la nécessité de dresser d'abord l'inventaire de l'imprimé. « Et, ajoutait-il, j'ose dire, ou même prédire, ce dépouillement une fois achevé, que l'on sera étonné comme il y a peu d'inédits qu'il soit vraiment utile de mettre au jour¹. »

Peut-être faudrait-il répondre qu'à rester dans la question présente, celle des lettres de Bossuet, l'inventaire de l'imprimé est tout fait dans les éditions complètes. Dès qu'un manuscrit se découvre, rien n'est plus simple, sans attendre davantage, que de vérifier si la pièce est imprimée et comment.

Il est fâcheux, sans doute, de donner comme *inédit* ce qu'on lit « en toutes lettres dans des éditions imprimées depuis quinze ou seize ans » ; mais l'exemple des mésaventures de M. Louis-Auguste Ménard, cité par M. Brunetière, s'il peut rendre les chercheurs plus circonspects ou moins pressés de signaler leur trouvaille avant de l'avoir constatée, ne doit nullement les empêcher de publier des découvertes qu'un heureux hasard leur a procurées.

Or ces hasards heureux, pour peu qu'on les aide, pourraient se multiplier si l'on était plus attentif à tirer parti des travaux de la bibliographie contemporaine. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur les catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques² pour constater qu'un certain nombre de pièces méritent tout au moins d'être contrôlées.

1. Le beau volume publié en 1897 par M. l'abbé E. Lévesque : *Œuvre inédite de Bossuet. Instruction sur les états d'oraison* (Paris, 1897), est bien pour démentir cette affirmation. Mais ce n'est pas M. Brunetière qui se plaindra jamais de voir des rencontres de ce genre donner tort à ses arrêts.

2. Voir notamment la superbe collection in-8 des *Catalogues des Manuscrits des Bibliothèques publiques (départements)*. Paris, Plon, 31 vol. parus.

Qu'on me laisse, sous le bénéfice d'une démonstration plus complète qui pourra venir à son heure, citer en passant quelques exemples, se rapportant tous aux lettres de Bossuet. Ce sont là de simples questions posées sous forme d'invitation aux chercheurs plutôt que des affirmations catégoriques. Peut-être suffiront-elles à montrer ce qui reste à faire encore.

La lettre à M. Dodart, médecin du roy, datée de Germigny, 19 juillet 1699, et dont l'autographe est gardé à Troyes¹, est-elle éditée quelque part? Lachat ne la donne point. La bibliothèque de Troyes a pourtant dû attirer l'attention de quiconque s'occupait de Bossuet. M. l'abbé Bourseaud² n'indique rien dans cette ville.

Autre exemple plus curieux peut-être, car la ville de Meaux a dû infailliblement attirer les éditeurs. Pourtant la

1. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Troyes*, sous la cote 2240. Voici le texte de cette lettre, qu'un aimable correspondant a bien voulu copier pour moi sur l'autographe :

« A Germigny, 19 avril 1699.

« Je vous suis obligé, monsieur, de votre lettre du 13 que je n'ai reçue qu'avant-hier. Elle me dirigera dans la prise des eaux. Il me semble que tout s'achemine bien et je conviens qu'il ne faut pas laisser passer la saison sans en profiter pour faire tout le possible.

« Je n'ai pu nommer des deux compétiteurs celui dont on m'a parlé en dernier lieu parce que je ne le connaissais pas. Pour M. Collinée, je crois (?) bien l'avoir nommé, mais en passant seulement et sans qu'on y ait pu faire attention parce qu'on ne voulait [ou parlait] de cette affaire que par un discours fort vague. Il est bon à toutes fins que vous preniez la peine de m'informer de ce que vous jugerez nécessaire. Je suis, monsieur, toujours très parfaitement à vous et très reconnaissant de votre amitié.

« † J.-BÉNIGNE, E. de Meaux. »

Le Dodart, médecin du roi, à qui est adressée cette lettre, est apparemment Denis (1634 1707). Il soigna Bossuet dans sa dernière maladie, avec son fils Jean-Baptiste-Claude Dodart (qui devint médecin du roi en 1718). On sait que Denis Dodart fut très lié avec Port-Royal.

2. Il est superflu de signaler la richesse des sources indiquées dans l'*Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet*, publiée récemment par M. H. Bourseaud, in-8, 2^e édition, Picard, 1898. Le savant bibliographe n'ayant fait que reproduire (p. xxiv) la liste des manuscrits des *Oeuvres oratoires* de M. l'abbé Lebarq, je n'ai pas eu à le citer à propos du *panégyrique de saint André*. Il n'en va plus ainsi pour les *Lettres*, et je renvoie volontiers aux précieuses indications que contient cet ouvrage (Cf. p. 192-201 et 215). — Que M. Bourseaud me permette de lui recommander, en vue d'une prochaine édition, les *Catalogues des manu-*

lettre de Bossuet, écrite à son neveu le 6 janvier 1698, commençant par les mots : *Je voy par votre lettre du 17*, n'est certainement pas publiée intégralement dans Lachat¹.

Les exemples se multiplieraient aisément, et l'on en peut cueillir quelques-uns dans une liste relevée, pour ainsi dire, au hasard de la rencontre².

Il faut, ce semble, en conclure qu'on peut encore, un peu partout, travailler avec ardeur à préparer une édition des *Œuvres complètes de Bossuet*, sinon définitive, au moins plus exacte, et que la chasse aux manuscrits n'est point fermée.

J'avoue que les autographes de lettres de Bossuet n'offrent pas un intérêt du même ordre que les originaux des *Œuvres oratoires*. Il y a dans ceux-ci la matière d'une étude qui importe à la littérature de notre pays : ils ont l'avantage de mettre l'esprit en contact avec un maître dans l'art de parler, dont on arrive à surprendre sur le vif le travail de pensée et les efforts instructifs dans l'art d'écrire.

Des lettres ne présentent guère qu'un attrait de curiosité rétrospective et l'on y verrait aisément les petitesesses de l'érudition. Il y a plus cependant, si les objets qu'elles traitent, secondaires en eux-mêmes, touchent par quelque côté à la vie et aux travaux toujours dignes d'être connus d'un homme supérieur, et aux grandes questions de son temps auxquelles il a été mêlé.

scrits des départements. Il y trouvera l'occasion d'ajouter encore aux renseignements abondants que contient son ouvrage quelques manuscrits de Bossuet dispersés dans les bibliothèques de province.

1. Lachat (t. XXIX, p. 252) donne bien la lettre du neveu de Bossuet (17 décembre), revue sur l'original; mais la lettre de Bossuet (Paris, 6 janvier) n'est reproduite que d'après les éditions : elle est notablement plus courte que l'autographe. Le catalogue de Meaux, n° 118, porte six pages et demie. La lettre imprimée en a deux à peine.

2. A-t-on revisé, dans les éditions, le fragment de lettre du 31 octobre 1702, signée par inadvertance : Bénigne, évêque de Maintenon, et dont l'autographe est à Rouen (n° 3308), et celle qui est cotée sous le n° 9 à la bibliothèque de Coulommiers? S'est-on occupé assez des diverses lettres adressées à Bossuet par Rancé, par exemple, ou tel autre de ses correspondants, et qui permettraient d'éditer, avec les notes historiques qu'elles réclament, les lettres de Bossuet restées obscures? — Enfin, pour rentrer dans la série des *Lettres à Madame d'Albert*, que sont devenues celles que signalait le catalogue Solar, parmi les autographes de Bossuet mis en vente en même temps que le *Panegyrique de saint André* (n°s 3278 à 3295)? Quelques-unes compléteraient

Il resterait enfin toujours à citer, s'il était besoin d'excuse et d'apologie, ce mot du *Journaliste de Verdun*, publiant en 1763 un billet de Bossuet et que reprenait naguère à son compte M. l'abbé Ingold¹ : « On ne peut recueillir trop soigneusement les plus petites choses échappées à la plume d'un si grand homme. »

Deforis, qui avait ce culte de Bossuet, dit dans une de ses préfaces² : « On sait que quand on a donné les éditions des Pères, on ne s'est pas appliqué à faire un choix parmi leurs écrits, mais qu'on a publié tout ce qu'on a pu recueillir... Or nous avons cru devoir témoigner à Bossuet le même respect. »

fort heureusement la présente série. Ainsi, le n° 3288 : Lettre à Madame d'Albert, 30 septembre 1694, huit pages in-4. Lachat (t. XXVIII, p. 37, n° 39) la donne en entier, quoique non révisée; mais celle du 9 mars 1691, n° 3289 du catalogue Solar, sauf erreur de date, semble absente des éditions imprimées. N'y aurait-il pas dans les collections des amateurs d'autographes assez d'inédit pour motiver un appel analogue à celui de Lebarq pour les œuvres oratoires? On ne demande pas aux amateurs de se dessaisir de leur trésor, mais de collationner ou faire collationner les imprimés sur les autographes qu'ils possèdent, de corriger, en un mot, au moins dans quelque revue, l'inexactitude des textes, à laquelle seuls ils peuvent apporter un remède efficace. — La collection des *autographes Morisson*, signalée par M. H. Bourseaud (p. 201), aiderait aussi à reviser le tome XXVIII de Lachat, dans lequel, en somme, très peu de lettres sont revues sur les manuscrits. Ainsi, le n° 4 du Catalogue : Paris, 2 mars 1694 (Cf. Lachat, p. 162), semble devoir compléter les éditions. — De même la lettre du 4 juin (L., p. 182) serait heureusement collationnée sur le n° 5. — Comparer aussi le n° 6 de Morisson et Lachat, p. 187. — N° 7 : Lachat, p. 196, 16 août 1697. — N° 9 : lettre du 22 décembre, p. 221 de Lachat. — Le n° 12 : A Madame d'Albert de Luynes. Versailles, 19 juin 1697 (Cf. Lachat, p. 286). — La même collection permettrait de reviser et de compléter certaines *lettres sur le quietisme*. Lachat (t. XXIX) n'a pas, semble-t-il, la lettre du 19 mars 1697, portée au Catalogue Morisson : n° 10, 6 pages in-4, commençant par les mots : *On a chassé trois religieuses de Saint-Cyr...* — Le n° 11 de Morisson donnerait lieu de reviser la lettre du 10 juin, écrite d'Arminvillers : 4 pages in-4, peut-être incomplète dans Lachat (t. XXIX, p. 96). — Le n° 13, celle du 23 septembre (L., p. 154). — Le n° 14, celle du 17 novembre 1698 (Lachat, t. XXX, p. 94). — Le n° 15, celle du 1^{er} décembre (Lachat, p. 118). — N° 16, celle du 2 février 1699 (p. 232). — On voit par ces spécimens que bien des revisions sont encore possibles et par suite souhaitables. — M. Bourseaud exagère en donnant ces pièces comme inédites. Au moins y aurait-il avantage à s'en servir pour contrôler les textes imprimés.

1. *Bulletin critique*, 15 septembre 1885, p. 358-362. — *Variétés*, neuf lettres inédites de Bossuet.

2. Deforis, t. IV, p. c.

Sans presser cette assimilation avec les *Pères* de l'Église, il est permis de désirer que le programme de Deforis soit mieux suivi qu'il ne l'a été par lui-même, et que les moindres fragments négligés ou perdus jusqu'ici entrent, à leur rang et suivant leur importance, dans une édition exacte et complète de cet écrivain, que tous en France, mais les catholiques surtout, nous pouvons appeler *notre* Bossuet.

EUGÈNE GRISSELLE, S. J.

LES ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ

(Troisième article¹)

X

On peut donner aux *suggestions posthypnotiques* quelque chose de plus déconcertant. Écoutons M. Pierre Janet :

« Lucie étant en état de somnambulisme constaté, je lui dis, du ton de la suggestion : « Quand j'aurai frappé douze coups dans mes mains, vous vous rendormirez. » Puis je lui parle d'autre chose, et, cinq ou six minutes après, je la réveille complètement. L'oubli de tout ce qui s'était passé pendant l'état hypnotique, et de ma suggestion en particulier, était complet... D'autres personnes entourèrent Lucie et lui parlèrent de différentes choses ; cependant, retiré à quelques pas, je frappai dans mes mains cinq coups assez espacés et assez faibles. Remarquant alors que le sujet ne faisait aucune attention à moi et parlait vivement, je m'approchai et je lui dis : « Avez-vous entendu ce que je viens de faire ? — Quoi donc ? je ne faisais pas attention. — Et cela ? » (Je frappe dans mes mains.) — Vous venez de frapper dans vos mains. — Combien de fois ? — Une seule. » Je me retire et continue à frapper un coup plus faible de temps en temps ; Lucie, distraite, ne m'écoute plus et semble m'avoir complètement oublié. Quand j'ai ainsi frappé six coups qui, avec les précédents, faisaient douze, Lucie s'arrête immédiatement, ferme les yeux et tombe en arrière endormie. « Pour-quoi dormez-vous ? lui dis-je. — Je n'en sais rien ; cela m'est venu tout d'un coup. »

« Les coups étaient faciles à entendre, quoiqu'elle prétendit n'en avoir entendu qu'un seul : elle avait dû les écouter et les compter, mais sans le savoir, inconsciemment. L'expérience était facile à répéter, et je l'ai refaite de bien des ma-

1. V. *Études*, 5 avril 1898, p. 35 ; 20 mai, p. 492.

nières : Lucie a compté ainsi inconsciemment jusqu'à quarante-trois, et les coups furent tantôt réguliers, tantôt irréguliers, sans que jamais elle se soit trompée sur le résultat. »

Autre exemple : « La disposition de l'expérience reste toujours la même ; les suggestions sont faites pendant le sommeil hypnotique bien constaté ; puis le sujet est complètement réveillé, les signes et l'exécution ont lieu pendant la veille. « Vos mains se mettront à tourner l'une sur l'autre « quand je prononcerai un nom de femme. » Tant que je murmure des noms d'homme, rien n'arrive ; la suggestion est exécutée quand je donne le signe. Lucie a donc inconsciemment écouté, comparé et apprécié ces différences. »

Voici encore une expérience de M. Pierre Janet : « Quand les nombres que je vais prononcer deux par deux, soustraits l'un de l'autre, donneront comme reste six, vous ferez tel geste. » Ou bien il essaye « des multiplications ou même des divisions très simples. Le tout s'exécute presque sans erreur, sauf quand l'opération devient trop compliquée et ne pourrait plus être faite de tête¹ ».

M. Pierre Janet conclut : Les suggestions posthypnotiques « sont inexplicables, si on n'admet pas une pensée qui garde le souvenir du somnambulisme malgré le réveil et qui persiste au-dessous de la pensée normale ». Cette pensée est une « seconde conscience »².

Dans les faits cités précédemment, nous avons montré des phénomènes purement organiques ou physiologiques, étrangers non seulement à la conscience normale, mais à toute conscience, des faits de tous points inconscients. Les faits nouveaux, s'ils sont exactement décrits, ont un caractère mental, psychique ; ils impliquent l'intervention de l'intelligence ; ils montrent du calcul, du raisonnement ; par suite, ils relèvent de la conscience. Car nous ne comprenons pas ce que peut être une perception, un jugement sans conscience ; de même que toute sensation est sentie, toute pen-

1. *L'Automatisme psychologique*, p. 260-262.

2. *Ibid.*, p. 269. Voir *État mental des hystériques : accidents mentaux*, p. 32 ; *Névroses et Idées fixes*, p. 440-445.

sée est apte à être pensée. Mais à quelle conscience appartiennent les actes mentaux dont on parle ? Et quelle est la nature de leur caractère conscient ?

La conscience spontanée (pour ne point parler ici de la conscience réfléchie qui n'est pas en cause) est susceptible de tous les degrés. Depuis la sensation aiguë d'une douleur violente, ou l'exaltation d'un amour passionné, jusqu'au malaise vague qui accompagne une légère dépression atmosphérique, ou le contentement qu'éveille la pensée fugitive d'une personne à peine remarquée, elle peut parcourir toute l'échelle de la gamme. L'écolier qui, feuilletant avec nonchalance son dictionnaire pour traduire un texte latin, trouve le sens d'un mot inconnu, éprouve un certain plaisir, et ce plaisir est de la même nature que celui d'Archimède tenant enfin la solution du problème proposé par Hiéron ; mais combien différent en intensité ! Ainsi de l'impression que font sur nous nos propres pensées et de l'attention que nous y donnons.

On désigne ces phénomènes de perception faible et sourde du nom d'*actes subconscients*¹. Leibniz est un des philosophes qui en ont le mieux exposé les dégradations successives jusqu'à la conscience infinitésimale. Cette doctrine, d'ailleurs, est commune à tous les philosophes et à tous les physiologistes. N'avons-nous pas entendu M. Binet lui-même déclarer que « la conscience se perd et se dégrade par transitions insensibles, absolument comme tous les phénomènes physiques que nous connaissons² » ? Mais alors, avant de prononcer qu'un acte est de tous points inconscient au regard du moi normal, il faudra y regarder de près. Il ne sera pas permis de substituer, sans très attentif examen, la qualification d'*inconscient* à celle de *subconscient*. Les médecins disent quelle difficulté ils rencontrent à faire dans un récipient le vide absolu : y arrivent-ils même jamais ? Le somnambulisme naturel ou provoqué aurait-il plus de facilité pour faire l'inconscience dans des actes qui appartiennent normalement à

1. Il conviendrait, pour éviter toute équivoque, de conserver ce sens au terme *subconscient*, et de ne pas en faire, avec MM. Binet et Pierre Janet, un synonyme d'*inconscient*, au sens déjà indiqué.

2. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 125.

l'ordre mental, pour transporter un phénomène de sensation ou de pensée à l'état d'acte purement organique ?

A l'égard des observations rapportées dans le précédent article, nous avons suivi les physiologistes sur leur terrain; nous avons admis que ces faits n'étaient pas conscients pour le moi principal, et nous avons montré que rien n'indiquait qu'ils fussent conscients *pour eux-mêmes*. Mais nous ne sommes nullement assuré que tous soient dépourvus, *vis-à-vis du moi*, de faible conscience ou de subconscience.

Ne rappelons qu'une observation rapportée par M. Binet :

« Nous prenons, dit-il, la main insensible; nous la plaçons derrière l'écran et nous la piquons neuf fois avec une épingle. Pendant ce temps, ou après avoir cessé les piqûres, nous demandons au sujet de penser à un chiffre quelconque et de nous le dire; il répond qu'il a choisi le chiffre 9, c'est-à-dire celui qui correspond au nombre des piqûres. Il n'a point senti le coup d'épingle, il ne sait pas qu'on l'a piqué, il est resté anesthésique; et cependant il a bien senti quelque chose comme le prouve la concordance que nous venons de signaler. L'excitation, quoique non sentie, non perçue par son moi normal, a produit un certain effet sur ce moi; elle y a amené une idée, l'idée du nombre des piqûres¹. »

Nous répétons que cette coïncidence peut s'expliquer par la présence d'une image cérébrale, modification organique enregistrée mécaniquement par le cerveau. Cette image peut exister comme écho, non d'une sensation, mais d'une impression purement physiologique; et, au même titre, elle peut agir sur la réponse du sujet. Notre solution donc reste entière, alors même qu'il n'y aurait aucune sensation *subconsciente*. Mais nous inclinerions facilement à croire que, dans le cas présent et d'autres cas analogues, il y a sensation *subconsciente* très atténuée.

Quant aux exemples de numération que nous venons d'emprunter à M. P. Janet, ils dénotent évidemment l'exercice d'une intelligence consciente. Mais on n'a pas de raison suffisante pour voir là une autre conscience que la cons-

1. *Les Altérations de la Personnalité*, p. 184-185.

science normale. Le sujet calcule. Or, quelle faculté a acquis et exerce d'ordinaire chez lui l'art de calculer? C'est celle qui relève de la conscience normale. L'expérience terminée, c'est encore cette même faculté, cette même conscience qui se trouve en possession de l'art de calculer. Quelle apparence que, pendant le temps de l'expérience, cette conscience se soit retirée du moi pour se concentrer au dedans de la faculté elle-même, ou, selon la doctrine phénoméniste, se soit concentrée à l'intérieur de chacun des actes de numération? D'autant qu'il est impossible de concevoir ce que peut être une conscience qui tantôt sort du phénomène isolé pour envahir le moi, tantôt se retire dans le phénomène. Pour nous, nous disons simplement que la conscience s'assourdit, s'atténue, semble s'éteindre, comme il arrive d'un bruit lointain.

Mais le sujet, dira-t-on, agit extérieurement comme s'il était sans conscience; il ne garde pas souvenance des actes qu'il a accomplis en cet état; il proteste qu'il n'a pas entendu ou fait ce dont on lui parle ensuite. — Quoi d'étonnant? C'est précisément le caractère des actes *subconscients* de ne pas laisser dans la mémoire de trace actuellement reconnaissable; la trace existe, puisque, dans certains états plus ou moins morbides, elle se ranime et fixe la pensée; mais elle est actuellement si faible que le fait semble avoir glissé sur la conscience plutôt qu'y être entré.

La disposition mentale qu'on appelle *distraction* offre un champ particulièrement favorable aux états *subconscients*. Ce sont les actes *subconscients* produits par la distraction que Xavier de Maistre a mis en scène sous le nom de *l'autre* dans son badinage philosophique intitulé : *Voyage autour de ma chambre* : « Lorsque vous lisez un livre, monsieur, et qu'une idée plus agréable entre tout à coup dans votre imagination, votre âme s'y attache tout de suite et oublie le livre, tandis que vos yeux suivent machinalement les mots et les lignes; vous achevez la page sans la comprendre et sans vous souvenir de ce que vous avez lu. Cela vient de ce que votre âme, ayant ordonné à sa compagne de lui faire la lecture, ne l'a

point avertie de la petite absence qu'elle allait faire, en sorte que *l'autre* continuait la lecture, que votre âme n'écoutait plus¹. »

M. Binet, de son côté, explique bien le mécanisme de la distraction en la rapprochant de l'attention : « L'attention, dit-il, est un effort de l'esprit et de l'organisme entier, qui a pour résultat d'augmenter l'intensité de certains états de conscience... Lorsque notre attention se porte avec force sur une chose, nous ne pensons pour un moment à rien autre... L'attention met donc, peut-on dire, nos organes des sens (et notre esprit) dans un état d'hyperesthésie spéciale, locale, c'est-à-dire systématisée, relative à une certaine sensation (ou à un certain objet); et, en revanche, il se produit en même temps, pour tout ce qui n'est pas cette sensation ou pour tout ce qui ne s'y rapporte pas, un état passager de sensibilité moindre, disons même d'anesthésie. L'attention ne va pas sans la distraction; on ne fait pas attention à certaines choses sans se distraire des autres; l'attention, c'est le côté de la lumière, et la distraction, c'est le côté de l'ombre. »

On a assimilé, non sans quelque raison, d'ailleurs, l'état de distraction amené par l'attention exclusive ou le monodéisme à l'état cataleptique; et M. Pierre Janet a reproduit à l'aide de la distraction la plupart des phénomènes qu'il avait obtenus chez les cataleptiques et les anesthésiques. Évidemment, il en conclut avec M. Binet que la distraction peut produire une division de conscience.

Une fois engagé dans cette voie, on découvrira partout des divisions de conscience. Entre l'acteur qui joue son rôle et le sujet suggestionné, M. Binet ne voit pas une différence essentielle, mais « une simple nuance ». L'acteur « doit subir une métamorphose, oublier quelques heures sa personnalité pour revêtir une personnalité d'emprunt »; et ces métamorphoses vont jusqu'à mettre en jeu des consciences diverses. Enfin il découvre dans l'inconscience fréquente qui se produit chez les sujets sains la preuve d'une tendance au dédoublement².

1. Chapitre vi.

2. *Le Paradoxe de Diderot*, p. 286 et 295, dans *l'Année psychologique*. Paris, 1897.

C'est ici qu'apparaît en plein l'esprit de système avec tous ses excès ; et ces excès condamnent le principe dont ils sont la conséquence logique. Combien n'est-il pas plus simple et plus raisonnable de rattacher ces faits de distraction et les faits analogues à la *subconscience* ? Ce sont eux précisément qui ont conduit Leibniz à sa théorie des actes subconscients. Ce sont les effets de la distraction qu'il décrit lorsqu'il parle de « petites perceptions, dont nous ne nous apercevons point dans notre état présent. Il est vrai que nous pourrions fort bien nous en apercevoir et y faire réflexion, si nous n'étions détournés par leur multitude qui partage notre esprit, ou si elles n'étaient effacées ou plutôt *obscurcies* par de plus grandes¹ ». Voilà qui satisfait autrement la raison que la doctrine des consciences occultes.

XI

Reste à mentionner une dernière catégorie de faits où le sujet se voit *double*, où il se pose, pour ainsi dire, hors de lui-même. Plusieurs de ces cas ont été signalés par le Dr Krishaber et rapportés par Taine à la fin de son livre : *De l'intelligence*. Tout récemment, *la Revue de l'Hypnotisme*² en citait quelques autres.

E. N..., actuellement âgée de trente-trois ans, est malade depuis le mois de septembre 1896. « A cette époque, à la suite de chagrins de famille, elle perdit complètement le sommeil. Elle affirme que, pendant trois mois, l'insomnie fut absolue et qu'il lui fut impossible de s'endormir un seul instant.

« C'est le matin, après ces nuits blanches, et peu de temps après son lever, que survenait le phénomène en question. Pendant qu'elle était occupée à faire le ménage (elle était femme de chambre), elle voyait apparaître devant elle, à trois ou quatre mètres, sa propre image, tenant un balai, comme elle, et accomplissant exactement les mêmes actions qu'elle-même. Cette hallucination se présentait comme l'image de la malade vue dans une glace. C'est-à-dire que le côté droit

1. *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, liv. II, chap. ix.

2. Novembre 1897.

de l'image était à droite de la malade, et le côté gauche à gauche.

« En même temps, E. N... avait l'impression d'être transportée hors de son corps véritable. Il lui semblait qu'elle assistait comme simple témoin au déroulement de ses propres actes, mouvements, pensées, sentiments, comme elle aurait assisté à ceux d'une personne étrangère ; il lui semblait qu'elle n'était plus elle-même.

« Le phénomène a toujours été d'assez courte durée, de trente secondes à une minute. Souvent la vision ne faisait, suivant l'expression de la malade, que lui passer devant les yeux. D'ailleurs, dès que le phénomène avait atteint une certaine intensité, la malade était prise de tremblement, et fondait en larmes. »

L'auteur de cette note, M. Eugène-Bernard Leroy, ajoute qu'il a « noté l'existence de cette impression chez un grand nombre d'individus sains ou malades, surtout chez des personnes sujettes à une autre impression non moins bizarre, l'impression de fausse reconnaissance¹ ». — « Mes fausses reconnaissances, écrivait l'une d'elles, sont accompagnées d'une véritable sensation de dédoublement : l'une des individualités ne fait qu'agir, tandis que l'autre voit l'acte, et éprouve les sentiments afférents à cet acte. »

Taine rapporte qu'à la fin d'un rêve sa propre figure lui apparut, assise dans un fauteuil, près d'une table, avec une robe de chambre blanche à raies noires ; « elle s'est tournée vers moi, dit-il, et l'effroi a été si grand que je me suis réveillé en sursaut² ».

Dans ces différents faits, on peut distinguer un phénomène d'hallucination et un phénomène de dédoublement. Il en est de cette hallucination comme de toutes les autres. Une image, préexistant dans le cerveau, reprend, sous l'empire de diverses influences organiques, une intensité spéciale. Le relief peut être si fortement accusé, et en même temps la

1. Voir sur les *Phénomènes de fausse mémoire* les *Études*, 15 déc. 1894, p. 634-638.

2. *De l'Intelligence*, t. I, p. 94, note 1.

persistance de l'image peut s'imposer avec une si invincible contrainte, que le sujet arrive à ne pouvoir plus distinguer l'image d'avec l'objet et d'avec l'impression primitive qui lui a donné naissance. De plus, le sujet tend à projeter hors de lui son image cérébrale. De même que, mis en présence d'un objet, nous le percevons non en nous-mêmes, mais en dehors de nous, l'halluciné extériorise son image intérieure ; l'impression portée jadis au cerveau par les nerfs afférents semble suivre maintenant le même chemin en retour.

Quant au phénomène de dédoublement, il faut remarquer que le sujet *se voit* double, *se connaît* double, *se rend compte* qu'il est l'agent d'une double opération. Le sujet a conscience *directement* et de son moi normal et de cet autre lui-même projeté au dehors. Dans les autres cas cités au cours de ce travail, le sujet n'avait qu'une conscience très confuse de sa situation, ou encore il ne la connaissait « que d'une façon *indirecte* par l'observation d'actes qui lui paraissaient plus ou moins en contradiction avec son état d'esprit actuel¹ ».

En somme, il n'y a ici qu'une seule conscience, et le phénomène de dédoublement, dont il est question, n'est qu'une forme de l'hallucination.

XII

A propos de ces divers dédoublements, les psychologues parlent souvent de *désagrégation mentale*, de dissociation mentale. Cette expression n'a rien que d'acceptable, pourvu qu'on sache l'entendre. On pourrait même avec avantage la substituer à l'expression, pour le moins équivoque, d'*altérations de la personnalité*.

C'est une remarque faite par le R. P. Coconnier dans son étude sur l'*Hypnotisme franc*² : Si nos facultés sont disposées suivant un ordre hiérarchique constant et de manière à agir de concert, si elles sont reliées entre elles par un fonds commun, il n'est pas moins vrai que chacune, possédant une constitution et une énergie distinctes, a par là-même une opération distincte aussi, lui assurant une certaine auto-

1. *Revue de l'Hypnotisme*, nov. 1897, p. 151.

2. Paris, 1897, p. 330.

mie, une certaine indépendance. « La distinction de nos facultés rend possible et fait prévoir la dissociation de leurs activités. » Ainsi, il peut arriver que non seulement nous entendions sans voir ou voyions sans entendre, mais encore que l'imagination nous offre ses représentations, la mémoire ressuscite les faits passés, sans que notre volonté sensible s'en émeuve, sans même que notre raison intervienne et nous donne la connaissance réfléchie de ce qui se passe en nous, bien plus sans que la connaissance sensible avec la conscience qui l'accompagne soit éveillée, de telle sorte que nous entrons dans un automatisme purement organique.

La dissociation de l'activité de nos facultés peut être amenée par différentes causes. Saint Thomas indique ainsi la première : « Comme toutes nos puissances ont leur racine dans la seule essence de l'âme, il est inévitable que si l'une d'elles fait effort pour agir, l'action des autres en soit relâchée d'autant ou même soit totalement empêchée ; — tant parce qu'une force divisée est toujours moindre et par suite, quand elle se déploie dans une direction, garde moins d'énergies à envoyer dans d'autres directions, qu'en vertu de la nécessité pour toutes les opérations vitales d'un certain effort (*quædam intentio*), et si cet effort se dépense énergiquement sur un objet, un effort énergique sur un autre devient impossible¹. » Dans cette dernière considération, saint Thomas rappelle une doctrine qui lui est familière et que d'ailleurs l'expérience est loin de contredire : c'est qu'il faut, pour faire passer nos puissances du repos à l'action, un minimum d'effort, d'attention, d'application, au-dessous duquel l'action ne se produit pas. Et c'est ce qui lui fait dire ailleurs : « Il arrive que *des images* conservées dans l'organe de l'imagination *ne tombent pas actuellement sous la conscience*, parce que l'effort vital ne s'y porte pas². » On a, dans ce cas, les *modifications organiques inconscientes* dont nous avons parlé. Si l'effort vital s'y porte faiblement, il se produit des *phénomènes psychologiques*, ou d'ordre mental, *subconscients*.

1. *Somme théologique*, I^a II^æ, q. 77, art. 1.

2. *Somme contre les Gentils*, liv. I, chap. LV. — Pour toute cette doctrine, voir le R. P. Coconnier, ouvrage cité, p. 331-334.

Peut-être est-il possible de concevoir une autre manière suivant laquelle se produirait encore la dissociation de notre activité. La coordination de nos puissances semble être due non seulement à l'unité de leur fonds commun qui est l'âme, mais aussi, plus immédiatement, à l'intervention d'une faculté mixte que l'on peut rapprocher de ce *sensus communis*, de ce *sens commun*, où les scolastiques voyaient la racine immédiate de nos puissances sensibles. On sait que si on enlève aux animaux certaine partie de l'appareil cérébro-spinal, ils sont incapables de coordonner leurs mouvements; dans certains troubles cérébraux, les mouvements ne répondent plus aux sensations. Tout ce qui atteint l'exercice du *sensus communis* amènerait une désagrégation mentale.

Ce que nous écrivait naguère, à la suite d'une opération chirurgicale, un de nos amis, psychologue à ses heures, peut jeter quelque lumière sur ce mode de dissociation : « J'étais là, étendu, raconte-t-il, aspirant le chloroforme dont était légèrement imbibé le linge que le docteur me tenait sous les narines. Au bout de quelques aspirations, je sentis dans les membres comme une détente, puis une lassitude immense. Bientôt, toute force de résistance s'éteignit en moi. J'avais pleinement conscience de tout ce qui se passait, j'entendais les aides remuer à l'entour, je me rendais très bien compte de l'effort de mes poumons pour aspirer l'air. Mais il me semblait que j'étais livré, pieds et poings liés, à ceux qui étaient là. J'aurais voulu m'arracher à leurs mains, que je n'en aurais pas eu la force; bientôt je n'en eus même plus le vouloir. Ma conscience était entière, et ma volonté totalement abolie. Puis j'eus l'impression que ceux qui m'entouraient se reculaient, se reculaient dans le lointain, leurs voix ne m'arrivaient plus que faibles comme d'une grande distance. J'entendis encore une fois le docteur me dire : « Soufflez fort ! » Je fis un effort pour souffler. Mes oreilles s'emplirent de bruissements. J'eus cette pensée : « On souffre dans l'opération, mais on n'en peut rien dire : ... tant pis. » Alors il me parut que mon être entraînait en dissolution et ce fut tout; plus de conscience jusqu'au réveil. »

Dans ce cas, on le voit, la force vitale n'émigre pas, pour ainsi dire, d'une puissance à l'autre; elle est plutôt incapable

de se répartir entre les diverses puissances ; la coordination est interrompue entre les puissances sensibles et les puissances motrices, entre la vie organique et la vie sensible. Chose à noter : dans cette dernière observation, la conscience reste claire et entière jusqu'à la fin ; on ne voit pas qu'elle ait une disposition à se fractionner, à se morceler.

Ici, comme précédemment, ce qu'on appelle altérations de la personnalité est simplement désagrégation de l'activité mentale.

LUCIEN ROURE, S. J.

L'ALASKA

OBSERVATIONS D'UN MISSIONNAIRE

Première Partie :

SITUATION ET CLIMAT — COMMUNICATIONS — LES MINES D'OR

Le R. P. René, de la Compagnie de Jésus, préfet apostolique de la mission de l'Alaska, notre compatriote, durant un court séjour qu'il vient de faire en Europe, a bien voulu nous communiquer les notes qui suivent. Elles compléteront ce que nous avons déjà publié sur ce pays, qui attire aujourd'hui si vivement l'attention.

I. — SITUATION ET ÉTENDUE DE L'ALASKA.

La géographie d'Alaska est encore à faire, et celle de l'Afrique est plus connue. De fait, la carte d'Alaska publiée en juin 1896 par le gouvernement des États-Unis, que j'ai en ce moment sous les yeux, ressemble assez, par les grands espaces vides qui forment l'intérieur du pays, à ce qu'était la carte d'Afrique dans les meilleurs atlas d'il y a quarante ans. Par exemple, Chandeler-River, entre Koyukuk et Porcupine, n'y est pas indiquée, sans doute parce que l'embouchure de cette rivière est dissimulée par une île du fleuve Yukon. Sixty-Miles-Creek est marqué, mais en aval de Fort-Reliance.

La situation de l'Alaska sur le globe que nous habitons est fort remarquable : placé au point de jonction des deux continents, l'ancien et le nouveau, occupe la partie septentrionale de la ligne de soulèvement volcanique qui dessine l'arête principale de l'écorce terrestre. On sait que cette

1. V. *Études*, t. LX, p. 94 et 291 ; t. LXX, p. 369, et t. LXXIV, p. 119. — Dans le numéro de septembre 1893 (LX, p. 96), nous avons donné une carte de l'Alaska, qu'il sera encore utile de consulter.

ligne, partant du cap Horn dans l'hémisphère austral, remonte tout droit vers l'Équateur et de là jusqu'au Cercle polaire arctique, où elle se recourbe vers l'ouest, en se dirigeant au centre de l'Asie, d'où elle se subdivise en quatre branches qui se rendent, l'une au nord de l'Europe, l'autre au centre, la troisième redescend le long du littoral africain jusqu'au cap de Bonne-Espérance, tandis que la quatrième se prolonge par le Bengale et la presqu'île malaise jusqu'en Australie.

Cette ligne constitue, pour ainsi dire, la colonne vertébrale du monde. Tout s'y rattache, depuis les hautes montagnes qui élèvent dans les nues leurs cimes couvertes de neiges éternelles, jusqu'aux grands fleuves, qui portent la fertilité dans les plaines où se déploie l'activité humaine, et vont ensuite se perdre dans ces autres vallées immenses et submergées qui s'appellent les océans.

Comme conséquence de sa position, l'Alaska possède un système de montagnes dont la hauteur effrayante atteint 6000 mètres. Ce sont les monts Crillon, Saint-Elias, Logan et Wrangel, pour ne nommer que les principaux sommets. Pour la même raison, l'Alaska est la terre classique des volcans, dont quelques-uns sont encore en pleine activité et laissent déborder leur lave sur une étendue prodigieuse. Dans ma traversée de Sitka à Unalaska, j'ai eu l'occasion de contempler de près le mont Saint-Elias et l'éruption du volcan Iliama. C'est, avec raison ou non, à un volcan inconnu qu'on attribue la blancheur des eaux de White-River, si remarquable qu'elle change à son embouchure la couleur des eaux du Yukon.

Rien d'étonnant non plus si on rencontre en ce pays des fleuves qui doivent prendre place parmi les plus grands fleuves du monde. De là vient aussi que l'Alaska recèle dans ses entrailles des mines d'or, d'argent et d'autres métaux précieux, dont l'exploitation n'est encore qu'à ses débuts. Nous ne parlons pas des glaciers, qui, par leur situation même dans cette région polaire, doivent être sans rivaux. En un mot, tout est grandiose dans cette contrée unique au monde qu'on appelle la presqu'île d'Alaska.

Pour se faire une idée vraie de son immensité, il suffit de

comparer ses fleuves et le développement de ses côtes aux fleuves et au littoral de régions qui nous sont plus familières. Le Yukon, depuis son embouchure jusqu'à la jonction de Pelly-River et de Lewis-River à Fort-Selkirk, a un cours de 2600 milles, et ces deux rivières, dont il n'est que la continuation, ont une longueur considérable de 400 milles environ, ce qui fait en tout, pour le parcours du Yukon jusqu'à sa source, une longueur de 3000 milles, c'est-à-dire de plus de 1000 lieues. Que l'on compare avec cela le Rhin ou même le plus grand fleuve d'Europe (après le Volga), le noble Danube. Celui-ci n'a que 2800 kilomètres, c'est-à-dire 700 lieues. Le Yukon n'a de supérieur que le Nil en Afrique, le Missouri et Mississipi dans l'Amérique du Nord, avec l'Amazone dans l'Amérique du Sud, l'Énisséi et l'Obi en Sibérie. Il est l'égal du fleuve Jaune, du Cambodge, du Niger, du Congo et du Mackenzie. Mais le Gange, l'Indus, l'Euphrate, le Zambèze et tous les autres fleuves du monde ne sont que des nains à côté de lui. Il serait ridicule de lui comparer la Seine, le Rhône, la Loire et même la Garonne, en dépit de la chanson :

Si la Garonne avait voulu,
lanturlu,
Elle aurait arrosé le pôle...

Quant au littoral alaskan, qui s'étend depuis le fort Tongas, au sud, jusqu'à la pointe d'Attu et remonte jusqu'à la pointe Barrow pour se diriger vers l'est dans une direction parallèle à l'Équateur, il suffira de dire qu'il est de 26364 milles, c'est-à-dire quatre fois l'étendue du littoral des États-Unis sur l'Atlantique, le golfe du Mexique et le Pacifique, c'est-à-dire environ dix fois la longueur du littoral de la France sur l'Atlantique, la Manche et la Méditerranée.

Quand le Préfet apostolique des missions de l'Alaska veut se rendre de la station de Juneau à celles du bas Yukon, par la voie des lacs, au delà de Chilcoot-Pass, il lui faut faire un voyage de plus de mille lieues, et autant naturellement pour revenir. S'il prend la route maritime, du même point de départ pour Unalaska et Saint-Michael (comme j'ai fait cette année), la distance est triple. Encore dans cette visite est-il supposé ne s'éloigner nulle part de la ligne des bateaux,

comme un voyageur qui visiterait l'Autriche, la Hongrie et les provinces balkaniques sans s'écarter jamais du Danube.

Du reste, les chiffres suivants parleront assez d'eux-mêmes. L'Alaska s'étend depuis le 130° degré de longitude ouest de Greenwich jusqu'au-delà du 170°, et depuis le 52° parallèle de latitude nord jusqu'au 72° parallèle. La Préfecture apostolique d'Alaska, selon le *Catholic Directory* de cette année, occupe une surface de 531 409 milles carrés, et selon le dernier atlas de Rand et Mac Nally, 577 390 sq. m., c'est-à-dire à peu près l'étendue de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande ensemble.

A ce propos, il faut dire un mot d'une question actuellement brûlante, la question de la frontière entre les États-Unis et le Canada. Quand le territoire de l'Alaska passa par achat des mains des Russes à celles des Américains (1867), on convint de prendre le centre du mont Saint-Elias (141° long. O., 61° lat. N.) pour point de départ de cette frontière : en remontant du Saint-Elias vers le nord, c'était le 141° méridien qui devait marquer la limite des deux pays ; au sud et à l'est, la ligne frontière devait suivre les crêtes de la chaîne des montagnes, tant qu'elles ne s'écarteraient pas de plus de 30 milles de la côte, ou une direction parallèle aux *sinuosités du littoral*, à la distance de 30 milles de ce littoral, quand les montagnes s'en écartent davantage. Cette lisière des côtes s'étend, en conséquence, du canal de Portland (par 54°, 40' de lat. N.) jusqu'au mont Saint-Elias.

Au nord du mont Saint-Elias, cette frontière n'offre aucune difficulté, au moins théoriquement. Et même il n'y aurait guère nécessité de déterminer rigoureusement sur le terrain la ligne idéale qui la constitue, si la région coupée par cette ligne n'était pas précisément celle des mines d'or du haut Yukon. Par le fait, il importe au plus haut point aux intérêts des mineurs de cette zone privilégiée de savoir si leur « claim » (concession de terrain) est sur le sol américain ou sur le sol britannique. On sait que la loi des deux pays permet actuellement aux étrangers l'acquisition de claims sur leurs sols respectifs ; mais cela peut changer : on voit la conséquence pour les mineurs du haut Yukon. Dès lors, l'Américain per-

drait ses titres aux mines d'or en sa possession, par le fait même que son claim serait sur le sol britannique, et *vice versa*.

Cependant, le point le plus épineux de cette question de frontières entre le *Dominion* de Canada et les États-Unis concerne l'Alaska méridional ou la partie qui s'étend au sud et au sud-est du mont Saint-Elias. Le Canada et les États-Unis ne sont pas d'accord sur la manière d'entendre la ligne littorale, à laquelle la frontière doit rester parallèle, à la distance de 30 milles. Il est à remarquer que, pendant trente-huit ans, la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson avait obtenu de la Russie la location de cette lisière de 30 milles, reconnaissant par le fait même le droit de propriété ou de possession du gouvernement russe. Mais il est arrivé que le gouvernement du Canada nomma une commission à la tête de laquelle était le général Cameron, pour tracer la ligne de frontière dans cette région si éloignée et si peu connue. Naturellement, le général Cameron réduisit tant qu'il put la zone littorale. Au lieu des 30 milles qu'on avait reconnus jusqu'alors pour sa largeur, elle fut réduite par lui à 5 milles quand elle existe, et souvent à rien.

C'est là ce qu'on appelle la « Cameron line », qui n'attira pas d'abord l'attention des États-Unis. Toutefois, cela ne pouvait pas durer longtemps. Les Américains s'aperçurent enfin que, par l'abandon de Taku Inlet, de Lynn Canal et de la partie du littoral comprise entre le canal de Portland et l'île du Prince-de-Galles jusqu'à Clarence-Strait, ils perdaient non seulement tous les glaciers qui font le bonheur des touristes, mais encore la plupart des mines de la partie sud de l'Alaska et, ce qui est bien pis, le commandement de toute cette côte, où les marins anglais pourraient aborder et leur disputer le commerce en toute liberté. On comprend dès lors la susceptibilité bien fondée du gouvernement américain; et s'il y a lieu de s'étonner d'une chose, c'est que l'opinion publique aux États-Unis ne se soit pas accentuée davantage sur une question si vitale et si grave pour leur commerce, leur influence et leur prestige dans cette immense partie de leur territoire.

II. — CLIMAT. — COMMUNICATIONS.

Le climat d'Alaska est d'une rigueur proverbiale; il faut compter sans cesse avec les dépressions du thermomètre jusqu'à 75° Fahrenheit ou 60° centigrades au-dessous de zéro. En hiver, pendant plus de six mois de l'année, rarement la température s'élève à zéro centigrade. Sur les côtes s'ajoutent des tempêtes de vent et de neige très fréquentes et très soudaines. Cependant l'hiver est précisément le temps où le missionnaire doit visiter les villages voisins de sa mission sur un rayon très étendu, parfois de 200 ou 300 milles. Autrement, les Indiens qui se dispersent pendant l'été, échapperaient à son influence et à son ministère. Qu'on imagine une visite de malade à faire à 100 ou 200 milles de distance, en plein hiver, par un épouvantable blizzard qui rend presque tout voyage impossible ou mortel. Voyez d'ici notre pauvre voyageur surpris dans le désert des tundras par une de ces tempêtes; son guide a perdu toute indication de route et refuse d'aller plus loin; les chiens ne veulent plus avancer, les pauvres bêtes n'en peuvent mais. Le prêtre de Jésus-Christ s'arrête, forcé de s'étendre dans la neige ou de se faire une habitation souterraine, où il se tapit comme une bête fauve, en attendant le retour, non pas du soleil, qui souvent ne se montre pas pendant des semaines entières, mais du calme et d'un beau temps relatif.

Il est arrivé que tel missionnaire a dû recourir à tous les moyens pour ranimer son compagnon indien épuisé et en train de geler; déjà il était devenu à peu près inconscient. Le prêtre lui-même, en proie à la fièvre et à toutes les souffrances morales, songeait à se préparer à la mort. Dans une circonstance semblable, un nouveau missionnaire demanda à son compagnon de lui donner l'absolution *in articulo mortis*, bien sûr de s'endormir le soir pour ne jamais se réveiller ici-bas, et il fallut toute l'énergie de son collègue, un vieux missionnaire, pour le convaincre que les choses heureusement n'en étaient pas encore à ce point.

Ceci nous amène naturellement à parler de la manière dont se font les voyages. On sait qu'un voyage dans l'intérieur de l'Alaska ne se fait pas en chemin de fer, ni en bateau

à vapeur, ni à cheval, ni même à pied. Il faut un traîneau, un attelage de chiens esquimaux, et, par-dessus le marché, un guide qui court devant les chiens pour leur indiquer la voie. Le missionnaire doit emporter de quoi se nourrir pendant plusieurs semaines, souvent un mois et plus, lui et son guide. Pour les chiens, il se contente d'une légère provision de poisson sec, comptant sur les Indiens des villages qu'il visite pour acheter d'eux la nourriture de ses fidèles coursiers. Avec sa tente, qui est indispensable, ses couvertures encore plus nécessaires, sa chapelle, sa batterie de cuisine et autre pacotille, cela lui fait un poids de plus de cent livres à ajouter au sien dans le traîneau.

Tout est préparé, on part : Les chiens s'élancent affolés à la suite du guide. Bientôt tout l'équipage s'embarrasse et s'enchevêtre dans les cordes qui l'attachent au traîneau. Le missionnaire est obligé d'aller démêler, non sans peine, tout son attelage et de le remettre en état. Cela se renouvelle à chaque instant. D'autres fois, les chiens, au milieu de leur course, sentent la piste d'un renard ou d'un autre gibier et s'élancent tout d'un coup hors de la voie à le poursuivre, sans qu'il soit possible de les contenir. D'autres fois encore, quand le traîneau glisse avec rapidité sur la neige, il se heurte soudain à un obstacle inaperçu, et alors missionnaire et traîneau sont secoués follement, parfois culbutés dans la neige. Souvent, ce qui est pire, le traîneau se brise sur place, et il faut, à force de ligatures, lui donner la solidité suffisante pour gagner le prochain village. Ce sont là des accidents de tout instant et de petites misères inséparables de ce mode de locomotion.

Il y a des dangers plus graves à craindre.

Quand on voyage, comme il est parfois nécessaire, sur la glace du fleuve, il arrive que les accumulations de glaces rendent tout passage impossible et il faut se frayer à coups de hache un passage à travers cette muraille ; ailleurs, c'est la glace qui est rompue ou trop faible pour supporter le poids du traîneau, et alors le moindre inconvénient auquel on est exposé est de prendre un bain forcé à une température effroyable. Un jour, un malheureux voyageur, moins accoutumé que le missionnaire qui le précédait dans son

traîneau, à éviter ces *chasms* (crevasses), ne fut retiré de l'eau que par une sorte de miracle, pour voir sa vie de nouveau menacée par la congélation de ses vêtements humides. Au bout de quelques minutes, le père s'aperçut avec effroi que son compagnon était devenu muet, incapable de mouvement et ressemblant à une masse inerte de glace. Heureusement, on eut le temps de gagner un village voisin, dont les Indiens s'empressèrent de transporter l'infortuné dans leur « casine » et de le ranimer au feu du foyer.

D'autres fois, la crue du fleuve a recouvert la glace d'un pied d'eau et alors l'attelage et le traîneau pataugent dans l'eau, sans qu'on puisse même toujours distinguer si l'on est encore sur la glace ou tout de bon dans l'eau du fleuve, au risque d'y périr. Ou bien, c'est la neige qui fond et ne permet pas aux chiens d'avancer et au traîneau de glisser sur ce terrain inégal qui se dérobe à chaque instant : force est au missionnaire de se lever de son siège et de ramasser toutes ses forces pour pousser son traîneau devant lui, en excitant comme il le peut ses chiens haletants. Quelquefois, le missionnaire prend ses raquettes et fait sa route à pied, près du traîneau, quand il a l'expérience de ce mode de voyage qui, d'ailleurs, est des plus fatigants.

Ceci est pour l'hiver. En été, on voyage le plus souvent par eau. Alors, on fait usage de la *bidarka* (canot) ou, ce qui est moins dangereux, de la *bidara* (grande barque) sur la mer, et sur le fleuve d'un canot indien, parfois même d'un bateau plat tel que les mineurs du Yukon en construisent pour leur usage.

Le pauvre missionnaire est donc transformé par la nécessité en un marin improvisé, qui doit mener sa barque par bon et mauvais temps, confiant en la Providence plus que dans son habileté pour arriver à destination.

III. — LA QUESTION DU RENNE EN ALASKA.

Dans ces dernières années, on a eu l'idée de recourir au renne pour faciliter les voyages en Alaska. Le renne, comme on sait, est une espèce du genre cerf, qu'on ne trouve actuellement que dans les régions arctiques de l'Europe, de

l'Asie et de l'Amérique. Il vit à l'état sauvage au Spitzberg, au Groenland, en Sibérie, en Laponie. On ne rencontre dans l'Alaska ou dans le territoire du nord-ouest du Canada que le moose ou caribon, espèce de cerf de belle taille et robuste, très recherché des chasseurs.

Le renne a été domestiqué en Sibérie, où il rend les plus grands services pour le transport rapide en traîneau sur ces plaines de glace, et aussi pour la nourriture des habitants et même leur vêtement dans ces contrées froides et désolées. Au siècle dernier, le renne fut introduit en Islande où il s'est acclimaté parfaitement, et maintenant on le trouve errant en troupeaux nombreux dans l'intérieur de cette île.

Vers 1890, le gouvernement américain se préoccupait du danger où étaient les habitants de l'Alaska, dans les îles et sur les côtes de l'océan Glacial et même sur le littoral de la mer de Behring, de périr faute de nourriture suffisante. De fait, c'est ce qui était arrivé peu auparavant à des villages entiers. Les habitants de la grande île Saint-Laurent, à l'entrée du détroit de Behring, avaient négligé, paraît-il, de faire leurs provisions de poisson habituelles pendant l'été; d'autre part, avec les armes à feu que leur avaient procurées des pêcheurs de baleine, ils avaient détruit le gibier qui hante ces parages : le résultat fut une famine qui causa la mort du plus grand nombre. Pourquoi, se dit-on, ne pas introduire en Alaska le renne qui est la ressource des populations de la Sibérie et de la Laponie? Les besoins sont les mêmes, les climats se ressemblent, on trouve en Alaska, aussi bien que dans les régions qu'habite le renne, cette mousse dont il se nourrit et qui abonde dans les régions arctiques. Le renne se procure cette nourriture, même quand elle est enfouie sous la neige, en grattant le sol avec ses pieds.

M. Sheldon Jackson, qui venait d'établir une école presbytérienne à la pointe Barrow, fut chargé de l'achat et de l'importation d'un troupeau de rennes de la Sibérie dans l'Alaska, aux frais du gouvernement. Le transport s'opéra par le cutter douanier *Bear*, qui, sous le commandement du capitaine Healy, faisait le service dans les eaux de l'océan Glacial. Le troupeau de rennes ainsi importé sur le territoire de l'Union, fut d'abord abandonné à lui-même dans

une île où il passa l'hiver. Au printemps suivant, on le trouva en bon état et même devenu plus nombreux. Il ne s'agissait plus dès lors que de former les indigènes de l'Alaska à l'élevage, au dressage et à l'emploi de ces utiles animaux. Pour cela, M. Sheldon Jackson fut chargé encore d'amener des Lapons et des Sibériens expérimentés pour apprendre aux habitants de l'Alaska tout ce qui est nécessaire à cet effet. Néanmoins, les rennes sont restés jusqu'à présent parqués à Port-Clarence, près du détroit de Behring, sans que l'Alaska en ait aucunement bénéficié, on ne sait pourquoi. On ne peut donc encore se prononcer sur la question de l'utilisation pratique du renne en Alaska.

Il n'y a pas de doute que l'emploi de cet animal pour les transports serait un grand progrès sur l'état de choses actuel : la gent canine est loin d'avoir la force et l'agilité du renne et d'exiger aussi peu pour sa nourriture. Il serait encore très désirable d'avoir le renne en grands troupeaux, à cause du parti qu'on peut tirer de sa peau pour le vêtement ; sa chair serait aussi le salut des habitants de l'Alaska dans les moments de disette et pourrait même devenir leur nourriture ordinaire. En un mot, tout ce que le chameau est pour le Bédouin de l'Orient, le renne pourrait l'être, et plus encore, pour l'habitant des zones glaciales.

Toutefois, la routine, les préjugés, les superstitions des Indiens opposeraient des obstacles sérieux, dont on ne viendrait à bout que par le temps et la persévérance. L'Indien renoncerait-il à ses chiens fidèles ? En tout cas, cela ne pourrait se faire tout d'un coup. Il y aurait donc un temps critique, où les chiens seraient encore trop nombreux pour permettre aux rennes de se montrer nulle part, en petits groupes isolés, sans risque d'être attaqués et dévorés par les molosses. Il y aurait aussi à compter avec l'imprévoyance proverbiale des Indiens, qui seraient capables de manger les rennes sans s'inquiéter de leur disparition prochaine.

On a offert, en 1895, au Préfet apostolique un certain nombre de rennes à importer ; mais il fallait aller les chercher bien loin pour les distribuer à grands frais dans les diverses missions où leur existence et leur utilité n'eussent été que problématiques. Appelons cependant de nos vœux le

jour où les chiens de l'Alaska, qui hurlent comme des loups autour des villages pendant la nuit et troublent le sommeil des habitants, auront disparu, avec leur appétit féroce pour le poisson, leurs habitudes malpropres et leurs penchants belliqueux. Qu'il fera bon alors de glisser sur la glace des fleuves et sur les neiges des tundras dans un traîneau plus spacieux et plus élégant, tiré par un splendide attelage de rennes dévorant l'espace ! Quel bonheur ce sera surtout pour le missionnaire de se voir par là en mesure de secourir à temps les âmes qui ont besoin des consolations de son ministère apostolique !

Quand nous écrivions ce qui précède au sujet de l'importante question de l'introduction du renne en Alaska, nous ne savions pas que la question avait déjà un commencement de solution pratique et que l'essai de ce nouveau mode de locomotion venait d'être fait. Un jeune missionnaire suédois de je ne sais quelle dénomination évangélique, luthérien, morave, etc., passant par Juneau au commencement de mai 1897, raconta comment il avait parcouru 1 000 milles en « pulka » traîné par des rennes. Il s'appelait D. Johnson et était stationné sur le Norton-Sound à Unalaklik et à Golovin-Bay. Il était parti de Golovin-Bay pour Port-Clarence, afin d'amener l'unique docteur du district au chevet d'un enfant de l'école. C'était en plein hiver, et il avait à franchir une distance de 500 milles, aller et retour, à travers une région déserte et périlleuse. En dix jours il accomplit le voyage avec un attelage de quatre rennes, et à temps pour que le docteur sauvât le malade. On devine par là quel parti les missionnaires peuvent tirer de l'introduction des rennes en Alaska, pour s'acquitter de leur office de médecins des âmes.

Le même M. D. Johnson raconta encore comment il avait accompagné la première poste portée par les rennes sur les côtes ouest jusqu'au Kuskokwim, et poussé jusqu'à Katmai en face de l'île Kodiak. Il avait avec lui un des indigènes que l'on forme au métier de gardien et conducteur de rennes. « Nous avons, dit-il, chacun deux attelages ; le plus souvent nous attelions deux rennes à la fois, et ils marchaient bien ; mais le mauvais temps et les mauvais chemins retardaient notre course. Nous mîmes huit jours à parcourir 250 milles. Après

nous être arrêtés trois jours à Unalaklik, nous nous dirigeâmes vers le Kuskokwim, nous joignant à M. Kjellman, chef de la station des rennes de Teller, qui avec deux Lapons et un petit troupeau de rennes, faisait une reconnaissance pour trouver de bons pâturages. Nous arrivâmes en une journée à Saint-Michael, où nous fûmes retenus huit jours par une tempête de neige. Sans autre guide que notre boussole et nos cartes, nous franchîmes en huit jours la distance qui nous séparait de la mission russe de Belkofski ; notre route passait à travers les montagnes et plusieurs rivières, mais partout nos rennes trouvaient en abondance la plus excellente mousse pour leur nourriture. Il paraît que l'Alaska, au dire des Lapons eux-mêmes, est la contrée la plus favorable de toutes à l'élevage du renne. De Belkofski nous nous rendîmes à Béthel, près de l'embouchure du Kuskokwim ; M. Kjellman n'alla pas plus loin et s'en retourna avec tous les rennes. »

Le missionnaire suédois avait donc parcouru environ 1 000 milles avec ces animaux et n'hésitait pas à déclarer que l'introduction du renne en Alaska était un fait accompli et un succès. En effet, il est démontré que les rennes voyagent plus rapidement que les chiens et peuvent aisément faire de 30 à 50 milles en un jour. Il n'est pas nécessaire d'emporter avec soi leur nourriture, qu'ils trouvent partout abondamment. On peut se servir d'eux comme de bêtes de charge, chacun d'eux portant aisément un fardeau de cinquante livres. Ils sont capables de traîner une plus lourde charge que les chiens, et un seul homme peut en conduire davantage, tout en demeurant assis dans son traîneau ; de son pulka il guide son renne en avant, tandis qu'un autre renne suit attaché derrière le traîneau et traînant un bagage de deux cents livres ; et un troisième peut être mis à la suite avec une charge semblable.

Un seul homme arrive ainsi, dit-on, à conduire jusqu'à dix rennes, voyageant par des routes difficiles, par monts et par vaux. En pareil cas, on tâche de se pourvoir d'un « stopper », c'est-à-dire d'un renne attaché à l'arrière du convoi, pour le retenir au besoin aux descentes et servir comme de frein. Aux haltes ou campements, on détèle les rennes et on les laisse paître dans le voisinage en toute liberté (quand ils ne

sont pas vicieux). Le matin, on les retrouve près du camp, et sur un signe ils viennent volontiers reprendre les harnais.

Les rennes sont aussi bien utiles près des habitations pour transporter le bois, la glace, etc. Mais il est impossible d'énumérer tous les avantages que ces braves animaux sont appelés à rendre à l'Alaska, quand ils y seront répandus en grand nombre. Ils faciliteront les voyages en hiver, le transport des approvisionnements et du courrier, et seront utiles à tout le monde, aux Indiens aussi bien qu'aux blancs, aux marchands, aux mineurs, aux missionnaires, aux « prospecteurs », aux touristes et aux agents du gouvernement. Tout devient profitable dans ce noble animal : sa chair fournit une excellente nourriture, sa peau de précieux vêtements, et, quand elle est tannée, on en fait des bottes imperméables ; ses cornes fournissent de la colle, ses os des ustensiles de table, ses tendons du fil à coudre.

On s'attend à ce que l'année prochaine (1898) il n'y aura pas moins de deux cents rennes au travail sur le Yukon, et qu'en 1900 ils seront en activité de service pour le transport des postes dans tout l'intérieur. Espérons donc qu'avec le renne, il y a encore de beaux jours en réserve pour l'Alaska. Le commissaire de l'éducation aux États-Unis, M. Harris, a bien voulu me promettre au mois de décembre, quand j'étais à Washington, de mettre une centaine de rennes au service de notre mission quelque part dans le voisinage de Nulato. Puisse cette promesse se réaliser¹ !

IV. — LES MINES D'OR.

Il faut être dans le district du Yukon supérieur pour se faire une idée de la fureur qui entraîne des milliers d'hommes à la poursuite de l'or : *Auri sacra fames*. Il est certain que ces gens, tout à leur passion, ne semblent compter pour rien les sacrifices et les privations. Ils sont venus à des distances

1. Les belles espérances fondées sur l'introduction du renne en Alaska seront-elles trompées ? Le *Scientific American* du 30 avril 1898 (p. 279) annonce que M. Sheldon Jackson déclare maintenant que le renne ne peut être utilisé en Alaska, faute de nourriture convenable, et en conséquence une expédition, que le gouvernement américain avait envoyée en Alaska pour explorer le pays avec l'aide des rennes, a été rappelée. (N. D. L. R.)

immenses de leur pays ; la plupart vont aux mines par la voie de terre, qui est la plus dangereuse et la plus pénible ; car ils ont à gravir l'arête de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du fleuve Yukon de l'Alaska méridional ; et ils le font chargés de leurs provisions et d'un bagage souvent écrasant. J'ai vu un homme se démonter la hanche dans cette dure entreprise, revenir à Juneau pour se faire soigner à l'hôpital et repartir quelques jours après pour rejoindre ses compagnons de voyage. Beaucoup ont trouvé la mort dans le passage fameux du *Canyon* et des rapides appelés *Five fingers*. N'importe, le flot des mineurs est ininterrompu depuis le mois d'avril jusqu'en août et septembre. Ce sont les pèlerins de Clondyke qui se rendent au lieu sacré qui renferme l'objet de leur adoration, je veux dire le précieux métal.

Le chemin de la mer par Unalaska et Saint-Michael à l'embouchure du fleuve Yukon est moins pénible, mais long, coûteux et sujet aussi à bien des aléas et des difficultés.

Une fois à Dawson-City, centre des riches mines du Clondyke, tout n'est pas fini pour le chercheur d'or. On peut même dire que c'est alors que les difficultés les plus sérieuses commencent. Elles sont de toutes sortes.

Il faut coucher en plein air ou camper sous des tentes et dans des baraques, sur un sol humide et marécageux. Il faut boire de mauvaise eau et se contenter de porc salé et de fèves comme plat invariable. Tout ce qu'on mange est apporté en conserve : viandes, légumes et fruits.

Il faut travailler sous terre en hiver au milieu de la fumée du feu, dont on se sert pour fondre les blocs énormes de glace qui contiennent la boue et le gravier où l'or se trouve. C'est le *drifting*. En été, le travail est plus pénible encore, au dire des mineurs. C'est le lavage du *pay dust*. On est obligé d'être toujours dans l'eau et la boue, en proie à la morsure des moustiques qui vous assaillent par myriades, et dont on ne peut se débarrasser ni jour ni nuit.

Chaque *pan* (poêle servant à recueillir l'or qui reste au fond des conduites d'eau après le lavage) est chèrement acheté. Au moment de mon passage à Clondyke, un Suédois qui travaillait dans un des *diggings* tomba raide mort,

asphyxié par une subite émanation de gaz. On citait aussi deux frères Corlston qui avaient réussi à se procurer une fortune par des travaux excessifs et moururent tous deux à la peine, laissant à d'autres la jouissance du fruit de leurs labeurs.

En hiver, on souffre d'un froid excessif, 50° à 60° au-dessous de zéro, et l'on devine quel courage il faut pour travailler quand on a de la peine à vivre sans être gelé. Mais ce qui est pis encore, il y a danger de mourir de famine à la fin de l'hiver. Dans les districts des mines, il n'y a que peu de gibier et de poisson ; un ours est bienvenu quand le mineur peut le rencontrer sur sa route. En tout cas, il arrive que les vivres augmentent de prix au delà de tout ce qu'on saurait imaginer en d'autres pays : par exemple, une livre de farine coûtera 2 dollars et demi (12 fr. 50), et le reste à l'avenant.

Le danger de la famine ne doit pas cependant être exagéré ; et il y a lieu de signaler ce fait, que, l'année dernière, un M. Bond, de Juneau, réussit à conduire un troupeau de bœufs de Dyea, sur la côte, jusqu'à Dawson-City par des plaines fort unies et aisées à traverser, où l'on trouvait à chaque étape une pâture abondante pour ces bestiaux. Il ne faut donc rien outrer, et il convient de se défier des récits contradictoires des journaux.

Cela dit des risques et privations auxquels s'exposent les chercheurs d'or du haut Yukon, il est juste de dire aussi la vérité sur la richesse des mines, en particulier de celles du Clondyke.

Voici des chiffres que j'ai recueillis de la bouche d'hommes respectables, compétents et dignes de toute confiance, alors que j'étais à Dawson-City ; car j'ai voulu me rendre compte par moi-même de la réalité des choses. Cette année 1897, jusqu'à la fin de juillet, il avait déjà été expédié pour deux millions de dollars (10 millions de francs) d'or aux États-Unis. Cet or venait, pour la plus grande partie, des criques de Bonanza et de l'Eldorado, qui se déchargent dans la rivière de Clondyke un peu au-dessus de Dawson-City. Ces deux rivières confondent leurs eaux avant de se jeter dans le Clondyke et, chose étrange, elles fournissent un or très différent de couleur, de qualité et de quantité. L'or de l'Eldorado

est plus abondant, mais plus terne et de moindre qualité que celui de Bonanza. En voyant un lingot d'or, un mineur expérimenté peut dire aussitôt d'où il vient.

Quelques chiffres donneront une idée de l'abondance de l'or dans l'Eldorado. On sait comment les mines sont divisées en « claims » ou concessions de terrain de 500 pieds en longueur, suivant le cours d'eau et de colline à colline de chaque côté, sans excéder toutefois la largeur de 666 (exactement 10 *chaines* de 66 pieds $\frac{2}{3}$) chacune. Dès qu'on a découvert le précieux métal, on paie 85 dollars (425 francs) au commissaire canadien (car le Clondyke est en territoire canadien); le commissaire numérote la concession, et elle vous appartient. Les années suivantes, il faut payer 100 dollars et travailler pendant trois mois dans la concession. La nationalité du concessionnaire est indifférente. La loi est égale pour tous; et cela est sage. Autrement, si le gouvernement canadien faisait une distinction, le gouvernement américain ne manquerait pas de faire de même, au grand détriment des mineurs qui passent la ligne frontière à chaque instant. Je vais donner les numéros des mines de l'Eldorado en exploitation au moment où j'étais là (en juillet 1897), avec le nom du ou des propriétaires et le produit de leur travail cette année jusqu'à cette date.

	Dollars	Francs
3. F. Phiscator	90 000	(445 000)
5. C. J. Bary	130 000	(655 000)
8. Jas Mac Namer	124 000	(640 000)
9. Mercier		(5 000) par an
16. Lippie	100 000	(500 000)
17. Hall et Pigot	80 000	(400 000)
25 et 26. Stanley et Horden	160 000	(625 000)

30. Al. Mac Donald, quand je l'interrogeai, se prit à sourire, et se contenta de répondre : « Deux hommes que j'ai employés pendant quarante jours m'ont rapporté 40 000 dollars (200 000 fr.). »

	Dollars	Francs
32. H. Anderson	80 000	(400 000)
36. Van Alstein et Hudson.	80 000	(400 000)

Ces mines sont exploitées de deux façons, en *partnership* (par association) ou en *lay*, c'est-à-dire en donnant tant par cent du produit au travailleur. Il y a bonne harmonie entre le « capital et le travail ». Un simple ouvrier maçon ou charpentier à Dawson-City est payé 50 francs par jour de huit heures de travail.

On m'a souvent demandé : « Pensez-vous que l'Alaska a un avenir devant lui ? » — Je réponds, humainement parlant : Pourquoi pas ? Il n'y a pas à douter que Dieu a favorisé cette immense région de richesses minières inépuisables. L'or attirera la population blanche. Elle s'y fixera, si elle peut y vivre, c'est-à-dire trouver nourriture abondante et communications faciles.

Le problème se réduit donc à savoir si l'Alaska peut nourrir des habitants et si la correspondance et les communications peuvent devenir faciles.

Or, il n'y a pas de doute que les quatre mois de soleil perpétuel ne produisent une végétation étonnante en Alaska, comme on le voit sur les bords du fleuve Yukon. Pourquoi le sol cultivé ne pourrait-il pas produire les légumes de nos jardins ? Déjà la petite expérience de nos missionnaires à Kosyrefski et Nulato a démontré que cela est possible. Ils ont récolté de magnifiques choux, navets, carottes, pommes de terre, laitues, radis, épinards, etc.... Des bestiaux, on peut en élever aussi. Il y a des vaches dans la mission de Kosyrefski.

Et les rennes de Sibérie ne sont-ils pas là pour faciliter les communications dans l'Alaska ? D'année en année plus de vaisseaux viennent à Saint-Michael, plus de bateaux à vapeur remontent et descendent le Yukon.

Bientôt le chemin de fer transsibérien va relier l'Alaska à Pékin, Calcutta, Alexandrie, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Paris et Rome. Il y a longtemps déjà que les poteaux télégraphiques qui doivent relier New-York, Chicago, Washington et toutes les cités populeuses des États-Unis avec le chemin de fer russe, ont été posés sur une longue étendue, attendant le jour peu éloigné où cette aspiration si naturelle de joindre les peuples de l'Ancien et du Nouveau-Monde par voie de terre sera réalisée. On parle

beaucoup en ce moment, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, d'établir une voie ferrée jusqu'au champ fécond des mines d'or du haut Yukon.

Ne désespérons donc pas de voir un jour l'Alaska peuplé par une race vigoureuse et catholique. Oh ! alors quel beau spectacle offrira la civilisation chrétienne dans cette contrée polaire, ce réservoir inépuisable de richesses minières, dans cette terre du soleil à minuit, des aurores boréales, des volcans grandioses, des glaciers majestueux, des fleuves immenses : brillant anneau d'or reliant le Nouveau-Monde à l'Ancien !

JEAN-BAPTISTE RENÉ, S. J

(A suivre.)

ANNIVERSAIRE D'UNE CANONISATION

SAINT PIERRE FOURIER

Le 27 mai vient d'amener l'anniversaire de la canonisation de saint Pierre Fourier de Mattaincourt. C'est l'occasion toute naturelle de passer en revue les publications qui ne cessent plus de se succéder à l'honneur de sa mémoire¹. Déjà, dans les *Études* du 20 octobre 1897, nous avons mentionné les premières parues. Voici les plus récentes :

I. — La plus importante est la nouvelle Vie du saint par M. Léonce Pingaud. Bien que nous ayons déjà attiré ailleurs l'attention sur cet ouvrage au point de vue pédagogique², nous nous faisons un devoir d'y revenir ici. Nous n'avons rien à ajouter aux éloges que nous avons donnés aux mérites littéraires et aux connaissances historiques de l'auteur, mais rien non plus à en retirer. Cependant nous ne pouvons entièrement passer sous silence certaines critiques qui se sont fait entendre dans des organes autorisés. Les *Analecta Bollandiana* de Bruxelles (avril 1898, p. 264), dans leur *Bulletin des publications hagiographiques*, s'empresent de reconnaître que M. Pingaud « n'a assurément négligé aucune des sources d'information propres à éclairer son sujet, et

1. I. — *Saint Pierre Fourier*, par Léonce Pingaud. Paris, Lecoffre, 1898. In-18, pp. 211. Prix : 2 francs (collection : *les Saints*).

II. — *Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté*. Étude historique, par Émile Longin, ancien magistrat, Besançon, imprimerie Jacquin, 1898. In-8, pp. 60.

III. — *Saint Pierre Fourier et les médecins*, par le Dr Charles Liégeois, officier de l'Instruction publique. Épinal, imprimerie Klein, décembre 1897. In-16, pp. 103.

IV. — *Saint Pierre Fourier*, par l'abbé H. Bareth, curé de Domèvre-sur-Avière. Abbeville, Paillart, 1898. In-12, p. 104.

V. — *Bulletin de saint Pierre Fourier*, publié sous les auspices de Mgr de Saint-Dié. Mattaincourt (Vosges), France : 1 fr. 50 ; Union postale : 2 fr.

2. Voir notre mélange, intitulé : *Un Réformateur par l'enseignement au dix-septième siècle, saint Pierre Fourier*, dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, 15 avril 1898, p. 248 et suiv.

qu'il les a étudiées à fond, avec le désir sincère de dire toute la vérité ». Son tableau des principales scènes de la vie du héros chrétien semble au grave critique « fort correct dans ses grandes lignes », mais l'écrivain bollandiste reproche à l'auteur de mêler à son récit des hypothèses et des appréciations personnelles souvent plus que hasardées, et qui portent d'une manière caractéristique la marque des anciens préjugés universitaires.

L'Université est-elle pour quelque chose dans les idées de M. Pingaud, le contraire serait étonnant, l'esprit de corps se fourrant un peu partout. Mais nous avons hâte de faire connaître l'auteur. Lorsqu'en 1872, M. Léonce Pingaud présentait en Sorbonne la thèse qui lui ouvrait la carrière des lettres, c'était déjà un saint qu'il avait choisi pour objet de ses études personnelles ; le jeune docteur catholique traita : *la Politique de saint Grégoire le Grand*. Depuis, il n'a cessé d'honorer publiquement sa foi par ses actes et par son talent ; citons parmi ses ouvrages : *les Français en Russie et les Russes en France ; les Saulx-Tavanes, études sur l'ancienne société française, la France en Orient sous Louis XVI, la correspondance du comte de Vaudreuil*. Mais revenons à 1872. L'auteur était alors, si nous ne nous trompons, professeur de l'Université à Nancy. Très curieux d'histoire locale, comme il l'est toujours resté, il s'était mis à parcourir à la bibliothèque de la ville, le recueil manuscrit des lettres du bienheureux Fourier formé par les chanoines réguliers de Notre-Sauveur. Un moment il avait même pensé à en tirer les pages les plus propres à faire valoir le mérite peu connu encore du saint *épistolier*.

La Faculté de Besançon paraissait lui avoir fait oublier depuis, et la chaire de Nancy, et le tête à tête dans le silence des bibliothèques avec le patriote lorrain ; mais il avait gardé le souvenir de son culte si vivant et de sa popularité si répandue. En Franche-Comté d'ailleurs, il le retrouva. Là, au lieu d'écrire sur le saint, il étudia la Vie de celle de ses contemporaines qui présente avec lui le plus achevé contraste, Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix. Advint la canonisation. La *Collection des Saints* sollicita le concours de M. Pingaud. Son désir lointain de rendre hommage à saint Pierre Fourier se réveilla et son volume parut au lendemain des fêtes ; si c'était un léger retard, ce retard même prouve le soin consciencieux apporté à la composition de l'ouvrage.

Nous ne craignons pas de dire que l'on avait été bien inspiré en faisant appel à l'ancien professeur de Nancy. Durant six années, avec son esprit curieux, il avait observé sur place le caractère national, et, comme le curé de Mattaincourt, il avait vécu dans la Lorraine envahie. Nous savons de plus qu'il avait été un des rares travailleurs assez heureux pour consulter ses Lettres encore aujourd'hui inédites et que le P. Rogie, avec une patience de bénédictin, réunissait alors pour la première fois en six volumes autographiés à petit nombre d'exemplaires.

Cette lecture de la correspondance lui a inspiré, hâtons-nous de le dire, les meilleures pages qui aient encore été consacrées à saint Pierre Fourier, considéré comme écrivain et comparé à saint François de Sales. L'an dernier, M. de La Brière fit paraître un court article sur ce rapprochement littéraire entre deux saints. M. Pingaud, sans être beaucoup plus long, a été plus avant :

Assurément, écrit-il, le brillant élève de Pont-à-Mousson, l'érudit nourri de la fleur des auteurs sacrés et profanes eût pu, s'il l'eût voulu, se placer parmi ces hommes d'Église qui ont tant fait, sous les trois premiers Bourbons, pour la gloire de la langue française... Il y a chez lui comme chez l'évêque de Genève une imagination toujours en éveil ; mais saint François de Sales n'oublie jamais de sacrifier à son aimable rhétorique ; Fourier, moins préoccupé de bien dire, néglige ce qui est joli ou fleuri ; il aime mieux faire saillir son idée que l'enguirlander ; il laisse tomber comme ils viennent, la comparaison qui frappe, le trait pittoresque... S'il lui arrive de transcrire des pages mystiques de saint François de Sales, il les dépouille des fleurs dont leur auteur les avait semées comme d'ornements superflus. Il ne se sert (c'est ici Fénelon qui parle) de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité et la vertu ; le reste, c'est-à-dire le parfum littéraire qui traverse et enveloppe cette pensée en lui, subsiste pour le lecteur désintéressé et rend encore agréable, après deux siècles, telle ou telle page destinée uniquement à l'utilité présente, puis vouée à l'oubli.

A cette fine critique on reconnaît le professeur exercé, et ses lecteurs seront unanimes à adopter ses sentiments.

Mais tous seront-ils également satisfaits de la manière dont M. Léonce Pingaud a montré les rapports du saint avec les Jésuites ? Sans doute, il a voulu être avant tout impartial et franc avec tout le monde, même avec la Compagnie de Jésus. Les *Analecta* estiment qu'il a été plus loin. On y lit : « *Il en veut particulièrement aux Jésuites. A ses yeux, non pas tel ou tel individu de l'ordre, mais les Jésuites, en général, mettent au-dessus de toute*

autre considération leur ambition de tout diriger et de tout dominer dans l'Église. » Et, dans l'*Univers* du 17 avril, M. Auguste Charaux, rendant compte avec bienveillance de l'ouvrage de M. Pingaud, a écrit à son tour : « *Il n'est pas tendre* pour les Jésuites. » Les deux critiques ont donc éprouvé la même impression, et par suite il est à croire que d'autres lecteurs l'éprouveraient également ; mais d'abord on doit remarquer que M. Pingaud n'a été précisément tendre pour personne.

En établissant sur de telles bases la congrégation de Notre-Dame, écrit-il, Fourier se trouva, malgré lui, plus ou moins en désaccord avec tout le monde. Les papes, les évêques, la Compagnie de Jésus, ses paroissiens et ses filles spirituelles modifièrent ou contrarièrent, chacun pour sa part, ses desseins. On devine dans ses écrits l'effort constant qu'il dut faire pour garder, en face d'obstacles et de déceptions renaissant sans cesse, son humeur égale, sa confiance, son esprit de charité et d'abnégation. (P. 53.)

Le tableau d'ensemble est exact ; mais après avoir eu sous les yeux, durant plusieurs mois, la correspondance de saint Pierre Fourier, notre impression personnelle est que les Jésuites, logés ici en assez bonne compagnie, furent loin d'avoir la part prépondérante dans cette universelle opposition. En outre, cette part qu'y prirent quelques-uns d'entre eux, fut largement compensée par l'intérêt que la plupart des autres ne cessèrent de témoigner au saint et à ses fondations.

M. Pingaud proclame bien haut que les Jésuites, qui avaient élevé le jeune Pierre à l'Université de Pont-à-Mousson, demeurèrent « ses supérieurs et ses amis » ; mais il y mêle de la part du saint des considérations de petite politique qui, si elles ne lui furent pas étrangères, semblent quantité négligeable à côté de ses autres sentiments plus élevés. (P. 61 et 62.) Il y eut une querelle très vite apaisée, occasionnée par une question de concurrence entre les Jésuites de Pont-à-Mousson et Pierre Fourier, celui-ci fondant vis-à-vis d'eux une maison de pensionnaires sous le nom de séminaire Saint-Nicolas. M. Pingaud, en critique d'histoire, a cherché à démêler les causes du conflit et à les exposer. L'état d'âme des Jésuites lorrains au dix-septième siècle lui a paru digne d'être noté, et, sans voir en cela rien qui soit de nature à intéresser leurs continuateurs des temps nouveaux, il a peut-être accentué le différend. Eh bien, nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que dans

une deuxième édition il l'explique encore plus à fond ; mais nous oserons lui demander alors de vouloir bien montrer que cet esprit de monopole n'était point particulier aux Jésuites. S'ils en tiraient profit en Lorraine, ils en souffraient, par exemple, dans les Pays-Bas espagnols. Nous avons raconté, à propos du fils du grand Condé, comment dans la terre catholique des Flandres, pays de coutumes indépendantes et de libertés communales, la Compagnie ni aucun autre ordre religieux n'avait encore, plus de cent ans après, le droit d'enseigner la philosophie sauf à ses propres scolastiques. Il fallut remuer ciel et terre pour obtenir une exception passagère en faveur du duc d'Enghien, fils du grand Condé et d'une douzaine de camarades de classe¹. La Faculté des arts de Louvain possédait, en vertu de son acte de fondation (1426), le monopole de l'enseignement philosophique, lequel ne pouvait être donné par aucune école d'humanités dans toute l'étendue des territoires du duché de Brabant. Il nous semblait, *a priori*, que les Jésuites de Pont-à-Mousson ne devaient pas invoquer des privilèges fort différents de ceux-là.

Notre supposition a été pleinement confirmée sitôt que nous avons recouru au document. Cette pièce signalée, mais non citée par M. l'abbé Eug. Martin, dans son *Université de Pont-à-Mousson* (1891, in-8°, p. 247, n. 1), jette un jour trop complet sur les motifs qui inspirèrent des craintes aux Jésuites, pour que nous ne la donnions pas *in extenso* :

Raisons pourquoi les Peres de l'Vniversité du Pont à Mousson ont interest que les R^{ds} Peres de l'ordre de S. Augustin de la Reforme de Luneville n'enseignent ny ne tiennent pensionnaires en ladite ville du Pont.

POUR LES CLASSES

I. — Les Bulles des Papes et les lettres patentes de leurs Altesses touchant l'érection et reglement de l'Université n'y mettent qu'un college, et iceluy de la Compagnie de Jesvs, auquel seul elles affectent la Regence de Theologie, Philosophie et lettres humaines.

II. — Pour maintenir la bonne estime de l'Vniversité enuers les estrangiers qui viennent pour la voir, il est plus à propos que les Escholiers se voyent unis en mesme college que dispersez en diuers.

1. *Trois Éducatious princières au dix-septième siècle.* Paris, Desclée, 1896. In-8, p. 175 et suiv.

III. — Sur cette consideration, les souuerains en Flandre et en Allemagne ont rangé toute la regence desdittes Facultez à vne seule communauté à l'exclusion de tous autres, nonobstant toutes requestes presentées au contraire, soit à Sa Sainteté, soit à eux-mesmes ; et depuis peu les R^{ds} Peres Minimes se voulant loger à Dijon n'y peurent jamais obtenir l'entrée, qu'au préalable ne levr fust defendu par arrest de Parlement d'y regenter.

IV. — Si l'on permet diuers maistres et lectures, les escoliers qui ne demande (*sic*) pas mieux que de trotter de college en college, changeront aisément à toute occasion de l'un à l'autre, comme il se voit ailleurs ; qui seroit un notable préjudice à leurs estudes et aux desseins de leurs Parens.

V. — De la mesme viendront plusieurs quereles, batteries et animositez entre les escoliers de diuerses maisons, comme l'on voit à Reims, et ailleurs, lesquelles pourroient estre humainement parlant suyvies de defiances, soubçons, et diuisions entre les maistres mesmes quoyque religieux.

VI. — En cette mesme Vniuersité les Religieux de Saint-Augustin, de l'Ordre de Presmontré, les Bernardins de Cleruaux et Chastillon, et autres qui s'y sont voulu establir, ou de fait establys, n'ont iamais tesmoigné d'auoir dessein d'y regenter ains se sont contenté (*sic*) d'y auoir des seminaires pour estudier.

VII. — La Jurisprudence et Medecine ne s'enseigne icy ny ailleurs en mesme ville qu'en un lieu. Et depuis peu d'années, Messieurs les Professeurs en Medecine empeschèrent icy un Docteur, quoyqu'enfant de la ville, d'y regenter.

VIII. — *Si lesdicts Peres n'auoient intention que d'enseigner à lire et à écrire, comme le bruiet en est¹, l'Vniuersité n'y pretendroit point d'interest ; à condition qu'ilz soient sujets au Recteur selon les Bulles ; mais ilz se sont assez fait entendre que leur volonté estoit de passer plus auant, et avec le temps y auoir pleine regence.*

POUR LES PENSIONNAIRES

I. — Il y a lettres de feu Charles III de glorieuse memoire du 7 may 1580, portant que le College est estably par sa fondation pour y tenir, loger et nourrir pensionnaires. *Item*, autres lettres du mesme, imprimées, touchant le reglement de l'Vniuersité, en date du 28 juillet, mesme année, portant que le Principal des Pensionnaires du College

1. Nous soulignons ce passage qui confirme ce que l'on sait de l'intention première de saint Pierre Fourier qui visait l'enseignement primaire.

sera mis et osté par le Recteur. Depuis, Henry second de bonne memoire, a fait de beaux et grands bastiments pour les loger. Ce seroit, comme frustrer leur intention, si à l'occasion d'un autre corps de communauté, le College venoit a en estre desgarny, luy restant l'obligation de l'entretien des bastiments.

II. — Le lustre du College en seroit beaucoup moindre, les pensionnaires estant diminuez.

III. — Les Bourgeois se sentiront interessez, perdant ceux qu'ils pourroient auoir pour pensionnaires, et penseront auoir occasion de se plaindre de se voir incommodez par ceux qu'ils auroient receuz dans leur ville à condition de n'en recevoir dommage, croyant que les maisons reformées qui concourent à l'érection de leur seminaire sont assez riches et fondées pour entretenir ceux qu'elles y enuoient.

IV. — Ce ne seront que plaintes quand il sera question de mettre un enfant leur pensionnaire à son deuoir par la correction, soit qu'il s'absente, soit qu'il manque à ses estudes, et tout ce qui se fera sera attribué à animosité. Sourdront de mesme source tout plein de meffiances et de soupçons que l'on n'en ait tel soin que des autres.

V. — Comme la ieunesse ne demande que la liberté, on ne verra que fuittes de maison à autre.

VI. — Si lesdicts Peres disent qu'ils desirent auoir des Pensionnaires sous esperance de peupler leur Reforme, et de mieux connoistre ceux qu'ils receuront, qu'ils considerent, s'il leur plait, que les Reue-rends Peres de Premonstré en recoiuent suffisamment et de bons, sans tenir pensionnaires autres que les leurs ¹.

Conclusion : en ce temps-là le monopole était le droit commun et l'idéal accepté de l'esprit public. Aujourd'hui la concurrence nous semble avec raison la condition du progrès. Les Jésuites d'aujourd'hui se réclament de la liberté, comme ceux d'autrefois de leurs privilèges. Heureux sommes-nous de nous rencontrer sur ce terrain commun avec un membre de l'Université d'un libéra-

1. Biblioth. Nat., *Collection de Lorraine*, t. CCCXVIII, ff. 314-315. Copie ancienne du dix-septième siècle. — M. l'abbé Martin exagère la portée de la pièce en la qualifiant de *requête*. Son titre et sa teneur ne permettent d'y voir qu'un simple Mémoire et non une requête en forme au duc de Lorraine. Le même volume du recueil, contenant immédiatement avant cette pièce une Requête du R. P. Recteur du Collège de la Compagnie, sur un tout autre sujet, adressée « A Son Altesse Royale », fait ressortir la différence.

lisme aussi large et aussi sincère que M. Pingaud. Nous ne prétendons pas exiger des gens d'autrefois qu'ils aient pressenti ou prévenu nos idées modernes. On peut sans injustice leur demander seulement d'avoir été modérés pour leur temps. Or, cet état d'esprit nous paraît démontré par la pièce.

Nos lecteurs nous excuseront donc de leur avoir mis le texte original sous les yeux, étant plus à même de se faire sur la question débattue une opinion personnelle. Et ils nous pardonneront aussi d'être tombé dans le travers que nous signalions dans le *Saint Pierre Fourier* dont nous parlons. Nous regrettions que l'auteur se fût arrêté à ces petites misères du temps passé, et voici que nous renchérissons sur lui en étendue ! N'est-ce pas la parabole de la paille et de la poutre ?

Nous acceptons d'avance le reproche, et même nous récidivons en proposant à M. Pingaud une seconde addition ou un développement plus considérable. L'affaire s'était terminée au mieux pour Pierre Fourier.

Jusqu'à la dernière heure, dit M. Pingaud, les Jésuites se vantèrent d'avoir en poche un décret prohibitif qu'ils se réservaient de produire. Puis, voyant que ce procédé d'intimidation ne réussissait pas, le jour de l'inauguration solennelle (8 décembre 1627), ils contribuèrent à la pompe de la fête et envoyèrent l'un d'eux prononcer le sermon d'usage. Fourier avait vu venir cette opposition sourde ; il l'avait combattue et devait toujours la combattre avec infiniment de prudence et de discrétion, se donnant l'air d'ignorer et suivant son chemin avec une confiance qui lui valut au dernier moment l'avantage de ne pas paraître avoir trouvé devant lui d'adversaires. (P. 90.)

Cette analyse de sentiments est conduite avec l'art savant d'un psychologue et exprimée avec la délicatesse de style d'un écrivain maître des moindres nuances. Mais ici encore que le lecteur nous pardonne de recourir aux sources et de reproduire le récit de l'ouverture du séminaire d'après les lettres de Pierre Fourier, lui-même :

De son côté, écrivait le saint, le R. P. Recteur du collège promit un prédicateur de chez eux pour le bon jour de la Conception prochaine, avec offres, répétées à diverses fois, de tout ce qui est en leur maison et en tout leur pouvoir. ... Le jour de Conception Notre-Dame — mercredi — les écoliers entrèrent. .. Prédicateur : le P. de Haraucourt ; de Chambley, qui fait la logique ; très beaux calices prêtés très volontiers et très dévotement par les révérends pères de la très sainte

Compagnie de Jésus, et plusieurs autres choses précieuses de chez eux, comme repositoir à exposer à la vue du peuple le Saint Sacrement...; tous leurs trésors étaient ouverts *et de très bonne et sincère affection*, ce qui est beaucoup à estimer ¹.

En ces quelques mots « très bonne et très sincère affection », Pierre Fourier vient de caractériser les relations cordiales d'anciens maîtres à ancien élève qui furent celles des Jésuites avec le saint. Des nuages passagers en altérèrent rarement la sérénité.

La correspondance n'est pas le seul témoignage qui nous en reste. Et dans le travail de rédaction de ses *Constitutions* et dans la composition de ses opuscules spirituels, saint Pierre Fourier se montre le disciple de saint Ignace de Loyola. Ici, il n'y a plus de considérations politiques à démêler. Le saint qui, dans ses lettres, nous a livré son esprit et son cœur, nous ouvre sa conscience et nous montre le fond de son âme. La doctrine des *Exercices* a été sienne, et à cette même école il a formé ses enfants.

Il y aurait dans l'histoire de ces rapports entre saint Pierre Fourier et la Compagnie de Jésus la matière d'un juste volume. On nous permettra de citer le simple aperçu que nous en a donné l'historien de l'Université de Pont-à-Mousson, le P. Abram (1589-1655), qui avait personnellement connu le curé de Mattaincourt (1565-1640). Il missionna même avec lui à Badonviller ².

Nous laissons aux historiens du Bienheureux, dit-il, le récit des merveilles qu'il opéra, et notons seulement quelques traits de son amitié pour nous...

Dans le temps qu'il écrivait les premières règles des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, il venait mendier à notre noviciat (de Nancy) l'encre dont il avait besoin.

S'il avait à écrire quelque chose d'important, il allait trouver en cachette le portier de notre maison, et le priaît, comme s'il n'avait pas eu de demeure à Nancy, de lui permettre d'entrer dans une chambre voisine du parloir; et, là, il notait ce qu'il avait en pensée, en se persuadant que par cette industrie, il verrait tourner à la gloire de Dieu ce qu'il avait écrit dans notre maison et avec notre encre. Nous rappor-

1. *Histoire du bienheureux Pierre Fourier*, par le P. Rogie, t. III, p. 234 et suiv.

2. Voir notre *Saint Pierre Fourier de Mattaincourt, d'après sa correspondance* (1565-1640). Paris, Desclée, 1897, in-8, p. 110.

tons ces traits de l'extrême humilité du Bienheureux, qui sont en même temps un témoignage de son affection pour nous. Et cette affection n'était pas seulement en paroles, *elle était l'expression la plus franche et la plus sincère de sa pensée*. Nous en avons une garantie dans sa droiture et sainteté, comme aussi dans les efforts qu'il fit pour confier à nos Pères la direction de sa Congrégation des filles de Notre-Dame, bien qu'il n'ait pas obtenu ce qu'il souhaitait, nos constitutions nous interdisant de semblables emplois. Lui-même, encore qu'une longue expérience lui eût donné, dans la conduite des âmes et le discernement des esprits, une habileté consommée, et qu'il fût éclairé des lumières divines, il ne laissait pas d'avoir recours aux Pères de notre Compagnie, et particulièrement au P. Voirin, homme de grande vertu et véritablement rempli de l'esprit de Dieu; il les invitait à donner les Exercices spirituels de saint Ignace aux chanoines réguliers de Saint-Augustin qui avaient embrassé la réforme. Il se conformait lui-même avec tant d'exactitude à nos conseils et à nos sentiments, qu'on eût dit qu'il avait fait vœu d'obéissance à notre Compagnie ¹.

Le P. Abram a-t-il exagéré? C'est possible. Mieux vaut donc s'en rapporter aux lettres. M. Pingaud, qui en a goûté avant nous le charme naïf et la bonhomie parfois savoureuse, se fera un plaisir d'y puiser de plus en plus.

Après ce long plaidoyer *pro domo*, qu'il nous permette de lui indiquer encore une légère distraction, de celles qui échappent d'ordinaire en plus grand nombre aux biographes les plus attentifs (P. 21) : « Le 25 juin 1589, jour anniversaire de sa naissance, il célébra sa première messe. » C'est le 24 qu'il faut lire, et ce ne pouvait être l'anniversaire de sa naissance qui eut lieu le 30 novembre 1565.

Peut-être la phrase qui nous montre des deux branches entées par saint Pierre Fourier sur l'arbre monastique, l'une desséchée (chanoines réguliers) et l'autre qui fleurit encore « mais sans porter de nouveaux rameaux », aurait-elle besoin d'être mise à jour. Sa seconde édition ne manquera pas de mentionner le nouveau pensionnat fondé à Ledde (Belgique), en 1897 et le superbe monastère établi la même année par la communauté d'Offenbourg, non loin de Schaffhouse et de Constance sur les bords du Rhin. Les maisons de province pourraient aussi avoir leur notice plus ample, comme celles de Paris.

La question de la « forte organisation » soulevée par l'auteur

1. Abram, *l'Université de Pont-à-Mousson*. Édit. Carayon. Paris, 1870. In-8, p. 323 et suiv.

est fort complexe. Si le régime existant a nui à ce qu'il nomme la « force d'expansion primitive », ce régime assure, par l'indépendance des maisons et la stabilité du personnel, une influence suivie aux maîtresses que leurs anciennes élèves aiment à retrouver sur place. L'unité de direction et le système de la centralisation avaient été jadis préconisés par le primat de la Lorraine. Où eût été la plus grande somme d'avantages ? C'est affaire d'appréciation personnelle.

L'ouvrage de M. Pingaud, nous aimons à l'espérer, aura l'avantage de faire pénétrer le nom de saint Pierre Fourier dans des milieux moins accessibles à d'autres biographes. Il est la meilleure réponse à l'étrange article de M. Buisson dans son *Dictionnaire pédagogique*. Il forcera l'attention de ceux qui se retranchaient dans l'ignorance. Si l'historien a paru dominer parfois chez l'auteur le pur biographe, on retrouve toujours en lui l'admirateur et l'ami du saint.

II. — M. Émile Longin a voulu faire connaître dans son étude historique sur *saint Pierre Fourier et la Franche-Comté*, la part prise par cette province à la béatification. Le P. Rogie lui-même, n'ayant consacré que quelques pages à l'enquête faite dans le diocèse de Besançon par l'autorité de l'Ordinaire en 1682 et encore moins à celle de 1673, M. Longin s'est proposé de remettre en lumière ces deux enquêtes. Circonstances, juges, témoins, sortent, grâce à ses recherches, de la pénombre lointaine de ces informations. Espérons que les autres procès seront l'objet d'une semblable reconstitution.

III. — Chargé le 12 avril 1897, par Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, de procéder à la reconnaissance des reliques de saint Pierre Fourier, le D^r Liégeois a eu l'heureuse idée de continuer son œuvre de médecin ; il s'est mis à étudier les maladies et les infirmités qui ont affligé le corps du saint durant les soixante-seize années de son existence vouée aux labeurs de l'apostolat et aux austérités de la pénitence. C'est une très intéressante contribution à l'histoire. Un tableau synoptique des reliques *ex ossibus* la complète.

IV. — Il eût été dommage que les articles publiés par M. l'abbé Bareth, sous le titre d'*Esquisse du Bienheureux* dans le *Bulletin de la canonisation* (19 février — 13 août 1897), n'eussent pas été recueillis.

Cette biographie à la fois vivante et pieuse vient de paraître dans la collection de Paillart, à Abbeville, avec illustration populaire. Ouvrage de vulgarisation, écrit par un prêtre au courant des œuvres paroissiales qui a compris saint Pierre Fourier et le fera aimer.

V. — Au *Bulletin de canonisation*, M. l'abbé Marchal, le zélé curé de Mattaincourt, a fait succéder une revue plus durable, le *Bulletin de saint Pierre Fourier*; travaux d'érudition, panégyriques, chronique des pèlerinages, informations diverses remplissent ce *Bulletin* consacré à la gloire chaque jour grandissante du *bon Père*. Nous avons relevé récemment un vœu que nous transmettons aux lecteurs des *Études*, pour qui saint Pierre Fourier n'est pas un inconnu. Le P. Rogie se propose d'éditer les sept volumes in-8 des *Lettres* du saint, s'il trouve 250 souscripteurs, à 25 francs. Ce prix serait même diminué si plus de personnes promettaient leur concours au savant historien (à Benoîte-Vaux, Meuse), ou au secrétaire du *Bulletin* (à Mattaincourt, Vosges).

HENRI CHÉROT, S. J.

BULLETIN CANONIQUE

I. — LIVRES ET REVUES

COURS DE DROIT CANON : P. de Luca, P. Wernz. — PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE : M. Buvée, M. de Crousaz-Crétet, M. Fantin. — MORALE : M. Ciolli. — AGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION : M. Piffaut, Mgr Gasparri.

I. — Il m'est agréable d'avoir à présenter aux lecteurs du *Bulletin*, deux publications de l'Université grégorienne. On sait de quelle vogue persistante jouit la vieille Université pontificale, plus connue parmi nous, sous le nom de *Collège romain*. Avant l'occupation piémontaise, les Facultés supérieures comptaient environ sept cents élèves. Leur chiffre, en 1871, descendit à cent quatre-vingt-treize. Mais, dès l'année suivante, une hausse se produisit et maintenant le millier est dépassé. L'année dernière, cette population scolaire, par ses origines, appartenait à vingt-quatre nationalités, à trente-huit familles religieuses et à dix-sept collèges ou séminaires.

Jusqu'en 1876, l'Université ne possédait que les facultés de philosophie et de théologie; à cette époque, Pie IX la dota d'une faculté de droit canon. Pour celle-ci, le cours, selon l'usage de plusieurs universités catholiques, dure régulièrement trois ans. La première année est consacrée aux éléments, dits institutions canoniques : cette étude, que les élèves peuvent faire marcher de front avec celle de la théologie, prépare aux examens de bachelier. Les deux autres années doivent être exclusivement employées au cours supérieur, appelé de *Texte* ou des *Décrétales*, et couronné par les épreuves de la licence et du doctorat. C'est à ce double enseignement que se rapportent les publications des PP. Wernz et De Luca.

Avant d'être chargé de la classe des Décrétales, le P. De Luca avait professé durant plusieurs années, dans la chaire du cardinal Tarquini et du regretté P. Sanguineti, les **Institutions**¹.

1. *Prælectiones Juris canonici* quas in schola institutionum canonicarum habebat P. Marianus De Luca nunc textus decretalium professor in pontificia

Ses leçons sur ce sujet, qu'il a commencées à livrer au public, comprendront cinq parties. Les deux premières, qui ont paru, renferment l'introduction générale et le traité des Personnes.

Ces leçons, qui supposent l'étude préalable du droit public, ont pour objet de donner à l'élève une première connaissance de toute la substance du droit privé : elles déblaient, pour ainsi dire, le terrain et établissent une base ferme pour un enseignement plus complet. Souvent dans nos cours ordinaires le professeur, serré par les limites du temps, doit s'attacher dans son exposition à un point de vue tout pratique et viser plutôt à une nomenclature de conclusions précises qu'à une étude approfondie des principes. La netteté et le choix judicieux de ces notions positives suffisent pour l'usage courant du ministère; elles ne préparent pas assez le maître ou le haut administrateur. Surtout elles ne donnent pas cet esprit qui vivifie la lettre dans l'application et l'interprétation de la loi.

C'est indiquer le mérite du P. De Luca. Il ne s'en tient pas, il est vrai, aux aperçus généraux, et dans le détail, son cours, moins synthétique, est beaucoup plus riche que celui du P. Sanguineti. Il y a telle partie, celle des sources par exemple, que des auteurs même de texte canonique, traitent d'une façon moins étendue.

Mais la qualité propre de ce cours, c'est qu'il se préoccupe plus de pénétrer les principes et de fixer les notions fondamentales que de multiplier, sans une cohésion suffisante, les indications. Il forme et développe dans l'élève le sens juridique, et lui communique cette initiation que rien ne supplée, dans laquelle souvent est le secret de l'avenir. On en trouvera un exemple dans l'article presque trop riche que l'auteur consacre aux questions si délicates de l'interprétation et de l'*Epikeia*.

J'aurais aimé, de-ci de-là, dans le premier volume surtout, une marche plus nettement dessinée. Pour se conformer aux traditions du cours élémentaire, le P. De Luca, il nous en avertit lui-même, a été sobre de citations. Ses lecteurs regretteront peut-être que dans son enseignement *écrit*, le savant professeur n'ait pas cru devoir déroger à l'usage, et donner à la bibliographie une part un peu plus large et parfois des indications plus précises.

universitate Gregoriana, et S. Congregationis Concilii Consultor. Romæ, ex typographia polyglotta S. C. de Propaganda Fide. 1897. — L. I. Introductio generalis. In-8, pp. viii-329. — L. II. De Personis, pp. viii-619.

Le nom du P. Wernz recommande assez son **Droit des Décrétales**¹. Un enseignement de plus de quinze ans dans la chaire du Collège romain et de remarquables consultations à la Congrégation du Concile ont fait apprécier depuis longtemps ce maître de la science canonique. Comme l'indique le titre même de son œuvre, ce cours est disposé selon l'ordre des Décrétales, d'une façon libre cependant; car une simple transposition de livres a permis de ramener cet ordre au plan général des Institutions. Cette adaptation ménage une marche plus logique et plus familière aux étudiants du cours élémentaire, sans faire perdre néanmoins de vue la vieille division légale. En vue d'une exposition plus méthodique, des *titres* aussi ont été déplacés; la synthèse de l'enseignement y gagne en clarté, on trouvera peut-être que pour les commençants, la fréquentation des grands auteurs en devient un peu moins aisée.

Le premier volume, que suivront successivement les cinq autres, renferme l'introduction. Dans les prolégomènes, après une courte exposition de la doctrine théologique relative à l'Église et à ses relations avec les autres sociétés, l'auteur trace un résumé historique de ces relations. Cet aperçu est très propre à fixer l'attention de l'étudiant et son jugement sur les traits saillants de chaque époque. Les notions générales sur le droit ecclésiastique et sa science complètent ces préliminaires qui se terminent par une bibliographie assez ample. La première partie traite des sources dites d'existence du droit canon : lois ecclésiastiques, constitutions des Souverains Pontifes et décrets des Congrégations romaines, rescrits, privilèges, concordats, conciles et coutume avec une scolie sur les lois civiles. Les deux autres parties sont consacrées l'une aux sources dites de connaissance ou collections, l'autre à l'histoire de la littérature canonique, depuis les origines jusqu'à nos jours.

L'exposition est large et méthodique. Après avoir indiqué sur chaque question les sources juridiques et les auteurs à consulter, le P. Wernz rappelle d'abord, dans le préambule, s'il y a lieu, les principes de droit public qui servent de base à ce point de légis-

1. *Jus Decretalium ad usum prælectionum in scholis textus canonici sive juris decretalium*, auctore Francisco-Xav. Wernz, S. J. — T. I. *Introductio in Jus Decretalium*. Romæ, ex typ. polygl. S. C. de Propaganda Fide. 1898. In-8, pp. xvi-444.

lation, sa connexion avec les questions précédentes, les définitions et divisions utiles, le développement historique de la discipline. Puis, il étudie et discute, sous ses divers aspects, le droit actuellement en vigueur.

On retrouve dans cet enseignement les qualités maîtresses qui ont assuré à l'éminent professeur une place distinguée parmi les meilleurs canonistes de la curie¹ : une exactitude rigoureuse au point de vue doctrinal, la science profonde du droit, la sûreté absolue des appréciations, une érudition remarquable et toujours au courant.

Nous n'avons malheureusement qu'une partie des leçons. Dans le souci, que nous ne saurions blâmer, de ne pas sacrifier l'intérêt de ses auditeurs à celui de ses lecteurs, le P. Wernz a cru devoir publier non son cours intégral, mais seulement le résumé qui sert de texte au commentaire oral. Ces pages y gagnent du moins d'être serrées et substantielles, à ce point même que la lecture en est parfois un peu laborieuse. De nombreuses références permettent d'en trouver ailleurs le complément. J'exprimerais cependant un désir en vue des volumes en préparation : afin de n'avoir pas à répéter trop souvent le titre des ouvrages, l'auteur se contente de l'indication : *loco citato*. On a souvent du mal à retrouver la citation à laquelle se rapporte ce renvoi : l'exactitude absolument parfaite de la table alphabétique atténuerait cet inconvénient.

II. — L'étude et la défense de la **propriété ecclésiastique** garde malheureusement trop d'actualité, et les travaux capables d'éclairer les hommes de bonne foi méritent favorable accueil. Il y a en effet sur ce point dans certains esprits d'étranges contradictions. Ils veulent faire sur le terrain de la propriété la concentration de tous les honnêtes gens, et ils ne semblent pas s'apercevoir que par leurs coups répétés contre le domaine de l'Église, ils minent eux-mêmes ce terrain. Il serait désirable qu'ils consentissent au moins à examiner loyalement, en dehors de tout parti pris, les raisons que nous faisons valoir à l'appui de nos droits. Elles viennent de nouveau d'être exposées dans une thèse qu'un

1. Le P. Wernz est consultant du Saint-Office, du Concile, de l'Index et des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

prêtre du diocèse d'Autun, M. l'abbé Buvée, présentait naguère pour le doctorat, devant la faculté catholique de Lyon¹. Le sujet heureusement choisi est clairement divisé et bien traité. L'auteur établit d'abord le droit d'acquérir et de posséder, qui résulte pour l'Église, et de sa constitution, et de la volonté formellement exprimée de son divin fondateur ; il réfute ensuite les objections et exceptions qu'on soulève contre ce droit ; enfin, un rapide historique de la propriété ecclésiastique à travers les âges confirme la thèse par l'argument de prescription. J'aimerais que M. l'abbé Buvée eût complété sa démonstration en indiquant les conclusions les plus importantes de ce droit de propriété, et qu'il eût signalé à la lumière de ces prémisses les principaux desiderata de notre législation civile. Mais tel quel son travail sera utile : ceux que rebute la langue canonique ou qui ne peuvent aborder des traités plus développés trouveront là, résumée et discutée, la thèse catholique².

Elle repose avant tout sur des arguments d'ordre surnaturel, et ce ne doit pas être un motif de non-recevoir pour des chrétiens auxquels s'imposent les conséquences de leur foi. Mais, même pour nos adversaires, qui refusent à ces preuves toute valeur, le droit pour l'Église de se constituer un domaine temporel n'en devrait pas moins subsister. M. Goblet, dans son projet de loi sur les associations, reconnaissait que la faculté de s'associer est de droit naturel, mais il prétendait que la personnalité civile, accor-

1. *Le droit de propriété de l'Église*. Thèse de doctorat en droit canonique présentée à la Faculté catholique de Lyon par M. l'abbé Henri Buvée, curé de Saint-Laurent d'Andenay (diocèse d'Autun). — Chez l'auteur, ou à l'imprimerie Vitte, Lyon. In-8, pp 191. Prix : 2 fr. 50.

2. Peut-être la question du *sujet* de la propriété aurait-elle gagné en clarté, si l'auteur l'eût fait précéder d'une notion précise du domaine et de la juridiction, et si, dans le domaine, il eût distingué certaines propriétés qui sont réellement les biens d'une agglomération, ceux du diocèse, par exemple, de celles qui, comme les hôpitaux et les pieuses institutions, sont seulement sous la dépendance de l'autorité diocésaine. Il n'eût pas été inutile d'indiquer à quel point de vue la législation, de l'Ancien Testament peut être invoquée en faveur du droit de l'Église. Le reproche de simonie aurait pu recevoir une réfutation plus développée. Quelques fautes d'impression rendent parfois les citations inexactes : j'ai relevé à la page 40, Esdras, XII, pour Esdras, XIII ; à la page 92, Clément V, pour Clément IV. On remarquera dans la dernière partie les observations que l'auteur fait valoir contre le système trop généralisé d'après lequel la propriété primitive se serait dissimulée sous le couvert des *collegia tenuiorum*.

dée aux associations, est une pure faveur des pouvoirs publics : ceux-ci la donnent, la retirent à leur gré. Il y a là, sous une équivoque, une inconséquence. Puisque les hommes ont le droit naturel de s'associer, ils ont aussi le droit naturel d'assurer à leur association les moyens de vivre, de se développer, d'atteindre son but. L'un de ces moyens n'est-il pas la propriété d'un patrimoine collectif? L'association a donc le droit naturel de se procurer ce patrimoine par des voies légitimes. Sans doute l'Etat peut dans une certaine mesure régler l'exercice public de ce droit, et en vue du bien commun lui faire subir des modifications accidentelles ; mais il est tenu d'en respecter la substance. C'est un droit préexistant, non une concession gracieuse qui ait toute sa raison d'être dans le bon plaisir de l'État.

Aussi, comme le remarque justement M. l'abbé Buvée, l'obligation de reconnaître la personnalité civile de l'Église est une conséquence rigoureuse de la protection que les pouvoirs publics doivent à leurs sujets. En vain ils refuseraient de traiter directement avec la société catholique, et d'accepter par voie immédiate ses droits supérieurs et indépendants : ils ne s'en trouveraient pas moins en présence du droit qu'ont les citoyens de former, en vue des intérêts religieux comme des intérêts commerciaux ou scientifiques, des collectivités capables d'une propriété sociale. Ainsi, par voie indirecte, on est ramené en présence de l'association catholique, avec ses divers groupements et les services qui gèrent ses intérêts.

Cette situation de droit commun est tellement indépendante de toute considération théologique, qu'elle s'impose même dans l'état de séparation. M. de Crousaz-Crétet l'a parfaitement mis en lumière dans deux articles de la *Revue canonique*¹. L'ancien auditeur au Conseil d'État est un partisan éclairé du régime concordataire ; il se place toutefois dans l'hypothèse où le pacte de 1801 serait dénoncé, et recherche à quelles conditions l'Église de France pourrait vivre. Il en réclame deux, et toutes deux se rapportent à son droit de propriété.

La première serait la restitution des édifices consacrés aux ser-

1. *Des conditions d'existence de l'Église catholique en cas de séparation de l'Église et de l'État.* (Novembre, décembre 1897.)

vices religieux et l'attribution d'une rente égale à l'indemnité que le clergé touche en ce moment. Ce ne serait que justice. Même après avoir invoqué, pour légitimer la confiscation des biens du clergé, le principe que devait renouveler M. Goblet, la Constituante n'avait osé méconnaître les engagements que cette opération lui imposait. L'article 2 du titre V de la Constitution du 3 septembre 1791 porte que « le traitement des ministres du culte fait partie de la *dette publique* ». Séparez l'Église et l'État, les dépenses du budget des cultes passent, en rigueur de justice, au budget des finances, et l'Église est inscrite au livre de la dette, de fait comme elle l'est déjà de droit, parmi les créanciers de l'État français.

La seconde condition serait précisément la reconnaissance aux collectivités ecclésiastiques de la personnalité civile et du droit d'acquérir et d'administrer librement leurs biens. Le point de vue auquel nous nous plaçons tout à l'heure montre combien cette revendication serait légitime. Mais M. de Crouzaz-Crétet en choisit un exemple frappant dans un pays de séparation et de liberté par excellence, aux États-Unis. Il est intéressant de constater comment sur ce point la puissante république a mis progressivement sa législation en harmonie avec les droits naturels des associations. Là même où se terminent les limites de la liberté, une grande largeur de vues, des facilités exceptionnelles encouragent les institutions religieuses. Et certains États, comme ceux de New-York, du Wisconsin et de l'Illinois, ont eu le libéral souci d'adapter aux exigences hiérarchiques de la société catholique, l'ancienne conception protestante des administrations paroissiales exclusivement laïques. Cet effort raisonné vers une solution de pleine équité montre quel serait le régime normal de la propriété ecclésiastique pour l'Église séparée dans l'État libre.

Il serait du reste illusoire d'espérer en France un tel avenir, si le parti radical obtenait l'abrogation du concordat. Nous en avons pour garants les opportunistes eux-mêmes. La façon dont ceux-ci traitent la propriété ecclésiastique sous le régime des relations amicales fait trop pressentir l'ère d'injustice qu'inaugurerait la séparation. A défaut d'autres indices, la question des fabriques et les lois fiscales contre les congrégations le prouveraient à l'évidence.

Tout a été dit au sujet de ces dernières lois. Mais un incident a fait ressortir de nouveau la fausse situation où elle place les défenseurs officiels de la propriété, c'est le navrant incident des *sœurs bleues* de Castres. Cet acte d'inconscience a fait le tour de la presse. Voilà un département où le ministère soutient la lutte la plus vive contre le socialisme ; à Castres même, ville calme et de bonne tenue, la coalition radicale-socialiste s'est installée au Conseil municipal. Or, il y a par là un refuge, où de pauvres religieuses se dévouent à une œuvre entre toutes digne du plus respectueux intérêt. Un incendie dévore l'immeuble. Et le gouvernement, qui aurait dû s'honorer en secourant les sinistrés, complète les ravages du feu et achève la ruine, en saisissant l'indemnité d'assurance.

Quant aux fabriques, les preuves de malveillance à leur égard ne se comptent plus. Mais un fait, que signalait naguère M. l'abbé Fantin¹, manifeste bien cette vacillation du sens moral qui trouble, dans certains esprits, la notion délicate de l'équité, quand il s'agit de l'Église. Je veux parler de l'application rigoureuse que le conseil d'État fait aux fabriques du principe de *spécialité*. D'après ce principe, une institution n'a d'existence légale qu'en vue du but pour lequel elle a été autorisée : par conséquent, autorisées en vue du culte, les fabriques sont déclarées incapables d'accepter des libéralités pour une autre destination. Il suffirait d'ouvrir les yeux pour comprendre que le culte catholique ne consiste pas seulement en quelques cérémonies de piété, et que sa conception historique embrasse une œuvre morale autrement large. Mais enfin, même en prenant les fabriques telles qu'elles existent dans le droit français, le législateur avait prétendu faire de cette institution une œuvre de charité, en même temps que de piété : nous en aurions pour garant, à défaut d'autres preuves, le grand inspirateur des lois ecclésiastiques sous l'Empire, Portalis lui-même, qui en 1803 écrivait au ministre de l'Intérieur : « Je pense que les pauvres seront mieux et plus abondamment secourus, si deux agents y concourent. Je pense même que la portion de secours qui arrivera par la voie des ministres du culte ne sera

1. *Application aux dons et legs du principe de la spécialité aux établissements publics* (Revue canonique. Février 1898.)

pas la moins considérable ; et que par la nature de leurs fonctions et de leurs devoirs les curés et les vicaires apprendront mieux à connaître les indigents que les administrateurs des bureaux de bienfaisance les plus zélés. » Telle est la pensée de la loi, et l'interprétation judiciaire la confirmait jusqu'en 1880. Et voilà que tout à coup une série de décisions du Conseil d'État déclare les fabriques incapables d'accepter des dons pour les pauvres, et réduit même leur habilité, sous le rapport du culte, à l'arbitraire d'une réglementation vraiment byzantine. Comment ne voit-on pas ce qu'il y a de grave, pour un gouvernement respectueux de la propriété, de modifier, ainsi par voie de simple jurisprudence administrative, en faisant violence à l'intention du législateur et à une prescription de plus d'un demi-siècle, une situation légale, une possession de fait et de droit, et d'anéantir de la sorte, sans aucune nécessité juridique, et dans un but politique, ce titre sacré entre tous : les suprêmes volontés d'un mourant ? Vous ouvrez la trouée : pourquoi vous étonner que les socialistes l'agrandissent ?

III. — Pour la pratique du droit, il ne suffit pas de la science des principes, il faut encore, dans l'application aux cas concrets, cette justesse de vues qui est faite de rectitude et de sagacité. Cet *art*, si utile au for extérieur, est surtout précieux au for sacramentel, où le prêtre, en présence de données complexes, se trouve réduit, sans conseil ni discussion contradictoire, à ses seules lumières, et doit, de plus, guérir autant que juger. En attendant l'expérience, cette grande conseillère, on comprend l'avantage d'une initiation pratique. Aussi saura-t-on gré à M. l'abbé Mazoyer d'avoir mis à la portée des prêtres français le **Directoire pratique du jeune confesseur** d'Alexandre Ciolli ¹. La traduction est faite sur la quatrième édition ; c'est dire que le livre du chanoine de Florence a reçu bon accueil en Italie. L'auteur ne suit pas l'ordre habituel des cours de morale ; mais il réunit en groupes à part les solutions concernant trente-cinq classes de pénitents divers ou de questions plus épineuses. Sur chacune il expose les principes,

1. *Directoire pratique du jeune confesseur* par Alexandre Ciolli, chanoine de l'Église métropolitaine de Florence, traduit de l'italien de la quatrième édition par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris. Paris, Victor Retaux, 1898. 2 vol. in-12, de pp. xvi-404 et 386. Prix : 7 francs.

les conclusions, les doutes. Une courte explication des règles générales de direction et les principes relatifs à la nature, à l'objet, au sujet et au ministre de la Pénitence, précèdent ces monographies. Enfin un dernier chapitre renferme les renseignements les plus utiles au confesseur, sur le jubilé, par exemple, les formules usuelles, etc.

On appréciera, dans ce manuel succinct et précis, substantiel et clair, une doctrine autorisée, une direction judicieuse. Dans le choix des opinions il suit cette voie moyenne, qui est aujourd'hui, à quelques nuances près, plus ou moins accentuées, la voie commune. Ici ou là cependant le jeune confesseur pourra pencher vers une solution plus indulgente. Il se rappellera de plus que, si la doctrine ne varie pas, le conseil de direction n'est jamais absolu, et demande d'être appliqué avec circonspection, parfois même d'être abandonné. Il saura enfin corriger quelques inexac- titudes d'expression, qui sont inévitables dans toute rédaction concise¹.

Je viens de dire que, dans la détermination des opinions pratiquement acceptables, les auteurs contemporains, le plus souvent, se trouvent d'accord : il arrive même parfois que tel probabiliste naturellement sévère se montre plus rigoureux dans cette appréciation morale que certains équiprobabilistes d'un esprit plus condescendant. Il n'en existe pas moins, au point de départ, entre les deux écoles, une divergence irréductible. J'aurais aimé sur ce point, dans le *Directoire*, une exposition plus nette. M. Ciolli, dans sa seizième règle, pose le principe du probabilisme : *Il est permis dans les choses morales d'user d'une opinion vraiment et solidement probable touchant l'honnêteté de l'action*. Mais il ne précise pas en quoi consiste la probabilité. Dans la préface, il est vrai, il l'oppose à la certitude et reconnaît que la loi, si elle n'est pas certaine, n'oblige pas ; mais de ce principe il ne tire que cette conclusion restreinte : « De toutes ces réflexions il ressort clai-

1. Ainsi t. 2, p. 23, l'auteur, en résumant très brièvement une réponse célèbre de la Pénitencerie (mars 1886) au sujet d'une des difficultés les plus délicates de notre époque, dépasse le sens précis de cette réponse. Il aurait dû distinguer, avec le Saint Tribunal, l'*interrogation* qui, dans certaines circonstances données, se fera avec discrétion et prudence, et l'*avertissement* pour lequel, dans l'hypothèse de la bonne foi, on suivra *doctrinas probatorum auctorum*. Ces mots, dont la Pénitencerie fait suivre son *affirmative*, ne doivent pas être omis.

rement que dans l'égalé probabilité de l'existence ou de la non-existence de la loi, il est conforme à l'esprit même de la loi éternelle de ne point nous regarder comme obligés. » C'est bien ; mais ne peut-il y avoir, dans certains cas, *moindre* et cependant *vraie* probabilité ? Et là où il y a *vraie* probabilité, comment l'opinion contraire peut-elle être certaine ? Et si elle n'est pas certaine, comment obligerait-elle ?

Il n'est peut-être pas sans utilité de connaître le sentiment de l'auteur sur une question qui reçoit parmi nous une solution exceptionnelle : je veux parler de l'âge de la **première communion**. M. Ciolli le fixe, avec saint Alphonse, selon « l'opinion commune et vraie », vers neuf ou dix ans, et, avec le saint Docteur, il juge répréhensible le prêtre qui ne voudrait admettre les enfants à la communion qu'à *un âge invariable*. En France, où cette cérémonie revêt les formes solennelles que nous savons, et que nous aimons, et où des raisons si graves s'imposent d'assurer, à cette occasion, l'instruction religieuse des enfants, la Sacrée Congrégation du Concile a reconnu à l'Ordinaire le droit de fixer un âge et un temps de préparation, avant lesquels on ne pourrait les admettre à cette *solemnité* ; mais elle ne veut pas qu'on les empêche de communier dans la forme usuelle *privée*, dès qu'ils ont les dispositions convenables.

M. l'abbé Piffaut, dans une intéressante étude¹, où il n'a pas toujours échappé à l'influence du fait existant², rappelle cette résolution de la Sacrée Congrégation ; mais il ajoute, en parlant de la première communion privée : « Il est à désirer que cette exception soit rare. »

Est-ce vraiment à désirer ? Est-il à désirer que l'enfant ne soit pas apte à devancer la communion solennelle ? Évidemment non. Que tout apte qu'il soit, on le retarde néanmoins le plus souvent ? Mais, s'il est disposé, l'enfant a le devoir, le droit, d'ordinaire le

1. *De la première communion* au point de vue canonique principalement en ce qui concerne la France. (*Revue canonique*, janvier, février.)

2. Sur divers points ce que dit M. l'abbé Piffaut n'est exact que de la première communion *solennelle*, et nous ne doutons pas que l'auteur ne sous-entende cette restriction. Ainsi, pour la communion privée, il suffit de la science nécessaire, *rudimenta fidei* ; on ne peut surtout exiger un programme relativement élevé, comme celui qui renfermerait l'histoire sainte.

besoin de communier. Des circonstances très particulières pourront bien parfois incliner le confesseur à retarder un peu pour le bien de l'enfant, je n'en disconviens pas. Mais ce sera une exception, et elle ne doit pas devenir, par conséquent, la règle ordinaire. J'ajouterai à mon tour : il serait à désirer que cette exception fût rare ; elle ne devra être que de très courte durée. Mgr Gasparri a, ce me semble, donné la note juste dans son enseignement à l'université catholique de Paris, et elle traduit, je crois, la vraie pensée de la Curie et des théologiens romains.

« Cette forme publique et solennelle de la première communion de tous les enfants de la paroisse, usitée en France, écrit l'ancien professeur du Collège de la Propagande et de l'Apollinaire, nous la louons extrêmement et nous l'approuvons, mais qu'il nous soit permis d'ajouter quelques restrictions. D'abord, comme il ressort de ce que nous avons dit, les enfants qui ont atteint avant l'âge fixé la capacité morale (et que cela arrive souvent, personne ne le niera) *doivent* être admis à la première communion dans la forme privée ; et le curé, le confesseur, les supérieurs de collèges, etc., ne peuvent, en sûreté de conscience, les en éloigner sous prétexte qu'ils ne sont pas encore arrivés à l'âge prescrit par le statut épiscopal. De plus, on doit réprouver et abolir entièrement la coutume, encore en vigueur dans plusieurs paroisses, d'après laquelle on admet, il est vrai, les petits garçons et les petites filles au sacrement de confession avant la première communion, mais en leur différant l'absolution sacramentelle jusqu'à la veille de la première communion. Cette pratique, absurde en elle-même, est contraire aux prescriptions du droit divin ecclésiastique concernant la confession annuelle à l'âge de raison. En outre, les enfants qui ont reçu une première fois la sainte communion pourront très bien, l'année suivante, au jour anniversaire de cette fête, être admis au renouvellement avec les autres, mais en attendant il ne doivent pas, dans le courant de l'année, être écartés de ce pain céleste ; ils doivent plutôt être attirés, exhortés, excités à s'en nourrir souvent, et ils y sont tenus absolument au temps pascal. Bien plus, il faut avoir soin que la première communion se fasse au temps pascal ou vers cette époque¹. »

1. *Tractatus canonicus de SSma Eucharistia*, n. 1170.

Je n'ignore pas que le prêtre, pour la communion privée, se heurtera parfois à des difficultés pratiques¹. Mais ne conviendrait-il pas de tendre avec prudence à harmoniser peu à peu nos usages avec la pleine vérité du droit divin et ecclésiastique? Et puisque la jurisprudence du Saint-Siège ouvre pour cela une voie moyenne, pourquoi n'essaierions-nous pas, discrètement mais efficacement, d'y entrer?

Je sais que, malheureusement, même les enfants qui auraient reçu tous les secours spirituels que l'Église peut leur donner, ne conserveraient pas toujours cette sève de la grâce qui leur aurait été plus abondamment départie; mais je crois aussi que, dans beaucoup de cas, on toucherait du doigt l'effet divin de cette hygiène surnaturelle. Qu'avant d'apprendre le mal et que ses passions s'éveillent, le jeune chrétien reçoive dans la confirmation les dons du Saint-Esprit, qu'il consomme dans l'Eucharistie son union avec Notre Seigneur Jésus-Christ: quand le démon viendra, il trouvera la place prise et fortifiée. Que craint-on de tenter l'essai? Maintenons le règne du Roi Jésus dans cette âme; ne l'obligeons pas, comme un roi détrôné, à la reconquérir.

II. — ACTES DU SAINT-SIÈGE

La **Sacrée Congrégation des Rites** vient de publier le premier volume d'une nouvelle édition authentique de ses décrets². Elle en a profité pour éliminer un certain nombre de décisions tombées en désuétude, corrigées par des réponses ultérieures ou en désaccord avec les règles actuelles de la liturgie. Elle a supprimé diverses solutions qui faisaient double emploi ou avaient perdu de nos jours toute utilité pratique. Elle a enfin, pour plus de clarté ou de brièveté, modifié parfois le texte ou fondu dans un

1. A ce point de vue (mais je m'incline du reste volontiers devant les ordonnances de NN. SS. les Evêques qui ont autorité pour apprécier les circonstances), n'y aurait-il pas avantage à laisser aux supérieurs dans un grand nombre d'établissements ecclésiastiques plus de liberté pour admettre à la première communion solennelle? Dans ces maisons les motifs qui déterminent ailleurs ce délai perdent beaucoup de leur force.

2. *Decreta authentica* Congregationis Sacrorum Rituum ex Actis ejusdem collecta ejusque auctoritate promulgata sub auspiciis SS. Domini Nostri Leonis Papæ XIII. Vol. I ab anno 1588, n. 1, ad annum 1705, n. 2161. Romæ, 1898. Typog. Propag.

seul décret général, plusieurs décisions particulières, concernant la même matière. Aux termes du dispositif placé en tête de ce volume, tous les décrets publiés jusqu'au 16 février de cette année, mais qui seraient en opposition avec ceux de la nouvelle édition, doivent être regardés comme abrogés. Le dispositif excepte cependant ceux qui auraient le caractère d'indult ou de privilège particulier : l'on sait, en effet, qu'une loi générale n'abroge pas une concession particulière.

Ainsi, comme l'avait soutenu, dans la *Revue théologique française*, M. Planchard, les décrets récents sur l'anniversaire de la dédicace des églises et la préférence à donner à une fête primaire sur une fête secondaire ne touchent en rien aux dispositions prises par le cardinal Caprara pour la dédicace de toutes les églises de France et aux décisions de la Congrégation relatives à ces dispositions. On peut conclure de ce qui précède que la collection de Gardellini garde son autorité, mais dans la mesure seulement où elle reste d'accord avec la nouvelle collection. De plus, le caractère exclusif de celle-ci s'arrête au jour de sa publication et ne porte pas préjudice, cela va de soi, aux décisions contraires qui pourraient être ultérieurement rendues. Une double notation permet de comparer l'édition officielle avec celle de Gardellini¹.

On se rappelle que de récentes déclarations permettent, pour la récitation *liturgique* ou même *simplement publique*, les seules **litanies** contenues dans le Bréviaire ou dans les dernières éditions du Rituel, et n'autorisent les Ordinaires à approuver les autres que pour l'*usage privé*.

Le 11 février, la Sacrée Congrégation a précisé le sens de ces prescriptions (*Analecta Ecclesiastica*, 1898, p. 73). Quand il s'agit de litanies approuvées par l'Ordinaire seulement, on ne peut pas les réciter ou les chanter *en commun*, soit dans une église, soit dans un chœur ou un oratoire *publics*. La Sacrée Congrégation n'admet pas la coutume contraire. Et cette interdiction semble,

1. Nous avons signalé, dans le Bulletin de mars, les modifications ordonnées aux rubriques du Bréviaire et du Missel. Dans leur numéro de mars, p. 119, les *Analecta ecclesiastica* ont publié quelques corrections au texte de ces modifications qu'elles avaient donné dans le numéro de janvier et que d'autres revues avaient reproduit.

d'après les termes de la demande, s'étendre au cas où les portes resteraient fermées. Mais nous pouvons conclure de cette réponse qu'il est loisible de chanter ou réciter ces litanies, même en commun, dans un chœur ou un oratoire *privés*. A plus forte raison, il est licite à chacun, comme le déclare la Sacrée Congrégation, de se servir, même à l'église, de ces sortes de litanies pour son usage propre et privé, à la manière de toute autre prière.

L'usage général, hors de France, n'est pas d'enfermer la grande hostie pour l'exposition du Très Saint Sacrement dans une **custode vitrée**; elle est d'ordinaire maintenue par un simple petit pied de métal, dont la partie supérieure, taillée en lèvres, saisit la Sainte Hostie et dont la base glisse dans une rainure de l'ostensoire : de là cette règle que dans le tabernacle une boîte ou custode est nécessaire pour conserver l'Hostie. Interrogée sur la coutume française, qui dispense de l'emploi de cette custode, la Sacrée Congrégation des Rites, le 14 janvier, l'a déclarée licite, mais à la condition que, selon des décrets antérieurs, la Sainte Hostie soit bien close dans sa custode vitrée *et ne touche pas les parois de verre*.

Plusieurs autres réponses, faites le 14 janvier au diocèse de Paris, concernent le culte du Saint Sacrement (Cf. *Analecta*, p. 73). L'une d'elles défend les **chants en langue vulgaire**, soit à la messe solennelle durant la distribution de la communion, alors même qu'elle se prolonge, soit dans les processions du Saint Sacrement. On sait que par respect pour le Saint Sacrifice l'intérieur des autels ne doit pas servir de tiroir ou d'armoire, même pour les objets du culte : une réponse du 4 février les tolère néanmoins dans la partie postérieure de l'autel, non sous la table sacrée, mais sous les gradins destinés aux chandeliers (Cf. *Analecta*, p. 74).

Depuis les nouvelles prescriptions concernant la **célébration dans une église étrangère**, on ne pouvait guère douter que le prêtre d'un diocèse étranger ne fût tenu de réciter l'oraison prescrite (*oratio imperata*) par l'Ordinaire du lieu où il lui arriverait de célébrer. Sur une demande de la *Nouvelle Revue théologique* (1898, p. 209), la Sacrée Congrégation, le 5 mars, a tranché

la question en ce sens. Le 4 février, elle avait donné sur le même sujet à l'évêque de Newport une série de décisions qui présentent de l'intérêt surtout dans les pays où, comme en Angleterre, le clergé régulier dessert des églises paroissiales (Cf. *Analecta*, p. 75).

On ne doit admettre dans les cérémonies sacrées que des **bannières ou drapeaux religieux** et pour lesquels se trouve dans le Rituel une formule de bénédiction. C'est la règle que, le 14 juillet 1887, la Sacrée Congrégation des Rites donnait à l'évêque de Padoue, et, le 17 janvier 1890, elle transmettait cette réponse à un missionnaire d'Alexandrie qui lui posait une question analogue. Le Saint-Office vient de répondre dans le même sens, le 24 novembre dernier, en communiquant une réponse de la Sacrée Pénitencerie du 4 avril 1887, aux termes de laquelle on peut tolérer dans les funérailles les drapeaux nationaux non bénits, pourvu qu'ils ne précèdent pas, mais suivent le cercueil; on ne doit pas les admettre dans l'église, à moins qu'il n'y ait, à leur interdire l'entrée, danger de troubles. Mais si les drapeaux portaient des emblèmes manifestement impies ou pervers, soit dans les funérailles, soit à l'église, le clergé devrait se retirer; au cas où on les introduirait après que la messe serait commencée, il émettrait après le Saint Sacrifice une protestation solennelle (Cf. *Analecta*, p. 54).

La *compétence de la Sacrée Congrégation des Indulgences*, telle que l'établit Clément IX par son *motu proprio* du 6 juillet 1669, s'étendait plutôt à l'interprétation et à l'examen des indulgences qu'à leur concession. Ces sortes de grâces s'obtenaient par la Secrétairerie des Brefs. Dans la suite, cependant, la faculté de les accorder fut aussi attribuée à la Congrégation, et malgré une révocation de Pie IX en 1855, lui fut maintenue en pratique jusqu'à ces derniers temps. Mais par un *motu proprio* du 31 octobre 1897, Léon XIII a rattaché exclusivement à la Secrétairerie des Brefs les concessions, itérations d'indulgences, privilèges des autels, pouvoirs de bénir et autres semblables, et il a ramené la compétence de la Congrégation aux termes primitifs, en confirmant divers pouvoirs dont le catalogue est annexé à cet acte pontifical. D'après ce catalogue, bien que les concessions d'indulgences ne

puissent plus s'obtenir par le moyen de la Congrégation, celle-ci jouit sur les indulgences une fois obtenues d'un certain pouvoir, comme de les transférer, parfois de les proroger, de dispenser de certaines conditions, de remédier aux vices qui se seraient glissés dans l'érection des confréries, l'imposition des scapulaires, etc.

Signalons, parmi les nouvelles concessions d'indulgences, la faculté accordée, le 25 mars 1897, d'anticiper, à partir du vendredi qui précède immédiatement la fête du **Saint-Rosaire**, la confession requise pour gagner l'indulgence plénière le jour de la fête (Cf. *Analecta*, p. 76).

Un bref de Léon XIII, du 1^{er} mars, accorde en termes touchants une indulgence plénière pour chacun des treize mercredis ou des treize dimanches de **Saint-Antoine de Padoue**. Il faut, pour la gagner, à chacun de ces treize jours, qui peuvent être choisis à toute époque de l'année, mais doivent être consécutifs, faire, outre la confession et la communion, quelques prières ou pieux exercices à la gloire de Dieu et à l'honneur du saint (Cf. *Analecta*, p. 97).

La Sacrée Congrégation du Concile a terminé un litige pendant entre le diocèse de Strasbourg et celui de Besançon, au sujet de la **propriété** du collège de La Chapelle-sous-Rougemont, situé autrefois sur le territoire diocésain de Strasbourg et rattaché, depuis la guerre, par suite d'un démembrement canonique, au territoire de Besançon. On trouvera dans les *Analecta* (p. 60), l'exposé et la discussion contradictoire de cette affaire, dans laquelle le tribunal romain a reconnu les droits du diocèse de Besançon, pour le fond de la cause, tout en prescrivant un mode subsidiaire pour des questions accessoires. Toutefois, il est à noter que la Congrégation ne s'est pas servie du terme de *propriété*, mais d'une expression plus vague : *pertinere ad archidiœcesim Bisuntinam*. Si l'on parcourt la discussion du Consulteur d'office, on est porté à présumer que la Congrégation a voulu au moins éviter de trancher la controverse débattue entre les auteurs sur le *sujet de propriété*. La *jurisdiction* sur l'établissement de La Chapelle a été certainement transférée, en même temps que le territoire, de Strasbourg à Besançon ; la *propriété* canonique, d'après l'opinion vers laquelle inclinait le Consulteur, ne serait ni à l'un ni à l'autre diocèse, mais au collège lui-même qui, au for ecclé-

siastique, jouit de la personnalité morale. Cette situation spéciale des Pieuses Institutions a d'importantes conséquences au point de vue de la justice. Si un diocèse n'en a pas la propriété, il ne peut en disposer comme de son bien pour ses intérêts généraux ; mais l'administration de ces établissements doit être gérée comme celle des pupilles, en vue de leurs intérêts particuliers, selon les conditions de la fondation.

Il est de l'essence de certaines réglementations d'être minutieuses : les règlements militaires en font foi, le protocole aussi. La loi de l'**abstinence** participe à ce privilège ; tel qui en sourit consulte gravement quand il s'agit d'ordonner le menu de sa table aux jours de réception. Donc, dans certains diocèses, des indulgences particulières autorisent l'usage de la graisse et du lard pour la préparation des aliments : le plat cuit, il y reste parfois des morceaux de lard ; peut-on les manger ? Oui, a répondu la Sacrée Pénitencerie, *pourvu qu'ils demeurent à l'état d'assaisonnement*.

On ne doit pas non plus inquiéter ceux qui useraient, même les jours de maigre strict, d'huile dans laquelle on aurait fait frire de la viande. Mais quand les œufs ne sont pas permis, est défendu aussi l'assaisonnement aux œufs. Avis aux ménagères. (S. P., 17 nov. 1897. — *Analecta*, 1898, p. 76.)

JULES BESSON, S. J.

REVUE DES LIVRES

- APOLOGÉTIQUE. — I. Chrétien ou Agnostique**, par l'abbé LOUIS PICARD, vicaire à la Primatiale de Lyon. Paris, Plon, 1896.
- II. Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation**, par le R. P. WEISS, O. P. Traduite de l'allemand par l'abbé L. Collin, avec la collaboration de M. S. Migy. — *Nature et surnature*. Paris, Delhomme et Brignet. 2 vol. in-8, pp. 592 et 544.
- III. Petite Apologétique ou les fondements de la religion catholique**, par le D^r SCHMITT. Traduit de l'allemand. Paris, Lethielleux, 1897. In-18, pp. 144. Prix : 80 centimes.
- IV. Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne : Les sept mystères chrétiens**, par l'abbé P. S. Lyon, librairie Saint-Augustin. In-12, pp. 400.
- V. L'Enfer**, par M. l'abbé BREMOND, professeur de dogme au grand séminaire de Digne. Lille, H. Mosel, 1897. In-8, pp. 62. Prix : 75 centimes.
- VI. La Vie future devant la science**, par C. B., ancien élève de l'École polytechnique. Paris, Librairie Nouvelle. Grand in-8, pp. 11-48.
- VII. Manuel classique d'instruction religieuse**, par l'abbé Élie CONSTANTIN. Tours, Cattier, 1898. In-8, pp. xxv-803. Prix : 12 francs.
- VIII. La Religion chrétienne, précis raisonné**, par M. l'abbé PETITEAU. Paris, Amat, 1897. In-12, pp. 532. Prix : 3 francs.

I. — A l'apparition de ce livre, le cardinal archevêque de Lyon écrivait à l'auteur : « Je ne puis qu'applaudir à votre noble entreprise. Le livre que vous publiez sort de votre cœur de prêtre autant que de votre esprit. »

Disons tout de suite que, chez M. l'abbé Picard, si le cœur du prêtre est chaud, l'esprit du penseur est large et vigoureux. A ceux qui seraient tentés de confondre l'esprit de tradition avec un certain parti pris d'obscurantisme et d'étouffement, je conseille de lire : *Chrétien ou agnostique*. Ils y verront qu'un prêtre, un vicaire de paroisse tout en restant fidèle à la tradition, peut prêter une oreille attentive à toutes les voix de la pensée humaine, et appeler en témoignage de la vérité révélée, aussi bien les conclusions de la science positive que les spéculations de la métaphysique ou même les méditations des poètes.

Que se propose l'auteur ? Donner la preuve de cette affirmation empruntée à Newman : « Quelque effort que fasse la raison humaine, elle ne trouvera rien entre l'Église et le scepticisme. »

Sa méthode ? Exposer et établir fortement le spiritualisme pour, sur cette base, asseoir plus solidement le temple de la Révélation. Il faut d'abord déblayer le terrain. C'est ce que fait l'auteur dans un premier chapitre : *La science et les grands problèmes humains*. Quel est le principe des choses ? D'où sort la vie ? D'où vient l'homme ? Où va-t-il ? Problèmes poignants dont la solution importe au premier chef. Cette solution, les matérialistes et les évolutionnistes nous la peuvent-ils donner ? D'aucuns le prétendent. M. Picard les suit pas à pas, discute leurs arguments et, avec beaucoup d'érudition, montre que les faits donnent tort à leurs prétentions. Il enregistre, à l'appui de sa thèse, les aveux les plus caractéristiques des coryphées de la science, et c'est alors seulement que, suivant un beau mot de Bossuet « il bâtit les forteresses de Juda des ruines de celles de Samarie ».

Le spiritualisme reste la seule et « suprême explication des choses ». Et encore n'est-ce pas un spiritualisme quelconque, mais un spiritualisme tout imprégné des idées chrétiennes, un spiritualisme dont les contours ont été arrêtés et fixés par la révélation. Le Dieu des spiritualistes n'a son portrait complet que dans la Bible.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Picard ne fait, pour ainsi dire, que commenter cette parole d'Aug. Cochin : « Dans toute l'histoire de la planète, il n'y a qu'un événement consolateur et délicieux : la venue du Christ. » Étant de ceux qui croient plus aux preuves des faits, aux dépositions des témoins

qui ont vu de leurs yeux et touché de leurs mains ce qu'ils racontent, qu'aux inductions de notre pauvre raison, il insiste sur l'autorité des évangiles, sur la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il consacre de nombreuses pages à la résurrection du Christ, « le plus grand sans contredit de tous les miracles de la religion chrétienne ». L'Église infallible arrête aussi longuement ses regards. « Voir l'Église, c'est la reconnaître », disait Newman. N'est-elle pas, d'après le concile du Vatican, un signe, l'étendard de Dieu élevé au milieu des nations ?

La contre-épreuve rend la démonstration plus saisissante. Le protestantisme est en faillite. Quel long chapitre il y aurait à ajouter à l'*Histoire des Variations* de Bossuet ? « Il ne reste plus pour guide aux protestants, écrit M. Fr. de Pressensé, que la conscience individuelle. De là cet émiettement qui va grandissant. » Ceux qui ont vécu de l'autre côté de la Manche, ne contrediront pas l'éminent écrivain. — Quant aux schismes orientaux, ils font aussi très pâle figure à côté de l'Église catholique qui sans cesse renouvelle sa jeunesse et sa vigueur. Combien nombreux et accablants les préjugés qui militent contre eux !

La démonstration de l'auteur touche à sa fin. Il ne fait qu'indiquer brièvement, dans un dernier chapitre, l'harmonie des diverses parties du dogme chrétien. Qu'importe que ce dogme offre à notre foi des mystères impénétrables ? Ces mystères ont pour eux « l'autorité d'une révélation divine. C'est le point décisif. Il y a le comment qu'on ne voit pas, mais le pourquoi est clair et saisissant ». Et puisque, en dehors de l'enseignement catholique, il n'y a que fondrières et sables mouvants, il n'y a pas de milieu, il faut être chrétien ou agnostique.

Tel est, en résumé, le bel ouvrage de M. l'abbé Picard. Vraiment, il dénote une lecture prodigieuse, une ouverture d'esprit peu commune, une précieuse facilité d'assimilation, et en même temps une grande hauteur de vues qui permet à l'auteur de dominer son sujet sans se laisser noyer par la multitude et la complexité des questions soulevées, l'abondance des matériaux et des textes.

Pourtant, l'avouerais-je, le défilé des témoins me paraît un peu long. La démonstration de la thèse y gagne moins en force qu'elle n'y perd en clarté et en relief. Certaines citations pourraient être abrégées, d'autres simplement supprimées. Ces modifications nous

paraissent d'autant plus désirables que l'auteur écrit surtout pour les jeunes gens¹.

Autre querelle. M. l'abbé Picard présente les objections et les difficultés « avec un relief qu'on ne trouverait pas toujours sous la plume des incroyants ». Avec Mgr l'Évêque de Laval, félicitons-le de sa loyauté. Il ne faudrait point cependant, sous prétexte de loyauté, se forger des difficultés imaginaires et que n'autorise pas l'enseignement traditionnel de l'Église.

« L'Église, nous dit-il (p. 108), explique le mal moral par le péché originel. Cette solution chrétienne qui place, à l'origine de l'histoire, un terrible écart de la créature morale, qui nous apprend que le divin poème de la création a été interpolé, est seule compatible, malgré tout son mystère, avec la notion d'un Dieu libre et saint... Comment expliquer (p. 539) en dehors du péché originel, cette double nature de l'homme, cette admiration pour la vertu et ce penchant presque irrésistible au vice; les larmes de l'enfant qui entre dans la vie, les angoisses de l'homme de bien qui en sort; toutes les fatalités qui pèsent sur notre pauvre vie: un Dieu infiniment bon peut-il se complaire dans les souffrances de sa créature innocente? »

M. Picard me semble ici confondre deux questions l'une historique, l'autre philosophique: sans doute, historiquement, l'Église explique le mal moral et même le mal physique par le péché originel. Dans ses disputes avec les Pélagiens, saint Augustin revient sans cesse sur cette thèse. C'était son droit et sa force avec des adversaires qui admettaient les livres de l'Ancien Testament et notamment la Genèse où est racontée la chute de notre premier père. Mais, en face des Manichéens qui ne recevaient point les livres de Moïse, et impudemment traitaient d'interpolations les textes classiques de l'Apôtre sur la matière, sa thèse était toute différente. Voici comment il la formule dans les *Rétractations* (Liv. I, chap. ix, § 6): « Quand même l'ignorance et la difficulté à faire le bien auraient été l'apanage premier et naturel de l'homme, il ne faudrait pas en faire un crime à Dieu, mais l'en louer encore. » Saint Thomas et les anciens scolastiques n'ont eu garde de désertier cette position excellente. Après avoir

1. Dans l'intérêt de ceux-ci également, il serait bon que la table des matières fût moins concise et qu'on pût y retrouver tous les chefs principaux de développement.

constaté et affirmé que les misères présentes sont naturelles à l'homme, tout ce que le Docteur angélique accorde (*Cont. Gent.* iv, 52), c'est que, eu égard à la libéralité de la Providence divine, et à la dignité de la partie supérieure de l'homme, on peut conclure avec assez de probabilité qu'elles ont un caractère pénal, rien de plus. Le péché originel n'étant que la privation d'un don gratuit de Dieu à la nature humaine, il n'est nullement contre la raison de l'admettre chez tous les hommes. Pour emprunter une formule chère aux théologiens, par le péché originel les fils d'Adam sont réduits à l'état de pure nature ; seulement, cet état, qui serait un état de nudité, si l'homme n'avait jamais été destiné à autre chose, est de fait un état de dépouillement.

Ainsi entendu, le dogme du péché originel nous donne encore à penser, mais il ne révolte plus notre instinct de justice.

M. l'abbé Picard a une langue claire, alerte, vigoureuse. Les initiés pourront regretter que son vocabulaire théologique ne soit pas toujours impeccable. Il écrit (p. 80) : « Suivant les scolastiques, l'âme des bêtes était un principe immatériel d'existence. » L'immatériel jaillissant de la *puissance de la matière*, voilà pour surprendre, sinon tous, au moins certains partisans de l'*éducation des formes*. — Moins heureuse encore cette expression (p. 55) : « Un commencement surnaturel impliquerait une continuation surnaturelle, ce dont les matérialistes ne veulent pas à tout prix. » Appeler la création un commencement surnaturel est de mauvais exemple. L'abus du mot *surnaturel* n'engendre que trop de confusion. Excusons les profanes de ranger sous cette étiquette toute action immédiate de Dieu, tout ce qui échappe aux sens ; nous, du moins, réservons-la pour le monde divin de la grâce et de la vision béatifique.

Puis tous les géologues seront-ils flattés par cette exécution sommaire (p. 49) : « La géologie ne va pas loin ; elle est un passe-temps d'amateur » ?

Malgré ces quelques taches, ce n'est que justice d'avouer qu'en somme l'œuvre de M. l'abbé Picard est forte et belle, d'autant plus belle qu'elle vient d'un prêtre zélé qui joint vaillamment à l'apostolat de la plume l'apostolat de l'action. Donc, applaudissons à l'œuvre et à l'exemple donné par l'auteur.

Claude CHANTEUR, S. J.

II. — Le R. P. Weiss est bien connu des lecteurs des *Études*. Nous avons annoncé, à mesure qu'elle était publiée, la traduction de son *Apologie du Christianisme* (*Partie bibliographique*, 24 décembre 1895, p. 882-885, et 31 juillet 1896, p. 484 sqq).

Les volumes que nous leur présentons aujourd'hui traitent du relèvement de l'humanité, dont l'auteur, dans les tomes précédents, a longuement décrit la déchéance. Tout dégradé qu'il est de son état originel, l'homme est pourtant capable de connaître le bien dans une certaine mesure et de le pratiquer. Mais de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel il y a un abîme. L'esprit le mieux doué au point de vue humain ne s'élèvera pas plus, par ses seuls efforts, à la vie surnaturelle que le sansonnet, selon l'expression du P. Weiss, ne parlera le langage de Platon et le poisson celui de Démosthène.

La vie surnaturelle est produite en nous par la grâce. Recevoir cette vie, la développer, telle est l'obligation imposée de Dieu. L'éloquent apologiste a raison de dire qu'il ne faut point de scission entre la nature et la « surnature ». Le chrétien est homme tout d'abord ; en participant à la vie surnaturelle, il n'est dispensé d'aucune obligation qui lui incombe à titre de père, de fils, d'époux, d'ami, de citoyen. La vie surnaturelle ne supprime pas la nature ; elle la suppose, elle l'embellit, elle la fortifie, elle la couronne. Elle perfectionne l'intelligence en lui donnant plus d'élévation, de pénétration et de largeur, car elle lui ouvre le monde incréé ; elle perfectionne le caractère en faisant disparaître deux défauts opposés, la mollesse et la dureté, en le rendant accessible au dévouement.

Cette vie surnaturelle a sa racine dans la foi, son épanouissement dans la charité, son modèle en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Avec les mêmes qualités nous retrouvons dans les vingt-six conférences du présent ouvrage les mêmes imperfections que dans les précédentes. L'auteur est fréquemment prolix. Il revient assez souvent sur des considérations qui ont déjà passé sous les yeux du lecteur. Et, en dépit de ces répétitions, plusieurs conférences laissent l'impression d'une causerie variée, brillante, étincelante par endroits, qui s'évanouit dès qu'on veut l'analyser et la confier au souvenir. L'orateur s'abandonne trop à son extrême facilité. Il est vrai que son éloquence roule, au milieu

de cailloux parfois vulgaires, de véritables perles. Ici, il est plein de grâce; là, véhément; ailleurs, humoristique. Il a du trait, du mordant; s'il pouvait oublier qu'il est apôtre, il ne tiendrait qu'à lui de manier encore plus souvent l'ironie cruelle, d'en aiguïser la pointe et de l'enfoncer plus avant. Il y a un an, tout en rendant hommage aux qualités déployées par les traducteurs, nous avions émis quelques doutes sur le sens exact de certains passages. Le prêtre distingué mis en cause nous en a tenu rigueur. Peut-être convient-il de lui faire amende honorable et de dire bien haut qu'il ne recule pas devant le terme exact, ne craignant même pas d'enrichir, quand il le juge nécessaire, notre langue de quelques mots nouveaux; par exemple, il y fait passer le mot « *superficialité* », sans le congé de l'Académie; et plutôt que d'employer une expression trop large, il rend bravement le mot allemand *gemüth* par *gemuth*.

III. — Ce petit livre, remarquable de méthode et de clarté, est un traité fort abrégé de l'existence de Dieu, de la divinité, de la révélation et de la religion catholique. L'auteur n'est pas de ceux qui estiment que les vieilles preuves, en matière d'apologétique, ont fait leur temps. Il met au premier rang les prophéties et les miracles, comme étant les plus fermes boulevards de la foi. Viennent ensuite les arguments subsidiaires qui s'adressent au sentiment autant qu'à la raison. Le D^r Schmitt sait, à l'occasion, produire les derniers résultats des sciences expérimentales en témoignage de la vérité religieuse. Aussi sa courte apologétique mérite-t-elle d'être répandue en France, surtout dans les écoles, et d'y obtenir le même succès qu'en Allemagne.

Nous ne relevons qu'une légère erreur : l'auteur parle de la conversion de Rousseau. Il s'agit sans doute de Jean-Baptiste; car on sait que Jean-Jacques, devenu catholique dans sa jeunesse, sortit bientôt de la bonne voie pour n'y plus rentrer.

IV. — Les qualités de ce livre n'en couvrent pas le défaut de rigueur théologique. Il renferme plusieurs propositions d'un sens bien risqué, pour ne pas dire erroné.

Franchement, est-il bien correct d'appeler Notre-Seigneur une *personne humaine*, alors qu'il est une personne divine, ayant deux natures, grâce auxquelles on peut le nommer Dieu et homme

tout ensemble? Ailleurs, le distingué catéchiste, ne se prend-il pas à une tâche surhumaine, en essayant de prouver, par les reflets qui se projettent du Créateur sur la créature, que le monde est l'œuvre d'un Dieu en trois personnes? C'est poser en philosophe un problème dont la révélation seule nous livre les données: Comment s'étonner que la conclusion soit plus large que les prémisses; ou, en d'autres termes, n'aboutisse pas?

Il ne suffit pas, malheureusement, qu'une opinion soit consolante pour être vraie. Où l'auteur a-t-il vu qu'il est loisible à un catholique de penser que la foi et les prières d'une mère chrétienne peuvent suppléer, chez son enfant, le défaut de baptême? Enfin, M. l'abbé S... commet un oubli, — qu'il nous excuse de le rappeler! — quand il prétend que l'éternité des peines, quoique certaine, n'est pas aux yeux de tous les théologiens un dogme de foi. Évidemment, M. l'abbé S... a reçu de la Providence un esprit large, une âme bonne. Ce sont là des qualités précieuses, surtout chez un théologien; à la condition, cependant, qu'elles ne l'entraînent pas à dogmatiser avec le cœur plutôt qu'avec la raison.

V. — M. l'abbé Bremond observe que les peines éternelles ne sont que la conséquence du péché mortel. Celui-ci est un acte de révolte contre Dieu, et un suicide de l'âme. Dieu dédaigné, outragé, se retire pour toujours; quant au criminel qui lui a préféré la créature et s'est rivé à elle, il en demeure l'esclave. L'auteur, tout en affirmant très nettement la réalité du feu dont souffriront éternellement les damnés, suppose cependant avec Mgr de Pressy, l'ancien évêque de Boulogne, que beaucoup de ces malheureux préfèrent les douleurs de l'enfer à l'anéantissement. Nous avons, ailleurs, exposé longuement cette opinion avec les graves objections qu'elle soulève. (*Études*, décembre 1893, mai et surtout juillet 1894.)

VI. — Encore plus contestable assurément est la doctrine développée dans l'essai sur la vie future. L'auteur, il faut lui en savoir gré, ne disserte ni en matérialiste, ni en libre-penseur. Il croit à la survivance de l'âme; il parle avec respect des dogmes religieux; il voit dans celui du purgatoire une conception aussi

raisonnable que consolante, très apte à résoudre beaucoup d'objections contre la bonté et la justice de Dieu.

Malheureusement, la vie éternelle qu'il admet, comme sa méthode d'apologétique, soulève d'assez graves critiques et ne saurait sans de fortes réserves, être acceptée des catholiques. L'auteur applique avec trop peu de ménagements la méthode exclusive des sciences expérimentales à la découverte des vérités d'ordre moral. Nous applaudissons à ses raisonnements, quand il montre au-dessus de la matière étendue et palpable, des forces simples, impondérables qui ne se révèlent et ne se mesurent que par leurs effets, quand il fait voir, en s'élevant plus haut dans l'échelle des êtres, des forces vitales, des forces « animiques », des forces intelligentes et conscientes, qui se perfectionnent, se développent, sans disparaître jamais. Nous sommes heureux de constater que les résultats les plus clairs des découvertes scientifiques n'infirment en rien le dogme de la vie éternelle, que même ils l'éclairent et le confirment.

Mais n'est-ce pas d'une audace excessive de prétendre expliquer le purgatoire, la résurrection, le ciel et l'enfer par le développement ou la dépression indéfinie de nos facultés naturelles ? On s'expose, en dogmatisant ainsi, à rapetisser la vérité qu'on cherche, à la mutiler pour la réduire à la mesure de lois ou d'hypothèses fort belles, sans doute, mais que débordent toujours des phénomènes, appartenant à un ordre essentiellement plus élevé.

François TOURNEBIZE, S. J.

VII. — L'auteur, aumônier à Marseille, dédie son ouvrage aux enfants, qu'il sait intéresser, je n'en doute pas, dans ses catéchismes « en recourant aux comparaisons, aux traits historiques ou aux cas de conscience ». Il ne leur donne ici de son enseignement qu'un résumé, un peu aride mais très complet, « qu'ils pourront utilement consulter encore après la sortie du pensionnat ». C'est même alors surtout qu'il leur servira, et ce serait prématuré, semble-t-il, de leur mettre plus tôt entre les mains ce gros volume, véritable *somme* à l'usage des gens du monde. Un prologue magistral donne une vue d'ensemble sur la beauté de la religion catholique, et indique la division naturelle en quatre parties : apologétique, dogme, morale, culte. C'est à la suite de saint Thomas d'Aquin et de saint Alphonse de Liguori que

M. l'abbé Constantin parcourt cette vaste carrière ; inutile d'ajouter qu'en s'abritant derrière de tels maîtres, il expose avec sûreté la doctrine catholique ; il l'expose aussi avec une clarté et une méthode qui rendront son travail utile et profitable, aux catéchistes autant qu'aux catéchisés. Des tableaux synoptiques bien ordonnés précèdent chaque chapitre ; de nombreuses manchettes indiquent les moindres divisions ; les numéros et les titres en caractères gras, le grand nombre d'alinéas contribuent encore à la clarté ; une table analytique très détaillée et une table alphabétique fort complète facilitent les recherches. Un *supplément* contient, après la liste des apôtres et celle des papes, quelques notions sur les *actes du Saint-Siège* (bulles, encycliques, brefs, rescrits, indults), et d'utiles renseignements sur l'*Index* avec la nomenclature de quelques livres condamnés. Je regrette de ne pas trouver dans ce manuel, sinon toute une marianologie, au moins un chapitre sur la sainte Vierge : la place en semblerait tout indiquée à propos de l'Incarnation, sans faire double emploi avec le chapitre sur les *fêtes* de la très sainte Vierge.

VIII. — C'est encore « la méthode et la précision qui distinguent les simples notes de M. l'abbé Petiteau, bien moins volumineuses que l'ouvrage précédent. J'y relève les mêmes qualités de clarté dans l'exposition et d'agencement typographique, pour en féliciter à la fois, et l'auteur, et l'éditeur. Le lecteur trouvera ici réuni « dans un volume commode et pratique tout ce qu'une personne du monde doit savoir de l'apologétique chrétienne, du dogme, de la morale et de la liturgie catholiques ». On retrouve donc les mêmes quatre parties de l'ouvrage de M. l'abbé Constantin, et n'est-ce pas, du reste, la division rationnelle ? J'observe pourtant que le *Manuel classique* réunissait dans sa troisième partie les commandements et les sacrements, tandis que le *Précis raisonné* rejette les sacrements au commencement de la quatrième. L'indication des sources me paraît très heureuse, — quoique parfois un peu vague (v. g. page 294 : P. Monsabré, *Conférences de Paris*), — ainsi que celle des évangiles des dimanches dans la « Vie de Jésus-Christ » après le troisième article du Symbole. Je me plais à signaler, à la même place, l'appendice sur la dignité, les prérogatives, etc., de la sainte Vierge ; et à souscrire à l'appréciation d'un « vieux théologien » qui recon-

naît « dans ces pages concises l'enseignement des grands maîtres » et y trouve réunis « la doctrine traditionnelle et la connaissance des besoins de notre temps ».

Paul POYDENOT, S. J.

I. Abbé de Broglie. QUESTIONS BIBLIQUES. — Œuvre extraite d'articles de revues et de documents inédits, par M. l'abbé PIAT. Paris, Lecoffre, 1897. Pp. VII-408. Prix : 3 fr. 50.

II. Saint Paul, ses dernières années, par l'abbé C. FOUARD. Paris, Lecoffre, 1897. Pp. XII-426. Prix : 7 fr. 50.

I. — Le savant et infatigable professeur d'apologétique à l'Institut catholique, frappé en pleine activité littéraire, au moment où son esprit méditait de donner une forme plus neuve et plus saisissante à quelques-unes de ses idées maîtresses, laissait dans ses cartons d'assez nombreuses notes.

M. l'abbé Piat, son collègue et son ami, a eu l'heureuse pensée de recueillir ces reliques, de les coordonner, de les éclairer et de les compléter par d'autres dissertations déjà parues, mais dispersées en diverses publications. L'ouvrage intitulé : *Religion et Critique* et celui que nous annonçons aujourd'hui contiennent, outre plusieurs travaux inédits, un grand nombre de conférences, d'articles, d'opuscules, qu'il était souvent difficile de se procurer ; aussi tous les admirateurs du célèbre apologiste sauront gré à M. Piat de la noble inspiration qui l'a guidé.

Nous ne voulons pas parler de la méthode d'apologétique suivie et préconisée par l'abbé de Broglie. Elle est assez connue. D'ailleurs cette étude a été faite et bien faite par l'éditeur lui-même dans une dissertation placée en tête de *Religion et Critique*. « Toujours à l'affût des dangers que pouvait courir l'Église, l'abbé de Broglie usa son beau talent à la défendre. Rien, dans ses écrits, qui sente, de près ou de loin, le dilettantisme : tout y converge, tout y marche, et sans trêve, vers un seul et même but, qui est l'apologie du christianisme... Aussi l'œuvre intellectuelle de l'abbé de Broglie a-t-elle été féconde et variée. Il est peu d'hommes, en notre siècle de chercheurs, qui aient émis, dans l'ordre des questions religieuses et morales, un si grand nombre d'idées à la fois neuves et saines. » M. Piat sait tempérer

ses éloges par de justes réserves et son appréciation s'éloigne autant du dénigrement que du panégyrique. « L'abbé de Broglie ne pensait pas en géomètre, bien que les sciences exactes lui fussent très familières : il cherchait avec toute son âme ; et, la besogne une fois commencée, il avait la passion d'aboutir. De là quelques imperfections de détail dans sa langue ; mais aussi ce mouvement qui s'accélère, cette chaleur qui se communique peu à peu, et parfois cet éclat qui fait penser à certaines odes de nos grands poètes de la nature. »

Le présent volume renferme des dissertations sur les idées favorites de M. de Broglie ; l'authenticité du Pentateuque, l'impuissance du rationalisme à expliquer l'histoire d'Israël, le monothéisme des Hébreux et la part qu'y ont eue les prophètes. Nous tenons surtout à signaler un nouveau travail, intitulé : *Un plan de défense*, qui nous semble digne d'être pris en considération par les apologistes. L'auteur trouve que la méthode actuelle, qui consiste à prouver d'abord l'authenticité du Pentateuque, présente de nombreux inconvénients. Le procédé est long, difficile, peu accessible aux intelligences moyennes, encombré d'arguments dont les spécialistes seuls comprennent la portée, exposé à tourner dans un cercle vicieux, à regarder comme admis ce que l'adversaire conteste, enfin capable de rebuter les esprits par sa complication même.

L'abbé de Broglie voudrait lui substituer une méthode nouvelle, plus simple, plus abordable et, à son avis, plus efficace. Il voudrait démontrer, abstraction faite de l'authenticité du Pentateuque, les trois assertions suivantes : 1. — L'exode des Israélites s'est accompli en corps de nation, sous la direction de Moïse ; 2. — Moïse a promulgué une loi religieuse qui a été reconnue et acceptée des Israélites ; 3. — la loi promulguée par Moïse contenait le principe dogmatique du monothéisme. « Il viendra cependant un moment où il faudra aborder la discussion critique des textes du Pentateuque. Il ne sera pas possible de se passer toujours de leur témoignage ; mais alors le terrain aura été déblayé de bien des objections, l'histoire de la religion d'Israël sera mieux connue et il deviendra plus facile de reconnaître si l'attribution inexacte d'un livre à Moïse a été possible : la preuve traditionnelle de l'authenticité, qui est au fond la plus sûre, sera devenue plus accessible. »

Voulant former un tout suivi et bien ordonné au moyen de fragments épars, M. Piat a dû choisir le meilleur, élaguer l'inutile, parfois « ajouter de courtes transitions ». Nous sommes assurés que dans ce travail d'unification il a procédé avec toute la discrétion possible et avec une entière connaissance du plan de l'auteur.

II. — Les ouvrages de M. l'abbé Fouard ayant été signalés et appréciés dans la Revue, nous n'avons pas à insister sur leurs mérites. Celui que nous annonçons aujourd'hui est en tout digne de ses devanciers par l'intérêt et la clarté de l'exposition, la précision et la chaleur du style, la sûreté et la profondeur de la doctrine.

L'auteur n'embrasse dans ce volume que cinq années de la vie de saint Paul, depuis son arrivée à Rome en 62 jusqu'à son glorieux martyre en 67. Il est vrai que pour orner et remplir ce cadre historique, un peu nu et un peu étroit, M. Fouard met largement à contribution les alentours de son sujet : Ainsi il esquisse, dans un chapitre plein d'intérêt, l'état de Rome à la mort des deux apôtres, il raconte à grands traits la guerre de Vespasien et de Titus contre les Juifs, et descend jusqu'à la ruine de Jérusalem, corollaire de la prédication apostolique. Il donne aussi l'analyse et fait l'historique des écrits inspirés parus vers ce temps, ou peu antérieurs à cette période, tels que l'épître de saint Jacques, l'Évangile et les actes de saint Luc, les deux épîtres de saint Pierre, celle de saint Jude.

Les dernières années de saint Paul, les plus fécondes peut-être de sa vie, sont certainement les plus obscures. Désormais le récit de saint Luc nous fait défaut, et, privés de cette lumière, nous ne suivons plus le grand apôtre qu'à tâtons et dans les ténèbres. Nous savons qu'il composa dans la liberté relative de sa première captivité les trois belles épîtres aux Philippiens, aux Colossiens et aux Éphésiens, avec le touchant billet à Philémon. Mais, une fois entièrement libre, nous perdons aussitôt sa trace.

M. Fouard suppose, avec la plupart des écrivains catholiques, qu'il se rendit en Espagne. C'était son vœu le plus ardent ; tout porte à croire qu'il l'a réalisé et le canon de Muratori, sans parler des autres témoignages, appuie cette conjecture. Après l'Espagne, des allusions assez voilées nous font croire qu'il passa

quelque temps en Crète, où il laissa Tite, son fidèle disciple, se rendit à Éphèse, où il établit son cher Timothée, puis à Nicopolis, capitale de l'Épire. Rejetant les diverses hypothèses émises par les savants pour expliquer le retour à Rome, M. Fouard s'attache à une tradition du deuxième siècle, recueillie par Eusèbe, suivant laquelle saint Paul aurait rencontré saint Pierre à Corinthe et aurait pris librement avec lui le chemin de l'Italie. « On était selon toute apparence, au printemps de l'an 67 : Pierre et Paul n'avaient plus que quelques mois à vivre. »

Il nous reste à signaler l'opinion du vénérable auteur sur deux points controversés.

L'épître aux Hébreux aurait été écrite d'un port d'Italie, — peut-être Pouzzoles, — où saint Paul aurait relâché dans sa traversée d'Espagne en Asie Mineure. Elle avait pour destinataires les fidèles de Jérusalem. « Saint Paul, ajoute M. l'abbé Fouard, a eu une telle part dans cet écrit qu'il doit en être tenu pour l'auteur. Nous réduisons à ces termes l'authenticité de notre épître, car il est impossible de ne pas reconnaître entre elle et les autres lettres de l'apôtre de notables différences de style et de méthode. » Le rédacteur en serait saint Barnabé, mais saint Luc ou plutôt saint Clément l'aurait traduite en grec. Il nous semble difficile d'admettre que l'épître ait été primitivement rédigée en hébreu, — le jeu de mots sur *testament* semble à lui seul exclure cette hypothèse, — et nous ne comprenons pas davantage que M. Fouard ne voie dans saint Clément « aucune trace de l'influence alexandrine que décèle la lettre aux Hébreux ».

L'autre point touche à la hiérarchie primitive. Dans les épîtres pastorales les termes de prêtres et d'évêques seraient encore synonymes : « Rien n'indique d'autre part que, laissant Tite en Crète, Timothée à Éphèse, il leur ait conféré d'autre mission que des fonctions temporaires, une surveillance analogue à celle qu'Épaphras exerçait sur les communautés du Lycus. Pas plus donc en ces derniers temps qu'auparavant, il ne nous semble possible d'attribuer à Paul, avec certitude, quelque création d'évêques ; l'apôtre se borna probablement à indiquer aux principales de ses chrétientés quel pasteur lui succéderait dans ce degré supérieur de la hiérarchie. » Nous lisons en note : « La chrétienté de Jérusalem est la seule Église que nous voyions, dès

les premiers temps, gouvernée par un seul pasteur. » Cette conception de la hiérarchie primitive, au moins généralisée à ce point, prête à une discussion qui dépasserait de beaucoup les limites d'un compte rendu.

M. Fouard ne fait pas étalage d'érudition, mais des notes multipliées et substantielles le montrent parfaitement au courant de ce qu'ont écrit amis et adversaires. Sans entrer dans une controverse aussi fastidieuse que peu convenable avec l'auteur des *Origines du christianisme*, il démolit pièce à pièce, par le simple exposé de la vérité historique, les fantaisies tapageuses et frivoles de M. Renan. Puisse-t-il achever son œuvre et compléter l'histoire du christianisme au berceau !

Nul plus que M. Fouard n'a qualité pour ériger ce monument à la gloire de l'Église et de la vérité. « En toutes choses, lui écrivait récemment le cardinal Sourrieu, votre opinion fait poids, parce que votre critique est loyale et judicieuse comme votre caractère. »

Ferdinand PRAT, S. J.

La messe dans l'Occident du V^e au VIII^e siècle. *Die abendländische messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert*, par Mgr Ferdinand PROBST, chanoine de la cathédrale et professeur à l'université de Breslau-Münster en W. Aschendorff, 1896. In-8, pp. xv-444. Prix : M. 9.50.

Comme la *Préface* en avertit le lecteur, cet ouvrage complète et couronne la série d'études commencées il y a près de trente ans et continuées depuis, avec tant de zèle et de succès, par l'infatigable liturgiste dont un titre de prélature romaine a justement récompensé les éminents services. En 1870, parut un premier volume sur la liturgie des trois premiers siècles chrétiens ; en 1892, un autre sur les plus anciens sacramentaires et *Ordines* romains ; en 1893, un troisième sur la liturgie du troisième siècle et sa réforme¹. Vient maintenant le quatrième et dernier volume ; il étudie les messes des cinq grandes liturgies occidentales du cinquième au huitième siècle : messe milanaise (8-27), messe

1. *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderte*. Tübingen, Laupp, 1870. — *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*. Münster i. W. Aschendorff, 1892. — *Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform*. Münster i-W. Aschendorff, 1893.

irlandaise (28-99), messe romaine avant et après le pape saint Grégoire le Grand (100-263), messe gallicane (264-366), messe espagnole (367-442).

Rien ne peut mieux donner l'idée mère de l'auteur que ces premières lignes de l'*Introduction* : « Jusqu'au milieu du quatrième siècle, la liturgie chrétienne du monde entier était la liturgie une, catholique et apostolique. Le pape Damase lui fit subir l'influence de l'année ecclésiastique ; en conséquence son rite, tout en conservant une parfaite unité substantielle, prit une forme qui distingua dès lors la messe orientale de l'occidentale. Ces deux grands rameaux ou rites sont sortis d'une seule et même souche, de la messe apostolique. »

Ces paroles expliquent l'importance attachée par le D^r Probst à l'antique *missa quotidiana* de la liturgie romaine, et ses efforts pour la retrouver ou la reconstituer à l'aide des plus anciens manuscrits. Elles expliquent encore pourquoi son étude sur les liturgies occidentales se distingue avant tout par la tendance à les ramener à Rome, en montrant que dans leur fond primitif elles viennent de l'antique liturgie romaine et que dans la suite Rome les a toujours ramenées à une plus grande harmonie. Il suffira d'esquisser les principales conclusions.

Les écrits de saint Ambroise font voir que, tout en épargnant le plus possible l'ancienne liturgie milanaise, il la réforma dans le sens de Rome.

Point plus important, le missel irlandais de Stowe fournirait la *missa quotidiana* de la liturgie romaine au temps du pape Célestin I^{er}, messe que saint Patrice aurait portée en Irlande l'an 432. Le célèbre manuscrit nous apprend ce qu'était le rite irlandais au commencement du septième siècle, alors que la réforme grégorienne avait été introduite en Angleterre par saint Augustin. Toutefois il contient deux parties fort distinctes. L'une, plus ancienne, se compose de vingt-quatre feuilles ; copie faite sur un modèle du sixième siècle, elle contient le *Canon dominicus papæ Gilasi* († 496). L'autre partie vient de l'irlandais Moel Caich qui, au huitième siècle, ajouta neuf feuilles. Or, « la première main » n'a pas simplement copié, elle a corrigé la messe irlandaise d'après le *Gregorianum* ; Moel Caich, au contraire, eut pour but principal de la rétablir autant que possible dans son état primitif. On aurait ainsi, à peu de chose près, l'an-

tique messe de saint Patrice, et par suite la *missa quotidiana* de Rome au temps du pape saint Célestin († 432).

Pour la liturgie romaine proprement dite, le D^r Probst cherche la *missa quotidiana* d'avant saint Grégoire (590-604) dans le *Codex mutinensis* (douzième siècle), conservé aux archives du chapitre de Modène ; mais il convient que, le manuscrit mêlant les anciens et les nouveaux rites, il est parfois difficile de les distinguer. — La réforme grégorienne, prise dans son ensemble, rapproche le rite romain des usages primitifs que le pape saint Damase († 384) avait modifiés : ainsi, elle redonna une fixité rigoureuse au canon de la messe, en le soustrayant à l'influence de l'année ecclésiastique ; les formulaires des fêtes propres furent simplifiés, le *memento* des morts replacé après la consécration...

La messe gallicane est, dans sa forme primitive, la messe dite partout, dans les premiers siècles, la *messe apostolique* ; par suite, on peut soutenir son origine romaine, sans se voir obligé de nier que saint Pothin et saint Irénée, disciples de saint Polycarpe de Smyrne, aient apporté en Gaule leur liturgie asiatique. Quant aux points propres à cette messe gallicane, on peut les réduire à deux groupes : les uns se rattacheront au rite des premiers siècles, tel le baiser de paix donné au commencement de la *missa fidelium*, et l'usage des trois leçons, au lieu de deux ; les autres, comme le raccourcissement de l'ancienne liturgie, et l'emploi des *Officia propria*, datent de la seconde moitié du quatrième siècle. Sous l'influence de l'année ecclésiastique, le rite gallican se modifia plus profondément que le rite romain ; mais il subit de nouveau, sous Charlemagne, l'influence de l'Église mère par l'introduction du rituel grégorien dans le royaume franc.

Sans aucun doute, la messe gallicane servit de modèle aux liturgistes espagnols dans la composition de leur messe gothique ou mozarabique ; même caractère dans l'ensemble.

Telles sont les conclusions que le D^r Probst expose au début des différentes parties de son livre. Elles sont régulièrement suivies d'un commentaire de détail sur les textes liturgiques, où l'on trouvera une vaste érudition, une parfaite connaissance du sujet et nombre de remarques perspicaces et du plus grand intérêt.

Ce que l'œuvre du vénérable prélat suppose d'intense activité

et de lecture assidue, lui-même le fait entrevoir en nous avertissant, dans la *Préface* du présent volume, qu'il lui a fallu puiser immédiatement ses matériaux dans environ cent cinquante volumes in-folio.

Toutes les conclusions proposées dans cette étude ne sont pas regardées par l'ensemble des érudits ni par l'auteur lui-même comme définitives; mais personne ne peut contester l'immense apport fourni par un tel travail au bilan de la science liturgique.

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale. *Journal et Correspondance*, avec un portrait en héliogravure, par P.-B. DES VALADES. Paris, Firmin-Didot, 1897. 1 vol. in-8, pp. 383.

Le nom de Martial Delpit, mort en 1887, n'est pas inconnu des contemporains de l'Assemblée nationale, de ceux surtout qui suivirent sérieusement les travaux multiples auxquels elle se livra, les enquêtes qu'elle ordonna pour empêcher le retour des maux contre lesquels elle avait à lutter.

Le livre publié par M. P.-B. des Valades, à l'aide de toutes les notes diverses et des lettres de M. Delpit, comprend dix chapitres, plus un long appendice, mais peut se ramener à trois chefs de développements, ou, si l'on veut, comprend trois parties, qui donnent du livre tout entier une idée exacte.

La *première* partie, écrite dans le genre des *Souvenirs et Mémoires* contemporains, fera connaître en M. Delpit, sous un aspect plein d'intérêt, l'archiviste distingué, le collaborateur et l'ami d'Augustin Thierry pendant huit ans, chargé officiellement de plusieurs missions scientifiques. Dès 1836, en effet, Augustin Thierry, déjà aveugle, se fit adjoindre, pour le faire travailler à recueillir sous sa direction les monuments inédits de l'*Histoire du Tiers-État*, M. Delpit, sorti troisième de l'École des Chartes; et, dès lors aussi, le jeune archiviste, comme son maître, se tourna tout entier vers l'étude complète du moyen âge, soutenu, entraîné par le charme des soirées quotidiennes passées chez Aug. Thierry, en compagnie des deux Ampère, soirées « où la conversation roulait uniquement sur la littérature et l'histoire, avec l'érudition la plus solide, la plus nourrie de faits, et la grâce de l'imagination

la plus riche et la plus fraîche » (p. 9 et suiv.). — Les lettres de M. Delpit nous montrent avec quelle estime et quel enthousiasme il prenait son titre et ses études d'*antiquaire*, sottement méprisés « de ceux qui veulent que la France date de 1789, ou des soubers du Régent, ou même de la Réforme ». Les lettres adressées à Aug. Thierry, à Villemain et à d'autres savants, pendant l'importante mission de Londres, en 1843, sont déjà d'un homme distingué, par l'étendue des connaissances et la pénétration des jugements historiques, et nous apprennent que M. Delpit rapporta du *State papers Office*, de la Tour de Londres et du *Guild-Hall* trois cent soixante-treize lettres inédites de Henri IV, conservées à Londres et ajoutées à celles qu'on connaissait en France, et plus de douze cents lettres des rois de France, de François I^{er} à Louis XIV. Il acquit la preuve évidente des rapports qu'eut le gouvernement anglais avec les protestants français au temps des guerres de religion. Tout lecteur chrétien et français appréciera comme elles le méritent, plus sévèrement encore que n'a fait M. Delpit, ces lettres à Élisabeth, toujours pleine de coquetterie et de vanité, où Henri IV, *gascon à outrance*, ne cesse de la combler de flatteries pour obtenir d'elle des secours en hommes et en argent (p. 57 et suiv.).

Jusqu'à la fin de sa vie, M. Delpit, travailleur énergique, ne cessa de produire de savants opuscules d'érudition ou de littérature ; le plus important, *l'Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem, suivi du texte du pèlerinage d'Arculphe*, est trop peu connu, parce qu'il parut en 1870, époque très peu favorable au succès. (Cf. ch. x, p. 283.)

La *deuxième* partie nous fait connaître la vie, le rôle politique de Martial Delpit, député de la Dordogne, de 1871 à 1875 ; elle est formée presque tout entière d'intéressants extraits du *Journal* où M. Delpit consignait longuement ses impressions de toute sorte, et de ses lettres à sa famille. — On y trouve aussi une partie du beau rapport sur les *causes de la Commune*, qui fit sortir de l'ombre M. Delpit, membre de la Commission des Trente, et lui fit quelque temps une juste autorité dans le camp des politiques chrétiens. « Je sors de chez M. Thiers, disait le *Journal* du dimanche soir, 3 septembre 1871. Il est vraiment très intéressant à entendre. Nous avons beaucoup parlé de mon rapport futur. Pour lui, les causes de l'insurrection sont l'excitation du siège, l'arme-

ment de la garde nationale, la possession d'engins formidables tels que jamais émeute n'en eut à son service... » (P. 228.) Quel contraste entre ces causes terre à terre, faciles à déduire, et le point de vue élevé auquel se place M. Delpit, en attribuant l'établissement et les crimes de la Commune à des causes plus profondes et moins passagères, surtout à l'abandon et à la haine du christianisme, à l'esprit révolutionnaire entretenu dans la nation et aux vices de l'enseignement national! (P. 238 et 247.) Il y a dans ce rapport, même résumé, de très belles pages où M. Delpit, après retouches et coupures, a fait disparaître toutes traces du *ton prédicateur* qu'on lui avait reproché tout d'abord. — Les historiens de l'avenir trouveront dans les lettres de M. Delpit bien des portraits piquants, très bien tracés et pleins de sincérité, des orateurs de la droite et de la gauche qui abordaient le plus souvent la tribune (p. 120, 125 et suiv., 139), et aussi quelques tableaux de faits étranges, heureusement rares dans l'histoire de la France. Tel est le récit captivant de ces grands dîners officiels donnés par M. Thiers aux ministres, aux notabilités de l'Assemblée, et auxquels étaient invités, pour siéger à côté de Mme Thiers, d'abord le général de Fabrice, puis le maréchal de Manteuffel, commandants en chef de l'armée d'occupation. On y voit que, à la soirée du 10 décembre 1871 (p. 228), Manteuffel, « homme d'un sens droit, très intelligent, parlant de ses succès avec modestie, relevant toujours l'armée et la gloire française », accueilli d'abord avec froideur et réserve, avait finalement rallié tous les convives à l'estime que M. Thiers professait pour lui. Il n'est pas sans intérêt de savoir que Manteuffel, en 1871, jugeait la monarchie nécessaire à la France, tout en ajoutant : « Il faut que Henri V attache le panache blanc à sa casque, mais qu'il garde, qu'il ne renie pas le drapeau de l'armée française, surtout à cette heure que l'armée est malheureuse. »

C'est uniquement dans le Journal et la Correspondance qu'il faut étudier les idées et le caractère de M. Delpit. L'auteur, M. P.-B. des Valades, se contente de relier les extraits qu'il en donne par quelques transitions, le plus souvent par quelque exposition ou rappel des faits en cause. C'est dans cette œuvre peu considérable que s'est glissée une confusion de dates très grave concernant l'usurpation sacrilège de Rome. M. P.-B. des Valades s'imagine que cet attentat a eu lieu en septembre 1871 et non pas

en septembre 1870. L'esprit plein de cette confusion, qu'il laisse entendre souvent, il fausse la nature des discours prononcés en faveur du Pape à l'Assemblée nationale et des votes qui en furent la suite. Qu'on en juge.

Les évêques et les catholiques français font, en 1871, des pétitions ardentes pour demander à l'Assemblée qu'on assure la liberté du Pape dépossédé; le Journal même de M. Delpit porte, à la date du 8 juillet 1871 : « M. Thiers sera très sympathique au Pape, mais il abandonne le pouvoir temporel. C'est pour lui un fait accompli que l'Autriche a reconnu la première. » Et pour expliquer les pétitions des catholiques, et pour éclairer ces paroles très nettes de M. Delpit, M. P.-B. des Valades les fait suivre de ce commentaire, qui témoigne de l'ignorance complète de la situation politique d'alors à Rome et de la nature des pétitions en France :

Tout le monde sait que le gouvernement italien, profitant de nos désastres, avait réuni une armée d'observation aux confins des États de l'Église, sous le commandement du général Cadorna, auquel on avait donné l'ordre de franchir la frontière au cas où des conflits éclateraient entre les habitants et ce qu'on appelait les *mercenaires pontificaux* (p. 219).

Tout le monde sait, au contraire, si, en juillet 1871, l'armée italienne en était encore à hésiter à franchir les *confins* des États de l'Église, et si les héroïques *mercenaires pontificaux*, écrasés à Rome, n'avaient pas fourni, dès 1870, sous le drapeau de la *légion des volontaires de l'Ouest*, les plus beaux exploits de l'armée de la Loire. Voici le comble.

Dans son Journal du 23 juillet 1871, M. Delpit donne le long récit de cette séance de l'Assemblée où l'on agita la question de la reconnaissance officielle du nouvel état de choses à Rome et de l'appui moral à donner au Saint-Siège. M. P.-B. des Valades le fait suivre immédiatement des paroles suivantes :

La manifestation de l'Assemblée nationale n'arrêta pas les Italiens. Le 11 septembre, les États pontificaux furent envahis; Rome fut occupée le 20 du même mois, et, à partir de ce jour, le Pape ne posséda plus que le Vatican et les jardins (p. 214).

Confusion de dates inexplicable de la part de l'auteur, qui ne devait pas ignorer que l'Assemblée nationale de 1871 n'eut pas à

défendre les restes du pouvoir temporel, déjà détruit en 1870, et même vint trop tard pour peser utilement sur la *loi des soi-disant garanties*, promulguée le 29 décembre 1870, et qui reçut ses derniers articles additionnels dès le 13 mars 1871.

La *troisième* partie contient en *appendice* quelques études de M. Delpit sur l'*ancienne société française* : I. *La Princesse de Foix et la duchesse d'Agen*. — II. *Madame du Deffand*. — III. *Madame de Luynes*. — IV et V. *Malouet avant 1789*. — Toutes ces études sont écrites avec naturel et sans prétention, ce qui est un rare mérite quand il s'agit du dix-huitième siècle. Mais elles manquent, non seulement de vie et de couleur littéraire, mais d'unité, et sont loin d'être achevées. Ce sont des ébauches d'études historiques exactes dont un critique de talent saura tirer profit.

Joseph LE GÉNISSEL, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 11. — Au sujet de la Corée, *le Messager officiel* de l'empire russe publie un accord intervenu entre le Japon et la Russie. Voici le résumé des trois articles :

1° Les gouvernements impériaux de Russie et du Japon reconnaissent définitivement la souveraineté et l'entière indépendance de la Corée, et s'engagent mutuellement à s'abstenir de toute ingérence directe dans ses affaires intérieures ;

2° Au cas où la Corée aurait recours au conseil et à l'assistance de la Russie ou du Japon, aucune mesure ne sera prise par l'une ou par l'autre, sans accord préalable ;

3° Le gouvernement russe n'entravera point le développement des relations commerciales et industrielles, déjà fort actives, entre le Japon et la Corée.

— A Cuba, les Espagnols repoussent deux tentatives de descente, faites par les Américains à Cienfuegos et à Cardenas.

12. — A Puerto-Rico, l'amiral américain Sampson fait une tentative infructueuse de bombardement contre la ville de San Juan.

13. — A Birmingham, M. Chamberlain, ministre des colonies, prononce un discours qui sort tout à fait des formes diplomatiques, et fait craindre une rupture dans les *relations amicales* des puissances européennes. En voici les deux passages les plus violents :

L'inévitable s'est accompli ; ce que l'on pouvait prévoir s'est produit. La Russie a occupé Port-Arthur et Ta-lien-Wan. Quant à la manière dont elle s'est assurée cette occupation, quant aux déclarations qui furent faites et répudiées aussitôt que faites, quant aux promesses qui furent données pour être rompues au bout de quinze jours, je ferais peut-être mieux de n'en rien dire, si ce n'est que j'ai toujours tenu pour un proverbe fort judicieux celui qui dit : « Si vous voulez souper avec le diable, munissez-vous d'une longue cuillère. »

.

Quelques-uns de nos critiques nous disent : « Vous n'aviez qu'à négocier une entente avec la Russie. » Cela est facile à dire, mais un contrat suppose que les deux parties contractantes ont la volonté de s'arranger ensemble : or la Russie voulait ce que nous ne voulions pas et nous n'avions rien à lui offrir pour l'induire à renoncer à son projet. D'ailleurs, si nous avions conclu un accord avec la Russie, qui nous aurait garanti que la Russie tiendrait ses engagements ?

On croit aussi que, dans un banquet, lord Salisbury aurait mal parlé de la France. Mais le secret a été bien gardé sur ses paroles, et leur fait peut-être attribuer une portée qu'elles n'ont pas.

14. — **A la Havane**, deux navires espagnols obligent les cinq navires américains bloqueurs à s'éloigner.

16. — **A Madrid**, le ministère donne sa démission, afin de se reconstituer ou de se modifier de façon à grouper tous les partis autour de soi.

— **A Pékin**, réception du prince Henri de Prusse par l'empereur et par l'impératrice douairière. Cette visite, longuement préparée par les deux cours allemande et chinoise, est considérée comme un événement considérable. Le protocole chinois a été mis de côté, et l'empereur a reçu le prince sur le pied d'égalité usité en Europe.

19. — **A Hawarden** (Angleterre), mort de **M. William-Ewart Gladstone**. Né à Liverpool, le 29 décembre 1809; député de Newark, en 1832; sous-secrétaire d'État pour les colonies, en 1835; conseiller de la couronne, en 1841; éloigné du parlement pendant deux ans, et réélu comme député d'Oxford; ministre, en 1852; chancelier de l'Échiquier, en 1859. Premier ministre, en 1869, M. Gladstone accomplit le *désétablissement* de l'Église d'Irlande, qu'il avait demandé, comme député, en 1867; il quitte le ministère en 1875, et redevient premier ministre en 1880, poste qu'il occupe, sauf quelques mois d'intervalle, jusqu'en 1895. A cette époque, il présente au Parlement le bill de *Home rule*, en faveur de l'Irlande. Le rejet étant voté et le ministère ne voulant pas passer outre à l'opposition de la Chambre des lords, M. Gladstone se retire définitivement des affaires.

Pendant toute sa vie, le *grand old man*, comme on l'appelait depuis une vingtaine d'années, a composé force livres et articles de revues sur des sujets très divers, même littéraires. D'abord très anticatholique, il avait paru se rapprocher du groupe anglo-romain, mais il n'accepta pas la Bulle sur la nullité des Ordinations anglicanes, et en témoigna dans une lettre, empreinte néanmoins d'un sincère respect pour le Souverain Pontife Léon XIII. — Sur la demande du gouvernement, le Parlement, à l'unanimité, a voté des funérailles nationales et la sépulture à Westminster.

20. — **A Madrid**, un nouveau ministère Sagasta se présente devant les Chambres. — En même temps, on apprend avec joie que la flotte de l'amiral Cervera y Topete, après avoir parfaitement dissimulé sa marche, est entrée dans le port de Santiago de Cuba.

22. — **En France**, deuxième tour de scrutin pour la Chambre des députés. Nous empruntons au journal *le Temps* une classification des élus, qui paraît exacte, sous réserve que le titre de *républicains* s'applique à un certain nombre de catholiques et que les *nationalistes*, etc., n'ont

pas jusqu'ici placé la patrie au-dessus de toute considération de parti, notamment de parti radical :

	1 ^{er} tour	2 ^o tour	TOTAL
Républicains	169	56	225
Ralliés	34	11	45
Radicaux et radicaux socialistes.	123	59	182
Socialistes	22	32	54
Droite	39	10	49
Nationalistes, révisionnistes, antisémites	14	12	26
	<hr/> 401	<hr/> 180	<hr/> 581

Le ministère de l'Intérieur, de son côté, publie le tableau comparatif suivant :

	Ancienne CHAMBRE	Nouvelle CHAMBRE
Républicains	250	254
Radicaux	128	104
Radicaux socialistes	68	74
Socialistes	52	57
Ralliés	30	38
Réactionnaires.	53	44
Nationalistes	»	10
	<hr/> 581	<hr/> 581

— **En Belgique**, élections pour le renouvellement d'un tiers des Chambres. Les partis gardent leurs positions et les catholiques la majorité.

23. — **A Versailles**, seconde affaire Zola.

Après l'ouverture de l'audience, l'avocat du prévenu dépose des conclusions tendant à établir l'incompétence de la Cour : 1^o parce que plaignants et prévenus ayant leur domicile à Paris, la cour de Paris seule est compétente; 2^o parce qu'une session ordinaire d'assises ayant eu lieu à Versailles en temps opportun, il est illégal d'avoir prescrit une session extraordinaire pour cette affaire.

La Cour repousse très légalement ces conclusions. Alors, Zola et Perrenx signent un pourvoi en cassation contre ce rejet et font déposer des conclusions pour demander la suspension de l'affaire jusqu'à décision de la Cour de cassation.

L'article 416 du code d'instruction criminelle étant formel sur ce point, la Cour admet les conclusions, et l'on se sépare jusqu'à nouvel ordre.

Le 25 mai 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

L'ÉGLISE RUSSE ET L'UNION

I

Il est au pouvoir de la Russie, disions-nous dans notre dernier article, de faciliter le retour des communautés orientales vers Rome (V. *Études*, 5 mai 1898, p. 324). Malheureusement, la Russie n'est pas encore dégagée de tous ses vieux préjugés à l'égard de l'Église catholique. Celle-ci, à ses yeux, est composée de Latins. Dans les Latins, la masse des Russes voit surtout des Polonais. Embrasser leur religion, pratiquer leur culte, c'est pour eux rompre avec la tradition slave, *se dénationaliser*.

Comme le peuple, le gouvernement croit que la cohésion de l'empire, son hégémonie en Orient, et le brillant avenir de la race slave sont indissolublement liés à la religion orthodoxe. Rien ne justifie cette manière de voir; elle a pourtant son excuse. La puissance absolue du tsar, où a-t-elle son principe? Dans son titre de chef, en fait, sinon en droit, de l'Église orthodoxe. Les affaires ecclésiastiques et religieuses, il est vrai, ressortissent bien au Saint-Synode, dont la plupart des membres sont de hauts dignitaires de l'Église; mais un fonctionnaire, le *procureur général*, représente l'empereur près de ce conseil. Selon les recommandations de Pierre le Grand, il est vraiment l'œil du tsar¹, aucune décision du Synode n'a de force sans son approbation. En se plaçant à son point de vue, on comprend que le gouvernement aime à maintenir l'étroite union — pour ne pas dire l'identification — entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Si, au fond, elle est très préjudiciable à celui-ci, elle est en apparence avantageuse à celui-là. Tant que l'État subordonnera le caractère sacré de la religion aux intérêts temporels du moment, il ne permettra pas aux repré-

1. *L'Empire des tsars et les Russes*, par Anatole Leroy-Beaulieu (1889), t. III, *la Religion*, p. 206.

sentants de l'Église d'en appeler à un pouvoir spirituel, placé hors des frontières russes.

Il ne verra d'un bon œil qu'une seule religion, la religion nationale. Il la défendra, la favorisera comme une partie de lui-même, comme le ressort puissant qui met en mouvement tous les sujets de l'empire et n'obéit qu'à lui seul. En conséquence, tous ses efforts tendront à maintenir l'Église orthodoxe, comme une institution à la fois dépendante de lui et toujours sacrée aux yeux du peuple. Qu'il croie ou non à sa divine origine, il aura soin de mettre sous sa protection tous les actes de la vie civile et politique.

Il va de soi qu'en liant si étroitement les intérêts de son Église avec ceux de sa patrie, le peuple russe doit en arriver à revendiquer pour le saint empire, sinon toute l'activité de la Providence, au moins ses attentions les plus privilégiées. Ce chauvinisme religieux est réfléchi, parfois tout factice dans les classes cultivées. Il est spontané, sincère parmi les gens moins instruits. Il y a, en Russie, une expression courante, que le Français et l'Italien le plus enthousiaste n'oserait appliquer, sans sourire, à son pays. A l'est de la Vistule, on parle *du Dieu russe*, comme les Juifs de l'Ancien Testament parlaient du Dieu d'Israël. On est persuadé que le *Rouski Bog* veille avec un soin à peu près exclusif sur son peuple, pourvu, toutefois, que celui-ci ne néglige rien des formalités religieuses, transmises par ses ancêtres, qu'il garde scrupuleusement les moindres observances rituelles, et soit toujours prêt à défendre la patrie, comme le sanctuaire de Jéhovah¹.

Avec une telle conception de la religion nationale, comment la Russie ne serait-elle pas intolérante à l'égard des autres formes du christianisme, surtout de celle qui revendique le privilège de l'universalité, et qui, de son centre visible, Rome, étend ses bras par delà les frontières sur toutes

1. Voir le dernier chapitre : *l'Église*, dans l'ouvrage du procureur général du Saint-Synode, M. Pobédonostzeff : *Questions religieuses, sociales et politiques, pensées d'un homme d'État*, traduit du russe. Paris, Baudry, 1897. — Voir aussi C. Tondini de Quarenghi : *la Russie et l'union des Églises*. In-16 de 188 pp. Paris, Lethielleux, 1897. — Le P. Theiner, de l'Oratoire : *l'Église schismatique russe*, d'après les relations récentes du prétendu Saint-Synode. Paris, Gaume, 1846.

les nations, pour les conquérir à un dieu unique, créateur et sauveur du genre humain ?

II

Nos lecteurs devront se rappeler ces considérations pour n'être pas trop surpris du ton et de la teneur d'une réponse quasi officielle à l'encyclique *Præclara* de Léon XIII.

Cette réplique n'est signée d'aucun membre du Saint-Synode ; mais elle a été annoncée par les *Nouvelles ecclésiastiques* (« Tserkovnga Viedomosti »), son organe, et mise en vente au bureau de la rédaction. Il n'est pas téméraire de supposer qu'elle manifeste l'opinion qui domine au sein et au-dessus du Synode. Ses auteurs la présentent comme la réfutation opposée à l'encyclique par les représentants des deux principales nations orthodoxes, le peuple russe et le peuple grec¹. Au texte de l'encyclique de Léon XIII fait suite la critique du général Kireïef. Viennent ensuite deux autres articles : l'un du professeur russe Lopukhin, l'autre du grec Diomède Cyriaque, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Athènes. Le dernier article avait déjà paru dans une revue grecque et une revue allemande, en 1893, un an avant l'Encyclique. Au reste, on nous déclare, sans façon, que le professeur grec avait deviné le programme précis de la papauté, à l'heure actuelle.

Dès les premières pages de la brochure, tout projet de réunion est écarté avec une rudesse qu'on juge superflu de déguiser. Pourtant, la lettre de Léon XIII ne contenait, à l'adresse des orthodoxes, aucun terme blessant. Le mot de schismatique n'y était pas prononcé. A toutes les pages, c'était le langage d'un père ouvrant les bras à ses enfants, ne rappelant leurs torts que pour les excuser et ramener à lui ceux qui, par la force des événements, s'en trouvent éloignés. Les théologiens orthodoxes sont peu sensibles à ces égards. Ils disent amèrement au pape que si l'Orient est séparé de l'Occident, c'est la faute de ses prédécesseurs. Quant à l'éloge qu'il a fait du peuple slave, les deux écrivains russes n'en

1. *L'Encyclique du pape Léon XIII sur la réunion des Églises*. 56 pp. in-8, 2^e éd. augm. et corr., 1895. — C. Tondini de Quarenghi, ouv. cit., p. 30 et suiv.

sont ni surpris ni touchés. Ils y voient un hommage, juste mais intéressé, rendu à la vieille foi et aux autres belles qualités de leur race. Si le pape use, à leur égard, de paroles si engageantes, c'est qu' « il a besoin de leur concours ». « Il voit ses forces décroître en Occident ; voilà ce qui le met dans l'absolue nécessité de se procurer, sous le couvert d'une alliance, un esclave dans l'Orient. » De tels considérants, il est naturel de conclure avec Kiriaki : « Les peuples d'Orient perdront la raison ou verront le soleil se détourner de son cours plutôt que de prendre le chemin qui mène à Rome. »

Par ces manifestes, on se propose — cela est clair — d'arrêter tout projet d'union, et de décourager les efforts persévérants du pape. On s'efforce de multiplier les obstacles entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe et d'élargir le fossé qui les sépare.

Au point de vue dogmatique, les auteurs souscrivent aux seules conclusions admises par les sept premiers conciles œcuméniques. Ils n'admettent pas, disent-ils, que le Saint-Esprit procède du Fils ; que Marie a été conçue sans péché ; que le pape est infaillible dans les décisions qui intéressent la foi ; qu'il a le pouvoir d'octroyer aux fidèles des indulgences. Nous répondrons plus tard à ces griefs, en examinant la réplique du patriarche œcuménique à Léon XIII ; nous montrerons que l'on peut admettre les dogmes incriminés, sans abdiquer la foi ou falsifier le symbole des premiers siècles.

Les trois écrivains orthodoxes s'attardent peu à ces discussions théologiques. Ils développent avec plus de complaisance et tournent sous toutes ses faces une difficulté d'ordre politique plutôt que religieux ; ces sortes d'arguments, nous l'avons dit, ont sur les peuples d'Orient un empire irrésistible. Ils affirment que ces derniers, s'ils reconnaissent la suprématie du pape, perdront bientôt, avec leur rite, jusqu'aux signes distinctifs de leur nationalité. C'est en vain que Léon XIII promet de respecter leur langue liturgique, leur discipline, leurs anciens usages religieux. En dépit de son bon vouloir, il n'enchaîne ni son entourage ni ses successeurs ; ceux-ci ne s'estimeront pas liés par sa parole et reprendront les vieux empiétements de la papauté. Si on en

doute, qu'on se reporte aux circonstances qui ont accompagné et suivi l'union de Brzesc.

III

C'est là, sur le Bug, au confluent du Mokhavets, en Lithuanie, que fut conclue, en 1595, l'union entre l'Église romaine et la majorité des Ruthènes. Sous ce nom on désignait autrefois les Russes occidentaux, groupés autour de Kiew, leur capitale et leur métropole religieuse. Dans un sens plus large, on comprend sous le nom de Ruthènes non seulement les Petits-Russiens, mais aussi les Rouges-Russiens, les Noirs-Russiens et les Blancs-Russiens. Ils s'avançaient au nord-est et au sud-est jusqu'aux dernières limites des gouvernements russes actuels de Novogorod et de Poltawa.

Simple colonie ruthène, fondée au douzième siècle par Georges Dolgorouki, huitième fils de Vladimir le Monomaque, grand-duc de Kiew, Moscou devint bientôt la capitale d'un royaume nouveau, la Moscovie ; et celle-ci, qui a pris, depuis, le nom de Russie, est arrivée, de conquête en conquête, à s'incorporer la plus grande partie de la Ruthénie.

La dernière, dans l'intervalle, a subi bien des vicissitudes. Tour à tour ravagée par les Mongols, soumise par les Lithuaniens, elle devint polonaise, sous le sceptre de Jagellon, le jour où ce prince, roi de Lithuanie, épousa la reine de Pologne, la pieuse Hedwige¹ (1386). Cette fusion détermina la conversion de la plupart des Lithuaniens. Mais, pendant deux siècles encore, la Ruthénie persévéra dans le schisme byzantin, où elle était tombée, au douzième siècle, par suite de l'extrême difficulté de communiquer avec Rome.

Or, que penser de l'assertion du général Kireïef; savoir que le retour des Ruthènes à la religion catholique « fut déterminé par la violence » et qu'on s'efforça ensuite, à Rome et en Pologne, « par des procédés aussi audacieux qu'impudents de faire disparaître, chez les Uniates, jusqu'aux moindres vestiges, soit du rite grec, soit de la nationalité russe » ? Parler ainsi, c'est présenter sous un faux jour une histoire,

1. Voir la *Revue des Deux Mondes* sur ce mariage... et l'union de la Lithuanie et de la Pologne : *Une annexion d'autrefois, Hedwige et Jagellon*, etc., 1^{er} juillet et 1^{er} août 1869.

d'ailleurs très complexe. Du treizième au seizième siècle, on trouve, nous en convenons, des papes qui se montrent peu favorables au maintien du rite gréco-slave et poussent les Ruthènes à passer au rite latin. Il en est qui ont préconisé cette direction comme juste et avantageuse à l'Église ; à quelques autres, elle a paru peu clairvoyante. Il est pourtant injuste d'appeler « impudentes » ou « persécutrices » les mesures que Rome approuva. D'ailleurs, aux époques dont parle l'écrivain russe, c'est-à-dire à partir du dix-septième siècle, les papes ne cessèrent de prescrire, en faveur des Uniates, le maintien du rite gréco-slave. Clément VIII, au moment de l'union en 1596, Paul V en 1615, Benoît XIV vers le milieu du siècle suivant, leur garantissent la conservation de leur rite, de leur langue liturgique et des autres usages, qui ne sont point en opposition avec le dogme catholique¹.

Il est vrai que, sans tenir compte des directions pontificales, on introduisit peu à peu dans la liturgie ruthène des modifications et des usages qui la différenciaient du rite des Russes schismatiques et la rapprochaient du rite latin. De ce désaccord entre les lettres des papes et les actes des clercs réformant, d'après les idées du gouvernement, le culte ruthène, les papes ne sont pas responsables. Les innovations introduites par le synode de Zamosc (1720), ne touchaient pas à l'essence du rite gréco-slave. Néanmoins, Innocent XIII refusa de les sanctionner ; et ce ne fut pas sans peine qu'elles obtinrent l'assentiment de son successeur Benoît XIII².

Si, en exécutant les décrets du Synode, on en dépassa parfois la teneur, la responsabilité n'en remonte pas au pape, mais à une partie du clergé latin, à la noblesse et à la cour de Pologne. Certes, il serait odieux d'oublier les glorieuses pages que les exploits de la Pologne ajoutèrent à l'histoire de l'Europe et de l'Église. Maintes fois elle sauva la civilisation chrétienne des invasions tartares et musulmanes ! Malheureusement, la prudence et la modération ne présidèrent pas

1. Voir Dr Julian Pelesz : *Geschichte der Union der Ruthenischen Kirche mit Rom von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*. 2 vol. in-8. Vienne, 1878 et 1880. — Theiner : *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie*. In-8. Paris, Debécourt, 1843.

2. Theiner : *Monumenta Poloniæ*. — *Vicissitudes etc.* — Tondini, ouv. cit.

toujours à sa politique intérieure. Beaucoup de représentants de la noblesse et du haut clergé ne surent pas garder, à l'égard de leurs inférieurs, la condescendance qui attire et pacifie. Sans doute, la droiture de leurs intentions les excusait à leurs yeux. Ils avaient foi en l'excellence de la religion romaine, et croyaient que le moyen le plus sûr d'établir et de rendre stable l'union entre tous les sujets de la Pologne, c'était de travailler à rendre leur culte plus uniforme. La Pologne crut aussi s'entourer contre son implacable voisine d'une puissante barrière, en faisant disparaître l'identité de rite entre ses sujets uniates et les Moscovites. Elle s'inquiéta peu de fortifier ainsi les chaînes qui unissaient les Russes à l'Église grecque-schismatique elle ne s'aperçut pas, surtout, que ses tentatives de demi-latinisation seraient exploitées, dénaturées, et que ses ennemis en abuseraient pour lui aliéner ses sujets ruthènes.

Le devoir de la Pologne était d'admettre les clercs ruthènes sur un pied d'égalité avec le clergé latin. Au moins aurait-elle dû se soucier davantage de leur situation matérielle, intellectuelle et morale, améliorer leur sort, travailler à faire passer en leur âme le zèle, les vertus, l'idéal du sacerdoce. Au lieu de cela, on les laissa croupir dans l'ignorance et l'oubli de leurs devoirs. La noblesse uniате en vint promptement à rougir de l'infériorité de son clergé ; elle passa bientôt en masse au rite latin ; les bourgeois ne tardèrent pas à l'imiter. Ainsi s'agrandit l'écart entre l'Église latine et cette Église desservie par un clergé marié, ignorant, besogneux, auquel n'obéissaient plus que les paysans¹.

Le clergé et les fidèles uniates, par leur rite demi-grec et demi-latin, se voyaient isolés des Russes, mais aussi des Polonais. Du moment qu'ils n'adoptaient pas librement le rite latin, l'introduction forcée de quelques usages des catholiques occidentaux ne pouvait qu'exciter leur mécontentement, scandaliser leur foi peu éclairée, et les induire à croire qu'on altérerait leur religion en des points essentiels. Cette

1. J. Pelesz, t. II, p. 481 sqq. — Dom A. Guépin : *Un apôtre de l'union des Églises au dix-septième siècle ; saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie* (2^e éd., Paris, Oudin, 1897), t. II, ch. iv, p. 70, 73, 412, 413, 452-457.

désaffection du tiers de ses sujets fut une des causes qui précipitèrent la ruine de la Pologne. Tel était, du moins, le sentiment de Pie IX, qui disait à M. Orpizewsky, agent à Rome du prince Czartoryski : « Les Polonais portent la peine de trois grands péchés, à savoir : de l'oppression et de l'abandon des paysans, de l'indifférence témoignée à l'Église grecque-unie, de la fréquence des divorces parmi eux¹. »

IV

Si la Pologne eut des torts envers les Ruthènes, la Russie fut-elle, à leur égard, sans reproche² ? Elle a voulu faire passer les Uniates dans les cadres de l'Église orthodoxe. Ce but poursuivi avec une rare persévérance, depuis Pierre le Grand jusqu'à Alexandre II, a été atteint. Mais par quels moyens ? Tandis que la Pologne visait à *latiniser* le rite des Uniates pour grandir la barrière qui les séparait de ses ennemis, ceux-ci leur représentaient qu'on anéantissait leur rite, leurs privilèges séculaires, leur religion, leur nationalité ; ils ajoutaient que, pour retrouver la liberté, l'égalité civile et politique, il était nécessaire de revenir à leur ancien rite et de rentrer dans le giron de l'Église orthodoxe.

La Russie a la part du lion dans les démembrements de la Pologne. Catherine II s'empare de la Russie blanche, de la Petite-Russie et de la Lithuanie. Dès lors, on emploie des moyens plus énergiques pour russifier ces provinces, c'est-à-dire pour les ramener à l'orthodoxie. L'ordre basilien, le plus ferme appui du clergé uniate est désorganisé, dispersé. Puis, la majeure partie du troupeau, environ cinq ou six millions de fidèles, sont arrachés de force à l'Église catholique. Restent deux millions d'Uniates ; ils ne sont pas inquiétés sous le fils de Catherine II, Paul I^{er} (1796-1801) et son petit-fils, Alexandre I^{er} (1801-1825). Mais le frère de celui-ci, Nicolas I^{er}, craignant que la Pologne ne retrouvât ses forces

1. Tondini, ouv. cit., p. 94.

2. Voir J. Pelesz, ouv. cit. — Theiner, *item*. — P. Lescœur, de l'Oratoire : *l'Église catholique en Pologne sous le gouvernement russe, depuis le premier partage jusqu'à nos jours (1772-1875)*, 2 vol. in-8, 2^e éd. Paris, Plon, 1876. — *Persécutions et souffrances de l'Église catholique en Russie*, par un ancien conseiller d'État de Russie. Louvain, Fonteyn, 1844.

avec l'intégrité de ses membres, voulut trancher, d'un coup décisif, tous les liens spirituels qui les unissaient encore.

Le plan fut peut-être l'œuvre du métropolitain de Lithuanie, Siemaszko. Celui-ci en fut, du moins, l'impitoyable exécuteur. Sous prétexte de ramener le rite ruthène à sa pureté primitive, il supprima d'abord tous les changements qu'on y avait introduits depuis l'union de Brzesc. Ensuite, il prétendit que le retour des Uniates à leurs anciens usages ne pouvait être complet, durable, s'ils n'adhéraient à l'Église orthodoxe. La violence acheva ce qu'avait commencé la ruse. Au synode de Polotsk (12 février 1839), les trois évêques ruthènes, avec 1 325 membres de leur clergé, signèrent leur incorporation à l'Église gréco-russe. Plusieurs popes, cependant, restaient fidèles à leur foi. La prison, l'amende, l'exil les mit dans l'impossibilité de continuer leur ministère, tandis qu'on imposait de force aux fidèles celui des popes schismatiques.

Placés d'abord, en très grande partie, sous la domination de l'Autriche, les 500 000 Uniates du diocèse de Chelm étaient restés attachés à la religion catholique. Ils ne furent pas inquiétés, sous Alexandre I^{er}, après avoir été annexés à la Russie. Nicolas I^{er} essaya de les détacher de Rome ; il n'y réussit pas, mais il prépara de loin les défections obtenues sous son successeur. En 1873, Alexandre II et le prélat Popiel jugèrent le moment venu de leur appliquer les mesures qui avaient si bien réussi à Nicolas I^{er} et à Siemaszko. Nommé administrateur du diocèse par la seule autorité du tsar, le chanoine apostat Marcel Popiel décréta que le rite gréco-slave serait rétabli dans son intégrité. L'acte était irrégulier. A ce titre, il fut vivement blâmé par Pie IX dans sa lettre : *Omnem sollicitudinem*, du 13 mai 1874. On ne manqua pas de montrer, dans l'intervention du pontife, le prétendu plan de latinisation poursuivi par l'Église romaine. Un an plus tard, la majorité du clergé uni consentait à être incorporé au diocèse orthodoxe de Varsovie.

Comme après l'insurrection de 1861, le régime de la terreur s'étendit sur tout le diocèse. Les apostats et ceux qui les encourageaient furent récompensés. Ceux qui se déclarèrent fidèles à l'union ou s'en firent les apologistes furent traqués

comme des malfaiteurs. Est-ce ici le lieu de rappeler que des milliers de chrétiens restèrent fermes devant les menaces, et plusieurs dans les tourments ? Il y eut des paroles et des actes dignes des premiers martyrs. Des parentes pleuraient devant son épouse la mort d'un jeune paysan qui venait d'être tué : « Oh ! s'écria l'héroïque femme, ne pleurons pas les martyrs, mais envions leur sort. »

Du diocèse de Chelm la persécution avait débordé sur la Pologne latine. En 1864, la plupart des couvents furent fermés, leurs biens confisqués. On imposa de nouvelles entraves au recrutement du clergé, de nouvelles chaînes à son apostolat. Vers 1892, le ministre de l'Intérieur Tolstoï et le gouverneur Apuchtin avaient si bien épuré le personnel enseignant que, dans 2 709 écoles sur 2 863, l'enseignement religieux n'était plus confié à un maître catholique. La langue polonaise avait été rayée des programmes scolaires et le russe rendu obligatoire à l'école d'abord, puis à l'église. Comme bien des prêtres et des fidèles refusaient d'user des livres de prières et des rituels traduits en russe, on ferma leurs églises¹.

A la fermeture de l'église de Krozé, dans le gouvernement de Kowno, se rattache un sanglant épisode. Le 2 novembre 1894, des milliers de personnes s'étaient réunies dans ce sanctuaire, espérant bien que l'on n'aurait pas le triste courage de les en chasser. Par ordre de ses chefs, une troupe de Cosaques pénétra en armes dans le saint lieu, profana les objets du culte, tua ou blessa une partie de cette foule en prières et désarmée. De telles vexations finirent par exaspérer jusqu'à la fureur certains catholiques ; on vit des parents se tuer avec leurs enfants pour ne pas les livrer au pape. Une mère affolée brisa la tête de son enfant que voulait baptiser un ministre orthodoxe.

Quand la route des apôtres de l'orthodoxie est ainsi rougie de sang, n'y a-t-il pas une ironie cruelle à frapper une médaille commémorative des événements de 1839 à 1889, avec

1. C^{te} Leliwa : *Russie et Pologne*, 1896. Voir l'article écrit à l'occasion de ce livre par M. Ch. Dupuis, dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 15 janvier 1898.

ces paroles en exergue : « Retour par l'amour de ceux que la violence avait arrachés » ?

Disons-le, pour atténuer ses torts : si le gouvernement russe n'a pas reculé devant de tels moyens pour arriver à ce qu'on appelle la *russification* de la Pologne, c'est qu'il les a crus nécessaires pour réaliser l'unité nationale. S'il a poursuivi avec tant d'âpreté tout vestige du culte catholique, c'est qu'il voyait, par erreur, dans ceux qui le pratiquaient des insurgés contre la religion nationale, des ennemis de la puissance moscovite. Quant au tsar, il a souvent ignoré la conduite odieuse de plusieurs subordonnés. Parfois, en exécutant ses ordres, on les a outrepassés : on sait, par exemple, qu'Alexandre III tressaillit d'horreur, quand il apprit le massacre de Krozé. Un an plus tard, à l'avènement de Nicolas II, quel mal n'eurent pas les pauvres catholiques du gouvernement de Siedlcé pour faire parvenir jusqu'à lui l'exposé navrant des épreuves physiques et morales auxquelles, depuis longtemps, ils étaient condamnés¹ ?

Avec le nouveau règne, nous sommes heureux de le reconnaître, un esprit plus clément a prévalu². Ce n'est pas encore la liberté pour les catholiques ; mais on peut croire que c'en est l'aurore. Le chaleureux accueil des habitants de Varsovie a montré à Nicolas II qu'on lui sait gré d'avoir fait cesser dans les écoles la dure contrainte qui pesait sur les élèves des confessions étrangères. Les derniers gouverneurs Schouvalof et Imeretinski ont pris à tâche de faire oublier l'intolérance de leurs prédécesseurs. On semble comprendre, enfin, que l'un des meilleurs moyens de faire tomber les rancunes des Polonais, c'est de leur permettre l'exercice du culte catholique. Ces idées vraiment humaines, et d'un libéralisme de bon aloi, commencent à trouver d'éloquents propagateurs. Le *Messager d'Europe*, de Saint-Petersbourg, les *Nouvelles de Saint-Petersbourg*, organe du prince Oukhtomski, demandent pour

1. *Aux pieds de Sa Majesté l'Empereur des Russies*, pétitions des catholiques. Cracovie, Imprimerie du Czar, 1896.

2. Voir *la Russie et le Vatican sous Léon XIII*, par M. François Carry, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1897. — *La Voix internationale : le tsar Nicolas II et sa cour*, janvier, février, mars, avril 1898.

les sujets de l'empire la liberté de conscience, et montrent qu'on peut devenir ou rester catholique, sans cesser d'aimer la Russie et d'être un féal serviteur du tsar.

Si cet esprit d'équité avait soufflé un peu plus fort sur MM. Kireïeff et Lopukhin, ils n'auraient sans doute pas prétendu qu'à l'égard des Ruthènes, tous les Polonais se sont comportés en loups, et tous les Russes en agneaux. Ils auraient convenu que si une partie du clergé polonais s'est efforcé de latiniser le rite uniate, les papes n'ont point encouragé cette entreprise. Mal renseignés, ils ont peut-être laissé commettre quelques abus ; mais on peut supposer qu'avec la sûreté et la facilité d'informations dont nous disposons aujourd'hui, de tels malentendus deviendraient impossibles. Au surplus, les tentatives de latinisation du rite ruthène sont, dans l'histoire du monde catholique, une exception, au milieu de tant d'autres rites orientaux, dont l'Église romaine, dans le cours des siècles, n'a jamais altéré la pureté.

V

L'article du professeur Diomède Cyriaque est écrit d'un point de vue qui diffère de celui de ses collaborateurs. A ses yeux, « le papisme est l'ennemi de la véritable science » ; « l'inquisition a toujours contrarié le mouvement intellectuel des peuples » ; enfin « la pratique de la religion romaine a pour conséquence inévitable l'affaiblissement du sens moral et l'incrédulité ».

Le dernier trait n'est-il pas pour nous ébahir ? Par bonheur les autres ne portent pas mieux. Notre religion ennemie de la science ! M. Cyriaque pourrait-il nous indiquer un siècle où parmi les plus illustres représentants de la science n'aient pris rang des catholiques ? Pour ne point remonter au delà de 1850, n'a-t-il pas entendu parler d'historiens, d'exégètes, de théologiens, de philosophes, de médecins, de naturalistes et d'astronomes chez qui la foi catholique n'a porté préjudice ni à l'élan, ni à la pénétration de l'esprit¹ ?

1. Sur le moyen âge, voir *Savants et chrétiens* ou *Étude sur l'origine et la filiation des sciences*, par le R. P. Th. Ortolan. Delhomme et Brigue, Paris, 1898.

Nous craindrions d'être cruel, en répétant ce qui se dit pourtant aux quatre coins du monde civilisé, dès qu'on met en parallèle avec le clergé catholique le clergé orthodoxe. M. Cyriaque conviendra-t-il, du moins, des aveux que l'évidence des faits arrache aux partisans de son Église ? Le journal orthodoxe le *Constantinopolis* déplorait, l'an dernier, l'incapacité d'une grande partie du clergé de la capitale de l'orthodoxie photienne. Une commission, instituée par le patriarche Constantin V pour y porter remède, a découvert, ajoute-t-il, une vingtaine de prêtres ne sachant même pas lire. Si on trouve à Constantinople des prêtres de cette force, on se demande quelle sera la culture exigée du clergé de province. Vers la même époque, deux autres journaux orientaux, l'*Agapé* et l'*Anatolè*, organes des Églises séparées, observaient que les prédicateurs, les évêques lettrés et munis de diplômes manquent complètement dans l'Église orthodoxe de Syrie, tandis que les Uniates grecs, syriens et maronites en sont abondamment pourvus.

Dans un discours dont nous reparlerons un peu plus loin, M. Cyriaque — qui, en sa qualité de professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Athènes, doit connaître les ressources des Églises orthodoxes — n'avouait-il pas que « le bas clergé est encore mal formé », et que les religieux se contentent, d'ordinaire, de vaquer à la prière et à la méditation ? Nous savons bien que le haut clergé, surtout en Grèce et en Russie, est plus cultivé. Encore, sa formation intellectuelle et surtout sa formation religieuse n'est-elle pas sans de graves lacunes, au dire du député roumain Nicolaescu, de l'ancien ministre Stolojau, de tels rédacteurs des *Kairoï* et de l'*Anáplasis*, ainsi que du célèbre russe Aksakov. A les entendre, les prêtres et les évêques cultivés, vertueux, zélés, feraient complètement défaut dans l'Église orthodoxe¹. Bien que formulés par des amis, ces jugements nous sem-

1. *Revue de l'Église grecque unie*, juillet 1890. — *L'Anaplasis d'Athènes*, 15 juin 1890. — *Les Kairoï*, 25 juin 1890. — Soloviev : *la Russie et l'Église universelle*, p. 51. — *Revue de l'Église d'Orient*, juin 1893. — *Revue de l'Orient chrétien*, 1895, p. 220; 15 octobre 1897, p. 319-320. — Victor Tissoit : *la Russie et les Russes*, Paris, 1882, ch. III : « Les deux popes. » Ici, nous faisons cependant des réserves sur le ton irrévérencieux de l'auteur; le portrait tourne à la caricature. Theiner : *Église schismatique russe*, ch. XI.

blent trop sévères. Faisons la part de l'exagération ; il n'en reste pas moins que moines et clercs orthodoxes ne tiennent, ni dans le mouvement littéraire et scientifique, ni dans l'éducation de la jeunesse, la place que gardent toujours leurs émules catholiques. Si de part et d'autre les œuvres de charité, cet épanouissement du cœur de l'Église, étaient mises en regard, la comparaison serait plus écrasante encore. En dépit d'exceptions, dignes de tout notre respect, les clercs et les religieux séparés n'ont pas encore conquis à leur Église l'admiration qu'inspire la science et surtout le dévouement. Pour vous en rendre compte, vous n'avez qu'à prononcer le mot de pape devant un Russe, même croyant ; d'ordinaire il esquissera un sourire, par où se trahit son peu de considération pour ce nom. Le défenseur officiel du clergé russe, le procureur du Saint-Synode, M. Pobédonotzef ne convenait-il pas naguère que le clergé slave passe pour « grossier, ignorant, inactif, sans influence sur le peuple »¹ ? Il est vrai que celui-ci témoigne un peu plus de respect pour le religieux, à cause de sa vie pénitente, et pour l'évêque, d'ordinaire beaucoup plus cultivé, et qui d'ailleurs, étant tenu au célibat, ne peut être choisi que dans le clergé noir ou régulier.

VI

Le docte polémiste grec accuse la congrégation de l'*Index* d'étouffer le progrès scientifique. Il confond, ce nous semble, cette liberté, à laquelle chacun a droit, de chercher et de répandre la vérité avec la liberté d'enseigner et de propager des doctrines immorales ou impies, dangereuses à tout le moins pour l'âme d'un croyant, et qui, après tout, ne sauraient être érigées en thèses, faute de preuves, ni en règles de conduite, faute d'honnêteté et de rectitude.

D'ailleurs, M. Cyriaque ne voit-il pas que ses coups, s'ils

1. *Questions religieuses*, ouv. cit., p. 270. — Voir aussi *l'Empire des tsars*, t. III, liv. II, ch. VIII : *le Clergé noir, les couvents et les moines, religieuses et sœurs de charité*, ch. IX et X ; *le Clergé blanc*, en particulier la caste sacerdotale, sur le pape et sa famille. — Theiner, ouv. cit., ch. V : *Clergé régulier*, et surtout ch. VI : *Clergé séculier*. — Le P. J. Gagarin, S. J. : *le Clergé russe* (Bruxelles, 1871), p. 53. — F. Knie : *Die Russisch-schismatische Kirche, ihre Lehre und ihr Cult*. Gratz, 1894.

portent, tombent en plein sur une autre Église, sœur de la sienne ? En regard de l'*Index* russe, l'*Index* romain nous semble très libéral. On compte les ouvrages sur des questions religieuses, interdits par celui-ci. On compterait plus aisément les ouvrages que celui-là n'interdit pas. Le temps n'est pas encore loin, où aucun prédicateur catholique ne pouvait prononcer un sermon sans l'avoir soumis au visa de l'autorité civile. Pas plus tard que l'an dernier, un exemplaire des *Études* nous revenait de la Russie, avec les doléances d'un lecteur, nous signalant des pages entières *passées au caviar*. Le crime du rédacteur était d'avoir parlé comme tout le monde, en deçà de la Vistule, parle de Catherine II. Le théologien orthodoxe ne paraît pas se douter que l'esprit catholique est beaucoup moins soupçonneux, et que nos savants n'écartent et ne taisent pas un fait avéré, sous prétexte qu'il est préjudiciable à la réputation de quelque personnage ecclésiastique, voire d'un pape. Le procureur du Saint-Synode, M. Pobédonostzeff, ne serait-il pas scandalisé de cette parole de Léon XIII : « Je veux qu'on raconte la vérité, toute la vérité » ; et serait-il prêt à imiter un pontife, qui a ouvert aux savants étrangers les archives du Vatican¹ ? Qu'on cesse donc de juger notre Église sur quelques exemples anciens, exceptionnels ; et qu'on ne dise plus qu'elle ferme ou rétrécit les horizons du vrai, du beau et du bien dans l'art, la littérature et la morale.

VII

Le reproche précédent est vieux ; en voici un tout nouveau : « La religion catholique conduit inévitablement à l'affaiblissement du sens moral et à l'incrédulité. » Plus haut, l'ondoyant écrivain se plaignait de nos règles sévères, inflexibles ; il les trouve maintenant trop lâches et favorables à la licence. Il faut avoir l'esprit d'un Gorgias pour mettre tout cela d'accord. Franchement, mieux vaudrait dire que nous avons tous les torts, parce que nous n'avons pas été nourris dans le giron de l'Église orthodoxe.

1. Pastor : *Histoire des Papes, depuis la fin du moyen âge*. Paris, Plon, t. V, 1898, avant-propos. — Cardinal Gibbons : *The ambassador of Christ*. London, 1896, ch. xxii, *The study of men and the times*, p. 252-255.

Que ne sommes-nous protestants, M. Cyriaque nous traiterait avec beaucoup plus d'égards, et — pour dire vrai — en amis. Il paraît que l'esprit de libre examen, de dédain pour l'autorité, qui était jadis la caractéristique du protestantisme, devient maintenant à la mode chez les beaux esprits de l'Église orthodoxe. Du moins, le disert professeur, après bien d'autres, l'atteste, dans une allocution adressée vers la fin de 1890, aux théologiens protestants d'Iéna¹. Nous y retrouvons les mêmes idées que dans l'article approuvé par le Saint-Synode. Seulement, en parlant aux orthodoxes, il mettait une sourdine à sa voix. Devant les protestants, il est plus clair, plus explicite, et ne nous laisse pas la peine d'interpréter des tendances, de deviner des sous-entendus. Ce n'est pas de l'appel à l'esprit scientifique, que nous nous plaindrons. L'histoire et la théologie catholique n'en ont point peur. Mais bien des croyants orthodoxes ne seront-ils pas scandalisés, avec nous, de voir que la plupart des écoles où est formé leur haut clergé, sont inféodées aux universités protestantes d'Allemagne? Qu'on écoute plutôt le professeur d'histoire ecclésiastique de l'université d'Athènes :

Je me réjouis de passer quelques jours, comme ami au milieu de vous, théologiens allemands d'Iéna. Tous les théologiens du monde chrétien honorent la théologie protestante allemande, et à bon droit, car elle tient aujourd'hui le sceptre dans la science théologique. La plupart des théologiens, non seulement de la Grèce, mais de la Russie, de la Roumanie, de la Serbie, et des autres contrées orthodoxes ont été disciples des professeurs de théologie allemande. Tous les théologiens de l'université d'Athènes ont étudié en Allemagne, et parmi eux celui qui vous parle a été élève des Universités d'Erlangen, de Leipsig et de Vienne..... Nous sommes plus amicalement disposés envers les protestants que les catholiques..... Nous sommes amis des protestants, parce qu'avec eux, nous avons un ennemi commun, le papisme. Le papisme, nous menace tous; les jésuites combattent les protestants et les orthodoxes; dans tout l'Orient, les écoles jésuitiques luttent contre nous et travaillent au développement du catholicisme à notre dommage. Le despotisme spirituel du papisme, sa lutte contre la liberté, la science, la civilisation nouvelle, concerne aussi les peuples orientaux. En Occident, le papisme a définitivement triomphé, et nous peut-être, nous disparaîtrons ou nous serons blessés mortellement...

1. La traduction française de ce discours se trouve dans la *Revue des Églises d'Orient*, janvier 1891, p. 6 et suiv.

... Nous aimons les protestants, parce que l'esprit de notre Église est plus libre que celui de l'Église catholique; nous sommes plus près du protestantisme qu'on ne le pense ordinairement.... Nous, orientaux, nous n'appelons jamais notre Église, le catholicisme orthodoxe; ce mot de catholicisme est chez nous synonyme de romanisme ou de papisme.. Nous nous appelons orthodoxes ou orientaux. Notre Église diffère substantiellement du catholicisme et se trouve entre lui et le protestantisme. Le catholicisme est l'Église de l'autorité, le protestantisme est l'Église de la liberté; l'Église orthodoxe travaille à réunir l'autorité avec la liberté... Nous n'avons pas de pape tout-puissant. Chaque Église nationale est *indépendante*... Le patriarche de Constantinople a simplement la primauté d'honneur, il n'exerce pas la moindre autorité sur les autres patriarchats indépendants et les autres Églises nationales d'Orient, qui se gouvernent séparément avec autonomie et liberté.

Nous voyons bien par l'exemple de l'auteur que l'esprit de libre examen commence à pénétrer dans son Église. Mais l'esprit d'autorité qu'il revendique contre l'individualisme protestant, où est-il? Ne déclare-t-il pas que chaque Église nationale est indépendante, et que les actes des synodes orientaux des derniers siècles n'ont pas une autorité absolue?

Quant aux accusations passionnées contre les papistes et les jésuites, nous pensons y avoir déjà répondu. Serait-elle donc vraie, hélas! cette parole de Joseph de Maistre : « La haine de Rome est le lien unique, mais universel, de toutes les Églises séparées »? M. Cyriaque énumère avec complaisance les griefs communs aux protestants et aux orthodoxes. Pourtant, malgré quelques concessions à la critique allemande, les Églises orientales, nous en sommes persuadé, sont encore plus proches de nous que des réformés. Les dogmes de la présence réelle et de la rémission des péchés par la confession, ces deux foyers de la vie surnaturelle, les mettent à une distance infinie de l'Église de Luther et de Calvin, et lui fournissent une base d'entente avec les catholiques. Aussi, vaut-il mieux fermer les oreilles aux paroles amères, et retenir seulement du discours de M. Cyriaque, les paroles qui suivent :

Seul, le christianisme, cette religion de l'esprit et de la charité, peut sauver le bien spirituel des peuples chrétiens que le matérialisme fait disparaître... Sans lui, toute notre civilisation européenne est menacée d'être anéantie....

Fasse Dieu que les diverses Églises s'aiment et se pacifient, afin que, dans une même espérance, elles poursuivent le bien commun, le relèvement religieux et moral de l'humanité ou l'avènement du règne de Dieu sur la terre !

VIII

Cet appel à la réconciliation, nous le trouvons même chez les deux théologiens russes ; eux aussi constatent qu'il est désirable de « réunir dans l'unique Église du Christ toutes les forces dispersées de la chrétienté » ; que « le sentiment de l'absolue nécessité de l'union ne s'est jamais éteint au cœur des meilleurs représentants du christianisme ».

Ces aveux sont précieux ; une conclusion en découle : Si le Christ n'a voulu fonder qu'une seule Église ; si l'union des chrétiens est nécessaire, comme l'affirme le professeur athénien, pour lutter contre le matérialisme, l'athéisme et le communisme, où chercherons-nous le secret de cette union ? Est-ce dans le principe protestant du libre examen, qui désagrège rapidement les plus augustes monuments de la tradition, qui met en pièces les anciens symboles de foi, naguère vénérés par l'Orient comme par l'Occident, et traite, avec le même sans-gêne qu'une histoire d'Alexandre, les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament ? Comment ce principe, qui a déjà divisé le protestantisme en des milliers de sectes, cimenterait-il l'union des Églises ?

A leur tour, les théologiens orientaux nous invitent à chercher l'unité de foi, en rejetant toute doctrine qui n'est pas contenue dans les décisions des sept premiers conciles ; en même temps, ils veulent que chaque Église nationale soit indépendante. Tout cela est gros de contradictions. D'abord, ce *critérium* d'unité dogmatique, qu'on cherche dans les huit premiers siècles, est bien élastique. Les décrets conciliaires ne sont pas interprétés de la même manière par les catholiques et les orthodoxes ; ceux-ci, d'ailleurs, ne s'entendent pas même entre eux. De plus, supposons l'union faite sur tous les autres articles ; tant que la juridiction réelle du pape ne sera pas admise, cette union restera factice, illusoire. L'Église qui aura pour limites celles du royaume temporel, où réside son chef, ne sera pas *une, universelle*. Elle restera nationale. Sa chaleur et sa vie ne se communiqueront pas aux

autres Églises, par delà les frontières. Au lieu d'un corps organisé, comme l'exige l'unité de l'Église, nous aurons des organes juxtaposés.

De ces Églises séparées, l'une, l'Église russe, impose par sa vaste étendue et son prestige extérieur. Sa solidité, pourtant, est plus apparente que réelle. A une longue inertie, qui la conservait dans le *statu quo*, succède un travail qui, au lieu de la rajeunir menace de la détruire. La critique protestante a pénétré jusqu'à la tête et au cœur. L'ancienne foi, où s'alimentait sa vigueur, est lentement minée. Dans les classes cultivées et jusque dans le haut clergé, le scepticisme depuis le siècle dernier poursuit son action dissolvante.

Dans ce monde officiel, on considère souvent le culte orthodoxe, comme une *étiquette nationale*, dont l'observation est imposée par les usages, l'intérêt du pays, le patriotisme. Mal instruite par le bas clergé qui ne peut lui apprendre ce qu'il ignore, la plus grande partie du peuple reste encore attachée aux pratiques du culte, sans en pénétrer le secret intime, l'âme. Aussi, dans ce milieu, le sens religieux se matérialise et s'égare d'une façon étrange. Des moujicks vous diront, de bonne foi, qu'ils ne sont pas en communion avec le pape, parce qu'il ne porte pas la barbe.

Cette ignorance en bas, unie à un puissant instinct religieux est un terrain fécond, d'où sortent d'innombrables sectes. Le raskol ou schisme naquit, il y a deux siècles, à l'occasion de la correction des livres liturgiques. Les Raskolnikis s'en tinrent obstinément au texte tel quel. Le stundisme, au contraire, qui date à peine de quarante ans, est né sous l'influence du protestantisme, d'une réaction contre le formalisme orthodoxe. Le champ libre entre ces deux grandes hérésies a été pris par beaucoup d'autres. Au reste, le raskol surtout s'est divisé en de nombreuses sectes, dont quelques-unes se signalent par leurs usages bizarres, parfois cruels, impies ou immoraux. Tels sont « les partisans de l'union libre » qui, comme les Khlysti (flagellants), les Skakouny (sauteurs) et les Skoptsy (mutilés), partis d'un principe opposé, ont abouti aux mêmes pratiques éhontées¹. Ce pullul-

1. *L'Empire des tsars*, liv. III, *le Raskol et les sectes*. — *La Russie sectaire*, par M. Tsakni. Paris, Plon.

lement de cultes, dont quelques-uns sont une invitation à la licence et à la révolte, n'effraie pas moins le clergé que le gouvernement. Celui-ci les proscriit; et il y a six mois à peine, dans un congrès réuni à Kazan, les ecclésiastiques réclamaient de plus rigoureuses mesures contre les schismatiques, notamment contre les Tolstoïstes¹.

Le nombre des dissidents dépasse peut-être quinze millions, bien que les statistiques officielles donnent un chiffre très inférieur. S'il en est d'inoffensifs, on compte parmi eux beaucoup de révolutionnaires, rebelles à toute autorité, dont le parti peut, à un moment donné, se grossir de tous les mécontents. Pour lutter contre eux, ce n'est point assez des forces de l'Église officielle. On la considère comme la servante de l'État; non comme une société d'un caractère sacré qui, dans sa sphère spirituelle, ne relève que de Dieu. Pour s'être inféodée au pouvoir temporel, l'Église russe, impuissante à protéger celui-ci, sera entraînée dans sa ruine. Le protestantisme, auquel plusieurs de ses représentants font des avances, ne la préservera pas; il en précipitera plutôt la désorganisation.

Donc, non seulement l'intérêt de l'Église russe, mais celui du tsar et de son empire exige que la religion soit dépositaire d'un pouvoir moral fort, respecté, dont les décisions ne paraissent pas l'écho de la voix du souverain; qui ait assez d'autorité et d'indépendance pour parler à l'empereur de justice et de modération, pour prêcher aux sujets la fidélité et la soumission. Or la hiérarchie ecclésiastique ne recouvrera l'autorité indispensable pour ce rôle, que par son union avec l'Église universelle, dont le successeur de Pierre est le Chef visible. Nous savons bien que la réconciliation ne peut se faire en un jour; que la bonne volonté du tsar et du synode n'y suffiraient pas; qu'il faut auparavant éclairer la nation, lui montrer les avantages de l'union, sous peine de soulever une opposition plus formidable que celle qui accueillit, au dix-septième siècle, la réforme liturgique de Nikone.

Mais si on ne peut décréter le retour à l'unité du soir au

1. *Le Messager d'Europe (Westnié Evropi)*, septembre 1897, cité par la *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, novembre-décembre 1897, p. 557.

lendemain, on peut du moins s'efforcer de le rendre possible pour un temps plus ou moins éloigné. Est-ce donc trop de désirer, qu'on réponde par des actes également conciliants aux avances tant de fois répétées du Saint-Siège¹ ? Les catholiques n'ont-ils pas droit à la bienveillance, dont le clergé officiel use à l'égard des dissidents étrangers ? En plusieurs circonstances, spécialement dans la séance solennelle slave de bienfaisance à Saint-Petersbourg (19 avril 1895), le général Kireïef a témoigné d'une vive sympathie pour la petite Église des Vieux-Catholiques. Le métropolite Palladius a poussé encore plus loin les égards envers les représentants de l'Église abyssine : au cours d'une longue allocution, raconte le *Czas*, il les a nommés *ses frères dans la foi*. Il n'ignore pourtant pas que les Abyssins sont monophysites, et que les monophysites furent mis au ban de la chrétienté par le concile de Chalcédoine (451).

Pourquoi, tandis qu'on s'efforce d'atténuer les divergences, qui séparent l'Église russe de quelques autres communautés chrétiennes, exagère-t-on plutôt celles qui nous divisent ? Combien ne reposent que sur un simple malendu ! Ainsi, M. Barténiev déclarait naguère avoir aperçu dans la cathédrale de Reims un tableau sur lequel était inscrite la taxe à payer pour l'absolution de chaque péché, et près du tableau le tronc destiné à recevoir l'argent. Or l'écrivain russe avait, tout bonnement vu, mais à travers ses lunettes d'orthodoxe, le prix de location des chaises et le tronc en faveur des pauvres. Il ne savait pas que, chez nous, le confesseur ne demande pas, comme dans l'Église grecque, de rétribution au pénitent qu'il vient d'absoudre.

Ceux qui prétendent que les Russes, en reconnaissant la suprématie du pape, perdraient leur hiérarchie ecclésiastique, leurs rites, leurs vieux usages religieux, leur langue liturgique, voire leur nationalité, s'inspirent des mêmes préjugés. Son organisation intérieure changerait peu, le jour où l'Église russe, greffée sur le tronc de l'Église catholique, et, devenue l'une de ses plus puissantes branches, y puiserait

1. *La Russie et le Saint-Siège*, par le P. Pierling, S. J. Paris, Plon. L'Académie française vient de décerner à cet ouvrage le prix Thiers.

avec une sève plus abondante une plus grande force d'expansion.

Nous savons par les mémoires du P. Tolstoï récemment converti à l'Église romaine, que ces idées sur la possibilité et les avantages de l'union sont bien accueillies des laïques et des prêtres instruits. Puissent les catholiques, par leurs prières et leur persévérante modération, contribuer à en grossir le nombre ! Quand viendra le jour où l'opinion d'une élite n'aura plus à craindre de s'affirmer ? Le gouvernement et le haut clergé russe comprendront-ils bientôt qu'il est urgent de réunir toutes les forces religieuses contre les fauteurs de désordres du dedans et du dehors ? Peut-être que, du retour de la Russie à l'unité, dépend, pour la gloire du peuple slave et celle du nom chrétien, la conquête pacifique du monde asiatique par les apôtres réunis de l'Orient et de l'Occident.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

LES DIAMANTS DU CAP

(Deuxième article¹)

III

L'Inde était, dès l'antiquité la plus reculée, la terre classique des diamants; Golconde, qui n'était point une mine, mais un marché pour les mines avoisinantes, est encore le symbole des plus féeriques trésors. C'est au dix-huitième siècle seulement que le Brésil vint lui disputer, non le premier rang, l'Inde le possède toujours pour la pureté et la beauté de ses gemmes, mais le monopole des diamants. En dehors de ces deux contrées, Bornéo et l'Australie possèdent quelques mines peu considérables. Or, dans ces différentes régions, c'était, on peut le dire, exclusivement à des alluvions que l'on avait affaire. Au Brésil, on les nommait *cascalhos* (parfois excessivement riches) dans les vallées, *grupiaras* à mi-côte, *gorgulhos* (en général pauvres, mais que peut-être on pourrait exploiter au moyen de procédés perfectionnés) sur les plateaux. De là, on remonte jusqu'à certaines roches, *itacolumites* (quartzites micacés) associés à des conglomérats quartzeux, où l'on rencontre le diamant. Est-il ici en son lieu originel de formation? C'est un point débattu.

Dans l'Inde également, gisements de rivières, dont la formation se continue encore de nos jours, et gisements de plateaux (*kalkakrou*), enfin roche sédimentaire ancienne, telles sont les étapes du dépôt diamantifère. Récemment, un voyageur, M. Chaper, aurait découvert un gîte vraiment primitif de diamant; c'est une roche qu'il qualifie de pegmatite rose épidotifère, dans le sud de l'Inde, à Bellary (ou Balhary). Après les violentes pluies d'orage, cette roche est désagrégée à la surface, et les paysans parcourant les terrains rocheux et non cultivés y rencontrent parfois de petits dia-

1. V. *Études*, 5 juin 1898, p. 600.

mants. Mais ce n'est guère là pour eux qu'un passe-temps, les profits sont peu abondants.

C'est aussi par des alluvions que les exploitations africaines ont débuté. Quelle est l'origine de ces dépôts des bords du Vaal? C'est encore un problème, et M. de Launay signale tout l'intérêt qui s'attacherait à sa solution; il est très probable, en effet, que des recherches méthodiques permettraient de remonter à des gisements peu éloignés, analogues probablement à ceux du groupe de Kimberley. Ces derniers sont d'un caractère très spécial qu'il faut indiquer maintenant.

On se trouve, en effet, ici, avec certitude, en présence d'un phénomène éruptif. C'est du sous-sol profond que, sous une poussée colossale, cette matière rocheuse est venue remplir les cheminées ouvertes au travers des couches horizontales des terrains du Karou. Cette roche, quand on l'examine au niveau où la décomposition superficielle ne l'a pas altérée, ce *blue ground*, cette *terre bleue du Cap*, a l'aspect d'une pâte vert bleuâtre foncé, dans laquelle sont noyés de nombreux cristaux de minéraux divers. Les plus gros et les plus fréquents sont des cristaux de péridot, silicate de magnésium et de fer, de tous les silicates le plus pauvre en silice. Mais ces cristaux, de même que la plupart des minéraux de la terre bleue, ont subi une altération profonde due, non aux infiltrations aqueuses de la surface, mais à l'action de la vapeur d'eau qui imprégnait toute la matière pendant l'éruption. Ainsi, le silicate ferromagnésien qui, anhydre, constitue le péridot, est presque constamment hydraté, ce qui le transforme en serpentine.

Tous ces cristaux, y compris les diamants, sont là à l'état de *brèche*; on voit, en effet, manifestement, qu'ils ont dû cristalliser en profondeur avant d'être transportés par l'éruption dans leur gisement actuel; l'une des meilleures preuves en est que, souvent, l'on trouve des diamants brisés sans que jamais les divers fragments d'un même cristal se retrouvent au voisinage les uns des autres.

A l'analyse chimique, la terre bleue, prise et traitée dans son intégralité, et la pâte, isolée des cristaux, étudiée à part, donnent à très peu près les mêmes résultats. Dans l'en-

semble, cette roche est extrêmement basique (40,3 p. 100 de silice)¹, très magnésienne (21,2 p. 100 de magnésie), assez ferrugineuse (7,3 p. 100 d'oxyde de fer, dont la suroxydation est cause des colorations rougeâtre et jaunâtre des portions altérées) et fort hydratée (perte au feu, 16 p. 100)².

Quant aux cheminées, verticales et parfois presque exactement circulaires, comme à Bultfontein, dans lesquelles cette roche a fait ascension, existaient-elles avant l'éruption, ou serait-ce cette éruption même qui les aurait forées? C'est la première hypothèse qui semble de beaucoup la plus plausible. Ouvertes par quelque dislocation du sol, provoquée peut-être par de violentes explosions gazeuses souterraines, elles ont été ensuite comme ramonées par la roche montant en fusion; aussi les parois sont-elles striées par le frottement exercé contre elles, et l'on a même signalé sur tout le pourtour de la cheminée un relèvement des couches des terrains encaissants, atteignant 0^m,30 à 1 mètre, qui prouve manifestement une poussée venue d'en bas. Enfin, dans la masse même de la colonne qui s'est ainsi élevée, on observe la présence de blocs, de dimensions extrêmement variables, détachés des couches horizontales des divers terrains traversés par l'éruption; ces *floating reefs*, roches flottantes, comme on les nomme, proviennent parfois d'éboulements partiels des parois qui sont venus s'incruster au sein de la lave montante, mais parfois aussi certains blocs viennent visiblement de terrains inférieurs au niveau où ils sont parvenus. C'est ainsi que l'on observe, entre autres, des fragments de granite qui ne peuvent venir que de la profondeur, car, malgré les quatre cents ou cinq cents mètres auxquels on est actuellement parvenu, on n'a pas encore rencontré le niveau de cette roche dans les parois des cheminées.

Dans quelle proportion le diamant se trouve-t-il répandu dans la terre bleue? Rien d'aussi variable. « Les pointements de cette brèche péricotique, petits ou grands, sont assez nom-

1. Les roches sont dites *basiques*, quand elles contiennent moins de 55 pour 100 de silice; *neutres*, de 55 à 65 pour 100; *acides*, si elles en contiennent davantage.

2. Cf. *Les Diamants du Cap*, p. 109.

breux dans le pays, et, naturellement, ont été explorés avec soin ; ils sont très loin de contenir tous des diamants et, même dans ceux où il s'en présente, on a tous les passages et toutes les teneurs, depuis le cas où le diamant n'existe que comme échantillon minéralogique, ou à l'état microscopique, jusqu'à celui de gisements riches comme ceux de Kimberley¹. »

Encore ne faut-il pas se faire d'illusion sur cette richesse. Dans les deux mines en exploitation actuellement au Griqualand, Kimberley et De Beers, il faut en moyenne fouiller trois mètres cubes de roche pour y trouver un gramme de diamant. Les unités employées généralement pour énoncer cette teneur sont le *carat* pour le diamant, qui vaut 205 milligrammes et, pour la roche, le *load*, c'est-à-dire la *charge*, charge d'un wagonnet, ce qui représente seize pieds cubes (0^{mc} , 59 ou 1280 kilogrammes), et la teneur énoncée en ces nouvelles unités est à peu près d'un carat par *load*. A Jagersfontein, on trouve seulement 0^{carat} , 113 par *load*, soit 1 gramme dans vingt-sept mètres cubes ! et ailleurs, même dans des mines exploitées, on descend encore bien plus bas. Si l'on prend la moyenne de toutes les mines exploitées, on constate que la teneur en poids varie de $1/36\ 000\ 000$ à $1/3\ 000\ 000$.

Chose curieuse, cette teneur est, d'une part, remarquablement constante si l'on descend suivant une verticale, mais assez variable, même dans une mine donnée, à un même niveau horizontal. Ce résultat assez étrange s'explique cependant fort bien, si l'on observe que la masse rocheuse est montée en plusieurs venues parallèles, indépendantes, qui sont seulement juxtaposées, parfois même nettement séparées par des fissures ou *slips* et qui diffèrent très notablement comme nature de roche en même temps qu'elles contiennent le diamant en proportions très inégales, soit comme quantité, soit comme qualité. A Kimberley, par exemple, on peut distinguer ainsi jusqu'à quinze montées distinctes ; ici roche plus dure, là plus tendre ; celle-ci riche en diamants, celle-là presque stérile, etc.

Ces diamants sont, bien entendu, de qualités et de dimen-

1. *Les Diamants du Cap*, p. 79.

sions extrêmement variables, depuis la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à des proportions dont on n'avait aucune idée jusque-là. Le plus gros diamant provenant du Griqualand est un octaèdre jaunâtre de 503 carats (103 grammes), trouvé, le 1^{er} juin 1896, par un nègre, à deux cent cinquante-cinq mètres de profondeur.

A Jagersfontein, on a trouvé un diamant de 611 carats (125^{gr}, 25), un autre de 634 carats (130^{gr}, 97), enfin, le 30 juin 1893, l'*Excelsior* pesant 971 carats (199^{gr}, 05). Ces deux derniers n'ont pas encore d'acquéreur. L'*Excelsior* est gros comme un bel œuf de poule. C'est, de beaucoup, le plus gros diamant connu¹. A Jagersfontein, je l'ai déjà dit, les diamants sont de belle qualité; en Griqualand, un assez grand nombre sont teintés de jaunâtre, ce qui doit tenir à la présence de traces d'oxyde de fer, car les cendres de ces diamants sont nettement ferrugineuses.

On a bien indiqué un moyen de dissimuler cette teinte jaunâtre; mais, c'est par une pure supercherie, dont certain commerçant malhonnête aurait usé, raconte-t-on, pour vendre 20 000 francs environ un diamant qui n'en valait guère que 5 000. Il suffit de tremper ces diamants jaunes dans une teinture violette, de l'encre violette par exemple; on le retire, on lave doucement, mais sans trop frotter; la teinte violette extrêmement légère qui reste à la surface de la pierre compense la teinte jaune naturelle et donne l'impression du blanc. Il paraît qu'un malheureux acquéreur d'un diamant *truqué* de cette façon, ayant voulu le savonner en le frottant fortement, vit avec une surprise navrée, son magnifique diamant blanc tourner au jaune pâle!

IV

Quand il s'agit d'extraire le diamant des terrains d'alluvions, la chose est facile; un lavage méthodique entraîne les fragments de densité plus faible et concentre les diamants,

1. Du moins s'il s'agit de diamants transparents, car M. Moissan a présenté à l'Académie des sciences, il y a quelques années (*Comptes rendus*, 23 sept. 1895, p. 449), un diamant noir ou carbon, trouvé au Brésil, province de Bahia, et pesant 3073 carats (630 gr.); on en connaît un autre, a-t-il dit, du poids de 1700 carats.

plus pesants, avec quelques autres pierres lourdes, souvent précieuses elles-mêmes. On trie à la main ces concentrés, et tout est dit. C'était ainsi que l'on travaillait au bord du Vaal, et quand les mines sèches furent découvertes, la friabilité du *yellow ground* permit de se contenter de cette méthode rudimentaire. Les morceaux un peu durs étaient émiettés au moyen d'un maillet de bois. Mais, lorsque l'on arriva à la roche compacte, au *bleue*, ce broyage anodin ne suffisait plus ; il fallut songer à des moyens plus énergiques ; seulement, n'allait-on pas, du même coup, réduire en poussière ces précieux cristaux auxquels il importe tant de laisser toute leur taille ? Sans nous attarder à retracer l'histoire des traitements employés successivement, disons comment on résout maintenant ce problème critique.

Aussitôt extraits de la mine, les morceaux de roche abattus, sont conduits sur de grands espaces de dépôt nommés *floors* (plancher, sol battu). Pour établir ces floors, on enlève soigneusement toute végétation, puis on roule le sol et on le bat de façon à le rendre aussi dur que possible. Une série de ces floors, divisée en compartiments, se trouve à un kilomètre de la mine De Beers, elle comprend vingt sections rectangulaires de 545 mètres de longueur sur 182 de large, contiguës par leurs côtés les plus longs et formant une longue bande d'environ quatre kilomètres. La roche répartie sur les floors y reste environ six mois, au cours desquels, elle se désagrège lentement par l'effet des alternatives de pluie et de soleil. Pour activer cette opération, on arrose les dépôts, on les herse, on les roule, absolument comme un champ labouré. Le temps nécessaire à la décomposition complète varie beaucoup suivant la provenance du minerai. Ainsi, certaines portions, à Kimberley, sont désagrégées en trois mois, pour d'autres quinze jours même suffisent, tandis qu'à De Beers il faut toujours au moins six mois. Certains fragments résistent même indéfiniment, nous en reparlerons tout à l'heure.

Une fois donc que la masse du minerai tombe en décomposition, on met sur le floor des convicts ou des nègres qui, avançant de front et sur une ligne, trient à la main les

morceaux trop durs que des wagonnets emportent. Au cours de cette visite, les ouvriers recueillent souvent déjà des diamants qui leur assurent une prime.

Voilà le minerai classé en deux catégories, le minerai tendre, le bleu tendre, comme on dit, *soft blue*, et le bleu dur, *hard blue*.

Le minerai tendre est emporté à l'usine où, additionné d'eau, il est soumis à un premier criblage qui sépare encore des fragments non désagrégés (dépassant 2^e,5) que l'on reporte sur les champs de dépôt; le reste est entraîné par l'eau. Cette bouillie épaisse, ou lavée, se rend dans de grands bassins circulaires, nommés *pans*, où des bras mobiles la pétrissent profondément; un courant d'eau fait écouler les parties légères par un orifice central, tandis que le diamant et les pierres lourdes se concentrent au fond. Deux fois par jour on retire ces concentrés, formant 1 p. 100 du minerai soumis au traitement, et on les conduit dans des cylindres criblés qui classent les fragments en cinq catégories, ayant respectivement pour dimension maxima 3, 5, 6, 10 millimètres et plus de 10 millimètres. Cette dernière portion est triée immédiatement à la main. Les quatre premières sont de nouveau concentrées dans des cribles à secousses, employés dans le Harz, et nommés *jigs*. Ces cribles sont percés de trous carrés de 3, 5, 6 et 10 millimètres de côté. Voici le principe de ces appareils ingénieux.

« Au fond d'une cuve pleine d'eau, est un crible, recouvert d'un lit de petites balles de plomb, de dimensions légèrement supérieures à celles des trous du crible, et sous lequel se meut un piston, qui permet d'imprimer à l'eau (et, par suite, aux substances qu'elle contient) un mouvement alternatif de bas en haut et de haut en bas. Le minerai à classer, amené au-dessus, est, à chaque coup de piston, soulevé avec lui et, quand il s'abaisse, subit, par la résistance de l'eau, un retard d'autant plus grand que les grains sont plus légers. De la sorte, il s'établit bientôt, dans la cuve, une classification approximative par densité; car les grains les plus denses et les plus gros retombent seuls assez vite pour traverser la couche de balles de plomb entr'ouverte un instant et le crible, et viennent former, au-dessous, un dépôt, dans

lequel se concentre le diamant (avec quelques minéraux lourds qui lui sont associés, comme le grenat et le pyroxène); au contraire, les gangues stériles, plus légères, restent en haut¹. »

Les premiers concentrés, aux pans, formaient, disions-nous, 1 p. 100 du minerai traité : là-dessus $\frac{1}{3}$ est refusé par le cylindre cribleur et trié à la main ; à leur tour les *jigs* en laissent passer $\frac{1}{12}$ seulement qui s'en va au triage à la main, de telle façon que sur 216 mètres cubes, qui représentent la masse traitée en un jour, il reste le soir à trier 90 litres de cailloux, soit $\frac{1}{240}$ du minerai. Ces graviers sont placés sur des tables et soumis, humides, à l'examen d'ouvriers blancs, puis, secs, à l'examen de nègres, beaucoup plus habiles que les blancs pour découvrir les pierres précieuses. Ces examens sont répétés plusieurs fois et l'on récolte, en fin de compte, chaque jour, un demi-litre de diamants pesant 1 800 grammes et valant 260 000 francs.

Que devient pendant ce temps le minerai dur que l'on a dû, à plusieurs reprises, écarter. Depuis peu d'années, on s'est résolu à le soumettre au broyage. Singulier traitement, pensera-t-on, alors qu'il s'agit de garder à ces beaux diamants toute leur intégrité ! Aussi ce broyage est-il prudemment gradué. Les premiers concasseurs réduisent la roche en fragments ayant 5 centimètres comme dimension maxima. Comme cette roche a toujours une tendance à se briser suivant une des faces de contact entre le diamant et la roche encaissante plutôt que par le travers du diamant lui-même, les seules pierres qui courent réellement risque d'être cassées sont celles qui auraient plus de 5 centimètres, cas tellement rare qu'on peut pratiquement le négliger. On trie ces fragments, à la main, et l'on sépare tous ceux où l'on aperçoit quelque facette de diamant. Les autres sont alors réduits en morceaux de 3 centimètres environ, puis triés de nouveau. Un dernier broyage entre des cylindres donne des fragments qui sont classés aux cribles à secousses ou envoyés aux pans ou bassins de lavage. Ces opérations sont d'ailleurs répétées à plusieurs reprises. La production de ces minerais

1. *Les Diamants du Cap*, p. 162.

durs est loin d'être négligeable ; ainsi, en 1894, tandis que la teneur moyenne était de 0°,89 par wagonnet (ou *load*), celle du minerai dur était de 0°,57.

IV

Une question toujours bien intéressante en ces grandes industries est celle du personnel. Blancs, noirs libres, noirs convicts, sont employés aux mines de la société De Beers. En 1894, 1 507 blancs et 6 606 noirs, dont 1 000 convicts, formaient le personnel ouvrier.

Le côté original de l'organisation est celui qui concerne les précautions prises contre les vols de diamants. Ces vols étaient autrefois extrêmement nombreux, on les estimait à vingt-cinq ou trente millions de francs par an. Ils ont été restreints par l'application de mesures extrêmement énergiques « dont l'application, dit M. de Launay, pourrait paraître un peu extraordinaire en pays britannique, si l'on ne savait qu'il existe toujours des moyens de concilier les grands principes avec les intérêts¹ ».

Surveillance dans les travaux, d'abord ; surtout à l'égard des nègres libres. Libres ! peut-on encore les appeler ainsi ? Pour être admis à travailler aux mines ou aux ateliers, ils doivent se constituer prisonniers pour une durée, en général, de trois mois. L'enceinte renfermant les baraquements où ils sont logés est entourée d'un double rempart gardé par des hommes armés, illuminée toute la nuit par des fanaux électriques, et même recouverte en grande partie d'un treillis de fils de fer destiné à empêcher qu'on puisse rien jeter au dehors. Personne ne pénètre là, sinon un petit nombre de surveillants blancs, considérés comme très sûrs, mais néanmoins surveillés eux-mêmes, car l'espionnage mutuel est là à l'ordre du jour. C'est la Société qui se charge de fournir aux nègres tous les objets qui leur sont nécessaires, à l'exception des liqueurs fortes qui sont interdites.

« Quand un noir veut, au bout de quatre ou cinq mois sortir du *compound* (c'est le nom de cette enceinte de baraquements où la Société le loge et le nourrit), il doit subir dans

1. *Les Diamants du Cap*, p. 184.

un petit local approprié une observation continue, accompagnée d'un traitement énergique dont on devine aisément la nature, et ce n'est qu'après avoir reconnu la pureté absolue de son âme et de son corps qu'on l'autorise enfin à prendre la clef des champs... pour aller se griser dans les cabarets de la ville¹. »

Les blancs ne sont pas traités avec la même rigueur. Ils ont riposté par une grève terrible, il y a quinze ans, à une tentative de mesures vexatoires à l'excès. Ils sont examinés plus sommairement, mais on les surveille activement dans les ateliers et au dehors.

Une seconde catégorie de mesures draconiennes est formée par diverses dispositions légales dont voici un échantillon :

« Personne, dans la colonie du Cap, ne peut avoir en main un diamant brut sans une licence spéciale de marchand de diamants, qui n'est accordée qu'à bon escient, ou sans une pièce authentique de la police, certifiant qu'il a acheté la pierre dans des conditions déterminées. Pour quiconque contrevient à cette défense, la punition est réglée d'avance ; elle est de sept ans de travaux forcés sans discussion possible². »

Malgré ces précautions, les vols sont fréquents.

« La digue de Cape-Town, le *break-water*, que les grandes houles antarctiques tendent sans cesse à détruire, est entretenue en grande partie par ce genre de condamnés, et c'est une plaisanterie de mauvais goût, assez fréquente entre notables sud-africains, que de s'accuser réciproquement d'avoir contribué à l'édification du *break-water* ou encore d'avoir été un I. D. B³. »

I. D. B., *Illicit Diamond Buying* (commerce illicite de diamants), ces trois lettres, visibles de loin, sont imprimées sur le vêtement des condamnés que l'on rencontre par bandes de plusieurs centaines et qui expient dans les travaux publics des ports de l'Afrique du Sud, leur faiblesse en présence de l'éternel appât du fruit défendu.

1. *Revue générale des Sciences, loc. cit.*, p. 543.

2. *Les Diamants du Cap*, p. 137.

3. *Revue générale des Sciences, loc. cit.*, p. 543.

V

Reste maintenant la question, un peu théorique ; comment le diamant est-il venu là ? Et sa solution ne se rattache-t-elle pas à cet autre problème ; ne pourrait-on pas imiter la nature et fabriquer de toutes pièces la précieuse substance ?

Ce dernier problème, en réalité, n'en est plus un ; après avoir inutilement exercé la sagacité et l'habileté des chimistes, il a été enfin résolu par M. Henri Moissan en 1893¹, et ce n'est pas un des moindres titres de gloire de ce savant qui en compte de si nombreux. Mais hélas ! ces diamants artificiels, parfaitement authentiques, n'en sont pas moins microscopiques ; nous reviendrons sur ce point.

Rappelons brièvement le procédé employé par M. Moissan.

Le diamant, on le sait, est du carbone² cristallisé ; or, le carbone existe sous bien d'autres formes : graphite, cristallisé lui-même, charbon noir ordinaire. Outre l'aspect extérieur, l'une des propriétés qui permet de distinguer à coup sûr le diamant de toute autre variété de carbone est la densité. Variable pour le charbon noir, de 1,57 à 2,37 suivant le degré d'agglomération, variable également pour le graphite, de 1,8 à 2,6 suivant la provenance, elle est de beaucoup plus élevée pour le diamant, 3,50 à 3,55 ; et ceci met déjà en évidence l'un des caractères essentiels du diamant, la condensation de la matière. Cette haute densité, sa dureté bien connue, sa propriété d'être intégralement combustible en donnant de l'acide carbonique, voilà trois caractères essentiels du diamant.

L'un des procédés courants pour obtenir les corps à l'état cristallisé est d'en saturer, à chaud, un liquide approprié, dans lequel, par refroidissement lent, le corps se dépose en cristaux. Or le carbone, insoluble, on le sait, dans les liquides ordinaires, est soluble dans certains métaux fondus, fer, argent, aluminium, chrome, etc. Pour le fer, le fait est constamment utilisé dans la fabrication de la fonte, mais quand le carbone en excès y cristallise, il est toujours à l'état de

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1893, t. CXVI, p. 218.

2. On réserve en général le nom de *carbone* au charbon pur.

graphite. Que manque-t-il donc pour obtenir du diamant ? Nous rappelions tout à l'heure la grande densité du diamant ; n'indiquerait-elle pas que, pour se condenser à ce point, le carbone a besoin, dans l'acte même de la cristallisation, d'être soumis à une pression extrêmement énergique ? Mais comment obtenir une telle compression ? De la façon la plus simple du monde comme nous allons le voir.

Lorsqu'un corps liquide vient à se solidifier, en général il se contracte légèrement ; quelques substances cependant font exception à cette règle, et se dilatent en passant à l'état solide, telle l'eau dont la congélation produit souvent des ruptures précisément pour ce motif, telle aussi la fonte de fer, et c'est cette propriété qui sert de base à l'industrie du moulage de la fonte, puisqu'elle permet au métal d'aller remplir exactement jusqu'aux dernières anfractuosités des moules, dont les détails ne viendraient pas si la solidification était accompagnée d'un retrait.

M. Moissan prit donc 200 grammes de fer, qu'il fit fondre au four électrique dans un creuset en charbon ; dans le métal liquide il fit dissoudre jusqu'à saturation du charbon de sucre (le plus pur des charbons artificiels). Une fois le fer saturé et transformé ainsi en fonte, le creuset fut enlevé brusquement et plongé subitement dans un bain froid, eau, mercure, limaille de fer, plomb fondu même dont les 325 degrés sont une température sibérienne près des 3500 degrés de l'arc électrique. Que se passe-t-il alors ? Dans le bloc ainsi brusquement refroidi, la surface se solidifie la première ; dès lors la masse interne, enfermée dans la croûte ainsi formée, ne peut plus se dilater comme elle tend à le faire ; elle est donc dans un état de compression violente et c'est dans ces conditions que les parcelles de charbon, en excès dans la masse, se déposent et cristallisent.

Après refroidissement complet, on dissout le fer au moyen d'acides, il reste un résidu charbonneux ; pour s'assurer s'il ne contient que du graphite, on l'attaque par un mélange de chlorate de potassium et d'acide azotique fumant, le graphite se dissout intégralement dans ces réactifs puissants. Or, il y a un résidu, quasi microscopique il est vrai, mais indiscutablement formé par de petits diamants. Dureté, aspect, den-

sité, forme cristalline, combustibilité, tout s'y retrouve, jusqu'à des défauts caractéristiques de certains diamants naturels.

Ce travail magistral dont nous n'indiquons ici que les traits généraux se trouve confirmé par toute une série d'observations. Ainsi, l'on a retrouvé le diamant dans certains fers natifs, dans des météorites et récemment¹, M. Rossel a trouvé des petits cristaux de diamant, atteignant parfois un demi-millimètre, dans des aciers très durs produits à de très hautes températures et refroidis sous haute pression.

Or, ces conditions que réalisent nos laboratoires et nos hauts fourneaux semblent présenter une grande analogie avec celles qui ont dû favoriser la formation des diamants du Cap.

Mais, pour l'expliquer, il nous faut encore recourir à un travail de M. Moissan. Ce savant a fait une étude spéciale sur les carbures métalliques, composés jadis bien peu étudiés, mais que le four électrique, avec ses ressources exceptionnelles, a permis d'obtenir dans des conditions inouïes jusqu'alors.

L'un des plus connus est le carbure de calcium, qui est décomposé à froid par l'eau en donnant un carbure d'hydrogène, l'acétylène. Or, cette réaction est loin d'être un cas isolé, c'est plutôt la règle; nombre de carbures se détruisent ainsi sous l'action de l'eau en donnant des carbures d'hydrogène. Le carbure d'uranium, en particulier, est remarquable à ce point de vue; car, outre des carbures gazeux, il fournit des carbures liquides et solides renfermant, à eux seuls, les deux tiers de son carbone; fait extrêmement intéressant et qui jette un jour tout nouveau sur un problème naturel bien discuté, la formation des pétroles. Laissons maintenant la parole à M. Moissan :

« L'existence de ces nouveaux carbures métalliques, destructibles par l'eau, peut donc modifier les idées théoriques qui ont été données jusqu'ici pour expliquer la formation des pétroles.

« Il est bien certain que nous devons nous mettre en garde contre des généralisations trop hâtives.

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1896, t. CXXIII, p. 113.

« Vraisemblablement, il existe des pétroles d'origines différentes; à Autun, par exemple, les schistes bitumineux paraissent bien avoir été produits par la décomposition de matières organiques.

« Au contraire, dans la Limagne, l'asphalte imprègne toutes les fissures du calcaire d'eau douce aquitainien qui est bien pauvre en fossile. Cet asphalte est en relation directe avec les filons de pépérite (tufs basaltiques), par conséquent en relation évidente avec les éruptions volcaniques de la Limagne.

« Un sondage récent fait à Riom, à 1 200 mètres de profondeur, a amené l'écoulement de quelques litres de pétrole. La formation de ce carbure liquide pourrait, dans ce terrain, être attribuée à l'action de l'eau sur les carbures métalliques.

« Nous avons démontré, à propos du carbure de calcium, dans quelles conditions ce composé peut brûler et donner de l'acide carbonique.

« Il est vraisemblable que, dans les premières périodes géologiques de la Terre, la presque totalité du carbone se trouvait sous forme de carbures métalliques. Lorsque l'eau est intervenue dans les réactions, les carbures métalliques ont donné des carbures d'hydrogène et ces derniers, par oxydation, de l'acide carbonique.

« On pourrait peut-être trouver un exemple de cette réaction dans les environs de Saint-Nectaire. Les granites qui forment, en cet endroit, la bordure du terrain tertiaire, laissent échapper d'une façon continue et en grande quantité du gaz acide carbonique.

« Nous estimons aussi que certains phénomènes volcaniques pourraient être attribués à l'action de l'eau sur des carbures métalliques facilement décomposables.

« Tous les géologues savent que la dernière manifestation d'un centre volcanique consiste dans les émanations carburées très variées, allant de l'asphalte et du pétrole au terme ultime de toute oxydation, à l'acide carbonique.

« Un mouvement du sol, mettant en présence l'eau et les carbures métalliques, peut produire un dégagement violent de masses gazeuses. En même temps que la température

s'élève, les phénomènes de polymérisation des carbures interviennent pour fournir toute une série de produits complexes.

« Les composés hydrogénés du carbone peuvent donc se produire tout d'abord. Les phénomènes d'oxydation apparaissent ensuite et viennent compliquer la réaction. En certains endroits, une fissure volcanique peut agir comme une puissante cheminée d'appel. On sait que la nature des gaz recueillis dans ces fumerolles varie suivant que l'appareil volcanique est immergé dans l'océan ou baigné par l'air atmosphérique. A Santorin, par exemple, M. Fouqué a recueilli de l'hydrogène libre dans les bouches volcaniques immergées, tandis qu'il a rencontré la vapeur d'eau dans les fissures aériennes.

« L'existence de ces carbures métalliques, si faciles à préparer aux hautes températures et qui, vraisemblablement, doivent se rencontrer dans les masses profondes du globe¹ permettrait donc d'expliquer dans quelques cas la formation des carbures d'hydrogène gazeux, liquides ou solides, et pourrait être la cause de certaines éruptions volcaniques². »

Il est facile, semble-t-il, d'appliquer ces principes au cas de l'Afrique australe. La présence de poches de carbures d'hydrogène gazeux et faisant parfois explosion dans les mines de diamants est un témoin fidèle de l'existence ancienne des carbures métalliques qui devaient se trouver dans les grandes profondeurs du sol. D'autre part, l'action de l'eau est rendue manifeste par la serpentinitisation, c'est-à-dire l'hydratation du silicate qui constitue la masse de la roche ou terre bleue. Ainsi, tout semble l'indiquer, jadis existait au-dessous du Griqualand un bain de fonte métallique carburée. Puis, tout à coup, par une fissure quelconque intervint l'action de l'eau dont le rôle, qui paraît avoir été capital en toute cette formation, est ainsi résumé par M. de Launay :

« L'eau par sa pénétration au contact d'un bain métallique interne, chargé de carbures divers, ayant d'abord déterminé la brusque formation de carbures d'hydrogène et, par leur

1. « La différence entre la densité moyenne de la Terre et celle des couches superficielles semble indiquer l'existence d'une masse centrale riche en métal. »

2. *Annales de Chimie et de Physique*, nov. 1896, p. 337.

explosion, l'ouverture des cheminées éruptives ; l'eau également ayant produit la scorification de ce bain de fonte, sous forme d'un magma péridotique en profondeur et par la compression ainsi exercée sur le carbone, sa cristallisation en diamant ; l'eau enfin ayant accompagné l'éruption bréchi-forme et l'ayant altérée, dans le transport même, en serpentinsant le magma¹. »

Une dernière remarque s'impose : si les forces naturelles agissant dans cet immense laboratoire souterrain sur une masse de fonte représentant des kilomètres cubes ont réussi à produire des diamants dont les plus gros atteignent quelques centimètres de diamètre, faut-il s'étonner que nos minuscules creusets puissent fournir seulement des diamants microscopiques ? Jusqu'à nouvel ordre, il ne semble donc pas que les mines de diamant du Cap aient à redouter la concurrence commerciale des diamants artificiels dont, par ailleurs, la production constitue, au point de vue théorique un résultat si remarquable.

1. *Les Diamants du Cap*, p. 105.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE AU COLLÈGE

LA QUESTION DE LA VOCATION

(Deuxième article¹)

VII

Ces raisons semblent bien prouver l'obligation où nous sommes d'enseigner à nos enfants, et dans les catéchismes, la doctrine de la vocation. Mais une question d'enseignement religieux ne se traite pas uniquement avec des arguments rationnels : il convient de ne rien décider sans consulter la tradition de l'Église.

Comment savoir, du moins approximativement, quel a été, aux siècles passés, l'enseignement catéchétique en matière de vocation ?

Un assez bon procédé d'information sera de consulter les ouvrages spéciaux auxquels il emprunta d'ordinaire ses principaux éléments : tels le catéchisme dit du *Concile de Trente*, ou, comme il est plus exactement nommé, le *Catéchisme romain*, les catéchismes de Canisius, de Bellarmin, d'Auger, d'Astete, de Ripalda, de Pomey, de Couturier, et l'*Exposition de la Doctrine chrétienne* du P. Bougeant². Ces

1. V. *Études*, 20 mai 1898, p. 433.

2. *Catechismus Concilii Tridentini*. — Canisius : *Summa Doctrinæ Christianæ* (la première édition connue est de 1554), *Catechismus parvus* (première édition connue : 1558), et *Catechismus minor* (première édition connue : 1568). La *Summa Doctrinæ Christianæ*, rééditée et traduite par M. l'abbé Peltier (*le Grand Catéchisme de Canisius*. Paris, Vivès, 1865), est entre toutes les mains. Pour le *Catechismus parvus*, l'édition que nous avons eue sous les yeux est intitulée : *Petri Canisii... Catechismus imaginibus expressus, Augustæ... 1613*, et la préface indique que cette édition est spécialement destinée aux élèves des collèges de la Compagnie de Jésus. — Bellarmin : *Dottrina Cristiana Breve* (première édition connue : 1621), et *Dichiarazione più copiosa della Dottrina Cristiana* (première édition connue : 1598). Ces deux opuscules se trouvent au t. VI des *Opera omnia... Neapoli... Giuliano... 1862*. — Auger : *Catéchisme et Sommaire de la Religion chrestienne* (pre-

livres semblent avoir fourni, un peu en tous pays, le fond de l'enseignement catéchétique, dès la seconde moitié du seizième siècle et durant les deux siècles suivants. Ainsi l'attestent les biographes et bibliographes, et leur dire paraît confirmé par le chiffre prodigieux d'éditions qu'ont atteint plusieurs de ces œuvres, depuis leur publication jusqu'à nos jours : pour les trois catéchismes de Canisius (*Summa Doctrinæ christianæ*, *Catechismus parvus*, et *Catechismus minor*), les PP. de Backer et Sommervogel, en leur *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, mentionnent plus de deux cent cinquante éditions, et de très nombreuses traductions en presque toutes les langues ; les deux catéchismes de Bellarmin (*la Dichiarazione piú copiosa* et son résumé) ont eu au moins soixante éditions, le catéchisme de Ripalda plus de cent, et nous ne parlons pas des traductions, qui sont innombrables.

A la liste qu'on vient de lire, il faudra ajouter un catéchisme en vers, publié vers la fin du seizième siècle par le P. Coyssard, et dont la vogue fut grande, aussi bien dans les paroisses que dans les collèges, au dire des bibliographes et des historiens¹.

On pourrait encore recourir aux catéchismes diocésains des

mière édition : 1563). Nous avons eu en mains une des éditions latines : *Catechismus. hoc est catholica christianæ juventutis institutio... Madriti...* 1592. — Astete : *Doctrina Christiana* (première édition : vers la fin du seizième siècle). Nous nous sommes servi, ainsi que pour Ripalda, d'une édition récente. — Ripalda : *Catecismo* (première édition connue : 1616). — Pomey : *Instruction éhrestienne* (première édition : 1657). Ce livre s'est appelé plus tard *Catéchisme théologique*. Une des éditions a été donnée par Migne, au t. II de ses *Catéchismes*. — Couturier : *Catéchisme dogmatique et moral*. (L'auteur étant mort en 1799, cet ouvrage appartient au dix-huitième siècle, encore que la première édition connue soit de 1821-22.) — Bougeant : *Exposition de la Doctrine chrétienne par demandes et par réponses* (première édition connue : 1741). Réédité plusieurs fois, notamment par le P. Carayon en 1874 Paris, Taranne ; Poitiers, Dupré.

1. *Petit Sommaire de la Doctrine chrestienne mis en vers françois par Michel Coyssard, de la Compagnie de Jesus... quatriesme edition... Tournon... CIO .IC. XCVI.* (La première édition est de 1591. Cf. P. Chossat : *Les Jésuites à Avignon...* Avignon, Seguin, 1896, p. 145 et suiv., 150 et suiv. « Le Catéchisme de Coyssard réussit à merveille, car les quatrains pouvaient se chanter, et l'une des industries qui réussissaient le mieux alors aux prédicateurs était précisément d'attirer le peuple par la musique. » (P. 146.)

dix-septième et dix-huitième siècles : voici la liste, malheureusement bien courte, de ceux que nous avons pu rencontrer : Toulouse (1639, 1686, 1757), Le Puy (1674), Bourges (1688), Nantes (1689), Agen (1696), Comminges (1718), Soissons (1718), Paris (1738), Auch (1743), Montpellier (1747), Lectoure (1758, 1778), Rieux (1763), Tarbes (1785), Rodez (1787), Condom (1788), Saint-Papoul (dix-huitième siècle, sans date plus précise)¹.

Avant de commencer notre enquête, nous croyons nécessaire de présenter une observation : dans ces vénérables documents, dans quelques-uns surtout, nous ne trouverons pas, aussi complet que nous le voudrions, le programme de l'enseignement religieux donné à la jeunesse d'autrefois, particulièrement à celle des collèges. Sans doute, les catéchismes d'Auger, de Pomey, et certaines éditions spéciales de celui de Canisius², pourront nous offrir cet avantage, parce que ces livres furent écrits spécialement pour l'enfance studieuse, et se répandirent beaucoup dans les maisons d'éducation. Mais le « catéchisme du Concile de Trente » — l'auteur nous en avertit dans sa préface — a été rédigé pour servir de guide aux pasteurs dans l'instruction du commun des fidèles, et non, comme les catéchismes d'aujourd'hui, pour instruire plus spécialement la jeunesse et l'enfance : il ne faudra donc pas nous étonner si les questions relatives à la vocation, qui importent surtout à cet âge où l'homme n'a pas encore décidé de l'emploi de sa vie, occupent peu de place dans l'œuvre catéchétique des théologiens de saint Pie V. Les catéchismes de Ripalda et d'Astete, et la *Dottrina Breve* de Bellarmin sont des résumés extrêmement succincts,

1. Deux sont des *Grands Catéchismes*, à l'usage du catéchiste ou des adultes instruits : ce sont le *Catéchisme de la Foi et des Mœurs chrétiennes, dressé particulièrement pour l'usage du diocèse du Puy, par M. de Lantages, prêtre de Saint-Sulpice* (la première partie parut en 1674 et les autres peu après), et l'*Explication du Catéchisme de Rodez* (parue en 1787). — Le Catéchisme de Nantes en comprend trois, répondant à ce que nous appellerions : *Petit, Moyen et Grand Catéchisme*. Il en est de même de celui de Montpellier, publié en 1747 par ordre de M. de Charancy. — Celui de Bourges se divise en *Petit et Grand Catéchisme*; la première édition est de 1688; nous avons eu en mains celle de 1693.

2. Sur l'usage du Catéchisme de Canisius dans les collèges de Jésuites, v. P. de Rochemonteix : *le Collège de la Flèche*, II, 105.

écrits pour cette catégorie, soit d'enfants soit d'adultes, à qui une culture intellectuelle très rudimentaire ne permet guère de recevoir qu'un enseignement religieux du même degré : on comprendra, en conséquence, que les points de doctrine qui nous occupent n'y soient pas développés, que certains n'y soient même pas mentionnés. Et les lacunes que nous rencontrerons jusque dans les catéchismes de Canisius ne devront pas nous surprendre davantage, pour une autre raison : ces catéchismes, destinés à prémunir la jeunesse du seizième siècle contre les erreurs protestantes, à préserver sa foi, plus encore qu'à l'instruire du détail de toutes ses obligations, ont surtout traité, dans chaque question de dogme ou de morale, les points où la vérité catholique était battue en brèche par les novateurs.

VIII

Cela dit, procédons à nos recherches :

1° *Principes relatifs à la vocation en général* : Le catéchisme de Couturier, les catéchismes de Nantes, de Comminges, de Rodez, au chapitre *du mariage*, recommandent de ne pas s'engager dans cet état avant d'avoir consulté Dieu, non seulement sur le choix de la personne que l'on a en vue, mais aussi, mais surtout et tout d'abord, sur la question de savoir si l'on est appelé par Lui à la vie conjugale ou au célibat. Le catéchisme de Rodez, au chapitre *du quatrième commandement*, ajoute d'excellents principes sur le devoir des parents de faire entrer leurs enfants dans l'état où ces derniers sont appelés.

Le *Grand catéchisme* de Montpellier, dans les deux chapitres *du mariage* et *du quatrième commandement*, enseigne qu'il faut, dans l'élection à faire entre le célibat et le mariage, suivre l'appel de Dieu ; que les parents doivent éviter de faire embrasser à leurs enfants quelque vocation que ce soit par des motifs intéressés.

Même doctrine dans le *Grand catéchisme* de Bourges, aux chapitres correspondants. Remarquons, en outre, dans ce monument de l'enseignement catéchétique du dix-septième siècle, aux appendices, une fort belle prière conseillée aux

jeunes chrétiens et aux jeunes chrétiennes « qui sortent de l'enfance », pour les aider à demander à Dieu la grâce de connaître leur vocation¹.

Le catéchisme de M. de Lantages ne fait guère qu'effleurer la question.

Le P. Bougeant, lui, consacre à cette doctrine générale de la vocation un chapitre spécial, et comme son catéchisme est à peu près le seul, parmi les anciens catéchismes que nous avons pu voir, à donner cet exemple, — comme cet exemple excellent n'a guère été suivi, croyons-nous, que par un ou deux au plus des grands catéchismes, catéchismes de persévérance ou manuels d'instruction religieuse, publiés dans le cours de ce siècle-ci, — comme d'ailleurs l'auteur du dix-huitième siècle a traité la question avec une ampleur et une solidité remarquables, nous signalons et nous recommandons ce chapitre aux catéchistes des collèges, qui très probablement n'hésiteront pas à l'utiliser².

2° *Vocation sacerdotale* : La plupart des catéchismes que nous étudions ici, surtout celui du Concile de Trente, parlent de la vocation au sacerdoce. Sans doute, ainsi qu'il a été dit plus haut, dans leur façon de traiter cette question ils ne doivent pas être reproduits textuellement par l'enseignement catéchétique d'aujourd'hui : ils ont surtout appuyé sur ce qu'il y a de criminel à s'ingérer de soi-même dans le sacerdoce, parce qu'ils devaient réagir contre un empressement, alors immodéré, vers les fonctions ecclésiastiques. A notre époque, d'autres besoins réclament un autre langage. Nous aurons donc moins à insister, en présentant le sujet de la vocation sacerdotale à notre jeune auditoire, sur les côtés qui attirèrent l'attention de nos devanciers ; mais nous devons comme eux ne pas négliger ce sujet, et en ceci leur exemple est bon à noter et à suivre.

3° *Vocation à l'observation des conseils, et, plus particulièrement, vocation à la vie religieuse* : Parmi les quelques

1. T. II, p. 178.

2. *Op. cit.*, II, p. 435 et suiv.

catéchismes que nous parcourons, il en est peu, très peu, qui restent muets sur ces points.

Certains, au chapitre *du mariage*, traitent du conseil relatif à la chasteté parfaite, et passent les autres sous silence ; on pourrait presque ranger dans cette catégorie le catéchisme du Concile de Trente : néanmoins, il fait mention des conseils évangéliques, encore qu'incidemment, à propos du deuxième commandement de Dieu.

Le catéchisme de Rodez, et celui du P. Pomey, en ce même chapitre du deuxième commandement, traitant de la question des vœux, s'étendent, celui-ci moins que le premier, sur les vœux de religion.

Canisius, Bellarmin, Auger, Ripalda, Bougeant, les catéchismes diocésains de Toulouse (1639), Agen (1696), Comminges (1718), Montpellier (1747), et le catéchisme rédigé au dix-septième siècle pour le diocèse du Puy par M. de Lantages, tantôt traitent des conseils évangéliques en général, plus particulièrement des conseils de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et de leur observation telle qu'elle est en usage dans la vie religieuse ; tantôt, à tout le moins, enseignent l'existence des trois principaux conseils.

Auger disperse cet enseignement à plusieurs endroits de son catéchisme. Canisius, Ripalda, Bellarmin, le ramassent en une ou deux questions spéciales, qu'ils placent, le premier vers la fin de son livre, au chapitre *De Officiis Justitiæ Christianæ*, à la suite des vertus et des béatitudes ; — le second après les vertus ; — le troisième après les commandements de Dieu et de l'Église, où il semble que ce point de doctrine ait tout naturellement sa place : les conseils à côté des préceptes.

Citons le texte de Canisius, en une des éditions destinées aux élèves des collèges :

Quæ dicuntur evangelica consilia? — Videlicet, quæ per Evangelium non tanquam ad salutem necessaria, sed veluti suscipientibus magis expedita atque utilia, a Christo non præcipiente quidem, sed consulente, proponuntur.

Quot sunt Evangelica consilia? — Principalia tria sunt : nimirum, paupertas voluntaria, castitas perpetua, obedientia integra, quæ propter Deum homini religiose exhibetur.

Bougeant consacre à ce sujet, qu'il range, comme Belarmin, immédiatement à la suite des commandements, tout un petit traité très complet et très solide : on peut le voir dans la réédition de 1874 que nous avons signalée plus haut.

Le petit catéchisme diocésain de Toulouse (édition de 1639)¹, après les chapitres consacrés aux Commandements de Dieu et de l'Église, en a un *Des conseils évangéliques et des vœux*, que nous croyons bon de reproduire :

Quels sont les principaux conseils de perfection donnés par Notre-Seigneur à ceux qui les voudraient suivre ? — Ceux-cy : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance perpétuelle, desquels conseils les religieux et religieuses font vœu à Dieu, et s'obligent à les garder.

Dans le petit catéchisme diocésain de Comminges (édition de 1718), une question sur le même sujet fait partie d'un chapitre intitulé : *Les Œuvres de miséricorde, les Conseils évangéliques et les Béatitudes*.

Celui d'Agen (édition de 1696)² a un chapitre spécial, assez étendu, qui traite de la notion et de l'utilité des conseils évangéliques, en énumère dix principaux, et insiste sur les trois de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Le grand catéchisme de Montpellier (édition de 1747) fait suivre le chapitre des commandements d'un chapitre intitulé : *De la perfection de la vie chrétienne et des conseils évangéliques*, plein d'une doctrine solide et pure, et enrichi de textes nombreux. En outre, dans le même catéchisme, après la question du sacrement de l'Ordre et de la vocation sacerdotale, vient celle de *l'état religieux* et des *Règles à suivre pour s'engager et pour se sanctifier dans cet état*, traitée à fond et dans un sens conforme à la plus saine théologie. Le catéchisme moyen du même diocèse (*Abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des enfants déjà confirmés*) fait succéder

1. *Sommaire de la Doctrine chrestienne pour instruire le simple peuple*, rédigé par ordre de M. de Montchal, archevesque de Tholose. Le chapitre relatif aux conseils évangéliques et à l'état religieux ne se retrouve plus dans l'édition de 1686 ni dans les suivantes.

2. *Les Devoirs du chrestien dressez en forme de catéchisme, par feu messire Claude Joli, evesque, comte d'Agen. Onzième édition, 1696*. Le chapitre que nous citons a été supprimé plus tard dans le catéchisme d'Agen.

au chapitre des commandements une *Leçon XVIII, des Conseils évangéliques et des huit Béatitudes*¹.

Notons aussi, dans le catéchisme de M. de Lantages, au deuxième commandement, section des vœux, un chapitre des *Vœux solennels et de l'état religieux*, où le vénérable Sulpicien du dix-septième siècle expose la doctrine relative à la vie religieuse en termes empreints du plus pur esprit de l'Église.

Enfin, peut-être verra-t-on avec intérêt, dans le catéchisme en vers du P. Coyssard, à la suite des quatrains où il est traité des commandements de Dieu et de l'Église, « de la Loy naturelle et de la civile », ceux où le bon Père condensa la doctrine relative au point qui nous occupe. Chantés dans les écoles et les collèges de France, aux seizième et dix-septième siècles, par des milliers d'enfants, qui dira dans combien de jeunes cœurs ces pieux couplets, dont le style archaïque et la structure peu savante feront sourire le lecteur, allumèrent le noble désir de la perfection évangélique ?...

« LE MAISTRE

— Le bon chrestien aussi, pour sa perfection, suyt les conseils de nostre Seigneur : Dictes nous en quelques-uns.

L'ENFANT

A aucun ne resister,
 Quelque faux tour qu'il nous joüe,
 Ains de cœur luy presenter
 (Pour souffletter) l'autre joue.

.....

LE MAISTRE

— Entre plusieurs autres, dictes nous les trois principaux.

L'ENFANT

Faire vœu de Pauvreté,
 Et prometre Obéissance,
 S'obliger à Chasteté,
 C'est Conseil, non Ordonnance.

Mais qui veut estre parfait,
 Il faut que tels Vœux il face,
 Et qu'il les garde en effect,
 Suyvant de Jesus la trace.

1. A une date que nous ignorons, cette question a cessé de figurer dans le Catéchisme diocésain de Montpellier.

LE MAISTRE

— Quoy ? N'est-ce pas temerité de promettre une chose, qu'on ne peut tenir sans speciale grace de Dieu ?

L'ENFANT

L'homme qui s'appuyeroit
Dessus sa foible puissance,
Temeraire voueroit
De garder la Contenance.

Mais qui prend Dieu pour appuy,
Auteur de si saint affaire,
Obtiendra grace de luy
Pour l'accomplir et parfaire.

LE MAISTRE

— Qu'elle difference met-on entre les Conseils, et Commandemens ?

L'ENFANT

D'une libre charité
Chascun les Conseils peut suyvre,
Là où par necessité,
Selon les Loix il doit vivre.

Joint que Dieu chastiera
Qui ses decrets outrepassé,
Et plus grand'gloire il don'ra
A qui ses Conseils embrasse¹ ».

IX

On le voit, — et on s'expliquera bientôt notre insistance sur ce point, — en ce qui a trait aux conseils évangéliques et à l'état religieux, la thèse soutenue dans ces pages a quelque droit de s'appuyer sur les anciennes traditions de l'enseignement catéchétique.

Nous ajouterons un fait digne de remarque : ces traditions ont été conservées en Italie, en Espagne, en Autriche, en Angleterre, et, quant à l'Allemagne et à la Belgique, sinon dans tous les diocèses, du moins dans plusieurs.

ITALIE : Les deux catéchismes, l'un assez étendu, l'autre abrégé, de Mgr Schüller, sont actuellement en usage dans les écoles pontificales de Rome, et, sur un désir formellement exprimé par le Saint-Père, ont été adoptés

1. *Op. cit.*, p. 59 et 60.

dans un grand nombre de diocèses d'Italie. Or, l'un et l'autre, à la suite des commandements de Dieu et de l'Église, traitent des conseils évangéliques, et le premier ajoute des notions sur l'état religieux¹. Les églises d'Italie qui n'ont pas encore les catéchismes de Mgr Schüller ont gardé, du moins la plupart, à ce qu'on nous affirme, les deux catéchismes de Bellarmin, dont ceux de Mgr Schüller ne sont guère, d'ailleurs, que des rééditions, et qui tous deux, on s'en souvient, ont fait une place à la question qui nous occupe. Avant de sortir de l'Italie, citons encore un exemple qui fait autorité. Sous ce titre : *le Catéchisme de Léon XIII*, on a traduit en français, il y a quelques années, le catéchisme rédigé, pour son diocèse, vers 1870, par le cardinal Pecci, archevêque de Pérouse, le Souverain Pontife actuel : les conseils évangéliques y figurent, à la suite des commandements².

ESPAGNE : Le catéchisme le plus généralement adopté est celui de Ripalda, où les conseils évangéliques sont également exposés : nous l'avons vu plus haut.

AUTRICHE : Le *Grand catéchisme* (à l'usage des enfants qui ont fait leur première communion), publié pour tous les diocèses de l'empire, avec approbation de tout l'épiscopat autrichien, en date du 9 avril 1894, contient, en sa cinquième partie, intitulée : *De la Justice chrétienne*, un chapitre *Des efforts vers la perfection chrétienne*, que nous résumons en quelques mots : définition de la perfection chrétienne, motifs de tendre à la perfection, énumération des trois conseils évangéliques relatifs à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance, différence entre les conseils et les commandements³.

1. Le premier de ces deux catéchismes a été traduit en français : *Explication de la Doctrine chrétienne*. par Mgr Schüller. Nice, Patronage Saint-Pierre. — Le second est intitulé : *Compendio della Dottrina Cristiana, da Monsignor Lodovico Schüller*. Roma, 1897.

2. *Le Catéchisme de Léon XIII, traduit et annoté par les PP. Bouchon et Fournel*. Benoîte-Vaux, 1881.

3. *Grosser Katechismus der katolischen Religion, mit approbation des österreichischen gesammtepiskopates vom 9 april 1894*. Salzburg, 1898.

ANGLETERRE : Les diocèses d'Angleterre, comme ceux d'Autriche, ont un catéchisme uniforme. Nous avons sous les yeux le texte de 1896, *approuvé par le cardinal-archevêque et les évêques d'Angleterre et du pays de Galles, et désigné pour être en usage dans tous leurs diocèses*. Dans le chapitre VII : *Des vertus et des vices*, se trouve la question des conseils évangéliques¹.

ALLEMAGNE : Nous voyons la même question traitée, avec adjonction de brèves notions sur l'état religieux, dans les catéchismes du diocèse de Rottembourg et de l'archidiocèse de Fribourg-en-Brigau. On nous atteste que ceux des autres diocèses d'Allemagne diffèrent peu des deux que nous venons de citer. Sûrement, pour ce qui concerne la Bavière, tous les diocèses de ce royaume ont un catéchisme uniforme, celui du P. Deharbe; dans celui-là encore, en un chapitre intitulé : *De la perfection chrétienne*, est exposée la doctrine relative aux conseils évangéliques et à l'état religieux².

BELGIQUE : Nous n'avons pu voir que les catéchismes de Malines et de Tournai. Le second est muet sur cette question. Le premier traite de la vie religieuse au deuxième commandement (article des vœux), et des conseils évangéliques en un article spécial, qui figure dans la leçon *Des vertus et des bonnes œuvres*.

Pour incomplètes qu'aient été les recherches dont nous consignons ici le résultat, elles permettent de conclure que, tout au moins dans une grande partie de l'Église catholique, les traditions de l'enseignement catéchétique en ce qui a trait aux conseils évangéliques et à l'état religieux ont été fidèlement conservées, et c'est, à l'appui d'une partie importante de la thèse que nous soutenons ici, un argument d'une incontestable valeur.

1. 1896. *A Catechism of christian Doctrine, approved by the cardinal Archbishop and Bishops of England an Wales, and directed to be used in all their dioceses*. London.

2. Deharbe's *Katholischer Katechismus*, etc.

Et maintenant, il est temps de nous demander où en est aujourd'hui, en France, et plus particulièrement dans les maisons d'éducation, l'enseignement catéchétique, relativement à la question de la vocation.

JOSEPH DELBREL, S. J.

(A suivre.)

DE LA BEAUTÉ

D'APRÈS SAINT AUGUSTIN

Saint Augustin avait composé un traité de *Pulchro et Apto*, en deux ou trois livres malheureusement perdus¹. Par bonheur, on retrouve épars dans ses œuvres des traits assez nombreux et comme des éclairs de génie, illuminant les obscures profondeurs du problème esthétique, qui l'avait toujours si vivement passionné. Ce dialogue s'inspire *librement* de sa pensée. Le cadre en est historique. On sait qu'Augustin, malade et songeant au baptême, abandonna sa chaire d'éloquence à Milan pour se retirer dans la villa de Cassiacum, où il aimait à remuer les plus hautes questions de la métaphysique, en compagnie d'élèves, d'un esprit ouvert et charmant, comme Licentius et Trigetius².

PERSONNAGES DU DIALOGUE :

AUGUSTINUS, maître d'éloquence.

TRIGETIUS }
LICENTIUS } ses disciples.

La scène se passe dans la villa de Cassiacum, près de Milan, en octobre 386.

AUGUSTINUS. — Je vous remercie, chers disciples, d'avoir accompagné votre maître dans cette retraite de Cassiacum. Vous l'avouerez-je ? Je n'ai pas pris, sans regret et sans déchirement, la résolution de quitter Milan.

LICENTIUS. — Je comprends votre peine, cher maître, car votre chaire d'éloquence était entourée d'une jeunesse enthousiaste, qui applaudissait votre parole ardente.

1. S. Augustinus, *Confessiones*, l. IV, c. XIII, n. 20.... et scripsi libros de *Pulchro et Apto*; puto, duos aut tres; tu scis, Deus: nam excidit mihi. Non enim habemus eos, sed aberraverunt a nobis, nescio quomodo.

2. S. Augustinus, *Confessiones*, l. IX. *Contra Academicos. De ordine. De beata vita.*

TRIGETIUS. — C'étaient des jours glorieux, où une élite, avide de vous entendre, vous formait un cortège triomphal.

AUGUSTINUS. — Je n'étais pas insensible à ces applaudissements. Il est si doux de faire vibrer, à l'unisson de son âme, de jeunes âmes comme les vôtres, harpes frémissantes et harmonieuses ! Ma gorge malade, ma poitrine embrasée m'ont contraint, en me condamnant au silence, de suspendre cet épuisant labeur¹. Ce n'est là pourtant qu'une raison de surface. Laissez-moi, en retour de votre persévérante amitié, vous faire une confiance.

LICENTIUS. — Cette confiance que vous nous témoignez nous honore et nous touche profondément.

AUGUSTINUS. — Apprenez donc que, par la grâce de Dieu et avec l'aide d'Ambroise de Milan, un changement décisif s'est opéré en moi : je suis chrétien de cœur.

TRIGETIUS. — Cette révélation ne surprendra personne, car j'ai entendu plus d'une fois vos élèves faire discrètement cette prophétie : « Il a trop de droiture pour n'être pas chrétien. »

AUGUSTINUS. — J'avais besoin de recueillement pour me préparer à recevoir le baptême ; c'est pourquoi je me suis réfugié dans cette campagne paisible. En attendant le grand jour, je passerai mon temps entre la prière, la méditation et l'étude des choses saintes. Venant peupler ma solitude de votre présence aimée, vous me donnez une preuve non équivoque de votre dévouement affectueux. Qu'Alype, mon vieil ami, ce « frère de mon cœur² », m'ait suivi fidèlement jusqu'ici, c'est tout naturel. Mais, vous, Licentius, vous, Trigetius, à l'aurore de la vie intellectuelle, dans la fraîcheur de vos vingt ans, comment avez-vous pu vous arracher aux fêtes et aux distractions bruyantes de Milan pour vous ensevelir avec moi dans ce coin de terre silencieux et retiré ?

TRIGETIUS. — Que dites-vous là, cher maître ? Ce n'est point un sacrifice pour nous que de vivre à vos côtés dans cette solitude. L'éloquence et la philosophie, enseignées par

1. S. Augustinus, *Confessiones*, l. IX, ch. II, n. 4.

2. *Confessiones*, l. IX, ch. IV, n. 7. *Fratrem cordis mei.*

vous, ont tant de charmes que nous vous accompagnerions jusque dans le désert de la Thébaïde.

LICENTIUS. — Bien sûrs que vous seriez capable de l'animer et de le faire fleurir.

AUGUSTINUS. — Trop aimables disciples ! Que pourrais-je vous refuser ? Continuons donc, puisque vous le désirez, continuons ici, dans ce petit cénacle, sous une forme familière, l'enseignement donné à Milan d'un ton plus magistral. Ma poitrine fatiguée pourra suffire à ces causeries intimes, dans le doux abandon du tête à tête. Nous procéderons à la manière socratique. Puisque vous êtes, l'un et l'autre, passionnés pour l'art et le beau, ce magnifique sujet servira ce soir de thème à nos conversations philosophiques. Cette question, d'ailleurs, ne saurait me distraire du grand but que je poursuis : son étude n'est-elle pas comme une continuelle élévation de l'âme vers Dieu, l'éternelle Beauté ?

LICENTIUS. — D'autant plus que la saison où nous sommes et le cadre champêtre qui nous entoure se prêtent merveilleusement aux entretiens esthétiques.

AUGUSTINUS. — A merveille, en effet. Je vois avec plaisir que vous n'êtes pas indifférents aux attraits de la belle nature. Socrate et Phèdre, pour mieux disserter sur la beauté, allèrent s'étendre, à l'ombre d'un platane, sur les bords verdoyants de l'Ilisos. Vous en souvient-il ?

TRIGETIUS. — Fort bien.

AUGUSTINUS. — Récitez-nous donc ce passage, Trigetius. Devant à notre tour deviser sur le beau, l'évocation de ce souvenir nous mettra en belle humeur.

TRIGETIUS. — Le voici, textuellement, si j'ai bonne souvenance. C'est Socrate qui parle : « Par Héré, le charmant lieu de repos ! Comme ce platane est large et élevé ! Et cet agnuscastus, avec ses rameaux élançés et son bel ombrage, ne dirait-on pas qu'il est là tout en fleurs pour embaumer l'air ? Quoi de plus gracieux, je te le demande, que cette source qui coule sous ce platane et dont nos pieds attestent la fraîcheur... Goûte un peu l'air qu'on respire ; est-il rien de si suave et de si délicieux ? Écoute le chant des cigales ; il a quelque chose d'animé. J'aime surtout cette herbe touffue qui nous permet de nous étendre et de reposer mollement notre tête

sur ce terrain légèrement incliné. Mon cher Phèdre, tu ne pouvais mieux me conduire¹. »

AUGUSTINUS. — Nous sommes plus favorisés encore. Un de mes collègues dans l'enseignement, Verecundus, a mis à ma disposition cette charmante villa². Je viens de vous en faire les honneurs ; vous en avez admiré les salles spacieuses, les portiques élégants, la riche bibliothèque. De cette terrasse, où nous sommes assis sous un dôme de feuillage, quel site inspirateur se déroule devant nous ! Cette pelouse encore verte, qui s'étend à nos pieds, attire agréablement la vue. A son extrémité, frangée de grands arbres, voyez-vous les bords rocaillieux d'un torrent, et, au delà, dans le lointain, les premiers sommets des Alpes et des Apennins, qui se détachent sur le fond d'un ciel aux teintes mêlées d'or et de saphir ? Ne sentez-vous pas la pénétrante sérénité de ce paysage calme, de cet horizon reposé ? Ces soirées d'automne ont un charme indéfinissable, une mélancolique gravité, qui nous invite suavement à chercher, par delà les rayons pâlisants du jour, le foyer d'où rayonne le Beau sans ombre et sans déclin.

LICENTIUS. — Ce sentier radieux qui monte vers l'idéal, est sans doute bien engageant ; mais notre faiblesse pourra-t-elle vous suivre sur ces cimes ardues, vers lesquelles votre génie puissant aime à prendre son essor et son vol ?

AUGUSTINUS. — Laissez-vous conduire. Il est assurément pénible, dangereux même, de tenter en ligne droite l'ascension d'un sommet escarpé. C'est la façon d'Aristote qui affectionne la voie raide de la déduction. Nous suivrons la méthode platonicienne : le dialecticien-poète³ préfère à l'inflexibilité rectiligne les gracieux méandres d'une route sinueuse. La marche sera plus longue mais moins fatigante. Nous pourrons, çà et là, faire halte et jouir à l'aise des spectacles qui s'offriront à notre vue.

LICENTIUS. — Cette façon de voyager convient mieux à des novices comme Trigetius et moi.

1. Platon, *Phèdre*.

2. *Confessiones*, l. IX, ch. III, n. 5. Benigne sane obtulit Verecundus, ut quamdiu ibi essemus, in rure ejus essemus.

3. S. Augustinus, *Contra Academicos*, l. III, ch. XVII, n. 37.

TRIGETIUS. — Elle est d'ailleurs plus conforme à nos goûts esthétiques.

AUGUSTINUS. — Partons donc. — Réponds-moi, Trigetius, le beau ne serait-il pas l'agréable ?

TRIGETIUS. — Il me semble.

AUGUSTINUS. — Comment définit-on l'agréable ?

TRIGETIUS. — Ce qui plait aux sens.

AUGUSTINUS. — Soit ; alors, comment cette définition peut-elle convenir au beau ? Certaines saveurs ou odeurs sont agréables. Mais a-t-on jamais dit : Voilà de belles odeurs, voilà de belles saveurs ?

TRIGETIUS. — Non, sans doute. Cependant on dit fort bien : Quels beaux sons, quelles belles couleurs !

AUGUSTINUS. — Excellente objection. Mais, pour la résoudre, il suffit de remarquer que, même dans ce cas particulier aux deux sens artistiques de la vue et de l'ouïe, le sentiment du beau ne se confond nullement avec la sensation agréable. Par exemple, qu'un cithariste consommé joue un air magnifique sur un misérable instrument, on éprouve une émotion esthétique pleine de charme et une sensation de l'ouïe pénible. Qu'un cithariste médiocre, au contraire, exécute un morceau vulgaire sur un excellent instrument, la sensation de l'ouïe sera agréable et l'émotion esthétique à peu près insignifiante. Autre fait. Regardez en face le soleil en plein midi : la sensation sera douloureuse, mais le plaisir esthétique, au spectacle d'une lumière si intense et si pure, sera délicieux. Ainsi, tandis que tous nos sens peuvent nous procurer des sensations agréables, la vue et l'ouïe ont le privilège d'exciter, avec la sensation agréable, l'idée de la beauté, qui provoque à son tour le sentiment esthétique. Il est donc manifeste, même quand les deux sens artistiques sont en jeu, que le beau n'est pas ce qui flatte les sens¹.

1. S. Augustinus, *De Musica*, l. VI, ch. XII. *Soliloquia*, l. I, ch. XIII, n. 23. *De ordine*, l. II, ch. XI, n. 33. Sed ad oculos quod pertinet, in quo congruentia partium rationabilis dicitur, pulchrum appellari solet. Quod vero ad aures, quando rationabilem concentum dicimus, cantumque numerosum rationabiliter esse compositum ; suavitas vocatur proprio jam nomine. Sed neque in pulchris rebus cum nos color illicit, neque in aurium suavitate cum

TRIGETIUS. — Si le beau n'est pas ce qui plait aux sens, c'est donc ce qui plait à l'esprit.

AUGUSTINUS. — Vous devinez juste. Le plaisir du beau est intellectuel ; il est attaché à la seule contemplation des choses.

LICENTIUS. — Il me semble pourtant que l'utile est un élément nécessaire de la beauté.

AUGUSTINUS. — Est-ce bien sûr ? Examinons. Dites-moi : tout ce qui est utile est-il beau ? Vous hésitez... Pour préciser ma question, j'emprunterai l'exemple même dont use Platon dans l'*Hippias* : Quoi de plus avantageux qu'une marmite dans un ménage et quoi de moins esthétique ? Je vais plus loin et j'affirme que, réciproquement, tout ce qui est beau n'est pas utile. A quoi peuvent servir, pour la vie pratique, une belle statue, une belle peinture, une belle épopée ?

LICENTIUS. — Il reste cependant que l'utilité et la beauté peuvent se rencontrer : une coupe délicatement ciselée peut être à la fois commode et admirable ; un champ de blé peut être tout ensemble une source de profits matériels et de jouissance esthétique.

AUGUSTINUS. — Sans doute, un même objet peut être, et très beau, et très utile, mais sous des rapports différents. Le sentiment artistique est essentiellement désintéressé ; l'utilité, par contre, entraîne avec elle l'idée de recherche égoïste et d'intérêt personnel ; l'artiste jouit en esprit : c'est un contemplatif ; l'homme utilitaire vise à la possession de l'objet profitable : c'est un calculateur. Le champ de blé, dont vous parliez tout à l'heure, sera beau pour le peintre, qui le considère et veut le reproduire sur la toile ; il ne l'est pas aux yeux du laboureur, qui en escompte déjà le bénéfice futur et convertit les épis en sesterces bien sonnants.

LICENTIUS. — Je comprends la différence des points de vue.

TRIGETIUS. — Mais, si le beau n'est pas l'utile, si le beau n'est pas l'agréable, qu'est-il donc ?

AUGUSTINUS. — Ce qu'il est ? Figurez-vous une pierre précieuse à triple facette. Le vrai, le bien et le beau sont les trois

pulsa chorda quasi liquide sonat atque pure, rationabile illud dicere sole-
mus. Restat ergo ut in istorum sensuum voluptate id *ad rationem* pertinere
fateamur, ubi quædam dimensio est atque modulatio.

aspects d'une même chose : l'être. Le vrai, c'est l'être en tant qu'intelligible; il se rapporte à l'entendement; le bien, c'est l'être en tant qu'aimable; il se rapporte à la volonté et à la sensibilité; le beau, c'est l'être en tant qu'admirable; il se rapporte à l'intelligence, à la volonté et à la sensibilité; l'intelligence le connaît, et cette connaissance plaît à la volonté et au cœur¹.

LICENTIUS. — C'est le côté psychologique de la question. Pourriez-vous nous donner du beau une définition métaphysique?

AUGUSTINUS. — Je vais m'efforcer de vous satisfaire. Le vrai, c'est la réalité de l'être²; le bien, c'est la perfection de l'être; le beau, c'est la splendeur de l'être.

TRIGETIUS. — J'avais toujours ouï dire que la définition adoptée par Platon était la suivante : le beau, c'est la splendeur du vrai.

AUGUSTINUS. — Non; c'est une définition qu'on lui prête; vous la chercheriez vainement dans toutes ses œuvres. Elle est d'ailleurs en désaccord manifeste avec l'idée maîtresse de la philosophie platonicienne : l'idée du bien. Elle est de plus incomplète : elle ne convient qu'à la beauté purement intellectuelle, par exemple au bel enchaînement des propositions géométriques d'Euclide ou des déductions aristotéliennes.

LICENTIUS. — Mais l'autre définition : la splendeur de l'être, est obscure et vague.

AUGUSTINUS. — Patience, nous allons pas à pas. Pour éclaircir cette affirmation, que devons-nous faire?

LICENTIUS. — Rechercher à quelles conditions l'être atteint ce degré d'excellence et de splendeur, qui nous enlève à nous-même et nous arrache ce cri d'admiration : Que c'est beau!

AUGUSTINUS. — Parfaitement. Aristote est, ce me semble, le philosophe qui a le mieux déterminé ces conditions. Voici, d'après lui, les éléments constitutifs du beau, les caractères

1. S. Augustinus, *Confessiones*, l. IV, ch. xiii, n. 20. Num amamus aliquid nisi pulchrum?... Quid est quod nos allicit et conciliat rebus quas amamus? Nisi enim esset in eis decus et species, nullo modo nos ad se moverent.

2. *Soliloquia*, l. II, ch. v, n. 8. Verum mihi videtur esse id quod est.

intrinsèques qui portent les perfections d'un être jusqu'à la splendeur : Τὸ γὰρ καλὸν ἐν μεγέθει καὶ τάξει ἐστὶ. « Le beau consiste dans l'ordre et la grandeur¹. » Il faudrait faire l'analyse détaillée des notions d'ordre et de grandeur. Mais ce long travail, aride et subtil, nous entraînerait trop loin pour le moment.

TRIGETIUS. — Donnez-nous au moins une idée d'ensemble.

AUGUSTINUS. — Volontiers. Quelques mots suffiront à notre dessein actuel. Que l'ordre, j'entends l'ordre réel qui est quelquefois latent, soit un des caractères de la beauté, c'est un point si évident qu'il n'est guère contesté, car tout ce qui est incohérent et désordonné nous choque et nous déplaît. Je crois qu'on peut donner de l'ordre la définition suivante : c'est la disposition harmonieuse de choses égales et inégales². D'après cela, Licentius, à quels éléments essentiels peut-on ramener l'ordre ?

LICENTIUS. — A trois, semble-t-il : à l'unité, à la variété et à la proportion.

AUGUSTINUS. — Vous avez raison. Il est clair, en effet, qu'un édifice formé d'un amas de bâtiments mal reliés entre eux n'est pas beau. Pour le même motif, un poème dont les diverses parties sont mal assorties et faiblement enchaînées laisse une impression d'ennui et de laideur. L'unité est comme l'âme de toute beauté³. Mais, sans la variété, l'unité dégénère en uniformité fastidieuse. Quoi de plus ennuyeux que la répétition de la même note, que l'emploi d'une couleur unique dans un tableau, qu'un rôle tragique débité sur un seul ton ? La proportion enfin s'impose. Si un homme a les bras notablement inégaux et le nez trop proéminent, si un discours a un exorde interminable et un corps de preuves très fluët, si un petit bâtiment central est flanqué de deux énormes tours, je vous le demande, ce bâtiment, ce discours, cet homme sont-ils beaux ?

1. *Poétique*, cap. vii.

2. S. Augustinus, *De civitate Dei*, l. XIX, ch. xiii, n. 4. Parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio.

3. S. Augustinus, *Epist.* xviii *ad Cælest.*, n. 2. Omnis porro pulchritudinis forma unitas.

TRIGETIUS. — Évidemment non, parce qu'ils sont disproportionnés¹.

AUGUSTINUS. — Nous sommes d'accord. Passons donc, sans plus insister, à l'autre élément constitutif de la beauté : la grandeur. On peut l'appeler puissance, plénitude, ampleur, selon la diversité des sujets où elle brille. La grandeur exige d'abord l'intégrité². Pour qu'un être soit beau, il doit avoir tous ses membres au complet. Est-ce que celui qui a un œil, une jambe, un bras de moins n'est pas laid ? Cependant, à elle seule, l'intégrité serait insuffisante. Il faut en outre que tous les éléments d'un être soient parvenus à leur plein développement ; qu'ils se rapprochent sensiblement de la perfection idéale du genre, physique, intellectuel ou moral, auquel cet être appartient. Ici encore, faisons parler l'expérience. C'est un fait que les choses, qui restent notablement au-dessous de la grandeur moyenne dont leur espèce est susceptible, nous paraissent laides. Celles qui atteignent le degré moyen ou se maintiennent légèrement en deçà ou au delà nous semblent insignifiantes. Celles enfin qui s'élèvent notablement au-dessus sont par nous jugées belles. Voici, je suppose, un homme de toute petite taille ; il a tous ses membres et bien proportionnés. Que lui manque-t-il pour être un bel homme ?

TRIGETIUS. — La grandeur.

AUGUSTINUS. — Voici un plaidoyer dont les preuves sont nombreuses, variées, fortement enchaînées ; mais elles sont

1. S. Augustinus, *De vera religione*, ch. xxxii, n. 59. Quæram ergo deinceps quare sint pulchra ista visibilia ; et si titubabitur, subjiciam utrum ideo quia similes sibi partes sunt et aliqua copulatione ad unam convenientiam rediguntur. Cf. *Ibid.*, ch. xxx.

2. S. Augustinus, *De Genesi contra Manichæos*, l. I, ch. xxi, n. 32. Omnis enim pulchritudo, quæ partibus constat, multo est laudabilior in toto quam in parte : sicut in corpore humano, si laudamus oculos solos, si nasum solum, si solas genas, aut solum caput, aut solas manus, aut solos pedes, et cetera si pulchra sint singula et sola laudamus ; quanto magis totum corpus, cui omnia membra, quæ singula pulchra sunt, conferunt pulchritudinem suam ; ita ut manus pulchra, quæ etiam sola laudabatur in corpore, si separaretur a corpore, et ipsa amittat gratiam suam, et cetera sine illa inhonesta sint. Tanta est vis et potentia unitatis et integritatis ut quæ bona sunt, tunc multum etiam placeant, cum in universum aliquid conveniunt atque concurrunt.

sèchement, maigrement énumérées. Que lui manque-t-il pour être un beau plaidoyer ?

LICENTIUS. — L'ampleur des développements¹.

AUGUSTINUS. — Voici un patricien immensément riche ; il rencontre un prolétaire en haillons et lui donne une mince aumône. C'est une bonne œuvre ; ce n'est pas une belle action. Que lui manque-t-il ?

TRIGETIUS. — La générosité. Ces exemples concrets rendent accessibles les abstractions de tout à l'heure.

AUGUSTINUS. — Le beau, c'est donc la splendeur de l'être. Mais, comme être, c'est agir, le beau, en définitive, consiste dans l'activité qui se déploie d'une manière puissante et ordonnée.

LICENTIUS. — Puisque, cher maître, vous nous avez mis en goût, ne pourriez-vous pas nous montrer, en terminant, les différences qui séparent le beau, le joli et le sublime ?

AUGUSTINUS. — Avec plaisir, mais je serai bref, car la soirée s'avance :

Suadentque cadentia sidera somnos.

Le joli, c'est la miniature du beau, c'est le beau en petit. Direz-vous du vaste Océan que c'est une jolie mer, d'un chêne séculaire que c'est un joli arbre, du lion dans toute sa force que c'est un joli animal ? Non. Ce qui distingue le joli du beau, c'est que la puissance lui fait défaut ; mais il a en partage l'unité, la variété, la proportion, en un mot l'ordre : considérez une jolie fleur.

Le sublime semble faire violence à notre imagination et à notre raison, parce que, ici, l'équilibre est rompu en faveur de la puissance ; c'est la puissance qui éclate, tandis que l'ordre, tout réel qu'il est, reste invisible au premier aspect ; il n'apparaît qu'à la réflexion.

TRIGETIUS. — Quels objets de la création peuvent éveiller en nous le sentiment et l'idée du sublime ?

1. S. Augustinus, *De Doctrina christiana*, l. IV, ch. xxviii, n. 61. L'orateur doit faire en sorte que la vérité soit lumineuse, agréable, émouvante. Id agit ut veritas pateat, veritas placeat, veritas moveat : « Lumière, couleur, chaleur, qu'est-ce que tout cela, sinon la plénitude d'action de la

AUGUSTINUS. — Par exemple, le ciel, les montagnes, la mer. Avez-vous jamais contemplé, du haut d'une falaise élevée, l'Océan apaisé ou furieux? Son étendue paraît sans bornes; la vue n'en peut sonder les abîmes sans fond; sa puissance, qui brise un navire comme un fêtu de paille, semble sans limites. Mais l'ordre de l'Océan échappe de prime abord à cause de son immensité, surtout s'il est secoué jusque dans ses profondeurs par une formidable tempête, qui précipite les vagues écumantes sur les rochers retentissants. Cependant ma raison m'affirme que, malgré l'apparence désordonnée de sa colère, il obéit aux lois stables de la nature et que ses flots irrités s'arrêteront devant un grain de sable, à la voix de Celui qui a dit : Tu n'iras pas plus loin.

Voilà, en bref, les rapports du joli, du beau et du sublime. Prenez un chêne. Arbuste se développant avec aisance, il est joli. Arbre séculaire, déployant les majestueuses proportions de sa puissante ramure, il est beau. Battu par l'ouragan sur une haute montagne, son feuillage vole au vent, ses rameaux s'agitent en désordre et frémissent; mais le tronc brave, inébranlable et fier, les coups de l'orage : il évoque l'idée du sublime par sa force de résistance, qui symbolise le courage indomptable, affrontant, sans fléchir, l'assaut de l'adversité.

LICENTIVS. — Si j'ai bien compris votre pensée, on pourrait tout résumer par les formules suivantes : dans le beau, il y a équation, équilibre harmonieux entre la puissance et l'ordre; dans le joli et dans le sublime, l'équation n'existe plus, l'équilibre est rompu : dans le premier, c'est l'ordre qui prévaut; dans le second, c'est la puissance qui prédomine.

AUGUSTINUS. — C'est parfaitement compris et nettement résumé. Si vous me demandez, pour conclure, quel peut bien être le dernier fondement du beau, je vous répondrai, toujours avec Platon : c'est Dieu lui-même. Platon a merveilleusement décrit, dans le *Banquet*, cette mystérieuse ascension de l'âme en quête d'idéal : partant du plus bas échelon, la beauté corporelle, elle monte, d'un vol hardi, de degré en degré, jusqu'au pur sommet d'où resplendit la Beauté souve-

parole humaine? Mais à la vérité seule tous ces avantages, et la notion d'ordre reparait avec celle de puissance. » (G. Longhaye, S. J., *Théorie des Belles-Lettres*, 2^e édit., p. 6-7, n. 1.)

raine¹. Relisez-nous donc, Trigetius, ce passage, sublime envolée du génie platonicien, où Diotime, l'étrangère de Mantinée, instruit Socrate.

TRIGETIUS. — « Beauté éternelle, incréée et impérissable, exempte d'accroissement et de diminution ; beauté qui n'est point belle en cette partie et laide en telle autre, belle seulement en tel temps et non en tel autre, belle sous un rapport et laide sous un autre, belle en tel lieu et laide en tel autre, belle pour ceux-ci et laide pour ceux-là ; beauté qui n'a rien de sensible, comme un visage, des mains, ni rien de corporel ; qui n'est pas tel discours ou telle science ; qui ne réside pas dans un être différent d'elle-même, dans un animal, par exemple, ou dans la terre ou dans le ciel ou dans toute autre chose ; mais qui existe éternellement et absolument par elle-même et en elle-même ; de laquelle participent toutes les autres beautés, sans que leur naissance ou leur destruction lui apporte la moindre diminution ou le moindre accroissement, ni la modifie en quoi que ce soit !... Le droit chemin de l'amour, qu'on le suive de soi-même ou qu'on y soit guidé par un autre, c'est de commencer par les beautés d'ici-bas et de s'élever jusqu'à la Beauté suprême, en passant, pour ainsi dire, par tous les degrés de l'échelle : d'un seul beau corps à deux, de deux à tous les autres ; des beaux corps aux belles occupations ; des belles occupations aux belles sciences, jusqu'à ce que, de science en science, on parvienne à la science par excellence, qui n'est autre que la science du Beau lui-même, et qu'on finisse par le connaître tel qu'il est en soi.

« O mon cher Socrate, poursuivit l'étrangère de Mantinée, la véritable vie, c'est le spectacle de la Beauté éternelle... Que penser d'un mortel à qui il serait donné de contempler la Beauté pure, simple, sans mélange, non revêtue de chair et de couleurs humaines et de toutes les autres vanités périssables, mais la Beauté divine elle-même² ? »

AUGUSTINUS. — Nous pouvons nous élever encore plus haut que Platon, sur les ailes de la foi. Cette vision, ce face à face béatifique rêvé par lui n'est pas de la terre, mais du ciel. Là

1. Cf. S. Augustinus, *Confessiones*, l. VII, ch. xvii, n. 23.

2. Traduction du P. Grou, S. J.

seulement notre regard, fortifié par la lumière de gloire, sera capable de soutenir l'éclat de la Divinité, une en sa nature, trine en ses personnes. Sans doute le Père, le Verbe, l'Esprit sont la beauté même. Cependant la beauté est l'attribut spécial du Verbe, car il est la splendeur du Père, l'expression adéquate de sa substance¹, et Dieu, en créant, considérait l'exemplaire parfait de chaque être en son Verbe, parce que le Verbe est l'art du Père tout-puissant².

Nous sommes mieux partagés que Platon : dans la plénitude des temps, le Verbe s'est fait chair et nous avons vu sa beauté infinie transparaître sous la forme humaine, la plus accomplie qui fût jamais. C'est l'Idéal réalisé³. Il rayonne, au point culminant de l'histoire, comme l'indéfectible foyer du beau physique, intellectuel et moral. Les arts subiront tour à tour le charme de cette radieuse apparition ; les poètes la chanteront sur leurs lyres harmonieuses et les orateurs à la bouche d'or la célébreront à travers les siècles. Mais le plus glorieux hommage lui viendra de la vertu : le plus humble chrétien peut devenir un grand artiste s'il fait passer dans ses actes quelque reflet du divin idéal : *Christianus alter Christus*. Rappelez-vous donc, chers Trigetius et Licentius, jeunes gens à l'âme ardente, que vous avez un chef-d'œuvre à produire, celui d'une belle vie, chef-d'œuvre qui dépasse et éclipe tous les autres ; car, pour finir avec Platon, qui nous a si souvent inspirés : Rien au monde n'est beau comme une belle âme !

1. *Sapient.*, vii, 26. — *Epist. ad Hebr.*, i, 3.

2. S. Augustinus : *De Trinitate*, l. VI, ch. 10 ; *Verbum perfectum, ars quædam omnipotentis et sapientis Dei, plena omnium rationum viventium incommutabilium*. — Cf. *De diversis quæstionibus*, lxxxiii, quæst. xlvi.

3. S. Augustinus, *Enarratio in Psalmum* xlv, n. 3. Pulcher Deus, Verbum apud Deum ; pulcher in utero virginis ; pulcher natus infans Verbum. Pulcher ergo in cælo, pulcher in terra, pulcher in utero, pulcher in manibus parentum ; pulcher in miraculis, pulcher in flagellis ; pulcher invitans ad vitam, pulcher non curans mortem ; pulcher deponens animam, pulcher recipiens ; pulcher in ligno, pulcher in sepulcro, pulcher in cælo.

L'ALASKA

OBSERVATIONS D'UN MISSIONNAIRE

Deuxième Partie¹ :

POPULATION — MOEURS ET COUTUMES

I. — POPULATION.

La population est fort clairsemée en Alaska. Imaginez que la deux-centième partie environ des habitants de Paris quitte la capitale pour se disperser sur un territoire aussi étendu que l'Italie, l'Espagne, la France et l'Angleterre réunies, et vous aurez quelque idée de l'éparpillement de la population en ces vastes contrées. Le *King's handbook of the United States* donne, pour 1890, le chiffre de 30 330 habitants, dont 22 130 indigènes : ce qui fait un habitant par 17 milles carrés.

Les divers centres habités forment quatre divisions bien distinctes :

1° Juneau, avec l'archipel d'Alexandre, qui compose l'Alaska du Sud et est la clé naturelle de l'Alaska du Nord ;

2° Les cités naissantes du Yukon supérieur, comme Circle-City, Forty-Miles, Dawson-City, qui ne datent que d'hier, où les chercheurs d'or s'agitent en proie à une fièvre dévorante ;

3° Nulato, Kozirefski, etc., où résident des tribus indiennes de l'intérieur dont les huttes s'élèvent le long des rives du Yukon moyen et de ses affluents principaux : le Kuyukuk et le Porcupine au nord, le Tanana au sud ;

4° Enfin, les Esquimaux ou Innuits, comme ils s'appellent eux-mêmes, répandus sur toutes les côtes de l'Alaska, depuis l'embouchure du Kuskokvim jusqu'aux îles d'Herschel dans l'océan Glacial, à peu de distance du pôle.

C'est, paraît-il, le P. Charlevoix, l'historien de la Nouvelle-France, du Japon et du Paraguay, qui leur a donné ce nom

1. V. *Études*, 5 juin 1898.

d'Esquimaux. Le P. Charlevoix se trouvait dans la tribu des Abénakis quand quelques sauvages lui racontèrent comment, dans leurs courses vers le nord jusqu'au Labrador, ils avaient rencontré un peuple singulier qui se nourrissait d'aliments crus. De là le nom d'« Esquimaux », qui signifie « mangeurs d'aliments crus ». Sur les côtes de l'Alaska, les Esquimaux d'aujourd'hui sont encore fidèles à cette coutume de leurs ancêtres.

Il serait fort difficile de donner une estimation quelconque du nombre total des individus de cette race. Dans l'Alaska seul, on en compte plus de douze mille. Cantonnés sur le littoral, les Esquimaux ne veulent avoir aucun rapport avec les habitants de l'intérieur et témoignent à l'égard de ces pauvres Indiens du plus profond mépris. Ils vivent en petits villages d'une soixantaine de personnes. Leur existence est paisible et tant soit peu monotone. Les villages se suivent d'ordinaire à la distance d'une journée de traîneau, puis vient une immense étendue de côte absolument déserte.

Ils ne reconnaissent pas l'autorité de chefs comme les tribus indiennes, mais l'influence est aux mains des plus habiles chasseurs, qui veillent à l'intérêt général ou à la chose publique. Leurs habitudes ne sont pas nomades ; ils demeurent pendant des générations dans la même localité. Intelligents, d'un esprit alerte, sensibles aux bons procédés, la bonne humeur semble être le trait marquant de leur caractère. Nos Pères missionnaires assurent ne les avoir jamais vus se quereller entre eux. Les chants, la danse, les exercices athlétiques sont leurs amusements les plus ordinaires. A certains jours de fête, la coutume de berner est assez en vogue chez eux. Des conteurs de profession vont de village en village pendant les longues nuits d'hiver égayer les habitants par des récits d'aventures et des contes merveilleux. Leur unique peur est de manquer de provisions. Au mois de mars, il y a toujours danger de famine. Aussi les chamans (sorcières) de chaque village sont-ils alors très occupés à des pratiques superstitieuses, pour hâter l'arrivée du saumon et obtenir le prompt retour des myriades d'ois sauvages et autres volatiles qui séjournent dans le delta du Yukon au temps de la ponte des œufs.

II. — HABITATIONS. — HABILLEMENT. — NOURRITURE.

Les Indiens de l'Alaska ont deux sortes d'habitations principales, l'une d'été, l'autre d'hiver. En hiver, ils vivent dans des réduits souterrains qu'on appelle « Kasighi », mot dont on a fait « casine ». La casine est l'habitation commune réservée aux hommes et aux voyageurs de passage. Elle sert à tout : bains, repas, jeux, travaux, assemblées ; mais la cuisine se fait ailleurs, dans les maisons privées où résident les femmes avec leurs enfants en bas âge. Ces habitations privées s'appellent en malamut « na » (singulier) et « net » (pluriel). Imaginez un trou carré, creusé dans le sol, de 3 ou 4 pieds de profondeur, surmonté d'un toit en branches d'arbre que recouvre une épaisse couche de terre. On y entre, en rampant, par un couloir souterrain de 3 pieds de largeur et de 10 pieds de long environ, comme un renard entre dans sa tanière. Il n'y a d'ouverture supérieure qu'un trou de 2 ou 3 pieds carrés, pratiqué dans le toit pour laisser passage à la fumée. La ventilation ne se fait pas autrement et ne préoccupe guère nos gens. Le feu s'allume au milieu de la chambre et les lits se trouvent disposés tout autour. Ces lits sont des plus simples : d'ordinaire, quelques planches ou troncs d'arbres élevés un peu au-dessus du sol, pour éviter un contact immédiat avec la terre, et recouverts de paille sur laquelle ils étendent des peaux et des couvertures, leur servent de couchettes. Il peut y avoir dans une seule habitation privée de 10 à 12 pieds carrés jusqu'à trois et quatre familles entassées les unes sur les autres. La cuisine parfois se fait dans un petit vestibule souterrain, près de la porte ; mais le plus souvent, la même chambre sert à tous les usages.

Les provisions des Indiens se trouvent dans une cache voisine bâtie sur pilotis, afin de les mettre à l'abri des dents de la gent canine toujours aux aguets pour saisir et dévorer les poissons secs ou gelés et même les peaux tannées. Il faut aussi soustraire à leur voracité les outres remplies d'huile de phoque, qui forment la principale richesse des Indiens, ainsi que le « blubber » ou graisse de phoque, walrus et baleine.

Les Indiens, dans la belle saison, c'est-à-dire au mois de mai, quittent leurs villages et habitations d'hiver pour se rendre en traîneau, avec leurs femmes, leurs enfants et tout ce qu'ils possèdent, à leurs campements d'été. C'est alors qu'ils font provision, pour toute l'année, d'œufs d'oisies, de cygnes, de hérons, de canards sauvages, etc. Les hommes vont à la pêche et à la chasse, tandis que les femmes restent au campement sur les bords des fleuves et de la mer pour préparer les provisions à mesure qu'elles arrivent.

Voici comment se fait l'opération pour la conserve du saumon. On tranche d'abord au saumon la tête, que l'on serre dans un trou pour la manger plus tard, c'est-à-dire lorsqu'elle est arrivée à un point de maturité qui soulèverait le cœur du blanc au plus robuste appétit. On ouvre ensuite le saumon comme on ferait des deux feuillets d'un livre, et l'arête du milieu est rabattue sur la queue. Ainsi disposé, le poisson est exposé à l'air et se dessèche rapidement. Quand il est presque sec, ce qui arrive après quelques jours de beau temps, on le fume. La fumigation se fait dans la maison d'été ou « barabara », comme disent les Russes, car les Indiens n'ont pas de mot particulier pour cette habitation. Ces barabaras sont tout ce qu'il y a de plus primitif. C'est une hutte carrée d'environ 20 pieds de côté et de 8 à 10 pieds de hauteur, avec une entrée très basse. Il y a les lits tout autour comme dans les maisons privées, et au-dessus de la tête des gens se croisent des perches ou cordes auxquelles sont suspendus en ligne, avec un aspect curieux, des centaines de saumons que l'on enfume en entretenant au milieu de la chambre un feu lent. On peut s'imaginer le confort des habitants dans ce séchoir ou « smoke-house ».

Les hommes, quand ils pêchent, passent la plus grande partie du temps sur l'eau dans leur kaïak près de leurs filets qu'ils visitent fréquemment. A la chasse, ils couchent habituellement dehors, et, dans ce cas, c'est leur kaïak qui leur sert d'abri; ils n'ont qu'à l'amener sur le rivage et à couvrir d'une peau l'unique ouverture qui se trouve au milieu. D'autres fois, ils se servent d'une bidara, grande barque qui peut contenir jusqu'à vingt ou vingt-cinq personnes, comme de maison d'été; alors, ils soulèvent cette bidara sur le côté,

l'appuient par des pieux dans cette position et se protègent du côté à découvert par des nattes ou une voile suspendue par devant.

Quant aux missionnaires, toutes leurs résidences sont des « log-houses » ou maisons de troncs d'arbres. C'est un progrès déjà dans la voie de la civilisation, mais combien éloigné encore des plus modestes habitations de nos cités et même de nos campagnes.

Le costume d'un Indien se compose essentiellement du « parké », du pantalon, d'une paire de bottes et d'un habit de dessous, en coton, analogue à la chemise. Ils se couvrent la tête avec le capuchon du parké, qui leur protège aussi le visage grâce aux longs poils de loup qui le bordent tout autour d'une façon assez élégante et pittoresque. Leur tête alors ressemble assez à un soleil rayonnant. Leurs mains sont protégées par des gants épais, en peau de daim ou de chien, doublés de laine. Le parké est la partie principale du vêtement des indigènes ; et, en effet, l'expérience a démontré à tous les voyageurs et missionnaires que, dans ces latitudes polaires, rien au monde ne peut remplacer avec avantage le parké. Il consiste simplement en une tunique de peau très ample avec larges manches descendant jusqu'à mi-jambe. La forme du parké est la même à la partie supérieure pour les hommes et pour les femmes. L'unique différence est que le parké des femmes est plus arrondi à la partie inférieure et légèrement ouvert de chaque côté.

Outre le parké, les Indiens ont ce qu'on peut appeler le pardessus imperméable quand il pleut, et, en hiver, le pardessus de coton pour protéger leur parké contre la neige. Le pardessus imperméable est une merveille de légèreté. Il est formé de lanières de membranes intestinales de phoques cousues ensemble ; c'est de ces membranes transparentes qu'on se sert en guise de vitres pour les fenêtres des habitations. Ce pardessus peut, au besoin, se rouler sous un très petit volume. Les Indiens n'ont pas de poches à leurs parkés ; ils mettent tous leurs objets nécessaires ou bibelots, comme pipe, tabatière, clé, etc., dans un petit sac pendu à leur cou et caché sous le parké. S'ils ont un couteau de chasse,

ils le portent à la ceinture, également caché sous le parké dans une gaine de peau. Le pantalon indien est des plus simples ; seulement, quand il fait froid, ils mettent souvent deux et trois pantalons l'un sur l'autre.

Mais le chef-d'œuvre du costume des indigènes, après le parké, est sans contredit les bottes : bottes d'hiver en peau de phoque ou de cerf avec fourrure ; bottes souvent recouvertes d'une autre paire imperméable et très légère faite de peau de saumon ; bottes d'été en cuir de phoque rendu également imperméable par l'huile, dont on l'enduit chaque fois qu'il en est besoin pour lui rendre sa souplesse. Les bottes des femmes ont cela de particulier qu'elles montent jusqu'à la hanche, à laquelle elles sont rattachées de chaque côté par une lanière. Les petits enfants, quand ils sont vêtus, ont aussi des bottines.

Les indigènes d'Alaska ont cela de commun avec les autres Indiens qu'ils n'ont rien de réglé dans les heures de leurs repas ni dans la quantité de nourriture qu'ils absorbent. Ils sont à la fois les plus sobres et les plus tempérants des hommes quand il le faut, et les plus goinfres à l'occasion. Un Indien en voyage peut marcher des journées entières sans manger ; mais, quand il est arrivé au camp, il mangera des journées entières sans discontinuer. Leur estomac est fort élastique et fort complaisant ; il se comprime ou se dilate à volonté. D'ordinaire, ils se lèvent avec le jour, et sitôt que leur toilette est faite, ce qui ne leur prend pas beaucoup de temps, les femmes apportent le premier repas au « kasighi ». C'est un peu de poisson sec, et un peu de poisson frais et gelé pour faciliter la digestion ; ou bien encore du « blubber », c'est-à-dire de la graisse de phoque ou de baleine dont on se sert en guise de beurre. De pain, il n'est pas question. Ils boivent peu pendant le repas, mais c'est pour se rattraper tout le jour en buvant de l'eau fraîche ou, quand il leur arrive la bonne aubaine d'en avoir, du thé, sans sucre ni lait, bien entendu.

Les Indiens sont du reste hospitaliers, comme tous les peuples primitifs, et quand un voyageur et surtout un missionnaire passe par leur village, c'est la coutume que l'un des

plus influents de la localité viennent lui présenter ce qu'on appelle en malamut le « païnk tankin ». Le païnk tankin est le premier repas, plus copieux et plus choisi, que l'on prend pour se remettre des fatigues de la route. Il consiste en un magnifique poisson blanc, gelé, sinon en quelque autre morceau de prix, par exemple une pièce de chevreuil gelé aussi, c'est-à-dire tout ce qu'ils ont de mieux. Le voyageur est supposé muni de thé et de pain ; et celui qui fait les frais du païnk tankin, aussi bien que le premier Indien venu qui s'offre à allumer le feu du voyageur et à lui préparer l'eau pour le thé, attend en retour une, ou deux, ou même trois tasses de thé, qu'il prend dès que le missionnaire a fini de manger.

Vers midi (même en hiver, dans les missions catholiques établies jusqu'à ce moment, le soleil n'est jamais sous l'horizon à midi), les Indiens songent à prendre leur principal repas du jour. Ce repas est ordinairement composé d'aliments cuits et chauds. En hiver, le plat de résistance est formé d'une espèce de petit poisson noir très abondant dans les lacs, et qui ne leur manque presque jamais. Cette sorte de poisson est extrêmement visqueux, sans écailles et dégoûtant à voir. On l'avale tel quel sans autre préparation préalable que de le bouillir au feu. Quant aux chiens, dont il fait aussi la nourriture la plus ordinaire, leurs délices sont de l'avaler tout cru et, quand il est gelé, dur comme le roc ; car ces poissons, congelés ensemble dans le sac où on les a entassés, ne forment plus qu'un bloc de glace dont il faut, à l'aide de la hache, détacher un morceau qui est distribué aux chiens en fragments plus petits. Rien n'égale l'avidité de ces animaux à saisir, pendant l'opération, les morceaux de poisson gelé, au risque de recevoir un coup de hache sur la tête. Puis, quand ils ont absorbé cette nourriture glaciale, on voit ces chiens repus trembler de tous leurs membres et forcés de se coucher et de dormir pour aider à la digestion de leur étrange repas. Les Indiens eux-mêmes mangent une grande quantité de ce poisson cuit, mais cela ne les empêche pas de recourir au poisson sec pour satisfaire entièrement leur appétit.

En été, le dîner des Indiens est tout autre. C'est après un long carême involontaire une fête pour ainsi dire perpétuelle ; car ils ont alors tout en abondance, œufs variés, oies

sauvages, cygnes, canards, grues, mais surtout saumon délicieux et poissons de toute espèce. Le phoque, au printemps et en automne, c'est-à-dire aux mois de mars et de septembre, avant l'arrivée et après le départ du saumon, leur fournit un repas succulent avec leur provision d'huile pour l'hiver.

Le soir, les Indiens font un repas d'ordinaire moins copieux qu'au milieu du jour, mais plus abondant que le déjeuner. Quelquefois, pour ce souper, ils cuisent leurs aliments, mais le plus souvent ils se contentent de mets froids.

Ceci est le menu quotidien. Il y a aussi place pour l'extra dans leurs festins; c'est chaque fois qu'ils ont pu se procurer de la farine et du thé. Alors ils font des crêpes ou « pan-cakes » à l'huile de phoque, et ils arrosent ces crêpes de copieuses et interminables libations de thé.

Nous n'avons pas fait mention de dessert; il y en a un pour ces pauvres habitants des zones glaciales. On sait combien les ours sont amateurs de « berries » ou baies d'arbustes sauvages. Les Indiens n'en sont pas moins friands, dans l'intérieur où ces arbustes abondent, et sur les côtes où se trouvent les « baies de saumon », « salmon berries », qui croissent à fleur de terre dans la mousse épaisse des immenses plaines. Ils font donc provision de ces fruits à l'automne, les conservent gelés et s'en régalaient pendant l'hiver. L'introduction du renne dans l'Alaska modifierait sensiblement la question d'alimentation pour les habitants de cette région. Ils ne seraient plus exposés à la famine qui les menace chaque année à la fin de l'hiver, alors que leurs provisions de bouche sont épuisées, et que le poisson tarde à remonter le cours des fleuves et des rivières.

III. — PÊCHE ET CHASSE.

La principale occupation des Indiens, comme celle d'un « sportman » du « high life » est la chasse ou la pêche. Ainsi les extrêmes se touchent; toute la différence entre le sauvage et le « sportman » consiste en ce que l'un se livre à ces exercices uniquement pour son plaisir, tandis que l'autre s'y donne par nécessité et trouve son plaisir même dans les travaux et les périls de sa vie précaire. Pour les habitants de l'Alaska, au printemps, c'est la pêche du phoque et de la ba-

leine blanche, c'est la première chasse aux oies et aux cygnes sauvages et la cueillette des œufs ; — en été, c'est la grande pêche du saumon ; — en automne, la seconde chasse aux oies et aux volatiles sauvages, puis la seconde chasse aux phoques et baleines blanches ; — en hiver, c'est la pêche dans les lacs et les rivières, ou, pour les Indiens de l'intérieur, la chasse aux perdrix ou « ptarmigans » ; c'est la chasse aux cerfs, aux caribous, aux lapins et lièvres, aux renards de couleur variée, aux martres, aux hermines, aux loutres et aux animaux à fourrure précieuse.

La pêche au saumon et la chasse aux oies et autres volatiles sont assez connues. Quelques détails sur la pêche au phoque, qui se fait, comme nous l'avons dit, deux fois l'année, au printemps et en automne, offriront peut-être plus d'intérêt.

Ces deux pêches se font d'une façon toute différente. La première, aux mois de mars et avril, a lieu sur la glace. Dès que le printemps reparait et que les jours allongent, l'Indien des côtes a préparé le kaïak, dont il doit se servir, mais augmenté d'un léger traîneau sur lequel il est posé, de façon que le tout forme ce qu'on appelle le « kamigak » ou kaïak-traîneau. Il est pourvu, en outre, de ses armes, fusils, flèches et harpons simples ou à trois pointes. Il doit aussi avoir ses provisions de bouche, car il lui faut s'avancer sur les glaces de la mer à une certaine distance, et là séjourner plusieurs jours dissimulé entre les glaçons : le phoque est un animal intelligent, qu'il ne doit pas effrayer, à qui il ne doit même pas laisser soupçonner son approche. Pour cela, il a eu soin de s'habiller tout de blanc et de peindre son kaïak de la couleur de la neige. Les phoques, qui aiment à se reposer sur les glaçons et à se chauffer aux rayons bienfaisants d'un soleil de printemps après les rigueurs d'un long hiver, s'avancent peu à peu vers le rivage. L'Indien est là, avec son kamigak, qui les guette d'un œil perçant, tout prêt à poursuivre sa proie, sur la glace ou sur l'eau. Car le kamigak a l'avantage d'être l'un ou l'autre, kaïak ou traîneau selon les besoins ou tous les deux à la fois. Dès que le phoque se montre quelque part, l'Indien s'en approche d'aussi près qu'il peut sans éveiller son attention, puis, quand il est à portée, fait usage de ses armes. C'est son fusil qui le foudroie ou son

harpon qui le cloue sur un glaçon où il était étendu, à demi plongé dans le sommeil. S'il n'est que blessé et qu'il plonge dans la mer, l'Indien se lance à sa poursuite dans son léger kâiak et le harponne ou perce de ses flèches, jusqu'à ce que le pauvre animal, à bout de forces, tombe en sa possession.

En automne, la seconde pêche au phoque et aux baleines blanches ou, comme disent les Russes, aux « belougas », se fait avec un plus grand déploiement de forces. Quand, aux mois d'août et de septembre, le temps devient mauvais, les « belougas » aiment à se rapprocher du rivage et remontent en groupes l'embouchure des fleuves. C'est un spectacle curieux de voir ces élégantes baleines s'avancer majestueusement à la surface des eaux, tantôt montrant le sommet de leur échine d'une blancheur de lait, tantôt s'enfonçant sous les vagues en projetant un jet d'eau qui retombe en forme de rosée ou de gerbe étincelante. Parfois, les belougas semblent se jouer entre elles dans les remous du fleuve, sans se douter que l'homme est là, tout prêt à fondre sur elles.

Cependant, les chasseurs, pour faire face à leurs adversaires, se sont aussi réunis en troupe et ont mis leurs kâiaks, leurs armes, leur courage en commun. La lutte peut être terrible entre les belougas et l'homme. La tactique habituelle des Indiens est de former la chaîne en demi-cercle à l'arrière des baleines et de les serrer de plus en plus près. Dès qu'ils sont à portée de leur proie, ils lui lancent tous ensemble leurs flèches et harpons. Le harpon a cet avantage qu'une fois entré dans la chair de l'animal, sa pointe à dents acérées ne s'en détache plus, tandis que le bois s'en sépare, tout en lui restant relié par une légère corde qui, se déroulant, lui permet de flotter à la surface et indique ainsi au chasseur tous les mouvements de la baleine affolée. A ce moment critique, les autres baleines s'enfuient éperdues à travers les kâiaks, au risque de les faire chavirer avec les Indiens. Ceux-ci, sans perdre leur sang-froid, s'acharnent à la poursuite de leur victime jusqu'à ce qu'enfin ils s'en rendent maîtres, et la ramènent au rivage à la suite de leurs kâiaks.

Un de nos jeunes missionnaires se rappelle qu'un jour, à la suite d'une de ces chasses périlleuses, un pauvre Esquimau lui fut apporté, sous la tente qu'il occupait sur le rivage voi-

sin, dans un état vraiment lamentable. Le malheureux, dans la chaleur du combat, s'était approché de trop près dans son kaïak de l'animal blessé, et ses compagnons, en criblant le belouga de leurs flèches, en avaient par mégarde enfoncé une dans le dos du pauvre Indien. Le Père lui fit un premier pansement. On avait à grand'peine retiré de la blessure la pointe aiguë du harpon, en élargissant la plaie d'où le sang s'échappait en abondance. Toutefois ce brave, frappé au champ d'honneur, se réjouissait de la victoire et, le lendemain, alla gaiement prendre sa place au festin.

Ce serait ici le lieu de parler des occupations des Indiens à la maison et dans la saison d'hiver. On conçoit que ce n'est pas petit travail, ni jeu d'enfants que de préparer tout ce qui doit leur servir à la pêche, à la chasse, à leurs voyages pendant les autres saisons. C'est d'abord la construction des traîneaux. Le traîneau doit réunir des qualités presque incompatibles ; il doit être très léger, très souple, et en même temps très solide, très résistant, capable de soutenir les plus grands chocs sans se briser. Toutes les parties du traîneau sont reliées entre elles par des ligatures de peau, et pas un clou n'entre dans sa construction. — C'est ensuite la fabrication des trappes, ou engins de pêche. Ces trappes ressemblent assez du reste par leur forme aux anses d'osier que nos pêcheurs de rivière cachent au fond de l'eau. Comme les Indiens n'ont pas l'osier à leur disposition, ils le remplacent par des tiges de bois très fines qu'ils sont fort habiles à débi-ter et à joindre entre elles. — C'est encore la construction des kaïaks, des bidaras, sans parler de la réparation de leurs kasighis et de leurs maisons privées, qui sont toujours, après leur absence de l'automne, en état de délabrement et souvent de ruine. La construction du kaïak demande de l'adresse et du talent. Les hommes font la carcasse, les femmes la revêtent de peaux de phoques cousues ensemble de façon à la rendre aussi légère que possible et impénétrable aux flots.

Les femmes sont encore chargées de la confection des vêtements et des chaussures, et elles savent y déployer un goût vraiment agréable ; pour les snow-shoes c'est l'affaire des hommes. Quant aux vieux Indiens, dont les membres engourdis par les travaux et le sang refroidi ne suffisent

plus aux durs labeurs, leur occupation principale est de faire les « kankak », c'est-à-dire les ustensiles de table, et d'assister tout le monde de leurs conseils. Ces conseils d'ailleurs, il faut le dire à la louange des jeunes, sont toujours écoutés avec respect ; trop de respect peut-être, au dire des missionnaires, qui n'ont pas de plus grand obstacle à vaincre pour l'instruction des Indiens que l'influence des docteurs en superstitions de tout genre.

IV. — LA QUESTION DES PHOQUES.

Il y a dans les eaux de la mer de Behring deux principales espèces de phoques ; l'une à fourrure précieuse et l'autre à poil commun. Les phoques à fourrure précieuse s'y rencontrent seulement en certains endroits déterminés, comme les îles Pribyloff, par 170 degrés de longitude ouest et 57 de latitude nord. Les autres se rencontrent un peu partout.

Ces derniers, principalement, sont le trésor des Indiens de la côte et du missionnaire, auxquels ils fournissent nourriture, huile d'éclairage, vêtements complets, chaussures imperméables, fil à coudre, et surtout bateaux de toute sorte, bidaras (angiak) et bidarkas (kaïak). Avec les boyaux du phoque, les Indiens font des blouses imperméables qu'ils mettent au-dessus de leurs parkés contre la pluie, et qu'on appelle « imaranetik ». Ils en font aussi des vitres plus ou moins translucides pour l'unique fenêtre de leur habitation. Cette fenêtre est située sur le toit, et quand on l'ouvre elle sert de cheminée.

Les phoques constituaient dans la classification de Cuvier la section des carnassiers amphibies. Leur organisation est parfaitement adaptée à une vie aquatique. Cependant, ils passent une partie de leur temps sur le rivage, se reposant ou se réchauffant aux rayons du soleil sur les rocs, le sable, ou la glace. Leurs mouvements dans l'eau sont rapides et gracieux, mais sur terre ils sont quelque peu gauches et lourds. Ils s'avancent par des soubresauts causés par des contractions de l'épine dorsale, laquelle est d'une extrême flexibilité. Les muscles de leur dos sont d'une grande force, leurs dents façonnées pour saisir une proie glissante. Leur respiration est très lente. Sur terre et en pleine activité, deux mi-

nutes s'écoulent d'une respiration à l'autre; et on a vu des phoques rester sous l'eau jusqu'à vingt et vingt-cinq minutes. Une couche de graisse au-dessous de la peau leur sert de réserve quand ils n'ont rien à manger et les protège contre le froid de ces climats rigoureux. La nature les a pourvus d'une paire de moustaches respectables, et qui ne contribue pas peu à leur donner une figure très curieuse et très intéressante.

Les phoques sont très en éveil et sur leurs gardes contre l'approche de l'homme, surtout lorsqu'ils ont été maltraités; mais, dans le cas contraire, ils sont fort familiers, s'approchent volontiers des bateaux et du rivage avec un certain air de curiosité. Ils aiment beaucoup la musique; une flûte les attire. Les phoques communs dont nous parlons sont les plus intelligents, on pourrait facilement les apprivoiser.

Les phoques à fourrure ont surtout excité la convoitise des blancs, et l'on sait quelle rivalité ils ont fait naître, ces dernières années, entre deux puissantes nations. Comme nous l'avons dit, les phoques à fourrure se trouvent dans les îles Pribyloff, appartenant aux États-Unis, et dans les îles du Commandeur, appartenant au gouvernement russe, les unes et les autres dans la mer de Behring. La pêche des phoques ne semble guère dater que de la fin du siècle dernier, quoique le walrus, plus gros, mais assez semblable au phoque sous certains rapports, ait été pêché longtemps auparavant. Autrefois, cinquante mille et même jusqu'à cent mille peaux de phoque étaient recueillies par un seul vaisseau dans une saison. On n'a donc pas tardé à s'apercevoir que les phoques diminuaient en nombre et étaient même menacés de disparaître complètement, si l'on permettait les abus dont ils étaient victimes.

On tuait indistinctement les femelles aussi bien que les mâles. Or les phoques n'ont qu'une portée par an et un ou deux petits à chaque portée. Leur progéniture est déposée sur le rivage; peu de temps après leur naissance, ils sont conduits dans la mer. Quelquefois la femelle est obligée d'aller fort loin chercher la nourriture suffisante pour elle et ses petits, et c'est alors qu'elle devient la proie des pêcheurs qui, de leurs bateaux, la tuent à coups de fusil, de lance ou de

harpon. Les petits, ainsi privés du lait de leur mère, ne tardent pas à périr.

Il a donc fallu, pour la conservation des phoques à fourrure, songer à réglementer la pêche. Dans ce but, on a fixé par une loi le nombre maximum de phoques qu'on pouvait tuer chaque année, et il fut entendu qu'on ne tuerait désormais que de jeunes individus mâles. Avec ces sages restrictions, il semblait que l'espèce pût se perpétuer indéfiniment; mais on comptait sans la cupidité des marchands. Bientôt on s'aperçut qu'on allait à une extermination prochaine. Par un accord conclu entre l'Angleterre et les États-Unis, l'usage des armes à feu fut interdit dans cette chasse; les lances seules restèrent permises. La pêche aux îles Pribyloff est tombée du chiffre annuel de cent mille peaux à sept mille cinq cents environ, et en 1893 à seize cents.

On pouvait espérer que tout était terminé depuis l'arbitrage conclu à Paris en 1895. Cependant la question semble ouverte de nouveau, et le gouvernement américain, qui n'a pas encore payé l'indemnité imposée, vient de nommer une commission d'enquête sur l'état actuel de la pêche des phoques dans la mer de Behring. Cette commission est chargée de faire le recensement des phoques, aussi exactement que possible. Mais on s'occupera de plus de la question des loutres de mer dont la fourrure est encore plus précieuse que celle des phoques, et qui, elles aussi, paraît-il, sont menacées de destruction par la cupidité des braconniers anglais ou canadiens.

V. — ÉCHANGES.

En Alaska, les habitants connaissent à peine l'usage et la valeur des pièces de monnaie. Pour eux, tout se mesure encore à la valeur des fourrures; ainsi la peau tannée du maklok ou grand phoque vaut 2 dollars et demi, c'est-à-dire 12 fr. 50 environ; une peau de renard représente la valeur d'un dollar, ou 5 francs, et celle de la loutre commune (mink) 1 fr. 25. Il suit de là que chaque marchandise vaut tant de peaux de makloks, tant de peaux de loutres, ou tant de peaux de renards. Voici le tarif habituel du prix des marchandises que les Indiens se procurent dans les postes de commerce

en échange de leurs fourrures : 1 mètre de cotonnade (drill) ou de calicot vaut 1 mink ; 1 tête de tabac, comme on dit, ou environ 1/4 de livre vaut le même prix ; item 2 barres de plomb pour faire des balles de fusil, ou 1/4 de livre de poudre ; item, 1 foulard de coton pour se couvrir la tête ; item, 1 boîte de 100 capsules ; item, 125 grammes de thé ; item, 5 tasses de farine. Voici le prix d'achat des vêtements ordinaires : une paire de pantalons de toile vaut une peau de renard ; la blouse, ou jumper, vaut le même prix ; item, la chemise de coton. Quant aux outils et aux armes à feu, une hache vaut une peau de maklok, et un fusil vaut environ 10 makloks. Il est inutile de parler d'épicerie avec les Indiens qui n'en connaissent pas l'usage ; il est défendu de leur vendre du sucre, l'expérience est là pour démontrer que la tentation d'en faire de l'alcool, puis du whiskey, serait trop forte.

Notons en passant comment les pauvres Indiens, dans leur commerce avec les blancs, sont quelquefois victimes de la fraude la plus odieuse. Un ministre presbytérien qui est devenu plus tard un agent du gouvernement américain des plus riches et des plus influents à Washington, le célèbre Dr Sheldon Jackson, puisqu'il faut l'appeler par son nom, n'eut pas honte un jour d'amuser ses compagnons de bord, en leur racontant comment il avait acheté d'un pauvre Esquimaux des fourrures d'un grand prix en échange d'une aiguille, ayant donné à entendre à l'indigène que cette aiguille était presque unique au monde. Pour l'honneur du Dr Jackson, il faut croire que ce qu'il a raconté n'a jamais eu lieu ; mais il reste à sa charge de s'être montré peu soucieux ou de la justice ou de la vérité.

Les Pères de la mission sont obligés eux aussi de payer le travail des Indiens en nature. D'ordinaire c'est des étoffes, du tabac, du thé, de la poudre et du plomb, qui sert à ces transactions. On cite à ce sujet la méprise singulière d'un prélat américain qui, ayant eu connaissance de la quantité de tabac, thé, etc., etc., que les missionnaires d'Alaska avaient achetée en une année, s'en montra tout scandalisé. Tant de tabac, de thé dans une année pour la consommation des missionnaires, cela est-il possible ! Et pour rassurer sa conscience alarmée, il fallut lui expliquer l'usage de ces denrées.

VI. — RELIGION DES HABITANTS D'ALASKA.

La religion des Indiens en Alaska consiste dans des pratiques superstitieuses, auxquelles préside une sorte de devin ou imposteur, appelé chaman. De là le nom de chamanisme donné à leur religion. Il est difficile actuellement à nos missionnaires de voir ces exhibitions païennes ; car les Indiens les pratiquent en secret, et les cachent soigneusement, comme s'ils avaient honte de s'y livrer en présence des blancs. D'ailleurs, plus la lumière de la civilisation chrétienne les envahit, plus les ténèbres du paganisme reculent et tendent à disparaître. Toutefois, la crainte de certains génies ou esprits malfaisants, dont ils redoutent l'influence, continue à exercer sur ces pauvres intelligences un très grand empire. Le faible des Indiens est de se laisser dominer par leur imagination. Les chamans connaissent ce défaut de race, et savent l'exploiter habilement à leur profit. Par exemple, y a-t-il un malade dans le village, le chaman assure que se servir de la hache ou d'un instrument tranchant pour quelque usage que ce soit, ce serait causer la mort du malade. Dès lors, on voit les Indiens épier tous les mouvements de ceux qui travaillent, dans la crainte que quelqu'un ne prenne par mégarde une hache pour couper le bois nécessaire à allumer du feu ; et s'ils voient quelque habitant par hasard enfreindre cette défense superstitieuse, tout le village est saisi d'effroi ; les parents du malade s'attendent à un malheur imminent. Il est difficile d'imaginer quelle vague terreur plane ainsi sur tout un camp, pour un acte insignifiant et des plus ordinaires à la vie des Indiens. Mais, supposez que le chaman attache cette crainte absurde à une foule de choses innocentes et sans importance, et vous comprendrez de quelle tyrannie le chamanisme enveloppe et enchaîne les âmes de ces pauvres indigènes.

Un jour, un missionnaire de la côte avait été appelé au chevet d'un enfant malade. Après lui avoir prodigué ses soins les plus tendres de prêtre et de docteur, il fit le catéchisme aux enfants du village rassemblés autour de lui dans la maison. Puis pour les récompenser de leur attention à écouter ses leçons et à réciter les prières, le Père prit un pain parmi ses provisions, et, ouvrant son couteau, se mit

en devoir de le couper en morceaux pour le distribuer à ses auditeurs. A cette vue, toutes les personnes présentes de pousser des cris de frayeur et de s'arracher les cheveux, en suppliant le missionnaire de ne pas continuer cette effroyable opération, qui, dans leur imagination, devait infailliblement donner la mort au petit malade. Le missionnaire, mis ainsi à l'improviste en face d'une superstition païenne, persista à se servir du couteau, en affirmant avec toute l'autorité d'un ministre du vrai Dieu que l'enfant n'en souffrirait pas. L'événement lui donna raison. Après quelques jours, en effet, le petit malade était sur pied, et ces braves gens tout émerveillés l'amènèrent comme en triomphe au missionnaire pour reconnaître la vérité de ses paroles.

Une autre fois, un de nos frères coadjuteurs eut aussi l'occasion à Kozirefski de faire une forte brèche à ces superstitions chamaniques. C'était le temps de l'arrivée du poisson sous la glace ; car c'est ainsi, dit-on, que le premier et le plus beau poisson voyage en remontant le courant du fleuve. Le bon frère se rendit au fleuve avec une foule d'Indiens aussi désireux que lui de réussir dans leur pêche ; mais tandis qu'eux n'usaient dans cette opération que de pieux armés d'une pointe de fer pour rompre la glace, il se servit simplement d'une hache ordinaire. Aussitôt les Indiens de frémir d'épouvante, et le chaman lui-même de s'élançer furieux vers le frère pour l'empêcher de continuer ; évidemment son action allait compromettre la pêche. Le frère insista, et, sûr de lui, porta hardiment un défi : qu'on le laisse se servir de sa hache et qu'eux se servent de leurs pieux, on verra qui des deux aura le plus de succès. Dieu permit que le premier poisson vint dans le filet du frère, tandis que les Indiens attendirent en vain, à la grande confusion du chaman.

Nous n'avons signalé ici qu'un seul des points innombrables sur lesquels porte le respect superstitieux envers le chaman. Cela suffira du reste pour marquer le trait principal qui caractérise la religion, si l'on peut appeler ainsi l'ensemble des superstitions grossières en usage parmi les Indiens. Le chaman s'entend aussi très bien à exploiter la coutume très générale parmi ces tribus sauvages de s'endormir le soir en écoutant les histoires les plus fantastiques, his-

toires qui rappellent celles des revenants et des loups-garous de nos campagnes de France. Des rêves terrifiants en sont l'effet naturel. Le matin, on entend la voix d'un chaman commencer un chant doux, pour tirer lentement du sommeil les Indiens qui l'entourent. Passant ainsi comme insensiblement de leurs rêves à la veille, ils prennent les fantômes de la nuit pour des réalités.

Un jeune Indien raconta, un matin, au Père missionnaire qui logeait dans la même cabine, comment le démon lui était apparu pendant la nuit, et était allé souffler la flamme de la petite lampe à huile de phoque. Heureusement, le Père avait tout vu. Le diable était un de ses chiens qui avait essayé plusieurs fois de boire l'huile de la lampe, et qu'il avait écarté jusqu'à ce qu'enfin l'animal réussit. Le jeune Indien se prit à rire et n'eut plus désormais si peur des apparitions nocturnes du démon.

Les fêtes funèbres jouent encore un grand rôle parmi les pratiques du chamanisme. Il y a tous les cinq ans de ces grandes célébrations en l'honneur des morts (« Groushka » est le nom russe sous lequel ces fêtes sont connues). Elles durent cinq jours entiers, mais sont préparées de longue date, et attendues avec impatience par tous les habitants du village et les invités des villages voisins. Ces invitations se font par des délégués spéciaux, qui se rendent dans les localités environnantes porteurs d'un sachet rempli de petits bâtons. Ces bâtonnets correspondent au nombre des invités et indiquent à chacun d'eux le degré d'honneur qui l'attend. On a donc longtemps à l'avance amassé des présents qui doivent être distribués par les proches des défunts. Quelquefois les Indiens poussent la générosité jusqu'à l'extravagance. On en a vu sacrifier en un seul jour des trésors de fourrures et autres objets précieux, péniblement recueillis pendant plusieurs années.

Chacun des jours de la Groushka est signalé par une cérémonie particulière. Les chants et les danses, bien entendu, sont de tous les jours, comme aussi les repas copieux. Mais les présents varient. Un jour, ce sera des outres remplies d'huile de phoque ; chacun des invités apporte un récipient

pour avoir sa part d'huile : l'un apporte son « kantak » ou plat creux dont on se sert à table, un autre est muni d'une vessie, un troisième d'une marmite, etc. Un autre jour, ce sera le poisson sec en quantités énormes, que l'on distribuera à chacun selon son rang et son importance. Un autre jour, ce sera le tour du poisson frais et gelé, que l'on coupera à coups de hache, ou bien encore une espèce de plum-pudding à la façon des Esquimaux, composé des ingrédients les plus étranges, comme de berries ou baies sauvages qui croissent dans les tundras, de graisse de chevreuil, d'huile de phoque et enfin de neige en guise de farine pour lui donner de la consistance. Le dernier jour est marqué par des offrandes de plus grand prix accompagnées d'invocations aux morts. Chacun de ceux qui ont à offrir des présents pour leurs défunts s'avance à son tour au milieu de la casine et invoque son mort par les noms de frère, sœur, père, etc.... (car jamais il n'est permis de prononcer le nom d'un mort). Alors on voit descendre du plafond par l'ouverture unique servant de cheminée et de fenêtre une corde : tous les regards avides sont dirigés vers elle, on la tire avec mystère, et les présents les plus inattendus se succèdent provoquant les convoitises de tous les spectateurs. Chacun des donateurs s'excuse au commencement d'être pauvre et de n'avoir rien que de misérable à donner : un sac en lambeaux est en effet le premier objet qui se présente, suivi de cadeaux de plus en plus magnifiques.

Parmi les autres fêtes en usage chez les Indiens, une des plus caractéristiques est la fête préparatoire à la pêche du poisson. Dans certains villages, on suspend des vessies, en nombre déterminé, au plafond de la casine ; ensuite on les attache à un bâton ; on se rend en procession au fleuve, et un Indien, armé du bâton et des vessies, les enfonce dans l'eau par une ouverture faite dans la glace, pour se mettre en communication avec les poissons, qu'il invite, je suppose, à venir se faire prendre dans les filets. D'autres fois, les Indiens, pour attirer le poisson, exposeront sur les bords du fleuve des images de poissons en bois, énormes et monstrueuses.

Pour prendre possession d'une maison neuve, il y a encore certaines observances à suivre. On se réunit en bandes autour de la maison, dans le crépuscule du soir ; et tout d'un coup l'on pousse des cris sauvages : c'est pour mettre en fuite les esprits mauvais. Tout le monde ce jour-là a la face noire. Le lendemain, la couleur du visage change et passe au blanc avec taches de rouge et de bleu. Un autre jour, le chaman étend sa natte en travers de la porte entre deux chandelles et s'y couche ; on lui jette de l'eau à la face. Évidemment, chacune de ces pratiques absurdes doit être récompensée par des cadeaux, aux dépens des nouveaux habitants.

VII. — MÉDECINE EN ALASKA.

Les principales maladies qu'on rencontre en Alaska et spécialement sur les côtes, sont des rhumatismes aigus et chroniques, la paralysie des membres inférieurs, surtout chez les hommes qui contractent ces infirmités dans leurs voyages à travers les tundras ou les rivières, à la recherche du gibier ou du poisson. En hiver, ils sont moins exposés, en raison de la sécheresse de la température. Viennent ensuite les gros rhumes, qui dégèrent en rhumes de poitrine et en consommation : un grand nombre d'indigènes meurent de maladies de poitrine. La rigueur du climat, les privations et, il faut bien le dire aussi, leur imprudence à la chasse et à la pêche épuisent la santé de beaucoup. Les indigestions à la suite de repas trop copieux, quand l'occasion s'en présente, sont également très fréquentes. Les coliques néphrétiques se rencontrent quelquefois, ainsi que les hémorragies. Avec les femmes, surtout les jeunes, on a à redouter les crises nerveuses.— Au printemps, quand leur alimentation est malsaine, réduits qu'ils sont parfois alors à manger du poisson pourri, ils sont sujets à des éruptions cutanées sur tout le corps, d'un caractère mal défini jusqu'ici. Dans cet état, en proie à la fièvre, les pauvres Indiens craignent le retour de la terrible épidémie de petite vérole qui les a décimés, il y a un demi-siècle. Les maux d'yeux sont caractéristiques de cette région glacée où la reverbération des rayons solaires, surtout aux mois de mars et d'avril, quand le sol est couvert de neige, rend les voyages si pénibles pour la vue. C'est une

nécessité d'avoir des œillères (goggles) ou des lunettes de couleur : le verre fumé est la meilleure protection contre ces accidents de cécité passagère, extrêmement douloureux. Pas n'est besoin de dire qu'on risque d'avoir les parties découvertes, joues, nez, oreilles et mains, quand on ôte ses gants, même pour quelques instants, gelées. Si l'on néglige de rétablir la circulation par un frottement énergique, il peut s'ensuivre la décomposition de ces parties et même leur perte. Le froid produit le même effet qu'une brûlure.

Une dernière cause de maladie est la malpropreté. Les indigènes semblent avoir pour la vermine un culte spécial : ils ne cherchent pas à la détruire. Une certaine crainte superstitieuse les empêche de couper les cheveux des enfants et de faire usage des ablutions et du savon. Enfin les blancs sont sujets au scorbut.

Il n'y a pas de docteurs dans l'Alaska, sinon ces charlatans qu'on appelle les « medecine-men ». Ces imposteurs abusent de la crédulité et de l'ignorance des indigènes pour leur faire croire à l'existence d'une science occulte, laquelle se réduit à des danses, pantomimes, simagrées, succions, frottements, tapage, pratiques insensées, amulettes et talismans, abstention de certains instruments, comme la hache, le couteau, etc. Parfois même ces medecine-men prétendent envoyer la maladie ou même la mort, aussi bien que la santé et la guérison, en jetant des sorts. Cette engeance de malfaitteurs exerce encore un grand empire sur les esprits de ces pauvres Indiens; ce sont, en général, les adversaires les plus redoutables du missionnaire.

JEAN-BAPTISTE RENÉ, S. J.

(A suivre.)

CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE

ÉTUDE D'HISTOIRE DOGMATIQUE ET LITURGIQUE

(Deuxième article¹)

Nous passons à la thèse du D^r Watterich.

On connaît le récit substantiellement semblable des trois synoptiques et de saint Paul : « Pendant qu'ils soupaient, Jésus ayant pris du pain, καὶ εὐλογήσας ou εὐχαριστήσας (c'est-à-dire l'ayant béni ou ayant rendu grâces), le rompit et le donna aux disciples et dit : Prenez, mangez ; ceci est mon corps. Et ayant pris le calice, εὐχαριστήσας, (c'est-à-dire l'ayant béni ou ayant rendu grâces), il le leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang²... »

Le D^r Watterich reconnaît que Notre-Seigneur Jésus-Christ a réellement consacré à la Cène, mais la consécration ne s'est pas opérée en vertu des paroles dites sacramentelles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* ; elle s'est opérée sous la forme d'un geste de bénédiction (*Segensgeberde*) signifiée par les mots εὐλογήσας et εὐχαριστήσας. Les paroles *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* ne faisaient qu'exprimer la transformation mystérieuse accomplie d'une manière invisible par le geste caractéristique du Sauveur³.

Comme leur Maître, les apôtres ont consacré par la bénédiction des saintes espèces, répétant d'une façon *dramatique* ce qu'ils avaient vu faire au Christ. Mais, après leur mort, la connaissance de la vraie forme de la consécration eucharis-

1. V. *Études*, 20 mai 1898, p. 466.

2. Matth., xxvi, 26-28. Cf. Marc, xiv, 22-24 ; Luc, xxii, 19-20 ; I. Cor., xi, 23-25. — Pour le pain, il y a chez les deux premiers, εὐλογήσας ; chez les deux autres, εὐχαριστήσας. Pour le calice, chez tous explicitement ou implicitement, εὐχαριστήσας.

3. Notre-Seigneur nous est représenté, page 9, la main droite étendue sur le pain ou le calice qu'il tient dans la gauche.

tique s'est bientôt perdue, grâce à une série de méprises ; et c'est ainsi que sur ce point du moment de la consécration l'Église occidentale, comme l'Église orientale, serait dans l'erreur depuis la fin du premier siècle de l'ère chrétienne.

I

Prise dans son intégrité, la thèse du Dr Watterich mérite certainement l'épithète de *singulière*. Elle comprend, d'ailleurs, deux questions : Comment le Christ lui-même a-t-il consacré à la Cène, et comment consacre-t-on dans l'Église d'après l'institution du Christ.

Rien chez les anciens Pères ni dans les liturgies qui nous autorise à séparer ces questions et à les résoudre diversement. On conçoit toutefois qu'on puisse faire la séparation et on l'a faite : les exemples n'abondent pas, mais enfin ils existent, au moyen âge comme de nos jours.

A propos d'une objection tirée de ce que dans le récit de la Cène, la bénédiction du Sauveur précède les paroles dites sacramentelles, saint Thomas signale diverses opinions de ce genre. « Certains ont dit que le Christ, en vertu du pouvoir d'excellence¹ qu'il avait sur les sacrements, opéra ce sacrement sans aucune forme verbale, et qu'ensuite il prononça les paroles qui devaient être désormais pour les autres la forme de la consécration. C'est là ce que semblent donner à entendre ces lignes d'Innocent III, au livre IV *De Myster. missæ*, chap. vi : On peut dire que le Seigneur consacra par sa vertu divine, et qu'il prononça ensuite la forme que ses disciples devaient employer après lui pour la consécration²... D'autres ont dit que la *bénédition* dont parle l'Évangile se fit

1. En théologie, on appelle *pouvoir d'excellence* un pouvoir suréminent propre au Christ, en vertu duquel il peut, par exemple, produire sans le rite sacramentel, non pas le *sacrement* lui-même (confusion faite parfois), mais l'*effet* du sacrement, c'est-à-dire la grâce en général et certains autres effets particuliers, comme le caractère dans le baptême. Cf. *Summa theol.*, 3^e q. 64, a. 3, *in corp.* — Dans l'Eucharistie, l'effet direct du sacrement, c'est le corps et le sang du Christ constitué présent sous les espèces du pain et du vin.

2. Innocent III, *De sacro altaris mysterio*, lib. IV, ch. vi. « Saue dici potest, quod Christus virtute divina confecit et postea formam expressit, sub qua posteri benedicerent. Ipse namque per se virtute propria *benedixit*, nos autem ex illa virtute, quam indidit verbis. » Cf. cap. xvii : « Christus tunc confecit, *quam benedixit.* » (Migne, P. L. t. CCXVII, p. 859 et 868.) Il est

par des paroles que nous ignorons... D'autres que cette bénédiction se fit par les mêmes paroles qu'aujourd'hui, mais que le Christ les prononça deux fois, d'abord secrètement pour consacrer, puis à haute voix pour instruire les apôtres ¹... »

Plus tard, quelques rares noms, comme celui d'Ambroise Catharin, apparaissent encore pour représenter l'opinion soutenant que Notre-Seigneur à la sainte Cène consacra en *bénissant*. De nos jours enfin la même idée a été émise par Hoppe².

Ainsi à cette question : Comment Notre-Seigneur a-t-il consacré à la Cène ? diverses réponses ont été faites. Mais quand on passe à cette autre : Comment consacre-t-on dans l'Église d'après l'institution du Christ ? l'unanimité se retrouve pour répondre : En vertu des paroles sacramentelles *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Le décret du concile de Florence *pro Armenis* exprimait à tout le moins la doctrine commune de l'Église occidentale en disant de l'Eucharistie : « La forme de ce sacrement, ce sont *les paroles du Sauveur*, par lesquelles il opère ce sacrement, car c'est parlant au nom du Christ que le prêtre opère ce sacrement. C'est par la vertu des paroles elles-mêmes que sont changées la substance du pain au corps, et la substance du vin au sang du Christ³. »

Le D^r Watterich va donc plus loin que ses devanciers, en résolvant la seconde question comme la première, et en refusant conséquemment toute signification et toute vertu efficiente aux paroles sacramentelles, non moins qu'à l'épiclèse. Il ne peut nier, du reste, et ne nie pas que toute la tradition

bon de remarquer que cet ouvrage n'est pas un document pontifical, qu'il a même été composé par Innocent III avant son élévation au souverain pontificat.

1. *Summa theol.*, 3^e p., q. 78, a. 1, ad primum. La vraie doctrine du saint docteur, la doctrine commune, est contenue dans le corps de l'article.

2. L.-A. Hoppe, *Die Epiklesis der griechischen und orientalischen Liturgien und der römische Consecrationscanon*. Schaffausen, 1864. — Pour l'histoire de la question qui vient d'être résumée, voir Schanz, dans la Revue de Mayence, *Der Katholik*, juill. 1896, p. 11-16.

3. Denzinger, *Enchiridion...*, n. 593. — Dans le décret du même concile *pro Jacobitis* (*ibid.* n. 606), les paroles de la consécration sont exprimées : *Ceci est mon corps*, etc.

postapostolique ne soit contre lui. Aussi prétend-il fonder son opinion sur le récit évangélique, tel qu'il nous est transmis par les synoptiques et par l'apôtre saint Paul. Et voici ce qu'il y a de plus substantiel et de plus clair dans son raisonnement.

Les termes εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν signifient simplement *bénir*. Ce sens est confirmé par les endroits parallèles où la consécration eucharistique est figurée ou prophétisée. Telle est, entre autres, la multiplication des pains dans le désert ; là, comme à la Cène, Notre-Seigneur prend le pain et le bénit (εὐλόγησεν, εὐχαριστήσας), opérant ainsi le prodige¹. De même encore cette phrase si expressive de saint Paul, où la bénédiction du calice et la consécration eucharistique apparaissent évidemment comme une seule et même chose : *Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est*² ?

Il faut ensuite remarquer la succession des actes : Λαβὼν ὁ Ἰησοῦς ἄρτον καὶ εὐλόγησας ἔκλασεν... καὶ ἐδίδου... καὶ εἶπεν... Jésus prend le pain et le *bénit* ; ce qu'il partage ensuite et distribue aux disciples, c'est son corps déjà présent en vertu de l'action toute-puissante exprimée dans le mot εὐλογήσας. — La particule *enim* qui accompagne, dans saint Matthieu, la distribution du précieux sang, a la même force : Buvez-en tous, *car* ceci est mon sang. La particule explicative reliant ce qui suit avec ce qui précède, suppose le sang de Jésus-Christ déjà présent dans le calice.

Enfin les paroles de l'institution eucharistique doivent être placées, non dans ces mots : *Hoc est corpus meum*, mais dans ces autres : *Hoc facite, faites ceci*, se rapportant à l'*action* posée par Jésus lui-même ; *faites comme moi*, c'est-à-dire posez le même signe de bénédiction, et le même prodige s'accomplira. — De plus « *hoc facite in meam commemorationem* », faites ceci à titre, non de simple commémoration, mais de *sacrifice commémoratif* dans lequel je serai tout à la fois, et l'offrande, et le sacrificateur³. De la sorte il y a relation

1. Matth., xiv, 19, et xv, 36 ; Marc, vii, 41, et viii, 6 ; Luc, ix, 16.

2. I Cor., x, 16 : Τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, ὃ εὐλογοῦμεν...

3. « Dies thut zu meinem *Mahnopfer*... zu meinem *Askarah*. » Askarah, mot hébreu désignant dans le rite lévitique un sacrifice commémoratif, ou

parfaite entre l'*acte* consécrateur et sacrificateur de Jésus et celui du prêtre son représentant.

Il fallait donc attacher au récit évangélique de la Cène un sens *dramatique* ; en n'y voyant, après la mort des apôtres, qu'un sens *épique*, on en a faussé la signification et on a posé le germe de graves erreurs. Et le D^r Watterich nous fait alors assister à une série de *méprises* qui se superposent les unes aux autres.

C'est d'abord saint Clément de Rome. Dans sa première lettre aux Corinthiens, parlant des offrandes et des rites sacrés que le Seigneur a prescrit d'accomplir à certaines époques, il recommande aux prêtres et aux lévites de tout faire avec ordre et subordination : « Que chacun de nous, mes frères, se tenant à son propre rang, εὐχαριστεῖτω τῷ Θεῷ, *rende grâces à Dieu* en pureté de conscience, avec dignité, sans transgresser la règle qui lui est fixée pour la fonction sacrée¹. » C'est bien, pour saint Clément, l'idée d'*actions de grâces* rendues à Dieu qui s'attache au mot εὐχαριστεῖν.

De même dans la *Doctrina des douze apôtres*, écrit du premier ou du second siècle. « Quant à l'*Eucharistie*, voici comment il faut la faire. D'abord pour le calice : Nous te *rendons grâces*, notre Père, pour la sainte vigne de David, ton serviteur, que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur... Pour le pain : Nous te *rendons grâces*, notre Père, pour la vie et la science que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur... Que personne ne mange ni ne boive de votre *Eucharistie*, s'il n'est baptisé au nom du Seigneur.

« Après vous être rassasiés, *rendez grâces* ainsi : Nous te *remercions*, Père saint, pour ton saint nom que tu as fait habiter en nos cœurs... Laissez les prophètes faire ensuite l'*Eucharistie* autant qu'ils voudront². »

plutôt *rappelant à la mémoire*. On appelait de ce nom cette partie des gâteaux sacrés qu'on brûlait sur l'autel avec de l'encens et dont la suave odeur, montant vers les cieux, avait pour but de recommander à la divinité la mémoire de celui qui avait offert le sacrifice. (*Lévit.*, II, 2, 9, 16; V, 12, etc.)

1. Clem., *I ad Corinth.*, n. xli. (Funk, *Opera Patrum apost.*, edit. nova, t. I, p. 110. — Migne, P. G. I, 289.)

2. *Doctrina duodecim Apostolorum*, n. ix et x : Περι δὲ τῆς εὐχαριστίας, οὕτως εὐχαριστήσατε... Εὐχαριστοῦμέν σοι, πάτερ ἡμῶν... Τοῖς δὲ προφήταις ἐπιτρέπετε εὐχαριστεῖν... (Funk, t. I, p. clviii.)

Voilà donc l'Eucharistie réduite à un simple rite d'*action de grâces*, dont les prêtres et les lévites sont les ministres : remplir son office sacerdotal ou lévitique, c'est *rendre grâces à Dieu* ; faire l'Eucharistie, c'est *rendre grâces à Dieu*. Plus de trace du sacrifice commémoratif où Jésus-Christ lui-même est prêtre et victime (Selbstaskarah). La vraie nature du sacrifice eucharistique, le vrai sens des mots εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν, par suite le véritable moment et la vraie forme de la consécration sont méconnus ; la tradition apostolique est perdue.

Où placera-t-on maintenant la forme de la consécration eucharistique ? Dans un élément accessoire, dans une invocation au Saint-Esprit, l'*épiclese*.

Dans sa première *Apologie*, saint Justin raconte ainsi la Cène des chrétiens : « On présente à celui qui préside l'assemblée du pain et une coupe remplie de vin mêlé d'eau ; il les reçoit et rend gloire au Père de toutes choses par le nom de son Fils et de l'Esprit-Saint, et il fait l'Eucharistie (καὶ εὐχαριστίαν) pendant un assez long temps, remerciant Dieu d'avoir agréé les dons. Les prières faites et l'Eucharistie achevée, le peuple qui est présent répond tout d'une voix : *Amen*. Or, *amen* est un mot hébreu qui signifie : *Ainsi soit-il !* Après l'acclamation du peuple qui suit la célébration de l'Eucharistie, ceux que nous appelons diacres distribuent aux assistants et vont porter aux absents le pain et le vin mêlé d'eau, objets de l'Eucharistie (ἀπὸ τοῦ εὐχαριστηθέντος ἄρτου καὶ οἴνου καὶ ὕδατος).

« Or, cet aliment porte chez nous le nom d'*Eucharistie* : pour y participer, il faut croire à la vérité de nos doctrines, avoir reçu dans le baptême une seconde naissance avec le pardon des fautes, et de plus vivre selon les préceptes du Christ. Car, nous ne prenons pas ces dons comme un pain ou un breuvage ordinaire ; mais de même que *par le Verbe* de Dieu... ou, *par la parole* de Dieu... Jésus-Christ, notre Sauveur a été incarné, prenant chair et sang pour notre salut, ainsi cet aliment consacré par *la parole de prière* qui vient de lui (*le Verbe*),... ou, par la *prière du Verbe* qui vient de lui (*Dieu le Père*)¹,... cet aliment, qui, en vertu de cette transfor-

1. Ἀλλ' ὅν τρόπον διὰ λόγου Θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς..., οὕτως καὶ

mation, nourrit notre sang et notre chair, c'est, nous a-t-on enseigné, la chair et le sang de ce Jésus incarné. »

Il a fallu, dans cette traduction, tenir compte des deux interprétations plausibles qu'on rencontre communément au sujet de cette célèbre comparaison de saint Justin ; les uns voient les deux termes dans le *Verbe de Dieu* et la *parole de prière venant de ce même Verbe* ; les autres préfèrent mettre la relation entre la *parole de Dieu* et la *prière du Verbe qui procède de Dieu*. Dans les deux cas, le passage favorise pleinement la doctrine traditionnelle qui place dans les paroles de Jésus-Christ Verbe incarné la forme de la consécration eucharistique, τὴν δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφήν.

Mais, hélas ! si l'on en croit le D^r Watterich, il n'y aurait là qu'une grosse méprise. Pour Justin, le Λόγος, Verbe de Dieu, n'est pas ici la seconde personne de la Trinité, mais la troisième, le Saint-Esprit. D'après le premier terme de la comparaison, il s'agit du Λόγος ou Verbe de Dieu, qui opère l'Incarnation, et c'est l'Esprit-Saint, comme l'auteur de l'*Apolo-
logie* nous l'apprend lui-même au chapitre xxxiii, en rappelant ainsi la promesse de l'ange : Ecce concipies in utero *ex Spiritu Sancto* (voici que vous concevrez *du Saint-Esprit*). Dès lors, dans le second membre de la comparaison, ces mots δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ ne doivent pas s'entendre des paroles du Sauveur dites *paroles sacramentelles*, mais de l'invocation du Λόγος qui procède du Fils, c'est-à-dire du Saint-Esprit. Et nous sommes arrivés à l'épiclèse comme forme de consécration.

Saint Irénée marche sur les traces de saint Justin. Mais leurs successeurs du troisième siècle ajoutent aux méprises précédentes une nouvelle méprise, celle-là même qui s'est perpétuée dans l'Église occidentale. Ce que saint Justin avait dit de l'Esprit-Saint désigné sous le nom de Λόγος, Clément d'Alexandrie et Tertullien l'entendent du Verbe, seconde personne de la Très Sainte Trinité ; la forme de la consécration change par le fait même, ce n'est plus la prière d'invocation au Saint-Esprit, c'est la parole même du Verbe incarné : Ceci est mon corps, ceci est mon sang.

τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφήν... (S. Justinii *Apolo-
gia I pro Christianis*, n. 65-66. — Migne, P. G., t. VI, p. 428-429.)

Grâce à l'influence de ces deux grands hommes, cette interprétation se fixe et devient courante parmi les Pères et les Docteurs. Toutefois, la tradition de l'Église postapostolique conserve dans la liturgie un témoin précieux, l'épiclese; et ici l'on apporte en preuve toute une série de témoignages ou de documents montrant la présence de l'épiclese dans les anciennes liturgies, orientales et occidentales. De là une sorte de dualisme dans la pratique de l'Église et la théorie des Docteurs. Pour le faire disparaître, le pape Gélase élimine l'épiclese du Canon romain, ou du moins la rend inoffensive, soit en la transposant, soit en la dépouillant de tout rapport explicite au Saint-Esprit. Mais elle reste dans les liturgies orientales comme organe-témoin des temps anciens.

Si tout cela est vrai, se demandera-t-on peut-être, comment une telle erreur a-t-elle pu s'introduire dans l'Église? C'est ce dont le théologien vieux-catholique ne se préoccupe guère; il nous avertit qu'il appartient à l'Esprit-Saint de compléter l'intelligence de la révélation au cours des siècles¹. Grâce donc à un progrès dans l'intelligence de la révélation communiquée au D^r Watterich, l'erreur est enfin découverte et la vérité rétablie².

II

Avant de discuter cette thèse, observons qu'elle ne met en cause ni la validité des consécration, ni l'existence réelle du sacrifice de la Messe et de la sainte Eucharistie, dans l'Église soit occidentale, soit orientale. L'une et l'autre ont conservé pratiquement ce que le subtil contradicteur prétend être la forme vraie de la consécration, à savoir cette bénédiction exprimée, d'après lui, par les mots *εὐλογίας* ou *εὐχαριστίας*, du récit évangélique et apostolique, et qui se retrouve dans toutes les liturgies, notamment dans le Canon

1. Le D^r Watterich interprète dans ce sens le texte de saint Jean, xiv, 26 : « Ille (Spiritus Sanctus) vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quaecumque dixerō vobis. »

2. Mon but n'est pas de faire un compte rendu complet de l'ouvrage du D^r Watterich. Si j'avais à le faire, à côté des conclusions inadmissibles ou discutables, je signalerais de vrais mérites de discussion et d'érudition scientifique. Les appendices, en particulier, contiennent groupés de très utiles documents.

romain : *gratias agens benedixit*. L'erreur, si elle existe, serait une erreur d'ordre purement spéculatif, sans conséquence dans l'ordre pratique.

Mais faut-il concéder l'erreur spéculative? Les Docteurs catholiques, compatriotes du D^r Watterich, ne l'ont pas cru; divers articles ont relevé justement l'inexactitude de ses assertions et de ses conclusions principales¹.

Que signifient exactement les mots εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν dans le récit de la Cène, comme dans celui de la multiplication miraculeuse des pains au désert? Signifient-ils purement *rendre grâces*, ou surajoutent-ils l'idée distincte de *bénédiction*? La chose est débattue parmi les exégètes.

Les uns s'arrêtent au premier sens. Εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν signifient, dans la sainte Écriture, *louer, glorifier, rendre grâces*. Le ποτήριον τῆς εὐλογίας de saint Paul, c'est la coupe d'action de grâces. Interprétation, ajoutent ces auteurs, complètement d'accord avec celle des grands maîtres de l'exégèse grecque, saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Œcumenius².

Les autres ne rejettent pas l'idée de *bénédiction*. Il leur semble difficile de la nier, quand le mot εὐλογεῖν est construit avec un accusatif de chose; difficile de la nier, notamment, dans l'expression de saint Paul : τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, ὃ εὐλογοῦμεν. Ils associent donc les deux idées d'action de grâces et de bénédiction, comme l'Église romaine le fait dans le Canon de la Messe : *gratias agens benedixit*³.

Mais cette opinion ne fortifie en rien la position du D^r Watterich. De ce que Notre-Seigneur aurait béni le pain avant de le rompre et de le distribuer à ses disciples, il ne s'ensui-

1. D^r Paul Schanz, dans le *Katholik*, 1896, juillet et août, *Der Consecrationsmoment in der heiligen Messe*; et 1897, mars, *Segen und Consecration*. — Em. Lingens, S. J., dans la revue d'Innsbruck, *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1^{er} num. 1897, *Die eucharistische Consecrationsform*. — D^r Funk, compte rendu de l'ouvrage du D^r Watterich dans la revue catholique de Tubingue, *Theologische Quartalschrift*, 3^e num. 1897, p. 484-486.

2. Lingens, art. cité, p. 54-58.

3. Schanz, art. de juill., p. 7-9. Cf. Knabenbauer, in *Matth.*, p. 426, et in *Marc.*, p. 374; Cornely, in *1 Cor.*, p. 336-337 : benedictio erat cum gratiarum actione conjuncta.

vrait pas que le moment et la forme de la consécration *sacramentelle* consistât dans cette bénédiction plutôt que dans ces paroles : Ceci est mon corps, ceci est mon sang.

Dans cette opinion, le *calix benedictionis cui benedicimus*, ὃ εὐλογοῦμεν, reporte, il est vrai, la pensée vers une bénédiction tombant sur le calice; mais de quelle bénédiction s'agit-il? D'une bénédiction préparatoire à la consécration sacramentelle, ou de celle-ci? Et s'il s'agit d'une bénédiction contenue dans le mot εὐλογήσας, s'ensuit-il que, par là, saint Paul ait voulu désigner la forme même de la consécration sacramentelle? N'a-t-il pas plutôt désigné le calice consacré, la coupe de la bénédiction, par un détail qui appartient à l'ensemble moral de la consécration eucharistique et la désigne suffisamment aux initiés? Autrement, il faudrait dire que la forme de la consécration du pain est la *fraction*, car saint Paul en parle de la même façon que de la bénédiction du calice : *Calix benedictionis cui benedicimus*, nonne..., et *panis quem frangimus*, nonne...?

Ainsi, la preuve que le D^r Watterich prétend tirer de la signification des mots εὐλογεῖν et εὐχαριστεῖν n'a rien de péremptoire. Ce qu'il dit de la succession des actes et des paroles du Sauveur, rapportés dans le récit de la Cène, aura-t-il plus d'efficacité? Nullement.

Il ne suffit pas d'affirmer que Notre-Seigneur a fait la fraction des saintes espèces, son corps étant *déjà présent* en vertu de la bénédiction signifiée par le mot εὐλογήσας; c'est cela même qu'il faut prouver. Tant que la preuve n'est pas faite, on peut opposer cette autre interprétation : Notre-Seigneur partage le pain et le distribue aux apôtres, mais en le changeant en son corps par la vertu de ces paroles, qu'il prononce en même temps : Ceci est mon corps. Beaucoup d'exégètes tiennent, il est vrai, que le Sauveur a partagé les saintes espèces, son corps étant déjà présent; mais, la chose admise, on peut encore dire : Les paroles sacramentelles *Ceci est mon corps* n'ont pas nécessairement suivi la fraction et la distribution; elles ont pu accompagner la bénédiction comprise dans le mot εὐλογήσας, ou moralement tout l'ensemble des actes du Sauveur. Le sens serait alors : Jésus

ayant pris du pain, le bénit, en disant : Ceci est mon corps, puis il le rompit et le donna à ses disciples ; — ou, sans faire cette inversion : Pendant qu'il bénissait et faisait la fraction et la distribution, Jésus dit ces paroles : Prenez et mangez, ceci est mon corps¹. La répétition de la particule copulative dans le récit de la Cène (καὶ ἐδίδου... καὶ εἶπεν) ne fait pas obstacle ; elle a vraiment, dans saint Matthieu et saint Marc, une saveur hébraïque, et par là même n'exige pas un ordre rigoureux de succession. Saint Luc, moins hébraïsant, dit : ἔκλασεν καὶ ἔδωκεν αὐτοῖς λέγων...

La particule *enim*, dont se sert saint Matthieu à propos du calice, donne la raison d'être de cette invitation du Sauveur : « Buvez-en tous... Buvez-en tous, *car* ceci est mon sang. » Que celui-ci soit présent déjà, ou qu'il soit seulement rendu présent par la vertu de ces paroles, peu importe ; la particule explicative reste vraie dans les deux cas.

Quand on lit le récit évangélique sans idée préconçue, les paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, frappent certainement plus que l'action, quelle qu'elle soit, contenue dans les mots εὐλογήσας et εὐχαριστήσας. La mise en relief de ces paroles solennelles, l'unanimité des synoptiques et de saint Paul à les rapporter, la conclusion : *Faites ceci en mémoire de moi*, qui les suit immédiatement dans saint Luc et son maître, tout porte naturellement à conclure qu'il ne faut pas chercher ailleurs le centre même de la consécration eucharistique. *Faites ceci...*, qu'est-ce à dire ? *Faites comme moi en bénissant* ? Non pas cela seulement, mais plutôt : *Faites comme je viens de faire, c'est-à-dire rendez grâces, bénissez, rompez le pain, dites les mêmes paroles* ; tout cela est contenu dans l'injonction finale : *Faites ceci...*

Qu'on n'oppose pas ici la théorie de l'*Askarah*². L'idée

1. Saint Thomas rapporte cette double interprétation, en favorisant celle qui n'admet pas d'inversion, mais fait porter les paroles du Sauveur sur l'ensemble de ses actes. Il rappelle à ce propos le principe posé par saint Augustin, que « les évangélistes ne suivent pas toujours l'ordre des faits dans la narration ». *Summa theol.* 3^e p., q. 78, a. 1, ad primum.

2. La relation entre l'*Askarah* mosaïque et le sacrifice eucharistique me paraît plutôt générale que spéciale ; l'Eucharistie à elle seule remplace tout ce qui était exprimé partiellement par les divers sacrifices ou rites des sacrifices de Moïse ; elle équivaut donc tout à la fois à l'*Askarah* et aux autres rites.

fondamentale, exprimée par ce mot, d'un *sacrifice commémoratif*, sacrifice où Jésus soit prêtre et victime, est essentiellement catholique et n'a jamais été perdue de vue dans l'Église. Mais ce sacrifice commémoratif est tout à la fois sacrifice d'adoration, de louange, d'impétration, d'expiation; ces aspects différents ne s'excluent pas, et les Pères anciens comme les liturgies ont pu relever tel ou tel en particulier, sans nier les autres.

Le moins qu'on puisse conclure de toutes ces remarques, c'est que le récit évangélique et apostolique de la Cène ne prouve nullement la thèse du D^r Watterich. Et si l'on objectait qu'à prendre le texte scripturaire en lui-même, la lumière n'est pas complète en faveur de l'interprétation traditionnelle, la seule conclusion légitime serait que la tradition et la pratique de l'Église doit éclaircir la question. Mais alors, la thèse opposée croule. Nous allons le voir.

III

Le D^r Watterich raisonne à peu près ainsi quelque part : Les apôtres ont vu Notre-Seigneur consacrer à la Cène, ils ont reçu ses enseignements spéciaux pendant les quarante jours qui ont suivi la résurrection; donc ils ont dû connaître exactement comment le Maître avait consacré, ils ont dû consacrer comme lui; de leur temps la forme de la consécration n'a pas pu se perdre. — Qui ne voit que semblable raisonnement peut s'appliquer, à proportion, aux Pères apostoliques? Ils ont vu les apôtres consacrer, ils ont reçu leurs enseignements spéciaux; ils ont dû consacrer comme eux. Est-il imaginable dès lors que chez Clément de Rome, *vers l'an 80*, la forme de la consécration soit déjà perdue?

Cependant ce serait le cas, si Clément, comme la *Doctrine des Douze Apôtres*, ne voyait plus dans l'institution eucharistique qu'une simple action de grâces, un pur rite commémoratif. Heureusement, il n'en est pas ainsi; les déductions du théologien vieux-catholique reposent sur une interprétation trop large des passages allégués.

Saint Clément, dans les paragraphes 40 et 41 de sa première épître aux Corinthiens, parle en passant et d'une façon générale des offrandes et des rites sacrés; il les désigne sous le

terme générique d'*eucharistie* ou de *louanges du Seigneur*, sans s'occuper en détail du sacrifice eucharistique, et même sans dire un mot du récit de la Cène qu'il devait pourtant connaître. Du reste, ce sacrifice dont il ne parle pas explicitement, tout l'ensemble du passage le fait entrevoir.

La *Doctrine des Apôtres* rapporte simplement trois formules de prières ou d'action de grâces en usage dans la Cène, dont deux précédaient et la troisième suivait la sainte Communion. Ces formules exigent la présence de Jésus-Christ sous les saintes espèces en vertu du sacrifice eucharistique. Sur celui-ci point de détails, probablement parce que l'auteur suppose l'essentiel connu par la sainte Écriture, peut-être parce qu'il fait une application de la discipline du secret. En tout cas, c'est aller trop loin que de voir dans le terme d'*action de grâces* ou de louanges du Seigneur, pris au sens littéral et restreint du mot, toute la doctrine de cet auteur, comme de voir, dans une indication rapide de saint Clément, toute la doctrine de ce pontife sur la consécration eucharistique, sur sa nature et son moment précis.

Moins soutenable encore est l'interprétation donnée par le D^r Watterich au célèbre passage de saint Justin. Qu'il s'agisse réellement dans le δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ de la parole du Verbe fait chair, et non du Saint-Esprit, c'est ce que démontre à l'évidence la phrase qui suit immédiatement et qu'il faut joindre au passage en question, pour donner à la pensée de l'apologiste chrétien son plein développement. « Nous ne prenons pas ces dons comme un pain ou un breuvage ordinaire; mais de même que par le Verbe ou la parole de Dieu Jésus-Christ, notre Sauveur, a été incarné, prenant chair et sang pour notre salut, ainsi cet aliment consacré δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ, cet aliment qui, en vertu de cette transformation, nourrit notre sang et notre chair, c'est, nous a-t-on enseigné, la chair et le sang de Jésus incarné. *En effet*, dans leurs mémoires appelés évangiles, les apôtres rapportent que Jésus leur avait donné ce commandement : ayant pris du pain et rendu grâces *il dit* : Faites ceci en mémoire de moi, *ceci est mon corps*; de même, ayant pris le calice et rendu grâces *il dit* : *Ceci est mon sang*. »

Saint Justin, on le voit, apporte les paroles dites par Notre-

Seigneur à la Cène comme preuve de cette assertion, que la nourriture eucharistique des chrétiens est produite δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ. Il s'agit donc bien de la parole du Verbe incarné jadis prononcée par celui-ci à la Cène et répétée par ses ministres dans la consécration eucharistique. Le doute n'est pas possible, soit qu'on entende le δι' εὐχῆς Λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ dans le sens de *parole de prière qui vient du Verbe*, soit qu'on l'entende dans le sens de *prière du Verbe procédant du Père*. La comparaison se fait, dans le premier cas, entre le Verbe en personne et *sa parole*; dans le second, entre la parole toute-puissante de Dieu, le Père, et la *parole* non moins puissante *du Verbe* incarné¹.

Mais, poursuit le D^r Watterich, dans le premier terme de la comparaison, il s'agit du Λόγος, ou Verbe de Dieu, qui opère l'Incarnation, et, d'après saint Justin, ch. xxxiii, c'est l'Esprit-Saint : Ecce concipies in utero ex Spiritu Sancto. D'abord, pour ceux qui traduisent : *De même que par la parole de Dieu* (le Père)..., la difficulté n'existe pas; pour les autres qui admettent : *De même que par le Verbe de Dieu...*, elle n'est qu'apparente. Il faut se garder de confondre deux choses : ce qu'est le *Spiritus Sanctus*, dont parle saint Luc², pour la plupart des Pères et des théologiens postérieurs, et ce qu'il est pour quelques Pères anciens. Dans l'Esprit-Saint qui vient sur Marie, les premiers voient la troisième personne de la très sainte Trinité; les autres, la seconde, le Verbe lui-même, qui est aussi *Esprit*³. Saint Justin est avec ces derniers; sa pensée ressort incontestablement de ce qui suit, dans ce même chapitre xxxiii, la citation scripturaire en question : « Donc l'esprit et la vertu, qui est de Dieu, on ne peut l'entendre d'autre chose que *du Verbe, qui est aussi le pre-*

1. Objectivement l'opinion qui traduit : *par la parole de prière qui vient du Verbe*, me paraît préférable. C'est l'opinion de Dom Maran dans son édition de saint Justin (Migne, col. 428, n. 85 et 86). Elle est également soutenue dans les articles cités du R. P. Lingens, p. 65-71, et du D^r Schanz, art. d'août 1896, p. 119-122.

2. Luc I, 31 et 35 : « Ecce concipies in utero et paries filium.... Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. — Voici que vous concevrez et enfanterez un fils... L'Esprit-Saint viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. »

3. Cf. Dom Maran, n. 75 (Migne, col. 379).

mier-né de Dieu... Et c'est *cet esprit* qui, venant sur la Vierge et la couvrant de son ombre, la rendit miraculeusement féconde¹. »

Dès lors, il y a, dans la comparaison de saint Justin, complet parallélisme entre le premier et le second membre : d'un côté, c'est le Verbe en personne qui vient sur Marie pour s'unir hypostatiquement la chair et le sang du Christ; de l'autre, c'est la parole du même Verbe qui tombe sur le pain et le vin pour en faire la chair et le sang du même Christ.

La véritable pensée de saint Justin ainsi rétablie, tout fondement manque au D^r Watterich pour affirmer que ce Père a placé la consécration eucharistique dans une invocation au Saint-Esprit, dans une *épiclèse*. Et, par le fait même, tout fondement manque à cette autre assertion, que Clément d'Alexandrie et Tertullien auraient dénaturé la pensée de saint Justin, en entendant du Verbe, seconde personne de la très sainte Trinité, ce qu'il avait dit du Saint-Esprit; qu'ils auraient, par cette méprise, fait dévier la tradition postapostolique, et fixé l'opinion des générations suivantes au sujet des paroles sacramentelles comme forme de la consécration eucharistique.

Au contraire, dans l'interprétation vraie de sa pensée, saint Justin nous apparaît nettement comme le premier anneau de cette longue tradition patristique postérieure, qui nous montre le moment et la forme de la consécration dans les paroles du Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*².

1. Au ch. xxxii, saint Justin avait montré le *Verbe*, comme la première Vertu après Dieu le Père et *comme Fils*, le même qui s'est incarné : « Prima autem secundum parentem omnium et Dominum Virtus et Filius, Verbum est; quod quomodo incarnatum homo factum sit, deinceps dicemus. » — Au ch. xlvi, Jésus apparaît comme engendré de la Vierge par la vertu du *Verbe* : « Per virtutem Verbi... ex Virgine genitus... Jesus. » (Migne, p. 379 et 398.)

2. Une légère rectification à notre article précédent. Le R. P. Dom Mocquereau nous écrit que l'étude sur l'*Antiphonaire ambrosien*, dans la *Paléographie musicale* de Solesmes, est l'œuvre de Dom Cagin.

LA « RELIGION DE LA BEAUTÉ¹ »

Un livre nouveau porte ce titre; mais l'auteur, grâce à Dieu, a trop d'esprit pour avoir inventé une religion toute neuve, et pour s'en faire le prophète. M. Robert de la Sizeranne n'a aucune parenté avec le brave Laréveillère-Lepeaux qui, voilà juste un siècle, créait sa petite religion, pour faire suite à celle de « l'Être Suprême »; aucune parenté avec le Père Enfantin, ni avec quelque apostat empêtré dans les plis de sa soutane et bégayant une apocalypse quelconque, à cette fin de remplacer l'Évangile.

La *Religion de la beauté*, dont nous entretenait M. de la Sizeranne, n'est pas non plus, que je sache, celle que certains rêveurs de l'*Alma mater* songent à introduire dans les écoles neutres, sans catéchisme et sans Dieu; mais où, paraît-il, le besoin d'un culte se fait sentir. Dernièrement, vers la fin de 1897, on s'est occupé de forger un culte, une « religion de la beauté », à l'usage des marmots qui ne font plus le signe de la croix. Un M. Evellin, inspecteur d'académie, chargé par le recteur M. Gréard de rédiger un rapport sur l'enseignement de la morale dans les écoles de Paris, constatait que cet enseignement sans dogmes n'avait aucune prise sur les cervelles enfantines. Et comme remède, il proposait, lui aussi, sa petite religion, sa petite église, son petit culte, sa petite méthode de civilité puérile et honnête; il suffit, dit-il, de « fonder, dès le plus jeune âge, l'amour de la beauté morale sur tout ce qui en enferme la plus vive expression ».

Imaginez des bambins de quatre ans, s'appliquant à l'amour de la beauté morale, entre une leçon d'alphabet et une tartine : c'est cela qui sera beau. Et cela produira des fruits presque aussi merveilleux que la *religion de la bonté*, créée, il y a six ou sept ans, par les Néo-chrétiens, dont la devise fut : *Soyons bons!* et dont l'emblème de ralliement était... les cigognes. Les cigognes

1. *Ruskin ou la Religion de la Beauté*, par Robert de la Sizeranne. Un volume in-16 de pp. 360. Paris, Hachette.

ont passé; les murs en papier de la très petite chapelle de la *bonté* se sont effondrés sur les rares fidèles, qui se sont évanouis.

En écrivant la *Religion de la beauté*, M. de la Sizeranne se rapproche un peu plus de Christophe Colomb; il n'invente point, il découvre. Il a découvert, en Angleterre, un chercheur d'horizons, du nom de Ruskin, presque aussi fameux en Albion que le grand *descubridor* dans l'histoire du monde; et il a révélé au continent Ruskin, le missionnaire de la beauté.

Le public, le gros public, ne connaissait point, ou si peu, Ruskin en France; alors que les gens du bel air, à Londres, s'habillaient du drap ruskinien de *Saint George's Guild*; et prenaient leur thé, en étalant sur leur jabot la toile ruskinienne d'une serviette confectionnée avec le *Langdale linen*! Quelle ignorance! et que les races latines sont donc arriérées et routinières! Songez donc! Personne, à Paris, sauf quelques *intellectuels*, n'avait lu *Sésame et les lys*, ni les *Sept Lampes de l'architecture*, ni les *Munera pulveris*, ni *Præterita*, ni *Dilecta*, ni aucun des innombrables volumes consacrés par cet homme immense à la Nature, à l'Art et à la Vie; nos bacheliers n'en avaient que vaguement ouï le nom, alors qu'il y avait, aux bords de la Tamise, une librairie qui s'appelle modestement *Ruskin house*; alors que ces volumes étaient dévorés dans le Royaume-Uni, et jusque dans les villes qui éclosent là-bas comme champignons dans le Far-West; alors que ces volumes d'esthétique, vendus très cher, comme il sied quand l'auteur est épris d'idéal, rapportent, bon an mal an, 100 000 fr. au penseur qui daigne les écrire. Ainsi le seul ouvrage, les *Sept Lampes*, a produit, en neuf ans, 75 000 francs à l'apôtre de la beauté; et le profit net de ses *Modern painters* s'élève au chiffre de 150 000. Qui se doutait de cela chez nous?

A peine tel ou tel lecteur de Vapereau avait-il rencontré le quart de colonne que l'on accorde dans ce temple de la renommée à ce contemporain colossal; alors que, chez nos voisins, on déclare bonnement que, si le dix-neuvième siècle laisse une trace dans la postérité, ce sera parce que Ruskin a écrit ses cinquante ou soixante tomes en ce siècle-là. Nous vivions dans ces ténèbres, alors que « les indicateurs de chemins de fer (anglais) de la région des lacs signalent les hôtels, d'où l'on peut apercevoir au loin, parmi les arbres, la *résidence du professeur Ruskin* » (p. 8).

En vérité, nous étions bien en retard sur les races anglo-

saxonnes. Aujourd'hui, grâce à l'explorateur français qui a découvert, dans cette région des lacs, le temple où pontifie le grand prêtre de la beauté, nous avons appris qui est Ruskin. Nous savons que Ruskin est, si j'ose dire, une contrefaçon anglaise du russe Tolstoï; mais contrefaçon en beau; que Tolstoï estime Ruskin, quasi autant que lui-même : « Ruskin, a-t-il dit un jour d'abandon, c'est un des plus grands hommes du siècle. » Nous n'ignorons plus que John Ruskin, né en 1819, est le fils d'un marchand de *sherry*, à qui son père légua cinq millions de fortune et son enthousiasme pour la belle nature, — non toutefois pour toute espèce de belle nature; car le futur grand homme du siècle, ayant vu Fontainebleau, comprit que « rien à Fontainebleau ne valait la peine d'être vu » (p. 29). Par contre, il se passionna pour le mont Blanc, comme feu M. Perrichon. John Ruskin aime le mont Blanc, parce qu'il est haut, parce qu'il est grand, parce qu'il porte jusqu'au ciel sa tête blanche; bref, parce qu'il est beau; et qu'il est

Le mont Blanc, qui ne dit qu'à l'Himalaya : Frère !

Après avoir vu, chez les nations latines, les belles choses de la nature et de l'art, Ruskin organisa le culte du beau, à Oxford; il y professa la « religion de la beauté », pendant treize ans; « jusqu'au jour où les savants y ayant introduit, malgré lui, la vivisection, il donna sa démission avec éclat. Il ne put tolérer cette pratique, laide, cruelle, inutile » (p. 37). Et franchement, n'eut-il pas un peu raison? la vivisection, c'est la laideur poussée jusqu'à l'horrible; *Horrible! horrible! most horrible!* dirait Shakespeare.

Mais, s'il exècre le laid inutile, il hait presque autant le laid utile, cultivé, multiplié par le progrès moderne; surtout depuis l'invention des chemins de fer. Ruskin est l'ennemi déclaré de ces inesthétiques tiraillements et tressaillements du fer à travers la belle nature qu'il déchire : « Non seulement le Maître ne permet pas aux wagons de transporter sa personne, mais il ne leur fait même pas transporter ses livres... » (p. 47). Quand ils sortent de chez lui, ses livres voyagent en voiture.

Autre noble passion. Ruskin poursuit de la même aversion ar-

1. *Légende des siècles*, régiment du baron Madruce.

tistique le gaz qui éclaire, mais qui pue ; et tous les engins très perfectionnés que la vapeur meut, et qui avilissent l'homme devenu l'esclave de cette matière qui empiète sur l'intelligent travail de l'ouvrier. Il s'ensuit de là que Ruskin fait fabriquer et tisser ses draps superbes et ses nobles toiles à l'aide de vieux métiers, de rouets, fuseaux et navettes ; d'outils, dont le travailleur est le maître, auxquels il communique sa volonté, et presque son sentiment, comme le musicien au violon, qui, sous ses doigts, vit et vibre.

L'esthète de la région des lacs pousse plus loin son amour du beau. Il ne peut souffrir un paysage vilain et morne, un coin de terre sans arbres, une lande sans fleurs, un rocher sans panache de verdure. Pendant notre année terrible, quand le sang coulait dans les rues de Paris, en mai 1871, il rêvait d'embellir l'Angleterre qu'il ne trouvait pas à son gré. Il chercha et n'eut pas grand mal à découvrir des paysages d'Albion remarquablement laids, des « landes ou rochers incultes et incultivables » (p. 40), que les possesseurs s'empressèrent de vendre bon prix à un collectionneur de cette rare espèce. Ruskin n'eut pas plus de mal à réunir des exploiters, tout disposés à jeter un voile sur ces laideurs : il eut tôt fait de rencontrer une vingtaine d'individus appartenant à une vingtaine de sectes du *Communisme*, dont la variété n'est pas précisément un des éléments de la beauté. Le professeur d'esthétique vint les instruire et les exhorter à faire beau ; il arriva en chaise de poste, afin d'éviter les boîtes hideuses et pestilentielles qui roulent et crient sur des rails de fer. Hélas ! ce fut peine perdue ; l'Angleterre n'a pas gagné, à cette entreprise moyenageuse, le moindre pouce de beau terrain ; après avoir mangé beaucoup de guinées, les *Communistes*, gens assoiffés de *gin* plus que d'idéal, burent les derniers *shillings* du grand homme dans une guinguette. Et, pour parler comme les sorcières de Macbeth, le beau devint, ou demeura, le laid. Mais aussi, pourquoi l'auteur de *Sésame et Lys* s'en alla-t-il choisir, pour agriculteurs, des *Communistes*, c'est-à-dire des socialistes ? Ce n'est point là qu'il faut chercher, soit au moral, soit souvent au physique, les plus beaux échantillons de l'humanité. L'esthète agronome s'est trompé d'adresse ; et il n'a point embelli la vieille Angleterre.

Quant à la politique, chose extrêmement laide, même en An-

gleterre, Ruskin la méprise, tout ainsi que les paysages mornes sillonnés par des locomotives. Il disait un jour à ses disciples, aux néophytes de la religion du beau : « Vous n'avez pas plus à vous occuper de politique que de chasse au rat ! si vous aviez jamais lu dix lignes de moi, en les comprenant, vous sauriez que je ne me soucie pas plus de M. Disraeli et de M. Gladstone, que de deux vieilles cornemuses » (p. 60).

Pour la religion de la vérité, qui prêche des dogmes à croire et une morale à suivre, ç'a été, je le crains, un peu comme pour la politique ; Ruskin ne paraît pas s'en être plus soucie que de la chasse au rat ; bien qu'il soit allé faire les foins dans un couvent de moines d'Italie ; qu'il ait étudié les plus beaux chefs-d'œuvre des artistes chrétiens ; et qu'il ait défini sa croyance un « christianisme catholique » : ce qui n'a qu'une lointaine ressemblance avec la foi chrétienne et catholique. M. de la Sizeranne nous apprend qu'en 1848, temps de révolution, Ruskin fit la rencontre d'une jeune fille de Perth, belle comme un paysage fleuri et vert. Il l'épousa ; mais, au bout de six ans, sa femme, un peu trop pratique sans doute et moins éprise des horizons radieux, quitta ce conjoint uniquement passionné pour la belle nature et les beaux arts ; et qui, du reste, ne sembla pas s'apercevoir de cette disparition, aussi banale que fortuite. Est-ce qu'un enthousiaste du mont Blanc, le regard fixé sur les neiges immaculées étincelant dans un ciel bleu, s'aperçoit qu'il a perdu son parapluie ?

Par malheur, en soixante-quinze ou quatre-vingts ans de vie, l'esthète ne s'est pas donné le loisir d'étudier la beauté éternelle, et l'Évangile qui en est le code divin. On le constate vite, en feuilletant les intéressantes pages du livre de M. de la Sizeranne ; qui, dit-il, se borne à exposer les idées et théories de Ruskin, sans s'attarder à les combattre, ou même à les débrouiller.

Débrouiller, mettre au point les idées justes, riches et neuves, réfuter les bizarreries et ce qu'en anglais on appelle des *nonsense*, entassés pêle-mêle dans cette montagne d'écriture, ce serait une besogne d'Hercule, non, certes, chez Augias, mais chez Ruskin. Travail énorme et surhumain, qui regarde les Anglais ou les Yankees, sectateurs de la religion de la beauté. M. de la Sizeranne, après avoir remué cet amas de volumes et de théories, a projeté sur le tout une lumière douce, et s'est acharné à en extraire des diamants. Il y a réussi. Des considérations du vieil

esthète sur la nature, l'art, la vie, le jeune et ingénieux critique fait jaillir des pages originales, vivantes, pittoresques ; éclairant les aventureuses chevauchées de ce rêveur qui, sans se demander où il arrivera, chemine à la recherche du beau sous toutes ses formes et à travers tous les sentiers ; quand les sentiers lui semblent curieux, et qu'il entrevoit au bout un nouvel horizon.

Certes, ces chevauchées, même renouvelées de Don Quichotte, sont plus méritoires, plus utiles, qu'une vie terre à terre, que la poursuite haletante du plaisir qui abêtit, de la politique qui énerve, de la richesse qui éblouit et enchaîne. Ruskin, selon le vœu d'Horace, s'est élevé — pas très haut, sans doute, et avec des ailes courtes, — mais enfin s'est élevé au-dessus des platitudes et des bas-fonds,

Spernit humum fugiente penna.

Il a vécu dans une tour d'ivoire, sans souci des banalités qui occupent la plupart des intelligences et les rapetissent ; il a aimé la nature que Dieu a faite si belle ; et l'art que le génie antique a modelé sur de nobles rêves. Cela ne suffit point au but vrai et complet de la vie ; mais c'est quelque chose déjà ; mieux vaut, comme Ruskin, se passionner pour le mont Blanc et pour les *Préraphaélites*, qu'employer et user ses énergies à décrire la *Bête humaine* ou la *Débâcle*.

Il y a des excentricités qui honorent. Les Américains eux-mêmes s'en doutent ; ceux du moins qui ont lu les œuvres du plus grand de leurs poètes, Longfellow, le chantre inspiré d'*Excelsior*.

Il y a de l'*Excelsior* en Ruskin. Comme le jeune héros, qui a écrit : *Plus haut !* sur sa bannière, il monte ; ce jeune héros va au hasard, mais toujours plus haut ; et il meurt sur les sommets en regardant sa devise : *Excelsior*. C'est presque de la foi, foi inconsciente dans une âme naturellement chrétienne ; Dieu, disait David, habite les hauteurs ; on le trouve en montant : *Dominus Deus qui in altis habitat*¹.

Un homme qui, au dix-neuvième siècle, en Angleterre, à Londres, à Oxford, professe un si fier dédain pour les « conquêtes modernes », c'est un homme étrange, un dilettante, un antédiluvien ; mais c'est quelqu'un qui ose avoir une idée, qui ose l'affir-

1. Psalm. cxii, 5.

mer et en vivre. Pour la rareté du fait, il était bon d'en prendre note, aux dernières lueurs du crépuscule de ce siècle ; non pas seulement à l'usage des dévots de la beauté, religion très imparfaite, très vague, très flottante et qui compte

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre ;

mais pour ceux qui ont le temps de penser, et d'étudier leurs semblables. Plus d'une fois, des œuvres de l'esthète anglais il se dégage une leçon, dont les moralistes feraient aisément leur profit. Si Ruskin hait les inventions modernes, le progrès des machines, ce n'est point seulement par la raison que ces machines enlaidissent la nature et qu'elles l'encombrent ; c'est aussi que ces progrès-là sont trop souvent des agents de corruption sociale. Il vous souvient peut-être de cette phrase de M. Joseph Prudhomme, ou de l'un de ses parents : « Mon fils, la civilisation moderne nous a créé des besoins !... » Ruskin le dit aussi, quoique d'une autre façon, et il ajoute : Ces besoins sont des vices. Détachons, en preuve, cet alinéa de Ruskin contre la voie ferrée, dont l'industrie anglaise a noirci et sali la verte contrée où il habite :

La ville d'Ulverstone est à douze milles de chez moi ; dont quatre milles de route de montagne auprès du lac de Coniston, trois à travers une vallée pastorale, cinq le long de la mer. On trouverait malaisément une promenade plus jolie et plus saine. Jadis, si un paysan de Coniston avait affaire à Ulverstone, il cheminait jusqu'à Ulverstone, ne dépendait rien que le cuir de son soulier sur la route, buvait aux ruisseaux, et s'il avait dépensé une couple de *batz* (deux sous) quand il atteignait Ulverstone, c'était le bout du monde. Mais maintenant il ne penserait jamais à faire cela. Il marche d'abord trois milles dans une direction opposée, pour trouver la station du chemin de fer ; ensuite il fait en chemin de fer vingt-quatre milles pour aller jusqu'à Ulverstone, en payant deux shillings sa place. Durant ce transit de vingt-quatre milles, il gît oisif, couvert de poussière et stupide, et il a ou plus chaud ou plus froid qu'il ne voudrait. Dans les deux cas, il boit de la bière à deux ou trois stations ; passe son temps, dans l'intervalle, avec quelqu'un qu'il aura trouvé, en parlant, sans avoir quoi que ce soit à dire, et de telles conversations deviennent toujours vicieuses. Il arrive à Ulverstone éreinté, à moitié saoul et d'ailleurs démoralisé, et de trois shillings au moins plus pauvre que le matin... (P. 46-47.)

Évidemment ce prêtre de la religion de la beauté ignorait, en écrivant cette protestation vigoureuse, qu'un grand évêque catho-

lique de France, théologien du treizième siècle attardé dans le nôtre, son contemporain, pensait et parlait comme lui en notre langue. Jamais l'évêque de Tulle, en trente années d'épiscopat, ne se servit des chemins de fer dans son diocèse ; il voyait là, lui aussi, un progrès corrupteur et il le disait, avec l'indépendance du penseur, et avec une hauteur d'éloquence superbe :

Quel progrès y a-t-il, en vérité, à être transporté en quelques heures à deux cents lieues, sur un char, fût-il orné comme un palais, si ce char emporte un être vil, un impur, bien qu'illustre animal, qui va menaçant tous les coins de la terre de ses usures ou de ses luxures¹?...

Arrêtons-nous là. Les adorateurs des inventions modernes, nous traiteraient de rétrograde, ou d'aveugle qui ne veut pas voir et comprendre ces merveilles. De John Ruskin qui les a si peu comprises, les Anglais et les Yankees, quoique très avancés dans l'art des machines, ont fait un grand homme. De son œuvre immense, M. de la Sizeranne, a fait un livre curieux, lisible, français, qui, de plus, est une anthologie.

Il lui a fallu besogner fort, pour cueillir ces demi-pages lumineuses, à travers tous ces blocs imprimés. Mais il en a été récompensé par des trouvailles intéressantes, parfois utiles, souvent rayonnantes d'originalité et de fraîcheur.

Sur les flancs du mont Blanc, à travers les escarpements, les ravins, les casse-cou, les avalanches, on trouve de-ci de-là un *edelweis*. C'est peu de chose, mais c'est une fleur ; et puis l'on s'est donné tant de mal pour la conquérir !

1. *Monseigneur Berteaud, évêque de Tulle*, par M. l'abbé G. Breton, p. 81.

REVUE DES LIVRES

I. **Cours de Théologie catholique**, par M. le chanoine Jules DIDOT. *Morale surnaturelle spéciale. — Vertus théologiques*. Paris, J. Lefort. Un vol. gr. in-8, pp. viii-526. Prix : 6 francs.

II. **Les Anges**. Leçons et considérations tirées des œuvres de saint Thomas d'Aquin et complétées à l'aide des écrits des autres docteurs et des Pères de l'Église, par Dom Louis ZERBI, membre de l'Académie philosophico-médicale de Saint-Thomas d'Aquin, de Rome. Ouvrage traduit de l'italien par le P. Ferdinand MILLION, missionnaire de Saint-François de Sales, d'Annecy. Annecy, Obry. Grand in-12, pp. 420.

I. — M. le chanoine Jules Didiot poursuit avec vaillance et succès la publication de son grand cours français de théologie catholique. Le volume que nous présentons à nos lecteurs est le quatrième de la collection. Les *Études* ont fait l'éloge des traités déjà publiés. Le nouveau venu est digne de ses aînés.

Le sujet abordé touche aux questions les plus difficiles de la théologie. Il s'agit des vertus théologiques.

Fidèle à son culte pour la précision et la rigueur des démonstrations géométriques, l'auteur expose la doctrine catholique et les enseignements de la théologie dans une série de près de cent théorèmes formulés avec netteté, et démontrés avec une rigueur de logique et une clarté remarquables.

Chacune des vertus théologiques est étudiée dans les caractères qui lui sont communs avec les vertus naturelles et préternaturelles du même nom, et dans les propriétés qui la caractérisent comme vertu surnaturelle.

En raison des difficultés spéciales du traité de la foi, l'étude de cette vertu remplit les deux tiers du volume.

Nous n'assurerons pas que l'auteur a dit le dernier mot dans tous les problèmes posés, ni qu'il amènera tous les théologiens à l'unanimité de sentiment dans le développement de cette partie du

dogme catholique. Mais nous n'hésitons pas à reconnaître le mérite et l'utilité de ces belles études sur les trois principales vertus infuses qui forment dans l'âme juste le splendide cortège de la grâce.

Orthodoxie parfaite, doctrine étendue, originalité d'exposition, absence de toute attaque passionnée contre les théologiens partisans d'une autre explication, élocution claire, noble et simple, telles sont les qualités que nous avons été heureux de constater à la lecture de ce volume.

II. — L'auteur de cet ouvrage, prêtre savant et apôtre zélé, s'est proposé d'offrir à ses confrères et aux fidèles un livre de doctrine et de piété sur les plus parfaites créatures qui soient sorties de la main du créateur.

La doctrine du savant est condensée dans quarante-huit leçons dogmatiques, et les réflexions pieuses du missionnaire sont contenues dans un nombre égal de considérations pratiques, parfaitement adaptées au sujet de la leçon spéculative qui les précède.

Ce traité des *Anges* est divisé en trois parties. La première a pour sujet les anges en général, la seconde quelques anges en particulier, la troisième nos devoirs envers les anges.

La première partie, à cause de son importance et de son étendue, a été subdivisée en cinq sections dans lesquelles l'auteur expose la doctrine catholique au sujet des qualités communes à tous les anges, des différences qui distinguent les hiérarchies et les chœurs, et des ministères qu'ils sont appelés à remplir, soit auprès du trône de Dieu, soit dans le gouvernement du monde et la garde des hommes.

Les prêtres et les fidèles trouveront dans ce livre une doctrine substantielle, sûre, aussi attrayante pour l'esprit que pour le cœur.

A chaque page, presque à chaque ligne, les innombrables sources où l'auteur a puisé ses renseignements et ses inspirations sont indiquées en marge avec une louable exactitude.

L'exposition est claire et méthodique. Le style de la traduction est net, précis et d'une lecture facile. La qualité et les mérites du traducteur ne nous permettent pas de douter qu'elle ne soit en même temps et au même degré fidèle et littérale.

LOUIS BOUSSAC, S. J.

I. **Horizons du monde moral et religieux**, par l'abbé A. RICHAUD, aumônier du lycée de Digne. Lyon, Vitte; Paris, Vic et Amat, 1897. In-18, pp. ix-373. Prix : 3 francs.

II. **Soyez chrétien !!** par Mgr A. SAINT-CLAIR. Tours, A. Cattetier. In-8, pp. 256. Prix : 4 francs.

I. — « ... Nous n'avons pas fait, en écrivant ce livre, œuvre de discussion et de controverse, mais plutôt œuvre d'exposition et de vulgarisation. Parmi les divers genres de preuves que l'Apologétique nous fournit, nous avons en général choisi les preuves morales ou de pur sens commun, « moins irréfutables peut-être « pour ceux qui disputent, mais plus convaincantes pour ceux « qui délibèrent, plus décisives pour ceux qui concluent et plus « honorables pour tous ceux qui aiment la vérité. (A. Nicolas.) »

Ces lignes, placées au début de l'ouvrage, en résument bien l'objet et la physionomie. Le titre lui-même est plus qu'une métaphore banale. L'auteur aborde les hauts sommets, d'où l'on embrasse de vastes horizons : l'Âme, la Vie humaine, les Droits de Dieu, la Religion, le Devoir, la Souffrance, Jésus-Christ, la Sainte Vierge, la Vie surnaturelle. Ces horizons sont esquissés à grands traits, et l'œuvre constitue comme un album ou mieux encore un panorama où se déroulent, dans un cadre restreint, l'ordre et la beauté du monde de l'esprit.

L'auteur emprunte beaucoup aux philosophes, aux historiens, aux poètes même ; on voit qu'il a exploré aussi le monde des lettres et qu'il en a rapporté quantité d'impressions et de souvenirs. Il écrit dans une langue élégante et châtiée, assez moderne pour être au ton du jour, assez grave et réservée pour rester toujours sacerdotale. Les esprits cultivés liront avec plaisir et profit ces méditations philosophico-religieuses ; les prêtres qui cultivent le genre conférence y pourront puiser abondamment.

II. — **Soyez chrétien !** Qu'est-ce que cela veut dire et comment faut-il s'y prendre ? C'est ce que Mgr Saint-Clair explique aux jeunes gens dans un livre qui n'est banal ni de fond ni de forme. Cette forte nourriture est servie par petites tranches, je veux dire en chapitres très courts, deux pages généralement, d'un style alerte, imagé, pressant, bien frappé, très personnel.

Et quant au fond, certes, rien ne ressemble moins à de la menue dévotion courante. On vous montre tout d'abord que tout est à refaire, que votre vie entière « est à renverser; oui, à renverser et à redresser », à vous qui vous croyez chrétien : « Vous mangez et buvez pour vos besoins, vous vous amusez pour votre plaisir, vous travaillez pour vos succès, vous allez et venez pour votre intérêt. Oh! votre intérêt!... Votre but, c'est votre utilité personnelle : utilité naturelle, matérielle même le plus souvent, utilité surnaturelle quelquefois, peu importe... Vous voyez dans la religion un moyen de salut, et c'est à peu près la plus haute conception que vous en ayez. S'il n'y avait pas votre salut, penseriez-vous beaucoup à Dieu? Le haut-point de votre religion consiste donc à vous voir, vous le premier. Vos idées sur la religion sont donc aussi sens dessus dessous. Croyez-vous en Dieu?... Sa gloire est l'essentiel, et votre salut est une récompense. »

Eh! sans doute, tout cela est vrai. Dieu nous a faits pour sa gloire, et nous devons tout rapporter à cette fin. Mais encore, de quelle façon? Qu'est-ce qui est obligatoire en ce genre et qu'est-ce qui ne l'est pas? Voilà ce que l'on ne dit peut-être pas assez nettement. Le jeune homme pieux qui lira ces belles exhortations — les autres ne les liront pas — y trouvera très probablement matière à scrupules. Faire passer le souci de la gloire de Dieu avant celui de son propre salut; sinon vous êtes dans le désordre; « vos idées en religion sont sens dessus dessous ». Oui, encore; mais n'est-ce pas là de la spiritualité bien sublime? Montalembert raconte que quand on voulut soumettre nos premiers monastères aux jeûnes et abstinences des anachorètes de la Thébaïde, les pauvres moines disaient : « Mais nous ne sommes pas des anges, nous ne sommes que des Gaulois. »

Nos jeunes gens ne pourraient-ils pas faire une réponse semblable à ceux qui leur présentent cette doctrine de l'amour pur comme règle de leur conduite? Remarquez que c'est la raison et la foi conjuguées qui la leur imposent. Vous n'êtes pas chrétien si vous n'allez pas jusque-là; car vous n'aimez pas Dieu. « Aimer, c'est vouloir le bien. Si vous voulez le bien de Dieu, qui est sa gloire, vous aimez Dieu. Si vous voulez votre bien, vous aimez vous-même. » Rien de plus vrai encore; mais à donner trop d'éclat à une note juste, elle finit par sonner un peu faux. L'orgueilleuse philosophie, qui prétend fonder la morale en dehors

de toute religion, interdit, elle aussi, tout retour sur soi-même, toute préoccupation du moi quand il s'agit de bien faire. Elle méprise beaucoup les doctrines qui, comme le christianisme, proposent pour adjuvants à la faiblesse humaine des récompenses et des châtiments. A ce compte, dit-elle, la morale est un marché, la vertu une affaire. Sans doute ici, à la place du devoir abstrait, de la vertu métaphysique, c'est Dieu qu'on nous ordonne d'aimer et de servir pour lui-même. Fort bien; c'est à quoi il faut viser, c'est où arrivent les saints sur le tard, quand ils ont immolé le moi; mais ce n'est pas par là que l'on commence, et il peut être dangereux de demander à nos pauvres jeunes gens de monter d'un bond jusqu'à ces sommets.

Après cela, quand on en vient à la pratique, on simplifie merveilleusement. Toute la vie chrétienne se réduit, si nous avons bien compris, à se mettre d'accord avec Dieu et à recevoir son action. L'examen de conscience ne sera pas autre chose qu'un regard rapide sur son âme pour constater si cette communication existe. Si oui, allez devant vous, ou plutôt laissez-vous mener; gardez-vous de vouloir vous mener vous-même. Ne déterminez rien à l'avance: « Dom Bosco, ce saint prodigieux qui a fait des œuvres prodigieuses..., n'a jamais une minute avant pensé à ce qu'il allait faire une minute après. » Donc, pas de résolutions, ce serait contrarier l'action de Dieu. De mortifications, vous accepterez celles qui se présenteront d'elles-mêmes: ce sont celles de Dieu, elles valent mieux que les vôtres. Pour les pratiques de dévotion « liberté absolue; il ne faut se river à rien et se sentir très libre de prendre ces exercices suivant les besoins de l'âme. » Il semble que le fond de cette direction spirituelle est assez bien résumé dans les paroles suivantes: « Vous voyez que je ne cherche en aucune façon à vous étreindre dans une réglementation intérieure; je n'aime pas les momies, si riches que soient les bandellettes... Ce que je cherche, c'est que vous viviez... La plante qui vit sait discerner par elle-même les sucs propices à son alimentation. Ayez la vie, et vous saurez choisir les remèdes utiles à votre croissance divine ». — En est-on bien sûr? Il y a de bien grosses différences entre la plante humaine et celles qui poussent dans les champs.

On reconnaît ici, comme dans tout le livre d'ailleurs, l'inspiration, les idées, la manière, on dirait presque la langue et le

style de la *Vie intérieure simplifiée*. Dernièrement, les *Études* se sont expliquées assez au long sur cette œuvre. Il sous semble qu'en en faisant une édition à l'usage des jeunes gens, sous le titre : *Soyez chrétien !!* on se trompe d'adresse. Cette spiritualité, qui, sur bien des points, a le tort d'être en contradiction avec l'enseignement des maîtres les plus autorisés, peut être bonne pour les âmes d'élite et pour celles qui sont très avancées ; celles-là, en effet, *simplifient* de plus en plus, à mesure qu'elles montent. Mais une lumière trop vive éblouit les yeux infirmes, et la nourriture des hommes faits pourrait être mortelle aux petits enfants. Saint Ignace donne, dans les *Exercices spirituels*, deux séries de règles pour le discernement des esprits, et il avertit qu'il ne faut pas en user soi-même sans discernement. Car, autant les premières sont utiles aux débutants, autant les secondes leur pourraient être nuisibles. Nous pensons qu'il en va de même des principes de spiritualité autour desquels on a fait du bruit depuis quelque temps. Si on nous dit que c'est la voie des parfaits, nous le voulons bien. Mais alors qu'on n'invite pas la foule à y passer, et qu'on ne s'y engage soi-même qu'avec beaucoup de circonspection.

Joseph BURNICHON, S. J.

QUESTIONS DE MORALE. — I. **La Morale de Kant**, par André CRESSON, professeur agrégé de philosophie au lycée d'Alençon. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Alcan, 1897. In-12, pp. VIII-204. Prix : 2 fr. 50.

II. **Nature et Moralité**, par Charles CHABOT, professeur agrégé de philosophie au lycée de Lyon. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 290. Prix : 5 francs.

III. **Le Psychisme social. Deuxième essai sur la morale, considérée comme sociologie élémentaire**, par E. DE ROBERTY, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 219. Prix : 2 fr. 50.

IV. **Les Croyances de demain**, par Lucien ARRÉAT. Paris, Alcan, 1898. In-18, pp. II-178. Prix : 2 fr. 50.

I. — Ce n'est pas chose banale de voir un professeur de l'Université de France écrire une réfutation de la morale de Kant, et

un corps savant, plus ou moins officiel, lui décerner une récompense. Ce professeur est M. André Cresson, et ce corps savant est l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Cresson ne se dissimule pas qu'en morale Kant est le roi du jour. « La morale de Kant, plus ou moins modifiée, est la base de presque tous les cours de philosophie morale professés en France particulièrement. On la retrouve dans la plupart des manuels destinés à l'éducation des enfants. Par là, elle prend comme un caractère officiel. Même, elle a puissamment agi sur les prédications religieuses. Le protestantisme en est tout imbu. Et peut-être n'est-elle pas absolument étrangère au mouvement néo-mystique que certains esprits essayent aujourd'hui de provoquer ou d'accentuer. »

Mais ce succès n'en impose pas à M. Cresson. « Malgré ses apparences de rigueur systématique, dit-il, la doctrine morale de Kant pèche par tous les points par où peut pécher une conception philosophique. Elle pèche par la façon dont Kant tire ses conséquences de ses principes. Elle pèche encore, elle pèche surtout par ses principes eux-mêmes. » On le voit, c'est une exécution en règle. Il fallait un certain courage pour l'entreprendre, et de l'habileté pour la bien conduire ; ni l'une ni l'autre de ces choses ne manquent à M. Cresson.

Ici ou là, nous trouverions même que l'ardeur du critique va un peu loin. Ainsi nous tenons avec Kant contre M. Cresson que la nature humaine tend essentiellement au bonheur (p. 144), quoiqu'il faille encore s'entendre sur ce mot *bonheur* ; de même, nous ne suivrons pas M. Cresson quand il prétend que la volonté, que l'activité en général est liée d'une façon nécessaire à l'imperfection (p. 149). Nouvelle originalité de voir Kant défendu par un Jésuite contre un universitaire. Défendu, oh ! si peu que rien.

Maintenant, justifierons-nous la doctrine des Jésuites en matière de liberté et de grâce contre certaines inexactitudes qu'on met sur son compte ? Pourquoi ? M. Cresson n'a lu apparemment les auteurs jésuites que dans les *Provinciales* ; il parle de la casuistique facile de Suarez !

Il prouve mieux que le philosophe de Königsberg n'a pas droit au titre de philosophe chrétien. Nous l'avons dit ailleurs (*Vertu kantienne, vertu chrétienne. Études*, novembre 1893), quoique pour des raisons un peu différentes : restons sur cet accord.

II. — M. Chabot, à son tour, rompt avec Kant, mais sans éclat, et c'est pour se rapprocher de M. Ravaisson, sans éclat aussi. Il fait de l'objet moral, du bien, une forme du beau ; la morale devient ainsi une province de l'esthétique. Mais, s'il est vrai qu'on parle de beauté morale, que le bien a pour *qualité* d'être beau, il ne s'ensuit pas que la notion de bien est réductible tout entière à la notion de beau. Le moindre inconvénient de cette théorie est d'expliquer le plus clair par le moins clair.

Le bien est l'accomplissement de l'ordre qui naît de la nature des choses, et comme cet ordre n'est pas notre œuvre, qu'il a été établi par Dieu, nous devons nous y soumettre. Aussi, quoi que pense M. Chabot (p. 281), Dieu ne joue pas seulement le rôle d'un postulat ajouté par la métaphysique à la morale : rôle de comparese ; il se trouve à la base même de toute vraie doctrine morale.

M. Chabot se demande comment la raison divine se manifeste à mon esprit (p. 6). Elle se manifeste par l'ordre naturel des choses, qui n'est que la traduction, dans l'ordre créé, de la raison divine.

Il faut, toutefois, savoir gré à l'auteur d'avoir parlé en termes élevés (p. 187-189) du dévouement obscur, et d'en avoir montré la grandeur morale.

III. — M. E. de Roberty n'est pas non plus content de la morale traditionnelle. Il continue la construction de la morale nouvelle, dont nous avons jadis (*Études*, partie bibliographique, 31 octobre 1896, p. 736-738) indiqué les premières assises. Son dessein est d'« identifier la morale avec le fond intime des grandes lois sociologiques ». Les anciens chercheurs, dit-il, s'évertuent à partager les faits d'ordre mental, ou faits surorganiques, entre trois sciences distinctes et compétitrices : la psychologie, l'éthique, la sociologie. Mais c'est une illusion que de vouloir séparer ce qui n'est que l'essentielle unité du phénomène surorganique sous ses trois faces : l'aspect idéologique, l'aspect moral et l'aspect social (p. 43).

La vie est organique ou hyperorganique. « La vie organique se décompose abstraitement en irritabilité ou sensibilité, et en contractilité ou motilité. A son échelon supérieur, elle s'épanouit en vie cérébrale ou psycho-physique. La vie surorganique ou sociale

débuté par l'idéation de plus en plus complexe, de plus en plus liée aux *idées d'autrui*, et par l'action consciente de plus en plus complexe, de plus en plus dominée et façonnée par les actes d'*autrui*. Cette nouvelle forme de l'énergie cosmique constitue ce que nous appelons le *psychisme collectif* ou l'*existence morale*. » (P. 105-106.) En un mot, « la moralité est la socialité (*sic*). »

Est-ce que, de peur de distinguer, M. de Roberty ne confondrait pas ? Sans doute, c'est le même être qui pense, qui est doué de moralité, qui est doué de sociabilité. Mais n'arrive-t-il à l'*existence morale* que du fait de ses relations avec le milieu qui agit pour lui et sur lequel il agit, et y arrive-t-il du fait seul de ces relations ? La moralité lui apprendra à régler ces relations ; elle n'en naîtra pas. L'homme isolé serait susceptible de moralité : il devrait se régler lui-même, ordonner en lui-même ses facultés, cette vie organique et cette vie cérébrale dont parle M. de Roberty. La vie en société ajoutera seulement à ses devoirs. Continuons donc à distinguer ces trois choses : pensée, moralité, sociabilité, et dans la morale, une morale individuelle et une morale sociale.

M. de Roberty a su au moins se dégager de certaines théories darwinistes qui tendraient à ramener en ce monde la barbarie. On accuse parfois, dit-il, la civilisation moderne de travailler à conserver, à perpétuer la race des faibles, des prédestinés aux pires misères. On oublie quel bien social naît de cet effort généreux. Nous ne pouvons travailler à sauver les faibles qu'en travaillant à atténuer ou à refouler quelques-unes des causes productrices de la misère et de la maladie, à diminuer ici-bas leur puissance. Mais, par là même, nous procurons l'avantage de tous. « Par contre, abandonner les déshérités de la vie, c'est s'allier étroitement aux causes qui produisent les maux sociaux et les renforcer. » (P. 136.)

IV. — Frappé de ce qu'il appelle le déclin ou la transformation des religions, M. Lucien Arréat veut dégager des formes religieuses ce qu'elles ont de commun. Cet élément commun serait une notion morale, l'aspiration à fonder le règne de la justice. L'homme a le désir et le besoin de réaliser l'ordre qu'il conçoit, et à le réaliser dès ici-bas. « *Panem et justitiam!* ce cri domine l'histoire. La bête, en l'homme, réclame du pain ; son intelligence

veut la justice. » Et, envisageant dans toutes ses conséquences la politique des divers peuples, M. Arréat n'hésite pas à formuler cette loi de l'histoire : « A qui oserait braver le ridicule d'examiner les faits sous leur aspect moral, l'iniquité apparaîtrait constamment déplorable et inféconde. » (P. 93.) A l'heure présente, certains politiciens de divers pays feraient bien de méditer cette maxime.

Si pareil hommage rendu à la force de la justice fait honneur à M. Arréat, ne s'est-il pas mépris quelque peu sur le déclin des « formes religieuses », au moins de certaine « forme religieuse » ? Sans doute, comme il le remarque, au parlement des religions, à Chicago, le mot d'ordre semble avoir été de « faire la part du feu, et, pour quelques-uns, la part du feu, c'est toute la théologie ». Mais il est une religion qui, par la bouche de ses représentants vraiment autorisés, a montré plus d'intransigeance, l'intransigeance qui convient à la vérité. Le catholicisme, d'ailleurs, avec son dogme invariable, a toute la souplesse d'une doctrine vivante, et il saura s'accommoder aux temps nouveaux, comme il s'est accommodé aux temps anciens. Malheur aux *cuistres*, dit M. Arréat, qui pensent que, dès maintenant, la science suffit au peuple ! La science, la science des positivistes ne suffira jamais pleinement ni au peuple ni à personne. Mais il ne faut pas dire que la religion s'oppose à la science, parce qu'elle a « pour contrôle la foi » : le catholicisme a pour contrôle la raison. Il ne faut pas dire que « la méthode des sciences exclut celle des théologies », que pour le fidèle, « accepter le débat », c'est renoncer à sa croyance : la foi chrétienne, comme toute science, part de certains faits établis et suppose le raisonnement.

Mieux inspiré est M. Arréat dans la préférence qu'il donne aux catéchismes sur les manuels d'instruction civique. « Les catéchismes, dit-il, offrent une explication du monde, une vue de la destinée humaine ; en un mot, une doctrine qui se boucle. Cette doctrine... fait corps, tandis qu'une fâcheuse divergence d'idées s'accuse dans nos petits livres, où manque aussi toute conception d'ensemble. Certaines de leurs définitions sont erronées ; le déisme nominal qui s'y glisse parfois est stérile et pauvre... L'idéal reste court, la philosophie timide. » Lucien ROURE, S. J.

- I. Lois et Usages de la Neutralité, d'après le droit international conventionnel et coutumier des peuples civilisés**, par Richard KLEEN, secrétaire de légation (t. I^{er} : *Principes fondamentaux, devoirs des neutres*). Paris, Chevalier-Marescq, éditeur, 1898. In-8, pp. xix-660. Prix : 12 francs.
- II. Le Droit français, ses Origines, ses Règles fondamentales**, par Octave LARCHER, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris. Bloud et Barral, Paris, 1897. Quatre forts volumes in-8 d'environ 500 pp. Prix : 16 francs.
- III. Le Divorce et la Séparation de corps**, par Henri COULON, avocat à la Cour de Paris (t. V, 2^e fascicule). Paris, Marchal et Billard, 1897. In-8, pp. 504. Prix : 4 francs.

I. — On a beaucoup écrit sur la neutralité. C'est assurément l'une des questions les plus importantes de cette partie du droit international public qui traite du *Droit de la guerre*. Et puisque, par malheur, ce sujet ne demeure pas toujours dans le domaine des discussions platoniques, on doit louer le savant diplomate qui remet en lumière et commente avec autorité les grands principes dont la connaissance et le respect intéressent à un si haut point la paix publique.

Il s'agit dans ce volume de la neutralité en cas de guerre, et non pas de la *neutralité perpétuelle* qui est reconnue à certains États, tels que la Suisse, la Belgique, le Luxembourg. De cette dernière espèce de neutralité, l'auteur dit un mot seulement. — Il fait tout d'abord l'historique très complet de la neutralité. Sa notion en est toute moderne; dans l'antiquité et au moyen âge, on ne concevait pas cette situation juridique d'après laquelle un État pacifique reste autant que possible en dehors des hostilités qui ont lieu entre des États belligérants, pourvu qu'il s'abstienne de toute ingérence ou participation dans leur différend. On appliquait alors la maxime : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » — C'est seulement vers la fin du dix-septième siècle que l'on commença à reconnaître que la neutralité devait être respectée. Aujourd'hui, la théorie de la neutralité est à peu près édiflée en doctrine. Mais le droit conventionnel et la pratique ont encore de bien grands progrès à réaliser.

L'exposé des *Principes fondamentaux* (livre I), est suivi de la théorie des *Devoirs des Neutres* (livre II). Ces devoirs sont de deux sortes : devoirs d'impartialité, devoirs d'abstention. L'auteur se livre à une analyse détaillée de ces devoirs : il étudie à fond, notamment la question du *blocus* et celle de la *contrebande de guerre*. L'absence de législation internationale sur ce dernier point est particulièrement regrettable : elle donne lieu en pratique à de sérieuses difficultés sur le point de savoir si telle ou telle marchandise doit être considérée comme contrebande de guerre. Si tout le monde est d'accord pour reconnaître ce caractère aux *armes et munitions*, on trouve les plus grandes divergences dans la doctrine, quand il s'agit des machines, du matériel maritime, des chevaux, de la houille surtout. M. Kleen réclame l'abolition de cette théorie arbitraire de la contrebande dite *relative* ou *accidentelle*, créée par Grotius, à laquelle la pratique anglaise a donné une si grande extension. — D'ailleurs, la tendance de l'auteur paraît être d'exagérer, plutôt que de restreindre, l'obligation de *s'abstenir* qui s'impose aux États non belligérants, sous peine d'être déchus du bénéfice de la neutralité. Ainsi, contrairement à l'opinion générale, il n'admet pas qu'un État neutre puisse permettre sur son territoire la souscription à un emprunt émis par l'un des belligérants, alors même que cette faculté serait également réservée aux deux parties. L'Angleterre aurait donc méconnu les principes d'une stricte neutralité en tolérant chez elle, en 1871, la souscription à l'emprunt allemand et à l'emprunt français, dit emprunt Morgan. Ainsi encore, à propos du passage de navires belligérants dans les eaux territoriales d'un État neutre, c'est au système le plus restrictif que se range M. Kleen. — Il faut reconnaître qu'en cette matière les solutions les plus rigoureuses sont ordinairement les plus logiques, et sont, en tout cas, les plus prudentes.

L'ouvrage sera complet en deux volumes : l'intérêt et la valeur du premier font souhaiter que l'auteur et les éditeurs se hâtent de terminer cette importante publication.

II. — Il n'est pas facile de *faire court*. Aussi, la pensée de condenser en quatre volumes l'ensemble du Droit français pouvait-elle passer pour téméraire. Le savant professeur, dont nous présentons l'ouvrage à nos lecteurs, a été séduit, nous dit-il, par les

difficultés mêmes de la tâche, et il en a très heureusement triomphé. Ces quatre volumes valent toute une bibliothèque.

Naturellement, l'auteur a dû beaucoup élaguer : toutes les controverses, les subtilités, les questions de détail sont laissées de côté. Mais la science du Droit, loin d'y perdre, nous apparaît plus harmonieuse dans ce limpide exposé de ses règles fondamentales. Une très large part y est faite à l'histoire des origines. C'est là le caractère distinctif et original de l'ouvrage. Convaincu que le meilleur commentaire de la loi se trouve souvent dans l'exposé de ses raisons d'être historiques, M. Lareher nous donne, sur chaque matière, un aperçu très complet de son histoire. Bien des commentaires spéciaux n'en contiennent pas autant. — Signalons tout particulièrement le savant et lumineux historique des *Origines du régime municipal*, qui comprend plus de quarante pages.

Le premier volume et la plus grande partie du second sont consacrés au *Droit privé*, c'est-à-dire au *droit civil*, au *droit commercial* et à la *procédure civile*. C'est l'exposé des principes fondamentaux de notre législation sur les *personnes* et la *famille*, la *propriété* et les *biens*, les *divers modes d'acquérir*, et les *contrats*, l'*organisation judiciaire* et les *moyens de faire valoir ses droits en justice*. — Le *Droit pénal* comprend la fin du tome deuxième : l'auteur se borne à résumer la partie générale du Code pénal et les principes de l'instruction criminelle.

Les tomes III et IV sont consacrés en entier au *Droit administratif*. Cette matière n'a certainement pas dans la science et dans l'enseignement une importance en rapport avec la place qui lui est réservée ici ; mais son intérêt pratique, pour le public surtout auquel s'adresse plus spécialement cet ouvrage, est considérable. Il suffit, pour en juger, d'indiquer les principaux sujets qu'elle embrasse : *Autorités et actes administratifs*, *police*, *agriculture*, *commerce et industrie*, *voirie*, *travaux publics*, *cultes et enseignement*, *armée*, *impôts*. Toutes ces questions sont étudiées à fond sous la rubrique : *Administration générale* (t. III). L'auteur passe ensuite à l'*Administration locale* (t. IV), et s'occupe, sous ce titre, du *Département* et de la *Commune* (Organisation, domaine public, finances, établissements publics). — C'est, en somme, un traité complet de Droit administratif, qui peut prendre place à côté des ouvrages les plus estimés sur cette branche du Droit.

Nous soumettons à l'auteur nos *desiderata*. N'eût-il pas été bon de grouper et de développer ce qui concerne le *droit électoral*, sujet éminemment pratique, — et peut-être d'y joindre quelques notions sur l'organisation des pouvoirs publics? Nous regrettons aussi de ne pas trouver une *table alphabétique* : dans un tel ouvrage, véritable encyclopédie juridique, ce point a une grande importance. Il faut que les lecteurs les plus inexpérimentés puissent faire facilement des recherches dans cet ensemble si complexe de matières variées. Quoique le plan de l'auteur soit très personnel, les gens du métier s'y retrouveront sans peine ; mais les autres ?

III. — Sur la Séparation de corps et le Divorce, — auxquels M. Larcher consacre trois pages, — M. Henri Coulon a écrit six gros volumes. C'est le cas de dire qu'il a épuisé la matière. D'ailleurs, ce grand ouvrage n'est plus à recommander : on ne peut, dans le monde du Palais, s'occuper des mariages malheureux sans recourir au Traité de M. Coulon.

Le tome cinquième (2^e fascicule), que nous venons de lire, est consacré à la *Séparation de corps*, « le divorce des catholiques ». — En rétablissant le divorce dans notre Code, le législateur a maintenu la Séparation, et on a prétendu alors que les catholiques n'avaient pas à se plaindre, puisqu'on ne les obligeait pas à divorcer. Ce n'est point ici le lieu de réfuter une fois de plus ce sophisme. Constatons seulement que le divorce peut fort bien être imposé à un catholique, grâce à la disposition légale qui permet de *convertir*, au bout de trois ans, le jugement de séparation en jugement de divorce. C'est là souvent une atteinte grave à cette liberté de conscience dont on a fait si grand état dans la discussion de la loi Naquet, et, en même temps, une criante injustice, puisque l'époux coupable, qui a succombé dans l'instance en séparation, peut se prévaloir de la faculté de conversion¹. — Cette question est l'une des plus délicates de la matière ; M. Coulon l'étudie longuement à la lumière des travaux préparatoires. Nous regrettons de ne pouvoir approuver en tout point ses conclusions à cet égard.

1. La situation faite aux catholiques sur ce point va d'ailleurs s'aggraver par le vote probable d'un projet de loi, récemment discuté au Parlement, qui rend la conversion *obligatoire* quand elle est demandée.

Le régime de la Séparation de corps a été, du reste, amélioré par la loi du 6 février 1893, dont on trouvera dans ce volume le commentaire très détaillé. En restituant à la femme séparée le libre exercice de sa capacité civile, en lui conférant un domicile légal distinct de celui de son mari, en disposant qu'elle pourra être contrainte, ou autorisée, à ne plus porter le nom de ce dernier, cette loi fait, dans une certaine mesure, échec au divorce. Ses promoteurs avaient bien eu l'espoir de barrer le chemin à la proposition de loi de M. Naquet : malgré le vote de celle-ci, la réforme conserve son utilité.

Ce volume se termine par un recueil de formules et de documents que les hommes d'affaires consulteront avec profit. — L. T.

Essai d'une doctrine spiritualiste en médecine. Nature de l'homme. Maladie. Causes. Thérapeutique, par le D^r P. JOUSSET. Paris, J.-B. Baillière, 1897. In-8 de pp. 656.

Notre vénérable confrère, le D^r P. Jousset, a fait à l'Institut catholique de Paris, les 1^{er} et 8 mars 1897, deux remarquables conférences, qu'il a eu la bonne idée de réunir en brochure sous le titre : *Essai d'une doctrine spiritualiste en médecine*. Cette doctrine existe depuis longtemps, et notre savant auteur n'a pu que la rajouir par ses aperçus originaux et piquants. Son étude sur la *nature de l'homme* est parfaite : elle s'inspire exactement des idées traditionnelles. L'union substantielle de l'âme et du corps est très bien établie.

Sur la *nature de la maladie*, le D^r Jousset n'est pas moins heureux. « La maladie, écrit-il, est un état de l'être vivant caractérisé par un ensemble de symptômes et de lésions; soumis à une évolution déterminée; constituant des espèces morbides. » On ne saurait mieux dire. Mais quelle est la *cause de la maladie*? Nombre d'auteurs matérialistes prétendent qu'elle est toujours d'ordre *externe* et qu'il n'y a pas de *maladie spontanée*. Au nom de l'enseignement clinique, le D^r Jousset s'élève avec raison contre cette hérésie scientifique et montre que, sans la *prédisposition morbide*, les microbes eux-mêmes resteraient impuissants à créer le mal. Toute cette partie de la conférence mérite d'être lue et méditée : elle est pleine de logique et de science. Il faut reconnaître, bon gré, mal gré, que l'homme porte le mal en lui-même. C'est une conséquence de la déchéance originelle qui a été saisie par Démocrite et Hippocrate. L'homme, disent-ils, est *tout entier maladie*. « Totus homo ex nativitate morbus est. »

Nous ne nous arrêtons pas à la dernière partie de la conférence qui traite de la *thérapeutique* et appellerait de nécessaires réserves. M. le D^r Jousset est homéopathe convaincu et plaide... pour son saint. Mais pourquoi renie-t-il la tradition médicale? Pourquoi n'admet-il d'autres

maîtres que Hahnemann et J.-P. Tessier? C'est pousser un peu loin l'esprit de système. Nous regrettons cette tache, qui dépare une œuvre d'ailleurs parfaite et digne d'être rapprochée des beaux travaux de notre maître Chauffard.

D^r SURBLED.

I. Leçons sur les systèmes orthogonaux et les coordonnées curvilignes, par G. DARBOUX, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences et professeur de géométrie supérieure à l'Université de Paris.

II. Précis élémentaire de la théorie des fonctions elliptiques, avec tables numériques et applications, par Lucien LEVY, examinateur d'admission et répétiteur d'analyse à l'École polytechnique.

I. — Dans ses belles leçons sur la théorie générale des surfaces, M. Darboux avait fait connaître incidemment certaines propriétés des systèmes triples orthogonaux et des coordonnées curvilignes. Il entreprend aujourd'hui l'étude systématique des théories qui s'y rattachent et qui ont donné lieu, depuis Lamé, à d'intéressantes recherches, telles que celles de MM. Cayley, O. Bonnet, Ribaucour, Goursat, Maurice Levy, Lucien Levy, Combescure, Adam, Bianchi, etc.

Dans la première partie, l'auteur appelle *familles de Lamé* toutes les familles de surfaces qui font partie d'un système triple orthogonal. Il indique le moyen d'obtenir sous une forme élégante l'équation aux dérivées partielles du troisième ordre que doit vérifier le paramètre de chaque famille, et dont il avait, dès 1866, reconnu l'existence. Après la recherche des systèmes triples, comprenant une famille de plans ou de sphères, et la discussion d'une intégrale particulière de l'équation du troisième ordre, il étudie les familles de Lamé, qu'on peut former avec des quadriques. Un chapitre est consacré aux systèmes complètement orthogonaux à n variables, et généralise, avec les restrictions nécessaires, les résultats obtenus dans le cas de l'espace à trois dimensions.

La seconde partie est consacrée aux coordonnées curvilignes. Après avoir étendu les formules de Lamé aux systèmes à n variables, l'auteur rattache les propriétés des systèmes triples à la considération du déplacement d'un trièdre, dont les arêtes sont normales aux trois surfaces passant par un point. Il détermine

ensuite les systèmes triples composés de surfaces isothermiques, ainsi que certains autres systèmes qui se rencontrent dans la théorie de la chaleur, et finalement les systèmes de M. Bianchi, dans lesquels une famille est composée de surfaces à courbure totale constante.

Il semble superflu de faire remarquer que par la profondeur des idées, la richesse des aperçus, l'élégance et la nouveauté des méthodes, ces leçons de M. Darboux ne le cèdent en rien aux travaux précédents de l'illustre géomètre.

II. — L'étudiant qui aborde les premières notions de calcul intégral trouvera dans cet ouvrage une marche aisée et naturelle pour s'élever jusqu'à la théorie des fonctions elliptiques, telle qu'elle est exposée dans les grands traités de Briot et Bouquet, Halphen, Tannery et Molk, Appell et Lacour, Krause, etc. Mais c'est surtout aux jeunes ingénieurs sortant des écoles qu'il rendra service, en leur apprenant à descendre des considérations abstraites de l'analyse aux applications pratiques et aux calculs numériques. En cela, le précis de M. L. Levy répond à un vœu que nous avons entendu exprimer souvent.

On sait que les fonctions elliptiques sont employées dans les branches les plus diverses, en Mécanique, en Physique Mathématique, en Géométrie, en Arithmétique. A qui mettrait en doute le côté *utilitaire* de leur étude, nous pourrions indiquer, par exemple, la note 4 du présent ouvrage sur le tir vertical des projectiles, ainsi que les quatre mémoires sur le tir courbe publiés, dans le *Mémorial de l'artillerie de marine*, par M. de Sparre, professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

Malheureusement, la plupart des ouvrages didactiques prennent comme point de départ le domaine des variables imaginaires. Or, dans la pratique, c'est le réel seul qui est en jeu et, d'ailleurs, il suffit de rester sur le terrain élémentaire pour en dégager les propriétés des fonctions elliptiques qui sont le plus utiles. Telle a été la pensée de l'auteur qui, néanmoins, a voulu compléter, dans le chapitre ix, à l'aide des théorèmes généraux du calcul intégral, certaines démonstrations utilisées précédemment.

Une des complications que l'on rencontre dans l'emploi des fonctions elliptiques provient des diverses notations adoptées par les auteurs. Celles de Weierstrass prennent aujourd'hui, en

France et à l'étranger, un rôle prépondérant. M. Levy, tout en les employant de préférence, à l'exemple de MM. Jordan et Humbert, professeurs à l'École polytechnique, fait cependant leur part aux fonctions de Jacobi et de M. Hermite. Un tableau, placé à la fin du volume, permet de se retrouver dans ces différents systèmes de notations.

En résumé, ce précis deviendra le *vade mecum* de quiconque voudra faire usage des fonctions elliptiques, au point de vue pratique. Le lecteur y trouvera, avec des applications détaillées, un grand nombre d'exercices et des tables numériques donnant une approximation généralement très suffisante, comme on peut le constater dans la résolution des équations du quatrième degré.

L'auteur indique, au chapitre vi, le moyen d'utiliser ces tables, même lorsque le discriminant du polynôme du troisième degré, qui figure sous le radical, est négatif. Il est à remarquer que, si l'on s'en tenait à la relation que donnent les autres ouvrages entre $p[u]$ et $sn[u]$, les tables ne permettraient plus de calculer les valeurs de la fonction de Weierstrass, dans le cas où le polynôme du troisième degré a des racines imaginaires.

Ajoutons que si, au lieu de recourir aux tables, on préfère employer les développements en série (très convergents, comme on le sait), M. Levy donne encore le moyen d'introduire dans les calculs des séries toujours réelles, même quand le discriminant est négatif.

Pour ces raisons, jointes à une grande clarté dans l'exposition, le précis de M. L. Levy se recommande d'une manière exceptionnelle à tous ceux qui veulent posséder la théorie des fonctions elliptiques au point de vue des applications.

Robert d'ESCLAIBES, S. J.

Du geste artistique dans l'action oratoire, par HARMAND-DAMMIEN, ex-artiste dramatique, professeur d'éloquence parlée au collège Stanislas, etc. Abbeville, C. Paillart, 1897. In-12 de pp. 288. Prix : 4 francs.

Parmi les livres publiés sur le geste dans l'action oratoire, celui de M. Harmand-Dammién est l'un des plus complets; et je n'en connais pas qu'on puisse comprendre avec moins de peine et parcourir avec plus de fruit. Si estimable, par exemple, que soit

Delsarte, on ne s'initie à ses savants procédés que par une attention sérieuse ; un lecteur hâtif ou superficiel ne tirera guère parti de ses fines observations.

Les trois cent dix figures du présent volume qui expriment, dans leurs nuances les plus variées, le geste, la physionomie et le maintien de l'orateur, sont déjà par elles-mêmes assez suggestives. L'auteur, d'ailleurs, ne se contente pas de parler à l'œil ; il examine à quelles conditions le geste est vrai, le geste est beau, sur quels mots il doit porter, comment il naît, évolue, se maintient et s'achève, comment il se précise dans les plus minces détails.

Ce n'est pas que le distingué professeur veuille imposer à ses disciples son geste à lui, comme exprimant mieux que tout autre telle idée ou tel sentiment. Il observe, au contraire, et très justement, que le geste doit s'harmoniser non seulement avec les pensées mais avec la nature individuelle de l'orateur. Il dirait volontiers avec le Père de Ravnigan que « le prédicateur doit rester soi, moins ses défauts ». Mais la tâche d'un bon guide est précisément de nous aider à corriger nos défauts, à perfectionner nos qualités, sauf à nous laisser obéir ensuite à l'élan de la pensée, à la force des convictions. Les conseils de M. Harmand seront donc utiles à tous ceux qui, appelés à porter la parole en public, visent non point à rivaliser avec l'acteur, mais à donner à leurs pensées un vêtement oratoire qui ne les défigure pas, qui les exprime au contraire avec plus de puissance ; qui, par son naturel, sa noble aisance, honore le ministère du prédicateur et fasse pénétrer plus loin et plus profondément les divines vérités qu'il annonce.

François TOURNEBIZE, S. J.

Le R. P. Berthelon, oblat de Marie-Immaculée, sa vie et ses vertus, par un Père de la même congrégation. Paris, Delhomme et Briguet, 1897. In-8, pp. ix-306. Prix : 3 francs.

La carrière apostolique du R. P. Berthelon ne compta guère que douze années et n'eut pas de retentissement à travers le monde. Mais sa famille religieuse a cru bon de retracer la vie du pieux missionnaire, et il a été permis à son biographe anonyme « de franchir les limites des notices nécrologiques ordinaires ». Né à Morlaix, le 12 avril 1844, Louis-Marie Berthelon avait dès son enfance la réputation d'être « un petit saint » avec une maturité de jugement et un tact exquis. Il grandit dans l'intérieur d'une famille foncièrement chrétienne et la vocation germa de bonne heure dans ce jeune cœur. Les souvenirs des amis

d'enfance ont été mis à contribution pour reconstituer la vie de leur ancien condisciple jusqu'à son entrée au noviciat des Oblats à Nancy. Nous ne le suivrons pas au collège de Saint-Pol de Léon où les succès couronnent son travail, où déjà se révèle son âme poétique, où se fixe son avenir; ni au grand séminaire qui le voit, quatre ans, modèle de régularité. Ordonné prêtre, l'abbé Berthelon est nommé vicaire à la cathédrale de Quimper; il retourne ensuite comme sous-principal au collège de Saint-Pol de Léon, il y rétablit une congrégation de la sainte Vierge parmi les élèves, et Notre-Dame répond à son zèle par une vocation bien déterminée pour les Oblats de Marie-Immaculée. Dans une série de chapitres, où l'on retrouve souvent l'accent d'un témoin et toujours l'affection d'un frère, l'auteur suit le P. Berthelon à Montmartre, à l'école du R. P. Rey; à Pontmain, où il est supérieur du pèlerinage; au sanctuaire de Talence, près Bordeaux; enfin à la Maison des Missionnaires de Limoges. C'est dans une mission qu'il donnait à Chassenon, paroisse de la Charente, limitrophe de la Haute-Vienne, qu'il meurt, les armes à la main.

A cette première partie qui renferme la *Vie* du P. Berthelon, l'auteur, suivant l'ancienne méthode, en consacre à ses *Vertus et dévotions* une deuxième à peu près égale en étendue et qui complète le juste volume. On y admire sa foi, son espérance, sa charité, son esprit religieux, sa dévotion envers la très sainte Vierge: « Prières, chants, poésies, théologie, prédication, le P. Berthelon avait mis au service de Marie tous ses talents et toute sa piété. « Je glorifierai Marie en moi et je la ferai glorifier par les âmes », écrivait-il au début de sa vie religieuse. Il fut fidèle à ce programme, et sa dernière parole a été: « Marie garde mon âme! »

Paul POYDENOT, S. J.

Les Représentants du Peuple en mission près les armées (1791-1797), par M. BONNAL de GANGES. In-8. Les 2 premiers volumes chacun de pp. 524. Paris, Savaète, 1898.

Dès le seuil de cet ouvrage, on est saisi par un souffle d'enthousiasme guerrier et patriotique, qui réjouit le cœur, non toutefois sans inspirer quelques craintes pour la suite. La patience des recherches, l'intensité du labeur, la sérénité de l'œuvre n'auront-elles point eu à souffrir de cet enthousiasme?

Nous ne le croyons pas. Les documents présentés par l'auteur témoignent, au contraire, d'un véritable acharnement au travail. Plusieurs sont nouveaux ou peu connus. Le dépôt de la guerre, notamment, a fourni nombre de pièces importantes, précieuses pour l'histoire intime et générale de nos armées sous la Révolution. Des légendes fort en crédit depuis un siècle devront subir, de ce chef, un déchet considérable, qui n'est

point pour déplaire. Si, par exemple, le doute a toujours été permis quant à l'incorruptibilité de Robespierre, si la couardise et la présomptueuse ignorance de Saint-Just, si l'incapacité et la lâcheté cruelle, atroce, de la plupart des conventionnels, sont, depuis longtemps, démontrées, toute une école se refuse encore à admettre la lumière, et c'est faire œuvre utile que de grossir la masse des preuves accumulée déjà sur ces points.

Le bruit des armes et la sollicitude des opérations stratégiques n'ont point empêché M. Bonnal de Ganges de porter ses regards sur la situation intérieure de la France, ni sur la politique générale de l'Europe. Cependant, ses excursions dans ce domaine, malgré la moisson documentaire qui nous en revient, sont peut-être moins heureuses. Dans le nombre des jugements qu'il est amené à émettre, plusieurs semblent contestables. Un patriotisme chaud sera l'excuse de sévérités et d'indulgences dont on aura le droit d'être surpris : du brevet de rébellion antifrançaise décerné aux prêtres insermentés, par exemple, ou de la glorification sans réserves de Hoche.

L'auteur déclare que la guerre faite par l'Autriche à la France en 1792 était une guerre injuste. Nous n'en sommes pas convaincu. On pourrait disserter longuement sur cette appréciation sommaire de la Vendée, donnant « ce spectacle attristant, inexplicable, d'un pays qui refuse une amélioration gouvernementale », — amélioration personnifiée, sans doute, dans Carrier, Francastel, la Constitution civile, les tyranneaux de district, la conscription, et des impôts doublés depuis l'ancienne monarchie ! Nous ne pouvons admettre la « bonne foi » de l'évêque constitutionnel Fauchet.

Ces remarques, il faut le dire, et quelques autres du même genre, portent surtout sur l'introduction (t. I^{er}, p. 1 à 79)¹. Le récit, une fois mis en train, laisse peu de place aux considéra-

1. M. Bonnal de Ganges nous permettra de lui signaler un nombre assez grand de fautes d'impression et d'incorrections grammaticales, par exemple « Eure-et-Loire » pour Eure-et-Loir ; « discussion passionnelle » pour passionnée ; « on rouvrit la victoire » pour recouvra ; « les nouvelles levées ne devaient pas donner l'efficacité de soldats qu'on en attendait » pour l'effectif (?) ; « les mandataires des papiers (?) » (t. II, p. 140) ; « proclama son succès un des plus beaux jours qu'eût vus éclore la liberté » (II, 315).

A signaler encore une économie de guillemets qui, fréquemment, ne permet pas de distinguer sans fatigue, ce qui est citation de ce qui est récit.

tions philosophiques. Elles laissent assurément au travail de M. Bonnal de Ganges toute sa valeur comme livre d'étude.

Frédéric COURTOIS, S. J.

- I. Journal d'un Bourgeois de Paris, pendant la Terreur**, par Edmond BIRÉ; ouvrage couronné par l'Académie française (second prix Gobert). — **IV. La chute des Dantonistes**, 5 novembre 1793 — 6 avril 1794. Paris, Perrin, 1897. In-12, pp. 370. Prix : 3 fr. 50.
- II. Tome V. La chute de Robespierre** (10 avril — 28 juillet 1794). (Même librairie.) In-12, pp. 460.
- III. Nouvelles Causeries, historiques et littéraires**, par Edmond BIRÉ. Lyon, Vitte, 1897. In-8, pp. 399. Prix : 3 fr. 50.
- IV. Mémoires et Souvenirs, la Révolution, l'Empire et la Restauration**, par Edmond BIRÉ. Paris, Retaux, 1898. In-8, pp. 337.

I. — Un volume nouveau de M. Edmond Biré, c'est une bonne fortune pour l'historien et un régal pour le lettré. Or, en voici tout juste plusieurs qui se suivent et qui, malgré la variété des sujets, se ressemblent par la richesse des documents, l'intérêt du récit, le soin du détail et la minutieuse exactitude. C'est l'éloge ordinaire des livres de M. Biré; mais, à le répéter, il n'y a rien de banal.

Le tome quatrième du *Journal d'un bourgeois de Paris* commence par le décret de la Convention qui supprimait les ordres religieux; ou, comme parlait Camille Desmoulins, digne ancêtre des laïcisateurs de 1898, les moines « barbus et les rasés, les blancs, les gris et les noirs ». Quant aux sœurs de charité, du Bon-Pasteur et autres saintes femmes vouées au soulagement de toutes les misères, on les remplaçait « dans toute la république par des femmes ou filles patriotes » (p. 7); absolument comme on essaie encore dans les hôpitaux, pour le plus grand mal des pauvres infirmes.

Vient ensuite l'histoire de la *déprêtrisation* et la remise du bonnet rouge au malheureux Gobel, « évêque de Paris et être de raison » (p. 12); mais qui, par bonheur, allait être guillotiné

quatre ou cinq mois plus tard, en criant : Vive Jésus-Christ ! Puis voici la première fête de la Raison, dans la *salle* de Notre-Dame, avec cortège de sans-culottes et de filles tricolores ; puis hélas ! la profanation des reliques de sainte Geneviève, brûlées en place de Grève et jetées au vent par les pourvoyeurs de la guillotine, qui adoraient les restes infâmes de Marat, le « martyr de la démocratie » (p. 98).

A côté des faits monstrueux, combien de détails curieux, cueillis par le Bourgeois de Paris ; par exemple, l'épisode du *chien de l'invalidé* ; l'invalidé aristocrate Saint-Prix, condamné à mourir avec son chien, parce que cette bête, peu révolutionnaire et point du tout *sans-culotte*, avait mordu un patriote au mollet — ou encore ces décrets interdisant à tout citoyen « ayant des cheveux, de porter perruque », et ordonnant que désormais les draps mortuaires ne seraient plus noirs, mais « aux trois couleurs » (p. 77).

Bien instructives les pages consacrées au *Calendrier républicain*, dont les auteurs n'avaient d'autre but que de « détruire le dimanche » ; calendrier qui remplaçait saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, par l'oie, l'âne et le dindon ; saint Thomas d'Aquin par le potiron, et saint Louis par un ruminant ; car, ainsi que le rimait le hideux citoyen Dorat-Cubièrre :

... Le grand Louis neuf
Est dans le Paradis remplacé par un bœuf.

Par une coïncidence au moins singulière, ce calendrier de bêtes fut promulgué le 5 frimaire, an II, un jour « consacré au cochon » (p. 55). Après le calendrier, on biffa les prières ; on substitua au *Pater* une invocation à la Liberté, on créa le *Catéchisme républicain*, d'où l'on eut soin d'élaguer ces deux inutilités d'ancien régime : *Tu ne tueras point* et *Tu ne voleras point*. Par malheur, après avoir supprimé le carême catholique, la Convention en fut réduite, vu la misère croissante, à décréter un *carême civique* (p. 240). Par malheur aussi, les parents sans-culottes, pour divertir leurs progénitures au berceau, leur petit *Marat-cerfeuil*, et leur petite *Véturie-betterave*, furent obligés de remplacer les polichinelles du temps jadis, par de mignonnes « guillotinettes » (p. 258).

Un des chapitres les plus intéressants pour un lettré, c'est le douzième, intitulé : *Sunt lacrymæ rerum*, où M. Edmond Biré,

renouvelant le procédé d'un savant de ce temps-là (Antoine-Marie Héron de Villefosse), imagine un vieux professeur de seconde, relisant ses auteurs Salluste, Tite-Live, Tacite..., et appliquant aux tristes héros de 1793, les énergiques peintures que les maîtres classiques ont tracées des bandits de l'histoire païenne. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; pas même les monstres humains ; témoin ce portrait de Marat, par Cicéron : *Hic homulus ex cruore et luto fictus...* Avis aux professeurs de seconde, qui auraient besoin d'une collection très artistique de « hideurs ».

Le volume s'achève par le récit de la mort de deux misérables ; l'un plus immonde « lécheur de sang », Hébert, l'Hébert du *Père Duchesne* ; l'autre plus audacieusement féroce, Danton. Les révolutionnaires qui lui ont naguère élevé une statue à Paris ne se doutaient même pas que le *peuple* de 1794 se réjouit fort d'être délivré de ce bourreau, et qu'il assista à cette fête de la guillotine avec « satisfaction et majesté » (p. 365). Mais évidemment ils ignoraient beaucoup plus encore que leur *ancêtre*, avant de recevoir le juste châtiment de ses crimes, se confessa. M. Edmond Biré, lui, qui sait tout, éprouve un singulier contentement à conter ce fait et à nous en fournir les preuves. On dirait qu'il y a assisté ; qu'il était là, au pied de l'échafaud, quand le prêtre, qui avait déjà absous Danton quelques mois auparavant, lui donna encore *mentalement* l'absolution, sur un signe d'intelligence du malheureux condamné.

Mais M. Edmond Biré a tout vu ; au moins tout lu. Et c'est une douloureuse jouissance de tout revoir et relire, en sa compagnie. — Le cinquième volume a l'intérêt poignant des quatre autres ; mais il contient, peut-être plus que les autres, ce que Bossuet eût appelé « de grandes et terribles leçons ». C'est la chute successive, misérable, méritée, sanglante, des monstres qui ont ruiné la France, de 1789 à 1794. Ils s'entre-tuent, ou ils se tuent, comme firent une légion de Jacobins, de Montagnards, ou des soi-disant « vertueux » de la Gironde.

Ce fut alors une épidémie ; voir le chapitre III, *Autres suicides*. Cela commence par Condorcet, un des patrons de la jeunesse universitaire, et qui fut « un des plus violents ennemis du christianisme » (p. 9) ; un des plus lâches aussi ; mais encore, l'un des plus prudents. A l'exemple de Mme Roland, de Vergniaud et de presque tous les Girondins, il avait toujours sur lui du poison

« en cas » ; et, dès qu'il eut un peu plus peur que d'habitude, il avala du *stramonium* et de l'*opium*, dont il creva.

Pendant ce temps-là, l'herbe poussait dans les rues de Paris, encombrées de boue et de fumier (p. 139); la misère envahissait la capitale, bien qu'on eût pris soin d'y supprimer jusqu'aux rois des jeux de cartes. Malgré la fête de l'*Être suprême*, inventée par Robespierre, le *Théâtre rouge* — c'est-à-dire la guillotine — ne faisait relâche que de loin en loin. M. Biré consacre à cette « très puissante et très expéditive dame », des chapitres (xxi et xxii) lugubrement intéressants : et deux autres, un peu plus consonants, qu'il intitule *Les aumôniers de la guillotine*, et les *Cimetières des suppliciés*. Tout passe, tout tombe sous ce couteau : prêtres réfractaires et constitutionnels ; aristocrates ; poètes, femmes du peuple, « coiffeuses et modistes » (p. 86) ; enfants ; vieillards de quatre-vingts ans ; puis l'admirable sœur du roi, Mme Élisabeth ; puis ces vénérables carmélites de Compiègne, qui vont à la mort en chantant ; et dont on instruit en ce moment le procès en cour de Rome.

Je regrette seulement de ne point trouver dans les glorieuses listes de victimes, dressées par M. Biré, le nom du vieil abbé de Fénelon, l'évêque des petits Savoyards. M. Biré n'a pu mettre à contribution le troisième volume de l'abbé Delarc, *l'Église de Paris pendant la Révolution*, si riche en détails de cette nature pour l'année du 9 thermidor. Ce troisième volume a paru, après la publication des articles du *Bourgeois de Paris*, d'ailleurs si bien renseigné et si bon juge.

Car enfin, sous cette forme de *Journal*, qui n'a point l'allure solennelle de l'histoire, mais qui permet de cueillir et d'entasser les plus menus faits à côté des graves événements, M. Edmond Biré, comme dans ses autres ouvrages, accomplit une œuvre de belle et bonne justice. Ainsi que Taine et tous les historiens qui comptent, il fait, pièces en main, le procès — procès accablant — de ces misérables buveurs de sang, ennemis de Dieu, et, quoi qu'on dise, ennemis de la patrie, dont ils ont ébranlé les bases pour plus d'un siècle.

III. — Les *Nouvelles causeries*, de M. Edmond Biré, nous promènent, fort heureusement, dans un autre monde. Toutefois la première qui est, je crois, la plus longue (je veux dire la plus

considérable), nous expose comment l'Académie fut traitée par la Révolution, et comment *ceci tua cela*. C'est un plaisir vengeur, que de voir les farouches inventeurs de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *fraternité* mettre

... Un bonnet rouge au vieux dictionnaire.

décréter que l'esprit est un abus ; que personne n'aura plus d'esprit, pas même eux ; que les Quarante sont des aristocrates fainéants ; que, comme dit si bien Marat, les académies sont des ménageries coûteuses d'animaux rares — et qu'il faut envoyer ces animaux à l'abattoir (p. 33).

Avec ce premier chapitre, signalons ceux qui racontent la *Juvenesse de Montalembert* ; et les deux autres intitulés : *Un voltairien en 1824*. M. Edmond Biré y renforce et complète le fameux passage des *Libres Penseurs*, de L. Veuillot, à propos d'Étienne, né à Jouy ; lequel se fit appeler, suivant les temps, « le citoyen Jouy, puis M. Jouy, et enfin M. de Jouy gros comme le bras » (p. 113). M. Edmond Biré nous apprend que, de M. de Jouy, il reste tout juste un mot, un pauvre adjectif de tournure quasi anglaise, l'adjectif *confortable*, qui date de 1814 et que Littré (oh ! quelle ignorance) paraît attribuer à Charles Nodier (p. 159).

Notons aussi l'étude presque enthousiaste sur *Ernest Hello* ; et les pages intéressantes sur Camille Doucet, académicien, historien, poète, dont il restera un vers, celui-ci :

Léon, je te défends de brosser mon chapeau ;

et sur un autre académicien, très fameux sous le premier Empire, aujourd'hui très ignoré, Alexandre Duval, dont il reste une demi-phrase, que tout le monde cite sans en connaître l'auteur : « Cela fera du bruit dans Landerneau ! »

Finissons, sur une ou deux pointes d'aiguille. M. Edmond Biré avoue quelque part qu'il est « fier » d'avoir découvert une erreur de date chez un érudit tel que M. de La Borderie. Eh bien, je suis fier de découvrir, à la page 195 des *Nouvelles causeries*, cette ligne et demie : « C'est lui (l'abbé Auger) qui traduisit *le premier* tout ce qui nous reste de Démosthène et d'Eschine. » — Les premiers traducteurs de Démosthène, bien avant l'abbé Auger, sont Du Vair, J. de Tourreil, d'Olivet... Et je suis convaincu que M. Edmond Biré connaît aussi bien que moi le mot de Racine, sur le traducteur Tourreil : « Le bourreau ! il fera tant,

qu'il donnera de l'esprit à Démosthène ! » Cela vaut bien l'interrogation d'Auger, à qui l'on proposait une cure en Normandie : « Qui est-ce qui traduirait Démosthène ? »

Ailleurs (p. 300), le très habile auteur des *Nouvelles causeries* corrige un peu Lucain, et le vers très beau :

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

M. Edmond Biré écrit, de mémoire : *Nil actum credens, quum...* Après ces trouvailles, j'ai droit à une certaine fierté, et même à un peu d'orgueil.

IV. — Voici encore un volume de l'infatigable historien et critique. Sous le titre de *Mémoires et Souvenirs*, M. Edmond Biré, rassemble dix-huit études sur cette époque qu'il connaît si bien, 1789-1830. Dans la première *une famille vendéenne*, M. Edmond Biré (et cela m'étonne) ne touche que d'une main gantée de velours aux idées trop exclusivement « angevines » de M. l'abbé Bossard, l'ennemi de Mme de la Rochejacquelein et de Crétineau-Joly. A propos des *Mémoires de Mme de Chastenay*, il appelle un « beau livre » l'ouvrage de l'abbé Pailhès sur Chateaubriand ; ouvrage qui révolte l'impassible M. René Doumic (V. *Études*, 20 janvier 1898). Parmi les plus intéressantes notices de ce recueil, signalons : *Une famille bretonne*, les Sioc'han de Kersabiec et les *Mémoires du général Ducrot*.

Les pages sur le *Baron de Norvins*, le *Général Philippe de Ségur*, le *Général de Saint-Chamans...*, sont des récits plutôt que des critiques ; M. Biré ne trouve que peu à sarcler dans ces publications. Il n'en va pas tout à fait de la sorte pour les *Souvenirs du baron Monnier*, où l'éditeur s'est permis des distractions, dont l'une des plus curieuses est celle de la métamorphose de *Cavagnac* en *Cassagnac* !

A la fin des *Mémoires du duc de Persigny*, M. Biré nous assure que tous les auteurs sérieux de *Mémoires*, qui ont connu M. Thiers, sont justement sévères à l'égard de cet homme très fidèle et très dévoué à lui-même. « Il m'étonnerait beaucoup, dit M. Biré, qu'il s'en trouvât un seul qui lui fût sympathique » (p. 316). Déjà, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand avait stigmatisé l'imperturbable égoïsme du jeune Thiers ; et j'ose croire que M. Biré, dans l'édition définitive desdits *Mé-*

moires qu'il va prochainement donner au public, soulignera ce jugement sévère et juste : c'est celui de la postérité.

VICTOR DELAPORTE, S. J.

I. Dictionnaire-Manuel illustré des écrivains et des littérateurs, par Ch. GIDEL et F. LOLIÉE. Paris, A. Colin, 1898. In-18, pp. 908, à deux colonnes.

II. De Floribus sanctorum altera series, par l'abbé LEJARD. Paris, Poussielgue. Un vol. in-16.

III. Exercices grecs adaptés à l'abrégé de la Grammaire grecque, du P. J. JANSSENS, S. J., par le P. J. CHAINEUX, S. J. Bruxelles, Société belge de Librairie, 1898.

I. — Voici un de ces livres qu'on eût baptisés jadis du nom d'*aurifodina*. Dans la préface, l'auteur principal, M. Loliée, déclare qu'il y a mis dix années de sa vie. On y trouvera, ajoute-t-il, d'abord plusieurs milliers de notices sur les meilleurs écrivains de tous les temps et de tous les pays. Toutefois, ce répertoire n'est pas une doublure de Vapereau. Dans ces courtes monographies d'écrivains, on a visé à donner non point l'abrégé de leur vie et la liste de leurs œuvres, mais « le trait caractéristique, la qualité maîtresse, le signe individuel qui distingue chaque écrivain et constitue sa personnalité ».

Une multitude d'autres articles, en caractères plus fins, sont consacrés à des sujets de détail se rattachant tous à la connaissance générale des lettres. L'esprit nous a paru bon ; mais pourquoi appeler saint Ignace de Loyola *chef de secte et visionnaire exalté* ? Ces expressions ont toujours un sens défavorable ; et puisque les auteurs du dictionnaire connaissent assez les choses de la religion pour en parler avec respect, ils devraient savoir que l'Église n'aurait jamais canonisé un chef de secte ni un visionnaire¹.

Joseph DE BLACÉ, S. J.

II. — Ces fleurs des saints, M. l'abbé Lejard les a cueillies dans les œuvres de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bernard et des autres Pères de l'Église. Ce sont des textes « arrangés » : l'auteur a pris soin « d'écartier de çà et de là un mot, une construction qui,

1. Nous apprenons que dans la seconde édition qui se prépare, ces expressions seront modifiées, et nous en remercions les honorables auteurs.

offensant la grammaire usuelle, déconcerterait l'écolier... de retrancher ou modifier une idée trop philosophique... etc. »

L'idée est heureuse : elle prévient en partie la plus forte objection que l'on ait pu faire contre l'introduction dans l'enseignement secondaire des auteurs chrétiens, c'est à savoir l'incorrection de leur langage ; et il est à souhaiter que ce nouveau livre, composé spécialement pour la classe de cinquième, reçoive bon accueil dans les collèges et dans les petits séminaires de France. Louis CHERVOILLOT, S. J.

III. — Ces exercices sont pratiques et, mérite plus rare, intéressants. Au lieu de proposer en phrases sèches et banales l'application des règles connues, l'auteur a su recueillir chez les meilleurs penseurs une foule de traits instructifs où figurent presque tous les grands personnages de l'histoire grecque.

Qu'on nous permette de signaler quelques vétilles au point de vue de la rédaction. Les listes de mots en tête des Exercices sont complétées par celles de la petite grammaire et au besoin par le vocabulaire final. L'élève a donc, notamment pour les thèmes, trois lexiques à consulter et doit parfois, pour trouver un mot, tourner bien des pages ; peut-être une disposition typographique différente lui faciliterait-elle la tâche. Ce minime embarras n'empêche nullement les Exercices du P. Châteaux d'être un excellent manuel de récapitulation dont l'élève tirera grand fruit. Maurice B., S. J.

I. Saint Thomas et la question juive, par SIMON DEPLOIGNE, professeur à l'université catholique de Louvain. 1897. Gr. in-8 de pp. 52.

II. La Guerre antijuive, par D. KIMON. Paris, chez l'auteur, 196, rue de Rivoli. 1898. In-12 de pp. 209. Prix : 3 fr. 50.

I. — Au treizième siècle, comme au dix-neuvième, les Juifs vivaient isolés des autres citoyens par leur caractère religieux, national, économique. Surtout au point de vue religieux se posait donc, pour les docteurs catholiques, la « question juive ». La solution indiquée par saint Thomas est, à peu de chose près, celle même de l'Église. Elle paraît bien justifiée à une époque où la religion catholique animait et réglait tous les organes de la vie individuelle, politique et sociale.

Saint Thomas défend à leur égard tout acte de violence. Point d'entraves au libre exercice de leur culte ; qu'on ne baptise pas les enfants malgré les parents : ils appartiennent à ceux-ci, de par le droit naturel, avant d'appartenir à l'État. Cependant, comme à fréquenter les Juifs, les catholiques risquent de se pervertir, qu'ils n'aient avec eux aucune relation intime. D'autre part, il faut les exclure des fonctions publiques, sous peine de détourner la société de sa fin essentielle, et de la ruiner dans sa base qui est le catholicisme.

Voici enfin quelle était, au point de vue économique, la solution de saint Thomas : Les Juifs prêtaient à un taux exorbitant, dans un

temps où le principe de l'usure était généralement condamné. En conséquence, l'illustre docteur veut que les usuriers rendent aux propriétaires légitimes les sommes injustement extorquées, et invite les gouvernants à arrêter par des mesures préventives un si pernicieux abus. M. Simon Deploigne ne pouvait manquer de rapprocher l'antisémitisme de saint Thomas, de celui de M. Drumont ; il a raison d'observer qu'ils diffèrent par bien des côtés. De ce rapprochement même il ressort que des adversaires des Juifs les plus tolérants à la fois et les plus justes sont ceux qui s'inspirent le plus des principes et de la conduite de l'Église.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

II. — Ce livre a pour frontispice l'image de saint Michel terrassant le dragon, et l'auteur fait du célèbre tableau de Raphaël le symbole de la guerre antijuive. Il est donc bien évident, à première vue, que nous avons là une œuvre d'imagination et de combat. Mais le combat vient à son heure, et nous sommes témoins d'événements qui montrent que l'imagination reste parfois au-dessous de la réalité.

Avant toutes ces démonstrations récentes, on aurait pu prendre pour des aventures de roman ou pour les rêves d'une imagination en délire quelques hardiesses de conception, comme l'automatisme cérébral produit chez nous par l'influence juive, la contagion du suicide juif, l'organisation savante de la police juive. Tout cela n'est, hélas ! que trop vrai ; on l'a bien vu quand le pouvoir occulte de la Juiverie s'est senti, selon le mot de M. de Mun, assez fort pour bouleverser l'opinion dans notre pays. Depuis que ce livre est paru, le nom de Dreyfus l'a singulièrement éclairé, qu'il s'agisse de l'apologiste du suicide de l'avenue Marceau ou du trop fameux prisonnier de l'île du Diable. Je ne dis pas le traître ; car, selon une remarque de Drumont, les Juifs ne trahissent pas, puisqu'ils n'ont pas de patrie. Ils font des coups de commerce ; seulement, ils tâchent de gagner plus de trente deniers, leur cupidité ayant bien grandi depuis Judas ; et, s'ils ne peuvent réussir, ils font comme lui : ils se tuent de désespoir. Mais, après la mort d'un Juif, la Juiverie n'abdique pas. Le Juif-Errant est éternel et il a, de nos jours, plus de cinq sous dans sa poche. Puisqu'il dévalise et déprave les nations où il passe, la guerre antijuive est permise par droit de légitime défense. Comment la faire pour la mener à bien ? C'est la question pratique et embarrassante.

M. Kimon ne s'embarrasse pas pour si peu. Ne porte-t-il pas un nom prédestiné à la guerre ? Avec cette belle assurance que donne la jeunesse, le voilà qui sonne la charge, se promettant bien d'être à la fois « le trompette et le héros ». Mais il réclame de l'aide et crie : « Au secours ! » Il veut qu'on organise contre l'armée d'Israël l'armée antisémite ; il demande que les femmes françaises et le clergé français s'y enrôlent. La femme et le prêtre ! ce sont là certainement deux forces sociales considérables. Elles savent trouver le chemin des âmes. Mais elles peuvent plus sans doute par leur influence morale que par un

enrôlement régulier. Pour le clergé surtout, je ne sais si l'auteur se fait une idée bien juste de son action. On peut regretter avec lui qu'au dix-huitième siècle, et même au nôtre, la séparation entre la science et la religion ait été profonde. « Croit-on que si, à cette époque, le clergé français se fût associé à l'évolution scientifique et si, en même temps, il eût su juger la société de l'époque et se faire, de longue main, l'organisateur ou tout au moins le régulateur de la métamorphose qui s'y préparait, la crise révolutionnaire aurait éclaté avec cette violence épouvantable et terrifiante ? » (p. 198). Quand il écrit cela, D. Kimon semble ignorer l'histoire. Le clergé du dix-huitième siècle s'associa plus qu'il ne pense au mouvement de son époque et s'y associa de bonne heure. Dès 1750, les jeunes théologiens de Sorbonne étudiaient, avec Turgot, l'économie politique plus que la théologie. L'abbé Sicard donne à ce propos, dans son curieux livre sur *les Evêques avant la Révolution*, des détails fort intéressants. On distinguait alors les évêques administrateurs de province des évêques administrateurs de sacrements. De bons esprits se plaignaient des « débordements économiques » de ce temps-là, et Mgr Lefranc de Pompignan avait peur que l'administration politique ne fit un peu oublier le vieil Évangile. Ne pourrait-on concevoir aujourd'hui la même inquiétude ? Des jeunes gens s'en vont prêchant au prêtre d'entrer dans la politique active et de s'y comporter moins en prêtre qu'en homme politique. Quoi qu'en pense M. Kimon, je doute que cette attitude rende le clergé d'autant plus fort. Les prélat politiques du dix-huitième siècle ne sauvèrent point la société ; si la religion survécut à la Révolution, nous le devons, j'imagine, moins aux habiles administrateurs qu'aux plus humbles confesseurs de la foi. Prenons garde aux entraînements, et restons prêtres avant tout. N'allons pas devenir mondains, sous prétexte de sauver le monde. On déraisonne à raisonner comme ce général populaire qui disait : « Je suis leur chef, donc je les suis. » La guerre antijuive est nécessaire, soit ; souhaitons qu'elle soit bien conduite, que l'armée antisémite triomphe, que le succès soit digne de la cause, à la grande joie de notre auteur, et qu'un jour,

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire.

Le clergé français applaudira. Il lui concédera même au besoin que Jésus fut antisémite en combattant les Pharisiens, à titre de fourbes et d'hypocrites, et non pas à titre de « financiers d'alors ». Mais dans la guerre antijuive, pas plus que dans les autres guerres, le prêtre ne doit porter les armes, et son rôle est d'apaiser les fureurs, de panser les blessures plutôt que d'exciter les combattants.

Sauf ces réserves, nous aimons à reconnaître que l'ouvrage de D. Kimon est très instructif. Il est écrit de verve par un auteur absolument convaincu et, malgré quelques écarts d'imagination, au fond, très sérieux. L'antisémitisme aura raison d'en faire état, comme des autres publications du jeune auteur ; le grand public aurait tort de l'ignorer.

A. BOUÉ.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 27. — **A Madrid**, le ministre des Affaires étrangères adresse aux puissances une circulaire, pour protester contre la conduite des États-Unis sur les points suivants : 1° Les bombardements sans avis préalables pour les non-combattants et les étrangers ; 2° l'emploi de drapeaux espagnols pour attaquer Guantanamo ; 3° la destruction des lignes télégraphiques internationales.

28. — **En Italie**, le ministère, trop lié pour agir énergiquement contre les partis avancés, s'est attaqué aux catholiques comme complices des émeutiers de Milan et d'ailleurs. Le souverain pontife ayant adressé au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, une lettre où il proteste contre ces procédés, M. Zanardelli, ministre de la Justice, prétendait user de représailles en refusant l'*exequatur* au cardinal et en demandant aux chambres des lois d'exception. M. Visconti-Venosta, ministre des Affaires étrangères, s'oppose à ce projet et, comme chacun des deux ministres veut qu'on accepte son avis ou sa démission, le ministère di Rudini s'effondre tout entier.

— **Mort de Mgr Louis-Jules Baron**, évêque d'Angers. Né à Vaugrigneuse (Seine-et-Oise), 5 août 1838 ; curé de plusieurs paroisses de Paris ; nommé évêque d'Angers, le 30 mai 1896, préconisé le 25 juin, et sacré le 24 août de la même année.

29. — **Le Président de la République française** visite la ville de Saint-Étienne (Loire). Au banquet, qui lui est offert par la municipalité, il prononce un discours, dont deux phrases sont proclamées inconstitutionnelles par les radicaux. Les voici :

..... Au milieu du calme parfait, le pays vient, une fois de plus, de proclamer solennellement sa confiance dans une politique raisonnée et sage, qui, en assurant les conquêtes acquises, et en préparant de nouveaux progrès, maintient contre les exagérations les principes sur lesquels reposent les sociétés.

Le premier [devoir de notre démocratie], c'est de garantir et d'assurer par la sagesse et la fermeté de ses desseins cette continuité de vues sans laquelle on ne saurait rien édifier de solide et de durable.....

31. — **A Cuba**, une tentative du commodore Schley, pour pénétrer dans la baie de Santiago, est repoussée par les batteries de terre et un seul croiseur, le *Cristobal-Colon*.

Juin 1^{er}. — **A Paris**, réunion de la nouvelle Chambre française.

— **A Rome**, après de laborieux efforts, dont le résultat ne paraît pas bien solide, constitution d'un nouveau ministère di Rudini.

3. — **A Cuba**, à l'entrée de la baie de Santiago, un cuirassé américain et le croiseur auxiliaire *Merrimac* se présentent, suivis des flottes Sampson et Schley combinées, pour forcer la passe. Le croiseur est coulé par une explosion, et le cuirassé repoussé par les batteries. L'amiral Sampson se félicite d'avoir réussi à embarrasser la sortie du goulet en coulant volontairement le *Merrimac* ; le commandant espagnol se félicite aussi d'avoir repoussé la tentative américaine, et déclare que la circulation n'est nullement gênée par l'épave.

4. — **Aux Philippines**. Depuis une vingtaine d'années, les séparatistes des Philippines, affiliés à la franc-maçonnerie, battaient en brèche l'influence des ordres religieux. Le gouvernement, par faiblesse, leur laissait le champ libre, et les naturels, trompés, étaient arrivés à voir dans les prêtres les pires ennemis de l'indépendance.

Depuis le commencement de l'insurrection trente-deux religieux et plusieurs curés ont été mis à mort après de cruels supplices.

Aussi les procureurs des huit ordres religieux, qui ont des membres aux Philippines, adressent au gouvernement et à la nation espagnole une demande de décision nette. Ou l'on donnera gain de cause aux francs-maçons et les religieux se retireront ; ou l'on tient à garder l'influence de ceux-ci, et alors qu'on leur rende officiellement la situation convenable et nécessaire à leur action.

6. — **A Cuba**, une nouvelle tentative de la flotte américaine sur Santiago paraît avoir été défavorable aux Espagnols. Il est très probable que des troupes américaines ont pu débarquer et s'unir aux insurgés.

9. — La situation **aux Philippines** se révèle comme très grave. Le gouverneur général Agusti télégraphie que la population tout entière est soulevée ; la garnison espagnole est bloquée dans Manille ; les communications avec les commandants des autres îles sont interrompues.

— **L'Angleterre** se fait céder à bail par la Chine 200 milles carrés de territoire, en face de Hong-Kong, et les eaux des baies de Mirs et de Deep.

Le 10 juin 1898.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 75

LIVRAISON DU 5 AVRIL 1898

I. — LES ÉLECTIONS	P. J. Brucker.	5
II. — LA CHINE ET L'EUROPE. — A PROPOS D'UN ARTICLE DE LA « REVUE DES DEUX MONDES » (deuxième article).	P. L. Gaillard.	22
III. — LES ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ	P. L. Roure.	35
IV. — PÉNÉTRATION RUSSE EN ASIE. — ASIE CENTRALE (Suite).	P. H. Prélot.	60
V. — DE L'ÉMIGRATION.	P. J.-B. Piolet.	77
VI. — BOURDALOUE INCONNU (fin).	P. H. Chérot.	88
VII. — ÉVOLUTION ET NATURALISME.	P. B. Gaudeau.	118
VIII. — LIVRES : Philosophie : <i>J.-M. Baldwin</i> , Le développement mental chez l'enfant et dans la race ; <i>G. Tarde</i> , L'opposition universelle ; <i>H. Berg- son</i> , Matière et mémoire ; <i>J. Brochard</i> , De l'erreur. — <i>P. Gontier</i> , <i>S. S.</i> , Règlement de vie sacerdotale. — <i>Marquis de Ségur</i> , Lettres de Mgr de Ségur à ses fils spirituels. — <i>Abbé J. Laval</i> , L'Eglise et la paroisse de Saint-Clément (en Lorraine). — <i>Dom Heurtebize et R. Triger</i> , Sainte Scho- lastique. — <i>L. de La Brière</i> , Champollion inconnu. — <i>C. de Ribbe</i> , La Société provençale à la fin du moyen âge. — <i>Comtesse de Ségur</i> , Lettres d'une grand'mère. — <i>Comtesse L. de Courville</i> , Amitiés d'enfants ; — <i>Mar- miton</i> . — <i>Vicomtesse de Pitray</i> , Limace et Brouillonne. — <i>J.-B. Domecq</i> , Memento des classiques français et de la littérature française.		126
IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE.		143

LIVRAISON DU 20 AVRIL 1898

I. — L'ASSOCIATION LIBRE DANS L'AGRICULTURE.	P. J. Burnichon.	145
II. — L'IDÉE DE LA TRAHISON EN FRANCE AU XI ^e SIÈCLE.	P. V. Delaporte.	165
III. — « ENQUÊTE SUR LES RESPONSABILITÉS DE LA PRESSE » (fin).	P. C. de Beupuy.	184
IV. — LA CHINE ET L'EUROPE. — A PROPOS D'UN ARTICLE DE LA « REVUE DES DEUX MONDES » (conclusion)	P. L. Gaillard.	198
V. — ENCORE UN MOT SUR L'AUTORITÉ DE LA VULGATE	P. A. Durand.	216
VI. — LA RÉCEPTION DE M. GABRIEL HANOTAUX À L'ACADÉMIE FRANÇAISE.	P. H. Chérot.	230
VII. — « LA CATHÉDRALE ».	P. J. Noury.	244
VIII. — NOUVELLE NOTE SUR LES SAINTS DIZOLE ET RECESSE.	P. J. Satabin.	255

IX. — LIVRES : <i>M. Couailliac</i> , Doctrinam de idæis divi Thomæ divique Bonaventuræ conciliatricem, etc. — Annuaire du Bureau des longitudes. — Annuaire de Montsouris. — <i>F. Miron</i> , Les Huiles minérales, pétrole, schiste, lignite. — <i>D. Siderski</i> , Constantes physico-chimiques. — <i>A. Buguet</i> , La Photographie de l'amateur débutant. — <i>H. Coupin</i> , Ce qu'on peut voir avec un petit microscope. — <i>Lieutenant-colonel Titoux</i> , Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France. — <i>S. Denis</i> , Histoire contemporaine, T. I. — <i>H. Ramin</i> , Impressions d'Allemagne. — <i>G. Arcoleo</i> , Palerme et la civilisation en Sicile. — <i>E. Martin</i> , La Question Trinacrienne. — <i>P. Lapie</i> , Les Civilisations tunisiennes. — <i>P. Mimande</i> , L'héritage de Béhanzin. — <i>C.-M. des Granges</i> , Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire. — <i>H. Doris</i> , Marie Trifaël. — <i>E. Daudet</i> , Rolande et Andrée; — Pauline Fossin. — <i>C. d'Énilec</i> , Herbe Folle; — Le Mariage de Léonie. — Pages choisies de Tolstoï. — <i>Un Philarmène</i> , La Vérité sur les massacres d'Arménie. — <i>H. Avelot</i> , Croquis de Grèce et de Turquie.	260
X. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE.	285

LIVRAISON DU 5 MAI 1898

I. — COMMENT ÉCRIRE LA VIE DE LA SAINTE VIERGE	P. R.-M. de la Broise	289
II. — LES ÉGLISES D'ORIENT ET L'UNION	P. F. Tournebize	308
III. — GOETHE, SA VIE, SON ŒUVRE.	P. L. Chervoillot	325
IV. — MANUSCRITS DE BOSSUET AUX ARCHIVES COMMUNALES DE LILLE. — I. Le Panégyrique de saint André.	P. E. Griselle	350
V. — REVUES : QUESTIONS D'HISTOIRE	P. H. Chérot	387
VI. — « L'ESPAGNE, CUBA ET LES ÉTATS-UNIS ».	P. P. José	403
VII. — LIVRES : <i>Dom G. Maillet-Guy</i> , Le chemin de la perfection. — <i>M. de Maria, S. J.</i> , Compendium logicæ et metaphysicæ. — <i>Abbé Bouillet</i> , Les églises paroissiales de Paris : Notre-Dame. — <i>J.-B. Röhm</i> , L'Église orthodoxe gréco-russe. — <i>P. Ragey</i> , L'anglo-catholicisme. — <i>E. de Broglie</i> , Saint Vincent de Paul. — <i>E. Goethals</i> , Le Mont Saint-Michel. — <i>A. Chevillon</i> , Terres mortes. — <i>G. Bertrin</i> , La question homérique. — <i>Abbé J. Lebarq</i> , Table analytique des œuvres oratoires de Bossuet. — <i>H.-M. Bourseaud</i> , Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet. — <i>G. Houdard</i> , L'art dit Grégorien; — Le rythme du chant dit Grégorien.	409	
VIII. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE.		427

LIVRAISON DU 20 MAI 1898

I. — L'INSTRUCTION RELIGIEUSE AU COLLÈGE. La Question de la Vocation.	P. J. Delbrel	433
II. — L'HÉLIOGÈNE	P. E. Capelle	450
III. — CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE	P. X.-M. Le Bachelet	466
IV. — LES ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ. (suite).	P. L. Roure	492
V. — COMMENT ÉCRIRE LA VIE DE LA SAINTE VIERGE. (Deuxième article.)	P. R.-M. de la Broise	508
VI. — UNE NOUVELLE CONCORDANCE DES SAINTES ÉCRITURES	P. S. Dupont	530

VII. — LIVRES : <i>J. Jeiler, O. M.</i> , S. Bonaventuræ principia de Concursu Dei generali ad actiones causarum secundarum. — <i>P. Timothée, O. M. C.</i> , Theologia moralis. T. I. — <i>Stang</i> , Pastoral theology. — <i>J.-B. Pighi</i> , Commentarius de Judicio sacramentali. — <i>P. Einig</i> , Tractatus de Deo Uno et Trino. — <i>Abbé P. Barbier</i> , La Jeunesse chrétienne : ses devoirs. — <i>C. Verschaffel</i> , Apostolat de la jeunesse. — <i>Abbé L. Moussard</i> , Le Prêtre et ses dernières instructions à la jeunesse. — <i>J.-S. Girard</i> , Chers enfants. — <i>Comtesse A. de La Rochefoucauld</i> , Manuel de piété à l'usage des Enfants de Marie. — <i>A. Le Pas</i> , A la porte du Paradis. — <i>R. P. L. Lescaeur</i> , La Science et les faits surnaturels contemporains. — <i>J. Petersen</i> , Théorie des équations algébriques. — <i>C. Burali-Forti</i> , Introduction à la géométrie différentielle. — <i>N. Cor et J. Riemann</i> , Traité d'algèbre élémentaire. — <i>E. Villié</i> , Compositions d'analyse, cinématique, mécanique et astronomie. — <i>R. P. A. Dechevrens, S. J.</i> , Études de science musicale. T. I. — <i>Mgr Baunard</i> , La Vénérable Louise de Marillac; — Autour de l'histoire. — <i>Abbé Delarc</i> , L'Église de Paris pendant la Révolution française. — <i>Abbé J. Gary</i> , Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution. — <i>G. Arnaud</i> , Recueil méthodique de compositions françaises. — <i>L. Guillaume</i> , Classiques latins comparés. — <i>E.-J. Herpin et E.-J. Courotte</i> , Saint Grégoire de Nazianze et Isocrate. — <i>P. Caruel, S. J.</i> , Études sur les auteurs français du baccalauréat et Histoire de la littérature française. — Théâtre pour jeunes gens et jeunes filles : Collections Haton et Bricon. 537	
VIII. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE	574

LIVRAISON DU 5 JUIN 1898

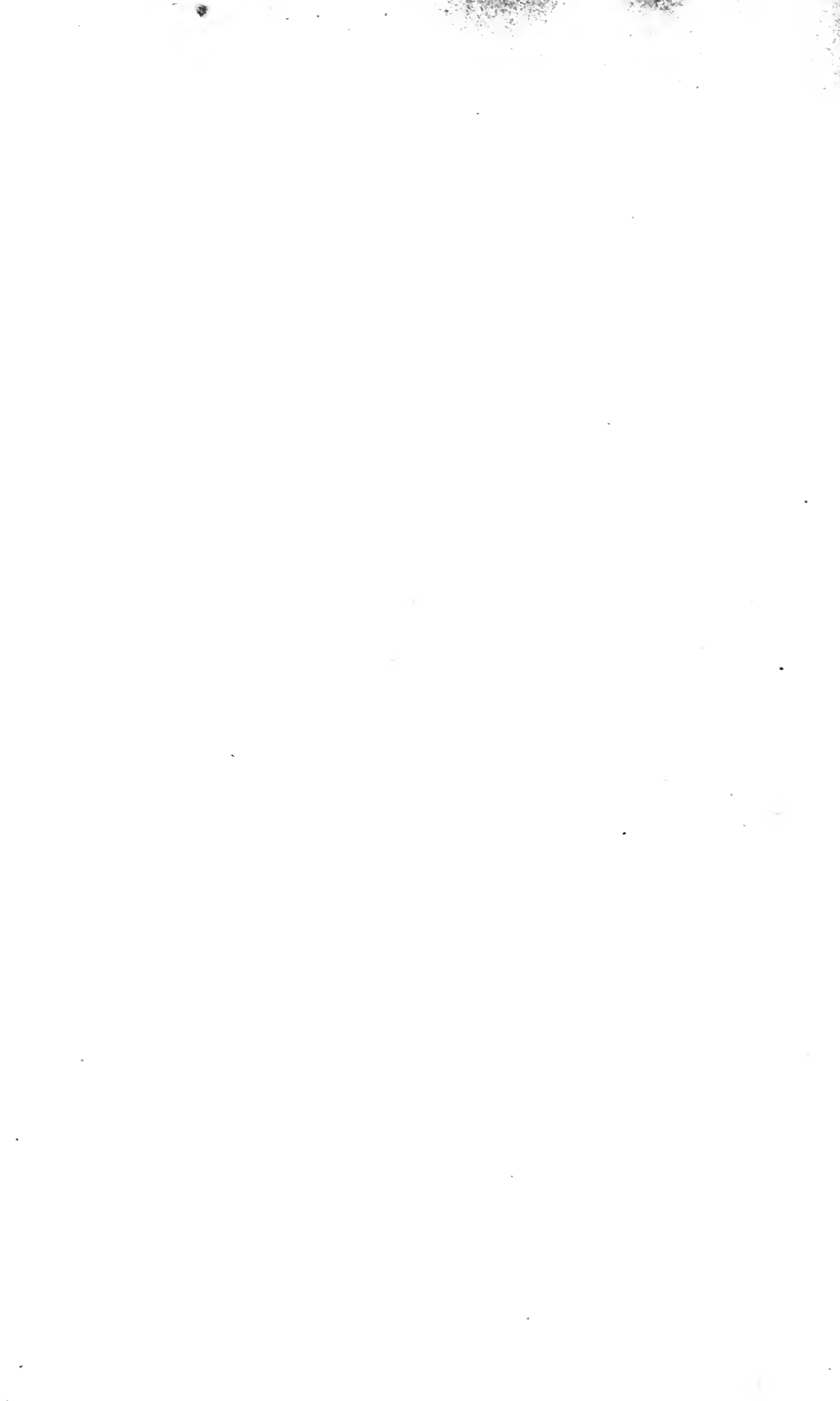
I. — LES RETRAITES SPIRITUELLES CHEZ LES PROTESTANTS.	P. H. Watrigant. 577
II. — LES DIAMANTS DU CAP	P. J. de Joannis. 600
III. — MANUSCRITS DE BOSSUET AUX ARCHIVES COMMUNALES DE LILLE. — II. Quatorze lettres.	P. E. Griselle. 613
IV. — LES ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ (fin).	P. L. Roure. 633
V. — L'ALASKA. — OBSERVATIONS D'UN MISSIONNAIRE.	P. J.-B. René. 648
VI. — ANNIVERSAIRE D'UNE CANONISATION. — SAINT PIERRE FOURIER.	P. H. Chérot. 666
VII. — BULLETIN CANONIQUE.	P. J. Besson. 678
VIII. — LIVRES : APOLOGÉTIQUE : <i>abbé L. Picard</i> , Chrétien ou Agnostique; <i>R. P. Weiss, O. P.</i> , Apologie du christianisme; <i>D^r Schmitt</i> , Petite Apologétique; <i>abbé P. S.</i> , Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne; <i>abbé Bremond</i> , L'Enfer; <i>C. B.</i> , ancien élève de l'École polytechnique, La Vie future devant la science; <i>abbé É. Constantin</i> , Manuel classique d'instruction religieuse; <i>abbé Petiteau</i> , La Religion chrétienne. — <i>Abbé Piat</i> , Abbé de Broglie : Questions bibliques. — <i>Abbé C. Fouard</i> , Saint Paul, ses dernières années. — <i>Mgr F. Probst</i> , La Messe dans l'Occident du v ^e au viii ^e siècle. — <i>P.-B. des Valades</i> , Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale	696
IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE.	718

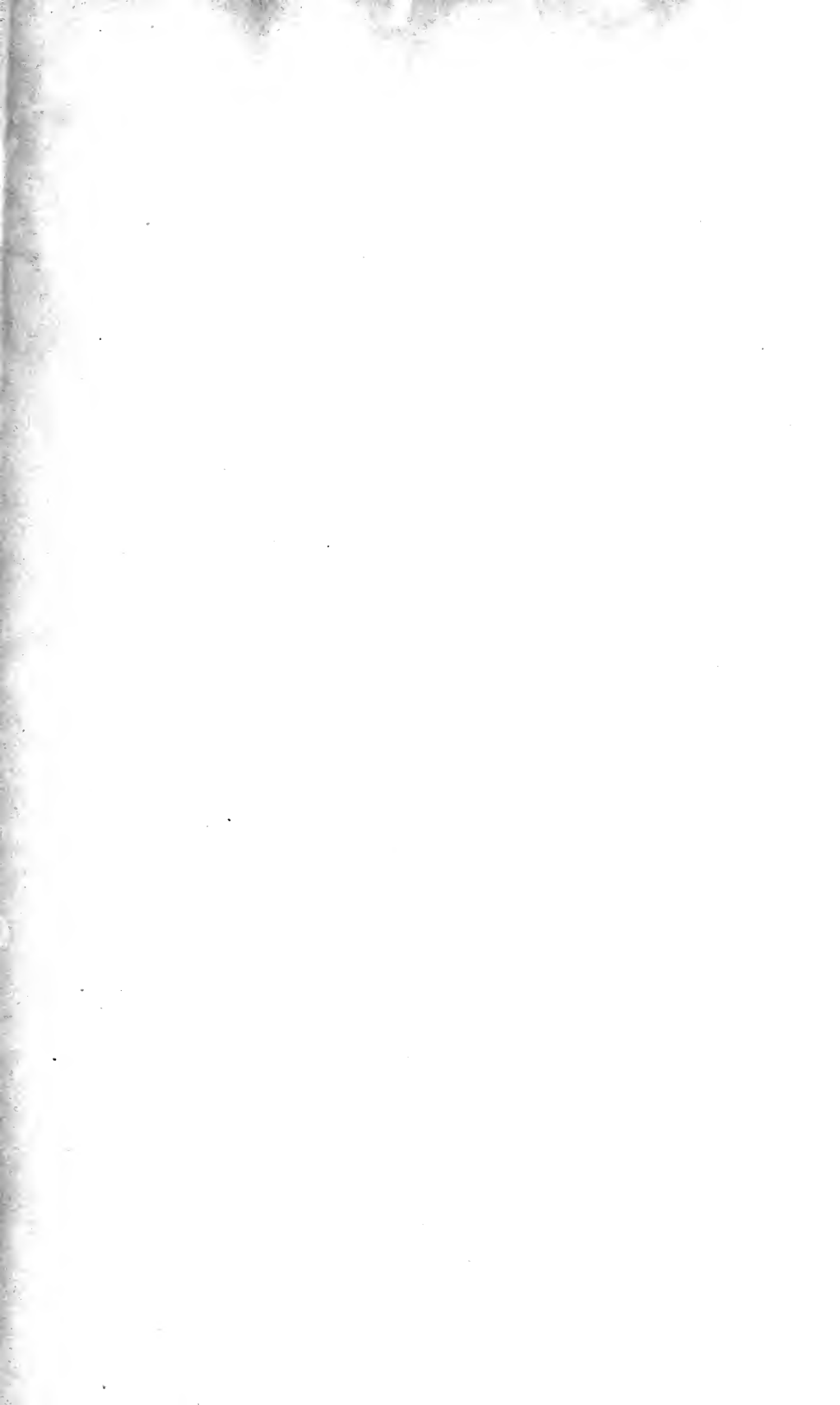
LIVRAISON DU 20 JUIN 1898

I. — L'ÉGLISE RUSSE ET L'UNION.	P. F. Tournebize. 721
II. — LES DIAMANTS DU CAP (deuxième article).	P. J. de Joannis. 743

III. — L'INSTRUCTION RELIGIEUSE AU COLLÈGE.	
La Question de la Vocation (suite)	P. J. Delbrel 759
IV. — DE LA BEAUTÉ D'APRÈS SAINT AUGUSTIN.	P. G. Sortais 771
V. — L'ALASKA. — OBSERVATIONS D'UN MISSION- NAIRE.	P. J.-B. René 784
VI. — CONSÉCRATION ET ÉPICLÈSE (fin)	P.-X.-M. Le Bachelet 805
VII. — LA « RELIGION DE LA BEAUTÉ ».	P. V. Delaporte 820
VIII. — LIVRES : <i>Chanoine J. Didiot</i> , Cours de théologie catholique. — <i>Dom L. Zerbi</i> , Les Anges. — <i>Abbé A. Richaud</i> , Horizons du monde moral et religieux. — <i>Mgr A. Saint-Clair</i> , Soyez chrétiens! — Questions de morale : <i>A. Cresson</i> , La morale de Kant; <i>C. Chabot</i> , Nature et moralité; <i>E. de Roberty</i> , Le psychisme social; <i>L. Arréat</i> , Les croyances de demain. — <i>R. Kleen</i> , Lois et usages de la neutralité. — <i>O. Larcher</i> , Le droit français. — <i>H. Coulon</i> , Le divorce et la séparation de corps. — <i>D^r P. Jousset</i> , Essai d'une doctrine spiritualiste en médecine. — <i>G. Darboux</i> , Leçons sur les systèmes orthogonaux et les coordonnées curvilignes. — <i>L. Levy</i> , Précis élémentaire de la théorie des fonctions elliptiques. — <i>Harmand-Dammien</i> , Du geste artistique dans l'action oratoire. — Le R. P. Berthelon. — <i>M. Bonnal de Ganges</i> , Les représentants du peuple en mission près les armées (1791-1797). — <i>E. Biré</i> , Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, tomes IV et V; — Nouvelles causeries historiques et littéraires; — Mémoires et souvenirs. — <i>C. Gidel</i> et <i>F. Lolié</i> , Dictionnaire-Manuel illustré des écrivains et des littératures. — <i>Abbé Lejard</i> , De floribus sanctorum. — <i>J. Chainoux, S. J.</i> , Exercices grecs. — <i>S. Deploigne</i> , Saint Thomas et la Question juive. — <i>D. Kimon</i> , La Guerre antijuive.	828
IX. — ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE.	859
X. — TABLE DU TOME 75.	861









STUDIES

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

